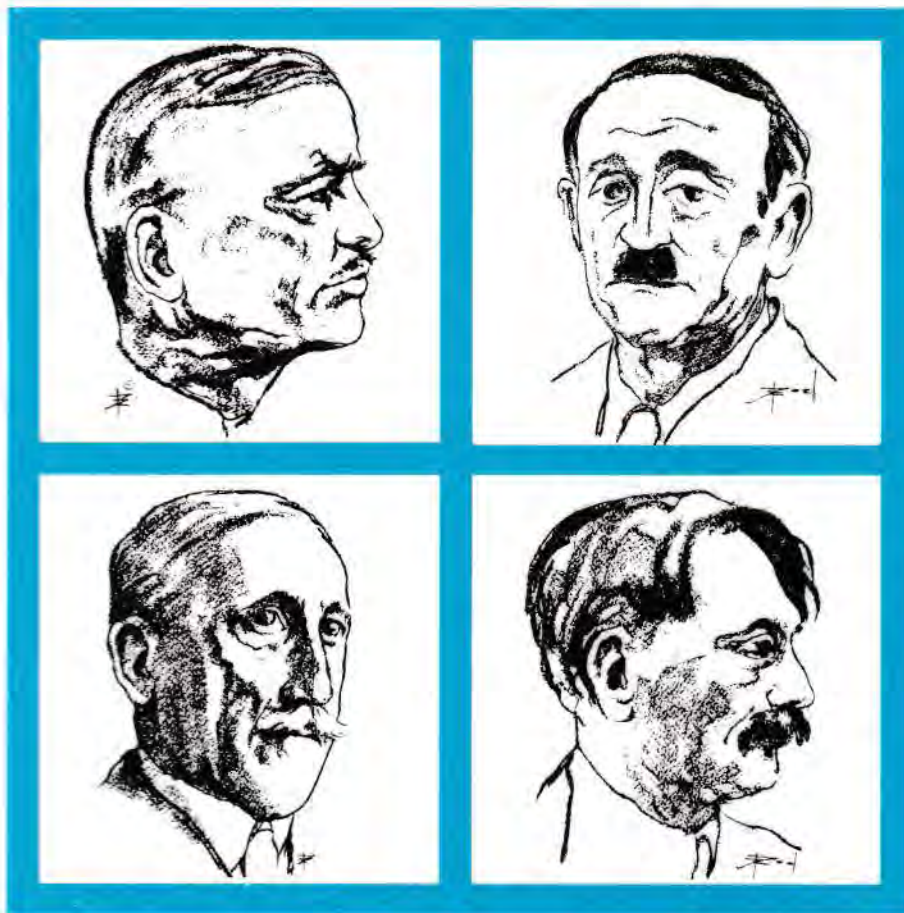


# George Montandon et *L'Ethnie française*

Revue mensuelle de doctrine ethno-raciale  
et de vulgarisation scientifique

1941 – 1944

- Anthropologie ● Génétique ● Eugénisme ●
- Ethnosociologie ● Ethno-psychologie ●



*Rédition intégrale augmentée d'une introduction,  
d'une biographie et d'une bibliographie*

Archives d'histoire de l'ethnologie

# Sommaire de *L'Ethnie française*

## N°1

Notre but  
Ce que signifie « l'ethnie » française  
Les vraies familles françaises  
doivent revivre  
L'hérédité et les lois de Mendel  
L'Institut allemand de Paris  
Le professeur Von Verschuer,  
théoricien et pionnier du  
« Front de l'Humanité Aryenne »  
Les fossoyeurs de l'anthropologie  
Montandon : « L'ethnie juive » I :  
sémites, hébreux, israélites et juifs  
Gens en place et critère des valeurs  
Place pour nos enfants  
Bulletin politique et échos

## N°2

L'aryanisme français  
Les classes sociales et la race  
Notes sur l'ethnocratie : il faut constituer  
les archives de nos familles  
Le Comte Arthur de Gobineau  
et son œuvre  
Montandon : « L'ethnie juive » II :  
l'établissement des sémites en France  
Une proposition pour le principe de  
l'assurance-vieillesse  
A propos du divorce  
Bibliographie  
Conférences, cinéma, théâtre  
Billet politique

## N°3

L'affaire Montandon  
Georges Vacher de Lapouge  
Libres opinions  
Les noms bibliques en Bretagne  
La France et la pensée raciale  
Montandon : « L'ethnie juive » III :  
les caractères du type juvénile  
Bibliographie  
Conférences, inaugurations, théâtres,  
échos

## N°4

De la formation des races  
A quelle race appartenez-vous ?  
Pour la création d'un office  
de l'état civil familial  
Un programme de généalogie sociale  
Montandon : « L'ethnie juive » IV :  
formation historique du type racial  
juvénile  
Bibliographie, échos, Billet politique

## N°5

Au « Journal Officiel »  
Préhistoire et histoire ancienne  
de la France  
Les systèmes de formation des noms  
judéophores  
Les groupes sanguins  
Montandon « L'ethnie juive » V :  
Groupes sanguins des communautés  
juives. Préhistoire palestinienne.  
Les Samaritains  
La religion juive, signe de ralliement  
ethnique  
Bibliographie, échos  
Politique ethnique

## N°6

L'étudiant français et la science ethnique  
L'émigration étrangère en France  
et le problème des réfugiés  
Le judaïsme et l'ethnie française  
La religiosité chez les aryens  
et les sémites  
L'héraldique, science européenne  
Réforme des manuels et réconciliation  
sociale  
La cryptographie hébraïque  
dans le symbolisme maçonnique  
Montandon : « L'ethnie juive » IV : les  
éléments linguistiques de l'ethnie juive  
Bibliographie

## N°7

Prix de « l'ethnie française »  
Montandon : Racisme et Juifs  
Bernardini : Les noms hébraïques  
Mauco : La situation démographique  
de la France  
Kherumian : Les Arméniens en France  
Mauger : Pour une enquête  
anthropologique  
De Bonnault :  
Propos d'histoire européenne  
Dulobrial : Racisme  
et tendances gallicanes  
Fayolle-Lefort : Le Juif schizoïde  
Ploncard : Note sur l'hytéro-neurasthénie  
juive  
Montandon : « L'ethnie juive » VII :  
La circoncision  
L'Institut allemand des Sciences  
de l'étranger  
Bibliographie, échos universitaires

## N°8

Inauguration de l'Institut d'étude  
des questions juives et ethno-raciales  
Définitions  
Montandon : Ethno-raciologie judaïque  
Jean Héritier :  
Les Juifs de l'ancienne France  
Villemain : L'ethno-racisme  
et les doctrines spirituelles  
Gueydan de Roussel : Méthodes  
historiques pour l'étude du caractère  
des peuples  
de Bonnault : L'art du meuble  
au XVIII<sup>e</sup> siècle : une collaboration  
franco-allemande  
Montandon : « L'ethnie juive » VIII :  
Prénoms juifs  
Les Nègres en France sous Louis XVI  
(Laville)  
Bibliographie (Mauger)  
Programme des cours de l'Institut  
des Questions Juives et Ethno-Raciales

## N°9

Montandon : La qualité de Juif  
Jean Héritier : Les Juifs et l'ancienne  
France (suite)  
Villemain : L'ethno-racisme  
et les doctrines spirituelles (suite)  
Claude de Bonnault : Peaux Rouges  
et Visages Pâles  
Montandon : « L'ethnie juive » IX :  
L'élément religieux  
Montandon : éléments de génétique  
et eugénique  
Bibliographie (Mauger)

## N°10

Montandon : Loi trompeuse  
Jean Héritier : Les Juifs et l'ancienne  
France (suite)  
Dr Quesnoy : Les caractères  
anthropologiques du Nord  
et du Pas-de-Calais  
Montandon : « L'ethnie juive » X :  
Les Juifs de Salonique

CETTE ÉDITION A ÉTÉ TIRÉE  
À DEUX MILLE EXEMPLAIRES

© Archives d'histoire de l'ethnologie, Paris, 1993.

Si vous souhaitez recevoir des informations concernant nos nouveautés, envoyez simplement vos nom et adresse aux :

Archives d'histoire de l'ethnologie,  
38, rue d'Amsterdam  
75008 Paris

George Montandon  
et  
*L'Ethnie française*

	Nordiques	
LATINS	ALPINS	SLAVES
Méditerranéens		

## Avertissement

Il n'existe ni travaux conséquents ni biographies du Dr Georges Montandon, pourtant considéré comme le théoricien français le plus représentatif de l'école d'anthropologie physique. A l'origine de la diffusion du mot « ethnie », le professeur Georges Montandon était un ethnologue très réputé avant la Seconde Guerre mondiale. Il est l'auteur de plusieurs centaines d'articles et d'ouvrages, préfacier ou traducteur (anglais, allemand) de plus de trente ouvrages d'ethnologie. Son antisémitisme rabique, aux tendances tenant parfois plus de la psychiatrie que de la science sereine (« ethnie putain » pour ethnie juive, *L'Action marrane* pour *L'Action française*, etc. ), apparaît tardivement. Afin de faciliter la connaissance du passé et favoriser la recherche historique, il nous a paru utile de rééditer les dix numéros rarissimes de la revue *L'Ethnie fran-*

*çaise*. Nombre des articles n'y sont pas consacrés à la « question juive », portant sur les Peaux-Rouges, les Arméniens, l'héraldique, etc. Toutefois, pour rendre plus aisée l'approche d'un sujet délicat et éviter toute utilisation erronée, il nous a paru indispensable de faire précéder cette réédition d'une introduction replaçant la revue dans le contexte de l'époque. Nous avons donc retracé aussi précisément que possible les étapes de la politique raciale dans la France occupée, situé ses principaux intervenants, retracé la carrière du Pr Georges Montandon. S'y ajoute une biographie officielle établie par le Pr Georges Montandon lui-même, ainsi qu'une bibliographie pratiquement complète de ses travaux, y compris les traductions et les préfaces qu'il a accordées à des ouvrages d'anthropologie et d'ethnologie.

# Introduction

## UN ANTISÉMITISME « CENT POUR CENT FRANÇAIS »

Comme l'explique Dominique Rossignol (1), « après novembre 1942, la propagande des deux zones dans l'engrenage nazi n'a d'autre originalité que celle de ses promoteurs. Cependant, elle respecte le particularisme français : cartésianisme, développement logique, argumentation claire et solide. Les Allemands relèvent encore le goût de la mesure et de la finesse ». Si la propagande antisémite doit être sous contrôle du Reich, elle devra néanmoins être, selon l'expression de Josef Goebbels « cent pour cent française ». En France, elle dépend du SS Obersturmführer Dannecker, directeur de la Section des affaires juives en France. Il souhaite contrôler toute la propagande antisémite, l'organiser, l'orchestrer, tout en laissant l'impression à la population française qu'il s'agit d'une action antijuive entièrement d'essence et d'esprit français, en mettant en avant des personnalités soigneusement choisies pour leur docilité. La doctrine hitlérienne, définie dans *Mein Kampf*, établit en effet une hiérarchie raciale très défavorable aux Français, classés dans une très large proportion dans la catégorie « inférieure » à la qualité raciale « médiocre ». De là, la nécessité d'hommes souples, les Allemands refusant énergiquement de laisser les antisémites français, et les Français en général, se croire d'une essence raciale équivalente à celle des « Aryens » allemands. « Les Hitlériens, écrit Joseph Billig (2), accueillent avec une bienveillance condescendante ce genre d'extrême bonne volonté raciste. Elle était néanmoins trop brouillonne pour servir à l'édification idéologique de leur Empire (...) Les faits nous apprendront (...) qu'il n'existe pas

pour le nazisme de position idéologique satisfaisante de la part d'un peuple non germanique. Que des groupes d'un tel peuple prétendent collaborer franchement au nazisme, et aussitôt les services nazis les prennent en grippe. » C'est dans ce contexte que s'explique la rapide élimination de Xavier Vallat, jugé trop peu malléable par les autorités allemandes, comme l'établissent les historiens Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton : « Positivement, Vallat prit la peine d'expliquer aux responsables allemands pourquoi certaines catégories de Juifs français, et plus particulièrement d'anciens combattants, méritaient une considération spéciale (...) Il ne faut pas confondre les préjugés de Vallat, selon lesquels le danger juif augmentait en proportion de l'exotisme, avec ceux de Hitler et de Himmler, pour qui les Juifs les plus assimilés étaient les plus dangereux parce que les mieux dissimulés. Vallat croyait que les efforts sincères d'assimilation culturelle étaient méritoires (3) ».

## DE MULTIPLES CHAPELLES

Dans un premier temps, vont cohabiter la Communauté française et le Cercle d'études et de documentation contre l'emprise judéo-maçonnique, avec sa filiale, la Commission d'études judéo-maçonniques, installés au siège de ce qui fut le Grand Orient de France. L'ensemble fusionne dans l'Institut d'étude des questions juives (IEQJ), lancé à Paris le 11 mai 1941, qui ne doit pas être confondu avec le Commissariat général aux questions juives (CGQG), dirigé par Xavier Vallat puis Darquier de Pellepoix, qui disposera de sa Direction de la propagande à partir de décembre 1942. En dépendra notamment l'éphémère Institut d'anthropo-sociologie (IAS) du Dr Claude

Vacher de Lapouge (fils du savant Georges Vacher de Lapouge) qui fonctionnera durant le premier trimestre de 1943 (4). Existent également la chaire d'histoire du judaïsme de la Sorbonne, lancée par le ministre de l'Éducation nationale Abel Bonnard, qui sera attribuée à Henri Labrousse (5), et la chaire d'ethnologie raciale, relevant de la faculté de médecine de Paris, confiée au Dr René Martial, auteur, entre autres ouvrages, de *La Race française* (1944).

L'IEQJ, quant à lui, s'installe 21, rue La Boétie, à Paris, dans l'hôtel particulier réquisitionné d'un galériste d'art, Paul Rosenberg. On trouvera à la même adresse le Centre d'étude antibolchevique (CEA), le Cercle Drumont, les Amis anti-juifs, le Centre intellectuel d'expansion française. C'est sous l'égide de l'IEQJ que seront publiés les treize numéros du *Cahier jaune* (novembre 1941 – février 1943, avant de devenir *Revivre*) et *La Question juive en France et dans le monde*. Le premier secrétaire général de l'IEQJ sera le journaliste René Girard, qui sera remplacé cinq semaines plus tard, le 22 juin 1941, par le capitaine de l'armée coloniale Paul Sézille, bras droit de Darquier de Pellepoix avant la guerre au sein du Rassemblement antijuif, créé en 1936. Demeurant en parallèle à la tête des Amis de l'IEQJ et cumulant les postes de secrétaire général et de chef du personnel de l'IEQJ, Sézille accumule une énorme documentation. Celle-ci sera notamment utilisée pour l'exposition du boulevard des Italiens, *Le Juif et la France*, visitée par pas moins de dix-huit mille personnes les cinq premiers jours (5 septembre 1941 – 11 janvier 1942). Elle se déplacera ensuite à Bordeaux, Nancy, Marseille, Nice, Cannes, Toulouse et Lyon. L'IEQJ est subventionné par Dannecker et le Service d'information de l'ambassade d'Allemagne à hauteur de 200 000 francs par mois au début, puis 50 000 francs par la suite. « Dans la seconde moitié de 1942, Dannecker commence à comprendre que le grotesque Sézille n'est pas un homme de main idoine, capable de mener à bien une tâche aussi importante et délicate que la propagande antijuive en France. De plus, Darquier, contrairement à Vallat, est tout disposé à s'occuper de la propagande au sein du CGQJ, ce qui est infiniment mieux sur le plan de la "contribution" française » remarque Georges Wellers (6). Ce n'est pourtant qu'à la fin de 1942 que l'IEQJ de Sézille est absorbé par la Direction de la propagande du CGQJ, pour être élargi et remplacé par l'Institut d'étude des questions juives et ethnoraciales (IEQJER), placé sous la direction du professeur Georges Montandon. L'IEQJER est inauguré le 24 février 1943. Dans son discours de présentation, Darquier de Pellepoix formule cette phrase leitmotiv : « Nous avons tout perdu, notre armée, notre flotte, notre Empire colonial. Il ne nous reste qu'une seule chose pour tenter de reconstruire notre pays, c'est notre race. » L'IEQJER comprend six chaires : Ethno-raciologie, Eugénique et Démographie, Généalogie sociale, Histoire, Judéocratie et Philosophie ethno-raciale. Comme le précise un document interne (7), elle a pour but :

1° l'étude des questions se rapportant aux peuples et aux races, en particulier, dans les domaines spirituel, social, politique et économique, l'investigation du champ d'activité des personnes appartenant au peuple de race juive en France et dans le monde ;

2° l'investigation des circonstances qui favorisent cette activité ainsi que celles qui, au contraire, sont appropriées pour la freiner ;

3° le recueil et la centralisation des données de toutes sortes

et de tous les renseignements concernant la question juive en France et dans le monde ;

4° l'éducation populaire en ce qui concerne la question juive ;

5° les contacts entre les membres de l'Association et les diverses associations et personnes s'intéressant à l'étude de la question juive en France et à l'étranger. Montandon y professe le cours principal, celui d'« ethno-raciologie », consacré en 1943 à l'« ethno-raciologie juvaïque ». Figurent à ses côtés des personnalités comme l'historien de la littérature Jean Héritier (cours d'histoire : les Juifs et l'ancienne France, des Mérovingiens à 1789), le biologiste Charles Laville (judéocratie : technique de l'intrusion juive dans la direction du pays), Pierre Villemain (philosophie ethno-raciale : l'ethno-racisme et les doctrines spirituelles), Armand Bernardini (généalogie sociale : principes généraux de généalogie sociale), et son disciple Gérard Mauger (eugénique et démographie : principes généraux d'eugénique et de démographie).

### UN SYMPATHISANT DU BOLCHEVISME

Le Docteur Georges Montandon est né le 19 avril 1879 à Cortaillod, dans le canton de Neuchâtel, en Suisse (8). Il descendait d'une vieille famille française originaire de Montandon, un petit village près de Montbéliard, qui émigra en Suisse (9). Ancien élève du lycée de Neuchâtel, il s'inscrit à la faculté de médecine de Genève en 1898, avant de rejoindre celles de Zurich (1903) et Lausanne. Titulaire d'un diplôme de médecin de l'Etat suisse en 1906, il fut, jusqu'en 1908, assistant à la clinique de chirurgie de l'université de Zurich, année où il devint docteur en médecine. Il passa 1909 à Hambourg pour y étudier les maladies tropicales, à Londres pour l'ophtalmologie et l'étude du terrain, tout en préparant sa première expédition dans la corne de l'Afrique. De la fin de 1909 à 1911, il parcourt l'Ethiopie dans des conditions très difficiles et publie alors ses premiers travaux d'ethnologie. Son premier ouvrage, sur le sud-ouest de l'Ethiopie, est ainsi salué par la critique : « C'est, à notre avis, l'ouvrage le mieux fait, celui se rapprochant le plus de la vérité, qui ait jamais été écrit sur l'Abyssinie, en langue française tout au moins » (*Le Courrier d'Ethiopie*, 2 novembre 1917). De retour à Lausanne, il exerce jusqu'en 1914. Il quitte la Suisse et s'engage alors, comme volontaire (médecin militaire), dans l'armée française à Bourgen-Bresse, et combattra jusqu'en 1916. A son retour à Lausanne, il s'attaque à une importante étude, publiée en 1919 sous le titre *La Généalogie des instruments de musique et les cycles de civilisation*, à partir des collections du musée de Genève. De 1919 à 1921, il effectue une longue mission en Sibérie orientale pour le compte du Comité international de la Croix-Rouge de Genève, avec la charge de rapatrier les prisonniers austro-hongrois de la Sibérie orientale vers l'Europe (dont aucune compagnie d'assurances ne voulait couvrir les risques).

Déjà de tendance libérale, il est alors séduit par le communisme et affiche clairement dans ses écrits son attirance pour le nouveau régime bolchevique. Il collaborera notamment à *Clarté* d'Henri Barbusse et à *L'Humanité*, sous le pseudonyme de Montardit (10). Il s'intéresse alors au « communisme des jésuites », voire au « communisme inca ». En 1925, il cède son cabinet de Lausanne et s'installe définitivement à Paris, choisissant de se consacrer complètement à l'ethnologie. Employé au Laboratoire d'anthropologie du Muséum national d'histoire

naturelle de 1925 à 1927, il se heurte rapidement à Paul Rivet, bras droit du directeur, le professeur Verneau, et candidat à sa succession. Quinze ans plus tard, durant l'Occupation, Montandon fera de cette rivalité une querelle politique, traitant Rivet, fondateur d'un des premiers réseaux de résistance, de « maçon enjuivé ». Il l'accusera aussi d'avoir bloqué sa naturalisation et ensuite de l'avoir favorisée, de manière à faire de lui son obligé. N'ayant pu retrouver rapidement un poste, malgré la publication de *L'Ologenèse humaine*, Montandon, qui bénéficie d'appuis en Italie, collabore toutefois à l'*Encyclopedia italiana* et devient correspondant de multiples sociétés scientifiques italiennes. En 1931, il sera admis à l'Ecole d'anthropologie (au statut semi-privé), comme remplaçant de Louis Marin. Ce dernier le désigne comme titulaire de la chaire d'ethnographie en juin 1933, succédant à George Hervé. Dès 1933, il demande sa naturalisation, mais malgré de multiples appuis, il ne l'obtiendra qu'en 1936, avec l'arrivée du Front populaire, étant considéré jusqu'alors par la Sûreté comme un « sympathisant bolchevik » ! Cette nationalité lui sera d'ailleurs retirée pour la même raison le 1<sup>er</sup> novembre 1940 (*Journal officiel* du 7 novembre 1940). Cette mesure ne sera annulée que le 27 juillet 1941 (*Journal officiel* du 30 juillet 1941), après une intense campagne auprès du chef de l'Etat français, Philippe Pétain.

### UNE SOMMITÉ DE L'ETHNOLOGIE

La plupart de ses travaux et de ses cours portent sur les rapports qui existent entre ethnie et culture, ainsi que sur la manière dont un groupe humain est influencé, dans le temps et l'espace, par la production et la culture, selon un système de cycles culturels (appelés aussi cercles). Encore en 1968, Paul Mercier, historien de l'anthropologie (11), met en exergue le côté novateur des travaux de cet « excellent ethnologue » : « En indiquant que la notion de cercle culturel est à l'anthropologie sociale et culturelle ce que la notion de race est à l'anthropologie physique, il en découvre peut-être certaines sources implicites. Qu'on n'attende cependant nul gobinisme : il met clairement en garde contre toute confusion et contre toute corrélation entre race et culture ; ses remarques préfigurent seulement des discussions ultérieures sur le problème de la discontinuité des cultures concrètes. Son tableau des cercles culturels – ou des cycles culturels selon sa terminologie – n'est ni plus ni moins contestable que les autres (...) G. Montandon se montre pourtant capable de discuter très finement dans certains cas les critères qui permettent de conclure à la diffusion (...) Il s'affranchit de tout dogmatisme (...) il est sensible à la multiplicité et à la complexité des apports qui, à long terme, finissent par constituer une culture. » Le personnage étant désormais totalement sulfureux et scandaleux auprès des scientifiques actuels, Mercier se garde de rapporter que c'est Montandon, quoique représentant d'une école marginale (l'école historico-culturelle, majoritaire en Allemagne), qui fut à l'origine de la diffusion du mot « ethnie ». Le terme était alors en compétition dans les milieux scientifiques avec d'autres néologismes plus savants comme *ethnos*, *ethnicum*, *ethnea*. Mais c'est Montandon qui imposa le mot auprès du public.

Il publie coup sur coup trois livres importants : *La Race, les races, mise au point d'ethnologie somatique* (1933), *L'Ologenèse culturelle. Traité d'ethnologie culturelle* (1934),

### TITRES UNIVERSITAIRES ET FONCTIONS

Etudes à la faculté de médecine de Genève, à la faculté de médecine et à l'Institut d'anthropologie de Zurich, à la Faculté de médecine de Lausanne (1).

Premier lieutenant d'infanterie suisse.

Diplôme d'Etat de médecin de la Confédération suisse, du 4 juillet 1906.

Doctorat en médecine de l'université de Zurich, du 5 mai 1908.

Assistant (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> puis 1<sup>er</sup>) à la clinique chirurgicale de l'Université de Zurich : 1906-1908.

Etudes des maladies tropicales à Hambourg et de topographie à Londres : 1909.

Voyage d'exploration géographique et anthropo-ethnologique en Ethiopie : 1909-1911.

Médecin à Lausanne : 1912-1914.

Chirurgien volontaire aux formations militaires de Bourg-en-Bresse (Hôtel-Dieu) : 1914-1915.

Médecin à Lausanne : 1916-1918.

Chef de la « Mission en Sibérie » du Comité international de la Croix-Rouge (Genève) : 1919-1921.

Investigations anthropo-ethnologiques au cours de périodes d'inactivité de ladite mission, entre autres chez les Aïnou (Japon) et les Bouriates (Sibérie).

Médecin à Lausanne : 1922-1925.

Volontaire au Laboratoire d'anthropologie du Muséum national d'histoire naturelle à Paris (Directeur d'alors : Pr Verneau) : 1925-1930.

Remplaçant à la chaire d'Ethnographie (Titulaire : Louis Marin) de l'Ecole d'anthropologie : année 1931-1932.

Professeur hors cadres à ladite chaire de 1933 à 1936.

Naturalisation française : 1936.

Professeur titulaire de ladite chaire dès 1936.

Co-conservateur scientifique de *L'Ethnie française* dès 1941.

Directeur de l'Institut d'études des questions juives et ethno-raciales dès 1942.

(1) : Famille originaire du village de Montandon près Montbéliard (Doubs) ; branche des Montandon-Blaiselion, cofondatrice (avec trois autres familles) de la ville du Locle, canton de Neuchâtel, Suisse (voir Frédéric Montandon : *Les Montandon*, in-4<sup>o</sup>, chez Albert Kundig, Genève 1913 et l'article « Montandon » dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*).

(Renseignements tirés de *Titres et Travaux scientifiques du Dr Georges Montandon, professeur d'ethnologie à l'Ecole d'anthropologie*, Paris, 1941.)

et enfin *L'Ethnie française* (1935). Ces livres recevront un bon accueil, en particulier en Italie et en Allemagne. Le principal représentant de l'« hygiène raciale », Eugen Fischer, l'assure de son soutien, se déclarant « d'accord avec la thèse de l'ologenèse de Montandon, selon laquelle les races émaneraient très souvent l'une de l'autre, par division ». Consacré à l'origine de la vie, qui n'est ni monogénique, ni polygénique, mais ologénique, *L'Ologenèse culturelle* est qualifié, plus de cinquante ans après, par Marc Knobel d'« ouvrage important qui fera date



## TITRES HONORIFIQUES

Commandeur de l'Etoile d'Ethiopie (pour l'exploration de deux ans dans le pays): Addis-Abeba, 7 juin 1911.

Membre correspondant de la Société de géographie de Genève: 22 mars 1912.

Lauréat de la Société de géographie de Paris: Prix Alphonse de Montherot, année 1913.

Membre correspondant de la Société royale italienne de géographie (Rome): 21 février 1924.

Membre de l'Institut français d'anthropologie: 15 février 1928.

Membre correspondant du Comité italien pour l'étude des problèmes de la population (Rome): 1er juillet 1932.

Membre correspondant de la Société italienne d'anthropologie et d'ethnologie (Florence): 2 juillet 1932.

Membre du Comité international de standardisation anthropologique synthétique (S. A. S. - Bologne): mars 1934.

Membre honoraire de la Société neuchâteloise de géographie: 30 octobre 1935.

Lauréat de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques: participation au Prix Audiffred) pour l'ouvrage *L'Ethnie française*: juin 1936.

Membre honoraire de la Società di studi geografici di Florence: 6 février 1937.

Président de la Société des océanistes (Paris): 18 février 1939.

Membre du Conseil d'administration de la Société d'anthropologie de Paris: 1938.

dans l'histoire de l'ethnologie française ». Montandon distingue ainsi trois types de culture en Afrique: la culture primitive ologénique (successivement cycle pygmoïde et cycle australoïde), le rameau culturel précoce (successivement cycle totémique, cycle paléo-tropical, cycle néo-matriarcal, cycle soudanoïde), le rameau culturel tardif (cycle pastoral, puis cycle islamoïde). Pour Roderich von Ungern-Sternberg, *L'Ethnie française* « est le seul (ouvrage) qui puisse émettre la prétention d'être utilisé et reconnu comme manuel racologique de la population française ». Selon Montandon, il existe une ethnie typiquement française, qui se distingue principalement par la langue. Elle comprend la France, la Belgique, la Suisse et le Canada. L'ouvrage, nullement antisémite, ne comprenait qu'un court chapitre intitulé « La Composante judaïque » (p. 137 à 145). « Montandon, écrit Marc Knobel, s'attache à défendre l'idée qu'il n'y a pas de race juive mais une ethnie juive et que les juifs sont reconnaissables à leur physique, que le type juif soit achkénazim, comme Léon Blum (p. 144), ou séphardim... » *L'Ethnie française* fut toutefois mal reçu par une partie du milieu scientifique et intellectuel, ce qui contribua sans doute largement à l'évolution vers l'antisémitisme de son auteur, sans que cela puisse expliquer réellement sa très violente dérive antisémite. Louis Marin le désignera en revanche en 1938 comme professeur titulaire de la chaire d'ethnologie de l'Ecole d'anthropologie. Ni son conseil d'administration ni ses collègues (Louis Marin en ethnographie, Paul Boncour en criminologie, Marcel Jousse en anthropologie linguistique, etc.) n'émettront jamais une quelconque critique sur ses déclarations et travaux ultérieurs.

#### UN ANTISÉMITISME AUSSI TARDIF QUE RABIQUE

A partir de 1938, Montandon est en effet devenu beaucoup plus nettement « radical », figurant parmi les antisémites les plus virulents, tout en continuant à ne pas se définir comme « raciste ». En effet, s'il estime toujours qu'il n'y a pas de race juive mais simplement une ethnie juive, cette ethnie, à la différence d'autres, a « soigneusement entretenu l'ethnisme juif ». Il faut donc se méfier de ses particularités. Il défend dès lors des thèses à la fois « sionistes » et antijuives, préconisant « la création d'un Etat israélite qui, à côté de la codification d'un statut des juifs et des ressortissants à d'autres ethnies, serait la condi-

tion indispensable pour pouvoir mettre un frein aux abus de l'ethnisme juif en dehors de la Palestine » (cet Etat serait en réalité un ghetto soigneusement entouré de barbelés dans sa partie montagneuse et surveillé par des navires de guerres pour sa partie côtière). Pour ceux qui resteraient en France, la solution est particulièrement expéditive et délirante: la castration pour les hommes, et pour les femmes (de moins de quarante ans!) l'ablation de l'« extrémité nasale, car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation telle qu'elle se réalise spontanément par certaines maladies de l'extrémité du nez » (12). Ces mesures auraient, selon l'auteur, été envisagées par « de grands pays ». Elles déconcerteront même l'une des sommités de l'hygiène raciale allemande, le professeur Hans F. K. Günther, qui le priera de citer ses sources (2): « Au bas de la page 20, vous avez mentionné diverses mesures incisives proposées contre la souillure de la race par le judaïsme. Je ne crois pas qu'il s'agisse dans ce cas de propositions sérieuses et je suppose que vos informations ne sont pas exactes. Si pourtant, vous possédez des pièces justifiant la recommandation de mesures aussi radicales, je vous serai très reconnaissant de m'indiquer les sources en question. » Ce à quoi, Montandon, nullement impressionné, répond: « En ce qui concerne le point 2 (Mesures radicales contre les Juifs), j'ai déjà entendu ou lu des propositions pareilles. Il ne s'agit ni de mesures proposées officiellement, ni même mentionnées en Allemagne. Je suis pourtant tout à fait sûr d'avoir lu quelque part, par exemple, la proposition du marquage au fer rouge, et, personnellement, je trouve appropriée la mesure consistant à couper, dans certains cas, le bout du nez aux femelles juives, car celles-ci ne sont pas moins dangereuses que les hommes. »

Montandon recevra en revanche les compliments de Darquier de Pellepoix, président du Rassemblement antijuif de France, qui l'invitera même à une réunion. Il y expliquera que les juifs sont plus différents des Français qu'aucun peuple car ils se distinguent sur les cinq points qui fondent l'ethnie: les caractères physiques, la religion, la langue, les coutumes, la mentalité. Dans le n°1 de *L'Ethnie française*, il distingue d'ailleurs les sémites, les hébreux, les israélites (du royaume d'Israël) et les juifs. Le 5 novembre 1939, dans la revue italienne *La Difesa della Razza*, il signe un article d'une rare violence, intitulé *L'Ethnie putain*, où Léon Blum est qualifié par exemple de « nègre nilotique ». Dans un autre texte, il attaque avec la même fougue les royalistes et leur chef, Charles

Maurras : « Les mauvais bergers ne furent pas seulement les francs-maçons au service de l'ethnie putain. On peut se demander si les dirigeants du clan de *L'Action marrane* (dire française) ne le furent pas encore plus, étant donné le rôle "éclairant" qu'ils prétendaient jouer. Sans doute, le mot d'ordre de la gauche judéo-maçonne et du front populaire ou merdeux (tel qu'il était alors conçu) était de nier simplement toute race (...) Nous savons que le mot d'ordre de Charles Maurras était de ne jamais parler de caractères raciaux (couleur de la peau, nature du cheveu, profil du nez, etc.). Ils ne devaient non plus jamais soulever la question des formations ethniques (...) Maurras qui n'a même pas eu le patriotisme de créer une famille (...) Ce qui intéressait Daudetus (Léon Daudet), c'était la fabrique de son caca. » Une note politique dans un numéro de *L'Ethnie française* demande même que « Maurrejas » (Maurras) soit fusillé administrativement, sans jugement.

Dès mars 1941, Montandon lance sa propre revue, *L'Ethnie française*, dont il tire le titre de son livre du même nom. Il sera en parallèle attaché au CGQJ en qualité d'« expert ethnoracial », Xavier Vallat ayant souhaité se couvrir auprès des Allemands (13). A ce titre, il sera habilité à délivrer, moyennant finances (réglées généralement par l'Union générale des israélites de France, même pour les personnes considérées après examen comme non juives), des certificats de « non-appartenance à la race juive » aux personnes ayant des difficultés à prouver leur aryanité, notamment dans les cas de circoncision chirurgicale ou de ressortissants des membres de diverses sectes islamiques judaïsantes du Proche-Orient (Djougoutes, Ismaélites, Caraïtes). Les comptes-rendus de ses examens (14) sont tous construits sur le même type : « antécédents ethniques », « étude de la circoncision » (pour les hommes), « race biologique », « considérations générales », « conclusions ».

### UN PRÉCURSEUR DU NATIONAL-SOCIALISME

Comme l'explique Henry Coston (15), *L'Ethnie française* « parut très irrégulièrement en raison d'une lutte sourde qui opposait certains services allemands à la direction de la revue dont la souplesse laissait à désirer. » C'est sans doute la raison pour laquelle on n'en connaît que dix numéros alors que la parution était théoriquement mensuelle : cinq numéros en 1941, un en 1942, trois en 1943 et un en 1944. La pagination est également très inégale. « Si Gérard Mauger (ancien élève de l'École d'anthropologie) en était à la fois le rédacteur en chef et l'administrateur, le secrétaire de rédaction et le secrétaire tout court, l'âme de la revue était le Dr Georges Montandon (15). » *L'Ethnie française* tenta de traiter des multiples aspects de l'anthropologie ethno-raciale, en particulier la question juive. Mais aussi les Peaux-Rouges et les visages pâles, les Arméniens, l'état civil, l'hérédité et les lois de Mendel, la génétique, l'eugénisme, la démographie, Arthur de Gobineau, Georges Vacher de Lapouge, l'origine des noms français, les Noirs en France sous Louis XVI, ou même l'art du meuble au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit sans doute de la revue française la plus complète et la plus riche consacrée à l'anthropologie ethno-raciale. Une grande importance est apportée à la présentation d'ouvrages étrangers consacrés à la question raciale, issus principalement d'outre-Rhin. Parmi ses collaborateurs ont figuré le vicomte Henry de France, Armand Bernardini, Henri Briand, Jean Tursten, R. Paingo-Pelouse, Jacques Meurgey, Jacques Ploncard, Claude Villemain, Gueydan de Roussel, Jean Héritier, etc.

Grâce à son expérience d'anthropologue et d'ethnologue reconnue outre-Rhin avant-guerre, Montandon figure parmi les très rares scientifiques français susceptibles d'entretenir des relations d'égal à égal avec ses collègues allemands. Il effectuera d'ailleurs un important voyage à Berlin en 1942. En 1943, il traduira notamment, pour Masson, le *Manuel d'eugénique et d'hérédité humaine* du généticien national-socialiste Othmar von Verschuer, responsable de l'Institut d'anthropologie à Berlin. Se considérant, par ses nombreux écrits et recherches anthropologiques à travers le monde, comme un précurseur, il n'hésitera pas à écrire en réponse au journal *La Lumière* du 26 avril 1940 qui l'avait accusé d'être à la solde de l'Allemagne : « Prétendre à ce propos que j'obéis à des suggestions hitlériennes est un non-sens. C'est plutôt Hitler qui s'est saisi des miennes – les réalisant en pleine guerre et sans accords réciproques ».

L'ouvrage le plus connu de Montandon, et le plus « scandaleux » aux yeux des chercheurs d'aujourd'hui, demeure évidemment sa plaquette, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* Cette brochure illustrée parut dès la fin du mois de novembre 1940 aux Nouvelles Editions Françaises, comme premier volume d'une collection exclusivement consacrée aux Juifs (le second fut *La Médecine et les Juifs* du Dr Querrioux). Fait peu connu, le principal actionnaire des Nouvelles Editions françaises était l'éditeur bien connu Robert Denoël, qui préférait utiliser cette « coquille vide » plutôt que sa propre maison pour ces ouvrages antisémites (16).

L'ouvrage fut particulièrement apprécié outre-Rhin si l'on en croit l'ouvrage de l'Allemand Bernhard Payr, *Phénix ou cendres ?*, sous-titré *La Lutte intellectuelle de la France après son effondrement* (17), qui replace l'essai de Montandon dans une perspective de guerre raciale : « La série *Les Juifs en France* constitue une entreprise très positive. Tous ces volumes ont en commun une conception biologique de la question juive, ce qui représente un progrès considérable par rapport aux habituelles manières de voir spiritualistes. On n'y rencontre que de très rares maladroites dans la terminologie. Le premier ouvrage, celui de Georges Montandon (...) surprend déjà agréablement par ses prises de position fondamentales. Dans la première partie de son étude, qui comprend plusieurs photographies suggestives de différents types de Juifs, il traite à fond de l'apparence raciale du Juif et examine avec beaucoup de soin et d'exactitude la question des métissages. Ses exposés présentent le résultat de travaux scientifiques qui reposent sur des bases anthropologiques à prendre très au sérieux. La seconde partie esquisse un portrait moral du Juif et s'appuie constamment sur ces grands Français d'autrefois qui étaient arrivés – il y a de cela déjà des dizaines d'années – à des jugements clairvoyants sur le caractère et la manière d'être des Juifs, ce que l'auteur prouve par de nombreuses citations. Au nombre de ces témoins littéraires figurent E. Drumont, J. Michelet, Mistral, Guy de Maupassant, Ernest Renan, Thiers, Toussenel, Voltaire et E. Zola. Il a également recours à d'authentiques témoins juifs et à leurs aveux sans fards. »

### RACE, ETHNIE, NATION

L'une des principales raisons de l'entente existant entre Montandon et ses collègues allemands est leur identité de point de vue sur la « race juive » (18). Montandon définit la race comme « un groupe naturel, formé d'hommes présentant une

communauté de caractères physiques héréditaires », l'ethnie comme « un groupe formé d'hommes présentant une communauté de caractères de civilisation dont l'étude ressort de l'ethnographie », la nation comme « un groupe d'hommes réunis sous un même gouvernement (dont l'étude) ressort de l'histoire ». « La nation, écrit-il (19), est un groupement politique, créé par l'histoire et contenu dans l'armature de l'Etat. La nation, généralement, ne correspond pas plus à une race qu'à une ethnie : de façon habituelle, la nation comprendra plusieurs éléments raciaux et chevauchera plusieurs ethnies. Ainsi la « race » est une conception savante, l'« ethnie » une conception naturelle. Quant au terme de peuple, et plus vaguement encore de population, on les conservera comme les expressions populaires, indéterminées, pour les cas, souvent nécessaires, où l'on désire ou bien où l'on doit, faute de connaissances suffisantes, rester dans le vague. »

Il en est de même du secrétaire général de l'équipe « population » de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (Fondation Alexis Carrel), le Dr Robert Gessain, formé à l'anthropologie physique (c'est-à-dire l'anthropologie proprement dite), qui ne peut être soupçonné de sympathies pro-allemandes (20). Dans une conférence effectuée devant les aumôniers des Chantiers de la jeunesse à la session du Puy en mai 1943, il distingue quatre notions distinctes :

— une race est un groupement humain ayant en commun certains traits physiques ;

— la nation est une notion politique : c'est un groupement dont les frontières modifiées par l'histoire correspondent à celles d'un Etat ;

— l'ethnie est une donnée naturelle : ce terme forgé par Regnault et heureusement diffusé par Montandon est un groupement naturel caractérisé par la conscience d'appartenance, une certaine position géographique, une langue, des éléments culturels. Ainsi l'ethnie française englobe tous les hommes groupés géographiquement dont la langue maternelle est le français et qui ont conscience d'appartenir à la culture française ;

— la patrie est aussi comme l'ethnie une conscience d'appartenance à un groupe mais à un groupe créé par l'histoire.

« En d'autres termes, en pensant qu'il n'y a pas de race française pure, Robert Gessain ne se distingue guère du docteur René Martial, auteur de *La Race française* (1944) et dont le comité de direction du 7 juillet 1942 accepte de financer un rapport » (20).

L'essentiel des idées de Montandon repose sur la différenciation entre race et ethnie. Pour lui, la race représente le « caractère somatique héréditaire d'un groupe humain. L'ethnie est définie, par contre, par plusieurs facteurs, à savoir la race, qui peut aussi exister sous une forme plus complexe de "type racial", la langue, la coutume, la religion, la mentalité. Seule l'ethnie est apte à servir de critère dans les questions socio-politiques, y compris évidemment la question juive. » Ce que définit Montandon comme l'« ethnie », c'est ce que Allemands appellent à la même époque le « Volkstum » (« entité populaire », notion qui, effectivement, sert de base à la politique raciale national-socialiste. « Il considère qu'il n'existe pas de race juive, mais un type racial juif, déterminé par plusieurs races, modelé par l'ethnie et reconnaissable physiquement » (8).

L'IEQJER vivotera et disparaîtra pratiquement quelques mois plus tard, Montandon se consacrant essentiellement à ses

examens ethno-raciaux. Le 3 août 1944, à huit heures du matin, il est victime d'un attentat à son domicile, perpétré par un commando de la résistance juive (21). Grabataire, sa femme, qui s'interposait, est abattue d'une balle dans la tête. Montandon, blessé grièvement, décède quelques heures plus tard.

(1) *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944, L'utopie Pétain*, Presses universitaires de France, Paris, 1991.

(2) Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, 3 tomes, Editions du Centre, Paris, 1955.

(3) *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, collection Diaspora, Paris, 1992.

(4) *L'Institut d'étude des questions juives, officine française des autorités nazies en France*, Centre de documentation juive contemporaine, Paris, 1974.

(5) Agrégé d'histoire et de géographie en 1905, diplômé d'études supérieures de droit, Henri Labrousse n'est pas à l'origine antisémite et ne le deviendra qu'entre les deux guerres. Il obtiendra le prix Rothschild de la Faculté des lettres de Paris, qui lui permet d'effectuer un voyage en Europe, ainsi que la bourse Albert Kahn en 1907, et séjournera dans le Sud-Est asiatique et aux Etats-Unis. Professeur aux lycées et à la faculté de Bordeaux, il publiera une importante étude sur la Révolution dans la région de Bordeaux et sera également élu député radical de la Gironde. En 1942, il publie *Voltaire antijuif*, où il recense toutes les citations antijuives du philosophe pour montrer à quel point l'antijudaïsme est une tradition française. Son cours inaugural le 15 décembre 1942 est largement perturbé, malgré la présence de Darquier de Pellepoix et du recteur Gidel. A partir de la rentrée universitaire de 1943, la plupart des cours seront annulés faute d'une audience suffisante. Il en sera de même du cours du Dr Martial, dermatologue et hygiéniste, connu comme un des grands promoteurs de la médecine sociale en France. En raison des perturbations, son cours n'aura que deux éditions. On consultera sur ces personnages l'ouvrage de Claude Singer, *Vichy, l'université et les juifs*, Les Belles lettres, Paris, 1992. Il semble qu'il ait été envisagé de créer à la Sorbonne une chaire d'« études raciales », destinée à Georges Montandon, mais le projet ne fut jamais réalisé.

(6) Georges Wellers, *L'Etoile jaune à l'heure de Vichy*, Paris, Fayard, 1973.

(7) Archives du Centre de documentation juive contemporaine (XIg-120). D'autres documents figurent dans le livre de Jean Laloum, *La France antisémite de Darquier de Pellepoix*, Syros, Paris, 1979.

(8) Nombre des renseignements biographiques qui suivent sont extraits des diverses études de Marc Knobel, *De l'étude des noms et des Juifs à l'école d'anthropologie et chez Georges Montandon*, in *Sexe et race, Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX au XXe siècle*, séminaire 1989-1990, Centre d'études et de recherches germaniques de l'université Paris VII ; *Un ethnologue à la dérive*, Georges Montandon et l'ethno-racisme, in revue *Ethnologie française*, Paris, 1988 ; Eugen Fischer et Georges Montandon, *théorie et pratique de l'« hygiène raciale » en Allemagne et en France*, co-signé avec Liliane Crips, in *Entre Locarno et Vichy, les relations culturelles franco-allemandes dans les années 1930*, Editions du CNRS, Paris, 1993. Knobel a largement utilisé *L'Affaire Montandon*, in *L'Ethnie française*, n°3.

(9) Frédéric Montandon, *Les Montandon*, chez Albert Kundig, Genève, 1913.

(10) C'est dans *L'Humanité* du 15 décembre 1926, que Montandon écrit son premier article, très favorable, sur le judaïsme, intitulé *L'Origine des types juifs*.

(11) *Histoire de l'anthropologie*, Presses universitaires de France, 1974.

(12) Article intitulé *Le Problème des races. L'ethnie juive devant la science*, in *Champs* du Centre d'examen des tendances nouvelles, Paris, septembre 1938. Il fait suite à une conférence faite à la tribune du Centre d'examen des tendances nouvelles le 3 mai 1938.

(13) Montandon figure sur une note de l'ambassade d'Allemagne établissant une liste de huit personnalités susceptibles de prendre la direc-

tion de la propagande antijuive. Il est le seul à y être noté « avec réserves », à la différence de Léon de Poncins, Bernard Fäy, Vacher de Lapouge, Darquier de Pellepoix ou Céline, ce qui indique que les services allemands se méfient déjà de lui (Archives CDJC. V-66). Xavier Vallat, en réalité, coupe ainsi l'herbe sous le pied des Allemands, qui avaient déjà désigné, pour le surveiller, un expert allemand en questions raciales (Meyer).

(14) Plusieurs d'entre eux figurent dans les archives du CDJC, qui détient un très important fonds Montandon, où figure la quasi totalité de ses archives. Ce fut l'occasion d'un trafic, moyennant finances, de certificats de complaisance de non-appartenance. Voir aussi J. Billig, op. cité.

(15) *Dictionnaire de la politique française*, tome II, autoédition, Paris, 1972. Une biographie détaillée figure également dans le *Dictionnaire des anthropologues* de Paul-Émile Duroux, Paris, 1955 (très significativement, elle ne figure plus dans les éditions ultérieures).

(16) L'historique des Nouvelles Editions Françaises est retracé dans *L'Édition française sous l'Occupation*, 40-44, de Pascal Fouché, 2 t,

Bibliothèque de littérature française de l'université Paris VII, Paris, 1987. (17) Volkschaft Verlag, Dortmund, 1943. La traduction inédite a été réalisée par Gérard Loiseaux dans son ouvrage *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1984.

(18) Sur la notion de race au XIX<sup>e</sup> siècle, on consultera *L'Idée de race dans la pensée politique contemporaine*, sous la direction de Pierre Guiral et Emile Temime, Editions du CNRS, Paris, 1977. On y trouve notamment des biographies et exposés des doctrines de Georges Vacher de Lapouge, Pierre Leroux, Hippolyte Taine, Emile de Laveleye, Jules Soury, etc..

(19) Cité par Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, tome I, autoédition, Paris, 1967.

(20) Alain Drouard, *Une inconnue des sciences sociales, la Fondation Alexis Carrel, 1941-1945*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1992.

(21) Au moins un membre de ce commando, qui ne revendiqua jamais ouvertement son opération, est toujours vivant.

## PUBLICATIONS

Les principales ont eu pour thème : son exploitation géographique, anthroposomatique, et ethnographique en Ethiopie ; ses investigations anthroposomatiques et ethnographiques chez les Aïnou du Japon, chez les Bouriates de Sibérie, chez les Peaux-Rouges Havazoupaï ; le signalement d'un nouveau singe en Amérique ; l'application à l'anthropologie de la doctrine de l'ologénèse ; la réunion en un corps doctrinal systématique des données de l'ergologie (ethnographie, ethnologie culturelle) ; la description des crânes de la Biscordine (Lot) ; la création de la notion d'ethnie dans le domaine ethno-racial ; l'étude scientifique de l'ethnie juive ; l'analyse des dents des Préhumains dits Paranthropiens.

### I. EXPLORATION EN ÉTHIOPIE

1912

*Le Ghimirra*. (Paris, Masson) *La Géographie, Bulletin de la société de géographie*, t. 25, p. 1-20, 4 fig., 1 carte.

*Notes sur l'ethnographie des Ghimirra de l'Ethiopie méridionale*. (Paris, Leroux) *Revue d'ethnographie et de sociologie*, publiée par l'Institut ethnographique international de Paris, N° 3/4, p. 149-150.

*Traversée du massif éthiopien, du désert somali à la plaine du Soudan (1909-1911). Etude comparée des zones parcourues et de leurs habitants*. (Genève, Burkhardt) *Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève*, t. 51, mémoires, p. 47-63, plus 1 carte et 1 tabl. en couleurs hors texte.

*A Journey in South-Western Abyssinia*. (Londres, The Royal Geographical Society, et Edward Stanford) *The Geographical Journal*, t. 40, p. 372-391, plus 8 fg et 1 gde carte hors texte.

1913

*Viaggio nell'Etiochia di Sud-Ouest*. (Rome, à la Société) *Bollettino della reale Società geografica*, 5e série, t. 2, p. 1417-1428, 5 fig., 1 carte.

*Au Pays Ghimirra, Récit de mon voyage à travers le massif éthiopien (1909-1911)*. Paris, Chalamel et Neuchatel, Attinger

frères, in-8°, 424 p., 202 fig., plus 4 cartes et 10 pl. en noir et en couleurs hors texte. (Simultanément t. 22 du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*). (Ouvrage important).

1916

*Alfred Ilg*. (Genève, Burkhardt) *Le Globe*, organe de la Société de géographie de Genève, t. 55, *Bulletin*, p. 81-96.

1923

*L'Esclavage en Abyssinie. Rapport rédigé à la demande de la Ligue suisse pour la défense des indigènes, pour être présenté au Conseil Fédéral suisse en vue du débat sur l'esclavage à la IVe Assemblée de la Société des Nations*. Genève, Georg, in-8°, 30p., plus 1 carte en couleurs hors texte.

*Abyssinie : l'esclavage et les sphères d'influence* (avec une lettre de Lord Curzon à l'auteur). (Paris) *Mercur de France*, 1er novembre, p. 835-839.

### II. DIVERS

1908

*Die Theorie der verschiedenen Mechanismen der Lunatumluxation*. Thèse de doctorat en médecine de l'Université de Zurich, 32 p., 21 fig. (Aussi paru dans : Tübingen, Laupp) *Beitraege Zur Klinischen Chirurgie*, t. 57, p. 9-40.

*Le Traitement des fractures diaphysaires de la cuisse et de la jambe*. (Paris) *Archives générales de chirurgie*, t. 2, p. 133-143, 6 fig.

De 1909 à 1919 : collaboration à divers journaux, en particulier à *La Gazette de Lausanne*.

1915

*Frontières nationales. Détermination objective de la condition primordiale nécessaire à l'obtention d'une paix durable*. Chez l'auteur, in-8°, 16p., plus 1 carte hors texte.

1917

*Les Vibrations inconscientes et leur rôle dans le traitement d'affections neurasthéniques*. (Lausanne, Rouge) *Bul. de la Société vaudoise des sciences naturelles*, t. 51, P. V., p. 160-162.

*Commentaire sur les théories raciales de Gobineau.* (Paris) *La Revue Contemporaine*, 25 août/25 sept. , p. 589-593.

1919

*La Philosophie bio-psychologique*, appendice (p. 113-130) à la biographie *Camille Spiess* par Joseph Rivière. Paris, Figuière, in-16°, 136p.

1924

*L'Empire communiste des Incas.* (Paris) *Clarté*, 15 avril, p. 193-194.

*Communisme des Jésuites. Communisme des primitifs.* Ibidem, 1er mai, p. 217-218.

*Täuschung oder Phantasterei? Betrachtungen zu « Tiere, Menschen und Götter » von Ferdinand Ossendowski.* (Vienne) *Neues Wiener Tagblatt*, 5 septembre (Feuilleton).

*Ferdinand Ossendowski, imposteur ou halluciné?* *Clarté*, 1/15 septembre, p. 395-397.

*Zu Ferdinand Ossendowski, « Tiere, Menschen und Götter ».* (Zurich) *Neue Zürcher Zeitung, Literarische Beilage*, 12 octobre. *Ossendowski tel que je l'ai vu.* (Paris) *Le Journal littéraire*, 29 novembre, p. 2 portrait de l'auteur.

*Les Pieds d'argile de M. Ossendowski.* (Paris, Kra) *La Revue européenne*, 1er décembre, p. 47-51.

*Ossendowski, le menteur sans honneur.* (Paris) *Clarté*, 1er décembre, p. 509-515, 1 carte.

1925

*Comment on dépiste philologiquement les Ossendowski.* (Paris, Bra) *La Revue européenne*, 1er janvier, p. 58-64.

Réponse à une enquête sur les rapports de l'Occident et de l'Orient. (Paris, Emile-Paul) *Les Cahiers du Mois* (février-mars): *Les Appels de l'Orient*, p. 305-308.

*Encore le chevalier d'industrie Ossendowski.* *Clarté*, 1er avril, p. 188 (Signé L. V. ).

*Les Observations « psychiques » chez Ossendowski.* (Paris) *Psychica*, 15 mai, p. 77-78.

« *L'Homme et le Mystère* » d'Ossendowski. (Paris) *Clarté*, 15 octobre, p. 319-320.

1936

*Un retard fatal a eu pour conséquence la fin tragique du « Pourquoi-Pas ? ».* *Ce que nous révèlent les trois messages inédits du docteur Charcot.* (Paris) *L'Intransigeant*, 8 octobre (les 6 éditions), p. 1 et 7, 1 carte (dans la 6e édition), 1 facsimilé de lettre. Article reproduit par Pierre Chardon dans *L'Education physique* (Paris XVI, 36, avenue Kléber), 36e ann., n°45, avril-mai-juin 1938, p. 131-133.

1939

*Le Nombre des doigts chez les mammouths.* (Paris) *Revue Scientifique*, sept. loct. , p. 583-584.

1942

*Technique du traitement de la psychasténie par la méthode Vittoz.* Paris, Baillière, in-16°, 76p. , 1 portrait.

### III. MISSIONS EN SIBÉRIE

1921

*Le Typhus exanthématique en Sibérie de 1919 à 1921.* (Genève, Comité International de la Croix-Rouge) *Revue internationale de la Croix-Rouge*, septembre, p. 919-921.

*Mission en Sibérie, 22 mars 1919-17 juin 1921.* Ibidem, décembre, p. 1197-1232 (plus 1 carte ht dans les tirés à part).

1922

*Deux ans en Sibérie. La famine en Russie.* Grenoble, Comité

dauphinois d'assistance à la Russie affamée, Conférence donnée le 30 avril, 15 p.

1923

*Deux ans chez Koltchak et chez les Bolchéviques, pour la Croix-Rouge de Genève (1919-1921).* Paris, Alcan, in-8°, 318 p., plus 56 fig. et 1 carte ht. Historique résumé de la mission et tableau social.

*A propos de la livraison de l'Amiral Koltchak.* (Paris) *La Nouvelle revue*, 1er juin, p. 272-275.

*Bolchévisme et Croix-Rouge en Sibérie.* (Paris) *Mercure de France*, 15 juillet, p. 353-363.

*Im Schmelztiegel des fernen Ostens. Geschichte der sibirischen Mission des Internationalen Komitees vom Roten Kreuze zu Gunsten der österreichischen und ungarischen Kriegsgefangenen (März 1919 bis Juni 1921)* (traduit, d'après le manuscrit français, par Ernst Klarwill). Vienne, Manz, in-8°, VIII-341p. , plus 56 fig. et 1 carte ht. Historique complet de la mission, sans autre.

### IV. ANTHROPOLOGIE & ETHNOLOGIE EXTREME-ORIENTALES

1921

*Notice préliminaire sur les Aïnou.* (Genève, Institut suisse d'anthropologie générale, Albert Kundig) *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. 4, p. 233-246, 2 graph. et 16 fig.

*Investigation chez les Aïnou du Hokkaido.* (Aarau, Sauerländer) *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, 102e session, à Schaffouse, IIe partie, p. 181-182.

1922

*Instruments lithiques et poteries préhistoriques de la région de Vladivostok.* Idem, 103e session, à Berne, 11e partie, p. 288-289.

1923

*Relevé de gravures rupestres dans le Cataract Canyon (Arizona).* 104e session, à Zermatt, IIe partie, p. 188-189.

*Gravures et peintures rupestres des Indiens du Cataract Canyon (Arizona).* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, p. 322-325.

*L'Ancienne extension du domaine esquimau en Asie.* Idem, t. 36, Comptes-rendus de l'Institut français d'anthropologie, p. 322-325.

*Graniologie paléosibérienne (Néolithiques, mongoloïdes, Tchouki, Eskimo, Aléoutes, Kamtchadales, Aïnou, Ghiliak, Négroïdes du Nord).* Idem, t. 36, p. 209-296 et 447-542, 2 cartes, 115 fig.

*Résultats d'une enquête ethnologique chez les Aïnou.* (Toukyo) *Proceedings of the Third Panpacific Science Congress*, Tokio, 1926, p. 2291-2297.

1927

*Aïnou, Japonais, Bouriates.* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 37 et atlas supplément, p. 97-124 et 329-354, 1 carte, 4 graph. plus atlas de 48 pl. en phototypie.

*Une descente chez les Havazoupaï du Cataract Canyon.* (Paris). *Journal de la Société des Américanistes de Paris*, nouv. série, t. 19, p. 145-154, 1 carte, 1 fig. , plus 9 pl. hors texte.

*Au pays des Aïnou, Exploration anthropologique.* (Paris, Masson), in-8°, VIII-242p. 115fig. , 4 graph. , 3 cartes, plus 49 pl. phototypiques hors texte.

*Chez les Bouriates de la Transbaïkalie.* (Paris, Société française d'ethnographie, Larose) *Revue d'ethnographie et des tra-*

*ditions populaires*, 3e année, p. 283-287.

*L'Ethnologie au Japon*. (Alexandrie et Paris) *Messages d'Orient: Le Cahier japonais*, p. 246-248.

1929

*Une voûte cranienne aïnou surbaissée*. (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 39, p. 271-262, 6 fig.

1930

*Baguettes paléolithiques et baguettes aïnou*. Idem, t. 40, *Comptes rendus de l'Institut français d'anthropologie*, p. 286-287.

*Instrumentes néolithiques et poteries de la région de Vladivostok, comparés aux objets similaires de Suisse*. (Genève, Institut suisse d'anthropologie générale) *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. 5 (1928-1929), p. 222-230, 4 groupes de fig.

1931

*La Vannerie aïnou et ses connexions*. (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 41, *Comptes rendus de l'Institut français d'anthropologie*, t. 41, p. 442-444.

1933

*Ologénèse et culture aïnou*. Paris, Nourry, in-8°, XVe Congrès international d'anthropologie & d'archéologie préhistorique, Ve session de l'Institut International d'Anthropologie, Paris 1931, p. 730-736.

1931

*L'Ologénèse culturelle et la place de la culture aïnou*. (Paris, Société d'ethnographie de Paris, G. -P. Maisonneuve) *L'Ethnographie*, nouv. série, n°23, p. 129-137.

*Connexions de la civilisation aïnou, en particulier à propos des chaussures et des patins à neige*. Ibidem, p. 189-193 plus 1 pl. hors texte.

1932

(Collaboration avec de Clerambault). *Un métier à tisser de chez les Aïnou*. Ibidem, n°25, p. 131-140, et n°27, p. 81 avec pl. hors texte.

1934

*La Vannerie de la civilisation aïnou*. Ibidem, p. 103-105.

*Les Modes d'attelage du chien dans la zone arctique*. (Paris) *Revue scientifique*, 72e année, n°19, p. 631-636, 1 carte, 9 fig.

1936

*Considérations au sujet de la surélévation du corps comme mode de sépulture*. (Paris, Société d'ethnographie de Paris, Geuthner) *L'Ethnographie*, nouv. série, n° 32, p. 161-164.

1937

*La Civilisation aïnou et les cultures arctiques*. Paris, Payot, in-8°, 272 p. 10 cartes, 112 fig., plus 48 pl. ht. (ouvrage important).

*Les Problèmes raciaux de l'Océanie*. (Paris, Centre international de synthèse) *Science*, 31 mars, p. 1 et 5, 5 fig., 1 carte.

*Les Races du monde océanien*. (Paris) *Bulletin de la Société des océanistes*, t. 1, n° 1, avril, p. 11-32, 1 carte, 12 figures.

*L'Origine des Aïnou et le continent asiatique*. (Paris, Comité franco-japonais de Tokio) *France-Japon*, 4e année, n° 24, p. 276-279, portrait de l'auteur, 2 figures.

1938

*Perspectives de phylogénie humaine suggérées par la morphologie auriculaire et dentaire du Sinanthrope*. (Paris) *Revue scientifique*, 15 décembre, p. 561-568, 13 figures.

1939

*L'Analogie des baguettes de libation des Aïnou avec les baguettes paléolithiques*. Toulouse, Editions du Muséum, *Mélanges de préhistoire et d'anthropologie offerts au*

*Professeur Comte H. Begouën*, in-8°, p. 337-342, 2 figures.

*Les Aïnou et la préhistoire extrême-orientale*. (Paris) *Revue scientifique*, avril 1939, p. 246-257, 6 cartes, 16 figures.

« Conférence Broca » *Le Sinanthrope et sa dentition en particulier*. (Paris) *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 8e série, t. 10, fasc. 1/3, p. 30-39.

1940

*La signification du Sinanthrope pour l'Extrême-Orient et pour l'humanité*. (Paris, Comité franco-japonais de Tokio) *France-Japon*, 7e année, n° 48, mars, p. 127-130, 3 figures.

*Transfigurations ethniques au Pays du Soleil Levant*. (Paris) *Europa*, 1re année, n° 1, octobre, p. 92-99, plus 2 fig. ht.

## V. SUR UN GRAND SINGE D'AMERIQUE

1929

*Zoologie: Un singe d'apparence anthropoïde en Amérique du Sud*. Note présentée par L. Bouvier. (Paris, Gauthier-Villars) *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, séance du 11 mars 1929, p. 815-817.

Reproduction du mémoire précédent. (Paris) *La France Médicale*, avril, p. 9-10.

*Un singe anthropoïde actuel en Amérique*. (Paris) *Revue scientifique*, 11 mai, p. 268-269, 1 figure.

*Un singe d'apparence anthropoïde en Amérique du Sud*. (Paris, Masson) *La Nature*, 15 mai, p. 439-440, 1 figure.

*Découverte d'un singe d'apparence anthropoïde en Amérique du Sud*. (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 39, Séances de l'Institut français d'anthropologie, p. 137-141, 1 figure.

*Découverte d'un singe d'apparence anthropoïde en Amérique du Sud*. (Paris) *Journal de la Société des Américanistes de Paris*: nouv. série, t. 21, fasc. 1, p. 183-195, 1 carte, plus 2 planches phototypiques hors texte.

*A propos de l'Anthropoïde américain*. Ibidem, t. 21, fasc. 2, p. 411-412.

*Quelques précisions au sujet du grand singe américain*. (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 40, Séances de l'Institut français d'anthropologie, p. 116-117.

*Précisions relatives au grand singe de l'Amérique du Sud*. (Turin, Rosenberg & Sellier) *Archivio zoologico italiano* (t. 14/15: Pubblicazione in onore di Daniele Rosa), t. 14, fasc. 2/4, p. 441-459, 5 fig., 2 graphiques.

1931

*Les Statues simiesques du Yucatan*. (Paris) *Journal de la Société des Américanistes*, nouv. série, t. 23, fasc. 1, p. 259-260, plus 1 pl. hors texte.

*Contribution à l'étude des écrivains originaux*. (Paris) *Mercure de France*, 15 novembre, p. 254-255.

## VI. ANTHROPOSOMATIQUE & ETHNOLOGIE EN GÉNÉRAL

1913

*Du groupement régional des armes de l'Afrique d'après leur mode de construction*. (Genève, Burkhardt) *Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève*, t. 52, numéro spécial: XVIIe congrès des Sociétés Suisses de Géographie, p. 58-61.

*Des tendances actuelles de l'Ethnographie à propos des armes de l'Afrique*. (Lausanne, Rouge) *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, t. 49, Procès-verbaux, p. XLVIII-L.

1914

*Des tendances actuelles de l'Ethnologie à propos des armes de l'Afrique.* (Genève, Institut suisse d'anthropologie générale, Albert Kundig) *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. 1 p. 102-135, 8 cartes, 11 figures.

1917

*La Généalogie des instruments de musique puis Les Cycles de civilisation.* (Lausanne, Rouge) *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, t. 51, P. V., p. 120-123 et 142-144.

1919

*La Généalogie des instruments de musique et les Cycles de civilisation. Etude suivie du catalogue raisonné des instruments de musique du Musée ethnographique de Genève.* (Genève, Institut suisse d'anthropologie générale, Albert Kundig) *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. 3, p. 1-120, 174 figures, 4 cartes. (Tiré à part au Musée ethnographique de Genève).

*La Station moustérienne et antéwurmienne de Cotencher.* Idem, t. 3, p. 146-149.

Dès 1926

Collaboration au « Mouvement Scientifique » de *L'Anthropologie* (Paris, Masson).

1927

*L'Ologénisme (Ologénèse humaine). Notice préliminaire.* *La Revue mondiale*, 1er février, p. 223-229.

De 1928 à 1936

Collaboration à l'*Enciclopedia italiana* (Rome, Istituto Giovanni Treccani): *Ainu, Arco, Armi, Arpone, Ascia, Bumerang, Buriati, Caccia, Caiak, Cameiatka, Carro e carrozza, Ceramica, Cerbottana, Ciukci, Civiltà, Clava, Corazza, Coriachi, Cranio trofeo, Culturali cicli, Esogamia, Filatura, Ghiliaki, Golai, Guerra, Hamy, Illuminazione, Industria, Intrecciatura, Jenisseiani, Jukaghiri, Lapponi, Lazo, Letourneau, Madagascar, Martello, Maschere, Metallurgia, Mocassino, Moneta, Nave, Orochi, Ostiacchi, Parruche, Pemmican, Penisiere, Pesca, Pettinatura, Pigme, Pipa, Poncho, Scalp, Scarpa di neve, Scudo, Slitta, Strumenti musicali, Tapa, Tessitura e telaio, Tornio, Trasporto, Ustensili e macchine, Vesti e ornamenti, Zappa.* Avec cartes et illustrations figures.

1928

*Propulseurs mâles, femelles et androgynes, modernes et pré-historiques.* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 38, Comptes rendus de l'Institut français d'anthropologie, p. 353-355.

*L'Ologénèse humaine (Ologénisme).* Paris, Félix Alcan, in-8°, XII-478p., 21 fig., 14 graph., 20 cartes, plus 3 cartes et 14 pl. de portraits hors texte. (ouvrage important).

1929

*Ce qu'est l'ologénisme.* (Paris, Baillière) *Paris-Médical*, 12 janvier, p. I-IV, 1 graphique.

*L'Ologénisme.* (Paris) *Revue scientifique*, 26 janvier, p. 45-46, 1 graphique, 9 portraits, 1 carte.

Reproduction du mémoire précédent, sans figures. (Paris) *La France médicale*, avril, p. 1-19.

Réponse à une Enquête sur l'état actuel des théories de l'évolution. (Herblay, Seine-et-Oise). *L'Idée Libre*, mars, p. 473-478. (Enquête parue plus tard en vol. in-16° chez le même éditeur, sous le titre *La Vérité sur les origines de l'Homme*, par P. Vigne d'Octon).

*L'Ologénisme ou ologénèse humaine.* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 39 p. 103-122, 1 graph., 1 carte.

*La Théorie raciologique de l'ologénisme.* (Paris, Legrand) *Bulletin de la Société d'études des formes humaines*, Société de

Morphologie, t. 7, p. 455-465, 1 graph., 1 carte. 1930

*Création, évolution, transformisme.* (Paris) *La Revue mondiale*, 1er février, p. 234-249.

*L'Humanité n'a pas de berceau.* (Genève, Institut suisse d'anthropologie générale, Albert Kundig) *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. 5 (1928-1929), p. 254-258.

1931

*Du nouveau dans l'ascendance de l'Homme.* (Paris) *Mercure de France*, 1er février, p. 576-589, 2 fig.

*Rapport sur le Congrès d'anthropologie du Portugal - 1930.* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, t. 40, Comptes rendus de l'Institut français d'anthropologie, p. 464-466.

*Remarques sur la classification des sciences anthropologiques du Dr Félix Regnault.* (Paris, Nourry) *Revue anthropologique*, t. 41, p. 127-130.

*Au delà de l'ologénèse.* (Paris) *Revue scientifique*, 13 juin, p. 339-340.

*Table générale des matières de L'Ethnographie, nouvelle série, Nos 1 à 24 (1913-1931).* (Paris, Société d'ethnographie, n°24, p. 27-38.)

Dès 1932. Collaboration à la rédaction des comptes-rendus bibliographiques de la *Revue Anthropologique* (Paris, Nourry).

1932

*Observations sur le Congrès international pour les études sur la population - Rome 1931 -, ainsi que sur le 15e Congrès international d'anthropologie & d'archéologie préhistorique et 5e session de l'Institut international d'anthropologie - Paris 1931.* (Paris, Masson) *L'Anthropologie*, Comptes-rendus de l'Institut français d'anthropologie, t. 42, p. 445-447.

*Nouveaux exemplaires africains de la cithare en radeau.* Ibidem, t. 42, p. 676-678, 1 fig.

Georges Hervé. (Paris, Nourry) *Revue anthropologique*, t. 42, p. 302-305.

1933

*Race et constitution.* Ibidem, t. 43, p. 44-55, 2 graph.

*La Race, les races. Mise au point d'ethnologie somatique.* Paris, Payot, in-8°, 300p. 8 graph., 20 fgi., 3 cartes, plus 24 pl. et 1 carte hors texte. (ouvrage important).

Dès 1934. Coll. à la rédaction des comptes-rendus bibliographiques de *L'Ethnographie* (Société d'ethnographie de Paris).

1934

*La Relation du climat à la morphologie nasale.* (Paris, Nourry) *Revue anthropologique*, t. 44, p. 5-17, 3 cartes.

*L'Ologénèse culturelle. Traité d'ethnologie cycloculturelle et d'ergologie systématique.* Paris, Payot, in-8°, 778 p. 438 fig. 7 graph., 19 cartes, plus 12 cartes et 32 pl. ht. (ouvrage important).

*Formulaire de mensurations et d'observations du S. A. S. (Projet devant servir de base de discussion).* (Bologne) S. A. S., Bulletin du Comité international pour la standardisation anthropologique synthétique, t. 1, n° 1, p. 80-85.

1935

*Réponse à l'Enquête sur le IIe questionnaire de F. Frassetto pour la standardisation des méthodes.* Ibidem, n°2, p. 3-6.

*La Concept. de race* (Milan) *Scientia*, septembre.

*L'Ethnie française.* Paris, Payot, in-8°, 240 p. 5 fig., 33 cartes, plus 48 pl. hors texte. (ouvrage important).

*Le Squelette du Professeur Papillault.* (Paris) *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 8e série, t. 6, p. 5-22, 1 fig., plus 2 pl. hors texte.

1936

*Le Nombre des types raciaux actuels parmi les Européens d'Europe et leur diagnostic différentiel.* Bruxelles, in-8°, XVI<sup>e</sup> Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, VI<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Institut international d'Anthropologie, Bruxelles 1935, p. 86-92. Aussi paru dans S. A. S. (Bologne), t. 1, n° 3, p. 3-10, 1936.

*Du type des Nègres sud-africains ou de la non-valeur du terme Bantou au point de vue racial.* Ibidem (mais pas dans le S. A. S.), p. 121-124.

*La Considération de la civilisation en ethnographie actuelle et en préhistoire selon des cycles de culture, par opposition à la conception d'un développement parallèlement uniforme.* Ibidem, p. 559-563.

*Les Crânes cromagnoïdes de la Biscordine.* (Paris, Nourry) *Revue anthropologique*, t. 46, p. 105-139, 8 fig., 1 graphique.

*Revue d'Ethnologie.* (Paris, Doin) *Revue générale des sciences*, 15/31 août, p. 448-455.

1937

*Les Types raciaux de la France et la Préhistoire.* (Paris) *Revue scientifique*, mai, p. 170-179, 1 carte, 12 fig., 1 graphique.

*Homo Balaeniger et Homo niloticus.* (Stuttgart, Enke) *Zeitschrift für Rassenkunde*, t. 6, p. 107-109.

*L'Humanité préhistorique : les cadres.* (Paris, Centre international de synthèse) *Science*, juillet, p. 3-4, 8 figures (forme, sans les figures, les p. 47a-47d du feuillet dit « Encyclopédie annuelle »), rubrique « Evolution de l'humanité ».

*Nécrologie : Nello Puccioni.* (Paris, Ecole d'anthropologie) *Revue Anthropologique*, 47<sup>e</sup> année, oct. /déc., p. 333.

1938

*Nécrologie : René Verneau.* Ibidem, 48<sup>e</sup> année., janv. /mars, p. 86-88.

*L'Ethnie française au Canada.* (Paris) *Revue scientifique*, juillet, p. 288-294, 5 cartes, 8 figures.

Dès 1938 (et sporadiquement dès 1932). Collaboration aux analyses bibliographiques de la *Revue scientifique* (Anthroposomatique, Ethnologie).

1939

*Dernières trouvailles d'Hominidés fossiles, L'Hominien du Mont Circé.* (Paris) *Revue Scientifique*, avril, p. 266-267, 1 fig.

*Les Dents des Paranthropiens.* (Paris) *Revue scientifique*, novembre/décembre, p. 635-649, 1 carte et 17 figures.

1940

*La Mâchoire de Pithécantrope, récemment trouvée, fait-elle de lui un singe ?* Ibidem, janvier, p. 29-32.

*Nomenclature anthropologique.* Ibidem, mars, p. 172-173.

*Tableau géologico-géographico-phylétique des Primates.* Ibidem, mai, p. 86-91, 1 tableau.

1941

*Ce que signifie « l'ethnie » française.* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°1, mars, p. 2-4, 1 graph., 1 carte.

*L'Hérédité et les lois de Mendel.* Ibidem, p. 10-12, 6 graphiques.

*L'Aryanisme français.* Ibidem, n°2, avril, p. 1-6, 1 carte.

*Vita e opere di Vacher de Lapouge.* (Rome) *La Difesa Della Razza*, 20 avril, p. 24-26, 1 portrait.

*Georges Vacher de Lapouge.* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°3, mai/juin, p. 5-9, 1 portrait, 1 fac-similé de lettre.

*De la formation des races humaines.* Ibidem, n°4, juillet, p. 1-5, 1 graphique.

*Préhistoire et histoire ancienne de la France.* Ibidem, n°5, août/septembre, p. 2-10, 1 graphique.

*Les Groupes sanguins.* Ibidem, p. 19-22.

1942

*L'Etudiant français et la science ethnique.* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°6, mars, p. 1-6.

*Der Heutige Stand der Ethnologie in Frankreich.* (Munich) *Archiv Für Rassen und Gesellschaftsbiologie*, n°36, fasc. 3, p. 222-233.

1943

*L'Homme préhistorique et les préhumains.* Paris, Payot, in-8°, 355 p. 92 fig., graph. et cartes, plus 16 p. ht. (ouvrage important).

*La Science française devant la question raciale au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.* (Paris, Hambourg) *Deutschland-Frankreich*, n°3, p. 104-120.

*Définitions* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°8, mai, p. 2-4, 1 graph.

*Eléments de génétique et eugénique I* Ibidem, n°9, juillet, p. 32-39, 7 fig.

## VII. LA QUESTION JUIVE

1938

*Mise au point de raciologie : le problème des races. L'ethnie juive devant la science.* Suivi d'une *Réponse confraternelle à Georges Duhamel* et précédé d'une *Note biographique du Dr G. Montandon* (avec portrait). (Bruxelles) *Les Cahiers du Centre d'examen des tendances nouvelles*, n°1, septembre, 24 p., 1 graphique.

1939

*L'Etat actuel de l'ethnologie raciale et le manifeste italien sur le « racisme ».* Conférence donnée à la Sorbonne (Société d'ethnographie de Paris) le 6 novembre 1938, *Scientia* (Milan), 33<sup>e</sup> année, janvier, p. 32-46.

*La Solution ethnico-raciale du problème juif.* (Paris) *Contre Révolution*, n°5, avril, p. 19-34, 2 cartes.

*L'Ethnie juive et le type racial juif.* (Paris) *Revue internationale des sociétés secrètes*, n°12, 15 juin, p. 375-384, 1 graphique.

*Determinazione psicologica dell'etnia judaica.* (Rome) *La Difesa della razza*, 3<sup>e</sup> année, n°1, 5 novembre, p. 18-23, 20 figures

1940

*Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* Paris, Nouvelles Editions Françaises, in-16°, 94 p., plus 10 portraits hors texte.

1941

« *L'Ethnie juive* » I: *Sémites, Hébreux, Israélites et Juifs.* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°1, mars, p. 16-18, 1 carte.

« *L'Ethnie juive* » II: *L'établissement des Sémites en France.* Ibidem, n°2, avril, p. 18-21, 1 carte.

« *L'Ethnie juive* » III: *Les caractères du type judaïque.* Ibidem, n°3, mai/juin, p. 15-20, 4 figures.

« *L'Ethnie juive* » IV: *Formation historique du type racial judaïque.* n°4, juillet, p. 20-22, 1 graphique

« *L'Ethnie juive* » V: *Groupes sanguins des communautés juives. Préhistoire palestinienne. Les Samaritains.* Ibidem, n°5, août/septembre, p. 23-25.

*La religion juive, signe de ralliement ethnique.* Ibidem, p. 26-27, n°5.

1942

« *L'Ethnie juive* » VI: *Les éléments linguistiques de l'ethnie juive.* (Paris) *L'Ethnie Française*, n°6, mars, p. 29-30.

*L'Etude sociale de l'antijudaïsme en France.* (Francfort, Munich),



- Weltkampf*, n°2 [français], avril/juin, p. 1-8, plus 2 pl. ht.  
*Rassenforschung und Antisemitismus in Frankreich* (Francfort-Munich), *Weltkampf*, n°2, avril/juin, p. 89-97, plus 2 pl. ht.  
 1943  
*Racisme et juifs*. (Paris) *L'Ethnie Française*, n°7, janvier, p. 1-6.  
 « *L'Ethnie juive* » VII: *La circoncision*. Ibidem, p. 36-43.  
*Ethno-raciologie judaïque : sociologie de l'ethnie juive*.  
 Ibidem, n°8, mai, p. 5-9. Aussi paru dans *La Question juive en France et dans le monde*, n°9, avril/mai, p. 6-14).  
 « *L'Ethnie juive* » VIII: *Prénoms juifs*. Ibidem, p. 25-28.  
*La Qualité de Juif*. Ibidem, n°9, juillet, p. 1-14.  
 « *L'Ethnie juive* » IX: *L'élément religieux*. Ibidem, p. 27-31.  
*Internier! Déporter! I: les Juifs d'Alexandrie*. (Paris). *La Question juive en France et dans le Monde*, n°11, juillet, p. 25-35.

## VII. OUVRAGES PRÉFACÉS ET TRADUITS OU ADAPTÉS

- 1934  
 R. Broom: *Les Origines de l'Homme*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface. trad. an. de l'anglais).  
 1935  
 Frank H. Hankins: *La Race dans la civilisation. Critique de la doctrine nordique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface, traduction anonyme de l'anglais).  
 A. M. Hocart: *Les Progrès de l'Homme*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et traduction de l'anglais).  
 C. G. Seligman: *Les Races de l'Afrique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et traduction de l'anglais).  
 Joachim Barckhausen: *L'Empire jaune de Genghis-Khan*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et traduction de l'allemand).  
 1936  
 Dr Arnold Lorand: *Le Rajeunissement, par l'amélioration des fonctions de l'estomac et de l'intestin*. Paris, Baillière, in-16°, collection « Les actualités médicales ». (Traduction anonyme de l'allemand).  
 Arthur Byhan: *La Civilisation caucasienne*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et traduction de l'allemand).  
 H. H. Houben: *L'Appel du Nord. Les aventures et les héroïsmes des explorateurs du monde arctique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et trad. de l'allemand).  
 Carl R. Raswan: *Au pays des tentes noires, Mœurs et coutumes des Bédouins*. Paris, Payot, in-8°, « Collection d'études pour l'histoire de notre temps ». (Préface et trad. de l'allemand).  
 R. R. Schmidt: *L'Aurore de l'esprit humain*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Note préliminaire et correction de traduction de l'allemand).  
 1937  
 K. Haushofer: *Le Japon et les Japonais. Géopolitique du Japon*. Paris, Payot, in-8°. « Bibliothèque géographique ». (Préface, traduction de l'allemand, addition de la moitié des figures, personnelles, des planches hors texte).  
 Mohammed Essad Bey: *Allah est grand! Décadence et résurrection du monde islamique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque historique ». (Préface et traduction de l'allemand).  
 Michael Prawdin: *L'Empire mongol et Tamerlan*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque historique ». (Préf. et trad. de l'allemand).  
 D. Westermann: *Noirs et Blancs en Afrique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Avant-propos et traduction de l'anglais).  
 Kaj Birket-Smith: *Mœurs et coutumes des Esquimaux*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Avant-propos et traduction de l'anglais).  
 Ch. Curran & Karl Kauffeld: *Les Serpents*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Note préliminaire et traduction de l'anglais, anonymes).  
 Charles E. Key: *Les Explorations du XXe siècle*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque géographique ». (Traduction-adaptation anonyme de l'anglais).  
 J. R. Norman & F. C. Fraser: *Les Géants de la mer. Requins, baleines, dauphins*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Note préliminaire et traduction de l'anglais).  
 C. V. Warren: *Dans la jungle de Birmanie*. Paris, Payot, in-8°, « Collection d'études pour l'histoire de notre temps ». (Traduction anonyme de l'anglais).  
 A. Hyatt Verrill: *Mœurs étranges des insectes*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Note préliminaire et traduction de l'anglais).  
 W. Maxwell Reed & Jannette M. Lucas: *Les Etapes des espèces animales*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Avant-propos et traduction de l'anglais).  
 1939  
 H. Weinert: *L'Homme préhistorique, des Préhumains aux races actuelles*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Préface et traduction de l'allemand).  
 R. Broom: *Les Singes anthropoïdes fossiles de l'Afrique du Sud et leurs relations à l'Homme*. (Paris) *Revue scientifique*, mars. (Traduction d'après manuscrit anglais).  
 Raymond L. Ditmars: *La Lutte pour la vie dans le monde animal*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Traduction anonyme de l'anglais).  
 Th. W. Danzel: *Magie et science secrète*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque historique ». (Trad. anonyme de l'allemand).  
 John D. Littlepage: *A la recherche des mines d'or de Sibérie*. Paris, Payot, in-8°, « Collection d'études pour l'histoire de notre temps ». (Traduction de l'anglais).  
 E. W. Pfizenmayer: *Les Mammouths de Sibérie*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Avant-propos et traduction de l'allemand).  
 1941  
 Kurt Lindner: *La Chasse préhistorique*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». (Avant-propos et traduction-adaptation de l'allemand).  
 1942  
 K. Sapper: *L'Alimentation de l'humanité*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque scientifique ». Traduction de l'allemand).  
 Rawdon Malet: *Les Périls de la grande chasse*. Paris, Payot, in-8°, « Bibliothèque géographique ». (Traduction anonyme de l'anglais).  
 Otmar von Verschuer: *Manuel d'eugénique et hérédité humaine*. Paris, Masson, in-8°. (Traduction de l'allemand).

(Renseignements tirés de la même source que ses titres universitaires et fonctions, avec ajouts de sa main. Le Dr Montandon a omis d'indiquer quelques articles publiés dans la presse communiste, notamment *L'Humanité*.)

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

### NOTRE BUT.

CE QUE SIGNIFIE « L'ETHNIE » FRANÇAISE.

par le Professeur George MONTANDON.

LES VRAIES FAMILLES FRANÇAISES DOIVENT REVIVRE.

par le Professeur Henri BRIAND.

L'HÉRÉDITÉ ET LES LOIS DE MENDEL.

par le Professeur G. MONTANDON.

L'INSTITUT ALLEMAND DE PARIS.

LE PROFESSEUR VON VERSCHUER, THÉORICIEN ET  
PIONNIER DU « FRONT DE L'HUMANITÉ ARYENNE »

par Gérard MAUGER.

LES FOSSEYEURS DE L'ANTHROPOLOGIE,

par Gérard MAUGER.

« L'ETHNIE JUIVE ». I. : SÉMITES, HÉBREUX, ISRAÉLITES  
ET JUIFS.

par le Professeur G. MONTANDON.

GENS EN PLACE ET CRITÈRE DES VALEURS.

par Jean TURSTEN.

PLACE POUR NOS ENFANTS.

BULLETIN POLITIQUE ET ÉCHOS.

### **DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :**

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

RÉDACTEUR EN CHEF — Administrateur :

**Gérard MAUGER.**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : MÉnilmontant 80-56

LE NUMÉRO

5<sup>f</sup>  
0.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

*Directeur Scientifique :*  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'Ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

*Rédacteur en Chef et Administrateur :*  
GÉRARD MAUGER.

---

## SOMMAIRE

---

- |  |  |
|--|--|
| 1° Notre but .....   | L'ETHNIE FRANÇAISE,  |
| 2° Ce que signifie « L'Ethnie » Française .....  | par le Docteur George MONTANDON, Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris. |
| 3° Les vraies familles françaises doivent revivre .....  | par le Dr Henri BRIAND, Professeur de Génétique à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.          |
| 4° L'hérédité et les lois de Mendel .....  | par le Professeur George MONTANDON.  |
| 5° L'Institut Allemand de Paris .....  | L'ETHNIE FRANÇAISE,  |
| 6° Le Professeur von Verschuer, théoricien et pionner du « Front de l'Humanité Aryenne » ..... | par Gérard MAUGER.   |
| 7° Les Fossoyeurs de l'Anthropologie .....   | par Gérard MAUGER.   |
| 8° « L'Ethnie Juive ». I.: Sémites, Hébreux, Israélites et Juifs .....                         | par le Professeur George MONTANDON.  |
| 9° Gens en place et critère des valeurs .....  | par Jean TURSTEN.  |
| 10° Place pour nos enfants .....   | par PATER FAMILIAS.  |
| 11° Bulletin politique et Echos .....  |  |
- 

## NOTRE BUT

---

La France est à la veille d'un renouveau — seul garant de sa consolidation et de son avenir.

Une rénovation ne prétendant être que nationale ne représenterait toutefois qu'une restauration au souffle court. Sur le plan de la structure générale de l'Etat, la rénovation doit être SOCIO-NATIONALE.

Et l'expression de cette rénovation socio-nationale ne peut être, selon la proposition du Chef de l'Etat, le Maréchal PÉTAINE lui-même, que la collaboration franco-allemande.

Mis à part les ressentiments du moment, cette collaboration est-elle chose contre nature ? — L'empire carolingien d'autrefois, la Suisse d'aujourd'hui, démontrent qu'il n'en est rien. Il suffit de se rendre compte des racines ethniques de la France et des dangers que lui font courir les exotiques pour comprendre que son rôle normal consiste dorénavant à s'emboîter dans le bloc européen.

Les mandataires des conceptions afro-syriaques ont fait un tort incalculable à la France en trompant l'opinion sur l'échelle des valeurs actuelles, en mettant sous le boisseau le problème ethno-racial (à la base de la tempête européenne), en prétendant interdire à l'Homme de rien savoir de l'Homme. Le Français vrai n'a pas à craindre de scruter le pro-

blème ethno-racial et de se situer par rapport aux autres communautés, car il est plus aryen qu'il ne s'en doute — et cet organe ne parlera pas de l'aryanisme et de notions analogues sans les définir en toute clarté.

Notre rénovation socio-nationale est donc intéressée, et nous dirions même qu'elle est intéressée en premier lieu, à tout ce qui touche à l'anthropologie au sens large : non seulement à l'ANTHROPO-SOMATIQUE ou étude du corps de l'Homme, à la RACIOLOGIE et à l'ETHNOLOGIE, mais à l'HERÉDITÉ et à ses conséquences, à l'EUGENIQUE ou hygiène de la race, à la NATALITÉ et à ses répercussions sur la démographie, à l'étude comparée des RELIGIONS dans ce qu'elles ont d'ethnique, à l'ETHNOGRAPHIE ou étude des civilisations, passées et actuelles, à la SOCIOLOGIE sous ses aspects ethniques, voire à la LINGUISTIQUE.

Tous ces problèmes, dans ce qu'ils ont de valable pour le grand public, seront ceux de L'ETHNIE FRANÇAISE — dont le titre est celui d'un ouvrage de notre Directeur paru en 1935 — et nous considérons notre parution même comme un échec aux Afro-syriaques dans leur tentative de faire obstacle à l'épanouissement de la vie européenne.

L'ETHNIE FRANÇAISE.

## CE QUE SIGNIFIE L'ETHNIE FRANÇAISE

Une mise au point terminologique est nécessaire au début de l'activité de notre organe. Car, s'il n'est plus exact de dire que le Français ignore la géographie, non seulement le grand public et les journalistes, mais le corps enseignant dans sa quasi totalité, et nos ex-gouvernants, méconnaissent complètement ce qui distingue la *race*, l'*ethnie* et la *nation*. Citons ce passage entre mille (*Géographie secondaire, Classe de Seconde*, nouvelle édition abrégée, par ALLIX & LEYRITZ, Paris, Hatier, 1938, p. 194) : « Actuellement, il y a trois grandes races fondamentales : blanche, jaune, noire... Race jaune : 660 millions d'individus environ, dont le domaine est surtout l'Asie. Par migrations et conquêtes, elle a pénétré en Europe avec les Bulgares, les Magyars et les Turcs... » — Or, c'est faux ! Car si ces trois peuples (et d'autres avec eux, comme les Finlandais), appartiennent à des *ethnies* d'origine asiatique (du point de vue linguistique), ils ressortissent bel et bien, du point de vue somatique (qui est celui des auteurs puisqu'ils parlent de Blancs, de Jaunes et de Noirs), à la race blanche, leucoïde ou europoïde.

Définissons donc tout d'abord nettement les termes et les notions dont nous aurons à nous servir dans nos exposés.

\*  
\*\*

Le beau vocable de « race » est employé dans cinq acceptions différentes, dont quatre désignent un groupement et la cinquième un état.

1) On parle parfois de la « race » humaine pour qualifier globalement l'humanité. Or, la succession des échelons zoologiques, compris l'un dans l'autre, étant, du plus grand au plus petit : le règne, l'embranchement, la classe, l'ordre, la tribu, la famille, le genre, l'espèce et la race, il est tout aussi faux de parler de « race » humaine que de « genre » humain. L'humanité actuelle forme l'*espèce* humaine (l'espèce étant, selon sa définition toujours la plus valable, l'ensemble des individus qui donnent entre eux des produits féconds).

2) La race, au sens restreint que comporte le vocable dans la terminologie zoologique prémentionnée, est le groupement humain considéré au seul point de vue de ses caractères physiques, somatiques (du grec *soma*, le corps). C'est le sens que donnent au terme les anthropologues du monde entier, en particulier les anthropologues français — et donc nous-même. (C'est de ce sens de race que dérive l'adjectif « racé », pour désigner un sujet paraissant incarner le type dont il relève).

3) La race, au sens large, et autrefois au sens vague, est celle des historiens (Augustin THIERRY), des essayistes (GOBINEAU), aujourd'hui de ceux que l'on appelle les « racistes ». Mais ceux-ci, c'est de façon parfaitement consciente qu'ils appellent « race » le groupement humain qualifié par la *totalité* de ses caractères, somatiques et non somatiques ou noologiques (du grec *noos*, l'esprit), à subdiviser en quatre comme indiqué plus bas.

C'était aussi ce que NAPOLÉON III appelait, sans d'ailleurs préciser, la « nationalité », par déformation du sens de « nation ». C'est ce que, en français, on appelle aujourd'hui couramment l'*ethnie* pour disposer d'un terme à racine totalement différente de celui qui désigne la nation et de celui qui qualifie la race au sens restreint ou race proprement dite.

4) Dans un sens désuet, la « race » signifie une famille généalogique. On dit aujourd'hui, selon les cas, dynastie s'il s'agit de monarches, ou lignée s'il s'agit de particuliers.

5) Quand enfin on parle, en eugénique, d'améliorer la « race », il ne s'agit plus d'un groupement par rapport à un autre, mais de l'ensemble des individus considérés dans leur force vitale. Nous préférons parler d'amélioration de la « génération », ou, mieux encore, de la « population », tout en reconnaissant que, dans ce sens, le vocable de « race » est moins dangereux parce que ne prêtant guère à confusion.

Cela dit, on peut formuler les définitions suivantes :

Le terme de **population** désigne une masse humaine quelconque, sans idée même d'un groupement (exemples : la population de l'île Majorque, la population de l'Afrique, etc.).

Le **peuple** est un groupement vague dont on ne veut pas préciser les caractéristiques; il est tout à fait nécessaire d'avoir, à sa disposition, en ethnologie, un terme imprécis, de même qu'en zoologie, le vocable de « type » peut s'appliquer à tout échelon de la classification (exemples : le peuple allemand, le peuple espagnol, etc.).

La **race** (au sens restreint) est le groupement défini par les seuls caractères somatiques (exemples : les trois races principales de l'Europe, disposées horizontalement sur une carte géographique, sont les Nordiques [blonds] au Nord, les Alpines [brunets trapus] au Centre, les Méditerranéens [brunets déliés] au Sud (Voir les Fig. 1 et 2).

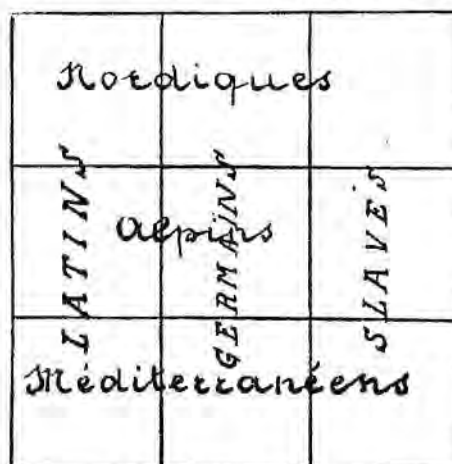


Fig. 1. — Chevauchement schématique des 3 principales races (zones horizontales) et des 3 principales ethnies (zones verticales) de l'Europe.

L'ethnie est le groupement *naturel* défini par la totalité des caractères humains, à répartir en cinq rubriques : *somatiques* (c'est-à-dire raciaux proprement dits), *linguistiques*, *religieux* (important pour la définition de certaines ethnies, comme l'ethnie juive), *culturels* et *mentaux* (exemples : les trois ethnies principales de l'Europe, disposées verticalement sur une carte, c'est-à-dire à angle droit par rapport aux trois races mentionnées, sont les ethnies latine, germanique, slave).

La *nation* représente le groupement compris dans les limites de l'Etat (exemples : les citoyens allemands, les citoyens espagnols, les citoyens suisses. Il existe une nation suisse, mais pas d'ethnie suisse; par contre, il existe une ethnie juive, une ethnie tzigane, mais pas de nation juive, pas de nation tzigane).

La *nationalité* est simplement l'appartenance à une nation (exemple : dire « Cet homme est de nationalité suisse » doit signifier simplement qu'il est citoyen suisse, mais pour marquer qu'un Suisse offre les caractères des Suisses italiens, on ne dira plus, comme autrefois : « Ce Suisse est de nationalité italienne », mais bien : « Ce Suisse est ethniquement italien » ou bien : « Ce Suisse est d'ethnicité italienne »).

On constate ainsi que les races, les ethnies et les nations ne se recouvrent pas sur le terrain.

\*\*

Quelques précisions militant en faveur des sens précités pour les vocables de race et d'ethnie ne seront pas inutiles.

Lorsqu'en 1938, l'Italie fasciste créa son mouvement ethniste ou raciste, un membre du Comité chargé d'en fixer la terminologie nous écrivit en substance : « Vous avez raison théoriquement avec votre terme d'ethnie, mais nous avons finalement adopté « race », parce que le mot *etnia* n'aurait pas été compris du peuple; nous ferons cependant la distinction entre la race ethnique (votre ethnie ou race au sens large) et la race anthropologique des anthropologues (race au sens restreint) ». Or, il n'est pas toujours possible, dans le langage courant, de faire accompagner le substantif de son adjectif approprié, et l'on en vient à dire fréquemment « race » tout court, sans que l'interlocuteur ou le lecteur distingue de laquelle on entend discourir — compte non tenu de ceux qui, n'ayant pas des notions claires dans leur esprit, préfèrent le confusionnisme. L'inconvénient du seul terme de « race » pour deux entités différentes se fit si bien sentir, que les cercles italiens intéressés se posèrent à nouveau, en 1940, la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'adopter deux termes, le vocable italien *stirpe* (souche) étant proposé pour qualifier la race au sens restreint (nous ne savons pas quelle fut, en définitive, la décision prise).

En ce qui concerne la France, le mot de race est si ancré chez les anthropologues, pour désigner le groupement somatique, qu'ils n'y renonceront pas, et il ne faut pas oublier que si l'anthropologie somatique n'est qu'une partie de cette science, elle n'en est pas moins, tant historiquement que du

point de vue de son importance, à la base de toute l'anthropologie. Aussi, lors des discussions relatives au dit « racisme », s'est-il produit que des collègues français, savants reconnus et de bonne foi, comme le professeur Etienne PATTE, de Poitiers (*Le problème de la race*, dans les CAHIERS DE LA DÉMOCRATIE, nov.-déc. 1938), pensaient réfuter les thèses du « racisme », appliquant ces thèses à la race au sens restreint, alors que, dans la pensée des « racistes », elles s'appliquaient à la race au sens large. Pas de débat, ni même d'exposé possibles, avec un pareil quiproquo à la base !

Mais il est une autre raison, particulière à l'état des choses en France, qui conseille de façon péremptoire l'emploi du terme d'ethnie lorsqu'il s'agit de l'ethnie française. En effet, parmi les éléments raciaux dont l'agrégat forme l'ethnie allemande, il en est un qui représente son idéal racial : le type racial nordique (grand et blond), et les auteurs allemands prônent la « nordisation » ou la « renordisation » de la race. En Italie, similairement, il existe un type racial idéal : le type méditerranéen, bien que les sujets alpins et les sujets mixtes soient fréquents parmi les membres de l'ethnie italienne. Mais la France pourrait-elle faire choix d'un type racial à favoriser ? Sans doute, elle a une majorité d'Alpins : la moitié de la population, contre un quart de Subnordiques (Nordiques atténués, généralement châains) et un quart de Méditerranéens; pour arriver au 50 % d'Alpins, il faut cependant faire entrer en ligne de compte les éléments alpins disséminés chez les individus de type mixte, les sujets purement alpins n'excédant pas le tiers de la population. *L'ethnie française n'a donc pas de type racial à mettre sur le pavois*. Ce sont les autres caractères que les raciaux qui sont les plus marquants de l'ethnie française : ses caractères linguistiques, culturels et mentaux.

Ainsi, les raisons particulières s'ajoutent aux générales pour faire appeler notre communauté *l'ethnie française* plutôt que la « race française ». L'ethnie française, ne correspondant du reste pas à une formation politique, dépasse les frontières de la France et intéresse également les francophones de Suisse (au nombre de un million d'âmes environ), de Belgique (au nombre de trois millions et demi) et du Canada (au nombre de trois millions), sans parler de tous les noyaux de la même communauté épars sur l'étendue du globe.

Le terme de « racisme » est-il donc inutile ? — Non. D'abord, il est des cas de véritable racisme, et fait piquant, surtout dans un pays où l'ethnisme dit racisme est acerbement attaqué : Les Etats-Unis. En effet, la différence des Blancs et des Noirs, dans ce pays, repose essentiellement sur une différence somatique, raciale au sens proprement dit, puisque les Nègres d'Amérique ont oublié leurs langues et coutumes africaines. De plus, le terme de « racisme » est trop répandu pour tomber en désuétude et chacun reste libre de s'exprimer comme il l'entend. L'essentiel, pour celui qui parle en « technicien », c'est qu'il ait à l'esprit des notions précises. Le service qu'elles peuvent rendre sous ce rapport est l'excuse de la sécheresse de nos explications, et le tableau suivant synthétisera ces données terminologiques :

TABLEAU DES TERMES PARALLÈLES SE RAPPORTANT AUX TROIS NOTIONS DE RACE, D'ETHNIE ET DE NATION

<i>Groupement humain :</i>	race	ethnie	nation
<i>Adjectifs s'appliquant au groupement :</i>	racial (ou racique)	ethnique	national
<i>Appartenance au groupement :</i>	racialité	ethnicité (de préférence à nationalité)	nationalité
<i>Doctrine s'appuyant sur le groupement :</i>	racisme	ethnisme (de préférence à racisme)	nationalisme
<i>Disciples de la doctrine :</i>	racistes	ethnistes (de préférence à racistes)	nationalistes
<i>Science étudiant les groupements :</i>	raciologie	ethnologie	histoire des nations



Fig. 2. — Chevauchement réel des 3 races (Nordiques, Alpains, Méditerranéens) et des 3 ethnies (Latins, (Germains, Slaves) de l'Europe.

Division 1 : raciale (au sens restreint).  
Division 2 : ethnique.

Quand on dispose de ce clavier, il est possible de s'exprimer en parfaite clarté sur tous les problèmes relatifs aux groupements humains.

GEORGE MONTANDON,

Professeur d'ethnologie à l'École d'Anthropologie.

# LES VRAIES FAMILLES FRANÇAISES DOIVENT REVIVRE

Par le Dr H. BRIAND,  
*Professeur à l'École d'Anthropologie de Paris.*

Pour le Français qui a vécu déjà plus de la moitié de sa vie, a assisté et participé, si modestement que ce soit, aux grandes crises qui ont secoué l'Europe depuis un quart de siècle, les douloureux événements de ces mois derniers sont d'amers sujets de réflexion, sinon une totale surprise.

Ils nous incitent à penser que nous étions engagés dans une fausse route et que, maintenant, s'impose à nous la recherche des éléments de redressement (pour employer un mot à la mode) des valeurs de notre Pays.

Or, la terrible crise actuelle nous apparaît comme une conséquence directe des transformations subies dans tous les domaines, en Europe, au cours du XIX<sup>e</sup> Siècle.

Du point de vue auquel nous nous plaçons personnellement le plus volontiers, celui des études de la population et de la race, les conséquences de l'évolution européenne étaient particulièrement évidentes. Nous nous sommes efforcés de le démontrer dans nos cours des trois dernières années.

La démonstration en était d'autant plus facile, qu'un contraste frappant pouvait être établi avec les peuples qui avaient su freiner cette dégringolade.

Nous ne voulons traiter, aujourd'hui, qu'une partie du problème, et, laissant de côté la question de la race, n'examiner que celle de la population de notre Pays.

Et nous voudrions rechercher dans l'analyse de la situation passée, les directives nécessaires pour nous permettre de ne point désespérer.

\*  
\*\*

Au cours de la période s'étendant de 1800 à 1940, soit sur moins d'un siècle et demi, la population totale de l'Europe est passée de 180 millions à plus de 500 millions d'individus.

Accroissement formidable et quasi subit, si l'on tient compte qu'il avait fallu 18 siècles pour que la population européenne atteignît le chiffre de 180 millions, qu'en 150 ans elle a presque triplé.

Fait paradoxal, cet accroissement massif a été réalisé alors que la natalité diminuait, et ce, de façon constante et progressive.

Alors qu'il naissait en France 40 enfants par 1.000 habitants en 1760, il n'en naissait plus que 20 au début du XX<sup>e</sup> Siècle. Soit une diminution de 50 % du coefficient de natalité.

Or, jusqu'à ces toutes dernières années, on peut dire que, dans l'ensemble, tous les pays européens ont subi cette même évolution démographique.

Qu'il nous suffise de signaler que tous n'ont pas persévéré dans ce sens.

Malgré cette diminution de la natalité et partant de la fécondité générale, la population de l'Europe a augmenté grâce à la diminution de la mortalité. La durée moyenne de la vie de l'homme s'est, en effet, accrue dans des proportions considérables. Entre 1800 et 1925, en Allemagne, elle est passée, pour les hommes de 35 ans 1/2 à presque 56 ans. En France, pendant sensiblement la même période, de 40 ans 10 mois à 52 ans.

Ainsi se trouva réalisé un nouvel équilibre démographique comportant moins de naissances, mais moins de décès et par voie de conséquence, un vieillissement général de la population.

Cette conséquence ne fut pas la seule.

La diminution de la mortalité, intimement liée aux progrès de la médecine et de l'hygiène, n'eut pas que des résultats heureux.

S'il est abusif de regetter le jeu de la sélection naturelle, lorsque cette sélection est le fait de la virulence plus ou moins exacerbée d'un microbe, inversement, ce n'est pas pour l'avenir de l'espèce humaine un succès intéressant que de prolonger jusqu'à un âge avancé un individu appelé à passer son existence dans un poumon d'acier, pour ne citer qu'un exemple.

S'il est particulièrement heureux qu'une hygiène plus correcte ait diminué dans des proportions énormes la mortalité infantile, il n'en reste pas moins qu'à l'effectif total comptent, de ce fait, un nombre important de débiles, d'inaptes physiques qui n'améliorent guère la qualité générale de la population.

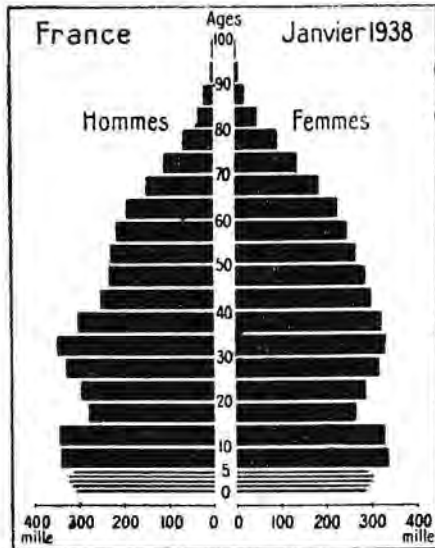
La véritable solution du problème serait, en appliquant les règles d'hygiène générale et d'eugénique avant la procréation, d'obtenir des naissances d'enfants sains, en évitant celle des indésirables, au lieu d'avoir à prolonger l'existence de tarés qui ne seront jamais pour la Société et pour la race que charge et danger.

\*  
\*\*

Pour le problème de la population qui nous occupe ici, nous devons donc reconnaître, en premier lieu, que l'accroissement général du nombre, que font ressortir les statistiques, s'accompagne nécessairement, en plus du vieillissement de la population, déjà signalé, d'une diminution de ses qualités physiques.

Ces deux conséquences ne sont pas les seules.

Une troisième, qui peut être aussi tirée de ces seules statistiques, présente, également, une grosse importance. Elle découle de l'étude de la répartition, suivant les âges, d'une population présentant la caractéristique précitée, diminution du nombre des naissances et diminution plus marquée de celui des décès. Cette conséquence est bien mise en évidence par ce qu'on a dénommé « la pyramide des âges ».



Composition par âge de la population française.

Les graphiques représentés ont trait l'un à une population dont la répartition est naturelle, chaque rectangle noir présentant une surface proportionnelle au nombre d'individus d'une période d'âge donnée. Le rectangle de gauche est relatif aux hommes, celui de droite, aux femmes.

Etagés depuis les naissances, en bas, jusqu'aux âges les plus avancés en haut, ce graphique doit, dans le cas type naturel, avoir l'aspect d'un sapin schématique (le *Christmas tree* des auteurs anglais et américains).

Dans un peuple ayant subi l'évolution générale que nous avons signalée comme étant celle vers laquelle tendaient naguère encore tous les peuples européens, le schéma est irrégulier, les rectangles du bas étant moins importants que ceux qui les surmontent puisque moins de naissances d'une part — moins de décès ensuite.

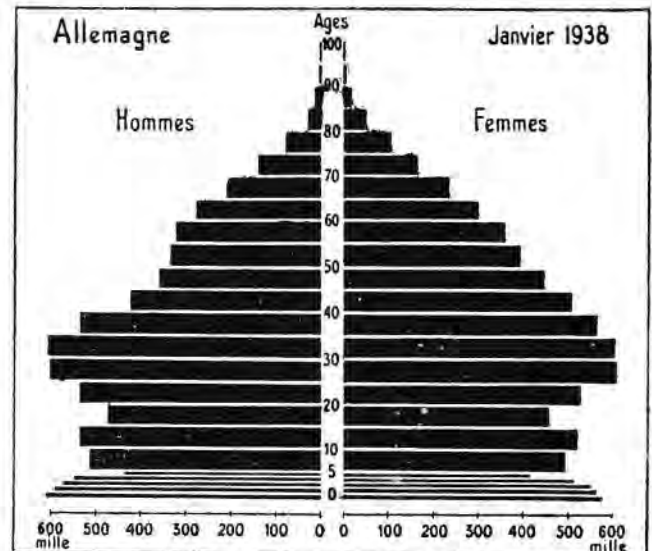
Une conclusion se fait jour en face de ces graphiques; c'est que lorsque viendra le temps où les bébés, représentés schématiquement dans le rectangle inférieur, atteindront l'âge nubile, même si leur mortalité était quasi nulle, ils ne pourraient assurer le remplacement de leurs aînés.

Cette conclusion brutale ne donne d'ailleurs qu'une idée très imparfaite de la situation, telle qu'elle apparaissait ces années dernières pour les peuples qui s'étaient laissés aller à cette évolution, car, en plus, chez eux (nous ne pouvons que signaler le fait ici), la nuptialité (1), coefficient si longtemps invariable, avait été aussi en diminuant.

(1) Nuptialité = nombre de mariages, divisé par nombre d'habitants d'âge nubile.

De sorte que les statisticiens, par la seule étude des chiffres, avaient pu prévoir une diminution accélérée de notre population pour les années à venir. Il serait cruel d'insister. Ce serait inutile, aussi, car le véritable problème n'est pas dans les chiffres — nous y insistons.

On en trouve les données certaines dans l'admirable ouvrage de W. Sombart *Deutscher Sozialismus*.



Composition par âge de la population allemande (Autriche et Sudètes non compris).

Nous avons vu que la crise de la population, à laquelle nous avons fait allusion, avait sévi depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

A cette même période correspond, en Europe, un développement économique sans précédent. Les progrès de la technique, l'application pratique des découvertes scientifiques, l'essor du machinisme, transformèrent, alors, les conditions matérielles de l'existence — en sorte que, bien qu'accrue dans des proportions énormes, cette masse d'hommes se trouva appelée à jouir de conditions matérielles de beaucoup supérieures à celles dont bénéficiaient les générations antérieures.

L'évaluation des marchandises faisant l'objet du commerce mondial exprime bien cette évolution :

1800	.....	2 milliards de RM	
1830	.....	6,5 »	»
1870	.....	38.— »	»
1900	.....	79.— »	»
1913	.....	160.— »	»
1929	.....	284.— »	» (2)

La valeur des transactions commerciales mondiales a donc, en moins de 130 ans, augmenté dans la proportion de 1 à 140.

\*\*

(2) W. Sombart, *Deutscher Sozialismus*.



Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si cette révolution économique est la cause de l'évolution démographique. Constatons, seulement, la coïncidence, et constatons aussi que les nouvelles conditions démographiques tendaient, également, à l'augmentation du bien-être *individuel*; ainsi fut créée, en quelque sorte, une course au mieux-être, chacun désirant s'assurer, pour lui et les siens, un maximum de jouissance. Le faux équilibre réalisé de la sorte put faire croire que l'Europe s'était engagée dans une voie saine, une voie de progrès vrai.

Moindres charges familiales — bien-être accru.

Avec la satisfaction, la population des pays ou des villes augmentant, de constater que les avantages matériels dont elle jouissait augmentaient encore plus vite ! C'était trop beau pour pouvoir durer. L'étude des statistiques nous a montré combien fugace devait être ce pseudo-équilibre.

La grande tourmente de 1914-1918 a masqué et déplacé le problème, elle l'a rendu plus aigu pour certains peuples et en *apparence* plus simple pour d'autres — et pour ceux-ci le réveil n'en a été que plus cruel (1).

La démonstration du danger de cette politique qui ne pouvait avoir pour terme que l'abatardissement et la destruction de la race, nous est donnée par les tragiques mois que vient de vivre notre malheureux Pays.

En France, en effet, où l'évolution signalée avait été plus marquée, peut-être qu'ailleurs, et surtout où le coup de frein n'a pas été donné à temps, on a pu juger les conséquences de cette course à la richesse matérielle et au maximum de jouissance.

La marche sans entraves vers ce nouveau but donné aux aspirations humaines, but remplaçant tous les idéaux antérieurs, a conduit à un rythme accéléré notre Pays au terme vers lequel tendaient, biologiquement, tous les peuples d'Europe, jusqu'à ces dix dernières années, et dont certains, dans un sursaut d'énergie, ont su se détourner.

Il nous suffira d'analyser la situation pour le démontrer.

Puisse cette analyse nous permettre, en précisant le mal, d'en trouver le remède.

L'ère de machinisme et de richesse qui vient de s'écouler a eu pour première conséquence, de vider les campagnes et, à leur détriment, de surpeupler les villes.

La population des grandes villes d'Europe occidentale a passé de 12 millions 1/2 à 29 millions en 1880 et à 61 millions en 1913.

Les grandes entreprises industrielles, le travail à la chaîne, ont fait de l'ouvrier un simple rouage, un simple organe à demi conscient, n'ayant plus pour objet que d'accomplir le nombre de gestes nécessaires pour recevoir le salaire qui lui permet-

fait de vivre et de jouir du maximum de bien-être possible.

La vie familiale, dans les conditions réalisées dans les centres usiniers, il faut l'avoir vue de près pour comprendre combien elle n'est, le plus souvent, qu'une affreuse caricature de la vraie vie de famille : odieuse promiscuité du logement où l'enfant ne perd pas un mot de la querelle ou des épanchements amoureux des voisins; ces logements, où un nombre insuffisant de chambres fait que filles et garçons doivent cohabiter, où, enfin, les jours de congé scolaire, l'espace est si limité que les parents ne peuvent faire autrement que de laisser les gosses jouer dans la rue, sans surveillance.

Pour désirer fonder une famille, avoir des enfants, ce sont là, il faut bien l'avouer, des conditions fâcheuses.

Ajoutons, à cela, l'insécurité pour le père de famille, quant à l'avenir des siens, s'il vient à disparaître.

Mais il est aussi d'autres raisons qui, pour être moins nobles, n'en sont pas moins effectives.

Nous avons dit l'appétit de jouissances qui règne depuis l'accroissement facile des richesses matérielles : les couples de jeunes mariés eurent de plus en plus tendance à différer la naissance de leur premier enfant, pour mieux profiter de cette vie facile.

Dans ces conditions, la jeune femme admise, elle aussi, à travailler à l'usine, le salaire mensuel du ménage se trouve doublé ou peu s'en faut. D'où une vie plus facile encore, plus large et plus libre et, pour la femme, en outre, une indépendance qu'elle n'abdiquera qu'à regret si elle doit un jour rester au foyer pour cause de progéniture.

Un enfant, passe encore, il n'impose pas pour la mère la nécessité d'abandonner le travail. Il y a les crèches, les garderies — qui s'essaieront à remplacer, au cours de la journée, les soins maternels — on reprend le mioche le soir, au sortir du bureau ou de l'atelier, on le couche en rentrant, après un repas vite donné et on le déposera demain matin, en courant au travail.

Peut-on s'étonner qu'une femme ne désire point, dans ces conditions, voir la famille augmenter, les joies de la maternité étant pour elle presque transformées en corvées. Elle n'acceptera qu'avec peine de renoncer (ou si ce n'est elle, ce sera son mari), au voyage annuel projeté, aux vêtements plus ou moins élégants, mais coûteux, ou plus simplement, au luxe alimentaire que permet l'apport du double salaire.

En sorte qu'un deuxième enfant, un troisième surtout, seront fort rarement désirés, sinon évités avant et même parfois après la conception. C'est ainsi que naguère encore, nous recevions, nous, médecins, les confidences (que les nouvelles lois rendront plus rares) de mères de famille ayant fait pratiquer sur elles (soit d'elles-mêmes, soit à la demande de leur mari) plusieurs avortements.

Le travail de la femme qui a été introduit chez nous, surtout pendant et après la guerre de 1914-1918, est en grande partie responsable de l'aggravation de la situation démographique dans notre

(1) Nous ne pouvons, dans le cadre de cet article, faire plus que signaler les conséquences qu'a pu avoir un apport massif de main-d'œuvre étrangère, destiné à combler les vides créés par la guerre en France. L'apport de 1.200.000 travailleurs ainsi importés a eu pour effet de masquer un peu plus longtemps la situation démographique réelle, sans parler des conséquences raciales.

pays, par la destruction du foyer familial qu'il entraîne.

Je ne fais qu'esquisser ici ce sujet d'une importance extrême, le côté moral du problème étant un de ses aspects les plus importants. La promiscuité, la camaraderie souvent équivoque du bureau ou de l'atelier, ayant pour la famille de bien néfastes conséquences.

Mais il est un point qui mérite, néanmoins, une mention particulière: c'est celui qui concerne, dans les villages voisins d'un centre industriel, souvent même modeste, le ramassage de la main-d'œuvre en majorité féminine, mais nécessairement rurale cependant, par des camionnettes ou des cars, qui, tous les soirs, prennent et ramènent leur cargaison humaine, qu'ils ont ainsi enlevée à la terre, détachée de la famille.

Tout jeune homme ou jeune fille ainsi débauché de la ferme, est perdu pour elle définitivement — la jeune fille qui serait restée dans sa famille, s'y serait mariée et aurait créé un foyer sain, n'y reviendra plus qu'en passant. Il semble qu'elle croirait déchoir!

Ce que nous disons pour les ouvriers d'usine, nous pourrions le répéter pour les petits fonctionnaires.

On voit donc que le problème est surtout d'ordre psychologique et que la solution ne peut être valable qu'en tenant compte de ce fait.

Limitation volontaire de la famille, en vue de la jouissance immédiate d'un pseudo-luxe. Destruction de tout sentiment familial par l'éloignement de l'enfant, favorisé par ceux qui bénéficient d'une main-d'œuvre masculine. Les facilités données à la mère pour se débarrasser de son ou de ses enfants afin de lui permettre de s'incorporer à l'armée industrielle, étaient acceptables sous l'empire de la nécessité en temps de guerre. En temps de paix et comme régime normal, ce sont là odieuses pratiques. Or, ces facilités sont légion, à commencer par la suppression quasi régulière de l'allaitement maternel prôné par nombre de médecins. On peut, en effet, poser en principe que la mère qui allaite son enfant et le garde près d'elle, trouvera, dans son rôle naturel, des satisfactions telles qu'elle pourra se consacrer à son foyer et remplir ainsi le rôle le plus noble qui soit pour une femme.

A notre sens, l'essentiel du problème de la natalité est là: il faut que la femme désire des enfants et, pour que la femme désire des enfants, il ne faut pas la priver (ou la laisser se priver) des joies vraies et saines de la maternité, il est nécessaire qu'elle ne voie pas l'enfant comme une gêne, une charge sans compensation.

Or, tout (volontairement ou non) a été mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi — n'y a-t-il pas eu, pour ceux qui désiraient une sorte de consécration officielle à la restriction des naissances, le « birth control » (dont l'habitude que l'on a de le désigner sous son vocable étranger indique l'origine), manifestation essentielle d'une certaine prétendue eugénique.

\*\*

Cette rapide esquisse des naissances ne permet pas, à elle seule, de comprendre l'ensemble du problème démographique français.

Il se complique et s'aggrave des particularités que présente la mortalité dans notre pays.

Bien que le nombre des naissances soit tombé chez nous, de 1876 à 1938, de 1.022.000 à 612.000, pour une population numériquement plus forte et que le nombre moyen des enfants par ménage soit passé de 4 en 1830 à 3 en 1890 et à 2 de nos jours (avec à peine plus d'un pour la région parisienne), la dénatalité n'aurait pas entraîné une diminution aussi notable de la population de la France si ces naissances avaient été saines.

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons, dans notre cours à l'Ecole d'Anthropologie, d'attirer l'attention sur ces dangers pour notre race.

Notre mortalité est supérieure à celle de nombreux pays européens.

Il faut, ici encore, nous demander pourquoi?

Il n'est pas vraisemblable que l'on puisse en accuser une infériorité de notre corps médical — sa réputation dans le monde vaut celle des autres grandes nations, et n'est pas à faire.

L'organisation de la lutte contre les grands fléaux sociaux — tuberculose, syphilis, cancer — sans atteindre la perfection réalisée pour les premières de ces affections dans les pays scandinaves, constitue une arme efficace — et ce n'est pas là le défaut de l'armure.

\*\*

Ce défaut, nous le connaissons tous, mais jusqu'ici, nul n'y a pu porter efficacement la main, c'est l'alcoolisme.

Je ne citerai aucun chiffre (peut-être par pudeur), qu'il me suffise de dire que nous possédons le record de la consommation d'alcool dans le monde et que, sur ce point, nous sommes restés champions incontestés. Il serait injuste de ne pas remarquer que dans cette spécialité, les encouragements officiels ne nous ont pas fait défaut et que la consommation du vin fut recommandée hautement jusque dans les écoles. Or, n'oublions pas que 4 litres de vin équivalent à un litre d'eau-de-vie.

Pour qui a, de par son métier, été appelé à suivre et à soigner les familles professionnellement alcooliques, comme celles des travailleurs des grands entrepôts de vins et d'alcools, la cause est entendue.

L'alcool est, en France, l'ennemi le plus dangereux de la race. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les très grands alcooliques qui sont le plus à craindre pour la santé générale de notre pays. Ceux-ci grèveront les statistiques de mortalité, ce sont ceux qui peuplent en grande partie nos asiles et encombrant les prisons — socialement ce sont des déchets inutilisables ou dangereux pour la société, très onéreux aussi pour elle, mais, biologiquement, la sélection joue et ils ne font guère souche; si tous ne sont pas des Verlaines ou des Dostoïewski, ils se montrent, en général, aussi peu prolifiques qu'eux, bien que cette

sélection ne joue que tardivement le plus souvent, car l'alcool ne tue l'homme qu'après l'avoir dégradé progressivement et pendant de longs mois.

Il en est tout autrement des alcooliques chroniques invétérés, qui peuvent mener une vie sociale sensiblement normale. Ceux-ci peuvent avoir des enfants, ils pourront même avoir de nombreux enfants. Mais cette descendance, l'alcool la frappera d'un lourd tribut. De ces alcooliques aussi, on peut dire que s'ils ont de nombreux enfants, ils n'ont que rarement une famille nombreuse. Mortalité précoce, débilité, retard de croissance, troubles nerveux convulsifs, sont autant de maux contre lesquels le médecin est désarmé, car il s'agit d'un terrain héréditairement taré. L'enfant d'alcoolique ne sera jamais qu'un débile, souvent instable, malgré qu'il puisse montrer une précocité anormale, mais fugace.

D'autre part, la lutte contre la tuberculose ne saurait être efficiente si elle n'est précédée de la destruction de l'alcoolisme. Non seulement, en effet, l'alcoolique est une proie toute préparée pour le bacille de Koch, mais par sa négligence des contingences, son indocilité, l'alcoolique devenu tuberculeux est un propagateur essentiellement dangereux de la maladie pour sa famille et pour ses compagnons d'atelier.

En sorte que nous tenons pour assuré que les efforts tentés pour réduire notre mortalité, n'ont pas atteint les résultats qu'on aurait été en droit d'attendre du fait de la carence de mesures sincères contre l'alcoolisme.

\*\*

Pour nous résumer, on voit que les solutions aux problèmes, tant de la natalité que de la mortalité, sont d'ordre psychologique et social, en même temps que biologique.

Au point de vue social, en outre, il faut que soient réalisées des conditions telles que la vie de famille soit rendue possible. Nous avons insisté sur le danger du travail féminin. La mère doit rester au foyer, c'est là une première condition à réaliser. Ce n'est pas la seule : décentralisation industrielle, encouragement artisanal, retour à la terre, urbanisme, tout doit être orienté et mis en œuvre pour que la vie familiale puisse reprendre un cours naturel.

Pour autant, il n'est plus nécessaire de rechercher une natalité aussi forte qu'elle l'était jadis. Etant donné le nouvel équilibre démographique

déterminé par l'augmentation considérable de la longévité, l'effort nécessaire pour assurer au pays une vitalité suffisante se limite à 4, voire même 3 enfants par famille, en moyenne.

Devant une situation démographique, telle que celle dont nous venons de dire l'essentiel, on est en droit de s'étonner que l'opinion publique, celle de ce fameux Français moyen qui doit bien exister quelque part, ne se soit pas émue.

L'égoïsme absolu, pour être le lot de beaucoup, n'est pas le fait de tous.

Nous croyons trouver l'explication de cette quasi indifférence dans le fait que les statistiques publiées ne donnaient qu'une idée très insuffisante de la gravité de la situation.

En effet, nos recensements portent sur la *population de la France* et non sur la *population française*. Y sont donc inclus tous les étrangers résidant sur notre sol.

On comprend, dès lors, que la diminution de notre « capital humain » ait été masquée, plus ou moins volontairement, aux yeux du plus grand nombre, quand on constate que la colonie étrangère vivant officiellement en France est passée de 379.000 âmes en 1850, à 2 millions 1/2 en 1926, pour atteindre plus de 3 millions en 1939, soit 7 % de la population totale (1 étranger pour 13 Français).

Et encore, devons-nous remarquer qu'au nombre de ces rares Français sont comptés les naturalisés, enfants de mariages mixtes, naturalisés de droit, enfants d'étrangers nés sur le territoire et optant pour la France (depuis la loi de 1927) et surtout la masse de nouveaux « Français » faits à coup de décrets ces derniers temps au rythme de 25.000 naturalisations par an au minimum.

Nous ne signalons ces faits, ici, que pour montrer comment la situation s'est trouvée camouflée aux yeux de la masse — mais pour important qu'il ait été, cet aspect de la question étrangère en France est bien accessoire à côté de la gravité du problème posé par l'apport massif de ce sang étranger au point de vue racial.

Les conséquences d'une telle transfusion, faite sans précaution ni contrôle à un pays où la fécondité est aussi basse qu'en France, méritent de faire l'objet des plus sérieuses réflexions de tous ceux qui ont en vue le salut de notre pays.

Elles imposent les mesures les plus sévères, mais ce sujet déborde le cadre de cet article et a, par lui-même, une trop vitale importance pour que nous cherchions même à l'esquisser.



## L'HÉRÉDITÉ ET LES LOIS DE MENDEL

*L'importance des phénomènes relatifs à l'hérédité pour la législation que l'Etat français devra bien adopter un jour, et donc pour l'avenir de la population du pays, nous engage à exposer, dès le début de l'existence de cet organe, un des problèmes fondamentaux de la question.*

Le transfert de caractères d'un individu à ses descendants est sous la dépendance de cinq phénomènes.

1° Le premier est la transmission, par la substance (plasma) héréditaire des cellules germinales, non pas de caractères tous faits, mais de potentialités de caractères, d'aptitudes, dits déterminants, facteurs, ou, de préférence, *gènes* ; les gènes sont inaltérables (sauf le cas de mort), quelles que soient les influences extérieures ou du milieu. Ce phénomène de *génophorie* (transport de gènes) est le processus essentiel de l'hérédité, qu'éclaire la découverte des lois de Mendel sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

2° Il se produit parfois — que ce soit sous des influences externes, ou, plutôt, par évolution interne —, en un point quelconque d'une lignée, un changement subit de certaines aptitudes du plasma germinatif et des propriétés qui en découlent. Ce changement, dit *mutation*, ne pouvant s'accomplir au cours de la vie de l'individu, il faut admettre qu'il se réalise « entre deux vies » si l'on ose ainsi s'exprimer, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du nouvel être. Les propriétés de l'être « muté » se révèlent aussi solides que l'étaient les anciennes propriétés, ce pourquoi elles ne peuvent être confondues avec des propriétés nouvelles temporaires dues à une « modification » (voir sous 4).

3° Bien que des actions externes sur la partie non-héréditaire de l'organisme (le gros de ce dernier) n'aient, comme des blessures par exemple, pas d'influence sur le plasma héréditaire, et ne soient en conséquence pas transmises aux descendants, il est certaines de ces actions externes (celle de l'alcool entre autres) qui sont suivies d'une répercussion accessoire sur la descendance, même s'il est vrai que cette action s'efface au bout de peu de générations après élimination de la cause. C'est ce qu'on a appelé *paraphorie* (transport latéral) et dont les effets, plus ou moins temporaires, sont dits « modifications durables ».

4° Certaines plantes alpestres, par exemple, transplantées dans la plaine, se modifient et donnent naissance à des descendants également modifiés. Cependant, sitôt replacées dans leur ancien milieu, ces plantes perdent les nouvelles propriétés et reprennent les anciennes. On parle alors d'une *modification* (simple) de l'organisme, laquelle n'a aucune action sur le plasma héréditaire. Les modifications ne sont donc à citer, quand on discute d'hérédité que pour ne pas les confondre avec les mutations.

5° Bien des êtres ne supportent pas les actions, externes ou internes, qu'ils ont subies, ou les changements qui en sont résultés. La nature les élimine brutalement ou lentement (en réduisant leur descendance) : c'est ce qu'on appelle la *sélection*.

Il n'a pas été question, dans l'énumération de

ces cinq phénomènes, de l'« adaptation » des anciens auteurs. L'adaptation ou, mieux, la « réaction » au milieu, correspond en somme à l'ensemble des trois processus mutation, modification durable et modification simple, les défenseurs de l'adaptation mettant l'accent sur les modifications durables et minimisant les mutations.

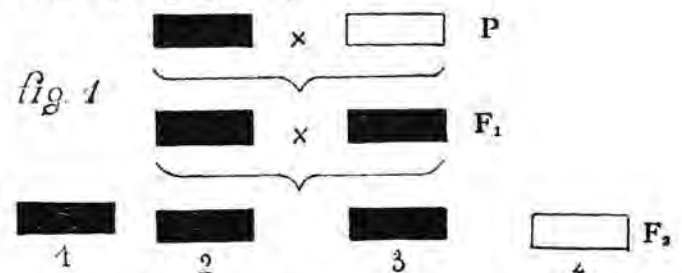
✱

Il s'agit maintenant d'entrer dans le détail du processus de l'hérédité des caractères, bien que la marche générale de l'évolution, si l'on n'en considère que les résultats, puisse s'accommoder des diverses modalités possibles de cette hérédité. C'est indispensable, d'abord parce que la connaissance de l'essentiel de ce processus extraordinairement complexe fera mieux comprendre ce qui, chez l'Homme, se lègue et ce qui ne se lègue pas, puis parce que l'appartenance de chaque homme à l'un ou à l'autre des groupes sanguins ne se comprend pas suffisamment si l'on ne saisit pas les lois fondamentales de l'hérédité, qui, là, jouent mathématiquement.

Autrefois, les théories et les hypothèses relatives à l'hérédité s'étendaient à perte de vue sans aboutir à quelque chose de précis. Aujourd'hui, les *lois de Mendel* ont déchiré si largement le voile, que leur connaissance, nécessaire, est suffisante pour donner tout au moins une idée de ce qu'est l'hérédité, pour ouvrir la porte de l'édifice.

Cultivant et croisant diverses espèces de pois et de haricots, dans son jardin de Brunn, en Moravie, le moine austro-silézien Gregor MENDEL découvrit les faits suivants (ce que nous appelons noir et blanc, selon la couleur de l'encre d'imprimerie sur le papier, peut représenter toutes sortes de colorations, ou de caractères morphologiques, chez les plantes et les animaux).

Le croisement de deux individus appartenant à deux espèces donne :



Graphique 1. — Exemple 1 de l'hérédité des caractères selon les lois de Mendel.

x = croisement.

P = génération des parents.

F<sub>1</sub> = hybrides de 1<sup>re</sup> génération.

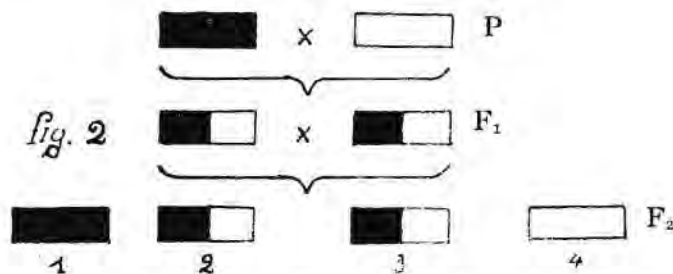
F<sub>2</sub> = hybrides de 2<sup>me</sup> génération.

Si l'on poursuit l'expérience, en croisant entre eux, respectivement, les différents individus de la 2<sup>me</sup> génération d'hybrides, on constate :

que les numéros 1, croisés entre eux, donnent uniquement des individus noirs, qui, croisés entre eux, ne donneront jamais que des noirs; aussi les numéros 1 et leurs descendants sont-ils dits noirs purs (comme l'était le Parent noir du début);

que les numéros 2 et 3, croisés les 2 avec des 2, et les 3 avec des 3, donnent les uns et les autres, uniquement des noirs; mais les noirs de la 1<sup>re</sup> génération d'hybrides et les noirs 2 et 3 de la 2<sup>me</sup> génération d'hybrides sont dits noirs impurs, parce que, croisés entre eux, ils donnent constamment 1/4 de descendants noirs purs, 1/4 de blancs, 2/4 de noirs impurs, et ainsi de suite pour les générations suivantes.

Cependant, d'autres espèces se comportent différemment quant à l'hérédité de leurs caractères (nous continuons à les appeler noire et blanche, bien qu'il s'agisse d'espèces différentes de celles figurées au premier graphique); le croisement de deux parents de deux espèces donnera :

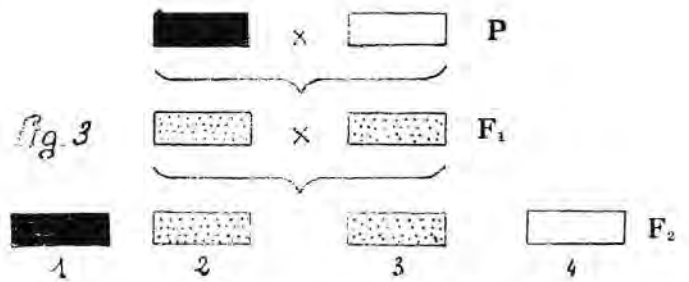


Graphique 2. — Exemple 2 de l'hérédité des caractères selon les lois de Mendel.

P = génération des parents.  
F<sub>1</sub> = hybrides de 1<sup>re</sup> génération.  
F<sub>2</sub> = hybrides de 2<sup>me</sup> génération.

Si l'on poursuit les croisements, 1 avec 1, 2 avec 2, 3 avec 3 et 4 avec 4, on constate de nouveau que les 1 ne donneront dorénavant que des 1, c'est-à-dire des noirs purs, les 4 que des 4, c'est-à-dire des blancs, et que les 2 et 3, comme leurs parents du début, par rapport au premier exemple, se comporteront comme dans le premier exemple, en ce sens qu'ils donneront, croisés 2 avec 2 et 3 avec 3: des 1, des 2, des 3 et des 4, et ainsi de suite. On constate, d'autre part, que cette fois les hybrides de 1<sup>re</sup> génération, et leurs descendants 2 et 3, ne sont pas semblables à un des parents, mais possèdent, juxtaposés, les caractères des deux parents.

Enfin, d'autres espèces encore se comporteront d'une troisième manière (nous continuons à appeler ces parents noir et blanc). Le croisement des deux espèces donnera :



Graphique 3. — Exemple 3 de l'hérédité des caractères selon les lois de Mendel.

P = génération des parents.  
F<sub>1</sub> = hybrides de 1<sup>re</sup> génération.  
F<sub>2</sub> = hybrides de 2<sup>me</sup> génération.

On constate cette fois qu'à la différence de l'exemple 2, les hybrides de 1<sup>re</sup> génération ne portent pas juxtaposés les caractères des parents, mais fondus (comme la peau brune du mulâtre est un mélange, pour l'œil, des couleurs noire et blanche des parents).

Ces observations permirent à MENDEL de formuler trois lois, ou trois règles, le terme de « loi » comportant quelque chose de trop strict.

*Loi d'uniformité* : les hybrides de 1<sup>re</sup> génération sont, pour tel caractère envisagé, uniformes entre eux. En effet, si ces hybrides se comportent de façon différente par rapport à leurs parents, dans les trois cas, ils sont, à l'intérieur des trois cas, si l'on peut ainsi parler, uniformes entre eux.

*Loi de ségrégation* : les caractères ne fusionnent pas, même s'ils le font apparemment dans certains cas; ils restent potentiellement disjoints, et s'héritent en proportions déterminées, soit, comme dans les exemples 2 et 3, dans la proportion de 1:2:1; soit, comme dans l'exemple 1, dans la proportion de 3 à 1, le caractère représenté à 3 contre 1 étant dit *dominant* et le caractère représenté 1 fois contre 3, étant dit *récessif*, c'est-à-dire masqué (on remarque, en effet, que, dans la 1<sup>re</sup> génération d'hybrides du 1<sup>er</sup> exemple, il doit être masqué, et non inexistant, puisqu'il réapparaît à la 2<sup>me</sup> génération d'hybrides). Il résulte de ces chiffres que les éléments porteurs des caractères (ou de leur potentialité) dans le germe vont par paires (un couple de ces caractères qui se contrastent, comme cheveu noir, c'est-à-dire pigmenté et cheveu blond, c'est-à-dire dépigmenté, étant dit un couple d'*allèles*).

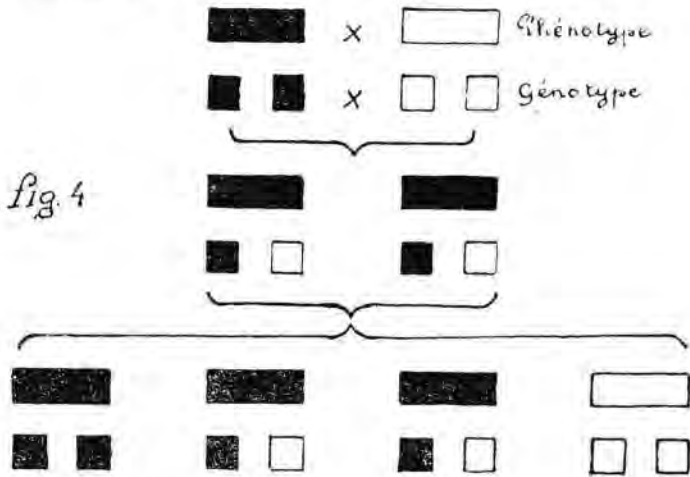
*Loi d'indépendance* : les couples de potentialités s'héritent indépendamment l'un de l'autre (ce qui fait que l'hybride peut avoir tel caractère d'un parent, tel autre de l'autre).

Une potentialité de caractère, avons-nous dit, est appelée déterminant, facteur ou de préférence *gène*, car ce dernier terme ne fait double emploi avec aucune autre signification. Une allélie est donc un couple de gènes, non pas deux gènes quelconques se trouvent ensemble, mais deux gènes qui sont dans un rapport constant réciproque de présence-absence.

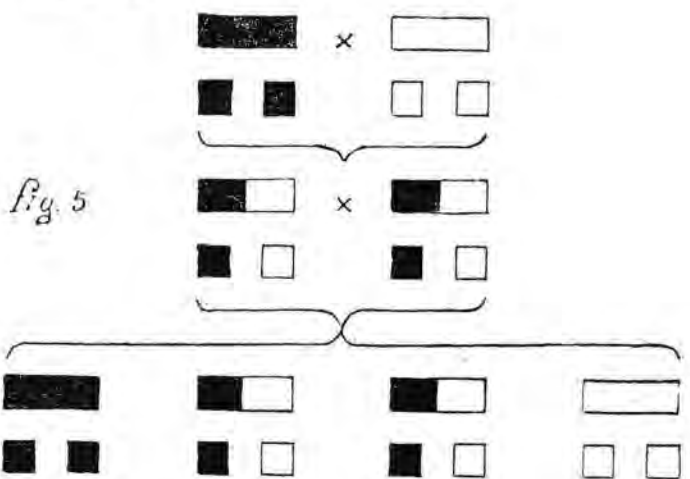
De ce qui précède, il résulte que l'individu, tel que nous le voyons, ne correspond pas nécessairement à l'être intime, essentiel. Le premier s'appelle *phénotype* (type apparent) et le second *génotype*

(type essentiel, type d'hérédité). Les trois graphiques précédents, qui ne représentent que les phénotypes, doivent donc être complétés de façon à ce que chaque phénotype soit accosté de son génotype, que l'on figurera par des carrés sous le rectangle du phénotype :

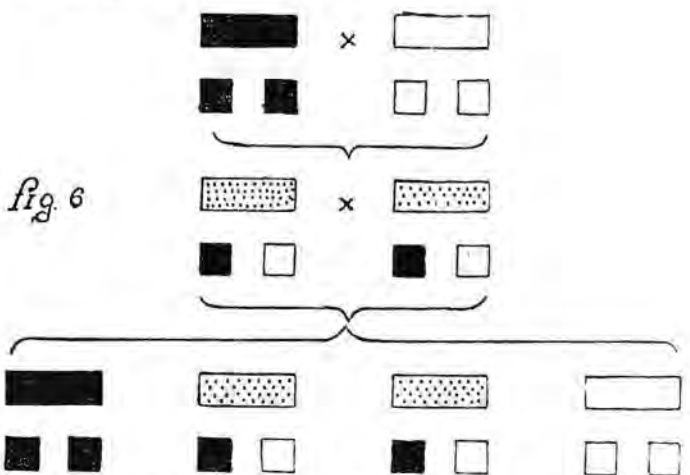
Exemple 1.



Exemple 2.



Exemple 3.



Graphiques 4 à 6. — Les trois exemples précédents, présentés simultanément dans leurs phénotypes et dans leurs génotypes.

Le triple graphique démontre les trois lois susmentionnées de Mendel, et en particulier :

a) dans l'exemple 1, la dominance d'un caractère par rapport à l'autre;

b) dans les exemples 2 et 3, l'instabilité du caractère nouveau des hybrides, dont certains retournent aux types ancestraux purs (lorsqu'il y a *homozygotie*, c'est-à-dire lorsque les deux allèles d'un couple sont identiques, par opposition à l'*hétérozygotie* lorsque les deux allèles sont dissemblables);

c) le fait que le vrai type d'un individu est exprimé par son génotype, que ce génotype concorde ou non avec le phénotype.

Mais il ne s'est agi jusqu'ici que d'allélie simple, alors qu'il est des cas beaucoup plus complexes, dit d'*allélisme multiple* (ou d'allémorphisme) *multiple*. A un caractère dominant correspondant, non pas 1, mais 2 ou plusieurs caractères récessifs, ces caractères récessifs pouvant, à leur tour, être l'un par rapport à l'autre, dans un rapport de dominance et de récessivité. Nous n'en parlerions pas si l'allélisme multiple n'était précisément le cas se présentant dans l'hérédité des groupes sanguins chez l'Homme. Nous nous en souviendrons donc quand nous traiterons un jour du calcul des manifestations possibles dans le domaine des groupes sanguins. Mais la règle la plus importante, parmi celles qu'a formulées MENDEL, est celle relative à la dominance et à la récessivité de caractères. On avait bien observé que, dans l'hérédité, certains caractères paraissaient plus tenaces, en ce sens qu'ils se représentaient plus fréquemment que d'autres. MENDEL a livré l'explication, mathématique, du phénomène. Quant à la raison profonde pour laquelle un caractère est dominant ou récessif par rapport à un autre, nous l'ignorons, comme nous ignorons les raisons premières de toutes choses.



## L'INSTITUT ALLEMAND DE PARIS

En cette époque de regroupement des forces du globe, le Français moyen sent combien lui manquait, avant la guerre, la connaissance de ce qui se passe au delà de ses frontières. Nous nous souvenons tous d'un organe nationaliste, aujourd'hui disparu de Paris, dont le directeur pensait avoir suffisamment tenu compte de nos voisins en citant, de six en quatorze, GOETHE. Certes, GOETHE est un sommet. Mais, à l'Est du Rhin, il y a d'autres sommets. La preuve de l'intérêt que suscite désormais la vie du foyer germanique, c'est l'affluence de la population parisienne aux cours de l'Institut allemand.

Disons en peu de mots, pour ceux qui l'ignorent et en pourraient tirer profit, ce qu'est cet organisme.

L'Institut Allemand, continuateur direct, sur un plus grand pied, de l'Office Universitaire Allemand qui fonctionnait déjà avant la guerre, a comme tâche de faire réciproquement connaître, à la France et à l'Allemagne, la vie spirituelle et culturelle de leurs deux pays.

Aujourd'hui, c'est-à-dire tant que dure encore la guerre, l'Institut Allemand se préoccupe avant tout de faire connaître aux Français le véritable caractère de l'Allemagne. Il a organisé dans ce but des cours (1, rue Talleyrand), au succès desquels nous avons fait allusion; en effet, le nombre des auditeurs inscrits à ces cours n'est actuellement pas inférieur à 6.000. L'Institut a également organisé des conférences régulières, deux par semaine, qui se tiennent à la Maison de la Chimie (28, rue Saint-Dominique), conférences sur des questions littéraires, historiques, économiques et sociales, intéressant simultanément la France et l'Allemagne. De plus, à des intervalles plus espacés, des personnalités de premier rang viennent d'Allemagne nous parler de problèmes d'actualité. Cette série spéciale de conférences a été inaugurée par celle du Professeur Otmar von VERSCHUER, de Francfort, sur *La doctrine moderne de l'hérédité et la législation raciale allemande*. Nous renvoyons aux articles parus sur le sujet, le 26 janvier dans LE CRI DU PEUPLE, et le 6 février dans LA GERBE, ainsi qu'au compte rendu ci-dessous de Gérard MAUGER, nous réservant de consacrer un article à cette importante matière, comme suite à ce que L'ETHNIE FRANÇAISE publie aujourd'hui sur *L'hérédité et les lois de Mendel*.

L'Institut Allemand offre aussi périodiquement des représentations théâtrales et des concerts, tandis qu'une de ses autres activités, moins voyante, mais à répercussions plus profondes peut-être, est la direction qu'elle assume de ce qui désormais se traduit d'allemand en français et de français en allemand. *Last not least*, comme on disait en anglais, l'Institut Allemand possède maintenant une bibliothèque de 20.000 volumes se rapportant aux belles-lettres et aux sciences, qui sera bientôt ouverte au public.

Cela, nous l'avons dit, c'est ce qu'offre déjà l'Institut en ce temps de guerre. Une de ses prin-

cipales tâches, dès que la paix aura été conclue, sera l'échange de professeurs, de maîtres d'école, de médecins, d'étudiants et d'élèves entre les deux pays. L'échange, pour une période donnée, de membres du corps enseignant universitaire sera alors repris sur une grande échelle.

Le bref schéma que nous avons tracé de l'œuvre de l'Institut Allemand montre l'ampleur de son action. Aussi est-elle dirigée par une personnalité de premier plan, le Docteur Karl EPTING, qui, d'ailleurs, était déjà à la tête de l'Office Universitaire, qui donc connaît parfaitement la France, Paris et la vie universitaire. Il est directement secondé par les Docteurs KLAEHN, FUNKE et BREMER, sans parler des autres professeurs, conférenciers et collaborateurs, et c'est pour faire bénéficier la province de tout ce qu'il offre, que l'Institut Allemand rayonne en province également; des centres ont été organisés à Bordeaux, Nantes et Dijon. Considérons cette compréhension réciproque comme l'image de la collaboration future de nos deux pays!

*L'Ethnie Française.*

### *Le Professeur von VERSCHUER*

*Théoricien et Pionnier*

du "FRONT DE L'HUMANITÉ ARYENNE"

A l'heure où le Chancelier HITLER, au cours d'un magistral discours, affirmait que « la conception raciale » allemande « gagnait un peuple après l'autre » et que « s'élargissait le front de l'humanité aryenne », la visite à Paris et la conférence du Professeur von VERSCHUER, prenaient un sens tout particulier : L'Allemagne, une fois de plus, renonçant à ses durs droits de vainqueur, nous tendait la main — une main de frères de race. Elle montrait que la collaboration, qui peut et doit être sauvée et maintenue, s'étend à tous les domaines et qu'elle ne peut avoir d'autre base qu'une idéologie commune, au regard du grand problème racial.

Le mercredi 22 janvier, le Docteur EPTING, Directeur de l'Institut Allemand, en présentant à l'auditoire nombreux de la Maison de la Chimie, le grand savant allemand, biologiste et généticien, von VERSCHUER, rappelait que déjà cinq ans avant la guerre de 39, il avait offert aux autorités françaises compétentes que l'orateur d'aujourd'hui ou encore le Professeur FISCHER, vinsent à Paris nous parler de la doctrine raciale allemande.

On le lui refusa, car il est plus facile de mentir et de calomnier, de travestir en utopie brutale et sectaire ce qui est scientifique et puisé au réel anthropologique, que de discuter une doctrine et des théories expérimentalement contrôlables!

La sociologie de l'Europe Nouvelle — celle qui peut nous valoir 1.000 ans de paix ! — s'appuie sur une observation profonde et technique de l'homme — non de l'homme théorique, uniforme, irréel, celui des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle — mais de l'être humain, vu dans sa chair et dans son sang !

Une telle base donne une solidité irréfragable aux principes du National-Socialisme, qui a su faire avancer simultanément le progrès scientifique en ce domaine et les perfectionnements politiques et sociaux qui en sont la conséquence.

Tandis que chez nous, la coterie juive, prise de panique, sentant que l'ethno-racisme amènerait sa perte définitive, tandis qu'elle mobilisait le ban et l'arrière-ban des gens de science enjuivés et maçonnisants pour tenter de réfuter et de réduire à néant une si dangereuse doctrine, on travaillait, en Allemagne : Le Professeur von VERSCHUER, Directeur de l'Institut Universitaire de Francfort, le célèbre professeur FISCHER, une élite de savants secondés par un personnel expérimenté et dotés de laboratoires les plus modernes, précisaient les grandes lois de l'hérédité humaine et de la valeur des races et des individus.

Des observations multiples, vastes, portant sur des milliers de cas, et contrôlées de la façon la plus scrupuleuse, amenaient le Gouvernement du Führer à prendre des dispositions légales concernant la race, la personne humaine, le mariage, la stérilisation des tarés et la chasse aux maladies dès avant la naissance.

Or, j'écrivais voici deux ans : « Si nous ne prenons pas en France des mesures identiques, nous verrons dans trente ans un peuple allemand formé d'hommes splendides et sains, tandis que notre

malheureux pays connaîtra la dégénérescence raciale, collective et individuelle, s'accroissant de jour en jour ! »

Je le répète aujourd'hui.

On m'a imposé silence, on a fait taire nos savants anthropologues, tandis qu'on donnait le champ libre, les crédits et les prébendes aux « fossoyeurs de l'anthropologie », et il aura fallu notre défaite — au demeurant, est-ce bien notre défaite ou celle de nos parasites ? — pour qu'une voix allemande puisse s'élever chez nous en faveur des hommes à naître, et que demain, la femme Française engendre des enfants de notre race et de bonne santé.

Véritable paradoxe ! — Mais consolant.



Le Professeur VERSCHUER est au physique un vrai gentilhomme allemand, un pur Aryen, fils du Nord, et dans ses yeux bleus, se mêle l'éclat viril de l'acier et le charme de la rêveuse et romantique Germanie. Il a su, avec éloquence et clarté, résumer en une simple conférence, l'essentiel des principes scientifiques qui forment la base de l'ethno-racisme.

Remercions-le d'avoir souligné le rôle important joué dans le domaine ethno-racial par des savants français tels que : BROCA, GOBINEAU, LAPOUGE, MONTANDON, TOPINARD, QUATREFAGES et VALLOIS.

Et voici bien l'un des buts premiers assignés à la collaboration : abattre la Carthage moderne !

Gérard MAUGER

---

## LES FOSSOYEURS DE L'ANTHROPOLOGIE

---

Quitte à me répéter, je dirai sans relâche que l'étude de l'anthropologie est, à l'heure présente, la base de tous les travaux, de toutes les tâches, en un mot, de « l'Œuvre » que le Français de 1941 qui veut la renaissance de sa patrie, doit placer au tout premier plan. Mais si ce fait est exact, d'une manière générale, il l'est aussi très spécialement dans la question juive, une des plus importantes du jour. Il est excellent de souligner et de dénoncer les interventions des Juifs, leur envahissement, leurs travaux occultes, leurs manœuvres souterraines, leur sournoise entreprise de démolition de la France et leur marche en avant dans tous les pays du monde vers leur titanesque rêve d'accaparement, d'hégémonie et de domination universelle.

Pourtant on trouve chaque jour de naïfs Français, ne sachant même pas reconnaître le Juif, ignorant tout de ses méfaits, et qui viennent vous dire que « ce sont des hommes comme les autres ». Il se trouve encore des gens assez peu avertis pour croire que le problème juif est seulement une question de religion, alors que ce point de vue n'est qu'un tout petit côté de cette grande affaire.

Si ces idées sont aussi généralement répandues, c'est que les Juifs eux-mêmes, depuis très longtemps, travaillent à les ancrer dans le crâne du « goye ». Leur grand argument est de nier l'existence de différences somatiques, physiologiques (palpables et mesurables) entre le Juif et nous. C'est dire qu'ils se sont fait une loi de faire disparaître, d'escamoter l'anthropologie et comme la chose n'est pas facile, ils ont, conformément à leur mentalité, imaginé un biais qui consiste à laisser de côté ou travestir l'étude de l'*anthropologie somatique* pour lui substituer uniquement l'étude de l'*ethnologie*, c'est-à-dire celle des mœurs et coutumes de l'homme. Déjà, en 1903, un grand savant Juif, Salomon REINACH s'était mis au service de sa « Patrie » pour travailler à cette œuvre. Je ne citerai que la conférence faite par lui à la « Société des Études Juives », et intitulée *La prétendue race Juive*, au cours de laquelle cet homme d'un grand savoir s'abaissa jusqu'à patauger dans des arguties de Chicaneau, pour essayer de démontrer l'impossible.

Cette entreprise de démolition scientifique s'est poursuivie patiemment au cours des années, avec



l'aide de la franc-maçonnerie qui, en cela, comme en tant de choses, n'a été que l'instrument du Judaïsme. Parmi pas mal de coquins, quelques braves gens de Français, parfois épris d'idéal, mais peu avertis, se sont fourvoyés dans la Maçonnerie avec des arrivistes ou des combinards, se sont faits les serviteurs des convents secrets et les propagandistes des dogmes juifs sur le fait race.

Je n'ai pas l'intention dans cette Revue d'entreprendre une polémique ou de me spécialiser dans la mise à jour des scandales de l'heure. C'est une tâche certes nécessaire, mais le but uniquement scientifique de L'ETHNIE FRANÇAISE ne lui assigne pas de descendre dans la lice pour des questions d'ordre général. Cependant, ce serait une véritable lâcheté, une sorte de désertion à l'œuvre que nous nous sommes assignée que de ne pas, sur ce point précis, aborder de front ce véritable scandale scientifique et d'hésiter à prendre à partie, nommément, ceux qui, à ma connaissance, y ont donné la main.

Or, bien que l'un des artisans de cette œuvre néfaste, le Professeur Paul RIVET, ait été récemment chassé par le Maréchal Pétain, il n'est pas inutile, pour justifier mon affirmation, de présenter d'une façon plus complète, les agissements de ce personnage connu.

Je passerai sur ses cumuls (professeur au Muséum d'Histoire Nationale, retraite de médecin militaire et indemnité de Conseiller Municipal) qui lui valaient un revenu assez rond et voisin des 200.000 francs par an, et je veux souligner que lui et son équipe avaient *entrepris un travail qui s'avérait méthodique pour creuser la tombe de l'anthropologie*. Alors que tel autre établissement, dont nous reparlerons encore, où, par tradition, s'enseignait autrefois et où aurait dû continuer à être enseignées avec plus d'ampleur, les doctrines et les méthodes anthropologiques et raciales, ne recevait que des subventions dérisoires, RIVET obtenait des Judéo-maçons au Gouvernement, les sommes nécessaires à monter son superbe Musée de l'Homme, tout l'argent disponible n'étant consacré qu'à faire valoir les coutumes de l'Homme, son ethnographie en un mot ou, si l'on veut, ses civilisations. Le but eût été louable en soi, si l'action corollaire en vue n'avait pas été de laisser tomber dans l'oubli l'anthropologie somatique et la racio-logie, les bases du savoir en anthropologie.

En effet, RIVET jugea bon de transplanter la très belle collection de crânes du Muséum (jusqu'alors dans la galerie de Paléontologie de la Place Valhubert) au Trocadéro. On pensera que c'était pour les y exposer. Pas du tout ! Je me suis laissé dire que son but, suggéré par les cercles judéo-maçons, avait été — la guerre l'en empêcha — de disperser dans tous les coins de France cette superbe collection pour faire disparaître la matière sur laquelle des savants sans parti-pris auraient pu travailler.

Mais M. Paul RIVET poursuivait sa tâche bien ailleurs qu'au Muséum ! J'ai suivi personnellement en 1935/1936 les cours pour le certificat d'anthropologie de la Faculté des Sciences qui étaient donnés à l'Institut de Géographie. Comme je suivais simultanément ceux de l'Ecole d'Anthropologie, je me suis souvent demandé, à l'époque, pourquoi l'Ecole d'Anthropologie n'était pas chargée de cet enseignement. Nous verrons tout à l'heure que j'ai depuis, trouvé la raison de cette anomalie.

Cette année là, M. Paul RIVET professait person-

nellement les « Instructions d'anthropologie ». A ses côtés, un cours de « Linguistique descriptive » avait été confié au Professeur juif Cohen, et le cours de « Ethnologie descriptive » à un autre Professeur juif, M. Mauss. Tout était prétexte pour ces messieurs à faire ce que je nomme de « *l'anthropologie politique hébraïsante* », et si, parfois, la vérité scientifique les obligeait à préciser certains points qui n'étaient pas faits pour réjouir les petits Juifs venus surtout d'Allemagne et se trouvant là pour se documenter sur la défense de leur ethnie, les conclusions ou les commentaires que ces professeurs ne manquaient jamais d'ajouter, constituaient un contrepois soigneusement noté par les étudiants français, et il est fort possible que ceux des nôtres qui croyaient trouver là une sérieuse étude de la grande question de l'Homme, négligée ou inconnue de tant d'autres, en soient partis non seulement sans avoir tiré aucun profit de leur travail du point de vue régénération nationale, mais encore ayant reçu en leur esprit la mauvaise graine judaïque qu'y déposaient ces professeurs, dont deux, après tout, Mauss et Cohen, servaient leur cause : celle d'Israël.

\*\*

J'ai dit plus haut que j'avais toujours été surpris du rôle effacé joué par l'Ecole d'Anthropologie de Paris, qui réunit des Professeurs de haute valeur et qui jouit mondialement depuis son fondateur, le célèbre BROCA, d'une réputation de haut savoir et de sérieux.

J'ai gardé de mon passage dans cette Ecole, le meilleur souvenir et la plus grande admiration pour les Professeurs que j'y ai entendu. C'est que l'Ecole d'Anthropologie avait su conserver une relative indépendance. On lui offrit à deux reprises d'être incorporée à la Sorbonne, ce qui n'eut pas manqué de lui donner des moyens financiers, dont elle n'a pas joui, mais elle a gardé son indépendance, qui lui a permis de conserver une certaine liberté et d'être un peu à l'abri des politiciens prêts à sacrifier la science à leurs visées personnelles.

Et cela explique qu'on ait dirigé vers d'autres classes les jeunes gens qui désiraient étudier l'anthropologie et qu'on les ait remis entre les mains du trio dont j'ai parlé plus haut.

Cependant, à l'Ecole d'Anthropologie aussi, il s'est passé récemment, des incidents plus que curieux. Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui, nous réservant d'y revenir.

Ce que nous voulons, par contre, révéler encore dans cette revue, c'est comment, en dehors des établissements d'enseignement, *les influences juives ont toujours mis les plus grandes entraves aux enquêtes anthropologiques*. Au cours de la grande guerre (1914-1918), on a procédé, dans la plupart des armées étrangères, à des observations et des mensurations, à des études sur les groupes sanguins. En France seulement, on a refusé catégoriquement de laisser faire ces travaux pour les raisons exposées ci-dessus, car les Juifs « tentent constamment d'éteindre le phénomène racial juif (manifesté au cours d'enquêtes anthropologiques) non par assimilation, mais par le silence sur la réalité du fait racial ».

Gérard MAUGER,

*Ancien élève de l'Ecole d'Anthropologie de Paris.*

## L'ETHNIE JUIVE :

### I. - SÉMITES, HÉBREUX, ISRAÉLITES et JUIFS

Par GEORGE MONTANDON,

Professeur d'ethnologie à l'École d'Anthropologie.

Quelques précisions sur des termes habituellement confondus et quelques notions historiques sur la population à laquelle ces termes se rapportent serviront d'introduction à l'étude — et, si possible, à la suggestion d'une solution — de la question juive.

Le terme de *sémite* n'a aucune valeur raciale, ni même ethnique, mais une simple acception linguistique, et il est beaucoup plus étendu que ceux de « juif », d'« israélite » ou d'« hébreu ». En effet, un ensemble de langues apparentées forment ce qu'on appelle une famille linguistique, et la famille linguistique sémitique comprend les sept groupes suivants :

- a) *assyrien* ou plus exactement *accadien* (éteint);
- b) *phénicien* (éteint); le phénicien était aussi la langue de Carthage;
- c) *araméen* (encore parlé par 200.000 individus épars entre la Syrie et le Kurdistan); les Samaritains parlent l'araméen et l'hébreu;
- d) *hébreu* (20 millions de par le monde);
- e) *arabe* (environ 30 millions le long des côtes d'Asie et d'Afrique);
- f) *sudarabique* (encore parlé par quelques milliers d'individus au centre de l'Hadramaout, c'est-à-dire la côte méridionale d'Arabie, et sur l'île de Sokotra qui lui fait face);
- g) *abyssin* ou *éthiopien*, comprenant plusieurs langues ou dialectes (5 millions).

\*\*\*

Aux premiers temps de l'Histoire, c'est-à-dire vers l'an 4000 avant notre ère (1), la Mésopotamie ou plaine de l'Euphrate et du Tigre, était occupée par les Sumériens, appartenant à un groupe de peuples éteints appelés les Asiatiques (pas les Asiatiques !) qui n'étaient ni indo-européens, ni sémitiques, ni turcoïdes.

C'est alors que des Sémites, venant on ne sait trop d'où, firent irruption dans la haute Mésopotamie, y subjuguant les Sumériens et donnant lieu plus tard à l'empire d'Assyrie. Dans les villes sises le long de l'Euphrate et du Tigre, les Accadiens atteignirent à une haute civilisation, tandis que, dans les steppes adjacentes, ils étaient flanqués de tribus également sémitiques, encore restées à l'état pastoral.

Une de ces tribus, celle d'Abraham, constitue le premier noyau connu du peuple hébreu, ce dernier nom étant tiré de Heber, un ancêtre d'Abraham, et cette tribu nomade se transporta vers le pays de Canaan, la future Palestine. Nous sommes alors dans le troisième millénaire avant notre ère.

(1) Il ne faut pas confondre les temps anciens de l'Histoire et la Préhistoire, qui, elle, comprend environ un million d'années. L'Homme remonte à 25.000 ou 50.000 ans et peut-être davantage, les êtres apparentés qui l'ont précédé étant les Préhumains.

Après plusieurs siècles de cette vie obscure, il se produisit de nouveau un grand mouvement de peuplades, qui, cette fois, ne se jetèrent pas sur la Mésopotamie, mais, de l'Arabie, sur l'Égypte. Ces tribus pastorales, appelées Hyksos, conquièrent ce dernier pays et s'y maintinrent quelques siècles, autour de l'an 2000, coupant de ce fait l'histoire de l'ancienne Égypte en deux grandes périodes : l'ancien et le moyen empires avant les Hyksos, le nouvel empire et l'empire saïte après les Hyksos. Ces derniers laissèrent un souvenir durable en Afrique, car ce sont eux qui y introduisirent le cheval.

Les Hébreux de Canaan furent entraînés par le flot envahisseur vers l'Égypte, et l'histoire de leur séjour dans ce pays n'est que celle de leur participation à la conquête de l'Égypte par les Hyksos.

C'est à dater de ce moment-là que le nom d'Hébreux commence à être remplacé par celui d'Israélites, « Israël » étant le surnom de Jacob, mais il convient de leur conserver leur nom d'Hébreux jusqu'au moment où il se créa un véritable royaume d'Israël, ne représentant qu'une fraction du peuple hébreu.

Les Hébreux prospérèrent en Égypte et, pour cette raison, y séjournèrent beaucoup plus longtemps que les Hyksos. Ceux-ci avaient été rejetés en Arabie au 17<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tandis que les Hébreux ne furent expulsés que trois siècles plus tard, au 14<sup>e</sup>. Cette expulsion revêtait certainement un autre caractère que celle que subirent les Hyksos. Ceux-ci durent céder à un soulèvement et leur rejet hors d'Égypte correspond à une action politico-militaire. Les Hébreux, qui avaient su se rendre utiles, purent, à ce moment-là, rester en Égypte, mais, d'utiles, devenus intolérables, selon le rythme désormais constant de leurs heurts et malheurs dans les pays où ils se fixèrent, ils furent sous le coup d'une expulsion administrative en masse — la première qu'on connaisse de leur histoire. Ils retournèrent donc en Canaan, où la population était entre temps devenue plus dense, et qu'il fallut reconquérir.

Il se crée alors un Etat hébreu solide dans ce qu'on appelle désormais la Palestine, du nom des « Philistins », peuplade côtière de la Méditerranée, que combattirent et finalement subjuguèrent les Hébreux. L'Etat hébreu devint même ce qu'on peut appeler un empire — par rapport aux deux royaumes qui lui succédèrent — en s'étendant, au Nord, jusqu'à l'Euphrate, au Sud, jusqu'à la Mer Rouge, où Salomon possédait le port d'Asiongaber, sur le golfe d'Akaba. L'« Empire » hébreu fut gouverné par les trois souverains successifs Saül, David et Salomon, autour de l'an 1000 avant notre ère.

Après Salomon, ledit empire perdit toutes ses marches extérieures et fut réduit à la Palestine traditionnelle. Non content de cette réduction à la dimension d'un petit Etat, il se divisa en deux royaumes. Des treize tribus hébraïques, dix for-

ment au Nord le royaume d'Israël, pays des Israélites proprement dits, tandis que les deux tribus de Benjamin et de Juda constituent au Sud un royaume de Juda ou des Juifs. La treizième tribu, celle de Lévi, qui fournissait les prêtres, ne disposait pas de territoire, et continua à se répartir dans les deux royaumes. Comme celui de Juda gardait la capitale Jérusalem, avec l'autorité traditionnelle et sacerdotale qui s'y attachait, il considéra le royaume d'Israël, tout étendu et peuplé qu'il fut par rapport à lui-même, comme un Etat dissident et schismatique.

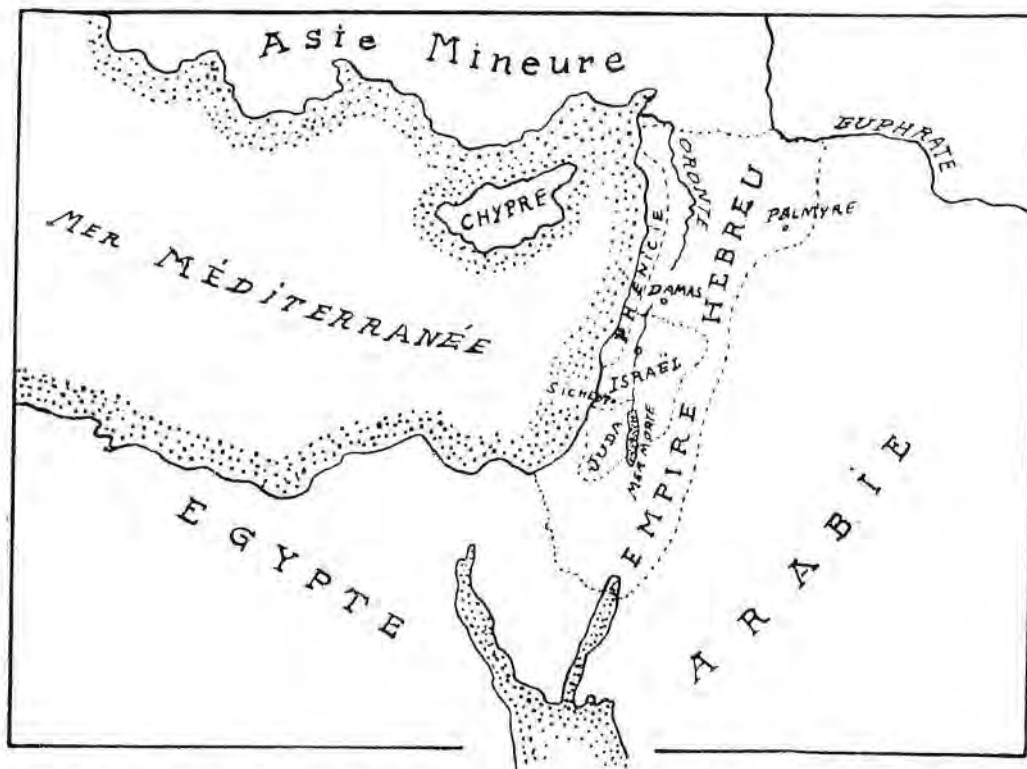
Au cours des siècles suivants, les deux royaumes furent successivement absorbés par les deux empires successifs qui dominèrent en Mésopotamie : l'empire assyrien au Nord, l'empire babylonien au Sud. L'Assyrie subjuga le royaume d'Israël au 8<sup>e</sup> siècle avant notre ère et son empereur Sargon déporta presque toute la population israélite en

aujourd'hui, pas à plus de 200 âmes — nous disons bien deux cents âmes.

Il en alla tout autrement des Juifs. Au bout d'une cinquantaine d'année déjà, Cyrus, empereur des Perses, ayant conquis la Babylonie, autorisa les Juifs à rentrer en Judée (l'an 538 avant notre ère). Les Juifs y relevèrent l'Etat, cette fois purement juif, et ce sont eux — face aux pitoyables 200 Samaritains — qui peuplent actuellement le globe d'une vingtaine de millions de représentants.

Les événements qui portèrent les Juifs à essaimer sont connus dans leurs grands traits. Nous les rappelons brièvement.

Comme les Juifs ne se pliaient pas convenablement à la domination romaine, Titus, fils de l'empereur Vespasien, prit Jérusalem en 70 de notre ère, et massacra une bonne partie de la population. C'est à cette date qu'on fait généralement remonter la dispersion, la *diaspora* des Juifs. Cependant,



Carte de l'« empire » hébreu et des deux royaumes (Juda et Israël) qui lui ont succédé.

Assyrie (l'an 722). Deux siècles plus tard, l'empereur de Babylonie Nabuchodonosor en fit de même avec le royaume de Juda. Il s'en empara et déporta tous les Juifs en Babylonie (l'an 586).

Mais la suite des événements devait être toute différente pour les Israélites et pour les Juifs.

Des Israélites, on n'entendit pratiquement plus parler. Bien qu'ils formassent la majeure partie du peuple hébreu, ils ont réalisé ce qu'on a attendu en vain des Juifs émigrés dans d'autres pays : ils se sont fondus dans les populations au milieu desquelles ils habitaient, perdant leur personnalité ethnique. Seuls subsistent quelques groupes isolés et peu connus d'Israélites en Asie antérieure, en particulier dans le Kourdistan, les Israélites (dits à tort « Juifs ») montagnards du Daghestan (Caucase), ainsi que la petite communauté des Samaritains, à Naplouse de Samarie, qui ne monte, au-

elle avait déjà commencé auparavant, et, d'autre part, ne devint officiellement obligatoire qu'à partir de 135. En effet, cette année-là, Jérusalem fut occupée à nouveau par Julius Severus, lieutenant de l'empereur Adrien. Severus la débaptisa en Aelia Capitolina et interdit le séjour de la Judée aux Juifs. Cet état de chose dura environ deux siècles, jusqu'à l'empereur Constantin qui, ayant embrassé le christianisme, rendit à Jérusalem son nom. Mais le coup y était donné. Dans leur majorité, les Juifs — et c'est le grand reproche politique à leur adresser — ne devaient plus revenir sur leur terre historique.

Que devinrent-ils ?

Ils se répandirent sur d'autres pays, et cela, selon deux courants principaux, l'un méridional, l'autre septentrional.

Les Juifs qui appartiennent au courant méridional sont dits *Sephardim*. Ils ont essaimé sur les deux rives de la Méditerranée, leur expansion étant parfois coupée de mouvements rétrogrades violents, comme lors de leur expulsion d'Espagne, qui donna lieu à une émigration en retour à Salonique. En France, ces « Juifs d'Espagne » se rencontrent surtout dans le Sud du pays.

Les Sephardim sont beaucoup moins nombreux que ceux du courant septentrional (peut-être dix fois moins), mais ils se considèrent comme plus purs, plus patriciens, tant du fait qu'ils sont censés représenter la tribu de Juda, que parce qu'ils habitent l'Occident depuis beaucoup plus longtemps que les septentrionaux. En effet, en ce qui concerne la France, par exemple, les Sephardim y ont pénétré avec une avance d'environ quinze siècles sur leurs coréligionnaires dits « Juifs d'Allemagne », ou *Achkénazim*. Tant que subsista l'empire romain, il représentait la seule voie d'accès vers l'Occident, tandis que la Germanie était vierge de Juifs, et il fallut encore plusieurs siècles après la chute de l'empire pour que la voie septentrionale fût complètement ouverte.

Le courant septentrional est donc composé de Juifs dits *Achkénazim*, qui sont censés représenter la tribu de Benjamin. Ce courant se propagea par l'Asie Mineure, puis, de part et d'autre de la Mer Noire, par les Balkans et la Russie méridionale, pour, de là, passer en Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en France enfin. Nous avons dit que les *Achkénazim* étaient beaucoup plus nombreux

que les Sephardim, et la petite tribu de Benjamin n'aurait pas pu fournir des contingents si nombreux. Mais les *Achkénazim*, qui ont d'ailleurs été peut-être plus prolifiques que les Sephardim, se sont davantage mêlés sexuellement aux populations au milieu desquelles ils vivaient. Du moins, ce métissage est-il plus patent, parce que c'est dans le courant *achkénazim* que se rencontrent des Juifs plus ou moins blonds. Il est du reste très probable que les métissages furent réellement plus fréquents chez eux que chez les Sephardim, car les *Achkénazim* firent de nombreux prosélytes, en particulier parmi les populations tataro-slaves; c'est ainsi que, dans la Russie méridionale, le peuple entier des Khazars, aujourd'hui disparu, et les Caraïtes de Crimée, encore existants, se convertirent au judaïsme (judaïsme non talmudique, dit ananique, d'Anan-ben-David, descendant de Juifs restés en Babylonie).

On notera que si les *Achkénazim* ont contracté de plus nombreux métissages que les Sephardim, ces derniers sont mieux assimilés culturellement, cela étant dû à leur beaucoup plus long séjour au milieu des populations occidentales. Les Marranes, ou descendants de Juifs convertis, appartiennent presque en totalité aux Sephardim.

Nous tracerons une autre fois l'histoire de la pénétration juive en France, après quoi, nous déterminerons la différence somatique des types sephardim et *achkénazim*, ce qui nous amènera à livrer la clef explicative du type racial juif.

## GENS EN PLACE ET CITÈRE DES VALEURS

On a beaucoup dit et écrit ces temps derniers que rien ne serait fait tant qu'on n'aurait pas changé les hommes. C'est tout à fait exact.

Il ne suffit pas de partir avec de bons principes et sur des données saines, des bases solides, il faut que ceux qui légifèrent, et plus encore que ceux qui devront appliquer les lois et faire marcher les mécanismes des organisations, soient les hommes qu'il faut, du plus élevé des « grands commis » au plus humble des fonctionnaires, comme du chef d'entreprise au dernier manoeuvre.

Cela pose un problème, qui n'est pas nouveau, mais duquel une solution entièrement neuve doit être trouvée : le critère des valeurs.

Comment choisir les hommes ?

Qu'il s'agisse d'un ministre, d'un fonctionnaire, d'un chef de maison, d'un directeur ou d'un employé, la question est la même.

\*\*

Le processus qui a présidé jusqu'à ce jour au choix des « gens en place » est entre nos mœurs et s'y est incrusté si fortement qu'on aura du mal à l'en extirper et que la question que je pose n'est même pas apparue, au plus grand nombre, comme l'une de celles qui vont le plus contribuer à cette

renaissance dont nous attendons un avenir meilleur.

En fait, l'attribution des emplois — de tous les postes, grands et petits — s'est faite jusqu'ici de diverses manières qu'on peut ramener à cinq catégories :

La première, la plus courante et la plus néfaste, est sans conteste le *favoritisme*. On engage un homme parce qu'il est puissamment appuyé et parce qu'on croit que ce bienfait rapportera un jour sa contre-partie. On ne réfléchit même pas à la mauvaise affaire que l'on fait en s'embarrassant d'un médiocre en vue d'un avantage problématique.

La deuxième, c'est le *népotisme*. Basé, sur un sentiment qui, en lui-même, est louable; l'attachement familial, le népotisme n'en est pas moins une plaie sociale; je pourrais citer un nombre surprenant de grosses sociétés où de braves petits crétiens occupent des postes de choix qu'on a rendu disponibles en congédiant des hommes de valeur, quelquefois au prix d'indemnités que supporte l'entreprise... bien entendu...

La troisième catégorie comprendrait le recrutement *par relations*. Un Monsieur a besoin d'un collaborateur, il en parle à un ami, et sur l'indication de celui-ci, engage un individu, qui peut très bien

être qualifié, mais qui l'est peut-être aussi beaucoup moins que tel autre, infiniment mieux doué, et plus compétent mais qui, lui, ne connaît personne et attend dans son coin.

Il y a ensuite, le simple *hasard*. Une annonce dans les journaux, on engage le premier venu sur de vagues références, et cette méthode primitive est quelquefois assez injuste, puisqu'elle ne tient pas compte du « tour de travail » qui doit être réservé à chaque chômeur. Il est à noter que les employeurs s'adressent peu aux Offices départementaux de Placement, où cependant ils trouveraient un personnel peut-être mieux sélectionné.

Enfin, je grouperais dans la dernière catégorie le recrutement par *concours*, et son corollaire, l'affectation aux emplois supérieurs par avancement. C'est la méthode administrative par excellence, et elle serait, somme toute, la moins mauvaise, si elle ne se compliquait presque toujours des méthodes classées ci-dessus, et en particulier, du favoritisme et du népotisme.

\*  
\*\*

Tous ces processus sont mauvais ou incomplets.

En fait, ils procèdent par empirisme au lieu de découler d'une étude raisonnée.

Là encore, la question qui se pose *est avant tout anthropologique*. La solution doit être basée sur une connaissance approfondie de l'homme; les conséquences en sont d'autant plus graves que l'individu, une fois entré dans une carrière, ou en possession d'un poste, y prétend à des droits acquis, en somme avec quelque raison, car il n'est pas responsable d'un mauvais choix, dont il bénéficie, mais qu'il n'a pas fait.

Il est humain, plus encore, il est zoologique, que les gens en place s'accrochent... comme les moules aux rochers.

\*  
\*\*

Au carrefour de l'histoire de la vie sociale où nous nous trouvons, la mobilisation militaire, l'arrêt presque total de la vie économique, le ralentissement exceptionnel de l'activité administrative, créent une occasion unique d'apporter une solution à ce problème.

Les absents ont toujours tort ! Je le constate tous les jours, en notant que les quelques emplois disponibles sont pris « en vitesse » par ceux qui sont sur place.

Prisonniers de guerre — ou politiques (il paraît qu'il y en a encore !) — arriveront quand toutes les places auront été prises !

Tel journaliste, qui depuis des années, voit clair et écrit des choses que les faits ont confirmées comme justes et d'exacte prévision, ne trouvera pas

d'emploi dans notre presse, réduite forcément, en nombre et en format. N'est-ce pas ces gens-là qui doivent avoir la parole les premiers, eux, qu'on a tenus jusqu'à ce jour à l'écart, parce que ce qu'ils disaient était dangereux à répéter ou pas de circonstance ?

Il y aurait dans tous les domaines, une étude sérieuse du « critère des valeurs » à entreprendre, se rattachant à la psychologie, à la statistique, à la bio-typologie et à l'orientation professionnelle, etc. Mais cela nécessiterait un personnel spécialisé, à créer en entier !

\*  
\*\*

Le principe d'un vaste recensement des compétences et des goûts personnels ne pourrait-il être admis à la base ? On obtient beaucoup plus d'un volontaire que d'un requis. Mais bien des gens ne savent pas eux-mêmes quelles sont leurs vraies aptitudes et leurs réelles possibilités : ils devraient être guidés.

Une compétition, qui doit éviter la forme administrative et mathématique, qui, trop souvent, ne prouve rien, doit constituer le garant d'une attribution équitable des postes. Les facteurs « dons naturels » et « intelligence » devraient jouer.

Il faudrait aussi que les modestes, ceux qui ont préféré s'adonner à l'étude, au perfectionnement professionnel, à la recherche, au travail isolé, plutôt que de faire la chasse à la lettre de recommandation, aient une chance égale à celle des intrigants.

Il semble aussi tout à fait nécessaire de prononcer le *numerus clausus*, en ce qui concerne les Juifs, dans toutes les professions. Ils sont, en effet, de première force pour accaparer les places et les emplois au détriment des « indigènes ». L'espèce d'Etat qu'ils constituent dans notre société leur permet de jouir de toutes les introductions et de toutes les recommandations.

Le maçon, jusqu'à ce jour avait, lui aussi, une possibilité particulière à ce point de vue : allant d'un vénérable à l'autre, il arrivait toujours à trouver l'emploi rêvé... Au besoin, s'il n'y avait aucun poste pouvant lui convenir, on en créait un aux frais du contribuable.

Tout cela doit changer ! Comment ? Je pose la question.

Personnellement, j'entrevois non pas peut-être une solution d'ensemble, mais des éléments de solution; cependant, avant de les publier, je serais heureux de recevoir de mes lecteurs des suggestions et des idées sur cette question.

Jean TURSTEN.

## PLACE POUR NOS ENFANTS

A l'heure où ceux qui ont senti la nécessité de refaire la France en refaisant des Français, se tournent vers la natalité, le sport, l'éducation de la jeunesse et comprennent fort bien qu'il y a peu à changer dans les « hommes faits » — et mal faits — mais qu'une impulsion nouvelle peut être imprimée aux jeunes générations, une toute petite question dont les conséquences sont immenses, mérite d'être examinée.

Depuis plusieurs années, à la rentrée d'octobre, l'admission des élèves dans nos lycées est un problème angoissant pour un grand nombre de pères de famille. Nos lycées sont trop petits, affirme-t-on et les places manquent.

Que les bâtiments qui abritent les cours des professeurs soient exigus, c'est peut-être exact, mais il serait facile de trouver d'autres locaux et de créer des annexes. Nous pensons qu'en fait, il y a, de la part des gouvernants, une volonté déterminée bien que cachée, de limiter le nombre des enfants admis à suivre la filière de l'enseignement supérieur. En principe, on ne saurait blâmer formellement cette doctrine; dans une société organisée comme la nôtre, il n'est pas très bon de créer des bacheliers et des licenciés innombrables, qui, par la suite, feront des chômeurs intellectuels ou des ratés. Nous aborderons un jour cette question du niveau intellectuel d'un pays et nous dirons comment nous estimons qu'il est possible de donner à l'homme une instruction supérieure sans qu'il puisse prétendre par le fait même avoir droit aux postes les plus élevés. Pour le moment, le jeune homme qui sort du lycée avec son « bachot » s' imagine fermement qu'il a droit à un poste de choix. On le lui a d'ailleurs enseigné. Il est donc évident que la limitation du nombre de places dans les lycées a surtout pour but cette restriction du nombre de gens à qui on ne pourrait pas donner ce qu'ils se croient fondés à espérer.

Avec l'esprit routinier de toute notre administration, on n'a rien trouvé de mieux jusqu'à ce jour, que de faire subir un examen d'entrée et pour bien illustrer la question, nous citerons le cas de l'enfant de 11 à 12 ans sortant de l'école primaire et qui brigue son admission en classe de 6<sup>e</sup>. Il est de toute évidence que ce qu'il importe de savoir par rapport à cet enfant, est beaucoup plus s'il possède une *aptitude à apprendre*, que de s'enquérir de ce qu'il *sait déjà*. Nous voulons bien admettre que le carnet de notes délivré à l'école primaire, et qui est demandé au lycée, présente un élément d'appréciation intéressant, mais nous affirmons que l'examen, le classement qui en résulte et l'admission aux places disponibles des premiers de la liste, constitue un véritable non sens, en même temps qu'une injustice. Nous retrouvons à la base de cette question comme de tant d'autres, un problème qui est *avant tout anthropologique*. C'est l'ignorance totale de cette science ou peut-être même la volonté arrêtée de favoriser certaines catégories d'enfants qui est la cause d'une erreur dont nous venons souligner l'importance.

Il est de vérité première, élémentaire, d'affirmer que les élites qui, demain devront diriger la France *doivent être françaises*.

Cette donnée doit constituer la base de l'examen de la question. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il importe avant tout de sélectionner les meilleurs élèves ou les plus doués d'une manière absolue, car nous répondrons que nous préférons des « moyens » français, de chez nous, nos petits-enfants à nous, que les premiers, les « as », les petites merveilles que l'Orient a pu nous amener. Et là se place une observation capitale. Comme le nombre des Bloch, Lévy, Cohen, et autres jeunes juifs est énorme dans nos lycées, il est bon de faire observer que la race juive est une race précoce dans laquelle la puberté arrive beaucoup plus vite que dans nos races (les jeunes filles par exemple, sont formées beaucoup plus tôt que les occidentales). Il faut noter qu'un petit Juif de 12 ans est en fait plus âgé qu'un jeune Français du même âge, et que notre fils est par cela même déjà distancé. Nous ne chercherons pas à nier que les jeunes Juifs sont parfois très bien doués et nous imaginons déjà la satisfaction que cette concession va donner à l'orgueil juif (une de ses « vertus » héréditaires). Nous n'hésitons pas à la formuler, ne serait-ce que pour montrer que nous ne sommes pas sectaires, mais cette précocité des ethnies orientales qui produit les petits prodiges qu'Israël peut fièrement nous présenter, est justement une des causes de l'infériorité de cette race prise dans un ensemble par rapport aux races aryennes.

Pour revenir à notre sujet, nous devons dire que le critère « examen » tel qu'il est actuellement admis, *avantage très nettement les enfants juifs*, et qu'il n'a peut-être d'ailleurs été adopté par l'enseignement français confié jadis à un Jean Zay, que dans le but secret et prémédité de préparer dans l'avenir des dirigeants de plus en plus juifs, pour la réalisation de la fameuse promesse divine destinant à Israël le gouvernement du monde...

En conclusion, des mesures immédiates et qui sont à prendre *sans aucun délai*, s'imposent au gouvernement français :

1<sup>o</sup> Donner aux examens d'entrée dans nos Lycées, un caractère de « sondage » des aptitudes, sans idée de classement des élèves selon leurs notions acquises, et ces épreuves devraient même aller, plus tard, jusqu'à l'examen bio-typologique, tel qu'il devra résulter d'une étude qui reste à faire.

2<sup>o</sup> Prononcer le *numerus clausus* pour les enfants étrangers et juifs en réservant au moins 95 % des places disponibles aux jeunes Français ethniquement et généalogiquement.

3<sup>o</sup> Appliquer des tarifs scolaires élevés aux enfants des étrangers, l'enseignement devant être peu coûteux ou gratuit pour nos enfants, mais devant correspondre en ce qui concerne les étrangers à son prix de revient réel.

La France aux Français. Les lycées français aux petits Français. Place pour nos enfants.

PATER FAMILIAS.

## ÉCHOS

### BILLET POLITIQUE

L'unité de pensée, la cohésion sociale et politique d'un pays sont en rapport direct avec son homogénéité ethnographique.

Ce simple théorème explique l'actuelle situation invraisemblable de la France, mosaïque de races. Notre pauvre pays, vaincu, exsangue et pantelant est un vrai panier de crabes.

On y voit de pauvres types qui croient au Père Noël et au « Général » de GAULLE; déjà réapparaissent une à une les larves juives, qui, de Cannes ou Vichy, reviennent chaque jour; on y voit le beefsteak moyen qui, sans aucune vue sur l'avenir, concentre son effort dans les queues prometteuses de pâté de cheval; on y lit les appels des apprentis dictateurs de tout poil, offrant leur panacée salvatrice.

Ne parlons pas de ceux qui rêvent au retour du moyen-âge, au royaume de Maurras ou au règne de Moscou, mais regardons nos braves Nationaux, ceux d'hier, les durs, comme ceux que le 14 Juin a enfin convertis à des degrés de sincérité divers.

A peu de choses près, leurs idées sont les mêmes et ce n'est point sur la doctrine qu'ils se chamaillent en perfides insinuations ou en vers de mirliton. Jamais le Front Populaire n'a pu réaliser une semblable identité de doctrine et pourtant son utilitarisme l'a conduit à une union dont les méfaits ne sont plus à souligner.

Les Nationaux sont tous d'accord, mais le tout est de savoir qui sera CELUI qui appliquera le programme commun.

\*\*

Il faut tout de même en finir.

Le RASSEMBLEMENT NATIONAL POPULAIRE nous en donne un sérieux espoir.

Individuellement, les isolés sont venus à lui nombreux. Mais ce n'est rien. Restent à grouper les partis et cela est bien moins facile. Quelques Mouvements, dont LA VOLONTÉ FRANÇAISE, ont donné spontanément un exemple à suivre, mais peu suivi.

Pourquoi voudriez-vous que TARTEMPION, Chef et Fondateur du National Tartempionnisme abandonnât son bâton de Commandement ?

Pourquoi voudriez-vous que cet autre qui crie inlassablement : « Derrière le Maréchal ! » cessât d'espérer que le Maréchal va enfin l'appeler au pouvoir et s'évader de la gangue vichyssoise ?

Il faut pourtant que le RASSEMBLEMENT NATIONAL POPULAIRE groupe tous les partis socio-nationaux et rien que ceux-là. On a demandé à ses promoteurs de prendre position nette, de se « compromettre » pour la bonne cause : ils l'ont fait. Rien ne compte plus de leur passé : l'avenir seul importe désormais. Mais il faut qu'ils fassent aussi à chaque Chef de File la place à laquelle son œuvre passée lui donne droit et qu'ils utilisent dans leurs cadres les hommes qui se sont révélés comme des éléments de valeur, selon la capacité et les aptitudes de chacun.

Le succès du R. N. P. est certain et son échec ne pourrait venir que d'une seule erreur qu'il ne commettra pas : donner tous les postes, tous les leviers de commande aux hommes d'un seul des anciens partis.

Souriez si vous voulez des Enflammistes, des Moitistes ou

des Maréchalistes intégraux, mais ce sont tous de bons français au cœur droit, bandés dans une méritoire volonté de succès et de salut du pays : Chacun d'eux a droit à une juste place au sein du Rassemblement Populaire. Il n'y pas de passé qui finisse, il n'y a pas de suspect, il n'y a que des hommes réunis en un serment sacré. Et puis, il y a la mort sans pitié pour ceux qui trahissent.

Parce que : « France d'abord ! » et qu'il faut en finir avant qu'il ne soit trop tard.

\*\*

Mais au-dessus de ces irritantes questions de personnes, au-dessus de ce programme commun d'ores et déjà admis, plane une grande question :

Le R. N. P. comme l'ETAT futur, dont il porte le germe, devront avoir une solide doctrine de base : une doctrine ETHNO-RACIALE sans laquelle le programme politique le plus étudié n'aurait aucun fondement et sans laquelle il n'y a pas d'Europe Nouvelle possible.

Aussi longtemps que l'Etat Français n'aura pas établi, codifié et appliqué le statut de l'« Anthropos », réglé les questions raciales et ethniques sur la même base que nos voisins, il n'y aura pas de collaboration possible.

Il faut que nous parlions la même langue, que nous ayons la même foi, et le même idéal pour pouvoir nous entendre.

Cette doctrine de base, — cet ETHNISME français — ne peut être improvisé en quelques jours par des dilettantes qui, hier encore ignoraient tout de l'anthropologie.

Or, cette doctrine dont MONTANDON a jeté les premières assises et dont nous avons ensemble ouvert les fondations, cette doctrine à laquelle depuis des années nous travaillons — sachant bien que son heure viendrait — nous la possédons, MONTANDON et moi.

Nous l'offrons, aujourd'hui, sans ambages et sans modestie, mais avec une calme certitude, aux constructeurs de demain.

Et nous leur disons : prenez date. Si vous n'entrez pas dans la voie des réalisations ethno-raciales, vous ne ferez rien de durable.

Gérard MAUGER.

### EPURATION COMPLETE.

Un grand pas vient d'être fait vers la solution du problème posé par la présence dans le corps médical d'un nombre toujours croissant de métèques et de charlatans.

L'exercice de la médecine est avant tout un sacerdoce qui nécessite une vocation, un amour du métier sans aucune réserve et un dévouement de tous les instants.

Il doit cependant nourrir son homme, et l'encombrement de la profession, envahie par des gens d'argent, la plupart Juifs, rendait l'exercice de la médecine de moins en moins rémunérateur pour l'honnête homme.

Le Gouvernement a déjà pris quelques mesures utiles et créé l'Ordre des Médecins. C'est bien.

Mais ce n'est pas assez : il reste encore à régler le sort des médecins Juifs qui sont aussi des étrangers et sont tous restés en place : Il faut aussi mettre au point depuis A jusqu'à Z le statut de médecins spécialistes des questions raciales et eugéniques, l'établissement de médecins conseillers au mariage, la création de tribunaux d'hy-

giène raciale, etc. C'est une importante question qu'un de nos collaborateurs étudiera dans un prochain article.

\*\*

### DU CHARBON POUR NOS PETITS.

Beaucoup de Lycées, Ecoles primaires ou d'enseignement technique ont dû, par suite de la pénurie de charbon, réduire de moitié le nombre d'heures des classes. D'autres chauffent insuffisamment et les enfants se plaignent du froid.

N'est-il pas inconcevable, à l'heure où l'on parle sans cesse et avec juste raison de notre jeunesse, avenir de la France, de compromettre ainsi la santé ou les études de nos fils.

On manque de charbon, certes, mais les cafés et les « bistros » en sont tous largement pourvus. Certains industriels, dont pas mal de Juifs, disposent également d'un contingent de combustible énorme.

C'est pourtant, après les hôpitaux, à nos Ecoles et Lycées que devrait aller le premier charbon disponible.

\*\*

### A PROPOS DES SUCCÉDANÉS.

On nous signale que les règlements qui régissent l'usage de certains produits, interdits en temps normal, devraient être modifiés. Cela a été fait pour la saccharine, qu'il est tout à fait prudent de prohiber lorsque le sucre abonde, mais dont nous sommes bien aises d'utiliser en ce moment, si peu recommandable qu'en soit l'emploi.

Il est certains désinfectants qui, à faible dose, assureraient une meilleure conservation des denrées entrant dans les *ersatz* et dont l'utilisation est d'ailleurs autorisée à l'étranger. Un esprit d'intelligent opportunisme devrait les faire admettre provisoirement.

On nous a rapporté le cas de certains succédanés qui ne sont en aucune façon nuisibles, et que nous sommes bien heureux de trouver en ce moment, mais dont la conservation est impossible au delà de quelques jours, faute de contenir une faible dose de désinfectant.

A vouloir trop bien faire, on risque le pire, et des personnes ignorantes du danger ont ainsi ingéré des produits, excellents au jour de leur achat, mais qui s'étaient rapidement altérés chez le consommateur, qui les avait conservés trop longtemps.

Nous demandons que quelques désinfectants et anti-fermentescibles soient momentanément admis, tel l'acide salicylique par exemple, et que le dosage provisoirement toléré, soit indiqué sur le produit les contenant, comme il est fait pour la saccharine.

\*\*

### IMPOT SUR LA MALADIE.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la spécialité pharmaceutique est faite avec plus de soins, un dosage plus précis, un choix plus rigoureux des matières premières, que la vénérable potion que, jadis, formulait le bon docteur à chapeau haut de forme de notre jeunesse.

Elle est pourtant taxée d'impôts exorbitants qui sont une véritable rançon de la maladie.

Mettre les soins à la portée de tous et en particulier épargner cette intéressante catégorie d'individus qui ne touchent ni les assurances sociales, ni les secours des bureaux de bienfaisance et s'adressent à un médecin et

à un pharmacien qu'ils règlent de leurs propres deniers, est une des mesures qui s'imposent.

On a dit : « Faites payer les riches » — c'était trop vague pour être sérieux; on dit maintenant : « Faites payer les Juifs »... Cela se précise.

Mais ne faites pas payer les malades !

\*\*

### SUS AUX GAULLISTES.

Le cynisme anglophile avec lequel certains Professeurs ou Instituteurs, s'expriment publiquement au cours de leurs leçons, est absolument inconcevable.

Chaque jour, des propos tenus par ces Gaullistes nous sont rapportés et nous nous demandons comment ces gens ne sont pas immédiatement incarcérés.

Nous n'envoyons pas nos enfants à l'école pour qu'on leur prêche la haine ou la revanche, et pour qu'on les prépare à l'hécatombe prochaine à laquelle rêvent quelques patriotards inintelligents et sanguinaires !

\*\*

### DESINFECTONS LE SPECTACLE FRANCAIS.

Un à un, les youtres, revenus de leur première terreur, font un retour discret ou tapageur dans notre bonne ville de Paris, qu'ils avaient colonisée et où ils n'ont pas renoncé à leurs « droits ».

Nous avons été assez surpris de constater l'apathie du Français qui tolère cette réapparition des responsables de nos malheurs.

Il est un domaine, en particulier, dont nous devrions les chasser sans pitié : l'activité artistique.

Or, nous constatons que les Juifs ont repris leurs places dans le cinéma comme au théâtre.

Après la Juive Sourza, vulgaire et méprisable le youtre Netter dit Charles Trenet — les Juifs adorent l'anagramme — vient de faire une rentrée tapageuse, étalant sans vergogne son faciès de dégénéré sur d'énormes affiches.

Or, nous avons des artistes français qui ont tout autant de talent que ces métèques. Mais on n'a jamais fait les frais de leur lancement et ils n'ont jamais bénéficié des appuis dont la solidarité juive (souvent doublée de la maçonnique), a gratifié les fils d'Israël.

Place pour nos artistes !! Dehors les Juifs, et s'il est encore des directeurs assez mauvais Français pour les accueillir, que le public agisse, et cela de deux façons :

Soit en évitant les salles ou les films dans lesquels s'exhibe un Juif; soit en allant en masse conspuer ces fils de la race à éliminer et en les chassant de la scène.

---

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Titre ou qualité : .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.



---

---

Nous insérerons dans notre prochain numéro la publicité que les maisons françaises ou étrangères voudront bien nous confier.

Toutefois, nous nous réservons de vérifier l'origine strictement aryenne des annonceurs.

Nous refuserons en particulier les textes des salles de spectacle ou de cinéma dans le programme desquelles figureraient des artistes juifs.

*L'Administrateur.*

---

---

LIRE DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO :

« *Documents inédits sur VACHER DE LAPOUGE* »

Par le Professeur MONTANDON.

*Les fondements scientifiques de l'Ethnocratie.*

par Armand BERNARDINI.

Et un article consacré au Comte ARTHUR DE GOBINEAU.

---

---

DES LIVRES DE BASE

LOUIS-FERNAND CELINE

BAGATELLES POUR UN MASSACRE

1 vol. : 30 Fr.

L'ÉCOLE DES CADAVRES

1 vol. : 30 Fr.

Deux pamphlets qui, sous une forme explosive, contiennent la plus vigoureuse défense qu'un écrivain ait jamais faite de l'ethnie française.

René CONTIER

VERS UN RACISME FRANÇAIS

1 vol. : 15 Fr.

Une étude documentaire, fort clairement menée, de la question du racisme et de ses possibilités d'application en France.  
Ce livre, destiné au grand public, a été publié en 1938.

EDITIONS DENOEL

NOUVELLES EDITIONS  
FRANÇAISES

Une collection nouvelle

**LES JUIFS EN FRANCE**

**I  
COMMENT RECONNAITRE LE JUIF**

avec dix clichés hors texte  
par le Professeur George MONTANDON.

Un portrait physique du Juif par un des maîtres de l'ethnologie contemporaine.  
Un portrait moral du Juif par les plus grands écrivains français.

**II  
LA MÉDECINE ET LES JUIFS**

par le Docteur Fernand QUERRIOUX

Une étude sur l'incroyable invasion de la médecine française par les Juifs. Des textes officiels, des statistiques, des témoignages, des documents irréfutables.

**III  
LA PRESSE ET LES JUIFS  
DEPUIS LA REVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS**

par Lucien PEMTEAN

**IV  
LES TRIBUS DU CINÉMA ET DU THÉÂTRE**

par Lucien REBATET (François VINNEUIL)

Un des meilleurs critiques de la Jeune génération, nous fait un tableau magnifique de verve et d'indignation de l'avalissement de l'écran et de la scène par les Juifs.

Le volume : 10 Fr.

21, rue Amélie, Paris (7<sup>e</sup>).

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNO-SOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

- L'ARYANISME FRANÇAIS.  
par le Professeur George MONTANDON.
- LES CLASSES SOCIALES ET LA RACE.  
par Gérard MAUGER.
- NOTES SUR L'ETHNOCRATIE : IL FAUT CONSTITUER  
LES ARCHIVES DE NOS FAMILLES.  
par Armand BERNARDINI.
- LE COMTE ARTHUR DE GOBINEAU ET SON ŒUVRE.  
par Gérard MAUGER.
- « L'ETHNIE JUIVE ». II. : L'ETABLISSEMENT DES SEMITES  
EN FRANCE.  
par le Professeur George MONTANDON.
- UNE PROPOSITION POUR LE PRINCIPE DE L'ASSU-  
RANCE-VIEILLESSE.  
par George MONTANDON.
- A PROPOS DU DIVORCE.  
par Gérard MAUGER.
- BIBLIOGRAPHIE.  
par George MONTANDON.
- CONFÉRENCES, CINÉMA, THÉÂTRE  
par Léa DURET, PRUNS, TOURNAYRE.
- BILLET POLITIQUE  
par Gérard MAUGER.

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :**  
**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

**REDACTEUR EN CHEF — Administrateur :**  
**Gérard MAUGER.**

**REDACTION ET ADMINISTRATION :**

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)

TELEPHONE : MENilmontant 80-56

SERVICE COMMERCIAL — VENTES et PUBLICITE

PAN, 33, rue Vivienne, PARIS 2<sup>e</sup>. Central 55-20.



LE NUMÉRO

5<sup>f</sup>

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'Ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 2

## SOMMAIRE

AVRIL 1941

- |  |   |
|--|---|
| 1° L'Aryanisme français  | par le Docteur George MONTANDON, Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie. |
| 2° Les classes sociales et la race   | par Gérard MAUGER.  |
| 3° Notes sur l'Ethnocratie : il faut constituer les Archives de nos Familles   | par Armand BERNARDINI, Membre de l'Institut International d'Anthropologie.          |
| 4° Le Comte Arthur de Gobineau et son œuvre  | par Gérard MAUGER.  |
| 5° « L'Ethnie juive ». II : L'établissement des Sémites en France  | par le Professeur George MONTANDON.   |
| 6° Une proposition pour le principe de l'Assurance-Vieillesse  | par George MONTANDON.   |
| 7° A propos du divorce   | par Gérard MAUGER.  |
| 8° Bibliographie (SCHULZ - VILMERSDORF, CELINE, GUEYDAN de ROUSSEL, GONTIER, FAYOLLE-LEFORT, Von VERSCHUER, Von EICKSTEDT, WEINERT, LANDRA* — GEMELLI — BANISSONI) | par George MONTANDON.   |
| 9° Conférences, Cinéma, Théâtre  | par Léa DURET, J.-H.-B., de PRUNS, Louis TOURNAYRE                                  |
| 10° Billet politique   | par Gérard MAUGER.  |

## L'ARYANISME FRANÇAIS

par George MONTANDON

*Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie.*

La linguistique, ou étude comparée des langues — qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne philologie ou histoire littéraire du langage — est une science récente, qui a débuté à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour s'épanouir au cours du XIX<sup>e</sup>. Elle mit au jour deux faits capitaux : 1° la division des langues du monde en trois grands groupes : langues monosyllabiques (Chine), langues agglutinantes (Afrique noire, Océanie, Asie septentrionale, Amérique), langues à flexion (Asie antérieure, Afrique septentrionale, Europe); 2° la subdivision des langues à flexion en trois grandes familles: sémitique, chamitique et indo-européenne. Même si les linguistes actuels attachent moins d'importance au premier de ces faits, le second conserve toute sa valeur comme preuve des liens unissant les populations de la famille linguistique indo-européenne dont le domaine s'étend (voir la Carte) des bouches du Gange

aux rives occidentales de l'Europe, car c'est cette constatation qui est à la base de la doctrine de l'aryanisme.

La famille linguistique indo-européenne comprend (en sus du tokharien éteint dans le Turkestan chinois) les dix langues fondamentales suivantes : l'indo-aryen (1) (dont le sanscrit), l'iranien (perse et ossète), l'arménien, l'hellénique (grec), l'illyrien (albanais), l'italique (dont le latin et ses dérivés), le celtique (breton, etc.), le germanique (allemand, etc.), le balte (letton-lithuanien), le slave (russe, etc.). Etant donné qu'à l'époque du premier développement des doctrines évolutionnistes, on se figurait

(1) Par opposition à l'indo-dravidien, et à l'indokolarien, qui sont des langues de l'Inde n'appartenant pas à la famille indo-européenne.

que les groupements partent nécessairement de foyers restreints, on chercha le foyer d'origine de la famille indo-européenne. Or, comme le sanscrit, forme religieuse de la langue indoue, paraissait être la plus ancienne de toutes les langues européennes, comme l'indou et l'iranien sont fortement apparentés, comme les ancêtres communs des Indous et des Iraniens se désignaient eux-mêmes sous le nom d'*Arya* (d'où dérive le nom d'Iran), on plaça le prétendu « berceau » des Aryas, Aryans ou Aryens, dans l'Iran, et, de façon plus précise, dans la Bactriane, correspondant à peu près au versant nord, vers l'Oxus, de l'Afghanistan (l'ancienne ville de Bactres étant celle de Balkh actuelle), en même temps que l'on étendait le terme d'Aryens à toute la famille indo-européenne.

Cela, c'était le travail du linguiste PICTET, mentionné plus loin, et de ceux qui œuvrèrent dans son sillage. Mais les ethnographes entrèrent aussi en lice et attribuèrent — avec raison certainement — une forme de civilisation commune à l'ensemble des Aryens primitifs. Puis vinrent les anthropologues qui, avec LAPOUGE principalement, tentèrent aussi d'attribuer une seule race aux ancêtres des Aryens. En même temps que le problème s'enrichissait ainsi d'aspects divers, les discussions se faisaient plus vives, en particulier quant à la race dont auraient relevé les Aryens primitifs et quant au foyer de l'aryanisme, car, selon les auteurs, l'Iran fut délaissé soit pour la Sibérie occidentale, soit pour l'Europe centro-septentrionale.

A la vérité, dès avant cet immense débat, un homme, dont l'œuvre resta tout à fait à l'écart jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'était déjà largement exprimé sur le problème : GOBINEAU. Aussi, parmi les doctrinaires de l'aryanisme, trois noms sont-ils à retenir en première ligne : le comte Arthur de GOBINEAU, le Genevois Adolphe PICTET, et Georges VACHER DE LAPOUGE. Le premier lança l'idée dans le domaine ethno-historique, le second dans le domaine linguistique, le troisième dans le domaine anthropologique. Ces trois hommes n'étaient pas contemporains et nous les avons cités dans l'ordre chronologique, mais il ne s'en suit pas qu'ils se soient appuyés l'un sur l'autre. Au contraire, leur attitude réciproque est typique de la façon dont les savants peuvent travailler, chacun dans sa tour d'ivoire, sans se préoccuper de ce qui se passe dans les tours voisines. *L'Essai sur l'inégalité des races humaines* de GOBINEAU est de 1854, mais c'est en vain qu'on cherche le nom de GOBINEAU dans la littérature ethnologique des années qui suivirent. Pour les savants, le débat sur l'aryanisme commence avec PICTET, dont l'ouvrage, paru en deux volumes en 1859-1863, porte ce titre aujourd'hui assez curieux : *Les origines indo-européennes ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique*. PICTET ne cite pas GOBINEAU et nous avons toutes raisons de croire qu'il l'ignorait. En tout cas, pour le monde savant, c'est PICTET qui compte, et c'est à partir de lui que déferle une littérature sur le sujet de l'aryanisme.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que LAPOUGE ignore et GOBINEAU et PICTET. *L'Argen* de LAPOUGE paraît en 1899. Le texte est précédé de la littérature se rapportant au sujet : 154 noms d'auteurs, dont les uns créateurs de plusieurs publications, celles-ci se montant en tout à quelques cen-

taines. Or, nous venons de le dire, ni GOBINEAU, ni PICTET ne sont cités. LAPOUGE aurait-il tu leurs noms volontairement ? Ce n'était certainement pas le cas par rapport à GOBINEAU ; nous savons que ce sont des conversations à l'École d'Anthropologie qui instruisirent LAPOUGE sur l'œuvre de GOBINEAU, et, comme nous l'avons mentionné, aucun ouvrage scientifique de l'époque — dont nous pouvons nous vanter de connaître un bon nombre — ne cite GOBINEAU. Nous pensons qu'il en a été de même relativement à PICTET. LAPOUGE a toujours été plus ou moins un isolé en anthropologie — affaire de caractère, comme nous l'avons montré dans LA GERBE du 13 Mars et le démontrerons encore aux lecteurs de L'ETHNIE FRANÇAISE, et affaire d'isolement provincial — et même s'il a tu le nom de PICTET, le fait que ce dernier travaillait dans le domaine purement linguistique devait lui faire apparaître inutiles ses consérations, pour lui, LAPOUGE, adonné à l'anthropo-sociologie, avec l'anthropo-somatique à la base.

Le lecteur situera mieux dans son esprit ces trois protagonistes si nous soumettons à une brève critique l'œuvre de chacun d'eux.

L'intuition géniale de GOBINEAU et le charme de sa manière étaient servis par un appareil scientifique si déficient — il mêlait des notions qui ne doivent être réunies qu'à bon escient et lorsqu'on sait, quand c'est nécessaire, les tenir dissociées — que son œuvre est à peu près inutilisable pour un savant. Certes, les savants l'ignoraient involontairement, mais l'eussent-ils connu, ils auraient persisté à l'ignorer volontairement. Ce que cependant chacun doit reconnaître, c'est qu'il a été un précurseur.

PICTET était linguiste et ne prétendait pas faire autre chose qu'œuvre de linguiste. Mais on ne peut demander à la linguistique de résoudre l'ensemble du problème de l'aryanisme.

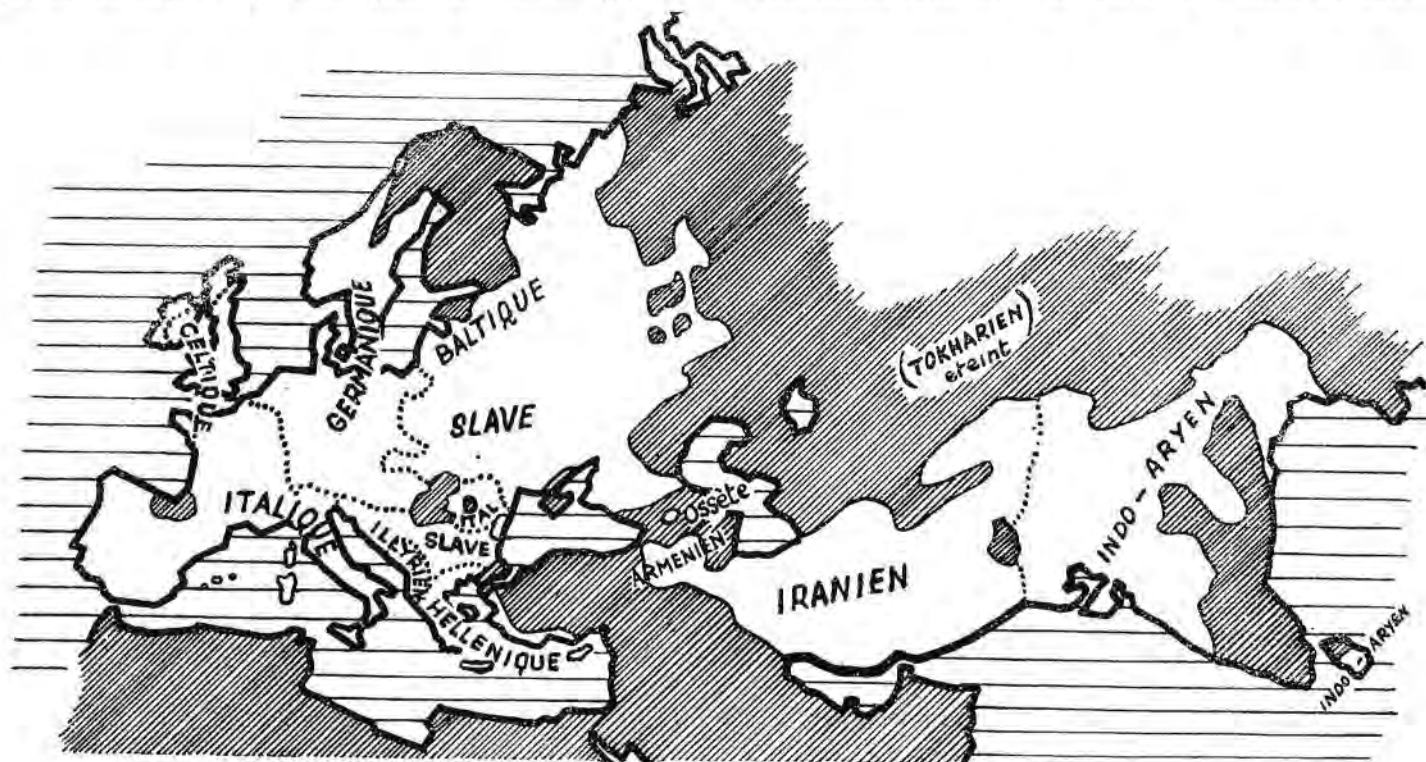
LAPOUGE faisait œuvre d'anthropologie. Son champ d'action nous est donc infiniment plus sympathique et plus familier que le confusionnisme de GOBINEAU. La question est de savoir si le problème de l'aryanisme pouvait être résolu du point de vue anthropologique et si les conclusions de LAPOUGE n'ont pas été trop étroites.

En effet, pour en revenir au problème lui-même, il s'agissait, en résumé, de savoir si les Aryens étaient des blonds élancés comme les Nordiques, des bruns trapus comme les Alpains ou des bruns déliés comme les Méditerranéens.

Les partisans d'Aryens méditerranéens ne manquaient pas, tant du fait du voisinage que de l'existence de Méditerranéens hautement civilisés comme les anciens Egyptiens et autres riverains de la mer intérieure. Mais de bons auteurs (tel Gabriel de MORTILLET) ont considéré les Aryens comme des Alpains. Enfin, si les grands dolicho-blonds ont eu de si chauds partisans, c'est sans doute, d'une part, pour les qualités inhérentes à la race blonde, mais aussi — comme nous le verrons par la suite — parce que le Blond se situe, d'une façon naturelle, à l'extrémité morphologique de la grand'race blanche, leucoïde ou euroïde, et, par là, à une des extrémités de l'échelle morphologique de toute l'humanité. En réalité, sur la base des trouvailles squélettiques, la question est insoluble et nous la résolvons, quant à nous, en considérant la communauté

aryenne plus comme une ethnie que comme une race. Front aux non-Aryens, la communauté aryenne était bien un agrégat racial, mais il s'agit ici de la situation intérieure de ladite communauté. Sans doute, les membres de l'ethnie aryenne appartiennent vraisemblablement aux trois races méditerranéenne, alpine et nordique. L'une ou l'autre de ces races prédominait peut-être, soit par le nombre des individus en relevant, soit par la quantité d'éléments épars chez les individus mixtes de la communauté, mais nous pensons qu'il n'y avait pas majorité écrasante de l'une ou de l'autre de ces races; surtout, il ne faut pas oublier que, pour la biologie moderne, la race étant plus un devenir qu'un

jaune, noire (à laquelle on peut ici rattacher les débris des grand' Races pygmoïde et australoïde), l'inégalité, et non seulement la différence, de ces trois grand' Races est flagrante. Pour faciliter les comparaisons, ne prenons que les deux grand' Races occupant le haut et le bas de l'échelle : la blanche et la noire. Alors que les groupements humains, tout délimités qu'ils puissent être les uns par rapport aux autres, présentent cependant toujours un chevauchement de certains caractères (ce pourquoi d'ailleurs, l'humanité forme une seule et même espèce), on peut dire que ce chevauchement est réduit au minimum entre les grand' Races blanche et noire. Non seulement la grand' Race noire est men-



Distribution des parlers dérivés des onze langues indo-européennes fondamentales (avant la pénétration du russe en Sibérie et l'expulsion du grec hors d'Asie-Mineure)  
 ... Limites des dix groupes actuels indo-européens (la limite du Baltique est omise)

passé, les trois races présentes à l'origine dans la communauté pourraient avoir été moins marquées, moins spécialisées qu'elles ne le sont devenues par la suite avec l'extension de la communauté.

\*\*

Bien ! Il y a donc une grande ethnie aryenne, divisée elle-même en plusieurs autres, latine, germanique, slave, pour citer les principales, celles-ci se subdivisant à leur tour en ethnies de moindre envergure. En quoi cela affecte-t-il le rapport, soit de ces communautés avec des communautés étrangères, soit des communautés aryennes entre elles ? Poser cette question, c'est poser celle de l'inégalité des groupements humains. Or, si chacun est bien d'accord sur l'inégalité des ethnies, résultat pour une bonne part de l'ambiance culturelle, c'est sur l'inégalité des races au sens restreint que doit rouler la discussion, et c'est quant aux races qu'il s'agit de montrer s'il y a inégalité et en quoi elle consiste. Le repérage de trois faits nous conduira au but.

1° Si nous mettons devant notre objectif les trois grand' Races actuellement dominantes : blanche,

talement inférieure à la grand' Race blanche, non seulement les races et sous-races noires les plus élevées sont inférieures aux races et sous-races blanches les moins élevées, mais l'immense majorité des individus noirs, pris un à un, sont inférieurs à l'immense majorité (nous ne disons pas à la totalité) des individus blancs pris un à un.

2° Tout flagrant que soit le phénomène, il se démontre néanmoins. L'inégalité pourrait être de principe, essentielle, qualitative, inhérente à l'appartenance même à une race. Ne tenons pas compte de cette possibilité, non seulement parce qu'elle soulève d'irritantes controverses, mais parce qu'elle est moins facilement démontrable que l'inégalité raciale quantitative suivante.

Chaque maître d'école sait que les « volées » d'élèves qui lui sont annuellement confiées ne sont pas égales; il lui arrivera souvent de dire que telle volée était supérieure à telle autre, et personne ne lui déclare que c'est impossible. Pourquoi taxe-t-il telle ou telle volée de supérieure ? Parce qu'elle compte un plus grand nombre d'individus « supérieurs » pour les critères qui les font juger, ces critères étant plus ou moins les mêmes pour tous

les établissements scolaires. Lorsqu'un auditeur entend dire que telle volée était supérieure à telle autre, il comprend immédiatement ce que cela signifie, sans autrement approfondir le sujet. Supposons maintenant qu'une volée provenant d'un certain territoire, ou d'une certaine paroisse, ou parlant une certaine langue, ou encore appartenant à une certaine race somatique, soit régulièrement, toutes les années, supérieure à une autre, cette unité (pays, religion, parler ou race) pourra être tenue comme supérieure pour les critères envisagés. Or, lorsqu'une race somatique livre pour ainsi dire toujours un beaucoup plus fort pourcentage d'individus qualifiés, elle est supérieure, non pas en principe, non pas dans les nuages, non pas « essentiellement » de façon nécessaire, mais quantitativement, en fait, en pratique. Or, cela est le cas, pour en revenir à l'exemple le plus patent, de la grand'race blanche par rapport à la grand'race noire.

Il y a donc quantitativement, dans les divers groupements blancs, un plus grand nombre d'individus dépassant tel niveau mental, qu'il n'y en a dans les groupements noirs, et, parmi les éléments héréditaires, qui, de même que les éléments morphologiques, constituent, telle une mosaïque, la personnalité, il en est plus fréquemment de supérieurs qui se rassemblent et se combinent dans un individu blanc que dans un individu noir. Quel que puisse être le nombre des individus noirs dépassant tel niveau mental envisagé, et le nombre des individus blancs n'y atteignant pas, le résultat d'ensemble est indéniable : la grand'race noire est inférieure à la grand'race blanche.

3° Cette inégalité, flagrante et qui ne se laisse pas moins quantitativement démontrer, entre les grand'rares, existe-t-elle aussi entre les divers groupements d'une grand'race, entre les diverses subdivisions de la grand'race noire, les unes par rapport aux autres, entre les diverses subdivisions de la grand'race blanche, les unes par rapport aux autres ? — La réponse à cette question montrera que la hiérarchie taxonomique, c'est-à-dire la hiérarchie du cadre classificatoire des groupements humains, correspond à quelque chose de précis et de réel.

Si l'on divise l'espèce humaine en grand'rares, celles-ci en races, celles-ci en sous-races, et ces dernières en rouses somatiques (1), on peut poser en règle générale : les grand'rares sont inégales entre elles; les sous-races d'une même race sont égales entre elles (de même, naturellement, que les groupes somatiques d'une même sous-race entre eux). Quant aux races d'une même grand'race, chaque cas doit être jugé pour lui-même; il peut y avoir inégalité, d'ailleurs généralement légère, si elle existe, le degré d'inégalité, pour autant qu'il soit constatable, pouvant même avoir varié d'une époque à l'autre.

Les éléments noologiques d'une population peu-

(1) Nous reviendrons un jour sur la question complexe des ultimes groupes somatiques, dont les uns sont déterminés, de façon prédominante, par l'hérédité : groupes locaux somato-raciaux, et dont les autres sont influencés par l'ambiance et l'auto-domestication : groupes ou plutôt types locaux somato-ethniques (ces derniers étant les *Gautypen* d'ERCKSTEDT).

vent ici intervenir. Alors qu'ils ne jouent pour ainsi dire pas de rôle dans la situation des grand'rares les unes par rapport aux autres, ils peuvent s'additionner de façon sensible aux éléments héréditaires lorsqu'il s'agit de comparer entre elles les races d'une même grand'race, ou les sous-races d'une même race, et surtout les groupes somatiques d'une même sous-race. Telle subdivision raciale peut avoir acquis (en tant que race *nota bene*, sans parler de sa supériorité éventuelle en tant qu'ethnie), une certaine supériorité sur une autre subdivision de la même grand'race. Mais, en somme, on peut néanmoins dire, en ce qui concerne notre continent qu'il n'y a pas de supériorité nette d'une des trois races principales de l'Europe (Nordiques avec les Subnordiques, Alpines avec les Subalpines, Méditerranéens avec les Subméditerranéens) par rapport aux deux autres.

\*  
\*\*

Mais s'il n'y a pas supériorité-infériorité, il y a différence entre les trois races européennes (nous disons donc trois pour simplifier le problème), et une différence de tel ordre qu'elle place l'une d'elles à la pointe de tout le groupement européen.

Lorsqu'on entend déléguer le représentant d'un groupe quelconque, racial, social, mental, qui choisira-t-on ? — On choisit un délégué qui réunisse le plus nettement, le plus typiquement, les caractères du groupe. Notons en passant que les individus typiques d'un groupe, cela étant particulièrement vrai pour les groupes sociaux, forment en général la minorité de ce groupe, et s'ils le représentent néanmoins, c'est parce que les caractères typiques dudit, qui sont réunis sur eux, ne sont pas au complet chez les autres individus.

Or, sans parler des raciologues, lorsqu'un peintre ou un profane quelconque en la matière, entend opposer un Européen (ou un Européide pour élargir le sens à toute la grand'race blanche) à d'autres races, qui choisit-il ? Un Méditerranéen, délié, à la tête longue, aux cheveux et aux yeux noirs ? Un Alpin trapu, à la tête courte, aux cheveux et aux yeux foncés ? Ou un Nordique, grand, à la tête plutôt allongée, aux cheveux blonds et aux yeux bleus ?

Il choisit habituellement un Nordique.

Mais ne pourrait-on imputer aux peintres actuels des intentions particulières ou une connaissance plus familière de la race nordique ? Considérons donc l'iconographie de l'organisation qui, vieille de deux mille ans, s'est peut-être le plus opposée, en profondeur, aux thèses modernes ethno-raciales : l'Eglise. Bien que des personnages secondaires de sa hiérarchie puissent prêter à la même démonstration, il suffira de s'en tenir à la personne du Chef de l'Eglise chrétienne : Jésus-Christ.

Or, à part le suaire de Turin (1), et quelques images — mais quelle valeur possède un suaire ? — où Jésus, quoique de face, paraît présenter un nez convexe, on peut dire que toute l'iconographie religieuse le représente sous les traits typiques du Nordique — on le voit, en effet, difficilement sous ceux du Juif classique, petit, bedonnant, cagneux,

(1) Voir les très belles planches de Paul VIGNON, *Le Saint-Suaire de Turin*, Paris, Masson, 2<sup>e</sup> édition 1939.

aux pieds plats, à la lippe pendante et aux cheveux crépelés ! Il est certain que les peintres de l'Eglise entendaient conférer à Jésus la forme extérieure symbolisant les plus hautes qualités qui se laissent concevoir, et ce signalement permanent de Jésus, au cours de plusieurs siècles, est le plus beau témoignage que pourrait invoquer la race nordique en faveur de sa supériorité.

Ou bien quelque traditionnaliste prétendra-t-il que l'iconographie chrétienne représente Jésus tel qu'il était ?

Certes, la question de sa racialité n'a aucun sens si l'on admet — tradition respectable et encore très générale — que Jésus est né sans participation d'un père. Une telle violation des lois naturelles ne permettrait pas même de tenir compte de l'appartenance raciale de sa mère, si nous la connaissions. Mais c'est là un problème de théologie que nous n'avons pas la compétence de discuter. Pour répondre à qui prétendrait que Jésus avait bien le faciès qu'on lui prête couramment, nous devons raisonner *comme si* Jésus était né selon les lois normales de l'hérédité.

Supposons donc que Jésus ait été réellement tel que le représente l'iconographie. Alors on pourrait affirmer, hypothétiquement il est vrai, mais avec certaines chances de véracité, que Jésus n'était en somme pas un Juif.

En tout cas, il ne l'était pas ethniquement, ou, de façon plus précise, nologiquement. Quel est, en effet, le facteur principal de l'ethnie juive ? — Comme nous le montrerons encore au cours de l'étude sur l'ethnie juive, que nous poursuivons dans chaque numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE, ce facteur principal n'est ni la langue, ni les coutumes, ni la mentalité considérée *in abstracto*, mais bien la religion. Or, si Jésus s'est séparé de son ethnie sur un point, c'est sous le rapport religieux, et il ne s'en est pas séparé à la longue, après maints combats intérieurs comme d'autres réformateurs : on peut dire qu'il est venu au monde avec sa nouvelle religion — si contraire à la religion juive que Jésus est encore aujourd'hui pour les paroissiens d'icelle, un objet d'exécration et d'insulte. Jésus ne relevait donc pas de l'ethnie juive. Quant à sa race somatique, il n'y aurait rien d'extraordinaire, rien d'impossible, à ce que Jésus eût appartenu à un type plus ou moins septentrional, plus ou moins nordique. Bien avant les descentes préhistoriques de Nordiques en Grèce et en Italie — selon les témoignages littéraires de l'époque, qui parlent constamment de héros aux yeux bleus — l'Asie antérieure et l'Afrique septentrionale ont reçu la visite de Nordiques ou de Subnordiques (1). Les enquêtes de vox LUSCHAN ont décelé leur présence dans le Kurdistan et les terres voisines, et la Galilée, plus que le reste de la Palestine, a été pénétrée d'éléments venus du Nord. Similairement, les Berbères blonds,

qu'on a dû renoncer à mettre sur le compte de Genséric et des Vandales, sont le résidu d'un apport nordique de la préhistoire. L'examen, par KOSOVITCH, des groupes sanguins chez les Berbères blonds, a montré chez eux une beaucoup plus forte proportion de sang A que dans les autres communautés nord-africaines, la forte proportion du sang A étant caractéristique des groupements racialement nordiques (2). Cela pour dire qu'au cas où Jésus aurait été blond, lui qui était déjà non-juif nologiquement, ne l'aurait pas même été racialement, et l'on peut poser le dilemme : *Ou bien l'iconographie chrétienne prouve que la race nordique représente, ou, du moins, paraît représenter quelque chose de supérieur — ou bien Jésus a des chances de ne pas être juif.* En tout cas, celui qui prône la supériorité de la morphologie nordique est fondé à affirmer qu'il ne s'avance pas plus loin que ne l'a fait l'iconographie chrétienne.

\*\*

Ces considérations étant exposées quant aux Nordiques, il n'y a aucune difficulté à reconnaître que les Alpains fournissent également des hommes remarquables — nous en connaissons plus d'un — de même que les Méditerranéens. Le conflit, dans la discussion d'une supériorité éventuelle d'une des races européennes par rapport aux autres, n'est d'ailleurs pas tant entre les Nordiques et les Alpains, ou les Alpains et les Méditerranéens, qu'entre les Nordiques et les Méditerranéens. Si les représentants antéro-asiatiques de la race alpine peuvent se prévaloir de l'antique civilisation perse, les Méditerranéens s'enorgueillissent des épopées culturelles égyptienne, grecque et romaine. A la vérité, les Nordiques veulent que ce soient des « ensemencements » nordiques qui aient fait des Méditerranéens ce qu'ils sont. Même si cela est partiellement vrai, il n'en serait pas moins nécessaire d'admettre que le terrain racial méditerranéen permettait à la moisson de fructifier, mais nous ne citons les éléments méditerranéens dans cette discussion que pour reconnaître aux trois races européennes une part égale à l'accomplissement aryen. Ce qui a handicapé le facteur méditerranéen, c'est qu'il se soit le plus laissé pénétrer par les éléments sémitiques, arabes et juifs, à la maure, à la marrane, à la Mautjarès (prononcer Maukharès), à la Maurras. Mais le type racial est en devenir, nous l'avons dit, et il continue à s'accomplir. Malgré que le judaïsme méridional ou sephardim, plus ancien et moins prolifique, soit un peu plus assimilé que le judaïsme oriento-septentrional ou achkénazim, le Gouvernement Italien a dû prendre des mesures salu-

(2) D'après une communication de KOSOVITCH à la Société d'Anthropologie de Paris en juin 1935, l'indice biochimique, c'est-à-dire le rapport du nombre d'individus de sang A à celui d'individus de sang B, serait de 4,2 pour les Berbères blonds. Et d'après son ouvrage *Les groupes sanguins* écrit en collaboration avec DUJARRIC DE LA RIVIÈRE (Baillièze, 1936), cet indice serait pour d'autres Berbères 2,7 et 2,0, pour des Arabes d'Algérie et du Maroc 1,8 et 1,6, enfin pour des Arabes de Syrie 1,5 seulement, c'est-à-dire que le pourcentage d'individus à sang A va en diminuant des Berbères blonds aux Berbères bruns, de ceux-ci aux Arabes d'Afrique Mineure et de ceux-ci aux Arabes d'Asie Mineure.

(1) Théoriquement, en vertu du principe mentionné selon lequel la race est plus un devenir qu'un passé, les Nordiques descendent de Subnordiques puisqu'il faut bien admettre que le phénomène de la dépigmentation ait une fois pris naissance et se soit ensuite accentué avec le temps, de sorte que le nordisme ou blondisme s'est de plus en plus accusé au sein de la race où il s'était produit.



taires de protection pour la défense des éléments méditerranéens aryens.

En attendant donc qu'une entente de l'Allemagne, de la France et de l'Italie permette des mesures antisémitiques et anti-exotiques d'ensemble, la solution à grands traits du problème ethno-racial se résume comme suit pour notre pays :

1° Reconnaissance de l'existence du problème ethno-racial pour la mise sur pied de la France nouvelle (cette reconnaissance nécessitant une refonte complète de l'enseignement des données qui s'y rapportent, et cela conditionnant une réorganisation générale de l'Anthropologie française, dont le projet existe d'ores et déjà, noir sur blanc).

2° Reconnaissance de l'égalité des trois races constituant l'ethnie aryenne.

3° Reconnaissance, au sein des trois races (et de leurs sous-races) égales, du rôle d'étendard que jouent les Nordiques.

4° Reconnaissance de l'état d'infériorité qu'ont suscité les éléments étrangers à l'ethnie aryenne.

5° Nécessité d'éliminer et d'éloigner ces éléments autant que peut encore se faire, des territoires de l'ethnie française.

## ERRATUM

Dans l'article du N° 1 sur *L'hérédité et les lois de Mendel*, le paragraphe troisième de la page 11, résultat d'un mastic, doit être remplacé par les deux paragraphes suivants :

que les N°s 4, croisés entre eux, donnent uniquement des individus blancs, qui, croisés entre eux, ne donneront jamais que des blancs;

que les N°s 2 et 3, croisés les 2 avec des 2 et les 3 avec des 3, donnent constamment et à perpétuité (de même que leurs parents les hybrides de première génération) 1/4 de descendants noirs purs, 1/4 de descendants blancs et 2/4 de descendants noirs dits impurs parce que donnant précisément à perpétuité 1/4 de noirs purs, 1/4 de blancs et 2/4 de noirs nantis de cette propriété génératrice non uniforme.

# LES CLASSES SOCIALES ET LA RACE

par Gérard MAUGER

Le vaste problème racial, qui s'offre à notre examen, à l'approche de l'imminente Révolution Nationale et Sociale, est un des plus importants en même temps que l'un des plus complexes.

Il est nécessaire, avant de l'aborder au fond, de se défaire de tous les préjugés, de se dépêtrer de toutes les idées fausses dont on a entouré le mot *Race*, pour en faire un croquemitaine destiné à horripiler le peuple et un symbole de la tyrannie, de l'injustice et de l'iniquité.

Les Juifs, créateurs du plus ancien racisme, et en même temps du plus anormal, se sont institués, avec l'aide de leurs valets, maçons et démocrates, les gardiens vigilants du tabou, qui, jusqu'à ces derniers temps, interdisait de parler de la race.

Je veux donc consacrer les lignes qui suivent à la mise au point d'une des acceptions les plus faussées qui aient été données à la notion de race, par ceux qui voulaient faire le silence sur le véritable et scientifique fait racial. Cette fausse notion est celle qui consiste à donner au mot un sens de « clan social », lui prêtant un caractère de division profonde entre compatriotes, qu'il n'a en aucune façon.

Du point de vue strictement scientifique, la race, de nos jours, dans notre pays, est à peu près sans rapport ni liaison avec la classe sociale.

Et d'abord, réglons la question de la noblesse héréditaire, dite improprement noblesse de race.

\*\*

Si nous nous reportons aux âges les plus anciens de notre préhistoire, ou même de notre histoire, nous constatons que des peuplades, des hordes,

d'envahisseurs, sont venues successivement modifier la population de notre territoire.

Rien de surprenant à ce que ces troupes, ces bandes, ces tribus se soient confiées à des Chefs, aient suivi des conducteurs, aient accepté des « cadres ». Ce qui surprend, du point de vue anthropologique, c'est que ces chefs n'aient généralement pas tenu leurs droits de simples conventions sociales, de lois, de règlements, toutes mesures organiques qui peuvent être parfois justes, quelquefois abusives, mais sont toujours nécessaires à la constitution d'une société tant soit peu policée.

Or, en fait, dans notre pays, et si loin qu'on remonte, les dirigeants ont le plus souvent prétendu — et cru sincèrement — tenir leurs droits au pouvoir de natives aptitudes au commandement et de la possession de dons naturels acquis héréditairement, c'est-à-dire ressortissant à la génétique et à la biologie, sciences positives avec lesquelles il n'est pas possible d'établir des arrangements conventionnels. C'est pourtant, sans employer la même terminologie, à ces disciplines que se réfère « la noblesse » quand elle va jusqu'à parler de « race » et de « pureté de sang ».

L'ironie populaire a affirmé que les aristocrates ont du sang bleu, preuve incontestable de leur différenciation biologique du commun des mortels.

La question cependant dépasse la boutade et nous allons approfondir notre examen de l'ancienne noblesse, de ce qu'elle a été et de ce qu'il peut en rester. N'est-ce pas une partie de notre histoire sur laquelle nos écoles officielles ne nous fournissent aucune explication ? Et comment n'être pas frappé du nombre incroyable de gens qui ont, quant à elle, les idées les plus fausses, les préjugés

les plus ridicules, bref une opinion mal fondée ?

A côté de l'intérêt spéculatif de la question, subsiste aussi un intérêt de simple actualité. Chacun rencontre tous les jours des descendants des anciennes noblesses, celle de la Monarchie, et celle de l'Empire. Si nous ouvrons un journal, c'est pour y trouver à chaque page la mention d'un Comte X ou d'un Baron Y, et les faux marquis escrocs eux-mêmes défrayent de plus en plus la chronique. Il n'est pas jusqu'au commerce qui ne se soit aussi, depuis longtemps, emparé des armoiries et des couronnes pour ses marques de fabrique et sa publicité.

Quelle attitude devons-nous observer vis-à-vis de cette prétendue noblesse de race ? Convient-il même de tolérer une simple noblesse de nom, le clan social actuellement existant et d'ailleurs assez difficile à définir et à délimiter exactement

Il est de fait que la noblesse est quelque chose d'assez imprécis. Certains croient encore tout de bon qu'elle résulte d'une véritable différence de race; ces braves gens en sont persuadés sans cependant avoir jamais précisé en quoi le corps du noble diffère de celui du roturier et s'il s'agit de caractères somatiques ou noologiques.

Pour d'autres, la noblesse n'est qu'une classe sociale, dans laquelle, par sélection, les individus ont acquis avec le temps des vertus, des traditions, une distinction naturelle, qu'ils tiennent donc de leur naissance. L'anthropologie dirait qu'il s'agit de transmission héréditaire de caractères acquis, et de culture familiale. Dans ce cas, la noblesse ne serait pas une caste étroitement fermée, mais ouverte aux élites nouvelles, et l'ancienne aristocratie se continuerait en notre bourgeoisie haute ou moyenne. Mais l'anthropologie en veut savoir davantage.

L'examen physique non seulement de représentants incontestés de l'ancienne noblesse, mais encore des familles royales elles-mêmes — nobles parmi les nobles — ne révèle aucune différence que la science puisse noter et classer. Point de sang bleu. Pas même au moral.

Tel gentilhomme appartient à la race alpine, tel autre est un Subnordique tout comme le plus vulgaire portefaix peut l'être. Il n'est pas jusqu'aux aspirations morales et aux qualités psychiques qui ne soient tout à fait comparables, chez deux individus d'extraction sociale différente; mais ce serait porter un jugement bien hâtif que de conclure que l'idée assez répandue d'une noblesse de race est pour les nobles un mythe imaginé par leur orgueil, et pour les roturiers qui la professent une opinion innée transmise jusqu'à eux par l'obscurantisme d'aïeux courbés sous le joug.

En effet, si dès le XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la noblesse n'était déjà plus qu'une classe sociale et si de nos jours ce qui en subsiste n'est même plus qu'un clan, un fragment de classe sociale, c'est-à-dire un fait qui ressort à la sociologie, mais en aucune façon à l'anthropologie posomatique, il n'en est pas moins vrai qu'elle a eu une origine qui intéresse cette dernière discipline et que la première noblesse a été formée en même temps que les primes couches ethniques de notre géographie humaine.

J'ai dit que des invasions successives sont venues modifier la race des premiers occupants. Un processus classique est à noter dans tous les cas similaires : l'envahisseur — le vainqueur, donc le plus

fort — commence par cohabiter avec les occupants vaincus.

Je passe sur le fait que parfois il a massacré un nombre plus ou moins grand d'autochtones et spécialement ceux du sexe masculin, d'abord parce qu'ils sont combattants et ensuite parce que le vainqueur a pu avoir souvent besoin de faire des veuves pour se procurer des compagnes, dont il peut s'être trouvé dénué au cours de son expédition. Mais, dans ce cas, il n'est résulté de ces premiers rapprochements que peu de croisements, relativement à la population totale (anciens habitants et nouveaux venus), car il est rare qu'un peuple envahisseur, autrefois, ne soit pas arrivé avec armes et bagages, femmes et enfants.

Par la suite, et tout naturellement, le vainqueur reste le maître, et l'aborigène, réduit en servage ou même en esclavage, travaillera pour ce nouveau dominateur. Des années passeront, sans que les rapports du conquérant au peuple soumis soient faits d'autre chose que d'autorité et de force pour le premier, de crainte et de soumission pour le second. Puis, peu à peu on s'habitue l'un à l'autre; les fils des premiers, qui n'auront pas connu les luttes de la conquête, verront la haine ancestrale s'émousser, on vivra en bonne intelligence, surtout si le dominateur n'est pas un barbare cruel et incorrigible, mais comme il arrive le plus souvent, un organisateur qui a apporté avec sa victoire la perfection et la paix, bienfaits à l'abri desquels apparaîtrait la prospérité.

Dans les générations suivantes, on ne se rappellera même plus très précisément que les maîtres sont étrangers; tous alors seront nés sur le même sol, et les dominateurs ne seront plus que les seigneurs, tandis que les fils du peuple vaincu constitueront la plèbe.

Mais nous l'avons vu, les conquérants qui, au Nord comme au Midi, ont, au cours des âges, envahi notre pays, étaient toujours de race assez différente et quelquefois très différente de ceux qui occupaient le sol, auparavant.

C'est même précisément parce qu'ils appartenaient à une autre race — supérieure, soit par son organisation, sa civilisation, la perfection de son armement, soit tout simplement par une plus grande force physique — qu'ils ont pu se rendre maîtres du pays.

Or, malgré le mélange plus ou moins rapide de leur sang avec celui de leurs vaincus, lorsque quelques générations se seront écoulées et que l'on en sera à l'état social dont je parlais plus haut, le seigneur se trouvera être d'une race encore très différente de celle du plébéien. Il oubliera volontiers la véritable cause de cette différence, à savoir tout simplement qu'il est d'origine étrangère, pour ne plus se souvenir que d'un fait, qu'il est le maître et qu'il est supérieur au vaincu en tous domaines.

En effet, plus que l'autochtone, occupé aux travaux de la terre et à toutes les basses besognes manuelles, il aura pu perfectionner son habileté dans le maniement des armes, acquérir le goût des lettres et des arts, s'enrichir à tout ce qui fait la culture d'un homme.

Volontiers, il sera enclin à considérer sa supériorité, peut-être réelle, comme encore plus marquée qu'elle ne l'est, et tel le Saxon vainqueur aux cheveux blonds, il dira au vaincu à la chevelure brune : « Cela n'est pas blond » (*It is not fair*)

pour déclarer que « ce n'est pas honnête ». Rien n'est aussi bien que moi, que ce que je fais, que la couleur de mes cheveux ou de ma peau ! C'est simpliste, mais c'est humain !

Nous nous trouvons donc à ce stade en présence d'une véritable noblesse de race, les seigneurs étant somatiquement différents des gens du peuple. Qu'un certain racisme de caste s'établisse alors rien de surprenant, que le seigneur comprenne qu'il ne doit pas donner à son fils une épouse d'un autre sang s'il veut conserver sa race, rien de plus vrai scientifiquement. Qui s'étonnerait, en outre, que ce maître se pare de vêtements, de noms, de titres, d'emblèmes, en se les réservant jalousement ? De tels ornements n'ajoutent que peu à son état social, car à ce stade ethnique, l'homme du peuple et le noble se reconnaissent au premier regard et il n'est pas plus nécessaire de « faire sa preuve de noblesse » qu'il ne l'est pour le colon français en Extrême-Orient ou même en Afrique du Nord, de justifier qu'il n'est pas indochinois ou araboïde : la preuve est *de visu*.

Cependant, le mélange des sangs, déjà commencé plus ou moins sur l'aïeul lors de la conquête, se continue fatalement, surtout si les deux races en présence ne sont pas très différentes; les fils du vaincu, au demeurant, auront pu gagner aussi un rang social assez élevé soit par leur travail, soit par leurs faits d'armes. Par ce rapprochement social des descendants de conquérants et conquis, la distance qui les séparera racialement se trouvera réduite et les unions plus faciles. Les métis deviendront de plus en plus nombreux; considérant de moins en moins leur hérédité, leur sang, ils attacheront un prix surtout à l'héritage des noms, des titres, des biens, des prérogatives de leurs pères. Comme eux, ils continueront cependant à se dire de race supérieure et noble. Peu à peu, le *nom seul*, en l'absence d'une compétence anthropologique suffisante pour leur rappeler que le nom n'est pas la race, le nom seul sera considéré comme la preuve de la race.

La population, avec les siècles, aura été complètement brassée, une race métisse sera apparue, et parmi ces hommes, qu'aucune différence anthropologique ne marquera plus, certains continueront à se dire de race pure, noble, supérieure, parce qu'ils auront conservé un patronyme et un rang social. Le processus n'est pas d'hier et je ne suis point le premier à le constater, car déjà Juvénal écrivait (satire VIII) : *Quis enim generosum dixerit hunc, qui indignus genere, et praeclaro nomine tantum insignis ?* (1)

Si nous attendons encore davantage, nous rencontrerons deux notions contradictoires, jouissant simultanément de la faveur générale : c'est tout d'abord le concept de la noblesse de race dont je viens de parler; c'est ensuite la notion d'ennoblissement: le chef, soit le duc gouvernant la province, souverain d'une véritable petite nation, soit le roi, s'arrogera le droit de conférer la noblesse à n'importe quel homme, comme si cette décision du pouvoir central souvent fondée sur le mérite ou la faveur, en tout cas purement administrative, pouvait modifier le sang ou le physique du bénéficiaire au point de lui donner une race nouvelle. L'aboutisse-

ment de l'association de ces deux conceptions est une résultante absolument puéride, mais elle a pourtant survécu pendant des siècles. Il est effarant de penser qu'on la rencontre encore au siècle des groupes sanguins et des lois de Mendel.

On peut noter, en effet, et encore chez nos contemporains, un mélange bizarre de notions vagues de génétique et de préjugés sans fondement. L'hérédité des vertus — fait patent — est volontiers admise; on dit : « Bon chien chasse de race ». Si d'aventure un gredin déshonore une famille, les parents s'écrient : « De qui tient-il ? ». A côté de cela, on ne se croit noble que si l'on porte titre et particule, sans savoir que le « de » n'a pris le sens que nous lui attribuons que bien après le xv<sup>e</sup> siècle. On se figure aussi que seule la filiation paternelle confère la noblesse, comme si le père jouait dans la procréation un rôle plus important que la mère. C'est le vieil adage : « La verge anoblit; le ventre affranchit », par lequel les fils d'une femme noble et d'un roturier n'étaient point nobles, mais seulement des « hommes libres ». C'est la survivance de cette vieille idée fausse que l'homme dépose dans l'utérus maternel un germe qui, à lui seul, se développera comme une graine en terre.

Il m'a semblé nécessaire de balayer toutes ces notions erronées et de replacer sur son plan véritable la question des élites sociales. Certes, il est conforme aux lois de l'hérédité et au fait matériel, qu'un enfant né dans une famille où l'on peut lui donner une éducation et une culture supérieure, soit prédisposé par le hasard de la naissance à continuer la lignée paternelle et à occuper un rang social similaire à celui de son père.

Une observation constante montre que les familles s'élèvent, en rang social, plus difficilement qu'elles ne perdent les positions acquises. Pour passer de la classe ouvrière ou de la classe paysanne à la bourgeoisie, il faut l'effort d'un chef de famille qui sera souvent un véritable chef de file, qui, par ses efforts, pas toujours d'ailleurs aussi méritoires qu'on pourrait le penser, aura su acquérir des biens, les conserver et aura fait éduquer et instruire ses fils. Sauf exception, à la troisième génération, nous trouverons des gens parfaitement « dressés » ayant acquis « l'attitude sociale » et susceptibles de faire bonne figure dans n'importe quel salon.

De plus vieilles familles voient au contraire la perte des richesses — *Divitiae nobiles nobiliores reddunt!* » (1), ou toute autre cause, leur faire perdre leur ancien éclat. Tel fils d'une grande lignée sera petit employé ou bureaucrate, mais il gardera généralement de lui une opinion excellente et ne voudra pas s'avouer déchu de quoi que ce soit. Et souvent, aigri, mécontent, il maudira une société qui ne lui a pas fait la place qu'il estime qu'on lui doit.

Car c'est à ce peu de distance que se bornent chez nous, à notre époque, les différences existant entre les classes sociales, noblesses plus ou moins anciennes y comprises.

Qu'on ne proteste pas, contre ce grand nivellement racial que je prétends rappeler ! On m'obligerait à parler des tares épouvantables qui sont l'apanage de certaines grandes maisons, comme la

(1) « Qui appellerait noble, un misérable indigne de sa race, et n'ayant d'autre mérite qu'un nom illustre ? »

(1) « Les richesses rendent les nobles plus nobles encore ! »

famille de Hesse par exemple, citée dans tous les cours de génétique et dont l'arbre généalogique sert d'exemple aux explications relatives à l'hémophilie.

Faut-il dire aussi que la pureté relative de sang se trouve dans nos campagnes et que les vrais descendants de ces premiers conquérants qui furent « la noblesse de la race », sont le plus souvent les robustes gaillards qui poussent la charrue dans le sillon ? GOBINEAU a fait dans son livre *Histoire d'Ottar Jarl et de sa descendance*, la démonstration de ce revirement social qui, déterminé surtout par des faits d'ordre économique, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle environ, a élevé aux premiers rangs de la Société ceux qui s'étaient enrichis dans le travail et le commerce, rabaissant parfois à la plus grande pauvreté le hobereau campagnard, encore descendant à peu près pur des anciens conquérants, et que la noble oisiveté conduisit à l'état d'impécuniosité. Dans le même ordre d'idées, Louis XV, appauvrissant et affaiblissant la noblesse, fut le véritable auteur de l'élévation de la bourgeoisie d'abord — c'est-à-dire du peuple — et, sous ce rapport, le préparateur inconscient de la Révolution française ensuite.

Il résulte d'ailleurs des recherches que j'ai faites relativement à un certain nombre de familles de la société dite aristocratique contemporaine, qu'un très petit nombre seulement d'entre elles prennent leur origine dite noble au delà du XV<sup>e</sup> siècle. Beaucoup ne remontent qu'à Louis XIV ou Louis XV, qui furent de grands fabricateurs de sang bleu — fréquemment pour des motifs exclusivement financiers — et, très souvent, il n'est pas besoin d'aller plus loin que les ouvrages des deux d'HOZIER pour trouver l'aveu sans ambage de cette affirmation.

Je ne puis m'étendre sur toutes ces questions d'histoire et de petite histoire, mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que les populations contemporaines qui vivent en France, sont certes racialement assez différentes les unes des autres, mais que ces différences somatiques — scientifiquement contrôlables — n'ont aujourd'hui que peu de rapport avec les classes sociales, simples étages conventionnels et arbitraires.

Confiez-moi le couple de plus vulgaire et le plus inculte, accordez-moi trois générations — peut-être même me contenterai-je d'une seule — et, si ces

gens sont sains, comme c'est heureusement le cas de quantités de gens du peuple, ne portant pas en eux quelque tare cachée, j'en ferai sans peine, par l'éducation et l'instruction, des « gentilhommes » que les plus farouches tenants de préjugés de jadis croiront de vieille lignée féodale.

Le voilà le véritable égalitarisme social; ce n'est point celui qui ignore les races, mais celui qui les recherche et qui proclame l'égalité totale entre gens de même race. Et cela me rappelle l'égalitarisme des seigneurs normands du temps de Guillaume l'égalitarisme des guerriers francs et l'histoire du vase de Soissons.

J'ai donc de bonnes raisons anthropologiques de penser qu'en somme, dans un pays aussi métissé que le nôtre, et en tenant compte des différences raciales et non sociales, l'éducation et l'instruction généralisées donneront dans le plus grand nombre possible des cas, des résultats similaires.

Comme corollaire au théorème ethnique : « de nos jours, la race est sans rapport ni liaison avec les classes sociales », je dois dire que la monarchie héréditaire n'a rien à voir avec l'hérédité.

Outre qu'un grand nombre de familles royales ont, au contraire, une hérédité bien souvent très lourde et quelquefois tarée, elles n'ont pas produit un nombre plus grand d'hommes de valeur que n'importe quelle autre famille.

Bien souvent, elles n'ont même pas su garder leurs traditions et je n'en veux qu'un récent exemple : le pitoyable Edouard VIII abandonnant, pour courir la gueuse avec une Juive, la plus admirable, la plus noble mission qui puisse échoir à un homme : conduire un peuple.

On ne peut s'empêcher d'un rapprochement avec cet autre cas récent : un fils du peuple, mais digne de sa race, consacrant une vie d'austérité et de ténacité au salut de sa Patrie, et devenant le chancelier Hitler.

La monarchie comme la noblesse, dans leur ancienne conception ne sont plus qu'une mascarade à remiser au magasin d'accessoires.

Mais la race — la vraie, celle de la science — reste la pierre de touche des peuples, le grand critère des valeurs générales, la jauge de la science démographique.



## NOTES SUR L'ETHNOCRATIE

IL FAUT CONSTITUER LES ARCHIVES  
DE NOS FAMILLES

par Armand BERNARDINI

*Membre de l'Institut International d'Anthropologie.*

Le Professeur Henri BRIAND a écrit, pour le premier numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE, une étude pertinente autant qu'opportune et qu'il a intitulée : *Les Vraies Familles Françaises doivent revivre*. Notre intention n'est point d'insister à nouveau sur les statistiques et les graphiques dont il fait état et qui sont irréfutables dans la pleine éloquence des chiffres. C'est tout juste si nous ajouterons aux causes génétiques et économiques de notre pauc natalité, sur lesquelles il insiste particulièrement, des raisons d'ordre historique et politique. C'est bel et bien, en effet, à ses institutions démocratiques, que la France a dû d'être si souvent saignée à blanc depuis un siècle et demi. La « Grande Révolution » a, d'abord, fait, de l'avis des auteurs les plus sérieux, environ trois millions de victimes entre 1789 et 1802. Les guerres du Consulat et de l'Empire firent, aussitôt après, de telles hécatombes qu'en 1815 notre malheureux pays était à bout de ses forces vives. Celles de l'autre Empire « qui était la paix » ne laissèrent pas que de lui valoir des pertes très cruelles. Enfin la guerre victorieuse de 1914-1918 qu'on nous jurait — il est banal mais nécessaire de le rappeler — devoir être « la dernière guerre » lui coûta, tant en agonies sur les champs de bataille et dans les tranchées qu'en décès prématurés d'anciens combattants, quelque deux millions et demi de ses meilleurs fils. Les familles françaises étaient périodiquement décimées et redécimées de leurs procréateurs. D'autre part, les conséquences naturellement malthusiennes d'un Code Napoléon pétri d'individualisme nous valaient le fléau de l'enfant unique. Ainsi, la démocratie portait tous ses fruits, la Famille dont l'éminent professeur à l'École d'Anthropologie dénonce, dans le titre même de son article, l'actuelle non-vie, ayant été la victime et de la méconnaissance foncièrement idéologique de sa primauté sociale, et du messianisme international hérité des jacobins bellicistes de 1792.

Il ne faut pas craindre de le dire et de le répéter. La position démographique de la France était, en 1939, à ce point catastrophique qu'elle ne pouvait absolument pas entreprendre une guerre qui, au cas même où elle eût obtenu une issue en apparence victorieuse, lui eût donné le coup de grâce. Ceux qui voulurent la faire d'un cœur léger estimaient pouvoir parer facilement à la déficience accrue de notre population qui en eût été la conséquence. Ils ne prévoyaient rien moins qu'un formidable afflux d'immigrés dont ils eussent fait, à coups de naturalisations massives, des « Français de papier » qu'ils assuraient devoir se fondre dans le creuset du génie français déclaré, une fois pour toutes « assimilateur par excellence ». Notre pays eût été de la sorte totalement judaïsé et, dans beaucoup moins d'un demi-siècle, il n'eût plus hébergé sur

son sol, qu'une population hétérogène qui, si elle eût parlé un français sabirisé eût été parfaitement étrangère à notre nation historique. Le célèbre anthropologue américain BOAS qui, peut-être est juif (son nom pouvant être une transcription de Booz) n'a pas craint d'écrire : « *Un peuple peut rester constant dans son type somatique et dans son langage tout en changeant de culture. Il peut conserver son type somatique mais changer de langue. Ou garder son langage mais perdre son type somatique et sa culture.* » Ce sont là, points de vue de laboratoire. Un ethno-psychologiste qui y souscrirait devrait admettre *ipso facto* qu'une firme Dupont et Durand changée en Durand et Lévy puis en Lévy et Cohen devrait être regardée comme bien française puisque exerçant depuis un siècle et plus le même commerce dans le même quartier. Aussi le Professeur Willy HELLPACH, de l'Université de Heidelberg, s'est-il servi du terme que nous estimons particulièrement heureux d'*ethnomorphose* pour le diagnostic de ce genre d'identités à mutations.

Il est proprement épouvantable que notre déficience démographique et les conséquences qu'elle entraînait inévitablement aient été ou ignorées ou méconnues par la très grande majorité des Français. La cause en est surtout dans le dédain où les recherches ethnologiques, démographiques et génétiques étaient tenues par les endormeurs patentés de la « Science » officielle, lesquels trouvaient des alliés inespérés dans les adeptes d'un humanisme qu'on prétendait penché sur l'étude des « universaux » alors qu'ils rejoignaient les pires aveuglements du byzantisme. C'est pourtant grâce aux résultats acquis par les recherches précitées que pourront être connus et appliqués les seuls remèdes capables de sauver et de revigorer les familles françaises. Les désastres que leur valut la démocratie ne seront réparés que par les solutions de l'*ethnocratie*.

Nous avons, il y a trois ans et plus, proposé ce terme d'*ethnocratie* comme dénominateur commun des doctrines de gouvernement qui, répudiant les deux formes de la Démocratie — la rousseauiste et la marxiste — affirment la primauté de l'*Ethnos* sur le *Demos*. Au lieu que les variétés précitées, toutes deux fondées sur les antinomies sociales, s'alimentent, l'une des discordes civiques et l'autre de la guerre des classes, l'*Ethnocratie* qui peut être définie le gouvernement de la Nation par et pour la Nation, est essentiellement la conciliatrice et l'arbitre de catégories sociales qu'elle met au service de la collectivité.

Le plus grand, le plus beau procès qui lui ait été fait est sa prétendue méconnaissance de l'éminente dignité de la personne humaine que des démocrates soi-disant chrétiens estimaient par contre bel

et bien sauvegardée par les régimes au service de l'idéologie judéo-maçonnique. Leur beau slogan, quoique emprunté à l'arsenal de l'apologétique catholique, fut aussitôt, et pour cause, acclamé par les pires sectaires auxquels ils s'étaient fédérés sous le signe de l'antifascisme et de la lutte contre l'antisémitisme.

C'est que, dans le jargon de ces conjurés, la fameuse « dignité de la personne humaine » ne signifiait rien d'autre qu'un individualisme suicidaire parce que négateur des grandes causes essentielles qui conditionnent la vie des Nations et donc celle des hommes. Mais tout homme était par eux réputé « digne » dès que « libre » et participant directement à la souveraineté qui le régissait puisque, disait-on, elle n'était que son émanation par le truchement de son suffrage bien et dûment certifié et garanti par la carte d'électeur, son parchemin de citoyen scrutinant, imposable et mobilisable. Son bulletin pouvait bien être escroqué et de maintes façons, soit qu'une campagne électorale savamment orchestrée eut réussi à l'étourdir, soit que la « discipline du parti » l'obligeât à voter contre son sentiment personnel, soit enfin que les urnes eussent été truquées. Qu'importait en vérité tout cela, puisque le rite était en apparence observé ? On voyait bien pourtant que la voix d'un asocial avéré, ivrogne jusqu'à l'abrutissement endémique, valait, en arithmétique électorale, celle d'une gloire nationale authentique, grand soldat ou illustre savant, que celle d'un déserteur amnistié (ah, ces amnisties périodiques qui permettaient aux « judéo-maçons » de récupérer leurs plus solides électeurs !) comptait autant que celle du grand mutilé jadis dix fois volontaire pour les missions périlleuses. On savait aussi que l'idée même d'un vote plural pour les pères de familles nombreuses faisait frémir d'horreur les tenants orthodoxes de ce beau régime. Ainsi l'exigeait pourtant le « libre jeu des institutions démocratiques ». La négation de toute sélection des valeurs humaines était le corollaire inséparable de cette égalisation par en bas, de ce nivellement contre nature tant de fois mais en vain stigmatisé par tous les Français perspicaces. Ainsi, Saint THOMAS D'AQUIN étant amené par des clercs aberrants à la rescousse de Jean-Jacques, de pieuses voix se firent entendre, à la veille de notre guerre folle, pour prêcher à notre pauvre peuple déjà triangulé et marqué comme bétail à l'encan du sceau de Salomon, qu'il se devait aussi croiser pour le salut de son humaine dignité.

Or, ceci se passait dans le temps même où ce national-socialisme d'outre-Rhin qu'on disait n'être seulement qu'une doctrine d'asservissement de l'homme, puisqu'il rejetait au nom des lois biologiques et ethnologiques les mieux vérifiées, un égalitarisme purement métaphysique, poursuivait le grand dessein de restituer l'homme sur le plan de toutes ses possibilités légitimes. Aujourd'hui les yeux se sont tout de même désillés et les esprits les moins portés vers la méditation sont obligés de reconnaître, à l'éclatante lumière des réalités, qu'ils sont, qu'ils le veulent ou non, entraînés moins dans les conséquences d'une guerre décisive et perdue que dans le sillage d'une Révolution Européenne, laquelle postule les renouvements ethniques ou, pour user de la terminologie nietzscheenne, la « révision des valeurs » nationales et sociales.

Car l'ordre nouveau qu'elle se propose d'instaurer a nécessairement un double critère sur lequel

il est impossible qu'elle transige. Nationalement il est, comme on dit d'ordinaire, raciste ou, plus exactement, ethniste (nous sommes d'accord avec le professeur MONTANDON pour préférer ce terme qui a l'avantage d'exclure toute confusion avec la classification zoologique), par nécessité et de prévenir tout danger d'adulteration progressive de la mentalité nationale, et d'apporter une solution sans équivoque à l'éternelle question juive. Socialement, l'ordre nouveau est fondé sur ce qu'on peut appeler l'interclassisme, en l'espèce, la collaboration des catégories sociales dans l'observance des disciplines nécessaires et l'extinction progressive du parasitisme social. Sur ces deux plans, il appartiendra aux nations de reconstruire un univers habitable, en se donnant les institutions les mieux conformes à leurs « âmes nationales ». Les Allemands, qui ont les premiers et au plein des guerres napoléoniennes, révélé le fait psychologique superindividuel du « Volksgesit », avant que de pousser à un si haut point de découverte et de systématisation les études d'ethno-psychologie, chez nous, si longtemps très superficiellement abordées, ne sauraient vouloir envisager un nivellement destructeur des valeurs nationales. Cette ambition éternelle du judaïsme et aussi d'un certain mysticisme slave leur est nécessairement étrangère. Et l'essentiel du message qu'ils apportent aux masses françaises dans des circonstances qui, du fait de leur long aveuglement, sont si douloureuses, tient dans la révélation de cette équivalence des valeurs humaines qui trouve sa plus haute expression dans l'allégeance de l'individu à tous les groupements naturels qui le déterminent. Dans cette noble servitude, réalisatrice de la seule justice sociale qui puisse être effective, il retrouvera enfin et l'enthousiasme de l'effort collectif et la joie et aussi la raison de vivre. Ceux qui prétendirent l'en affranchir ne pouvaient réussir qu'à en faire un être abstrait, ce « déraciné » qu'apercevait Maurice BARRÈS, condamné, en fin de compte, à n'avoir d'autres espérances que la satisfaction de ses besoins matériels et de ses appétits animaux. C'est en lui et non ailleurs, n'en déplaise aux champions de la « dignité humaine », qu'il faut trouver le « robot », c'est-à-dire l'automate sans âme, l'organisme aux seuls réflexes.

Il y aurait tout un gros ouvrage à écrire pour n'étudier que les principaux linéaments des efforts tentés par le national-socialisme pour réintégrer l'homme dans le cadre de ses interdépendances nationales et sociales et réussissant effectivement à l'arracher à ce désespérant sentiment de vide intérieur lorsqu'il s'écriait « Je n'ai que moi pour me soutenir sur les étendues du néant ». C'est que l'immense bienfait de la vie contemplative n'est point donné à tous ceux qui doivent mener, chaque jour, la dure bataille de la vie. Ce n'est point les éloigner de la vie spirituelle que d'assigner à l'Etat la tâche primordiale de les conduire dans les voies exaltantes de la solidarité et du dévouement. Beaucoup de pénétrantes études ont été consacrées aux réalisations obtenues dans ce sens par le nouveau Reich. Quant à nous, nous voulons seulement limiter notre ambition aux réflexions que nous ont inspirées une réalisation dont il conviendrait que la France régénérée (eh, oui- il faut bien qu'elle le soit si les Français veulent qu'elle survive à ses épreuves) s'inspire et sans tarder. Et si limité, si spécialisé que puisse

paraître le sujet que nous nous sommes assigné, nous avons pourtant le sentiment que notre long préambule n'est point une digression superflue, puisqu'il n'a d'autre but que de situer la nécessité de restituer à la famille ses indispensables assises dans le cadre de l'universel effort de reconstruction.

\*

Peu de Français se doutent de l'existence à Berlin d'un office de classification des archives familiales qui permet à tout Allemand d'être immédiatement renseigné sur les origines de sa famille et sur sa vie à travers les siècles. Le Français moyen connaît tout juste les prénoms de ses grands parents et les métiers qu'ils exerçaient généralement. Son bisaïeul lui apparaît déjà comme un personnage qui lui est presque étranger et comme perdu dans la nuit des temps. S'il a comme l'idée qu'il peut recueillir quelque héritage d'un cousin éloigné ou s'il se pique de vanité nobiliaire, il se résignera à faire, ou à faire faire des recherches généalogiques lesquelles sont, dans le premier cas, longues et laborieuses et, dans le deuxième cas, assez onéreuses. Il en va autrement en Allemagne où l'on sait que les familles font étroitement partie du patrimoine national. Le *Sippenamt* tient à jour les dossiers généalogiques des familles nobles (dont certaines, remontant au XI<sup>e</sup> siècle, ont conservé ou reconstitué leurs chartriers) et aussi celles de toutes les familles bourgeoises, artisanales et paysannes sur lesquelles s'entendent nécessairement les familles ouvrières dont l'apparition au XIX<sup>e</sup> siècle ne fut que la conséquence de la révolution capitaliste. Ainsi, il n'est guère d'Allemand qui ne puisse revivre l'histoire de ses ascendants au moins jusqu'à l'époque de la guerre de Trente Ans, cette grande destructrice de tant de fonds d'archives communales et notariales et de registres baptistaires. Il lui est donné de savoir que telle branche, détachée du vieux tronc, a reçu des lettres de noblesse, que tel officier de valeur ou tel savant distingué sont de sa parenté proche ou lointaine, de méditer sur le tenace effort de ses pères à travers les vicissitudes et les difficultés de toutes sortes. Ainsi se renforce le souci de l'honneur du nom qui est une des plus sûres protections contre le déclassement et l'abdication. Ainsi, le légitime orgueil qui résulte de l'inventaire de tous les modestes services et de tous les obscurs services d'une humble lignée suscite-t-il tout naturellement l'ambition de n'en pas démeriter.

La création du *Sippenamt* présente, en outre, au point de vue scientifique, une valeur incontestable. La science généalogique n'est pas seulement l'auxiliaire de l'histoire; elle constitue aussi une des méthodes d'enquête les plus nécessaires à la sociologie comme à l'ethnologie. Au cours d'une conférence donnée à Paris, le professeur VON VERSCHUER, le maître de la génétique allemande, a souligné les résultats extrêmement importants que lui ont permis d'obtenir l'étude généalogique de la population de certains villages. Il y aurait intérêt à confronter ces observations qui l'amènent à conclure à la permanence des types sociaux avec certains postulats de VACHER DE LAPOUGE.

Il est bien certain que la proposition de créer en France un organisme analogue au *Sippenamt* est bien faite pour être systématiquement combattue par les zéloteurs de l'*homo arithmeticus*. Ils sa-

vent bien que la restauration du concept familial est aux antipodes de leur mystique matriculaire de l'individu. Mais nous avons trop, pour notre part, l'intime conviction que la France réalisera pleinement son authentique Révolution Nationale, pour douter qu'un jour il faille restituer à nos familles systématiquement dispersées le statut protecteur dont elles ont besoin au XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui ne saurait être envisagé sans qu'apparaisse tout de suite la nécessité de constituer méthodiquement leurs archives.

Que surtout les tenants d'un patriotisme tout négatif ne se hâtent point de crier à l'imitation servile de la nation occupante. Celle-ci, pour avoir plus péniblement vécu que notre peuple avant qu'il fût trempé au feu de dures épreuves, a pu avoir l'immense mérite de mener à bien sa libération ethnique en même temps que de discerner clairement les conditions politiques que réclamaient, pour leur plein épanouissement, toutes les forces vives d'un pays. Les Français, eux, pour avoir trop longtemps joui, dans une quiétude fallacieuse, de privilèges inestimables qui leur paraissaient tout naturels, n'ont guère connu pour réveilleurs que des maîtres intellectuels bien malgré eux emprisonnés dans des tours d'ivoire ou des vaticinauteurs dans le désert. Leurs fortes voix ne pouvaient qu'être étouffées dans le vacarme de la grande orgie démocratique, à l'exception toutefois de celle de Charles MAURRAS dont la pensée a marqué son époque. Il n'en faudrait point conclure que la patrie de LE PLAY, de GOBINEAU, de DRUMONT, de Georges SOREL, de LA TOUR DU PIN, de DE MUN et de BARRÉS, celle aussi des docteurs CÉLINE et MONTANDON — sur des terrains différents, hommes de science et de prescience — ait été comme dépourvue de véritable sensorium intellectuel. De si grands esprits, venus des divers horizons dans la convergence d'un même effort salvateur, ne méritent pas tous une adhésion sans restriction. On serait même tenté de bien différencier leurs coefficients de clairvoyance puisque, il faut bien le dire, le maître à 100 % n'est qu'un phantasme mais sans lequel ne saurait guère se faire l'initiation à la vie intellectuelle. Leurs noms n'en sont pas moins, pour notre honneur et notre réconfort, à inscrire, avec le plein agrément des élites universelles, au meilleur actif de notre pays.

C'est principalement de la pensée de LE PLAY et de LA TOUR DU PIN que s'inspirèrent d'anciens combattants que les hasards de la retraite avaient amenés au mois de juillet 1940 dans cette petite ville de Mauléon, qui fut jadis la capitale d'une des provinces basques. C'est pourquoi, pénétrés d'un ardent désir de servir la grande cause de la rénovation française, ils n'hésitèrent pas à rechercher les solutions applicables à un problème qu'ils considéraient comme crucial, celui de la reconstruction par les fondations de cet édifice lézardé de la Famille Française qu'ils sentaient bien ne pouvoir être sauvé par les simples replâtrages auxquels se complaisaient des administrations éprises de facilités empiriques. Les idées qu'ils échangeaient aboutirent à des conclusions qui furent mises noir sur blanc sous forme d'un beau rapport à M. YBARNÉGARAY, l'éphémère secrétaire d'Etat à la Famille et à la Jeunesse, et dont la presse de la zone non occupée qui en eut connaissance, a eu, peut-être, l'occasion de parler.

Il nous souvient que l'idée d'un pareil effort de

travail constructif poursuivi dans le demi désarroi d'une démobilité pleine d'imprévu nous fut suggérée par un texte qui nous tomba, par hasard, sous les yeux.

« *L'histoire d'un homme*, écrit le Père Dom du Bourg dans sa biographie du frère Gabriel, *serait bien incomplète et souvent incompréhensible, si n'étaient au moins indiquées les préparations providentielles de sa vie et les dispositions du cadre où il doit naître, se développer et agir, pour porter ses fruits, exercer son influence et accomplir son œuvre d'ici bas.*

« *Une des préparations les plus admirables est la famille : la famille perpétuant à travers les siècles sa personnalité distincte et ses traditions, la famille avec son trésor moral où viennent s'accumuler les vertus et les œuvres des générations successives pour en épancher le fruit sur leurs descendants.* »

Ces lignes ne laissèrent pas que d'être pour nous sujet de longues méditations. C'est, qu'en effet, et en dépit de l'œuvre inlassablement poursuivie par Frédéric LE PLAY et par ses disciples qui ont fait voir dans la Famille la cellule mère de toute Société de vastes champs restent encore à défricher sur le terrain des solutions applicables aux problèmes issus de sa méconnaissance incluse tout au long des dispositions du Code Napoléon.

Il convient de préconiser le regroupement des familles françaises, par l'adoption de mesures qui rendraient à nos concitoyens la notion et par conséquent, la fierté de leur patrimoine moral immédiatement héréditaire, en même temps qu'elles sauvegarderaient leur propriété patronymique constamment usurpée et qu'elles pourraient, nous le montrerons, contribuer à décharger l'Etat d'une partie de ses charges de solidarité nationale.

Le souci de l'arbre généalogique était jusqu'à présent, et bien à tort, considéré comme l'apanage des familles nobles ou à prétentions nobiliaires. Or, il faut le crier bien haut, *toute famille est noble au vrai sens du terme qui a des traditions d'honneur et de probité à transmettre à sa descendance.* Tous les sociologues reconnaîtront qu'il n'y a pas de famille française qui, rattachée à un auteur commun vivant il y a deux siècles, ne compte parmi ses membres des hommes distingués et surtout d'héroïques combattants des dernières guerres. Ces illustrations du nom doivent être retrouvés, connus et honorés de toute leur parenté et présentés comme exemple aux jeunes générations.

La réalisation d'un tel programme aurait comme première conséquence l'établissement du fichier généalogique de chaque famille. Ce travail, certes d'assez longue haleine, pourrait être confié aux secrétaires des mairies qui ne rencontreraient pas de difficultés insurmontables dans le dépouillement méthodique des actes de l'Etat-Civil et des registres baptistaires antérieurs à 1791. Ensuite pourraient intervenir les conservateurs des archives départementales, assistés de palé-

graphes spécialisés. Les archives notariales pourraient aussi être utilement consultées. Un office central de l'Etat Civil Familial serait chargé de coordonner les recherches dont les difficultés iraient en décroissant du fait de l'utilisation des résultats acquis au fur et à mesure.

Les ménages sans enfants qui, souvent marquent de la répugnance à l'adoption d'un sans famille, dont ils connaissent peu ou prou les hérédités, auraient ainsi la possibilité d'accueillir à leur foyer un enfant de leur nom qui, orphelin ou cadet d'une famille nombreuse, aurait droit légitimement à leur affection. Dans beaucoup de cas l'office projeté aurait l'occasion de s'entremettre efficacement.

Sa création s'impose, par ailleurs, si l'on veut pouvoir résoudre la question juive en rendant impossible ce mimétisme onomastique qui n'a rien à voir avec un désir d'assimilation et qui a surtout pour effet de déposséder les Français de leurs noms de famille. On trouve, aujourd'hui et par milliers des LÉVY ou des COHEN qui s'appellent très légalement BENOIST ou LAMY, voire DUPONT. Ceci en conséquence du décret impérial de 1808, dit de Bayonne, qui, en contraignant les Juifs au choix d'un patronyme, leur interdisait de prendre un nom biblique ou un nom de ville, sauf en cas de possession antérieure notoire, mais aussi du fait de l'homologation des « pseudonymes » par décrets rendus en Conseil d'Etat et par le jeu d'un décret BLUM simplifiant à l'extrême les délais et les frais de la procédure en modification d'état-civil. On a bien révisé les naturalisations — il y aurait beaucoup à écrire sur ce sujet — il faudra bien en arriver à réviser, malgré tous les pleurs et grincements de dents, des changements de noms qui n'eurent d'autre raison d'être que les nécessités d'un opportun camouflage. A cet égard, l'office de l'Etat Civil Familial aura qualité pour intervenir à défaut de requête directe des Français ainsi lésés.

Oui, la Famille Française a besoin d'être protégée par des dispositions légales qui dépassent et de beaucoup celles de ce fameux Code de Famille qui ne sont guère que d'ordre économique et fiscal. Elle devra être aussi, dans la plupart des cas, regroupée et reconstituée. Ce qui ne saurait se faire sans fondements historiques, puisque la vie des Nations n'est, en fin de compte, que de l'Histoire en mouvement.

Il faudra peut-être qu'une initiative privée étudie les modalités d'une création qui ne tardera pas à apparaître comme indispensable. Un institut de l'Histoire des Familles Françaises groupant des archivistes et des chercheurs spécialisés en même temps que des juristes qualifiés pourrait, nous semble-t-il, assumer cette tâche préparatoire. D'ores et déjà, le bienveillant accueil que L'ETHNIE FRANÇAISE a bien voulu réserver au présent article, nous est un précieux encouragement à persévérer dans cette voie.





# LE COMTE ARTHUR DE GOBINEAU ET SON ŒUVRE

par Gérard MAUGER

*Ainsi que le N° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE l'a noté (p. 14), le Professeur VON VERSCHUER, énumérant les principaux ethno-anthropologues français, a cité : BROCA, GOBINEAU, LAPOUGE, MONTANDON, QUATREFAGES, TOPINARD et VALLOIS. Nous ajouterons à cette liste MANOUVRIER et cela nous donnera : deux précurseurs, GOBINEAU et LAPOUGE (bien que chronologiquement postérieur, celui-ci doit être considéré comme un précurseur), deux chefs de file, BROCA et QUATREFAGES, deux épigones, MANOUVRIER et TOPINARD, et deux actuels, MONTANDON, à Paris, et VALLOIS, de Toulouse. Laisant de côté les actuels, L'ETHNIE FRANÇAISE publiera une étude biographique, accompagnée de leur portrait, des six ethno-anthropologues français mentionnés.*

Alors que sur les bancs de nos Ecoles et de nos Lycées, nous avons étudié l'œuvre et la vie de bien des grands hommes dont le rôle est loin d'avoir été de premier plan dans l'histoire des activités humaines : scientifiques, philosophiques, sociales, littéraires, artistiques, il est un nom que nous n'avons jamais entendu prononcer par nos professeurs : celui d'Arthur de Gobineau.

Cet homme et son œuvre font, en effet, partie des « intouchables » et des « innommables » de notre III<sup>e</sup> République judéo-maçonnique, et il a fallu les événements de 39-40 pour qu'on s'aperçût que GOBINEAU est un de nos génies nationaux les plus étincelants, les plus profonds et dont les paroles ont été génératrices d'action - de révolution !

GOBINEAU est à la fois penseur, savant, philosophe, et sociologue; mais c'est avant tout un artiste et un dilettante, et c'est pourquoi bien des gens s'obstinent à lui refuser les titres que nous lui accordons.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'a pu se servir que des matériaux mis à sa disposition par les hommes de science de sa génération; or, ces éléments de travail n'étaient pas de valeur égale.

Malheureusement aussi, le comte de Gobineau, issu d'une famille chrétienne de l'ancienne noblesse, n'a pas su se débarrasser de certaines idées de caste et, surtout, il est resté le prisonnier du dogme. Quelque part, il appelle la loi chrétienne, sa « religion naturelle »; ailleurs, il arrête une discussion sur le polygénisme et le monogénisme par cette conclusion vraiment peu faite pour donner une base scientifique à son œuvre : « On dit que la gènèse n'admet pas pour notre espèce plusieurs origines. Si le texte est positif, péremptoire, clair, incontestable, il faut baisser la tête; les plus grands doutes doivent céder, la raison n'a qu'à se déclarer imparfaite et vaincue, etc... »

C'eût été une singulière façon d'aborder les problèmes scientifiques, si le cheminement de la pensée de GOBINEAU n'eût été plus complexe. Tout en baissant la tête devant sa foi, Gobineau discutait; sa grande intelligence se rebellait et c'est à un vrai drame de conscience qu'on assiste souvent en le lisant.

C'est ce qui a fait dire à Bernard Fay « qu'il y avait entre l'âme de ce penseur et Dieu une intimité, un embrassement qui parfois ressemblait

« à l'étreinte de deux lutteurs et qui privait souvent le comte de Gobineau des douceurs de la piété. »

Et cependant, Bernard Fay reconnaît qu'on a trouvé dans les papiers de Gobineau « bien des ébauches de doctrine, des esquisses métaphysiques, bien des songeries mystiques où il avait essayé d'autres principes et d'autres systèmes. »

Il est incontestable que Gobineau entreprit son œuvre entravé par les liens rigides d'une croyance religieuse contre laquelle, il eut parfois des velléités de révolte, mais qu'il n'osa pas briser ou tout au moins, mettre totalement de côté, au risque d'arriver à des conclusions en contradiction avec les dogmes de la foi. C'est peut-être là qu'il faut voir la raison de ce qu'il peut y avoir d'incertain et d'inachevé dans son œuvre. Il a montré un chemin sur lequel il n'a pas osé s'avancer complètement lui-même.

Son scepticisme se heurtait à une ferme volonté de garder sa foi, et on peut mettre dans sa bouche ces paroles qu'il prête à un de ses héros (1) :

« J'ai eu le malheur prévu par Montaigne, qui, sans doute en savait quelque chose, de prendre ma religion naturelle en méfiance. Je reste bon catholique, mais persuadé que cette doctrine, opinion plus vraie que toutes les autres, est tout aussi impuissante à modifier les sentiments et les actes des hommes. »

Quelle amertume dans cette pensée du Maître ! Pourtant, il poussait « comme ces sapins des forêts du nord qui vont d'autant plus haut vers la lumière, que leurs branches s'épandent moins », et quel dommage qu'il ait été entravé par la broussaille de l'obscur forêt environnante. Il aurait pu être un de nos plus grands penseurs, laisser une œuvre gravée sur l'airain si, se libérant de ses hérédismes, il l'avait fouillée dans le détail, comme une pointe sèche, au lieu d'en faire seulement une admirable esquisse.

Il n'en reste pas moins qu'ignorer Gobineau, c'est se priver de connaître le point de départ de grands mouvements humains dont la réalisation est déjà commencée.

Essayons tout d'abord de le suivre dans sa vie,

(1) *Les Pléiades*, p. 221.

qui fut un long voyage de grand seigneur, artiste, prisonnier de légende... captif des tabous de mille ancêtres...

\*\*

Le comte Arthur de Gobineau naquit le 14 Juillet 1816 à Ville-d'Avray, d'une famille issue de la très ancienne maison normande de Gournay, dont une branche cadette avait émigré en Guyenne au XIV<sup>e</sup> siècle. Son père, officier de la Garde Royale, était le fils d'un membre du Parlement de Bordeaux et nous possédons un récit, quelque peu romancé, des pérégrinations de la famille dans un livre que Gobineau écrivit en 1879 : *Histoire d'Ottar Jarl, et de sa descendance*. Une telle pièce à son dossier prend pour l'étude de Gobineau, dans un esprit gobiniste, un intérêt capital. Nous verrons, le moment venu, ce qu'il a dit de la supériorité des Nordiques, mais il n'est pas inutile de noter en passant que bien que sorti d'une famille d'origine normande, Gobineau n'en portait pas moins dans ses veines le sang de diverses autres races ou ethnies et en particulier, des apports alpins et ibères.

Après avoir passé les premières années de sa vie à Paris, on l'envoya, à l'âge de 12 ans, faire ses études en Suisse, et il garda de ce séjour un excellent souvenir. Il y apprit l'allemand et cette connaissance était assez faite évidemment pour lui faciliter l'étude du germanisme et lui permettre de retrouver une des sources où les Français puisèrent leur génie. Bien souvent, c'est de l'ignorance que provient la haine ou simplement l'inimitié.

Entre temps, son père s'était fixé au fond de la Bretagne, et le jeune Gobineau, en revenant de Suisse, y mena quelque temps une existence sans relief. Après la mort de son père, il connut parfois des années assez difficiles, et, jusqu'en 1848, il chercha sa voie, vivant presque exclusivement des générosités d'un oncle... qui était peu généreux.

Il vint à Paris où il trouva l'appui et l'amitié de la famille de Serres, des peintres Ary et Henri Scheffer et d'Alexis de Tocqueville. Il avait publié ses premiers écrits au JOURNAL DES DÉBATS, lorsqu'il eût enfin la chance d'être nommé chef de cabinet quand A. de Tocqueville devint Ministre des Affaires Étrangères. Il était temps pour Arthur de Gobineau de se créer une situation, car il avait déjà passé la trentaine et son bon oncle devait le considérer comme un jeune homme qui n'a pas su réussir.

Mais le voilà secrétaire d'ambassade à Berne, puis à Hanovre, enfin à Francfort. Son entrée un peu impromptue dans la carrière diplomatique est pour nous une véritable bonne fortune, car elle lui permet de mener une vie voyageuse qui était bien faite pour servir l'œuvre qu'il nous a léguée.

Bien que monarchiste de tradition et de convictions, il accueillit favorablement le coup d'État de 1851 et cet homme qui n'a jamais ni renié, ni trahi, reste en cela conforme à son caractère si porté à aimer toute tentative hardie et toute réaction tendant à restaurer le principe d'autorité.

En 1854, paraît la première édition de l'*Essai sur l'Inégalité des Races Humaines*, qui est son ouvrage de base. Gobineau est un homme de 37 ans, il livre là une pensée qui est celle d'un jeune et qu'a corroborée pourtant l'expérience d'un homme en pleine maturité, enrichie déjà par de nombreux voyages. Le suivre dans tous ses déplacements en

Perse, à Téhéran, en Egypte, en Arménie, à Constantinople, à Terre-Neuve, en Russie nous est, par la suite, permis, grâce à ses ouvrages écrits en un style simple, précis, où la pensée lucide, empreinte d'un sens réaliste et pratique, n'exclut pas une sensibilité souvent voilée par cette retenue qu'ont presque toujours les Nordiques dans leurs élans sentimentaux.

Il est nommé Ministre à Athènes en 1864, et ce séjour de quatre ans dans le pays qu'on pourrait appeler le berceau de notre civilisation lui donne l'occasion, en même temps que d'écrire quelques ouvrages où, sans la moindre prétention, il étale une belle érudition, de prendre goût à la sculpture qui restera son passe-temps favori jusqu'à sa mort.

En 1868, envoyé à Rio-de-Janeiro, il devient l'ami du dernier empereur du Brésil, Don Pedro II, avec lequel il ne cessa, tout le restant de sa vie, d'entretenir les plus amicales relations et qui l'emmènera huit ans plus tard, faire un voyage en Russie, à Constantinople et en Grèce. Mais auparavant, nous aurons vu le comte de Gobineau Conseiller Général de l'Oise et Maire de Trye, où il avait racheté, en 1857, grâce à l'héritage de son oncle, un château ayant appartenu à ses aïeux. C'est là qu'en 1870, alors qu'il se trouvait en congé, il eut à recevoir les troupes allemandes.

Il le fit avec un tact, un sang-froid, qui lui valurent à la fois l'estime du vainqueur, et la reconnaissance de ses compatriotes.

Il manquait à sa carrière un séjour dans cette Scandinavie d'où venaient ses ancêtres lointains et le gouvernement de Thiers lui en fournit l'occasion en le nommant Ministre en Suède, en 1872.

Il devait finir sa vie pauvrement. Constamment préoccupé de pensées élevées et de grandes idées d'intérêt général, il avait quelque peu négligé la gestion de ses biens propres, dont le souci lui semblait sans doute assez mesquin; il avait dû vendre son château de Trye et vu sa fortune diminuer rapidement.

Les dernières années de son existence, il voyagea entre Paris et Rome, et il mourut à Turin, le 13 Octobre 1882.

\*\*

L'époque à laquelle vécut le comte de Gobineau ressemblait par plus d'un côté à la nôtre et l'on peut dire que les vicissitudes présentes ne sont guère que la continuation de celles du siècle dernier qui fut le point de départ d'une façon nouvelle de vivre. Il est donc assez normal que Gobineau ait cherché déjà les causes déterminantes du bouleversement des sociétés comme nous les cherchons nous-mêmes. Celles qu'invoque le Comte de Gobineau et que nous allons sommairement résumer furent absolument nouvelles et inattendues; elles n'avaient aucune chance, non seulement d'être comprises, mais même d'être discutées. En fait, elles le furent fort peu et si l'on compare l'amoncellement d'écrits qu'a pu provoquer l'œuvre d'un Rousseau ou d'un Karl Marx, avec les quelques travaux qui ont été consacrés à GOBINEAU, on reste stupéfait. Elle valait cependant la peine d'être analysée cette théorie de « l'inégalité des races humaines » et il suffit de jeter les yeux sur l'Allemagne moderne pour voir ce qu'elle portait d'action en puissance.

On a dit souvent que l'*Essai sur l'Inégalité des Races Humaines* est une œuvre aristocratique, anti-sémitique, un gonflement d'orgueil national. Et pourtant ce gentilhomme catholique, ce royaliste, qu'on pourrait croire enclin à charger de toutes les responsabilités le gouvernement républicain, qui n'a pas sa faveur, pose tout d'abord ce principe : « ce n'est ni le fanatisme, ni le luxe, ni les mœurs « mauvaises, ni l'irreligion qui amènent la chute « des civilisations et des sociétés. » Le voilà déjà, ce croyant, en contradiction ouverte avec ce que professe l'Eglise Catholique. Et il ajoute : « Il ne « faut pas davantage imputer la condition mor- « telle des sociétés et des États à de mauvais gou- « vernements. »

Voilà une autre affirmation qui nous étonne dans la bouche d'un royaliste et qui fait preuve chez lui



d'une indépendance d'esprit assez grande pour ne pas imputer le malheur des temps à une forme de gouvernement contre laquelle il s'est déclaré.

La cause de toute décadence, dit-il en substance, est le mélange des races; les fortes se laissent absorber par les faibles avec lesquelles elles se sont mêlées inconsidérément, et qui les annihilent; c'est ainsi qu'elles ne sont plus capables de maintenir les civilisations qu'elles ont créées.

Pour démontrer l'exactitude de ce principe, Gobineau expose qu'il y a des races inférieures, celles qui n'ont pas su sortir seules de l'état primitif, et des races supérieures, celles qui, au contraire, se sont donné des lois, ont créé, perfectionné, qui, par suite, ont conquis les autres, et grâce auxquelles a pu être améliorée « la condition humaine ». En se reportant aux époques primitives, on trouve quelques familles qui se réunissent pour former une tribu, celle-ci s'incorpore quelques tribus moins fortes mais de même race, et c'est le premier état social auquel bien des civilisations se sont d'ailleurs arrêtées. Puis, animées par l'esprit de

conquête, le goût de l'aventure ou simplement poussées par le besoin de porter ailleurs leurs explorations chasseresses, par la nécessité de trouver des pâturages pour leurs troupeaux, et, dans certains cas, chassées par un climat devenu trop inclement, ces premières communautés ne tardent pas à entrer en contact avec d'autres, et à leur livrer bataille. Les plus fortes, les plus intelligentes, les plus courageuses, soumettent celles qui ont succombé. Vainqueurs et vaincus vivent tout d'abord côte à côte, les premiers exigeant des seconds le service et la soumission; mais rapidement, ce contact les amène au mélange et les premiers métis apparaissent. C'est alors que deux alternatives se présentent : dans le premier cas, le vainqueur, après avoir déjà mêlé son sang avec celui de la race inférieure, s'aperçoit des mauvais résultats obtenus; le père conçoit la déchéance à laquelle il a voué son fils et des interdictions, le plus souvent appuyées par des lois religieuses, sont instituées pour arrêter le mal commencé. On obtient alors une société divisée en castes du type des sociétés de l'Inde, ou, lorsque l'interdiction a pu s'étendre à toute la nation, le résultat est un peuple mis à l'abri du métissage et théoriquement isolé des autres comme cela s'est produit pour le peuple juif : c'est du *racisme national*.

Dans la seconde éventualité, les hommes ne prennent pas garde au fait « race »; ils continuent indéfiniment à se mêler aux fils de leurs vaincus et, surtout, ils ne tardent pas à présenter des caractères ethniques totalement différents de ceux de leurs ancêtres, les conquérants, dont ils portent toujours le *nom*, mais dont ils n'ont plus le *sang* qu'en infime partie. On voit alors une telle société s'effondrer parce qu'elle n'a plus la vitalité, l'énergie, la puissance nécessaires pour continuer à occuper la place élevée que la force de son ancêtre lui avait léguée.

Gobineau, tout en se défendant de vouloir rien préconiser, est en fait partisan de la première de ces deux alternatives.

Il déplore, au contraire, le métissage outrancier qui égalise les individus en les ramenant à une médiocrité générale. Il attribue à cet état de nivellement dans la déchéance, la naissance et l'outrance des idées de fraternité et d'égalité universelles, car il est naturel que *des métis qui se ressemblent tous, croient aussi ressembler au reste de l'humanité*. Il souligne par contre, l'égalitarisme vrai qui existe dans les sociétés dont la race est homogène et où, d'une manière générale, il est difficile de constater des différences quelconques sous le rapport des dons physiques ou moraux. Ceux-là sont farouchement égalitaires (voir histoire du vase de Soissons) mais ils connaissent l'infériorité de peuplades moins douées par la nature.

La conclusion qui découle de l'*Essai sur l'Inégalité des Races Humaines*, où l'auteur refait à grands traits l'histoire de presque toutes les nations du monde, est nettement en faveur de la supériorité de la race aryenne, et bien que Gobineau n'ait pas essayé de tracer un programme à cette élite de l'humanité, il découle logiquement de son abondant exposé qu'il faut que cette race là se conserve *pure* et qu'elle doit, dans un intérêt général, dominer le troupeau des races inférieures.

Sans s'être appuyé sur les mêmes raisons, c'est

effectivement à une telle suprématie qu'a toujours tendu la race blanche et le latin qui écrivit : *Tu regere imperio populos, Romane, memento, Haec tibi erunt artes* (1), était un gobiniste avant la lettre.

Cependant, le comte de Gobineau, qui sentait peut-être tout ce qu'il y avait d'imprécis et de dangereux dans sa théorie, s'est abstenu d'en tirer formellement une telle conclusion. Son sens pratique naturel (et peut-être aussi son esprit professionnel de diplomate) l'avaient éloigné de s'y aventurer. Quelque part, il nous dit qu'il ne lui appartient pas de tracer une ligne de conduite à l'humanité et qu'il veut se cantonner dans la sphère élevée des spéculations de l'esprit.

Mais il était pourtant intimement convaincu de la justesse de ses théories et ce n'est pas seulement parce qu'il y avait en lui quelque chose du dilettante et de l'artiste qu'il est resté dans une imprécision qu'on pourrait croire prudente. C'était en même temps un homme plein de courage et qui vivait trop haut au-dessus de la mêlée pour qu'on pût attribuer à une quelconque couardise ce qui n'était au contraire que la conséquence de sa nature élevée. On pourrait croire qu'il préparait une réponse à ce reproche, quand il écrivit la phrase suivante : « Les intelligences modernes aiment à détailler les choses; celles de l'antiquité les prennent en bloc, sans nuance, leur maintiennent ainsi un caractère de grandeur, que l'analyse fait disparaître, sans le remplacer jamais par une certitude absolue, ni même par cette précision vraie dont il n'est pas au pouvoir de l'homme de déterminer les contours. »

Il y a là évidemment un demi-aveu d'impuissance, mais aussi l'expression d'une volonté de ne tracer que les grandes lignes de la doctrine.

Cependant, il lui resta fidèle toute sa vie et ce qu'il dit d'un personnage de l'un de ses livres montre en quel mépris il tenait ceux qui n'osent pas prendre parti : « Comme il ne connaît réellement aucune question, il n'a formulé sur quoi que ce soit une de ces opinions tenaces qui sont gênantes. »

Gobineau avait le courage de son opinion et s'il avait tiré la conclusion, c'est-à-dire tracé la ligne de conduite à suivre pour la mise en pratique de ses théories, il nous les aurait livrées, sans souci de nous plaire ou de nous heurter. Il avait écrit l'*Essai* à l'approche de la quarantaine et on pouvait espérer qu'en atteignant un plus grand âge, il serait amené à préciser sa pensée et peut-être même à conclure enfin. Mais Gobineau était un homme qui n'écrivait pas pour le plaisir de noircir du papier, il avait une si grande horreur des palinodies qu'il se contenta d'ébaucher sous la forme d'un roman une manière de conclusion qui, pour être juste, n'en est pas moins, dans une certaine mesure, toute autre que celle que l'on pouvait attendre.

La plupart des ouvrages de Gobineau sont empreints d'un sentiment nostalgique et désabusé; il nous montre l'humanité glissant irrésistiblement sur la pente de l'abrutissement, et divise (dans *Les*

*Pléiades*), nos sociétés modernes en quatre catégories numériquement inégales :

Tout d'abord, quelques esprits d'élite qu'il appelle les *filis de rois*; ce sont « les tempéraments hardis et généreux, étrangers aux suggestions ordinaires des naturels communs... Leurs goûts... ne sont pas ceux de la mode. Ils sentent par eux-mêmes et n'aiment ni ne haïssent d'après les indications du journal. »

Viennent ensuite les *imbéciles* : « ils mènent tout, portent les clefs, ouvrent les portes, inventent les phrases, pleurent de s'être trompés, affirment qu'ils n'auraient jamais cru... »

Puis, il y a les *drôles*: ceux-là « courent, s'agitent, s'émeuvent et leur unique affaire est de n'empêcher rien de s'arranger, ni de s'arrêter avant qu'ils ne soient assis eux-mêmes. A quoi sert, qu'ils soient assis ? A peine une de leur bande se déclare-t-elle repue, que des essaims affamés et pareils viennent en courant prendre la suite de son commerce. »

Enfin, en dernier lieu, il y a l'immense catégorie des *brutes* : « Les imbéciles les ont déchainées. Les drôles poussent leurs troupeaux innombrables » C'est « l'hébètement, la destruction et la mort... Un monde qui ne veut plus de livres, ni de musique, ni de tableaux et substitue à tout la pompe de terre, le bœuf saignant et le vin bleu. »

Donner à ces hordes humaines une ligne de conduite, un programme dont il aurait pu confier l'exécution aux rares « filis de rois », est une tâche qu'il refusa de s'assigner. Mais avant de mourir et ce fut comme son testament, il écrivit précisément *Les Pléiades*.

Dans cet ouvrage, on sent l'homme que l'âge a rendu plus indulgent et qui veut concéder à l'humanité que tout en elle n'est pas perdu. Sans revenir sur la certitude de leur déchéance graduelle qu'il n'a cessé d'affirmer, il fait apparaître aux mortels une vision consolatrice et leur laisse une lueur d'espoir : le retour périodique et certain de ce « filis de roi » dont il dit : « ce qu'il est sort d'une combinaison mystérieuse et native; c'est une réunion complète, en sa personne, des éléments nobles, divins, si vous voulez, que des aïeux possédaient en toute plénitude et que les mélanges des générations suivantes avec d'indignes alliances avaient pour un temps, déguisés, voilés, affaiblis, atténués, dissimulés, fait disparaître, mais qui, jamais morts, reparaissent soudain dans le « filis de roi » ... »

Il faut souligner combien cette observation est juste et la pénétration dont Gobineau fait preuve en la formulant, car on y retrouve le principe de l'hérédité en mosaïque, et les gènes qui sont ces « éléments... voilés » dont il parle. Bien que ne pouvant pas connaître les lois de l'hérédité et les chromosomes, Gobineau a senti, compris, presque deviné leur existence.

Il n'entre pas dans nos vues de parler de Gobineau homme de lettres. Ses romans d'ailleurs sont, à notre sens, pleins de qualités, et les *Nouvelles asiatiques*, par exemple, touchent à la perfection, mais une réflexion d'Hermann de Keyserling me paraît, sur ce point, tout à fait pertinente : « Automatiquement, dit-il, la perfection littéraire situe une pensée sur un plan autre que celui de la vie réelle ou vécue ». Il montre comment les esprits positifs qui ont obtenu des résultats tangibles ont souvent négligé la forme et même n'ont pas eu ce

(1) VIRGILE, *Enéide*, VI v. v. 851-52 : « Souviens-toi, Romain, que ta mission sera de gouverner les peuples ! »

don de dire les choses joliment; avec Mahomet, Napoléon, Rousseau, Lénine et quelques autres, il nous montre des manieurs de peuples sans talent littéraire, mais dont le rôle fut infiniment plus considérable que celui d'écrivains ou de poètes de génie. Il constate que l'*Essai* a fait de Gobineau: « une « des grandes influences qui régissent le monde actuel. Des faits pareils rendent futile toute discussion théorique ». Et il affirme pour conclure sa conviction que « Gobineau comptera un jour parmi « les esprits venus de France qui auront exercé « le plus d'influence sur le monde. »

Nous devons au comte de Gobineau une éclatante réparation pour notre méconnaissance et notre incompréhension.

Il y avait, dans son œuvre, tout ce qu'il fallait savoir et comprendre pour éviter la guerre et notre ruine.

Nous n'avons ni vu, ni compris.

Mais n'est-il pas temps que ce grand Français trouve la place qui lui revient dans nos programmes scolaires ? N'a-t-il pas droit aussi à sa statue ?

## L'ETHNIE JUIVE :

### II. — L'Établissement des Sémites en France

par George MONTANDON

On a vu, dans le N° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE que le terme de « Juifs », moins compréhensif que celui d'« Hébreux », est le seul qui convienne réellement lorsqu'on parle des Palestiniens de France. Or, le titre que l'on vient de lire mentionne les « Sémites » de France, terme de beaucoup plus large envergure que celui d'« Hébreux », comme l'a montré l'énumération des peuples sémitiques. C'est que la France a subi les intrusions de deux groupements sémitiques, les Sarrasins et les Juifs (1), et qu'il n'est pas possible de parler de l'établissement des Juifs en France sans faire état des Arabes ou Maures ou Sarrasins (2).

(1) On trouvera le résumé de ces mouvements, avec la bibliographie qui s'y rapporte, dans LAGNEAU (Gustave), *Anthropologie de la France*, Paris, Masson, 1879. L'ouvrage est un assemblage de ce qui avait paru dans les tomes IV et V de la 4<sup>e</sup> série du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. — Ceux qui s'intéressent plus particulièrement aux Sarrasins liront REINAUD, *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie et en Suisse*, Paris 1836. — Pour les Juifs, voir Le Chevalier BAIL, *Etats des Juifs en France, en Espagne et en Italie*, Paris 1823; Arthur BEUGNOT, *Les Juifs d'Occident*, Paris 1824; G. B. DEPPING, *Les Juifs dans le moyen-âge*, Paris 1834; Francisque MICHEL, *Les Races maudites*, 1847; et les mémoires spéciaux cités par LAGNEAU.

(2) Ces trois termes ne sont pas parfaitement synonymes et c'est par rapport à l'Espagne que s'établit le mieux la distinction entre Arabes et Maures. Les conquérants de l'Espagne, qui s'avancèrent jusqu'à Poitiers et Sens, puis fondèrent le califat de Cordoue, étaient des Arabes, dont les troupes étaient certes gonflées d'autochtones nord-africains, mais qui représentaient politiquement la puissance proprement arabe. La dynastie des Almoravides qui, venant du Maroc, conquiert l'Espagne en 1086, et celles qui lui succédèrent dans la presqu'île Ibérique étaient maures, les Maures étant les Arabes établis au Magreb (le « couchant », du Maroc à Tripoli), mêlés de Berbères, de Nègres, voire d'Européens. Par rapport aux Arabes, les

S'il est nécessaire de mentionner les arrivages sarrasins à côté des intrusions juives, c'est d'abord parce que les Sarrasins furent accompagnés, surtout lors du troisième arrivage, d'un certain contingent de Juifs. C'est ensuite parce que, du point de vue anthropo-somatique, le type juif sephardim, ainsi qu'on le verra, a, comme type racial non-juif le plus proche, le type araboïde. Aussi, quand, aujourd'hui, certains individus ou groupements de la France méridionale présentent des traits orientaux de façon incomplète, il est souvent difficile de dire si ces traits sont dus à des ancêtres sarrasins ou à une ascendance judéo-marrane, la presque totalité des Marranes ou Juifs anciennement convertis provenant de la presqu'île et ressortissant au type sephardim.

#### LES ARRIVAGES SARRASINS

Il y en eut trois principaux, aux VIII<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le dernier dénué de caractère militaire.

La présence des Sarrasins dans la presqu'île Ibérique a duré de 711 à 1610, c'est-à-dire exactement 900 ans. L'année 711 est celle de l'invasion par Gibraltar. La puissance sarrasine sombra en 1492, par la prise de Grenade (année de la découverte de l'Amérique et de la seconde expulsion des Juifs hors de l'Espagne!), mais ce ne fut qu'en 1610 que Philippe III chassa d'Espagne les derniers Maures qui y subsistaient encore, au nombre d'environ 200.000. Il est évident que lorsqu'une domination politique, représentée racialement, au cours du temps, par des millions d'hommes (Cordoue, ville de 50.000 habitants aujourd'hui, en comptait quelques centaines de mille au temps de sa splen-

Maures constituent une entité plus restreinte géographiquement, mais plus variée ethniquement.

Quant au terme de *Sarrasins*, qui dérive, il est vrai, du nom d'une tribu d'Arabie, les Saracènes, il s'emploie couramment pour dire simplement les musulmans qui envahirent l'Europe, Arabes et Maures. Des représentants des uns et des autres s'étant établis en France, il convient à notre but de les appeler globalement les Sarrasins.



CARTÉ POUR L'INTELLIGENCE DE "L'ÉTABLISSEMENT DES SÉMITES EN FRANCE"

deur arabe), dure 900 ans, il est impossible que la population autochtone n'en reçoive pas une empreinte anthropologique. Bien qu'à un moindre degré, c'est aussi ce qui se produisit pour la France méridionale.

La première invasion sarrasine en France dura de 721 à 759. Les envahisseurs s'emparèrent de Narbonne et de Carcassonne, puis remontèrent vers le Nord. A l'Ouest, ils se firent écraser en 732, par Charles-Martel, entre Tours et Poitiers; vers l'Est, ayant le long du Rhône et de la Saône, envahi la Bourgogne, ils furent arrêtés à Sens, dont ils ne purent s'emparer, tandis que des partis avancés se portaient jusqu'à Metz. Puis la vague reflua, mais les Sarrasins se maintinrent en Septimanie (ancienne Gaule narbonnaise, futur Languedoc) jusqu'en 759, date de la reprise de Narbonne par Pépin-le-Bref.

La deuxième invasion sarrasine intéressa le Sud-Est de la France, de 889 à 975. Descendus à Fraxinet sur le golfe de Saint-Tropez, les Sarrasins s'emparèrent de la région du Sud-Est et des cols des Alpes. En 965, ils furent chassés de Grenoble et en 975 de Fraxinet.

Le troisième arrivage correspond à l'accueil des derniers Maures expulsés d'Espagne en 1610, comme mentionné ci-dessus. Un grand nombre cherchèrent protection en France, pour d'ailleurs s'embarquer, par Agde et Marseille, à destination de l'Afrique. Mais Henri IV autorisa un certain nombre d'entre eux à s'établir, même au Nord de la Garonne et de la Dordogne.

Aujourd'hui, sans parler de vestiges linguistiques (le nom de Castelsarrasin par exemple), de débris archéologiques ou de fondations culturelles (les tapisseries d'Aubusson), ou bien encore de races chevalines descendantes des coursiers sarrasins (races du Limousin, de la Camargue, des plaines d'Hyères), les localités où divers auteurs pensent avoir reconnu les traits révélateurs d'une ascendance sarrasine sont les suivantes (du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est) :

Biarritz (Basses-Pyrénées);

Vitrolles, aux Martigues près de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône);

Pigna, Castel-Franco, dans la vallée de Nervia (Alpes-Maritimes); petites localités de la Maurienne, de la Tarantaise et du Faucigny, en particulier dans la vallée de l'Arc et sur le plateau de Bauges, entre Chambéry et le lac d'Annecy (Savoie et Haute-Savoie);

Vendays (Landes);

Canton de Baignes, au Sud-Ouest de Barbézieux (Charente);

Environs de Chatelus et du village de Montmaury (Creuse);

Presqu'île Le Véron, au confluent de la Vienne et de la Loire (Indre-et-Loire);

Canton d'Herment, près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme);

Seilionas, Benouce, Ordonnas, dans le Bugey (Ain);

Boz, Ozan, Arbigny, Sermoyer, sur la rive orientale de la Saône (Ain), où les individus en question sont appelés « Burhins »;

Huchisy (ou Uchisy), sur la rive occidentale de la Saône (Saône-et-Loire), où les intéressés sont appelés « Chizerots »;

Entre Mâcon et Tournus (Saône-et-Loire);  
Crainvilliers près de Contréxeville (Vosges).

Ces localités sont bien distribuées sur la zone d'invasion sarrasine. On remarquera cependant qu'il n'en est aucune qui appartienne à l'ancienne Septimanie, où cette domination étrangère fut la plus spectaculaire. Il vaudrait la peine d'y regarder de plus près.

## LES INTRUSIONS JUIVES

Un certain nombre de Juifs se trouvaient déjà en Espagne, en Italie, dans le Sud de la Gaule, avant l'ère chrétienne et il n'est pas sans intérêt de noter que, sous Auguste (au seuil de notre ère), le roi des Juifs Hérode Archelaus, fils d'Hérode-le-Grand (qui ordonna le massacre des enfants mâles de Béthléem), fut exilé à Vienne sur Rhône, où il finit ses jours.

Après les prises successives de Jérusalem sous Vespasien (70) et sous Adrien (135), une bonne partie des Juifs gagnèrent l'Espagne et la Gaule.

Au III<sup>e</sup> siècle, on en signale à Metz (Divodurum), mais on notera qu'il s'agissait alors de Sephardim, tandis que la Lorraine, comme l'Alsace, devaient, plus tard, devenir des terres d'occupation pour les Ackénazim. Mais il n'est pas question de ces derniers, tant que les Germains n'ont pas encore fait irruption dans l'empire romain. Mais dès l'établissement des peuples germaniques dans les limites de l'ancien empire romain, les nouveaux gouvernements eurent vivement maille à partir avec les Juifs. Les Visigoths, qui occupèrent la France au Sud de la Loire jusqu'en 507, puis la seule Septimanie, tandis qu'ils s'étendaient en Espagne, lancèrent divers édits contre les Juifs, et plus tard, alors qu'ils n'occupaient plus que l'Espagne, les expulsèrent. Ce fut la première expulsion globale d'Espagne, et le premier arrivage massif en France. Les expulsés s'établirent en Septimanie, et, dès le VI<sup>e</sup> siècle, plusieurs d'entre eux avaient obtenu le droit de bourgeoisie, à Arles en particulier.

A la même époque environ, en 500, le roi des Burgondes est obligé d'édicter des prescriptions sévères contre les Juifs de son royaume, tandis que, dans l'empire franc, puis en France, les mesures de rigueur et de clémence se succèdent alternativement. Des mesures de rigueur furent prises par les rois mérovingiens Chilbert (VI<sup>e</sup> siècle), Clotaire II (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles) et Dagobert II (VII<sup>e</sup> siècle), puis les mesures de clémence par les Carolingiens Charlemagne (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles) et surtout Louis-le-Débonnaire (IX<sup>e</sup> siècle). Les Juifs furent bannis par Philippe-Auguste (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), mesures complétées par Philippe-le-Bel (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), mais rapportées par Louis-le-Hutin, fils du précédent (XIV<sup>e</sup> siècle) et par Jean-le-Bon (XIV<sup>e</sup> siècle). En 1394 ils sont de nouveau bannis, par Charles VI, et cette fois pour plus de cent cinquante ans. Mais il y a une différence entre une expulsion d'Espagne et une expulsion de France ! Lorsque Ferdinand-le-Catholique, en 1492, chassa d'Espagne les Juifs, le Portugal se joignant à la mesure en 1496, l'expulsion de la presqu'île Ibérique était réelle, parce que les frontières de ces Etats sont rigoureuses, touchant à la mer et aux Pyrénées. Par contre, lorsque les Juifs étaient bannis de France, ils s'établissaient dans les comtés, duchés ou royaumes qui la bordaient mais ne lui appartenaient pas encore, ou bien même étaient retenus par de puissants vas-

saux qui ne tenaient pas compte des interdictions royales (c'est ainsi que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, les comtes de Brie-comte-Robert et ceux de Créhange près de Metz, protégèrent les Juifs). Au XII<sup>e</sup> siècle, des Juifs étaient richement installés dans le Comté de Toulouse et dans le royaume d'Arles (Narbonne, Béziers, Montpellier, Lunel, Marseille), et les banissements ultérieurs hors de France peuplèrent de colonies surtout la Provence, la Bourgogne (de nombreuses familles s'établirent à Trévoux dans l'Ain) et la Lorraine. Les Juifs expulsés d'Espagne et de Portugal s'installèrent principalement à Bordeaux et dans les environs de Bayonne, ainsi qu'à Avignon et à Carpentras (Comtat Venaissin).

Jusqu'ici, la France n'avait guère eu affaire qu'aux Sephardim, même pour la Lorraine. Les Achkénazim commencent à frapper aux frontières à partir du XV<sup>e</sup> siècle, et lorsque Henri II accueille les Juifs, les oragnisant, l'année 1552, en quatre « nations », deux de ces nations (celles de Bordeaux - Bayonne et d'Avignon - Carpentras) sont constituées par des Sephardim, tandis que les deux autres (celles de Lorraine et d'Alsace) sont déjà en bonne partie formées par des Achkénazim.

Cependant, il devait encore se produire un fort arrivage de Sephardim, du moins racialement. En effet, lors de l'expulsion d'Espagne des derniers Maures au début du XVII<sup>e</sup> siècle (1610), ceux qui s'établirent en France ou passèrent par son territoire étaient accompagnés d'un fort contingent de marranes. L'Espagne n'expulsait pas ces derniers, mais, vraisemblablement peu satisfaits des conditions qui leur y étaient faites et n'ayant, dans leur tréfond, pas opéré une scission complète d'avec leur ancienne ethnie, ils mettaient à profit l'occasion pour passer d'Ibérie en France. C'est à ces marranes qu'on est tenté d'attribuer divers groupes

de Juifs devenus chrétiens en Auvergne, à Paray-le-Monial dans le Charolais, ainsi qu'en divers points du Midi, dont la Lozère, où ils sont connus sous le nom de « Polacres ». Des colonies de Juifs plus ou moins convertis, se trouvent encore dans le Gévaudan (Lozère), à savoir dans les arrondissements de Marvéjols et de Mende, avec les villages de Montjésieu, Salmon, Booz, Ruth, Obed, etc ainsi que dans le Faucigny, où ils sont connus sous le nom de « Gets ».

A partir de cette époque (XVII<sup>e</sup> siècle), la majeure partie des nouveaux arrivants furent des Achkénazim et débouchèrent par le Nord. En 1791, la Révolution française, par l'octroi des droits politiques accélérât l'envahissement (on en compte alors 60.000), les Achkénazim dominant de plus en quantitativement. Mais, pour les uns et les autres, c'était la ruée vers les postes directeurs du pays et de l'Etat. Les 90.000 Juifs de 1870 ne devaient pas être loin du demi-million peu avant la guerre. En 1939, ils tenaient pratiquement les leviers, lorsque...

\*\*

Autant qu'on en peut juger d'après les *noms de famille* juifs, ceux à consonance latine, comme Crémieux, Pereire, Pinto, indiquent en général des Sephardim d'origine. Les noms à consonance germanique, comme Blum, Rosenfeld, Weil, se rapportent à des Achkénazim. Il est plus difficile de se prononcer lorsque ce sont des noms de villes actuellement ou autrefois françaises, comme Besançon, Haguenau, Lyon, mais il s'agit aussi habituellement d'Achkénazim. Enfin, des noms de famille comme Abraham, Cohen, Lévy, sont de pure provenance hébraïque.





## UNE PROPOSITION POUR LE PRINCIPE DE L'ASSURANCE-VIEILLESSE

*Cette note était rédigée avant la promulgation de la loi sur la « Retraite des Vieux ». Il n'est cependant pas hors de propos, peut-être, de la publier.*

Les journaux publient différentes propositions relatives à l'assurance-vieillesse. Au risque d'offusquer nombre de ceux qui n'ont pas satisfait ou pas pu satisfaire au devoir natalitaire, il nous semble que le moyen de faire concourir cette mesure au relèvement du pays, et, en premier lieu donc, au relèvement de sa natalité, serait de n'accorder cette assurance qu'à ceux, hommes et femmes, ayant eu des enfants. Nous verrions très bien une loi rédigée selon les principes suivants :

1° Il est accordé une prime d'assurance-vieillesse à tout Français et toute Française (Juifs exclus en conséquence) ayant ou ayant eu un ou des enfants.

2° La prime est accordée en tout cas à partir de 60 ans, cette limite pouvant être abaissée, d'une année à l'autre, pour l'ensemble du pays, si les circonstances le permettent.

3° La prime est d'une unité par enfant et par parent, le père et la mère touchant leur prime séparément (si un seul des conjoints est survivant, il n'a droit qu'à sa prime personnelle).

4° L'unité est variable selon la situation économique du pays et la valeur de la monnaie. Elle est actuellement (1940) de 100 francs (par exemple).

5° Les intéressés ne touchent que la moitié de l'unité pour les enfants morts avant l'âge de 10 ans (les enfants morts-nés ne comptent pas).

6° Les citoyens et citoyennes ayant eu des enfants, mais dont la situation est aisée (par exemple revenu de Fr. 30.000 et plus par personne : en cas de communauté de biens des deux conjoints survivants, le chiffre de leur revenu est divisé par 2), recevront un diplôme reconnaissant leur renonciation volontaire à la prime.

Ceux dont la situation est peu aisée (par exemple, entre Fr. 30.000 et 20.000 par personne), recevront la moitié de la prime et un diplôme de renonciation à la moitié de la prime.

Ceux dont la situation est gênée (moins de Fr. 20.000), recevront la prime entière.

Ainsi, les conjoints vivants ayant eu le nombre minimum normal de trois enfants toucheraient annuellement Fr. 6.000. Ce serait mieux que la misérable somme prévue de Fr. 3.000 et ce serait justice de ne tenir compte que de ceux ayant propagé la vie. Il y aurait là, pour les jeunes, un argument particulièrement convaincant en faveur de la procréation, à savoir de la procréation multiple et immédiate.

G. MONTANDON.

## A PROPOS DU DIVORCE

Parmi les innovations législatives de Vichy, on annonce un prochain remaniement des lois concernant le divorce. L'esprit clérical qui inspire l'entourage du Maréchal ne pouvait puiser à une autre source que le droit canon, et il serait question de rendre le mariage indissoluble.

Il est très certain que le divorce n'est guère fait pour favoriser le développement de la famille, et que les enfants, lorsqu'il y en a, en sont généralement les innocentes victimes. Mais la solution envisagée par Vichy est simpliste et sera parfois inhumaine.

Nous professons sur cette question une théorie qui mènerait à une législation inspirée des données suivantes et destinées à maintenir le lien social des familles ayant des enfants (au profit de ceux-ci).

Divorce, extrêmement facile — même par simple consentement mutuel — pour les ménages sans enfants. Indissolubilité du mariage lorsqu'il y a des enfants, et jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint 17 ans. Ensuite possibilité de divorcer comme pour les ménages sans enfants.

Pourquoi voudrait-on, en effet, sans raison impérieuse, condamner à vivre ensemble, des gens qui se sont trompés dans leur choix, qui se sont découverts différents de ce qu'ils croyaient être ou qui ne s'aiment plus. Une telle législation éviterait bien des drames dits passionnels, et en ce qui concerne la possibilité de divorcer après que le dernier enfant ait atteint 17 ans, on peut bien penser que bien peu de gens en useraient, car lorsqu'on s'est « supporté » si longtemps... il n'y a pas de raison de ne pas continuer...

G. MAUGER.

## REMERCIEMENTS

Nous adressons tous nos remerciements à ceux de nos confrères qui ont bien voulu annoncer la parution de L'ETHNIE FRANÇAISE, à savoir, à Paris : LA GERBE (13 Mars), LA FRANCE AU TRAVAIL (14 Mars), AUJOURD'HUI (17 Mars), LE MATIN (sous la signature du Docteur OX : 19 Mars), AU PILORI (21 Mars), LE RÉVEIL DU PEUPLE (28 Mars). La liste, incomplète encore, de nos confrères de province, sera publiée dans le prochain numéro.

## DERNIÈRE HEURE

TOURNAYRE (Louis). — *Les derniers Bohèmes (souvenirs d'un Montmartrois)*. — Paris, éditions Pan, in-8°, 48 p. 1941.

Au moment où un nouveau Montmartre surgit des Georges Auriol, André Gil, Vincent Hyspa, n'était-il pas opportun de faire suivre la légende de l'époque glorieuse évoquée par ces noms et tant d'autres. Ce n'est cependant pas à cela que s'est borné M. Louis Tournayre. Il n'a pas cru devoir dans sa virtuosité d'humoriste, dans son sens prodigieux de la blague, exclure la note humaine et émouvante.

(Collection « Les grands inédits littéraires » à 3 fr. 50). Editions Pan, 33, rue Vivienne, Paris.

J. H. B. DE PRUNS.

# BIBLIOGRAPHIE

L'ETHNIE FRANÇAISE analysera dorénavant dans cette rubrique les ouvrages qui lui parviendront et qui intéressent l'ethnologie à un titre quelconque, qu'ils soient de polémique ou de science pure.

SCHULZ-WILMERSDORF : *Gibraltar, terre espagnole.*

CÉLINE : *Les beaux draps.*

GUEYDAN DE ROUSSEL : *A l'Aube du racisme.*

GONTIER : *Vers un racisme français.*

FAYOLLE-LEFORT : *Le Juif, cet inconnu.*

VON VERSCHUER : *Rassenbiologie der Juden.*

VON EICKSTEDT : *Rassenkunde und Rassen-geschichte der Menschheit.*

WEINERT : *Que signifie le mot « Summoprimates » ?*

LANDRA, GEMELLI, BANISSONI : *Antropologia e psicologia.*

SCHULZ-WILMERSDORF (P. A.). — *Gibraltar, terre espagnole* (adaptation française de FERRI-PISANI). — Paris, Les Editions de France, in-16°, 64 p., 1941.

Le sous-titre de l'ouvrage indique ce sur quoi il entend insister et montre en même temps ce qu'a de fondé, du point de vue de l'ethno-raciologie, la revendication espagnole de Gibraltar, quelque minime que soit le nombre des habitants du roc et de sa périphérie.

Le précis historique que livre l'auteur est fort complet dans sa concision. Il expose les péripéties subies par le roc fameux dès l'antiquité (entrant naturellement, pour l'époque moderne, dans les détails de l'emprise anglaise), qui ne fut assurée qu'après des résistances successives. Aujourd'hui le canon espagnol est encore muet. Se ferait-il entendre ? De toutes façons, la zone de Gibraltar est si importante qu'il est bon de posséder en ce moment, à portée de la main, un exposé d'ensemble des données géographiques et historiques se rapportant à ce territoire exigü, mais lourd d'événements en gestation.

CÉLINE (Louis-Ferdinand). — *Les beaux draps.* — Paris, Nouvelles Editions Françaises, in-16°, 222 p., 1941.

« Un livre honteux ! On a été battu : c'est entendu ! Pourquoi revenir là-dessus ? C'est choquant ! Plus qu'une faute ! Un manque de goût ! On ne lui pardonnera pas ! La défaite : Qu'on n'en parle plus ! »

Nous sommes allé faire entendre le propos à l'amî CÉLINE.

Nous avons été reçu par les Chiffres suivants :

160.000 civils tués ! 30.000 soldats tués ! Sur ces 30.000, 20.000 Noirs, 10.000 Blancs ! Deux millions de soldats prisonniers ! Sur les routes, 15 millions de caïs nationalistes-intégraux et front-péteux-populaire, le cul de Maurras au beau milieu ! En 1870, Chanzy a fait parler de l'armée de la Loire. Pour 1940, on peut parler de l'armée de la Foire ! On n'en parlera jamais assez !

\*\*\*

Ouvrons une parenthèse au sujet des si nombreux prisonniers. De la bouche du Maréchal à celle de la ménagère qui fait la queue, on entend dire : « Nos chers prisonniers ! Notre seul souci ! »

Nous sommes perplexe, parce que nous avons un souvenir de 1914-1918. Le chef de la Croix-Rouge de Genève, Edouard NAVILLE — qui nous confia une mission et dont nous tenons le propos — avait songé à une action particulière en faveur des prisonniers de guerre français et était allé trouvé CLEMENCEAU. Ayant écouté sa proposition, CLEMENCEAU lui répondit simplement : « J'me fous des prisonniers ! »

Tout implacable et excessif que soit ce propos, remarquons qu'en 1914 le bolchévisme n'avait pas encore passé par là ! On se battait, et — puisqu'on ne voulait pas de collaboration — on ne foirait pas ! C'est ici qu'on voit le service que Hitler et Mussolini ont rendu à leurs pays.

\*\*\*

Revenons aux *Beaux Draps*. La « foire au cul » est loin de remplir tout le bouquin. Dès la page 135, il y a toute une série de propositions sociologiques, dont la présentation, intentionnellement simpliste, fait ressortir le « peu » qu'il y aurait à faire pour apporter un véritable soulagement matériel et moral au populo, qui réclame, comme le dit superbement CÉLINE, « l'égalité devant les ronds ». Mais, en bas et en haut, surtout en haut, on ne sait plus ou pas encore que « seul le gratuit est divin » et que « l'Elite, c'est l'Exemple, ou alors c'est rien du tout ».

GUEYDAN DE ROUSSEL (W.). — *A l'Aube du racisme* (avec Préface de Bernard FAX). — Paris, de Boccard, in-16°, 192 p., 1940.

Les pages de GUEYDAN font preuve de lectures et d'un savoir très étendus. Il fallait qu'elles fussent écrites, et le témoignage de l'inédit qu'elles représentent nous a été fourni par le désappointement d'un jeune licencié; celui-ci voulait faire sa thèse de doctorat sur les précurseurs du racisme, mais voilà que GUEYDAN a dépiauté tels précurseurs lointains que lui-même avait repérés !

Pourtant, en raison même de tout le bien que nous pensons d'*A l'Aube du racisme*, nous regrettons qu'il n'ait pas suffisamment marqué le raccord entre le passé et le présent, puis, surtout, qu'il n'ait pas accompagné son exposé, précieux mais touffu, d'un tableau d'ensemble en précisant les grandes lignes. Peut-être quelques lecteurs se seraient-ils contentés de cette vue globale. Un plus grand nombre auraient, au contraire, approfondi, mais retiendraient mieux les faits à l'aide d'un fil conducteur, car, le but de tout auteur n'est-il pas de s'imposer facilement à la mémoire du lecteur ?

GONTIER (René). — *Vers un racisme français.* — Paris, Denoël, in-16°, 262 p., 1939.

Deux particularités relatives à cet ouvrage sont fort intéressantes : 1° le fait que son auteur, juriste, n'appartienne donc pas au cercle de ceux qui s'adonnent aux sciences naturelles ? 2° le formidable insuccès qui accueillit l'ouvrage à sa parution.

En effet, ces pages ne sont pas d'aujourd'hui, mais elles n'en sont pas moins éminemment conformes aux préoccupations du jour, tant par le thème de l'œuvre que par la manière dont il est traité. Nous avons dit que l'auteur est juriste, mais il se base, et l'on peut dire que la

plus grande partie du livre roule, sur des données biologiques. A part quelques détails, il ne fait pas d'impair et maîtrise parfaitement la matière. Il va même plus loin que maint ethnologue, car il ne se contente pas d'énumérer les caractères somatiques des races dont il est question : il ne craint pas, tâche plus délicate, de déterminer leur diagnostic psychique différentiel. Les précisions tirées du domaine juridique font enfin de l'ouvrage quelque chose de fort complet, disons, d'un mot, de tout à fait actuel. Nous ne lui reprocherions que... son titre. Puisqu'il s'agit de la France, l'auteur, pour être tout à fait à la page, aurait dû dire non pas « Vers un racisme français », mais *Vers un ethnisme français*.

FAYOLLE-LEFORT. — *Le Juif, cet inconnu*. — Paris, Les Editions de France, in-16°, VI-120 p., 1941.

L'auteur avait déjà fait parler de lui pour avoir publié précédemment *Est-ce que je deviens antisémite ?* et le petit livre qui sort maintenant de presse n'est, nous dit-il personnellement, que la réduction d'un ouvrage de plus grande dimension — que la situation actuelle fait « compiler ».

Ces pages sont, en effet, très nourries : on les sent représenter le suc d'un gros essai. Disons d'un essai d'*ethno-psychologie* pour le situer d'un mot. Et tel que l'auteur le livre, le Juif sera bien un inconnu pour maint lecteur. Mais il faut se dire ceci. De même que le Juif appartient à toutes races en ce sens qu'il a quelque chose de chacune d'elles, il héberge en lui des mentalités contraires, dont l'une ou l'autre se révèle dominante selon les individus ou le moment. Cependant, quelques traits, que l'auteur hurine avec doigté, ressortent de façon fondamentale : la méconnaissance de la nature, la répulsion de l'ordre, la conception d'une justice transcendante sur la terre. Quant aux conclusions pratiques, politico-sociales, elles sont à peu près nôtres, telles que nous les avons déjà publiées dans *CONTRE RÉVOLUTION* d'avril 1939 et les formulerons peut-être de façon tout à fait précise dans *L'ETHNIE FRANÇAISE*.

VERSCHUER (OTMAR VON). — *Rassenbiologie der Juden*. [Biologie raciale des Juifs]. Extrait de *FORSCHUNGEN ZUR JUDENFRAGE* (Hanseatische Verlagsanstalt, Hamburg), t. 3, p. 137-151, sans date.

Depuis sa récente conférence à Paris, sur *La doctrine moderne de l'hérédité et la législation raciale allemande*, le professeur VON VERSCHUER y est bien connu. Sa petite étude, pleine de faits anatomiques et physiologiques, nous est de plus grande valeur que de longues digressions, et des exposés de cet ordre (l'auteur s'est, entre autres, étendu sur les affections psychopathiques chez les Juifs) correspondant au désir qui nous était exprimé par une haute personnalité de voir, en France aussi, la question juive mise sur le terrain, non déclamatoire, mais scientifique. Nous aurons l'occasion d'y revenir en parlant de « L'Ethnie juive ».

EICKSTEDT (EGON VON). — *Rassenkunde und Rassengeschichte der Menschheit* [Raciologie et histoire raciale de l'humanité]. — Stuttgart, Enke, 2<sup>e</sup> édition en cours de publication : 7 livraisons parues jusqu'ici.

Nous venons d'en recevoir la 5<sup>me</sup> livraison (les 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup>, pour des raisons techniques, ont paru auparavant, avant la guerre). Les 7 fascicules parus, comptant 850 pages, ne correspondent qu'à la moitié de l'ouvrage. Celui-ci est divisé en trois grandes parties : Les Préliminaires, la Forme, les Groupes, et le 7<sup>me</sup> fascicule, abondamment et splendidement illustré comme les précédents, traite encore de « La Forme ». Nos lecteurs s'en sont donc rendu compte, mais il importe de le souligner : le traité de

raciologie d'EICKSTEDT est aujourd'hui le plus complet qui existe, et il est regrettable que les difficultés matérielles en aient empêché (pour la 1<sup>re</sup> édition) et en doivent certainement encore empêcher (pour la 2<sup>e</sup> édition) la traduction en français.

Cela n'est pas une privation pour les spécialistes, qui parlent en général plusieurs langues, mais bien pour un public plus étendu, qui ainsi n'est pas mis au bénéfice des richesses de ce beau traité.

WEINERT (H.). — *Que signifie le mot « Summoprimates » ?* — Extrait de *SCIENTIA* (Milan), septembre-octobre 1940.

WEINERT est connu en France pour son ouvrage *L'Homme préhistorique* (Paris, Payot). Les théories relatives à l'origine de l'Homme différent, entre autres, en ceci qu'elles rattachent ce dernier au règne animal à des hauteurs, c'est-à-dire à des étapes morphologiques et à des époques différentes. Les uns font l'Homme se détacher du règne animal à la base de l'arbre des mammifères (géologiquement à la base du Tertiaire, d'autres enfin à partir d'un être chimpanzoïde à la fin du Tertiaire. WEINERT est le représentant le plus attiré de cette troisième solution, la plus accentuée de toutes quant à l'appareillement de l'homme avec le règne animal. Il met même l'Homme en contact si étroit, phylétiquement (c'est-à-dire quant à la généalogie de la lignée), avec le Chimpanzé et le Gorille, qu'il les englobe tous trois sous la dénomination de *Summoprimates*, dont il exclut non seulement les Gibbons, mais même l'Orang-outang. Sans doute, aujourd'hui, l'Orang-outang fait psychiquement bloc avec le Gorille et le Chimpanzé par opposition à l'Homme, mais morphologiquement, il se serait séparé du tronc encore commun Gorille-Chimpanzé-Homme, avant que ce dernier tronc se dissociât lui-même en trois. Il faut donc bien savoir que « Summoprimates » ne qualifie pas un groupe quelconque de primates supérieurs, mais, de façon précise, le trio mentionné Homme-Chimpanzé-Gorille.

LANDRA (G.), GEMELLI (A.), BANISSONI (F.). — *Antropologia e psicologia* [Anthropologie et Psychologie]. — Rome, Bompiani, collection « Enciclopedia scientifica monografica italiana del xx secolo », Série II, N° 3, pt in-8°, 565 p., 1940.

La première partie de l'ouvrage, qui traite de l'anthropologie, est due au premier des auteurs, la seconde partie, qui se rapporte à la psychologie, est de la plume des deux derniers.

Le Docteur LANDRA est un des principaux membres du Comité italien pour la défense de la race. Le gros manuel auquel il vient de contribuer en se chargeant de la matière qui a donné lieu au développement le plus étendu, offre un grand intérêt, d'abord pour le public italien, puis aussi pour le monde anthropologique, étant donné le schéma selon lequel il a été conçu. En effet, sauf pour la préface, tout le domaine de l'anthropologie est passé en revue sur la seule base de travaux italiens. Cette constatation n'est nullement un reproche. Nous avons trouvé instructive la lecture de cet exposé. Sans doute, certains chapitres de notre science sont ainsi moins favorisés ou traités selon une conception quelque peu excentrique; il n'en est pas moins vrai que l'œuvre italienne en anthropologie révèle ainsi toute son étendue, alors qu'elle était souvent insuffisamment prise en considération à l'étranger (ce n'est d'ailleurs pas à nous personnellement que les collègues italiens et notre maître Daniel ROSA ont jamais fait ce reproche !) En tout cas, la tentative de LANDRA est fort suggestive.

GEORGE MONTANDON.

# CONFÉRENCES

## L'EUROPE NOUVELLE

Le 28 Mars, le nombreux public — il y avait bien un millier d'auditeurs — qui se pressait à la Maison de la Chimie, a entendu une des plus importantes conférences qui aient été organisées par l'Institut Allemand. Le Conseiller à l'Economie, K. H. GERSTNER a, du premier au dernier mot, retenu l'attention de ceux qui l'écoutaient et qui l'ont constamment et chaleureusement applaudi, en leur parlant de *L'avenir économique de l'Europe*. Pourquoi ce succès ? D'abord pour une raison pour ainsi dire « technique » : l'orateur parlait un français parfait. Quant au fond, il a montré et démontré que l'économie allemande était la réalisation de la véritable économie, non pas sociale — il ne s'agit pas de charité — mais socialiste, telle que la rêve depuis toujours le sentiment de justice du peuple. C'est là que fut le succès. De pareilles démonstrations sont un des meilleurs atouts de la nécessaire collaboration que nous appelons de nos vœux.

## LE CINÉMA

Nous n'avons pas l'intention dans cette Revue de faire de la chronique artistique, mais il nous semble utile de nous intéresser à tous les moyens d'expression pouvant contribuer à répandre les doctrines que nous vulgarisons.

Signalons donc aujourd'hui deux films qui présentent un gros intérêt et renferment un enseignement.

Ce sont des films allemands et il faut dire que cela nous change des inepties judéo-américaines dont le cinéma français et anglo-saxon nous avait inondés avant cette guerre.

### LES VORACES

Une histoire très simple, mille fois vécue. Le petit Juif qui se faufile dans la nouvelle entreprise aryenne, y introduit ses mœurs et ses procédés de « vorace » et en fait un instrument de spoliation et de désagrégation économique. Tous les moyens sont bons, et en particulier l'usage de la presse à vendre, le trafic d'influence et même le mariage avec une héritière. Dans le film, tout cela échoue, mais nous devons constater que dans la vie, cela réussissait généralement. Il est vrai que le scénariste a présenté le grand patron aryen qui est un homme de cœur et qui fait arrêter la machination du petit Juif. Malheureusement, il en était rarement ainsi et dans le fait, et les gros industriels aryens se montraient le plus souvent assez disposés à adopter les méthodes sémitiques... Est-il même excessif de dire que la majorité d'entre eux est restée dans ce même état d'esprit ?

Si la charpente du film est vraie et constitue un beau document ethno-psychologique, l'interprétation et le jeu sont de la même qualité.

X est un jeune Juif « évolué », portant beau, s'imposant, sûr de lui jusqu'à l'insolence, et sachant cependant s'humilier et s'abaisser momentanément, pour mieux dominer ensuite.

Y, « le vieil oncle » est ce type si connu du Juif à peine sorti du ghetto, portant sur son faciès hideux la trace des mille coups de pied « au dos » reçus par ses ancêtres, mais encore humble, rampant et pas assez émancipé pour oser se lancer dans les grandes entreprises.

Bref, deux générations, mais même race toujours !... éternelle.

Léa DURET.



### LE JUIF SUSS

Un homme vient d'être pendu, et tout le monde est content... dans cette salle ou un nombreux public vient de voir : Le Juif Suss. Le pendu c'est Joseph Oppenheimer dit Suss, financier Wurtembourgeois, né à Heildelberg en 1692, condamné à mort et pendu à Stuttgart le 4 février 1738 dirait l'histoire, car le juif Suss a vécu ; financier rapace, devenu puissant par la faiblesse de Charles-Alexandre de Wurtemberg, qui ne pensait guère qu'aux jeux de l'Amour et du hasard.

Parti de rien, trafiquant de tout il devint, par Charles-Alexandre, directeur de la Monnaie, puis Ministre des Finances ou il pressura le peuple jusqu'à ce que le mécontentement de celui-ci prit une forme plus inquiétante sans que Suss s'en souciait.

Mais Charles-Alexandre de Wurtemberg mourut prématurément en 1737 et privé de son protecteur Suss fut balayé par la colère populaire et, heureux jours, finit au bout d'une corde.

Cela a donné à Veit Harlan, la possibilité d'une très belle réalisation, comme il sait si bien faire, ne nous l'avait-il pas déjà montré dans « La Sonate à Kreutzer » ? Le sujet est traité à fond sans une faute, somptuosité sans mauvais goût, foule vivante malgré une grande figuration.

Heinrich Georges dans le rôle de Charles-Alexandre ; Ferdinand Marian incarnant le juif Suss ; Kristina Söderbaum, Werner Krauss, Engen Klöpfer et tous les autres ont fait du juif Suss un film qu'il faut avoir vu.

J.-H.-B. de PRUNS.

## LE THÉÂTRE

THEATRE FRANÇAIS. — Et la farce juive continue avec « NOE » la dernière création de notre première scène nationale. Sacrés youpins, tout de même ! Il faut que l'on parle d'eux ou de leurs plus lointains ancêtres ! Et à nous les sujets bibliques, cette mine inépuisable, en attendant les reprises d'Esther et autres Samson et Dalila, en prose, en vers, avec ou sans musique.

Ce n'est pas le sujet de la pièce qui nous semble indigne de notre grand théâtre national, mais le genre de plaisanterie qui consiste à abuser de l'anachronisme (genre de rigolade puérite et, d'ailleurs, très usée depuis la « Belle Hélène », du juif Offenbach).

Et ce qui est absolument déplacé, sur la scène de la rue de Richelieu, c'est l'emploi de l'argot par des personnages plus ou moins fantaisistes et ne pouvant rappeler en rien ceux qu'ils sont censés représenter. Des phrases comme : « Ton déluge est loupé ! » s'adressant à Dieu (même à celui des juifs) sont des fautes de goût et de tact qui atteignent tous les responsables de pareils spectacles, aussi bêtes qu'affligeants.

L. TOURNAYRE.

## BILLET POLITIQUE

Le grand fait récent dans le domaine ethno-racial est la décision prise par le Maréchal de charger Xavier VALLAT d'une vaste enquête préalable à la législation définitive établissant le « Statut du Juif en France ».

Entre-t-on vraiment dans la vie des réalisations ? J'aimerais le croire, mais je ne peux m'empêcher de penser que Xavier VALLAT, disciple de MAURRAS, arrive à Paris tout imbu d'idées fausses, en ce qui touche le problème juif.

Il ne suffit pas pour régler cette importante question d'être honnête homme, esprit vif, intelligence ouverte et glorieux ancien combattant.

Les communiqués à la Presse, passés par VALLAT, dès son entrée en fonctions, montrent clairement que le Commissaire aux questions juives professe sur cette question la doctrine fautive et néfaste de son maître MAURRAS.

Sa discrimination en bons et mauvais juifs, en nouveaux venus et en « vieilles familles juives françaises », sa tendance à mettre l'affaire sur un plan exclusivement social et peut-être confessionnel, tout cela prouve que VALLAT néglige volontairement DE TRAITER AUSSI CETTE QUESTION ETHNIQUE SUR LE PLAN ANTHROPOLOGIQUE ET PLUS SPECIALEMENT SOMATIQUE.

Je le répète, une fois de plus, le « cas juif » n'est qu'un petit côté de la vaste question raciale et doit être traité dans le cadre de l'ethnisme français tout entier.

C'est déjà très tardivement que Vichy commence à s'occuper d'une affaire qui devrait être réglée depuis six mois. N'a-t-il pas fallu, en zone occupée, que l'Autorité allemande prenne elle-même des mesures pour sauvegarder notre économie nationale contre la juive ? N'était-ce pas à nous de le faire ?

Mais si, non content d'avoir été attentiste, plein de mauvais vouloir et d'inaction, l'entourage maurrassien et enjivé du Maréchal, cherche à « noyer le poisson », nous préférons d'ores et déjà préciser que le peuple de France, qui n'a pas encore unanimement compris les possibilités et l'intérêt d'une collaboration franco-allemande, a tout au moins déjà saisi l'essentiel de la question juive, et que la majorité des citoyens des deux zones ne tolérera pas qu'on étouffe la liquidation d'Israël.

Ce qui ne sera pas fait par le législateur SE FERA DANS LA RUE par de vrais révolutionnaires et si Xavier VALLAT ne se sépare pas nettement des théoriciens vichyssois, il va préparer pour un avenir prochain de sanglants et implacables pogroms.

Il vaudrait tout de même mieux que la solution juridique adoptée suffise à régler l'ensemble du problème !

Gérard MAUGER.

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Titre ou qualité : .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

**L'AFFAIRE MONTANDON**

par Gérard MAUGER

**GEORGES VACHER DE LAPOUGE**

par le Professeur George MONTANDON.

**LIBRES OPINIONS**

par le vicomte Henry de FRANCE.

**LES NOMS BIBLIQUES EN BRETAGNE**

par Armand BERNARDINI.

**LA FRANCE ET LA PENSÉE RACIALE**

par A. G. de CHAMPLIS.

« L'ETHNIE JUIVE ». III : **LES CARACTÈRES DU  
TYPE JUDAÏQUE**

par George MONTANDON.

**BIBLIOGRAPHIE**

**CONFÉRENCES, INAUGURATIONS, THÉÂTRE,  
ECHOS**

Illustrations de Robert JOEL

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :**

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'École d'Anthropologie de Paris.

**REDACTEUR EN CHEF — Administrateur :**

**Gérard MAUGER.**

**REDACTION ET ADMINISTRATION :**

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)

TELEPHONE : MENilmontant 80-56

**SERVICE COMMERCIAL — VENTES et PUBLICITE**

**PAN, 33, rue Vivienne, PARIS 2<sup>e</sup>. Central 55-20.**

LE NUMÉRO

5<sup>f</sup>  
0

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 3

## SOMMAIRE

MAI-JUIN 1941

- |   |  |
|---|--|
| 1° L'Affaire Montandon .....                                      | par Gérard MAUGER.   |
| 2° Georges Vacher de Lapouge .....                                | par le Dr George MONTANDON, Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie. |
| 3° Libres opinions .....  | par le Vicomte Henry de FRANCE.  |
| 4° Les noms bibliques en Bretagne .....                           | par Armand BERNARDINI, Membre de l'Institut International d'Anthropologie.     |
| 5° La France et la pensée raciale .....                           | par A. G. de CHAMPLIS, Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques.             |
| 6° «L'Ethnie juive». III : Les caractères du type juidaïque ..... | par George MONTANDON.  |
| 7° Bibliographie (Henry DE FRANCE)                                |  |
| 8° Conférences, Inaugurations, Théâtre, Echos.                    |  |

Illustrations de Robert JOEL

## L'AFFAIRE MONTANDON

par Gérard MAUGER

*Il y a une « affaire » Montandon. Elle a pris existence le 1<sup>er</sup> novembre 1940 ou, plus exactement, le 10 juillet 1940, et la solution logique qu'elle devait recevoir semble renvoyée aux calendes grecques. Cette situation est insoutenable et c'est dans le but de crever l'abcès et de faire juger le public de ce scandale — le mot n'est pas trop fort — que notre Rédacteur en chef, élève et disciple du maître qu'est le Professeur Montandon, notre Directeur scientifique, a obtenu de lui l'autorisation de publier les lignes qui suivent.*

Il n'est pas nécessaire de présenter à nos lecteurs le Professeur George Montandon. Tout de même, certains détails relatifs à sa personne, à son œuvre et à son action sont inconnus du public, et je m'excuse de lui consacrer un article dans une revue dont il est le Directeur. C'est avec beaucoup de difficulté que j'ai pu le décider à m'accorder blanc-seing pour parler ici de lui. Mais c'était nécessaire : on va en juger.

Descendant d'une ancienne famille établie depuis longtemps dans le canton de Neuchâtel (Suisse), mais originaire du département limitrophe du Doubs (voir le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, article « Montandon », ainsi que le grand ouvrage in-4° *Les Montandon*, par Frédéric MONTANDON, chez Kundig, à Genève), le Dr George Montandon, au sortir des écoles et cliniques, au lieu de s'établir dans une bonne petite ville de province, partait, en 1909, avide d'inconnu, en expédi-

tion anthropologique dans une des régions de l'Afrique les moins connues : le Sud-Ouest de l'Ethiopie. Il y restait plus de deux ans et en rapportait un ouvrage, aujourd'hui épuisé, au sujet duquel René de KERGARIOU, qui connaissait l'Ethiopie, s'exprima comme suit : (*LE COURRIER D'ETHIOPIE*, 2 novembre 1917) : « C'est, à notre avis, l'ouvrage le mieux fait, celui se rapprochant le plus de la vérité, qui ait jamais été écrit sur l'Abyssinie, en langue française tout au moins ». Cet ouvrage et les conférences que Montandon donna sur l'Ethiopie (appelé à Paris par le Prince Roland BONAPARTE, et à Rome par l'ancien Ministre des Affaires Etrangères CAPPELLI) firent sa première réputation dans le monde scientifique.

En 1914-1915, il fut chirurgien volontaire dans nos formations militaires de Bourg-en-Bresse, où il se voua aux soins de nos blessés, puis son goût de l'aventure lui fit accepter, du Comité de la Croix-Rouge de Genève, une

mission en faveur des prisonniers austro-hongrois en Sibérie bolchévique (dont aucune compagnie d'assurances ne voulut couvrir les risques). Il y a passa plus de deux ans (1919-1921), et les souvenirs qu'il publia, où il ne cachait pas sa sympathie pour la nouvelle Russie et qui lui valurent, en Suisse, pas mal de démêlés politiques, eurent leur répercussion dans l'affaire dont nous allons entretenir nos lecteurs — alors qu'en fait son esprit, sain et positif, l'avait rapidement ramené à une autre appréciation de la valeur de l'ordre nouveau instauré en Russie. C'est au cours de ce séjour en Extrême-Orient qu'un repos forcé lui permit de visiter les Ainou du Nord du Japon, cette population blanche au sujet de laquelle Montandon a fait paraître (chez Masson) l'ouvrage ethnographique le plus complet que l'on possède en français sur la matière.

En 1925, Montandon vient en France, pour se consacrer uniquement à l'ethnologie, attiré à la fois par le rayonnement intellectuel de notre grand Paris et par un sens atavique d'attachement pour la patrie de ses ancêtres. Il entra, comme volontaire, dans le laboratoire d'anthropologie du Professeur VERNEAU, au Musée National d'Histoire naturelle, et publia alors le gros œuvre qu'est *L'Ologenèse humaine*, où il montrait que l'origine de la vie et l'origine de l'Homme ne sont ni monogéniques, ni polygéniques, mais « ologéniques » ; cet ouvrage lui valut la chaire d'ethnologie de l'Ecole d'Anthropologie, poste auquel le désigna le titulaire de cette chaire, Georges HERVÉ, qui sentait ses forces faiblir, et où l'appela Louis MARIN, Directeur de l'Ecole. Montandon met alors au point la notion d'*ethnie*, lance le néologisme, et écrit cet ouvrage qui restera fondamental pour la compréhension des éléments raciaux en France, *L'ethnie française* (Payot) — qui a fourni le titre de notre revue et au sujet duquel un auteur allemand, Roderich von UNGERN-STERNBERG, disait en 1938 : « Actuellement, le livre de Montandon, *L'ethnie française*, est le seul qui puisse légitimement émettre la prétention d'être utilisé et reconnu comme manuel racologique de la population française ».

\*\*

Il était tout à fait logique qu'un descendant d'une famille d'origine française, revenant au sein de la patrie de ses pères, avec sa femme et ses trois enfants, tous aryens 100 0/0 (le dernier enfant est né à Paris, les autres y ont grandi), désirât y avoir droit de cité. Montandon sollicita donc la réintégration française, mais, malgré son brillant *curriculum vitae* et ses répondeurs officiels, Louis MARIN et le professeur VERNEAU, il ne put, lui, Romand, dont les ancêtres ont habité pendant des siècles l'une ou l'autre pente du Jura, l'obtenir qu'au bout de trois ans (1936) — cependant qu'on naturalisait à tour de bras, au bout de trois, deux ou même un mois de stage, des échappés de Palestine baragouinant à peine notre langue.

Pourquoi ces difficultés ? Il y avait d'abord résistance de la part de la Sûreté Générale, qui prétendait imbécilement Montandon Bolchévik, comme s'il n'était pas possible qu'un homme, qui n'avait d'ailleurs jamais été que bolchévisant (je me demande comment il aurait pu, sans cela, réussir sa mission en Sibérie), modifiât son opinion. Le témoignage réitéré de Louis MARIN eut raison de ce prétexte, mais il subsistait une résistance de la part des Bureaux. Qui l'organisait ? — Le fameux franc-maçon Paul RIVET, successeur de VERNEAU à la chaire d'anthropologie du Muséum et, depuis, révoqué par le Gouvernement de Vichy. Pourquoi ?

Montandon avait travaillé, nous l'avons dit, au laboratoire de VERNEAU, où RIVET était alors assistant et candidat *in spe* à la succession de VERNEAU. Constatant les connaissances et les capacités de Montandon, RIVET voulait se l'attacher, mais Montandon se rendait compte que s'il travaillait sous RIVET, sa personnalité serait complètement étouffée. Aussi, lorsque Montandon eut quitté le Muséum pour l'Ecole d'Anthropologie, et que RIVET eut appris que Montandon demandait sa naturalisation, il

mit tout en œuvre pour faire obstacle à l'obtention de cette dernière, et empêcher par là Montandon d'avancer, en dehors de lui, non seulement dans la hiérarchie scolaire, mais dans la renommée qu'il était en train de s'acquérir.

Or, le lendemain des élections du printemps 1936 qui virent le triomphe du front populaire, RIVET écrivait à Montandon, lui faisant savoir simplement qu'il avait quelque chose à lui communiquer. S'étant rendu à son ancien laboratoire, Montandon ne fut pas peu étonné d'entendre RIVET lui dire : « J'ai appris que vous demandiez votre naturalisation (il le savait parfaitement, puisque c'était lui qui s'y opposait dans la coulisse), voulez-vous que je vous aide ? » — Sachant que RIVET ne rendait jamais de service gratuit, Montandon lui demanda : « Et que me demandez-vous en contre-partie ? » — Très habilement, RIVET répliqua : « Mais, rien du tout ! » Pensant à l'avenir de ses enfants, Montandon répliqua : « Dans ce cas, j'accepte ». Sur-le-champ, RIVET décrocha son téléphone et appela LAUGIER, alors chef de cabinet d'Yvon DELBOS, Ministre de la Justice dont dépendent les naturalisations (LAUGIER est actuellement en fuite en Amérique). Après qu'ils se furent félicités des élections (ils se tutoient), RIVET lui dit : « J'ai ici, dans mon cabinet, le Professeur Montandon, dont tu as entendu parler. Il demande sa naturalisation. Pourrais-tu lui aider ? ». — LAUGIER acquiesça, et, sans autre démarche de Montandon (dont tous les éléments de la démarche étaient naturellement depuis longtemps en règle), la naturalisation fut obtenue au bout de peu de jours.

Mais, sortant de chez RIVET, Montandon se rendit tout droit chez Louis MARIN, et lui reprocha vivement de l'avoir mis dans la situation d'être l'obligé de RIVET, parce que lui, MARIN, n'avait pas su écarter à temps, en insistant suffisamment alors qu'il le pouvait (Léon BÉRARD, Garde des Sceaux, avait déclaré à Louis MARIN qu'il était d'accord avec la naturalisation de Montandon), l'opposition franc-maçon des Bureaux. En effet, RIVET ne désirait pas « rien du tout », mais Montandon voulant rester libre, ne pouvait rien lui donner. La brouille RIVET-Montandon fut alors complète, et définitive.

En sus de ses plans personnels, on peut soupçonner RIVET d'avoir été mandaté, dans sa tentative de s'annexer Montandon, par la puissance juive, car l'ouvrage *L'ethnie française*, qui inaugurerait son action antijuive dans le domaine ethno-racial, est de 1935, et, tandis que les autres ouvrages de Montandon sont soit épuisés, soit fort demandés, ce dernier fut manifestement mis à l'index par des pouvoirs occultes. Mais Montandon ne dévia pas de sa ligne, et nous tenons à énumérer les principaux organes ayant publié, avant la guerre, sur la question juive, quelques-unes de ses études ethno-raciales, dont la sobriété scientifique les faisait d'autant plus redouter des intéressés :

LES CAHIERS DU CENTRE D'EXAMEN DES TENDANCES NOUVELLES (Bruxelles), N° 1, 1938.

LA LIBRE PAROLE, juillet 1938.

SCIENTIA (Milan), janvier 1939.

LA FRANCE ENCHAÎNÉE, 31 mars et 30 avril 1939.

CONTRE RÉVOLUTION, avril 1939.

REVUE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES (R. I. S. S.), juin 1939.

LA DIFESA DELLA RAZZA, 5 novembre 1939.

\*\*\*

Lors du tragique exode de la population en juin dernier, Montandon ne prit pas part à ce que CÉLINE, en son vert langage, a crûment appelé « la foire au cul ». Il était donc tout naturel que les rares hommes de lettres et de science restés sur place et qui avaient été ennemis du front populaire se rassemblent. Dès le 2 juillet, Montandon collaborait à LA FRANCE AU TRAVAIL (N° 3) et dès le 18 juillet à LA GERBE. Il importait de cingler non seulement les manitous du front popu — leur compte était bon ! — mais de travailler de justes verges, ceux qui, plus coupables parce que plus « nationalistes » et



plus doctrinaires, avaient, l'antiraciste MAURRAS en tête, contribué à jeter la France tête baissée dans le guet-apens d'une guerre dont ils lui avaient laissé ignorer les causes primordiales, à savoir les causes ethno-raciales. Le 10 juillet 1940, Montandon donnait donc à LA FRANCE AU TRAVAIL l'article suivant, où se révélait un talent de polémiste que nous ne lui connaissions pas encore, et dans lequel, quittant le ton de l'homme de science, il assénait aux « mauvais bergers » un coup droit, solide, dur et mérité. Je crois nécessaire de reproduire l'essentiel de ce

nier simplement toute race; il fallait vraiment prendre ceux qui ont des yeux pour des aveugles! Nous reconnaissons d'autre part tout le mérite des marranes à avoir secoué leur ancienne hérédité. Mais *L'Action marrane* n'allait pas beaucoup moins loin que le front populaire dans ses tentatives d'étouffement. Nous savons pertinemment — des jeunes, affiliés au groupe s'en plaignaient — que le mot d'ordre de Charles Maurras était de ne jamais parler de caractères raciaux (couleur de la peau, nature du cheveu, profil du nez, etc.) Ils ne devaient non



papier, qui avait précisément pour titre *Les mauvais bergers* :

« Les mauvais bergers ne furent pas seulement les francs-maçons au service de l'ethnie putain (voir *La France au Travail* du 2 juillet). On peut se demander si les dirigeants du clan de *L'Action marrane* (dite *française*) ne le furent pas encore plus, étant donné le rôle « éclairant » qu'ils prétendaient jouer. Sans doute, le mot d'ordre de la gauche judéo-maçonne et du front populaire ou merdeux (tel qu'il était alors conçu) était de

plus jamais soulever la question des formations ethniques — dont le travail interne a pourtant été à la base même des bouleversements que nous subissons! C'est ainsi que Gaxotte, élève de Maurras, prétendait construire une histoire de France sans qu'il y fut question des mouvements raciaux et ethniques, comme si les hommes qui font l'Histoire étaient des marionnettes, et non des individus de chair et d'os.

« Tandis donc que, sur l'ordre de MAURRAS (qui n'a pas même eu le patriotisme de créer une famille), les jour-

naux du clan tenaient leur public dans l'ignorance des questions raciales et ethniques *du point de vue politique*, le compère Daudet, en sa qualité d'ancien apprenti médecin, prétendait initier les lecteurs aux *questions scientifiques* du jour. Or, nous l'avons suivi très attentivement. Jamais, au grand jamais, il n'a soufflé mot des acquisitions nouvelles dans le domaine ethno-racial. Il n'a, non plus, jamais parlé des découvertes dans celui de la préhumanité qui a vécu aux temps préhistoriques; cela aurait trop contrarié son anti-évolutionnisme traditionnel et imbécile — imbécile, parce que l'évolution, c'est tout simplement l'histoire naturelle du monde, indépendamment des théories établies pour en expliquer les phases. Daudet pondait bien des articles sur l'homme, mais exclusivement sur l'homme malade, morbide, jamais sur l'homme sain, normal, sur l'homme cellule des races, des ethnies et des nations. Pour Daudet, comme pour Maurras, l'homme ne devait rien savoir de l'homme. Ce qui intéressait Daudet, c'était la fabrication de son caca (à la vérité, ses articles culinaires ne manquaient pas de verve) et les roucoulements d'Emma Calvé — au moment où les Allemands faisaient des enfants, moulaient en série les fuselages de leurs avions et martelaient les blindages de leurs chars! \*

Inutile de dire que ce pavé dans la mare de Vichy fit des éclaboussures. MAURRAS, devenu éminence grise, entouré de sa cour de « Juifs bien nés », de culs-bénits et de trois-points repentis — qu'ils disent! — ne pouvait avaler « *L'Action marrane* » et la constatation de sa stérilité patriotique; comme il n'a, sous prétexte de politique française, jamais pratiqué qu'une politique maurrassienne, il jura de se venger, et réussit, là comme ailleurs, à tromper les collaborateurs du Maréchal. Sur les instances de MAURRAS, on chargea de scruter le dossier Montandon un haut fonctionnaire actuel du Ministère de la Justice (il ne l'était pas avant la guerre), qui fait la navette entre Vichy et Paris, et qui, archimaçon, front popu et demi-Juif, se vante aujourd'hui ouvertement d'avoir, grâce à MAURRAS, vengé les Judéo-maçons, car Montandon est devenu l'ennemi public N° 1 de tous les antiracistes, négroïdes, sangs mêlés, demi-Juifs, mété-quards et avilisseurs du sang français. Le dit fonctionnaire tomba immédiatement sur la dernière pièce du dossier, la recommandation LAUGIER-RIVET. On n'alla pas plus avant! Montandon, recommandé par des bolchéviques, était un Bolchevik. On le colla au milieu d'une fournée de youpins et de métèques à qui la naturalisation était retirée (décret du 1<sup>er</sup> novembre, paru au JOURNAL OFFICIEL du 7 novembre).

Le tour était joué.

J'écrivis alors un article de protestation dans LE CRI DU PEUPLE (16 novembre 1940), sous le titre *La France n'a pas besoin de savants*, et divers journaux se joignirent à moi pour élever une voix indignée.

\*\*\*

Sur ces entrefaites, les paramaurrassiens et les judéo-maçons de l'Ecole d'Anthropologie étaient aussi entrés en scène. Il s'agissait d'y faire taire Montandon, qui avait manifesté l'intention de prendre comme titre de son cours 1940-41 *L'ethnie juive* et devenait encombrant. Ce sujet fut refusé par ses collègues du Conseil de l'Ecole, et Georges PAUL-BONCOUR (frère de l'ex-Ministre des Affaires Etrangères) le menaça, en pleine séance, de se voir retirer la nationalité française pour sa campagne contre les Juifs (10 septembre 1940 : il était certainement au courant de la mesure qui allait être prise), déclarant textuellement, à propos de l'intention que Montandon avait eue de donner son cours sur l'ethnie juive : « Il n'est pas admis qu'on parle de ce sujet! »

Le couple ANTHONY-Delle FRIANT (on ne peut parler de ce duo stérile qu'en termes de copulation) fut tout heu-

reux de trouver une occasion d'exercer une vengeance depuis longtemps souhaitée et recherchée (Montandon avait demandé, en août 1936, dans la REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES, qu'on n'attribuât aucun poste officiel aux femmes sans enfant et le tandem ANTHONY-FRIANT avait pris cette proposition comme visant cette dernière, alors que Montandon ne parlait que principe. ANTHONY fera cependant bien de méditer la parole que vient de prononcer le Professeur REITER, dont l'ETHNIE FRANÇAISE mentionne plus loin la conférence : « Quand un homme n'a pas d'enfant, sa valeur biologique est nulle ».

Aussi ANTHONY (sous-Directeur de l'Ecole en l'absence de Louis MARIN, qui n'est pas rentré de Vichy), prétextant des ordres de Vichy, alors que le Gouvernement ne s'est jusqu'ici jamais mêlé des questions de professorat et d'horaire des cours de l'Ecole d'Anthropologie, qui n'est pas une Ecole d'Etat, mais une Ecole semi-libre, fit-il décider, à la suite du décret de dénaturalisation, la suppression du cours de Montandon et l'exclusion de ce dernier des séances du Conseil de l'Ecole. Or : Montandon professait avant d'avoir été naturalisé (dès 1931), l'exclusion des séances du Conseil est contraire aux statuts, qui ne prévoient pas la nécessité d'être Français, et, enfin, toute la procédure est encore en appel à Vichy (1).

\*\*\*

Depuis nos protestations, le Professeur Montandon a été entendu par la Commission de révision des naturalisations — dont les membres, s'ils ont jamais cru au « bolchévisme » de Montandon, auront dû être détrompés par le palmarès que constituent les témoignages écrits d'excellents Français, dont une discrétion bien compréhensible nous empêche de publier les noms. Mais nous constatons que la solution attendue n'est pas encore intervenue et l'on est en droit de se rallier à la PARIZER ZEITUNG du 8 mai (p. 7) lorsque, ayant mentionné la dispensation dont vient de bénéficier le professeur ROUSSY, de la Faculté de Médecine, « de l'application de la loi qui interdit certains hauts fonctionnaires naturalisés » elle ajoute : « D'aucuns se demandent, à Vichy, si le professeur George Montandon, Suisse naturalisé également, bénéficiera de la même faveur. On en doute généralement, car le plus grand tort du savant ethnologue est d'avoir porté de trop graves coups aux Juifs ».

Aussi, pour aujourd'hui, ma conclusion sera-t-elle simple. Avec le profond respect que j'ai pour sa noble et vaillante personne, je m'adresse au Maréchal Pétain. J'espère crier assez fort pour que, par-dessus les épaules des Gaullistes, attentistes, Maurrassiens et enjuivés, ma voix parvienne jusqu'à son oreille, qui n'est jamais sourde aux appels de ceux qui réclament justice et qui parlent pour le bien de la France.

Et je demande instamment au Chef de l'Etat de rapporter, sans plus tarder, l'arrêt qui frappe George Montandon, parce que la France doit beaucoup à ce savant pour son œuvre passée, et parce que notre pays a encore besoin de lui pour la réalisation de l'œuvre de demain : rebâtir la France, sur les bases de l'ethnisme français, sauver notre pays et notre aryanisme, pour que nous restions un peuple noble et digne des autres Européens.

(1) Nous voulons encore citer un exemple de la déloyauté des procédés d'ANTHONY et de sa bande. Le judéo-maçon professeur H.-V. VALLOIS, dans une histoire du *Laboratoire Broca* qu'il vient de publier, énumérant la liste de ses directeurs, sous-directeurs, préparateurs et aides-préparateurs, prend bien soin de ne pas mentionner que pendant deux ans, ANTHONY, trop paresseux pour s'occuper du laboratoire qui lui avait été confié, chargea Montandon de la tâche et que celui-ci — sans un sou de traitement! — y donna un cours pratique pendant deux ans (justement les deux ans pendant lesquels je suivis moi-même ce cours), assurant ainsi bénévolement l'interim entre les directions ANTHONY et VALLOIS (similairement, le judéo-maçon VALLOIS ne mentionne pas que le laboratoire de physiologie, annexe du Laboratoire Broca, a été dirigé par le professeur KOSSOVITCH).

# GEORGES VACHER DE LAPOUGE

par George MONTANDON

*Professeur d'ethnologie à l'École d'Anthropologie.*

« Je suis convaincu qu'au siècle prochain on s'égorgera par millions pour un ou deux degrés en plus ou en moins dans l'indice céphalique. »

(Parole prophétique de VACHER DE LAPOUGE prononcée le 2 décembre 1886.)

La mort, le 20 février 1936, de VACHER DE LAPOUGE, n'a guère été signalée, à notre connaissance, dans la grande presse, que par un article du comte BEGOUEN, paru dans le numéro du 22 août 1936 du JOURNAL DES DÉBATS. Cette note biographique débute en ces termes : « Il y a quelques mois, mourait, dans une ville de province, un savant dont la disparition passa presque inaperçue et qui, cependant, eut — et a encore — sur la politique mondiale une influence considérable. Georges Vacher de Lapouge, le véritable fondateur du Racisme et surtout de l'Aryanisme, celui qui pensa donner aux rêveries quelque peu nébuleuses de Gobineau une soi-disant base scientifique, est mort âgé (82 ans), à Poitiers, en février dernier, dans un oubli presque complet... »

Les deux hommes qui ont mis en branle le racisme sont, en effet, deux Français : le comte Arthur DE GOBINEAU (1816-1882) et Georges VACHER DE LAPOUGE (1854-1936). LAPOUGE naissait donc l'année même où GOBINEAU publiait son immortel *Essai sur l'inégalité des races humaines*, et l'on pourrait croire en conséquence qu'il n'a fait que reprendre la succession de son aîné dans la carrière. Mais GOBINEAU — comme nous l'avons dit dans L'ETHNIE FRANÇAISE d'avril — s'exprime dans le domaine ethno-historique et son œuvre était totalement ignorée du monde savant au moment où le linguiste Adolphe PICTET y déclencha, en 1850, le débat sur l'aryanisme, puis même lorsque LAPOUGE, dès 1886, indépendamment de ses deux prédécesseurs, s'adonnant à la racio-anthropologie, formulait les fameuses lois de ce qu'il appelait l'anthropo-sociologie.

Le sort de la renommée de ces trois hommes fut différent comme l'avaient été leurs œuvres respectives. GOBINEAU, dont nos lecteurs ont lu l'instructive biographie parue sous la plume de MAUGER, est aujourd'hui en pleine gloire. Le nom de PICTET subsiste, mais reste confiné au monde des savants. Quant à la renommée de LAPOUGE, elle commence, à la suite de la réalisation de sa prophétie, à s'implanter dans le public français. Certes, à l'étranger, ses extraordinaires capacités avaient été dûment appréciées. Dans une conférence qu'il donna en novembre 1940 à Paris, le Reichsleiter Alfred ROSENBERG (l'auteur de ce livre fondamental pour la connaissance de l'Allemagne moderne qu'est *Le mythe du xx<sup>e</sup> siècle*) a rappelé avec éloge la mémoire de LAPOUGE, et déjà GUILLAUME II, s'adressant un jour à un de nos diplomates, lui disait : « Vous n'avez qu'un grand homme en France, Vacher de Lapouge, et vous l'ignorez ! » Au delà de nos frontières, l'Allemagne n'était pas seule à le connaître, et c'est ainsi qu'appelé à donner une série de conférences aux Etats-Unis, il y fut reçu à la Maison-Blanche.

En France, le grand public ne savait rien de lui et les élites... taisaient son nom. Elles ne l'ignoraient cependant pas. Jacques BAINVILLE le cite, mais pour l'exécuter dédaigneusement en quelques mots — alors que la France paie chèrement d'avoir plus cru à BAINVILLE qu'à LAPOUGE. Pourquoi cet ostracisme de la part du public français ? C'est ce que nous voudrions mettre en lumière, tout en publiant *in extenso* une lettre que LAPOUGE nous adressa en 1935, quelques mois avant sa mort. Mais il nous faut auparavant, pour aider à saisir le sens de son œuvre,

montrer en quoi elle différerait de celle de GOBINEAU, et remémorer les polémiques violentes qu'elle suscita. Ceux qui désireront posséder des détails sur sa carrière scientifique et consulter la liste de ses publications, les trouveront dans la biographie que lui a consacrée un savant de valeur, Etienne PATTE, professeur à l'Université de Poitiers, dont le laboratoire hérita de la collection de crânes de LAPOUGE (1). On notera que son biographe est, anthropo-sociologiquement, à l'opposé des idées de LAPOUGE, mais il ne parle pas moins de lui avec la plus réelle sympathie et les premières lignes de l'étude qu'il lui a consacrée sont tout à l'honneur de l'un et de l'autre : « Ce n'est que quelques années avant sa mort que j'ai eu l'honneur de faire la connaissance de VACHER DE LAPOUGE. J'ai pu, pendant ces trop courtes années, apprécier la façon toute spéciale dont il s'intéressait aux jeunes et cherchait à les encourager : sentiment désintéressé certainement, mais aussi encouragé subconsciemment par ce fait que la jeunesse, la vraie jeunesse, ignore la mesquinerie, ce défaut qu'il avait si souvent trouvé parmi ses semblables. »

\*\*\*

La différence de principe entre les œuvres de GOBINEAU et de LAPOUGE correspond à celle que nous ne cessons de prier le public de respecter entre la race au sens large (ou ethnologie, déterminée par la totalité de ses caractères somatiques, linguistiques, religieux, culturels et mentaux) et la race au sens restreint (ou race strictement somatique). Comme tous les essayistes, et même presque tous les ethnologues qui ont précédé ceux de la génération actuelle (c'est-à-dire jusqu'à VON ERCKSTEDT de Breslau et l'auteur de ces lignes), GOBINEAU commençait par diviser l'humanité selon un principe somatique (Blancs, Jaunes, Noirs), pour opérer, par la suite, des subdivisions non plus raciales, mais ethniques quelconques, ce qui lui faisait annexer aux Jaunes des Blancs parfaits comme les Finlandais et même les populations dites aujourd'hui alpines (brachycéphales) de l'Europe centrale. LAPOUGE procédait plus logiquement et plus anthropologiquement, c'est-à-dire sur la race au sens restreint. Il ne séparait du reste pas le psychique du somatique, attribuant — avec raison, en principe — à chaque race un psychisme particulier, mais l'exemple que nous fournirons du ton de son discours permettra de comprendre les fureurs qu'il déchaîna. A notre sens, la tactique à adopter dans ce domaine consiste, pour l'étude des groupements, non pas à nier les différences de mentalité, mais à en disjoindre l'étude de celle du somatique, ce qui a l'avantage complémentaire d'éliminer la difficulté qu'il y a à dissocier ce qui, dans la mentalité, est hérité de ce qui est acquis.

\*\*\*

Georges VACHER DE LAPOUGE est né à Neuville-du-Poitou, dans la Vienne, le 12 décembre 1854. Sa généalogie se laisse poursuivre très haut dans le temps ; certains de ses ascendants étaient catholiques, d'autres protestants ; un de ses ancêtres se distingua à la bataille navale de Lépante (où les Vénitiens anéantirent la flotte ottomane en 1571).

Un incident de son enfance, rapporté par PATTE, est curieux psychologiquement. Alors qu'il était tout petit, il reçut de sa mère un alphabet où se trouvaient figurés toutes sortes d'insectes. Or, si la renommée de LAPOUGE lui vient de son activité anthropologique et de ses thèses

(1) REVUE GÉNÉRALE DU CENTRE-OUEST DE LA FRANCE, juillet 1937.

racistes, son activité première et dernière fut l'entomologie, où il s'acquittait une situation telle parmi les spécialistes que la Revue entomologique internationale MISCELLANEA ENTOMOLOGICA s'exprima comme suit, après sa mort, à son sujet : « Spécialiste de très haute valeur, il était à peu près le seul à posséder une documentation très approfondie sur tous les insectes et particulièrement sur les Carabes et les larves. Il avait donné de ces dernières une morphologie complète et entrepris leur nomenclature d'une manière magistrale... » On peut se demander si cette vocation fut déclenchée par le cadeau maternel, ou si celui-ci tombait simplement, par coïncidence, sur un terrain « préadapté » — comme dirait Lucien CUVÉNOT, le théoricien du préadaptationnisme.

Mis au collège des Jésuites de Poitiers, LAPOUGE y fut un élève remarquable; il entra ensuite au Lycée de la même ville, y remportant tous les prix. C'était un élève studieux, un « Streber », comme on dit en allemand, c'est-à-dire, littéralement, un « tendu », qui jouait peu.

Ayant obtenu son baccalauréat, il s'inscrivit simultanément aux cours de l'École de Médecine et de la Faculté de Droit de Poitiers; docteur en droit en 1879, il fut nommé substitut puis procureur (dans l'Indre) dès 1880. On raconte que, continuant à s'intéresser à la zoologie, il élevait des serpents dans ses cartonniers, ce qui ne manqua pas d'effrayer plusieurs de ses visiteurs.

Mais LAPOUGE sentait que la carrière de magistrat ne lui permettait pas de mettre en valeur ses dons d'observation. Il se rendit donc à Paris, en 1883, où il se mit à suivre les cours de l'École d'Anthropologie, qui était encore sous l'impulsion de Broca, bien que ce dernier fut inopinément décédé peu d'ans auparavant (1880). Les cours l'enthousiasment et il les complète en étudiant le chinois, le japonais, l'assyrien, l'hébreu, l'égyptien et l'égyptologie à l'École des langues orientales, à l'École des Hautes Etudes et à l'École du Louvre.

C'est ainsi que, muni de connaissances qu'on peut qualifier d'universelles, LAPOUGE obtint de professer un cours libre à l'Université de Montpellier. Sa leçon inaugurale (non pas en 1887 comme le dit PATTE, mais le 2 décembre 1886, comme LAPOUGE le précise dans la lettre ci-dessous reproduite), avait pour objet *L'anthropologie et la science politique*. Elle fit sensation, voire scandale. PATTE dit qu'elle « provoqua d'ardentes polémiques » et LAPOUGE écrit : « Le retentissement de cette leçon fut immédiat et énorme. » En effet, colportée par des étudiants, elle parut bientôt en russe et en d'autres langues. C'est dans cette leçon que LAPOUGE avait prononcé la parole prophétique, citée ici en exergue, et dont il rappelle, dans sa lettre, les termes exacts.

Certes, les grandes guerres que nous avons vécues au XX<sup>e</sup> siècle n'ont pas eu comme prétexte avoué « l'indice céphalique », mentionné dans cette parole, mais elles ont eu comme cause profonde des raisons ethno-raciales — et c'est ici que se révèle l'écrasante responsabilité de BAINVILLE, historien, et surtout de MAURRAS, chef d'école, qui — sous ce rapport aussi juif que les plus juifs des Juifs — avait donné l'ordre non seulement de ne jamais discuter de questions ethno-raciales, mais taisait sciemment — ou avec une inconscience annihilatrice de toutes ses autres facultés — le rôle que jouaient ces problèmes dans le bouleversement naissant de l'Europe.

Les thèses de LAPOUGE, que nous avons publiées en raccourci dans LA GERBE du 13 mars, sont *in-extenso*, telles qu'il les a lui-même rédigées, les suivantes (nous les reproduisons sans les discuter, notre article d'avril sur *L'Aryanisme français* ayant exposé l'essentiel de notre propre conception sur le sujet de l'aryanisme) :

1° L'évolution sociale est le résultat de phénomènes de sélection, qui font varier la proportion des éléments ethniques (« raciaux » dans notre terminologie) aux diverses époques de l'existence d'un même peuple ;

2° Les éléments des peuples civilisés comportent chacun un type physique et psychique fixé par l'hérédité, et

que l'atavisme tend sans cesse à rétablir chez les populations mélangées ;

3° Le croisement tend à amener physiquement et socialement un peuple à l'état neutre ;

4° Les éléments dolichocéphales sont d'autant plus nombreux proportionnellement dans une classe qu'elle est plus élevée [en 1897, dans *Corrélations financières de l'indice céphalique*, LAPOUGE montre que la richesse des 20 départements de France les plus peuplés de dolichocéphales est beaucoup plus considérable que celle de 30 départements les plus peuplés de brachycéphales] ;

5° La plupart des hommes qui ont agi sur la marche de l'humanité ont appartenu à la race aryenne, c'est-à-dire dolicho-blonde. Cette race est le facteur fondamental du progrès ;

6° L'usure d'un peuple se mesure à celle de ses éléments dolichocéphales et surtout aryens ;

7° Cette usure est due principalement à des causes sociales. La sélection sociale prime toutes les autres ;

8° Les milieux urbains attirent les dolichocéphales plus fortement que les brachycéphales ;

9° Les classes élevées et les populations urbaines tendant sans cesse à disparaître par insuffisance de natalité, les dolichoïdes se multiplient moins que les brachycéphales. Ainsi s'explique la prépondérance numérique croissante des brachycéphales dans les cimetières, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours ;

10° La disparition des éléments aryens entraînera probablement l'arrêt et la régression de la civilisation, ou sa transformation selon le génie touranien ;

11° L'intransmissibilité des qualités acquises enlève tout fondement à l'espoir de continuer, par l'influence de l'éducation, le développement de la civilisation ou d'arrêter sa décadence ;

12° La seule ressource est de favoriser la multiplication des éléments héréditairement supérieurs (eugéniques) et notre état social ne permet guère d'employer ce remède.

Nous avons dit n'avoir pas à entrer dans la critique détaillée de ces thèses. Nous nous contenterons de noter qu'il n'est pas inutile peut-être que LAPOUGE ait défendu une opinion outrée. Si elle ne l'avait pas été, elle aurait éventuellement passé inaperçue, laissant échapper cette occasion qu'avait le racisme d'éclorre, car c'est la sensation produite qui valut par la suite à LAPOUGE son titre de « Père de l'aryanisme ».

Mentionnons encore qu'en ce qui concerne les Juifs, LAPOUGE admettait — thèse curieuse — que ceux-ci recrutent plus de prosélytes qu'on ne l'imagine généralement, et que les individus qui se sentent juifs spirituellement entrent volontiers dans l'ethnie juive (il n'avait vraisemblablement pas approfondi le problème de la formation du type racial juif dans le Proche-Orient).

\*  
\*\*

Il n'est pas sans intérêt de savoir que LAPOUGE comptait, au nombre de ses élèves, Paul VALÉRY, et ce dernier a fait part au Comte BÉGOUEN de ses impressions de la manière originale qui lui est propre : « ... Il me souvient encore de ses leçons sur *l'eugénisme*. Je m'étonnais que l'on fût si mal disposé pour un homme qui exposait des idées qui, sans doute, valaient ce qu'elles valaient, mais étaient apparemment assez neuves et assez excitantes pour l'esprit. Je ne savais pas encore que l'excitation de l'esprit ne fait pas partie des programmes. J'estime qu'on aurait dû savoir gré à LAPOUGE de faire un cours, qui ne pouvait servir à rien, conduire à aucun examen, ouvrir aucune carrière. A mon avis, la vraie valeur d'un enseignement est en raison inverse de son utilité immédiate... »

Mais si ses élèves l'appréciaient, ni le fond, ni la forme de ses cours ne pouvaient convenir à ceux qui aiment manier l'éteignoir. En 1892, le cours de LAPOUGE fut remplacé « par un cours de science plus orthodoxe », ainsi que s'exprime Etienne PATTE.

LAPOUGE fit alors paraître ses leçons de Montpellier,

sous la forme de deux gros volumes : *Les sélections sociales* (1896) et *L'Aryen, son rôle social* (1899). Une phrase de ce dernier ouvrage fera, à titre d'exemple, mieux percevoir que toute explication pourquoi la « manière » de LAPOUGE ne pouvait pas lui attirer que des sympathies, quelle que fût l'opinion qu'on avait sur le fond même du débat (p. 238) : « C'est déjà un fait grave que, de nos jours, la malédiction de l'Indice fasse des brachycéphales, de toutes les races brachycéphales, des esclaves nés, à la recherche de maîtres quand ils ont perdu les leurs, instinct commun seulement dans la nature aux

fut désigné à l'unanimité. VACHER DE LAPOUGE ressentit très vivement cet échec, auquel, paraît-il, la fierté hautaine (pour ne pas dire l'insolence) de sa campagne contribua tout autant que l'audace de ses idées. » A la vérité, VERNEAU n'était pas sans mérite ; c'est, entre autres, à lui que l'on doit la détermination de la plus ancienne race d'Hommes (d'Hommes, pas d'Hominiens !) en Europe, la race dite de Grimaldi, aux caractères négroïdes, cantonnée, il y a quelque trente mille ans, sur la Riviera.

LAPOUGE se retira alors à Poitiers, où il fut nommé bibliothécaire ; abandonnant pratiquement l'anthropo-



brachycéphales et aux chiens. C'est un fait très grave que partout où ils existent, ils vivent sous la domination des dolicho-blonds, et, à défaut d'Aryens, sous celle des Juifs ou des Chinois. »

LAPOUGE fit encore paraître (en sus de nombreux articles), un autre gros ouvrage : *Race et milieu social*, qui vit le jour en 1909, en même temps qu'il posait sa candidature à la succession de HAMY (qui avait lui-même jadis succédé à DE QUATREFRÈRES) en qualité de titulaire de la chaire d'anthropologie du Muséum. Mais ce fut notre vieux maître VERNEAU qui fut choisi. Au sujet de cet incident, le Comte BEGOUEN s'exprime comme suit : « Le Dr VERNEAU, depuis près de vingt ans assistant du Dr HAMY,

sociologie, il se voua de nouveau presque uniquement à l'entomologie — et il y excella comme il avait excellé dans le domaine anthropologique. Malgré le succès persistant de ses idées raciologiques à l'étranger, leur méconnaissance dans son pays l'avait frappé d'amertume. Ses dernières années, nous dit BEGOUEN, se passèrent dans une retraite farouche.

\*\*

En sus des rancunes qu'il avait amassées contre lui — car, précurseur sous ce rapport également du national-socialisme, il batta aussi bien contre l'Eglise romaine que contre la Révolution — VACHER DE LAPOUGE subissait le mépris général que les pouvoirs publics professaient

pour les problèmes ethno-raciaux. Comme son biographe le rapporte, le fameux préhistorien CARTAILHAC, de Toulouse, lui écrivait : « Il est très certain que si je n'avais été conseiller municipal, mon cours de préhistoire eût été supprimé au bout de deux ans », et, dans le même ordre d'idées, nous publierons, en parlant de TOPINARD, qui avait été exclu de l'Ecole d'Anthropologie, la lettre qu'écrivit à ce sujet LAPOUGE au grand praticien en anthropologie que fut le D<sup>r</sup> COLLIGNON. Mais, ce qui nous a le plus frappé, dans l'explicite missive qu'il voulut bien nous envoyer en réponse à quelques questions touchant à ses thèses anthropologiques, c'est le fait qu'octogénaire, malade des yeux, il n'avait pas de quoi se chauffer. Voici d'ailleurs la teneur intégrale de notre correspondance :

Le Professeur VACHER DE LAPOUGE  
3, Cité de la Traverse  
POITIERS (Vienne)

ce 3 janvier 1935,

Très honoré Maître,

Dans l'ouvrage de HANKINS, *The racial basis of civilization* (1), je trouve, traduits de vous, mais sans indication, exacte de pages, ces deux passages (que je retraduis de l'anglais) :

p. 109 : Dans son livre *L'Aryen*, il émet l'avis qu'« à l'époque la plus reculée de la préhistoire, à l'aube de la civilisation aryenne, cinq ou six mille ans avant notre ère, il existait déjà en Europe centrale ainsi que dans la région des Iles Britanniques et de la Scandinavie, un mélange confus de différents types raciaux. »

p. 128 : En 1887 et 1889, il avait écrit : « Je suis convaincu qu'au cours du siècle prochain, des millions d'individus se couperont mutuellement le cou à cause d'une différence d'une ou de deux unités dans leur indice céphalique. »

Je possède de vous *Les sélections sociales* et *L'Aryen*, mais je ne puis retrouver les pages de ces passages. Oserais-je vous demander de me les indiquer ? Le second passage — prophétique — m'intéresse particulièrement et je compte le faire figurer dans un ouvrage que je prépare.

M'excusant de vous importuner et vous remerciant à l'avance de vos renseignements, je vous prie, très honoré et cher Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

George MONTANDON.

Monsieur George MONTANDON  
Villa Montandon  
Rue Louis-Guespin  
CLAMART, près Paris

Poitiers, 13 janvier 1935.

Monsieur le Professeur,

Excusez-moi, je vous prie, de mon retard. Je suis octogénaire, un peu plus, mes yeux sont de mon âge, et la température autour de zéro : tout cela me minimise.

La citation de la page 128 de Hankins a pour origine la leçon inaugurale du cours de Montpellier, faite le 2 décembre 1886 dans la petite salle de la Faculté des Sciences où avaient enseigné Serres, Candolle et Gervais. Cette leçon a paru dans la *Revue d'Anthropologie* du 15 mars 1887 sous ce titre : *L'Anthropologie et la Science politique*. P. 15, on lit : « Si l'on voulait faire une division de l'Europe d'après les races, je défie qu'on puisse jamais poser une bonne frontière ! Ce n'est pas toutefois que la question de race n'ait une importance majeure : je suis convaincu, au contraire, qu'au siècle prochain, on s'égorgera par millions pour un ou deux degrés en plus ou en moins dans l'indice céphalique. C'est à ce signe remplaçant le shiboleth biblique et les affinités linguistiques

que se feront les reconnaissances de nationalité. Seulement, il ne s'agira plus, comme aujourd'hui, de questions de frontières à reculer de quelques kilomètres ; les races supérieures se substitueront par la force aux groupes humains attardés dans l'évolution, et les derniers sentimentaux pourront assister à de copieuses exterminations de peuples. »

Le retentissement de cette leçon a été immédiat et énorme. Recueillie par un étudiant russe, elle a paru en russe quelques semaines après, au commencement de 1887, puis en diverses langues. La double date 1887 et 1889 ainsi qu'une légère différence de rédaction me feraient penser que Hankins a pu puiser dans une publication anglaise ou américaine des Leçons de Montpellier, qui ont été très reproduites. Ces leçons ne figurent pas dans le Résumé des travaux scientifiques paru en 1909 à l'occasion de ma candidature à la chaire d'Anthropologie du Muséum. Ce résumé, qui pourrait vous être utile, existe probablement à la Bibliothèque de l'Ecole, et certainement à celle du Muséum.

Permettez-moi, puisque la question vous intéresse, de vous citer un passage de l'introduction de mon livre *Race et milieu social*, paru à la même date. « Le Gouvernement français aurait fait une bonne affaire en dépensant, il y a dix ans, même un million pour organiser ces recherches et créer l'enseignement de l'anthroposociologie. Il aurait fait une très forte économie de canons, de fortresses, de régiments et peut-être de têtes cassées. On ne se débarrasse pas, en feignant de l'ignorer, d'une idée force aussi puissante que celle de la mission des Aryens, et, si on ne l'utilise pas, on peut être sûr qu'un autre s'en servira. Il y a très longtemps que j'avais prévu cette marche des choses et indiqué le remède. Mais ce n'était pas à l'Allemagne que je pensais. Ce que, d'ailleurs, j'admire le plus chez les Allemands, c'est d'avoir créé une marine dans un pays dépourvu de ports et d'avoir revendiqué l'hégémonie, au nom de l'Aryanisme, contre les Anglo-Saxons d'Europe et d'Amérique, qui sont les peuples les plus aryens du monde. » *Race et milieu social*, p. XXIV, Paris. Rivière, 1909.

De 1909 à 1914, il ne s'est pas écoulé un longum aevi spatium.

Je n'ai pas retrouvé dans *L'Aryen* de texte correspondant à la p. 109 de Hankins, et le texte de cet auteur ne correspond même pas à la réalité des faits. Il s'est succédé, dans les régions indiquées et sur la terre de Latham, des races et peut-être des espèces différentes ; quelques-unes peuvent avoir coexisté, ou à peu près, dans le temps ; elles peuvent avoir été, de plus ou moins près, apparentées, mais je ne vois, à aucune époque, de mélange confus. Chaque gisement a sa race, chaque race a son temps et

Pour l'origine des Aryens, se reporter aux travaux suivants : *Questions aryennes*, *Revue d'Anthropologie*, 1889, son aire. Pour *L'Aryen*, voir *Index alphabétique*, p. 553. p. 182-193, spécialement 186-192. *L'origine des Aryens*, *Science*, 4 August 1893. *The origin of the Aryans*, *Languages*, 1, 8, 29th december 1893.

De nouveau, Monsieur, je vous prie de m'excuser. Le dépouillement rapide des textes m'a fatigué la rétine et encore plus les procès ciliaires, d'où spasme, vision confuse et diminution des caractères. Mais ma mémoire et ma documentation restent à votre disposition pour votre travail.

Avec l'expression de mon entière sympathie,

G. DE LAPOUGE,  
3, Cité de la Traverse, POITIERS.

Contrairement à l'intention que nous avons manifestée à LAPOUGE dans notre lettre, les circonstances d'alors ne se sont pas prêtées à l'utilisation de sa parole prophétique. Il aura fallu le réveil tragique de la France pour nous fournir, aujourd'hui, l'occasion de la mettre en vedette. Puisse au moins notre pays, tout tardivement que ce soit, comprendre et réaliser sa tâche aryenne dans le monde qui s'organise !

(1) Depuis cette correspondance, l'ouvrage de HANKINS a paru en français, la même année 1935, chez Payot, sous le titre : *La Race dans la Civilisation*. Le premier passage mentionné dans cette lettre se trouve à la page 126/7 de l'édition française, le second à la page 149/50.

Poitiers 13 janvier 1895

Monsieur le Professeur,

excusez moi, je vous prie, de mon retard. Je suis entropinée, un peu plus, mes yeux sont à ma  
âge, et la température autour de géo: tout cela me malmène.  
La citation de la page 128 de Hanks - par origine la ligne inaugurale du cours  
de Montpellier, faite le 2 décembre 1886 dans la petite salle de la Faculté de Sciences n'est pas  
inscrite sous ce titre: L'anthropologie et la Science politique. Par ailleurs, l'on voulait faire  
1887 sous ce titre: L'anthropologie et la Science politique. Par ailleurs, l'on voulait faire  
une division de l'Europe d'après les races. Je dis: qu'on puisse faire une bonne fois  
à l'aise! Ce n'est pas  
mais convaincre  
un degré ou  
remplacement  
raisonner  
deux de fr  
par la force  
pourrait  
L'act  
nouve  
divers  
Hanks  
qui n  
parce  
qui m

me fignant de l'ignorance, d'une idée force sans puissance, que celle de la racine des Argens,  
et si on ne l'utilise pas, on peut être sûr qu'un autre s'en servira. N'y a-t-il longtemps  
que j'aie pris cette marche des choses et indiqué le remède. mais ce n'est pas à l'Allemagne  
que je pensais. Ce qui d'ailleurs s'admirait le plus chez les Allemands, c'est d'avoir créé une science  
dans un pays de provenir de poste, et d'avoir exécuté l'higimanie, au nom de l'Argens.  
entre les Anglo Saxons d'Europe et d'Amérique, qui sont les peuples les plus Argens du monde, 11  
Race et Milieu social, p. xxiv, Paris, Rivière, 1909.

De 1909 à 1914 il ne s'est pas tenu un longum ari spatium.  
Je n'ai pas retrouvé dans l'Argens de texte correspondant à la p. 109 de Hanks, et le  
texte de cet auteur ne correspond même pas à la réalité des faits. Il s'est écoulé dans les régions  
indiquées et sur la terre de Latham des races et peut être des espèces différentes, quelques  
unes peuvent avoir coexisté, ou à peu près, dans le temps, elles peuvent avoir été, de leur ou un  
près, apparentes, mais je ne vois à aucune époque, de une long. corps. Chaque génement a ses  
races, chaque race a son temps et son air. Pour l'Argens, voir index alphabétique p. 553.

L'Argens de l'Argens, voir les travaux suivants. Questions argennes, Revue d'Anthrop.

L'origine des Argens, Science & August 1893.  
December 1893.  
L'Argens. Le développement rapide des textes en la  
Carre, d'un espace, vision confuse, et diminution  
de documentation attesté à votre disposition pour  
mes autres yeux pechés.

G. de Lagrange

3 Cité de la Trinité, Poitiers

- FUMEZ DES - POTIERS-ENRE - GOUTEZ UN - FIII  
CIGARETTES 16 155 211 CIGARE DE CHOIX 515 C  
GITANES VIENNE LE PATRIOTA 411 C

Monsieur George Montandon  
Villa Montandon  
Rue Louis Guespin  
Clamart près Paris

# LIBRES OPINIONS

Nous recevons du vicomte Henry DE FRANCE les lignes suivantes auxquelles L'ETHNIE FRANÇAISE est heureuse d'offrir son hospitalité.

Monsieur G. MONTANDON,  
Villa Montandon, rue Louis-Guespin  
Clamart (Seine)

Château d'Arry-par-Rue (Somme), 28/4/41.

Cher Monsieur,

Je viens de lire avec grand intérêt l'article de M. Mauger sur la noblesse. J'y ai lu que « la noblesse, dans son ancienne conception, n'est plus qu'une mascarade à remiser au magasin d'accessoires ». Je ne m'indigne pas de la vivacité du propos, car, dans ma jeunesse, on en disait autant de la Corporation. Pourtant, depuis...

Je voudrais toutefois préciser quelques points qui me semblent acquis. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la noblesse occidentale était entièrement d'origine nordique. A la différence des aristocraties précédentes, elle était essentiellement rurale. Elle tira, tant de ses origines que de sa manière de vivre, tout en ensemble de traditions et d'idées dont il peut être intéressant de suivre la continuation.

Même encore aujourd'hui, vous voyez un assez grand nombre de familles qui suivent la maxime : « On ne se marie bien que dans son milieu » et qui préfèrent à toute autre la vie à la campagne, où leurs représentants font, comme aux siècles passés, figure de *chefs ruraux*. Ce sont des chefs de clan et de ce clan font partie les paysans du village. LA TOUR DU PIN me disait : « Un gentilhomme doit toujours se souvenir qu'il est d'abord un paysan. »

Dans nos provinces du Nord, une grande partie de l'ancienne noblesse peut encore se dire assez valablement d'origine nordique. Les tables généalogiques en font foi. On s'est marié entre soi et dans son pays.

Comme le fait très bien remarquer M. MAUGER, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle (exactement depuis PHILIPPE-LE-BEL), la monarchie a commencé à anoblir. Les fonctionnaires anoblis se sont empressés de prendre les mœurs et coutumes rurales et militaires des vieilles familles. Il y a eu des alliances, mais, dans le Nord, comme ces bourgeois étaient également des Nordiques, la race n'a pas varié. En ce qui concerne le reste de la France, si j'étais Normand, je vous dirais : « Pour dire qu'il y a une noblesse de race, il n'y a pas de noblesse de race, mais pour dire qu'il n'y a pas de noblesse de race, il y a une noblesse de race. » La race est alors prise dans un sens très large, c'est plutôt l'héritage de ceux qui ont appartenu à la race dont on se recommande. Il est à remarquer qu'en Bretagne, par exemple, de très nombreuses familles sont très fières de leur origine celtique, qu'elles peuvent d'ailleurs souvent prouver. Je ne saurais assez approuver l'excellent article de M. BERNARDINI. Les archives et tables généalogiques amènent parfois des résultats assez amusants, car la noblesse occidentale a un caractère plus international, ou, plus exactement, plus interoccidental qu'on ne suppose habituellement. Ceci pourra être à retenir en vue de projets d'avenir.

Tout à fait d'accord avec vous, également, en ce qui concerne votre article sur *L'aryanisme français*. Votre mot d'« étendard » pour la race nordique est exact. Ses institutions, la chevalerie, la féodalité, ont eu une influence immense et qui est moins éteinte qu'on ne le pense. Très exacte aussi l'idée que la race est plus dans l'avenir que dans le passé, et cette notion est très importante au sujet des réformes à introduire. Excellent aussi, dans le même sens, votre article de LA GERBE où vous montrez la possibilité d'élimination des éléments racistes indésirables, et cela par le jeu des alliances.

Quel est l'avenir de la noblesse ? A-t-elle encore un

rôle à jouer ? Il existe actuellement une Association de la noblesse française fondée il y a quelques années et qui marche fort bien. Cette association, pour son recrutement, a adopté cette règle modeste que ses adhérents devaient prouver par pièces d'état civil qu'ils remontaient à un noble authentique de 1789. Les convocations aux Etats-Généraux et divers autres titres permettent aisément d'établir ces preuves. Ce minimum est indispensable pour faire prendre l'association au sérieux lorsqu'elle parle au nom de la noblesse française. C'est la première fois depuis des siècles que l'on voit des nobles s'associer. Sous l'ancien régime, toute association leur était interdite et il en fut ainsi jusqu'au vote de la loi de 1901 ! Rien que cette raison explique bien le caractère individualiste et un peu « caste fermée » qui fut celui d'un certain nombre de membres de la noblesse.

Je crois que le simple jeu de l'Association va modifier un certain nombre de points de vue. Elle est dirigée en partie par des anciens élèves de l'Ecole des Chartes et ceux-ci ont une tendance médiévale bien connue. On peut compter sur eux pour s'efforcer de ramener la noblesse à ses origines... nordiques, c'est-à-dire au *service du fief*.

Le curieux de l'affaire est que ce service existe toujours et qu'il devient de plus en plus urgent et indispensable. Je m'en suis bien aperçu au moment de l'invasion. J'étais resté chez moi pour protéger ma maison et mon village. Il a fallu l'administrer, remettre les gens au travail, parlementer avec les troupes d'occupation, etc. Mes voisins ont fait comme moi, et, au total, nous avons limité les dégâts. L'expérience montre qu'un village où il y a un château est dans une meilleure situation que celui où il n'y en a pas.

La chose va devenir encore plus sensible avec l'organisation de la Corporation agricole et le Syndicat obligatoire dans chaque village. Qui sera capable de le diriger ?

Il est à remarquer qu'aujourd'hui il y a encore quantité de châteaux habités par des membres de la noblesse. Ceux-ci préfèrent la vie rurale à toute autre. D'ailleurs ils ne réussissent guère dans les professions urbaines. Que l'agriculture se relève, comme tout le fait prévoir, et leur permette de vivre sur leurs terres, on peut être assuré que la plupart reprendront le « service du fief ».

Une question se posera aussi à l'Association, celle de son recrutement. En France, la noblesse n'a jamais été une caste fermée. Au moyen âge, c'était une question de fait et tout chevalier pouvait en armer un autre. Nous sommes en relations avec des voisins dont plusieurs, sauf la question du nom et du titre, ne diffèrent en rien de nous comme charges et genre de vie. Au fond, ce n'est qu'une situation à régulariser. Il est probable que l'Association s'en chargera quand elle se sentira assez forte. Nul besoin de l'intervention de l'Etat à cet effet. Tout au plus doit-on lui demander confirmation du fait accompli.

Il est à remarquer toutefois que les monarchies anciennes, avec la pratique de l'anoblissement, ont évité le péril de formation d'une grande bourgeoisie capitaliste. Loix et mœurs, en effet, exigeaient alors que le nouveau noble, s'il avait conservé le goût de réaliser des bénéfices, ne pouvait plus l'exercer qu'en cultivant ses terres !

Enfin, je pense qu'au point de vue racisme ethnique, la constitution d'une forte noblesse terrienne ne peut qu'être accueillie favorablement. En raison de ses occupations et de son genre de vie, ce sera un de nos meilleurs éléments pour l'établissement de la race vue du côté Avenir.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vicomte Henry DE FRANCE.



# LES NOMS BIBLIQUES EN BRETAGNE

par Armand BERNARDINI

*Membre de l'Institut International d'Anthropologie.*

*Ayant reçu la lettre suivante, nous l'avons soumise à notre collaborateur Armand BERNARDINI, qui nous donne, sur cette question, les pages qu'on va lire. La possibilité d'équivoques de cet ordre est la preuve de l'excellence de la proposition BERNARDINI, formulée dans L'ETHNIE FRANÇAISE d'avril, de la création d'un « Institut de l'Histoire des Familles françaises ».*

Paris, le 26 avril 1941.

Monsieur le Professeur MONTANDON.

Monsieur le Professeur,

Ayant lu, avant la guerre, quelques-uns de vos si intéressants ouvrages, j'ai acheté, en voyant votre nom, les deux premiers numéros de L'ETHNIE FRANÇAISE.

La phrase finale de votre article *L'ethnie juive* (p. 21 du n° 2) m'incite à attirer votre attention sur le fait encore mal expliqué, mais qui ne fait de doute pour aucun Breton, des noms bibliques en Bretagne.

Les SAMSON, les SALOMON (SALAUN), les DAVID, les ISAAC, les ABRAHAM y sont relativement très répandus. Une commune du Morbihan s'appelle d'ailleurs Saint-Abraham. Je connais des ABRAHAM dans la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Finistère. Aucun de ceux dont j'ai eu connaissance ne paraissent appartenir, de près ou de loin, à la race élue.

L'explication la plus courante est tirée de l'hagiographie bretonne qui est particulièrement fantaisiste. Les patriarches et plus généralement les grandes figures de l'Ancien Testament, comme SAMSON, y sont normalement qualifiés « Saints ». De là les noms de baptême bibliques devenus noms de famille également bibliques.

Bien que sûr, personnellement, de mes origines catholiques, j'ai demandé à M. l'Abbé JUGEAU, archiviste de l'Evêché de Nantes, de faire des recherches généalogiques. L'Abbé a pu remonter jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle sans trouver la moindre trace de judaïsme chez mes ascendants directs et pas l'ombre d'une alliance suspecte. Ma famille est d'origine extrêmement modeste et tous les ABRAHAM, depuis près de deux siècles et demi, ont exercé les professions de marins, pêcheurs, poulieurs, charpentiers en navire et en général d'artisanat naval. Mon père lui-même, devenu entrepreneur de constructions théâtrales — apparentées aux constructions navales — avait appris l'état de poulieur. Ce ne sont pas là métiers de Juifs. L'habitat de la famille paraît également avoir été remarquablement stable: les deux rives de la basse Loire à hauteur de Palmbeuf.

D'autres recherches ont conduit à découvrir un certain Abbé Marc ABRAHAM qui fut, pendant une quarantaine d'années, au xvii<sup>e</sup> siècle, curé d'une paroisse du diocèse de Rennes, Livré-sur-Changeon. Les mêmes registres paroissiaux ont permis de relever le nom d'un autre ABRAHAM ayant abjuré l'anglicanisme au xviii<sup>e</sup> siècle dans la même paroisse et qui appartenait, vraisemblablement, à la même famille.

Je m'excuse de prendre la liberté de vous entretenir de cette question, mais je n'ignore pas votre haute probité scientifique et j'ai pensé que, le cas échéant, vous ne manquerez pas d'apporter aux conclusions de votre article les tempéraments nécessaires.

Je pense d'ailleurs que cette question des noms bibliques, en Bretagne, vaut la peine d'être élucidée scientifiquement.

Veillez agréer, Monsieur le Professeur, avec l'expression de mon admiration pour vos beaux travaux, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Pol ABRAHAM.

*Architecte du Gouvernement.*

Contrairement à l'opinion généralement admise et qui semble à première vue toute naturelle, et si paradoxal que cela puisse paraître à d'aucuns, le fait qu'un Français porte un nom biblique ne saurait constituer en soi un critère de son origine judaïque; mais seulement une présomption qui a besoin d'être recoupée par d'autres éléments d'appréciation tirés de l'étude du type somatique de l'intéressé et de ses ascendants, de leur appartenance à une communauté mosaïque, des professions qu'ils exercent ou ont exercées, de leurs alliances de famille proches et lointaines, de leurs associations commerciales et aussi (mais oui), de leurs casiers judiciaires.

Il n'est de noms spécifiquement juifs que ceux de COHEN — qui signifie prêtre et dont les porteurs prétendent descendre du Grand Prêtre AARON — et de LÉVY qui marque la prétention d'être issu de la tribu sacerdotale. Ces noms sont chez les Juifs les marques d'une origine aristocratique. C'est pourquoi ils ont été, dans beaucoup de cas, jalousement conservés; l'avantage du prestige qu'ils assuraient auprès des fils de la Race Elue compensait largement à leurs yeux l'inconvénient que leur valait leur identification immédiate par les Goyim. Signalons à titre de curiosité que le nom de LÉVY a été porté par les seigneurs de LÉVY-SAINT-NOM, ancêtres des LÉVIS-MIREPOIX « maréchaux de la Foi » lors de la Croisade contre les Albigeois, féodaux de sang germanique s'il en fût et qui se qualifiaient aussi « cousins de la Vierge » comme issus disaient-ils de la tribu de LÉVY. Mais cette prétention ingénue date du temps des chansons de geste et du Cycle du Saint-Graal.

On peut par contre s'appeler ABRAHAM et à l'extrême rigueur MOÏSE, voire ISAAC, sans être pour cela nécessairement juif. Par contre on peut porter légalement des noms bien français tout en étant fils d'échappés de ghetto. LÉVÊQUE, MOÏNE, MAÏRE, MARQUIS sont parfois les cryptogrammes de LÉVY, de MOÏSE, de MAÏER et de MARX. Nous pourrions multiplier presque à l'infini de tels exemples. On sait en effet que le décret impérial du 20 juillet 1808, s'il faisait aux Juifs une obligation d'adopter un nom de famille, leur interdisait en même temps le choix d'un nom biblique. Si un très grand nombre de Juifs portent aujourd'hui des noms de patriarches, de prophètes et de rois d'Israël et de Juda, c'est bien parce que l'arrivée en France de leurs parents, sinon la leur, eut lieu en un temps où le décret en question était tombé en désuétude. Lesdits noms ont le plus souvent une graphie étrangère. C'est ainsi que l'on trouve dans l'Annuaire des Téléphones, pour 17 ABRAHAM — dont certains peuvent appartenir à de vieilles souches de Normandie et de Bretagne — 38 ABRAHAM (en comptant les AVRAM) dont les noms sont suivis de suffixes de filiation OFF, OVICI, OVITCH, OSKY, etc. De même, un DAVIDOVITCH ou un DAVIDSOHN sera juif quatre-vingt-dix-neuf fois pour cent tandis qu'il y a de très fortes chances pour qu'un DAVID soit un pur Aryen.

Lors de la grande revision de 1696, d'HOZIER enregistra les blasons nobles ou bourgeois de 156 DAVID, de 37 SAMSON, de 3 ABRAHAM et de 2 MOÏSE. D'autre part, l'*Armorial général* de RIETSTAP donne les armoiries de 22 familles du nom de DAVID, de 7 du nom de JACOB et de 3 du nom d'ABRAHAM. Nous avons trouvé par ailleurs trace d'une famille nommée ISAAC dans le Lyonnais. Il convient de noter encore

que le nom de MOÏSE a été fort souvent et même de nos jours donné à des enfants trouvés et pour des raisons immédiatement allégoriques, sans qu'il ait été jugé nécessaire qu'ils aient été effectivement sauvés des eaux.

Mais c'est surtout en Bretagne que l'on rencontre des noms bibliques portés par d'indiscutables Bretons. Les raisons de ce fait, à première vue assez déconcertant, peuvent être assez aisément démêlées.

L'hagiographie bretonne ne laisse pas que d'être d'une orthodoxie assez relative. Elle compte, en effet, un grand nombre de saints locaux dont l'existence est toute traditionnelle, sinon purement mythique. Bien que leur procès en canonisation n'ait jamais été appelé en cour de Rome, ils n'en sont pas moins l'objet d'un culte paroissial de latrie dans lequel l'autorité religieuse veut bien voir une pieuse et respectable coutume.

A ce point qu'on a pu nous assurer, sans d'ailleurs que nous y ajoutions pleinement créance, qu'il y a quelque cinquante ans, une brave femme ayant eu par hasard en sa possession un médaillon de terre cuite représentant les traits disgracieux de SAINTE-BEUVE courut l'accrocher dans l'église du lieu sans que le recteur y trouvât un inconvénient. Ainsi des années durant et jusqu'à une mise en garde donnée par un touriste, il serait advenu que des cierges aient été de-ci, de-là allumés devant l'icône de l'auteur des *Lundis*.

De telles coutumes qui correspondent au besoin de précision propre à une ethnologie portée plus qu'aucune autre vers un mysticisme concret, n'ont rien qui, au regard d'une stricte orthodoxie, sente aucunement le fagot.

L'Eglise admet fort bien que la qualité de sainteté soit reconnue à de défuntes et pieuses personnes comme une appréciation toute personnelle et qui ne préjuge en rien de sa souveraine décision. L'expression de « saint homme », par exemple ne risquera pas d'être censurée à un auteur en quête d'*imprimatur*. C'est bien aussi dans une telle signification que les Bretons ont *motu proprio* canonisé des personnages de l'Ancien Testament qui, pensaient-ils, avaient bien droit à pareil honneur puisqu'ils furent de l'ascendance ou de la parenté de Notre Seigneur. N'oublions pas que la Bretagne a pour patronne SAINTE-ANNE, mère de la Vierge. Si, dans le Gévaudan, par exemple, on trouve, comme le signalait le dernier numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE, des localités à toponymie biblique, telles que BOOZ, OBED, SALMON, RUTH, etc., on en trouve d'autres aussi en Bretagne. Mais il s'agit dans le premier cas d'appellations dont l'origine judaïque est probable. Dans le second cas, la sanctification des vocables en souligne, de façon péremptoire, la source purement bretonne. On trouve ainsi dans les Côtes-du-Nord la commune de SAINT-AARON et dans le Morbihan celle de SAINT-ABRAHAM. Il était tout naturel que des noms bibliques fussent souvent donnés comme noms de baptême. Et, par conséquent, inévitable qu'ils aient été portés en patronymes. Il convient aussi de tenir compte d'un autre facteur qui, s'il a été secondaire, ne fut pas cependant tout à fait négligeable.

Les noms bibliques sont, on le sait, portés de prédilection par les protestants. Des Irlandais et des Anglais convertis plus ou moins par force à la religion officielle de leurs pays d'origine cherchèrent souvent refuge dans la proche Bretagne où ils purent abjurer l'anglicanisme. Nous rappellerons encore que d'assez importantes colo-

nies anglaises, hollandaises et suisses existaient au XVIII<sup>e</sup> siècle à Nantes où ils professaient librement et en communauté la religion réformée. On peut donc tenir compte d'un apport protestant dans le nombre relativement important des Bretons qui portent, de nos jours, des patronymes bibliques.

On trouve en Bretagne quatre familles nobles du nom de SALOMON, des JACOB DE KERJEGU et des JACOB DE LA COTTIÈRE. Nous insisterons particulièrement au cours de cette rapide étude sur les familles du nom de DAVID et d'ABRAHAM. Le premier étant de beaucoup le plus répandu et l'autre présentant un particulier intérêt du fait qu'il peut prêter le plus à la suspicion.

DAVID est un nom qui a été très fréquemment adopté par des familles authentiquement françaises. On le trouve aussi bien en Ile-de-France, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Forez, en Lyonnais, en Languedoc, en Dauphiné, en Limousin et en Normandie qu'en Bretagne. Dans cette province elles sont exceptionnellement nombreuses. On y rencontre, en effet, des DAVID DE LA COTARDIÈRE, DE FONTAINE, DE KERGEOFF et DE SAINT-CLAIR et des DAVY (forme bretonne du nom) DE FURIE, DE JARIE, DE KERDAVY et DE BOISROGER. Aucune de ces familles n'est d'extraction juive et presque toutes ont figuré, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, dans les rôles des montres des gens de guerre. C'est très fréquemment que l'on voit dans leurs armes une harpe qui peut être parlante (la harpe du roi DAVID) mais peut aussi rappeler une origine irlandaise ou une prétention de descendre des rois légendaires de la dynastie de MILESIVS.

Le nom d'ABRAHAM a été porté en Basse-Normandie où il paraît notamment avec Guillaume ABRAHAM, conseiller du Roi, enquêteur de la Juridiction de Mortain en 1696. On le trouve encore porté à la même époque à Tours par la femme du seigneur de MONTPLACÉ. Et aussi à l'autre bout de la France par Vincent ABRAHAM, bourgeois d'Antibes. L'*Armorial Général* de RIETSTAP mentionne une famille bretonne du nom d'ABRAHAM DE L'HOTELLERIE. On trouve encore un Marc ABRAHAM qui fut, durant quelque quarante ans, au XVIII<sup>e</sup> siècle, curé de Livré-sur-Changeon dans le diocèse de Rennes. Et aussi une famille du même nom, établie sur les deux rives de la Loire à la hauteur de Palmboeuf et qui, depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, n'a guère compté que des hommes de mer, pêcheurs ou navigateurs, et des artisans de marine tous baptisés et alliés à des familles du terroir. On trouve encore, dans le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère, des ABRAHAM qui ne sauraient être aucunement suspectés d'une origine judaïque.

Nous avons, au cours de cette rapide enquête, mentionné principalement des familles nobles ou notables parce que la connaissance exacte de leurs origines est beaucoup plus accessible que celles des lignées plus modestes auxquelles les soucis d'ordre généalogique étaient le plus souvent étrangers. Ainsi, il nous a été donné de constater que beaucoup d'anciennes maisons bretonnes ont des patronymes hébraïques. Et c'est peut-être à ce fait que s'applique l'ironie de l'expression classique « vieille noblesse bretonne » qui, on le sait, vise surtout les juifs dits assimilés et honteux de leurs origines.

Beaucoup d'entre eux ont été, sans doute, tentés, au siècle passé, de tirer parti d'un facile alibi.



# LA FRANCE ET LA PENSÉE RACIALE

(Résumé d'une conférence prononcée à Paris  
en avril 1941)

par A. G. de CHAMPLIS

Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques

## France, terre franque

Peu de Français ont présent à l'esprit que leur nom, noble par lui-même puisqu'il renferme l'idée de franchise, rappelle leur origine franque et, par conséquent, germanique. Toutefois, il serait plus exact de dire que ce nom correspond à l'origine de la couche ethno-raciale qui fit la France et la dirigea avant 1789.

## Signification ethno-raciale de la Révolution Française

Ainsi que l'a fait ressortir déjà l'abbé Sieyès, la Révolution Française, du point de vue ethno-racial, a été, en effet, le soulèvement des masses méditerranéo-alpines contre la domination de la noblesse d'extraction germano-nordique. Selon Guizot, elle aurait libéré le peuple du joug des conquérants de souche étrangère. Ajoutons que la descendance de ces « oppresseurs » ne se limitait certes pas à la seule noblesse. Il s'agit donc plutôt d'une réminiscence obscure de la conquête franque restée ancrée dans l'esprit des contemporains. Quant à la noblesse proprement dite, d'après Augustin THIERRY, elle perdit, au cours de cette tourmente, les trois quarts de ses représentants. Aujourd'hui, la France paye durement pour s'être ainsi « libérée » de son élite ethno-raciale.

## Naissance de l'idée ethno-raciale en France

Malgré le mal qui la ronge depuis 89 ou bien précisément à cause de son déclin, la France est pourtant le pays où le rôle et la valeur du facteur race dans la vie de la nation furent révélés bien avant, de façon plus approfondie et avec un discernement plus perspicace que chez les autres peuples d'Europe. Il est vrai que les écrivains français ayant mis en lumière cette grave question appartenaient, pour la plupart, à l'ancienne noblesse, comme COURTET DE L'ISLE, Roger de BELLOGUET, le comte de GOBINEAU, Jacques de BOISJOSLIN, de LAPOUGE, le comte de LEUSSE, Henri de TOURVILLE.

## Arthur DE GOBINEAU (1816-1882)

Le plus grand philosophe de la pensée ethno-raciale en France et dans le monde est, sans conteste, le comte de GOBINEAU. La valeur de son ouvrage: *Essai sur l'inégalité des races humaines*, paru en 1854, consiste dans ce fait qu'il y discerna, dans l'Aryen, l'homme créateur, fondateur et mainteneur de la civilisation. Il en déduisit le nouvel idéal du monde moderne qui trouve son application aussi bien dans les contingences de la vie des individus que dans celles spirituelles, politiques et économiques des existences nationales.

L'œuvre de GOBINEAU marquait un revirement dans l'évolution de l'esprit français. Que son influence ait été plus grande en Allemagne qu'en France, ne peut en diminuer la portée. Au demeurant, on ne saurait surestimer le rôle de GOBINEAU dans la naissance et le développement de la doctrine ethno-raciale allemande. Percant les frontières, la pensée du novateur s'est intégrée à la vie spirituelle de la nation voisine en y laissant des traces indélébiles.

En quoi consiste le renversement des valeurs opéré en France par le comte de GOBINEAU?

Avant lui, la nation française était fière de ses origines qu'elle croyait latines. Elle se targuait même d'être l'héritière et la continuatrice de la culture gréco-romaine. Depuis GOBINEAU, la latinité apparaît comme incertaine et décadente. Il avait démontré, en effet, la supériorité de la race nordique sur toutes les autres.

L'œuvre de GOBINEAU n'est pas restée sans répercussions en France, mais pour des raisons faciles à concevoir son adversaire scientifique, FUSTEL DE COULANGES, a remporté un succès supérieur au sien. Toutefois, l'enseignement du premier a été propagé par quelques-uns des plus grands penseurs français. Parmi les continuateurs, sur un autre plan, de GOBINEAU, dont l'œuvre et la portée commencent à se manifester aujourd'hui surtout, signalons LAPOUGE, FOUILLÉE et BAZALGETTE.

## Georges VACHER DE LAPOUGE (1854-1936)

DE LAPOUGE a restreint la théorie du Maître en affirmant que l'homme des régions méridionales, plus que tout autre, n'avait su conserver la pureté de son espèce. Par ses tendances à l'égalitarisme démocratique et sa mystique internationaliste, il a effacé chez lui les différences de races et s'est donc corrompu lui-même.

## Alfred FOUILLÉE (1838-1912)

FOUILLÉE réfuta sur plusieurs points cette opinion sur la corruption de l'ethnie latine. Il considérait, en effet, que le peuple français était issu du mélange de trois races. Mais il estimait également que parmi les éléments méditerranéens, alpins et nordiques, ce dernier avait le plus de valeur. Selon lui, les particularités essentielles de la race germano-nordique se résument ainsi : sentiment de la personnalité, volonté tenace et ferme, esprit créateur, sérieux du caractère. L'effritement de la substance ethno-raciale de la France et partant son déclin sont en fonction de l'élimination progressive de l'élément nordique. L'expulsion des Huguenots, éléments d'élite, l'émiettement de l'ancienne noblesse d'origine franque consécutif à la Révolution, disait FOUILLÉE, ont fortement déprécié l'héritage racial de la nation.

## Léon BAZALGETTE (1875-1929)

BAZALGETTE tire de cet enseignement les conclusions suivantes : la « race française » est en décadence parce qu'un passé étranger au meilleur d'elle-même pèse sur la France d'aujourd'hui. Elle souffre d'un intellectualisme outré, d'un relâchement des mœurs et d'une véritable trahison à l'égard de son ethnie. Dans son *Problème de l'avenir latin* (1903), BAZALGETTE s'écrit : « Il nous faut délatiniser ou mourir ».

Le grand RENAN affirmait : « Restons germains et celtes! » Néanmoins, il ne se déclarait pas pour autant libéré de l'empreinte latine. BAZALGETTE, lui, préfère résolument le « barbare » : la vie, le sens du devenir et l'action. Dans cet ordre d'idées, les pensées de BAZALGETTE correspondent à celles exprimées par de grands historiens et écrivains français. MICHELET disait que l'élément barbare était l'élément fécond qui avait insufflé une force nouvelle à tous les peuples de l'Europe. Suivant SAINT-MARC GIRARDIN, « l'invasion des barbares » suscita la rénovation des peuples. Alfred DE VIGNY a mis en relief le rôle civilisateur des barbares. Enfin MONTALEMBERT a fait ressortir dans son étude sur *Les moines de l'Occident* que l'afflux du sang germain sauva le christianisme entraîné dans les plus graves errements par la latinité décadente.

## Résistance à l'idée ethno-raciale en France

Ainsi depuis GOBINEAU, l'idée nordique gagne du terrain en France. Cependant, une bonne part des intellectuels français, presque aussi enjivrée que « l'élite » dirigeante de l'Angleterre, et de plus en plus subjuguée par la franc-

maçonnerie, ainsi que les mandataires des conceptions afro-syriaques accourus, eux aussi, de tous les points de l'horizon, tentent de la tenir en échec. Pour des raisons que l'on conçoit aisément, il était devenu particulièrement difficile, sinon impossible, de publier en France quoi que ce fût sur la question raciale au cours des années qui ont précédé la guerre de 1939-1940. Tous mes efforts, par exemple, en vue de faire paraître en français, ou même de faire commenter par la presse française l'ouvrage pourtant si réservé d'Ewald MANGOLD : « La France et la Pensée raciale », paru à Berlin en 1937, se sont avérés vains. L'offre du docteur EPTING aux Autorités françaises de faire venir à Paris les savants allemands, le Professeur VON VERSCHUER ou le Professeur Eugène FISCHER pour parler de la doctrine raciale fut, elle aussi, repoussée.

#### *Essor de la pensée ethno-raciale*

Aujourd'hui les idées forces et la doctrine raciale salvatrice ont, enfin, acquis en France droit de cité. Elles se propagent en pleine liberté et produisent partout leurs effets vivifiants. La fondation, par les savants français, le Professeur George MONTANDON et M. Gérard MAUGER de L'ETHNIE FRANÇAISE, « revue mensuelle de doctrine ethno-raciale et la vulgarisation scientifique », la création prochaine d'un Institut de l'histoire des familles françaises, ainsi que celle d'un front ethnocratique européen, autant

de preuves que la France prend conscience de sa fière origine franque.

De fait, la France n'est pas, comme on l'a répété trop souvent, l'héritière de l'Empire Romain seulement, ni la continuatrice de sa culture. Elle représente, au contraire, dans ce qu'elle a de meilleur, un élément précieux de ce monde germano-nordique qui, depuis la migration des peuples jusqu'à l'époque des Carolingiens, englobait la plus grande partie de notre continent dont Oswald SPENGLER, n'ayant pas apprécié à sa juste valeur le facteur race, prédisait, un peu à la légère, l'irrémissible déconvenue.

#### *Doctrine ethno-raciale et avenir de la France*

Ainsi que l'écrit avec juste raison le Professeur Otto URBACH dans la *PARISER ZEITUNG*, la *translatio Imperii Romani ad Francos* (la continuation de l'Empire Romain par les Francs) qui jouait un si grand rôle chez les historiens du moyen âge, obtient aujourd'hui une nouvelle signification. La grande famille germano-nordique s'étend, en effet, à tous les peuples qui en sont issus et partant à la fière nation française dans la mesure où elle puise ses forces dans son sol et dans son sang.

Rappelons, pour conclure, cette parole du Führer : « L'homme qui oublie et méprise les lois de la race se prive réellement du bonheur qu'il pourrait atteindre ». Puisse la France rénovée s'en souvenir et elle sera victorieuse dans la paix!



# L'ETHNIE JUIVE :

## III. — Les caractères du type judaïque

par George MONTANDON

*L'auteur de ces pages a déjà traité du même sujet dans son ouvrage L'Ethnie française (Paris, Payot, 1935), dans LA FRANCE AU TRAVAIL (18 juillet 1940), dans Comment reconnaître le Juif ? (Paris, Denoël, 1940), dans LA GERBE (24 avril 1941). Mais l'espace dont il dispose dans L'ETHNIE FRANÇAISE, ainsi que l'utilisation de nouveaux documents lui permettent de développer ici le sujet avec une ampleur qu'on ne trouve dans aucune autre publication française.*

« Il n'y a jamais eu de race juive ;  
il n'y en a pas ; il n'y en aura pas. »  
Salomon REINACH.

(*La prétendue race juive*, Paris, Durlacher, 1903, p. 16).

« L'endogamie [les intermariages] garantit le seul critère juif objectif, maintient ce qu'il y a de racial dans le Juif, tandis que la confession juive est le signe subjectif de l'appartenance au judaïsme. »

F. A. THEILHABER.

(dans *Der Untergang, der deutschen Juden* [Le déclin des Juifs allemands], Munich 1911).

Le fait que deux auteurs juifs peuvent s'exprimer de façon si diamétralement opposée est typique de l'aspect multiple de la pensée des Juifs quant à leur propre ethnie. Mais c'est bien REINACH qui exprime l'opinion juive communément proclamée, tandis que l'affirmation de THEILHABER est comme un aveu échappé par hasard. Nous allons voir que c'est l'aveu du type racial judaïque qui correspond à la réalité.

L'effet sur la rétine du type juif fortement marqué est bien connu ; il s'agit de l'analyser. Nous mentionnerons d'abord les caractères les plus frappants, ceux qui permettent souvent un diagnostic *prima vista*. Ce sont :

Un nez fortement convexe, d'ailleurs de façon différente selon les individus, fréquemment avec prééminence inférieure de la cloison nasale et retrait des ailes, ce qui donne la fameuse forme en 6 ; les ailes, qui peuvent être charnues ou fines, sont très mobiles (1) ;

des lèvres charnues, dont l'inférieure proémine souvent, parfois très fortement (il n'est pas illégitime d'y voir un résidu de facteurs négroïdes) ;

des yeux peu enfoncés dans les orbites, avec habi-

tuellement, quelque chose de plus humide, de plus marécageux que ce n'est le cas pour d'autres types raciaux ; la fente palpébrale est souvent moins ouverte que chez l'Européen, en amande (angle interne arrondi, angle externe appointi et relevé) et la paupière supérieure grasseuse (ces caractères de l'œil ayant chance d'être le résidu d'affinités mongoloïdes ancestrales).

Les trois organes que sont les yeux, le nez et les lèvres sont donc fortement « chargés » et c'est la combinaison des caractères mentionnés de ces trois organes qui constitue principalement, avec une légère bouffissure de l'ensemble des parties molles (bouffissure, très diverse, en laquelle réside fréquemment l'indéfinissable mais imméconnaissable signe du type judaïque), ce que nous appelons le masque juif — terme dont nous motiverons encore le bien-fondé.

Des caractères moins fréquents et moins marquants, mais encore bien particuliers, sont :

le cheveu frisé, qu'il est également légitime de rattacher à l'ascendance négroïde ;

l'oreille grande, charnue et décollée.

Des caractères se rapportant au corps, moins importants que ceux du visage, sont :

les épaules légèrement voûtées ;

les hanches facilement larges ou grasseuses ;

les pieds plats.

Certaines attitudes sont aussi plus ou moins typiques, à savoir :

le geste griffu,

le pas traînant, l'allure dégingandée, la démarche en battoirs.

Il faut cependant reconnaître que ces attitudes, et même les caractères mentionnés du tronc et des pieds, sont peut-être à mettre plutôt sur le compte du milieu ethnico-social que sur celui du type racial.

Quand nous parlerons de l'histoire de la formation du type judaïque, nous insisterons sur le fait que le squelette des Juifs ne présente pas de caractères particuliers. TOPINARD a pourtant fait état d'un certain degré de *prognathisme* (avancement de la mâchoire (2) chez bon nombre d'entre eux. Ce caractère occasionnel qui se rencontre aussi chez de nombreux sujets du Proche-Orient, est naturellement à mettre sur le compte de connexions négroïdes, anciennes ou

(1) Chez certains sujets de l'Europe sud-orientale, le profil en bec de vautour est si accusé — nous en avons observé des exemples remarquables — que l'on pourrait croire à un produit sélectionné ; ce n'est pas là figure de rhétorique simplement ; sans que nous puissions nous arrêter à ce problème, disons qu'il s'exerce, dans les groupements humains, et naturellement surtout dans ceux qui sont clos de façon rigide, des phénomènes d'auto-domestication comparables aux phénomènes de domestication chez les animaux domestiques. Ces faits, étudiés en particulier par Eugène FISCHER, alors à Fribourg-en-Brisgau, aujourd'hui à Berlin, sont à rapprocher de ceux du modelage de l'expression. Ce qui les sépare, théoriquement, c'est que, dans l'auto-domestication, le phénomène est spontané, inconscient, tandis que, dans le modelage, il est en principe conscient, même s'il peut devenir instinctif.

(2) De façon générale les races noires sont prognathes (c'est-à-dire ont la mâchoire proéminente fortement), les races jaunes sont mésognathes (à mâchoire proéminente moyennement), les races blanches sont orthognathes (ont la mâchoire droite). Par rapport à cette échelle, il s'agit, chez ceux des Juifs qui manifestent ce caractère, de mésognathisme.



Juif de type araboïde

récentes. Similairement, si un Juif présente de *fortes pommettes*, caractère fortement marqué chez les Jaunes, moyennement chez les Noirs et pas du tout chez les Blancs normaux, ce symptôme, ainsi que le *rétrécissement de la fente des paupières*, peuvent être mis sur le compte de connexions anciennes ou récentes avec les Jaunes.

Mais il est un point, par rapport au squelette, sur lequel nous voudrions insister, ou plutôt attirer l'attention. L'examen de nombreux portraits de Juifs nous fait nous demander si l'impression que donne le masque juif ne réside pas principalement dans l'*allongement de la partie moyenne du visage*. On pourra répondre que la grande longueur du nez conditionne l'allongement de cette partie moyenne. Fort bien ! Nous répliquerons :

a) On ne se rend généralement pas compte du rôle éventuel de ce facteur ;

b) Il serait significatif (on s'en convaincra lorsque nous parlerons de la formation du type judaïque) de connaître le degré de cet allongement : chez les Juifs, chez les Arménoïdes, chez les Araboïdes et dans les autres races (3).

TOPINARD a publié quelques chiffres relatifs à une mensuration de ce genre, mais les sujets pris en considération sont si peu nombreux qu'il vaut mieux, tant qu'on ne disposera pas de séries plus étoffées,

(3) Peu importerait la délimitation opérée entre les trois étages du visage, si les opérateurs étaient d'accord sur les repères. Une division normale nous paraîtrait être :

*Sur le vivant* (le segment supérieur n'étant pas à mesurer chez beaucoup de sujets) : racine cheveux — racine nasale (point dit nasion), nasion — commissure lèvres, commissure lèvres — limite inférieure menton.

*Sur le crâne* : bregma — nasion, nasion — commissure dentaire, commissure dentaire — limite inférieure menton.

n'en pas faire état (le chiffre donné pour les Arabes est représenté par un seul individu, et il n'est pas question d'Arméniens ni de Juifs!). Le résultat d'une pareille enquête, mais montée sur un grand pied, et reposant sur des mensurations très minutieuses en raison des différences exiguës dont il s'agit, ne manquerait donc pas d'intérêt.

Enfin, faisons mention de la *denture* (partie du squelette dont l'importance est de tout premier plan dans l'appréciation des races et des espèces préhistoriques). On prétend que les Juifs ont les dents soit serrées, soit espacées mais petites, comme rabougries ; ces dires, cependant, reposent plus sur des appréciations — peut-être justes — de profanes que sur des observations de laboratoire. Comme il n'y a pas à présumer que les dents du type judaïque soient plus grandes que celles d'autres types, les dents serrées signifieraient une petitesse relative de la mâchoire, ce qui paraît être en contradiction avec l'existence du prognathisme léger mentionné plus haut. C'est avec le plus grand intérêt que nous prendrions connaissance d'une étude sur la mâchoire et la denture du type judaïque. Nous n'en connaissons jusqu'ici aucune, et même s'il en existait quelque-une, cachée en un coin de revue, elle devrait certainement être complétée — le sujet méritant de sortir de l'ombre.

Il semble que le fait de savoir, par avance, que l'on ne trouvera rien ou peu de chose — ce peu de chose pourrait être cependant caractéristique — décourage les recherches.

Nous donnerons encore un certain nombre de précisions qui, si elles concourent à la connaissance du type, ne permettraient pas, à elles seules, de poser le diagnostic racial, vu que ce qu'elles représentent se rencontre dans de nombreux autres types. Ces précisions se rapportent à des caractères qui, généralement, sont les premiers pris en considération pour la description d'un groupe, mais nous n'en faisons état qu'en seconde ligne pour la raison mentionnée qu'ils



Juive de type araboïde

ne sont pas spécifiques pour les Juifs. Plusieurs des données en question proviennent d'observations sur les Juifs d'Allemagne et nous les empruntons, en bonne partie, à la publication de VON VERSCHUER que nous avons analysée dans le numéro d'avril 1941 de L'ETHNIE FRANÇAISE (4).

La *stature* masculine moyenne de groupes juifs oscille entre 161 et 164 centimètres. Les Juifs sont donc en moyenne *sous-moyens* (5), d'une stature nettement inférieure à celle des groupes d'Allemands pris en comparaison et dont la stature varie entre 166 et 173 centimètres. Sous ce rapport, les Juifs ne sont, par contre, pas à distinguer des Français, dont les chiffres départementaux oscillent entre 162 et 168 centimètres.

Les *bras* et les *jambes* sont courts par rapport au tronc, qui est donc relativement allongé.

Les  *mains*  et les  *pieds*  sont souvent étroits. Nous avons mentionné plus haut le pied plat comme particulièrement fréquent.

Le Juif est fréquemment soit *banca* (jambes en O), soit *cagneux* (jambes en X).

La *musculature du mollet* est remarquablement faible. On pourrait être tenté de mettre ce caractère sur le compte de l'état social citadin de l'ethnie juive, mais nous y verrions plutôt un résidu négroïde — les

(4) *Rassenbiologie der Juden*. — Extrait de FORSCHUNGEN ZUR JUDENFRAGE (Hanseatische Verlagsanstalt, Hamburg), t. 3, p. 137-151, sans date, ouvrage contenant lui-même une forte bibliographie sur le type judaïque, tant somatique que psychique.

(5) L'échelle aujourd'hui généralement adoptée est la suivante:

Stature très grande ..	180 cm. et plus.
Stature grande .....	170 cm. à 179 cm.
Stature moyenne .....	160 cm. à 169 cm.
Stature petite .....	150 cm. à 159 cm.
Stature très petite ..	moins de 150 cm.

La stature moyenne (masculine) est donc de 165 centimètres. La femme moyenne a 11 centimètres de moins que l'homme, la différence sexuelle étant encore plus grande dans les groupes de haute stature et moindre dans ceux de stature petite.



Juive de type arabo-arménoïde



Juif de type arménoïde

Nègres ont le mollet très faible (la faiblesse musculaire étant compensée chez eux, pour la marche, par une proéminence plus forte du talon, c'est-à-dire par un bras de levier plus allongé).

Nous avons dit plus haut que le *tronc* est allongé par rapport aux membres ; il est aussi aplati d'avant en arrière, et — fait plus apparent et déjà mentionné — souvent voûté légèrement.

Le *tissu adipeux* est souvent bien développé ; nous l'avons vu, ce sont souvent les hanches qui frappent. On remarquera aussi que les doigts sont fréquemment potelés.

La *forme de la tête*, telle qu'elle est exprimée par l'indice céphalique (6) est diverse. En moyenne, elle est moyenne, avec tendance à la brachycéphalie, mais c'est surtout relativement à la forme de la tête que, chez les Juifs, cette moyenne est artificielle, étant le résultat de formes très diverses (la formation historique du type judaïque donnera la clef de l'énigme).

La *peau* du Juif, d'un blanc mat, plus ou moins foncé, n'offre rien de marquant en France, étant donné le grand nombre d'éléments méridionaux de l'ethnie française. Similairement, la *couleur des cheveux et des yeux*, normalement foncés chez les Juifs, ne détonne pas chez nous. Il en va autrement en Allemagne, étant donné l'importance numérique qu'y ont les blonds et les châains. La statistique effectuée dans les écoles, de 1874 à 1877, sous la direction de Rudolf VIRCHOW, a fourni les chiffres suivants :

(6) Rapport de la largeur à la longueur supposée 100. On distingue trois grandes classes :

Têtes longues (dolichocéphales) :	75 et moins.
Têtes moyennes (mésocéphales) :	76 à 80.
Têtes courtes (brachycéphales) :	81 et plus.

(ces chiffres étant diminués de 1 unité lorsqu'il s'agit du crâne et non de la tête vivante).

	Pigmentation (peau, cheveux, yeux)	
	clairs	foncés
Totalité des enfants (enfants juifs compris) .....	31,8 %	14,4 %
Enfants juifs seuls .....	11,2 %	42,0 %

(Les pourcentages restants correspondent aux enfants à caractères mixtes.)

L'histoire raciale du peuple juif expliquera parfaitement le blondisme d'un certain nombre de ses ressortissants.

D'autre part, fait relevé par Rudolf MARTIN (7), de nombreux groupes juifs présentent un fort pourcentage de roux, 3 à 6 %, tandis que l'enquête de VIRCHOW n'en révélait que 0,5 %, mais les chiffres de R. MARTIN ne se limitent pas à la seule Allemagne, et il se peut que le roux, dans les statistiques générales, d'une part, et dans la statistique infantile mentionnée d'autre part, ait été diversement apprécié.

La pilosité est forte.

D'après les travaux exécutés, à Berlin-Dahlem, sous la direction d'Eugen FISCHER, les Juifs occupent une place spéciale, au sein de la race européenne, quant aux empreintes digitales. On sait que celles-ci peuvent se ramener à 3 types : arcs, boucles et tourbillons. Or, les Juifs ont plus de tourbillons et moins de boucles que les Européens, en particulier que les Nordiques. Il convient, à ce propos, de savoir que les empreintes digitales sont un caractère purement héréditaire, ne subissant aucune influence du milieu, et que leur tracé est déjà définitivement acquis aux deuxième et troisième mois de la vie embryonnaire.

Enfin, les ongles seraient plutôt carrés qu'arrondis.

\*\*

En ce qui concerne la physiologie du type juistique, on notera les faits suivants.

La puberté se manifeste de 1/2 à 1 an plus tôt que dans les groupes allemands de comparaison. C'est là un caractère des peuples méridionaux, mais le fait que les Juifs ont emporté avec eux ce symptôme dans le Nord, montre qu'il n'en est pas moins héréditaire.

Nous avons déjà déterminé l'allure, telle qu'elle se révèle à l'observation. On peut dire, pour parler de façon générale, que l'attitude est relâchée. Ce caractère est peut-être conditionné par le psychisme anarchique des Juifs, mais il est toutefois à mettre physiologiquement en rapport avec un certain manque de tonus musculaire, en d'autres termes, une musculature relâchée. Elle se manifestera, par exemple, par la poignée de main moëlleuse.

Les Juifs fabriqueraient peu de cholestérine.

Enfin, les Juifs dégagent souvent une odeur particulière, fait qui n'a rien d'extraordinaire. En effet, les odeurs raciales réciproques sont indéniables : celle, spécifique, des Blancs, nous ne la sentons pas, mais les Chinois s'en plaignent, comme nous nous plaignons de celle des Nègres. Ce qu'il faut se demander, sans parler de relents provenant de la saleté, c'est si ces odeurs proviennent d'habitudes culinaires, d'un

chimisme particulier des glandes apocrines (qui, disposées en certains points du corps, sont des glandes sudoripares sécrétant plus spécialement les odeurs) ou d'un plus grand nombre de ces glandes. Ce dernier facteur jouerait en tout cas, car les glandes apocrines seraient plus nombreuses — et cela surtout dans la région génitale féminine — chez les races de couleur et chez les Juifs. C'est donc des premières que ces derniers les tiendraient, selon toute vraisemblance.

Dans divers pays, les Juifs ne prononcent la langue indigène qu'avec un certain accent. On a parlé, à ce sujet, d'une disposition héréditaire. Nous serions disposé, quant à nous, à mettre simplement ce signe sur le compte du milieu, étant donné que cet accent particulier est nul ou peu marqué dans les milieux de langue française, nettement sensible dans les milieux de langue allemande, au dire des Allemands, et encore plus dans les milieux de langue russe, au dire des Russes.

Des données relatives au sang devraient clore ces considérations physiologiques, mais l'étude des groupes sanguins a acquis une telle envergure ces dernières années, que nous consacrerons un chapitre spécial au sang chez les Juifs, en même temps que L'ETHNIE FRANÇAISE initiera de façon générale les lecteurs non informés à la question des groupes sanguins.

\*\*

La pathologie raciale est un chapitre de la médecine qui est encore loin d'avoir été étudié à fond. Chaque race a sa pathologie spéciale. Cela ne veut pas dire que chaque race ait ses maladies qui ne soient propres qu'à elle seule, mais les races, ou, du moins, certaines races par rapport à certaines maladies, présentent des formes particulières de cette pathologie et présentent surtout des pourcentages différents d'individus atteints de telle maladie ou de telle forme de maladie, ce qui témoigne, pour diverses affections, de prédispositions raciales héréditaires. Nous empruntons la plupart de nos données, dans ce domaine de la pathologie, à l'exposé mentionné de VON VERSCHUER.

On constate tout d'abord, chez les Juifs, une grande crainte de la maladie et la recherche fréquente du médecin. Peut-être est-ce pour cette raison que tant de Juifs se vouent aux sciences médicales et paramédicales. En tout cas, cette disposition témoigne déjà d'une tendance aux psychopathies, aux maladies nerveuses.

Les Juifs manifestent en général une grande sensibilité à la douleur.

La durée moyenne de l'existence est plus longue chez les Juifs que chez les Allemands ; leur mortalité est donc moindre, ce dont il ne faut pas déduire une vitalité plus puissante. La moindre mortalité est surtout conditionnée par celle, moindre, des enfants en bas âge, conséquence des conditions sociales ainsi que du moindre nombre d'enfants chez les Juifs. Si les Juifs meurent en âge plus avancé, peut-être est-ce aussi dû à la circonstance qu'ils recourent plus facilement au médecin.

Les mêmes causes doivent être également à la base du fait que les Juifs sont moins souvent frappés de maladies infectieuses — à l'exception de la tuberculose qui les atteint davantage. Cependant, il ressort de statistiques établies en de nombreux pays, que si la

(7) Rodolphe MARTIN, le plus grand maître de l'anthropologie somatique depuis BROCA, a professé d'abord à Zurich, puis (après un long séjour à Paris) à Munich. C'est auprès de lui — Otto SCHLAGENHAUFEN étant son assistant — que nous avons acquis nos premières notions en anthropologie.



morbidity par tuberculose est plus grande chez les Juifs, la mortalité par cette affection est, par contre, moindre chez eux, les formes lentes et bénignes étant plus fréquentes. On sait que la tuberculose est d'autant plus bénigne, dans une population, que cette dernière y est soumise depuis longtemps, et les Juifs sont le peuple qui, dans sa masse, vit depuis le plus longtemps une existence citadine — beaucoup plus propagatrice de tuberculose que la vie à la campagne (8).

Contrairement à la règle mentionnée, relative aux maladies infectieuses, mais valable avant tout pour l'Allemagne, les Juifs seraient fortement atteints de lèpre. Il s'agirait d'avoir, sous ce rapport, des statistiques comparatives des divers peuples du Proche-Orient.

Les Juifs offriraient de nombreux cas d'arthritisme, à formes cutanées et viscérales. Peut-être cela serait-il dû à leur vie citadine.

On a signalé depuis longtemps la fréquence du diabète (entre autres, celui de forme bulbaire, c'est-à-dire nerveuse). On l'a même appelé la « maladie des Juifs ». En effet, la morbidité et la mortalité par diabète sont 4 fois plus fortes chez les Juifs que chez les non-Juifs. Peut-être le phénomène peut-il être mis en un certain rapport avec les fréquents mariages consanguins — perpétuant la prédisposition au diabète.

Deux autres maladies du métabolisme, c'est-à-dire des échanges nutritifs, à savoir du métabolisme des graisses, sont à mentionner : la maladie de Gaucher (s'accompagnant d'hypertrophie de la rate), et celle, infantile, de Niemann-Pick (se manifestant par une hypertrophie du foie et de la rate, ainsi que par un arrêt du développement). Il faut leur rattacher la maladie de Tay-Sachs ou idiotie familiale amaurotique (amaurose = cécité), amenant, par dégénérescence des cellules nerveuses centrales, le marasme final à l'âge de 2 ou 3 ans, et qui est une affection qu'on n'a guère constatée que chez les Juifs polonais.

L'artériosclérose passe pour fréquente, de même que, en tant qu'affections consécutives, la claudication intermittente. La gangrène spontanée, également comme suite d'affection vasculaire, est de même fréquente.

En ce qui concerne le cancer, le travail de PITTARD (9) paraît démontrer un plus grand pourcentage des cas dans les races septentrionales que dans les races méridionales d'Europe. Quant aux Juifs, on ne trouve pas chez eux de chiffres caractéristiques quant à la mortalité, mais bien quant à la localisation de l'affection. C'est ainsi que le cancer du sein est fréquent chez les Juives, mais que celui de l'utérus leur est presque inconnu.

En Allemagne, les aveugles et les sourds-muets sont fréquents parmi les Juifs, surtout les cas héréditaires. Parmi les autres affections oculaires, les cas de glaucome (cause d'ailleurs fréquente de cécité)

et d'astigmatisme sont également plus nombreux parmi les Juifs.

Relativement aux affections nerveuses et psychiques, tous les observateurs sont d'accord quant à leur fréquence. On a, en particulier, constaté le grand nombre des cas de paralysie agitante (la danse de Saint-Guy est par contre moins répandue), de tics, d'athétoses doubles (mouvements involontaires, incoordonnés, mais lents), de névralgies. Parmi les diverses formes de paralysie générale, on a surtout les formes gaies et maniaques, puis des troubles des sens, des troubles hypocondriaques, des symptômes érotico-sexuels.

La schizophrénie (rupture avec la réalité, affection héréditaire) est particulièrement fréquente d'après BECKER (10), deux fois plus fréquente, dans les asiles d'aliénés de Pologne, chez les Juifs que chez les Polonais. L'hébétéphrénie (troubles mentaux de la puberté) offre aussi un taux élevé.

La folie périodique (à période alternante de surexcitation et de dépression), sans atteindre au taux de la schizophrénie, est aussi fréquente, et à formes sévères. Les phases de mélancolie sont caractérisées par l'hypocondrie, le mécontentement, les idées de persécution et d'appauvrissement, mais sans idée de péché, ni de remords religieux. Les phases de manie ne sont pas tant marquées par la gaieté que par un mécontentement taquin et disputeur. LANGE (11) voit un rapport entre cette symptomatologie de la folie périodique et le comportement normal des Juifs : leur besoin du médecin, leur pusillanimité, leurs inaptitudes physiques, leur idée fixe du gain, leur manque de fantaisie (par analogie avec l'uniformité des représentations malades), leur criticisme permanent, leur amour des extrêmes, leurs mouvements expressifs exagérés et le fait qu'ils sont soit strictement orthodoxes, soit complètement indifférents (cela par analogie avec l'absence d'idées malades de péché).

De nombreuses statistiques démontrent la rareté de l'épilepsie chez les Juifs d'Europe, de même que la rareté de l'alcoolisme. On a voulu expliquer le premier phénomène par le second, mais, selon VON VERSCHUER, cette rareté serait plutôt due, dans l'un et l'autre cas, au manque de prédispositions héréditaires pour ces deux tares.

La faiblesse d'esprit innée est plus fréquente chez les Juifs que chez les non-Juifs, de même que les formes sévères de cette faiblesse.

La fréquence de la neurasthénie et de la psychasthénie a partout été constatée. On a même avancé que presque tous les Juifs étaient neurasthéniques, et l'on peut mettre en rapport avec cette prédisposition générale le fait que les enseignements de psychiâtres, à base de sexualité (ainsi la psychanalyse de FREUD), sont surtout le fait de Juifs. Les symptômes hystériques sont également très fréquents chez les Juifs.

La morphomanie et la cocaïnomanie sont plus répandues chez les Juifs que chez les non-Juifs. Il ne faut pas y voir simplement des goûts individuels, mais des prédispositions héréditaires.

La fréquence du suicide a septuplé, chez les Juifs,

(10) BECKER (Rafael), Die Geisteskrankungen bei den Juden in Polen, dans ALLGEMEINE ZEITSCHRIFT FÜR PSYCHIATRIE, t. 96, 1932.

(11) LANGE (Johannes), Ueber manisch-depressives Irresein bei Juden, dans MÜNCHENER MEDIZINISCHE WOCHENSCHRIFT, 1921, p. 1357-1359.

(8) Selon ILVENTO, la race méditerranéenne serait moins frappée de tuberculose que la race nordique. Pour les Juifs, ses données sont en accord avec celles de VON VERSCHUER. Voir ILVENTO (Arcangelo), Notes sur une carte des épidémies dans les pays avoisinant la Méditerranée, dans MATERIAUX POUR L'ÉTUDE DES CALAMITÉS, n° 6, p. 119, Genève 1926. Voir aussi note p. 38-39 du mémoire de PITTARD cité ci-dessous.

(9) PITTARD (Eugène), Étude sur la répartition géographique et ethnique du cancer, dans LE GLOBE, t. 65, Genève 1926. Juifs : p. 34-36.

en Allemagne, de 1849 à 1907, tandis que, dans le même laps de temps, elle a baissé chez les non-Juifs, ces chiffres étant toujours entendus, par rapport à celui de la population.

Les deux populations confrontées diffèrent aussi quant à la *criminalité*. Selon les statistiques d'autrefois, les Juifs d'Allemagne commettaient moins de délits que les non-Juifs, l'intellectualité protégeant contre les conséquences des infractions. Les Juifs participaient en nombre particulièrement réduit à l'administration de blessures et aux vols, tandis qu'ils

l'emportaient quant aux offenses, aux tromperies et aux faux. En sus de conditions favorables du milieu, il est légitime d'y voir le jeu de prédispositions raciales.

Nous nous flattons de croire que cette simple, mais longue énumération, aura démontré au plus sceptique l'existence d'éléments raciaux propres, même au sein d'un groupe aussi métissé — nous le verrons une autre fois — que la communauté juive.

---

## BIBLIOGRAPHIE

FRANCE (Henry DE). — *Pour la France nouvelle. Les réformes qui s'imposent*. — Paris, Sorlot, in-16°, 64 p., sans date (1941).

Cette forte brochure est extrêmement nourrie. L'auteur fait le tour de toute la question sociale — certaines de ses vues étant complétées par les pages que ce numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE publie de lui. Disons, de façon générale, que le vicomte DE FRANCE comprend parfaitement le tournant de l'histoire que nous vivons, et nous nous sentons en communion avec lui sur le plus grand nombre des points traités. Il n'y paraîtra peut-être pas à la lecture de ce compte rendu, mais c'est parce qu'il nous paraît plus utile de nous arrêter principalement sur quelques-uns des points de son « programme occidental » (p. 50) à propos desquels nous ne partageons pas des vues tout à fait similaires.

Nous lisons (p. 9) : « On parle beaucoup aujourd'hui, et à juste titre, du danger que constitue la Ploutocratie. Jadis, ce péril n'existait pas pour cette raison toute simple qu'en vertu des lois et des mœurs, ceux qui avaient acquis de grosses fortunes dans le commerce et l'industrie passaient automatiquement dans la noblesse et ainsi n'avaient pas le temps de devenir des Ploutocrates. S'ils avaient conservé le goût de faire des bénéfices, ils ne pouvaient plus alors y donner cours que dans la culture de leurs terres, tout autre négoce leur étant interdit. Cette réforme de la Noblesse aurait donc ce double effet de liquider la Ploutocratie et de pourvoir l'Agriculture d'hommes entreprenants et disposant d'importantes ressources pécuniaires ».

Si le retour à la terre et la forte hiérarchie de la société sont deux postulats de base, le retour à la noblesse n'est probablement pas souhaitable, ni même le maintien du terme. Qu'on ne parle plus de châtelains et de paysans (ne devrait du reste s'appeler château que la bâtisse datant du moyen âge), mais de grands fermiers, moyens fermiers, petits fermiers, sans barrière infranchissable entre eux — et nous sauterons tout de suite à la page 47 pour dire que si l'indivision des domaines et la suppression de l'impôt sur les successions *en ligne directe* sont souhaitables, c'est à condition que l'Etat reprenne, pour les donner à des couples jeunes, les domaines dont les propriétaires n'ont pas eu d'enfants ou qui ne sont pas utilement exploités, ce qui obligera les détenteurs d'un domaine à enfanter et à travailler.

Le retour à la terre doit s'accompagner, pour l'auteur, du retour à la corporation (donc aussi à la Corporation agricole), et du retour à la religion (p. 31). Sur ce dernier point, le respect de toute religion (sauf de la pseudo-religion juive, qui n'est qu'un signe de reconnaissance ethnique) nous paraît suffire, car, si le Français savait ne pas attendre, pour regarder au delà de ses frontières, de recevoir une estocade comme celle de 1940, il se convaincrerait

que l'ordre est parfaitement compatible, chez ses voisins, avec une pleine liberté dans le domaine religieux.

La famille (p. 19) a été désorganisée par le Code civil, « fait, comme disait RENAN, pour un homme qui naît enfant trouvé et meurt célibataire ». Saluons en passant l'idée de la création de « Comités des Foyers », qui prendraient la place des agences matrimoniales (p. 21). Pourquoi pas ?

Nous ne marchons plus avec l'auteur quand il dit (p. 41) : « l'injure sous toutes ses formes doit être rigoureusement prohibée ». Oui, dans un Etat propre, *qui aurait rendu justice par quelques fusillades administratives*. Mais quand nous voyons que, depuis le désastre, pas un politicien n'a subi la peine capitale, il y a de quoi désespérer — et il ne reste (à côté de l'exposé des faits) que l'insulte comme sanction.

L'auteur prône (p. 46) la suppression de l'impôt personnel et le secret des affaires (gage de réussite), tout en reconnaissant que l'Etat, détestable administrateur mais excellent contrôleur, a le droit de mettre un plafond aux bénéfices — desiderata, on le voit, quelque peu contradictoires. A notre avis, pourquoi, au lieu des deux classes actuelles de contribuables, les non-payants et les payants (ce qui incite toujours ceux à la limite inférieure de la classe supérieure à se faire ranger dans la classe inférieure), ne pas établir trois classes : les *exonérés* (à revenu restreint), les *contrôlés* (à revenu moyen, très strictement contrôlés mais encore exonérés) et les *taxés*, avec plafond au delà duquel le revenu n'appartient plus au producteur ? L'individu à revenu moyen se laissera facilement contrôler s'il sait qu'il n'a rien à payer, d'autant plus que, fait d'observation psychologique courante, on pense toujours qu'on sera généreux quand on sera riche. Le fisc disposerait ainsi d'une perspective très fouillée des affaires de la classe dont peuvent sortir les taxables, lesquels, bien entendu, resteraient sous contrôle.

En ce qui concerne les questions extérieures, sur lesquelles s'exprime également le vicomte DE FRANCE, il estime nécessaire (p. 53) la solution du « problème russe », les Bolcheviks lui étant en abomination. Fort bien ! Mais il ne propose aucune solution — nous dirons même que c'est le seul point sur lequel il n'en formule pas. Nous pensons personnellement que nous autres, ici, n'y pouvons rien et qu'il faut laisser le temps agir.

L'auteur est par contre en pleine réalité lorsqu'il déclare (p. 56) : « L'Allemagne et la France ont un ennemi commun, qui est la Puissance Judéo-Maçonne. Séparées et divisées, elles seront sûrement remises, l'une comme l'autre, à nouveau sous le joug d'Israël, et peut-être plus vite qu'on ne le pense. Unies, au contraire, par une collaboration sérieuse, elles seront invincibles ».

George MONTANDON.

# CONFÉRENCES

## *Souvenirs de mes prisons*

La densité du public qui suit les conférences données aux Ambassadeurs est extrêmement variable. Certaines d'entre elles, dont l'actualité du sujet devrait amener les gens avides d'être au fait des questions nouvelles, ne rassemblent pas plus d'une centaine d'auditeurs. La raison en est simple. Le bourgeois français a toujours été très exigeant sous le rapport de la compétence du conférencier : lorsque ce dernier n'est pas un spécialiste, le public s'abstient.

Cette remarque ne s'applique naturellement pas à Jean BOISSEL, qui, parlant le 17 avril des « Souvenirs de mes prisons », a fait salle comble. Mais ici ce n'était pas seulement le facteur compétence qui jouait — qui pouvait mieux posséder le sujet! — mais bien la forte sympathie que les auditeurs entendaient manifester à l'apôtre du rapprochement franco-allemand qu'avait toujours été le directeur actuel du RÉVEIL DU PEUPLE depuis la guerre mondiale ; celle-ci avait fait de lui un grand mutilé et c'est cet apostolat qui fut la raison de son incarcération, dès octobre 1939 jusqu'en juillet 1940, par le gouvernement judéo-maçonnique d'alors.

Un trait nous a particulièrement frappé dans l'exposé des péripéties de la captivité de BOISSEL : l'acharnement que mit le prisonnier à résister moralement aux brimades en série qu'il subissait. Le public, très chaleureux, interrompit fréquemment l'orateur, à mesure que s'égrénaient les épisodes impressionnants ou tragiques qu'il remémorait, et l'incident par lequel s'acheva cette captivité de plus de neuf mois ne fut pas le moins émouvant : Jean BOISSEL fut mis en liberté par une escouade de soldats allemands commandée par Fritz SCHOELLER, un ami du Congrès des anciens combattants à Nuremberg en 1935, qui lui avait promis, si les Juifs le persécutaient, de ne pas l'oublier.

## *La biologie dans la gestion de l'Etat*

Voilà des termes qui, mis ensemble, juraient pour un cerveau français, il n'y a pas plus de quelques mois. Mais — malgré tout le charme qu'éprouvaient ceux qui pouvaient se livrer à son étude transcendante — la biologie devra désormais avoir pour but principal de servir à la sociologie. L'Office de Santé est, en Allemagne, chargé de diriger cette biologie appliquée, et c'est donc de lui que dépendent les problèmes de l'alimentation, de l'hérédité, du travail, de la protection de la mère, de la puériculture, de la protection enfin de la santé publique dans toutes ses branches.

La valeur d'un individu est de trois ordres : valeur *matérielle* (selon ses aptitudes physiques et intellectuelles), valeur *culturelle*, qui retentit sur la première, valeur *biologique* enfin, qui s'exprime par le nombre des enfants de l'individu, et *quand un homme n'a pas d'enfant, sa valeur biologique est nulle*. Aussi [sauf, sans doute, quelques individus, dont la valeur culturelle, quasi suprahumaine, dispense de l'improductivité biologique pour ne pas dire qu'elle la nécessite], le but essentiel de l'Etat est-il de contribuer à un grand rendement biologique par la mise au monde d'individus sains, vivant dans l'aisance, et créant à leur tour une nombreuse progéniture. L'Etat est riche, quelles que soient les sommes dépensées dans ce but, quand les hommes et les femmes sont sains, jeunes et nombreux. La favorisation pécuniaire des naissances peut aider à créer cet état de choses, mais c'est surtout sur un changement de mentalité qu'il faut compter.

Telles sont les vérités qu'ont pu enregistrer, le 9 mai, les auditeurs qui s'étaient rendus à la Maison de la Chimie pour y écouter le Professeur REITER, Président de l'Office de Santé du Reich, appelé par l'Institut allemand. Mais il y a des nations qui ont le goût du suicide! Ceux

qui, chez nous, en France, avaient reconnu ces vérités, ont été ignorés, quand ce n'est pas traqués ou... dénationalisés, alors qu'un gouvernement conscient de ses devoirs considérerait comme traîtres, ferait arrêter et fusiller les ANTHONY et les MAURRAS refusant d'adapter leur conduite à des réalités biologiques d'une clarté de soleil.

## *Le nationalisme français et l'Allemagne*

C'est de nouveau aux Ambassadeurs que nous transporte, le 16 mai, Xavier DE MAGALLON, en prenant comme sujet le Nationalisme devant la collaboration. Qu'allait nous faire entendre ce pur représentant de l'ancien nationalisme ?

Avec la maîtrise oratoire qu'on lui connaît de longue date, le conférencier a montré — pour tout ramener à l'idée principale — que la France et l'Allemagne ont déjà connu de longues périodes de paix et de collaboration, et que cette dernière était nécessaire tant pour la confusion des internationales juive, plouto-financière, franc-maçonne et marxiste, que pour la remise en valeur de l'idée de patrie, de toutes les patries, et cela en réinculquant ce culte et l'élan pour la vie dans l'esprit des jeunes — tout comme l'a fait l'Allemagne dont la renaissance est due à cette rééducation.

Il est inutile d'insister sur les événements qui ont assuré la validité de la thèse de MAGALLON. Ce que nous voudrions dire, c'est que la manière dont cette conviction se faisait entendre a impressionné les auditeurs, même, nous n'en doutons pas un instant, les Gaullistes qui pouvaient se trouver parmi eux. Aucun de ceux qui l'ont entendu n'est sorti de la salle sans réfléchir, et cette force, Xavier DE MAGALLON la doit principalement à ce que, fuyant les arguments terre à terre, il ne s'adresse qu'aux sentiments les plus élevés du Français et de l'être humain.

G. MONTANDON.

# INAUGURATIONS

Le Café d'Harcourt a donc vécu. Du fameux trio Soufflet-d'Harcourt-Panthéon, lui seul ne sut pas retenir la clientèle. N'avait-il pas poussé assez loin la rénovation des lambris, ou bien cela était-il simplement dû au fait qu'il n'avait pas changé de nom, tandis que le Soufflet devenait Dupont et le Panthéon Capoulade ?

Ne regrettons rien! Deux grands lieux de rendez-vous doivent suffire à la jeunesse d'aujourd'hui et la *Librairie franco-allemande « Rive gauche »*, qui occupe maintenant les locaux si splendidelement situés sur la place de la Sorbonne, apporte une nourriture que, même en ces temps de restrictions, nous nous permettons de qualifier de plus substantielle. Sous l'habile gérance de M. MESLIN, la nouvelle librairie attire un nombreux public de nos deux nations.

\*\*

Mentionnons aussi la réouverture, non loin de là, au 75 du boulevard Saint-Germain, de la *Librairie Italia*. Ses gérants, M. et Mme MARINELLI, ne sont du reste pas de nouveaux venus; ils ont repris leur ancien poste après la tourmente, et, ma foi, ont monté une vitrine qui ne manque pas d'attirer les yeux.

\*\*

Enfin, l'*Institut d'Etude des Questions juives*, a inauguré son activité dimanche 11 mai — et cela d'une façon originale. Cet organisme est sous le patronage de Vichy, et nous tenons tout de suite à dissiper un malentendu. Contrairement à ce qu'affirmait un membre du Comité à l'un de nos amis présent, ni L'ETHNIE FRANÇAISE, ni, personnellement, ses dirigeants n'ont été invités (si cela

avait été le cas, l'un de nous pour le moins se serait rendu à l'inauguration, ne fût-ce que par courtoisie). Nous y avons perdu quelque chose.

En effet, l'originalité de cet Institut consiste à vouloir « étudier » les questions juives (elles sont donc encore ignorées) *sans tenir compte du facteur ethno-racial* (on voit qui inspire cet excellent principe!). Or, au cours de la séance, quelques-uns des organisateurs ayant cru repérer des Juifs, leur tombèrent dessus à coups de poing, de canne, de chaise; il y eut des nez cassés de part et d'autre et tout le monde dut se rendre au poste. Renseignements pris, il s'agissait de collaborateurs de PARIS-SOIR (du PARIS-SOIR de Pierre MOUTON et non de celui de LAZAREFF!). Peut-être quelque notion des questions raciales eût-elle été de saison!

G. MONTANDON.

## THÉÂTRE

Les scènes parisiennes n'ont rien apporté, le mois dernier, qui permette d'espérer une renaissance de notre Théâtre dans un avenir prochain. Ce fut une continuation des erreurs passées, dont on ne s'affranchira qu'en changeant à la fois d'auteurs, de directeurs et d'histriens.

Au lieu de *situations* plausibles et de *caractères* éternellement vrais, on nous a présenté des cas *exceptionnels*, où se débattent des types anormaux, des malades, des monstres aux natures vicieuses, aux instincts malsains, aux amours scandaleuses; des prétextes à développements « pour épater le goï » par des paradoxes à tourneboulé sa raison ou déboulonner la charpente de son édifice social.

C'est encore et toujours du « pilpoul », de l'argutie où le cynisme éclate à chaque réplique.

Nous ferons donc, autour de ces petites saloperies, cette « conspiration du silence » que les Juifs, à travers les siècles, ont si bien observée à l'égard des œuvres, du talent ou du génie des non-Juifs dans tous les pays dont ils s'étaient rendus maîtres.

Nous attendons des pièces françaises qui renouent avec la tradition d'un temps où les *Deux Orphelines*, par exemple, loin de faire crier au miracle, faisaient assez piètre figure à côté de productions d'inspiration plus haute et de meilleure écriture (E. AUGIER, V. HUGO, V. SARDOU, E. ROSTAND, E. PAILLERON, etc.).

Nous signalerons, toutefois, dans un théâtre-à-côté, une étrange reprise d'*Andromaque*, dont l'auteur est Français cent pour cent. Malheureusement, nous ne pouvons en dire autant de la troupe tout entière et c'est pourquoi il est inévitable que ce pauvre Racine soit, une fois de plus, honteusement trahi.

Que diraient les élites chinoises si tous les premiers rôles étaient tenus, sur leurs scènes, par des Occidentaux?

Et, puisque nous parlons trahison, profitons-en pour dénoncer toutes ces cabotines, ces speakers et speakerines de la Radio qui, invariablement, mettent des accents plus ou moins graves sur tous les *a* et prononcent : mon amour, mon amant, les pavés de Paris ou encore : Radijournal, national, patronal, etc.

Le monde entier écoute nos émissions : beaucoup de lettrés cherchent à se perfectionner dans la prononciation de notre langue en écoutant les artistes officiels de la Radio française. Or, nous payons assez cher ces soi-disant artistes (?) pour avoir le droit d'exiger d'eux, sinon un répertoire spirituel, du moins une prononciation impeccable.

Jadis, les Juifs reconnaissaient les « étrangers » rien qu'à leur façon de prononcer le mot « Schiboleth » que, seuls, les Hébreux disaient correctement. Et malheur à qui estropiait l'une de ces trois syllabes, car il était mis

à mort incontinent. Ah ! C'est que les Juifs ne badinaient pas avec les intrus, et traitaient les indésirables métèques à leur façon. Ce « Schiboleth » rappelle aux fils d'Israël un épisode historique évoqué, naguère, par le titre de « Ciboulette », opérette du juif Reynaldo HAHN (mais les goyim n'y virent que du bleu).

Nous demandons, sinon la mort, tout au moins l'éviction pure et simple de la Radio, comme de partout ailleurs, des youpins qui déforment ou détériorent, par une prononciation défectueuse, notre langue française qui doit rester la plus harmonieuse du monde.

LOUIS TOURNAYRE.

## ÉCHOS

*Le cas TRENET.* — Divers journaux ont, ces temps derniers, protesté contre l'effronterie avec laquelle le Juif NETTER, dit Charles TRENET, s'impose sur les scènes parisiennes et étale son faciès de Sémite blondi sur les murs de la ville.

Le silence de ce monsieur qui, avant la guerre, ne manquait jamais d'affirmer son appartenance au clan juif, ce qui fut fort utile à sa carrière, est assez surprenant.

A peine a-t-il, en effet, protesté vaguement et affirmé qu'il est chrétien, exhibant des actes de baptême!

Nous avons voulu essayer d'approfondir un peu, et nous posons les questions suivantes :

Est-il exact que TRENET soit le fils d'un Juif converti, marié à une Aryenne? Auquel cas, la réglementation actuelle ne le classerait pas comme Juif. Mais il serait tout de même de sang juif, du côté paternel.

Est-il exact que TRENET soit fiancé avec la fille d'un journaliste en vue, jeune artiste de cinéma, charmante Aryenne typiquement subnordique?

La femme française a malheureusement perdu le sens de la race, et si certaines n'hésitent pas à s'accoupler avec des Nègres et des Juifs, serait-il admissible que notre éminent confrère pût tolérer une telle mésalliance? Il serait incroyable qu'il aidât — comme on l'affirme — de toute l'influence dont il jouit, par sa position raciste, le demi-Juif écheurant qui cache son patronyme sous l'anagramme de TRENET. Nous attendons un démenti!

\* \* \*

Les œuvres de DRUMONT vont tomber dans le domaine public. Etant donné le boycottage qu'elles ont subi du fait des Juifs et l'aide que cette mesure permettrait d'apporter à Madame DRUMONT, ne serait-ce pas justice de proroger la durée de leur appartenance à la famille? Cette mesure — que suggère notre ami BERNARDINI — pourrait s'accompagner de rééditions de l'œuvre du maître.

Et l'on pourrait en agir de même pour celle de GOBINEAU et surtout, en l'honneur du précurseur de l'aryanisme, racheter l'ancien château de sa famille pour en faire un « Musée Gobineau ».

\* \* \*

*Prise de contact.* — Sur l'initiative de notre ami Armand BERNARDINI, un modeste déjeuner a réuni, samedi 10 mai, quelques personnes partageant des vues similaires sur l'établissement d'un front commun ethnocratique : Armand BERNARDINI, DARQUIER DE PELLEPOIX, Henri DUTTEIL, Pierre GALLI, Arsène GOULEVITCH, K. KLAHEHN, Xavier DE MAGALLON, Gérard MAUGER, George MONTANDON, Pierre MOUTON, Robert PIERRET, P. A. SCHULZ-WILMERSDORF, Clément SERPELLE DE GOBINEAU et SORNIN DE LEYSAT.

Quelles sont les vieilles familles de la terre?

Quelle est la plus vieille famille paysanne de France?

Cette initiative que Radio-Paris vient d'avoir dans le cadre de ses émissions quotidiennes du « Fermier à l'écoute » ne pourra qu'être applaudie par tous ses amis et auditeurs.

Ce n'est pas un concours ou une compétition, moins encore un amusement... mais une enquête originale et généreuse.

Nous sommes convaincus que l'appel de Pierre AUBERTIN devant le micro suscitera l'intérêt de tous. Il convient qu'après avoir été à la peine ces vieilles familles soient à l'honneur.

A ces plus anciennes familles dont l'attachement et

la fidélité ont créé la richesse et la grandeur même de la terre française, Radio-Paris réserve plus qu'une récompense; nous ne donnerons aucun détail, mais soyez sûrs que Radio-Paris fera, dans les limites de ses possibilités, une surprise, une grosse surprise.

Ecrivez à Radio-Paris (émission « Le Fermier à l'Ecoute »), 118, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Donnez-lui des précisions détaillées sur vos ascendants ou sur l'histoire des familles que vous connaissez et qui vous paraissent remplir cette simple condition: occuper la même ferme ou cultiver la même terre, depuis cent ans ou plus.

Radio-Paris espère montrer bientôt, autrement que par des paroles et des conseils, ses véritables sentiments pour les paysans de France.



## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Titre ou qualité : .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

### DE LA FORMATION DES RACES

par le Professeur George MONTANDON.

### A QUELLE RACE APPARTENEZ-VOUS ?

(avec 40 figures et 2 cartes)

par Gérard MAUGER.

### POUR LA CREATION D'UN OFFICE DE L'ETAT CIVIL FAMILIAL

par Armand BERNARDINI.

### UN PROGRAMME DE GENEALOGIE SOCIALE

par P. RAINGO-PELOUSE.

### « L'ETHNIE JUIVE » IV : FORMATION HISTORIQUE DU TYPE RACIAL JUDAÏQUE

par George MONTANDON.

### BIBLIOGRAPHIE

### ECHOS

### BILLET POLITIQUE

par G. MAUGER.

Illustrations de Robert JOEL

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

D<sup>r</sup> George MONTANDON

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

REDACTEUR EN CHEF — Administrateur :

Gérard MAUGER.

### REDACTION ET ADMINISTRATION :

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)

TELEPHONE : MENilmontant 80-56

SERVICE COMMERCIAL — VENTES et PUBLICITE

PAN, 33, rue Vivienne, PARIS 2<sup>e</sup>. Central 55-20.

LE NUMÉRO

5<sup>f</sup>  
0

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 4

## SOMMAIRE

JUILLET 1941

- |  |  |
|--|--|
| 1° De la formation des races humaines .....                                    | par le D <sup>r</sup> George MONTANDON,<br>Professeur d'ethnologie à l'Ecole<br>d'Anthropologie. |
| 2° A quelle race appartenez-vous? (avec 40 figures et 2 cartes) .....          | par Gérard MAUGER.   |
| 3° Pour la création d'un Office de l'Etat civil familial .....                 | par Armand BERNARDINI, membre<br>de l'Institut International d'An-<br>thropologie.               |
| 4° Un programme de Généalogie sociale .....                                    | par P. RAINGO-PELOUSE  |
| 5° « L'Ethnie juive ». IV : Formation historique du type racial juïdique ..... | par George MONTANDON.  |
| 6° Bibliographie (SCHEMANN, MONTANDON, QUERRIOUX, PEMJEAN, REBATET) .....      |  |
| 7° Echos .....   |  |
| 8° Billet politique .....  | par G. MAUGER.   |

Illustrations de Robert JOEL

## DE LA FORMATION DES RACES HUMAINES

par George MONTANDON

*Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie.*

Les questions à traiter conformément à la formule adoptée pour cette revue se pressent sous la plume, et si nous voulions exposer simultanément toutes celles au sujet desquelles nos lecteurs nous demandent de nous exprimer, nos fascicules devraient être quatre fois plus épais. D'autre part, cette revue n'est ni un traité, ni un cours; nous ne pouvons donc pas avancer progressivement à partir de données fondamentales scientifiquement, mais dont l'exposé immédiat aurait rebuté maint lecteur. Ces questions fondamentales en ethnologie, nous ne les perdons pas de vue, mais les exposons au fur et à mesure des circonstances. Dès le numéro 1, nous avons eu l'occasion de parler de l'hérédité et des lois de MENDEL. Aujourd'hui, le limpide article de MAUGER sur les types raciaux de la France nous engage à nous étendre sur la formation des types raciaux en principe.

Si la formation des types (nous rappelons que le terme de *type* ne désigne aucun échelon particulier taxonomique, c'est-à-dire classificatoire, de la hiérarchie des êtres, parce qu'il peut s'appliquer à *tout* échelon de la hiérarchie), si la formation des types humains, disons-nous, n'était pas plus compliquée que celle des types animaux, nous n'aurions pas à approfondir longuement le sujet.

Les échelons du règne animal étant du plus vaste au plus étroit :

- l'embranchement (vertébrés, par exemple);
- la classe (mammifères);
- l'ordre (carnassiers);
- la tribu (pas représentée dans la série prise comme exemple);
- la famille (ursidés);
- le genre (ours);

Mais l'ensemble des facteurs noologiques pourrait-il réagir sur le *soma*, le corps ? Il ne faut pas en douter et nous donnons immédiatement un exemple qui fasse comprendre le phénomène. Le faciès allongé, souligné de rides dédaigneuses, du lord anglais, est un de ces aspects dictés par le *noos* et qui se maintiennent dans la lignée par tradition, c'est-à-dire par imitation plus ou moins consciente. Nous appelons ce phénomène l'*automodelage*, pour le distinguer de l'autodomestication qui est spontanée, tout-à-fait inconsciente.

Il sera souvent difficile de dire si une particularité morphologique est due à l'autodomestication ou à l'automodelage, car les deux facteurs jouent simultanément. On peut admettre que la dépigmentation des Nordiques, la grande stature de peuplades-castes comme les Bahima et les Batoussi de l'Est-Africain (auxquels les très grands Cromagniens de la préhistoire sont peut-être comparables sous le rapport social), la pilosité des Toda de l'Inde et des Ainou du Japon, sont des phénomènes d'autodomestication. L'automodelage, lui, se manifeste surtout dans la *mimique* et l'*allure*. Sans parler de faciès de caste, tel celui mentionné du lord anglais, ce que nous appelons le « masque juif » est un produit combiné d'autodomestication et d'automodelage. L'allure dégingandée du type judaïque sera même un pur produit d'automodelage — le Juif, subconsciemment, se donnant l'apparence de ne pas vouloir d'une attitude posée, qu'il ne possède en effet pas à l'état naturel. C'est enfin à l'automodelage que sont dûs le rude faciès de diverses populations maritimes ou la démarche particulière de maints habitants des montagnes.

Si nous rapportons ces deux phénomènes à ce que nous avons dit de l'hérédité (n° 1, mars, de L'ETHNIE FRANÇAISE p. 10), on se rendra compte que les effets de l'autodomestication sont en somme des *modifications durables*, et que ceux de l'automodelage sont des *modifications passagères*.

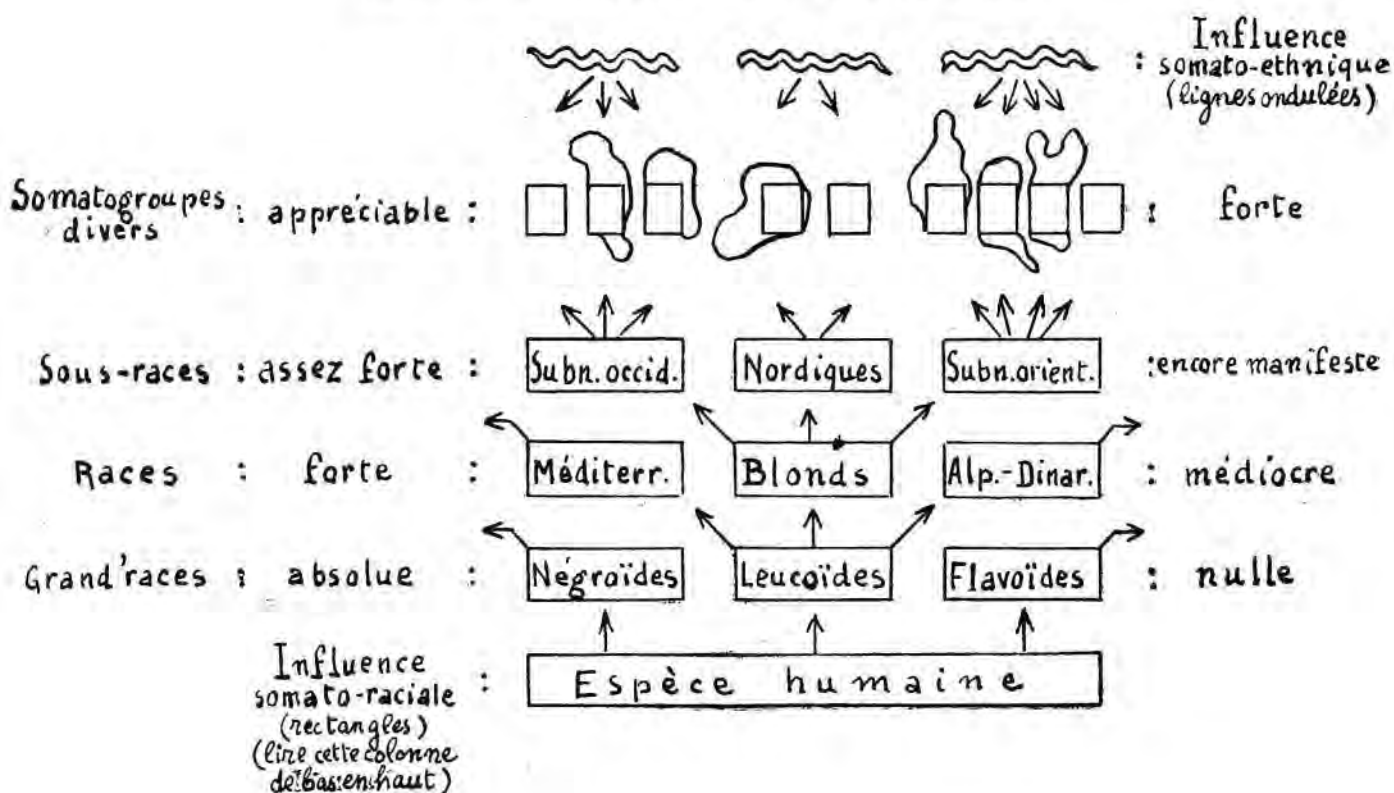
\*\*\*

Les facteurs noologiques, traditionnels, ethniques, viennent ainsi à la rencontre des phénomènes héréditaires, strictement raciaux, pour construire le *phénotype* (type apparent) des derniers groupes de la taxonomie, groupes somatiques ou somatogroupes. Mais ces somatogroupes pourront être sous l'influence prépondérante de l'un ou de l'autre des deux facteurs mentionnés. Si ce qui frappe principalement dans le phénotype est strictement racial, on a des *groupes somatiques raciaux* (somato-raciaux) ; si c'est un maintien dû au facteur ethnique qui en impose, on a affaire à des *groupes somatiques ethniques* (somato-ethniques). Ces deux groupes correspondent en somme à ce que EICKSTEDT appelle *Lokaltypen* (nos types somato-raciaux) et *Gautypen* (nos types somato-ethniques). Mais en sus du fait que le terme de « Gau » est une désinence territoriale à peu près intraduisible, nous préférons une terminologie non pas topographique, mais causale. La qualification de somatogroupe racial (raci-somatogroupe) et de somatogroupe ethnique (ethno-somatogroupe) fournit cette terminologie causale.

Graphiquement on se représentera la genèse des groupes terminaux c'est-à-dire des groupes somatiques, comme suit :

SCHÉMA DU DEGRÉ D'INFLUENCE DES FACTEURS SOMATO-RACIAUX (HÉRÉDITAIRES) ET DES FACTEURS SOMATO-ETHNIQUES TRADITIONNELS) SUR LES TYPES HUMAINS SELON LE NIVEAU TAXONOMIQUE PRIS EN CONSIDÉRATION

(application détaillée au type blond et à ses dérivés)





Il est bien entendu que si l'on peut toujours subdiviser un type en sous-types, il n'y a pas à dissocier statistiquement les somatogroupes raciaux des somatogroupes ethniques, puisque les facteurs formatifs combinent leurs effets à tous les degrés des possibilités. On parlera de groupes somatiques — un point c'est tout ! Mais nous avons tenu à analyser pour nos lecteurs le processus de la formation des types, et la con-

vergence de l'effet des divers facteurs ne doit pas nous faire oublier que ces derniers ressortissent à deux éléments fondamentaux distincts : à la race considérée zoologiquement d'une part, à l'élément proprement humain qu'est le noos, l'esprit, d'autre part, le fruit de leur résultante combinée étant l'*ethnie* (*Volkstum*), facteur primordial de l'histoire des peuples.

## A QUELLE RACE APPARTENEZ-VOUS ?

par Gérard MAUGER

### INTRODUCTION

Depuis la parution de notre Revue, nous avons souvent reçu des demandes émanant de personnes qui désirent connaître leur exacte appartenance raciale.

Il est évident que les caractères somatiques déterminant l'identification raciologique des individus devraient figurer sur leurs papiers de famille et d'identité et il est probable que nos législateurs finiront par y venir, mais en attendant, il est intéressant pour chacun d'établir soi-même un diagnostic racial sommaire.

Les pages qui suivent résument aussi brièvement que possible l'essentiel de la classification des types

raciaux de la France, nos données étant pleinement conformes aux enseignements du Professeur MONTANDON.

Nous rappelons que le lecteur ne trouvera rien dans ces lignes se rapportant aux Celtes, aux Latins, aux Germains, aux Gaulois, aux Gaëls, aux Francs etc... tous termes assez familiers, mais employés à tort et à travers pour désigner des races, alors qu'il se rapportent à des ethnies ou des peuples. Or, nous nous plaçons aujourd'hui sur le plan purement racial, c'est-à-dire anthroposomatique.

Voici les 8 types principaux que l'on discerne en France :

<i>Les 3 races dont relèvent les 8 types</i>	<i>Désignation brève des 8 types</i>	<i>Leur désignation plus explicite</i>
Race blonde . . . . .	1. Nordique 2. Nord-occidental 3. Norico-lorrain	Nordique Subnordique nord-occidental Subnordique subdinarique ou norico-lorrain
Race alpine . . . . .	4. Dinaroïde 5. Alpin	Subalpin dinaroïde Alpin
Race méditerranéenne . . . . .	6. Franco-basque 7. Atlanto-méditerranéen 8. Méditerranéen	Subméditerranéen franco-basque Subméditerranéen atlanto-méditerranéen Méditerranéen proprement dit ou Ibéro-Insulaire

Trois remarques préliminaires sont à faire au sujet de ce tableau.

Si l'on place aux deux extrémités de la série les types accentués blond et méditerranéen, les 8 types pris en considération représentent une échelle transitionnelle tant au point de vue morphologique que géographique.

En second lieu, il faut se dire que les 8 types sont loin d'avoir la même importance tant du point de vue de leur signification raciale que du point de vue numérique. Ainsi, les Nordiques ou Blonds proprement dits sont très peu nombreux en France (ils n'y atteignent certainement pas 1 %), mais ils sont très importants comme incarnant le pôle racial autour duquel gravitent morphologiquement nos très nombreux Subnordiques (30 0/0 environ). Le type franco-basque, lui, est aussi très peu nombreux, n'atteignant pas non

plus 1 0/0 ; cependant il ne représente nullement un pôle morphologique de départ, mais un aboutissement, une voie de garage. Si nous le mentionnons tout de même, c'est parce que — les populations de l'ethnie française étant considérée racialement — il est un type tout à fait *sui generis* dans le monde méditerranéen.

Enfin le lecteur doit se pénétrer de l'idée que si la majorité des Français peuvent être rattachés à l'un ou à l'autre des 8 types étudiés (leur force numérique sera donnée en finale), ceux qui représentent des types à l'état accentué sont en petite minorité et qu'il est de très nombreux individus dont il est difficile de déterminer l'appartenance — résultat des innombrables brassages auxquels a été soumise notre population au cours des temps. Mais il faut bien partir des types accentués et aujourd'hui plus ou moins fixés ! Et pour soutenir les vues exposées, nous avons demandé à l'éminent

artiste qu'est Robert JOËL de dessiner, d'après une série de documents caractéristiques, un représentant de chacun des 8 types raciaux de France.

### TERMINOLOGIE

Pour bien faire, il nous aurait fallu commencer par le commencement et exposer la distribution des grandes races sur le globe. Mais cela, c'est la méthode didactique qui s'enseigne dans les cours et dans les traités d'anthropologie. Dans une revue destinée au grand public, on est obligé de débiter par ce qui intéresse plus directement ce dernier ; et c'est plus tard que, souvent, le public réclame lui-même les bases générales du problème, dont il a appris à connaître les éléments locaux.

Nous partons donc des trois races fondamentales de l'Europe, disposées parallèlement du nord au sud, et qu'il nous faut connaître puisque toutes trois sont représentées chez nous, en France, par l'une ou l'autre de leurs variétés :

au nord : les Nordiques ou Blonds.

au centre : les Alpains

au sud : les Méditerranéens.

Le *Nordique* typique est blond, aux yeux bleus, grand, à la tête et au visage plus ou moins allongés. Il est rare en France et ne constitue nulle part une population compacte. Il est nécessaire cependant de le citer, d'une part parce qu'il représente morphologiquement — SELON L'ETHNIE FRANÇAISE d'AVRIL, p. 6 — l'« étendard » de la grande race blanche, et même de l'humanité, d'autre part parce que son existence répond de celle des Subnordiques.

Les *Subnordiques* exigent une assez longue explication.

La vieille théorie de Giuseppe SERGI, qui ne distinguait, en somme, que deux grands types en Europe, les têtes larges ou brachycéphales (les Alpino-dinariques) et les têtes longues ou dolichocéphales, c'est-à-dire les Méditerranéens et les Nordiques réunis, nous revient actuellement d'Amérique sous une nouvelle forme.

Selon cette théorie, les Nordiques seraient simplement des Méditerranéens dépigmentés.

Il est certain que les Blonds sont des Humains dépigmentés, le blondisme n'étant pas un caractère primordial. Mais, contrairement à la théorie mentionnée, il n'est pas nécessaire que les Nordiques soient les descendants d'ex-Méditerranéens dépigmentés. Les Nordiques pourraient être les descendants des Hommes du Paléolithique supérieur (âge récent de la pierre taillée) qui se seraient dépigmentés. La question n'est pas résolue (les deux modalités pourraient avoir joué simultanément).

D'autre part, si le fait d'une dépigmentation consécutive à un état pigmenté nécessite que des Subnordiques préhistoriques aient précédé dans le temps les Nordiques, ces Subnordiques préhistoriques ne sont certainement pas les ascendants de l'ensemble des Subnordiques actuels ; ceux-ci sont en majorité des produits de croisement récent des Nordiques soit avec les Alpino-dinariques, soit avec les Méditerranéens.

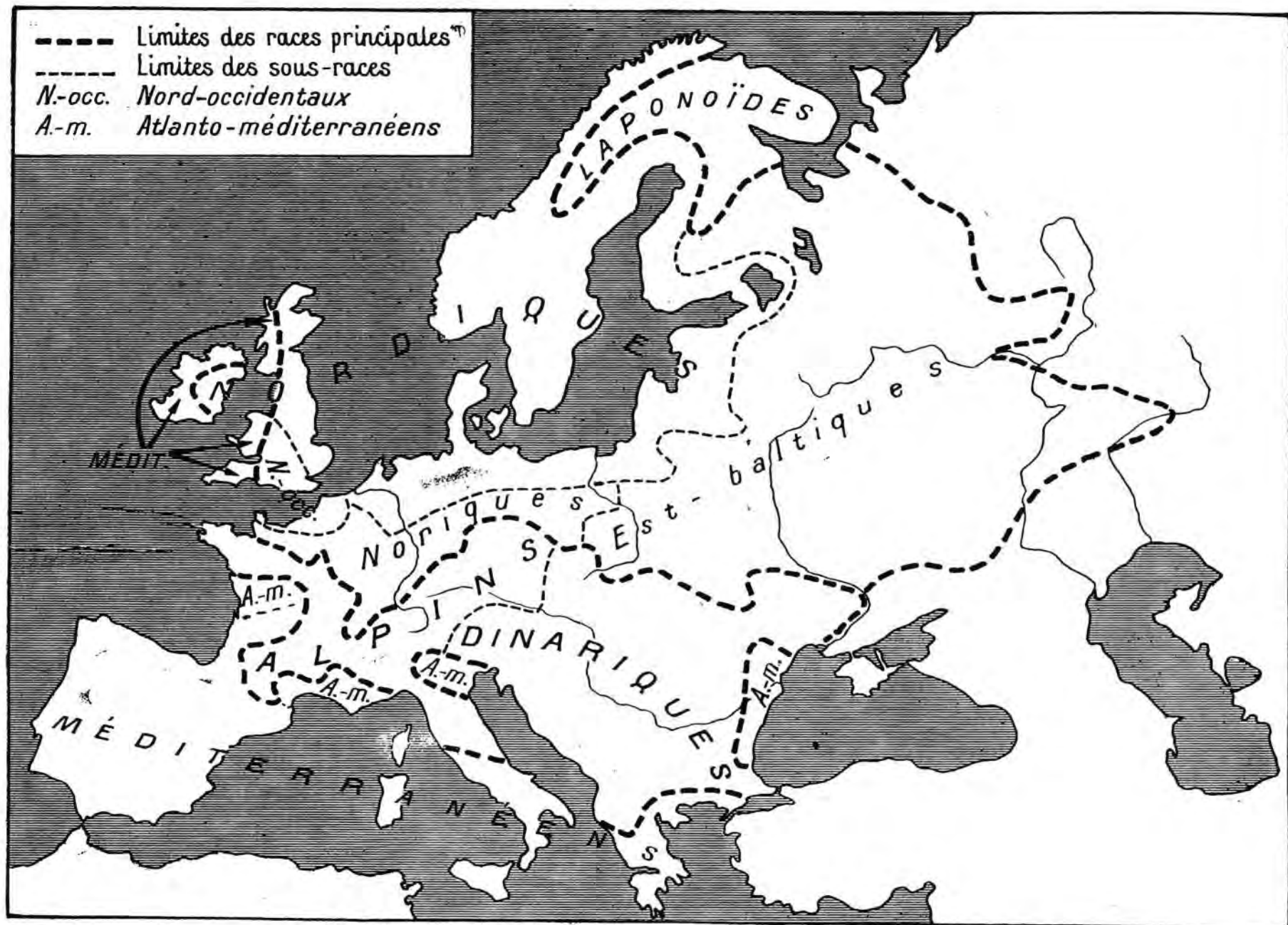
De façon générale, s'il paraît logique de partir du

passé pour aboutir au présent, cette méthode suscite, en anthropologie, le risque de se fourvoyer. De quoi sommes-nous en effet certains ? — D'une part, des types actuels, d'autre part des types les plus anciens, et par types les plus anciens il faut entendre les Hominiens (terme général pour toute la famille englobant l'Homme et ses ascendants à forme déjà plus ou moins humanoïde) qui ne sont pas encore des Hommes, à savoir les Anthropiens du Paléolithique moyen, c'est-à-dire d'il y a quelque 500.000 ans (Pithécantrope, etc., pas encore découverts en Europe) et les Hominiens, qui ont vécu au Paléolithique moyen, il y a environ 100.000 ans, et sont bien connus sous le nom de Néandertaliens. Si les anthropologues sont si sûrs de leurs vues quant aux Hominiens, c'est que ces derniers diffèrent à tel point des Hommes qu'il n'y a aucune difficulté à les en distinguer, quelles que soient la couche de terrain et les conditions dans lesquelles on les trouve.

Les premiers Hommes, ceux du Paléolithique supérieur, datant d'environ 25.000 ans, sont encore souvent reconnaissables à certains caractères primitifs, même quand on ne peut pas déterminer la couche géologico-archéologique à laquelle ils appartenaient (notons d'ailleurs la découverte récente d'Hommes fort ressemblants aux actuels, et qui paraissent provenir de couches du Paléolithique moyen des Hominiens ; l'appartenance réelle des squelettes en question à cette époque lointaine nécessite l'admission de deux rameaux parallèles, l'un hominien en voie de disparition, l'autre, humain, en voie d'ascension ; la question n'est pas encore définitivement résolue, mais il est clair que l'époque de ces Hommes très anciens ne peut être déterminée que par leur situation dans le terrain et non pas par leur morphologie).

De même que pour ces Hommes très anciens, mentionnés entre parenthèses, la tâche devient difficile, malgré le grand nombre des découvertes, lorsque, dès le Mésolithique et le Néolithique (âge de la pierre polie), l'on a affaire à l'Homme récent. C'est ici surtout qu'on risque de faire fausse route en voulant tracer la généalogie des lignées raciales. Aussi, ne partons-nous pas de l'inconnu au connu, mais selon la méthode adoptée par le Professeur MONTANDON, du connu, c'est-à-dire des types actuels, à l'inconnu, c'est-à-dire au passé.

Actuellement les Nordiques, dont le centre est dans le sud des pays scandinaves, sont entourés, en demi-couronne, d'une zone de Subnordiques, autrement dit de types dont le caractère nordique est atténué. C'est d'ailleurs au Professeur MONTANDON que l'on doit la proposition d'étendre le terme de Subnordiques à toute cette zone, dont les types étaient autrefois subdivisés en groupes plus ou moins indépendants ne relevant pas d'un principe général (un seul de ces groupes, plus ou moins péribaltique, étant appelé, d'après DENIKER, subnordique). Nos Subnordiques au sens large comprennent 4 types principaux (où l'on peut encore déterminer des sous-types) : les *Nord-occidentaux*, les *Noriques*, les *Daliques*, *Phaliques* ou *Allanto-nordiques*, et les *Est-baltiques*. Bien que les seuls deux premiers sous-types intéressent la France, nous devons établir brièvement le diagnostic différentiel des deux derniers et le ferons même immédiate-



Carte 1. — Distribution des principales races et sous-races de l'Europe.

ment, dans ce paragraphe relatif à la terminologie, pour ne pas discuter dans le vide.

Les Nord-occidentaux sont châtaîns en général, les Noriques, les Atlanto-nordiques et les Est-baltiques sont blonds (bien que, pour certains d'entre eux, d'une teinte différente de celle des Nordiques).

Sous le rapport de la taille, les Atlanto-nordiques sont grands ou très grands et massifs, les autres, en général, sur-moyens.

En ce qui concerne la forme de la tête, les Atlanto-nordiques sont dolichocéphales ou mésocéphales, les Nord-occidentaux sous-dolichocéphales ou mésocéphales, tandis que les Noriques et les Est-baltiques sont généralement sous-brachycéphales.

Les Est-baltiques ont couramment le nez plus ou moins relevé, ce qui les apparente aux Laponnoïdes. Les *Atlanto-nordiques* ont les orbites basses et enfoncées, le visage large (contrairement aux Nordiques), d'où résulte une asymétrie cranio-faciale (crâne long pour face courte, dans ce cas). C'est l'ensemble des trois caractères : grande stature, asymétrie cranio-faciale et aplatissement des orbites qui fait considérer le type atlanto-nordique comme un des types descendants de l'Homme de Cromagnon du Paléolithique supérieur. La terminologie même exprime la chose. En effet, le type de Cromagnon est fréquemment appelé *Homo atlanticus*, et le préfixe *atlanto* marque cette ascendance supposée, non seulement pour l'Atlanto-nordique, mais aussi pour l'Atlanto-méditerranéen dont il sera question ci-dessous et pour l'Atlanto-dinarique (1).

Nous avons vu que des termes synonymes de celui, explicatif, d'Atlanto-nordiques, sont ceux de Daliques et de Phaliques. « Dalique » vient de la province suédoise de Dalécarlie, « Phalique » de la province allemande de (West)phalie, province où l'on a observé le type en question. Quant aux Est-baltiques, ils se trouvent, principalement, comme le veut leur nom, à l'Est de la Baltique.

Des deux types subnordiques intéressant la France, les *Nord-occidentaux* portent également une désignation géographique, et fort exacte. Ils sont en effet clairsemés en Grande-Bretagne et dans le nord de la France (principalement dans certains cantons de la Normandie, de l'Île-de-France, ainsi que des départements du Nord et du Pas-de-Calais). Leur dénomination est aussi bien valable par rapport à la France seule que par rapport à l'ensemble de l'Europe.

La désignation de l'autre groupe subnordique de France est plus difficile. Cet autre groupe a une distribution notablement plus vaste que les Nord-occidentaux : enserrant leurs divers îlots, il s'étend, avec des interruptions, du Cotentin, et même du Morbihan, jusqu'au Jura. DENIKER l'avait appelé *sous-race subdinarique*. Cette terminologie donnait l'impression fautive

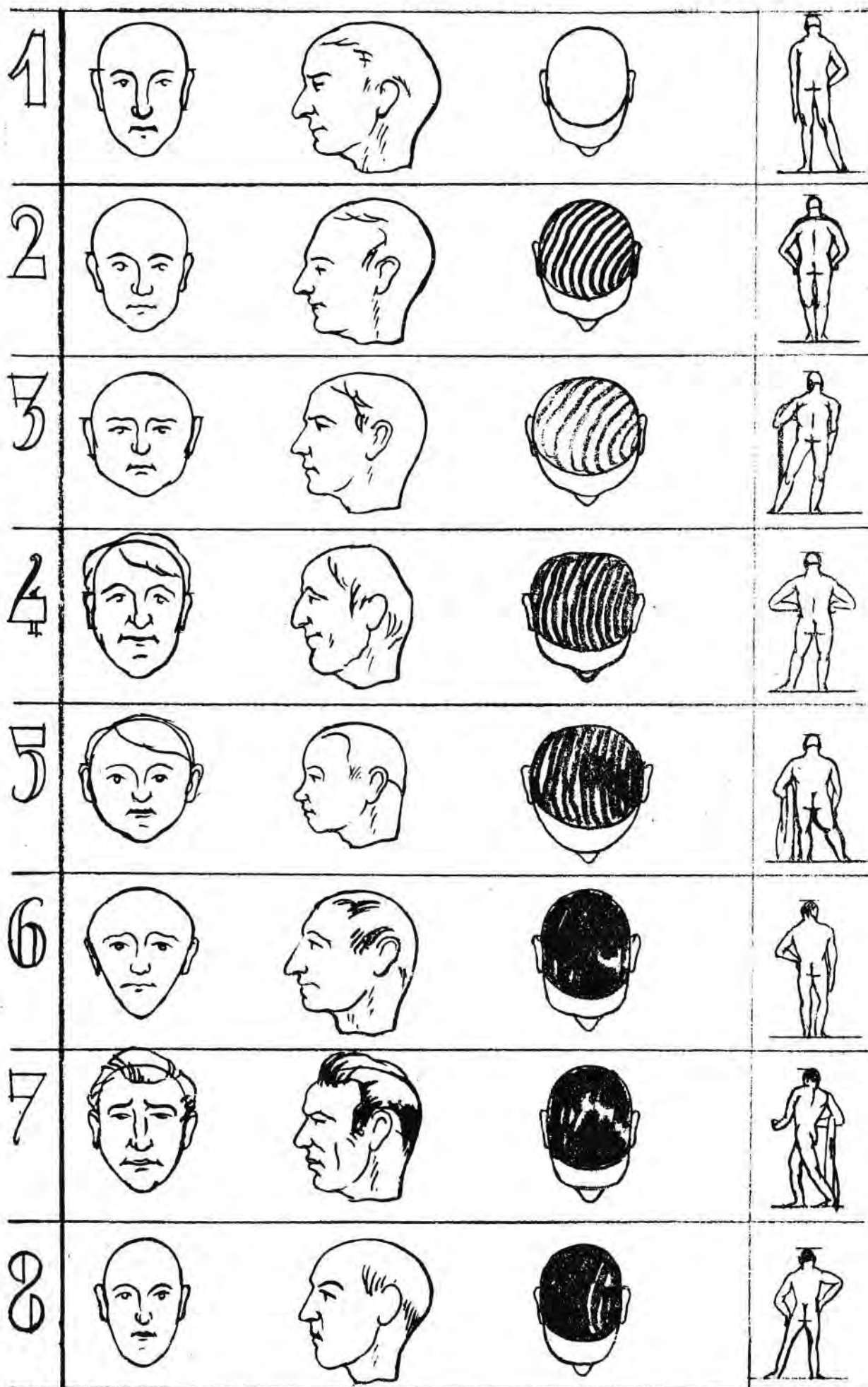
que l'on avait affaire à une variété de l'Alpino-dinarique, alors que, tant du point de vue historique que du point de vue morphologique, il s'agit d'un type plus près du Nordique que du Dinarique. Comme, d'autre part, DENIKER mettait les Nord-occidentaux en rapport avec les Méditerranéens, on ne voit pas pourquoi (1), il en résultait finalement pour cet auteur sans qu'il exprimât la chose (il ne l'aurait certainement pas affirmée, si on lui avait posé la question), que la France n'héberge aucun élément nordique ou constitutif du nordisme.

MONTANDON propose, pour ce second grand type subnordique de France, le plus répandu des deux, le terme de *Norico-lorrain*, et il le motive comme suit. Le D<sup>r</sup> COLLIGNON, un des principaux anthropologues français du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se livra à des enquêtes fondamentales dans l'armée, appelait « lorrain » le type subdinarique de DENIKER. Certes, ce type est fortement représenté en Lorraine (et Louis MARIN, dont plusieurs de nos lecteurs connaissent la silhouette, en est un bon échantillon), mais le terme de lorrain, trop restreint naturellement par rapport à l'Europe, l'est même beaucoup par rapport à la France. D'autre part, on appelle fréquemment aujourd'hui *Noriques*, les Subalpins et Subdinariques blonds. La Norique était une province romaine, correspondant aux Alpes noriques ou autrichiennes ; ce terme de « norique » invoque donc quelque chose de plus ancien qu'actuel ; il s'applique ensuite à une région moins excentrique que la région dinarique (qui est au sud-est de la région norique) et finalement, le terme de « norique » évoque phonétiquement, de façon involontaire, le terme de « nordique ». On qualifiera donc de *Noriques* les brachycéphales ou sous-brachycéphales blonds situés entre les Nord-occidentaux à l'ouest et les Est-baltiques à l'est, leurs différentes variétés étant susceptibles d'être caractérisées par une seconde qualification. C'est ainsi que ceux de France seront légitimement qualifiés de *Norico-lorrains*, par accouplement d'une désignation large, européenne, et d'une désignation restreinte française, appropriée, ce double terme se laissant aisément englober dans l'ensemble subnordique, et se rattacher ainsi au grand type nordique.

Nous avons ensuite les *Dinaroïdes* qui sont des Alpains de grande taille. Pourquoi donc ne pas dire « Dinariques », comme DENIKER ? — Parce que les Dinariques vrais ne sont pas simplement des Alpains de grande taille. De même que l'Alpin, le Dinarique est brunet et brachycéphale, mais ils ne diffèrent pas seulement sous le rapport de la stature. Leur brachycéphalie n'est pas similaire : tandis que l'Alpin a l'occiput

(1) En effet, ce rapprochement est plausible si l'on adopte l'hypothèse américaine, ci-dessus mentionnée, d'une production des Nordiques par dépigmentation des Méditerranéens, mais DENIKER ne soutenait rien d'approchant. Aussi, du point de vue systématique, ne peut-on que se rallier à l'opinion exprimée à ce sujet par Eugène SCHREIDER (*Les types humains. Première partie. Les types somatiques*, Paris, Hermann, 1937, n° 495 on « Actualités scientifiques et industrielles » p. 92) : « Comme on le voit, avec le temps les classifications s'affinent, les subdivisions se multiplient, sans toutefois bouleverser de fond en comble les distinctions antérieurement établies. Dans notre tableau il n'existe qu'une seule contradiction frappante et assez curieuse : la race nord-occidentale est rattachée par DENIKER (à vrai dire, à titre hypothétique) à la race littorale, donc au groupe mélanochroïde ou brun, tandis que pour MONTANDON elle se dissout dans la variété subnordique de la race blonde. En réalité, il s'agit d'un type à cheveux châtaîns, assez clairs. La solution adoptée par MONTANDON semble être la plus plausible. »

(1) Il s'agit là d'une autre variété de Subnordiques, mise en rapport avec le type néolithique de Borreby (Danemark). On la trouve aujourd'hui chez certains individus des côtes scandinaves méridionales, et on prétend y voir des descendants de Cromagnonoïdes brachycéphales — pour autant que ces deux qualifications ne jurent pas d'être accouplées, car un des principaux caractères du type de Cromagnon, c'est la dolichocéphalie. La grande stature du type de Borreby, alliée à certains traits primitifs du crâne, a provoqué cette association qualificative, mais on expliquera la situation de façon plus complète et moins hypothétique en disant qu'il s'agit de *Dinariques blonds* c'est-à-dire d'un type de grande taille et brachycéphale, mais blond.



Les 8 types raciaux de France, schématiquement:

1: Nordique. 2: Nord-Occidental. 3: Norico-Lorrain. 4: Dinaroïde. 5: Alpin.  
6: Franco-Basque. 7: Atlanto-Méditerranéen. 8: Méditerranéen

arrondi, le Dinarique l'a aplati, en « coup de hache »; de plus, caractère essentiel, l'Alpin a la face courte, et comme sa tête présente le même caractère, le rapport cranio-facial est harmonique. Le Dinarique, par contre, a le visage allongé, d'où rapport cranio-facial disharmonique (disharmonie inverse de celle du type de Cromagnon, chez lequel une face courte s'oppose à une tête longue). Dans sa face courte, l'Alpin a un nez fréquemment retroussé légèrement, tandis que le Dinarique présente presque toujours, dans sa face longue, un grand nez plongeant, soit droit, soit busqué. Enfin, l'Alpin a souvent les lèvres pleines, tandis qu'elles sont minces chez le Dinarique. Or, il s'en faut de beaucoup que, chez les brachycéphales brunets de grande taille de France, on ait affaire à de vrais Dinariques. Il en existe : nous en avons observés et la Figure 4 en donne un exemple approché. Mais la majorité d'entre eux ne sont que de grands Alpains, résultat d'autant plus probable de mélanges locaux que les brachycéphales de grande taille se rencontrent principalement aux abords des massifs où l'Alpin typique est concentré. Il est donc légitime de qualifier l'ensemble des grands brachycéphales brunets de France de Dinaroïdes plutôt que de Dinariques.

Le type *alpin* a été aussi appelé « cévenol » et « celte ». Le terme de « cévenol » est juste, mais trop restreint, et, de façon générale, les termes restreints doivent, de préférence, continuer à désigner les groupes locaux ethniques, et non pas les types raciaux généraux. Quant à l'appellation de « celte », elle doit être définitivement rejetée de la raciologie, pour être uniquement destinée à la linguistique et à l'ethnologie. — L'ETHNIE FRANÇAISE se propose de revenir en détail, dans un de ses prochains numéros, sur ce que sont les Celtes et les Gaulois par rapport aux Français.

Nous abordons le grand groupe méditerranéen par les *Franco-basques*. Mais pourquoi parler de Basques, puisque ce terme est ethnique avant tout, et non pas racial ? — Parce que, tout ethnique que soit le terme, les Basques ont des caractères somatiques qui les distinguent des autres entités raciales voisines. Leur tête est particulièrement remarquable par ses tempes renflées et par son menton pointu, ce qui donne à l'ensemble du visage, vu de face, un contour triangulaire; dans ce triangle se détache, de plus, un grand nez en lame de couteau. Cet ensemble facial s'observe aussi bien chez les Basques espagnols que chez les Basques français. Pourquoi donc dire les Franco-basques ? — Parce qu'il en va ici un peu comme pour le type juif. MONTANDON a montré (voir L'ETHNIE FRANÇAISE de mai/juin et ce numéro-ci) que le masque juif peut s'associer soit à un crâne dolichocéphale araboïde, soit à un crâne brachycéphale arménoïde. Similairement, la face basque typique s'associe, en Espagne, à une boîte crânienne mésocéphale, et, en France, à une boîte crânienne brachycéphale. La dolichocéphalie relative du Basque d'Espagne aura été influencée (ou, plus probablement, maintenue) par les alliances avec les Ibéro-insulaires dolichocéphales tandis que, chez les Basques de France, la brachycéphalie du Massif Central a fait, au cours des temps, sentir son effet. Il nous faut donc, même racialement, parler de Franco-basques.

Lorsque DENIKER créa le terme d'*Atlanto-méditer-*

*ranéens*, il n'entendait qualifier le type en question que du point de vue géographique, les Atlanto-méditerranéens se trouvant, en France méridionale, sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée, plutôt qu'à l'intérieur — et c'est pour cette raison qu'il désignait le même groupe du terme synonyme de « sous-race littorale ». Mais nous avons vu qu'aujourd'hui la désinence *atlanto* a, pour beaucoup d'auteurs, une signification génétique, remémorant une descendance, réelle ou prétendue, et seulement partielle bien entendu, de l'*Homo atlanticus* ou de Cromagnon. Ce dernier type était très grand (1 m. 80 en moyenne); cela signifie que l'Atlanto-méditerranéen est grand par rapport à l'Ibéro-insulaire dont nous allons parler, tous les deux étant très foncés de complexion ou pigmentation.

Les Atlanto-méditerranéens se poursuivent aujourd'hui bien au delà des frontières de la France ; on en trouve jusque dans le sud de la Russie, où ils sont appelés « Méditerranéens pontiques ». De façon générale, les Atlanto-méditerranéens sont plutôt continentaux, les Ibéro-insulaires, plutôt insulaires, ou péninsulaires.

En effet, les *Ibéro-insulaires*, ainsi dénommés par DENIKER, sont principalement cantonnés en Ibérie (Espagne et Portugal) et dans les îles de la Méditerranée (Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile, Crète, Chypre et petites îles). Sur le continent, ils occupent principalement, en sus de l'Ibérie, en France le territoire s'étendant du pays basque au Limousin (compris), en Italie, le sud de la péninsule à partir de Rome.

Il pourrait sembler que nous nous sommes étendu bien longuement sur la terminologie. Mais rien n'est plus nécessaire qu'une terminologie motivée et expliquée. Un objet bien étiqueté est déjà à moitié connu. Ce que nous avons à dire maintenant, systématiquement, de la typologie, en sera simplifié et éclairé.

#### TYPOLOGIE (1)

Le *Nordique* (Fig. 1) est blond, ses yeux sont bleus; sa stature est grande, bien proportionnée. Bien qu'on le qualifie souvent de dolichocéphale, c'est plutôt un sous-dolichocéphale (77 en moyenne). Les arcades

(1) Pour l'échelle des *statures*, nous renvoyons à l'ETHNIE FRANÇAISE de mai-juin n° 3, p. 17, note 5.

Pour l'échelle de l'*indice céphalique*, nous devons ajouter ce qui suit à la note 6 de la même page.

Le rapport de la largeur de la tête à sa longueur supposée 100 donnant l'indice céphalique, on distingue donc les trois grandes classes suivantes :

Têtes longues (dolichocéphales) .....	71 et moins
Têtes moyennes (mésocéphales) .....	76 à 80
Têtes courtes (brachycéphales) .....	81 et plus

(ces chiffres étant diminués de 1 unité lorsqu'il s'agit du crâne et non de la tête vivante).

Mais il est nécessaire de savoir que si cette échelle, devenue courante parce que, étant quinaire, elle est très simple, l'échelle de DENIKER (simplification de celle de Broca qui tenait compte de décimales), plus nuancée, est encore fort usagée ou du moins souvent citée :

Dolichocéphales .....	77 et moins
Sous-dolichocéphales .....	78 à 79
Mésocéphales proprement dits .....	80 à 81
Sous-brachycéphales .....	82 à 83
Brachycéphales .....	84 et plus

(chiffres diminués de 1 pour les crânes).  
Nous aurons en vue, dans notre description, la nomenclature quinaire mais il vaut toujours mieux, surtout quand il s'agit de sous-dolichocéphalie, de mésocéphalie et de sous-brachycéphalie, c'est-à-dire des valeurs non extrêmes, préciser par un chiffre la qualification. En effet, la situation est plus claire quand on voit à quelle échelle rapporter les qualificatifs, et quand on sait si l'auteur, par rapport à l'échelle quinaire, appelle par exemple, sous-brachycéphalie la brachycéphalie faible 81-82) ou bien la mésocéphalie forte (79-80).



Fig. 1. — Type nordique  
(Croquis d'après photo d'un originaire d'Alsace)

sourcilières sont relativement fortes, le vertex (sommet de la tête) est plutôt aplati, la partie inférieure de l'occiput proémine souvent assez fortement. La face est plutôt allongée, comme la boîte crânienne, de sorte que la tête est harmonique. Le nez est droit.

La France a deux principaux types de *Subnordiques* : le Nord-occidental et le Norico-lorrain. Tous deux sont des Nordiques atténués, mais le premier paraît l'être plutôt par métissage avec le Méditerranéen (venu le long des côtes), tandis que le second l'est par métissage avec l'Alpin et le Dinarique.

Le Nord-occidental (Fig. 2) est châtain, ses yeux sont bleuâtres ; sa stature est surmoyenne ou grande. C'est un mésocéphale avec tendance à la sous-dolichocéphalie (78-79.) Autour de cette moyenne, son aspect est fort variable.

Le Norico-lorrain (Fig. 3) est blond, plus blond donc que le Nord-occidental, les yeux étant clairs de façon correspondante ; sous le rapport de la pigmentation, il se rapproche ainsi davantage du Nordique que le Nord-occidental. Mais sous le rapport de la charpente, il est plus proche de l'Alpino-dinarique ; en effet, sa stature est surmoyenne ou grande, mais généralement plus trapue que celle du Nord-occidental. Sous le rapport de l'indice céphalique, le Norico-lorrain est aussi plus proche de l'Alpin que du Nordique, cet indice marquant chez lui la sous-brachycéphalie ou la brachycéphalie (82 à 85). Le Norico-lorrain nous paraît moins varier que le Nord-occidental.

Il faudrait se garder de considérer les Nord-occidentaux et les Norico-lorrains comme aussi schématiquement séparés que l'indique la Carte 2 ; celle-ci ne mon-



Fig. 2. — Type nord-occidental

tre que les territoires de plus grande concentration relative. A Paris, les Nord-occidentaux nous paraissent tout aussi nombreux que les Norico-lorrains. En



Fig. 3. — Type norico-lorrain  
(Croquis d'après photo d'un originaire du Doubs)

tout cas, front aux autres types, ils forment ensemble le bloc subnordique, caractérisé d'emblée par son blondisme plus ou moins atténué.

Le *Dinaroïde* (Fig. 4) va de l'Alpin au Dinarique (dont les principaux caractères ont été spécifiés à propos de la terminologie), en marquant une connexion quelconque avec le Subnordique. C'est un type transitionnel par excellence, donc fort variable. En un mot, c'est un Subalpin de plus ou moins grande taille. Le sujet de la Figure 4 ayant le nez plongeant, rappelle, sous ce rapport, plus le Dinarique que l'Alpin. Dans une classification abrégée ne se rapportant qu'à la France, ce Subalpin se rattache naturellement à l'Alpin.



Fig. 4. — Type dinaroïde  
(Croquis d'après photo d'un originaire d'Auvergne)

L'Alpin (Fig. 5) est un « brunet », c'est-à-dire qu'il a les cheveux foncés et les yeux bruns, sans toutefois qu'ils soient généralement aussi foncés que chez le Méditerranéen. On le traite couramment de petit, mais il ne l'est qu'en comparaison ; en réalité, c'est un sous-moyen, dont la moyenne est de 163 à 164 centimètres. Il est vrai qu'il paraît plus petit qu'il ne l'est du fait de sa charpente trapue. C'est un brachycéphale franc, son indice moyen étant de 86 (88,8 dans la Lozère qui offre les têtes les plus larges de France). Comme la face est également courte, le rapport cranio-facial est harmonique, tandis que, nous l'avons dit, le Dinarique est disharmonique (par longueur de la face); mais l'Alpin se distingue aussi du Dinarique par les contours arrondis de ses formes craniennes, tandis que le Dinarique est comme « équarri » (nous avons mentionné plus haut le « coup de hache » typique du haut de l'occiput

chez ce dernier). Enfin, tandis que le Dinarique a le nez plongeant, celui de l'Alpin est habituellement soit droit, soit légèrement retroussé (il y a, bien entendu, toujours des exceptions et nous connaissons un Alpin parfait sous tous les rapports sauf sous celui du nez légèrement aquilin). Nous avons dit que l'Alpin a les lèvres pleines, mais, ce disant, nous avons encore plus parlé par comparaison avec le Dinarique que de façon absolue, car le Dinarique a les lèvres souvent fort minces, certainement plus qu'aucun des autres types européens.

Fait remarquable et sur lequel a insisté ARANZADI, l'Hispano-basque a une pigmentation souvent moins foncée (iris fréquemment noisette, verdâtre ou bleuâtre) que la moyenne des autres Méditerranéens d'Espa-



Fig. 5. — Type alpin  
(Croquis d'après photo d'un originaire de la région pyrénéenne)

gne, tandis que, d'après les enquêtes de COLLIGNON, le Franco-basque (Fig. 6) compte parmi les populations les plus foncées du sud-ouest de la France. Malgré d'autres oppositions somatiques entre les Hispano-basques et les Franco-basques, la différence pigmentaire des deux groupes est probablement moins forte que ne pourrait le faire croire ce simple énoncé ; en effet, chacun de ces deux auteurs a fait la comparaison avec la population de son pays et la pigmentation de l'ensemble de l'Espagne est beaucoup plus forte que celle de l'ensemble de la France. Il n'en est pas moins vrai que les observations d'ARANZADI chez les Hispano-basques trahissent un élément de dépigmentation relative dans cette population, et il est difficile de dire s'il s'agit là d'un ancien métissage ou d'une dépigmentation incipiente spontanée.

En ce qui concerne la stature, le Franco-basque est surmoyen, c'est-à-dire plus grand que l'Alpin et le Méditerranéen typiques. On notera que, comme ces



deux derniers, l'Hispano-basque est sousmoyen, donc plus petit que le Franco-basque. Chez ce dernier, la région des épaules est fortement développée (certains veulent y voir une influence du jeu de la pelote basque). Le Franco-basque est brachycéphale et il est hors de doute que c'est la brachycéphalie de l'Alpin qui a fait sentir son influence, car les districts basques les plus brachycéphales (84-85) sont ceux du Nord-Est, puis viennent les cantons adjacents (82-83), enfin les cantons les plus proches de la frontière espagnole (80-81). Mais il semble que cette brachycéphalie se fasse sentir jusque chez les Hispano-basques, car si ces derniers sont mésocéphales (78-79), cet indice est encore



Fig. 6. — Type franco-basque  
(Croquis d'après photo d'un originaire des Basses-Pyrénées)

large par rapport au reste de la population espagnole, nettement dolichocéphale ou sous-dolichocéphale. L'aspect facial est par contre le même en principe dans les deux groupes basques : tempes renflées, maxillaires rétrécis et menton pointu, l'ensemble conférant un contour triangulaire au visage, en même temps que le nez est étroit et proéminent.

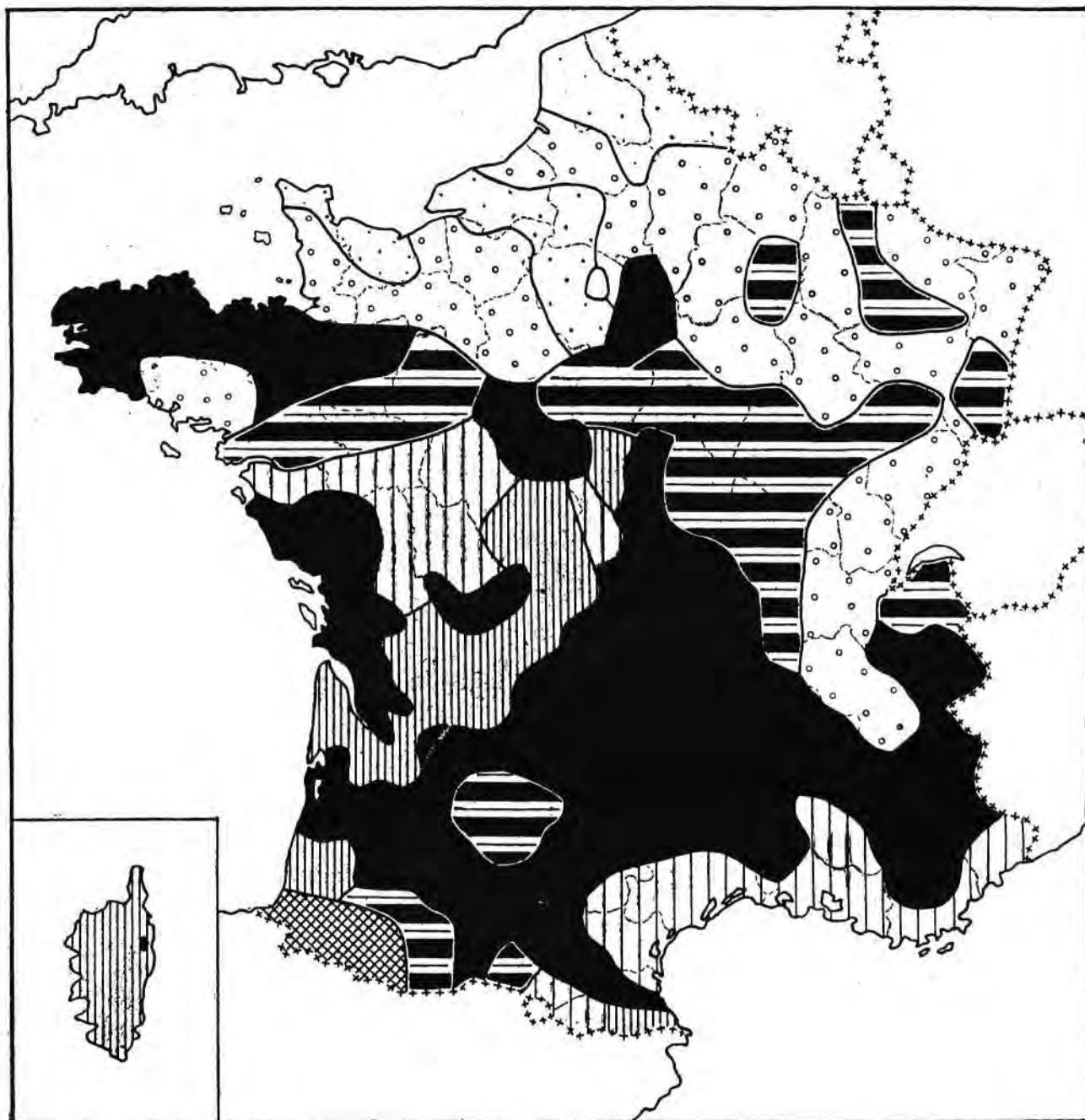
L'Atlanto-méditerranéen (Fig. 7) est de pigmentation tout aussi foncée que le Méditerranéen proprement dit. Par contre sa stature est manifestement plus élevée : il est surmoyen ou même grand, et ce caractère est un de ceux qui l'on fait rattacher génétiquement au type éteint de Cromagnon. Cela n'est pas en contradiction avec la connexion génétique que l'on suppose entre le type de Cromagnon et l'Atlanto-nordique. Quand une race se dissout, ses éléments peuvent passer dans plus d'un des nouveaux types qui surgissent. En



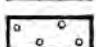





ce qui concerne la forme de la tête, l'Atlanto-méditerranéen est mésocéphale (79-80); or le Cromagnon, aussi bien que le Méditerranéen proprement dit, étant dolichocéphale, il faut se demander si cette moindre dolichocéphalie est affaire de métissage ou de production spontanée (toute l'Europe est depuis plusieurs siècles sous le coup d'une brachycéphalisation progressive, relative ou absolue). Quand on considère la carte raciale de la France, on constate que les deux grandes aires de l'Atlanto-méditerranéen, au sud de l'embouchure de la Loire, et sur la côte méditerranéenne, pa-



Fig. 7. — Type atlanto-méditerranéen  
(Croquis d'après photo d'un originaire de Toulouse)

raissent l'extrémité des tentacules que poussent les Subnordiques le long des vallées de la Loire et du Rhône; s'il y avait là autre chose qu'une coïncidence, il faudrait attribuer la taille relativement élevée des Atlanto-méditerranéens aux Nordiques, respectivement aux Subnordiques, mais alors il serait inutile de faire intervenir, sous ce rapport, le type de Cromagnon. D'autre part, ce type a certainement laissé des survivances en Afrique du Nord et en certains points de la France méridionale. Le sujet de la Figure 7 rappelle le Cromagnon par ses orbites profondes, et le contour de sa face n'est pas l'ovale harmonieux de celle de l'Ibéro-insulaire.



Race blonde	{		Type nord-occidental et nordique	Race méditerranéenne	{		Type ibéro-insulaire
			Type norico-lorrain				— atlanto-méditerranéen
Race alpine	{		— dinaroïde				— franco-basque
			— alpin				Département de la Seine

Carte 2. — Distribution schématique des 8 types raciaux de la France  
(d'après le professeur MONTANDON)

L'Ibéro-insulaire (Fig. 8) est le Méditerranéen proprement dit. Sa pigmentation est foncée. Comme stature, c'est le plus petit des 8 types raciaux de France, mais il ne faut cependant pas non plus le taxer de petit de façon absolue ; c'est en réalité un sousmoyen, dont la stature moyenne est de 161 à 162 centimètres, donc inférieure encore à celle de l'Alpin typique. Cependant, ce qui, dans la charpente, le distingue encore plus de l'Alpin que la stature, c'est le fait qu'il est gracile, délié, et non pas trapu. La forme de la tête et de la face concordent avec cette gracilité. La tête est fran-



Fig. 8. — Type méditerranéen

(Croquis d'après photo d'un originaire du Périgord)

chement dolichocéphale (73 à 74) et le visage est allongé, d'un bel ovale comme nous l'avons dit et comme le montre bien notre modèle. On pourrait penser que puisque la boîte crânienne est plus allongée que celle du Nordique, elle doit être plus élevée (le Nordique l'a plutôt légèrement aplatie), mais les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet et la hauteur de la voûte est probablement assez variable chez l'Ibéro-insulaire. La France a deux principales régions dominées par l'Ibéro-insulaire : le territoire qui s'étend du pays basque au Limousin compris, puis la Corse.

## DONNEES NUMERIQUES

La force respective des types raciaux en France se résumera dans le petit tableau suivant (en chiffres ronds et en augmentant à 1 ce qui serait moins de l'unité) :

Type nordique .....	1 %
Types subnordiques .....	30
Type dinaroïde .....	15
— alpin .....	30
— franco-basque .....	1
— atlanto-méditerranéen .....	10
— ibéro-insulaire .....	10
Types alloènes .....	3
	100 %

Nous avons amalgamé les deux types subnordiques. D'après la carte, le Norico-lorrain occupe un territoire plus considérable que le Nord-occidental, mais ce dernier habite certains départements fort peuplés. Peut-être y a-t-il 10 à 15 % de Nord-occidentaux pour 15 à 20 % de Norico-lorrains. Il est, du reste, bien entendu, comme nous avons dit, dès le début, que les individus francs sont rares.

Mais ce premier tableau doit encore être interprété correctement. Il ne faudrait pas dire, après l'avoir consulté superficiellement : « Tiens ! Il y a autant de Subnordiques, donc de Nordiques, que d'Alpins en France ». Pour bien interpréter le tableau, il faut désarticuler les types en leurs éléments, c'est-à-dire tout rapporter aux trois races de base, ce qui donne approximativement ce second tableau :

TYPES :	ELEMENTS :			
	nor- dique	alpin	méditer- ranéen	allo- gènes
nordique .....	1	—	—	—
subnordiques .....	15	10	5	—
dinaroïde .....	5	8	2	—
alpin .....	—	30	—	—
franco-basque .....	1/3	1/3	1/3	—
atlanto-méditerranéen .....	2	2	6	—
ibéro-insulaire .....	—	—	10	—
alloènes .....	—	—	—	3
	23 1/3	50 1/3	23 1/3	3
Ou, en chiffres ronds..	25	50	25	—

L'élément alpin (le nombre des « gènes » alpins dans la population) est ainsi d'environ la moitié de la population, tandis que les individus de type alpin ne sont que de 30 %. L'élément nordique est inférieur au nombre des Subnordiques : il représente toutefois environ le quart de la population, l'élément méditerranéen au sens strict étant à peu près de même force. Il est évident que ce ne sont pas des chiffres qu'il faille prendre à la lettre, mais nous estimons qu'ils représentent assez bien l'ordre de grandeur sous l'angle duquel nous devons considérer la participation des trois races européennes principales à la composition de l'ethnie française, sur le sol de France.



# POUR LA CRÉATION D'UN OFFICE DE L'ÉTAT CIVIL FAMILIAL

par Armand BERNARDINI

*Membre de l'Institut International d'Anthropologie.*

## LE BUT ET LES AVANTAGES DES RECHERCHES DE GENEALOGIE SOCIALE

Il serait vain de se dissimuler que les recherches généalogiques sont, en France, l'objet d'une prévention défavorable. Dès qu'elles n'offrent pas un caractère de pure érudition, auquel cas on veut bien consentir à n'y voir que l'amusement inoffensif de désœuvrés, elles paraissent entachées, aux regards surtout des tenants de l'idéologie démocratique, d'un passéisme désuet autant que rétrograde. Pour d'autres raisons encore, elles bénéficient aux yeux du public d'une considération toute relative. C'est qu'on n'ignore point qu'elles ne sont le plus souvent inspirées que par des préoccupations toutes commerciales. Et, en effet, elles ont maintes fois pour but, soit la découverte moyennant pourcentage des ayant droit à une succession en deshérence — chose en soi fort avouable — soit la satisfaction, au prix de petites habiletés peu reluisantes, de la vanité nobiliaire la moins justifiée.

Mais il s'agit aujourd'hui de faire œuvre non de généalogie héraldique ou contentieuse, mais bien de *généalogie sociale*. Et ce, nous le montrerons, pour satisfaire à d'impérieuses nécessités morales, démographiques, ethniques, et dans une certaine mesure, budgétaires. Il convient cependant que nous répondions dès l'abord à une objection qu'on ne manquera pas de nous faire de tous côtés. « Ne risquez-vous pas, nous dira-t-on, d'inférioriser encore davantage ces plus humbles lignées du pays qui constituent ce que le marxisme appelle le prolétariat ? Et aussi d'humilier des familles trop récemment issues d'un bâtard ou d'un enfant trouvé pour ne pas répugner à d'indiscrètes recherches ? » Nous constaterons, d'une part, que les familles ouvrières, dont l'apparition est due à la révolution capitaliste du début du siècle dernier, se rattachent nécessairement à des lignées paysannes ou artisanales. Ne croit-on pas que si le petit Jean MARTIN — ou Jacques LEFÈVRE — fils d'un simple manoeuvre d'usine, apprend que ses ancêtres sont honorablement connus dès le xv<sup>e</sup> siècle dans le Cotentin ou le Cambrésis, la terre de France qu'il saura enfin avoir été si longtemps labourée et tant de fois héroïquement défendue par les siens lui paraîtra davantage sa Patrie ? Nous ferons, d'autre part observer que les familles dont les origines ne sauraient, et pour cause, être démêlées, gagneraient à être enregistrées à la suite de la première famille de leur ascendance en ligne féminine. Ce ne serait point une hérésie juridique que de poser en principe que la filiation maternelle se suffit en soi lorsqu'elle ne saurait être primée par une filiation paternelle inidentifiable.

\*\*\*

Nous nous sommes surtout étendu, dans notre arti-

cle-programme, publié par L'ETHNIE FRANÇAISE dans son numéro d'avril 1941, sur les raisons qui militent en faveur de la prompte création en France d'un *Office de l'Etat Civil Familial*. Au cours de la présente note, qui a principalement pour but l'examen des possibilités de réalisation d'un tel projet, nous nous bornerons à préciser les résultats essentiels qu'on peut en escompter. A savoir :

1° *Au point de vue de la rénovation morale du Pays.* — Le sentiment profond de l'honneur du nom est une des plus sûres protections que l'individu ait à opposer aux entraînements de toutes sortes qui peuvent l'amener à déchoir. Quelle que soit la place qu'elle tienne dans la Société, une famille est noble au vrai sens du terme dès qu'elle a des traditions d'honneur et de probité à transmettre à sa descendance. Or les traditions ne sauraient naître que de la répétition des exemples. Le légitime orgueil qui naît de l'inventaire, au cours des siècles, de tous les efforts, de tous les services et de tous les sacrifices des générations ancestrales, suscite naturellement chez un homme normal le désir de n'en pas démeriter. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, la création que nous proposons apparaît comme aux antipodes du funeste individualisme, cette doctrine fondamentale du régime qui a conduit la France au désastre.

2° *Au point de vue économique.* — Il n'est guère besoin de s'étendre sur les conséquences qu'aurait nécessairement pour le relèvement de notre natalité la restauration du concept de la Famille. Il inspire inévitablement le souci d'éviter un appauvrissement numérique qui serait le prélude de l'extinction de la lignée. « Ce serait dommage que la famille tombe » disait récemment un vieux paysan quercynois au journaliste venu lui rappeler que, durant douze siècles, ses pères ont labouré sans défaillance la même terre.

3° *Au point de vue de l'épuration ethnique de la France.* — Il faut rendre désormais impossible l'usurpation des patronymes français, systématiquement favorisée par la III<sup>e</sup> République et surtout par le gouvernement du Front Populaire. Pour cela, on doit pouvoir vérifier, immédiatement et bien au delà des procréateurs immédiats, les ascendances des naturalisés et des fils de naturalisés. Les familles d'origine étrangère, mais venues de pays francophones (Canada, Wallonie, Suisse romande) ou issues d'ethnies historiquement constitutives de l'ethnie française (celtes, latines et germaniques) et assimilées en outre du fait de leurs alliances avec des familles autochtones, seraient enregistrées comme demi-branches admises à l'indigénat à la suite de la famille française la première dans leurs ascendances maternelles.

4° *Au point de vue de l'épargne des deniers publics.* — Il serait possible de restituer aux familles ainsi regroupées une part des obligations de solidarité sociale et d'assistance publique qui incombent présentement à l'Etat et aux communes. N'est-il pas proprement immoral qu'un favorisé de la fortune puisse ne contribuer en aucune façon à l'entretien d'un proche parent âgé et sans ressources et en laisser toute la charge à la collectivité ? Il conviendrait aussi d'encourager de toutes façons l'adoption par les célibataires et les ménages sans enfants des orphelins ou des cadets de familles nombreuses. Ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'on devrait rencontrer désormais des « sans famille ».

C'est bien à tort que les mesures dont nous proposons l'adoption paraîtraient à d'aucuns pratiquement irréalisables. En effet, la preuve a été faite en Allemagne qu'elles ne se heurtent aucunement à des difficultés insurmontables. Le « Sippenamt » de Berlin peut être mis au nombre des réussites sociales du III<sup>e</sup> Reich.

### LA DOCTRINE ET LES METHODES DES RECHERCHES

On ne manquera pas de faire remarquer que, dans un très grand nombre de cas, il ne sera pas possible de remonter au delà du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. En fait, des familles princières et ducales de l'Empire ont été empêchées de retrouver le grand-père du maréchal ou du haut dignitaire auquel elles durent leur élévation. Nous estimerions déjà satisfaisant de pouvoir rattacher à un auteur connu, contemporain du Bien-Aimé, les branches dispersées d'une famille. Mais, ne craignons pas de le dire, ce résultat peut être le plus souvent et de beaucoup dépassé. Il s'agit seulement d'innover hardiment et de la façon la plus justifiée en matière de doctrine généalogique. Dans le défrichement de l'immense champ de recherches qui s'offre désormais aux archivistes, le souci de la preuve historique, c'est-à-dire établie conformément aux données de la méthode historique, doit l'emporter sur celui de la preuve littéralement juridique. Il ne s'agit plus d'adjuger un héritage ou de reconnaître le droit à la possession d'un titre en primogéniture agnatique, mais bien de discerner et d'attester des évidences sans parchemins.

Un certain nombre de critères convenablement recoupés peuvent et doivent permettre de constater des origines, voire des filiations, autrefois seulement estimées présumables. A savoir :

1° *L'identité linguistique du patronyme.* — (LEFÈVRE, LEFÈBRE, LEFEBVRE et LEFÉBURE, par exemple, pouvant avoir été portés indifféremment et jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle par le même personnage, doivent être tenus pour homonymes).

2° *La fréquence, dans une famille du même nom, de noms de baptême caractéristiques.* — (Les prénoms aujourd'hui arbitrairement choisis sous l'influence de la mode étaient presque toujours autrefois ceux ou des ascendants, ou des proches ou des parrains). La notation des noms de baptême les plus courants — tels que Jean, Jacques, Pierre, etc., ne sauraient signifier grand chose. Par contre et sauf en cas de modes locales, ceux qui sont relativement rares (par exemple

Sébastien, Florentin, Philibert, etc.) doivent être acceptés comme premiers recouplements. On pourra estimer fort possible qu'en 1730 Jean-Sébastien LEFÈVRE ait été parent de Jacques-Sébastien LEFÉBURE.

3° *L'identité de l'aire d'habitat.* — L'endroit d'origine doit être *a priori* étendu de la paroisse à la sénéchaussée, au bailliage. NOS LEFEBVRE ou LEFEBURE si casaniers qu'ils aient pu être, n'étaient pas « attachés à la glèbe ».

4° *La non disproportion du rang social.* — (Jean-Sébastien LEFÈVRE, petit exploitant rural, pouvant avoir son frère Jacques-Sébastien LEFÉBURE établi charron au bourg voisin et son fils Sébastien-Pierre LEFÉBURE boulanger deux lieues plus loin).

5° *Enfin, dans certains cas, les identités héraldiques.* — Nous noterons, à titre d'exemple très significatif que nous avons trouvé dans un village de la Wallonie, une famille d'honorables mais très modestes paysans laquelle est certainement d'une très ancienne extraction. Nous avons eu, en effet, entre les mains un acte de la cour seigneuriale de leur ressort revêtu de cinq sceaux à armoiries bourgeoises parmi lesquels se trouve celui d'un échevin de leur nom. Or ces armes fort rares dans la région (deux léopards) ont été portées par une famille noble du même nom et aussi par deux maisons féodales de leur province.

Il est possible, répétons-le, de reconstituer authentiquement dans beaucoup de cas le « chaînon perdu » d'une filiation. A condition que la nécessité des recouplements multiples et probants ne soit pas un instant perdue de vue ! Le spécialiste de telles recherches doit avoir le souci constant de se garder des conclusions hâtives et surtout de la tentation de solliciter les textes. Qu'il se dise qu'en la matière les constatations inattendues seront fréquentes, mais que les trouvailles sensationnelles ne sauraient être que des exceptions ! Ne romançons pas l'histoire des familles françaises dont la vraie gloire se fonde, sans considérations de vaines préséances sociales, sur la constance séculaire de l'effort au service de la Patrie.

Il conviendra d'ailleurs que les résultats de chaque recherche soient, et plusieurs fois, contrôlés et vérifiés sur pièces.

\* \* \*

Nous nous permettrons de noter, à titre d'exemples, les premières hypothèses d'un travail en vue d'une monographie s'appliquant à un cas très particulièrement illustre. Les PÉTAÏN de Saint-Pol-sur-Ternoise (famille de commerçants et de fonctionnaires) devront être regardés comme étant de la même souche que les PÉTAÏN de Gauchy-à-la-Tour (paroisse de la sénéchaussée dudit Saint-Pol), moyens Propriétaires ruraux dont est issu le Maréchal Chef de l'Etat. Et ce, pour autant que l'on pourra constater l'usage dans les deux familles des mêmes prénoms au xviii<sup>e</sup> siècle. De même, les graphies de PÉTIN, de PATIN (qui apparaît dès 1269 en Wallonie) et de POTAIN ne doivent pas nécessairement, en cas de recouplements probants, faire conclure à des extractions différentes. Elles semblent toutes devoir être des variantes du « péti » (*i* nasalisé) du dialecte wallon-ternésien, traduction du surnom

« petit » jadis porté dans les Flandres par les Cadets d'antiques lignées.

Dans les premières pages de sa récente biographie du Maréchal PÉTAÏN, Georges SUAREZ s'exprime en ces termes : « Cette province (l'Artois) qui a servi de « champ de bataille aux plus puissantes armées du « monde n'a pas d'émigrants. L'hérédité terrienne s'y « est maintenue et fortifiée dans le sang et le souvenir « des tourmentes qu'elle a traversées. Ainsi s'est for- « mée peu à peu, sur les confins menacés du territoire, « une forte race de paysans et de soldats. Le destin a un même souci : la terre. Les premiers « la fécondent, les seconds la protègent ». — Ne sont-ce pas là les vraies tâches de la seule noblesse qui compte ? Et les familles qui s'y sont de tout temps consacrées doivent-elles continuer à n'être l'objet que de dithyrambes collectifs, bien qu'il soit souvent possible de retrouver, très haut dans la nuit des temps, la filière de leur passé ?

### LES PRINCIPALES SOURCES DE DOCUMENTATION

La réalisation du programme que nous envisageons aurait comme première conséquence l'établissement du fichier généalogique des familles françaises. Ce serait certes une œuvre d'assez longue haleine et qui, au début tout au moins, pourrait être entreprise aux frais et à la requête des intéressés. Mais les difficultés iraient en décroissant du fait de l'utilisation des résultats acquis au fur et à mesure. Les secrétaires de mairie, indemnisés en conséquence, dépouilleraient méthodiquement les sources dont ils ont la garde. Les archivistes, départementaux et nationaux, classeraient de leur côté les matériaux qui leur paraîtraient utilisables et pourraient s'adjoindre, pour la partie toute matérielle d'une telle besogne, des auxiliaires rétribués. Un office central coordonnerait les efforts des uns et des autres et enregistrerait les résultats.

Nous estimons, à première vue, que les principales sources de documentation à consulter sont :

1° *Les archives communales* (actes d'état civil, registres paroissiaux et toutes autres pièces d'affaires municipales telles que d'élections, d'impositions et de servitude) y compris les relevés à faire, le plus souvent, des inscriptions funéraires.

2° *Les archives notariales*, malheureusement aujourd'hui en grande partie détruites ou dispersées.

3° *Les archives départementales*, dont les inventaires imprimés ne contiennent pas encore de tables alphabétiques qui seraient relativement faciles à établir.

4° *Les archives nationales*, dont les collaborateurs éprouvés savent se retrouver dans les immenses richesses accumulées au cours des siècles.

5° *Les archives de la Légion d'honneur*, qui souvent permettent de situer l'aire d'habitat d'une famille.

6° *Les archives des ministères*, et notamment du ministère de la Guerre (même observation que ci-dessus).

7° *Certaines collections*, dues à ces bénédictins ou à des chartistes dont les travaux font à juste titre autorité.

8° *Les publications des Sociétés archéologiques des Provinces* et les travaux des érudits locaux.

Disons sans hésiter qu'il faut tenir délibérément pour suspects les renseignements tirés des « armoriaux » et des « nobiliaires », et surtout des plus récents. On ne saurait en tenir compte pour l'orientation des recherches que s'ils apparaissent comme vraiment plausibles et ils ne devront être entérinés que s'ils ont été, par ailleurs, sérieusement recoupsés.

Par contre, il existe dans beaucoup de bibliothèques municipales des ouvrages peu connus et qui présentent un intérêt de premier ordre. Nous signalerons à titre d'exemple, l'existence, à la Bibliothèque de Valenciennes, d'une quinzaine de gros in-folios manuscrits intitulés « Les Familles du Nord » et qui furent rédigés vers le milieu du siècle dernier par un très savant érudit, Casimir DU SART, lequel, durant de longues années, s'était attaché au dépouillement des actes paroissiaux, des archives notariales et des registres scabinaux de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut. De tels ouvrages actuellement mal accessibles aux chercheurs pourraient être temporairement réunis à la Bibliothèque Nationale.

### CONCLUSION

La tâche dont nous avons tenté d'esquisser, dans leurs grandes lignes, les objectifs et les méthodes, pourrait, croyons-nous, être menée à bien soit par les Pouvoirs publics, soit par l'initiative privée.

Dans la première alternative, vers laquelle vont naturellement toutes nos préférences, il conviendrait de créer un *Office de l'Etat Civil Familial* ou les *Archives des Familles Françaises*, ces appellations n'étant mentionnées par nous qu'à titre de simples suggestions. Il serait hautement souhaitable qu'un tel organisme soit rattaché à l'Administration de la Bibliothèque Nationale où sont dès maintenant réunies, et en nombre considérable, des sources de documentation directement utilisables.

Dans la seconde alternative, on devrait envisager la fondation d'un *Institut de l'Histoire des Familles Françaises* ayant son siège à Paris et constitué, si possible, sous la forme d'un établissement d'enseignement libre qui fonderait ou patronnerait les organismes nécessaires de recherches et de publications. Une « Fédération des Sociétés Archéologiques de France » laquelle pourrait être fondée sur l'initiative de la très active « Société Française d'Héraldique, de Sigillographie et d'Onomastique » travaillerait utilement en liaison avec l'institut en question. Il ne pourrait toutefois rendre tous les services qu'on en peut attendre qu'à la condition qu'il soit reconnu sans délai, ou par dérogation, d'utilité publique. Soumis de ce fait au contrôle de l'Etat, ses ressources seraient assurées : 1° par une subvention de l'Etat qui, fût-elle minime, rendrait facile l'obtention des subventions des départements et des grandes municipalités ; 2° par les cotisations des membres individuels et collectifs ; 3° par la perception de droits de recherches et d'enregistrement, lesquels seraient établis conformément à un barème approuvé par le Ministère chargé du contrôle.

# UN PROGRAMME DE GÉNÉALOGIE SOCIALE

*Un de nos lecteurs et amis, P. RAINGO-PELOUSE, a bien voulu faire parvenir à notre collaborateur Armand BERNARDINI la très intéressante communication suivante :*

Il existe aux Archives Nationales des dépôts d'un intérêt considérable pour l'histoire des familles parisiennes : il s'agit de la collection des jugements de l'Officialité : dispenses de parenté ou de consanguinité, jugements rectificatifs d'état civil, etc.

Une rapide inspection des 41 cartons où sont renfermés ces jugements m'a permis, il y a quelques années, de me rendre compte par moi-même du puissant intérêt qu'il y aurait à utiliser ce précieux dépôt.

C'est une mine encore inexplorée qui réserve d'importantes découvertes. On mesurera tout de suite son importance par le tableau suivant.

### *Dispense de consanguinité et de parenté*

23 cartons, chaque carton contenant de 250 à 260 affaires : il s'agit là de 6.000 mariages avec indications de l'âge et du lieu de naissance de 12.000 conjoints, chaque conjoint avec tableau généalogique au deuxième, troisième et même cinquième degré.

### *Dispense de domicile*

4 cartons, à 1.000 dispenses par carton, soit 4.000 mariages = 8.000 conjoints.

### *Rectifications d'erreurs, preuves de mort ou de majorité*

12 cartons à environ 400 dossiers chacun, soit 4.800. Chaque dossier contenant une moyenne de trois actes d'état civil à titre de pièces justificatives. C'est un total de près de 15.000 actes d'état civil inexplorés.

### *Dispenses de rapporter les extraits baptismaires et mortuaires*

2 cartons à 400 dossiers, la plupart pour mariages, soit état civil de 800 conjoints.

Il serait indispensable de condenser les renseignements en de courtes notices et d'en dresser la table.

P. RAINGO-PELOUSE nous a, par ailleurs, fait parvenir ces réflexions fort judicieuses à la conclusion desquelles nous souscrivons sans réserve (on remarquera leur coïncidence avec ce que dit l'article de tête, p. 3, de la multiplicité des connexions sanguines pour chaque individu) :

Depuis près de vingt ans, j'ai consacré une grande partie de mes heures de loisir à réunir, en reconstituant le cadre historique et familial dans lequel ils ont vécu, tous les renseignements généalogiques que je pouvais glaner sur mes ascendants.

La progression géométrique 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, 16, 32, 64, 128, etc. donne rapidement un nombre considérable de familles sur lesquelles le généalogiste consciencieux se doit de recueillir une documentation minutieuse.

Mes recherches englobent actuellement plus d'un millier de familles d'ascendants directs trouvant leurs lieux d'origine aux quatre coins de la France, certains débordant même du cadre de nos frontières.

J'ai donc été à même de me rendre compte que, dans ce domaine, tout reste à faire en France pour faciliter le chercheur.

Sauf aux Archives Nationales, les recherches généalogiques se heurtent à l'incompréhension quand ce n'est pas à l'hostilité des services administratifs ou des agents ministériels, et il faut une patience de bénédictin pour ne pas se rebuter dès le début des travaux que l'on entreprend dans ce domaine.

Combien de personnes acquerraient une tout autre mentalité s'ils avaient la connaissance de l'histoire de leurs ascendants. Combien de préjugés historiques tomberaient alors... Si les familles modestes savaient de quelles ascendances flatteuses elles peuvent se targuer et si les familles aristocratiques se penchaient un peu plus sur leurs ascendances populaires, la bonne harmonie des classes ferait un grand pas dans le sens de la compréhension réciproque.

P. RAINGO-PELOUSE.



# L'ETHNIE JUIVE :

## IV. — Formation historique du type racial judaïque

par George MONTANDON

A la suite d'une conférence que nous avons donnée sur le type racial juif, au Rassemblement antijuif de DARQUIER de PELLEPOIX, le 31 mars 1939, un commandant aviateur nous écrivit, nous demandant si la classification raciale n'était pas basée sur des critères mal choisis et ne devait pas être entièrement refondue ; selon lui, il ne faudrait tenir compte que des caractères les plus stables, quels qu'ils soient, et ne plus constamment mentionner la stature, l'indice céphalique, en somme les caractères osseux. Ainsi, on caractériserait les Mongols par les pommettes saillantes et la forme des yeux ; les Lapons par le nez retroussé et la face large ; les Basques par le visage triangulaire de face, en lame de couteau de profil ; les Juifs par leur nez aquilin et leurs lèvres proéminentes, etc., etc.

Nous avons répondu à notre honorable correspondant, mais comme d'autres lecteurs, préoccupés des problèmes ethnico-raciaux et en particulier du problème juif, pourraient se poser la même question, nous reproduisons ici en substance nos arguments, cela devant amener à une observation très importante relativement au type racial judaïque.

Si la majorité des auteurs, dont certains encore aujourd'hui en vogue comme DENIKER, basent leurs classifications respectives sur le caractère de certains organes seuls considérés (DENIKER se règle d'après les cheveux, les yeux, le nez, puis la peau, la stature et l'indice céphalique, tandis que d'autres auteurs se règlent beaucoup plus exclusivement sur les cheveux, et que l'Américain DIXON aboutit à une véritable élucubration en voulant tout régler sur le seul indice céphalique), nous avons depuis longtemps déclaré qu'il fallait, en principe, être plus éclectique pour l'établissement de la classification raciale. Il suffit de promener le regard sur le corps entier et de déclarer types raciaux dissemblables les groupes qui paraissent le plus différer les uns des autres. Ainsi, telle race sera principalement caractérisée par sa boîte crânienne, telle autre par sa face, telle autre par sa stature, telle autre par la conformation de la région sexuelle, etc. On constatera par la suite que certains organes ont été plus souvent pris en considération que d'autres mais c'est là une constatation secondaire. Personnellement, c'est ainsi que nous avons établi notre classification raciale, mais la différence est moins considérable que celle qu'on pourrait escompter, parce que certains organes ou systèmes (comme le cheveu) donnent une bonne discrimination de plusieurs grands groupes. Quoi qu'il en soit, c'est bien en se réglant d'après les caractères marquants, *quels qu'ils soient*, qu'il faut procéder en principe.

Mais ce qu'on n'obtiendra jamais des raciologues, c'est de renoncer aux caractères du squelette. En effet ces derniers sont les seuls qu'on puisse observer sur les pièces préhistoriques et ce qu'entendent avant tout les anthropologues, c'est établir le raccord entre les races actuelles et les races passées. L'œil bridé ne peut servir qu'à caractériser les Mongoloïdes actuels,

tandis que la pommette saillante est valable pour les vivants et les morts. Similairement, si l'on n'avait que la peau noire et le cheveu crépu pour caractériser un nègre, on ne pourrait pas déterminer un nègre préhistorique ; nous disposons, heureusement, de l'indice nasal, du prognathisme, des rapports des os des membres, de la largeur du bassin et de l'omoplate (ce dernier caractère n'étant même guère observable sur le vivant). Il est donc essentiel, quand ils marquent des différences d'une race à l'autre, de tenir compte des caractères du squelette.

Or, et c'est ici que l'observation devient importante pour notre sujet, aucun caractère du squelette — nous l'avons dit — n'est spécifique du type racial judaïque. Le Juif n'a pas de type osseux dont il soit le propriétaire. Cette constatation suffit déjà à elle seule à nous montrer que le Juif ne saurait être représentatif d'une des cinq grand-races dans ce qu'elles ont de classique, et le Juif n'est pas non plus, squelettiquement, un indifférencié d'origine, car ses formes squelettiques sont diverses ; c'est donc essentiellement un type mélangé, métissé, à l'origine, quelle que soit actuellement la permanence apparente du type, permanence favorisée par la persistance du maintien de l'ethnie juive à l'écart des autres ethnies.

Type métissé avons-nous dit. Mais métissé de quels autres types exactement ?

*La clef* de l'explication du type racial judaïque, qui est métissé, qui n'a pas de squelette propre, mais qui possède cependant un masque à lui des parties molles, et cela malgré des carnations diverses, sera livrée par l'énumération raisonnée des *quatre étapes schématiques* ayant concouru à l'élaboration du type en question.

### a) PREMIER APPORT = PREMIER METISSAGE

A l'origine, les Hommes, descendants de Préhumains en de multiples points de l'Ancien Monde (et non pas en un point unique dit « paradis » ou berceau de l'humanité), n'étaient ni des Noirs, ni des Jaunes, ni des Blancs, mais présentaient, avec des différences secondaires, un type plus ou moins indifférencié par rapport aux types actuels.

C'est peu à peu que certains groupements, en même temps qu'ils se croisaient toujours entre eux, acquéraient et renforçaient les caractères qui firent des uns des Leucoïdes (Alboïdes) de plus en plus blancs, d'autres des Flavoïdes de plus en plus jaunes, d'autre encore des Négroïdes de plus en plus noirs (1).

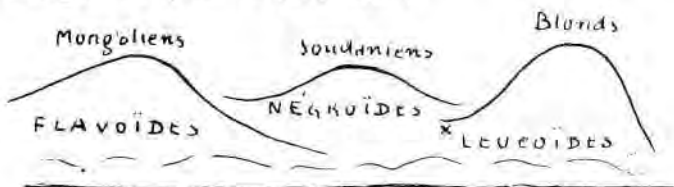
Cependant, certains peuples blancs (par exemple les Arménoïdes (2), les Araboïdes, les Polynésiens,

(1) Des termes grec *leucos* (blanc) et latins *albus* (blancs), *flavus* (jaune), *niger* (noir).

(2) Le type racial arménoïde, assyroïde ou anatolien (fort proche du type dinarique) ne se trouve pas seulement chez les Arméniens, mais aussi chez les Kourdes, les Turcs et autres peuples du Proche-Orient. De même, le type araboïde n'est pas propre aux seuls Arabes.



etc.) le sont moins que les Blancs d'Europe, certains Noirs (les Abyssins par exemple) le sont moins nettement que les Nègres, certains Flavoiïdes (les Amérindiens par exemple) ne tiennent que partiellement des Jaunes. Ces populations à caractères moins tranchés forment transition entre les races franches et sont généralement placés entre ces dernières. Elles sont, pour ainsi dire, restées sur les pentes de la montagne, qui, chez les Blancs, conduisent aux Blondes, chez les Noirs aux Soudaniens, chez les Jaunes aux Mongoliens (voir le graphique).



Les trois principaux types raciaux ayant surgi du magma humain (vue schématique du Nord vers le Sud).

X : situation théorique du type juïque.

Il n'est, de plus, pas étonnant que dans une région, comme la Palestine, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, des apports d'éléments jaunes et d'éléments noirs aient continué à se produire après la formation des susdits types francs.

La première base du peuple hébreu, au point de vue racial, est donc une moindre franchise d'origine, puis un certain métissage de son fond blanc par des éléments jaunes et des éléments noirs.

#### b) DEUXIEME APPORT = DEUXIEME METISSAGE

C'est ici le point crucial du problème racial juif, et qu'il faut bien comprendre, si l'on veut voir tout s'éclairer.

Sur les trois races de l'Europe, la nordique (blonde), l'alpine (brune, trapue, à tête large) et la méditerranéenne (brune, déliée, à tête longue), les deux dernières ont des prolongements en Asie. L'alpine s'étend jusqu'au Pamir par la sous-race arménoïde, en Asie Mineure et alentour, comme l'alpine brune, trapue, à tête large (avec des différences secondaires). La méditerranéenne se prolonge encore plus loin, jusqu'au cœur de l'Océan Pacifique, entre autres par la sous-race araboïde (ou orientale) en Arabie et alentour, sous-race qui, comme la méditerranéenne d'Europe, est brune, déliée, à tête allongée (avec des différences secondaires).

C'est dire que les sous-races ou races arménoïde et araboïde se touchent dans la région palestinienne, chevauchant plus ou moins l'une sur l'autre.

C'est dire en conséquence que l'« ethnie » juive, c'est-à-dire la communauté juive considérée selon la totalité de ses caractères (race, langue, religion, coutumes, mentalité) s'est formée à cheval sur les deux races arménoïde et araboïde, s'assimilant des éléments de l'une et de l'autre, plutôt des éléments de la première dans le Nord, plutôt des éléments de la seconde dans le Sud.

Ainsi s'explique le fait que le Juif ne dispose pas d'un squelette dont il soit racialement le propriétaire, sans que cela signifie de prétendre à l'inexistence d'un type juïque, car, sur le crâne arménoïde ou

araboïde, ou composé, le Juif a appliqué ses traits propres comme nous allons le voir.

Le deuxième élément du type racial juïque est donc une association, à un degré quelconque, de caractères arménoïdes et araboïdes.

#### c) TROISIEME APPORT = LE MASQUE JUIF

Chacun connaît les résultats que l'on peut obtenir par la domestication des animaux, quant au développement, à la réduction, à la modification de divers caractères, en favorisant de façon constante les croisements entre individus présentant lesdits caractères dans le sens désiré.

Et nous avons rappelé que le fait, reconnu en anthropologie depuis plusieurs années, se produit, de façon analogue bien qu'atténuée, chez les groupes humains qui, ayant longtemps pratiqué les intermariages, ont, pour ainsi dire, spontanément cultivé tel trait bien développé chez eux : phénomène en anthropologie, auto-domestication (1).

Nous avons vu que c'est par auto-domestication que s'explique le faciès particulier de certains peuples, de certaines classes et castes. C'est également par le fait de l'auto-domestication que l'on comprend l'accentuation et la constance de divers traits chez les Juifs. Il n'est, par exemple, pas surprenant que le nez ait acquis chez eux un développement particulier, puisque cet appareil est déjà fortement marqué tant chez les Arménoïdes (qui l'ont plus charnu) que chez les Araboïdes (qui l'ont plus délié).

Et cette accentuation s'effectue aussi, et peut-être même de façon prépondérante, en vertu du principe d'orthogénèse, selon lequel les types raciaux sont un devenir et s'affirment avec le temps.

Le troisième élément du type juïque est donc l'apport d'un masque propre sur les éléments raciaux hétérogènes prémentionnés.

#### d) QUATRIEME APPORT = TROISIEME METISSAGE

Ce troisième métissage est surtout un fruit de la diaspora.

Par le jeu de la géographie et du cantonnement des races, il s'est donc produit que le courant méridional juif habite et parcourt depuis 2.000 ans les pays méditerranéens, où il a naturellement renforcé les éléments raciaux méditerranéens qu'il possédait en lui, donnant lieu au type *sephardim*.

A l'opposé, le courant septentrional, traversant l'Asie Mineure, puis les Balkans ou la Russie méridionale, où dominent des types apparentés au type arménoïde, a renforcé les éléments arménoïdes qu'il portait en lui, donnant lieu au type *achkénazim*.

Mais le passage par la Russie méridionale, par la Pologne, par l'Allemagne, s'est accompagné — nous l'avons dit — de croisements d'autant plus nombreux que les Achkénazim firent des prosélytes où les éléments blonds étaient fortement représentés.

Déjà en Orient, les Araboïdes sont en général plus basanés et de cheveux plus noirs que les Arménoïdes. Cette opposition s'est donc accentuée au cours de la diaspora, les Sefhardim acquérant une complexion, une carnation les apparentant encore davantage aux Méditerranéens, les Achkénazim se rapprochant,

(1) L'article de tête de ce numéro s'étend sur le phénomène.

quant à la carnation, non seulement des Alpains, mais, selon les individus, aussi des Blondes.

*Ainsi, quatrième apport, les Séphardim ont des accointances raciales avec les Méditerranéens, tandis que les Achkénazim en présentent avec les Alpains, et aussi avec les Nordiques ou Blondes (1).*

Le type racial judaïque étant ainsi dûment expliqué, il reste à relever la tendance habituelle de ses négateurs à jouer sur les mots. Quant un anthropologue dit qu'il n'y a pas de « race » juive, ce n'est pas là un jugement qualitatif, mais simplement quantitatif. Cela veut dire que le type somatique judaïque n'est pas taxonomiquement (c'est-à-dire au point de vue de la classification systématique) une race proprement dite, par opposition au groupement dit grand'race et au groupement dit sous-race ; mais — nos lecteurs en sont maintenant persuadés — il y a

bel et bien une race, somatique, judaïque, si le terme de « race » s'étend, comme cela se fait dans le langage anthropologique courant, à tout groupe de la hiérarchie raciale, à tout type racial dans le sens de « groupe somatique quelconque ». On pourra donc dire, pour résumer la situation en peu de mots, que, somatiquement, le gros de la communauté ou de l'ethnie juive représente une sous-race métisse caractérisée par des traits propres secondaires des parties molles.

(1) Dans le n° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE (p. 18), nous avons montré comment les deux grands courants juifs se sont rencontrés en France. Il est bien entendu que le détail des mouvements qui ont amené la dislocation actuelle est plus complexe. Nous avons déjà noté le reflux de Séphardim de l'Espagne vers Salonique. Certains Séphardim franchirent les limites septentrionales de la France pour pénétrer en Europe Centrale et nous revenir, par récurrence, avec les Achkénazim. D'autres déplacements de détail pourraient être mentionnés, mais, dans l'ensemble, il s'agit bien de deux grands courants qui ont contourné le massif géographique alpin et se sont rejoints en France.

## BIBLIOGRAPHIE

SCHEMANN (Ludwig). — *Die Rasse in den Geisteswissenschaften. Studien zur Geschichte des Rasengedankens*. [La race dans les sciences de l'esprit. Etudes sur l'histoire de la pensée raciale]. — Munich, Lehmann, in-8°, xvi-480 p., 1928.

La date de 1928 n'est pas une erreur ; c'est celle de la première édition de l'ouvrage (qui a eu peut-être d'autres éditions). Si nous en parlons, c'est parce que, dans les circonstances actuelles, et étant donné la connaissance que le public français devrait posséder, en toute objectivité, des questions raciales, nous estimons que la traduction de cet ouvrage serait souhaitable. Son sous-titre dévoile peut-être mieux que le titre ce que le lecteur y trouve : la signification de la pensée raciale sans doute, mais surtout l'histoire de la formation de cette pensée.

Rédigé avec une érudition énorme — les renvois bibliographiques sont innombrables — l'ouvrage est la démonstration de l'étendue et de la profondeur des bases sur lesquelles s'édifiaient les conceptions aujourd'hui régnantes ; à ce point de vue, la date de parution est très importante : nous avons dit 1928, c'est-à-dire cinq ans avant l'arrivée du Führer au pouvoir. Comme quoi (ceci pour ceux qui, ici, ne le sauraient pas encore), le mouvement national-socialiste n'en est pas à chercher ses justifications après coup. C'est sur cette justification scientifique qu'il s'est fondé, qu'il a progressé et qu'il a vaincu.

L'indication des principales données de chaque chapitre témoignera de la richesse du contenu de l'ouvrage.

*Introduction.* — Les représentants les plus zélés des sciences de l'esprit (philologues, littérateurs, juristes même) se teignent d'ethnologie ; une science après l'autre ouvre ses portes aux considérations relatives à la race [conçue au sens large, ethnique]. Ce sont les historiens qui sont entrés les derniers dans le mouvement, mais avec d'autant plus de décision. Or, la base de la pensée raciale chez les différents

peuples, c'est leur constitution racique elle-même. Leur type se reflétera dans l'idée qu'ils se font de la race. Les compétitions entre les sciences naturelles et les sciences morales ont perdu de leur âpreté, la question de la race jouant précisément le rôle de trait d'union entre elles.

*Chapitre I.* — Difficultés méthodologiques d'une histoire des races du fait de la préhistoire. Mais l'histoire aussi est pleine d'énigmes. Les vues ont varié. Les noms de peuples créent des quiproquos. Position des esprits par rapport à la race. Position des Juifs à ce sujet. On a réclamé trop tôt des conclusions définitives, mais dans les limites de ce qui est aujourd'hui possible, on a déjà atteint d'importants résultats.

*Chapitre II.* — Les différentes significations et conceptions du mot « race ». Conscience raciale. Les races principales ont un caractère historique, jouent un rôle, ont une personnalité.

*Chapitre III.* — C'est à tort qu'on a voulu tracer une limite infranchissable entre la nature et l'esprit. Les sciences naturelles ne favorisent pas le matérialisme. La raciologie joue le même rôle de base pour les sciences de l'esprit que la géologie pour les sciences naturelles.

*Chap. IV.* — La linguistique, après avoir dominé dans la question raciale, a été remplacée par l'anthropologie. Les langues passent, les races restent. La linguistique ne peut déterminer les affinités sanguines qu'en accord avec l'anthropologie, mais elle ouvre des horizons sur l'histoire et les caractères ethniques. L'anthropologie correspond en somme aujourd'hui à la raciologie.

*Chap. V.* — Division de l'humanité en races. Polygénisme, monogénisme. Race et milieu. Races mentales = similiraces.

Race et religion. Par opposition à la croyance selon laquelle la religion influencerait les peuples, l'anthropologie pose en principe que c'est la race qui dicte la religion. « L'homme se peint dans ses dieux ». Une religion universelle inconcevable. Représentation divi

ne chez les Sémites et chez les Aryens. La lutte de l'esprit aryen contre l'Eglise sémitisée, en particulier contre l'Ancien Testament. Courants germaniques, indou et iranien.

Génie et race. Les grands hommes représentent mieux leur race que la moyenne.

Chap. VI. — Action, apparemment contraire, en réalité parallèle, de l'hérédité et de la variabilité. Persistance des traits dans les familles. L'hérédité. Action des mélanges. Bons mélanges donnent bonnes races. La valeur égale est le facteur principal.

Transformation de la noblesse au moyen âge qui, d'une classe, devient une race privilégiée. Possibilité de créer une nouvelle noblesse. L'idée de noblesse est l'idée de race sur une petite échelle. Même si la naissance *de jure* ne joue pas de rôle pour la formation d'une nouvelle noblesse, elle le jouera *de facto*.

Chap. VII. — La structure de la société en familles, clans (terme ayant de nombreux sens), tribus et nations. Imprécision de ces termes. La famille, qui est à la base de l'histoire des peuples, est aussi la cellule de la race. La tribu, source des traditions. Peuples, races, nations.

Chap. VIII. — Le rôle des migrations. La plupart du temps, elles durent des siècles ou des millénaires. Ce sont les agents principaux de l'Histoire. Le transfert de populations : nœud de l'histoire raciale.

Chap. IX. — Peuples incultes et peuples civilisés. Relativité de la notion, mais, comme pour tous les phénomènes de la nature, il y a une hiérarchie raciale.

On a attribué à tort aux Sémites de nombreuses acquisitions culturelles. Les représentations supérieures de la divinité ne viennent en particulier pas d'eux.

Chap. X. — Le processus historique à la lueur de la race. Les races de l'Europe. Méditerranéens (Chamites et Sémites). Leur origine. Sémitisation. Les Aryens. L'opposition du sémitisme et de l'aryanisme est le fondement de l'histoire européenne. La lutte se circonscrit aujourd'hui à une opposition du germanisme et du judaïsme.

Rome sous la conduite des Jésuites. Les puissances anglo-saxonnes se rapprochent du judaïsme. La légende de l'oppression des Juifs ; leurs capacités commerciales. La question de l'appartenance de Jésus à la souche juive. Sa doctrine contient un noyau aryen, qui a été développé, depuis, chez les peuples aryens.

Chap. XI. — Les peuples. Leur chaos. Vues pessimistes sur notre avenir. Le prétendu déclin de l'Occident. La conception de la race naît de la vision du monde. Nouveaux idéaux. Aristocratie et démocratie.

Chap. XII. — Raisons d'espérer des éleveurs et des sélectionnistes. L'eugénisme. L'amélioration de l'espèce humaine. Questions médicales.

Conclusion. — Pessimistes et optimistes (GOBINEAU et H. ST. CHAMBERLAIN). La race comme idée, comme science, une des forces motrices des peuples. La démocratie doit être conduite par l'aristocratie. Il faut prendre soin des meilleurs, car il serait beaucoup plus difficile de s'occuper de la masse si la masse existait seule.

L'alliance des Anglo-saxons et des Juifs déclenche le mot d'ordre : *Les Germains ou la nuit !* Du fait de savoir si les peuples qui nous sont apparentés possèdent

les forces nécessaires pour s'engager sur la seule voie normale de l'humanité, dépend non seulement notre sort, mais le leur.

George MONTANDON.

### UNE BELLE COLLECTION

Nous n'avons pas encore parlé à nos lecteurs de la belle et intéressante collection que publient, depuis novembre 40, les *Nouvelles Editions Françaises*.

Faisant appel à des auteurs spécialisés dans chacune des branches qu'ils traitent, les N.E.F. sont parvenues à résumer sous le titre « Les Juifs en France », une importante et sérieuse documentation qui constitue en même temps le réquisitoire le plus juste mais le plus implacable qu'on puisse dresser contre l'envahissement juif.

MONTANDON (George). — *Comment reconnaître et expliquer le Juif?* suivi d'un *Portrait moral du Juif*. — Tome I de la collection, 93 p., plus 10 portraits hors texte, 1940.

Dans ce petit ouvrage, notre directeur scientifique a résumé l'essentiel de la documentation technique qui permet d'identifier le Juif. Commencer la publication de cette collection par cet aspect de la question montre que l'éditeur a parfaitement compris l'étendue du problème juif et surtout qu'il a voulu le poser sur sa véritable base : le point de vue racial.

Nous n'insisterons pas sur la façon dont MONTANDON s'est acquitté de sa tâche : nos lecteurs sont mieux placés que personne pour juger notre maître, non seulement à son grand savoir, mais encore à ce fait qu'il apporte dans ses écrits une conscience, un souci d'exactitude et de certitude rarement atteints.

MONTANDON n'affirme jamais à la légère et ses assertions sont toujours contrôlables et étayées de sources de la plus précise documentation scientifique.

QUERRIOUX (Fernand). — *La Médecine et les Juifs selon les documents officiels*. — Tome II de la collection, 128 p., 1940.

Dans ce deuxième volume, le Docteur QUERRIOUX apporte des précisions sur l'inimaginable invasion de la médecine française par la horde des circoncis. Là, encore, les textes officiels, les chiffres, les documents indiscutables produits par l'auteur donnent une portée importante à cet ouvrage qui devrait être le *vademecum* de l'ordre des médecins.

Regrettons cependant un dithyrambe sur Charles MAURRAS qui n'a pas sa raison d'être dans ce livre. Sans insister cruellement sur le cas du théoricien de l'A.F., nous ne rappellerons jamais assez à quel point cet homme a été néfaste, combien il est enjuivé et quelle collaboration il n'a cessé d'apporter aux fossoyeurs de l'Anthropologie.

PEMJEAN (Lucien). — *La Presse et les Juifs depuis la révolution jusqu'à nos jours*. — Tome III de la collection, 124 p., 1941.

PEMJEAN est un vétéran de l'antisémitisme et nul ne

pouvait fustiger la presse vendue à la juiverie mieux que ce vaillant et vieux lutteur.

Son souci de précision est tel et son désir de n'épargner rien ni personne est si grand qu'il n'a pas craint de s'en prendre même à certains néo-antisémites tels ceux de l'équipe de la nouvelle ŒUVRE. Nous qui, par notre attitude antérieure à cette guerre, pouvons dire que nous n'avons jamais varié, nous avons le droit d'être indulgent pour ceux à qui il a fallu le 14 juin 1940 pour y voir clair, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver plus que suspecte la manière réticente et tarabiscotée avec laquelle DÉAT et ses collaborateurs parlent du problème juif. Certain récent article du leader de L'ŒUVRE est assez fait d'ailleurs pour nous confirmer dans notre méfiance... on a l'impression que DÉAT, de temps à autre, doit jeter du lest à ses anciens — hum ! — amis.

REBATET (Lucien). — *Les Tribus du Cinéma et du Théâtre*. — Tome IV de la collection, 125 p., 1941.

Dans ce quatrième ouvrage, Lucien REBATET, avec la verve et le brio que nous lui connaissons déjà, brosse un tableau saisissant du spectacle français enjuivé et abêti par le fils de Sion.

Il y a dans ce domaine beaucoup à dire et plus encore à faire, et quand on pense que pas un groupement anti-juif n'est encore allé siffler et boycotter les artistes juifs qui s'exhibent dans nos cinémas ou nos music-hall, on en vient à penser que la jeune génération manque de cran.

REBATET en tout cas n'en a pas manqué, ni de courage, et son livre fait honneur à cette collection qu'il faut avoir lue pour pouvoir parler du problème juif en toute connaissance de cause.

Gérard MAUGER.

## ÉCHOS

*Un heureux démenti.* — Dans notre dernier numéro, nous posions diverses questions au Juif NETTER, dit Charles TRENET, et bien entendu, aucune réponse ne nous est parvenue : la cause est donc entendue.

Par contre, nous avons reçu du confrère à qui nous faisons allusion, une lettre fort courtoise dans laquelle il a bien voulu démentir le bruit qui courait avec persistance au sujet de sa fille : elle n'est nullement fiancée avec ledit TRENET.

Nous sommes donc heureux d'enregistrer ce démenti et comme par la même lettre notre distingué confrère nous annonce les prochaines fiançailles de la délicate artiste qu'est sa fille — et qui, elle, porte sur ses traits la pureté de sa race — nous sommes heureux, par avance, de lui adresser nos félicitations.

\*\*\*

*Le c. innombrable.* — Sous ce titre, JE SUIS PARTOUT (9 juin) exécute une bayadère que d'aucuns avaient fait mine de prendre au sérieux, sans doute pour être à même d'apprécier ses « autres » talents : « Dans le même numéro du DROIT DE VIVRE, une âme féminine s'offrait ingénûment : « C'est de grand cœur que je vous assure que je suis avec vous pour protester et lutter contre les persécutions dont sont victimes les Juifs dans certains pays d'Europe ». Ainsi s'exprimait dame TITAYNA, une des vedettes de PARIS-SUCRE ».

Or, dans JE SUIS PARTOUT du 16, la mégère cherche à donner le change en prétendant n'avoir pas connu la « revue » de LECACHE (en effet, ça n'a jamais été une « revue » !), et en faisant dévier la question sur les « sévices et supplices corporels ».

Sur le premier joint, JE SUIS PARTOUT, par une nouvelle citation du DROIT DE VIVRE, replonge à la fillette le nez entre les lèvres.

Sur le second, voici un passage que, nous, n'avons pas à désavouer (LES CAHIERS DU CENTRE D'EXAMEN DES TENDANCES NOUVELLES, Bruxelles, mai 1938, p. 20) : « En ce qui concerne les femmes, la répression vis-à-vis de celles de moins de quarante ans consisterait à les défi-

gurer en leur coupant l'extrémité nasale, car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation, telle qu'elle se réalise spontanément par certaines maladies, de l'extrémité du nez ». Si l'on s'en était tenu à une mesure de cet ordre, les Juives (y compris celles prétendant ne pas l'être) auraient moins encombré les salles de rédaction. Car nous ne cessons de le proclamer : La mère au foyer ! La femelle au lupanar !

\*\*\*

MAURRAS, collaborateur de L'ETHNIE FRANÇAISE. — Fort bien, JE SUIS PARTOUT ! Mais pourquoi Robert BRASILLACH clame-t-il à nouveau la gloire de MAURRAS ? — Sans doute, ce dernier vient de publier *La seule France* et personne ne lui fera grief, ni d'avoir eu quelque lueur, à la veille de la guerre, du danger que courait la France, ni d'avoir entendu la défendre quand elle se battait. Ce qui se prouve, par contre, et pas seulement sur le terrain ethno-racial, c'est que MAURRAS pendant la paix, n'a jamais compris l'Allemagne, ni voulu d'une entente avec elle. Nous lui cédon's la parole sur le terrain économique (il ne s'agit pas d'un texte des époques de guerre, au cours desquelles ce qui s'écrit peut toujours être imputé à la mobilisation de la pensée) :

« Nous examinerons aujourd'hui la vieille thèse éculée de l'élaboration de la paix entre l'Allemagne et la France par la collaboration économique, c'est-à-dire par l'institution de vastes communautés d'intérêts matériels. Les esprits informés et lucides doivent être priés de considérer de plus près ce bobard énorme. Il fait d'abord horreur à toute tête philosophique un peu familiarisée avec le caractère de l'homme éternel.

On en rit de pitié.

En effet, les biens matériels laissés à eux-mêmes, à la loi de leur essence et de leur mouvement, ne sont pas unificateurs, ils sont tout le contraire. A l'inverse des biens spirituels et moraux qui ne diminuent pas quand on les met en commun, les biens matériels fondent à l'usage. Ils se consomment. Divisibles, ils sont

diviseurs. Créateurs de jouissance et de bénéfice, ils sont par là même instigateurs de querelles et de rivalités. Le vicomte de Vogüé, anarchiste d'intelligence, mais qui avait conservé certains instincts traditionnels, disait fortement que la guerre durerait aussi longtemps qu'il existerait une femme et une pièce de cent sous. La monnaie de papier ne suffit pas à faire la paix.

Dans une de ses plus belles encycliques de la guerre, le Pape Benoît XV assignait, entre les premières causes du conflit armé, les plus vieilles passions du cœur des hommes, celles-là mêmes qui sont précisément appliquées à la production et à la répartition économiques, l'avidité, la jalousie, l'envie. Elles n'ont pas fini de jouer entre les marchands d'or et les conducteurs d'hommes. Faire abstraction de leur jeu serait aussi puissamment pensé que d'oublier son arithmétique au moment de faire ses comptes. Le mariage du fer lorrain et du charbon rhénan (deux substances complémentaires) n'est pas un mythe pour demain, puisque c'est une affaire d'hier. Elle a eu sa part dans les excitations de la dernière guerre.

Ces sortes de consortiums ne sont pas sans valeur. Ils ont, comme on dit, leurs possibilités, *mais*, suivant la condition excellente que mit Pascal à tout autre chose *mais jusqu'à un certain point seulement*. Il est, sans conteste, souhaitable et très bon que des intérêts hier ennemis puissent coopérer. Mais, plus la coopération sera forte plus il sera indispensable de la doubler d'une surveillance politique puissante, tant pour soutenir les nationaux contre l'Étranger que pour les mettre eux-mêmes en garde contre un développement excessif de leur propre tendance. Elle devient fautive et folle, du moins pour la France, quand elle est érigée en loi générale par les Say et les Guyot : *la planète est un atelier, le travail doit être divisé entre les peuples comme entre les dépendances d'une même usine*. Ces mots peuvent être utiles pour l'Angleterre qui ne produit qu'une faible partie de sa nourriture. Ils sont encore justes pour l'Allemagne dont le sous-sol compense seul le sol disgracié et le triste climat. Mais ils deviennent pur verbiage appliqués à une contrée comme la France. Là, tout ou presque tout peut être produit. Là, un empire colonial exploité avec bon sens peut parer suffisamment à de rares lacunes. Là, le seul manque grave, le défaut de charbon, peut être corrigé en premier lieu par des accords économiques dérivés de notre politique extérieure et, en second lieu seulement, par des ententes avec le peuple ennemi.

Les produits français sont aussi variés que mal aménagés. Il y manque un gouvernement. Mais le désir de corriger ce mal en produirait un pire s'il nous entraînait à des arrangements économico-juridiques qui présument la plus fautive, la plus menteuse des solidarités d'intérêts, la solidarité du lion et de la gazelle, disait papa Brunetière bien luné pour un jour. » (L'ACTION FRANÇAISE, 6 février 1938).

Cela suffit pour aujourd'hui. La valeur artificielle des solutions de MAURRAS ressort de ses textes et de ce qui ne s'y trouve pas : nous reprendrons l'argumentation quand on voudra. Mais une chose est immédiatement plus grave. Au moment même où MAUJARÈS publie *La seule France*, à reflets collaborationnistes, cet Afro-sy-

riaque à double face ne fait-il pas lancer partout — par le truchement de PUJO, REAL DEL SARTE et JUHEL — le mot d'ordre secret de miser sur de GAULLE ?

Seuls s'en étonneront les ignorants de sa nature félonne !

Aussi, l'alpha et l'oméga de la sagesse, quant à l'Afrosyriaque, se formule-t-il comme suit :

MAUJARÈS doit être fusillé.

Selon ses propres principes.

Sans jugement.

Administrativement.

\*\*\*

*Manuscrits italiens inédits de MUSSOLINI, CRISPI, D'ANNUNZIO, etc. exposés à Paris.* — La librairie « Italia » expose actuellement un ensemble de documents italiens du plus grand intérêt politique et littéraire ; il s'agit d'une centaine de pièces historiques offertes au Fascio de Paris. On y trouve cinq pages autographes de MUSSOLINI où il est question du premier Fascio fondé en Amérique (1921) ; le Duce écrit : « Et un programme nous l'avons (...) C'est que notre programme « n'a pas l'apparat solennel des évangiles sur lesquels « on fait des serments pour l'éternité ; il n'a rien d'hiératique : c'est une sorte d'ordre du jour ; l'ordre « de notre journée qui peut avoir une durée d'un an, « de cinq ans ou d'un siècle. Le programme, le plan « de notre travail, nous l'avons et nous le mènerons à « bon port. » Puis un remarquable brouillon du discours préparé par CRISPI à l'occasion de la commémoration de GARIBALDI à Palerme (mai 1892) ; six lettres du promoteur de l'indépendance italienne, Vincenzo GIOBERTI, l'auteur du *Primato*, dans lesquelles il explique les raisons de l'insuccès de son livre. Une étrange charge de D'ANNUNZIO sur un fanion aux couleurs d'Italie, nous renseigne sur le cri de ralliement des fascistes : c'est le bien connu *Eia ! Eia ! Eia ! — Alalà !*, mais de juin 1918, en pleine guerre européenne, quatre ans avant la Marche sur Rome.

De D'ANNUNZIO on trouve aussi une page d'une singulière actualité : *La justification de l'action de Zara* ; on y lit : « Nous avons dû chasser de la ville certains « de ces scribes américains à la solde des ignobles « feuilles de voleurs de New-York et de Chicago qui « avaient été envoyés ici avec la consigne de ne rien « comprendre, de ne rien voir, de ne rien entendre, « voire de mentir lâchement... d'un côté il y a l'homme d'outre-Atlantique, à la mâchoire bestiale, au « teint rose, aux pieds plats, au squelette de man- « drill... »

Remarquons encore que cet ensemble contient un ouvrage inédit de TOMMASEO, le père de la langue italienne moderne ; c'est *Meditazioni*, divisé en soixante-dix chapitres ou *Nicolo TOMMASEO* développe son rêve chrétien

\*\*\*

La même librairie « Italia » a ouvert ses locaux du premier étage à la riche galerie de tableaux du peintre Luigi MORETTI — Parisien depuis 1910. À côté d'une collection de vues de Venise, kaléidoscopique dans la variété de ses teintes, la palette de l'artiste nous entretient du Paris que nous aimons, et de la verdoyante Normandie principalement, en couleurs plus de chez nous, mandie.

# BILLET POLITIQUE

Puisque je veux, dans ce billet, souligner chaque mois le fait politique ayant la plus grande portée au regard de nos doctrines ethno-raciales, je dois rappeler le congrès qu'a tenu, à la Mutualité, le Parti Populaire Français, le dimanche 25 mai, et dont je n'ai pu entretenir nos lecteurs dans notre dernier numéro qui était déjà sous presse à cette date.

Jacques DORIOT, dont la clairvoyance politique est évidente et reconnue même par ses adversaires, n'a pas craint de proclamer : « **Pour la première fois en France, un parti politique inscrit la question ethnoraciale à son programme** », et s'appuyant sur la plus sérieuse étude de la question, ce Chef, qui a le don de saisir et de traduire, a tracé les grandes lignes d'un programme ethnique, dont il semble, jusqu'à présent, seul capable de mener à bien la réalisation.

Je ne voudrais pas ici prendre parti ; j'y ai entretenu mes lecteurs de la création du R. N. P. avec la plus grande impartialité et la plus vive sympathie.

Mais je dois à la vérité de souligner la différence d'attitude entre un homme comme DORIOT et par exemple l'équipe DEAT.

D'un côté, dans la bouche du chef du P. P. F. une franchise brutale, nette et saine ; de l'autre, chez le leader de L'ŒUVRE, réticences, faux-fuyants, discriminations, distinguos...

Je n'aime pas ça.

Compromettons-nous ! Comme a dit CELINE. Pour ou contre le Juif ! Pour ou contre l'Anglais ! Pour ou contre le Maçon !

Collaboration ! Oui, mais totale... ou alors proposez autre chose !

\* \* \*

Ce qu'il y a pour nous de plus saisissant dans le discours de DORIOT, c'est qu'il ait situé le problème juif à sa juste place.

L'antisémitisme n'est pas un panneau-réclame, un argument-tambour pour faciles battages ; si importante que soit cette affaire, elle n'est qu'un des aspects de la grande question raciale, et le Chef du P. P. F. a fort bien compris que la première place doit être laissée au souci de sauvegarder et d'améliorer les éléments raciaux de notre population.

Il a fort bien souligné aussi la différence qui existe entre deux choses trop souvent confondues : améliorer **la génération, la race**, par l'hérédité (sélection, eugénisme, etc...) et améliorer **l'individu** par des mesures de développement postérieures à la naissance (sport, vie au grand air, etc...).

■ ■

Un autre chef politique, Jean BOISSEL, a dit ce mois-ci des choses à retenir sur le danger que court le nouvel Etat français à prendre une allure de plus en plus cléricale. La liberté religieuse est une de celles dont l'esprit humain a le plus grand besoin ; mais c'est déplacer singulièrement les personnages et leur faire jouer un rôle auquel eux-mêmes — par leur propre vocation — ne se sont pas destinés que de faire des maires avec de braves curés et des « conseillers » municipales avec de respectables bonnes sœurs !

A mon sens, de telles mesures ne servent pas l'Eglise, et, si j'étais catholique pratiquant, je tremblerais autant pour ma secte que pouvait le faire pour Israël ce sage rabbin qui, **Blum regnante**, voyait dans cet excès d'élévation une position aussi périlleuse que celle du Capitole... qui, comme chacun sait, est bien près de la Roche tarpéienne !

■ ■

Le Rassemblement National Populaire a tenu lui aussi un grand Congrès ce mois-ci.

De bonnes choses ont été dites, mais le problème ethnoracial ne préoccupe pas ce parti.

Car ce n'est qu'un parti.

De rassemblement : point.

L'ancien Mouvement Social Révolutionnaire (M. S. R.) de DELONCLE a commis cette grosse erreur de prendre au R. N. P. une position ouvertement dominante.

DELONCLE est un homme énergique et sincère qui mérite toute la sympathie des vrais nationaux, mais en réservant exclusivement à ses hommes tous les postes importants du R. N. P., il a perdu l'occasion de créer un véritable **rassemblement** et n'a fait de ce groupement, qui aurait dû être une sorte de vaste fédération, qu'un simple M. S. R. élargi.

Il eût été plus profitable à la France que les Chefs du R. N. P. accueillissent sans préférences, avec égalité et cordialité, tous les bons éléments, tous les chefs révélés de tous les partis nationaux racistes et collaborationnistes.

Lorsqu'on entretient de politique générale un militant de la base, de chez DELONCLE, de chez DORIOT, de chez DE LAUNAY, de chez COSTANTINI, de chez CLEMENTI, de chez BOISSEL, ou tout autre groupe **social** et **national**, on s'aperçoit combien ces hommes sont d'accord et sur la doctrine et sur la politique générale et sur les moyens d'application à employer. Bien souvent même, s'ils suivent un chef plutôt qu'un autre, ce n'est pas exclusivement parce qu'ils connaissent et admirent particulièrement cet homme, mais parce que le hasard des rencontres, des lectures ou des amitiés les a amenés à fréquenter tel ou tel groupement plutôt que tel autre.

Qu'on songe un peu à ce que représenterait un véritable Rassemblement National, **un parti UNIQUE** groupant tous les nationaux sans exclusion !

Quelle force ! Quelles possibilités pour refaire vite et bien la vraie France !

Qu'on imagine tous ces leaders et leurs états-majors — qui sont tout de même en majorité des hommes de valeur et dont certains sont de véritables chefs politiques ayant fait leurs preuves — réunis en un seul faisceau, en un seul grand conseil national !

Qu'attendent-ils pour le faire ?

Qu'attendent-ils pour s'entendre entre eux ? Qu'attendent-ils pour désigner celui qui doit être l'épi, émergeant un peu plus que les autres de la gerbe : le chef des chefs ?

Ou alors qu'attendent-ils pour s'effacer, renon-

çant à des ambitions personnelles, parfois légitimes, certes, mais qui font obstacle à l'union générale, pour se retirer s'il le faut et permettre le rassemblement réel de leurs hommes, rassemblement déjà fait dans les cœurs et dans les esprits des simples militants.

\* \* \*

Je pose la question, mais sais fort bien que, seul, un homme assez fort, assez clairvoyant, assez haut placé au-dessus des histoires de boutique ; seul un arbitre — qui interviendra, espérons-le, et ne sera peut-être pas celui qu'on imagine — pourrait tran-

cher cette question et donner à la France ce parti, cette grande équipe qui lui manque en ce moment.

En effet, notre gouvernement, si excellent soit-il, avec un chef tel que l'amiral DARLAN — au-dessus de tout reproche — et sous l'égide du très noble et vénéré Maréchal PETAIN, n'en a pas moins l'air d'une vaste Administration, automatique et guindée.

On ne fera la Révolution Nationale qu'à Paris, avec une **élite populaire** (à défaut de la masse qui se vautre dans la bêtise gaulliste). Cette équipe de salut existe, mais elle est encore à **rassembler**.

G. MAUGER.



## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Titre ou qualité : .....

Durée de l'Abonnement : .....


Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



---

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

---

## SOMMAIRE

- AU « JOURNAL OFFICIEL »  
L'ETHNIE FRANÇAISE.  
PREHISTOIRE ET HISTOIRE ANCIENNE DE LA  
FRANCE  
par le Professeur George MONTANDON.
- LES SYSTEMES DE FORMATION DES NOMS JUDEO-  
PHORES  
par Armand BERNARDINI.
- LES GROUPES SANGUINS  
par George MONTANDON.
- « L'ETHNIE JUIVE ». V : GROUPES SANGUINS  
DES COMMUNAUTES JUIVES. PREHISTOIRE  
PALESTINIENNE. LES SAMARITAINS  
par George MONTANDON.
- LA RELIGION JUIVE, SIGNE DE RALLIEMENT ETH-  
NIQUE  
par G. M.-N.
- BIBLIOGRAPHIE
- ECHOS
- POLITIQUE ETHNIQUE  
par G. M.-N.

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**


Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

REDACTEUR EN CHEF — Administrateur :  
**Gérard MAUGER.**

### REDACTION ET ADMINISTRATION :

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)  
TELEPHONE : MENilmontant 80-56

SERVICE COMMERCIAL — VENTES et PUBLICITE  
PAN, 33, rue Vivienne, PARIS 2<sup>e</sup>. Central 55-20.



LE NUMÉRO

7 fr. 50



# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 5.

## SOMMAIRE

(AOÛT) - SEPTEMBRE 1941

- |  |  |
|--|--|
| 1° Au « JOURNAL OFFICIEL » .....   | L'ETHNIE FRANÇAISE.  |
| 2° Préhistoire et Histoire ancienne de la France .....   | par le D <sup>r</sup> George MONTANDON, Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie. |
| 3° Les systèmes de formation des noms judéo-phores .....   | par Armand BERNARDINI, membre de l'Institut International d'Anthropologie.                 |
| 4° Les groupes sanguins .....  | par George MONTANDON.  |
| 5° « L'Ethnie juive ». V : Groupes sanguins des communautés juives. Préhistoire palestinienne. Les Samaritains ..... | par George MONTANDON.  |
| 6° La religion juive, signe de ralliement ethnique .....   | par G. M -N.   |
| 7° Bibliographie (LO DUCA, TROUPEAU-HOUSAY, WELTKAMPF, FURON, WEINERT) .....   | par G. M-N.  |
| 8° Echos .....   | ***  |
| 9° Politique ethnique .....  | par G. M -N.   |

## A U J O U R N A L O F F I C I E L

Par décret du 27 juillet 1941, du Maréchal de France, chef de l'Etat français, paru au « Journal Officiel » du 30 juillet, le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1940 (paru au « Journal Officiel » du 7 novembre) est rapporté en tant qu'il retirait la nationalité française à notre Directeur scientifique, le Professeur George-Alexis MONTANDON et à sa famille.

En adressant nos remerciements respectueux au Maréchal, nous constatons avec joie que les forces aryennes se sont montrées supérieures aux forces afro-syriaques et judéo-maçonnnes, et nous ne séparons pas notre cas particulier de l'ensemble des mesures que représentent, selon le « Journal Officiel » du 12 août : l'énoncé des motifs de la loi du 11 août sur les sociétés secrètes, l'assimilation (article 2) des francs-maçons aux Juifs, quant aux fonctions qu'ils ne peuvent plus remplir, le début, enfin, de la publication des noms des dignitaires de la franc-maçonnerie — toutes mesures signifiant, nous aimons à l'espérer, le vrai départ sur la voie de la rénovation nationale. Car — principe de biologie — comment rénover les choses si l'on ne rénove d'abord les hommes ?

L'ETHNIE FRANÇAISE.

# PRÉHISTOIRE ET HISTOIRE ANCIENNE DE LA FRANCE

par George MONTANDON

*Professeur d'ethnologie à l'École d'Anthropologie.*

Il s'est perdu des fleuves d'encre sur le sujet, simplement par manque de méthode de la part de ceux qui ont tenté de voir jour dans ce problème — parfaitement simple lorsqu'on se sert d'une terminologie claire et complète (l'article de tête du n° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE y a en bonne partie pourvu) et qu'on l'examine, dans son ensemble et dans ses parties constituantes, à travers le réseau de cadres adéquats.

La première notion dont il faille subsidiairement se pénétrer quand on parle de préhistoire, c'est que *la race préexiste à l'ethnie*. A un stade lointain de son évolution, la préhumanité n'a dû comporter que des races somatiques et non des ethnies, pour la raison que l'animalité ne connaît que des races somatiques. Mais à mesure que les Hominidés acquéraient des prérogatives linguistiques, religieuses, culturelles et humainement mentales, il se créait, parmi ceux-ci, des ethnies, dont les frontières ne cadraient pas nécessairement avec les frontières raciales, vu que d'autres caractères que les raciaux proprement dits ou somatiques pouvaient devenir déterminants pour l'agglomération d'une communauté.

Néanmoins, bien souvent, nous ignorons les caractères ethniques non somatiques ou noologiques en préhistoire, ou nous ne pouvons savoir s'ils étaient particuliers à une race. Et c'est pourquoi, en préhistoire, les subdivisions de l'humanité se basent de préférence — et avec raison — sur les seuls caractères somatiques.

Mais dès l'aurore de l'Histoire, aussitôt qu'apparaissent les sources écrites, l'ethnie devient généralement plus importante que la race somatique (du moins à l'intérieur des grandes races : Noirs, Jaunes, Blancs). Presque tous les noms de peuples cités par les auteurs anciens sont des appellations ethniques. S'ils ont donné lieu à des discussions interminables parmi les anthropologues, les ethnologues et les historiens, c'est que ces savants ont voulu faire des peuples en question des races strictement caractérisées les unes par rapport aux autres. Sans doute, les individus formant ces peuples se rattachaient tous à tel ou tel type racial, l'un de ceux-ci majorisant parfois fortement les autres. Il importe cependant de se rendre compte que les caractères noologiques étaient désormais souvent plus importants que les somatiques pour la formation des communautés (même si ces derniers caractères restaient manifestes pour la majorité des membres de l'ethnie) et que, d'autre part, le somatique pouvait en somme ne pas varier d'une ethnie à l'autre.

Plus les caractères somatiques et noologiques chevauchent d'une ethnie sur l'autre, plus il devient urgent de répondre, si possible, à la question de savoir quels étaient les caractères dominants des ethnies respectives, d'une part au point de vue somatique, et de l'autre au point de vue linguistique (principal caractère noologi-

que, en général). On ne parviendra à donner une réponse claire pour chacune d'entre elles que si l'on dispose, en premier lieu d'un cadre anthropologique, en second lieu d'un cadre linguistique, auxquels rapporter successivement l'ethnie en discussion — cela avant d'obtenir sa position d'ensemble, sa position « ethnique ».

Afin d'éliminer complètement le confusionnisme, il est encore une expression dont il est bon, au préalable, de bien préciser le sens. On parle couramment de Gaulois celtisés, de Gaulois latinisés, de Latins germanisés, de Germains latinisés, etc... sans même se rendre compte de ce que cela peut et doit signifier.

La désinence *-isés* ne peut marquer qu'une action noologique, c'est-à-dire ethnique non somatique (linguistique principalement, mais aussi religieuse, culturelle ou mentale). En effet, une lignée somatiquement alpine, par exemple, peut s'approprier une langue germanique, complètement, se « germaniser » donc sous ce rapport, mais si elle ne procède pas à des unions de plus en plus fréquentes avec des Nordiques, elle ne deviendra jamais nordique. Le jour où le sang nordique s'y trouve à égalité, elle ne sera plus alpine ; elle ne sera pas non plus nordique, mais alpino-nordique, c'est-à-dire métisse. Et si, par aventure, les ascendants nordiques acquièrent la majorité dans la généalogie, la lignée n'est pas « nordisée » mais nordique ; en effet, il n'y a pas de raison de qualifier la lignée autrement que par les ascendants qui y sont désormais en majorité, parce qu'il n'y a pas lieu de se placer au point de vue historique d'une des branches ancestrales, et qu'il faut au contraire les considérer toutes deux simultanément, à vol d'oiseau, impartialement, et appliquer la qualification raciale d'après le type prédominant, d'où qu'il vienne. En d'autres termes, le substratum alpin somatique ne peut devenir somatiquement nordique, mais il peut s'allier à du substratum nordique. Tant que le substratum alpin prédomine dans l'alliage, la lignée est alpine (de façon prépondérante) ; le jour où il y a primauté du substratum nordique, l'alliage est non pas nordisé, puisqu'il ne provient pas héréditairement d'éléments alpins modifiés, mais il est nordique parce que provenant d'une majorité d'ascendants nordiques. Par contre, pour l'un ou l'autre des facteurs non somatiques, une ligne peut être « nordisée », « sémitisée », « mongolisée », tant qu'on veut.

## CADRE ANTHROPOLOGIQUE

L'anthropologie, disait BROCA, est l'histoire naturelle du genre humain. Cette définition doit être aujourd'hui corrigée comme suit : *L'anthropologie est l'histoire naturelle de la famille des Hominidés et les*

grandes étapes parcourues par les Hominidés sont représentées par le tableau suivant :

TABLEAU DES ÉTAPES DE L'HUMANITÉ ET DE LA PRÉHUMANITÉ (à lire de bas en haut)

7. Etape des Hommes actuels (tout le globe)
6. — des Hommes fossiles récents (tout le globe) (dès le Mésolithique)
5. — des Hommes fossiles anciens (Ancien-Monde)
4. — du Protohomme (jusqu'ici Angleterre) (chevauchant avec l'étape antérieure)
3. — des Hominiens (Néandertaliens d'Europe, d'Asie, d'Afrique)
2. — des Anthropiens (Pithécanthrope de Java, Sinanthrope de Chine, Africanthrope)
1. — des Paranthropiens (jusqu'ici Afrique du Sud).

La France a livré des Hominiens et des Hommes fossiles.

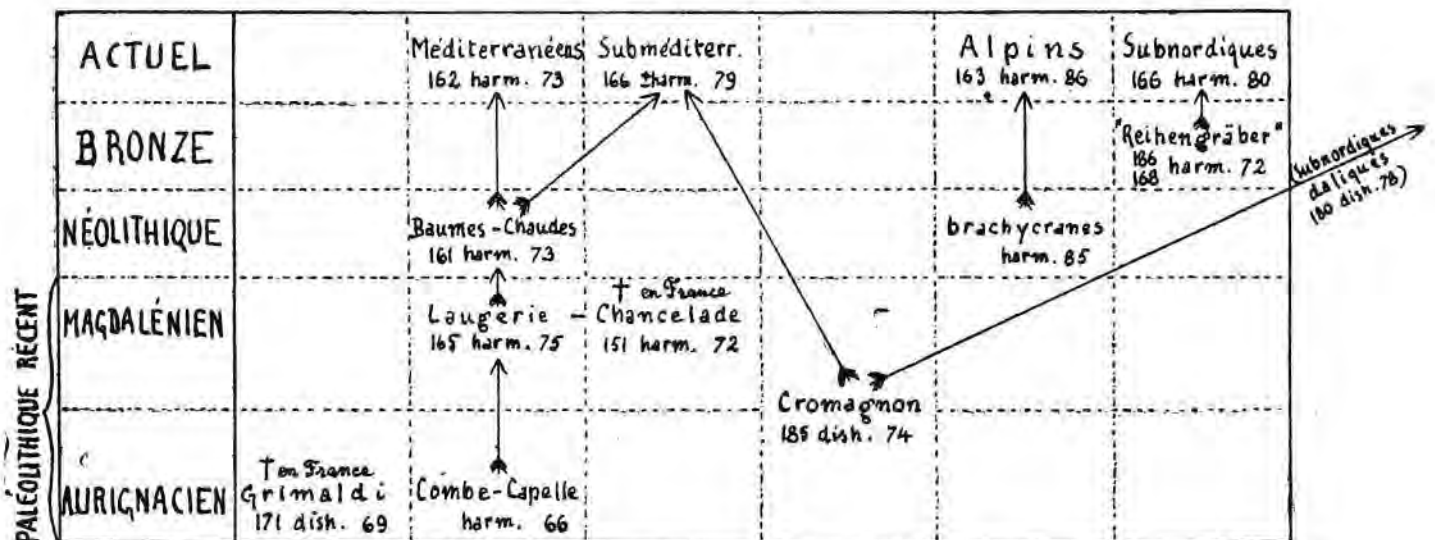
Les *Hominiens* de France sont des représentants typiques de l'espèce (pas de la race !) de Neandertal (ainsi appelée du crâne patronyme trouvé dans la vallée de ce nom relevant du bassin du Neckar). Les Néandertaliens étaient des êtres de stature sous-moyenne, à charpente massive, à crâne brutal dolichocéphale, muni d'une visière sourcilière et d'un chignon occipital ; la capacité était déjà égale à celle de l'Homme, mais la face était encore semi-bestiale. Il semble que les Néandertaliens

ensevelissaient déjà leurs morts. Les spécimens les plus complets de France sont le squelette de la Chapelle-aux-Saints (Corrèze), décrit par Marcellin BOULE, les deux crânes, de femme et d'enfant, de La Quina (Charente), décrits par Henri MARTIN, le crâne du Moustier (Dordogne), dont une bonne description n'est possible que depuis sa restauration par WEINERT, et les cinq squelettes, deux d'adultes et trois d'enfants, de La Ferrassie (Dordogne), dont une monographie complète n'a pas encore été publiée. Ces trouvailles se sont donc effectuées dans trois départements contigus du Sud-Ouest, et, conformément à ce que l'on sait, d'autre part, par les restes de leur civilisation, c'est bien le bassin de la Garonne qui était la région de prédilection des Néandertaliens en France.

Mais ils se sont éteints. Il est possible que le croisement entre l'espèce néandertalienne et l'espèce humaine ait eu, pendant un temps, une certaine fécondité, lorsqu'elles n'étaient pas encore par trop distantes l'une de l'autre morphologiquement ; quoi qu'il en soit, l'espèce néandertalienne a disparu sans qu'on puisse affirmer avec certitude qu'aucune race humaine (à l'exception peut-être de la race australoïde) en descende plus directement qu'une autre. Il n'y a donc pas à en tenir compte pour la généalogie des races de l'ethnie française.

Les races humaines fossiles, plus ou moins anciennes, découvertes sur le sol de la France, sont, par contre, à mettre directement en rapport avec les trois races actuelles : méditerranéenne, alpine et nordique. Le sol préhistorique de la France a livré six races ou séries raciales. Comment les faire aboutir aux trois races actuelles? Le tableau suivant et son commentaire y répondent:

TABLEAU DE L'ABOUTISSEMENT DES SIX SÉRIES RACIALES PRÉHISTORIQUES AUX TROIS RACES ACTUELLES (lire le tableau de bas en haut)



Le chiffre des centaines indique la stature moyenne en centimères.

» » » dizaines » l'indice céphalique moyen

(moins de 80 = tendance à la dolichocranie

80 et plus tendance à la brachycranie)

harm. = tête harmonique

(crâne et face longs)

dish. = tête disharmonique

(crâne long et face large)

La stature de l'Homme de Combe-Capelle est en-dessous de la moyenne. Celle des Néolithiques, que les auteurs en discutant ne donnent jamais, doit être moyenne, c'est-à-dire aux environs de 165 cm.

Les *Négroïdes de Grimaldi*, qu'ils se soient mêlés ou non à leurs contemporains non négroïdes, se sont éteints en France. Plus besoin d'en parler !

Les *Cromagniens*, que Gabriel de MORTILLET avait commis l'erreur de prendre pour des Néolithiques (c'est peut-être la plus grande erreur de son ouvrage sur *La formation de la nation française* si excellemment construit), sont définitivement reconnus comme appartenant au Paléolithique. Selon la plupart des auteurs, ils jouent un rôle prépondérant dans l'ethnogénie non seulement de l'Europe, mais dans celle de la race euro-péenne pour le monde entier. Tout ce qui, parmi les individus préhistoriques, n'est ni brachycéphale, ni mongoloïde, ni négroïde, ni australoïde, passe plus ou moins pour cromagnien, et nous avons nous-même (1) taxé de Cromagnoïdes les représentants du magma dont seraient, à la longue, issus en France et les vrais Cromagniens, et les Chanceladiens esquimoïdes et les Grimaldiens négroïdes.

Georges POISSON proteste depuis longtemps (*Les Hommes du Paléolithique supérieur*, dans REVUE ANTHROPOLOGIQUE, 48<sup>e</sup> année, p. 187-208, 4 fig. 1938, et *Le peuplement de l'Europe*, Paris, Payot, 1939) contre cette conception et réclame la reconnaissance parallèle, pour le Paléolithique supérieur, à côté des Grimaldiens et des Chanceladiens, des deux races de Cromagnon et de Combe-Capelle. Nous voulons bien ! Mais à deux conditions.

Premièrement, ce ne sera pas pour l'amour du crâne de Combe-Capelle, ni même de ceux de Predmost qui lui sont plus ou moins assimilables (bien que MATIEGKA et autres les taxent de Cromagniens), mais bien parce que la gracilité du type de Combe-Capelle permet d'établir une lignée, génétiquement probable, aboutissant au Méditerranéen typique (l'Ibéro-insulaire) par l'intermédiaire du squelette de Laugerie-Basse et surtout des 60 crânes de Baumes-Chaudes, si magnifiquement uniformes. On ne tient généralement pas assez compte de cette dernière série dans l'ethnogénie de la France (PIT-TARD en a cependant dûment mentionné l'importance dans *Les Races et l'Histoire*, p. 126 sq.) et c'est elle qui démontre le maintien au Néolithique de dolichocéphales, descendants d'un type euro-péenne différent de celui de Cromagnon, et ascendants idéaux, selon les chiffres du Tableau, des Méditerranéens ibéro-insulaires.

Secondement, la reconnaissance de la lignée Combe-Capelle — Laugerie-Basse — Baumes-Chaudes — Ibéro-insulaires, ne la distingue pas aussi fortement des Cromagniens que des Négroïdes et des Brachycéphales. En effet, si Chancelade peut être rattaché à la lignée en question par le canal du squelette de Laugerie-Basse, les Cromagniens sont en connexion, par tel ou tel caractère avec des Subméditerranéens comme les Littoraux (Atlanto-méditerranéens) d'Europe occidentale, les Berbères et les Guanches (ces derniers manifestent une remarquable disharmonie crânienne, relevée par VERNEAU).

Le desideratum de Georges POISSON peut encore être satisfait pour la raison qu'il faut se demander si les Cromagniens classiques, de très haute stature, ne correspondent pas à un type racial sans doute, mais à un

type occupant un rôle social élevé, tout comme les Bahima et Batoussi de l'Afrique orientale, de type éthiopien mais très grand (pour la formation duquel la sélection aura vraisemblablement joué), qui règnent en caste dominante sur une population proprement nègre de stature moyenne.

De toute façon, le type racial cromagnien s'est dissous, d'une part, nous venons de le voir, dans la sous-race subméditerranéenne, d'autre part dans une des sous-races du type nordique, à savoir dans son type dalique ou atlanto-nordique (dit aussi phalique, mais qu'on rencontre sporadiquement entre les deux provinces qui lui ont donné ses noms, la Westphalie sur le Rhin et la Dalécarlie en Suède), blond, aux yeux clairs, modérément dolichocéphale et à la stature élevée, donc assez semblable jusqu'ici au Nordique classique, mais à la carrure encore plus massive et surtout à la face disharmonique (large) par rapport à la tête, ainsi qu'aux orbites basses, ces deux derniers caractères et la haute stature le rapprochant des Cromagniens. Le maréchal HINDENBURG est donné comme un bon représentant de ce type dalique.

*La souche méditerranéenne et subméditerranéenne de France est donc autochtone depuis les temps paléolithiques récents, c'est-à-dire depuis quelque 25.000 ans.*

Il y a, par contre, une cassure nette entre l'ensemble des Méditerranéens et les brachycéphales préhistoriques. La présence de ces derniers n'est pas signalée avant le Mésolithique, et leur épanouissement correspond au Néolithique. On peut admettre comme vraisemblable que les brachycéphales alpins d'aujourd'hui descendent des brachycéphales néolithiques. Tous les ouvrages de préhistoire parlent de cette apparition relativement soudaine des brachycéphales en Europe. Ce qu'on ne sait pas à l'heure qu'il est, c'est si cette apparition est due à une formation sur place, à partir des dolichocéphales du Paléolithique (lequel ne connaît que des dolichocéphales, dans l'état actuel de nos connaissances), ou si elle est le fait d'une invasion. Pour l'histoire de l'humanité, cette dernière solution ne fait que déplacer le problème, car elle ne renseigne pas sur ce qu'il serait intéressant de connaître : le mode d'apparition des brachycéphales. En tout cas, même s'ils venaient d'Asie, comme on le soutient encore fréquemment, cela ne voudrait pas dire qu'ils seraient venus de l'Asie mongoloïde, car la brachycéphalie alpine (tout comme la dinarique) est purement euro-péenne et n'a rien à faire avec la brachycéphalie mongoloïde (cette dernière a le front plus étroit et s'accompagne d'une face mongoloïde, aux fortes pommettes en particulier).

*La souche alpine correspond donc à une formation raciale postérieure à celle des Méditerranéens en France, formation datant d'environ 10.000 ans.*

Enfin, en sus des anciens dolichocéphales pressés par les brachycéphales vers le Sud, vers la Méditerranée, le Néolithique voit se produire un arrivage de nouveaux dolichocéphales, venus du Nord-est, mouvement qui s'intensifie au début du Bronze. On homologue leurs squelettes avec ceux des tombeaux en rangées (*Reihen-gräber*) d'Allemagne : dolichocéphales de haute stature,

(1) *Les crânes cromagnoïdes de la Biscoraine* dans REVUE ANTHROPOLOGIQUE, avril juin 1936, p. 105-139, 1 carte, 8 fig., 1 graphique.

prédécesseurs indubitables des types subnordique et nordique d'aujourd'hui.

Renforcée ultérieurement par des Kymris, Celtes ou Galates, également subnordiques en gros (2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> millénaires avant notre ère) et par des Germains (1<sup>er</sup> millénaire de notre ère), plus nordiques encore, la souche subnordique de France représente une troisième formation, datant de l'âge du Bronze, à savoir d'environ 4.000 ans.

En un mot, les trois types actuels de France s'échelonnent chronologiquement du Sud au Nord.

A cette circonstance dans le temps, il faut ajouter la suivante, relative à l'espace, circonstance trop souvent méconnue et particulièrement valable pour la France. Les migrations ont pu modifier, dans le détail, les limites de ces trois zones raciales, la quantité des individus représentant les trois types correspondants, intensifier ou atténuer les types, mais les trois zones raciales sont restées immuables : elles ont successivement absorbé somatiquement les immigrants (parce que ces derniers étaient toujours moins nombreux que les autochtones). Qu'il soit bien entendu que cette formule, vraie du point de vue somatique, ne l'est pas sous le rapport nologique ! Il est arrivé, à plusieurs reprises, qu'une minorité d'immigrants ait imposé sa langue, sa religion, ses coutumes ou sa mentalité, dans ce qu'elle n'avait pas d'héritaire, aux autochtones.

### CADRE LINGUISTIQUE

Sa nécessité est aussi flagrante que celle d'une terminologie précisée, que celle d'un cadre anthropologique. Ce cadre linguistique découle de la constatation de quatre niveaux linguistiques pour l'ensemble des individus relevant de la grande race europaïde :

TABLEAU DES QUATRE NIVEAUX LINGUISTIQUES  
AUXQUELS APPARTIENNENT LES RESSORTISSANTS  
DE LA GRANDE RACE LEUCOÏDE (EUROPOÏDE)  
(lire de bas en haut)

4. Niveau finno-ougrien et turcoïde.
3. — indo-européen.
2. — paléo-méditerranéen ou alarodien.
1. — aïmien.

Ad. 1. — Des langues appartenant au niveau aïmien, c'est-à-dire analogues à l'aïnou du Nord du Japon n'existent plus en Europe — si tant est qu'elles y aient jamais existé. Mais le parler aïnou, si extraordinaire dans sa solitude linguistique, et parlé par des Blancs, autorise l'hypothèse d'une nappe, plus étendue autrefois, de parlers analogues. Nous n'en parlons que pour mémoire.

Ad. 2. — On sait depuis longtemps que le basque est un langage agglutinant, totalement différent de toutes les langues indo-européennes et qu'il existe au Caucase des parlers non sans rapport avec lui. On sait de plus aujourd'hui que d'autres langues également analogues ont été parlées en de nombreuses contrées de l'Europe et de l'Asie antérieure, si ce n'est même sur l'ensemble de ce bloc géographique de façon continue. Sans doute, ces langues sont moins semblables entre elles que ne le sont les langues indo-européennes ; elles n'en constituent pas moins, ne fût-ce que du point de vue chronologique, un bloc antique, front au bloc indo-européen qui leur a succédé.

Ces langues ont été appelées japhétiques par MARR, ethnologue russe. Le terme est à rejeter, car le nom de Japhet évoque immédiatement ceux de Sem et de Cham. Or, la famille sémitique forme avec la famille chamitique et la famille indo-européenne un supergroupe, une superfamille, qu'on pourrait appeler méditerranéenne (ce qui ne voudrait pas dire du tout que ceux lui appartenant correspondissent aux individus relevant somatiquement de la race méditerranéenne). Mais le niveau des langues appelées japhétiques par MARR est plus ancien que le niveau indo-européen, et s'il se trouvait une famille linguistique qui dût porter celui de japhétique, ce devrait être l'indo-européenne.

Par rapport à la famille linguistique méditerranéenne ou indo-européenne, un bon terme pour désigner le niveau qui l'a précédée sur le terrain, serait celui de paléo-méditerranéen, mais il aurait aussi l'inconvénient de confusions éventuelles avec le domaine de la somatique. Aussi préférons-nous en définitive le terme d'alarodien donné par HOMMEL de Munich, aux parlers de ce niveau, par généralisation d'une dénomination tribale appliquée par HÉRODOTE aux habitants de la vallée de Tchorokh, au Sud-Est de la mer Noire. D'une belle sonorité, il a l'avantage de ne pas encore avoir été galvaudé par d'autres emplois.

Le niveau alarodien n'est plus représenté que par le basque et les langues paléo-caucasiennes. Parlé sur les deux versants des Pyrénées occidentales, par quelque 500.000 âmes, le basque régnait autrefois au Nord sur l'Aquitaine, c'est-à-dire jusqu'à la Garonne en tout cas, et vers le Sud, jusque bien au delà de l'Ebre. Il s'étendait même peut-être sur toute la presqu'île Ibérique, car le basque est le descendant direct de l'ancien ibère. Quant aux parlers paléo-caucasiens, à savoir les langues lézgo-tchéchènes dans le Daghestan, c'est-à-dire sur les pentes nord-ouest de la chaîne du Caucase, circassiens et abkhaze (abasque) sur ses pentes nord-ouest, et kartvéliens en Géorgie, c'est-à-dire du Sud de la chaîne, ils sont encore pratiqués par 3 millions d'âmes (sur 12 millions d'habitants du Caucase). Trois millions et demie, c'est peu par rapport aux langues indo-européennes, qui sont celles d'environ un milliard d'âmes. Mais les langues alarodiennes, bien que n'ayant jamais été celles d'un nombre comparable d'individus, recouvraient un espace beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui puisqu'on compte comme langues alarodiennes, avec plus ou moins de certitude :

L'ibère, avec l'aquitain, qui devait en être un dialecte, et dont descend le basque ;

L'étrusque, en Toscane ;

Le rhétique ou rhétien dans les Alpes centro-orientales.

Très problématiquement le cimmérien dans la Crimée et la Russie méridionale (2) ;

(2) Les auteurs russes tendent aujourd'hui à faire des Cimmériens des Alarodiens. Mais les Cimmériens sont couramment assimilés aux Cimbres du Jutland (la Crimée étant la Chersonèse taurique [Taures = Cimmériens], le Jutland la Chersonèse cimbrique). Dès lors, les Cimbres ne seraient pas des Germains. Mais si les Cimbres n'étaient pas des Germains, auraient-ils pu entrer en association si intime avec les Teutons, dont personne, jusqu'ici, n'a encore fait des Alarodiens ? Et, de plus, les Cimmériens et les Cimbres ne pourraient alors pas davantage être assimilés aux Kymris, synonyme de Galates, Gaulois ou Celtes ! C'est pourquoi nous considérons encore comme très problématique l'appartenance des Cimmériens au niveau alarodien.

Les parlers *paléo-caucasiens*, qui devaient autrefois régner sur le Caucase entier ;

Les parlers *asiatiques* (pas asiatiques ! ) qui, comme le sumérien, ont été pratiqués en Asie antérieure avant l'arrivée des Sémites, des Indo-européens et des Turcs.

Ad. 3. — Selon MEILLET, la famille linguistique indo-européenne se subdivise en ce qu'on pourrait appeler les sous-familles suivantes (nous ajoutons les chiffres de population approximativement correspondants) :

<i>l'indo-aryen</i> (c'est-à-dire les langages indo-européens de l'Inde par opposition aux parlers dravidiens (65 millions) et kolariens (3 millions) de la même région) .....	240 millions	
<i>l'iranien</i> .....	20	—
le <i>tokharien</i> (dans le Turkestan chinois) .....		éteint
le <i>hittite</i> (en Asie Mineure) ....		éteint
<i>l'arménien</i> .....	3	—
<i>l'hellénique</i> .....	10	—
<i>l'albanais</i> (dérivé de l'ancien illyrien) .....	2	—
<i>l'italo-celtique</i> se décomposant en :		
<i>italique</i> , dont un dialecte, le latin, a donné lieu aux langues latines .....	200	—
<i>celtique</i> (détail à la p. 9) ....	3	—
le <i>germanique</i> .....	280	—
le <i>baltico-slave</i> se décomposant en :		
<i>letto-lithuanien</i> .....	5	—
<i>slave</i> .....	180	—

Ad. 4. — Le niveau le plus récent sur le sol européen est représenté par l'intrusion de parlers asiatiques, appartenant les uns au groupe *finno-ougrien*, à savoir le lapon (ancienne langue inconnue finnisée), le finnois (finlandais et autres parlers), le magyar, l'autre au groupe turco-mongol, à savoir le *turc*. Pour mémoire !

La question capitale, à propos des langues anciennes de la Gaule, sera de savoir si elles étaient alarodiennes ou indo-européennes, et maintenant que nous sommes en possession d'un cadre anthropologique et d'un cadre linguistique, nous allons passer en revue les anciennes populations de la Gaule.

\*\*

## ANCIENNES POPULATIONS DE LA GAULE

Quand on veut énumérer les populations de la Gaule dans leur ordre chronologique d'apparition, on est généralement amené à constater que les auteurs diffèrent d'avis sur leur rang d'ancienneté. Consultons sous ce rapport trois auteurs de l'époque moyenne, entre les débuts de l'étude de la préhistoire et les temps actuels : BOISJOSLIN (1878), LAGNEAU (1879) et GABRIEL de MORTILLET (1897), les ouvrages de ces deux derniers étant du reste supérieurs au premier et portant la marque de travaux originaux (3).

BOISJOSLIN donne la succession suivante :

1. Atlantes : Basques et Ibères.

2. Ligures.

Aryens, à savoir :

3. Par dualité de la race celtique :

Gaëls (ou Gaulois : en Gaule, au Centre et au Sud) ;

Kymris (en Gaule, au Nord-Est).

4. Teutons (Germaines-continentaux) et Scandinaves.

POUR LAGNEAU, les Celtes sont à séparer des Gaulois, qui forment un premier ban de Germains :

1. Ibères.

2. Ligures.

3. Celtes.

4. Germains, dont :

Galates ou Gaulois, Kimmériens, Cimbres ;  
Belges ;

Germaines proprement dits.

Enfin, pour Gabriel de MORTILLET, les Ligures précèdent les Ibères, puis les Galates ou Gaulois et les Germains ne forment qu'un seul et même groupement :

1. Ligures.

2. Ibères.

3. Celtes.

4. Gallo-Germains.

### Problème de l'antériorité des Ibères ou des Ligures.

— Il est pourtant bien simple à résoudre. Non seulement les écrivains anciens précités (à leur décharge, les connaissances en linguistique étaient, en leur temps, moins précises qu'aujourd'hui), mais d'actuels compilateurs, qui, n'ayant fait toute leur vie que tripataouiller des statistiques démographiques, se targuent d'être des anthropologues, n'ont jamais songé à se poser la question suivante : « Ces deux ethnies parlaient-elles des langues alarodiennes ou indoeuropéennes ? » On sait que les Ibères s'étendaient vers le Nord jusqu'à la Garonne en tout cas (les Aquitains se rattachaient à eux), et vers l'Est jusqu'au Rhône, puis, que, pressés plus tard par les Ligures sur la côte méditerranéenne, du Rhône aux Pyrénées, ils y furent remplacés par une sous-ethnie mixte, les Ibéro-Ligures, enfin que le basque est ce qui subsiste, plus ou moins modifié, de la langue ibère. Or, le basque est alarodien. Donc les Ibères étaient linguistiquement des Alarodiens.

Quant à la langue ligure, il n'en reste rien, mais les indices qu'on possède font s'exprimer comme suit l'autorité la plus haute en la matière (4) : « Les peuples que nous connaissons le mieux ne sont peut-être que les derniers venus ; et il a pu exister du groupe italo-celtique (5) des représentants plus anciens, dont nous avons perdu la trace. Parmi ceux-ci figure peut-être le *ligure*, langue d'un peuple conquérant qui occupa jadis un vaste territoire en Italie et dans le Sud de la Gaule et qui fut peu à peu confiné au territoire de la Ligurie historique sur le golfe de Gênes. Au Ligure paraît se rattacher le *sicule*, parlé en Sicile antérieurement au grec et au latin. On ne sait pas au juste s'il faut attribuer au ligure

(3) BOISJOSLIN (Jacques de) : *Les peuples de la France, Ethnographie nationale*, Paris, Didier, 1878.

LAGNEAU (Gustave) *Anthropologie de la France*, Paris, Masson, 1879.

MORTILLET (Gabriel de), *Formation de la nation française*, Paris Alcan, 1897.

(4) MEILLET (A.), *Les langues du monde*, Champion 1924, p. 54.

(5) Bien des gens ignorent que le celtique est plus proche de l'italique (mère du latin) que du germanique (mère de l'allemand) et que, front à ce dernier, on peut parler de l'italo-celtique — ce qui permet, sur une carte ethnique simplificatrice, d'adjoindre les résidus celtiques au domaine des Latins.

ou au vénète [langue illyrienne vraisemblablement] les inscriptions dites lépontiennes, trouvées en Italie à l'Est du lac de Côme; cela semble indiquer qu'il y avait des liens linguistiques assez étroits entre le ligure et le vénète, c'est-à-dire entre l'italo-celtique et le groupe illyrien. » Et l'illyrien auquel on croit pouvoir rattacher le vénète, représente probablement l'ancien albanais, membre de la famille indo-européenne.

On voit ainsi que les linguistes sont peu enclins à rattacher le ligure au groupe alarodien. Aussi, toutes les raisons que peut donner Gabriel de MORTILLET pour affirmer que « les Ibères succèdent aux Ligures et précèdent les Celtes » s'effondrent-elles devant ce fait que les Ibères étaient des Alarodiens et les Ligures des Indo-Européens. Quels qu'aient été les progrès et les reculs respectifs de ces deux langues l'une par rapport à l'autre sur le terrain, l'alarodienne appartient à un niveau plus ancien pour l'Europe que le niveau indo-européen. On peut donc affirmer en somme : *les Ibères ont précédé les Ligures.*

*Problème de la relation des Gaulois aux Celtes.* — Au premier abord, il est plus difficile à résoudre que le précédent, mais on y parvient également. Il faut dire que Jules CÉSAR en a joliment brouillé les données en parlant d'une Gaule divisée en trois, à savoir : Gaule belge (entre Rhin et Seine-Marne) Gaule celtique (entre Seine-Marne et Garonne) et Aquitaine (entre Garonne et Pyrénées). S'il avait parlé d'une Celtie divisée en deux : belge et gauloise (en plus de l'Aquitaine), cela eût mieux valu, mais, de toute façon, on devra se rendre compte que, sur trois phénomènes imbriqués l'un dans l'autre et intéressant la France, le mot « celte » désigne habituellement deux de ces phénomènes, le plus étendu et le plus restreint. Nous nous expliquons.

Le public applique à ces trois phénomènes la triple qualification suivante.

Il appelle *celtique* le phénomène ethnique étendu qui, sous différents noms (celte, galate, cimmérien (6), cimbre, kymri, gaël, gall, gaulois) s'est développé du Caucase à l'extrémité de l'Europe occidentale.

Il n'appelle plus *celtique*, mais conformément à la terminologie de Jules CÉSAR, *gaulois* la partie du grand phénomène ethnique prémentionné, limitée à la Gaule, du Rhin aux Pyrénées.

Mais il appelle de nouveau *celtique* la partie du phénomène d'étendue moyenne précitée, limitée à l'espace entre Seine-Marne et Garonne, sans se rendre compte souvent que ce dernier phénomène, le plus restreint, est, contrairement aux deux autres, non pas tant ethnique que racial de façon prépondérante.

Bien entendu, cette terminologie prête à confu-

sion (7). Pour trois phénomènes distincts, il faut trois termes différents (et cela d'autant plus que les phénomènes chevauchent l'un sur l'autre). Nous appelons donc :

<i>celtique</i>	le phénomène ethnique d'étendue ample		
<i>gaulois</i>	— ethnique	—	moyenne
<i>alpin</i>	— racial	—	restreinte

Avant de motiver notre terminologie, revenons aux trois auteurs précités, en même temps que nous appellerons les deux régions de la Gaule nous intéressant (la Gaule belge de CÉSAR et sa Gaule celtique) : le Nord et le Centre.

Nous remarquons maintenant que nos trois auteurs représentent trois conceptions différentes.

Pour BOISJOSLIN, il n'y a qu'une population (il dit « race ») celtique, mais cette population s'est peu à peu scindée, selon qu'elle est restée grande, blonde et dolichocéphale dans le Nord, ou qu'elle est plus amalgamée aux Ligures petits, bruns et brachycéphales dans le Centre. — Nous dirions, en appliquant notre terminologie à cette conception, que, dans le Nord, l'ethnie, et la race qui lui correspondait, sont restées intactes, tandis que, dans le Centre, les caractères noologiques du Nord se sont imposés à une autre race dans le Centre, à la race ancienne autochtone.

LAGNEAU, que guident avant tout les considérations somatiques, distingue nettement deux races : la celtique, brachycéphale, brune, dans le Centre, la grande blonde dans le Nord — mais il paraît oublier que toutes deux sont noologiquement unies, formant dans leur ensemble les Gaulois de CÉSAR. LAGNEAU sépare à tel point les Gaulois des Celtes qu'il rattache les premiers au groupe germain. Cela peut se soutenir à la rigueur, mais la différenciation, qui en découle, de la population du Centre, appelée par lui les Celtes, ne l'empêche pas de réclamer une séparation analogue entre Celtes et Ligures. — C'est ici qu'éclate l'inconvénient majeur à ne pas vouloir distinguer entre la race et l'ethnie, car si la distinction entre le Centre et le Nord se fait principalement du point de vue somatique, celle entre les Celtes et les Ligures ne peut s'opérer que du point de vue non somatique. LAGNEAU prétend bien que le crâne ligure est encore plus brachycéphale que le celtique. Ce ne sont là que des vues basées sur quelques pièces, mais sans fondement réel. Tous les brachycéphales du Centre font bloc, représentant le type racial *alpin*, qu'il est impossible de dissocier, tandis que l'ancienne langue ligure devait être différente du gaulois qui lui a succédé, bien que toutes deux fussent, nous l'avons vu, indo-européennes. On pourrait dire que la population racialement alpine habitant le Centre de la France et parlant la langue ligure, a été linguistiquement celtisée, mais en restant, bien entendu, brachycéphale.

Enfin, Gabriel de MORTILLET, tout en séparant aussi les Celtes des Ligures, fusionne complètement

dire de façon restreinte, qu'il est Breton, de façon large qu'il est Celte. Quant au terme de « Cimmérien », on vient de voir que de toute la gamme des vocables s'appliquant au phénomène celtique, c'est celui qui prête le plus à contestation. Le texte précédent, pour être logique et clair, devrait donc être, en substance, le suivant : « ...tout évoque en lui le Gaulois du Nord ; c'est un pur Subnordique que cet « Alsacien ». Mais est-ce son ascendance celtique... »

(6) Voir la réserve formulée à la p. 5.

(7) Tirons de Paul ALLARD, *La vérité sur l'affaire Corap* (Editions de France, 1941, p. 30), un brillant exemple de cette confusion des termes. Il s'agit du général HUNTZIGER :

« Né à Lesneven, en Cornouailles, d'une mère bretonne et d'un père alsacien exilé en 1871, sa silhouette mince et légère, ses yeux bleus, sa taille, ses traits, tout évoque en lui le « Cimmérien » : c'est un pur Celte que cet « Alsacien ». Est-ce son ascendance de Breton, né aux confins du Finistère, qui l'a porté aux aventures lointaines ? C'est en Syrie, en Indochine, en Chine, au Brésil et à Madagascar, qu'il a conquis ses cinq étoiles. »

Cette description se rapporte à deux caractères de l'homme, qui ne sont pas en rapport nécessaire : le physique et le psychique. Or, pour le physique, pas de doute, HUNTZIGER est presque un Nordique, pour le moins un Subnordique. Psychiquement, si l'on admet que c'est à sa mère bretonne qu'il doit son goût d'aventures, on pourra

les Gaulois (population du Nord de la Gaule) avec les Germains. Ils devraient être, dit-il, appelés conjointement soit Gaulois, soit Germains, ne formant qu'un. — Ici aussi se manifeste le défaut de ne pas distinguer la race de l'ethnie ; car, si Gaulois du Nord et Germains peuvent à la rigueur être conçus comme formant racialement un tout (nous venons de voir qu'il faut néanmoins faire une distinction sous ce rapport), ils sont distincts ethniquement.

C'est en somme BOISJOSLIN qui représente les vues les plus conformes à la réalité, telle que nous allons tenter de la présenter, mais si nous avons si fortement critiqué LAGNEAU et Gabriel de MORTILLET, nous n'en reconnaissons pas moins les immenses mérites de leurs œuvres respectives, des plus utiles l'une et l'autre pour l'examen du problème en discussion, et possédant même une plus grande valeur, par les méthodes qu'ils observent, que l'ouvrage de BOISJOSLIN.

Avant de présenter le tableau explicatif et déterminatif des populations examinées, il faut encore se bien rendre compte du fait suivant :

Il ne s'agit pas de distinguer simplement entre

grands blonds dolichocéphales, dits Nordiques, et petits bruns brachycéphales, dits Alpains. Le Nord de la Gaule est occupé, précisément dans ce qui correspond grosso modo à la Gaule belge de CÉSAR et au delà, de part et d'autre, par des Nordiques atténués, moyens, châtains et à forme de tête variable (8) dits globalement Subnordiques. Le fait que les Gaulois du Nord soient moins nordiques que les Germains s'explique aisément. Le foyer du type nordique se trouve au milieu des Germains (rives de la Baltique). Il est donc naturel que le phénomène soit moins intense à la périphérie du monde germanique. De plus les caractères raciaux allant en s'accroissant avec le temps (sauf cas de métissages : principe de l'orthogénèse !) il serait également normal, du moins théoriquement, que la vague celtique ayant été antérieure à la vague germanique, les caractères de nordisme aient été moins accentués à l'époque de la première vague.

Nous sommes maintenant à même de fournir le Tableau que nous avons en vue :

(8) Eux-mêmes divisibles en divers types locaux, dont les plus importants sont aujourd'hui les types norico-lorrain et nord-occidental, que MAUGER a décrits dans le N° 4 (juillet) de L'ETHNIE FRANÇAISE.

#### COMPOSANTES DES ENTITÉS ETHNIQUES INTÉRESSANT L'HISTOIRE DE FRANCE

##### Types raciaux

(à localisation géographique permanente à travers l'histoire) :

*subnordique* (moyen (9), châtain, tête variable) (10), et sporadiquement, *nordique* (grand, blond, sous-dolichocéphale) ; dans le Nord.

*alpin* (sous-moyen, trapu, brunet (11), brachycéphale), et *subalpin* (de moyen à grand) ; dans le Centre.

*méditerranéen* (sous-moyen, délié, brunet foncé, dolichocéphale), et *subméditerranéen* (de moyen à grand, mésocéphale) ; dans le Sud.

##### Familles linguistiques :

*alarodienne* : ancienne.

*indo-européenne* : récente.

##### Groupes ethniques :

<i>Ibères</i> : racialement .....	des Méditerranéens (et Subméditerranéens) ;
linguistiquement .....	des Alarodiens ;
ethniquement .....	des Alarodiens de race méditerranéenne.
<i>Ligures</i> : racialement .....	des Alpains (et Subalpains) ;
linguistiquement .....	des Indo-européens anciens ;
ethniquement .....	des Indo-européens anciens de race alpine.
<i>Gaulois du Centre</i> : racialement .....	des Alpains ;
linguistiquement .....	des Indo-européens celtiques ;
ethniquement .....	des Celtes de race alpine.
<i>Gaulois du Nord ou Belges ou Kymris</i> : racialement .....	des Subnordiques (12) ;
linguistiquement .....	des Indo-européens celtiques ;
ethniquement .....	des Celtes de race subnordique.
<i>Ensemble des Gaulois</i> (de Gaule) : racialement .....	de deux races diverses ;
linguistiquement .....	des Indo-européens celtiques ;
ethniquement .....	des Celtes de races diverses.

(9) Stature très grande .....	180 cm. et plus
« grande .....	170 cm. à 179 cm.
« moyenne .....	160 cm. à 169 cm.
« petite .....	150 cm. à 159 cm.
« très petite .....	moins de 150 cm.

La stature moyenne (masculine) est donc de 165.0 centimètres. On appelle fréquemment stature sous-moyenne celle allant de 160.0 à 164.9 et sur-moyenne celle allant de 165.1 à 169.9.

(10) L'indice céphalique étant le rapport de la largeur de la tête à sa longueur supposée 100, on a :

Têtes longues (dolichocéphales) : 75 et moins.

» moyenne (mésocéphales) : 76 à 80.

» courtes (brachycéphales) : 81 et plus.

La sous-dolichocéphalie est la mésocéphalie avec tendance à la dolichocéphalie (76-77), le sous-brachycéphalie la mésocéphalie avec tendance à la brachycéphalie (79-80).

Lorsqu'il s'agit, non pas de la tête vivante, mais du crâne, ces chiffres sont diminués de l'unité.

(11) « Brun » signifiant à peau brune, « brunet » qualifie le Blanc aux yeux et aux cheveux foncés.

(12) Les grands blonds avaient particulièrement frappé les Romains, mais l'ensemble devait être en moyenne subnordique.



<i>Celtes</i> :	racialement .....	de races diverses ;
	linguistiquement .....	des Indo-européens celtiques ;
	ethniquement .....	le bloc linguistique et culturel de tous les Celtes de races diverses.
<i>Germaines</i> :	racialement .....	des Nordiques ;
	linguistiquement .....	des Indo-européens germaniques ;
	ethniquement .....	des Germains racialement et linguistiquement.
<i>Français</i> :	racialement .....	de trois races diverses ;
	linguistiquement .....	des Indo-européens italo-celtiques ;
	ethniquement .....	des Italo-celtiques de races diverses.
<i>Allemands</i> :	racialement .....	de deux races (nordique et alpine) avec primauté nordique ;
	linguistiquement .....	des Indo-européens germaniques ;
	ethniquement .....	des Germaniques à primauté raciale nordique.

Dans ce Tableau, les Français sont, linguistiquement et ethniquement, qualifiés non de Latins comme cela se fait d'habitude, mais d'Italo-celtiques. Cela demande une explication et permettra, subsidiairement, de bien montrer la valeur des acceptions différentes que nous donnons aux termes « race », « langue », « ethnies ».

Il y a deux raisons qui, sans, bien entendu, que cela soit faux de les taxer de Latins, permettent de les qualifier d'Italo-celtiques. La première, c'est le fait, mentionné plus haut, de la parenté de l'italique (dont

le latin, qui a eu une fortune colossale dans le monde, n'était qu'un dialecte) avec le celtique, par rapport au germanique.

La seconde est le rattachement de la forte entité bretonne à la France, dont l'explication nécessite un aperçu de l'histoire... d'Angleterre. Cette histoire, à laquelle des bibliothèques ont été consacrées, peut heureusement se résumer en 4 lignes, correspondant à 4 périodes, séparées les unes des autres par des invasions de la Grande-Bretagne, transformatrices de sa population :

### HISTOIRE ETHNIQUE DE L'ANGLETERRE

	Durée
	—
I. — x à —55 : période bretonne .....	x ans
II. —55 à 450 : « romaine (romano-bretonne) .....	500 »
III. 450 à 1.066 : « saxonne (saxo-anglo-danoise) .....	600 »
IV. 1.066 à x : « normande (normando-anglo-saxonne) .....	1.000 » jusqu'ici

*Période bretonne.* — Au début de l'Histoire, les Iles Britanniques sont occupées par des Celtes, et comme cette contrée est, avec la France, le seul pays

qui abrite encore des populations à langues celtiques, c'est le moment de présenter le tableau d'ensemble de ces dernières :

TABLEAU DES LANGUES CELTIQUES RECONNUES  
(avec le nombre de ceux qui les parlent aujourd'hui)

celtique	}	insulaire	}	gaëlique	{	d'Irlande, erse ou eironach .....	580.000
						de l'île de Man, manx ou mannois .....	500
						d'Ecosse ou albanach .....	230.000
		continental ou gaulois .....	}	brittonique	}	welsh ou gallois (Pays de Galles) .....	1.000.000
cornish ou cornique (Presqu'île de Cornouailles) .....	disparu						
				breton (autrefois Angleterre, aujourd'hui Bretagne) .....	1.300.000		

*Période romaine.* — Jules CÉSAR débarque pour la première fois en Angleterre l'an — 55 et les Romains durent s'y mettre à plusieurs reprises pour conquérir la Grande-Bretagne — dont seul l'extrême Nord de l'Ecosse ne fut pas occupé. Mais l'assujettissement de la Grande-Bretagne revêtit un caractère tout différent de celui de la Gaule. Alors qu'ethniquement les Gaulois furent latinisés, les Brittons de Grande-Bretagne

restèrent ethniquement celtes pendant le séjour et après le départ des Romains.

*Période saxonne.* — Les Romains, dont l'empire tombait en lambeaux, se retirent volontairement de la Grande-Bretagne en 410. Les Pictes et les Scots d'Ecosse (les Scots, venus d'Irlande, donnèrent cependant leur nom à l'Ecosse), probablement des Celtes eux aussi, harcelèrent alors les Brittons. Ces derniers récla-

mèrent du secours à Aëtius, préfet romain des Gaules mais celui-ci qui avait Attila sur les bras, n'y pouvait songer. Les Brittons s'adressèrent alors, vers 450, aux Saxons (de l'ethnie germanique), habitant la côte hollandaise, et leur cédèrent à bail l'île de Thanet, à l'embouchure de la Tamise, puis le pays de Kent. Mais lorsque les Brittons eurent assez de leurs sauveurs et voulurent s'en débarrasser, les Saxons les écrasèrent en 463 et occupèrent le pays en maîtres. Refusant de se plier au vainqueur, les Brittons se réfugièrent au Pays de Galles (où le brittonique devint le gallois), dans la presqu'île de Cornouailles (où le brittonique devint le cornique), tandis que les plus nombreux, traversant la Manche, passaient en Bretagne (où le brittonique devint le breton).

Voilà une histoire qui semble bien incroyable ! Quand on sait que le français a mis 1.100 ans (du ix<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècles) pour conquérir la moitié du domaine breton (entre les lignes approximatives Mont Saint-Michel — St-Nazaire et St-Brieuc — Vannes), on est en droit de se demander comment une simple invasion de la Bretagne a pu en bretonniser la population. Le fait est cependant historiquement prouvé. Il faut donc l'expliquer. Trois raisons fournissent cette explication.

a) L'invasion de la Bretagne par les Brittons n'a pas comporté une descente unique, mais une série d'arrivages qui avaient déjà débuté au commencement du iv<sup>e</sup> siècle, et s'intensifièrent au vi<sup>e</sup> (après la prise de possession violente de l'Angleterre par les Saxons) pour continuer encore au vii<sup>e</sup> siècle.

b) La Bretagne était certainement peuplée de façon plus clairsemée que d'autres régions de la Gaule et de la première France.

c) Quand le gaulois a été remplacé par le français, cela n'a dû se passer que lentement, d'autant plus que le français se formait au fur et à mesure de la disparition du gaulois. Nous présumons donc que les débarquements brittons s'effectuèrent au milieu d'une population parlant encore, en bonne partie du moins, un gaulois plus ou moins dénaturé, permettant beaucoup mieux à la forme bretonne de prendre corps et de s'implanter que si le français eût déjà régné en maître dans la région (le français n'a été vraiment formé qu'au ix<sup>e</sup> siècle).

Les Bretons bretonnisants ne sont aujourd'hui que 1.300.000. Culturellement, les Bretons sont cependant

plus nombreux, ceux d'entre eux dits Gallots parlant maintenant le français, mais se reconnaissant encore Bretons traditionnellement. Quoi qu'il en soit, si l'on entend octroyer à l'ensemble des Français et des Bretons un terme tenant compte des deux éléments, on peut parler d'Italo-celtes.

Les Saxons furent bientôt suivis en Grande-Bretagne par les Angles, venus de la côte septentrionale de l'Allemagne, puis, tantôt pacifiquement, tantôt militairement, par les Danois. Ces trois populations étaient linguistiquement germaniques, racialement nordiques de façon prépondérante, à l'encontre des Brittons qui, à en juger d'après les Bretons de France, devaient être en majorité des Alpines. Mais tandis que les Romains n'avaient pas eu d'influence ethnique en Angleterre, les Anglo-dano-saxons éliminèrent ou germanisèrent l'ethnie brittonique. Et les Germains de Grande-Bretagne portèrent un intérêt si grand au pays dont ils étaient originaires qu'ils conquièrent la Norvège, et que, pendant un temps, la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark ne formèrent qu'un seul Etat.

*Période normande.* — La bataille d'Hastings (1066), qui soumit aux Normands l'ethnie anglo-dano-saxonne, ne changea rien du point de vue racial. Les Normands, des Germains de Scandinavie, étaient alors, de façon prépondérante, restés nordiques. Mais, culturellement et linguistiquement, il se produisit un changement considérable. En effet, les Normands avaient été noologiquement latinisés. Ils arrivaient donc racialement en Nordiques et, noologiquement, en qualité de Latins. Ils imposèrent même comme langue officielle le français et introduisirent quantité de coutumes françaises. Finalement, il se fit une fusion du français et du saxon: ce fut la langue anglaise moderne, et il se créa une civilisation propre, anglaise. La transformation noologique de la population de la Grande-Bretagne fut accompagnée d'une orientation politique nouvelle; l'Angleterre se détourna désormais des contrées scandinaves pour s'intéresser aux territoires de la France d'abord, puis du monde entier. La période normande en Angleterre dure depuis près de mille ans.

Ce raccourci des données relatives à l'Angleterre était nécessaire pour compléter notre tour d'horizon sur la France et préciser ainsi le rôle des divers facteurs ethno-historiques constitutifs de la communauté française.



# LES SYSTÈMES DE FORMATION DES NOMS JUDÉOPHORES

par Armand BERNARDINI

*Membre de l'Institut International d'Anthropologie.*

Nous avons eu l'occasion de consacrer dans le numéro d'avril de L'ETHNIE FRANÇAISE quelques notes à la question des noms bibliques portés en France et, particulièrement, en Bretagne. Bien qu'elles gagneraient fort à être complétées, elles nous ont permis d'étayer solidement notre sentiment que les noms en question ne sauraient être considérés d'une façon générale comme spécifiquement juifs. Nous en dirons aujourd'hui autant de toutes ces gammes de noms de pays et de villes, de fleurs, de métaux précieux et de gemmes dans lesquels on s'accorde généralement à voir des patronymes assurés par eux-mêmes de la prédilection d'Israël. Le mécanisme qui a présidé non à leur choix mais bien à leur formation est, presque toujours, tout autre. Puisque, comme nous allons nous efforcer de le démontrer, nous nous trouvons en présence de purs homonymes mais prêtant volontairement à confusion. Ces noms sur lesquels un Juif ne se trompe guère sont, en effet, ou des traductions de noms bibliques ou des allégories ou des transcriptions rendues conformes aux phonétiques et aux graphies indo-européennes ou enfin le résultat de combinaisons littérales. Et quelquefois le résultat de la conjugaison de plusieurs de ces moyens. L'essentiel étant d'obtenir un nom qui sonne bien français ou allemand ou espagnol ou russe, etc. Les noms ainsi forgés ne sauraient être dits véritablement des « noms juifs » puisqu'ils peuvent ou auraient pu être portés par d'authentiques Aryens. On pourrait les appeler plus exactement des « noms dits juifs ». Mais nous préférons nous inspirer du précédent du terme « théophore » auquel Ernest RENAN a donné droit de cité et leur appliquer celui de « judéophore » (c'est-à-dire portant juif).

Disons dès l'abord que les pages qui vont suivre constituent l'essentiel d'un des chapitres les plus importants de notre *Précis d'Onomastique Judaïque* que nous espérons voir bientôt paraître en librairie. Elles sont à leur place dans l'organe français de la doctrine ethno-raciale, dans toute la mesure où elles peuvent contribuer à répandre un point de vue indispensable à la véritable épuration ethnique de la France. La recherche de linguistique, générale mais fort spécialisée, que nous nous sommes assignée, a mis en évidence tant d'usurpations de noms authentiquement français et tant aussi de fantaisies confusives de toutes sortes, que nous sommes en droit de le proclamer : l'œuvre séculaire et victorieuse du mimétisme juif résistera, dans son ensemble, à toutes les vérifications qui ne seraient point fondées sur l'inventaire général de toutes les familles françaises. Une telle mesure, d'ailleurs, ne saurait être durablement combattue que par ceux-là dont l'extraction est ethniquement inavouable...

Sur quoi, il convient que nous portions dès l'abord à la connaissance du lecteur qui entreprendra de nous suivre au cours d'un exposé parfois aride, quelques remarques indispensables.

Les mots hébreux sont ou des racines trilittères (c'est-à-dire formées de trois lettres) ou des dérivés de ces racines. « *Les langues sémites*, nous dit le grammairien juif MAYER-LAMBERT, ont pour caractère particulier que la racine des mots est composée uniquement de consonnes, les voyelles servant à indiquer certaines nuances de l'idée exprimée par la racine ». Nous ajouterons que dans les langues dérivées en partie de l'hébreu biblique, — à savoir les dialectes *yiddish* (lithuanien, polonais et petit-russien) des *Achkénazian* et le *ladino* des *Séphardim*, — le choix de ces voyelles indicatives des nuances est, d'une façon générale, et local et temporaire. Onomastiquement, nous avons le droit de ne pas en tenir compte et de poser le principe de l'indifférence vocalique, principe en vertu duquel, pour ne citer qu'un exemple immédiatement accessible, Cahen, Cohen, Cahun, etc. sont exactement des homonymes.

Nous avancerons, aussi, le principe du *dédoublément consonnantique* intéressant toutes les consonnes ponctuables et qui permet notamment les mutations du B et du V (LOEB = LOEV ou LOEW), du P et du V (HALPEN = HALPHEN ou HALFEN), de l'S et de la « chuintante » SCH (en slave SZ) (SALAM = SCHALAM ou SZALAM). Nous ne saurions nous étendre longtemps sur des remarques qui nous entraîneraient vite au delà du cadre limité dont nous disposons. Mais nous estimerons en avoir, cependant, précisé l'essentiel si nous avons permis de savoir que, par le jeu des deux principes, SCHOPOR (beau) pourra se retrouver sous les formes de SCHEFFER ou de SAFIR. Et lorsque nous aurons rappelé que des mutations consonnantiques germaniques, ibériques ou slaves (elles transforment DREYFUSS en TREYFUSS, POLLACK en BOLLACK, GINSBURG et KINGSBURG, NANDES en MENDES, CAHEN en CAGAN, etc.) et réciproquement entrent encore en ligne de compte, nous aurons conscience d'avoir à peu près éclairé notre lanterne.

Un philologue juif des plus connus, Léopold ZUNZ, auteur en 1836 d'un important travail sur les noms juifs « *y montra par des exemples empruntés à tous les âges que les Juifs ont librement adopté les noms courants et populaires de leurs voisins dans toutes les parties du monde* ». Nous tirons ces lignes de la monumentale « *JEWISH ENCYCLOPEDIA* » (New-York, 1906), laquelle s'esbaudit devant ce « *tour de force* » (en français dans le texte). Nous n'avions guère besoin de tels aveux pour savoir que ce n'est point d'hier que les Juifs se sont ingénies à déguiser leurs noms de fa-

çon à les rendre méconnaissables aux yeux des « goym ». Et ceci, des siècles et des siècles avant l'ère chrétienne. Sans doute dès leur séjour en Egypte. Et très certainement dès le milieu du 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C., au plein de la captivité à Babylone.

Plusieurs expéditions américaines se donnèrent pour tâche, à la fin du siècle dernier, d'explorer les ruines de l'antique cité de NIPPUR en Mésopotamie. Elles ont ainsi exhumé des dizaines de milliers de tablettes sur lesquelles s'est notamment penché un très savant orientaliste, SIDERSKY, lequel n'est sans doute pas, et pour cause, suspect d'antisémitisme et qui, pourtant, n'a pas hésité à conclure par ces lignes à tant d'égards si suggestives :

« Nous avons relevé, écrit-il, un grand nombre de noms dont l'origine hébraïque n'est pas douteuse. Ce sont ceux de Juifs exilés qui s'assimilèrent dans leur nouveau pays en y prenant une part active commerciale... Les personnes mentionnées dans les tablettes étaient des contractants, des témoins ou des gens exerçant des fonctions publiques... L'étude de ces noms hébreux nous apparaît d'autant plus intéressante que, sauf quelques noms fréquents, ce sont des noms rares qui ne se rencontrent qu'une ou deux fois dans l'Ancien Testament. » Or c'est en considération de la présence de graphies théophores que SIDERSKY identifie comme hébraïques des noms dont l'origine était fort probablement indiscernable à la population autochtone de NIPPUR. Comme quoi l'Écclésiaste est dans le vrai quand il affirme que rien n'est nouveau sous le Soleil. Les Parisiens de 1941 ne sont guère plus fixés sur le judaïsme d'innombrables patronymes que pouvaient l'être les Nippuriens d'il y a deux millénaires et demi.

On sait que bon nombre de noms bibliques sont dits *théophores* parce qu'ils contiennent le nom du Seigneur. C'est ainsi que RAPHAËL signifie « Dieu guérit » et que DANIEL veut dire « Dieu est mon juge ». De l'avis autorisé d'Ernest RENAN, le pronom de la troisième personne (EL qui veut dire « ceux-ci ») placée en finale d'un nom personnel désigne l'Éternel. Or, cet usage, dont on trouve trace constamment dans la Bible et dont SIDERSKY constate l'emploi chez les juifs babyloniens, a été constamment observé. De très nombreux noms juifs actuellement portés se terminent en L. Nous citerons au hasard ceux de MANDEL, LOEWEL, RAYNAL, CURIEL qui sont respectivement les théophores de MAN (diminutif de MENAHEM, le « consolateur », de LOEWEN (le Lion allégorique de JUDA), de RENEN (« celui qui chante »), de CURI (le chef).

Écoutez maintenant ce que nous dit dans ses *Inscriptions Chrétiennes de la Gaule Romaine*, Edmond LE BLANT, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de l'École Française de Rome et qui fut au siècle dernier le maître incontesté de l'épigraphie française. Nous avons tenu à préciser ces titres officiels non comme une estampille d'infailibilité, mais pour bien donner tout son poids à son témoignage à la fois catégorique et capital. « C'est, nous dit-il, un trait caractéristique dans les monuments juifs de l'Occident que la rareté excessive des noms d'origine biblique. Par une coutume qui s'est perpétuée, les Israélites ont substitué souvent aux appellations dont la

forme eut accusé leur religion, des noms empruntés aux nations chez lesquelles ils vivaient. Parfois ceux-ci voilent pour les étrangers un vocable hébraïque qu'ils traduisent ou rappellent conventionnellement et que les Juifs doivent seuls reconnaître. » Par ailleurs LE BLANT note que, dans une inscription de Smyrne, le nom de SALOMON se dissimule sous la forme grecque d'EIRENOPOIOS qui veut dire lui aussi le pacifique ou le pacificateur. Le radical SALEM a été interprété pareillement chez les Séphardim par PAZ et chez les Achkénazim par FRIED, d'où, notamment, FRIEDMAN, traductions qui rejoignent PAZ (or pur) et PHOROTH (fleuri), le fin du fin étant, en l'espèce, de faire d'une pierre deux coups. KALONYMOS (le « nom favorable ») a donné chez les Achkénazim les formes de KALMAN et de KUHLMAN, BARUCH (c'est-à-dire le « Béni »), a été traduit dans toutes les langues et notamment en français par BENOIT et BENOIST, et en anglais par BENNET, en italien par BENEDETTI. HAYEM est devenu VITAL, VIDAL, VITALIS, etc. URI (le « rayonnant ») a donné PHOEBUS (d'où PHILIPPE).

Il est significatif de constater que, dès le Moyen âge, les noms de NATHANIEL, d'ISAÏE, d'OBADIAN et d'ELHANAN ont été respectivement traduits par THEODORUS, DIEULESALT, SERFDEU et DEUDONE. On voit par ces quelques exemples que la nécessité de la traduction a pu s'accorder avec le souci théophorique. Nous pourrions citer une multitude de formes translatives anciennes ou modernes si nous ne préférons nous étendre un peu plus longuement dans ces pages où l'espace nous est limité, sur un problème qui, lui, chevauche l'allégorie et la traduction.

De très nombreux noms bibliques (JACOBS en dénombrant cent soixante) sont empruntés à la faune et aussi à la flore. Il était donc inévitable que fut posée la question du totémisme hébraïque. C'est ce que ne manqua pas de faire, dès 1870, MAC LENNAN et, dix ans plus tard, ROBERTSON SMITH qui s'était inspiré des travaux de Sir JAMES FRAZER, l'instaurateur, dans l'Histoire des Religions de la méthode comparative. Il est sans intérêt que nous prenions ici parti dans le débat. Totémisme ou non, la fréquence même, dans l'onomastique judaïque, du lion, du cerf, du loup et de l'ours (LOEWEN, HIRSCH-CERF, WOLFF et BEER) fait intervenir un facteur allégorique, suffisant en l'espèce. Et d'autant mieux que les bénédictions prophétiques de JACOB-ISRAËL (*Genèse 49*) et, à un degré moindre, de MOÏSE (*Deutéronome 33*) sont très explicites.

On apprend par la première que JUDA est « le jeune lion », BENJAMIN « le loup qui déchire », et NEPHTHALI « le cerf en liberté ». Ainsi les noms le LION, LYON, LEON, LOEWEN, etc., d'un part, WOLF et WOLFF d'autre part et, enfin, HIRSCH et ses dérivés, seraient simplement, si l'on s'en rapporte à une opinion bien souvent exprimée, la traduction des noms allégoriques d'animaux désignant trois des fils de JACOB. On pourrait ajouter que DAN étant « le serpent sur le chemin et la vipère sur le sentier » il conviendrait de lui adjoindre les noms tels que SCHLANG, SCHLINGER, etc. Disons encore que, bien que JACOB ait désigné dans ISACCHAR un « âne robuste » on a prétendu faire état du « doublet » onomastique jadis assez fréquent ISAC-

CHAR-BAER pour lui faire revêtir la peau de l'ours. Une clef si bien perfectionnée nous eût ouvert les grilles d'une assez belle ménagerie si tous les BAER, BEER, BER, etc. avaient pu être mis au compte d'un des fils de JACOB. Mais ils viennent tout simplement en initiales de BAR (Ben Rabbi) et en finales de BARUCK (béni) ou encore de BAR qui veut dire pur.

Par contre on ne saurait douter que le symbole léonin soit bien de l'apanage anomastique de JUDA l'innommable.

C'est que les Juifs ne pouvaient guère porter en clair ce nom réprouvé sans s'exposer à de multiples inconvenients. Le vouloir seulement tenter eut été à certaines époques et dans certains pays se risquer à la plus périlleuse des provocations. L'obligation s'imposa donc à eux de le déguiser sous des allégories impénétrables aux goym. La prophétie de JACOB leur en fournit deux dont ils s'emparèrent. JUDA « *lave dans le vin son vêtement et dans le sang des raisins son manteau, il a les yeux rouges de vin* ». D'où la grande fréquence des noms en ROTH et dérivés. Mais, nous l'avons dit il est aussi le « *jeune lion* ». Et on trouve constamment dans la Bible des allusions au « *lion de la Tribu de Juda* ». Aussi bien on voit que, dans la bénédiction de MOÏSE, DAN est un « *jeune lion* » et que GAD repose « *comme une lionne* ». On sait encore que la tribu de GAD comprenait un clan du lion, les Arélites. C'est pourquoi la forme de LEON (pour LEO) est fréquente et ancienne. En France on trouve des LYON, en Allemagne d'innombrables LOEWEN, avec ou sans affixes (HEIM, BERG et STEIN sont parmi les plus fréquents). Et aussi des LOEBEN et des LOEBEL. Il convient de noter que les mots hébreux LEB (cœur), LOBON (blanc) et le nom de LIBNI (fils de GERSCHOM et petit-fils de LEVY) ont donné des formes presque identiques et qui peuvent être tenues comme coextensives. Mais aussi le mot hébreu LOBYA qui désigne le lion et dont les trois premières lettres peuvent être phonétisées par LOEW, peut avoir aussi donné directement toute la gamme des noms dérivés du LOEWEN germanique, dont l'étymologie est d'ailleurs latine.

L'explication totémique étendue au cas de BENJAMIN-WOLFF, ne laisse pas que de paraître assez probante. Du fait de l'évanouissement des dix tribus dont était composé le Royaume d'ISRAEL, détruit par SARGON en 652 av. N.-S., les « Israélites » de nos jours ne sont guère que les continuateurs du Royaume de JUDA, lequel comprenait les seules tribus de JUDA et de BENJAMIN, avec, brochant sur le tout, des éléments de la tribu sacerdotale de LEVY. Il est malaisé de savoir dans quelle mesure on doit tenir compte des « fils de GAD » qui furent recencés « du temps de JOTHAM, roi de Juda (Chroniques V. 17) et de ceux d'EPHRAÏM et de MANASSE qui résidaient à Jérusalem (id IX-3). Il semble que l'apport de ces israélites dans le judaïsme doive être considéré comme secondaire bien qu'il ait pu laisser des traces onomastiques non négligeables. Toujours est-il que JUDA et que BENJAMIN sont les deux piliers des restes du « Peuple Elu ». Or le nom de LEON (lion) est fréquent chez les Séphardim, traditionnellement issus de JUDA tandis que celui du Loup (WOLFF) ne se rencontre que chez les Achkénazim, lesquels revendiquent, eux, l'héritage de BENJAMIN.

Néanmoins on ne saurait dire que WOLFF soit toujours l'allégorie translatrice de BENJAMIN. Il semble pouvoir être aussi une phonétisation de OULIF qui signifie prince. C'est de la forme gothique de WOLFF germanique, identique au norrois ULF (prononcer OULF) qu'a dû naître une de ces formes coïncidentielles que nous étudierons dans un instant.

On ne saurait, par contre, adhérer sans de fortes réserves à la version de l'équivalence de NEPHTHALI et de HIRSCH. Il faudrait tout d'abord qu'on nous apporte la preuve, historique ou traditionnelle, que d'importants débris de la tribu de NEPHTHALI (une des provinces du royaume exterminé d'ISRAEL) aient subsisté dans le royaume de JUDA. Que des Juifs aient porté le nom de NEPHTHALI, au même titre que d'autres se sont appelés des noms de ISACCHAR, ZABULON, MANASSÉ et autres chefs de tribus, nul ne songe à le contester. Mais on ne saurait tirer un argument décisif du fait que tel NEPHTHALI ait changé son nom en HIRSCH, puisque, nous l'avons vu, ISACCHAR a pu, très arbitrairement, se muer en BAER. En réalité HIRSCH n'est autre chose que la phonétisation germanique de HORSCH (« il forge ») dont le sens est sensiblement celui du SCHMIDT allemand et du FEVRE (du latin FABER) français. Cette phonétisation s'est trouvée donner un nom coïncidant parfaitement avec un nom allemand. De même le nom français de CERF (lequel est fort ancien et se trouve sous la forme, qui semble à tort linguistiquement hybride, de CERFBEER), n'est pas toujours, comme on le croit généralement, la traduction de HIRSCH, mais bien la phonétisation soit de SARAPH, le serpent allégorique de DAN, soit de TSOREF qui veut dire orfèvre.

Ainsi toute la théorie interprétative que nous venons d'étudier si succinctement est le résultat à nos yeux de l'application simpliste d'un principe exact en soi. Tout Juif observateur de la Loi connaît par cœur les vaticinations de JACOB-ISRAEL, lesquelles ne peuvent pas être restées sans influence sur le choix de toute une série de noms caractéristiques des origines tribales. Nous rappellerons d'ailleurs que si Totems il y a, ceux des Juifs n'étaient point uniquement animaux. Car la prophétie en question dit de JOSEPH (père de ces tribus d'EPHRAÏM et de MANASSÉ, qui subsistèrent partiellement, on l'a vu, dans le royaume de JUDA), qu'il est « *le rejeton d'un arbre fertile* » et que « *ses branches s'étendent au-dessus de la muraille* ». Or, la gamme des noms à finales en BAUM (arbre) est particulièrement riche dans l'onomastique juive.

Aussi bien la transcription des noms des Juifs conformément à la phonétique et à la graphie du pays de leur établissement est un des facteurs les plus importants — on serait même tenté de dire le plus important — qui aient joué dans la formation des noms actuellement portés par les Juifs. Tous les noms en ROSEN — dont les formes dérivées sont des plus nombreuses — ne se rattachent qu'en apparence au nom de la reine des fleurs. Ils proviennent du Ros hébraïque (l'exact équivalent du Ras éthiopien) qui désigne aussi bien la tête et le chef au même titre que le *caput* latin dont nous avons fait chef (dans les deux sens) et capitaine. Les noms de MEYER et de MAYER coïncident avec leurs homonymes allemand, lequel vient du *major* latin, les Juifs ayant transcrit sous

cette forme le nom rabbinique MEIR, qui signifie « celui qui éclaire » MANNHEIM est la transcription de MENAHEM (le consolateur) GUNZBURG, celle de GISBOR (le trésorier). Tous les APEL, les AFFEL, les APPEL viennent d'OPHEL (noir). Nous pourrions multiplier de tels exemples. Disons seulement que nous avons dressé une liste de quelque deux cents mots hébraïques qui donnent le double environ de noms caractéristiques dont les variantes se chiffraient par milliers. Il est curieux de constater encore que les noms portant à dérision et qui ont donné créance à la légende qui attribue leur origine à la malveillance des officiers d'état-civil, sont des transcriptions fidèles de noms hébraïques. ASH qui sert de préfixe ou de suffixe à tant de noms juifs s'il signifie « jatte » en allemand veut dire « homme » en hébreu. SAUFER veut dire, en allemand ivrogne, mais SOFER en hébreu désigne un scribe. HUNGER ne signifie point le « famélique » ni non plus « le hongrois » mais bien, tout comme HONEGGER, l'étranger. Quant à SAUERWEIN — vinaigre — une oreille juive y entendra SOHER VEIN, à savoir le Marchand Intègre. Nous bornerons à ces quelques exemples les illustrations nécessaires à l'entendement d'un des principes fondamentaux de l'onomastique juive. Nous ne résisterons cependant pas à l'envie de citer encore un cas, mais particulièrement mirifique. S'il est un nom qui sonne « breton 100 % », c'est assurément celui de KER BOET. Que surtout l'on ne se récrie pas que vouloir le suspecter suffit à démontrer notre esprit de système. Car, enfin, nous avons sous les yeux la preuve officielle que ledit KER BOET s'appelait, jadis, KAUN. Or tout hébraïsant à ses débuts s'apercevra que ce patronyme à consonnance si parfaitement celtique signifie bel et bien en hébreu *le bélier (ou le chef) qui terrifie*.

Certains noms ont encore été adoptés par les Juifs — ce fut à leurs yeux le fin du fin — dans une recherche d'antiphrase qui touche véritablement au défi. C'est ainsi que celui bien connu de GOY (qui signifie exactement le Gentil, c'est-à-dire le non-Juif) a été, on n'en saurait douter, pris par des Juifs. Il a été porté notamment sous la forme de GAY ne serait-ce que par des Juifs tunisiens et traduit en allemand par HEIDE. De même le nom de CHRÉTIEN a été pris extrêmement souvent par des Juifs. Il suffit, pour s'en convaincre, de s'en rapporter aux annonces de changements de noms publiés par le JOURNAL OFFICIEL.

Quant aux noms qui paraissent toponymiques ils sont souvent presque uniquement des phonétisations prêtant volontairement à confusion avec des noms de ville.

On sait que le double nom LYON-CAEN ne se réfère nullement à la métropole des Gaules non plus qu'au chef-lieu du Calvados. Il dissimule tout simplement le LION de JUDA en même temps que le COHEN. Le nom tristement célèbre de DREYFUSS est tenu pour certains comme une forme syncopée de TREVIRANUS, nom porté par les Juifs expulsés de TRÈVES en 1555. Théodore REINACH y voyait, lui, une variante de TROYES en Champagne ou de TRÉVOUX dans l'Ain. Or, le nom en question, qui paraît dès le XIV<sup>e</sup> siècle sous la forme de TREVAUT, dérive en réalité — ainsi que TREBITSCH — du THARBITH hébraïque qui signifie usurier. Le très

vieux nom rabbinique de CORBEIL signifie en hébreu le Bélier Chef. CRÉMIEX viendrait, de l'avis de GROSS, auteur de la *Gallia Judaica*, moins de la localité du même nom que du CARMI hébraïque, nom porté notamment par un des fils de Juda. NOBOR, qui veut dire « pur » pourra donner indifféremment NAVARRE, NEVERS ou NOVARE. SAMOR (le gardien) se muera de même en SAUMUR ou en SEMUR. SPIRE est la transcription de SEPER (beau) et HAGUENEAU de HAGINO qui signifie « droit », dans le sens « d'orthodoxe » (d'où, sans aucun doute, « huguenot »). Quant à PARIS (on trouve des PARISER à Tel-Aviv) il faut y voir POROS ou PHOROS (« il explique ») nom porté par les membres de la secte déicide des pharisiens. Les noms de ville n'ont été choisis de préférence par les Juifs que dans la mesure où leurs éléments consonnantiques coïncidaient avec une racine hébraïque. Nous n'avons voulu choisir à l'appui de notre affirmation que quelques exemples particulièrement typiques, sans quoi nous déborderions très vite le cadre de la présente enquête généralisée. Il convient néanmoins que nous insistions sur le rôle de certaines finales dans ce système particulièrement confusif. BERG et BURG sont des graphies de BARUCH comme HEIM l'est de HAYIM. D'où le nombre considérable de noms tels que DURCKHEIM, BISHOFFSHEIM, BERNHEIM, etc., d'une part, de KOENIGSBERG, KINGSBOURG, LEMBERG, etc., d'autre part. Nous avons déjà mis au compte de l'arbre de JOSEPH les finales en BAUM. Celles en WALD, FELT etc., appartiennent à PHOLET (sauveur), en HAUS à HOS (compatissant), en HAUSEN à HOSON (le « fort »), en THAL à THAL (hauteur), en STERN à SOTER (magistrat). Dans STEIN on peut retrouver la notion d'opposition qui se trouve dans SOTON. Les finales des noms allemands portés par les Juifs n'ont indubitablement point fait, dans la très grande majorité des cas, l'objet d'un choix arbitraire.

Il convient encore de signaler le rôle important de l'aphérèse c'est-à-dire de l'ablation de la première syllabe combiné avec la finale MANN pour la formation de noms confusifs avec des noms de métier. MUEL pour SAMUEL donnera MUHLMAN, KOB pour JACOB subira une mutation consonnantique très régulière dans KAUFFMAN (qui peut être aussi la traduction du SOHER hébraïque), etc...

\* \* \*

Ce n'est point seulement dans l'emploi des formes translatives ou allégoriques, de leurs dérivés et de leurs combinaisons qu'il faut rechercher les moyens auxquels les Juifs eurent recours pour se procurer des noms de tout repos. Il faut également tenir compte des méthodes purement cryptographiques, à savoir, d'une part l'usage des signes littéraux et syllabiques et, d'autre part, l'emploi des anagrammes complets et partiels.

Ces acrobaties si directement utilitaires répondaient en même temps à la prédilection que les Juifs ont de tout temps montré pour la magie graphique dont ils ont été, sinon les inventeurs, du moins les grands initiateurs, à ce point qu'on peut dire qu'elle leur est comme consubstantielle.

Les sociétés du type archaïque — et le ghetto ainsi que son prolongement moral, la synagogue sont bien des immigrations croupissantes — sont restées trop proches des sociétés dites primitives pour ne pas être de-

meurées accessibles aux superstitions les plus communes aux groupes humains élémentaires. L'étroite interdépendance de l'objet — chose ou être — et du nom, la croyance aux maléfices nominaux (encore partagée par les adeptes de la magie, plus nombreux qu'on ne le croit dans nos sociétés civilisées), la crainte des envoûtements, ces pratiques vieilles comme l'espèce humaine, firent apparaître, de tout temps et sous tous les cieux, la nécessité du secret du nom. Les peuples, les tribus, les clans et les individus se complurent à avoir deux noms, l'un secret, l'autre à l'usage des étrangers. Ainsi les maléfiques, se trompant d'adresse, en étaient pour leurs frais. Ce trait universel de la mentalité primitive a été constamment observé chez les Hébreux. Et le Judaïsme post-chrétien n'ayant pas tardé à sombrer dans la magie littérale interprétative et ergoteuse à l'infini, toutes ses vingt deux lettres, de l'*aleph* au *tau*, connurent de belles sarabandes. Il n'est point besoin d'être un apprenti sorcier pour avoir ouï parler des formules kabbalistiques dont le tétragramme et l'abracadabra sont les prototypes les plus connus. Comme l'ésotérisme le plus hermétique desdites formules a été tout de même galvaudé, on pourrait en citer bien d'autres. Mais nous n'avons point le dessein d'explorer des arcanes dont la connaissance n'est nullement nécessaire à nos présentes recherches. Il nous suffira de noter que les kabbalistes attachent un sens secret et une vertu particulière à toute lettre et qu'ils en arrivèrent à compter celles de chaque livre de la Bible, puis la Bible toute entière, pour en découvrir les centrales, révélatrices à leurs yeux d'une signification cachée. Aux <sup>xiii</sup> et <sup>xiv</sup> siècles, cette très grande époque du judaïsme ratiocinateur, de nombreux rabbins se consacraient encore à l'explication du « sens mystique des lettres et des racines kabbalistiques » — comme en témoigne toute une riche littérature. Il est fort significatif que c'est parfois dans les acrostiches finaux des manuscrits hébraïques que l'on découvre les noms déjà déguisés de leurs auteurs. Aussi bien toute la troisième partie de la Kabbale, la *THEMURA*, c'est-à-dire la Mutation, est-elle consacrée au système des combinaisons littérales. Depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours, tout le Talmudisme s'hypnotisa sur la danse des signes graphiques. Une des plus admirables eaux-fortes de REMBRANDT constitue bien un document singulièrement révélateur de cette véritable psychose. Elle est connue, on ne sait pourquoi, sous le nom de « Docteur FAUST ». En réalité, le maître du clair-obscur, dont la technique, ce jour-là, s'est véritablement surpassée, a représenté un Juif de la synagogue, avec son bonnet et son châle rituel, contemplant d'un regard aigu l'apparition rayonnante du tétragramme tout encerclé de formules cryptographiques.

Sans doute convient-il de rechercher une des causes de cet instinct permanent du Judaïsme dans la morphologie même de l'hébreu écrit. Le système de flexion interne, par mutations vocaliques, des racines trilittères, le dédoublement phonétique de nombre des consonnes et, enfin, la transcription « en miroir » de l'hébreu dans les langues européennes, tout cela a dû faire naître l'idée que les lettres étaient de leur nature vouées à tous les chassés-croisés. Pourtant la linguistique hébraïque étant essentiellement caractérisée par l'invariable ordonnance de trois consonnes des racines, c'est

bien à un processus d'ordre magique qu'il faut en imputer la dislocation littérale.

De nos jours cette méthode est celle à laquelle a le plus volontiers recours le Juif qui éprouve le besoin de déguiser le nom sous lequel il a été tout d'abord connu. Mais bien avant que l'emploi s'en généralisât, un système tout différent fut surtout employé. On ne saurait le dire anagrammatique, car dans un tel cas les lettres doivent se retrouver toutes dans le nom forgé, non plus que cryptographique puisque ce terme s'applique à la substitution à chaque lettre d'un signe de convention. En réalité nous nous trouvons en présence d'un système de « sigles », c'est-à-dire d'un groupe d'initiales.

On peut dire sans se tromper que beaucoup des noms hébreux les plus répandus ont leur « sigle ». Et s'il nous faut donner des exemples probants en voici déjà un qui, à lui seul, est triplement révélateur du mécanisme que nous avons entrepris de démontrer.

En 1605 vivait à Nuremberg un nommé JULIO CONRADO OTTONE, qui de nos jours s'appellerait M. JULES-CONRAD OTHON, c'est-à-dire de noms pour un tiers latinissime et pour les deux autres bien germaniques. Or, il se trouve que le susnommé est l'auteur d'une grammaire hébraïque, ce qui, ma foi, ne voudrait rien dire en soi, puisque nous-même avons eu la curiosité de nous pencher sur cette branche de la linguistique sémitique. Oui, mais voilà, notre homme était, aussi, rabbin. Alors, on doit tout de même préjuger qu'il appartenait bien à l'une des douze tribus.

Dans ces conditions, il convient que nous discernions les « sigles » qui furent complétés des phonèmes parasitaires nécessaires à la coïncidence du nom forgé avec un nom indo-européen, opération qui aboutit à la confection d'un nom « judéophile ». En l'espèce nous trouvons JUDAS, COHEN et OTHONIEL. Notre rabbin était connu dans sa communauté sous le nom de JEHUDA BEN COHEN BEN OTHONIEL.

Comme cet exemple si probant a tout de même besoin d'être recoupé, nous noterons encore qu'en 1391 un talmudiste notoire, le Rabbin LEON DE BAGNOLS n'était connu que sous le nom de RALBAG, que le célèbre RASCHI n'était autre que RABBI SCHALOM BEN ISAAC et que l'illustre MAIMONIDES (RABBI MOSES BEN MAIMON) fut révéralé par la synagogue sous le vocable de RALBAM.

B, initiale de BEN (fils) entre dans des combinaisons innombrables. BACH et BASCH, par exemple, sont des sigles de BEN ACH ou de BEN SCHALOM. Mais il est encore plus fréquent dans la composition des sigles syllabiques. Le préfixe BAR (ou BR), correspondant à BEN RABBI et que l'on trouve dans les Evangiles dans les noms entre autres de BARTHELEMY et de BARABAS, entre dans la formation d'une série considérable de noms juifs. BARNUM, BERGSON et BERLITZ signifient respectivement BEN RABBI NAHAM, BEN RABBI GERSON et BEN RABBI LEVI TZADEK. Quant à BRISAC et à BRUHL, il faut y lire BEN RABBI ISAAC et BEN RABBI UHL (de HUL).

Notons encore que la finale TZ est l'abréviation de TZADEK qui veut dire le juste ou de TZIBBOUR, le trésorier de la communauté. C'est ainsi qu'on retrouvera dans KATZ, le KOHEN TZADEK, c'est-à-dire le prêtre juste.

C'est précisément la vieille habitude de ce système de sigles littéraux ou syllabiques qui a mis en telle faveur chez les Juifs le port, comme patronymes, de nos noms de baptême. Presque tous y ont passé. On comprend que par à peu près AMSCHEL soit devenu ANSELME et qu'ISIDORE ait couvert tantôt ISRAEL et tantôt ISAAC. Mais on s'étonnera et bien à tort que si souvent la présence d'une même initiale ait paru suffisante aux yeux d'un quelconque « pollack » puisqu'au XIII<sup>e</sup> siècle d'illustres rabbins en jugeaient de même ! Et puis quand on se décide à changer de nom il est bien agréable de n'avoir point à faire gratter les objets qu'on peut avoir à son chiffre.

D'aucuns seront sans doute tentés de voir dans les lectures des « noms à sigles » des conjonctures bien souvent arbitraires. L'hésitation peut être, certes, de simple prudence dans le domaine d'une telle recherche, mais seulement lorsqu'il s'agit de donner avec certitude la clef d'un cas particulier. La même combinaison de sigles peut en effet s'appliquer à plusieurs noms. Pour traduire des combinaisons comme S. D. N. il fallait savoir qu'elle désignait la défunte assemblée genevoise, sans quoi on aurait aussi bien pu y voir le Syndicat de la Dentellerie du Nord. Mais dans les noms juifs ainsi formés on ne se trouve pas, le plus souvent, en face seulement d'initiales. Il n'en reste pas moins que, pour éviter la lecture erronée de sigles coextensifs à plusieurs noms, des renseignements sur la date d'apparition du nom étudié et sur son lieu d'origine sont bien souvent fort nécessaires.

Un autre système de transformation de leurs noms a été aussi employé par les Juifs et dès une époque fort reculée. Le nom de GORDON, paraissant dès le XIV<sup>e</sup> siècle, qui vient de GAR (étranger) et de DAN (juge) et qui a été francisé en GOURDON est regardé en Israël comme un anagramme du nom de la ville de GRODNO en Russie Blanche ; preuve qu'on y connaît bien l'ancienneté d'un moyen de se déguiser qui d'ailleurs s'est surtout généralisé de nos jours. Les noms juifs anagrammatiques peuvent être simples, (ex. : WEIL, VIEL, etc. pour LEWI), ou composés par l'adjonction de lettres parasites (ex. : OLIVIER). Pour nous en tenir au cas de LEVY nous noterons que dès 1523 nous avons trouvé la forme WEIL, et qu'en 1685 un Manuel LEVI prenait le nom de VALLE. En 1696 un de VILLAGES qui portait pour armes le sceau de Salomon était, sans aucun doute un LEVI. On peut dire qu'un grand nombre de noms français portés par les Juifs et qui contiennent dans un ordre quelconque les quatre lettres en question sont des anagrammes enrichis de LEVI. Nous nous sommes assuré par la lecture du JOURNAL OFFICIEL du 23 Décembre 1939 de l'exemple précité d'OLIVIER. Et nous n'aurons pas le sentiment de nous hasarder beaucoup en assignant une même origine à des noms tels que VIRGILE, SYLVESTRE, HORVILLEURS et quantité d'autres.

Les COHEN et leurs dérivés ont fourni beaucoup d'anagrammes. Les noms commençant par CHEN, CHAN et, devant un P ou un B, CHAM peuvent souvent leur être attribuées. Mais c'est surtout dans leur cas qu'il faut se garder d'affirmer à la légère, puisque certaines racines hébraïques sont coextensives à ces anagrammes. CHAM, par exemple, peut venir de CHAIM,

forme allemande très fréquente de HAYIM ou encore de CHEM qui équivaut, par mutation vocalique, à SEM. Nous savons que le metteur en scène CAHEN a anagrammatiqué son nom en CHENAL. Mais ce nom eût pu être aussi la forme théophorique de SCHONN (rouge). De même CHANTAL peut être la traduction de ZAMOUR ou de SCHOR (chanteur) autant que l'anagramme de CAHN. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples de confusions possibles. Mais la fréquence de telles incertitudes ne saurait infirmer en soi le rôle important qu'il convient de reconnaître aux anagrammes dans la formation des noms portés par les Juifs. Pour ne pas abandonner tout de suite nos CAHN dans l'incertitude où nous venons de plonger leurs avatars, nous noterons pour la pleine édification du lecteur que nous avons lu, de nos yeux, dans l'OFFICIEL qu'un d'entre eux avait décidé de s'appeler CHRISTIAN. Son ancien nom juif est inclus avec toutes ses quatre lettres dans les initiales et les finales qui encadrent un RISTI parasite.

Nous nous limiterons à quelques exemples notoires ou vérifiables de combinaisons anagrammatiques. Comment douter que le nom bizarre de COUYBA, illustré par un ministre de la République, vient de l'hébreu ABOUCAYA (le conquérant), quand on sait que ce politicien signait du pseudonyme de BOUKAY. Un autre chansonnier, du nom de DREYFUSS, se mua en DE FURSY, avant que de laisser tomber sa particule de fantaisie. André LEVY s'était baptisé ARNYVELDE. Charles TRENET s'appelle, on le sait NETTER, et Pierre HUMBLE se dénomme BLUM. M. PLANTAGENET — ni plus ni moins — cache dans ce grand nom son vieux patronyme d'ENGEL, sans doute parce qu'il veut dire anglais. Enfin chacun peut s'assurer par l'Annuaire du Téléphone de l'existence d'un M. NALPACK-KAPLAN dont le double nom est tout un aveu.

Qu'on ne se récrie point qu'il s'agit là de pseudonymes où toutes les fantaisies sont permises. Ceux-là deviendront facilement des patronymes d'état civil. D'ailleurs le Juif ne saurait établir une telle distinction puisque son nom « ad usum goyi » est déjà un nom d'emprunt ! Ses « pseudonymes » il les choisit méthodiquement et lorsqu'ils ne sont point des anagrammes ils n'en sont pas moins judeophores. LAJEUNESSE est la traduction de l'allemand JUNG (de JONEK, le rameau tendre). MAUROY vient de MEREIA (ami), HUTIN de HOTHON (gendre). Et tout à l'avenant.

Il y aurait toute une longue étude à consacrer à ce fameux Décret Impérial du 20 juillet 1808, dit de Bayonne, dont l'importance fut si grande sur l'avenir de notre pays. Il n'est point douteux qu'il a puissamment contribué au « camouflage » des noms juifs, en soi si conforme à l'instinct et à l'intérêt des Juifs, et dès lors légalement systématisé. Il interdisait, en effet, le port des noms bibliques, et des noms de ville sauf en cas de possession antérieure notoire. Beaucoup de Juifs s'en tirèrent en modifiant l'emplacement des lettres composant leurs noms interdits. Ils eurent ainsi recours aux diverses combinaisons anagrammatiques que nous venons d'étudier rapidement. Mais d'autres aussi amputèrent leur nom. Les officiers de l'état-civil refusaient d'inscrire un LEVY ou un MOISE, mais acceptaient sans sourciller un LEVEQUE ou un MOINE. D'autres, enfin, se contentèrent de garder



l'initiale et la finale de leurs noms, d'ailleurs, dans le cas de LEVY notamment, souvent suffisamment spécifiques. D'où tant de LAMY, de LORY, etc. L'essentiel était, pour reprendre la remarque d'Edmond LE BLANT, de « voiler pour les étrangers un vocable hébraïque traduit ou rappelé conventionnellement et que les Juifs doivent seuls reconnaître ».

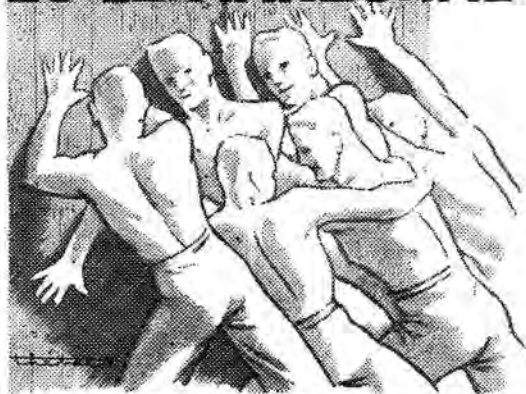
Tous les systèmes si différents que nous avons dû résumer de façon si sommaire, — alors que chacun d'entre eux donnerait la matière d'une thèse en doctorat ! — ont été employés ou bien seuls ou bien concurremment. Nous avons précisé, au fur et à mesure des présentes notes, que le THARBITH ou l'usurier juif s'était phonétiqué en TREBITSCH et mimétisé en TREVoux. Puis ce nom « de ville » s'est identifié par mutations successives avec DREYFUSS qui veut dire « trépied » et qui, par anagramme, a donné DE FURSY. Autre exemple : le SOHER hébraïque et le KOB aphérétique de JACOB peuvent donner également KAUFFMAN lequel sera traduit par MARCHAND ou « francisé » en CAUFMENT. Dans le domaine de l'onomastique juive il faut s'attendre à se trouver constamment en présence de racines ou de termes coextensifs, ainsi qu'à constater l'emploi simultané ou successif de différents systèmes en même temps que l'influence des lois linguistiques fort diversifiées. Le chercheur est néanmoins en mesure de dégager des principes généraux et d'établir des « castypes » bien déterminés. Pour le reste, c'est fort souvent qu'il se trouvera en présence de noms que pour emprunter aux héraldistes un terme qui fait bien notre affaire, nous appellerons « à enquerre » (à enquête).

Nous discernerons des « noms à enquerre » dans tous les patronymes de consonnance française mais qui sont ou ont été portés par des Juifs, et dont le radical coïncide avec une racine hébraïque. Ces patronymes, tout conformes qu'ils puissent être à la graphie et à la phonétique de la langue française, ont cependant une

contexture qui, dans l'ensemble, leur est spécifique. Mais le domaine des patronymes français a été, depuis un siècle et demi, si adultéré et abâtardi, que nos yeux sont habitués à des graphies et nos oreilles accoutumées à des sonorités qui eussent tout de suite paru fort bizarres à nos pères. Il ne s'agit point seulement des noms, comme on dit, en « éternuement » ou « à coucher dehors », mais bien de ceux-là qui ont été forgés tout exprès pour donner le change et qui, aujourd'hui, en effet, le donnent bien. Un linguiste un tant soit peu versé dans une recherche si particulière, arrivera très vite à les dépister. Il devra dès l'abord tenir pour suspect tout patronyme qui n'était point porté notoirement chez nous avant la Révolution. Et comme dans leur grande majorité les familles françaises furent représentées par tout au moins un de leurs membres lors de la grande révision des armoiries nobles et bourgeoises de 1696, c'est par les tables alphabétiques des registres des généralités qu'on pourra souvent commencer une telle enquête qui ne saurait, d'ailleurs, se limiter au domaine purement onomastique. Dans la plupart des cas, en effet, seule la méthode généalogique permettra de conclure avec certitude.

Ce qui postule évidemment l'existence de cet *Office de l'Etat Civil Familial* dont nous avons ici même et depuis plusieurs mois préconisé inlassablement la création. Il est indispensable que puissent être vérifiées rapidement et sûrement, par la simple consultation d'archives tenues à jour, les ascendances et les origines d'un chacun. Quelles que soient les oppositions auxquelles puisse se heurter notre proposition, nous avons la profonde certitude de son aboutissement inévitable. Toute une législation a d'ores et déjà posé ce principe que des « preuves » ethno-raciales doivent être fournies par quiconque aspire à l'exercice de fonctions publiques. On ne saurait longtemps s'en tenir aux seules déclarations, fût-ce « sur l'honneur » des intéressés.

**TOUS UNIS**  
**CONTRE**  
**LA MISERE**  
**AVEC LE MARÉCHAL**



**"SECOURS NATIONAL**  
**ENTR'AIDE D'HIVER**  
**DU MARÉCHAL"**  
21, RUE LAFFITTE ★ PARIS

# LES GROUPES SANGUINS

par George MONTANDON

On parle beaucoup des *sangs* pour caractériser les races. C'est tirer de faits certains une déduction fautive ou exagérée. Tout individu appartient à l'un ou à l'autre des quatre sangs dits 0 (zéro), A, B ou AB. Le sang contient, dans les érythrocytes ou corpuscules rouges, une substance *agglutinable* ou *agglutinogène*, laquelle est agglutinée par l'*agglutinine* qui se trouve dans le sérum (d'un autre sang, bien entendu, car un sang qui posséderait simultanément l'*agglutinogène* et l'*agglutinine* correspondants ne pourrait pas fonctionner). L'*agglutinogène* est exprimé par une capitale latine, l'*agglutinine* par une minuscule grecque, les quatre sangs se trouvant dans les situations réciproques suivantes :

Le sang O $\alpha\beta$  agglutine les 3 autres sangs ;  
 — A $\beta$  — les sangs B $\alpha$  et ABo ;  
 — B $\alpha$  — les sangs A $\beta$  et ABo ;  
 — ABo — n'agglutine aucun sang  
 (puisqu'il ne possède pas d'agglutinine).

Pratiquement, on supprime, dans la désignation des sangs, les lettres grecques et on désigne un sang par sa seule capitale. Depuis la découverte de ces propriétés d'*iso-agglutination* (au sein d'une même espèce, par opposition à l'hétéro-agglutination, entre espèces différentes, qu'on connaissait depuis longtemps), on a trouvé au sang d'autres propriétés ; c'est ainsi que le sang A se divise en A<sub>1</sub> et en A<sub>2</sub>, etc., qu'il existe d'autres facteurs dits M, N, etc. Aujourd'hui, la recherche du groupe sanguin auquel appartient un individu joue un très grand rôle dans trois ordres de faits ;

- pour les transfusions sanguines ;
- pour la recherche de la paternité ;
- pour la recherche de prétendues connexions raciales.

Bien que ce soit cette dernière recherche qui nous intéresse ici, on ne comprendra pas bien la valeur des phénomènes d'agglutination si l'on ne considère, pour commencer, la transfusion chirurgicale.

a) *Transfusion.* — Pratiquement, jusqu'ici, la connaissance des quatre grands groupes de base importe seule. Les individus porteurs de sang 0 sont dits « donneurs universels », parce que leur sang peut être injecté à tout autre homme, tandis que le sang A ne peut être injecté qu'aux individus de sang A et de sang AB, le sang B aux individus de sang B et de sang AB, et le sang AB aux seuls individus de sang AB. C'est ce que résume parfaitement le schéma suivant :



Or, si vous demandez à un étudiant : « Comment expliquez-vous que le sang 0, qui agglutine tous les autres sangs, soit celui des donneurs universels ? »,

il ne sait souvent que répondre (ou bien il dira alors que ce sont les AB qui sont les donneurs universels !). Même de gros ouvrages récents sur le sang oublient de fournir à ce sujet une explication nette, qui est pourtant la clef de la compréhension des possibilités de transfusion. L'erreur — dans l'esprit du débutant — provient du fait qu'il songe au sang du malade au lieu de songer à celui du *donneur*. Actuellement, dans les services de transfusion (ainsi, dans ceux des hôpitaux Broca et Saint-Antoine à Paris, où l'on procède normalement à environ 5.000 transfusions annuellement), on n'examine plus le sang du malade, sauf dans ces cas exceptionnels, mais seulement celui du donneur. Le sang du donneur (qui se vend environ 200 fr. le litre), et surtout celui du donneur universel 0, peut bien agglutiner théoriquement le sang du malade chez lequel il est introduit, mais *cela n'a pratiquement aucune importance*, d'abord parce que le sang du malade (5 litres normalement) est toujours en beaucoup plus grande quantité que celui qui est introduit (1/2 litre à 1 litre), puis parce que le sang du malade se voit constamment reformé par ses organes hématopoïétiques, tandis que le sang introduit ne trouve, pour ainsi dire, aucun appui dans l'organisme du malade et qu'il importe que ce sang du donneur puisse fonctionner sans entrave (c'est-à-dire sans être agglutiné) pour le rôle momentané qui lui est dévolu. La formule relative au sang ne doit donc pas être ici exprimée activement, comme dans le tableau précédent, mais passivement, selon le tableau suivant :

## Réactions d'*iso-agglutination* des quatre sangs humains

(telles qu'elles sont prises en considération pour le choix de donneurs)

Le sang 0	(du donneur)	n'est agglutiné par aucun sang.
— A	—	est agglutiné par les sangs B et 0.
— B	—	est agglutiné par les sangs A et 0.
— AB	—	est agglutiné par les autres sangs.

b) *Recherche de la paternité.* — Quels que soient les sangs des deux parents, il n'y a jamais, chez les enfants, quant aux réactions d'agglutination, de « demi-sang » ou de sang mêlé ; on trouve toujours un sang « entier », c'est-à-dire l'un des quatre susmentionnés. Les sangs s'héritent selon les règles mendéliennes, exposées au N° 1, mais avec une complication dont nous parlerons tout à l'heure. Certains pays autorisent la recherche de la paternité sur la base de ces faits, mais non la France. On ne peut d'ailleurs pas dire : « Tel enfant est le fils de tel père », mais bien : « Tel enfant peut être... », et, ce qui est important, il y a de nombreux cas permettant d'affirmer : « Tel enfant ne peut pas être fils de tel père ou de telle mère. »

Un enfant n'a pas simplement le sang de l'un de ses deux parents. Non seulement les lois mendéliennes

nes gardent leur valeur, mais nous avons dit qu'elles étaient ici compliquées, à savoir par la circonstance suivante.

L'existence de 4 sangs possibles repose sur la présence (isolée ou simultanée) ou l'absence non pas de 2 facteurs (A et B) comme on le pensait autrefois, mais de 3 facteurs appelés  $p$  (A),  $q$  (B) et  $r$ , ce dernier facteur jouant, au sens des lois de Mendel, le rôle de facteur récessif et le jouant simultanément à l'égard des 2 facteurs dominants (cas dit d'allélisme ou d'allémorphisme multiple) ; or, cet état de choses entraîne une complication notable dans le calcul des possibilités de l'hérédité des facteurs, et, les sangs des deux parents étant connus, un enfant peut avoir le sang suivant :

Sang des parents	Sang possible de l'enfant
$O \times O$	$= O$
$O \times A$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} O; A$
$A \times A$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} O; A$
$O \times B$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} O; B$
$B \times B$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} O; B$

$O \times AB$	$= A; B$
$A \times B$	$= A; B; O; AB$
$AB \times A$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} A; B; AB$
$AB \times B$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} A; B; AB$
$AB \times AB$	$= \left. \begin{array}{l} \\ \\ \end{array} \right\} A; B; AB$

On voit que le cas le plus simple est celui où les deux parents ont le sang O ; dans ce cas, le sang de l'enfant ne peut aussi être que O. Le cas le plus complexe est celui où les parents sont l'un A, l'autre B ; dans ce cas l'enfant peut être non seulement A ou B, mais aussi O ou AB. Pour en trouver l'explication, il faut se remémorer que le sang d'un parent, tel qu'il est révélé par la réaction sanguine, n'en est que le phénotype (type apparent), tandis que le génotype (type héréditaire) comporte un gène dominant, qui donne le phénotype, et un gène récessif, qui n'apparaît pas chez l'individu, père ou mère, mais qui peut resurgir chez l'enfant. Le tableau suivant montre les différentes possibilités du phénomène :

*Comment s'héritent les 3 facteurs sanguins  
(A et B étant dominants, O étant récessif)  
pour constituer l'un ou l'autre des 4 sangs possibles*

Parents				Enfants possibles
Génotype du parent de gauche	Phénotypes des parents	Génotype du parent de droite		
OO	$O \times O$	OO	$=$	O
OO	$O \times A$	AA ou AO	$=$	O; A
AA ou AO	$A \times A$	AA ou AO	$=$	O; A
OO	$O \times B$	BB ou BO	$=$	O; B
BB ou BO	$B \times B$	BB ou BO	$=$	O; B
OO	$O \times AB$	AB	$=$	A; B
AA ou AO	$A \times B$	BB ou BO	$=$	A; B; O; AB
AB	$AB \times A$	AA ou AO	$=$	
AB	$AB \times A$	BB ou BO	$=$	A; B; AB
AB	$AB \times AB$	AB	$=$	

Pour obtenir les enfants possibles, il faut, pour chaque ligne, affronter l'un après l'autre, tous les gènes possibles du parent de gauche avec tous les gènes possibles du parent de droite, en se souvenant que A et B masquent O dans le phénotype. On constate que les deux colonnes de « Phénotypes des parents » et d'« Enfants possibles » sont les mêmes que celles du tableau précédent, les deux colonnes des « Génotypes » en donnant l'explication.

Mais le diagnostic de paternité possible peut être précisé par l'investigation des autres facteurs complémentaires A<sub>1</sub>, A<sub>2</sub>, M, N, etc... (1), dont le nombre s'accroît chaque jour. De plus, l'examen raffiné de détails anatomiques extrêmement menus et précis — lignes de la main, dessin de l'iris, etc. — soutient, dans les services appropriés, la recherche par la réaction sanguine.

Ce soutien deviendra peut-être nécessaire pour la

raison suivante. En thèse générale, les lois mendéliennes ne sont jamais en défaut. Mais les trois sangs O, A et B (AB étant de toute façon un sang secondaire) dérivent probablement les uns des autres. On admet généralement que le sang O est le plus ancien, dont seraient dérivés, par ce qu'on appelle des *mutations*, les sangs A et B, ce dernier ne provenant probablement pas de A, comme on le pensait auparavant, mais aussi directement de O, à une époque, à la vérité beaucoup plus récente. Les sérologues estiment que ces mêmes mutations continuent à se produire et qu'elles sont de l'ordre de 1 mutation pour 100.000 naissances environ. Il s'ensuivrait, en ce qui concerne la recherche de la paternité, que, dans de très rares cas (1 fois sur 100.000 environ), les réactions sanguines ne donneraient pas un résultat conforme au fait social. Ce n'est du reste pas à cause de ces très rares possibilités d'erreurs (hypothétiquement admises depuis peu de temps) que la France n'autorise pas ce moyen de preuve de la paternité, mais pour ce qu'on pourrait appeler des raisons de philosophie juridique générale.

(1) La connaissance des facteurs M et N est devenue particulièrement précieuse pour la recherche de la paternité, parce que ces deux facteurs ne présentent pas le cas d'allélisme multiple comme les trois facteurs  $p$ ,  $q$  et  $r$ . On est soit M, soit N, soit MN.

## LA RACE ET LES GROUPES SANGUINS

c) *Recherche de prétendues connexions raciales.* — Ce qui vient d'être dit au sujet des mutations montre déjà que vouloir attribuer tel sang à telle race est un leurre. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est la plus grande fréquence de certains sangs dans certaines races ou certains groupes géographiques. Les enquêtes ont révélé en gros ce qui suit.

1. Le sang O, partout fortement représenté, l'est surtout en Amérique, où il est celui de 80 % des individus chez les Esquimaux, de 90 % chez les Amérindiens non métissés, et, dans certaines tribus comme les Yucatèques du Mexique, de 98 %.

2. Après l'Amérique, si l'on compare les masses continentales, l'Australie qui a le plus de sang O (50 % en moyenne et les Australiens du Sud 57%), en même temps que ce pays offre un pourcentage de A qui ne le cède que de peu au sang O.

3. De façon générale, les peuples isolés ont une très forte proportion de sang O, *quelle que soit la race à laquelle ils appartiennent*. Ainsi, certains groupes de Nègres soudanais et bantous en ont 52 à 53 %, les Islandais (des Nordiques racialement), les nobles Touareg (des Méditerranéens de type particulier), 57 %, certains groupes de Berbères 58 %, les Tsoo de Formose (des Méditerranéens indonésiens métissés de Mongoloïdes) 59 %, les Birmans (des Mongoloïdes) 60 %, et ceux des Bédouins Rouala (des Méditerranéens de type araboïde ou oriental) vivant strictement dans le désert jusqu'à 95 %. On remarquera du reste que les indigènes de l'Amérique et de l'Australie représentent aussi, au fond, des populations isolées, bien qu'elles disposent de grands espaces.

4. Les populations manifestant le plus fort pourcentage en A sont : le groupe des Amérindiens Pieds-Noirs (fait nouvellement découvert sur lequel nous allons revenir), avec 77 %, la tribu (racialement d'un type veddoïde très primitif) des Paniyans du Sud de l'Inde, avec 62 %, puis, à peu près concurrence, les Australiens avec 45 % en moyenne pouvant aller jusqu'à 57 % en Australie centrale, et toute l'Europe nord-occidentale, dont les moyennes oscillent entre 42 et 50 %. Ce dernier chiffre est atteint par les Norvégiens et est encore dépassé par leurs voisins primitifs les Lapons, à groupements de 40 à 60 % de sang A.

5. Le sang B est le sang asiatique par excellence, sans qu'il dépasse cependant jamais 41 %. *Nota bene*, il faut qualifier le sang B de sang asiatique et non pas de sang mongoloïde. On pensait autrefois pouvoir faire correspondre le B au faciès mongoloïde, vu la forte proportion de ce sang chez les Mongols et leurs proches parents (environ 35 %), mais on s'est ensuite rendu compte que ce pourcentage de B s'élève encore davantage vers le Sud-Ouest, c'est-à-dire chez les populations turcoïdes de l'Asie centrale, et l'on a finalement constaté qu'il est le plus fort chez certaines populations de l'Inde, où le faciès mongoloïde est à peine représenté et où le sang B atteint jusqu'à 41 % précité (les Birmans ont 40 % de B, et, comme mentionné plus haut, 60 % de O ; c'est une des seules populations du globe sans trace de sang A).

6. Il existe, en Eurasie, une relation inversement réciproque entre les sangs A et B. Si, à partir de l'Europe occidentale, où le sang A domine de beaucoup le sang B (environ 40 % contre 10 %), on marche vers la Chine, le sang A diminue peu à peu en même

temps que le B augmente (en Mandchourie 20 % de A contre 40 % de B).

7. Fait étonnant, puisque les Nègres ont un physique si marqué, ces derniers n'offrent rien de bien caractéristique comme proportion des sangs, les A et les B s'y manifestent en moyenne à peu près à égalité, avec une préférence un peu plus forte de sang O.

8. Enfin, le sang AB est partout très peu représenté, vu qu'il n'excède que rarement 10 %.

Le tableau suivant confrontera certaines des données précédentes et de celles qui seront encore discutées.

Pourcentage des 4 sangs dans certaines des populations du globe (en chiffres arrondis)

	O	A	B	AB
Basques .....	57	40	1	2
Europe nord-occidentale (dont France) .....	43	42	12	3
Eurasie intermédiaire (dont Juifs du Proche-Orient) .....	40	30	20	10
Groupe magyaro-sino-japonais ..	30	40	20	10
Asie globalement .....	30	30	30	10
Groupe coréen (auquel se rattachent les Aïnou) .....	25	30	35	10
Groupe indo-turco-mandchou ....	30	20	40	10
Birmans .....	60	»	40	»
Aborigènes australiens .....	50	45	2	3
Nègres d'Afrique (moyenne) ....	45	25	25	5
Esquimaux .....	80	13	3	4
Amérindiens non métissés (moy.)	90	9	1	»
Pieds-Noirs non métissés .....	»	77	»	»

(La flèche indique le sens de l'augmentation du sang B en Eurasie).

Quelles déductions tirer de ces faits ?

D'abord, si les 4 sangs correspondent chacun à une race, c'est aux 4 races morphologiques de la classification de Thomas HUXLEY, reprise récemment, de façon plus généalogique peut-on dire, par WEINERT (dans *l'Homme préhistorique*), qu'ils devraient s'adapter : O, sang primitif, devrait correspondre à la race australoïde, A à la race europoïde, B à la race négroïde, AB, sang mixte, à la race mongoloïde ! Or, cette correspondance n'existe nullement (sauf, *grosso modo*, pour le sang A, considéré comme sang européen). Puis, nous avons vu quelques-unes des exceptions qui ruinent d'avance tout schéma général.

Il y a ensuite une autre raison qui empêche de concevoir les sangs comme l'expression d'une race. C'est le fait que les trois grands singes anthropoïdes ont les mêmes 4 sangs que l'Homme, l'Orang-outang, qui habite l'Asie, étant de façon prépondérante B, comme les populations asiatiques, tandis que le Gorille et le Chimpanzé, citoyens de l'Afrique, sont presque exclusivement A (et quelques-uns O, mais aucun B) — ce dont il devrait découler que nous sommes plus proches parents des Gorilles et des Chimpanzés que des Turcs et des Indous !

La conclusion générale que nous avons tirée, dans des publications antérieures (x), de ces multiples observations, était que les groupes sanguins représentaient un état antérieur aux formations morpho-

(1) *Revue d'ethnologie* dans REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES, 15/31 août 1936, p. 453.

*La civilisation atnou*, Paris, Payot, 1937, p. 21.  
*Les Atnou et la préhistoire extrême-orientale*, dans REVUE SCIENTIFIQUE, avril 1939, p. 249.

logiques raciales, état qui pourrait avoir joué un rôle autrefois, mais qui, dans l'état de nos connaissances, ne semblait pas avoir affecté le modelé et l'affirmation des types morphologiques se constituant indifféremment aux pourcentages sanguins des populations.

Cependant, des travaux récents permettent une autre manière de voir, à laquelle nous ne faisons aucune difficulté de nous rallier. Les discordances entre les sangs et la morphologie, au lieu d'exprimer un état ancien, seraient la manifestation de changements récents. Nous avons dit plus haut que, selon les sérologues, les mutations continuent à se produire et, cela, à des allures qui peuvent être lentes ou accélérées. Aussi la découverte d'un bloc de sang A chez les Pieds-Noirs et les tribus circumvoisines de Peaux-Rouges du centre occidental de l'Amérique du Nord (d'un pourcentage de sang A plus élevé que partout ailleurs et, en particulier, plus élevé de beaucoup qu'en Europe occidentale), a-t-elle fait admettre qu'il s'est produit là, localement, une mutation multiple de sang O en sang A. On pourrait aussi théoriquement admettre que, lors du passage d'Asie en Alaska, des ancêtres des Amérindiens, quelques individus à sang A aient accompagné la masse à sang O, et que ce soient surtout les individus A, qui, se multipliant à un taux élevé entre eux, ont donné naissance aux Pieds-Noirs et à leurs voisins. Mais les sérologues n'émettent cette

hypothèse que par acquit de conscience, pour l'écartier aussitôt.

Nous fournirons un second exemple d'explication similaire si possible d'un phénomène qui nous intéresse spécialement, vu qu'il concerne les Aïnou du Nord du Japon, que nous avons visités chez eux. Ce sont, on le sait, somatiquement, de parfaits Européides, mais ils ont plus de sang B que de A (35 % contre 30 %), alors que les Japonais leurs voisins, Mongoïdes indéniables morphologiquement, ont plus de A que de B (40 % de A contre 20 %). Cette constatation avait de quoi rendre perplexe. Quelques Mongoïdes à sang B prédominant (plus prédominant que chez les Japonais) se seraient-ils mêlés aux Aïnou et leur auraient-ils infusé de leur sang B sans les marquer de leurs traits mongoïdes ? C'est invraisemblable. Il est par contre possible d'admettre maintenant qu'il s'est spontanément produit chez les Aïnou une mutation de sang O en sang B, comme chez d'autres peuples de l'Asie (on ne connaît pas la cause de ces mutations), indépendamment du faciès racial de cette ethnie.

Il découle de tout cela, *summa summarum*, que les groupes sanguins sont sans rapport causal avec les types raciaux. Nous nous en souviendrons quand nous parlerons plus loin des groupes sanguins et du type racial des Juifs.

## L'ETHNIE JUIVE :

### V. — Groupes sanguins des Communautés juives Préhistoire palestinienne Les Samaritains

par George MONTANDON

Nous avons vu (p. ) que les groupements ethniques juifs du Proche-Orient ont un pourcentage des 4 groupes sanguins se rapprochant de ce schéma :

Sangs :	O	A	B	AB
	40 %	30 %	20 %	10 %

Mais il s'en faut que tous les groupements juifs présentent ces proportions et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, généralement, le pourcentage des communautés juives se rapproche du pourcentage de la population où le groupement en question est domicilié. Si l'on ne connaissait actuellement la rigueur de l'application des lois de Mendel à l'hérédité des groupes sanguins, on pourrait croire à un phénomène d'homogénéisation (ressemblance qu'acquière des transplantés avec les indigènes). Comme on sait qu'il n'est pas ici possible, cette distribution des sangs dans les groupements ethniques juifs ne peut s'expliquer que par des croisements entre les Juifs et les indigènes, croisements plus fréquents que ce que l'on soupçonnait.

Le tableau le plus complet, relativement aux Juifs, a été publié par HIRSZFELD (\*). Le voici :

#### Les groupes sanguins chez les Juifs

	O	A	B	AB
Juifs espagnols .....	38,8	33,0	23,2	5,0
— polonais .....	33,1	41,5	17,4	9,0
— allemands .....	42,1	41,1	11,5	4,9
— roumains .....	26,1	35,8	19,8	15,3
— russes .....	28,0	42,3	23,5	6,2
— d'Asie Mineure .....	32,3	29,2	30,5	7,9
— de Beyrouth .....	28,5	32,9	20,0	18,6
— d'Alep .....	38,0	34,0	20,0	8,0
— de Tunis .....	41,0	31,0	15,5	12,5
— du Maroc .....	36,9	35,9	19,9	7,3
— géorgiens .....	26,9	43,9	19,1	10,7
— karaïmes (Crimée) .....	36,5	30,3	25,7	7,5
— persans .....	20,5	47,2	23,6	8,5
— du Yemen .....	56,0	26,1	16,1	1,8
— samaritains .....	68,0	19,4	12,0	0,9
— syriens .....	34,5	33,7	25,7	6,0
— caucasiens (de Perse) .....	40,2	26,6	24,1	9,1
— de Mésopotamie (Babylone) ..	27,6	34,4	20,0	18,1
— du Kourdistan .....	32,1	40,8	14,3	12,3
— de Turquie .....	27,8	47,5	17,7	6,8

Si nous calculons la moyenne de ces 20 groupements ethniques, nous obtenons :

35,8	35,5	20,0	8,8
------	------	------	-----

Et quand nous comparons avec nos chiffres mnémotechniques de

40	30	20	10
----	----	----	----

remarquable que les spécialistes qui continuent à s'en occuper soient presque tous des Juifs.

(1) Ludwik HIRSZFELD, *Les groupes sanguins. Leur application à la biologie, à la médecine et au droit*, Paris, Masson, 1939, p. 146. HIRSZFELD était professeur à Varsovie. C'est d'ailleurs un de ceux qui ont découvert l'existence des groupes sanguins, et il est assez

nous constatons que B concorde exactement, et AB presque exactement, tandis que O et A diffèrent beaucoup moins entre eux que ne l'indiquent nos chiffres-schéma. Cependant, ces derniers ne s'entendaient que pour le territoire de l'Asie et l'on se rend compte que, pour ce territoire, A se rapproche davantage de 30 et O davantage de 40. Par Europe, il faut entendre, d'après les chiffres précités, l'Europe géographique entière et non pas seulement l'Europe occidentale comme on pourrait le penser, et il n'est pas peu surprenant de constater que le groupement où les Juifs ont le plus de A est celui de Turquie, ce groupement étant suivi de très près par celui de la Perse. Si, d'autre part, la moyenne des B de l'Asie n'est pas abaissée par la moyenne générale, c'est qu'il n'y a que le groupement d'Allemagne qui ait un chiffre de B très bas.

Ainsi que le dit HIRSZFELD, ce tableau reflète les pérégrinations des Juifs durant deux milliers d'années. Les chiffres montrent, en confirmation de ce que nous avons dit plus haut, que les Juifs habitant l'Asie antérieure et l'Afrique du Nord (le milieu ethnique de ce dernier territoire étant beaucoup plus analogue à celui de l'Asie antérieure qu'à celui de l'Europe) sont beaucoup plus rapprochés des peuples d'Asie en général que ne le sont les Juifs habitant l'Europe. « Par contre, dit HIRSZFELD, les Juifs persans qui se trouvent dans ce pays depuis l'exode babylonien, les Juifs du Kourdistan qui, d'après la légende, proviennent des dix tribus exilées d'Israël, les Juifs du Yemen qui y sont venus avant la destruction du premier temple, donc 587 années avant la naissance de Jésus-Christ, les Juifs espagnols, polonais, russes (et d'Europe en général), présentent un pourcentage sérologique différent. » Mais parmi ceux de ce comportement différent, il faut distinguer, pour prendre les extrêmes, ceux d'Allemagne, avec leur excessive réduction des B et ceux du Yemen avec leur très fort chiffre de O qui se rapproche de ce qu'offrent certains Arabes bédouins de l'intérieur (cf. p. 21) ; les Samaritains qui, dans un instant, nous occuperont, sont encore plus remarquables avec leur 68 % de sang O, qui marque leur isolement depuis des temps très reculés (1).

On voit, en somme, d'après les chiffres du Tableau, que les Juifs se sont, au cours de deux mille ans et plus, adaptés sérologiquement aux peuples parmi lesquels ils vivent. Dans *L'illustration* du 24 septembre 1938, l'« ethnologue » (!!!) LAKHOVSKY émettait l'opinion saugrenue que si le sang des Juifs orientaux est plus riche en B, c'est qu'ils mangent « kasher ». HIRSZFELD reconnaît, comme le montre le résultat de ses enquêtes, que « les obstacles, religieux, nationaux et autres, n'étaient pas assez puissants pour s'opposer en principe au croisement des Juifs avec les peuples autochtones qui habitent le même territoire ». Le même auteur reproduit, de plus, des explications historiques que lui a fournies, pour appuyer ce fait, le professeur BALABAN, de l'Université de Varsovie. Au XI<sup>e</sup> siècle, la polygamie existait encore chez les Juifs et très souvent les esclaves étaient prises pour femmes. A Constantinople et à Rome, la loi défendait aux Juifs de vendre des esclaves non juifs ; comme conséquence de cette loi, les

prisonniers de guerre furent souvent circonciés et vendus comme Juifs. Les Turcs, poussés par leur instinct batailleur, dévastaient souvent la Pologne ; les femmes de villes entières, habitées en partie par les Juifs, devenaient des prisonnières et étaient vendues dans les harems.

On comprend donc que, sans parler des croisements tout récents avec différentes races, il ait existé, aux époques écoulées, maintes possibilités de mélange. Mais il faut encore tenir compte d'une autre probabilité, à laquelle nous avons déjà fait allusion (p. 22) et dont parle également HIRSZFELD. Chez les animaux, certaines races diffèrent quant à la fréquence de la mutabilité. « Il est possible, dit donc cet auteur, que les Juifs appartiennent à une race de mutabilité plus grande, d'une labilité plus prononcée de leur plasma germinatif. » Toutes les races chevauchent les unes sur les autres ; ce qui fait la race, c'est une certaine somme de caractères, somme différente d'autres sommes. Ce caractère serait peut-être à ajouter à ceux déjà énumérés. Si nous avons reproduit textuellement la dernière phrase entre guillemets, c'est que, prononcée par un savant juif, elle exprime, toute hypothétique qu'elle soit sur le point en discussion, une affirmation qui contraste avec la négation du type judaïque telle que la formulait Salomon REINACH (voir L'ETHNIE FRANÇAISE (n° 3, p. 15).

\*\*

Nous avons dit (n° 3 et 4) que, d'après les indications fournies par les squelettes, on ne pouvait préciser positivement la caractéristique ostéologique du type judaïque. En présence d'ossements fossiles d'ancêtres de Juifs, on ne pourrait donc vraisemblablement pas affirmer qu'ils appartenaient à ce type en l'absence de témoignages archéologiques prouvant cette appartenance (1). Mais on ne possède que très peu d'indications sur les populations des régions d'où les Juifs, et auparavant les Hébreux, sont originaires. Ces derniers firent de la Palestine leur pays, se constituant en tribu après être venus du Haut-Euphrate (cf. n° 1), mais cette formation ne représente qu'un mouvement moléculaire par rapport aux innombrables poussées, dans un sens ou dans l'autre, des naturels qui ont habité la contrée au cours des âges. Ce que l'on sait, c'est que c'est à peu près à la hauteur de la Palestine que chevauchent les deux races araboïde et arménoïde. Par quelles populations ces deux types ont-ils été précédés ? Eux sont en tout cas là depuis que l'Arabie est désertique. Mais, plus haut dans le temps, l'Arabie était certainement un pays à végétation normale, comme l'a aussi été le Sahara. Or, si l'on commence par le commencement, voici ce que l'on possède en fait de documents relatifs aux anciennes populations de la région syrienne et rétro-syrienne.

Les Hominiens, qui ont précédé sur ce globe les Hommes, sont représentés par une dizaine de crânes et fragments squelettiques trouvés en Galilée et au Mont Carmel (dont le massif avance dans la mer à la hauteur de la Galilée), ainsi qu'en Mésopotamie. Ces Hominiens sont dit néandertaloïdes, parce qu'ils présentent une morphologie rappelant, en atténué, celle des Néandertaliens vivant en Europe au temps de la dernière glaciation, il y a quelque 50.000 ans et plus.

(1) Comme ce chiffre de 68 % est plus élevé que celui de GENNA (61,5 % : cf. p. 24), il est vraisemblable que l'enquête enregistrée par HIRSZFELD portait sur un moindre d'individus que celle de GENNA, qui examina tous les Samaritains.

(1) Le type judaïque est du reste loin d'être seul dans son cas. Il en est, en autres, de même pour la grande majorité des crânes de l'immense bloc amérindien ou peau-rouge.

Le climat de cette époque, dite Paléolithique inférieure (âge ancien de la pierre taillée), était certainement différent de celui d'aujourd'hui. D'autre part, ces Hominiens ne sont pas considérés comme une « race », différente des races actuelles, mais bien comme une « espèce » diverse de l'entière espèce humaine qui englobe toutes les races aujourd'hui vivantes. On ne peut donc ici citer les Hominiens que pour mémoire.

L'époque suivante, le Paléolithique supérieur (âge récent de la pierre taillée) et le Mésolithique (transition entre l'époque précédente et la suivante, le Néolithique ou époque de la Pierre polie) ont fourni une centaine de squelettes, au Mont Carmel et en Judée. La Judée a aussi livré quelques squelettes néolithiques. D'ailleurs, il est évident que les hommes — des Hommes, plus des Hominiens ! — de ce type ont habité sur un territoire plus grand que celui où ils ont été découverts. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils sont de petite stature, graciles et à tête allongée, comme les Méditerranéens d'aujourd'hui, entre autres comme les Egyptiens l'ont été de tous temps, des époques prédynastiques à aujourd'hui. Les Araboïdes (« Araboïde » est un terme racial, « Arabe » un terme ethnique) sont eux-mêmes, nous l'avons vu, un sous-type du type méditerranéen. Mais nous n'avons rien en fait de documents démontrant une transition directe entre les populations modernes et les anciennes mentionnées.

\* \*

Ce qui renseignera encore le mieux sur le type d'autrefois non seulement des Juifs, mais des Israélites, et donc des anciens Hébreux en général, c'est l'étude de débris restés purs, grâce à l'isolement de certains d'entre eux. Nous avons dit que ces débris hébraïques ou israélites sont représentés par des groupements du Caucase et de l'Asie antérieure, ainsi que par les Samaritains de la Samarie. C'est ces derniers qui fournissent les données les plus précises à l'histoire. Ils seraient les descendants des Israélites restés sur place lorsque la grande majorité du peuple eut été transplantée en Assyrie. On sait de façon sûre que les Samaritains ont toujours formé un groupe fermé, pour des raisons confessionnelles, se reproduisant par endogamie, c'est-à-dire par mariages à l'intérieur du groupe. Ils sont presque tous concentrés à Naplouse, au nombre d'un peu plus de 200, et cette circonstance a facilité les enquêtes à leur sujet. Le professeur GENNA, de l'Université de Pavie (actuellement à Rome) (1) s'est appliqué à relever les caractères somatiques et sanguins de cette population et il l'a fait d'une façon exhaustive, puisque 179 individus, c'est-à-dire presque toute la population, ont été soumis à cet examen, en même temps que la tête de chacun d'eux était photographiée de face, de trois-quarts et de profil.

De nombreux tableaux de chiffres fournissent le détail des mensurations prises, mais ce qui intéresse, c'est le résultat d'ensemble. Ce résultat révèle que les Samaritains actuels, débris de l'ancien royaume d'Israël proprement dit, sont morphologiquement semblables aux Juifs d'aujourd'hui, en d'autres termes que,

porteurs de ce que nous avons appelé le masque juif des parties molles, ils appartiennent les uns au type araboïde (dont dérive le séphardim), les autres au type arménoïde (dont dérive l'achkénazim). Il est, de plus, intéressant d'entrer dans le détail de la morphologie des tribus, ce qui est possible puisqu'on sait de quelles tribus relèvent les clans familiaux actuels : les Cohen ressortissent à la tribu sacerdotale de Lévi, les Musellim, les Serrawi et les Alteif à la tribu d'Ephraïm, les Mupharadth et les Sadaka à celle de Manassé. Or, on trouve, pour la tribu de Lévi, une stature plus grande, une envergure [distance, les bras étant latéralement tendus, de l'extrémité d'un medius à l'autre] plus faible, un indice céphalique plus dolichomorphe [tête plus allongée], une tête plus basse, une face plus longue que dans les deux autres tribus, Ephraïm se tenant entre Lévi et Manassé. Parmi les chiffres de GENNA, nous ne citons que les suivants se rapportant à l'indice céphalique (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'individus mesurés), en rappelant préliminairement que :

les têtes longues ou dolichocéphales vont de ..... x à 75  
les têtes moyennes ou mésocéphales vont de ..... 76 à 80  
les têtes courtes ou brachycéphales ..... 81 à x

Tribu	Indice céphalique
Lévi (37) .....	75.3
Ephraïm (61) .....	78.7
Manassé (63) .....	82.0
Moyenne pour les Samaritains (161) .....	79.6

Parallèlement, la tribu de Lévi a une complexion plus foncée. En d'autres termes, les caractères de la race orientale ou araboïde (sephardim) prédominent dans la tribu de Lévi, deux de la race arménoïde (achkénazim) dans Manassé, Ephraïm tenant le milieu.

La distribution des groupes sanguins est particulièrement intéressante :

	O	A	B	AB
Lévi (41) .....	48.8	43.9	7.3	—
Ephraïm (68) .....	79.4	14.7	5.9	—
Manassé (70) .....	51.4	24.3	18.6	5.7
Samaritains (179) .....	61.5	25.1	11.2	2.2 %

On constate donc que le comportement est très différent entre les trois tribus, que Lévi a moins de B que la population française (alors que B est le groupe spécifiquement asiatique) et autant de A. Par contre, Ephraïm a un taux extrêmement élevé de O, qui fait immédiatement songer aux Bédouins Rouala, examinés par SHANKLIN, dont certaines communautés vivant encore en vrais nomades ont jusqu'à 95 % de O. En tout cas, cela confirme ce que nous ne cessons de répéter, les données des groupes sanguins chez les Samaritains ne sont pas en rapport, tout héréditaire que soit le phénomène, avec les données morphologiques.

Pour autant qu'il est possible de le déduire du petit nombre des Samaritains encore en vie, ceux-ci offrent donc l'image de ce que devait déjà être racialement l'antique Israël, à savoir, en plus des caractères qui leur sont devenus propres, la juxtaposition d'éléments des deux races arménoïde et araboïde. Les traits propres, nous disons le « masque », ressortent admirablement de la galerie des portraits de GENNA. Personne ne distinguerait ces Samaritains de Juifs, et chacun s'exclamerait : Ce sont des Juifs !

(1) GENNA (Guiseppe E.), *I Samaritani*, *Antropologia*, Rome, Comité Italien pour l'étude des problèmes de la population, 5<sup>e</sup> série (Expéditions), t. 1, in-8°, 270 p., 5 graph., 207 tableaux, appendice statistique, plus 62 planches hors texte, 1938.



# LA RELIGION JUIVE SIGNE DE RALLIEMENT ETHNIQUE

*Après avoir protesté — entre les lignes — dans L'ŒUVRE du 20 août, contre la publication des listes de Francs-maçons dans le JOURNAL OFFICIEL, l'authentique ou le simili Pierre NOCHER, qui signe L'OUVRIER — tu parles d'un ouvrier ! — publie le 26, dans le même organe un article intitulé Race ou Religion. L'incompétence dont il fait preuve relativement à la religion juive nous engage à reproduire in-extenso ce qu'avait publié notre Directeur, dans le CRI DU PEUPLE du 8 août sous le titre La religion juive signe de ralliement ethnique. Nul n'est, plus que nous ici, pour l'utilisation des caractères raciaux, mais puisque L'OUVRIER affirme dans L'ŒUVRE : « On voudrait savoir ce que c'est qu'un juif. L'Allemagne le définit par la race, mais M. Xavier Vallat ne veut voir que la religion », nous lui demandons : Peut-il préciser les textes législatifs allemands sur lesquels il base son affirmation ? Ce jour-là nous reprendrons avec lui le sujet.*

La loi du 2 juin, portant statut des Juifs, a remplacé, nos lecteurs le savent, celle du 3 octobre 1940 sur le même objet. Compte non tenu de son côté pratique, dont le bon effet se fera sentir si elle est appliquée strictement — sans que la question juive en soit du tout résolue dans son ensemble — certains points théoriques de la loi attirent l'attention. Leur discussion nécessite la reproduction préalable de son Article premier.

ARTICLE PREMIER. — Est regardé comme juif :

1° Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive.

2° Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive.

La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désaveu ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme juif sont sans effet au regard des dispositions qui précèdent.

Nombre d'antijuifs critiquent cette détermination du Juif par la seule religion. Nous nous mettrions en désaccord avec nos écrits antérieurs si nous ne donnions pas raison à la loi, en la considérant toutefois comme loi d'urgence.

\* \* \*

Il est, en effet, une notion qu'ignorent encore la plupart des gens (et le chef de l'« Ecole nationale des cadres », à Uriage, DUNOYER DE SEGONZAC en a récemment fourni, pour lui-même, la preuve éclatante) : « La religion juive n'est plus aujourd'hui une vraie religion ». Parmi les dix grandes religions du globe, aucune autre que la religion hébraïque n'est propre qu'à un seul groupe ethnique et à ce groupe dans sa totalité. Cette propriété caractérise, par contre, la religion juive, et c'est pourquoi, objectivement, celle-ci ne doit pas être considérée comme une vraie religion, mais comme un « signe de ralliement ethnique ».

\* \* \*

Du coup, cette définition montre qu'en manœuvrant le côté religion, on frappe au delà. Si l'on se dit ensuite qu'il est nécessaire, pour l'instant, de faire vite, on se

rend compte qu'il n'y a pas de meilleur signe ethnique (pas racial !) actuellement observable, presque chaque individu étant à même de documenter la position religieuse de ses parents au moment de sa naissance. Comme, par ailleurs, la crise actuelle a provoqué de nombreuses conversions, comme des conversions, à une cadence moins précipitée il est vrai, se sont toujours produites de temps à autre, il est clair que plus on recule dans le temps la date de validité des conversions, plus on laisse de descendants de Juifs en dehors de la communauté française.

Ces prémisses étant posées, trois passages de la loi nous retiendront un instant.

I. La date du 25 juin 1940, nouvellement introduite dans la loi, pour la détermination ethnique de certains demi-Juifs (à deux grands-parents Juifs).

L'armée allemande est entrée à Paris le 14 juin 1940 et chacun sait que, les jours suivants, de nombreux Juifs se sont précipités dans les églises protestantes et surtout catholiques, pour obtenir une conversion en vitesse. On est donc en droit de se demander : « Quels gros demi-Juifs le Gouvernement de Vichy entendait-il laisser passer entre les mailles », en choisissant cette date du 25 juin 1940 ?

II. La nécessité de prouver par documents l'adhésion soit à la religion catholique, soit à la religion protestante.

Comme les protestants de France, en tant que membres d'une petite minorité, sont presque tous effectivement rattachés à une paroisse, tandis que les non-pratiquants sont en beaucoup plus grand nombre nés catholiques, cette mesure revalorise les certificats paroissiaux, surtout ceux de l'Eglise catholique, et le libellé de la loi aura été, sur ce point, inspiré par des considérations disons ecclésiastiques. Cette constatation n'est pas une critique, puisqu'il s'agit de détermination ethnique. Ici aussi, nous avons toujours dit qu'il ne suffit pas à un ancien paroissien juif de faire le libre penseur pour se déclarer non-Juif ; la qualité d'ex-Juif nécessite (entre autres) le zèle de néophyte dans une autre religion. Nous savons le cas d'un né demi-Juif, qui avait réellement coupé tous liens avec la communauté juive, mais qui s'y trouve replacé d'office, vu qu'il n'est pas en possession de papiers appropriés à son cas. Tant pis pour lui ! Il paie de n'avoir parcouru que la moitié du chemin

Mais il ne faudrait pas que cette mesure documen-

taire devint obligatoire, dans d'autres domaines, pour les membres de familles ayant toujours appartenu dans leur ensemble à des religions de l'ethnie aryenne (le danger de voir passer des tenants d'autres religions à la religion juive est à peu près nul).

III *L'autorisation, par l'article 8 de la loi, à être relevés des interdictions prévues : 1° les Juifs ayant rendu des services exceptionnels ; 2° ceux dont les familles ont rendu des services de cet ordre, et qui sont établies en France depuis cinq générations au moins.*

Pour autant qu'on admette des dérogations, cette

dernière précision est enfin satisfaisante. Cinq générations, environ 150 ans, nous reportent à la fin du règne de Louis XV. Quand on sait que la majorité des Juifs, surtout les Achkénazim de l'Europe Centrale, nous sont venus depuis la Révolution (on n'en comptait alors que 60.000) on se dit que cette limite est bien établie.

Mais alors pourquoi ne l'appliquer qu'à certaines dérogations et ne pas avoir introduit quelque chose d'approchant dans l'article principal, en lieu et place de la curieuse date du 25 juin 1940 ?

George MONTANDON.

## BIBLIOGRAPHIE

LO DUCA. — *Mécanisme de la défaite française. La guerre des 150 ans.* — Paris, Editions Europa, in-16°, 60 p., 1941.

Sauf erreur, c'est la première publication des Editions Europa, qui, très prochainement, manifesteront leur activité par une création au titre opportun : la revue EUROPA. Le texte de l'élégante plaquette avait déjà vu le jour en italien. Muni d'une Introduction, il vient donc de paraître à Paris. Rien de plus naturel, car on peut dire qu'il est pensé en français, et cela n'étonne pas ceux qui savent que son auteur est mêlé, depuis de longues années, à la vie artistique et scientifique de notre capitale. Peut-être même paraît-il parfois avoir trop écrit ces pages pour ceux qui le connaissent, de sorte que certaines allusions resteront voilées au grand public.

Le sous-titre montre bien la façon dont doit être conçue cette guerre : l'aboutissement de la politique de Richelieu, maintenue à bras tendu par Bainville et consorts, selon la logique de cette politique, mais contrairement à l'évolution biologique de l'Europe. Le conflit et l'insuffisance des conditions politiques, matérielles et morales de l'enjeu devaient aboutir au renversement total des notions et de l'action. Chacun se demande si ce renversement n'ira pas jusqu'au « sparare » de Mussolini, au « faire feu » contre les anciens alliés.

TROUPEAU-HOUSAY (Jean). — 1789-1940. *La Clef du Drame* (avec Préface de Pierre COSTANTINI). — Paris, Editions du Mouvement Social Européen, in-16°, 334 p., 1941.

C'est aussi en fonction de la politique des 150 dernières années que TROUPEAU-HOUSAY considère la situation de la France en 1941. Il s'en tient du reste plutôt au cheminement intérieur qu'extérieur de cette politique. C'est dire que tout le détail de l'exposé repose sur l'action de la franc-maçonnerie, elle-même masque et soutien de l'action juive.

Et l'auteur met le doigt exactement sur le centre névralgique du drame à son début lorsqu'il rappelle, d'après les *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution* de Sigismond LACROIX, que le district des Mathurins motiva son vote contre l'émancipation des Juifs par l'avertissement suivant :

« Les Juifs ayant un corps de lois civiles et politiques qu'ils n'ont jamais cessé d'observer, ne peuvent,

« sans se rendre parjure d'un côté ou de l'autre, jurer  
« d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi et à la  
« constitution française, puisqu'ils forment eux-mêmes  
« une autre nation, qu'ils ont une autre loi, une autre  
« constitution, et même un autre roi qu'ils attendent  
« encore, qu'ils n'offrent pas de renoncer au code civil  
« et politique qui leur a été donné par leur législateur,  
« ou de le diviser et de n'en retenir que la partie du  
« culte ».

L'ŒUVRE et son OUVRIER peuvent en prendre de la graine.

FURON (Raymond). — *La Paléogéographie. Essai sur l'évolution des continents et des océans.* — Paris, Payot, « Collection scientifique », in-8°, 530 p., 136 fig. graph. et cartes, plus 16 cartes hors texte, 1941.

L'auteur, géologue de vocation, avait publié, à la même librairie, il y a deux ans, un manuel, du reste fort apprécié, de Préhistoire générale. Il rentre dans son domaine propre avec la rédaction de sa *Paléogéographie*.

Comme toutes les publications de ladite « Collection scientifique », c'est l'œuvre d'un spécialiste mais destinée au grand public, écrite donc en un langage que chacun puisse agréer et comprendre. Et, sous ce rapport, l'ouvrage opérera des « raccords » dans l'esprit de plus d'un lecteur muni de connaissances, mais de connaissances lacunaires, en géologie et en paléontologie. L'auteur rend immédiatement son récent vivant par la description des méthodes d'investigation paléogéographique, et les très nombreuses illustrations soutiennent en permanence l'intérêt.

L'éloge n'allant pas sans la critique, nous nous demandons pourquoi FURON, qui, naturellement, montre l'opposition de la théorie des ponts continentaux avec celles de l'ogénèse et de la dérive des continents (lesquelles deux dernières ne s'excluent pas), ne mentionne pas celle du continent olarctique de MATTHEW — théorie d'un continent primordial unique, mais dont le centre était au pôle nord actuel ; cette théorie tient le milieu entre la première et les deux autres, et elle a été reprise par BLACK — ce pourquoi elle intéresse les anthropologues — pour l'étude de la dispersion des Primates. Même si nos préférences vont à la deuxième des théories mentionnées, nous aurions été intéressé de voir celle de MATTHEW-BLACK discutée par l'auteur.

WELTKAMPF. DIE JUDENFRAGE IN GESCHICHTE UND GEGENWART. 1941, fasc. 1/2, avril-septembre. Publication trimestrielle de l'Institut pour l'Etude de la question juive à Francfort. — Munich, Editions Hoheneichen, grand in-8°, 128 pages.

Ainsi que le comporte cette indication bibliographique, c'est là le nouvel organe de l'Institut en question, que nous recevons au moment de la mise sous presse. Il remplace le bulletin mensuel de même titre qui paraissait jusqu'ici. Dans un avant-propos, le Dr Wilhelm GRAU, directeur de cette très belle revue, qui relève, ainsi que l'Institut, de l'action générale du Reichsleiter Alfred ROSENBERG, exprime la nécessité qu'il y avait de remplacer le bulletin politique par un organe scientifique sur la question juive. Nous ne pouvons que saluer avec joie et le lancement de la revue sous sa nouvelle forme et la tendance qui lui est dorénavant imprimée.

WEINERT (Hans). — *Entstehung der Menschenrasen [Formation des races humaines]*. — Stuttgart, Enke, 2<sup>e</sup> édition, remaniée, in-8°, VIII-324 p., 200 figures et 7 cartes, 1941.

Le succès de cet ouvrage s'affirme, tant dans sa version originale que dans sa traduction française (chez Payot). La parution d'une 2<sup>e</sup> édition, en Allemagne, édition mise à jour, en est le témoignage.

L'addition la plus notable se rapporte au chapitre traitant du Pithécantrope. Depuis les luttes héroïques que déclencha la découverte, en 1891, de la première calotte de cet être, par le médecin militaire hollandais Eugène DUBOIS, il a fallu attendre près d'un demi-siècle, jusqu'en 1936, pour faire une nouvelle trouvaille se rapportant au Pithécantrope. Mais les découvertes se sont alors précipitées et les débris qu'on en a maintenant n'appartiennent pas à moins de 7 individus différents. La mandibule (mâchoire inférieure) trouvée à Sangiran (Java), par le géologue hollandais von KOENIGSWALD, mandibule que WEINERT reproduit en grandeur naturelle, est particulièrement intéressante. L'absence de menton montre à quelle distance morphologique de l'Homme le Pithécantrope se trouvait encore, et témoigne, de plus, de la proche parenté du Pithécantrope avec l'être de Mauer près Heidelberg (dont on ne possède jusqu'ici que la mandibule), bien que l'individu de Mauer ait des dents plus humanoïdes que le Pithécantrope. Tous deux appartiennent au stade de l'*Anthropus*, qui, dans le langage des anthropologues préhistoriens, représente un niveau plus ancien que le stade de l'*Homo*.

G. MONTANDON.

---

## ÉCHOS

### Retour

Nous sommes heureux d'apprendre le retour de captivité du lieutenant Jacques PLOCARD, qui fut, dès 1927, comme directeur de LA LUTTE, un des premiers pionniers du réveil antijuif.

### Question.

L'Adjoint à l'administration de la commune mixte

de Corneille (Algérie), dont l'Administrateur disait en 1933 : « C'est un Juif ! », était-il un frère ou un demi-frère de TITAYNA ?

### Vers la suppression des pseudonymes.

Sans doute, quand le *Mercur de France* publiait, dans un même numéro, la grave « chronique sociologique » d'Henri MAZEL et la très légère « chronique des mœurs » de SAINT-ALBAN, les initiés prenaient un double plaisir à leur savoir le même auteur — et cela ne faisait de tort à personne.

Mais quand on constate que, parmi les grands dignitaires de la franc-maçonnerie, dont le Gouvernement a commencé l'extrêmement louable publication (JOURNAL OFFICIEL du 12 août), le nommé Fabius de CHAMPVILLE est un vulgaire Abraham COHEN, on se demande si l'épuration ébauchée ne devrait pas conduire à l'interdiction pure et simple, non pas de l'anonymat qui, dans certains cas, peut être nécessaire, mais du pseudonyme (toujours une tromperie), dans quelque entreprise que ce soit.

### Pour le couronnement de l'épuration.

Il suffirait de mettre en pratique le mot de MUSSOLINI (27 octobre 1930) : « Les maçons qui dorment pourraient se réveiller. En les éliminant, on est sûr qu'ils dormiront pour toujours ».

Ne pourrait-on, en attendant, marquer d'un fer rouge au front tous ceux dont le JOURNAL OFFICIEL vient de publier les noms ? Ainsi, chacun d'eux porterait M et le chiffre de son grade dans la franc-maçonnerie. S'il était Juif en même temps, on ferait suivre le chiffre d'un énorme J.

### MUSSOLINI et la notion d'ethnie.

Et puisque nous citons le Duce, poursuivons en reproduisant un passage de son discours du 10 juin dernier devant la Chambre des Faisceaux et des Corporations : « ... Les Etats doivent s'efforcer de réaliser au « maximum leur unité ethnique et spirituelle, de façon à faire coïncider à certains moments les trois éléments Race, Nation, Etat.

« Les Etats qui se chargent de trop d'éléments étrangers ont une vie tourmentée ; quelquefois, il peut être inévitable, pour des raisons suprêmes de sécurité stratégique, d'englober ces éléments. Mais alors il faut adopter envers eux un traitement spécial, exiger « bien entendu leur loyauté absolue de citoyens envers « l'Etat.

« En tout cas, lorsque l'ethnie (*etnia*) n'est pas « d'accord avec la géographie, c'est l'ethnie qui doit « bouger. Les échanges de populations sont alors des « solutions providentielles, parce qu'elles aident à faire « coïncider entre elles les frontières politiques et les « frontières raciales ».

Ceux qui connaissent les écrits du Professeur MONTANDON savent que c'est là sa thèse depuis longtemps, formulée déjà en 1916 dans un opuscule rare, mais qu'on trouve à la Bibliothèque Nationale : *Frontières nationales. Détermination objective de la condition primordiale nécessaire à l'établissement d'une paix durable*. Nous en extrayons le passage suivant p. 9) :

« ... Supprimer les marches, c'est éliminer la raison « profonde de plus d'un grand conflit.

« Comment donc les supprimer ? »

« — Après la fixation d'une frontière (si possible) naturelle, par la transplantation massive, au-delà de la frontière, des non-nationaux (ou de ceux que l'on déclare tels), puis par l'interdiction du droit de propriété ou même du droit de séjour pour les étrangers dans les provinces-frontière.

« La transplantation peut se faire avec ou sans indemnité, avec indemnité payée par les deux pays ou par le vaincu, globale ou individuelle, totale ou partielle. Ce ne sont que modalités. Que seul celui chez lequel l'indécision sur le choix des moyens est plus forte que la volonté d'atteindre le but déclare impossible cette réalisation !... » \* \* \*

## POLITIQUE ETHNIQUE

Un feuilleton de René GERIN sur la politique dite « de Richelieu », dans L'ŒUVRE du 22 août, nous fait prendre la plume sur le sujet. Voici donc le deuxième des collaborateurs de L'ŒUVRE auquel s'en prend ce numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE. Est-ce un fait exprès ? — Certainement pas, au moment où Marcel DEAT est, avec le Président LAVAL, glorieusement blessé à la pointe de ceux qui, par des moyens divers, se sont voués au redressement du pays. Tout au plus cela signifie-t-il que les appréciations de L'ŒUVRE méritent plus qu'un regard fuyant.

GERIN proteste contre cette terminologie de politique de Richelieu. Nous la trouvons au contraire pratique pour désigner l'ensemble de la politique qui, inaugurée par RICHELIEU, a été concrétisée par MAZARIN dans les traités de Westphalie et qui est restée celle — aveugle — de nos politiciens les plus récents. Mais il faut en distinguer la politique « des frontières naturelles », qui n'en représente qu'un des éléments, le seul dont nous voulions ici parler.

La politique des frontières naturelles réclamait le Rhin comme frontière entre la France et l'Allemagne. Nous défions bien qui que ce soit d'extraire du long feuilleton de GERIN la raison pour laquelle cette politique a été juste un temps et n'a plus été juste un autre temps !

Elle a été juste du temps des Gaulois et de Jules CESAR, parce qu'à ce moment le Rhin formait la frontière entre l'ethnie gauloise et l'ethnie germanique. Elle n'a plus été juste après que les frontières

ethniques eurent été bouleversées par la grande migration des peuples germaniques, parachevée vers 500. Le traité de Verdun (843) fut funeste, non seulement, comme on le dit habituellement, parce qu'il créait une zone artificielle entre France et Allemagne, zone que se disputèrent dorénavant les deux pays, mais parce qu'il créa le conflit de 1.500 ans — inconscient tant qu'on voudra — entre des notions nationales basées sur l'histoire et la géographie (France) et des notions nationales basées sur l'ethnisme (Allemagne).

La politique des frontières naturelles eût été légitime si la frontière naturelle eût correspondu à la frontière ethnique. Mais, depuis la grande migration, ce n'était plus le cas. La politique des frontières naturelles était dès lors une politique *antinaturelle*. Il ne suffit pas de ne pas l'ignorer : c'est le point sur lequel il faut insister si l'on entend, dans l'esprit des jeunes, tout éclaircir, d'un coup. GERIN reproduit le texte de bafouilleurs officiels, selon lesquels, sous la royauté : « l'idée de nationalité ne jouait pas de rôle actif dans la politique des gouvernants ». Pardon ! L'idée de nation, et partant de nationalité, jouait au contraire le rôle unique ; mais c'est l'idée *ethnique* qui ne jouait aucun rôle.

Le Français ignore congénitalement l'argument ethnique. Or, de même que par rapport à la notion de race-racialité, la notion d'ethnie-ethnicité doit être dégagée par rapport à la notion de nation-nationalité. Tant que ce dégagement n'aura pas été opéré, on verra se perpétuer, par le confusionnisme de la terminologie, celui de la pensée.

George MONTANDON.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Durée de l'Abonnement : .....


Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'abonnement : Un An : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



---

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

---

## SOMMAIRE

**L'ETUDIANT FRANÇAIS ET LA SCIENCE ETHNI-  
QUE**

par le Professeur George MONTANDON.

**L'EMIGRATION ETRANGERE EN FRANCE ET LE  
PROBLEME DES REFUGIES**

par Georges MAUCO.

**LE JUDAISME ET L'ETHNIE FRANÇAISE**

par Armand BERNARDINI

**LA RELIGIOSITE CHEZ LES ARYENS ET LES SEMI-  
TES**

par Gérard MAUGER.

**L'HERALDIQUE, SCIENCE EUROPEENNE**

par Jacques MEURGEY.

**REFORME DES MANUELS ET RECONCILIATION  
SOCIALE**

par Claude de BONNAULT.

**LA CRYPTOGRAPHIE HEBRAIQUE DANS LE SYM-  
BOLISME MAÇONNIQUE**

par Armand BERNARDINI.

**« L'ETHNIE JUIVE » : VI. — LES ELEMENTS LIN-  
GUISTIQUES DE L'ETHNIE JUIVE**

par George MONTANDON.

**BIBLIOGRAPHIE**

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :**

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris

22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.

TELEPHONE : MIChelet 25-75.

**REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :**

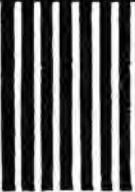
**Gérard MAUGER.**

68, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam — PARIS (20<sup>e</sup>)

TELEPHONE : MENilmontant 80-56.

**SERVICE COMMERCIAL — VENTES ET PUBLICITE**

**PAN, 33, Rue Vivienne, PARIS (2<sup>e</sup>). Central 55-20.**



LE NUMÉRO

7 fr. 50

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 6.

## SOMMAIRE

MARS 1942

- |  |  |
|--|--|
| 1° L'étudiant français et la science ethnique .....                                      | par le Dr George MONTANDON,<br>Professeur d'ethnologie à l'Ecole<br>d'Anthropologie.   |
| 2° L'immigration étrangère en France et le problème des<br>réfugiés .....                | par Georges MAUCO, Secrétaire-général de<br>l'Union internationale pour l'Etude scien-<br>tifique des Problèmes de la Population.                        |
| 3° Le judaïsme et l'ethnie française .....   | par Armand BERNARDINI, membre de<br>l'Institut International d'Anthropologie.  |
| 4° La religiosité chez les Aryens et les Sémites .....                                   | par Gérard MAUGER.   |
| 5° L'héraldique, science européenne .....  | par Jacques MEURGEY, chargé du Service<br>sigillographique et héraldique aux Archi-<br>ves Nationales et du cours d'Héraldique<br>à l'Ecole des Chartes. |
| 6° Réforme des manuels et réconciliation sociale .....                                   | par Claude de BONNAULT.  |
| 7° La cryptographie hébraïque dans le symbolisme maçon-<br>nique .....                   | par Armand BERNARDINI.   |
| 8° « L'Ethnie juive » : VI. — Les éléments linguistiques<br>de l'ethnie juive .....      | par George MONTANDON.  |
| 9° Bibliographie (Adolf GUENTHER, BLAAS, Hans GUEN-<br>THER, DORNFELDT, SCHUELLER) ..... | par G. M-N.  |

L'ETHNIE FRANÇAISE repart après avoir dû interrompre cinq mois sa parution, par suite de difficultés matérielles. Il se peut que ces dernières obligent à changer de format, mais elle continuera sa tâche. Puisse du moins cet arrêt momentané avoir démontré à ses nombreux sympathisants la nécessité de traduire cette sympathie par le soutien efficace que signifie l'abonnement à notre organe.

Comme nous nous adressons avant tout aux Jeunes, nous faisons débiter ce numéro par le texte de la conférence donnée par notre Directeur, le 4 décembre dernier, aux « Sociétés Savantes », devant un public d'étudiants — auxquels elle était avant tout destinée. Nous attirons, d'autre part, l'attention du lecteur sur la révélation apportée par la communication de notre collaborateur Armand BERNARDINI à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, relativement à la cryptographie hébraïque dans le symbolisme maçonnique.

## L'ÉTUDIANT FRANÇAIS ET LA SCIENCE ETHNIQUE

par George MONTANDON

Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie.  
(Conférence donnée à la salle des « Sociétés Savantes » le 4 décembre 1941.)

L'invention du feu marque, pour l'être en passe de trouver des moyens artificiels d'augmenter son bien-être, l'aurore de l'humanité.

Ausi bien le préhistorien de métier que l'amateur réfléchissant un instant au problème, pensent que si un squelette, à la limite de ce qui est humain, s'accompagne des cendres d'un foyer, ce n'est plus un Singe

supérieur, mais un Hominidé, un représentant de la famille zoologique dans laquelle l'Homme a sa place.

Tous les peuples, tous les groupements humains du monde savent donc faire du feu.

Tous, sauf un !

Les découvreurs de terres ont abordé un jour chez une peuplade où personne ne savait l'allumer. Cela ne

veut pas dire que ces indigènes ignorassent l'art de rôtir une pintade. Leurs ancêtres devaient avoir recueilli le feu lors d'un incendie provoqué par la foudre. Mais l'entrechoc de silex ou la giration de deux éléments ligneux en vue de faire jaillir l'étincelle leur étaient parfaitement inconnus. Il s'agissait de ne pas laisser éteindre le foyer, et, si le malheur se produisait, il fallait aller chercher la flamme au campement le plus voisin !

Ces indigènes sont les Pygmées des Iles Andaman, archipel de haute mer, en plein Océan Indien, au Sud des côtes de Birmanie.

\*\*

Vous avez tous entendu parler du *boumerang*, cette palette coudée dont les ailes sont légèrement gauchies par une torsion hélicoïdale, arme de chasse aux oiseaux, inventée par un des peuples les plus incultes du globe, les aborigènes d'Australie.

Ce que vous ignorez peut-être, du moins bon nombre d'entre vous, c'est que les Australiens, dont l'intelligence a été tout de même assez affinée pour inventer le boumerang, n'ont jamais trouvé le principe de l'*arc* de guerre et de chasse.

L'arc et la flèche sont connus de la grande majorité des autres peuples et si, chez nous, en Europe continentale, en scrute le passé, on découvre des pointes de flèches dans des niveaux archéologiques remontant jusqu'à 25.000 ans environ.

Or, les inventeurs du boumerang n'ont jamais réalisé l'arc ; les tribus du continent australien ne se sont jamais combattues à l'arc ; jamais le ciel australien n'a été sillonné d'une flèche lancée par un arc !

\*\*

La façon de compter selon les règles du système décimal — 10 fois 1 font 10 ; 10 fois 10 font 100, etc. — nous est si naturelle qu'il nous paraît inconcevable qu'un peuple tant soit peu civilisé l'ait ignorée.

Cependant, ni les Grecs, ni les Romains, ni les Gaulois, ni les Germains ne connaissaient le système décimal et en particulier la valeur du *zéro* multiplicateur. Les Romains combinaient les lourds chiffres dits romains, que vous connaissez, pour établir péniblement leurs opérations mathématiques.

Le zéro nous vient de l'Inde. C'est à l'Inde que l'Occident le doit — à personne d'autre !

Il est toutefois un autre peuple qui a connu le zéro et qui s'en est servi. Il faut franchir les océans pour le rejoindre.

Les Peaux-Rouges de l'Amérique n'étaient pas tous des chasseurs de buffles ou de pécaris. Certaines nations amérindiennes ont échafaudé d'étonnantes civilisations. Mais, ni les fameux Incas du Pérou, ni les célèbres Aztèques du Mexique ne connaissaient le zéro. Par contre, les Maya du Yucatan et du Guatemala avaient, indépendamment des Indous, découvert la valeur auxiliaire du zéro et s'en servaient dans leurs opérations (ils ne l'écrivaient du reste pas comme notre zéro et lui donnaient une forme ressemblant à un œil).

Or, lorsque Christophe Colomb débarqua en Amérique, pas un peuple du Nouveau-Monde, des Esquimaux de l'extrême Nord aux Fuégiens de l'extrême

Sud, des sauvages du Chaco paraguayen aux Aztèques du plateau mexicain, pas un peuple amérindien, dis-je, ne connaissait la *roue*. Il n'existait pas une roue, pas une brouette, pas une voiturette dans toute l'Amérique. Ainsi, des peuples ayant pu susciter de complexes civilisations et ayant été jusqu'à trouver le principe du zéro multiplicateur, s'étaient montrés incapables de concevoir le principe de la roue !

\*\*

Pourquoi vous ai-je donné ces exemples ?

Et je me permettrai d'ajouter, Mesdames et Messieurs : pourquoi est-ce que la majorité de vous les ignoraient ?

Il est facile, dans la rue, de reconnaître un Homme noir d'un Blanc, et un Blanc d'un Jaune. Mais, entre les Hommes, il n'y a pas que des différences de peau. Il y a aussi des différences spirituelles.

On a voulu vous faire ignorer, tant les unes que les autres, Etudiants français ! La science ethnique, c'est-à-dire la science, non pas des individus, mais des *groupements* humains, la science qui les distingue, non seulement corporellement, mais selon tous les degrés de leurs réalisations dans les domaines linguistique, religieux, culturel et mental, ainsi que selon leurs capacités de réalisation dans ces différents domaines, cette science-là vous a été, sinon théoriquement, du moins en fait, pratiquement interdite.

C'est très curieux !

Cette science de l'Homme a été avant tout française. Presque tous les jours, vous passez, sur la place Danton, devant la statue de BROCA (1), créateur des méthodes modernes de l'anthropologie physique. Quel est celui d'entre vous qui lui ait jamais jeté un salut en pensée ? Combien même savent ce qu'il fut, ce qu'il fit ?

Après des débuts splendides et prometteurs, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la science ethnique a trouvé des adversaires à droite et des adversaires à gauche.

À droite, c'était d'abord l'opposition de ceux qui craignaient les enseignements de la Préhistoire depuis la révélation de l'Hominién de Neandertal, du Pithécantrophe et autres précurseurs de l'Homme. Cette opposition se traduisait par d'âpres controverses, puis par le silence, lorsque les preuves de l'existence de Préhumains, qui n'étaient pas encore des Hommes, se furent accumulées.

Et c'était aussi ce mot d'ordre du silence qui régnait dans une autre droite, de nationalisme intégral, le silence, non seulement sur les différences visuelles séparant les humains, mais le silence sur toutes les questions d'ordre ethnique, comme si les nations continuaient de n'être que les habitants d'un territoire s'amplifiant ou se réduisant au gré des caprices et des mariages des souverains. En un instant où les nations de l'Europe voisine bouillonnaient du principe ethnique et se reforgeaient selon la nature de l'Homme, en cet instant-là, pour cette

(1) Depuis, la statue en question est passée à la récupération du bronze.

droite dont nous parlons, l'Homme ne devait rien savoir de l'Homme.

Mais à gauche l'opposition était devenue tout aussi vive, voire beaucoup plus agressive.

L'idée même qu'il pût y avoir des races différentes, un échelonnement des civilisations, une hiérarchie des capacités selon l'ethnicité des groupements, était devenue une hantise pour ceux qui, dans le secret du cabinet, avaient décrété que tous les individus du globe pouvaient être ramenés à une commune mesure. Nous nous souvenons avoir assisté, dans la grande salle de la Sorbonne, à une conférence spectaculaire, sous la présidence du Professeur PRENANT, où plusieurs collègues nièrent à tour de rôle les entités ethno-raciales, — et nous devons ajouter que les orateurs de l'Institut catholique de Paris, dans un cycle de conférences sur le sujet, ne s'exprimèrent pas d'une façon beaucoup plus conforme à la réalité. Le centre principal de cette résistance venait d'une communauté qui, elle, sait se servir au mieux de ses intérêts, de sa force ethnique.

Celui qui vous parle peut affirmer qu'il a débuté dans les études anthropologiques sans idée préconçue d'aucune sorte relativement aux groupements humains, dans l'ignorance même complète du fait que scruter ce sujet pût être un motif d'opprobre pour qui que ce fût. Mais, de même qu'il est impossible à un ecclésiastique d'approfondir les études préhistoriques et de continuer à admettre la légende adamique comme explication des origines de l'humanité, de même il est impossible à qui que ce soit de délimiter les types raciaux humains, de caractériser les communautés humaines, sans buter un jour ou l'autre sur le type racial juif, et sur la réalité concrète qu'est l'ethnie juive.

C'est pourquoi, consciemment ou inconsciemment, les Juifs haïssent une science qui, les déterminant, contribue à les sortir de l'incognito dans lequel ils tentent de vivre au sein des autres communautés; aussi s'efforcent-ils d'étouffer cette science, comme vous le montrera l'exemple suivant. Au cours de la guerre mondiale de 1914-1918, dans toutes les armées belligérantes, on profita des périodes de repos des troupes pour effectuer parmi les hommes des examens anthropologiques (le rassemblement d'hommes normaux d'âge adulte est une occasion de choix pour ces opérations); une seule armée fit exception : l'armée française; des influences juives s'opposèrent à ces déterminations.

Mais c'est aussi pourquoi la science ethnique est un des éléments indispensables à l'étude de la question juive, dont un journaliste, *nota bene* anglais, Henri Wickham STEED, disait avec perspicacité, bien avant cette guerre : « Aucun homme, qu'il soit écrivain, politique ou diplomate, ne peut être considéré comme mûr tant qu'il n'a pas tenté d'aborder carrément le problème juif ».

\*\*\*

Nous n'avons au reste nullement le dessein de l'aborder ce soir. Il nous suffit d'avoir mentionné la relation historique qui règne entre la question juive et le problème ethnique.

Quelle a été la conséquence, pour la science ethnique dans notre pays, de la tournure d'esprit alors régnante ? La conséquence en a été double.

D'une part, les cercles officiels mirent l'accent sur l'*ethnographie*, c'est-à-dire sur le rassemblement des objets propres aux peuples incultes, science des plus intéressantes et prêtant à des comparaisons nécessaires, mais qui était favorisée avec l'arrière-pensée de maintenir dans l'obscurité les valeurs proprement raciales. D'autre part, l'étude du corps humain fut poussée dans le sens *constitutionniste* et individualiste, étude d'un indéniable intérêt, comme toutes celles auxquelles s'applique l'esprit humain, mais de valeur restreinte, et qui, lorsqu'on prétend, par l'énumération et la figuration de physionomies artificielles (dans LA GERBE, par exemple), lui donner le pas sur l'idée ethno-raciale, est, à l'égard de cette dernière, une véritable trahison.

La remise des études ethniques sur la voie normale postule donc une prise en considération appropriée du problème racial — car, je dois peut-être tout de même l'expliquer pour plusieurs d'entre vous : en langue française, le problème ethnique est plus vaste que le problème racial, le premier englobant le second (je devrais du reste vous donner la définition de plusieurs termes, mais une causerie n'est pas un cours, et je m'efforce, sans interruptions fastidieuses, de rester compréhensible). Mais ici une remarque est nécessaire.

La raciologie est une science dont les conclusions finales concernent, non pas les individus, mais les groupes. Mise à part la différentiation des *grandes races* (Blancs, Noirs, Jaunes, Pygmées, Australoïdes), il ne vous sera jamais possible, par la seule considération de leurs traits physiques, d'attribuer à une communauté ethnique tous les individus qui en relèvent; il en est qui échapperont. Dans la plupart des groupes, les individus tout à fait caractéristiques racialement sont même en minorité, et il est enfin des groupements dont le propre est une très grande marge de variation des caractères corporels, dits aussi physiques ou somatiques. En un mot, les problèmes raciaux sont, sous bien des aspects, des problèmes de *moyennes*.

Il n'en est pas moins vrai que l'assise première sur laquelle repose la science ethnique reste et demeure la détermination anthropologique : mensuration, examen physiologique, photographie. C'est là le point central, d'où il faut partir, et d'où l'on pourra facilement rayonner dans toutes les directions; et l'on se sentira à l'aise d'être parti de cette base, même si, dans tel ou tel problème, les données corporelles ne livrent que des résultats limités. C'est là sans doute la raison prépondérante pour laquelle un médecin devient facilement anthropologue ou ethnologue; rien n'inspire plus confiance en soi-même que de savoir, qu'en cas de doute sur un point de détail, on peut effectuer la recherche nécessaire dans les archives d'un domaine qui vous est familier. Mais être médecin ne signifie nullement être anthropologue, et l'on connaît d'autre part de très notables anthropologues et ethnologues partis de la géologie, ou de toute autre branche,



pour arriver à être des maîtres en anthropologie ou en ethnologie.

\*\*

Un domaine où la méconnaissance de la question raciale a des conséquences curieuses pour ne pas dire calamiteuses — et vous verrez que la discussion de cet à-côté nous mènera loin — c'est celui de la *statistique officielle de la France*.

Plusieurs d'entre vous connaissent, pour les avoir manipulés, les in-quarto consacrés tous les 5 ans aux populations de l'empire français. Ces pauvres populations y sont malaxées et combinées sous tous les aspects possibles : globalement ou par sexe dans l'ensemble de l'empire, dans les pays et les départements, d'après leur origine française ou étrangère dans l'empire, les pays ou les départements, d'après les divers pays étrangers dont ils sont les ressortissants et cela pour chaque département, etc., etc. Le nombre des rubriques inventées est inimaginable.

Vous vous dites donc qu'il n'est certes pas possible de faire mieux, d'être plus complet, de songer à une autre vision des populations de l'empire et que les nombreux fonctionnaires qui ont peiné à calculer ces pourcentages ont bien mérité de la patrie !

Cependant, en y regardant de plus près, vous constatez qu'il manque un aspect des choses, ou plutôt des hommes, un seul aspect, un renseignement menu, mais de tel ordre que si vous êtes raciologue ou ethnologue, vous vous convainquez bientôt que l'ouvrage monumental est à peu près bon à être jeté au panier.

Il ne manque, en effet, dans la statistique en question, que les renseignements relatifs à la *race* des intéressés.

Un exemple : on vous dira que, dans le Département de la Corrèze, il y a 9 étrangers (j'invente les chiffres !), soit 2 Algériens, 3 Martiniquais et 4 Russes. Mais vous ne savez pas si les Algériens sont des Européens ou des Araboïdes, les Martiniquais, des Noirs ou des Blancs, les Russes, des Nordiques blonds ou des Bouriates aux yeux en fente.

Nous avons donc bien dit : l'ouvrage — qui se répète périodiquement — représente un travail énorme, il est d'un maniement beaucoup trop complexe et, dernier avatar, à peu près sans valeur.

Il ne serait pourtant pas difficile d'établir : d'une part, une méthode d'identification simple mais utile (ce qui figure aujourd'hui sur les passeports est inadéquat même pour le signalement auquel cette pièce doit satisfaire), d'autre part, une échelle de termes raciologiques permettant de définir d'un seul vocable l'appartenance raciale — sans préjudice de l'appartenance ethnique, qui n'est, le plus souvent, que l'appellation courante du peuple en question (Finlandais, Espagnol, Arménien, etc.).

Et la question d'appartenance raciale nous amène à soulever un point précis.

L'administration gouvernementale recommande couramment aux coloniaux de ne pas appeler les Nègres des « Nègres », mais de leur donner la qualification de « Noirs ». Cela selon le désir des Noirs eux-

mêmes, qui se sentent offensés de l'appellation de « Nègres ».

C'est là sans doute faire montre d'une sensibilité exagérée, puisque « nègre » signifie « noir ». Mais passons sur cette considération ! Cela nous donne l'occasion d'indiquer une modalité qui pourrait être observée dans ce domaine.

Sans pénétrer plus avant dans le schéma susceptible d'être proposé, ne tenons compte que des trois termes classiques de Blancs, Jaunes et Noirs : Les Blancs sont en réalité des Blanchâtres, les Jaunes des Jaunâtres, les Noirs des Noirâtres.

La latinisation de ces trois termes donne : les Alboïdes (les Blanchâtres); les Flavoïdes (les Jaunâtres), les Négroïdes (les Noirâtres).

Et si l'on veut encore « dénigrifier » le terme de « Négroïdes », on pourra se servir des racines grecques et dire : les Leucoïdes (pour les Blanchâtres), les Xanthoïdes (pour les Jaunâtres), les Mélandoïdes (pour les Noirâtres).

Enfin, le sujet qui est à mi-chemin de deux de ces pôles, ou des trois, pourra être taxé de « Mixte », ce qui voudra tout dire.

Nous n'avons mentionné ce point qu'à titre d'indication.

\*\*

Mais cette susceptibilité qu'on demande au colonial de ménager est basée sur la question de l'égalité ou de l'*inégalité des races*.

C'est là un problème qu'il faut savoir aborder, discuter et résoudre — en rendant hommage à la mémoire de GOBINEAU pour la géniale intuition qu'il eut de la réalité. La solution en question est même beaucoup plus simple que ne se le figure plus d'un d'entre vous.

L'inégalité entre les races pourrait être de principe, essentielle, qualitative, inhérente à l'appartenance même à une race. Nous sommes loin de le nier. Mais ne tenons pas compte de cette possibilité ici. L'inégalité, pour ainsi dire quantitative qu'il est facile de démontrer, suffit, et sa démonstration ne peut pas soulever d'irritantes controverses.

Chaque maître d'école sait que les « volées » d'élèves, qui lui sont annuellement confiées, ne sont pas égales; il lui arrivera souvent de dire que telle volée est supérieure à telle autre, et personne ne lui déclare que c'est impossible. Pourquoi taxe-t-il telle ou telle volée de supérieure ? — Parce qu'elle compte un plus grand nombre d'individus « supérieurs » pour les critères qui les font juger, ces critères étant plus ou moins les mêmes pour tous les établissements scolaires. Lorsqu'un auditeur entend dire que telle volée était supérieure à telle autre, il comprend immédiatement ce que cela signifie, sans autrement approfondir le sujet.

Supposez maintenant qu'une volée provenant d'un certain territoire, ou d'une certaine paroisse, ou parlant une certaine langue, ou encore appartenant à une certaine race somatique, soit régulièrement, toutes les années, supérieure à une autre, cette unité (pays, religion, parler ou race) pourra être tenue pour supérieure relativement aux critères envisagés. Or, lorsqu'une

race somatique livre pour ainsi dire toujours un beaucoup plus fort pourcentage d'individus qualifiés, elle est supérieure, non pas en principe, non pas dans les nuages, non pas « essentiellement » de façon nécessaire, mais elle l'est en tout cas quantitativement, en fait, en pratique. — Permettez-moi cette comparaison : Les Bretonnes passaient autrefois — à tort ou à raison — pour être de meilleures bonnes d'enfants que les Parisiennes; on avait donc plus de chance de tomber sur une bonne d'enfants supérieure en choisissant une Bretonne plutôt qu'une Parisienne !

Il y a donc, quantitativement, dans certains groupements que nous appellerons A, un plus grand nombre d'individus dépassant tel niveau mental qu'il n'y en a dans d'autres groupements que nous appellerons B, et, parmi les éléments héréditaires qui, similairement aux éléments morphologiques, constituent, telle une mosaïque, la personnalité, il en est plus fréquemment de supérieurs qui se rassemblent et se combinent dans un individu A que dans un individu B. Quel que puisse être le nombre des individus B dépassant le niveau mental envisagé, et le nombre des individus A n'y atteignant pas, le résultat d'ensemble est indéniable : la race B est inférieure à la race A.

Quant aux inégalités culturelles, c'est-à-dire celles qui découlent des civilisations propres aux peuples, et dont nous avons donné quelques exemples au début, qui les niera ? Certes, elles sont plus superficielles que les inégalités raciales; des siècles cependant seront parfois nécessaires à tel peuple pour atteindre le niveau de tel autre. Ce qui complique éventuellement le jugement à porter sur une civilisation, c'est la différence non seulement sociale, mais culturelle, entre les classes d'une même population; sauf exception, c'est dans ce cas le niveau culturel supérieur qui est représentatif de cette population.

C'est ainsi que, d'après le niveau de leurs civilisations, les peuples de notre domaine colonial peuvent être reconnus comme appartenant à 5 niveaux hiérarchiques — mais nous n'énumérerons pas les ressortissants à ces 5 échelons : cela nous entraînerait trop loin.

Et nous ne dirons rien non plus relativement aux règles régissant les mariages entre Européens et indigènes, tant en France qu'aux colonies, mais cela pour une autre raison : c'est qu'aucune prescription ne les régleme. D'autre part, on ne voit rien poindre à l'horizon dans cette branche de la législation. Les Autorités paraissent s'en remettre, comme mesure de défense contre les unions avec les indigènes, à l'instinct de la race chez chaque colonial pris individuellement. Mais, précisément en France, cette défense est faible, on le sait par expérience. Un programme de rénovation comporterait aussi dans ce domaine quelque aménagement.

Dans nos considérations relatives à l'inégalité proprement raciale, nous avons eu spécialement en vue les grand races. Il va sans dire que les différences entre les races d'une même grand race sont moins vives. Il n'en est pas moins vrai que des formations ethniques différentes et des mutations psychiques — faits sur les-

quels nous ne pouvons insister aujourd'hui — ont fait parfois se rompre l'équilibre entre deux races qui, en principe, avaient été égales.

Et il est des faits de morphologie contre lesquels il est vain de s'insurger !

Il y a près d'un million d'années que les premiers précurseurs de l'Homme se sont dégagés de l'animalité. Mues par des forces internes — car, pour nous, vitalistes pour des raisons biologiques, l'action de l'ambiance, capable de provoquer des modifications, n'est pas en état, à elle seule, de coordonner le mouvement ascensionnel des êtres — mues donc, disons-nous, par des forces internes, les lignées préhumaines se sont acheminées, par l'intermédiaire de tâtonnements et d'ébauches attestés par leurs restes fossiles, vers la forme humaine. Celle-ci elle-même s'est façonnée selon des anatomies diverses : les grand races que nous avons énumérées. Dans la grand race europaïde ou leucoïde, s'est développée — ne disons maintenant plus une « race », parce que d'autres facteurs que les raciaux y participent — s'est développée une *ethnie* aryenne, dont les membres appartiennent à plusieurs races, dont une race blonde. Or, c'est cette race blonde qui, en particulier par cette dépigmentation qu'est le blondisme, tient la tête de la colonne, qui s'écarte le plus de la forme qu'affichaient les Préhumains. N'est-il même pas heureux qu'aux qualités spirituelles dont ont fait preuve les hommes nordiques s'ajoute un caractère somatique qui permet souvent — rappelons-nous que la raciologie est affaire de groupe et non d'individus — qui permet de les différencier ?

\*\*

Et c'est pourquoi, dans un des numéros de L'ETHNIE FRANÇAISE, qui, grâce à l'aide de Gérard MAUGER, a pu voir le jour, nous avons formulé comme suit le schéma de la solution du problème ethno-racial pour la France, — schéma que nous reproduisons textuellement :

1° Reconnaissance de l'existence du problème ethno-racial pour la mise sur pied de la France nouvelle (cette reconnaissance nécessitant une refonte complète de l'enseignement des données qui s'y rapportent, et cela conditionnant une réorganisation générale de l'Anthropologie française).

2° Reconnaissance de l'égalité des trois races constituant l'ethnie aryenne.

3° Reconnaissance, au sein des trois races (et de leurs sous-races) égales, du rôle d'étendard que jouent les Nordiques.

4° Reconnaissance de l'état d'infériorité qu'ont suscité les éléments étrangers à l'ethnie aryenne.

5° Nécessité d'éliminer et d'éloigner ces éléments autant que peut encore se faire, des territoires de l'ethnie française.

\*\*

Mais je ne voudrais pas terminer sans faire encore mention d'une des tâches particulières auxquelles un esprit rénové de la jeunesse française devrait prêter son attention et son concours : la création, telle qu'elle a été proposée par notre collaborateur et ami Armand BERNARDINI, d'un « Office de généalogie des familles

françaises » et, de façon plus large, d'un « Institut de Généalogie sociale ».

Le fonctionnement d'un organisme de cet ordre aurait un double résultat, un double avantage.

Dans des pays voisins, chaque individu est sans doute citoyen du pays, mais il est en particulier citoyen d'une commune, commune fixe, « commune d'origine » selon le terme courant, qui, en règle générale, n'est nullement la commune où il est né. Vous devinez combien cette modalité lie l'Homme au sol de ses pères, même s'il n'y a pas habité, car c'est dans cette commune qu'il devra demander le renouvellement de ses actes de famille, et c'est cette commune qui le secourra si la misère tombe sur lui.

Rien de tel en France ! Quand vous devenez citoyen français, vous appartenez à toute la France — ou toute la France vous appartient. C'est beaucoup !

Le cadeau est même de telle envergure que le citoyen ne se sent certainement pas enraciné au même titre que s'il appartenait à un coin de terre précis.

Des Archives officielles des familles françaises remédieraient en bonne part à cet inconvénient. Et, le jour où seraient créés ces Archives, vous ne verrez plus s'immiscer si facilement parmi vous tant d'indésirables dont la trace des origines se perd ensuite si vite ! Aujourd'hui encore, le JOURNAL OFFICIEL rapporte chaque semaine plusieurs demandes de changement de nom. A part quelques requêtes légitimes du fait de sonorités fâcheuses, la plupart de ces demandes proviennent de porteurs d'un nom marquant une origine juive. La plus impudente de ces revendications est celle, lue cet été, d'une Dame BASTIAN née LÉVY, sollicitant de ne plus s'appeler « née LÉVY ».

Une réalisation telle que celle préconisée par BERNARDINI rendrait indubitablement des services légitimes en même temps qu'elle permettrait d'utiles barrages. L'Allemagne voit fonctionner, chez elle, depuis longtemps, sous le nom de *Sippenamt*, un organisme de cet ordre où sont cataloguées les descendance.

Et ne croyez pas — j'en viens au second avantage — que ce travail de repérage des ascendants et des ancêtres susciterait des dissensions ! On peut au contraire affirmer qu'il serait un instrument de réconciliation sociale. Un instant de réflexion suffit à s'en convaincre.

Le nombre de nos ancêtres, à chacun d'entre nous individuellement, est beaucoup plus élevé que ce que nous nous figurons. Comme nous avons tous 2 parents, que chacun de ces parents en a 2, etc., cela donne, pour 40 générations (c'est-à-dire, à 4 générations par siècle, pour les environs de l'an mille, au centre du moyen âge), cela donne plus d'un quadrillion d'ancêtres (je dis bien plus de mille milliards d'ancêtres) pour chacun de nous. Comme le globe n'est aujourd'hui peuplé que de 2 milliards d'humains, et qu'il n'atteignait pas à 1 milliard en l'an mille, et pas à plus d'une vingtaine de millions pour l'espace France, cela signifie que, dans les limites d'une région naturelle, il y a quantité de géniteurs communs pour un grand nombre de descendants, en d'autres termes que le brassage de la population a été intense, que chacun de nous peut se vanter de connexions illustres (nous avons tous, dans les veines, du sang de Charlemagne, entendons-nous dire), mais que, tous aussi, nous avons des ascendances très humbles. Chacun de nous a, en lui, du sang de souverain et du sang de miséreux.

C'est d'ailleurs ce brassage perpétuel, au cours des millénaires, dans les limites d'une région naturelle, qui fait qu'à la longue il se constitue là une *race*, par addition et répétition de caractères proches ou similaires. En d'autres termes, dans une même race, on peut dire en gros que *tous descendent de tous*.

N'est-ce pas là la base de la solidarité nécessaire pour le renouveau que réclame la France ?

Et si la jeunesse ne participe pas à ce nouveau départ et ne s'y associe de fait et d'esprit, qui d'autre donc y mettra son cœur ?

---

# L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE ET LE PROBLÈME DES RÉFUGIÉS

par Georges MAUCO

*Secrétaire général de l'Union internationale  
pour l'Etude scientifique des Problèmes de la Population*

L'immigration étrangère en France, depuis un demi-siècle, a fourni des éléments humains de plus en plus différents du type français et, par là, de moins en moins assimilables. Les derniers apports apparaissent même non désirables, tant du point de vue humain que du point de vue économique. De telle sorte que depuis une dizaine d'années les autorités françaises voyaient apparaître la nécessité d'admettre la notion de *qualité* en matière d'immigration. Mais les tendances politiques égalitaires des gouvernements leur interdirent d'agir

en conséquence et d'assurer la protection ethnique du pays. Une telle notion avait pourtant été admise depuis longtemps par un pays démocratique : les Etats-Unis. Des « quotas » y avaient étroitement limité la venue d'éléments jugés non désirables du point ethnique et favorisé les éléments racialement nordiques de l'Europe : Anglo-Saxons, Germains, Scandinaves, au détriment d'immigrés d'autre origine.

L'étude de la composition de la population étrangère en France depuis 1876 fait apparaître la prédominance

successive de trois grands éléments ethniques de l'Europe (Germaines, Latins, Slaves), puis celle d'éléments asiatiques et africains. C'est ainsi qu'on constate :

1° *Jusqu'en 1891* : les trois-quarts des étrangers venus en France sont fournis par les peuples nordiques de l'Europe occidentale : Belges, Hollandais, Allemands, Suisses, Anglais, Luxembourgeois, Scandinaves, etc... Éléments très assimilables en raison de leur niveau de vie, de leur culture et de leur moralité s'harmonisant à celle des Français. La langue même rap-

liens et Espagnols du Nord fournissent d'excellents travailleurs manuels nécessaires au pays. Courageux, sobres, ils sont proches des Français par les croyances, les mœurs et la langue qui leur permet de comprendre les patois gascons et provençaux. Ils retrouvent en France un climat et des travaux qui leur permettent une rapide adaptation et une assimilation facile.

3° *Depuis 1920*, les besoins de main-d'œuvre accrus par la guerre, obligent à l'immigration organisée qui recrute et importe massivement des travailleurs de

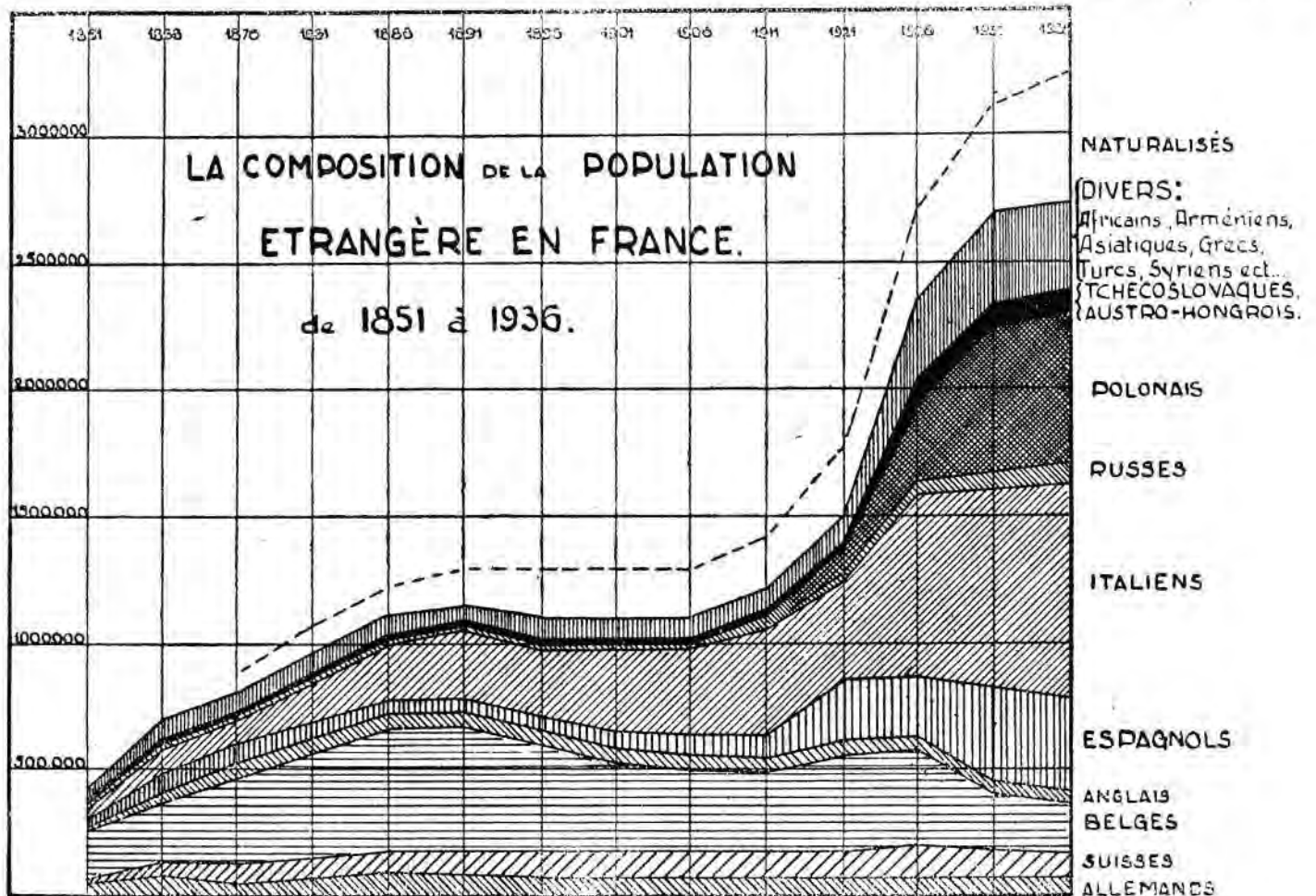


Fig. 1

prochait les Belges, Luxembourgeois et Suisses du Français. Les Allemands se faisaient aisément comprendre dans l'Est de la France. Au surplus, ces apports se faisaient assez lentement pour permettre une complète assimilation. Mais, à partir de 1900, la proportion de ces éléments va aller diminuant. En 10 ans, de 1926 à 1936, les Belges, Luxembourgeois, Anglais, Suisses en France vont se réduire de plus de 20 %.

2° *De 1891 à 1920*, c'est-à-dire jusqu'à la guerre 1914-1918, les besoins de main-d'œuvre de l'industrie et de l'agriculture attirent de nombreux ouvriers italiens et espagnols. Aussi, durant cette période, c'est le *groupe méditerranéen* : Italiens, Espagnols, Portugais, qui domine. Le problème de l'assimilation se complique, surtout pour les Italiens et Espagnols du Sud (Siciliens, Calabrais, Andalous), moins laborieux et moins évolués. Les différences de mentalité apparaissent plus longues à résorber : les mariages mixtes plus difficiles, la criminalité plus forte. Par contre, Ita-

liens et Espagnols du Nord fournissent d'excellents travailleurs manuels nécessaires au pays. Dès lors, les Slaves : Polonais, Tchecoslovaques, Yougoslaves, vont constituer une masse d'autant plus importante que les premiers éléments (Belges, Suisses, etc.) vont aller diminuant. Ici le problème de l'assimilation devient difficile. Les différences d'origine, de niveau de vie, de mœurs, de langue surtout, de climat et de travaux, vont constituer autant d'obstacles. Le déracinement est trop profond : il faut constituer des cités, véritables îlots avec leurs écoles, leurs professeurs, leurs prêtres, leurs commerçants, leurs coutumes et leurs fêtes. Pour les isolés, la désadaptation est si brutale qu'elle entraîne de fréquents déséquilibres de la moralité (criminalité doublée) ou de l'esprit (troubles mentaux). Toutefois, sur le plan économique, et malgré un gros déchet, cette immigration fournit de bons travailleurs. Une fois adaptés, les ouvriers et paysans polonais ou tchèques fournissent un rude labeur utile au pays. Du point de vue sanitaire, ce sont des éléments sains et

robustes. Leur recrutement est d'ailleurs en grande partie contrôlé sanitaire et économiquement par les autorités françaises.

4° Depuis la guerre de 1914-18, et spécialement depuis 1932, la France a reçu des éléments les plus divers et d'origines fort éloignées de celles du peuple français. Éléments coloniaux : Africains et Asiatiques, Juifs de toutes nationalités, Balkaniques et Levantins, Russes, Assyriens, etc. Ici apparaît un mouvement migratoire d'un caractère spécial : celui des *réfugiés* qui vont alimenter ce que l'on peut appeler l'*immigration imposée*, par opposition à l'immigration libre des travailleurs étrangers. Alors que les ouvriers immigrés viennent volontairement, avec une force neuve et l'espoir constructif du pionnier, les réfugiés au contraire arrivent contraints, avec la nostalgie du passé et la crainte de l'avenir. Alors que l'immigration ouvrière — utile au pays — est contrôlée et adaptée aux besoins économiques, l'immigration imposée, par une étrange anomalie, était laissée sans contrôle. En 1936, un Comité composé des délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, des Associations Israélites, des Comités de réfugiés étrangers et des partis socialiste et communiste, fut institué au Ministère de l'Intérieur pour accorder le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, sans préoccupations sanitaires, ethniques ou économiques. Trois grands groupes notamment sont entrés en France : les Russes, les Arméniens et les Juifs. Il ne s'agit pas ici de travailleurs utiles au pays, mais d'êtres humains diminués par l'angoisse, par la démoralisation et souvent par la maladie. Ils portent le poids de leur échec et, enfiévrés par des désirs de revanche, sont inaptes en général aux activités productives. Ils viennent grossir les villes déjà surpeuplées. S'aidant d'une remarquable solidarité, ils vont se glisser dans les activités les plus influentes sur la vie de la nation : professions libérales, commerces, spectacles, etc. Et cela en dépit de différences profondes de mentalité, de croyances, de langue et même de moralité. La plupart n'éprouvent pas le désir profond de s'adapter. Ils gardent leurs coutumes, restent groupés, sont hantés par des espérances et des haines qui leur sont propres. Ils expriment volontiers un certain mépris pour le pays d'accueil sur lequel ils reportent, semble-t-il, une partie de leurs déceptions et de leurs souffrances. Un orgueil inattendu les fait s'opposer au milieu français qu'ils jugent « incompréhensif » et au pays qu'ils critiquent. Nombre de Russes et de Juifs reprochent volontiers à la France de ne pas leur accorder la même situation qu'ils ont dû abandonner et de ne pas intervenir énergiquement pour leur rétablissement dans leur pays d'origine. Ces divergences et différences sont en apparence masquées par une souplesse tout orientale et par le désir de plaire, mais elles se révèlent dans le comportement profond et dans les manifestations instinctives de la sensibilité.

L'étude de l'assimilation de ces éléments avait été jusqu'ici difficile, faute du temps et du recul nécessaires. Toutefois, certaines familles sont en France depuis vingt ans et elles ont pu être suivies. Nous possédons ainsi des précisions sur près de 1.000 familles (mariages mixtes, comportement social et militaire, santé, criminalité, scolarité, natalité, professions, etc.)

L'expérience des autorités administratives, des prêtres, des instituteurs, des employeurs, etc. est riche d'enseignements. Par ailleurs, les derniers événements et la guerre ont constitué une pierre de touche révélant les réactions profondes de ces émigrés. Il est donc possible de dégager quelques traits généraux de cette expérience.

#### L'IMMIGRATION IMPOSEE : LES REFUGIES

Par immigration imposée, il faut donc entendre celle de réfugiés venus en France, plus ou moins contraints, et souvent parce que n'ayant pas la possibilité d'aller ailleurs, tous les autres pays du monde s'étant fermés à eux. De ce point de vue apparaissent les trois groupes cités : Russes, Arméniens, Juifs. Les réfugiés espagnols, par contre, peuvent aujourd'hui être considérés comme relevant de l'immigration libre. Ils appartiennent à un pays proche de la France par la civilisation et la langue. Ils s'assimilent aisément, surtout les Catalans et les Basques, sans altérer l'unité humaine de la France. Un grand nombre sont retournés en Espagne. D'autres ont été accueillis en Amérique. Enfin, économiquement, ceux qui sont restés en France ont été rapidement intégrés par les autorités dans les activités productives et dans les régions agricoles sous-peuplées. Les réfugiés espagnols sont les seuls que le Gouvernement français ait groupés, encadrés et surveillés. Contrairement aux autres réfugiés, ils n'ont pas eu la liberté de se disperser dans le pays ou de s'y installer sans contrôle. Sur 420.000 réfugiés espagnols venus en France en 1938, on comptait au 1<sup>er</sup> février 1940 :

75.000 travailleurs libres dans l'agriculture et l'industrie sous contrôle administratif.

55.000 travailleurs encadrés dans les Compagnies de l'Armement et des Travaux publics.

35.000 dans les Compagnies de travailleurs pour l'Armée.

140.000 femmes, enfants et vieillards, dont 40.000 à la charge de la France, réduits à 13.000 dès le 1<sup>er</sup> mai 1940.

18.000 immigrés en Amérique.

15.000 travailleurs surveillés en Afrique du Nord.

85.000 retournés en Espagne.

4.000 internationaux dans des camps, en France.

Aujourd'hui, la plupart des femmes, enfants et vieillards et un grand nombre de miliciens sont retournés en Espagne. De sorte que, malgré la présence d'un certain nombre d'agitateurs politiques, l'immigration espagnole imposée s'est mieux résorbée que toute autre.

LES RUSSES. — La France comptait, avant 1940, environ 80.000 réfugiés russes, dont 10.000 naturalisés, soit 2 % de la population étrangère totale. On y recensait deux fois moins de femmes que d'hommes : 28.000 femmes pour 52.000 hommes. De là, un premier élément de déséquilibre. L'immigration familiale, la plus stable et la meilleure à tous égards, est très faible dans l'immigration russe. Un très grand nombre de ces réfugiés avaient constitué l'élite ou les cadres russes. Ils étaient donc inaptes ou tout au moins non préparés aux travaux manuels, les seuls libres dans une France manquant de main-d'œuvre, mais non de cadres.

Les différences de langue, de mœurs, de climat étaient un gros obstacle à l'adaptation. Ces immigrés restaient d'autant plus attachés à leurs coutumes et à leurs pays qu'ils en avaient été arrachés par la force. Immigrés involontaires, ils gardaient l'espoir d'y revenir et l'illusion d'un retour du passé : mauvaises con-

Beaucoup étaient diminués physiquement et nerveusement. Pour eux, l'immigration n'était pas l'effort vers un avenir meilleur, comme pour les pionniers volontaires du Nouveau Monde, mais un malheur total où ils perdaient à la fois leur fortune et leur patrie. Malheur d'autant plus sensible qu'ils appartenaient

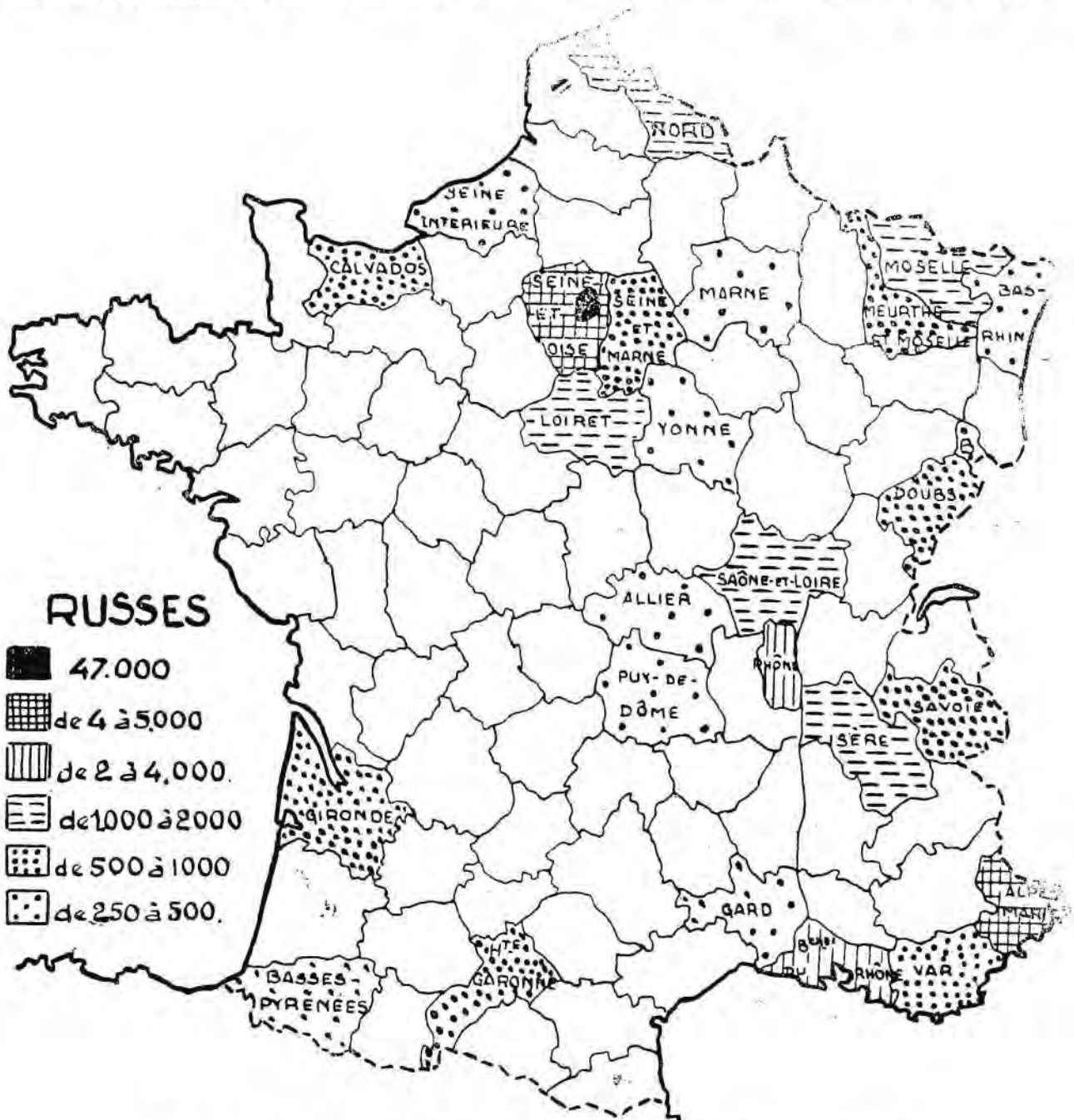


Fig. 2. — Répartition des Russes en France (82.000, naturalisés compris).

ditions pour s'adapter au présent. De là des réunions, comités, journaux, cérémonies commémoratives, fêtes, complots, plans plus ou moins chimériques par où se dépensait leur fièvre. De là aussi des discussions, des rivalités de personnes, voire des trahisons avec la prolifération des agents doubles. Lors de la guerre de 1939, ces divergences apparurent clairement : une nuée de pseudo-chefs, de généraux, de grands Atamans (il y en eut 5 pour les seuls Cosaques), se calomniaient mutuellement, vinrent offrir leurs services, sans que finalement rien sortit de cette confusion.

pour le plus grand nombre, à des classes sociales privilégiées. Sanitairement, cette immigration fut lamentable. La mortalité, durant les premières années, fut supérieure d'un tiers à celle de la population française — compte tenu de l'âge. Certains diffusèrent en France la tuberculose et le typhus. Déprimés, parfois neurasthéniques, ils fournirent un nombre de malades mentaux supérieur de près de 40 % à celui des Français. Les asiles français durent les prendre en charge. On en comptait 850 en 1938, et cela pour de nombreuses années, étant donné l'âge moyen assez bas des internés.

La proportion des suicides fut le double de celle des Français. A noter que cette dépression nerveuse se diffusait et qu'elle eut une influence notable sur les milieux français en contact avec les réfugiés. Les mariages mixtes furent malheureux dans une forte proportion et les enfants furent victimes de ces désharmonies et de cette nervosité. La démoralisation se traduisit par le laisser-aller de certains immigrés, une facilité à tourner les règles les plus élémentaires de la morale, un fatalisme ou une résignation commode. Vols, trafics interdits, prostitution se multiplièrent d'autant plus que le besoin pressait souvent ces malheureux déracinés.

Néanmoins, et malgré cette atmosphère défavorable, les réfugiés russes, dans l'ensemble, se sont mieux intégrés dans la vie économique que les Arméniens et les Juifs. Beaucoup, avec un courage remarquable, eu égard à leur origine sociale, se sont pliés à des activités productives et à des métiers manuels pénibles. On en trouve dans l'agriculture et dans les usines métallurgiques :

- 2.200 dans l'agriculture;
- 11.000 dans la métallurgie.
- 650 dans les mines et carrières.

Ils allèrent en province, dans les régions industrielles du Nord, de l'Est, du Calvados et du Creusot (voir fig. 2).

Quelques extraits de lettres d'un intellectuel russe, devenu ouvrier, permettront de se rendre compte des difficultés terribles d'une pareille adaptation :

« Je n'ai jamais eu peur du travail. Voilà 6 ans que je suis en France et dans les usines. Ceux qui me connaissent peuvent certifier qu'ils n'ont jamais vu un agrégé de l'Université travaillant manuellement aussi bien que moi. J'ai manié la pelle ou la bêche, la brouette, le wagonnet, tantôt une machine ou un appareil mécanique quelconque, sans parler des moules en acier pesant jusqu'à 700 kilos. Mais en maniant tous ces objets, je deviens abruti. Et cela me fait peur... »

« J'ai quitté l'usine X. car on a « appris » que j'ai 42 ans (c'était pourtant marqué sur ma carte d'identité que j'ai présentée le jour de mon entrée !). Je suis maintenant employé par l'usine de noir animal de C... »

« Ici, les conditions de travail sont tellement horribles que l'administration engage n'importe qui, pourvu qu'il ait deux jambes et deux bras. Je porte des sacs remplis d'os et pesant 100 kilos. Je risque d'être dépouillé : j'ai le dos et les épaules déjà couverts de croûtes de sang coagulé. Mais on ne me demande pas mon âge. Le directeur m'a dit : « Sans doute, ce n'est pas l'affaire d'un homme instruit, mais si vous vous croyez capable de supporter cette besogne, je vous engage ».

« Depuis dix jours je travaillais aux engrais. C'est très pénible et sale, mais j'étais presque heureux, croyant qu'on ne me mettrait plus aux os. Mais lundi, il y avait 7 wagons d'os à décharger. Après les pluies, les os étaient terrifiants. Ils puait plus que jamais, étaient couverts de vers à faire peur. L'eau transformée en substance grasse et fétide, rendait le travail très difficile. Je me trouvais avec un Marocain qui, engagé la veille, suffoquait et blasphémait com-

« me un païen. Le contremaître qui aperçut ce pauvre diable immobile s'approcha : « Ah ! m... veux-tu travailler, s. N. ! ». Cette exclamation, que je n'attendais pas, m'a surpris alors que j'étais courbé pour dégager les sacs. Je suis tellement nerveux que ce bruit m'a fait perdre l'équilibre. La fourche que je tenais me blessa au pied, je glissais dans cet amas de crânes, pattes, omoplates et tombais en me cognant contre le rebord du wagon, déchirant ma pauvre peau. Bref, dix jours de repos, pansements et demi-solde.

« D'habitude, on commence par me questionner : « d'où je viens, mon instruction, ma profession d'avant-guerre et après... on me choisit quelque chose d'épouvantable ! On veut toujours savoir ce que j'étais en Russie, colonel ? général ? gouverneur ? Je me suis rendu compte qu'on ne m'interrogeait que pour se moquer de moi. « Ohé, capitaine, il y a du travail pour toi !... » et c'était toujours les travaux pénibles, sales. « Hé, là-bas, professeur, viens vite (quand on connaît vos qualités on vous tutoie toujours), il y a quelque chose que tu n'as pas vu au lycée ». Ou bien des observations méchantes ; on vous voit essoufflé et l'on vous dit : « Oui, c'est pénible, ce n'est pas comme à l'Université ! »

Toutefois, le plus grand nombre des réfugiés russes demeurèrent groupés dans les grandes villes. Plus de la moitié — près de 50.000 — restèrent à Paris et dans le département de la Seine. Là, notamment, se fixèrent les Juifs russes, nombreux parmi les réfugiés. Lyon et Marseille en reçurent plusieurs milliers ainsi que la Côte d'Azur où s'installèrent les plus fortunés et les intermédiaires de toutes natures. Ainsi, dans l'ensemble, les Russes se livrent à des activités urbaines : commerce, professions libérales, spectacles, transport, vêtement, etc. :

- 8.000 dans les commerces, dont 5.000 à Paris.
- 5.000 dans les professions libérales, dont 3.300 à Paris.
- 3.300 dans les transports, dont 2.800 à Paris, surtout taxis.
- 4.900 dans le textile-vêtement, dont 3.600 à Paris, en majorité juifs.

Les naturalisations furent effectuées surtout dans les villes, c'est-à-dire au profit de ceux se livrant à des activités non directement productives. Il y en eut peu au profit des plus laborieux dans les régions industrielles et les campagnes. Sur 7.200 naturalisés russes travaillant, il y en avait 5.700 pour la seule région parisienne, la plus atteinte pourtant par le chômage français. Notons enfin que, de tous les réfugiés, les Russes fournirent les meilleurs soldats, ou tout au moins les moins mauvais.

**LES ARMÉNIENS.** — La France compte environ 70.000 Arméniens-Turcs (1). Si les Russes sont loin du peuple français à bien des égards, ils ont en général un niveau culturel qui permet des contacts. Avec les Arméniens, ce contact même est difficile. A tous les obstacles déjà cités pour l'assimilation des Russes,

(1) Il n'est pas possible de distinguer les Turcs d'origine. Il semble qu'ils soient peu nombreux. Naturellement, ils sont fort différents à tous égards des Arméniens.

s'ajoutent ici deux nouvelles difficultés. D'abord, une différence ethnique plus marquée, entraînant une sensibilité et un comportement plus différenciés. Ensuite, une psychologie spéciale, marquée par des siècles de persécutions et de pogroms. Les réfugiés russes étaient des hommes libres, parfois des chefs, qui n'avaient subi qu'un traumatisme : celui de la révolution. Par

s'est promis de placer sa marchandise, il y parvient coûte que coûte. Si ce n'est par l'amabilité, ce sera par la ruse, par l'importunité, voire par l'intimidation. Tout cela sans pudeur, avec un incroyable cabotinage allant jusqu'aux cris et aux pleurs. On y sent le désir de ployer la volonté adverse autant que le désir de gagner : revanche sournoise, la seule possible, de l'hom-

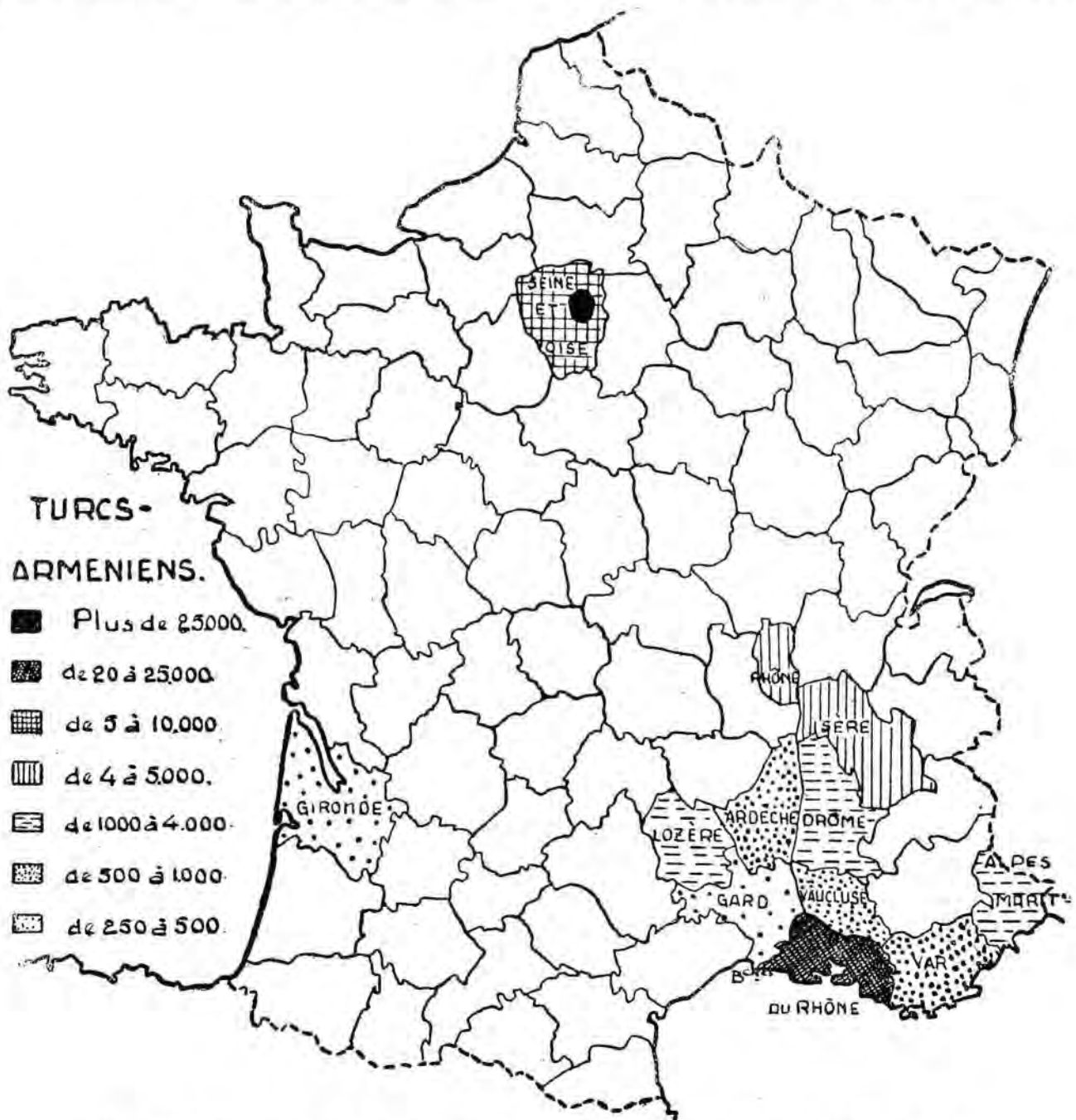


Fig. 3. — Répartition des Arméniens-Turcs en France (71.000, naturalisés compris).

contre, les Arméniens vivent depuis des générations dans une situation infériorisée et chroniquement terrorisés. Par là s'est façonnée, sauf exceptions individuelles, une âme adaptée à la contrainte, où le caractère le cède à l'obséquiosité sournoise. Souplesse, manque fréquent de courage physique, volonté déguisée sous la flatterie, telle est l'impression d'ensemble qui se dégage incontestablement. Cette ténacité obséquieuse apparaît bien dans l'aptitude au négoce très fréquente chez l'Arménien, comme chez tous les Levantins. S'il

me infériorisé dont la ruse parvient à contraindre le maître (1).

Une semblable altération du caractère — que nous retrouvons chez le Juif — est grave, car elle est le produit non seulement de l'éducation et du milieu sur l'individu, mais en partie de l'hérédité. La psychologie moderne — et spécialement la psychanalyse — a montré que ces traits, transmis avec l'influence des parents

(1) Ce tableau serait certainement trop poussé au noir s'il s'agissait des Arméniens chez eux. — N. d. L. R.



dès les premières années de l'enfant, modifiaient l'inconscient même du sujet et ne pouvaient être résorbés qu'après plusieurs générations soumises à des conditions satisfaisantes et échappant complètement à l'influence du milieu héréditaire.

Par ailleurs, tout ce que nous avons dit sur les faiblesses sanitaires et morales de l'immigration russe s'étend aux réfugiés arméniens. Les mariages mixtes, là encore, confirment les difficultés de l'assimilation et ses inconvénients pour les femmes et les enfants français. Le niveau de vie de ces immigrés était si bas que, lorsqu'on leur accorda l'indemnité de chômage, un certain nombre renoncèrent à travailler. L'allocation leur permettait une vie suffisante. Il en est qui ont été inscrits 7 ans au chômage. Leur particularisme leur a fait constituer des îlots où ils conservent leur langue et leurs mœurs. L'une de ces colonies se trouve à Alfortville, dans l'île Saint-Denis. Elle compte 4.000 Arméniens, ignorants de toute hygiène, groupés autour de leur chapelle et de leurs prêtres. Ils ont leurs journaux, leurs commerçants, leurs associations. Une grande solidarité les lie et renforce le goût de la vie en commun. Ils règlent leurs affaires entre eux et, quand la police française s'avise d'intervenir, elle se heurte à des témoins qui n'ont rien vu et dont il est d'ailleurs difficile de déterminer l'état civil, la confusion des noms étant de règle. D'autres colonies se trouvent autour de Lyon et de Marseille.

Les Arméniens-Turcs se trouvent, pour les trois quarts, dans les régions parisienne (30.000) et marseillaise (20.000). La région lyonnaise en recense 4.200. Par département on en compte :

24.000 dans la Seine, 5.000 dans la Seine-et-Oise, 4.200 dans les Bouches-du-Rhône, 4.200 dans le Rhône, 4.000 dans l'Isère, 1.700 dans les Alpes-Maritimes.

Les Arméniens, en raison de leur caractère et de leurs aptitudes pour le négoce et les travaux qui demandent plus d'habileté que de force, ne fournissent presque pas de travailleurs à l'agriculture et à la grosse industrie. On les trouve surtout dans les commerces, la confection, les textiles, et l'artisanat. On constate, malgré leur arriération culturelle, une rapide ascension sociale à la deuxième génération, parfois dès la première, grâce à leur habileté. Ceux qui sont ainsi parvenus à une meilleure situation se dirigent presque exclusivement vers le domaine des affaires et des professions libérales, au grand dam des nationaux. Ils y apportent leur souplesse aisément amorale et leur vif désir de réussir par la ruse. Tel immigré trouvera naturel d'éliminer le commerçant français qui l'a protégé et aidé dans ses débuts difficiles. Tel autre qui a fait ses études, en partie, grâce à un médecin français, devient son aide et s'empare de sa clientèle. De tels faits — qui blessent la sensibilité française — sont considérés comme prometteurs d'un bel avenir par les compatriotes qui les citent volontiers en exemple à qui veut réussir.

**LES JUIFS.** — L'immigration des réfugiés étrangers juifs est beaucoup plus difficilement contrôlable que les précédentes. Elle provient des pays les plus divers. Jusqu'en 1925, elle a été plus ou moins spon-

tanée. Beaucoup de Juifs étaient attirés par la renommée de richesse et de libéralisme de la France. Des Juifs roumains venaient, attirés par les facilités universitaires et les équivalences de diplômes. Par la suite, nombre de ces immigrés se sont introduits en fraude, par l'intermédiaire d'agences clandestines, avec de faux papiers, parfois avec l'appui des autorités des pays désireux de s'en décharger. La Pologne, par exemple, a longtemps pratiqué l'émigration des Juifs vers la France, en rendant impossible leur retour : refus de visas, papiers ayant perdu leur valeur, perte de la nationalité polonaise, etc. Lors de l'Exposition Internationale de 1937, à Paris, plus de 18.000 « touristes » furent ainsi envoyés en France, où ils demeurèrent. Un certain nombre détruisaient leurs papiers pour être plus sûrs d'y rester. En 1938, ces apports avaient amené de telles épaves, que les autorités françaises tentèrent de réagir. Embarquant près de 800 malades mentaux polonais sur un navire, elle les fit débarquer, encadrés d'infirmiers, à Gdynia.

Le nombre de ces apatrides s'accrut rapidement à la suite du développement de l'antisémitisme en Europe Centrale : Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Pologne, Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, etc. Quand, en juillet 1936, le Gouvernement français accorda le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, ce fut une ruée dans tous ces pays vers la France, seul pays d'Europe resté largement ouvert. Les autorités consulaires françaises signalent, en 1937, la pression de plus de 3 millions de Juifs désireux de venir en France et qui demandent un visa. Les coreligionnaires qui y sont installés, les comités et ligues (1) les y aident, les relations de famille et les liens politiques y contribuent. A tel point qu'en mars 1938 il fallut publier dans les revues et journaux locaux, et en yiddish par l'Agence télégraphique juive, que la France ne pouvait admettre de nouveaux immigrés. Des agences, souvent en relations clandestines avec des policiers français, facilitaient l'entrée en France, voire la naturalisation accélérée, d'accord avec certains cabinets d'avocats. En France même, une grosse activité s'affairait autour des « réfugiés ». Partis politiques, ligues et comités, œuvres d'assistance, patronnés par les plus hauts personnages, harcelaient l'administration pour la non application des lois et règlements. La basse police trafiquait de la menace d'expulsion toujours renouvelée et sans cesse rapportée contre argent. Les trafics qui exploitèrent cette migration dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Rappelons seulement qu'un avocat, ancien ministre, gagnait de 300.000 à 400.000 francs pour ses seules interventions.

Les Juifs se groupaient uniquement dans les villes, à Paris surtout. De véritables « ghettos » se constituaient ainsi dans la capitale, en particulier à Belleville et dans le quartier Saint-Gervais. Les « Garküchen » (restaurants) ne donnaient que des produits « locaux ». Les « Yiddenfrauen » allaient faire le marché à la boucherie des « sacrificeurs », aux « Caves de Palestine »

(1) En particulier : Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (B. Lecache), Groupement Israélite (R. de Rothschild), Centre de Liaison des Immigrés (Zevin), Comité Central d'Assistance aux Emigrants Juifs (W. Onalid), Comité d'Assistance aux Réfugiés (A. Lévy), Secours Rouge, Ligue des Droits de l'Homme (Khan).

et chez les marchands de matzes (pains azymes). Les libraires vendaient des journaux et des disques en yiddish, en particulier des chœurs, chants et scènes du « folklore d'Israël ». Les synagogues recevaient les fidèles et les salles de spectacle en yiddish connaissaient la grande foule. Paris comptait, en 1937, six salles de cinématographe projetant des films destinés aux Juifs. Les rues des Rosiers, du Roi-de-Sicile, Vieille-du-Temple, Fontaine-au-Roi, entre autres, présentaient un aspect des plus pittoresques avec la multitude des brocanteurs étalant des hardes crasseuses sous les porches des maisons ou dans les couloirs qui suaient l'humidité. Partout des enfants, bruns, nerveux, aux yeux ardents, animaient ces vieilles demeures et donnaient une impression de vie bouillonnante et inquiétante. La région méditerranéenne, spécialement autour de Marseille et de Nice, possède d'importantes colonies de réfugiés. La région de l'Est, Alsace et Lorraine, en recevait du fait de la présence de nombreux coreligionnaires installés depuis longtemps. Les grandes villes, comme Lyon et Bordeaux, en comptaient également d'importantes colonies.

Les chiffres ne peuvent qu'être très approximatifs, étant donné la nature de cette immigration. Ils sont d'ailleurs variables suivant qu'il s'agit de chiffres officiels (Intérieur, Affaires étrangères, Préfectures) ou de chiffres fournis par les autorités consulaires étrangères en France (Pologne, Tchécoslovaquie) ou encore des travaux des associations juives (« Univers Israélite », « Encyclopédie » en yiddish : *Les Juifs* 1939, Instituts juifs de Varsovie, etc.). Des sondages effectués dans les écoles et dans divers quartiers de Paris et de Marseille permettent des mises au point limitées. L'Armée, qui incorporait les apatrides, donne également d'utiles indications. De cet ensemble, on peut estimer à environ 190.000 à 200.000 le chiffre des Juifs étrangers et naturalisés avant 1940. Par origine, on a le détail approximatif suivant donné ici à titre d'ordre de grandeur :

Polonais, 70.000 ; Allemands-Autrichiens, 40.000 ; Russes, 18.000 ; Roumains, 10.000 ; Hongrois, 7.000 ; Tchèques-Slovaques, 5.000 ; Bulgares, 3.000 ; Apatrides, 12.000 ; Divers, 20.000 à 25.000.

Combien sont partis depuis 1940 ? Il est impossible de le dire. On sait seulement que les Juifs furent un des éléments moteurs de l'exode et particulièrement nombreux à fuir la France (1).

Toutes les particularités défavorables de l'immigration imposée apparaissent pour les réfugiés juifs. Santé physique et psychique, moralité et caractère sont également diminués. Comme pour les Arméniens, l'altération est profonde, car elle résulte, non seulement du choc des événements actuels, mais d'un atavisme lourd d'angoisses aujourd'hui réactivées. Là encore, on a des âmes façonnées par les longues humiliations d'un état servile, où la haine refoulée se masque sous l'obséquiosité. Tout ce qui évoque l'autorité et la discipline se lie inconsciemment chez eux à l'idée de la contrainte. L'individu, sans cesse menacé dans ses droits depuis des siècles, garde une attitude de défense sournoise et une

inaptitude foncière à soumettre son cas particulier à la règle générale. Il cherche sans cesse à plier la loi à lui comme s'il avait à s'en défendre. Nous connaissons un réfugié qui provoqua en sa faveur 400 interventions auprès des services du Ministère de l'Intérieur. Aussi, les réglementations prises à l'égard des réfugiés juifs ont-elles été constamment annihilées par la mise en valeur des cas particuliers toujours émouvants, jamais pliables aux lois de la collectivité.

La névrose juive, avec son surmenage d'activité nerveuse, son hérédité alourdie par les événements actuels, apparaissait chez presque tous les réfugiés. Fait plus grave, elle se réveillait par contact, chez les Juifs francisés, et leur faisait perdre en partie les qualités qu'ils avaient pu acquérir. Les Juifs fournissaient presque deux fois plus de malades mentaux que les autres étrangers en France. Plusieurs cliniciens ont observé que les Juifs sont atteints de schizophrénie dans une proportion supérieure d'un tiers à celle des non-juifs.

La criminalité révèle leur comportement très particulier. Les Juifs commettent peu de crimes brutaux contre les personnes. A noter que par une inversion fréquente chez eux, les femmes juives étaient souvent plus combatives que les hommes. La criminalité masculine juive est ici inférieure d'un tiers à celle des Français. Elle est même inférieure à celle des femmes non-juives, ce qui révèle un singulier refoulement de l'agressivité et de la combativité physiques. Par contre, la criminalité contre les biens et la chose publique est élevée. Les vols, escroqueries, corruptions de fonctionnaires, faux, banqueroutes frauduleuses, outrages à la pudeur, sont très nombreux. On sait que les scandales financiers les plus importants sont à la charge de ces immigrés.

Le séjour à l'Armée a confirmé les faiblesses de ces éléments. Tout d'abord, le problème de l'incorporation souleva une foule de difficultés inconnues avec les autres catégories d'étrangers. Il y eut une résistance mal déguisée sous des protestations verbales de bonne volonté. Nombre de Juifs polonais et tchécoslovaques refusèrent de servir dans les unités de leurs compatriotes en France. Les Polonais, de leur côté, s'opposèrent à l'entrée des Juifs dans leurs rangs. Il y eut des incidents et on y renonça. D'autres réfugiés se lancèrent dans le projet de création d'une Légion juive mondiale, et demandèrent, dans ce but, leur mise en affectation spéciale — mais sans succès. Un certain nombre furent incorporés dans des Corps français (notamment les apatrides), dans les bataillons de Pionniers ou de Volontaires étrangers, et dans la Légion étrangère (1). Beaucoup cherchant à entrer, pour s'y abriter, dans les services de Santé ou d'Intendance, une circulaire de janvier 1940 dut interdire les affectations d'étrangers dans ces services. A l'instruction, ils se révélèrent fort peu aptes à la vie militaire. De l'ensemble des rapports militaires consacrés à ce sujet, détachons cet extrait, en date du 13 janvier 1940 : « De l'avis unanime des officiers de la Légion, la valeur militaire des engagés est

(1) Signalons à titre de renseignement, que pour une population étrangère de 3 millions d'âmes il y eut 132.000 étrangers mobilisés en France, dont 70.000 Polonais et 11.000 Tchécoslovaques (non juifs). Si l'on retranche de ces chiffres 20.000 hommes de la Légion, engagés avant la guerre, il ne reste qu'un effectif de 30.000 étrangers mobilisés.

(1) Selon le Ministère de l'Intérieur, ils seraient, aujourd'hui, plus d'un million, car nombre d'ex-Français sont aujourd'hui considérés comme Juifs. — N. d. l. R.

« très différente suivant les nationalités et les races. Les « engagés juifs donnent de sérieux déboires. Par tem-  
« pérément, ce ne sont pas des soldats. Nombreux sont  
« ceux qui reconnaissent ne s'être engagés que pour  
« obtenir plus facilement leur naturalisation. Poids  
« mort dans les unités à l'instruction, ils occupent des  
« cadres dont le rendement serait meilleur avec d'au-  
« tres engagés ». Au combat, de brillantes excep-  
tions mirent en relief l'insuffisance de la plupart des  
réfugiés. Dès que l'atmosphère fiévreuse et périlleuse  
de la lutte pesa sur les unités, les apatrides, les Juifs en  
particulier, furent envahis par l'angoisse comme si  
l'ambiance eût évoqué, au fond d'eux, la réminiscence  
des dangers ancestraux. On a pu comparer l'effet de  
ces paniques individuelles — pourtant peu nom-  
breuses — à celle d'une maille qui cède dans un  
bon filet, entraînant des conséquences graves pour l'en-  
semble.

Au moins ces réfugiés apportent-ils une valeur intel-  
lectuelle à défaut d'une valeur morale et physique ? Il  
ne le semble pas, malgré les apparences. Sans doute  
nombre de réfugiés juifs d'Europe Centrale ont-ils un  
niveau intellectuel, une culture supérieure à celle de  
bien des étrangers et même de certains Français. Dans  
l'ensemble, ils apparaissent plus intelligents que les  
rudes travailleurs belges, italiens ou polonais. Sans  
doute, très vite, s'installent-ils dans les professions dites  
supérieures au point d'en éliminer les Français. Mais à  
l'examen il y a là subtilité et ingéniosité de l'esprit,  
habileté et assimilation rapide, utilisation du savoir et  
de l'expérience acquis par d'autres. En fait, leur origi-  
nalité et leur invention sont faibles. L'esprit chez eux  
est un moyen de défense, une arme pour lutter contre  
la force des maîtres. C'est du savoir-faire tel qu'il peut  
se développer chez l'esclave intelligent, mais sans l'ar-  
mature du caractère, ni la puissance de la création. Il  
est vraisemblable que les longues persécutions du passé  
ont dû développer ce souple mimétisme, permettant  
une rapide adaptation et cette ingéniosité à tirer profit  
d'autrui — du non-juif détesté. C'est ainsi que nombre  
d'étudiants juifs obtenaient aisément des places d'assis-  
tants dans les laboratoires, hôpitaux, instituts, facultés,  
en flattant les Maîtres qui se trouvaient heureux d'avoir  
des collaborateurs aussi attachés. Les jeunes Français  
supplantaient qualifiaient du mot cru et viril de « lé-  
cheur » ceux qui manifestaient ces attitudes serviles.  
Mais une fois parvenus, ces immigrés montraient sou-  
vent un orgueil surprenant et sans scrupules à l'égard  
de leurs protecteurs. Les plus intelligents parmi les  
intellectuels juifs avaient une réelle aptitude aux spé-  
culation de l'esprit, mais avec une tendance excessive à  
quitter le réel et à se réfugier dans des représentations  
mentales et des théories abstraites dont la souplesse leur  
convenait mieux que les rigueurs de la vie.

Aussi, particulièrement doués par leur habileté et  
leur souple ingéniosité, les Juifs étrangers parvenaient-  
ils aisément dans une France libérale, où la puissance  
de l'argent et de l'intellectualisme l'emportait sur le  
caractère et la force virile ! La même aptitude à la com-  
pilation du savoir ou de l'argent leur permettait d'af-  
fluer dans les sphères dirigeantes de la nation. Par là,  
leur influence était très supérieure à celle des millions

d'ouvriers étrangers se livrant aux champs et aux chan-  
tiers à un travail productif, mais silencieux. Par contre,  
leur francisation restait superficielle, faute pour eux  
d'avoir vécu les travaux et les soucis du peuple, faute  
notamment d'avoir senti, au contact de la terre et du  
paysan, l'atavisme français. Alors que la multitude des  
rudes ouvriers étrangers entraînent dans la collectivité  
française par la base, y prenant ainsi les réflexes des  
hommes et des travaux qui font la nation, les Juifs, au  
contraire, sans transition, se portaient vers les centres  
nerveux du pays et agissaient directement sur les acti-  
vités de direction. Certains parvenaient même à des  
fonctions d'autorité sans avoir aucune des qualités du  
chef ni la connaissance des hommes. Ils dévirilisaient  
ainsi l'autorité dont ils étaient investis et la dégradèrent  
dans l'esprit des Français. Notons enfin que les Juifs,  
par leur nombre, leur puissance financière et écono-  
mique, leur activité intellectuelle, s'élevaient à la notion  
d'un nationalisme juif. Ils pratiquaient une politique  
internationale, au service de laquelle ils s'efforçaient de  
mettre les pays d'accueil. Cette particularité n'apparaît  
pas chez les Russes et les Arméniens, tout au moins  
pas au même degré et avec la même efficacité. Les réfu-  
giés juifs ont notamment travaillé à présenter une  
image, altérée par leurs passions, des pays qui les  
avaient éliminés. Ils n'ont pas peu contribué à tromper  
l'opinion française sur la véritable puissance de l'Alle-  
magne, en prenant trop aisément leurs désirs pour des  
réalités et en niant la solidité du redressement de ce  
pays. C'est à travers eux et à travers la multitude des  
espions et des agents doubles qu'ils entraînaient, que  
les services français de renseignements et d'informa-  
tions ont vu, déformées à plaisir, les réalités exté-  
rieures.

Sur les activités remplies par les réfugiés juifs, nous  
n'insisterons pas. Elles sont connues. Leur orientation  
professionnelle si particulière provient vraisemblable-  
ment des interdictions et des claustrations dans le  
ghetto prolongées depuis des siècles. Il en résulte ce  
bizarre ensemble de métiers juifs d'où sont exclus les  
travaux directement productifs. Les Juifs fuient le tra-  
vail de la terre, du chantier et de la grande usine. C'est  
ainsi qu'en 1921, au début du recrutement de travail-  
leurs en Pologne, des Juifs, pour profiter du voyage  
en France, se faisaient embaucher comme agriculteurs  
ou mineurs. Au bout de deux ou trois jours, ils aban-  
donnaient la ferme ou la mine pour venir à la ville,  
accueillis par des coreligionnaires. Les services de re-  
crutement durent redoubler de vigilance pour limiter  
cet onéreux trafic. De même ont échoué toutes les ten-  
tatives pour placer dans les régions sous-peuplées et  
dans l'agriculture (Gers, Var et Corse notamment) les  
réfugiés. Très vite, après avoir fait le voyage, ils reve-  
naient vers les activités urbaines. Des efforts pour pla-  
cer des intellectuels dans leur profession mais dans les  
campagnes ou les colonies, échouèrent par suite de la  
nostalgie des immigrés dès qu'ils perdaient contact  
avec leurs coreligionnaires des villes. Plus encore que  
les autres réfugiés, les Juifs se groupent donc dans les  
activités urbaines et spécialement les commerces, les  
professions libérales et les spectacles. Des branches en-  
tières de l'économie passèrent dans leurs mains. Con-  
fection, casquetterie, fourrure, maroquinerie, cinéma-

tographe, meubles, etc. Nous avons assisté à la réunion d'un syndicat de maroquins où l'on parlait yiddish. Dans un syndicat de maquilleurs de films, il n'y avait qu'un Français. Un certain nombre travaillaient en chambre. Des familles entières, au sens biblique du mot, s'entassaient dans des logements qui leur servaient tout à tour de dortoirs et d'ateliers. Ils louaient parfois de grands appartements (nous en avons visités, boulevard Saint-Germain et rue de Rivoli) où ils multipliaient les établis le jour et les lits la nuit. Certains immigrants pratiquaient la sous-location avec leurs coreligionnaires entrés sans contrôle ou en fraude comme pseudo-étudiants, touristes, réfugiés. Etant en situation irrégulière, ils se contentaient de conditions très dures, l'essentiel étant d'abord de rester en France. Beaucoup montraient de réelles qualités de sobriété, d'épargne et d'ingéniosité. Ils s'entraidaient et se facilitaient une ascension sociale rapide.

Dans les professions libérales, ils apportaient parfois la même facilité amoralisée signalée pour les Arméniens. Tel médecin israélite roumain draine la clientèle par une publicité charlatanesque, tel autre par la pratique de l'avortement et par ses complaisances intéressées envers les assurés sociaux. Dans une petite ville de l'Oise, la présence d'un médecin juif étranger fait baisser de près de moitié la natalité. Le Droit et ses subtiles arcanes constituaient un moyen particulièrement adapté à leur caractère pour ruser, tourner l'adversaire, et s'imposer. De là, la multiplication des cabinets d'affaires, agences, officines, entreprises les plus variées frôlant souvent l'illégalité.

Leur action sur les pouvoirs publics était considérable. Des immigrants obtenaient instantanément, d'ordre ministériel, des autorisations de séjour et de travail à Paris, dans des professions où sévissait le chômage pour les Français. Nombre d'artisans français sont ainsi silencieusement tombés dans la misère pour atténuer la misère plus bruyante des réfugiés. D'autres obtenaient leur naturalisation au bout de 2 ou 3 ans, parfois 1 an, sans être francisés. Il en est plusieurs qui, dans le même mois, ont été naturalisés par le Ministère de la Justice et condamnés par des tribunaux. Certains Juifs, jugés inaptes au service militaire pour raison de santé, étaient naturalisés. Ici intervenaient les recommandations que l'habileté, plus que la valeur de l'immigré, pouvait provoquer. Dans le même temps, des familles d'agriculteurs et d'ouvriers suisses, belges ou italiens, installées depuis de nombreuses années en France, ne parvenaient même pas à faire étudier leur dossier. Ce privilège des Juifs s'explique par leur solidarité agissante, leurs contacts avec les services publics où se trouvaient des coreligionnaires, leur influence sur les milieux politiques, l'activité d'agences et d'avocats, et aussi par la puissance de l'argent permettant d'acheter la nationalité française comme une marchandise : « Ubi benef, ibi patria », affirmait cyniquement ce riche négociant immigré. Aussi, sur 2.500 naturalisations de Polonais en une seule année, 1.550 étaient-elles accordées à des Juifs, soit, proportionnellement, 8 fois plus qu'aux non-juifs. Mêmes proportions pour les naturalisés roumains, bulgares, russes, etc. En 1937, on naturalise 580 étrangers de profession médicale, en majo-

rité juifs. Parallèlement, avaient lieu les francisations de noms, officielles ou non. Enfin, aux naturalisations officielles s'ajoutaient celles des apatrides étrangers incorporés dans l'Armée et naturalisés sans autres formalités. Par cette voie, des milliers de naturalisations ont été effectuées ipso facto. Aussi des immigrants s'engageaient-ils et se faisaient-ils réformer au bout de quelques mois, bénéficiant ainsi des avantages de la nationalité française.

Les généralités que nous venons d'exposer et qu'impose aujourd'hui une expérience de 20 ans d'immigration, comportent nécessairement un grand nombre de cas particulier faisant exception. Il est facile de citer des familles de réfugiés bien adaptées et assimilées : il reste qu'elles demeurent une minorité. Il est aisé aussi de faire apparaître des qualités propres à certains immigrants — et nous l'avons fait — : il reste que ces qualités elles-mêmes sont éloignées de celles qui ont fait la France. Ces cas au surplus ne modifient pas le bilan que nous avons exposé. Ce bilan fait apparaître pour la France la nécessité d'un choix, d'une sélection, faisant intervenir la notion de *qualité* en matière d'immigration étrangère. Pour l'avoir repoussée pendant des années comme contraire au principe d'égalité, la France a sur son sol des éléments difficilement assimilables et dont l'influence altère l'esprit de la nation et menace son unité. Dans l'ensemble, l'immigration imposée est indésirable :

1° *sanitairement*, par l'apport d'individus physiques et mentalement diminués ; par des mariages mixtes malheureux et des enfants également diminués.

2° *économiquement*, en ne fournissant pas des producteurs, mais des concurrents qui éliminent la qualité et la moralité française dans les professions urbaines qu'ils envahissent.

3° *géographiquement*, en se groupant dans les villes surpeuplées au lieu des régions sous-peuplées, et notamment des campagnes.

4° *militairement*, en donnant des éléments peu aptes à la vie militaire, qui alourdissent les unités et cristallisent l'angoisse, voire la panique.

5° *nationalement*, par leur particularisme inassimilable, leur déliquescence morale, leur hostilité sourde à toute autorité et discipline, leur pénétration rapide dans les activités supérieures et leur influence sur la collectivité française dont ils ne possèdent ni la sensibilité, ni les qualités profondes, fruits d'un long atavisme.

Si, après cette guerre, il est possible de résoudre humainement certains problèmes dans leur ensemble, la France devra demander la solution internationale du problème des réfugiés qu'elle a dû accueillir depuis vingt ans. Elle se doit de renoncer pour l'avenir à la conception faussement humanitaire de la porte ouverte. L'Etat justifie et pratique le protectionisme économique. Il est urgent qu'il pratique le protectionisme du patrimoine humain, base de l'unité morale et intellectuelle de la nation. Et cela d'autant plus qu'il s'agit ici d'une richesse non renouvelable et déjà trop altérée, dont la sauvegarde est une des conditions de l'avenir national. De la cohésion de la collectivité dépendra, en effet, l'efficacité des efforts et des sacrifices qu'exige aujourd'hui le destin français.

# LE JUDAÏSME ET L'ETHNIE FRANÇAISE

par Armand BERNARDINI

*Membre de l'Institut International d'Anthropologie .*

Pour une fois les Juifs, dont tous les comportements sont racistes, n'ont pas tort à la lettre lorsqu'ils se défendent comme de beaux diables de constituer une race. La thèse favorite de leurs sociologues est qu'ils représentent une collectivité à substrat confessionnel, formée des débris du peuple hébreu renforcés d'éléments hétérogènes convertis à la loi mosaïque et cimentés par les persécutions séculaires dont elle a été la victime. Ainsi que Salomon REINACH n'hésitait pas à écrire assez comiquement : « *Il n'y a pas, il n'y a pas eu, il n'y aura jamais de race juive* ».

C'est que le terme de race est quelque peu flou et, en la circonstance, prête admirablement à la confusion. Il s'étend dans son sens large tant à l'espèce humaine (dite parfois la race humaine) qu'aux collectivités à caractère atavique, qu'elles soient nationales (on parle quelquefois de race française) ou familiales (on dira « une race royale », « une vieille race terrienne »). Dans son acception la plus restreinte, il appartient à la classification zoologique, dans l'échelle taxonomique de laquelle il se situe à l'extrémité, après l'espèce. Les différences qui permettent de définir la race zoologique sont multiples, ayant trait soit aux formes extérieures, soit au squelette.

Or, il est bien vrai que le Juif n'est détenteur ni d'un squelette qui lui soit propre ni d'un crâne qui puisse aider à sa discrimination.

Celui qui s'est livré, dans les laboratoires, à des travaux pratiques d'anthropologie, reconnaît d'emblée le crâne d'un Européide d'avec ceux d'un Mongoïde ou d'un Négroïde. Pareillement, il discernera celui d'un Alpin par opposition à ceux d'un Nordique ou d'un Méditerranéen. Mais il lui sera parfaitement impossible de dire : « Ceci est d'un Juif », puisqu'aucun critère ne lui permet de poser une telle affirmation. Selon les cas, il peut avoir tout aussi bien affaire à une ossature appartenant à l'une des races de la grande race européenne. Le crâne juif peut être brachycéphale, mésocéphale ou dolichocéphale. Les indices faciaux ne jouent guère, non plus que celui du prognathisme.

Pourtant, le Juif est le plus souvent reconnaissable, immédiatement, à son physique. Il est aussi très rare qu'un œil tant soit peu exercé ne puisse démêler en lui un ensemble de particularités qui, pris isolément, ne sauraient être considérées comme spécifiques, mais dont le recoupement est probant. Le nez « en banane », la lèvre charnue (principalement la lèvre inférieure), les oreilles décollées, le cheveu crépu et aussi une « dégaine » caractéristique, ne se rencontrent conjointement que chez le prototype caricatural pour la désignation duquel le terme de youpin vient tout naturellement sous la plume. Mais le plus souvent, deux seulement de ces caractères suffisent à l'identification d'un sujet. C'est donc que s'il n'existe pas, zoologiquement parlant, de race juive, il existe bien, par contre, un type

juif et qui consiste essentiellement dans le modelage *sui generis* de ces parties molles, cartilages et musculatures, dont l'étude, longtemps dédaignée par une anthropologie hypnotisée sur le squelette, a été, depuis une trentaine d'années, restituée à sa vraie place.

Nous n'entreprendrons pas de nous étendre ici sur les hypothèses parfois fort pertinentes qui ont été émises touchant les causes de l'extraordinaire destin somatique d'Israël. Nous nous bornerons à préciser qu'il convient de voir dans le stock juif un fond européen très anciennement mélangé par des croisements mongoloïdes et négroïdes, les apports européens étant en particulier arménoïdes et araboïdes. Quant au caractère indélébile qui lui est propre, il convient, dit-on, d'en chercher la cause dans ces lois de MENDEL dont la découverte initiale s'est fondée, on le sait, sur l'observation des résultats obtenus par le croisement de pois à fleurs blanches et à fleurs rouges et qui ont fini par mettre en lumière la persistance de certains caractères dominants dans les hérédités humaines. Aussi bien, si la théorie du médecin anglais KEITH, selon laquelle la race est un produit de la civilisation, apparaît hasardeuse, on peut estimer, avec la tendance actuelle de la biologie, que la race est davantage un devenir qu'un passé. N'en déplaise à Salomon REINACH, il y aura peut-être une race juive. Il n'est pas exclu que, dans quelques millénaires, Israël recouvre, de ses parties molles, un crâne qui lui soit propre.

En attendant, quel terme devons-nous employer à défaut de celui de « race », trop restreint pour désigner le stock juif ? Celui, assurément, à notre sens, d'*ethnie* qui s'applique, selon le double critère excellemment défini par le professeur MONTANDON, au « *groupement humain tel qu'il se connaît et que ses voisins le connaissent* », lequel, on en conviendra, s'applique magnifiquement aux Juifs.

\*\*

L'ethnie est un composé de caractères somatiques, linguistiques, religieux, culturels et psychiques, lesquels sont diversement dosés sans que leur intégrité soit nécessairement requise. On les observe cependant, les uns et les autres, dans le Judaïsme qui est bien une ethnie-type, englobant ce qu'il y a de racial en elle. Nous avons proposé, il y a déjà quelques années de lui appliquer le terme d'*ethnie raciomorphe* à laquelle le professeur MONTANDON a donné son agrément.

Cette ethnie doit être appelée juive. Le terme d'Hébreux (descendants du patriarche HABAR) s'applique au peuple biblique jusqu'au règne de SALOMON dont l'empire fut, aussitôt après sa mort, divisé en deux royaumes rivaux. L'un, celui d'Israël (les Samaritains), comprenait dix tribus. Il fut détruit par SARGON en 558 av. J.-C. Seuls les trois cents descendants Samaritains établis de tout temps à Naplouse, en Palestine, ont le droit de se dire israélites. Ce terme appliqué aux Juifs de nos jours est un euphémisme sans aucun fonde-

ment. L'autre royaume, celui de Juda, dont la capitale était Jérusalem, prétendait de ce chef à la primauté et ne voyait dans les Samaritains que des dissidents ou des rebelles. Formé des seules tribus de Juda et de Benjamin, ainsi que de la plus grande partie de la tribu sacerdotale de Lévi, il survécut, après maintes vicissitudes dont la principale fut la captivité à Babylone, jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus en 70 après J.-C.

Ce peuple juif, demeuré si complètement un dans sa dispersion, est pourtant l'addition, depuis bientôt deux mille ans, de deux grands groupes hitorico-géographiques, dont la diversité culturelle et linguistique ne porte aucunement atteinte à une incoercible cohésion ethnographique. A savoir les *Séphardim*, dits parfois génériquement « juifs portugais », et les *Achkénazim*, qui englobent les « juifs allemands » et les « pollacks ».

A titre de simples exemples, choisis parmi des milliers d'autres mais particulièrement représentatifs, nous indiquerons que les premiers s'appelleront chez nous MENDÈS, SUARÈS, PEREIRE si leurs aïeux nous vinrent d'Espagne, CARVALHO, DE PORTO-RICHE s'ils sont d'origine lusitanienne, et MILHAUD, CREMIEUX, VALABRÈGUE, BEDARRIDE si l'établissement en France de leur famille remonte au Moyen Age. Quant aux seconds, ils nous ont donné, d'une part, DREYFUS, BLUM, les ROTHSCHILD et Madame HANAU. Et, d'autre part, l'architype judaïque qui eut nom STAVISKY. Il convient de mentionner encore tout un stock séphardim levantin et nord-africain aux noms spécifiquement sémites.

Les *Séphardim*, qui se prétendent issus de la tribu de Juda, revendiquent de ce chef une préséance de droit d'aïnesse. Ils considèrent aussi que leurs rites — sur lesquels il n'est guère indispensable que nous nous étendions ici — sont les plus rigoureusement conformes à la loi mosaïque. Leur aire de diffusion s'étendit aux premiers siècles de notre ère, dans les pays riverains de la Méditerranée, et leur habitat de prédilection fut, durant mille ans et plus, la péninsule ibérique. Puis leur expulsion d'Espagne en 1492 et de Portugal en 1496 les fit essaimer dans toute l'Europe méditerranéenne occidentale.

La langue maternelle des *Séphardim* traditionnalistes n'est, en effet, ni l'hébreu (que les rabbins et les talmudistes ne connaissent qu'au même titre que nos prêtres connaissent le latin), ni l'espagnol, ni le portugais, mais bien le *ladino*. Cette vraie langue qui s'écrit en hébreu biblique dit carré, par opposition à l'hébreu rabbinique à demi cursif, est un parler composé de racines hébraïques et de mots plus ou moins modifiés, empruntés aux langues espagnoles (on sait que l'espagnol littéraire est le seul castillan) et au vieux portugais. C'était donc primitivement un « sabir » mais qui s'est, à une haute époque, discipliné jusqu'à se hausser à la dignité d'une langue littéraire.

La bibliographie des auteurs qui y eurent recours dans tous les genres est relativement considérable. De nos jours encore, des journaux juifs de Belgrade, de Constantinople et de Smyrne sont rédigés en *ladino*.

Quant aux *Achkénazim*, ils sont dix fois plus nombreux que les *Séphardim*. Traditionnellement issus de la tribu de Benjamin, ils se seraient, après la *Diaspo-*

*rah*, dirigés d'abord à travers l'Asie Mineure vers la rive septentrionale de la Mer Noire. Drainant avec eux des éléments slaves et tatars convertis au mosaïsme (tels les fameux *KHAZARS*), ils seraient allés s'établir, pour la plupart, en Allemagne. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se sont répandus dans tout le monde slave où ils avaient laissé d'importantes colonies, surtout en Pologne et en Galicie. Leur établissement en Russie ne date guère que d'un siècle et demi. Quant à leur véritable invasion de la Roumanie, elle est encore plus récente puisqu'elle est postérieure à l'autonomie des principautés moldo-valaques. Ce sont eux que l'on désigne sous le nom de « Juifs allemands », et si les « pollacks » n'en sont qu'une variété, mais très caractérisée, par contre, les Juifs russes ne s'en différencient que superficiellement. On sait que la plupart des commissaires du peuple soviétiques dissimulent sous un sobriquet russe des noms juifs allemands.

La langue des *Achkénazim* est le yiddish, qui s'écrit, lui aussi, en hébreu carré dont l'aspect est familier à tout Parisien qui s'est promené quelquefois rue des Rosiers. Formé de racines hébraïques, russes et slaves, ce parler est celui de quelque dix millions d'individus. Il comprend plusieurs dialectes : l'allemand, le lithuanien (considéré comme le plus pur, parce que le plus riche en racines hébraïques), le polonais, et enfin le petit russe parité en Ukraine et en Galicie.

Il est extrêmement significatif de constater une proportion beaucoup plus forte de Juifs confessionnellement tièdes, non pratiquants ou agnostiques déclarés, chez les *Séphardim* que chez les *Achkénazim*. Pourtant ces derniers, on vient de le voir, ont dans leurs veines beaucoup moins de sang judéo-palestinien que les *Séphardim*. Ils réagissent ethniquement par une plus stricte observance de la loi mosaïque contre leur demi-carence d'ordre para-racial. Preuve que la « religion » juive — qui n'est point une religion au sens universellement spiritualiste du terme — n'est en réalité qu'un « signe de ralliement ethnique » (MONTANDON *dixit*) et dont l'apostille est la mutilation ethnique de la circoncision. On ne saurait donc traiter sérieusement de la question juive si l'on prétend faire abstraction, dans un esprit parfaitement primaire, de ce précieux critère que constitue le facteur dit religieux.

\*\*

Quant à l'ethnie française, elle est à substrat *racial* (composée qu'elle est de populations nordiques — ou sub-nordiques — alpines et méditerranéennes), *noologique* (aryenne), *religieuse* (chrétienne), et *linguistique* (latine).

Or, durant la grande parenthèse que nous avons vécue durant cent quarante ans, la France a fait, à une cadence de plus en plus accélérée, de l'*ethnomorphose*. Nous désignons par ce terme, employé pour la première fois, à notre connaissance, par le professeur Willy HELLPACH (de Heidelberg), le phénomène ethnopsychologique d'adulteration qui a pour cause l'apport massif d'éléments hétérogènes non assimilables. La majorité des Français de 1914 étaient encore des « Français historiques ». Mais ceux de 1939 n'avaient plus guère de commun que le nom avec les Français de 1789. Ce en quoi CÉLINE a cent fois raison lorsqu'il

écrit avec sa géniale brutalité coutumière : « Il faut refaire du Français ».

Ces éléments hétérogènes non assimilables qui nous ont rendus à ce point méconnaissables à nous-mêmes n'étaient autres que les Juifs, et eux seuls. On se trouve bel et bien en présence d'une mortelle entreprise qui ne prétendit rien moins que de faire entrer la nation hébraïque, si longtemps campée sur notre sol, parmi les éléments constitutifs de l'ethnie française. Ainsi la France eut-elle pu être tenue pour un conglomerat gallo-romain, germanique et juif. Le Juif DARNESTETER a pu, il y a quatre-vingts ans, professer les profondes affinités de l'esprit français post-révolutionnaire et du Judaïsme. C'est que ledit esprit prétendu français était déjà et à son insu profondément judaïsé par le truchement de la Judéo-Maçonnerie, instigatrice de la Révolution dite française. C'est un même attentat contre l'âme aryenne que rêvait de perpétrer en Allemagne le Juif RATHENAU qui voyait, dans une civilisation judéo-allemande, comme une réplique de la culture gréco-latine.

Du fait même de ses composants, l'ethnie française s'intégrera tout naturellement, et dès la première génération née sur son sol, les lignées provenant des ethnies aryennes qui lui sont apparentées le plus directement, en l'espèce les celtes, les germaniques et les latines. Quant aux Wallons, aux Romands et aux Canadiens qui acquièrent la nationalité française, il faut voir en eux des réintégrés et non des nationalisés. Enfin, le terme de « métèque » ne saurait être appliqué qu'aux éléments ou trop exotiques ou mal conscients de leur aryanisme.

« Tout cela est bien joli, nous diront d'imprudents censeurs, mais pourquoi parler d'autre chose que de racisme ? » Au risque de paraître à leurs yeux pédants, coupeurs de cheveux en quatre et équilibristes sur des pointes d'aiguilles, nous nous obstinerons à penser que rien d'autre que la confusion des idées ne saurait être gouverné par la confusion des termes. Le racisme est une doctrine de sauvegarde de la race biologique, fondée sur la génétique et dont le principal objectif est la prohibition de l'exogamie génératrice de métissages. Le Yankee, aux yeux duquel, et bien avant que GOBINEAU commençât à tenir la plume, quiconque a seulement une goutte de sang noir semble à peine un homme, est un puritain du racisme. Par contre, lorsqu'il se propose, pour conserver au nord-américanisme ses caractéristiques anglo-saxonnes, de continger l'immigration des Méditerranéens, il agit en ethniste. La doctrine de protection de notre ethnie qui est essentiellement grand'raciale (tous les Français sont des Européoïdes) sera raciste par rapport aux autres grand' races (la mongoloïde et la négroïde). Vis-à-vis du Judaïsme, fait spécifiquement ethnique mais qui a débordé par son hyper-renforcement sur le plan de la génétique et donc de la race, elle sera ethno-raciste.

\*\*\*

Contrairement à un préjugé très répandu, les migrations des Juifs ne sont point la conséquence de leur dispersion. Déjà, au siècle d'Auguste, STRABON notait « la présence en Egypte, en Cyrénaïque et dans beaucoup d'autres provinces, de grandes congrégations de Juifs

qui ont augmenté avec le temps et qui vivent avec leurs mêmes lois ». Et CAIUS PHILON observait leur établissement dans les pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée.

Nul doute que l'infiltration des Juifs sur notre sol ne soit extrêmement ancienne. Leurs premiers arrivages sont assurément antérieurs à la « diasporah », leur grande dispersion qui, après les prises de Jérusalem en 70 et 135 après J.-C., les amena en grand nombre dans toutes les provinces de l'Empire Romain. De nombreuses inscriptions permettent de déceler leur présence en Provence et en Septimanie. Au v<sup>e</sup> siècle, les Juifs d'Espagne, chassés par les rois Visigoths, passèrent en Gaule où ils s'établirent, principalement dans le Languedoc. Ils devaient si bien s'y multiplier qu'ils ne tardèrent pas à se répandre dans les autres régions. Les rois mérovingiens, et notamment Childeberr, Clotaire et Dagobert, édictèrent contre eux de rigoureuses mesures. Mais les Carolingiens devaient se montrer plus tolérants. Les débuts de l'ère capétienne virent les premiers accroissements de leurs richesses. Trafiquant sur tout, prêteurs sur gages, escomptant les rentrées des impôts, assurant le financement des guerres et faisant l'avance des rançons, on les vit, au temps des Croisades, de la prédication de Pierre l'Ermite, jusqu'à la bataille de Nicopolis, pourvoir à l'équipement des chevaliers. Sir Hiram MAXIM et Sir Bazil ZAHAROFF n'ont fait, on le voit, que continuer une antique tradition. Les titres des familles issues des preux chevaliers admis à figurer dans la salle des Croisades du Palais de Versailles sont bien souvent fondés sur une reconnaissance de dette envers quelque marchand lombard ou génois de la parenté de SHYLOCK. Mais, et MICHELET l'a proclamé dans une page inoubliable, ce furent les pauvres gens qui devinrent la proie de l'usurier juif lorsque la famine ou l'extrême misère les forçaient à donner option sur les moissons à venir. De l'aveu même des historiens juifs, les grands de ce monde s'accommodaient fort bien des activités des Juifs, fort habiles à remplir leurs coffres. On voit qu'en 1297 le Juif rouennais KALONYMOS dit CALOT, qualifié très officiellement de « procurator communitatis judeorum regni », n'est rien moins que l'arbitre d'un différend entre Philippe le Bel et Charles, comte de Valois.

Oui, les Juifs furent tout un temps, en des siècles dits d'intolérance, et puissants et bien en cour. Et les mesures prises contre eux par les souverains le furent bien souvent à la clameur du menu peuple.

Sans doute, les rois de la première race capétienne profitèrent de la nécessité de protéger leurs sujets pour se livrer à de lucratives confiscations. Successivement, Philippe-Auguste, puis Philippe le Bel lui-même édictèrent contre les Juifs des mesures de bannissement. Mais la France proprement royale n'était encore qu'une vaste enclave au centre de notre hexagone géographique. Les grands vassaux de ses Marches tinrent bien souvent pour lettre morte les édits de leur suzerain. Quant aux souverains féodaux — l'ancienne Gaule n'étant plus qu'un conglomérat inorganique de monarchies moyennes — ils ne relevaient temporellement que d'eux-mêmes. C'est ainsi que, sur le sol futur de l'unité française, les Juifs se connurent presque toujours autant de protecteurs que de persécuteurs.

Les duchés de Bourgogne et de Lorraine, les comtés

de Toulouse et de Provence, ainsi que le royaume d'Arles, leur furent particulièrement hospitaliers. Quant au Languedoc, il a pu être appelé la Judée de la France. Les Juifs étaient en France si nombreux que certains auteurs font varier leur chiffre entre 500 et 800.000. Ils n'en furent point éliminés par l'édit du 17 septembre 1394 par lequel Charles VI prononça pourtant leur bannissement pour une durée de 150 ans sous peine de mort. Bien mieux, un afflux considérable de Juifs d'Espagne et du Portugal, chassés de ces pays en 1492 et en 1496, vint peupler de nombreuses colonies les villes du sud-ouest de la France et notamment Bayonne et Bordeaux. Des Juifs de même arrivage s'installèrent dans le Comtat-Venaissin où les papes s'instituèrent leurs protecteurs. Tant et si bien qu'une ordonnance de François I<sup>er</sup> mentionne l'existence d'une « nation hébraïque ». En 1552, Henri II établit leur répartition en quatre nations, à savoir : dans la Guyenne et Gascogne, dans le Comtat-Venaissin, en Lorraine et en Alsace. Enfin, en corrélation avec l'expulsion de la péninsule ibérique des derniers Maures (1610), des « marranes » juifs prétendument convertis, après 1492, mais restés secrètement fidèles à la loi mosaïque, furent accueillis par les communautés juives qui les avaient précédés sur notre sol.

Il suffit de feuilleter ce vrai trésor d'érudition que constitue cette « GALLIA JUDAICA », écrite il y a un siècle par le Juif GROSS et qui n'est qu'une longue énumération des établissements anciens des Juifs dans toute la France, pour se rendre compte que notre pays a été l'objet d'une véritable colonisation urbaine d'une ampleur et d'une ténacité à peine soupçonnées.

Ainsi l'invasion juive de la France, pour non interrompue qu'elle ait été, s'est faite par couches successives et dont les stratifications restent apparentes. Grosso modo on distingue un apport *séphardim*, de beaucoup le plus ancien, auquel ont succédé, dès les années qui suivirent la conquête de l'Alsace des infiltrations d'*Achkénazim* (juifs « alsaciens », « allemands » et, enfin « pollacks ») de plus en plus denses. Déjà, à la veille de la Révolution, les Juifs visibles étaient surtout des porteurs de noms bibliques ou de consonnance allemande. Ainsi en 1789, les juifs notables de Paris s'appelaient MARDOCHÉE, POLACK, JACOB, TRENEL, GOLDSCHMIDT et LAZARE. Mais ces Hébreux avoués étaient, n'en doutons pas, flanqués, dans la capitale comme dans les principales villes du royaume, par tous les autres qu'on a voulu depuis déclarer assimilés et qu'il est nécessaire d'appeler les « crypto-juifs ». Les descendants de ces familles juives de si ancienne résidence sur notre sol s'enorgueillissaient toujours d'appartenir à la « nation hébraïque » dont ils perpétuaient l'incoercible messianisme raciste. Ils ne craignaient point de signer, tel l'Avignonnais LYON DE MILAUD, dont l'établissement de la famille dans la ville des Papes était antérieur à 1305, « juif par la grâce de Dieu ». La postérité de ces gens-là a gardé jalousement de nos jours la tradition de ses origines alors qu'elle s'est assurée l'incalculable avantage d'une généalogie fleurant le terroir et qu'elle peut opposer victorieusement, croit-elle, aux recherches par trop indiscretes. Tel de ces MILHAUD depuis tant de siècles campés sur notre sol croira pouvoir dire

à un de ces MAC-MAHON qui n'ont que deux siècles et demi d'indigénat : « Notre famille est de beaucoup plus anciennement française que la vôtre ». Aux yeux de ces Juifs « assimilés » le marquis de MORÈS, ce héros de notre Empire colonial, peut être tenu pour un « métèque » puisque né en France de mère française, mais d'un père italien.

Par ailleurs, nombre de Juifs reçurent comme une formalité le baptême indispensable alors à l'établissement dans les villes et surtout à l'exercice d'un commerce. Beaucoup de familles considérées depuis comme de vieille bourgeoisie et dont certaines furent même anoblies par l'exercice de quelque charge sont de leur descendance. Avant que de s'enrichir dans la grande orgie de la vente des biens nationaux, elles avaient de leur mieux contribué à créer le climat nécessaire à l'explosion de la Révolution dite Française. Nul ne soupçonnait la profonde raison secrète de la hargne profonde dont témoignaient contre les institutions traditionnelles de la France tant d'adeptes des idées nouvelles qui poursuivaient en réalité une atavique vengeance. Il y aurait tout un gros ouvrage à écrire sur ce sujet.

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'afflux des Juifs sur notre sol continua sans interruption. La France, de tout temps si exceptionnellement prospère et désormais si accueillante, était bien la Terre Promise du Peuple Elu. Dans tous les ghettos des pays de langue allemande ou slave, les mères disaient aux petits enfants : « tu es sage, tu iras, quand tu seras grand, en France où tu deviendras riche et puissant ». Cette véritable invasion fut marquée par un certain nombre de points culminants. C'est ainsi que la Révolution de 1830, l'avènement, en 1870, de la Troisième République, la victoire, vers 1900, du dreyfusisme et enfin la fondation, en 1931, du III<sup>e</sup> Reich, suivie, en 1936, de la dictature juive en France, poussèrent successivement de fortes vagues d'immigration juive.

Si le vieux stock hébraïque fixé en France avant 1791 était, dans la diversité de ses apports successifs dont il était l'addition, presque uniquement « séphardim », c'est-à-dire hispano-portugais, par contre ces nouveaux venus étaient presque tous (à l'exception toutefois des Juifs algériens) des « achkénazim », en l'espèce des Juifs d'Allemagne, d'Europe Centrale, de Pologne, de Russie et des Balkans. Sur quoi de bonnes gens s'empressèrent de faire une discrimination entre les ressortissants des deux grands groupes linguistico-culturels de l'ethnie juive. Les uns bénéficièrent en gros de toutes les indulgences — les Juifs portugais notamment étaient déclarés tout à fait à part, ès qualité d'assimilés ou d'assimilables. On n'hésita pas à ranger la vieille *nation hébraïque* protégée par les Papes et reconnue par François I<sup>er</sup> parmi les « familles spirituelles » de la France. Par contre les Juifs allemands et les pollacks bénéficièrent d'une moins bonne presse. C'est que les vocables dont ils étaient affublés choquaient par trop les yeux et les oreilles françaises. On leur reprochait au fond beaucoup moins d'être juifs que de paraître germanisés ou slavisés. En fin de compte, l'anti-sémitisme français qui, à ses débuts, fut surtout confessionnel, ne tendit plus,



après que se fut éteinte la grande voix d'Edouard DRUMONT affirmateur du racisme juif et prophète des temps présents, qu'à subsister comme un phénomène latent de xénophobie ; les Juifs étaient regardés comme des « métèques », et seulement en fonction de l'époque de leur immigration qui, si elle était ancienne, était aussitôt dénommée leur « établissement » en France.

Mais eux, les « assimilés » et les « indésirables », se rient bien du fossé par lequel on prétend les séparer. Ils peuvent bien se connaître des divergences nées des climats de leurs habitats millénaires et des différences linguistiques.

Pourtant le front commun s'établit comme automatiquement contre les « goym ». CRÉMIEUX et LEVISOHN, MILHAUD et MOSKOWSKY, PICARD et GOLDENBERG, fraterniseront à Paris comme ils le feraient à New-York ou à Tombouctou. Et les uns et les autres restent hantés par les grands besoins ataviques, qui sont à la fois d'enrichissement sans limite et de destruction des fondements sociaux des Nations qui les hébergent.

Aussi nous ne craignons pas de le dire — et sans

éprouver en conscience le sentiment de tenir le langage d'un sectarisme inhumain — le Juif même qui peut paraître le mieux « assimilé » doit être encore inis au régime de la liberté surveillée. Quand bien même il pourrait établir que sa famille est fixée en France depuis le moyen âge et que ses pères sont convertis depuis quelques générations ! Connaissions bien la puissance indestructible des hérédités judaïques. Et surtout ne confondons pas l'« assimilation », c'est-à-dire le mimétisme parachevé qui est très accessible au Juif avec cette intégration qui est pour lui une impossible gageure. S'il s'y efforce pourtant et si louable que doit être tenu sa bonne volonté, il ne saurait en fin de compte parvenir qu'à être un refoulé ethno-racial. Son instinct millénaire ainsi comprimé risquera toujours de faire explosion dans sa descendance. Il pourra certes prétendre légitimement à un statut favorisé dans le cadre d'une législation protectrice de l'ethnie française, mais il donnera la mesure de sa sincérité en souhaitant tout le premier qu'il ne puisse accéder, dans la France rénovée par la Révolution Nationale, aux postes de direction et de responsabilité.

---



---

## LA RELIGIOSITÉ CHEZ LES ARYENS ET LES SÉMITES

par Gérard MAUGER

Un des dirigeants d'un grand mouvement de Jeunes me disait, récemment, qu'un souffle de philosophie païenne passe actuellement sur la Jeunesse. Nombreux sont, m'affirmait-il, les moins de 30 ans qu'un retour au druidisme, au celtisme religieux, captive et passionne.

Il m'a donc semblé opportun d'essayer d'étudier sommairement mais impartialement le problème religieux sous l'angle racial. Chaque race (conçue *sensu lato*) a créé sa religion propre ; chaque forme d'esprit secrète sa forme propre de pensée religieuse. Je veux donc, avant d'étudier le Druidisme — qui fera l'objet d'un autre article — examiner aujourd'hui le caractère fondamental de la prime religiosité aryenne et le comparer à celui de la première religion sémite, dont la juive est issue, et qui a en outre laissé des traces jusque dans le christianisme.

Comme on le sait, la grande famille aryenne, dont nous, Européens, sommes les fils directs les plus purs, a vu l'un de ses rameaux se diriger, au cours des migrations de jadis, sur les Indes et, là, les descendants de ce rameau indien, croisés avec les autochtones, ont perdu une partie du sang aryen et pris, par ce métissage, certains caractères négroïdes.

Nous retrouvons, pour cette raison, aux Indes, ou plus exactement chez les Indo-Iraniens, un mélange des anciennes croyances aryennes et des religions locales ayant existé antérieurement à l'arrivée des Aryens. Cependant, c'est là qu'a subsisté le mieux la religion des premiers Aryens. Il est encore aisé de la démêler

des croyances locales antérieures conservées après la fusion des nouveaux venus et des aborigènes.

Pourquoi ? Pour la simple raison que les Européens, fils des branches aryennes anciennes ont gardé un génie suffisant pour leur permettre de pousser plus avant les investigations de leurs pères, et, insensiblement, ont abandonné la majeure partie des croyances des ancêtres aryens, s'avancant lentement sur le chemin de la science, peu à peu dégagée des tabous et devenant libre, laïque — la plus ancienne science ayant été à forme religieuse.

Les Indo-Iraniens, au contraire, ayant perdu par leur métissage avec des races inférieures l'essentiel du génie créateur des Blancs, ne pouvaient que s'attacher à conserver l'acquis de leurs devanciers, nos ancêtres communs, et c'est ainsi qu'ils se sont faits les gardiens des vieilles traditions aryennes que nous avons, nous, négligées et perdues *parce que dépassées*, à un grand nombre de points de vue.

Les Indous et les Iraniens avaient des bases communes de croyances, et les langues qui ont été employées pour la rédaction de leurs anciens écrits sont de même origine ; il y a entre le sanscrit et le zend une parenté qui indique leur source unique, la vieille langue primitive des premiers Aryens, maintenant perdue.

On trouve dans les Védas et les Upanishads, pour la source indoue, et dans le Zendavesta, pour l'iranienne, un ensemble de rudiments qui permet de restituer l'essentiel des primes croyances aryennes.

La plus grande partie de ces textes — comme c'est le cas de presque tous les écrits primitifs — œuvre de

gens simples, que le moindre écolier moderne dépasse en savoir dès le certificat d'études, est constituée par un galimatias qui fit dire à Voltaire, parlant de Zoroastre, que « Nostradamus et le médecin des urines sont des gens raisonnables en comparaison de cet énergumène ».

C'était juger pertinemment certains points, par exemple les pages fastidieuses où le législateur iranien expose avec pompe comment on doit se couper les cheveux ou les ongles pour éviter de donner naissance à des génies malfaisants, mais il n'en est pas moins vrai qu'à côté de cet « abominable fatras » il y a dans l'Avesta comme dans les Védas de fort belles pages.

Je crois devoir reproduire, pour en donner un aperçu, un passage très beau et très sensé du Rig-Véda :

« Il n'y avait ni existence, ni non existence, ni air, ni ciel au delà.

« Qu'est-ce qui couvrait tout ? Où reposait tout ?  
« Il n'y avait ni mort, ni immortalité, ni changement du jour et de la nuit.

« L'« Un » respirait dans le calme, ne dépendant que de lui-même. Rien d'autre au delà.

« L'obscurité ensevelie dans l'obscurité était d'abord une mer qui défiait le feu.

« Cet « Un », le vide, enveloppé de chaos, s'accrut d'une ardeur intime, silencieuse d'abord : « Le Karma » (1), calme primitif de l'esprit que rien n'attache à l'existence, comme l'ont découvert les sages chercheurs.

« Le jet de flamme qui jaillit à travers le sombre et effroyable abîme était-il en dessous ? En haut ? Au-dessus ? Quel Aède peut répondre à cela ? Là se trouvaient en puissance des fécondations, et d'incomensurables forces étaient en effort. Une masse autonome était en dessous et l'énergie en dessus. Qui sait, qui a jamais dit d'où cette vaste création est issue ? Aucun des Dieux n'était encore qui pût découvrir la vérité.

« D'où est jailli ce monde et s'il fut ou non charpenté par une main divine : Son seigneur, dans le ciel, peut seul le dire et même peut-être ne le sait-il pas ! »

Il y a là une philosophie qui dépasse incontestablement celle du plus moderne christianisme lui-même, et il est difficile d'être plus près de la sagesse et de la raison.

On sent dans cette page, comme dans un grand nombre de passages des écrits indo-iraniens, ce bon sens sceptique, cette pondération, cette sagesse qui sont à la base du caractère des Aryens.

Ce sont ces qualités d'observation qui, développées, ont permis à la race blanche de créer la science et la civilisation modernes.

On retrouve partout, dans ces textes, des principes de vie active, et l'on sent une race douée du génie créateur et organisateur.

Un des traits de cette aptitude à organiser réside dans l'institution d'une hiérarchie très précise et dont le christianisme a bénéficié en devenant romain. Ce n'est pas, en effet, en Orient qu'on trouve l'ordre et la hiérarchie; ni la religion juive, ni même la musulmane

ne sont véritablement organisées comme le sont, et la religion chrétienne, et la bouddhiste. Tant qu'aux pouvoirs civils, le plus bel exemple de la pagaie orientale et sémitique était l'ancien gouvernement de la Sublime Porte.

Mais c'est surtout dans la notion de Dieu — le dieu suprême et au moins aussi unique, au milieu de sa cour de dieux de deuxième zone, que Jéhova, parmi ses séraphins, ses anges et ses démons — qu'apparaît le caractère religieux des Aryens.

Ce dieu des Blancs, nous le retrouvons sous bien des noms, qui n'en sont qu'un seul, déformé, selon les lois d'euphonie que la linguistique connaît bien; c'est en sanscrit *Dyaus pitar*, en grec *Zeus Pater*, en latin *Jupiter* (*Deus Pater*), en lithuanien *Dievas*, en iranien *Dia*, en ancien normand *Tiwar*, etc...

Ce dieu est véritablement un dieu de bonté infinie. C'est un père tout puissant, mais qui ne veut en aucun cas la mort du pécheur et qui donne au coupable mille fois, s'il le faut, une chance de se racheter. Celui qui a fait le mal renaîtra dans un corps moins doué, moins élevé dans la hiérarchie, mais s'il s'amende, à chaque réincarnation son sort s'améliorera jusqu'à ce que, devenu parfait, il puisse entrer dans le Nirvana ou paradis de Bouddha.

Le ciel est promis à tout le monde après quelques vies d'épreuves : *pas de damnation éternelle !*

Cependant, ce ciel n'est nullement un lieu de béatitude — notion judéo-chrétienne — ou un lieu de jouissance — concept bestial de la foi musulmane —, mais c'est, au contraire, un paradis tout à fait abstrait qui se résume en un état de « non être », de félicité par absence de peines, un état idéal auquel on arrive aussi par le détachement total, non seulement des biens de ce monde, mais aussi du corps lui-même : elle a conduit les Indo-iraniens à l'ascétisme.

Excès néfaste, certes, mais n'est-il pas vrai qu'un des secrets du bonheur est un détachement relatif des biens matériels et l'art de savoir se contenter de ce que l'on a ?

On trouve aussi dans cette prime religion des Blancs — notre religion d'origine, en fait — de très belles idées dont la bible juive ne porte aucune trace ; par exemple, le rappel de la *fraternité universelle des êtres* et la bonté envers les animaux dont Jéhova ne s'est jamais soucié, si ce n'est pour ordonner qu'on lui en égorge « tant et tant » et qu'on les lui rôtisse « en bonne odeur ». Ce dieu « des armées », ce dieu « vengeur », ce « redoutable », qu'il faut craindre avant que de l'aimer, se délecte du fumet des viandes qui grillent et de la mauvaise odeur des graisses, pétillant sur les bois enflammés.

Il est à noter que les Aryens sont peu religieux, c'est-à-dire qu'ils ont une tendance très nette à se libérer de la prison des tabous, scrupules, superstitions dont les races faibles ne savent sortir. C'était aussi l'opinion de GOBINEAU, quoique chrétien pratiquant.

On retrouve cette tendance dans un système philosophique des vieux Aryens de l'Inde, repris au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, par Sankara, sous le nom de Vedânta (accomplissement du Véda).

C'est une sorte d'« athéisme religieux » : le but de la vie n'y est plus la vertu, le mérite, mais l'acquisition

(1) Le désir de vie, le charme, le besoin..., expression intraduisible !

de la connaissance des choses qui élève jusqu'à Dieu.

Lorsqu'on étudie les religions des peuples noirs, on constate d'une manière générale que les sentiments de crainte, qui partout ont été à l'origine de la religiosité, ont, chez eux plus qu'ailleurs, créé la notion de divinités redoutables. Les dieux bons sont rares. Pour les Noirs, on se passerait volontiers des divinités, comme on se passe d'un tyran; il faut subir leur autorité et satisfaire leurs exigences terribles. Nous voilà bien loin de ces dieux aryens qui donnent plusieurs chances de salut et ne condamnent jamais en dernier ressort.

Or, il apparaît que les croyances des Sémites, sur lesquelles nous sommes très bien renseignés par la Bible et par ce que nous savons des religions des Phéniciens, Carthaginois, etc., ont été profondément influencées par ces notions négroïdes.

Rien de surprenant alors de retrouver les caractères de la divinité des Mélianiens, dans les cruels Elohim (1) de la Bible et le farouche Yahvé, ces dieux redoutables, vengeurs, assoiffés de sacrifices et qui punissent pour l'éternité.

Le sacrifice humain, pas pratiqué par les autres races blanches, dont on n'a nulle part trouvé trace, ni dans les gisements mégalithiques, ni dans les kjœkkenmœddings scandinaves, apparaît, au contraire, chez les anciens Sémites. Les hécatombes d'enfants et d'hommes sacrifiés à Moloch, l'holocauste du premier-né des animaux et des hommes exigé par « l'Éternel », ont eu une persistance surprenante chez tous les Levantins.

En ce qui concerne les Juifs, nous sommes documentés sur ces faits inhumains par les écrits de leurs prophètes eux-mêmes. Les exhortations véhémentes et humaines des prophètes, enjoignant aux Juifs de renoncer aux cultes barbares et aux pratiques des autres Sémites, fournissent la preuve de l'existence de ces pratiques : on ne lutte que contre ce qui existe !

Ce fut l'heureuse influence de ces hommes qui transformèrent le sacrifice humain en l'immolation d'un animal (cf. l'histoire d'Abraham).

Les enfants, en effet, étaient les victimes les plus recherchées par le cruel Yahvé; c'est qu'il lui fallait une victime pure et innocente et l'enfant semblait le plus qualifié des humains pour remplir ces conditions. La Pâque (*Pessali*) fut à l'origine l'immolation d'un enfant dont il fallait manger gros comme une olive, car l'usage d'absorber la victime se retrouve dans tous les sacrifices, et c'est lui qui a persisté dans l'eucharistie, la théophagie chrétienne.

Sous l'influence des prophètes, l'enfant fut remplacé par un agneau, mais le mode de rôtissage conservé pour cet animal, sur une sorte de croix, est logiquement plus approprié à une victime humaine qu'à un quadrupède.

L'usage de l'immolation d'un enfant, au lieu de l'agneau, persista secrètement, chez quelques dissidents fanatiques, malgré les réformateurs religieux, et il y eut encore, au moyen âge, des sacrifices d'enfants à l'occasion de la Pâque. C'est de là que partit cette affirmation, non dénuée de fondement, que les Juifs, au sabbat, dévoraient des enfants goym.

Et pourtant, la religion chrétienne, fille de la juive, veut aussi son sacrifice humain. Le Christ, par son caractère divin, est la victime sans tache et seule digne de plaire au dieu vengeur, mais c'est aussi une victime humaine. L'instrument du supplice reste le même : une croix, qui fut du reste, à l'origine du judaïsme, l'emblème de la fécondité parfaite : le phallus et le sexe de la femme se joignant et symbolisés par un trait vertical et horizontal. C'est le lingham, d'origine nègre, et que l'on retrouve dans diverses peuplades noires.

Il y a là, d'ailleurs, un reste des cultes orgiaques également hérités de leur aïeul noir par les premiers Hébreux, et dont la fête des Tabernacles (fête des cabanes) est une survivance atténuée; dans ces fêtes, qui rappellent la cérémonie de la circoncision ou, plus exactement de « l'incision » des filles, chez certains peuples nègres, des jeunes filles à marier étaient déflorées selon un rite religieux, moyennant un prix qui était versé aux autels du dieu.

Mais le sang blanc qui coulait dans les veines des Sémites, leur relative supériorité raciale, leur a permis de se débarrasser de ces horribles superstitions, apport sinistre de ces Mélianiens avec lesquels les patriarches leur ordonnaient de fuir l'accouplement.

La prime religion israélite, en s'épurant, en devenant de plus en plus spiritualiste, aboutit au christianisme.

Qui fut Jésus, dit « Le Christ ? » — C'est une question à laquelle RENAN, entre autres, a répondu d'une façon très satisfaisante et sur laquelle il me semble qu'il ne sera jamais possible d'apporter plus de lumière qu'il ne l'a fait.

Cependant, il est intéressant de noter que le nouveau prophète était originaire de la Galilée (le « Cercle des Gentils »), c'est-à-dire d'une région peuplée « d'étrangers », de peuples moins sémites que les autres, une marche. Ce qu'étaient ces populations est difficile à préciser, mais il n'est pas invraisemblable de hasarder qu'ils étaient plus aryens que les voisins, et la légende qui veut le Christ blond trouverait ainsi son fondement.

Rien n'est moins historique... mais ce que l'on peut avancer, c'est que les tendances égalitaires — et partant révolutionnaires — du jeune prédicateur, ses violentes attaques contre les conservateurs du vieux judaïsme, sa doctrine humaine et sans formalisme (ce dernier n'est apparu que beaucoup plus tard), étaient l'écho des idées nouvelles qui flottaient dans l'air en Galilée.

Or, ces idées étaient tout à fait conformes aux tendances et au caractère des Aryens.

Elles eurent sur le judaïsme une solide influence, mais elles eussent été étouffées par son formalisme et son sectarisme si les hasards et, plus particulièrement, l'apôtre Paul n'avaient tranplanté à Rome — en terre aryenne — cette graine métissée, cet hybride judéo-chrétien, qui ne pouvait se développer que hors du milieu sémitique.

Jésus, très certainement, ne songea jamais à prêcher une nouvelle religion, mais seulement à réformer les mœurs de ses concitoyens, comme l'avaient fait avant lui tant d'autres prophètes, grands et petits. Mais, devenue romaine, la nouvelle foi fut vivifiée par les gen-

(1) Le mot « Elohim », traduit par celui de « Dieu » signifie en réalité les dieux, car c'est un pluriel; le singulier serait « Eloah ».

tils, ces Aryens pleins d'activité et d'esprit d'entreprise, et elle put, grâce à eux, conquérir l'immense domaine que nous lui connaissons.

Ma première conclusion sera donc la suivante : Si nos pères, ayant perdu l'essentiel de la religion naturelle de leurs ancêtres aryens, ont adopté une foi juidaïque réformée, ils l'ont déjà totalement bouleversée en en créant le christianisme. Mais non contents de cette épuration, leur instinct religieux racial les a poussés sans cesse à élaguer davantage tout ce qui pouvait rester de sémitique dans leur religion.

Notons que c'est venant d'Allemagne et du Nord de la

France que LUTHER et CALVIN, plus aryens, plus près de leur foi naturelle, ont prêché la réforme. Et sur quoi portait cette rénovation spirituelle ? Justement sur tout ce qui était essentiellement judaïque, la pompe, le ritualisme, le formalisme, le sacrifice de la messe, etc...

Le protestantisme est une aryanisation du christianisme.

Il n'est donc nullement surprenant que l'Homme d'aujourd'hui, qui sent renaître en lui l'esprit des vieux Aryens, qui prend davantage conscience de sa race, ait une tendance à chercher plus avant et à retourner au culte fondamental de sa race.

# L'HÉRALDIQUE, SCIENCE EUROPÉENNE

par Jacques MEURGEY

Chargé du Service sigillographique et héraldique  
aux Archives nationales et du cours d'Héraldique à l'École des Chartes

Tous les pays de l'Europe centrale et occidentale ont montré, au cours des âges, un singulier penchant pour les anciens symboles héraldiques. L'Espagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, la Suède, et surtout l'Allemagne et la Suisse ont conservé intactes les pures traditions du noble art. Pour ne citer que les plus récentes publications de ces deux pays, les spécialistes connaissent et admirent les célèbres almanachs et les dessins du Professeur OTTO HUPP, les écus stylisés du Docteur NEUBECKER, les travaux du baron Egon von BERCHEM, (*Beiträge zur Geschichte der Heraldik*), et l'excellente édition de l'Armorial de l'Arlberg (*Die Wappenbücher vom Arlberg*). En Suisse, le meilleur héraldiste est le Docteur D.-L. GABBREATH, auteur de l'Armorial du Canton de Vaud, de la sigillographie vaudoise et d'un manuel d'héraldique dont la seconde édition est actuellement un gros succès de librairie.

En France, et spécialement à la Cour des ducs de Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle, nous ne la cédions à aucun pays du monde, pour la science et l'art héraldiques. L'armorial de la Toison d'Or est un irrécusable témoin de la grandeur de cette époque. Certains sceaux particulièrement bien venus font encore l'admiration des collectionneurs. Pourquoi faut-il que, dès le xvi<sup>e</sup> siècle et surtout au xvii<sup>e</sup>, la France ait perdu ce rang que son génie naturel l'avait prédestinée à conserver ?

Le blason est d'origine chrétienne, chevaleresque et militaire. Il s'accommodait mal des détails gracieux et gentils du style rocaille. Les artistes les meilleurs avaient perdu le sens héraldique. Et pourtant il n'y avait pas, à cette époque, de bibliothèque qui ne renfermât de somptueuses reliures aux armes de son possesseur, pas de monuments où ne figurât l'écu royal aux trois fleurs de lys, tangible témoignage de nos grandeurs et de nos traditions. Mais les grands artistes ne s'intéressaient pas au blason.

Survint la Révolution française qui crut devoir abolir ces « signes de la féodalité », et poursuivre en eux je ne sais quel caractère nobiliaire qu'ils n'avaient pas. Car l'on sait que sur dix blasons sous l'ancien régime, il y en avait bien sept de roture.

Les Juifs et les francs-maçons entretenirent soigneusement cette malédiction révolutionnaire, et firent tout ce qui était en leur pouvoir pour supprimer ou ridiculiser cette traditionnelle institution d'Etat. Oubliant que les marques héréditaires familiales — car les blasons n'étaient que cela — répondaient à un besoin presque aussi impératif que le nom, dont elles étaient comme l'auxiliaire et le soutien, les ennemis de notre pays ne songèrent qu'à continuer l'œuvre de destruction commencée. Cent cinquante ans après, la malédiction durait encore, puisqu'on vit en 1937, après la mort de Max PRINET, professeur d'héraldique à la Sorbonne, les Juifs, en la personne de Léon BLUM et de Jean ZAY, supprimer purement et simplement le cours d'héraldique.

Malgré tout, l'héraldique a subsisté en France, pendant tout le xix<sup>e</sup> siècle, mais il faut bien le dire, les travaux publiés n'étaient pas tous d'excellente qualité, et les œuvres d'art absolument nulles. Louis BOULY DE LESDAIN et Max PRINET ont eu le grand mérite d'arracher le blason aux mains indignes d'exploiteurs.

BOULY DE LESDAIN et PRINET, très au courant du mouvement de renaissance héraldique qui se poursuivait dans plusieurs pays d'Europe, se tenaient au courant des travaux publiés à l'étranger. Ils arrivèrent à persuader les milieux savants que l'héraldique et sa sœur jumelle la sigillographie devaient compter parmi les plus précieuses sciences auxiliaires de l'histoire. Dès lors, non seulement fut fondé le cours d'héraldique à l'École des Hautes-Études, mais des conférences d'héraldique furent données à l'École des Chartes.

Parallèlement aux travaux précités, au moment même où le cours d'héraldique était supprimé à l'École des Hautes-Études, nous avons fondé, en 1937, la Société française d'héraldique et de sigillographie, et son organe, la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*. Notre but était de former un centre d'études européennes. La Société compta, dès ses débuts, plus de cinquante sociétés héraldiques et généalogiques étrangères. Parmi ces Sociétés, quinze étaient de langue allemande.

On pourrait s'étonner de ce grand nombre de sociétés allemandes spécialisées dans l'étude des questions raciales et familiales, des études et des monographies généalogiques, des blasons de familles. La réponse à cette question est facile. Jamais, en Allemagne ou en Suisse, on n'a pourchassé la noblesse et les armoiries. Les transformations sociales se sont faites progressivement. A côté des blasons de la noblesse, on pensa qu'il y avait place pour les armes bourgeoises. Un office d'enregistrement de telles armoiries fonctionnait à Berlin. A côté des écus anciens, pour lesquels on demande des preuves, chaque citoyen allemand peut faire enregistrer son nouveau blason s'il le désire. Ces armoiries anciennes et nouvelles sont publiées dans le même recueil : *DEUTSCHE WAPPENROLLE BUERGERLISCHER GESCHLECHTER*, qui paraît à Leipzig.

En outre, la généalogie est devenue une institution d'Etat, depuis que chaque citoyen allemand est tenu de prouver son ascendance aryenne. Le goût est resté vivace en Allemagne, de ces études. D'innombrables monographies ont été publiées. La meilleure méthode de numérotage des quartiers est celle de Kekule von STRADONITZ grâce à laquelle on peut pousser ces recherches fort loin.

N'y a-t-il pas une société des descendants de Charlemagne, au nombre desquels d'ailleurs était Goethe ? (cf. *Ahnentafeln berühmter Deutscher*).

Nous comptons d'autres sociétés correspondantes : En Belgique, l'Annuaire de la noblesse belge et l'Association de la noblesse de Belgique, la société « Le Parchemin », au Danemark, le Dansk Genealogisk Institut, en Espagne, l'Arquivo heraldisco de España (bien avant la victoire du général Franco, et nous publâmes un article sur les armoiries de la nouvelle Espagne, alors que Léon BLUM et le Front populaire se rangeaient du côté des Rouges). En Hongrie, en Irlande, en Italie (Collegio araldico de Rome), en Pologne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Suède, en Suisse (Société Suisse d'héraldique), au Vatican et en Yougoslavie, nous avons de nombreux amis.

Depuis la guerre, notre Revue a suspendu momentanément ses publications, et notre Société, ses réunions. En revanche, nous avons le plaisir de le constater nous assistons à une renaissance de l'héraldique dans notre pays, depuis que les Juifs ne sont plus les maîtres de la France. L'héraldique semble échapper à

la contrainte qui pesait sur elle, elle s'en dégage et paraît prête à se développer librement.

L'administration des Postes a émis récemment une série de timbres aux armes des villes : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse. Elle en prépare une seconde émission. Nous voyons là une preuve certaine que la première a eu un grand succès. Le service héraldique et sigillographique des Archives nationales a été utilement consulté. Les pouvoirs publics se préoccupent de la question des insignes, des armoiries de villes et de corporations. La Préfecture de la Seine a pris l'initiative heureuse de mettre de l'ordre dans les armoiries des communes de la Seine. Sous la haute autorité de M. Magny, des spécialistes ont été chargés de ce travail de révision; les communes ont été classées en trois catégories : celles dont les armes ne sont pas modifiées, celles dont les armes ridicules ou inexacts devront être changées, enfin les communes qui n'en ayant pas, en recevront, établies d'après les bonnes règles. Dans ce cas encore le service sigillographique et héraldique des Archives nationales a été officiellement consulté. Souhaitons que d'autres préfetures et départements s'inspirent de cet exemple, en attendant la création de l'Office des familles françaises et des marques familiales héréditaires qui manquent encore à nos institutions. Souhaitons qu'un enseignement annuel de l'héraldique — ne disons pas « héraldisme » qui est un affreux barbarisme —, de la sigillographie et des méthodes généalogiques appliquées à l'histoire soit rétabli à la Sorbonne; malgré le cours d'héraldique professé à l'Ecole des Chartes périodiquement. Peut-être même des conférences d'art héraldique données aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts ne seraient-elles pas inutiles !

Souhaitons surtout que les blasons ne soient plus des points de friction sociale, qu'ils soient considérés, en France, ainsi que dans les autres pays comme les signes distinctifs d'un Etat, d'une ville, d'une corporation ou d'une famille, sans aucun caractère nobiliaire, et qu'ils soient employés de la manière la plus large comme des emblèmes décoratifs, d'une richesse et d'une variété incomparables.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une Commission d'Héraldique vient d'être créée auprès de la Préfecture de la Seine et que notre collaborateur M. Jacques MEURGEY en est un des membres. — *N. d. l. R.*

## RÉFORME DES MANUELS ET RÉCONCILIATION SOCIALE

par Claude de BONNAULT

« Si l'on eut été plus éclairé, s'il y eut eu à Paris plus de gens connaissant l'histoire, écrivait FLAUBERT, en 1871, nous n'aurions pas subi la Commune. » Faut-il qu'on dise plus tard : si la France avait été mieux instruite, elle n'aurait pas connu le communisme ? A quoi peuvent s'attendre les peuples ignorants ?

Au pire. Pas de civilisation sans religion. Pas de civilisation non plus sans histoire — l'histoire qui, avec les traditions de la race vérifiées salutaires par l'expérience, a charge de transmettre, elle aussi, le « flambeau de la vie ».

La réforme des Manuels d'histoire est donc apparue

au Gouvernement français — dès qu'il y a eu nouveau gouvernement et nouveau régime — comme une mesure dont l'exécution pressait, comme un aménagement de salut public.

Là encore la réalisation tarde. Que de formes peut prendre l'« attentisme ! ».

Aux anciens livres, que reproche-t-on ? Dans les nouveaux, que devra-t-il y avoir de neuf ?

Les manuels d'histoire mis entre les mains des élèves, ont des qualités de rédaction, clarté, présentation. Mais ils pèchent lourdement par leurs tendances ou par leurs omissions, presque autant par ce qu'ils ne disent pas que par ce qu'ils disent. Trop souvent, ils recèlent des ferments de haine. Sur ce qui sépare, ils insistent trop et pas assez sur ce qui unit. Or, tout ce qui divise est mauvais. Une vérité nuisible n'est jamais la vraie vérité.

Les livres de classe de demain devront résolument supprimer toutes les considérations capables de dresser les Français les uns contre les autres, de nature à transporter dans le passé les antipathies de classes ou de milieux, de faire haïr la France d'autrefois par les Français d'aujourd'hui. Sont à proscrire n'importe quelle interprétation des événements ou des institutions, tout choix intentionné parmi les faits, qui donneraient lieu de supposer l'opposition éternelle, fatale, inéluctable, des intérêts, des conditions, présumeraient l'existence, la survie, la durée éternelle de castes ayant, au travers des siècles, traditions distinctes, histoires séparées, mentalités différentes.

Jamais la France n'a été le champ clos, imaginé par un BOULAINVILLIERS, un AUGUSTIN THIERRY où, depuis quinze cents ans, sous les enseignes de la noblesse, de la roture, s'affronteraient deux peuples, deux races, deux nations, deux civilisations, vainqueurs et vaincus, descendants des Francs contre descendants des Gaulois et des Romains. La France de jadis ne sera plus la maison que se représentent trop de Français, nos contemporains : inhabitable pour eux comme elle l'aurait été pour leurs ancêtres.

Les chapitres sur l'établissement et l'organisation de la féodalité, sur la noblesse et la condition des personnes, s'inspireront d'une histoire sociale mieux connue, de cette histoire, par laquelle, suivant le mot de FUSTEL DE COULANGES, doit s'accomplir l'œuvre de réconciliation entre tous les Français. Ces exposés, un principe les commandera : l'égalité fondamentale des Français, le droit identique qu'ils ont tous à regarder l'histoire de France comme leur histoire à eux, une histoire de famille.

Il se prouve mathématiquement que tous les Français sont parents, par l'universalité de ceux qui, depuis plusieurs générations, habitent le sol de l'ancienne Gaule. Et, pour le retrouver, l'établir, le justifier, ce cousinage, remonter à FRANÇOIS I<sup>er</sup> suffit : plus haut, plus loin, c'est inutile. Mieux encore, de par l'évidence des chiffres et la force irrécusable des progressions arithmétiques, un Français d'aujourd'hui, quel qu'il soit, grand ou petit, a pour ancêtres tous les sujets de SAINT-LOUIS, nobles ou non, tous les Français vivant en 1270, qui ont laissé postérité.

« Il ne faut pas se laisser faire, lançait hardiment

SAINTE-BEUVE, quand on est insulté dans la personne de ses ancêtres. » Arrière donc, ceux qui médisent du moyen âge ! Car les seigneurs féodaux, les chevaliers, les paladins, les croisés, « ce sont bien nos ancêtres, à nous tous ». En écrivant cette phrase, SAINTE-BEUVE savait tout ce qu'elle contenait de valeur pratique, il avait pesé sa signification politique, deviné son intérêt éducatif. Son esprit avait eu l'intuition qu'il tenait là une certitude, comme il en faut à la base de toute science. L'autorité de VALLET DE VIRIVILLE l'avait-elle rassuré ? Ce médiéviste consommé n'a pas hésité à s'en porter garant : tous, autant que nous sommes, nous avons été aux croisades.

L'histoire que dorénavant professeurs et instituteurs enseigneront aux jeunes Français ne sera plus seulement celle des rois, des ministres ou des généraux. Ce devra être leur histoire, à eux, aux élèves. A l'histoire de France succèdera l'histoire des Français. Du passé de leur pays, les enfants de France sont tous solidaires. A cette histoire, ils participent tous. Ils l'ont faite, par ceux qu'ils représentent, qu'ils continuent, par leurs auteurs, par leurs devanciers. Qu'ils se mettent donc dans la tête qu'ils sont des héritiers : Aucune classe n'a plus qu'une autre le droit de s'intéresser aux hommes et aux choses d'autrefois, ne saurait revendiquer le monopole de parler au nom des glorieux ancêtres.

S'il est vrai que tous les Français sont parents, ont les mêmes aïeux, combien mieux encore cela se vérifie-t-il dans une province, dans un canton, entre voisins. Il n'y a pas d'étude généalogique sérieuse qui n'aboutisse à cette conclusion que toutes les familles un peu anciennes d'une région se rattachent les unes aux autres, forment un réseau de consanguinités. La connaissance de ces liens et toutes leurs conséquences, l'esprit de clan, de communauté, l'égalité d'estime, le respect mutuel, constituent les solides assises du patriotisme local, du patriotisme tout court.

Les rapprochements opérés par la généalogie peuvent prendre l'aspect d'un nivellement révolutionnaire. Ils bouleversent les préjugés, obligent à déménager des anciennes positions. Situations différentes, ascendances identiques. Dans la même ville, les extrêmes se touchent, ou plutôt se touchaient, sans le savoir. Les ancêtres illustres, historiques, dont s'enorgueillissaient les privilégiés de la naissance ou de la fortune, le simple artisan, à son tour, les revendiquera. Les distinctions exclusives cessent. Et les voies sont pavées à l'établissement d'une nouvelle communauté morale. Il n'y a pas de communauté sans mise en commun d'un patrimoine, sans possibilité de partager le même idéal, les mêmes aspirations, la même foi.

On rabaisse, on dégrade les hommes d'autrefois, on a d'eux, on en donne une bien piètre opinion, lorsqu'on les imagine volontairement soumis à des régimes d'oppression, destructeurs de la vie des âmes, négations de tout progrès intellectuel, de tout effort vers le mieux. La féodalité reprendra ses vraies couleurs. Et la valeur humaine d'un ordre fondé sur l'échange des services, la réciprocité des droits, des devoirs, des responsabilités, révélera son intérêt permanent, manifestera sa leçon durable.

Elle tenait, cette vertu de la féodalité, aux limites

morales mises à l'exercice de la propriété. Le droit du propriétaire n'était jamais un droit absolu, comme au regard des lois romaines. Les lois chrétiennes du moyen âge lui permettaient d'user, elles ne lui permettaient plus d'abuser.

Un seigneur féodal n'était pas maître absolu de son fief. S'il venait à manquer aux obligations que formaient la rançon de sa situation de propriétaire, il s'exposait à le perdre, et très souvent il le perdait. Propriété signifiait alors responsabilité. Le principe essentiel de l'économie sociale au moyen âge, c'était qu'il n'y avait pas, qu'il ne pouvait pas y avoir de supériorité de liberté, de privilège, qui ne s'achetassent, qui ne se payassent, qui fussent inamovibles.

On ne commandait que pour servir. A toute élévation sur l'échelle des grandeurs de ce monde devait correspondre la contre-partie d'un exemple donné. Déchu de son fief, le seigneur infidèle à son caractère ! Privé de son cheval, le chevalier qui se conduisait mal : il cessait d'être noble.

Du XI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup>, noblesse et chevalerie se sont confondues. Qui avait le moyen de s'équiper, de se faire armer chevalier celui-là était noble. Le noble, c'était le cavalier, le soldat accompli. La chevalerie était une corporation, une confrérie internationale. Pouvait y entrer tout homme, fort et riche. Était noble qui voulait l'être. Les exigences d'hérédité ne sont intervenues qu'au temps de Saint Louis, et surtout sous les successeurs de Saint Louis.

Mais quand de plusieurs frères se composait une famille, il arrivait que tous n'eussent pas la même vocation. Si l'un était chevalier, fréquemment les autres de s'établir marchands ou notaires.

Inscrite dans les codes de la France moderne, au fronton des monuments publics, l'égalité civile n'est pas descendue dans les mœurs. Je ne vois aucun paradoxe à avancer qu'au moyen-âge et jusque sous l'ancien régime, la différence des situations, la supériorité ou l'infériorité des conditions se faisaient moins sentir et qu'au fond de leur cœur les hommes découvraient plus vite ce qui les unissait.

La sacro-sainte hiérarchie des professions existait-elle autrefois ? Sur le même pied, les traitant tous d'artisans, Bernard PALISSY mettait les chaussetiers, les cordonniers, les sergents ou huissiers et les notaires.

Ce n'était pas uniquement d'après son gagne-pain que l'opinion publique — celle d'en haut ou celle d'en bas — classait, rangeait, cataloguait un individu. Tant valait l'homme ou sa famille, tant valait le métier, assez souvent, du moins. Ce que l'on faisait importait moins que ce que l'on était. Ne tirait pas à conséquence de faire telle ou telle chose plutôt que telle autre, pourvu que l'on respectât son nom, son sang, sa naissance. A toutes les époques de notre histoire, une fille noble, placée comme servante, demeurait fille noble. Jamais, avant la Révolution, le service personnel ou état de domesticité n'a déshonoré personne, n'a fait perdre la noblesse.

Ne nous laissons pas d'interroger le moyen-âge, le XVI<sup>e</sup> siècle, l'ancien régime. Des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles au couchant de la monarchie, des occasions sont offertes au mérite personnel, à la valeur individuelle, au courage, à la santé, au savoir de se mettre en relief, de

s'employer, se sont offertes en plus grand nombre que dans la France prétendue démocratique.

L'article fondamental de l'ancienne constitution française tenait dans cette promesse que, ne les ayant jamais exclus, elle n'exclurait jamais « les citoyens nés dans le plus bas étage des dignités les plus élevées ». Au XII<sup>e</sup> siècle, un avocat heureux, par ses plaidoiries, avait gagné une couronne, celle de Jérusalem. Du jour au lendemain un homme, pauvre, la veille, obscur, ignoré, marchait l'égal des plus grands.

De bonne heure la science fut reconnue, par les Européens médiévaux, d'un mérite comparable à la valeur militaire. Dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, en divers pays, les chevaliers ès-lois ou ès-lettres coudoyaient les chevaliers d'armes. Ce n'étaient que des hommes instruits, « intellectuels » du temps : sur les bancs des écoles, ils avaient fait campagne. Entre les grades universitaires et les degrés de l'institution chevaleresque, il y eut équivalence. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les chevaliers lettrés — docteurs de quelque université — ont cru et se sont multipliés, on doit renoncer à les dénombrer.

Dans un émouvant effort de justice, le moyen-âge a voulu payer d'une considération égale toutes les œuvres qui constituaient au maintien de la communauté chrétienne, augmentaient son bien-être. Le XIII<sup>e</sup> siècle a eu la vision sublime d'une famille humaine fondée sur une équitable appréciation des services rendus et une gratitude compréhensive de chacun. Poursuivant son rêve sublime d'unité, la philosophie scolastique a voulu en faire le centre de ses conceptions : du monde intellectuel, du monde physique. Dans l'univers politique, dans l'univers social, elle s'est appliquée à la réaliser.

Ce fut une de ses ambitions que l'égalité proclamée, reconnue, acceptée entre les différentes sortes d'élites, parmi les supériorités qui, dans chaque profession, émergeaient du pair. Parce que noblesse s'identifiait avec chevalerie, les bons esprits ne s'étonnèrent point que de notables commerçants se qualifiassent chevaliers : la chevalerie marchande ne fit point scandale.

Au XIV<sup>e</sup>, au XV<sup>e</sup> siècle, les chevaliers militaires sont devenus trop nombreux : il n'y a pas de profession plus méprisée. La noblesse abonde. CHARLES V anoblit tous les bourgeois de Paris, leur concède les privilèges des chevaliers. Le droit de porter le ceinturon et l'épée, celui de chausser les éperons d'or. Au XV<sup>e</sup> siècle, dans certaines paroisses, le chiffre des foyers nobles l'emporte sur le nombre des foyers non nobles. Noblesse et notabilité se confondent. Un noble, c'est un homme « connu par son savoir et par son industrie, distingué par ses richesses ».

Les ambitieux ont beau jeu. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, au début du suivant, un marchand de harengs de Laon est successivement promu chevalier, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes c'est-à-dire colonel ou général de cavalerie, conseiller à la Chambre des Comptes. Il aura un neveu, gouverneur de Chartres et du pays Chartrain pour le roi Henri VI. Un autre de ses neveux épousera une Montmorency.

Robe et épée ne formaient pas deux mondes hermétiques opposés. Les individualités bien douées passaient du civil au militaire, repassaient du militaire au civil ; d'autres parcouraient des carrières inversement alternées. Un homme dont nul n'a jamais su précisément

qui était le père sera, sous Charles VIII plusieurs fois duc et comte et le seigneur de France le plus riche de son temps.

La fin du XVI<sup>e</sup> siècle vit elle aussi, d'étonnantes fortunes. A qui avait de l'audace — et la force de soutenir ses prétentions — tous les espoirs étaient permis. En quelques années, un simple avocat de Montélimar aura rang et fonction de capitaine d'une compagnie d'ordonnance; il sera gouverneur de place forte et comte de La Fère. Au XVI<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, par la consécration populaire et la coopération de la noblesse, tout soldat est gentilhomme.

Les mesures administratives, maladroites, des rois Bourbons la division des classes dont TOCQUEVILLE leur a fait un crime, la politique d'immobilité sociale de Louis XIV sont des faits. Nous les regrettons, mais sans perdre de vue que, jusqu'en 1789, les règlements les plus formels de l'ancien régime n'ont jamais été appliqués à la lettre. Des tendances égalitaires continuèrent à peser sur les mœurs.

STENDHAL a fixé aux alentours de 1789 la frontière morale entre les deux France, celle où il aurait voulu vivre et celle où il regrettait d'être né. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, lui avaient dit ses parents ou les amis de ses parents, l'envie, le mépris, n'avaient pas, en province, droit de cité. Dans la société française d'alors, il n'y avait pas de solution de continuité. Déterminer

la position exacte de chacun s'avérait presque impossible. Qui était noble ? Qui était bourgeois ? Comment le savoir ? La « confusion des rangs » était extrême.

Spectacle qui contraste avec celui des XIX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. A aucune époque, peut-être, la société française n'a été plus divisée, cloisonnée que de nos jours, n'a donné l'image d'un tel morcellement, éparpillement en petits groupes séparés par des cloisons étanches, ignorant les uns des autres, d'une pareille mosaïque de forces hostiles.

Refaire l'unité française : formule qui revient quotidiennement dans les manifestes du gouvernement ou dans les programmes qu'on lui propose. L'unité sur la carte, sans doute et d'abord, ce que nous appellerons l'unité physique. Mais qui d'une autre unité ne se sépare pas : l'unité morale ou réconciliation sociale. De mauvaises lois — ou l'inexistence des lois — avaient, entre Français, perpétré les causes de conflit. De meilleures lois répartiront, avec plus de justice, la réciprocité des devoirs. Mais l'apaisement dans les esprits ne sera-t-il pas facilité lorsqu'ils sauront que, bien connu, le passé n'est pas une école de haine et que, s'il y a un mot à bannir des livres, c'est celui d'ennemis héréditaires appliqué au cours des âges aux Français des divers états. Un mot et une idée. Ce funeste héritage du romantisme répudions-le à tout jamais. Réapprenons notre histoire ou apprenons-la mieux.

---

## LA CRYPTOGRAPHIE HÉBRAÏQUE DANS LE SYMBOLISME MAÇONNIQUE

par Armand BERNARDINI

(Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 2 Janvier 1942),

Les recherches que nous avons entreprises sur l'onomastique judaïque nous ont permis de déceler un système d'adaptation des noms hébraïques que nous proposons de désigner sous les termes de *cryptographie homophonique*.

Il s'agit, en effet, de l'utilisation de similitudes phonétiques et presque exclusivement consonnantiques pré-existant entre des mots hébraïques et des mots indo-européens de significations différentes. On se trouve en présence de véritables calembours — souvent par à peu près — qui, pour ceux qui y ont recours, offrent le grand avantage de pourvoir leurs patronymes de graphies qui rendent leur origine indiscernable tout en leur conservant une consonnance générale très éloquent pour les initiés. Nous pourrions citer une multitude d'exemples, pris dans toutes les langues, de ce genre de déguisement. Il nous suffira pour en bien préciser le mécanisme de noter qu'en allemand MENAHEM (le consolateur), GIZBOR (le trésorier), GODOL BARUCH (le grand et le béni) deviendront respectivement MANNHEIM, GUNZBURG et KADELBURG. Et qu'en français MOGOR (le précieux), SGOULO (le tré-

sor) et GERSON (étranger) se transformeront en MAGRE, SEIGLE et GARÇON.

Ayant eu l'occasion de constater, par le dépouillement de textes authentiques et jusqu'à présent assez confidentiels, que la Franc-Maçonnerie était, dans sa terminologie autant que dans son idéologie, toute imprégnée de judaïsme, nous avons été tout naturellement amené à nous demander si le système en question, bien vérifié en onomastique, ne vaudrait pas aussi pour l'éclaircissement de l'esotérisme des loges. Ainsi tant de chercheurs qui se sont appliqués à percer à jour les secrets de cet hermétisme seraient allés chercher bien loin les clefs de leurs solutions sans s'aviser un instant que les pseudo-symboles sur lesquels ils pâlassaient pouvaient n'être que des coq-à-l'âne fondés sur l'homophonie d'une expression kabbalistique et d'un ou plusieurs termes d'une langue indo-européenne. Les créateurs des rites et des hiérarchies auraient ainsi contracté, sans grands efforts d'imagination, la soif du mystère des candidats à l'imitation.

La question étant ainsi posée, nous estimons qu'il nous est donné d'y répondre par l'affirmative. C'est



que nous avons pu noter tant d'étroites correspondances entre les termes essentiels du vocabulaire maçonnique et la terminologie kabbalistique, qu'il nous paraît exclu que de pareils recoupements puissent être le fait de multiples coïncidences. Et par ailleurs comme on le verra plus loin, il se trouve que chacune de ces correspondances se trouve déjà vérifiée soit par des observations onomastiques, soit par des remarques historiques.

Nous nous bornerons à donner à l'appui de notre

ARCHE (royal)	ARCH
CARBONARO	C-R-B- N-R
ECOSSAIS (rite) (2)	S-C-T
ELU	EL-
FRANC-MAÇON (1)	FRIM-S-N-
FRERE	F-R-R
HERODOM (4)	H-R-D-M
IRLANDAIS (rite)	IR-SH
LIBAN (prince du) (6)	L-B-N
LOGE	LOG
MERCY (prince de)	M-RS-
NEUF (élu des)	NOF
PRUSSIEN (chevalier) (5)	P-R-S
QUINZE (élu des)	KINTZIS
ROSE-CROIX (7)	R-ZONK-R-TZ
VENERABLE	V-N-R-B-L
VENTES	V-N-T
VEUVE	V-V-
VIEILLE BRU (3)	V-'-LBR-
VOUTE SACREE	V-THS-C-R

(Les renvois se réfèrent aux paragraphes suivants).

Enfin le « chevalier » maçonnique ne serait-il pas, tout simplement un kabbaliste ? Ceci nous l'avancions à titre d'hypothèse, mais combien plausible. Car enfin KABAL peut s'écrire aussi bien KAVAL. Or chevalier se dit en italien CAVALIERE, et en espagnol CABAL-LERO.

Nous ne saurions nous étendre au cours de la présente communication sur tous les arguments que nous tenons à l'appui des déchiffrements en question. Nous en précisons néanmoins quelques uns des plus probants, à savoir :

(1) Jusqu'en 1744, on n'écrivait en France, par adaptation de l'anglais, que FRI-MAÇON ou FREY-MAÇON. D'autre part, nous savons que plusieurs auteurs ont estimé que la Maçonnerie était issue de la « MASSENIE »\*.

(1) Il est admis que le « rite écossais » n'a rien à voir avec la patrie de Marie STUART. Par contre, la loge la plus célèbre dudit rite (dont l'emblème a pour thème deux doigts sur la bouche) n'était autre que la « Rose du Parfait silence ». Comment s'étonnera-t-on que l'hébreu SCOT (silence) ait été traduit par « écossais » quand on sait que SCOT, en vieux français, veut dire écossais !

(3) Le cas de la VIEILLE BRU suffirait à donner la clef du système. Si symbole il y avait, il serait fort disgracieux envers la mystérieuse entité. Mais le rite en question s'est appelé en clair SAGESSE et UNION, puis seulement SAGESSE. Or, l'idée de sagesse se

(\*) Ce qui est bien curieux et ce dont on ne peut guère douter, c'est que la Franc-maçonnerie moderne remonte d'échelon en échelon jusqu'à la massénie de Saint-Graal (Henri MARTIN — *Histoire de France*, tome III, page 308.

thèse quinze déchiffrements que nous estimons ou certains ou infiniments probables. On remarquera que nous avons tenu compte du dédoublement du BETH et du PE (respectivement B ou V, P ou F) et que nous avons regardé comme négligeable la ponctuation massorétique très arbitraire de sa nature et fort variable dans le temps et dans l'espace. Ce dont tout hebraisant nous reconnaîtra le plein droit.

Nous proposerons donc les lectures suivantes :

époux
accès à la lumière (initiation)
silence
assermenté
suite de la MISCHNA (Talmud).
beauté
les dominateurs
héritage
lune
mesure de capacité (unité)
héritage
parfum
explicateur
termes, bornes, limites
prince circoncis
fil de Dieu-nous-voit
filles (filiales)
prunelle (œil)
les seigneurs sereins
maison (ou tente) fermée

retrouve bien dans BRI. Quant à V-I-' (constamment traduit par VEIL et VIEL) et qui signifie les seigneurs, il contient la notion d'union VIEL BRI (d'où VIEILLE BRU) correspond bien à « SAGESSE et UNION ».

(4) La signification de HERODOM a toujours été tenue pour très énigmatique. Des étymologies latines et grecques furent proposées sans que personne s'avisât de chercher dans un dictionnaire hébraïque (\*\*).

(5) P-R-S, radical de pharisien, a donné PRUSSIEN exactement comme il a donné, en onomastique, PARI-SIEN.

(6) Il est tout indiqué que la hiérarchie maçonnique compte des princes de la Lune puisque les chevaliers du Soleil y figurent bien.

(7) ROSE-CROIX est la traduction de l'allemand (ROSEN-KREUZ, anciennement ROSENCREUTZ) qui, consonnantiquement, s'identifie avec R-ZON K-R-TZ.

Nous attirerons enfin l'attention sur les points suivants :

(A) On constate le même symbolisme dans V-N-R-B-L et V-V (d'où VENERABLE et VEUVE). Il se rapporte à l'œil qui s'inscrit au centre du triangle maçonnique.

(B) De même dans IR-SH et dans MORS- (d'où IRLANDAIS et MERCY) on rencontre une même idée d'héritage.

(C) La présence, autrement historiquement inexplicable, d'écossais, d'irlandais et de prussiens s'accorde parfaitement avec les déchiffrements proposés.

(D) Il apparaît de la sorte — et telle sera notre

(\*\*) M. MARQUES-RIVIERE, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, remarque que, dans le rituel de 1743, HARODIM était l'appellation réservée aux maîtres.

conclusion — que les mots hébreux de la hiérarchie — KADOSH et NOACHITE — ne sont point comme d'autres l'ont pu croire, des importations juives dans une série « opérative » ou « templière ». Ce sont en réalité les témoins du judaïsme initial de l'échelle des 33 degrés. S'ils sont seuls restés en clair, c'est uniquement

parce qu'il se trouvait que leur texture rendait malaisée leur francisation. Mais tous les autres termes hébraïques mieux malléables, ont bel et bien passé par le conformateur de ce symbolisme à bon marché.

La recette, après tout, n'était pas si mauvaise puisque le secret en a pu être, et si longtemps, conservé.

## L'ETHNIE JUIVE :

### VI. — Les éléments linguistiques de l'ethnie juive

par George MONTANDON

Les précédents numéros de L'ETHNIE FRANÇAISE ont présenté un tableau des caractères morphologiques, physiologiques et pathologiques juïques. Mais, en sus de son type proprement racial, le Juif doit être étudié sous ses autres aspects ethniques.

N'étant pas linguiste, nous n'allons pas nous livrer à une étude de la langue hébraïque. Il nous suffira, en nous appuyant sur l'autorité de spécialistes (voir, entre autres, *Les langues du monde*, par un groupe de linguistes sous la direction de A. Meillet, Paris, Champion, 1924), de la situer par rapport aux autres parlars proches et lointains, puis de faire ressortir son principal caractère phonétique, qui comme on le verra, a sa répercussion sur la mentalité juive.

Quand on parle de la langue des Juifs, on dit l'« hébreu », et cela avec raison, puisque c'est celle dont se servaient déjà les Hébreux, préalablement à leur scission en Israélites et Juifs.

D'autre part, la simple énumération des populations parlant des langues sémitiques montre qu'il ne faut plus dire comme au temps de Drumont, « Sémite » pour « Juif », « Antisémitisme » pour « Antijuif ».

Le terme *sémite* n'a, en effet, aujourd'hui, aucune valeur raciale, ni même ethnique, mais une simple acception linguistique. Un ensemble de langues apparentées forment ce qu'on appelle une famille linguistique, et la famille linguistique sémitique comprend les 7 groupes suivants :

- a) Assyrien ou plus exactement accadien (éteint) ;
- b) Phénicien (éteint) ; le phénicien était aussi la langue de Carthage ;
- c) Araméen (encore parlé par 200.000 individus épars entre la Syrie et le Kourdistan) ; les Samaritains parlent l'araméen et l'hébreu ;
- d) Hébreu (en puissance d'être parlé par 20 millions d'âmes de par le monde) ;
- e) Arabe (environ 30 millions le long des côtes d'Asie et d'Afrique) ;
- f) Sudarabique (encore parlé par quelques milliers d'individus au centre de l'Hadramaout et sur l'île de Sokotra qui lui fait face) ;
- g) Abyssin ou éthiopien, comprenant plusieurs langues ou dialectes (5 millions).

On voit donc que les langues sémitiques sont ou étaient parlées par des individus de race méditerranéenne comme bon nombre d'Arabes, de race arménoïde comme les Assyriens, de race négroïde comme les Ethiopiens ; par une ethnie à activité maritime comme l'était celle de Carthage, et par une ethnie aussi pastorale que celle des Arabes. Preuve qu'il ne

faut pas dire « sémite » pour « juif », ni « juif » pour « sémite » !

Une famille linguistique est taxonomiquement comparable à une race, une langue à une sous-race, un dialecte à un somato-groupe, et si le monde compte une vingtaine de races, les langues du monde comptent 21 familles linguistiques, qui ne correspondent cependant nullement aux races et dont voici la liste :

- Indo-européenne ;
- Chamito-sémitique ;
- Finno-ougro-samoyède ;
- Turco-mongolo-toungouze ;
- Japonaise ;
- Coréenne ;
- Aïnou ;
- Hyperboréenne (paléo-sibérienne) ;
- Asianique (éteinte) (de l'Asie antérieure) ;
- Basque ;
- Caucasique septentrionale ;
- Caucasique méridionale ;
- Dravidienne ;
- Sino-tibétaine ;
- Austro-asiatique (à cheval sur l'Inde et l'Indochine) ;
- Malayo-polynésienne ;
- Australienne ;
- Soudano-bantou ;
- Bochimano-hottentote ;
- Amérindienne.

Ce sont d'ailleurs là plutôt des groupes familiaux que des familles de langues, car ces groupes sont divisibles en familles avant de l'être en langues.

Si l'on veut, d'autre part, concentrer ces groupes familiaux en supergroupes linguistiques, le classement devient beaucoup plus difficile que pour le surgroupement des vingt races en cinq ou même en trois grand-races (Blancs, Jaunes, Noirs). D'après le texte de Meillet qui ne présente pas la chose en un tableau, car il serait trop hypothétique, il y a certaines chances qu'on puisse envisager les 9 *supergroupes linguistiques* suivants :

- Paléoméditerranéen ou alarodien (basco-caucasio-asiatique),
- Eur - afro - asiatique (indo-européo-chamito-sémito-finno-ougro-samoyède) ;
- Hyperboréo-aïnou ;
- Mongolique (turco-mongolo-toungouzo-japono - coréen) ;
- Dravidien ;
- Sino-polynésien (sino-tibéto-austroasiatico-malayo-polynésien) ;

Australien ;  
Nègre (soudano-bantou) ;  
Bochimano-hottentot ;  
Amérindien.

Si nous avons dressé ce dernier tableau, c'est afin de bien situer, aux yeux des lecteurs, la position de l'hébreu et des langues sémitiques par rapport aux autres idiomes. En effet, tandis que mainte connexion indiquée par le tableau est très éloignée ou hypothétique, le groupement en un bloc des langues sémitiques, chamitiques (égyptien, lybico-berbère, puis couchitique dans une partie de l'Éthiopie) et indo-européennes, est définitivement admis (l'adjonction du groupe finno-ougro-samoyède est une conception plus récente et représente un fait plus lointain). D'autre part, ce bloc, à cheval sur l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Asie antérieure, n'est pas le plus ancien de la région ; il y a été précédé par le groupe extrêmement lâche des langues basque, étrusque éteinte aussi probablement, caucasiennes et asianiques (comme on appelle les langues éteintes, telles que le sumérien, qui ont précédé, dans le Proche-Orient, les langues sémitiques, indo-européennes et turcoïdes).

En résumé, l'éclosion du langage sémitique (dont l'hébreu), est concomitant à l'apparition du langage chamitique et du langage indo-européen, au confluent des trois continents de l'Ancien-Monde, mais ultérieur à un autre groupe linguistique dont il ne reste aujourd'hui que des îlots.

Au moment où ces langues sémitiques se formaient, les types raciaux qui se mirent à les parler étaient présents, du moins dans leurs traits fondamentaux, tandis qu'on peut concevoir la constitution de l'ethnie hébraïque comme parallèle, et non antérieure, à la formation du premier langage sémitique et de sa spécialisation l'hébreu.

Finalement, il n'est pas sans importance de constater que la langue hébraïque (ainsi que l'argot allemand-hébreu dit yiddish) n'est parlée — à l'exception de quelques individus isolés — que par des ressortissants à l'ethnie juive, tandis que, d'autre part, si tous les Juifs ne parlent pas l'hébreu ou le yiddish, et se servent de la langue de l'ethnie avec laquelle ils vivent, aucune autre langue n'a jamais été adoptée comme langue propre à l'ethnie juive.

\*  
\*\*

L'hébreu a été une langue populaire, c'est-à-dire la langue parlée du peuple hébreu, beaucoup moins longtemps qu'on se le figure d'ordinaire. Il n'a été courant en Palestine que de 1300 à 300 avant notre ère, c'est-à-dire l'espace de mille ans seulement. L'an 1300 correspond à peu près au second établissement, définitif, des Hébreux en Palestine et l'on ne sait pas s'ils parlaient auparavant la même langue (il ne faut pas oublier que les catastrophes historiques amènent fréquemment l'adoption d'un idiome nouveau, l'exemple le plus extrême étant fourni par la peuplade des Kammasses de la région pré-aitaïenne, qui, *en cinquante ans*, changea trois fois de langage *in globo*, passant du samoyède au tatar puis au russe — exemple assez déconcertant selon l'expression du linguiste Przymuski).

La déportation des Israélites (du royaume d'Israël) au 8<sup>e</sup> siècle avant notre ère, par les Assyriens, fit disparaître la langue hébraïque chez leurs descendants, sauf dans de petits groupes clairsemés en Asie antérieure (voir *L'Ethnie juive I*, dans *L'ETHNIE FRANÇAISE*, n°1, p. 17, mars 1941). Quant aux Juifs proprement dits, la captivité de Babylone, du 6<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> siècles, marqua le début du déclin de l'hébreu comme

langue populaire, en même temps, d'autre part, que prenait corps la langue écrite. Lorsqu'en 332 avant notre ère Alexandre-le-Grand conquiert la Palestine, l'hébreu était déjà presque complètement remplacé dans le peuple par l'araméen, tandis que, au fur et à mesure de la diaspora, les Juifs adoptaient la langue des pays respectifs dans lesquels ils s'implantaient.

Mais, on le sait, l'hébreu persista comme langue savante et liturgique durant tout le moyen-âge, jusqu'à aujourd'hui. Enfin, le mouvement sioniste le ressuscita en tant que langue populaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est, dit-on, aujourd'hui le langage courant de la population juive de Palestine, mais il reste à voir si ce phénomène est factice et disparaîtra ou s'il est stable et se maintiendra. Personnellement, nous estimons que si tous les Juifs du monde réadoptaient l'hébreu comme langue nationale, cela pourrait les amener plus facilement à rechercher un pays où se rassembler en corps de nation, de façon à ne plus vivre aux dépens de ceux chez lesquels ils campent actuellement.

\*  
\*\*

Nous avons fait allusion, plus haut, à un caractère phonétique de l'hébreu qui contraste avec les règles du système indo-européen. Ceux qui ont pris connaissance des sagaces mémoires d'Armand BERNARDINI sur l'onosmastique juive, sont au courant de la circonstance, mais il importe d'en souligner le principe et ses conséquences psychologiques.

Les principaux vocables de la langue hébraïque sont caractérisés par leur formation trilitère, c'est-à-dire en 3 lettres, ou plutôt en 3 consonnes, consonnes accompagnées de voyelles, bien entendu, mais, et c'est ici ce qui est caractéristique, ces voyelles ne s'écrivent pas. Les consonnes étant représentées par des signes plus ou moins carrés, la façon dont les voyelles se marquent illustre leur signification accessoire ; dans le système d'écriture aujourd'hui courant, les voyelles s'indiquent par des points au-dessous des consonnes (il existait autrefois d'autres systèmes d'écriture, dans lesquels les voyelles s'inscrivaient au-dessus ou différemment). Les exemplaires particulièrement sacrés de la Thora (Bible) ne comportent pas de voyelles, mais il est naturellement beaucoup plus difficile de lire couramment un texte sans voyelles. Seules donc les consonnes ont quelque chose d'inébranlable dans le phonème ; les voyelles ne sont là que pour les animer, et, dans ce jeu, leur tonalité est des plus changeante.

Nous avons dit que ce caractère était contingent de la mentalité juive. En effet la permutation *ad libitum* des voyelles, corollaire de leur importance secondaire, permet les mutations de noms propres et les anagrammes auxquels les Juifs ont recours si fréquemment pour cacher leur personnalité aux yeux de l'étranger, tout en conservant ce qui, dans ce domaine, leur permet de se reconnaître. Cela montre en même temps le peu de valeur que le Juif attache à son nom. Alors que l'Aryen est fier de pouvoir faire remonter le cours des siècles à son patronyme intact, le Juif s'en dépouille à plaisir, sans la moindre vergogne.

Et qu'on ne dise pas que l'hébreu écrit est postérieur à l'hébreu parlé ; ce n'est, bien entendu, pas cette forme d'écriture qui est le fait primaire ; l'écriture n'est que l'expression du langage et le langage l'expression de la mentalité. Tout au plus pourrait-on admettre une évolution parallèle de la psyché et du langage hébraïques dans la direction de la *versalité psycho-linguistique* aujourd'hui existante.

## BIBLIOGRAPHIE

GUENTHER (Adolf) avec la collaboration de Wolfgang GUENTHER. — *Der Rassengedanke in der weltanschaulichen Auseinandersetzung unserer Zeit*. [L'idée de race par rapport au tableau mondial de notre temps]. — Berlin, Junker et Dünhaupt, in-8°, XIV-224, p., 1940.

La philosophie sociale est dominée, en Allemagne, par l'idée de race. Le Français est encore loin de sentir la portée de cette notion et croit avoir réglé le problème en s'occupant de l'hygiène de la population. Tant que des ouvrages comme ceux de SCHEMANN (analysés dans L'ETHNIE FRANÇAISE, n° 4), d'Adolf GUENTHER, de BLAAS (dont il est question plus bas) ne seront pas à la disposition du public français et ne seront pas appréciés de lui, la non-maturité de ce public pour les notions vitales actuelles restera patente. « Notre époque, dit l'auteur, vit très vite, mais a conscience de ce qu'elle vit. » Cela est écrit pour l'Allemand, tandis que notre concitoyen paraît perdu dans d'anciens rêves. Sans doute, la majorité des vieillards ne peuvent se refaire une pensée. Que n'ont-ils engendré plus d'enfants, aptes à partir sur de nouvelles bases !

Après des remarques préliminaires, l'auteur traite de l'idée raciale par rapport : 1° aux conceptions religieuses : catholicisme romain, protestantisme mondial, c'est-à-dire dont l'action tend à sortir des limites nationales (confessions réformée et anglicane), protestantisme allemand (en Allemagne et en dehors de ses frontières) ; 2° au judaïsme ; 3° aux conceptions politico-sociales (libéralisme, capitalisme, marxisme, socialisme) ; 4° aux groupes de métier (paysannerie, bourgeoisie, monde ouvrier) ; 5° au national-socialisme.

L'Eglise catholique restera toujours en fait internationale. Elle réclame : le monopole, ce qui, déjà, la rend opposée au principe racial ; une situation privilégiée là où elle est en minorité ; la splendeur de l'action, ce qui, dans le cas de droits égaux aux minorités — là où elle est elle-même en minorité — la favorise ; la soumission des fidèles à ses conceptions ; d'être le principe universel de toute société, le groupe « race » n'étant jamais pris en considération ; l'influence personnelle directe, ce à quoi lui sert la confession (le protestantisme, en y renonçant, s'est privé d'un puissant moyen d'action) ; un droit naturel catholique. Tout cela, elle le réclame en dehors du principe de race, et elle s'oppose à lui lorsque ce dernier veut réformer la société. Contre lui, elle a même recouru à l'argument de la liberté.

Mais l'idée de race s'élève aussi bien contre le principe d'universalité du protestantisme mondial que contre celui du catholicisme. Les peuples « chrétiens » n'ont pas montré leur amour du prochain lorsqu'ils avaient affaire à ces races plus faibles, et rien ne démontre que les sociétés sans principe raciste aient été plus heureuses. Le fair play consisterait à laisser libre cours à l'idée de race, dans cette expérience de promouvoir l'humanité à plus de bonheur. L'opposition entre le groupement confessionnel et le groupement ethno-raciste ne peut être facilement surmontée, même si le premier s'intégrait pleinement dans le second, car le premier veut amener avec lui les Juifs convertis — ce que refuse le principe raciste. La conciliation n'est possible que si la communauté confessionnelle renonce au principe d'universalité.

Il y a pourtant, entre les deux principes (confessionnel et racial) des points de contact ; tous deux reconnaissent la famille comme la cellule de la société. Pourquoi donc ne pas reconnaître la race, qui n'est que la famille élargie ? Car, sous le rapport de la défense de la famille, le principe raciste a obtenu des résultats infiniment supérieurs à ceux de l'Eglise, ainsi que le démontre le recul des naissances même dans des pays catholiques comme l'ancienne Autriche et la France. Y aurait-il jalousie contre les succès du racisme dans ce domaine ?

Passant du général au spécial, l'auteur étudie la pensée raciale (ou l'opposition qui lui est faite) dans divers pays, à savoir : dans l'ancienne Autriche, en Italie, en France et dans les pays anglo-saxons. Relativement à la France, l'auteur dit avec raison : « Il est beaucoup plus difficile de poursuivre la recherche de la race dans un pays où la recherche de la paternité est interdite ou rendue difficile », et déclare n'avoir jamais été tant frappé de l'impuissance des organismes français à parler de la race qu'en feuilletant les publications du Ministère de la Santé publique, lesquelles, dans l'estimation des différentes catégories de la population, ne tiennent compte que du mi-

lieu, et jamais de l'élément race (cf. ce que nous disons à ce sujet à la page 4 de ce numéro). Autre constatation de fait : le livre de Léon Blum sur le mariage est l'ouvrage le plus anti-eugénique qui ait jamais paru. On observe par ailleurs que ce sont les départements (septentrionaux) où se trouvent les plus forts éléments de la race nordique qui sont le plus menacés par la dénatalité. Le Français se marie, mais limite sa progéniture — pratique qui a passé dans la conception française de la vie. Les conceptions ayant (avant la guerre) vu le jour en France viendraient tout au plus à une population d'hybrides — et correspondraient au but que s'étaient assigné les Juifs tout en conservant intacte leur ethnologie, avec un soin jaloux.

L'ouvrage est édité par les soins de l'Institut allemand des Sciences relatives à l'Etranger. (*Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut*) qui a succédé à l'Ecole des Hautes-Etudes de Politique (*Hochschule für Politik*) et forme, depuis 1940, une faculté de l'Université de Berlin, faculté dirigée par le Professeur SIX. Quant à l'auteur, Adolf GUENTHER — dont le fils et collaborateur Wolfgang est mort avant la parution de l'ouvrage —, il professe à Innsbruck (Tyrol) et ne doit pas être confondu avec son homonyme Hans F. K. GUENTHER, de Fribourg-en-Brisgau, dont nous parlons aussi plus loin, au sujet de son dernier ouvrage.

George MONTANDON.

BLAAS (Siegfried). — *Der Rassengedanke. Seine biologische und philosophische Grundlegung*. [L'idée de race ; son principe biologique et philosophique]. — Publication de l'Institut allemand des sciences relatives à l'Etranger. (Directeur : Prof. SIX). Berlin, Junker et Dünhaupt, in-8° 339, p. 1940.

Encore plus que d'un exposé biologique, il s'agit d'une exégèse philosophique de l'idée de race.

Pour l'auteur, la frontière entre l'animal et l'homme se trace à l'instant où apparaît la logique et la considération du somatique sans le mental ne donne quelque résultat que dans le domaine esthétique. BLAAS admet du reste le principe de l'évolution selon ses grandes lignes classiques ; nous constatons seulement que, dans la discussion des différentes doctrines s'y rapportant, et dans l'énumération des divers territoires qui ont été considérés comme « berceau » de l'humanité, il omet de mentionner la doctrine de l'ogénèse selon ROSA, qui repose sur le postulat de l'action de forces internes, et dont le résultat est la négation de tout berceau de l'humanité, cette dernière ayant (comme la vie à l'origine), pris naissance, sous la forme d'un seul type, sur la plus grande partie des terres.

La discussion des définitions de la race ne manque pas d'intérêt ; nous reproduisons celles d'Eugène FISCHER, de Hans GUENTHER et d'Alfred ROSENBERG, qui marquent, dans les termes (car tous trois admettent l'union intime des deux facteurs), une progression du somatique au mental ;

FISCHER : « La race est un groupe muni d'un certain effectif de gènes homozygotes qui manquent à d'autres groupes. »

GUENTHER : « La race est un groupe qui se distingue de tout autre groupe par une combinaison particulière de caractères somatiques et de propriétés mentales, et qui reproduit toujours des êtres semblables. »

ROSENBERG : « La race est une âme particulière qui apparaît sous une forme corporelle. Cette apparence extérieure et le caractère intime forment une unité profonde et indissoluble. »

Sans nier ni le corps, ni l'âme, BLAAS rejette le principe de leur dualité : c'est là, pour lui, le point central de l'idée de race — le problème de la liberté étant contingent de ce lien indissoluble entre le corps et l'âme ; même un cadavre est « vie » pour la nature anorganique. Cette conception s'associe au vieux dualisme aryen — dualisme d'un autre genre — de l'être et du néant, qui n'est, du reste pas un vrai dualisme, de même que le pôle nord d'un aimant est inséparable de son pôle sud et qu'il n'est pas possible de tracer une ligne de séparation entre eux. On dira, d'un mot, que l'idée raciale est l'expression, sur le plan mondial, d'une conception politico-religieuse, telle que les temps modernes n'en ont pas expérimenté qui puissent lui tenir tête.

G. M.-N.

GUENTHER (Hans F. K.). — *Das Bauerntum, als Lebens- und Gemeinschaftsform*. [La paysannerie, en tant que type d'existence et de communauté]. Leipzig et Berlin, Teubner, in-8°, VIII-673 p. (2<sup>e</sup> éd.), 1941.

Hans GUENTHER est connu non seulement pour ses nombreux ouvrages, mais pour l'immense vogue qu'ils ont trouvée (en particulier la « Raciologie du peuple allemand », la « Raciologie de l'Europe » et la « Raciologie du peuple juif ») auprès du grand public. Nous ne croyons pas qu'aucun raciologue, dans aucun pays, soit arrivé à une pareille diffusion de ses écrits.

Il nous donne aujourd'hui un bloc compact de près de 700 pages consacré à la sociologie et à la biologie de la paysannerie, en particulier de la paysannerie allemande. L'importance ethnique de ce corps social n'est pas à démontrer. La paysannerie ne représente pas simplement un corps social à côté des autres ; elle est le fondement vital d'une ethnologie et d'un Etat. La paysannerie ce n'est pas seulement l'agriculture ; ainsi que s'est exprimé le Chef de la paysannerie allemande Richard Walther DARRÉ : « Est paysan celui qui, ayant pris racine dans le sol héréditairement, le cultive et considère cette tâche comme celle de sa lignée ». Si l'on veut considérer la paysannerie comme un corps social, il faut, du moins pour les peuples germaniques, lui donner le premier rang, le regarder comme le corps social faisant noyau, tandis que les autres corps sociaux ne constituent que l'enveloppe de l'ethnie. La situation serait différente pour des peuples sémitiques : chez eux, c'est le corps social pastoral qui forme le noyau et les autres corps sociaux l'enveloppe.

Cette vue des choses peut frapper au premier abord, quand on sait que la paysannerie allemande ne correspond qu'à 30 % des habitants, mais il faut se dire qu'elle alimente 80 % de la population. Du reste, « un peuple se crée à la campagne et meurt à la ville, pour mourir aussi à la campagne quand l'esprit citadin finit par y dominer », et l'auteur rappelle le mot, faisant intensément image, de George HANSEN : « Si aujourd'hui tous nos paysans étaient des Nègres, nos villes seraient aussi habitées par des Nègres dans peu de générations. »

La profondeur avec laquelle l'auteur a traité son sujet ressort du simple énoncé du sommaire, que nous croyons utile de reproduire :

- 1° L'étude des formes de communauté et des processus biologiques de la paysannerie allemande.
- 2° L'ambiance du paysage et des choses pour le paysan.
- 3° L'ambiance du paysage et des choses pour le citadin.
- 4° L'ambiance humaine pour le paysan.
- 5° L'ambiance humaine pour le citadin.
- 6° Communauté villageoise, voisinage et famille.
- 7° « Communauté » et « Société ». Campagne et ville.
- 8° La communauté villageoise et les paysans pris individuellement par rapport aux groupes et aux individus en dehors du village, et par rapport à l'Etat et au Droit.
- 9° Les valeurs vitales de la paysannerie.
- 10° Croyances paysannes et plété paysanne.
- 11° L'âme paysanne. La vie spirituelle du paysan.
- 12° Enfance, éducation et années scolaires de l'enfant campagnard.
- 13° La vie sexuelle de la jeunesse campagnarde et la morale campagnarde.
- 14° Le choix des conjoints chez les paysans.
- 15° Le nombre des enfants dans les mariages paysans.
- 16° La citadinisation du territoire paysan.
- 17° L'abandon de la campagne et l'émigration de la campagne à la ville.
- 18° La signification ethnique de la paysannerie.

Arrivera-t-on à décitadiniser les mentalités ? Etant donné que les propriétés particulières des différentes ethnies résistent à la rationalisation, à la « technisation », à la normalisation, la technocratie se dresse contre l'ethnie. Tandis que la vie citadine nivelle les différences ethniques, les habitants de New-York, de Londres, de Paris et de Berlin offrant plus ou moins le même aspect, les paysannes des divers pays conservent encore les caractéristiques originales des ethnies. Et, comme Adolphe HITLER l'a exprimé : « Tous les coups du sort peuvent être supportés si

l'on conserve une paysannerie saine ». Seule la paysannerie et l'esprit campagnard préserveront l'Occident de sombrer dans l'uniformité d'une humanité citadine.

G. M-N.

DORNFELDT (Walter). — *Studien über Schädelform und Schädelveränderung von Berliner Ostjuden und ihren Kindern*. [Etudes sur la forme et la modification du crâne chez les Juifs orientaux de Berlin et leurs descendants]. — Travail de l'Institut d'Anthropologie de Berlin (Directeur : Prof. Eug. FISCHER) paru dans la ZEITSCHRIFT FÜR MORPHOLOGIE UND ANTHROPOLOGIE, t. 39, fasc. 2, p. 290-372, 1941.

Le terme de « Juifs orientaux » n'indique pas un groupement racial particulier, mais marque simplement la provenance de la région s'étendant des provinces baltiques à la mer Noire. Les Juifs de cette région, rentrant dans la subdivision septentrionale des Achkénazim, passent pour être les descendants de ceux venus en récurrence de France et d'Allemagne (et dont les rangs furent grossis par des aborigènes ralliés à l'ethnie juive).

On possède de nombreuses statistiques anthropologiques sur les Juifs de Lithuanie, de Pologne centrale, de Galicie ; d'autre part, sur ceux émigrés de ces pays aux Etats-Unis ; enfin, l'auteur a étudié les Juifs de Berlin provenant de ces mêmes pays de l'Europe orientale. En confrontant les résultats obtenus de part et d'autre, on constate que l'indice céphalique, la largeur de la face et la stature manifestent une modification à Berlin et aux Etats-Unis par rapport aux pays d'origine.

L'ethnologue américain (juif) BOAS avait déjà publié, il y a de nombreuses années, les résultats sensationnels d'une enquête démontrant la modification des caractères anthropologiques chez les émigrés (de toutes nations) par rapport aux nationaux des pays d'origine ; on en avait tiré des conclusions trop lointaines, en prétendant que les Néo-Américains tournaient au type « peau-rouge ». Il n'en est pas moins vrai, ainsi qu'il ressort de l'enquête et des comparaisons de DORNFELDT, que, déjà à la première génération, on observe chez les descendants des immigrants, et même chez ceux qui ont immigré lorsqu'ils étaient enfants, une modification de certains caractères. Sans entrer dans le détail, on peut dire, de façon générale, qu'il y a augmentation de la stature (de 1 m. 61 à 1 m. 64), augmentation de la longueur de la tête (d'environ 3 millimètres) et augmentation moindre de sa largeur, d'où résulte une dolichocéphalisation ou allongement de la tête (l'indice céphalique, ou indice de largeur de la tête tombant de 84 à 82 en moyenne), enfin, phénomène harmonique, diminution du diamètre entre les deux arcs zygomatiques de la face.

A quoi attribuer ces changements ? — Sans aucun doute aux conditions de vie meilleures à Berlin et aux Etats-Unis que dans les pays d'origine (on sait que le soldat japonais, nourri davantage à l'euro-péenne que ne l'était la population campagnarde du Japon, a augmenté de près de 10 centimètres en 50 ans). Il ne faut donc pas considérer ces modifications comme un « changement racial », mais comme une fluctuation à l'intérieur de la marge possible de variation de tout caractère.

G. M-N.

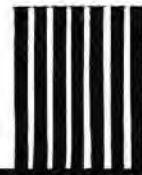
SCHUELLER (E.). — *La Révolution de l'économie*. — Paris, Denoël, collection « La Révolution mondiale », in-8°, 375 p., 1941.

Nous sommes un peu en retard pour parler de ce livre — et il sort de notre spécialité immédiate, — mais la révolution économique, telle qu'elle est préconisée par un industriel qui a fait ses preuves, paraît mériter d'être prise en considération. L'auteur réclame une triple réforme : 1) à côté du salariat traditionnel, un salaire fonction de la production de l'entreprise, un salaire proportionnel permettant de vivre à ceux qui ne peuvent plus travailler ; 2) une organisation professionnelle réglementant la production ; 3) une réforme du patronat permettant d'en écarter les incapables. Cette dernière réforme, dont la nécessité éclate à l'entendement, ne sera réalisée que dans un Etat dont la structure soit, de quelque nom qu'on l'appelle, nationale-socialiste.

G. M-N.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNO-SOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

MONTANDON : Racisme et Juifs.

BERNARDINI : Les noms hébraïques.

MAUCO : La situation démographique de la France.

KHERUMIAN : Les Arméniens en France.

MAUGER : Pour une enquête anthropologique.

de BONNAULT : Propos d'histoire européenne.

DULOBRIAL : Racisme et tendances gallicanes.

FAYOLLE-LEFORT : Le Juif schizoïde.

PLONCARD : Note sur l'hétéro-neurasthénie juive.

MONTANDON : « L'ethnie juive » : VII. — La cir-  
concision.

L'Institut allemand des Sciences de l'Étranger.

Bibliographie.

Echos universitaires.

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'École d'Anthropologie de Paris  
22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.  
TELEPHONE : MICHELET 25-75.

### REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :

**Gérard MAUGER.**

L'ETHNIE FRANÇAISE, 33, Rue Vivienne, PARIS (2<sup>e</sup>).  
Téléphone : Central 55-20 et Gut. 71-57.



LE NUMÉRO

10 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 7. **SOMMAIRE** JANVIER 1943

## 1° PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

- |   |   |
|---|---|
| 2° Racisme et Juifs .....   | par le Dr George MONTANDON,<br>Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie et à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales. |
| 3° Les noms hébraïques .....  | par Armand BERNARDINI, membre de l'Institut International d'Anthropologie.  |
| 4° La situation démographique de la France (avec 2 figures) .....   | par Georges MAUCO, Secrétaire-général de l'Union Internationale pour l'Etude scientifique des Problèmes de la Population. |
| 5° Les Arméniens en France .....  | par R. KHERUMIAN, Dr en anthropologie de l'Institut d'Archéologie de Moscou.  |
| 6° Pour une enquête anthropologique .....   | par Gérard MAUGER.  |
| 7° Propos d'histoire européenne .....   | par Claude de BONNAULT.   |
| 8° Racisme et tendances gallicanes .....  | par V. DULOBRIAL.   |
| 9° Le Juif schizoïde .....  | par FAYOLLE-LEFORT.   |
| 10° Note sur l'hystéro-neurasthénie juive .....   | par Jacques PLONCARD.   |
| 11° « L'Ethnie juive » : VII. — La circoncision .....   | par George MONTANDON.   |
| 12° L'Institut allemand des Sciences de l'Etranger.   |   |
| 13° Bibliographie (BERAUD-VILLARS, EICKSTEDT, MUEHLMANN, VOLZ, COSTON, PONCINS. Revues bretonnes, « WELTKAMPF »). |   |
| 14° Echos universitaires.   |   |

## PRIX DE « L'ETHNIE FRANÇAISE »

L'ETHNIE FRANÇAISE poursuit sa carrière, même si les conditions actuelles lui commandent d'être — d'intention et de fait — non pas mensuelle, mais trimestrielle. Elle compensera l'attente à laquelle elle soumet ses lecteurs par des numéros plus étoffés, ainsi qu'en témoigne le présent fascicule.

Mais il est nécessaire, sur ce terrain d'une si primordiale importance qui est celui de la propagande ethno-raciale, de ne rien négliger qui puisse contribuer à faire prévaloir, en temps utile, des vérités qui sont à la base de la seule vraie révolution nationale, qui est aryenne et européenne.

C'est pourquoi la Direction de L'ETHNIE FRANÇAISE a estimé opportun de fonder un prix de DIX MILLE frs. Cette récompense sera décernée le 1<sup>er</sup> juin 1943 à l'œuvre, imprimée ou manuscrite, qui sera regardée comme la plus utile à la cause de la rénovation ethnique de la France.

D'éminentes personnalités, dont la liste sera prochainement publiée, ont accepté de bien vouloir faire partie du jury de ce prix, qui, n'en doutons pas, attirera efficacement l'attention du grand public sur une œuvre scientifique ou idéologique de haute portée.

# RACISME ET JUIFS

par George MONTANDON

*Professeur à l'École d'Anthropologie  
et à l'École des Hautes-Études sociales*

(Conférence donnée, par les « Cercles populaires français », à la Salle de Géographie, le 19 avril 1942, sous la Présidence de M. Abel BONNARD, Ministre de l'Éducation Nationale.)

De toutes les questions dont la solution figure au programme de la rénovation socio-nationale, la question juive est la première.

La première à régler !

Pourquoi ?

Parce que l'élément juif a rendu le corps de la France malade et que la première condition pour un organisme qui veut se remettre au travail est de recouvrer la santé.

Mais le malade doit d'abord se rendre compte de la nature du mal dont il souffre. En quoi le mal juif consiste-t-il donc ?

Et tout d'abord, qu'est-ce que les Juifs ?

Pour qualifier leur ensemble d'un terme qui soit compris de chacun, on peut dire qu'il s'agit d'une communauté. Mais de quelle sorte de communauté ? On parle en particulier de « race » juive. Il faut donc nous demander avant tout : Qu'est-ce qu'une race ?

## QU'EST-CE QU'UNE RACE ?

Si l'on n'avait à étudier la race que chez les animaux sauvages, la question serait simple. L'animal sauvage ne dispose que d'un organisme et d'une mentalité soumise aux instincts, l'organisme et les instincts étant héréditaires, tandis que l'Homme manifeste, en sus, des phénomènes qui lui sont propres. (J'ajouterai, en passant, que l'animal domestique forme transition entre l'animal sauvage et l'Homme, que les lois de la domestication troublent les lois originelles de l'hérédité, et que l'Homme, par la vie en société, est soumis à une *autodomestication* qui permet de l'assimiler, sous certains rapports, à l'animal domestique).

Le monde vivant comprend 2 règnes : le végétal et l'animal.

Le règne animal se subdivise selon l'échelonnement suivant :

Il comprend d'abord des *embranchements* (exemples : Insectes, Mollusques, Vertébrés, lesquels nous intéressent particulièrement puisque nous sommes des Vertébrés).

L'embranchement contient des *classes* (ainsi, pour les Vertébrés : les Poissons, les Batraciens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères).

La classe renferme des *ordres* (ainsi, par exemple, pour les Mammifères : les Rongeurs, les Carnassiers, les Primates auxquels nous appartenons).

L'ordre réunit des *familles* (soit, comme exemples pour les carnassiers : les Ursidés, les Canidés, les Félidés ; et comme exemples pour les Primates : les Anthropoïdés ou Singes supérieurs, et les Hominiidés, auxquels nous appartenons).

La famille nous donne des *genres* (ainsi, pour les Ursidés : l'Ours ; pour les canidés : le Renard ; pour les Hominiidés, l'*Homo*, qu'il faut traduire par Hominiidés).

Le genre se divise en *espèces* (exemples, pour l'Ours : l'Ours blanc ; pour le Renard : le Renard vulgaire ; pour l'Homme : l'Homme sapiens ou Homme tout court, le seul survivant de la famille des Hominiidés).

L'espèce enfin comprend des *racés* ou *variétés* (exemples : les racés canines, les racés humaines).

Il est assez curieux de constater que le nombre de ces diverses catégories correspond à peu près à la progression du système métrique. En effet, il y a environ :

10 embranchements,  
100 classes,  
1.000 ordres,  
10.000 familles,  
100.000 genres,  
et 1.000.000 d'espèces.

Ces chiffres ne doivent pas être pris à la lettre, mais ils sont justes comme ordre de grandeur.

Le grand public appelle les animaux par leur nom de genre ; quand vous en voyez courir un dans la campagne, vous dites simplement : Un Lièvre, un Renard, un Chien ! Et, pour BUFFON encore, le genre était la catégorie principale dans la détermination d'un être vivant, mais le naturaliste suédois LINNÉ fit reconnaître que c'est l'*espèce*, subdivision du genre (Ours brun, Ours blanc, Lièvre des Alpes, Renard bleu) qui est la « cellule biologique » du règne vivant, et cela pour la raison physiologique que les lignées se perpétuent par reproduction d'individus *de même espèce* se croisant entre eux.

Si vous croisez des espèces différentes, vous n'obtenez rien en général, ou bien le plus couramment, des produits inféconds.

C'est pourquoi, il n'est pas correct de parler de « genre » humain, ni de « race » humaine ; l'humanité actuelle, dont tous les représentants sont féconds entre eux (sans que cela signifie que ces produits de métissage soient à recommander) forme l'*espèce* humaine.

Mais il y a espèces et espèces. A côté d'espèces élémentaires, il y a des espèces collectives, groupant en elles un certain nombre de types, et l'espèce humaine est une de ces espèces collectives, dont les *racés* humaines sont les subdivisions.

Qu'est-ce donc que la race ?

Dans une conférence qu'il a donnée en décembre



dernier à Paris, le professeur Eugène FISCHER, directeur de l'Institut d'Anthropologie de Berlin, a reproduit sa définition (qu'il avait publiée en 1939) : La race est un groupe d'êtres muni d'un certain effectif de gènes homozygotes qui manquent à d'autres groupes ».

Cette définition est parfaitement juste, mais elle est conçue en termes de « génétique », c'est-à-dire de science de l'hérédité. Pour les auditeurs auxquels j'ai l'honneur de m'adresser, il nous faut une définition de sens identique, mais en termes parfaitement compréhensibles à chacun, et nous dirons : « La race est (à l'intérieur de l'espèce) un groupe d'êtres se distinguant des autres groupes par ses caractères biologiques héréditaires. »

### QU'EST-CE QU'UNE ETHNIE ?

Cette définition est valable pour l'Homme comme pour l'animal. Mais ici, nous touchons à un point capital. L'Homme, en sus de ses caractères raciaux, possède des propriétés non raciales. Les uns et les autres peuvent se répartir entre 5 groupes de facteurs, dont l'ensemble englobe tout ce qui appartient à l'Homme. Ces 5 groupes de facteurs sont :

1. les facteurs somatiques ou corporels, se rapportant au corps,
2. les facteurs linguistiques, se rapportant au parler de l'individu,
3. les facteurs religieux, se rapportant à sa religion,
4. les facteurs culturels, se rapportant à ses coutumes,
5. les facteurs mentaux, se rapportant à sa manière de penser.

Les facteurs *somatiques* du mot grec *soma*, le corps) sont aussi appelés corporels ou physiques. Ils sont naturellement héréditaires (sauf quelques détails superficiels que le milieu peut plus ou moins façonner, mais sans importance pour la détermination de la race). Ce sont les facteurs somatiques qui permettent à l'œil de distinguer une race de l'autre.

Les autres facteurs pris ensemble sont les « facteurs noologiques » (du grec *noos*, l'esprit), car ils sont constitués par les propriétés et les produits de l'esprit humain, mais il importe de se rendre compte que s'il est commode de les étudier ensemble, de les mettre, pour parler familièrement, dans le même sac, il faut distinguer entre ceux qui ne sont pas héréditaires et ceux qui le sont, car ces derniers contribuent aussi à l'essence des races biologiques, tandis que les facteurs non héréditaires n'y interviennent pas, en tout cas non directement et en profondeur. Schématiquement, on peut poser ce qui suit.

Les facteurs *linguistiques* ne s'héritent pas. Si une Chinoise meurt en donnant naissance, à Paris, à un enfant qui n'entendra jamais parler chinois, l'enfant n'en saura jamais un traître mot.

Il en est de même des facteurs *religieux*. Rappelons-nous l'exemple des Janissaires composant la garde fanatique des sultans, au temps de l'expansion de l'empire turc. Cette garde était formée d'enfants chrétiens volés ! Sans doute, les Janissaires pouvaient peut-être manifester une intelligence ou un fanatisme par-

ticuliers, mais cela n'a rien à voir avec la forme religieuse.

Les facteurs *culturels*, c'est-à-dire les mœurs et coutumes ne s'héritent pas non plus. Témoin, puisque nous parlerons dans un instant des Juifs, la circoncision, qu'on doit recommencer pour chaque individu, alors même que cette coutume affecte la chair.

Restent les facteurs *mentaux*, et c'est la considération de ces derniers facteurs noologiques qui rend difficile la délimitation de ce qui est racial de ce qui ne l'est pas. En effet, ce qui constitue la mentalité relève de deux sources ; une partie de ses éléments font corps avec les autres facteurs noologiques et ne dépendent pas de l'hérédité, tandis que les autres sont héréditaires, en d'autres termes, raciaux. Ainsi, la *race biologique* est faite des facteurs somatiques et d'une partie des facteurs mentaux.

Cependant, dans la vie des peuples, deux entités entrent en ligne de compte. D'une part, la race biologique, qui détermine principalement les différences entre les grandes races de l'humanité (Blancs, Jaunes, Noirs) ; d'autre part, le groupe *naturel* qui se constitue d'après la totalité des facteurs humains, qu'ils soient héréditaires ou non ; ce groupe naturel, on peut aussi l'appeler « race » (comme le fait, par facilité, le grand public), mais à condition de dire *race au sens large*, par opposition à la race au sens restreint qu'est la race biologique. Mais il est plus pratique de qualifier la race au sens large d'un terme qui lui soit propre ; on la qualifiera donc d'*ethnie*, et cela est d'autant plus nécessaire dans la langue française qu'il n'y a pas de « race » française, mais que la population de la France, agglomération de sujets de races diverses, forme une *ethnie* : L'ETHNIE FRANÇAISE.

Ce dont il faut cependant bien se pénétrer, c'est que l'ethnie ne s'oppose pas à la race : elle l'englobe ; l'ethnie englobe la race ! Les Juifs, nous le verrons, ne peuvent rien espérer du recours à la notion d'ethnie : au contraire ! Alors que nombre d'entre eux échappent à l'enregistrement dans leur communauté, si l'on s'en tient aux seuls critères de la race biologique, aucun membre de la communauté n'échappe si l'on s'en tient à la totalité des critères ethniques, héréditaires et non héréditaires, si l'on considère comme Juif, non seulement celui qui en possède le type physique, mais celui qui en a l'accent, la religion, les coutumes, la mentalité, et non seulement celui qui possède ces cinq groupes de facteurs, mais celui qui est marqué d'un seul de ces cinq groupes factoriels. En d'autres termes, la race joue dans tous les cas un rôle, mais, tandis qu'elle le joue seule lorsqu'il s'agit d'elle-même au sens biologique, elle le remplit au milieu de tous les facteurs ethniques, dès qu'il est question d'ethnie.

Nous dirons donc « race » lorsqu'il s'agira de la race au sens biologique, restreint et, pour parler de la race au sens large, nous dirons « ethnie ». Quant au terme de *racisme*, qui est un mot du langage courant, et signifie la reconnaissance, la mise en valeur, voire l'exaltation de la notion raciale, on l'emploiera aussi bien s'il s'agit de racisme proprement dit que s'il s'agit d'ethnisme. Le langage courant simplifie les

notions. Le principal, c'est que celui qui tranche de ces problèmes, sache ce qu'il veut dire.



Il nous sera peut-être utile de définir encore rapidement quelques autres termes connexes.

Qu'est-ce que la *nation* ?

La nation est le groupement historique inclus dans les limites de l'Etat, et elle peut être faite d'éléments tout à fait hétéroclites, tant au point de vue racial qu'au point de vue ethnique. Quant à la *nationalité*, elle sera, en bonne logique, l'appartenance à la nation. Malheureusement, ici, comme avec le terme de « race » il s'est produit un quiproquo, presque encore plus regrettable. Comme ils ne disposaient pas du terme d'ethnie pour le groupe humain naturel, les Napoléons, Napoléon I<sup>er</sup> puis Napoléon III, ont appelé « nationalité » ce qui devait être qualifié d'ethnie ou d'*ethnicité*. Il importe de rendre au terme de nationalité son sens logique et l'on dira d'un Français qu'il est de nationalité française, qu'il soit Français du centre, Basque, Corse, Breton ou Flamand, tandis qu'on dira d'un Basque que c'est un homme de nationalité française, mais d'*ethnicité* basque, etc...

Le terme de *peuple* est un terme vague, auquel il faut conserver ce sens vague, qui peut être nécessaire, lorsqu'on ne veut ou qu'on ne peut pas dire de quelle sorte de groupement il s'agit.

Enfin, le terme de *population* se rapporte simplement à la masse humaine habitant un territoire, sans qu'il soit même question d'un groupement : la population de l'Afrique, la population de la Nouvelle-Guinée, etc...

Je voudrais maintenant, par quelques exemples, rapidement énumérés, illustrer ce que nous venons d'exposer.

Les *Nègres des Etats-Unis* constituent une ethnie déterminée par ses seuls caractères raciaux, car ces Nègres ont totalement oublié les langues et les coutumes africaines.

Les *Français* forment une ethnie principalement constituée par la langue, ce qui fait que l'ethnie française déborde sur la Belgique, la Suisse, le Canada, tandis que certaines parties de la France n'en relèvent que partiellement, au point de vue ethnique (elles en relèvent tout de même parce que le français en est la seconde langue et qu'elles se sont imprégnées de la mentalité française).

Les *Juifs*, qui ne sont pas une nation, forment une ethnie qui a son type racial propre, mais qui se détermine encore plus sûrement par ses caractères religieux que par ses caractères raciaux.

Les *Suisses* offrent le curieux exemple d'un peuple formant nation, mais qui ne représente ni une race, ni une ethnie, puisque leurs éléments ethniques sont, soit alémaniques, soit romands, soit italiques.

Plus d'un de nos auditeurs nous demandera peut-être encore : Et l'*Aryen*, que représente-t-il ? Une race ou une ethnie ? Nous répondons :

L'*Aryen* représente l'une ou l'autre selon le point de vue auquel on se place. En vue extérieure, si l'on peut ainsi s'exprimer, c'est une race ; nous voulons dire par là que la grosse masse des Aryens correspon-

dant à la partie la plus importante et la plus nombreuse des populations blanches, l'*Aryen*, front aux Noirs, aux Jaunes, forme une race. Mais en vue intérieure, c'est une ethnie ; en effet, les grandes divisions de la masse aryenne ne sont pas les Nordiques blonds, les Alpains trapus et les Méditerranéens noirs et graciles, divisions raciales qui débordent au loin la masse aryenne jusqu'en Asie centrale et en Océanie ; les grandes divisions aryennes sont les Latins, les Germains et les Slaves, lesquelles divisions sont ethniques. Front aux Juifs, les Aryens forment aussi plus une ethnie qu'une race. Et c'est maintenant le moment de vous parler des Juifs !

### SEMITES ET JUIFS

Au temps de Drumont, on disait « Sémite » pour « Juif », « Antisémitisme » pour « Antijuif ». Mais la clarté de la pensée exige la clarté des termes. Le terme de « sémite » n'a plus, aujourd'hui, aucune valeur raciale, ni même ethnique ; c'est une simple acception linguistique. Un ensemble de langues apparentées forment ce qu'on appelle une famille linguistique, et la famille linguistique sémite comprend les 7 groupes suivants :

- a) l'assyrien ou accadien — langue éteinte ;
- b) Le phénicien, langue également parlée à Carthage — éteinte également ;
- c) l'araméen, encore parlé par quelques milliers d'individus épars entre la Syrie et le Kourdistan ;
- d) l'hébreu, non pas parlé, mais en puissance d'être parlé par les 16 à 20 Juifs dispersés sur le globe ;
- e) l'arabe, parlé par 30 millions d'âmes le long des côtes d'Asie et d'Afrique ;
- f) le sudarabique, encore parlé par quelques milliers d'individus sur la côte méridionale de l'Arabie ;
- g) l'abyssin ou éthiopien, comprenant plusieurs langues ou dialectes, utilisé par 5 millions d'habitants.

On voit donc que les langues sémitiques sont ou étaient parlées par des individus de race méditerranéenne comme bon nombre d'Arabes, de race arménoïde comme les Assyriens, de race négroïde comme les Ethiopiens ; par une ethnie à activité maritime comme l'était celle de Carthage, et par une ethnie aussi pastorale que celle des Arabes. Preuve qu'il ne faut pas dire « sémite » pour « juif », ni « juif » pour « sémite » !

### EN QUOI LES JUIFS DIFFERENT-ILS DE NOUS ?

Les Juifs diffèrent, à première vue, moins de nous que de nombreux autres groupements. Ainsi, sous le rapport somatique, ils sont plus proches de nous que les Nègres. Sous le rapport linguistique, l'hébreu est moins éloigné des langues indo-européennes que ne le sont par exemple les langues dravidiennes du Sud de l'Inde, le basque et quantité d'autres parlers. Sous le rapport religieux, le judaïsme est le plus proche du christianisme que le taoïsme et autres grandes religions de l'Orient. Les coutumes chinoises et japonaises, par exemple, sont plus éloignées des nôtres que les coutumes juives. C'est certes quant à la men-

talité que les Juifs diffèrent le plus de nous, encore que, sous ce rapport, ils nous soient plus proches que les Hottentots. Mais, qu'on le remarque bien, ce qui éloigne tous les Juifs de nous, c'est que s'ils ne sont très distants dans aucun des cinq domaines qu'il est possible d'envisager, ils nous sont cependant étrangers dans tous ces cinq domaines; *c'est là ce qui fait la grande distance que nous sentons d'eux à nous.*

Parmi les cinq groupes de facteurs, il en est trois sur lesquels nous voulons nous arrêter pour bien faire comprendre l'essence de l'ethnie juive : les facteurs raciaux, le facteur religieux, et un facteur psycho-ethnique. Parmi les facteurs raciaux, nous ne parlerons que des caractères somatiques visibles, mais ce qu'il y a à en dire est également valable pour ceux des caractères mentaux qui leur tiennent compagnie dans le bagage héréditaire.

\*\*

Bien que le *type racial judaïque* rentre, en fin de compte, dans le grand groupe des types européides (qui s'étendent bien au delà de l'Europe), il est facilement reconnaissable lorsqu'il se présente sous sa forme classique. Ce qui cependant lui est assez particulier et démontre que c'est en somme un type de formation secondaire, c'est qu'on ne peut pas le déceler sur le squelette et qu'il ne se révèle que par l'anatomie des parties molles. Mais, dans de très nombreux cas, un Juif, Juif par filiation, ne présentera pas les traits judaïques de façon tout à fait satisfaisante, et cela provient, en sus du fait de la marge de variation des caractères, qui s'observe dans toutes les races, des mélanges et métissages à tous les degrés auxquels se sont livrés ou ont été soumis les membres de l'ethnie juive. Il ne faut pas oublier en particulier les faits d'esclavage qui ont eu cours dans le Proche-Orient, et cette circonstance que des populations entières ont parfois, les Karaïmes de la Crimée et les Khazars de la Russie, adopté la religion juive (au cours du moyen âge) et se sont ainsi annexés à l'ethnie juive.

#### QUE REPRESENTE LA RELIGION JUIVE ?

En effet, la *religion juive* est, de tous les caractères ethniques, celui qui domine les autres et qui a acquis une signification si particulière que la situation de cette confession, par rapport aux autres religions, doit être bien expliquée — et bien comprise, sous peine de se faire une idée fautive de sa valeur dans l'appréciation de l'ethnie juive.

Le chef des Cadres supérieurs de la Jeunesse, dans la zone non occupée, DUNOYER de SEGONZAC, a dit admettre chez lui des groupements de toutes les religions : catholiques, protestants, juifs, etc. C'est là une conception radicalement fautive, pleine de périls, et qui témoigne d'une ignorance manifeste des faits ethniques. En effet, quelle que soit la foi que puisse inspirer aux Juifs leur religion (qui n'est, du reste, qu'une accumulation de prescriptions matérielles), cette religion ne joue pas le rôle d'une pure religion par rapport aux groupements humains. Dire qu'on reçoit « catholiques, protestants, juifs, etc. » correspondant exactement à dire qu'on accueille : « catholiques, protestants, Brésiliens, etc. » Car la religion

juive cache quelque chose sous son manteau, il y a tromperie sur la marchandise, la religion juive n'est pas une vraie religion sous nos latitudes : *c'est un signe de ralliement ethnique.*

Ce n'est pas là une simple affirmation. Les grandes religions du monde sont au nombre de 10, et comportent les nombres suivants d'adhérents :

1. Catholiques .....	350 millions
2. Protestants .....	200 —
3. Orthodoxes .....	150 —
4. Musulmans .....	250 —
5. Brahmanistes (en Inde).....	250 —
6. Bouddhistes (en Asie centro-orientale) .....	250 —
7. Confucianistes (en Chine)....	250 —
8. Taoïstes (en Chine également).	100 —
9. Shintoïstes (au Japon).....	20 —
10. Juifs .....	20 —
Autres religions .....	160 —

faisant au total 2 milliards d'habitants du globe.

Or, la religion juive est la seule à appartenir à une seule ethnie, ethnie dont, d'autre part, tous les membres reconnaissent cette religion comme la leur (les exceptions de Juifs prétendant n'observer aucun culte n'entrent pas en ligne de compte et un Juif qui abandonnerait réellement sa croyance devrait, dans le tréfonds de son âme, manifester le zèle d'un néophyte pour sa nouvelle croyance). Même la religion shintoïste, qui n'appartient qu'au Japon, ne peut être comparée sous ce rapport à la religion juive, car elle ne rallie qu'un cinquième de la population, les autres sujets étant bouddhistes (c'est d'ailleurs la religion d'Etat shintoïste, religion des ancêtres, religion terrestre ne s'occupant pas de l'au-delà, qui permet aux Nippons d'accomplir les actions d'éclat dont ils donnent l'exemple sur les champs de bataille).

La religion juive est même le caractère ethnique auquel les Juifs tiennent le plus (il se déferaient volontiers de leur type racial !). C'est autour du drapeau trompeur de leur religion qu'ils se groupent, développant, depuis des millénaires, un racisme sans pareil. Le racisme aryen n'est qu'un cadet, qui s'est dressé contre le racisme juif par mesure de défense. Il est donc non seulement compréhensible, mais légitime, que les législations, aussi bien française qu'allemande et italienne, se servent de la religion pour déterminer l'ethnicité des ascendants d'un individu supposé juif. Ceux qui pratiquaient cette religion il y a trois générations avaient les plus grandes chances d'appartenir à l'ethnie juive, et, étant donné la force de l'hérédité, c'est à la filiation qu'on s'en remettra avant tout pour déterminer cette appartenance.

Mais il faut bien se dire que si l'Autorité doit tenir compte de la religion, c'est à simple titre de *diagnostic ethnique*, et non pas pour favoriser l'une ou l'autre des confessions s'opposant au rite hébraïque, car si c'est la coutume des Eglises de reconnaître sans délai les conversions, la conversion d'un sujet n'a, en principe, qu'une valeur limitée au point de vue ethnique. La date de la conversion joue un rôle pour les individus dont deux grands-parents sont juifs et qui se préten-

dent aryens; la date légale de validité des conversions a été fixée, par un commun accord des Autorités, au 25 juin 1940. C'est là une limite extrêmement généreuse pour les demi-Juifs, quand on réalise en esprit la nocivité du substrat judaïque dans les communautés aryennes !

### LA CARACTERISTIQUE PSYCHO-ETHNIQUE DE LA COMMUNAUTE JUIVE

Car j'en viens maintenant au dernier point que je voulais aborder, à l'aspect sous lequel doit être considérée la communauté juive sous le rapport psycho-ethnique, notion dont n'a guère encore été saisie l'opinion publique.

Ce signe de ralliement ethnique qu'est la religion juive sert de lien aux membres d'une ethnité volontairement dispersée sur le globe.

Il est arrivé à bien des groupements historiques, au cours des temps, de subir de éclipses. Ce fut le cas des Grecs, qui, pendant près d'un demi-millénaire, ont été sous la domination turque, c'est encore le cas du groupe ethnique des Arméniens, disloqué entre trois autres pays (Russie, Turquie et Perse). Or, quelle fut l'attitude de ces peuples et de presque tous ceux qui se sont trouvés dans le même cas et avaient une vitalité suffisante pour ne pas disparaître ? Tout en continuant à entretenir ce qui faisait de chacun d'eux une entité propre, ils ont participé à la vie des nouvelles unités nationales au sein desquelles ils étaient englobés comme des femmes qui, soit légitimement, soit de fait, sont mariées à un homme. Ainsi, pour en revenir à un peuple dont il y a lieu de comparer le comportement, sur environ 3 millions d'Arméniens existants, il n'y en a pas beaucoup plus d'un demi-million qui soient dispersés sur le globe, où ils ne constituent aucun danger social ou politique pour les pays qui les hébergent, tandis que 2 millions 1/2 d'entre eux restent enracinés sur l'étendue des trois pays dont fait partie l'Arménie, et que l'ethnité arménienne met avec persévérance ses dons et ses efforts au bénéfice presque exclusif du Proche-Orient et de leur terre d'origine.

En est-il de même des Juifs ? Il existe de 16 à 20 millions de Juifs de par le monde. Une statistique de 1937, portant sur 16 millions d'individus, donnait la répartition suivante :

10 millions de Juifs en Europe,  
5 millions en Amérique,  
moins d'un million dans toute l'Asie,  
et un demi-million en Afrique.

Si l'on compare les pourcentages, on constate que 96 % des Arméniens vivent dans les trois pays dont est faite l'Arménie, et 50 % dans cette Arménie même, où la majorité sont laboureurs, tandis que les Juifs ont déserté leur pays pour s'incruster chez d'autres, puisqu'il n'y a que 5 % des Juifs dans l'Asie entière.

Le fait de se réclamer de nationalismes multiples comme le font les Juifs — sans oublier de trahir pour Sion dès qu'il leur est possible — n'est comparable qu'à la ligne de conduite de la femme publique qui se donne à tous. *La communauté juive vit sur le globe en état de prostitution ethnique.* Le terme d'ethnité prostituée, qui n'a pas d'intention injurieuse, est donc le plus approprié dans sa concision pour faire comprendre

d'un seul mot l'ensemble du comportement psychique de l'ethnité juive par opposition aux autres ethnités.

### NOTRE DEVOIR

Il est à peine nécessaire de rappeler que les théories préparatoires de la dénatalité qui sévit dans notre pays sont principalement dues à la pénétration de l'esprit de l'ethnité prostituée dans la moëlle spirituelle de la nation. Il est impossible de ne pas remonter à la cause même du mal si l'on veut combattre cette dénatalité et toutes ses suites. Logiquement, la solution du problème consiste à déprostituier les Juifs en les obligeant à se reconnaître face au monde comme membres de l'ethnité juive, en leur appliquant donc l'étoile jaune sur l'épaule, et en les parquant à part jusqu'au jour où les événements de la guerre permettront de les localiser sur un territoire quelconque (sauf en Judée où ils ne devraient pas avoir droit d'accès puisqu'ils y ont mis à mort le Christ), territoire au mieux insulaire, où, sous le contrôle de la nouvelle Europe, ils soient obligés de pourvoir à tous leurs besoins, à ceux de l'agriculture en premier lieu, et de vivre, comme les autres peuples, une vie ethnique normale.

### RESUME

Je résume le principal de ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

La langue française emploie le mot de *race* dans deux acceptions différentes; c'est dangereux même si l'on se rend compte de ce que l'on entend dans chaque cas, car il faut distinguer la *race au sens restreint*, *race biologique*, à caractères héréditaires, et la *race au sens large* ou *ethnité*, basée sur tous les caractères de l'Homme, héréditaires et traditionnels (la tradition ne devant pas être confondue avec l'hérédité). Surtout en France, il est recommandable de distinguer ces deux sens, puisque la population de la France ne représente pas une race au sens restreint, mais une ethnité. Ce dont on doit se garder, c'est d'opposer la race à l'ethnité comme si c'étaient deux blocs contraires, car l'ethnité, qui est le groupement *naturel* des Hommes, ne s'oppose pas à la race : elle comprend la race, l'englobe.

Il est, de même, souvent préférable de parler d'ethnité relativement aux Juifs, car alors aucun d'eux n'échappe au repérage. Les Juifs ont un type racial caractérisé, mais qui n'est pas propre à déceler tous les individus. Si, par contre, la communauté juive est conçue comme une ethnité, tous les ressortissants à cette ethnité y sont englobés par un caractère quelconque.

Dans le domaine ethnique, la religion hébraïque est un des caractères les plus précieux pour déceler la filiation juive. Mais l'utilisation de ce caractère ne doit avoir qu'une valeur de diagnostic et n'est pas destinée à favoriser un credo quelconque. La date du 25 juin 1940, pour la validité des conversions, est une limite extrêmement charitable, dont les demi-Juifs peuvent remercier le législateur, eu égard au danger du sang juif, car, finalement, on ne saisira d'un coup d'œil la valeur ethno-morale de la communauté juive que si on l'assimile, non pas individu par individu, mais en bloc, à une ethnité publique, dans le sens d'ethnité prostituée. Notre tâche, pour notre salut, et pour le sien même, est de la déprostituier.

# LES NOMS HÉBRAIQUES

par Armand BERNARDINI

Membre de l'Institut International d'Anthropologie

*Nous sommes heureux de publier un des principaux chapitres du Traité d'Onomastique juive d'Armand BERNARDINI, qui paraîtra incessamment.*

Nous nous proposons d'entreprendre au cours de ce chapitre un inventaire aussi complet que possible des noms purement hébraïques, c'est-à-dire de ceux dont l'origine biblique ou le radical hébraïque restent immédiatement discernables au linguiste sous les déformations qui les ont plus ou moins altérés.

En distinguant, comme nous allons le faire, les phénomènes (en l'espèce, noms communs, formes verbales ou adjectifs) qui depuis la DIASPORA ont formé tant de noms de personnes d'avec les noms bibliques stabilisés et consacrés par usage, nous encourageons le reproche mal fondé de ne point observer les règles d'une saine taxonomie. Puisque, nous dira-t-on peut-être, les noms bibliques étant tous significatifs, leur étymologie doit être recherchée afin qu'on les puisse grouper autour de leurs radicaux respectifs. Ce qui ne laisse point que d'être vrai en théorie, mais en théorie seulement. Il se trouve, en effet, que des racines jadis fréquemment usitées pour la formation des noms de personnes n'ont plus cours depuis longtemps dans l'onomastique juive port-biblique, la seule dont nous ayons à nous occuper. Le juif pérégrin porte ou bien le nom d'un véritable « patron » patriarche, roi ou prophète, ou bien, un de ces vocables généralement propitiatoires ou flatteurs dont on ne saurait guère rattacher la vogue à des réminiscences testamentaires. A quoi bon vouloir sonder la généalogie linguistique des éléments de ces catégories si différenciées ? Faudrait-il donc pour situer à sa place le nom d'ISAAC (qui signifie « il a ri ») mettre en fiche le verbe TSOK dont il dérive mais qui n'a pas autrement proliféré. SACHS, par exemple, est un diminutif direct d'ISAAC et non une forme dudit verbe.

Il convient, croyons-nous, de répartir l'ensemble des noms hébraïques en neuf grandes catégories dont on trouvera plus loin les caractéristiques :

- A — les noms théophores
- B — les noms sacerdotaux et confessionnels
- C — les noms rabbiniques
- D — les noms propitiatoires
- E — les noms totémiques
- F — les noms de parenté
- G — les noms de splendeur (puissance et beauté)
- H — les noms de métier
- I — les noms de couleur

L'immense majorité, sinon la quasi-unanimité des noms hébraïques rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Nous ne nous dissimulons pas que notre travail n'est point à l'abri de toute critique.

C'est d'ailleurs un fait bien admis que toute taxono-

mie soit nécessairement, à quelque degré, partielle. Parce que c'est une véritable gageure que de vouloir donner des cadres rigides et tout idéaux à la vie (les mots ont leur vie) qui est de sa nature, toute exubérance. En l'espèce, il se trouvera souvent qu'un nom soit co-extensif à plusieurs des catégories précitées. Puisque un nom biblique, comme DANIEL est en soi un théophore. Et qu'un autre théophore comme RAPHAEL devra être aussi regardé comme propitiatoire. Remarquons encore que LEVY est tout à la fois biblique et sacerdotal, qu'ARIEL (« le lion du Très Haut ») est totémique autant que théophorique. Et ainsi de suite.

Nous avons néanmoins le sentiment que, par notre inventaire si incomplet qu'il puisse être et notre classification si imparfaite qu'elle apparaisse, nous avons de notre mieux déblayé notre terrain et frayé de bons sentiers aux chercheurs.

## LES NOMS THEOPHORES

Les noms théophores (c'est de ce terme particulièrement heureux qu'Ernest RENAN a désigné les noms qui portent en eux celui du Seigneur) sont très spécifiquement hébraïques. Ils sont formés par l'afixe EL, qui est le pronom de la troisième personne du singulier représentant d'une façon vague le nom de la Divinité. On le trouve quelquefois en préfixe (par exemple dans ELEAZAR qui veut dire « Dieu est le secours ») mais presque toujours en suffixe. On trouve des noms théophores en très grande quantité dans tout l'Ancien Testament. Nous nous bornerons à citer parmi les plus connus ceux d'EMMANUEL (*Dieu est avec nous*), de DANIEL (*Dieu est mon juge*), de SAMUEL (*Dieu m'a exaucé*), de RAPHAEL (*Dieu guérit*) et de SCHALTIEL (*Dieu est puissant*), etc.

La présence d'une finale dans tant de noms actuellement portés par les Juifs ne sauraient être mise, dans nombre de cas, sur le compte de la formation de formes diminutives. Dans la plupart des cas, on se trouve bien en présence de noms théophores. Ex. : BLUMEL (*il cherche Dieu*), CURIEL (*le bélier de Dieu*), NOBEL (*le prophète de Dieu*), PLEYEL (*Dieu est admirable*), RAVEL (*Dieu est grand*, etc.).

Beaucoup de noms théophores de l'Ancien Testament sont portés de nos jours en patronymes par les Juifs et souvent sous des formes qui les rendent indiscernables aux non-initiés. Ce dont le lecteur pourra se rendre compte plus loin, tant par la nomenclature des noms bibliques que par notre étude sur les systèmes de formation des noms judéophores. Nous nous bornerons à donner ici quelques exemples typiques des

divers processus usités pour les déguiser. C'est ainsi que NATHANIEL a été traduit par THEODORUS. ISRAEL s'est mué en ISIDORE, SAMUEL est devenu MUEL et MOREL. On retrouve EMMANUEL dans MANDEL et ELIESER dans LESER, etc.

Sur quoi nous mentionnerons une antithèse du théophore. SOTON (*l'adversaire*) ne s'écrira pas SATAN mais plutôt SATIN et STEIN. Et, pourquoi pas... CHAUTEMPS?

### LES NOMS SACERDOTAUX ET CONFESIONNELS

Ils ont été, d'une façon générale, jalousement conservés. Certains d'entre eux (ceux de COHEN et de LEVY avant tous autres) furent longtemps les seuls à présenter un caractère héréditaire. C'étaient d'ailleurs bien plutôt des titres que des noms proprement dits. Leurs possesseurs les gardèrent et se les transmirent de père en fils parce que le prestige qu'ils en tiraient auprès de leurs frères ethniques compensaient les inconvénients que leur valaient auprès des goyim leur judaïsme trop criard. Aussi bien, comme nous le montrerons plus loin, leur contexture les rendaient fort impropres aux acrobaties qui en d'autres cas vont tout seul.

Oui, un COHEN ou un LEVY c'était jadis un personnage dans son ghetto. A telle enseigne que le compositeur Isidore de LARA, né COHEN, pouvait rappeler qu'étant « enfant prodige » son père le voyant intimidé d'avoir à se produire chez un baron de ROTHSCHILD lui remonta le moral en lui disant : « Va mon fils, n'oublie pas que nous sommes des COHEN et que les ROTHSCHILD, eux, c'est de la boue ».

A tout seigneur, tout honneur. COHEN en hébreu signifie « prêtre ». Ceux-là qui s'appellent ainsi sont l'aristocratie de la tribu sacerdotale de LEVI puisque censés descendre du grand prêtre ARON. Comme nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, ce nom s'écrit aussi bien CAHEN, CAHUN, CAHN, COHN, KAHEN, KOHEN, KAHN, KOHN, KUN, CAEN, COEN, CAIN, etc.

On le trouve aussi dans des combinaisons anagrammatiques sur lesquelles il est néanmoins malaisé de se prononcer avec certitude. On doit admettre que les CHENAL et les CHANEL sont des théophores de CAHN. Mais les formes en CHAM devant un P ou un B (ex. : CHAMBERT) doivent être mises au compte de CHEM qui signifie « nom ». Par contre, il est bien acquis, du témoignage du *Journal Officiel*, que des CAHN se sont camouflés avec un souci cryptographique manifeste en CHRISTIAN.

Quant aux LEVY ou LEVI, ils sont, on le sait, innombrables comme les étoiles ou les sables de la mer. Leur nom ne saurait prêter au dédoublement V=B (ex. supposé : LEBY) puisqu'en l'espèce le V est un *vau* et non un *beth*. Par contre, on trouvera par mutation consonnantique des formes telles que LEFI, LAFI, etc. Précédé de l'article, il donne HALEVY.

Les formes anagrammatiques sont très nombreuses. La série des WEIL, VIEL, VEIL, lui est, dans les temps modernes, coextensive avec les transcriptions de BA'AL (ou VA'AL) de beaucoup plus ancienne. Par contre VELY et YVEL lui appartiennent en propre. Et bien souvent, l'anagramme s'enrichit de lettres parasitaire comme dans SILVE, OLIVE, REVYL, VIRGILE, etc.

Toute une gamme de noms commençant par LEV est à mettre à son compte. Ex. : LEVALLOIS, LEVILLIER, LEVISALLES, LEVILLION, etc.

Beaucoup de noms commençant ou se terminant par VILLE, (VILLERS, CHAMPVILLE, DORVILLE, etc.) sont des Judéophores de LEVY. Le même nom se retrouve par encadrement dans les noms de quatre lettres à initiale L et à finale Y. Ex. : LETY, LORY, LAMY, etc.

Dans les pays de langue slave on trouve LEWIN, chez les anglo-saxons LEWIS et les noms commençant par LAW (ex. : LAWSON, LAWRENCE, etc.)

La hiérarchie lévitique comprenait les prêtres (COHEN) ou sacrificateurs (SCHOHET) et les lévites proprement dits, à savoir les chanteurs et les portiers.

Le SCHOHET se retrouve en allemand dans la série des SCHAECHTER, SCHECHTER, SCHOCHTER, etc.

Les chanteurs ont été désignés sous différents noms et notamment par :

- a) SCHOUR et SCHOR qui ont donné SCHEURER, SAURER, SCHURE, etc.;
- b) POROT qui a donné PERET et FROT ;
- c) ZAMOUR qui a donné en espagnol ZAMORA et en allemand ZIMMERMAN;
- d) HAZZAN, moins malléable mais qui a donné néanmoins HESSEN.

Tous ces noms ont été traduits en allemand par SINGER et CANTOR d'où CANTEL, KANDEL, etc., et en italien par CANTARINI.

Le disciple (THALMID) deviendra conformément à un processus constant THALAMAS.

Le sabbat (SCHABOTH) et son observateur le SABATAI se retrouvent dans SABATIER, le pèlerinage (GEROTH, dans GRATHWOHL).

Pour en finir avec le mosaïsme paléotestamentaire disons que HIEKEL coïncide avec HEIKOL (le temple). Et que des Juifs arborent le nom de MENORAH qui désigne le chandelier à sept branches.

Sur quoi nous allons faire un petit tour à la synagogue.

On y joue beaucoup d'instruments de cuivre. Le joueur de trompette, le HATZER transparaîtra dans le nom de HAZARD. Et celui qui en tire un son prolongé (MOSUCH) dans celui de MASUCH de triste illustration.

Quant au SCHOFER (le long cor rituel) il contribuera avec SCHOFOR (qui veut dire : beau) à la formation de nombreux noms (voir plus loin) et principalement de SCHEFFER.

Le trésorier (GISBOR) peut donner en français GIBERT et GASPARD.

On le retrouve en allemand dans GUNZBURG, KINGSBURG, GUNSBURG, GINZBERG et GINSBERG. La forme araméenne de GABBAI a donné des noms encore portés de nos jours.

Disons enfin que synagogue se disant SCHULE (école) en yddish des juifs en ont tiré les noms de SCHULER et de SCHULMAN (ce dernier coextensif à SALOMON).

### LES NOMS RABBINIQUES

Tombons tout de suite en arrêt sur un nom inconnu, et pour cause, du public, même cultivé et qui est répandu pourtant presque autant que ceux de COHEN et de LEVY.

Ce nom « qui n'ose point dire son nom », ce nom éminemment cryptographique transparait, jusqu'à présent aux seuls yeux du spécialiste, dans une gamme infiniment variée de noms d'aspect indo-européens.

Il s'agit ni plus ni moins de l'appellation que s'est donné la secte déicide des pharisiens.

Le juif confessionnel est aujourd'hui (à l'exception des *karaites*, lesquelles n'existent plus qu'en petit nombre dans la seule Crimée) un talmudiste bien plus qu'un mosaïste. Or Talmud et Pharisaïsme s'identifient parfaitement puisque ce livre sacré des juifs est l'œuvre de cette école théosophique judéo-chaldéenne. Il était donc inévitable que le nom de celle-ci ait marqué son empreinte sur l'onomastique juive.

Pharisien vient de PORES ou PHORES qui veut dire « expliquer ».

Ce nom de CAHEN est indéguisable du fait qu'il ne contient pas de consonnes dédoublables. Il en est de même de celui de LEVY. Le PORES, lui, insaisissable au non-juif, se déguise sous cent formes sur aucune desquelles, soyons-en sûr, un rabbin ne se trompe longtemps.

En tenant compte, des dédoublements consonantiques (P=PH ou F comme S=SCH ou CH), et de l'indifférence volcanique on voit que le pharisien se déguisera dans des noms à ossature consonantique en P-R-S, PH-R-S, F-R-S, P-R-SCH, PH-R-SCH et F-R-SCH. Notons encore que nos traits voyelle peuvent donner lieu à syncope. Et que des suffixes peuvent venir s'ajouter aux noms ainsi formés.

A titre d'exemple, nous donnerons un certain nombre de noms qui lorsqu'ils sont portés par des Juifs sont des judéophores du Pharisaïsme. A savoir :

PARIS, PARES, PARISER, PARISIEN, PREUS, PRUSSIEN,

FRISON, FRISEUR, FRESSER, FRISCH, etc...

Pour les nécessités de la phonétisation, on voit apparaître un T final dans les formes FOREST, FURST et FIRST.

Si l'on tient compte de la mutation consonantique du P en B et de l'F en V on s'apercevra que BORIS rentre dans la même famille. On se dira que si Maurice BARRES n'était point juif, un juif néanmoins peut s'affubler du nom illustré par le doctrinaire du natio-

nalisme français. Un VARUS, fils d'une des douze tribus, peut avoir emprunté son nom au général des fameuses légions exterminées par les Teutons.

Notons encore que PESCHOR, qui veut dire, explication a donné entre autres noms celui des frères FISCHER (Max et Alex) ces lugubres humoristes.

*Primus inter pares*, l'appellation éminemment rabbinique est celle qu'illustra au II<sup>e</sup> siècle de notre ère ce fameux rabbi MEIR dont le nom ne signifie rien moins que « celui qui éclaire ».

Et comme, en Allemagne MEIER (qui étymologiquement procède du MAJOR latin) signifie métayer et se retrouve onomastiquement sous les formes MEYER, MEIJER, MAYER, etc., les Juifs s'empressèrent de profiter d'une homophonie prêtant si parfaitement à confusion.

D'où tant de MEYER et de MAYER qui ne sont que des MEIR camouflés. Et aussi tant de SCHWARZMEYER, de SCHOENMEYER, de MEYERHEIM, etc.

Un certain nombre de mots hébreux se retrouvent dans des noms portés par des Juifs et qui peuvent être regardés comme d'origine rabbinique. A savoir :

ONOR (il enseigne) se retrouve dans AMAR.

BOER (il explique) dans BAUER.

BOLOS (ou VOLOS) (il cherche) dans VALES, WALLASCH, etc.

GOLOH (il révèle) dans CALOT.

GO'R (il réprimande) dans GOHIR.

DABER (il pense) dans DEBRE, DEBRAY, etc.

DA'A (pensée) dans DAY, DAI ou DAYOT, etc.

Un autre rabbin, HILLEL, guère moins célèbre que le susdit MEIR a été mis également à contribution. Mais du fait qu'il se prête beaucoup moins bien à des formes confusives son apport est limité d'autant.

### LES NOMS PROPITIATOIRES

Les noms propitiatoires ou bénéfiques sont évidemment assez nombreux et il peut paraître arbitraire d'en limiter l'étude à cinq types principaux. Mais ceux-ci gouvernent à eux seuls un large secteur de l'onomastique judaïque et tels autres dont nous serions tentés de tenir compte sont coextensifs à d'autres catégories (noms de splendeur, de richesse et de puissance) où ils ont leur place mieux marquée.

Le nom si fréquent de : RAPHAEL (Dieu guérit) donné aux malades en danger de mort a déjà été mentionné comme exemple de nom théophore.

Nous nous limiterons donc à quelques remarques sur les noms de BARUCH, HAYYIM, MENAHÉM, PHALET, MASAR.

BARUCH (bêni) a été très fréquemment traduit par BENOIT, BENOÏST, BENEDICT, BENEDITE. En italien il a donné BENEDETTI et en anglais BENNET et BARNET. Il a donné en allemand des formes à ossature consonantique en BRK et BRG dont BRUCK, BERG, BURG sont les principales. En français il s'est déguisé sous les formes de BART et de BARD.

HAYIM (Vie) autre nom propitiatoire donné aux malades en danger de mort et de beaucoup le plus répandu

s'écrit fréquemment HAYEM, HEIUM, HEIM et (par mutation de l'aspirée en chuintante) CHAIM.

Les formes translatives sont particulièrement anciennes et fort répandues. On trouve notamment — en France. — VITAL et VIDAL (de nombreuses familles françaises doivent aussi leurs patronymes à plusieurs saints de ces noms et notamment à Saint VIDAL, martyr à Ravenne) et aussi VIVANT. En Espagne des VIVANTE et BIBANTE. En Italie des VITALI.

MENAHÉM (le consolateur) a fort souvent pour doublet assez arbitraire le théophorique MANUEL. Ses formes abrégatives sont également MAN et MANDEL. Quant à PALET ou PHALET (le sauveur ou le sauvé) il se retrouvera dans des noms à ossature consonantiques en PLT, FLT, qui donnent par des mutations très régulières, BLT, BLD, FLD, VLD et VLT.

Exemples : BULLIT, BILD, FULD, FELD, VELD et VELT.

Quant à MASAR (heureux) il correspond le plus souvent à tous les MOSER, MAUSSER, etc. Considérés souvent à tort comme des dérivés de MOSES et MOSSE (MOÏSE). Il peut donner en français MACHARD.

Si MOZART était juif, comme on l'a souvent affirmé, c'est cette signification hébraïque qu'il faut donner au nom qu'il a illustré. On sait que la tragédienne RACHEL était née FELIX (traduction latine de MASAR) ROSA BONHEUR dissimulait sous son nom de consonance si française le même porte-chance.

Les quatre premiers des noms propitiatoires donnent les quatre finales de noms juifs les plus répandues. A savoir : BERG (ex. : ROSENBERG, GOLDENBERG, LOEWENBERG, etc.) BURG et BRUCK.

HEIM (OPPENHEIM, BISCHOFSEIM, DURCKHEIM, etc.).

MAN (HOLDMAN, NORDMAN, etc.).

FELD (ROSENFELD), VELT, (ROOSEVELT), etc.

Nous aurons l'occasion de nous étendre plus loin sur cette question capitale que nous venons d'effleurer et qui est celle de la judéophobie des affixes germaniques des noms portés par les juifs. Mais pour l'édification du lecteur il suffira de noter d'ores et déjà que des membres de la même famille ont usé indifféremment de formes en BURG et en BERG (ex. GUNZBURG et GUNZBERG) ou en BURG et en BRUCK (ex. HARDENBURG et HARDENBRUCK).

Les finales abrégatives de BARUCH se retrouvent dans trois familles répandues et typiques de non juifs confusifs avec des noms aryens. A savoir :

1° LOM BARUCH (le peuple béni) ou LOMBAR est devenu : LOMBARD, LAMBERT, LEMBERG, LIMBOURG, LIMBORCH, etc.;

2° CHOM BARUCH (le nom béni) ou CHOMBAR est devenu CHAMBARD, CHAMBERT, CHAMBORD, SCHOENBERG, SCHOMBOURG, etc.;

3° HOM BARUCH (le compatissant et le béni) ou HOM BAR est devenu HUMBERT, HAMBOURG, HOMBERG, etc.

Notons enfin deux noms encore fréquents en pays d'Islam. CHEM TOB (le bon nom) s'hellénise en KALONYMOS (d'où KALMAN). Et MAZAL TOB (la

bonne étoile) qui en Provence est devenu ASTRUC, TRUC... Et OÛSTRIC.

## LES NOMS TOTÉMIQUES

Les noms totémiques que nous serions tentés d'appeler plus exactement zoo-allégoriques si nous n'avions pas conscience de l'inconvénient des innovations terminologiques non indispensables, sont, chacun l'a déjà compris des noms d'animaux ou de plantes, c'est-à-dire de « totems ».

Est-il sûr que la religion primitive des Hébreux ait été fondée sur la croyance d'une origine animale ou végétale de l'humanité ? Le pan-totémisme qui fut il y a un demi-siècle la « tarte à la crème » d'une sociologie sorbonnarde et enjuivée apparaît aujourd'hui comme un système vieilli — comme toutes les explications générales et simplistes lorsqu'elles prétendent s'appliquer à l'infiniment complexe — et se voit battue en brèche par un monde d'observations qui les contredisent. Aussi n'employons-nous ce terme de totem que dans son sens le plus généralement reçu par le grand public, qui est celui non d'ancêtres-dieux animaux ou végétaux mais simplement de symboles identificateurs des tribus et des clans.

Or il se trouve que de nombreux noms bibliques sont empruntés à la faune et même à la flore. Il était donc inévitable que fût posée la question du totémisme hébraïque. C'est ce que ne manqua pas de faire, dès 1870, MAC-LENNAN et dix ans plus tard ROBERTSON SMITH qui s'était inspiré des travaux de Sir James FRAZER, l'instaurateur dans l'Histoire des Religions de la méthode comparative. Ensuite JACOBS fut à même d'établir une liste de 84 noms portés par cent vingt personnes de la Bible et qui sont directement totémiques. C'est ainsi que CALEB, ZEEB, OREB, veulent dire respectivement, chien, loup et corbeau et que LEAH signifie la gazelle, DEBORAH, l'abeille, et ZIPPORAH, l'oiseau, etc. Tout cela pourrait n'être qu'allégorique, poétique, et « oriental ». De telles appellations ont été en usage dans tous les temps et un peu partout sous le soleil. Des noms romains (celui par exemple de CORNELIUS) ont été également empruntés à la faune. Le nom d'ORSO a été longtemps donné en Corse au fils qui venait remplacer un premier-né mort en bas-âge. En Allemagne le nom de WOLFF et en Suède d'ULF (loup) préservait des attaques des loups les enfants qui le portaient.

Mais on trouve dans la tribu d'ASER un clan du renard (les SHOALITES), dans celle de GAD un clan du chameau (les BACHRITES) et un clan du lion (les ARELITES). Enfin et surtout les bénédictions-prophétiques de Jacob-Israël (Genèse 48) et de Moïse (Deutéronome 38) établissent des correspondances entre certaines tribus et certains animaux. Et même si l'on estime que ces correspondances ne sont à l'origine que des comparaisons poétiques, elles ont laissé dans l'esprit des Juifs une empreinte si durable qu'il n'est point possible de leur dénier un caractère tout au moins paratotémique.

On voit dans la première que « Juda est un jeune lion », « Dans le serpent sur le chemin », « Nephtali



une biche en liberté », « Benjamin un loup qui déchire » et « Joseph le rejeton d'un arbre fertile ». Mais, Moïse *dixit*, ledit Joseph a aussi les cornes du buffle et Dan, le serpent, est aussi un jeune lion. Quant à Gad il repose comme un lion.

Ce sont bien à ces vaticinations des grands patriarches qu'il faut assigner la fréquence des noms de HIRSCH, WOLFF, LOEWEN et dérivés dans l'onomastique des ashkénazims, et de LION et LEON, LOPES et CERF dans celle des séphardims. Les tables généalogiques publiées par le *Jewish Encyclopedia* permettent de constater l'extrême fréquence aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles des doublets (c'est-à-dire l'usage d'un double nom par un même individu) tout à fait probants à cet égard. Citons notamment ceux de JUDAS-LOEW, de NÉPHTALI-HIRSCH, de BENJAMIN-WOLFF et de JOSUE-FALK et ISACCHAR-BEER.

Pourtant il n'est pas douteux que dans de nombreux cas, ainsi que nous l'avons noté par ailleurs, HIRSCH, CERF, WOLFF sont des homophonies de HORESCH (forgeron), SERAPH (serpent) et ALEPH (chef). L'onomastique hébraïque est, répétons-le, complexe et multiforme dans ses modes de formation et bien souvent un même nom de consonance aryenne est à cheval sur plusieurs étymologies.

Sur quoi nous entreprendrons le rapide inventaire des principaux de ces noms totémiques.

Le lion de Juda donne une infinité de formes homophoniques ou translatives, à savoir :

1° — ARI (le peintre ARY SCHEFFER était juif) et ARIE;

2° — LOBI (ou LOVI) donne des formes confuses avec LOEB, LOEW (de l'allemand LOEWEN) et LOEWI (variante de LEVY);

3° — LAICH (ou LAIS) se retrouve dans LEICH, LYS, etc.;

4° — SAHAL d'où SAHEL, SOCHOL, etc.

Mais c'est principalement sous la forme translative que le symbole de la tribu de Juda se retrouve dans les noms portés actuellement par les Juifs. Nous citerons notamment les formes LION, LYON, LYONS, LEON, LOEWEN, LOEBEN, LOEW, LOEWEL, LOEBEL. On trouve encore toute une gamme de dérivés en LEO-NINO, LEONARDI, etc. Les formes composées de LOEWEN sont aussi fort nombreuses (LOEWENSTEIN, LOEWENHEIM, LOEWENBERG, etc.).

Le léopard (NOMER) se transcrit régulièrement par NAMUR.

Le loup de Benjamin donne également des formes des deux catégories précitées. C'est ainsi que ZIB (ou ZIV) s'écriera ZEBI, ZEVI, ZIVI, ZVI. Et qu'il se traduira : en allemand par WOLFF, en anglais par WOOLF, en espagnol par LOPES (la mère de Montaigne était une LOUPPE, francisation de LOPES) en roumain par LUPESCU.

Le cerf de NÉPHTALI (TSEBI) donnera des formes prêtant à confusion avec les dérivés de ZIB (loup). Il y a, en effet, peu de différence pour nos oreilles entre SEBI, SEVI qui appartiennent à l'un et ZEBI et ZEVI qui dérivent de l'autre et les scribes de l'état civil ont pu mêler indistinctement les deux graphies. Notre ruminant se retrouvera dans la série fort riche des

HIRSCH, HERSCII, HIRTZ, HIRTZEL, HERTZEL, etc. Et aussi dans CERF.

Le serpent de DAN, SOROP (ou SOROPH) se liquéfiera en SIROP aussi bien qu'il pourra se métamorphoser en CERF.

Enfin le monstrueux LEVIATHAN, baleine ou crocodile servira d'enseigne au marchand de meubles « garantis pour longtemps ».

Le chien KELEB transparaîtra dans KLEBER (nous ne jettons pas la suspicion sur le célèbre général du même nom) et CALVO.

L'aigle, NESCHER, s'écriera aussi bien NOCHER.

Le bélier, CAR, formera sous la forme KER des noms de consonance fort bretonne (ex. : KER BOET).

### NOMS ETHNIQUES ET DE PARENTE

Nous grouperons, afin de ne pas multiplier les subdivisions, les noms ethniques et ceux de parenté dans les mêmes paragraphes.

Le rapprochement n'est pas aussi arbitraire qu'il le peut paraître. Nulle part plus que chez les Juifs, il y a solution de continuité entre la famille, la tribu et la race.

Race se dit en hébreu : THARBOTH. D'où au moyen âge les noms de TARBOT, TRABOT et TRÉFOUT. D'où à une époque plus récente les DREYFUS (nom confusif avec « trois pieds » en allemand) TREYFUS, TREFOUS, dont on a prétendu trouver l'étymologie dans les noms des villes de TREVES (les TRÉVIRANUS) de TROYES et de TREVOUS. Pour notre part, nous constatons la filiation TRABOT, TRÉFOUT, TREYFUS qui est parfaitement probante.

Le nom de TREBITSCH, illustré par le fameux agent double anglicisé en LINCOLN a la même origine.

Nous noterons une coïncidence extrêmement curieuse et on en conviendra des plus savoureuses, bien qu'elle n'ait rien d'inattendu si l'on y songe. THARBOTH veut dire *race*, comme on vient de le voir. Mais aussi *usure*...

Juif se dit en hébreu JEHODI. Parmi ses formes translatives nous noterons que l'espagnol JUHEU a pu donner JOUHAUX (nom en soi, plus que bizarre). Et que pour une oreille russe GIDE « Fils » se dit en hébreu comme en arabe BEN, d'où aussi les formes graphiques VEN et surtout VAN. Cette dernière a l'avantage d'être confusive avec la particule flamande.

Le Juif qui a le goût goguenard des antithèses ne pouvait pas ne pas tomber en arrêt sur le nom de GOY. Lequel nom s'est écrit en Angleterre dès le XVII<sup>e</sup> siècle GEY. On trouve au siècle dernier des GAY à Tunis. GAYMAN (transcrit en français par GUIMONT) est assez fréquent, KEY peut être une forme directe du même nom. Et on nous a assuré, sans que nous ayons pu le vérifier qu'un CAIMAN avait accru d'assez originale façon la faune de l'onomastique juive.

BEN DOR (l'enfant du siècle) s'écriera BINDER autant que VANDER. Le leader socialiste belge VANDERVELDE était un BENDORPHOLET (l'enfant du siècle sauveur). L'écrivain Henri VANDEREM recélait dans son nom un proche symbolisme. De même BENDORBARUK (l'enfant du siècle béni) pourra s'écrire VANDERBRUCK.

Pourtant ces noms sonnent à des oreilles françaises

comme authentiquement flamands, évocateurs qu'ils sont du pays des ghildes et des kermesses. On songe à les étendre à quelque VAN DER PEEREBOOM qui serait témoin au mariage de Mademoiselle BEULEMANS. Oui, mais M. VANDERVELDE, était, dit-on, né EPSTEIN...

La forme BAR pour BEN est extrêmement ancienne. On la retrouve dans les noms de BARTHELEMY, de BARABBAS, etc. Tout récemment encore un BARABRAHAM était autorisé à s'appeler du nom de BAR qui a un petit air bien lorrain. D'autre part, BAR est le sigle de BEN RABBI. Il faut donc s'attendre à trouver toute une série de BAR, BER, BIR, BOR, BOUR avec ou sans finale en T et en D. Mais en même temps BAR veut dire « pur » ou « serein » ; et enfin le nom d'Isacchar a eu pour doublet totémique BEER (ours) souvent écrit BER et dont les noms de BERNARD et de BERLIN seraient, de l'avis de la *Jewish Encyclopedia* des diminutifs.

Pour en terminer avec BEN nous noterons qu'il a été anciennement traduit chez les séphardims par la particule DE. Ex. IZAC DE ZALMAN pour ISAAC BEN SALOMON. Le nom juif encore assez répandu DE BOTTON équivalait à BEN BETEN (le fils des entrailles).

L'enfant, en général, se dit OLOD ou VOLOD (en arabe OUALID). D'où des formes en ALT (ALTMANN) et WALD (WALDBERG).

On connaît l'importance que les juifs attachent au droit d'aïnesse, il était donc inévitable que l'idée de primogéniture se retrouvât fréquemment dans les noms juifs. Et de fait le BAKER (le premier né) donne l'étymologie du vaste groupe BICARD-PICARD avec ses variantes en T finales. On trouve fréquemment PICQUER en Alsace, BECKER en Allemagne, BAKER en Angleterre.

On voit que M. de la Fourchardière s'est mépris lorsqu'il a cru pouvoir écrire BICARD dit le BOUIF. Et le titre de son livre, à peine modifié sous la forme de « le Juif dit BICARD » eût parfaitement convenu pour narrer les avatars d'un pollack de Lemberg ou de Vilna promu citoyen de Paname.

Le premier né, en hébreu se dit aussi POTOR, ce qui nous a valu assurément des formes en PETER.

Quant au second fils on l'appellera le MISCHNA. Ses trilitères M-S-N et M-CH-N peuvent se retrouver dans MASSON, MACON et... MACHIN. On a maintes fois affirmé que le maréchal MASSENA était juif. Mais point n'est besoin pour cela de voir dans son nom, comme on l'a fait un anagramme de MANASSE. Si le vainqueur d'Essling était véritablement du sang d'Israël il portait un nom immédiatement hébraïque.

Epoux se dit BAAL en hébreu. Ce mot désignant surtout un seigneur, nous en énumérons plus loin les graphies dont la principale est WEYL. Le nouvel époux ou HOTHON deviendra tout aussitôt en français HUTIN.

Le nom de KOROB qui désigne le proche parent pourra s'écrire KORAB et CORAP. Et SCHER qui s'applique au parent en général pousse des formes co-extensives avec certains dérivés de SAR (seigneur) dont nous avons fait état tout à l'heure (ex.: CHERADAME).

## LES NOMS DE SPLENDEUR

Avec la racine hébraïque ROS ou ROSCH (parente de l'abyssin RAS) — qui signifie exactement comme le CAPUT latin, tête, chef et capitaine — et ses dérivés, nous abordons un vaste secteur de l'onomastique juive.

Si de très nombreux juifs portent des noms commençant par ROSEN, ce n'est point comme on se l'imagine parce que leurs pères ont voulu se parer du nom odorant de la reine des fleurs. ROSEN est en soi un vieux nom hébraïque (ROSON signifie « le premier » et ROZON, « prince », et qui a été porté fréquemment par les *achkénazim*. On le trouve notamment sous les formes de ROSENAU, ROSENBAUM, ROSENBERG, ROSENFELD, ROSENTHAL et ROSENWALD qui signifient en allemand le vallon des roses, le rosier, la montagne, le champ, la vallée et la forêt des roses. En réalité ce sont des « homophonies » correspondant à deux mots hébraïques. Etant admis que BERG est la transcription phonétique de BARUK (béné) et FELD (ou WALD) celle de PHOLOT (le sauveur) on s'aperçoit par exemple que ROSENBERG correspond au « chef béni » et que ROSENWALD d'une part, ROSENFELD (ou son équivalent néerlandais ROOSEVELT), s'identifient d'autre part, avec le chef sauveur. Et tout à l'avenant.

Il va de soi que tous ces noms ne sauraient être considérés comme spécifiquement juifs. Bien au contraire nous voyons que de nombreuses et très anciennes familles d'Allemagne purement aryennes portent de tels patronymes. Le premier exemple qui vient tout naturellement sous la plume est celle dont est issue le Docteur Alfred ROSENBERG, le célèbre théoricien du racisme. Il ne s'agit pas, notons-le, de quelques exceptions. Pour s'en convaincre immédiatement il suffira d'ouvrir l'*Armorial Général* de RIETSTAP où sont mentionnées 13 familles du nom de ROSEN, 3 du nom de ROSENAU, 8 du nom de ROSENBERG et 6 du nom de ROSENTHAL. Plus quelque quarante familles principalement des marches de l'Est, du surnom de ROSENFELD, toutes sont aryennes.

Notons que le nom de RACINE (eh oui !) porté par des juifs est une graphie correcte de ROSON. Et que le nom de REICH (qui en allemand veut dire « riche ») correspond directement au REISCH hébraïque qui veut dire chef, tout comme ROSCH dont il est la variante.

Sur quoi nous étudierons deux noms familiers à nos oreilles sous les formes de MOLOCH et de BAAL et qui ne désignent pas seulement les idoles sanguinaires de l'antique Orient :

MELEK (roi) qui peut s'écrire MALIK est un nom très répandu chez les Juifs en pays d'Islam. On trouve très fréquemment la graphie MALCA.

BAAL (seigneur et aussi époux) tient une place des plus éminentes dans l'onomastique judaïque. Que l'on intercale deux voyelles entre les lettres B-L et V-L et on retrouvera d'une part les noms de BAYLE et de BEYLE si fréquemment portés par des juifs et d'autre part la série des VEIL, WEIL et VIEL dans laquelle on a vu à tort des anagrammes de LEVI. Il n'est pas exclu d'ailleurs que des LEVI aient eu recours à un

tel déguisement de leurs noms. Pourtant les formes précitées se rencontrent à des époques où les combinaisons anagrammatiques apparaissent comme des plus rares. Quant au BEL si fréquent dans les noms juifs au moyen âge (BEL-ASSEZ), il faut y voir une phonétisation par à peu près de BAAL).

Passons aux « princes » qui se disent principalement NASI, GAON et ALIF.

NASI ou NASSI, avec l'article HANASSI aurait donné, a-t-on dit, HENNESSY. Ce qui est possible. Notons cependant que le nom illustré par la fameuse firme de cognac coïncide avec celui d'une ancienne maison irlandaise.

Gaon (ainsi se qualifiaient les « princes de la captivité ») peut se retrouver dans les formes de GAIN et de ROAN (ce dernier nom est encore actuellement porté par des juifs algériens).

Enfin ALIF (littéralement le premier) donnera aussi bien un OLAF d'apparence si scandinave, ou un ALF qu'on prendra tout naturellement pour un diminutif d'ALFRED ou d'ALPHONSE.

Seigneur, dans son sens le plus général, se dira SAR. D'où tout naturellement CHAR et CHER. Exemples pour les trois formes : SARRAZIN (pour SAR-RASIN, le seigneur chef) CHAREZIC (pour SAR-ISAAC) CHERADAME (pour SAR-ADAM).

Nous arrivons aux chefs militaires dans le vieux sens de capitaine ou si l'on préfère de général.

CORI (qui vient de bélier avec l'idée de chef de troupeau) s'écrira CURI et théophoniquement CURIEL. KOTSIN deviendra CASSIN. Quant à HOBAS on le connaît universellement sous la forme HAVAS.

Enfin SCHOLISH se retrouve en allemand sous les formes de SCHLOSS et de SCHLOSSCHAUER. En Afrique du Nord, la graphie de CHELLOUCHE est fréquente.

Voici maintenant un certain nombre de verbes impliquant l'idée de puissance et de conquête que nous ferons suivre de leurs phonétisations.

DOROK — il s'élève = DARACQ, DURCK (DURCKHEIM), DRUCK (DRUCKMAN).

DOGOL — il se glorifie = DEGOL et DEGAULLE.

SHOLOT — il domine = SHALIT (nom porté notamment à Tel Aviv).

JOROSCH — il conquiert = JAURES.

JOBOL — il triomphe = JAVAL.

LOKOH — il s'empare = LEKAH (d'où LECA-CHE). MAGER — il anéantit = MAGRE.

MOCHOL — il règne = MICHEL.

TZOLA — il prospère = ZOLA.

Deux des correspondances que nous proposons sont bien propres à faire se récrier certains de nos lecteurs : « Quoi, diront-ils, peut-on sans extravagance suggérer que JAURES et l'ex général de GAULLE seraient du sang d'Israël ? »

Et ma foi, pourquoi pas ? Nous avons contemplé, dans la salle même du café où le trucidé Villain un portrait du leader marxiste qui ne déparerait en rien une iconographie du rabbinat. C'est avec l'argent d'une douzaine de banquiers juifs qu'il fonda l'*Humanité*. On nous alléguera qu'il laissa baptiser sa fille avec de l'eau

du Jourdain ? Ce à quoi nous nous bornerons à rappeler, d'abord que des sectes juives se sont réclamées de Saint Jean-Baptiste (des Pharisiens même ayant été immergés dans le ruisseau palestinien). Ensuite que les Juifs qui conservent pieusement quelques pincées de la terre des ancêtres peuvent bien tenir en même dévotion quelques gouttes d'eau d'identique origine.

Quant à De GAULLE — dont le nom est introuvable dans les répertoires et de l'onomastique et de la toponymie française — il brille également par son absence dans les armoriaux. Ayant eu l'occasion d'insister sur l'étrangeté de son cas dans le *Matin*, nous avons pu constater que les réactions de ses partisans les mieux informés étaient sans fondement aucun.

Pour en terminer avec les noms impliquant une idée de puissance, nous noterons que KEREN (force) s'est écrit KERN et sans doute CARON. Et, en russe, KERENSKY.

Que HOSON (force) correspond à HAUSEN et HESSEN, enfin que THAL (hauteur) se retrouve dans les noms de THALMAN, ROSENTHAL, LOWENTHAL, etc., et dans celui de VAN THAL fréquemment porté par les Juifs des Pays-Bas.

Le riche qui, pour les juifs, plus encore que chez les autres peuples synonymes de puissant, le OSCHIR traduit son nom en ACHARD, OSIRIS, etc.

L'idée de pureté se retrouve dans les noms suivants :

1° BAR dont les graphies sont co-extensifs à celles du groupe dérivé de son homonyme BAR (fils).

2° KOSCHER d'où KAYSER, COSSER, etc.

3° NOBOR d'où NAVARRE, NEVERS, NOVARE, NAVYR, etc.

4° HAP d'où HEPP et HOFF.

La notion de droiture et d'orthodoxie se traduit par HAGINO d'où HAGUENAU et HAGUENAUER. On sait que l'étymologie généralement proposée pour « huguenot » — qu'on fait venir de l'allemand « Eidgenosse » ou confédéré — est incertaine. Nous estimons infiniment plus probable que quelque hébraïsant aura puisé dans le vocabulaire juif.

Le juste où le TZADOK, transcrit habituellement par ZADOC, figure par son initiale transformée en finale dans de nombreux noms siglaires. C'est ainsi que SCHATZ veut dire : SCHALOM TZADOK.

Le compatissant HOMAL s'écrira HOMOLLE.

Quant au saint (KADOSCH) qui pourra devenir CADO, il convient de lui attribuer sans hésitation le nom si répandu de KATZ.

Le fidèle, DOBOK, deviendra DUBEC, nom qui a une apparence toute française.

Passons à la beauté. Et nous verrons que :

1° SCHEPER a donné une infinité de noms parmi lesquels nous noterons :

a) Les SCHAPIRO et SCHAPIRA, b) SCHEFFER, c) SCHEPERD, d) SAFIR, etc.

2° POROR se retrouve dans PEREIRA, PEREIRE, FERER, etc.

3° JOPO s'est écrit JOFFE (nom d'un célèbre bolchevick juif).

4° HIN a formé son patronyme à Henri HEINE.

GODOL (le précieux) se retrouve dans GADALA et pourra s'écrire GIDEL. Quant au trésor, SGOULO, il deviendra SEGAL, SEIGLE, SIGAL et en hongrois

SIKUL qui est le nom des cavaliers des marches frontières.

Disons encore que PROTH (fécond) peut se retrouver dans FROT. Et que MARBE (mot qui inclut l'idée de largesse) est bel et bien devenu MARBAIS et peut être MIRBEAU.

Nous terminerons par quelques remarques sur des noms de matières précieuses, en l'espèce :

a) POZ (or pur) se retrouvera dans PAZ, nom séphardin qui peut être aussi la traduction de SALOMON.

b) SOGOR (or fin) deviendra SEGOR et SEGUR.

c) PANAK (beaume) pourra donner PINCK, FUNCK, etc. FINCKELSTEIN, FINCKELHAUS, etc. sont parmi ses dérivés.

d) NERD (nard) a donné sa syllabe finale à BERNARD. Et aussi les noms de NORDMAN, NORDAU, etc.

Enfin le trésor (NKOT) a donné son nom au fameux NAQUET.

### NOMS DE METIER

MARKOLETH veut dire commerce, d'où commerçant. Le nom de MERKAL est assez fréquent. Mais le K se mutant en G nous avons aussi des MARGOLITH et surtout des MARGULJES. D'autre part, MERKAL a pu donner en français MARSAL et MARCHAL. Enfin les formes translatives sont nombreuses : MERCATOR au moyen âge, KAUFFMAN (co-extensif au diminutif de JACOB comme on le verra plus loin). Et MARCHAND. Oui, ce nom si français illustré par le héros de Fachoda a été aussi porté par des Juifs : un grand rabbin de Paris s'appelait ENNERY MARCHAND.

Remarque qui fera sourire, MARGOULIN vient directement de MARKOLETH.

Quant au marchand de bétail humain, il s'appelle en hébreu, tenons-nous bien, le MAKRO. L'étymologie du français « maquereau » restait inexplicée. La voici désormais bien établie. Ainsi des prototypes Juifs ont été les parrains des « maquereaux » et des « margoulines! »

L'artisan, HOROS (ou HOROSCH) a donné des HIRSCH qui rejoignent les HIRSCH totémiques (le cerf de NEPHTALI). De même que l'orfèvre, TSOREF a fourni des CERF confusifs avec le même nom totémique.

Le comptable et l'écrivain, SOFER déguisera son nom dans des formes en S-F-R (SAFIR) ou S-P-R (SAPEUR) mais sans mutation de l'initiale S laquelle est un « samesch » qui ne comporte pas de chuintante en SCH.

Le prêteur, MALVE deviendra tout naturellement MALVY. Il était inutile de se casser la tête pour assigner au nom de l'ancien ministre de l'Intérieur de la Grande Guerre une étymologie syncopée de MALCALEVY. L'usurier (de THARBITH, usure) a donné, conjointement avec THARBOTH (race) toute la gamme des DREYFUS, TREYFOUS, etc. que nous avons étudiés plus haut.

Le changeur, HALPHEN, se métamorphose en AL-

PHAND, ALPHAUD, ALPHANDERY. La forme directe HALPHEN est fréquente.

### LES NOMS DE COULEUR

Les noms de couleurs se retrouvent fréquemment dans l'onomastique juive. Ils se limitent néanmoins à trois couleurs : le blanc, le noir et le rouge. Ce qui s'explique aisément, le noir et le rouge se rapportant aux pigmentations capillaires des Juifs et la couleur blanche, elle, correspondant en tout temps et en tout lieu à une idée de pureté.

Notons encore que le rouge est la couleur distinctive de Juda qui lave dans le vin son vêtement et dans le sang des raisins son manteau et qui a les yeux rouges de vin (Genève 49).

La couleur blanche se désigne en hébreu sous plusieurs termes, à savoir :

1° LOBON ou LOVON deviendra LUBIN et, pour quoi pas? LEBON.

Il contribue sans doute à donner des LOEWEN dont le gros contingent relève pourtant de JUDA.

2° HELBON, ou HELVON qui peut avoir donné des HALPHEN.

3° HÖR qui notamment a donné son prénom au ministre judéo-britannique BELISHA.

4° Le blanc éclatant TZAHAR qui s'est décliné en ZAHAROFF.

Quant au blanc suprême, le « blanc comme la neige » SCHELEG ou SELEG, il s'épanouit dans SELIG et SELIGMAN. Notons l'anagramme GELIS et GILES. Et notons la clef du nom du fameux SCHYLOCK correspondant à la trilitère SCH-L-G dont la finale a été modifiée par une mutation des plus courantes.

D'innombrables Juifs se sont affublés de noms aryens évoquant l'angélique couleur de l'innocence. C'est ainsi qu'ils s'appellent ou WEISS, ou ALBO, BIANCHI, BLANC, etc.

Le noir se désigne par OPEL et SCHOHOR.

Dans le premier cas nous trouvons toute une gamme en OP-L, OPH-L, OPF-L. Et notamment OPAL, APPEL, AFFEL, EIFFEL, APFEL.

Passons au rouge. SCHONI donnera des finales en SOHN et SON et des préfixes en SCHOEN.

SCHASCHAR ou SASCHAR s'écrira directement SCHOSSCHER, SUCHARD, CHAUCHARD.

Le nom de ROTH (rouge, en allemand) est porté par de nombreux Juifs. Il entre aussi dans la formation de noms composés. Est-il besoin d'évoquer l'illustre exemple des ROTHSCCHILD ?

Quant au pourpre, ARGOMON, il deviendra très régulièrement ERCKMAN.

(A suivre.)

N. B. — Nombre des noms cités dans le présent article et principalement les français peuvent être portés par d'authentiques Aryens. Les Juifs, en effet, se sont ingénies à usurper les patronymes des autochtones parmi lesquels ils campaient.

# LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

par Georges MAUCO

*Secrétaire général de l'Union internationale pour l'étude scientifique des Problèmes de la Population*

## NOTE

Dans un précédent article n° 6 de L'ETHNIE FRANÇAISE) consacré à l'immigration étrangère en France, nous avons été amené à faire un exposé — qui a été jugé sévère — des inconvénients de l'immigration des réfugiés arméniens. C'est que nous n'avons établi qu'un bilan imposé par 20 ans d'expérience, et non une étude détaillée de la population arménienne en France.

Une telle étude ferait apparaître des exceptions heureuses, les qualités de certaines familles laborieuses, le courage de quelques Arméniens adaptés au travail manuel dans l'industrie et même dans l'agriculture. Elle mettrait en valeur l'origine ethnique et la formation chrétienne des Arméniens qui facilitent l'assimilation ; l'existence d'une patrie à laquelle ils restent attachés et l'absence d'une activité politique internationale agissante. Toutes choses qui distinguent nettement les réfugiés arméniens des réfugiés et apatrides juifs.

G. MAUCO.

La population de la France s'élevait, au dernier recensement, à 41.900.000 habitants, soit 76 habitants par kilomètre carré. La France se plaçait ainsi au 5° rang des grandes puissances européennes, après la Russie, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Pour le nombre d'habitants au kilomètre carré, elle n'arrive qu'au douzième rang. Des pays comme la Hollande et la Belgique sont quatre fois plus peuplés proportionnellement que la France et la plupart des grandes nations comptent deux fois plus d'habitants par kilomètre carré.

Mais ces chiffres d'ensemble ne donnent qu'une idée imparfaite de la situation démographique de la France. Seule l'étude du mouvement naturel de la population permet de mesurer avec exactitude le problème français de la population. Nous étudierons ici les principaux facteurs qui déterminent ce mouvement naturel : nuptialité, natalité, mortalité et taux d'accroissement ou de diminution de la population en France.

**LA NUPTIALITE.** — La fréquence des mariages depuis un siècle n'a guère varié en France sauf après les guerres, en raison des unions ajournées et réalisées dès la paix établie. En moyenne la nuptialité varie entre 140 et 150 mariages par 10.000 habitants, chiffre assez faible qui place la France dans les derniers pays européens.

Mais il ne faut pas oublier que le nombre des mariages est condition du nombre des mariables et non du chiffre total de la population. Dans un pays qui compte beaucoup de vieillards comme la France, la fréquence des mariages doit être étudiée pour les seuls mariables adultes, c'est-à-dire pour les hommes de 18 à 59 ans,

pour les femmes de 15 à 49. De ce point de vue la nuptialité en France était une des plus élevées d'Europe et même du monde. La fréquence des mariages pour 10.000 hommes est de 837, et pour 10.000 femmes de 769. Voici les chiffres de nuptialité dans divers pays :

	Fréquence des mariages pour 10.000	
	hommes de 18 à 59 ans	femmes de 15 à 49 ans
Japon . . . . .	931	952
Hongrie . . . . .	893	766
FRANCE . . . . .	837	769
Angleterre . . . . .	735	577
Allemagne . . . . .	720	604
Hollande . . . . .	698	599
Espagne . . . . .	675	575
Italie . . . . .	637	540
Suède . . . . .	507	472

Ainsi, contrairement à ce que l'on croit communément, le célibat n'a pas grande influence sur le déclin démographique de la France. La nuptialité est en France une des plus fortes du monde et on ne saurait espérer beaucoup d'une augmentation du nombre des mariages.

**NATALITE.** — Le nombre des naissances par rapport au chiffre total de la population en France apparaît très faible si on le compare à celui des autres pays. Ces dernières années, la France enregistre en moyenne 630.000 naissances vivantes par an, soit 150 pour 10.000 habitants. Or, l'Espagne enregistre 250 naissances pour 10.000 habitants, l'Italie 230, la Hollande 202, l'Allemagne 190, le Japon 310, la Roumanie 300.

De 1930 à 1938, la France enregistre 6 millions de naissances, l'Allemagne 12 millions et l'Italie 8 millions.

En 1802, la France avait une natalité de 320 pour 10.000 habitants. La réduction de la natalité dépasse donc 50 % en un siècle.

Toutefois depuis quelques années, la France n'est plus la dernière pour la faible proportion des naissances. L'Angleterre, la Suède, la Norvège, proportionnellement à leur population enregistrent moins de naissances que la France : Le graphique N° 1 qui indique le nombre de naissances pour 10.000 habitants au cours des années 1900 et 1937 révèle bien la chute généralisée du nombre des naissances dans tous les pays européens, dont certains ont dépassé la France. Il reste toutefois que la France a connu la première la baisse de la natalité. De ce fait, elle compte un plus grand nombre de générations réduites et un vieillissement de sa population par diminution des jeunes générations.

**FECONDITE.** — Mais ce n'est pas par rapport à la population totale qu'il convient de proportionner les naissances, mais par rapport au nombre de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans). De ce point de vue, la fécondité en France s'est effondrée depuis un demi-siècle. Vers 1860 il naissait 102 enfants pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans. Aujourd'hui il n'en naît que 67.

Cet effondrement de la fécondité est général, quoique plus tardif dans les autres pays. Dans les princi-

faible fécondité (56 pour 1.000 femmes), a opéré depuis un véritable redressement et accru de près d'un tiers sa fécondité.

**MORTALITE.** — La proportion des décès pour 10.000 habitants a diminué en France de 260 à 160, soit une réduction de 40 %. On remarquera que cette diminution de la mortalité est nettement inférieure à celle de la natalité qui dépasse 50 %. C'est que la mort dépend beaucoup moins de la volonté des hommes que

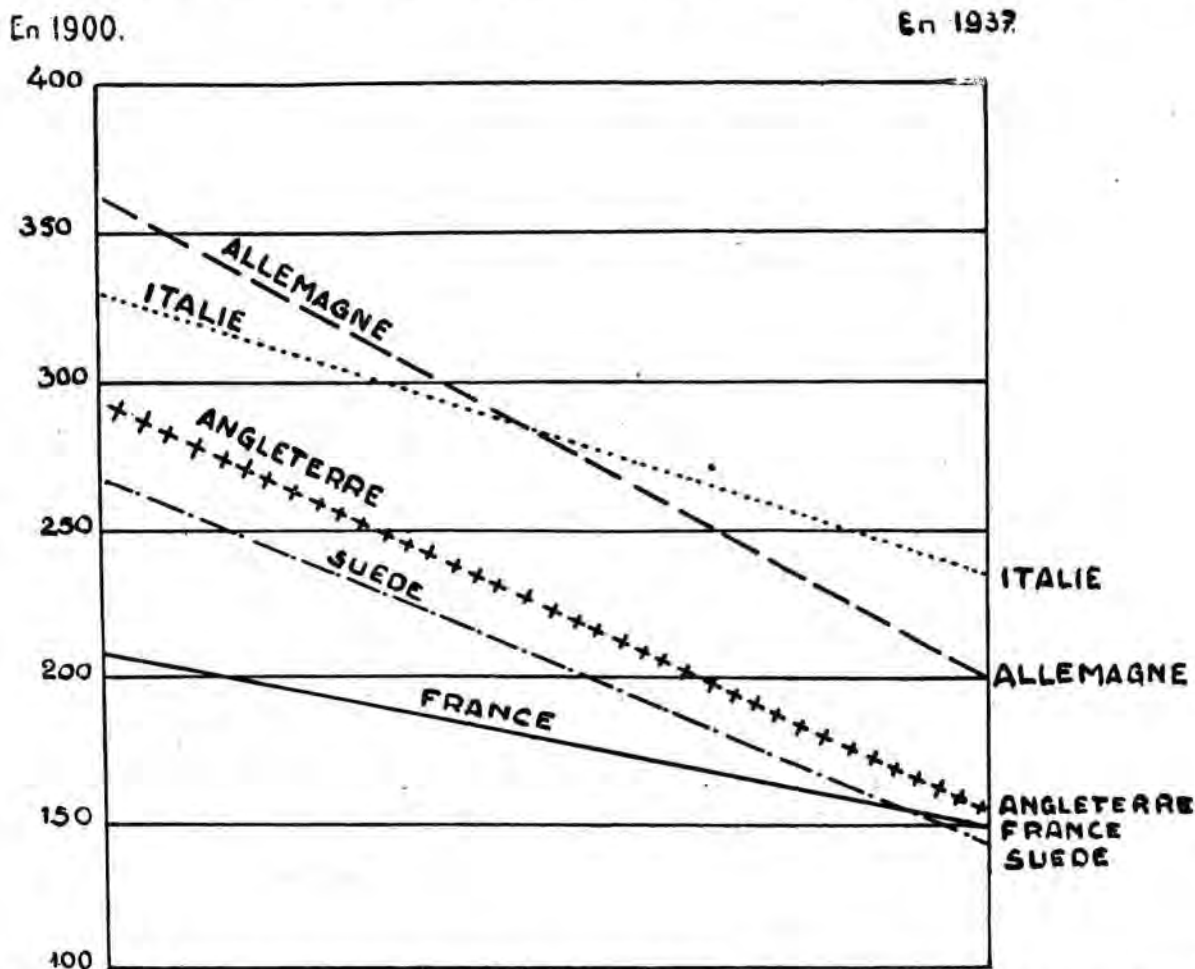


Fig. 1. — Le nombre de naissances pour 10.000 habitants, au cours des années 1900 à 1937.

pays européens la fécondité (nombre de naissances pour 1.000 femmes de 15 à 49 ans) s'établissait ainsi:

Pologne	130
Espagne	105
Italie	95
Allemagne	92
Hongrie	87
FRANCE	68
Belgique	67
Suisse	60
Suède	56
Angleterre	56

De sorte que la France n'est plus au dernier rang pour la fécondité. Celle-ci s'est effondrée avec une telle rapidité dans nombre de pays européens que ceux-ci ont dépassé la France dans la voie redoutable de la restriction des naissances. Il convient de signaler que l'Allemagne qui avait connu le même processus jusqu'en 1932, où elle se classait parmi les pays ayant la plus

la naissance. La France est un des pays où la mortalité est la plus élevée par rapport au chiffre de la population.

Mortalité pour 10.000 habitants :

Japon	168
FRANCE	157
Espagne	155
Italie	137
Suisse	118
Allemagne	117
Suède	117
Angleterre	117
Pays-Bas	87

Une telle mortalité s'explique en partie par le très grand nombre de vieillards dans une population où la natalité s'est effondrée de moitié en un siècle. Si on étudie la mortalité en fonction de l'âge et du sexe on constate que la mortalité masculine dépasse de 15 % la mortalité féminine. La fréquence des décès est très forte chez les enfants de moins d'un an et atteint la même

proportion que chez les vieillards de plus de 75 ans. Or, sur une moyenne annuelle de 650.000 décès en France, plus de la moitié sont fournis par le groupe d'âge de plus de 60 ans. La mortalité a diminué à tous les âges depuis un demi-siècle en France, mais spécialement pour les groupes d'âges de 0 à 40 ans et surtout pour les femmes. Les progrès sont moins sensibles pour les hommes adultes.

L'espérance de vie (c'est-à-dire la durée qu'aurait à vivre chaque individu étant donné la durée moyenne de vie) traduit bien la diminution de la mortalité. Pour les hommes, l'espérance de vie est passée de 39 ans vers 1865 à 55 ans en 1937, soit une augmentation de 16 ans. Pour les femmes cette augmentation est de 18 ans.

Mais par comparaison avec les autres pays, la France garde une mortalité élevée. Seuls, la Russie et le Japon ont, à tous les âges une mortalité plus forte qu'elle. L'écart entre la mortalité française et étrangère est particulièrement marquée aux âges adultes. Les hommes de 20 à 21 ans et de 40 à 41 ans ont, en France, une mortalité presque double de celle des grands pays européens. Il y aurait donc des progrès à réaliser pour atténuer la mortalité. Le tableau ci-après montre que l'espérance de vie en France est une des plus basses d'Europe, surtout à partir de 20 ans et particulièrement pour les hommes :

Espérance de vie (nombre probable d'années à vivre)

	à la naissance :	
	Hommes	Femmes
Pays-Bas .....	62	63
Suède .....	61	63
Allemagne .....	59	62
Angleterre .....	58	62
FRANCE .....	55	59
Italie .....	53	56
Japon .....	44	46
Russie .....	42	46

	à 20 ans :	
	Hommes	Femmes
Pays-Bas .....	49	49
Suède .....	48	49
Allemagne .....	48	49
Angleterre .....	46	48

	1935	1936	1937	1938
France .....	— 19.000	— 11.500	— 12.000	— 34.000
Angleterre .....	+ 150.000	+ 139.000	+ 120.000	+ 121.000
Allemagne .....	+ 469.000	+ 481.000	+ 478.000	+ 545.000
Italie .....	+ 400.000	+ 373.000	+ 376.000	+ 395.000
Hollande .....	+ 96.000	+ 97.000	+ 94.000	+ 92.000

Cette situation exceptionnellement inquiétante de la France apparaît encore plus grave si l'on fait abstraction de la population étrangère. Les étrangers en France contribuent à atténuer sensiblement le déficit des naissances françaises. Ils enregistrent en moyenne 43.000 naissances pour 24.000 décès par an. L'excédent des décès pour la seule population française a donc été, depuis 1935, de 30.000 à 40.000 par an.

Italie .....	46	48
Russie .....	43	47
FRANCE .....	42	46
Japon .....	40	42

Si la France pouvait abaisser sa mortalité comme les pays les plus favorisés, c'est un gain de 120.000 existence qu'elle pourrait obtenir chaque année. Le gain porterait surtout sur le groupe d'âge de 20 à 59 ans. Il resterait plus faible pour les vieillards et les enfants, pour lesquels la France a un taux de mortalité plus réduit.

#### LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. —

L'étude détaillée des facteurs déterminant le mouvement de population montre donc qu'ils sont tous défavorables pour la France. Mais à des degrés divers et parfois en contradiction avec l'opinion du grand public. C'est ainsi que la nuptialité se maintient à un taux normal et place la France en bon rang. La fécondité s'est effondrée, mais sans cependant diminuer plus que dans les autres pays européens, ni autant que le laisse supposer le taux brut de la natalité. Par contre cet effondrement de la fécondité a été bien plus précoce en France que dans les autres pays d'où vieillissement de la population. La mortalité a beaucoup baissé, mais demeure forte, surtout la mortalité adulte, comparativement à celle des autres pays.

D'autre part — et ceci est capital — l'avance française dans la voie de la restriction des naissances, réduisant depuis plus longtemps le nombre des individus en âge de procréer, place le pays en état d'infériorité quant au nombre des naissances, même avec une fécondité actuelle non inférieure à celle des autres pays.

De cet ensemble de constatations il résulte que le mouvement naturel de la population française tend fortement vers la régression, malgré une nuptialité et une fécondité relativement satisfaisantes, comparées à celles des autres pays. Depuis 1890, en effet, la France seule de tous les pays européens a connu de nombreuses années où les décès dépassent les naissances. En 1935 l'on enregistre en France un excédent de 18.000 décès, alors que l'Allemagne note un excédent de 470.000 naissances, l'Angleterre de 122.000 ; l'Italie de 402.000, la Hollande de 97.000 et le Japon de 1 million 28.000. Depuis 1935 la France enregistre un déficit annuel moyen de 20.000 décès :

Excédent des naissances ou des décès :

	1935	1936	1937	1938
France .....	— 19.000	— 11.500	— 12.000	— 34.000
Angleterre .....	+ 150.000	+ 139.000	+ 120.000	+ 121.000
Allemagne .....	+ 469.000	+ 481.000	+ 478.000	+ 545.000
Italie .....	+ 400.000	+ 373.000	+ 376.000	+ 395.000
Hollande .....	+ 96.000	+ 97.000	+ 94.000	+ 92.000

Toutefois, ici encore, il faut se rappeler l'importance en France des éléments de plus de 60 ans, qui n'interviennent plus dans la procréation et contribuent à accroître la mortalité. De sorte que les excédents de naissances ou de décès par rapport à la population totale renseignent mal quant à la capacité de renouvellement. C'est le *taux de reproduction* qui peut fournir ici les indications les plus précises car il se limite à

une génération isolée, spécialement féminine, en âge de procréer, de 15 à 49 ans. Ce taux de reproduction ou de remplacement est dit *brut* ou *net*. Il est dit *brut* lorsqu'il est calculé sur le nombre de naissances féminines fournies par un groupe de 1.000 femmes de 15 à 49 ans, à effectif constant, sans tenir compte de la mortalité. Le *taux net* de reproduction, au contraire, tient compte à la fois de la fécondité et de la mortalité des femmes de 15 à 49 ans. Il offre donc le maximum de précision. Le tableau donné ci-après indique les taux nets de reproduction dans divers pays européens et permet de situer exactement la France.

Taux nets de reproduction et taux d'accroissement ou de réduction de la population :

Pays	Taux naturel	
	Taux net de reproduction pr 1.000 femmes	d'accroissement ou de réduction pr 100.000 habitants
Suède .....	79	— 79
Angleterre .....	80	— 74
Suisse .....	80	— 74
FRANCE .....	88	— 45
Allemagne .....	89	— 39

Espagne .....	124	+ 70
Grèce .....	125	+ 71
Italie .....	122	+ 66
Pologne .....	136	+ 100
Ukraine .....	167	+ 173

D'après ces chiffres, le renouvellement d'une génération féminine n'est plus assuré qu'en Italie, en Espagne, en Grèce, en Pologne et en Ukraine. Dans tout les pays d'Europe Occidentale la population est en voie de régression. L'Allemagne, la plus menacée jusqu'en 1932, s'est aujourd'hui redressée, son taux de reproduction passant de 76 en 1932 à 89 en 1937. La Suède, l'Angleterre restent les plus atteintes. La France est relativement mieux placée, mais il ne faut pas oublier qu'elle le doit en partie à l'immigration étrangère, qui contribue pour une large part à sa fécondité et à son renouvellement. Enfin, rappelons encore que la France est entrée depuis plus longtemps que les autres pays dans cette voie de la régression, d'où une anémie démographique plus accentuée.

La plupart des pays européens sont donc en état de



Fig. 2. — Pays en état de dépopulation virtuelle.



dépopulation virtuelle, malgré l'impression contraire donnée par les excédents bruts de naissances (voir Carton n° 2). Seuls, les pays d'Europe orientale et méditerranéenne ont une situation démographique favorable. La régression atteint tous les pays de l'Europe occidentale et spécialement les pays les plus évolués. Toutefois, l'Allemagne, depuis 1935, tend à échapper à cette régression ainsi que la Hollande.

Un démographe allemand, BURGDORFER, a calculé la vitesse à laquelle se réduirait un groupe humain pratiquant le système de la famille de deux enfants, tel qu'il domine en Europe occidentale et spécialement

en France. Un effectif initial de 1.000 personnes serait remplacé par 621 personnes trente ans après, par 386 après soixante ans et par 240 après quatre vingt-dix ans. C'est dire qu'en moins d'un siècle la population initiale serait réduite des trois quarts. Il y a là un grave problème non seulement pour la France, mais pour toute la civilisation européenne.

En ce qui concerne la France, la plus anciennement atteinte, la population à prévoir en 1985, si la fécondité et la mortalité demeurent inchangées, sera de 34 millions seulement. Elle ne sera que de 29 millions si la fécondité et la mortalité diminuent au rythme moyen de ces dernières années.

## LES ARMÉNIENS EN FRANCE

par R. KHERUMIAN

Docteur en anthropologie de l'Institut  
d'Archéologie de Moscou

*Dans la note liminaire de l'article qui précède, notre éminent collaborateur Georges MAUCO a bien spécifié que ses données sur les Arméniens ne se rapportaient pas à l'ensemble de ce peuple. Les intéressantes indications de R. KHERUMIAN nous engagent cependant à publier le mémoire qu'il nous adresse, écrit en réaction contre celui de Georges MAUCO.*

« Quoique l'on ait beaucoup écrit sur les Arméniens, il est certain qu'on ne les connaît en Europe que d'une façon bien imparfaite, et que l'on réédite sur leur compte des notions souvent fort erronées. » Ecrites en 1895, ces paroles d'Ernest CHANTRE, l'infatigable explorateur du Caucase et de l'Arménie, sont encore d'actualité en 1942. Ce n'est en effet que par une ignorance du sujet que l'on peut expliquer certains articles de journaux — dont celui de Georges MAUCO. C'est pour empêcher l'extension de fausses notions sur les Arméniens en général, et plus spécialement sur ceux qui résident en France, que nous nous sommes décidé d'écrire les lignes qui vont suivre.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un groupe ethnique résidant sur un territoire qui lui est étranger, on doit l'examiner dans ses trois aspects principaux : sa valeur biologique, ses caractères psychologiques, et, enfin, sa valeur sociale et économique. L'étude de la valeur biologique doit permettre de déceler, d'une part le degré de sa parenté raciale avec le peuple au sein duquel il se trouve incorporé et, d'autre part, la présence (ou l'absence) en lui des manifestations pathologiques ou morbides. L'examen des caractères psychologiques poursuivant, sur un plan différent, le même but, est beaucoup plus délicat, car, il s'agit, pour obtenir un jugement objectif, de ne pas généraliser quelques observations individuelles, pouvant être ou étant habituellement peu typiques ; il faut donc puiser les enseignements dans l'histoire du peuple, ses antécédents, étudier sa constitution sociale, sa religion, sa littérature, ses mœurs, etc... Enfin, la valeur sociale et économique des immigrants (ou des réfugiés) doit se juger d'après leur comportement en temps de guerre, les professions exercées en temps de paix, le taux

de criminalité, etc... Ce programme, tout imparfait et abrégé qu'il soit, est encore trop vaste pour les cadres d'un article de revue ; je n'aborderai donc que quelques points essentiels du problème des Arméniens en France.

Personne n'ignore que la race et le peuple ne se superposent en aucune partie du monde. Nul peuple n'est composé par une seule race. Mais si chaque peuple est un agglomérat de diverses races, leur pourcentage varie d'une contrée à l'autre. L'Europe Occidentale et Centrale ne comprennent que les divers rameaux de la Grand'race euro-péenne, à l'exclusion presque totale des Mongoloïdes et des Négroïdes ; ainsi la composition raciale de la France, qui fut dressée par Montandon, présente le tableau suivant :

Nordiques : 1 % ;  
Sub-nordiques : 30 % ;  
Dinaroïdes : 15 % ;  
Alpins : 30 % ;  
Ibéro-insulaires (Méditerranéens) : 10 % ;  
Littoraux (Atlanto-méditerranéens) : 10 % ;  
Basques : 1 % ;  
Allogènes (Judaiques, Araboïdes, Négroïdes, etc...) : 3 %.

Dans ses grandes lignes, la composition raciale des Arméniens représente un tableau ressemblant au précédent :

Dinariques et Dinaroïdes : 60 % environ ;  
Alpins : 20 % environ ;  
Méditerranéens et Atlanto-méditerranéens : 10 % environ ;  
Nordiques et Sub-nordiques : 10 % environ.

Selon certains auteurs, il y aurait davantage de Nordiques et Sub-nordiques, de sorte que la composition

raciale des Arméniens présenterait les rapports suivants :

- Dinariques et Dinaroïdes : 54 % environ;
- Alpins et Méditerranéens : 31 % environ;
- Nordiques et Sud-nordiques : 15 % environ.

Cet aperçu sur les races du peuple arménien permet d'ores et déjà de faire deux constatations importantes: l'absence totale de tout élément non-europoïde (mongoloïde ou négroïde) et la forte prédominance du type dinaroïde. L'absence chez les Arméniens d'éléments non-europoïdes fut remarquée et notée unanimement par tous les anthropologues, qui n'ont jamais rencontré chez eux des caractères mongoloïdes ou, à plus forte raison, négroïdes (lèvres éversées, cheveux crépus, pommettes saillantes, bride mongolique, etc...) Le type dominant des Arméniens est le Dinarique (ou dinaroïde). Les individus de cette race se caractérisent par une taille haute ou surmoyenne (de 167 à 172 de moyenne); corps robuste, mais svelte, généralement maigre, aux jambes hautes. La tête est brachycéphale, mais de façon très différente de la brachycéphalie des Alpins : au lieu d'être sphérique et large, elle est courte (l'occiput aplati, « en coup de hache »), haute et relativement peu large. La face est longue, même très longue, le front légèrement fuyant, le nez proéminent, long, de forme droite, mais aussi, souvent busqué ou convexe. Les sourcils (comme du reste tout le sys-

tème pileux) sont très développés, souvent réunis et contribuent beaucoup à accentuer le faciès des Arméniens. Les cheveux sont bruns, droits, quelquefois très légèrement ondulés jamais frisés ou crépus. Les lèvres sont minces, même très minces, le teint est comme légèrement hâlé. Les yeux sont pour la plupart de couleur mixte, c'est-à-dire brun clair ou très clair, verdâtres ou verts : les yeux bleus sont relativement rares. Voici d'après mes observations (qui concordent avec celles d'autres anthropologues) la répartition de la couleur des yeux (pour 194 Arméniens hommes):

- Yeux bleu-pur et gris : 13,10 %;
- Yeux gris-vert, verts, jaunes : 28,70 %;
- Yeux brun clair et très clair : 20,08 %;
- Yeux brun foncé et très foncé : 38,12 %.

A cette description du type arménien le plus caractéristique (mais non exclusif, bien entendu) doit s'ajouter un coup d'œil sur les *groupes sanguins*. On sait l'importance que l'on attache actuellement (à tort ou à raison) à la « formule sanguine » des peuples, c'est-à-dire à la distribution des groupes O, A, B, AB. A ce point de vue, les Arméniens se placent sur l'échelle séro-raciale à proximité des peuples d'Europe Occidentale et Centrale (forte prédominance de A, faible pourcentage de B) ainsi qu'il en résulte du tableau suivant :

	O	A	B	AB
500 Français (HIRZFELD) .....	43,2	42,6	11,2	3,0
8.662 Allemands (GUNDEL) .....	37,3	43,7	13,4	5,7
6.000 Allemands (SUCKER) .....	37,1	42,9	15,5	4,5
3.816 Arméniens (SEMENSKAIA) .....	31,2	48,5	13,8	6,5
380 Arméniens (KOSOVITCH) .....	29,9	46,3	12,8	11,0
408 Arméniens (KHERUMIAN) .....	36,7	51,7	8,58	2,9
11.488 Polonais (HALBER et MYDLARSKI) .....	32,5	37,6	20,9	9,0
2.200 Russes (AVDEJEVA) .....	32,0	38,5	23,0	6,5
385 Tziganes (VERZAS) .....	34,2	21,1	38,9	5,8
214 Kalmouks (EFREMOF) .....	25,7	22,9	40,6	10,8

Il me paraît utile d'examiner rapidement la question de la santé et de la robustesse physique des Arméniens. Déjà CHANTRE avait noté que « ...la force des Arméniens de certains districts est proverbiale ». Montagnards vivant sous un climat rude aux hivers rigoureux, aux neiges abondantes, les paysans arméniens possèdent une force et une résistance à la fatigue extraordinaires. DESCAMPS citait les colporteurs arméniens du siècle dernier, qui faisaient à pied le voyage du Caucase à la foire de Leipzig. Mes expériences avec le dynamomètre à main m'ont donné une confirmation complémentaire de la grande vigueur physique des Arméniens, sur laquelle, du reste, les témoignages historiques (et ethnographiques) sont très abondants :

	Pression main droite	Pression main gauche
Fellahs de Karghi (HRDLICKA) .....	34	31
Indiens U. S. A. — .....	40	34
Nègres U. S. A. — .....	41,5	38,6
Blancs U. S. A. — .....	45	37
Arméniens (KHERUMIAN. 137 expériences) .....	52,3	46,6

A cette grande vigueur, s'allie une santé à toute épreuve, favorisée par la sobriété du peuple, exempt, presque totalement d'alcooliques. Les diverses enquêtes faites dans les villages arméniens ont démontré également l'absence presque totale de maladies vénériennes (syphilis, blennorrhagie), et l'extrême rareté du cancer. Je compte publier sous peu les données statistiques sur la répartition des maladies chez les Arméniens, mais d'ores et déjà je suis en mesure d'affirmer, que, non seulement les Arméniens ne sont affectés par aucune manifestation pathologique, qui leur serait particulière, mais en somme on constate qu'un très faible pourcentage de malades. Il en est de même pour les organes sensoriels : peu de myopes et de sourds. Peu ou pas de malformations. Enfin, la grande durée moyenne de la vie, de nombreux cas de longévité et une très forte natalité, constituent des faits qui confirment la vitalité des Arméniens.

Ce rapide coup d'œil sur quelques points d'anthropologie des Arméniens permet déjà de tirer des conclusions importantes. Tout d'abord, en tant que peuple, exempt de tout métissage non-europoïde, les Armé-

niens s'intègrent, malgré la situation excentrique de leur patrie d'origine, à l'ensemble des peuples d'Europe Occidentale et Centrale, avec lesquels ils présentent une identité évidente de composition raciale (et du reste, des origines ethniques). Deuxièmement, par leurs qualités de robustesse, de santé, de fécondité, et par le faible pourcentage de malades, ils constituent un apport ethnique de valeur.

En abordant la question des caractères psychologiques du peuple arménien, il me semble difficile de la séparer du problème de leur comportement sur le plan social et économique. La mentalité d'un peuple est une résultante de plusieurs facteurs. Une certaine part en est due aux facteurs héréditaires, c'est-à-dire à la race, mais la science est incapable à l'heure actuelle de délimiter exactement son étendue. D'autres facteurs viennent s'ajouter, et quelquefois modifier ce bagage héréditaire. Telles sont les influences du sol, des professions exercées, des vicissitudes historiques de la religion, etc.

Les Arméniens sont un peuple de paysans. 85 % d'Arméniens d'Arménie, en dépit des catastrophes qui se sont succédé depuis la dernière moitié du siècle, sont restés cultivateurs. Cette énorme prédominance de paysans explique que l'émigration arménienne est un fait tout récent. Ce n'est en effet que depuis la guerre de 1914-1918 qu'on constate la dispersion (partielle) des Arméniens. Les statistiques d'avant 1900 montrent que la masse (numériquement écrasante) des Arméniens, restait sur la terre de leurs ancêtres. Voici les chiffres donnés par CHANTRE en 1895 : pour un total de 4.845.550, 100.350 seulement se trouvaient dans les pays éloignés de l'habitat historique des Arméniens (dont 14.500 en Bulgarie et Roumanie ; 15.900 en Europe ; 12.750 en Amérique). Le reste étant cantonné en Arménie et pour une faible part dans les provinces limitrophes de Turquie, du Caucase et de la Perse. Cette situation a été changée par la guerre 1914-1918, qui fut une effroyable catastrophe pour le peuple Arménien. Mais, nous retrouvons toujours 70 % du nombre total (diminué par rapport aux données de 1895, par suite de la guerre, de la famine, des déportations, etc... de la période 1915-1921), vivant en Arménie soviétique et au Caucase. Et comme auparavant, plus de 85 % de cette population est constituée par les paysans.

L'émigration arménienne se répartit présentement comme suit : U.S.A. — 180.000; Amérique du Sud — 35.000; divers pays balkaniques — 100.000; France — 75.000; Egypte — 30.000 ; Europe Centrale — 10.000. A ce chiffre il convient d'ajouter 160.000 Arméniens transplantés de Cilicie, après la dernière guerre (ou plutôt après les accords consécutifs à la guerre) — en Syrie.

La plupart des émigrés, bien qu'anciens paysans, se trouvèrent dans l'obligation de se tourner vers l'industrie. Parmi les Arméniens en France, on compte 65 à 70 % d'ouvriers d'usine. Grand nombre sont artisans. Quelques-uns sont commerçants, surtout de petits commerçants-détaillants. Ces derniers, sont généralement les anciens ouvriers qui cherchèrent à s'établir, après le débauchage consécutif à la crise et les restrictions en matière de main-d'œuvre étrangère. Enfin, il

existe une classe aisée et un certain nombre d'intellectuels, dont 50 médecins (ce qui rend absurde l'affirmation toute gratuite de G. MAUCO, prétendant que les Arméniens chercheraient à accaparer, au préjudice des Français, certaines professions).

Afin d'avoir quelques précisions sur la conduite des classes laborieuses arméniennes en France, j'ai tenu à connaître l'opinion des autorités municipales, et en premier lieu de celles d'Alfortville ; on entend souvent parler de cette commune, où habitent un nombre important d'Arméniens et dont MAUCO avait donné une description aussi malveillante que fautive. Les données qui me furent obligeamment communiquées par M. CAPRON, Maire d'Alfortville, sont en contradiction absolue avec les légendes que l'on a fait circuler sur cette agglomération. Le nombre d'Arméniens d'Alfortville est de 1.675 hommes, femmes et enfants (et non pas de 4.000!). Pour la plupart, ce sont des manœuvres. D'autres sont coiffeurs, monteurs en chaussures, quelques-uns sont garçons de café ou chauffeurs. Les femmes sont couturières, confectionneuses à domicile, tricoteuses et ouvrières d'usine. 105, parmi eux sont propriétaires de leurs maisons. 108, sont commerçants (épiciers, boulangers, bouchers, etc...). Criminalité — néant, quelques délits « insignifiants » (suivant l'expression de la Mairie : « plutôt du resquillage »). L'enquête municipale note que les Arméniens sont en bons rapports avec la population française, ainsi qu'avec les autorités. Les maisons sont tenues proprement. « Ils (les Arméniens) jardinent beaucoup, ont des jardins bien organisés et font pousser de très beaux légumes. Quelques-uns retournent maintenant à la terre ». A ma question sur l'état sanitaire en général, j'ai reçu la réponse suivante : « satisfaisant. Pas d'alcooliques chez les Arméniens. La race est solide. Les Arméniens qui sont sous-alimentés au même titre que les Français, semblent supporter plus allègrement les privations ». Sur 523 enfants, 443 sont dans les écoles communales (écoles maternelles comprises).

Une des affirmations des plus grotesques de MAUCO est relative au prétendu « complexe d'infériorité », au « désir de revanche » etc. ; il en est de même de son opinion sur le comportement défectueux des étrangers (dont les Arméniens) pendant la guerre de 1939-1940. Le royaume d'Arménie fut conquis par les Musulmans au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est en 1374 que tombait Sis, la dernière forteresse arménienne, et le dernier roi d'Arménie, Léon VI, de la dynastie française des Lusignan, venait après une longue captivité, en France pour mourir, à Paris en 1393, sans avoir réussi la croisade pour la délivrance de son royaume. Mais l'histoire militaire des Arméniens était loin de se terminer à cette date qui semblait clôturer l'épopée nationale. Pays au régime féodal fortement organisé, l'Arménie n'avait pas voulu déposer les armes, et cinq siècles plus tard, il subsistait encore des districts arméniens, enclavés en plein pays musulman, qui possédaient leur autonomie et dont chaque paysan était un combattant, ne se séparant jamais de ses armes. Il faut ranger dans le tiroir des fables inventées de toutes pièces, les racontars sur les Arméniens passifs, résignés et soumis à l'oppression.

La tradition historique (les Arméniens furent par la situation géographique de leur patrie, dans l'obligation de soutenir un nombre incalculable de guerres) avait fait d'eux, suivant les paroles de J. LAURENT, « ...de redoutables guerriers... ils s'exerçaient constamment au maniement de leurs armes, qu'ils ne quittaient pas volontiers, et dont ils se servaient à pied ou à cheval avec une habileté consommée ». Les temps modernes ont permis une nouvelle vérification de leurs antiques vertus guerrières.

Il m'est impossible bien entendu, de donner, ne serait-ce qu'un bref aperçu du rôle des Arméniens pendant la guerre de 1914-1918; près de 100.000 Arméniens combattirent alors dans différentes armées comme soldats, officiers, généraux, soit mobilisés dans l'armée russe, soit comme volontaires (sur le front du Caucase et dans l'armée française). Dans toutes les sources les plus variées dans lesquelles j'ai pu puiser, je n'ai trouvé que les mêmes avis élogieux sur le combattant arménien. Les quelques citations, tirées au hasard et relatives au front français de 1914-1918, en sont les meilleurs témoignages :

1° Citation à l'ordre de l'armée (ordre général N° 381, 24-8-1916). Soldat Vahan TAMINOSSIAN :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre, a fait l'admiration de tous, par son courage et sa grande bravoure, pendant l'attaque d'un village. Blessé, et, avec un entrain remarquable, revenu sur la ligne de feu, après avoir été pansé, a continué de combattre avec la même ardeur, et ne s'est retiré qu'après avoir été blessé une seconde fois. »

2° Soldat Pierre ALEXANIAN (citation à l'ordre du régiment N° 319 du 14-1-1917) :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre. Excellent patrouilleur, courageux et possédant un sang-froid extraordinaire. Blessé à l'attaque du 9-7-1916. »

3° Soldat DAVIDIAN (N° 275 du 24-10-1916) :

« Excellent soldat, toujours volontaire pour les missions périlleuses, très brillante attitude au feu, au combat des 4 et 9 juillet 1916. »

4° Régionnaire Garo JAMGOTCHIAN. (citation à l'ordre de la division du Maroc — ordre N° 52, du 2 septembre 1917) :

« Fusilier mitrailleur d'un courage et d'une énergie exemplaires, ayant pour le danger un mépris absolu. Le 20 août 1917, bien qu'étant en butte au feu nourri des mitrailleuses ennemies, a tiré sans arrêt sur un boyau dans lequel l'ennemi cherchait à progresser. Son arme s'étant enrayée, a pris le fusil d'un camarade tombé à côté de lui et a continué le feu. »

Pour la guerre de 1939-1940, bien qu'elle soit trop récente pour permettre de réunir les données nécessaires, les citations qui vont suivre, confirment que les Arméniens, sur les champs de bataille, restent fidèles à l'esprit guerrier de leurs ancêtres (de crainte de rendre la lecture fastidieuse j'ai limité à quatre le nombre des citations) :

1° Croix de guerre avec palmes (J.C. du 7-7-1941): « Cavalier TELLALIAN, tireur d'élite de canon 25 mm., a été, au cours d'un engagement contre des forces très supérieures le 15-5-1940, un exemple de courage et de

sang-froid, a détruit cinq chars ennemis et n'a abandonné son arme que par ordre et après l'avoir rendu inutilisable. »

2° M. MANOUKIAN (J.O. 7-2-40) : « Infanterie, ancien sergent de recrutement de Versailles, deux compagnies. Non astreint aux obligations militaires, a contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre, il s'est particulièrement distingué par son courage et son dévouement. »

3° Caporal-chef GAZERIAN (citation à l'ordre du régiment du 2-6-40) : « Excellent chef de groupe, qui, le 12-5-1940, au cours d'une action en vue de dégager un poste encerclé, s'est révélé un modèle de courage et de sang-froid, a accompli sa mission avec son groupe sous un violent bombardement contre un ennemi supérieur en nombre. »

4° Soldat DABAGHIAN (Jacques) (citation à l'ordre de la Brigade le 10-7-1940) : « Comme un Français de vieille souche, a toujours fait preuve du plus grand dévouement au service de la Patrie. A été blessé au cours du bombardement aérien de Levroux. »

Pour compléter la description du caractère arménien, je pourrais ajouter qu'en tous points il diffère du tableau brossé par G. MAUCO. Loin d'être souple et ondoyant, l'Arménien est plutôt rude et cassant. ROHRBACH, qui connaissait bien les Arméniens, les décrit comme très hospitaliers et bienveillants, mais il les trouve un peu naïfs et idéalistes, s'enthousiasmant facilement pour la civilisation, friands de l'instruction. NEIMANN voit dans l'agriculture, le principal facteur qui a formé le caractère arménien. D'après lui, les Arméniens sont sédentaires, conservateurs, patriotes et laborieux. Il note toutefois, qu'ils sont plutôt lents. D'autres observateurs s'accordent du reste aussi à attribuer aux Arméniens une certaine lenteur. Tous reconnaissent que dans son immense majorité, ce peuple est calme, jamais agité, bien que capables de fortes passions. Cette nature pondérée et équilibrée des Arméniens, est confirmée par la rareté, pour ne pas dire l'absence, des affections mentales ou nerveuses.

Il est toutefois certain qu'il existe une certaine classe d'Arméniens — les bourgeois, petits et grands — qui sont presque totalement dépourvus des traditionnelles qualités de leur peuple. Mais on ne peut aucunement les considérer comme représentants de la nation arménienne. Ils ont les défauts qui caractérisent la bourgeoisie internationale, qu'elle soit russe ou française, britannique ou sud-américaine. Certains allient aux tares bourgeoises une allure particulièrement déplaisante qu'ils ont acquise lors de leurs migrations ou séjours dans les ports et les villes du Levant, où ils furent contaminés par la foule cosmopolite des Levantins. Heureusement pour les Arméniens, cette classe, vile entre toutes, représente une infime, bien qu'encore trop voyante, minorité. Il y a un abîme qui la sépare de l'écrasante majorité de paysans et d'ouvriers arméniens, de même que des intellectuels, des militaires et de la noblesse arménienne.

Avant de terminer, je voudrais rappeler, qu'on oublie trop souvent, en parlant des Arméniens avec la désinvolture de l'ignorance, qu'il s'agit d'un très vieux peuple aryen, pénétré des traditions chrétiennes, créa-

teur d'une civilisation dont on découvre tous les jours les trésors. On sait le rôle excessivement important qu'ont joué les Arméniens dans la création et l'évolution des styles architecturaux. L'Europe a découvert, il n'y a que fort peu de temps, la très riche et très ancienne poésie arménienne, lyrique et épique. On ignore généralement que l'évolution historique des Arméniens

a suivi et, quelquefois précédé l'évolution historique des peuples d'Europe, en défendant les mêmes idées, en combattant les mêmes ennemis. Et je ne peux conclure, qu'en regrettant que l'ignorance de tout ce qui concerne les Arméniens reste aussi grande, et surtout chez des auteurs qui se targuent de savoir et d'objectivité.

## POUR UNE ENQUÊTE ANTHROPOLOGIQUE

par Gérard MAUGER

Nous avons, à plusieurs reprises, insisté sur la nécessité de répandre en France l'enseignement de l'anthropologie, science à peu près inconnue chez nous, dans le grand public, où la conspiration du silence des Judéo-maçons l'a reléguée à l'état de curiosité sans portée pratique et n'intéressant qu'un très petit groupe de personnes. Notre Ecole d'Anthropologie a cependant été dotée de professeurs qui, chacun dans leur spécialité, sont tous de très éminents savants. Mais, il est bien moins urgent d'entreprendre leur éloge que de souligner l'aberration par laquelle ces hommes de valeur prodiguent leur enseignement devant un auditoire numériquement insuffisant. Si vous entrez dans une salle de cours de notre grande Ecole d'Anthropologie, vous êtes surpris de constater qu'il ne s'y trouve qu'une vingtaine de personnes et que parmi celles-ci, les moins de 25 ans sont aussi rares que les plus de 50 sont nombreux. Il y a là des barbes blanches qui suivent les cours depuis des années; les élèves qui demandent à passer des examens en vue d'obtenir le diplôme sont rarissimes. Pourquoi d'ailleurs se fatiguer pour obtenir un diplôme qui ne sert à rien, n'ouvre aucune porte et constitue une simple satisfaction d'amour-propre ? (\*)

Il est urgent de réorganiser l'Ecole d'Anthropologie et de la confier à un homme qui comprenne réellement que cette science doit être répandue dans un but pratique et non pas constituer le sujet et le thème de laïus ultra-confidentiels.

Deux diplômes doivent être prévus : l'un du degré élémentaire serait brigué par des fonctionnaires, des journalistes, des élèves de grandes écoles; le second du degré supérieur et qui pourrait conférer le titre de « Docteur en anthropologie » permettrait à ses titulaires d'enseigner dans nos facultés de province, nos lycées, et de former le personnel dirigeant de l'organisme de contrôle humain qui est à créer en France, en vue de suivre les mouvements démographiques du pays et pour passer à une vaste application des principes de l'eugénie moderne.

Mais il ne suffit pas de vouloir propager la science anthropologique dans son état actuel; il faut aussi voir plus loin et travailler à son avancement. S'il est certaines branches de cette science qui sont à peu près arrivées à un stade voisin de leur maximum, comme par exemple la préhistoire, l'étude des civilisations, l'ethnographie, il est, par contre, des disciplines qui sont loin d'avoir atteint leur plein développement. La raciologie, par exemple, et l'étude expérimentale des croisements de populations sont loin d'avoir été poussées à fond. Tous nos travaux actuels sont basés sur des recherches et des enquêtes faites au siècle dernier et depuis reprises sans cesse sur le papier et sans vérification expérimentale. Depuis COLLIGNON qui a d'ailleurs étudié surtout le Sud-Ouest de la France, rien n'a été entrepris chez nous. On ne peut pourtant pas affirmer que la carte raciologique de notre pays soit réellement précise et complète. Il faut considérer en outre que les brassages raciaux se sont accentués ces dernières cent années par rapport à ce qu'ils furent au cours des siècles précédents. La cause en est au changement de façon de vivre, à la facilité des transports, à l'abandon des campagnes, etc... En fait, l'enquête anthropologique à entreprendre devrait être faite non seulement sur une très vaste échelle, mais encore elle devrait presque être permanente si l'on veut suivre le « matériau humain » dans ses diverses transformations et juger des conséquences de tel ou tel brassage.

En quoi consistera l'enquête que nous réclamons ? Elle devra non seulement utiliser les méthodes anciennes appliquées en anthropologie, à savoir : la mensuration et la classification des individus, mais encore il lui faudra tenir compte des connaissances nouvelles. La sérologie, par exemple, a fait de gros progrès, mais il faut bien dire que c'est surtout dans le domaine chirurgical que nous avons appris quelque chose sur les groupes sanguins. Le type sanguin a-t-il une grande valeur pour déterminer le type racial ? Les travaux réalisés à ce jour ne permettent pas de répondre à cette question, mais c'est justement à la suite de vastes enquêtes anthropologiques que nous pourrions être fixés sur le degré de valeur de ce critère.

Le processus à suivre pour cette enquête pourrait être le suivant : un plan général de l'enquête ayant été

(\*) La Direction fait ses réserves au sujet de certaines appréciations de cet article. Ainsi, la participation des jeunes auditeurs est maintenant beaucoup plus notable.

établi, des méthodes de mensuration et d'observation déterminées, un groupe d'enquêteurs serait formé en quelques semaines par les professeurs dirigeant l'investigation. Les enquêteurs se rendraient ensuite dans toutes les régions de France et procéderaient à des examens morphologiques individuels portant d'abord sur les autochtones de nos provinces. Il suffit d'ailleurs d'examiner dans chaque région un nombre relativement minime d'individus pour avoir le prototype racial du lieu. Des enquêteurs qui ont opéré aux colonies affirment que l'examen d'une vingtaine de personnes dans une tribu en comptant plusieurs centaines donne sensiblement les mêmes résultats que l'examen de la totalité des individus de la tribu. En outre, aucun adjuvant ne devra être négligé pour s'assurer que la sélection faite par l'enquêteur dans chaque localité correspond bien au type local et le recours à l'onomatique est un des meilleurs moyens de sélection. Il est certain en effet qu'il existe dans chacune de nos provinces des « noms du pays » et que l'observateur qui aura choisi pour son examen des individus portant un de ces noms régionaux et ayant eux-mêmes dans leurs ancêtres immédiats un certain nombre de noms du pays — cinq noms outre celui du sujet pour les parents et les grands-parents, — sera bien en présence d'un autochtone et non d'un descendant d'une famille venue plus ou moins récemment dans la contrée.

J'ai personnellement expérimenté cette méthode en

Normandie et j'ai constaté qu'en utilisant les travaux onomastiques existants et, en particulier, pour la Normandie, le livre de JORET sur les noms normands, il y a là une méthode très sûre pour dépister les indigènes. Lorsque l'enquêteur se sera assuré que les sujets à examiner présentent un pourcentage assez grand de probabilités d'être bien des aborigènes de la contrée intéressée, il devra faire porter son examen sur des personnes du même sexe et du même âge, afin d'obtenir des résultats plus rigoureusement comparables. Il me semble que les caractères raciaux peuvent être décelés dans les meilleures conditions en observant, d'une part, des hommes de 20 à 35 ans et, d'autre part, des jeunes filles de 20 à 22 ans. Ces limites sont imposées par le fait que la couleur des cheveux est modifiée avec l'âge en ce qui concerne les hommes et parce qu'il est intéressant d'observer chez la femme la forme des seins, forme que l'on trouve dans son état le plus conforme à la morphologie raciale chez la jeune fille n'ayant pas subi les maternités. L'examen des enfants très jeunes (entre 2 et 4 ans) est également très intéressant car les caractères raciaux sont chez eux plus accentués et tendent à s'atténuer avec l'âge (un enfant blond et dolichocéphale, par exemple est plus blond et plus dolichocéphale qu'il ne le sera lorsqu'il deviendra adulte). L'enquêteur devra établir une fiche dont nous donnons ci-joint un modèle et il ne serait pas superflu de l'accompagner d'une photographie. Il est bien évident

Fiche N° .....

## FORMULAIRE D'OBSERVATION ETHNO-RACIALE

I. Date.....		Lieu.....	Commune.....	Canton.....
		Arrond.....	Pays .....	
II. <i>Sujet</i> : Nom .....		Prénoms .....		
Profession .....		Date de naissance..... Age.....		
SEXE .....		Lieu de naissance.....		
		Particularités .....		
III. <i>Filiation du sujet</i> :		MERE (patronyme)..... Prénoms.....		
PERE (prénoms).....		Gd-père maternel.....Gd'mère maternelle.....		
Gd-père paternel..... Gd'mère paternelle.....				
Autres patronymes				
ancestraux proches.....				
(Les observations entre parenthèses sont moins nécessaires)				
IV. Peau .....	Stature .....	Constitution .....		
Iris .....	(Envergure) .....	(Poids) .....		
Couleur des cheveux .....	(Largeur des épaules) .....	(Forme des seins) .....		
Nature des cheveux .....	(Largeur des hanches) .....	Particularités .....		
V. Indice céphalique.....		Longueur	Largeur	Indice
» facial .....				
» nasal .....				
VI. Type sanguin .....		Type racial.....		
Nationalité .....		Traduction chiffrée.....		
Ethnicité .....				
VII. Références : N° des fiches des parents.....		Nom et signature de l'observateur :		
N° des fiches des enfants.....				
N° de la fiche du conjoint.....				

que les renseignements que nous avons fait figurer sur cette fiche sont loin d'être complets, mais nous avons été guidés par un souci de réduire le nombre des catégories de notre classification. Il est en effet certain que l'enquête devra s'en tenir aux 8 types raciaux principaux que nous avons définis dans le N° 4 de l'ETHNIE FRANÇAISE et que le nombre de sous-types ou de types mixtes à prévoir devra être aussi réduit que possible.

En faisant appel aux pouvoirs publics pour leur demander d'entreprendre l'enquête dont nous venons d'exposer les grandes lignes, nous tenons à signaler les intéressants travaux du Dr. QUESNOY, de Douai. Ce savant, qui a entrepris une enquête personnelle et à titre privé, a déjà réuni plus de 1.500 fiches. Leur modèle est un peu différent du nôtre, mais il est cependant fort intéressant et a d'ailleurs reçu l'approba-

tion du Professeur MONTANDON, qui fut consulté par le Dr. QUESNOY.

Nous étudierons donc, dans un prochain article, le détail de notre classification en nous inspirant des travaux du Professeur MONTANDON qui a parfaitement mis au point un schéma résumé de typologie raciale française.

Par la suite, lorsque l'enquête générale d'anthropologie somatique que nous réclamons aura permis de rectifier et de préciser la carte raciale de la France, il faudrait envisager l'établissement d'un état signalétique anthropologique pour chaque individu, comme il existe actuellement un état civil. Cette partie du problème qui ne doit pas être confondue avec la grande enquête préparatoire qui a fait l'objet du présent article sera envisagée également dans notre prochaine publication.

---



---

## PROPOS D'HISTOIRE EUROPÉENNE

par Claude de BONNAULT

« Ce qu'il y a eu de malheureux pour l'humanité, c'est que deux nations, les Français et les Allemands, qui se sont toujours aimées et estimées et dont les caractères ont toujours été parfaitement sympathiques, étaient obligées de se détruire par le feu pour défendre les droits ou les prétentions de leur souverain ».

Ces regrets ne datent pas d'aujourd'hui ni d'hier. C'est dans un opuscule de 1764 qu'on les trouve exprimés; son auteur l'a curieusement intitulé : *Principes politiques sur le rappel des protestants en France*. Il ne l'a pas signé mais un dictionnaire d'anonymes dira qui il est : Denis Laurian LURMEAU, comte de LA MORANDIÈRE. LA MORANDIÈRE n'était pas un styliste. Le baron de GRIMM lui reprochait d'écrire platement. Lui-même écrivait-il toujours si bien ?

LA MORANDIÈRE n'a jamais été de ceux qui font l'opinion publique. Il la reflétait, celle des salons et des cercles littéraires. A ce titre, son témoignage nous intéresse : sa valeur dépasse l'importance de M. de LA MORANDIÈRE.

Ainsi donc un Français du XVIII<sup>e</sup> siècle, cultivé sans doute et frotté de mondanité, mais qui ressemblait à beaucoup d'autres, ne croyait pas que la France et l'Allemagne fussent, par un décret de la Providence, destinées à continuellement se faire la guerre. Les Français, quand ils étaient sujets de Louis XV, avaient-ils plus d'esprit et de bon sens qu'ils n'en ont, promus citoyens de la 3<sup>e</sup> République ?

Aucun motif valable n'existe de faire de l'Allemagne l'ennemie héréditaire de la France. Contre un tel préjugé l'histoire de deux peuples « proteste », l'histoire conçue, écrite avec impartialité.

Parmi toutes les nations, la France a un bonheur unique : elle a été gouvernée par un souverain chez qui le critique le plus attentif, le plus méticuleux ne trouve qu'à admirer. VOLTAIRE a loué saint Louis d'avoir été

à la fois grand roi et grand saint, aussi grand saint que grand roi. Aux peuples, aux chefs d'état, il enseigne que lorsqu'ils veulent la paix sincèrement, ils peuvent toujours l'avoir; mais que, pour l'avoir, il convient de transiger sur son droit, qu'il faut savoir faire des concessions : les intérêts opposés aux nôtres sont respectables, ils exigent des ménagements; la justice n'est jamais tout entière d'un seul côté; le prince le plus juste sera le plus conciliant.

En dépit des exemples, des conseils de saint Louis, la monarchie française a été une monarchie militaire. Pendant plusieurs siècles, les Français ont fait peur à l'Europe, parce qu'ils faisaient la guerre sans pitié, parce qu'ils aimaient la guerre, surtout la « guerre courte et bonne », comme ils disaient au temps de MACHIAVEL. Sans que les Allemands les y eussent provoqués, les rois de France, patiemment, inlassablement, obstinément, se sont appliqués à grignoter les terres de l'Empire.

Le passé de la France et celui de l'Allemagne sont intimement mêlés. Les deux trames se croisent et s'entrelacent par une chaîne continue. Les plus grands hommes de la France, Charlemagne et Napoléon, pour l'Allemagne aussi ils sont des grands hommes; ils appartiennent aux deux pays. Ils ont été à la fois souverains allemands et souverains français. Aux croisades, Allemands et Français se sont rencontrés. *Gesta Dei per Francos* doit se traduire : les Gestes de Dieu par les Francs. Les Francs du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> siècle, c'étaient les habitants de la Francia, les Français du Nord, et c'étaient en même temps les anciens Austrasiens, les Franconiens.

Pendant un temps très long, malgré la politique, d'ailleurs sujette à variations, de leurs souverains, les deux peuples, mutuellement, d'un commun accord, se refusaient à la haine. Henri II venait de confisquer

les Trois Evêchés. Perdu au Brésil, menacé d'être mangé par les sauvages, un Allemand, auprès d'eux, se réclamait du nom des Français : « Je suis, leur disait-il, d'une nation amie des Français. » Et les Français le sauvèrent... (1555).

Nous sommes tout disposés à rendre justice à Louis XIV. Mais notre admiration, notre reconnaissance pour le créateur de Versailles, pour un roi vraiment grand, nous obligent-elles à nier ou céler sa perfidie, nous dispensent-elles d'un examen de conscience national ? Nous ne reprocherons plus à M. LAVISSE d'avoir constaté que le Roi Soleil, tous les traités qu'il a signés, il les a violés. Si Louis XIV n'avait pas levé des armées de 800.000 hommes, les autres princes de l'Europe se seraient-ils engagés dans la voie des armements à outrance ? Qu'est-ce qui a décidé l'électeur de Brandebourg à faire de la guerre une industrie prussienne, sinon l'exemple et les méthodes de Louvois, les observations recueillies en France par son envoyé, Ezechiel SPANHEIM (1690) ?

La funeste guerre de Succession d'Espagne, où la France a failli périr, elle n'était pas fatale, elle aurait pu être évitée. MIGNET l'a montré avec surabondance de preuves. L'opposition, la résistance, le soulèvement de toute l'Europe n'ont eu d'autre cause que la persistance de Louis XIV à renier sa parole, sa volonté décidée de se jouer des engagements les plus solennels. Pour son malheur, il se heurta à un ennemi acharné.

Depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la France demeurée catholique, l'Angleterre devenue protestante n'avait cessé de poursuivre l'adversaire religieux, autant que la rivale politique ou commerciale. Regrettant toujours ses possessions du continent et Bordeaux et Calais, jamais consolée de les avoir perdues, toujours elle cherchera à reprendre pied sur le sol de France : au Havre en 1562, à Belle-Ile en 1761, à Toulon en 1793.

L'Angleterre, on le sait, a mis du temps, des siècles, à comprendre les avantages de sa position insulaire, à prendre conscience de sa véritable vocation. A partir du règne d'Elizabeth ayant saisi le sens de sa destinée, elle considère enfin la mer comme son domaine et, la dernière venue sur les océans, en revendique l'hégémonie. Toute puissance qui menace de lui disputer cette suprématie est une ennemie qu'il faut abattre, et qu'elle abat. Elle a abattu l'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle; la Hollande au XVII<sup>e</sup>; elle abattra la France au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup>.

COLBERT avait fait de la France la première puissance coloniale du monde. La majeure partie de l'Amérique du Nord était française, ainsi que les plus belles, les plus riches des Antilles. La France était installée aux Indes, elle avait occupé Madagascar. Cela, l'Angleterre ne le pouvait tolérer. Les Stuarts de la Restauration — catholiques avoués ou dissimulés — avaient laissé Louis XIV se constituer un empire au delà des mers. Leur dynastie est renversée en 1688. Et, dès 1689, la lutte s'engage pour l'Amérique du Nord, pour les Indes.

Rabaissé par l'Angleterre jusqu'à subir l'humiliante condition de faire démolir lui-même les fortifications de Dunkerque, le grand Roi, sur son lit de mort, avait eu la révélation qu'à ce procès de deux siècles où France

et Allemagne s'usaient et s'épuisaient pour le seul profit de l'Angleterre il était temps de mettre un terme. Jamais il n'apparut plus grand qu'à ce moment-là, lorsqu'à soixante-dix-sept ans, dans une claire vision des intérêts de l'Etat, la paix à peine signée avec l'Empereur, il demandait à devenir l'allié de son ennemi de toujours. Les instructions qu'il donna à ses ambassadeurs tendaient à jeter les bases d'une réconciliation pleine et sincère.

Telle était la volonté suprême de Louis XIV, du plus magnanime des Bourbons, son testament diplomatique. Pas plus que son testament politique, il ne fut respecté. On cassa l'un, et de l'autre, on ne tint aucun compte. Sous la Régence, le Cardinal Dubois est pensionné par l'Angleterre. Il traîne la France à la remorque de la Grande-Bretagne. Premier résultat de cette alliance anglaise : une guerre onéreuse, fratricide, odieuse et pis encore, inutile, avec l'Espagne, contre son roi Bourbon.

En 1741, entre la France et l'Angleterre, les hostilités recommencent ouvertement. La question est posée : A qui l'Amérique du Nord ? A qui les Indes ? Conflit politique, conflit économique, mais aussi conflit religieux. Cet aspect de la guerre n'avait pas échappé à un grand marin, le plus grand peut-être que la France ait eu, LA GALISSONNIÈRE. Il ne s'agissait pas seulement de savoir qui aurait le nouveau monde, mais ce qu'il serait, catholique ou protestant ? Les contemporains les plus intelligents voyaient aux prises Rome et Calvin. Mieux renseignés aujourd'hui, nous reconnaissons dans le protestantisme britannique une simple enseigne recouvrant l'influence agissante, l'esprit d'invasion et de conquête de la franc-maçonnerie.

Protestante ou maçonnique, cette croisade à rebours a été victorieuse. Au cours de la guerre de Sept ans, sur tous les champs de bataille où l'Angleterre a rencontré la France, finalement, elle l'a dominée.

L'origine de cette guerre, elle est connue. Piraterie sur mer, assassinat sur terre : Ce sont les propres termes de VOLTAIRE. Attentat de Boscawen ou saisie de tous les navires de commerce français. Affaire de Jumonville ou meurtre d'un enseigne Canadien. Les deux faits sans déclaration de guerre.

En 1763, au traité de Paris, de presque tout ce qu'elle possédait à l'étranger, la France se voit expropriée. C'est sa part des pays neufs qu'elle y perd, la promesse à moitié réalisée d'un empire en Amérique, en Asie. Que lui laissait-on ? La moitié de Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique. Des possessions extrêmement riches, sources de bénéfices quasi fabuleux, mais des îles sans avenir, sans importance politique.

Les raisons de la défaite française, Louis XV les avait discernées. Le canoniser serait une tâche difficile. Mais il convient de ne pas le mésestimer. Il était intelligent : comme tous les Bourbons la politique étrangère était ce qu'il savait le mieux, il la savait très bien. Si puissante, si redoutable à tous que fût la monarchie française, elle ne pouvait soutenir deux guerres à la fois, avoir un front de terre, avoir un front de mer. Or il voulait une revanche sur l'Angleterre. Jamais il ne se résigna à la perte du Canada. Silencieusement, par les armes, il préparait la révision du traité de Paris,



Mais quelle guerre avec l'Angleterre pouvait être heureuse sans une condition indispensable : la paix en Europe? Entre la France et l'Allemagne l'entente s'imposait. Rapprochement nécessaire. Et ligne de conduite suivie par Louis XV dans les dix dernières années de son règne. A son fils il avait fait épouser une princesse de Saxe, fille de l'électeur, roi de Pologne. A son petit-fils, le futur Louis XVI — il procure l'alliance d'une archiduchesse. Mariage annonciateur d'un revirement complet dans la politique des cours. Il y avait plus de deux cents ans qu'entre les deux maisons impériale et royale une union matrimoniale n'avait été conclue. La France et l'Allemagne allaient-elles assouplir leurs griefs anciens et, dans leurs relations, inaugurer un esprit nouveau : à la rivalité des dynasties substituer leur réconciliation?

Toute diversion en Europe eût favorisé l'Angleterre; à l'exécution des projets du roi eût été funeste. Il n'en fallait pas, il n'y en eut pas. Louis XV a tout fait pour maintenir la Pologne dans son existence et son indépendance. Pour lui épargner le sort dont elle était menacée, il a multiplié les efforts diplomatiques. Par ses agents secrets, personnellement, il s'y est employé. Devant leur échec, il jugea superflu, dangereux, de s'obstiner. Et en 1772, il laissa s'effectuer le premier partage de la Pologne. Il avait refusé se sacrifier les Français aux « Sarmates ».

La politique de son grand-père, Louis XVI n'eut pas la force de la faire sienne résolument. Il la suivit à moitié, il ne la suivit que trop pour sa sécurité personnelle. Il fit la guerre à l'Angleterre, mais une guerre folle. Une expédition en Amérique n'était intelligible que si on l'employait à la reprise du Canada. Mais un corps d'armée français a passé l'océan pour se mêler à une querelle entre Anglais et venir en aide aux assassins de Jumonville sans que le roi de France en retirât aucun profit. Sans l'explication maçonnique pareille aberration demeurerait inconcevable. Louis XV avait soutenu en Amérique une guerre catholique. Les ministres de Louis XVI l'ont obligé à mener le bon combat pour la maçonnerie. Grâce au Roi très chrétien, le gouvernement des loges prévalut dans l'Amérique assurée aux Anglo-Saxons.

Mais Louis XVI avait tout de même vaincu l'Angleterre. Les représailles ne se firent pas attendre. Depuis la Régence, la franc-maçonnerie, sous sa forme moderne, était installée en France. D'importation anglaise, elle n'a cessé d'y servir les intérêts de la cour de Saint-James. Maçons français et agents britanniques se donnaient la main. Dans tous les troubles de la France se retrouve leur action. Pas de révolution où, les uns et les autres, ils n'aient trempé.

Louis XVI avait beaucoup fait pour la maçonnerie américaine. Elle ne lui en marqua aucune reconnaissance. Ses ministres avaient déjoué les plans du cabinet anglais, inféodé à la franc-maçonnerie. C'est ce que la franc-maçonnerie anglaise ne lui a point pardonné.

Par le mariage du roi de France avec une archiduchesse, la stabilité de l'ordre en Europe paraissait garantie. Perspective qui ne pouvait plaire à l'Angleterre. Pourquoi cette hostilité si tôt déchaînée en France contre l'Autrichienne? Elle avait toutes les qualités qui séduisent les foules. Elle les aurait eues toutes si sa

présence auprès du roi n'avait été le gage de la paix continentale. Qui a ouvert cette campagne de haine? La franc-maçonnerie auxiliaire de l'Angleterre, la franc-maçonnerie personnifiée alors par ses adeptes aveuglés, les grands seigneurs. Ils ont essayé d'obtenir du Roi qu'il renvoyât la Reine. Mais Louis XVI ne voulut pas entendre parler de divorce. Il se condamnait, on l'exécuta. On exécuta Marie-Antoinette.

L'épopée napoléonienne n'a été qu'un long duel entre la France et la Grande-Bretagne. Napoléon I<sup>er</sup> empereur des Français, souverain d'une France qui comptait cent trente départements, qui en compta un instant cent trente quatre, roi d'Italie, protecteur de la Confédération germanique, médiateur de la Confédération Helvétique — Napoléon I<sup>er</sup> n'avait-il pas reconstitué l'empire de Charlemagne? Il était si puissant en 1804 qu'on ne pouvait supposer que nul osât l'attaquer. Le système continental établi par les victoires de la France semblait assez solide pour défier toute velléité de coalition. Et pourtant contre la France si grande, malgré les huit cent mille hommes alignés par Napoléon, les coalitions se sont succédées. Une ligue dissoute, terrassée, une autre renaissait. Parce qu'ainsi en avait décidé l'Angleterre. Les coalitions, c'était elle qui les ourdissait, qui les soudoyait, qui les maintenait.

En 1802, Napoléon avait cru à la paix. Il la voulait, il l'a toujours voulue, mais une paix « radieuse » qui aurait enregistré l'acquisition par la France de ses frontières naturelles, tout ce qui avait été Gaule redevenu français. Cette paix, Londres n'en voulait pas, il n'en a jamais voulu. Après Aboukir, après Trafalgar, la France n'était plus une puissance navale, elle pouvait encore en être une. Elle possédait, ou protégeait, une trop vaste étendue de côtes pour que l'Angleterre l'acceptât. De l'embouchure du Niémen à la baie de Vigo, sur la Baltique, la mer du Nord, l'Océan. Et en Méditerranée, de Gibraltar aux bouches du Cattaro. Par le traité de Vienne, en 1809, la France avait pris rang de puissance balkanique; de Brest au Monténégro, le territoire français était continu.

L'Angleterre conservait sa suprématie maritime. Napoléon pense l'atteindre en interdisant au commerce anglais les marchés de l'Europe. Ce fut le blocus continental, l'arme la plus terrible, la plus efficace, employée par l'Empereur dans cette lutte de la terre contre la mer.

Les calculs de Napoléon étaient justifiés. Ses prévisions reposaient sur une vue exacte des ressources, de l'état social, du pouvoir de résistance de la Grande Bretagne. Logiquement, nécessairement, inéluctablement l'Angleterre devait être affamée, livrée à la révolution intérieure, ruinée, réduite à capituler. Mais la finance internationale manœuvre contre l'Empereur, mais lui-même ne sut ou ne voulut appliquer dans toute leur rigueur les mesures dont il avait posé les principes. La Russie, le Portugal ouvraient leurs ports aux produits de la Grande Bretagne. L'Angleterre l'emporta. L'Europe n'avait pas été capable de rester unie.

Charles X, en 1830, ose une politique anti-anglaise. Il ménage à la France la réunion de la Belgique; malgré le Roi d'Angleterre, il s'empare d'Alger. Quelques

jours après, il est détrôné. A une entente cordiale avec la Grande Bretagne, Louis-Philippe s'attache amoureusement, mais il veut garder la paix sur le Continent; à son tour, il est détrôné. Napoléon III reprend la suite de Louis-Philippe et se croit tenu de demeurer fidèle à l'Entente Cordiale; où le mène-t-elle? En Crimée, où il n'avait que faire — à Sedan. Du désastre de la France, la reine d'Angleterre s'est réjouie. Ses ministres n'avaient pardonné au Second Empire ni ses conquêtes coloniales, ni l'annexion de la Savoie.

De 1902 à l'heure présente, la politique de l'Angleterre à l'égard de la France se recommande par sa clarté. Elle a asservi la France, elle s'est servie de la France — contre l'Allemagne; après s'être servie de la France, elle lui prend ses colonies. Le pire des mal-

heurs qui puisse arriver à un peuple, a-t-on écrit, est d'être l'allié de l'Angleterre. L'exemple de la Hollande aurait pu instruire la France. Mais le ministre des affaires étrangères qui, pendant trois années, lui imposa le cabinet de Londres, M. Théophile Delcassé, mettait son orgueil à ne pas savoir un mot d'histoire. Les hommes meurent, les traditions demeurent... Au xvii<sup>e</sup> siècle, au xviii<sup>e</sup>, l'Angleterre a asservi la Hollande, elle s'est servie de la Hollande contre la France; après s'être servie de la Hollande, elle lui a pris ses colonies...

Ce n'est pas un Français, ce n'est pas un Allemand qui a composé l'ouvrage intitulé : « Les crimes de l'Angleterre ». C'est un Anglais, Gilbert K. CHES TERTON.

---



---

# RACISME ET TENDANCES GALLICANES

par V. DULOBRIAL

Les raisons des victoires récentes remportées par l'effort allemand sur le pays ont une autre origine qu'une chance spontanée surgie de circonstances favorables. Ces raisons ont été plus profondes et furent créées par l'évolution tenace d'une pensée germanique devant les prétentions des brillantes civilisations méditerranéennes et occidentales.

Au début de la période historique, l'humanité manifesta sa force de réalisation principalement en Asie, dans le Nord de l'Afrique et le Sud de l'Europe. L'Ouest et le Centre européen se trouvaient être alors une masse grégaire traversée d'effervescences belliqueuses. La valeur de pensée de ces régions paraissait faible devant les acquits et les possibilités de l'Orient. Les témoignages que nous connaissons de ces époques démontrent une supériorité psychique et intellectuelle des Orientaux qui devait obliger les peuples en formation de l'Occident à suivre d'abord leur influence avant de tenter de conquérir un spécifisme propre.

C'est dans cette recherche que le germanisme a puisé la source de sa valeur pendant que l'effort des Français se manifesta par des essais d'intégration ou d'adaptation de forces et d'idées étrangères.

..

A toutes les époques et d'une manière encore plus intense encore dans le passé, la véritable pensée, le fond même de la volonté d'une race ou d'une nation se sont exprimés dans son action religieuse. Les philosophies les plus rationnelles, les systèmes d'organisation sociologiques, si méthodiques et si adaptés qu'ils aient été conçus, n'ont pas porté en eux un sens aussi exact du réel, un meilleur sentiment du possible dans la relativité de la vie des vivants et de celle des âmes, dans le rapport immédiat du présent avec le passé, que l'in-

fluence exercée par les idées religieuses, qu'elles aient été ouvertement révélées ou ésotériques.

Ce que nous savons des cultes celtes et de ceux de l'ancien germanisme démontre déjà les deux tendances dissemblables qui devaient imprégner la pensée occidentale de l'Europe.

Les religions des Gaulois paraissent avoir été, en général, une transposition locale de cultes mythologiques grecs, et peut-être même, dans les régions druidiques, une interprétation des cultes des brahmanes à caractère palingénésique de même provenance que la race celte elle-même. Il s'agissait essentiellement de formes de pensée d'adaptation.

La religion des Germains se présentait en une valeur propre plus marquée. Si elle paraît aussi avoir tiré son origine de l'Est, elle se transposait en une tentative de création de force ethnique de caractère personnel où la pensée germanique soumise ultérieurement à de nouvelles inductions étrangères reviendra trouver une source constante de force. Il ne s'agissait plus d'adaptation d'idées extérieures, il s'agissait d'un culte où le sens exclusif de la race se manifestait dans la déification de forces naturelles où devait s'intégrer le mouvement de vie des peuples germaniques.

L'insuffisance d'expression psychique originale des Celtes a été la cause réelle de leur défaite devant l'invasion latine. Leur faculté d'assimilation devait leur permettre de s'accoutumer rapidement à la forme de civilisation romaine et d'y jouer un rôle de première importance. Mais, moins encore que ce n'était le cas pour les Germains, leur caractère ne leur permettait pas d'offrir de résistance à la nouvelle forme de pensée orientale qui allait s'imposer à l'Europe : le Christianisme.

Ces multiples changements de pensée religieuse faisaient déjà pressentir le destin ultérieur des populations

de l'ancienne Gaule, appelées à subir périodiquement des influences et des invasions étrangères leur créant une sorte de nécessité endémique d'adaptation.

\*\*\*

Le Christianisme apportait aux fermentations incertaines de l'Occident le sens de l'unité de la vie, de l'erreur sociale de l'esclavage et de l'insuffisance du conditionnement de la femme dans les mœurs antiques; il ne put y garder son caractère primordial d'émancipation de pensée.

Lors de la vie évangélique du Christ, les Juifs se trouvaient divisés principalement en trois sectes interprétant de manières différentes l'attitude expectative de leur religion devant la venue du Messie : les Pharisiens, les Sadducéens et les Esséniens. Les premiers, transgressant facilement l'esprit de la loi mosaïque, s'attachaient à l'aspect extérieur de rites minutieux, les seconds admettaient l'immixtion des idées latines et gresques, et les troisièmes, à tendance érémitique, recherchaient le perfectionnement de leur âme dans le renoncement au monde et par les privations.

Hors la partie ésotérique qui pouvait exister dans les idées religieuses juives de l'époque, ces trois tendances représentaient la synthèse des anomalies possibles d'une religion repliée sur elle-même. Le principe de servir d'intermédiaire entre le passé et l'avenir n'y trouvait pas sa force, la notion du futur y restant limitée au vague de la Promesse de la venue du Messie. Les Juifs du 1<sup>er</sup> siècle se refusèrent à admettre que le Christ venait la réaliser et l'apostolat de la pensée chrétienne fut rejeté sur l'étranger. Mais le Christianisme entraînait avec lui, en données parasites, les trois tendances de divergences d'où il avait surgi pour s'y substituer, et, dès son introduction en Grèce et en Occident il se créa en lui des ferments d'interprétations multiples de la Révélation nouvelle. Essais de juxtaposition aux connaissances acquises des philosophies antiques rappelant le Sadducéisme, dégoût de la vie terrestre inspiré par l'attrance essénienne, et plus rarement au début, l'acceptation simple ou intéressée du simulacre des rites du Pharisaïsme, allaient être l'origine des hérésies.

En raison de leur caractère acceptif de toutes idées extérieures, les descendants des Celtes latinisés et des Gallo-Romains devaient à leur tour connaître les oscillations de ces trois tendances. En fait, ils ne surent pas s'émanciper de ces formes de mentalités religieuses pour retrouver soit l'esprit du christianisme primitif, soit un sentiment inné de concept personnel, et la pensée du moyen âge occidental resta engourdie sous l'autorité papale transformée en désir théocratique.

\*\*\*

Dans l'Europe christianisée, le rôle de l'Allemagne fut autre. Elle eut à son tour à apprendre à régler sa pensée locale sur le principe de l'unité de la vie. Long apprentissage, qui devait la conduire, pendant plusieurs siècles, à se soumettre à l'ingérence des Papes. Mais le fond même de l'instinct germanique ne pouvait admettre indéfiniment cette sujétion. Alors que les sou-

verains de l'ancienne Gaule devenaient le bras séculier de l'Eglise, ceux d'Allemagne tentaient d'échapper aux exigences papales lors de la querelle des Investitures et par la longue lutte gibeline qui, mieux que le rôle adapté des Rois francs, a représenté un essai de création d'une volonté occidentale.

Il s'agissait seulement d'un essai. Le meilleur de la pensée humaine, après les débuts de l'apostolat chrétien, était retourné en Orient. Le désir théocratique des Papes, s'appuyant sur des dogmes glissés à la tendance la plus basse du judaïsme, l'essénisme, ne pouvait représenter la civilisation réelle de l'époque européenne réfugiée dans le schisme de Byzance et dans l'Islam.

En France, la lutte gibeline eut une réplique dans l'attitude de Philippe-le-Bel, attitude sans conséquence immédiate en raison de son abandon par Louis XI et ses premiers successeurs. Il fallut attendre que l'Allemagne reprît son effort de résistance aux incertitudes morales et intellectuelles des Papes du moyen-âge, pour préparer aux siècles suivants les fondements psychiques de la Réforme. Dans cet effort a été le premier temps de la création d'une pensée occidentale que les philosophes allemands devaient s'efforcer de perfectionner. Sa valeur relative fut qu'en gardant les principes rationnels du Christianisme, elle y réintégrait un concept humain plus normal, un meilleur sens physiologique de la vie que les préceptes dogmatiques papaux.

Il eût été sans doute normal que la forme de pensée française de la Renaissance s'imprégnât entièrement des possibilités d'action que lui offrait l'exemple allemand. Mais l'esprit d'adaptation des Français fut davantage séduit par le charme de la récréation des goûts et des idées antiques, par l'essai de leur conciliation avec les principes chrétiens catholiques. Le protestantisme d'abord autorisé, se localisa et prit un caractère sectaire, faute de l'appui du pouvoir royal. Le mélange de ces influences se traduisit par une remarquable efflorescence esthétique et les heurts sanglants des guerres civiles, sans qu'une pensée française ethnique prit corps dans son expression religieuse.

La création de l'ordre des Jésuites et l'agrément qu'il connut en France furent seulement un réflexe de réaction. Son but de transposer la mentalité religieuse en un désir d'action temporelle s'opposant à l'émancipation de la Réforme, ne pouvait être un véritable effort de pensée. Gêné dans la recherche d'une doctrine efficace par les principes de renoncement et les préceptes de contention qui étaient la règle officielle de tous les ordres religieux, il lui était impossible de présenter de grandes affirmations nouvelles.

Il ne pouvait dépasser une tentative de maintenir la vie d'une action catholique dans les coutumes et les principes acquis. Tentative qui devait inévitablement échouer en elle-même. Mais son influence fut considérable et tous les essais d'une création de pensée française durent en tenir compte ou rencontrer son opposition.

Le désir théocratique des Papes avait dû être abandonné, en raison de la forme négative à laquelle avait abouti le catholicisme romain dans son impossibilité d'allier l'action temporelle à l'action spirituelle sur des formes et des préceptes religieux dont les divers rema-

niements depuis l'Évangile avaient altéré le sens. Les Jésuites prétendirent reprendre la lutte pour le compte de la Papauté en maintenant les mêmes causes d'échec. Partant de cette impossibilité et ne se sentant pas assez inspirés pour réformer le dogme, il leur restait seulement la ressource de créer un système d'éducation et d'assouplissement mental du concept de la morale et de la conscience, de manière à les plier au gré des circonstances offertes — le désir de la grandeur de l'Église et de l'influence de l'ordre excusant tout.

L'insuffisance de ce complexe religieux ne sut arrêter les gouvernements français d'alors dans leurs recherches à l'étranger de l'aide indispensable d'idéologies meilleures pour étayer leur politique, et, anomalie de cette conséquence, les hommes d'Etat catholiques de France s'allièrent aux Musulmans et aux Protestants du Nord de l'Europe pour s'entêter à abattre la très-catholique Maison d'Autriche. Cette recherche d'alliances extérieures, qui fut à la base de la politique française de la Renaissance et continuée sous Richelieu, ne pouvait indéfiniment persister dans ce paradoxe. La Monarchie française ne put y persévérer victorieusement et un besoin d'amélioration religieuse se fit sentir. Conséquence et prolongement de la Réforme, le Jansénisme se proposa d'apporter la solution au problème laissé en incertitude par le catholicisme jésuitisant.

\*\*

Le mouvement philosophique, issu de l'esprit de la Renaissance, par ses tentatives à résoudre les questions laissées dans le doute par la religion, avait donné le goût de chercher sous l'effort de la raison seule la valeur de la personnalité et sa relation avec l'idée du divin.

Les Jésuites peu soucieux de résoudre intellectuellement le problème, s'accommodaient indéfiniment de tous les doutes, basant un semblant de doctrine intérieure sur une gamme de calcul de probabilisme dans la relation de la conscience avec les faits, et affectaient une indifférence entière aux principes autres que celui de l'observance des rites. Le rôle du Jansénisme fut de rallier ceux que déroutaient ces théories et dont la morale intérieure se sentait mal à l'aise devant d'aussi étonnantes facilités. Ses recherches de la définition de la grâce, de l'examen des chances de l'âme chrétienne dans l'au-delà, si elles apparaissent de nos jours quelque peu anachroniques, répondaient à des besoins réels du xvii<sup>e</sup> siècle. Sous la pensée de Pascal se pressentent les raisons profondes qui les animèrent : le Christianisme ne pouvait avoir scindé catégoriquement la vie de l'Humanité en deux périodes étanches l'une à l'autre ainsi que les éducateurs catholiques ou jésuites le laissaient croire en présentant le passé comme un ensemble d'erreurs grossières entièrement à rejeter et faisant remonter l'histoire vivante de l'Humanité à l'action des premiers Papes et à celle de Loyola, oubliant jusqu'aux principes élémentaires de la Révélation chrétienne.

L'âme d'une nation ainsi privée de ses lointaines forces ancestrales, du fruit de l'effort des penseurs de l'antiquité risquait tôt ou tard de se sentir abandonnée

ou rejetée de ce qui lui apparaissait la grâce divine, et pour vaincre ce doute ou le réduire, il y avait d'abord à revenir à l'étude du passé et à le réintégrer en soi. L'intuition de Pascal — sa raison du cœur — lui a fait rechercher dans les hautes valeurs de l'esprit juif ce que le jésuitisme avait retranché de la religion chrétienne : la force du sentiment intérieur, l'intégrité de son attitude devant la loi morale et l'essai d'une intelligence directe du rôle de l'âme dans l'au-delà.

Ainsi se brisaient des contraintes dans lesquelles la pensée française s'était trouvée limitée. L'idée de l'homme se dégageait des disciplines élémentaires, il ne s'agissait plus de l'assujettir à des rites plus ou moins spectaculaires, à des pratiques inexplicables ou mal comprises, il s'agissait de faire appel à sa raison, à son cœur. Pascal n'a pas eu le temps de conclure. La perspicacité de sa pensée fut sans doute arrêtée par l'insuffisance des connaissances scientifiques de son temps. Sa volonté de recréer la valeur de la conscience, son intelligence des origines et de l'évolution de la pensée religieuse au cours des âges, sa prescience de l'infériorité du catholicisme devant les problèmes d'action qui allaient être posés au pays, ont fait de lui le penseur le plus important du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le mouvement de compréhension ainsi créé devait persévérer en France dans son opposition à la décadence provoquée par l'idée religieuse jésuite. En réalité, plus que les œuvres philosophiques qui allaient surgir, plus même que les reviviscences des idées et des formes administratives antiques qui allaient apparaître, le jansénisme marqua une des bases de l'idée française. Son influence fut immédiate; le pouvoir royal hésita longuement avant de prendre parti dans sa querelle avec les Jésuites et il est fort probable que seule l'austérité de mœurs de ses partisans l'empêcha de devenir la forme de religion officielle de cette époque.

Rejeté par le pouvoir royal, il garda quand même assez d'autorité pour provoquer ultérieurement le renvoi des Jésuites. A ce moment, le rôle du catholicisme disparut entièrement en valeur d'action directe sur le pays.

\*\*

La pensée religieuse réelle avait pris une autre forme : l'ésotérisme. Le xviii<sup>e</sup> siècle ne fut pas un siècle catholique, ni essentiellement philosophique, il fut surtout maçonnique.

Aucune religion en cours en Europe ne pouvait prétendre avoir la valeur d'action sociale suffisante pour entraîner le mouvement de pensée majeur qui surclasserait tous les autres et particulièrement l'influence proche et considérable que créait l'Islam. Le mouvement philosophique ne résolvait rien entièrement, les théories s'amélioraient ou se perfectionnaient dans une incertitude de conclusion. Religion, idées métaphysiques divisaient, entremêlaient en multiples concepts la pensée occidentale apparente. Les classes dirigeantes de l'époque, déjà cultivées, affinées par le charme de la sensibilité esthétique de ce moment, ne pouvaient raisonnablement se contenter de la simplicité des unes et des théories possibilistes des autres. La franc-maçonnerie fut leur refuge. Particulièrement puissante en Angle-

trre, elle y attira le meilleur des forces psychiques d'action.

La France qui avait rejeté le jésuitisme et le jansénisme ne pouvait efficacement s'appuyer, ni sur un catholicisme papal depuis longtemps dépassé en valeur, ni sur un mouvement philosophique encore incertain.

Les peuples germaniques, quoique scindés en deux religions, présentaient une fois de plus une meilleure résistance par l'action de leurs philosophes. En France, l'idée philosophique s'était surtout manifestée par l'étude du possibilisme individuel de l'homme sentant mal l'inéluctable obligation physiologique de ses rapports avec ses semblables. La philosophie allemande plus ample, riche de l'instinct grégaire germanique, offrait dans ses recherches de synthèse de la pensée humaine de plus sûrs éléments d'action.

Mais, ni en Allemagne, ni en France, non plus que dans les pays latins catholiques, il n'y eut un aussi grand sens qu'en Angleterre de superposer aux religions et aux idées livrées aux foules une autre forme d'action psychique réservée à des initiés, action les libérant au moins en partie des entraves mentales ou physiologiques mises comme à plaisir dans les formes religieuses populaires.

Le trop grand abaissement de la valeur de la religion en France devait être la cause profonde de la Révolution. Le pays ne trouvant plus dans le catholicisme, ni mystique, ni raison de discipline, revint au point où il se trouvait avant l'intromission du christianisme : à sa latinité. L'idée de la Nation, dans son impérialisme conquérant, sous sa forme démocratique ou césarienne, fut surtout un retour à la civilisation romaine. Plus que l'application de théories philosophiques ou spontanées, il s'agissait d'une manifestation ethnique dont les principes démocratiques étaient le plan d'appui sur l'extérieur.

Le retour aux idées chrétiennes qui a amené la Restauration parut rejeter ce concept racial et une question se pose : la religion est-elle contraire à l'idée de la race ou la seule religion possible serait-elle le culte de la race même ?

Deux types de religions se présentent : religions de tendance à l'universalité par l'apostolat, cultes limités aux déifications d'entités ethniques.

En raison du principe d'unité de vie, les religions à tendance universaliste peuvent seules avoir le caractère élémentaire fondamental indispensable ; les religions raciales restreintes sur elles-mêmes se présentent inévitablement sans rapports suffisants dans le passé et dans l'avenir. Mais les premières posent le difficile problème de maintenir et d'accroître la force d'une nation sous une influence religieuse qui lui est à l'origine étrangère.

La position germanique du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle devant les dangers et les possibilités de ces interférences, s'est située en deux éléments, l'un fortement marqué de sens racial, le protestantisme, l'autre conservant dans l'ultramontanisme romain des points de contact avec la tendance à l'universalité catholique, gardant ainsi des possibilités d'action extérieure sur le plan chrétien même. Le calcul des incidences des éléments ésotériques, faute de documents probants, est œuvre de supposition. Mais la pensée officielle resta chrétienne.

Devant la simplicité de ce substratum social, la vie des idées françaises depuis la Renaissance offre surtout un aspect d'instabilité traversée par les recontractions de volonté de quelques grands chefs de la Nation.

\*\*\*

Aucun d'entre eux ne put rester indifférent à la position relative du pays devant le christianisme ou ses hérésies. Le rôle du Chef d'Etat, situé à l'aboutissement de convergences psychiques, se trouve obligatoirement, que celui-ci le veuille ou non, un rôle de chef religieux acceptif ou animateur.

Au cours de la Monarchie et de l'Empire, les souverains essayèrent de se dégager d'un entraînement total aux idées papales. Le sens de la Nation, l'obligation d'agir librement même contre une volonté pouvant se manifester à Rome, firent signer plusieurs concordats. Leur caractère se limitait à une surveillance administrative du choix et du rôle des évêques et les questions dogmatiques parurent aux souverains appartenir à un ordre qui n'était pas le leur.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Bossuet et d'autres docteurs gallicans condensèrent leurs principes dans la « Déclaration du clergé de France » qui avait pour but de dégager l'autorité du pouvoir royal et de soumettre la volonté des Papes à celles des conciles généraux. La protestation d'Innocent XI en obtint le désaveu et si la doctrine de la Déclaration fut enseignée ultérieurement par l'Eglise française elle-même, le concile du Vatican de 1870, proclamant l'infaillibilité du Pape, en annulait tout le sens. Une idée raciale ou ethnique ne pouvait pas se dégager en France à l'intérieur du catholicisme, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat devint indispensable.

Le pays n'avait pas comme en Allemagne un plan de repli chrétien sur le protestantisme. Il revint à son idée démocratique latine. Compliquée d'ésotérisme maçonnique et de matérialisme social, celle-ci était la position de la France lors de la guerre de 1914-1918. Elle se révéla plus forte que la position chrétienne germanique, mais dut connaître à son tour la défaite devant l'idée raciale allemande.

\*\*\*

La France à l'école des psychismes religieux orientaux connut en valeurs successives : le paganisme polythéiste, le christianisme, ses multiples hérésies et une sorte de schisme, mais l'Orient qui a été le dispensateur des idées religieuses n'a jamais paru admettre de perdre son droit de prééminence et un nouveau culte oriental se substitua à chaque changement au précédent culte oriental remplacé.

Depuis la défaite, des nécessités plus urgentes qu'un effort de spiritualisme pur ont occupé la pensée des dirigeants du pays ; le goût intérieur que nous pouvons avoir d'envisager l'avenir nous fait admettre qu'il s'agit seulement d'une attente et que l'esprit de modernisme social qui cherche sa réalisation, entraînera dans un mouvement de tendance en quelque sorte gallicane les questions religieuses, faisant disparaître des formes et préceptes anachroniques ou des insuffisances d'adaptation.

# LE JUIF SCHIZOÏDE

par FAYOLLE-LEFORT

Dans le lot assez confus des maladies mentales, il en est une que les psychiatres contemporains ont isolée et dénommée *schizophrénie*. C'est une des formes de ce qu'ils appelaient antérieurement, sans beaucoup de précision, *démence précoce*.

Cette affection est caractérisée par la « perte du contact vital avec la réalité en dehors de tout affaiblissement intellectuel ».

Le malade a conscience de son mal et l'analyse souvent avec clairvoyance. — « Je flotte dans l'espace, dit une malade ; je ne sais où je suis... Je continue à faire les mêmes gestes qu'autrefois mais je ne suis plus rien, rien ne me touche (tombe ?) sous les sens... » — « J'ai supprimé l'affectivité, dit un autre, comme je l'ai fait pour toute la réalité. J'existe au point de vue du corps, mais je n'ai aucune sensation interne de vie. Je ne sens plus les choses. Je n'ai plus de sensations normales. Je supplée à ce manque de sensations par la raison. » (1).

Tâchons de donner une idée un peu plus précise de cet état psychique. Et, d'abord, le point central :

1° Perte de contact avec la réalité ;

La réalité est un complexe où coexistent à tout moment trois facteurs : *moi — ici — maintenant*. Chez le malade, ces trois notions se dissocient. *L'ici* et le *maintenant* s'éloignent dans un brouillard jusqu'à se perdre. Le schizophrène reste en tête à tête avec son moi qui prend une importance que rien ne limite plus. Ce n'est pas que ce moi hypertrophié gagne en personnalité. Au contraire. Il perd en netteté ce qu'il gagne en volume. En s'affirmant dans sa solitude, il s'immobilise, il s'hypnotise, il se dépersonnalise. En proie à une sorte de vertige, il demeure hébété, se refuse à parler, se détache de la vie.

Une conséquence capitale de cette rupture avec le réel, c'est la suppression de tout contact affectif avec l'entourage. Les autres fous, si fous soient-ils, conservent une sorte de consonance avec les autres hommes. On les plaint. Ils font peur ou ils font rire. Ils ne sont jamais indifférents. Le schizophrène, lui, est, comme le pôle, ceinturé de glace. Il est coi, fermé, impénétrable. Il n'est plus « humain » (2). Le médecin se sent totalement séparé de lui. Il éprouve involontairement devant son sujet un « recul intérieur » (3) et cette rétraction est tellement constante qu'elle constitue un élément de diagnostic.

2° Persistance des facultés intellectuelles ;

Alors que dans les autres démences on assiste à une désagrégation continue des facultés intellectuelles, on les voit ici persister et fonctionner individuellement avec une rectitude surprenant. La capacité d'idéation, de mémoire, d'attention ne subit aucune atteinte. Le schizophrène perd seulement le pouvoir de coordonner ces facultés pour les faire concourir à une œuvre conforme aux exigences de la vie. En somme, aucun des instru-

mentistes n'a perdu de sa virtuosité personnelle. Ce qui leur est devenu impossible, c'est la musique d'ensemble. Les auteurs parlent à ce propos de « discordance » (CHASLIN), « ataxie intrapsychique » (STRANSKY), « désharmonie intrapsychique » (URSTEIN), « perte de l'unité intérieure » (KRAEPELIN)... (4).

Après une période où ces anomalies vont en se précisant et en s'intensifiant, on arrive à la « catastrophe schizophrénique », c'est-à-dire à la dissolution complète de la personnalité, au gâtisme, à la mort.

Je n'insiste pas. Je voudrais noter seulement que les Juifs figurent pour un nombre relativement important parmi les schizophrènes. Le Professeur MONTANDON le rappelait dans le numéro 3 de L'ETHNIE FRANÇAISE (5).

PILCZ, après de longues années, ayant réuni 10.000 cas de psychose observés dans les régions danubiennes, établit que le pourcentage des Allemands et des Hongrois est plus petit que celui des Slaves du Nord et des Juifs pour la maladie du type schizophrène, et BECKER (6), qui étudia les Juifs polonais, a fait une statistique portant sur les malades de sept asiles : ensemble 3.538 Juifs et 10.000 non-Juifs. Les Juifs ont été atteints de schizophrénie dans 64,7 % des cas et les non-Juifs dans 40 %. La proportion, dit-on, est inverse dans l'Ouest européen. Cependant, une autre statistique du même genre portant sur 13.580 malades de 47 établissements, entre 1921 et 1929, donne 62,2 % de Juifs schizophréniques et 31,4 % de non-Juifs.

Voilà donc pour la schizophrénie, espèce clinique bien identifiée.

En marge de ce phénomène nettement pathologique, les psychiatres en ont découvert une forme atténuée, tellement atténuée qu'à vrai dire elle ne franchit pas le seuil qui sépare le sain du morbide. Cet état mental, la schizoïdie (ne confondez pas avec la schizophrénie) est simplement une tendance à entretenir certains désaccords avec la réalité.

Au point de vue médical, elle doit être considérée comme le terrain sur lequel l'invasion schizophrénique a le plus de chance de se produire. Le schizoïde serait un candidat à la schizophrénie.

Que les intéressés cependant se rassurent. Les candidats sont si nombreux qu'il y en a, en fin de compte, bien peu d'élus. Nous croisons un schizoïde à chaque coin de rue. Personne ne voit en lui un anormal. Lui-même, parfaitement inconscient de son état, ne s' imagine pas une seconde appartenir à une catégorie d'hommes ayant retenu l'attention des psychiatres, car son divorce avec la réalité, moins complet, n'est pas douloureux pour lui comme il l'est pour le schizophrène. Il

(4) MINKOWSKI, loc. cit. p. 79.

(5) p. 19.

(6) Rafael BECKER, *Die Geisteserkrankungen bei den Juden in Polen*, dans ALLG. Z. PSYCHIATR., t. 96 (1932), p. 47-66.

(1) R. MALLET, *La démence*, p. 42.

(2) E. MINKOWSKI, *La schizophrénie*, p. 38.

(3) MINKOWSKI, loc. cit. p. 74.

vit et meurt en faisant sa tâche sociale et sans la faire nécessairement mal. Il peut même la faire avec excellence, être un graveur exceptionnellement habile, un écrivain remarquable comme Jean-Jacques ROUSSEAU, voire... un aliéniste réputé.

Mêmes symptômes chez le schizoïde que chez le schizophrène, mais plus estompés : rupture de contact avec la réalité, insuffisance d'affectivité que ressent vivement l'entourage, persistance et même exaltation de certaines facultés intellectuelles. Ce sont exactement les traits qui se sont dégagés des études que j'ai poursuivies sur les Juifs (7).

Chez le schizoïde l'ici et le maintenant sont encore présents, mais plus lointains et plus flous que chez les gens normaux. D'où une moindre aptitude à voir clair dans les choses du temps et de l'espace. Tel apparaît le Juif. Rien de plus curieux que la façon dont les Talmudistes entendent la succession des faits et présentent leur histoire, mettant tous les faits sur le même plan sans même un soupçon de chronologie (8). Quant à l'espace, songez aux préventions d'Henri BERGSON contre l'intelligence spatiale et au procès célèbre qu'il lui a fait.

\*.\*

Le schizoïde est aussi un être sans chaleur qui, sans le savoir, décourage tout attachement. Considérez l'absence d'échanges affectifs entre Israël et les autres peuples. On s'observe curieusement, d'assez loin. Il y a quelque chose chez le Juif qui tient à distance, quelque chose d'involontaire dont il n'a pas une conscience claire et dont il souffre vaguement. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer le besoin de séduire que j'ai donné comme un trait marquant de sa psychologie (9). Il s'efforce de prévenir par des sourires et de bons procédés le « recul intérieur » dont son insociabilité naturelle est la cause. Car — notez bien ceci — c'est le même mot « insociable » dont se servent Bernard LAZARE (10) pour expliquer l'antisémitisme et MINKOWSKI (11) pour caractériser le schizoïde.

Toutefois, si l'état le plus fréquent du schizophrène est de mutisme et de torpeur, le schizoïde, simple anormal, est capable, lui, d'irritations vives et durables. Par ses paroles et ses gestes, dit MINKOWSKI, il se « monte la tête » à lui-même. Il ne laisse pénétrer jusqu'à lui aucune objection, aucune explication, n'apporte aucun correctif à son état d'âme ; il l'entretient plus qu'il ne faut. Mais le temps passe. La cause de la colère est déjà submergée par d'autres événements, il y a longtemps que la situation aurait pu être liquidée mais le schizoïde est toujours absorbé par son irritation, comme immobilisé en présence de la vie qui, elle, n'attend guère et continue à suivre son cours (12).

Dans cette rageuse colère, vous reconnaîtrez certaines

attitudes des Juifs à toutes les époques de leur histoire : les exécutions du Psalmiste, les anathèmes des prophètes, les repréailles exercées après la victoire d'ESTHER (13), la défense frénétique du Temple contre TITUS, les vengeances mijotées et refroidies de MANDEL, les écarts de parole, le cri de haine de LÉON BLUM et toutes les passions révolutionnaires enfin de cette race toujours irritée.

En ce qui concerne les facultés intellectuelles, l'impuissance à organiser sa pensée, qui est patente chez le schizophrène, est moins apparente chez le schizoïde. Elle n'est pas chez celui-ci toujours facile à dépister. L'intelligence juive, à la fois agile et disloquée, acrobatique, est fascinante et déconcertante. Le Juif en joue avec ostentation et se donne volontiers en spectacle. Parce que l'ici et le maintenant se sont estompés derrière son moi rengorgé, il ne subit plus leur influence régulatrice et modératrice. Il ne connaît plus ses limites (14). Il devient un rationaliste total qui tranche de tout avec le seul raisonnement mathématique.

Le schizophrène, dit MINKOWSKI, « régit sa vie d'après ses idées et devient doctrinaire à outrance » (15). « Il y a quelque chose d'impersonnel en lui » (16). Un de ses malades a la manie du plan. Rien de plus cocasse que les déboires qu'il éprouve à vouloir poser une targette en obéissant à des théories fortement charpentées. C'est un Auguste de Cirque au naturel. « La vie, juge ce malade, ne montre ni régularité, ni symétrie et c'est pour ça que je fabrique la réalité » (17).

Chez le schizoïde la discordance intellectuelle est plus voilée. Elle fera simplement un marxiste, appliqué, lui aussi, à fabriquer la réalité sociale. Chez celui-ci l'esprit de système créera un faux ordre, comme il a créé aussi une fausse réalité.

Je pense que vous n'avez pas de peine à reconnaître le Juif dans ce tableau. Pour le compléter, je cite encore MINKOWSKI. « Mais on trouve aussi parmi eux (les schizoïdes) des hommes d'affaires adroits et actifs, qui ne savent pas ce qu'est le repos, qui, à force de travail, réussissent, poussés avant tout par le besoin d'imposer leur personnalité et dominer les autres. Pourtant ils commettent des « gaffes » dans la vie, des « gaffes » surtout d'ordre psychologique, car, au fond, tout en étant en contact permanent avec les hommes ils ne les connaissent point, ou plutôt ils ne comprennent pas toujours, prêts à nier, à mésestimer tout ce qui diffère de leur propre façon d'être. »

Je m'en voudrais de pousser plus loin ce parallèle. De toute évidence, pour moi, le Juif est un schizoïde.

Nul ne s'en étonnera. Que le Juif soit un psychopathe, c'est une remarque qui a été souvent faite. On

(13) *Esther*, IX, 16. Les Juifs, ayant recouvré leur crédit auprès d'Assuérus, auraient fait exterminer 60 à 75.000 de leurs ennemis. Je n'oublie pas que le livre d'*Esther* est un pur roman sans aucun fondement historique. Il n'en est pas moins à retenir, non pas à cause des événements qu'il raconte, lesquels n'ont jamais eu lieu, mais à cause de ce qu'il nous révèle du cerveau qui l'a inventé et de la psychologie de ceux qui l'ont admis dans le canon de leurs livres sacrés.

(14) Il existe un autre type mental, le syntone, qui s'oppose directement au schizoïde en ce qu'il vit trop dans les choses alors que le schizoïde vit trop en lui-même. « Le syntone possède l'intuition de la mesure et des limites. » Le schizoïde les ignore (MINKOWSKI, loc. cit. p. 36.)

(15) MINKOWSKI, loc. cit. p. 109.

(16) MINKOWSKI, loc. cit. p. 113.

(17) MINKOWSKI, loc. cit. p. 119.

(7) FAYOLLE-LEFORT, *Le Juif, cet inconnu*.

(8) « Pour lui (le Talmud), la réalité et le songe se mêlent dans un vague nuage : il ne paraît pas avoir une juste idée du temps... Edom, Nabuchodonosor, Vespasien, Titus Adrien, tous les ennemis de la race juive se confondent dans une même individualité et se substituent l'un à l'autre dans ce long martyrologe de l'histoire. » (A. DARMESTETER, cité par TH. REINACH, *Histoire des Israélites*, p. 31).

(9) FAYOLLE-LEFORT, *Le Juif, cet inconnu*, p. 62.

(10) Bernard LAZARE a écrit sur l'antisémitisme le seul livre clairvoyant qui soit sorti d'un cerveau juif. Il reconnaît comme une des causes les plus puissantes de l'antipathie que suscite le Juif son « insociabilité ».

(11) MINKOWSKI, loc. cit. p. 29.

(12) MINKOWSKI, loc. cit. p. 27.

évoque volontiers les prophètes en qui l'on constate « les différents états que les psychiatres modernes distinguent chez les sujets qu'ils étudient : extase agitée et extase apathique, insensibilité à la douleur, glossolalie, hallucination de la vue, de l'ouïe, du goût et du toucher, illusion des sens, parfois même hypnose et autosuggestion » (18). Ils se situent, comme disent les Anglais « on the borderland of insanity ». Ces phénomènes mentaux sont à trois mille ans de distance assez difficiles à identifier et paraissent relever surtout de l'hystérie.

Je sais bien que toutes les religions fournissent des exemples d'extatisme. La religion chrétienne n'en manque pas. Mais les êtres sujets à ces ravissements ne sont que rarement entourés de la vénération officielle. Que de stigmatisées méconnues pour une ou deux adoptées par l'Eglise. L'antiquité avait bien ses pythonisses, mais, quand elles ne parlaient pas sous l'action de quelque drogue (19), je les soupçonne d'avoir apporté à leur ministère moins de sincérité que les prophètes débraillés d'Israël n'en apportaient au leur.

Le présent d'Israël nous est mieux connu. Les anormaux y sont nombreux. Il existe même, parmi les Juifs, de nos jours, un cas de schizoïde tout à fait privilégié qu'il serait impardonnable de ne pas vous présenter.

..\*

Voici Léon BLUM.

Mais je me garderai bien de faire moi-même la sémiologie de son cas. J'aurais trop peur de subir la suggestion d'idées préconçues. Je la puiserai donc chez quelqu'un qui, n'ayant jamais fait le rapprochement auquel je me livre, ne saurait être suspecté d'obéir à l'esprit de système. J'extrait donc ce qui suit d'un volume consacré par Marcel THIÉBAUT à notre ex-Président du Conseil (20). Mais je vous prie de vous reporter au préalable aux propos de deux schizoïdes que j'ai rapportés dans les premières lignes de ce travail et à bien vous pénétrer de l'impression de dépersonnalisation et de creux qu'ils expriment. Tenez compte aussi qu'il s'agissait alors de malades et qu'il ne s'agit maintenant que d'un anormal.

Au bout de son travail, après avoir consacré deux cents pages à son personnage, Marcel THIÉBAUT éprouve le besoin de se poser une question — et quelle singulière question — « Monsieur BLUM existe-t-il ?... »

Voici son texte. Les commentaires entre parenthèses sont de moi et les mots soulignés l'ont été par moi.

« Qui est M. BLUM ? En étudiant ses livres, nous « nous sommes à maintes reprises posé la question. « Et chaque fois une réponse nouvelle surgissait dans « notre esprit. Nous avons trouvé d'abord un Dandy. « Puis sur le visage de M. BLUM nous avons aperçu « le reflet de BARRÈS. Nous avons vu ensuite M. BLUM

« modeler sur lui-même les répliques de DISRAËLI, de « STENDHAL, de LUCIEN HERR, de BERNARD LAZARE, de « MARX, de JAURÈS. Qui donc est M. BLUM ? Un pas- « sage des Princes de l'esprit, une galerie des glaces. « Sans cesse il est autrui, nous n'avons pu le saisir « lui-même ». (M. BLUM est simplement un moi dilaté à l'extrême comme une poche vide, où l'ici et le maintenant tiennent peu de place, un moi évidé à qui manque la substance avec laquelle on élabore les idées personnelles.) « Jamais entre son lecteur et lui ne « surgit cette étincelle, ne se fait cet échange profond « qui est l'essence même des rapports humains. » (C'est l'absence d'échanges effectifs entre le schizoïde et l'entourage.) « Il y a pourtant dans les livres de « M. BLUM des idées qui nous ont frappé. Mais ces « idées-là n'étaient point de celles qui puissent s'amal- « gamer à nous. Elles étaient bizarres, étranges, éloi- « gnées de toute réalité, elles représentaient le produit « du plus inhumain — peut-être du plus puéril — de « tous les exercices intellectuels : celui qui consiste à « appliquer au domaine du cœur des principes de « logique pure, d'algèbre ou de calcul. » (Eloigné de toute réalité, inhumain, logique pure... On dirait que l'auteur avait le livre de Minkowski sur sa table en écrivant le sien). « Alors nous avons senti qu'avec « l'écrivain BLUM nous ne pourrions jamais, fut-ce « pendant une seconde, faire alliance (le recul inté- « rieur), qu'il ne pouvait être, pour ses lecteurs, un « ami, qu'il était seulement un cas. Un des cas les « plus curieux qu'on puisse imaginer : une force in- « tellectuelle logée dans un moi creux, dans un moi à « créer, un moi qui demande aux autres hommes, à « tous les livres, à tous les signes de le former... « L'inadaptation au réel et l'imitation d'un modèle « restent les seuls principes que l'on puisse trouver en « lui... »

Je néglige quantités de passages où Marcel THIÉBAUT a noté des appréciations personnelles ou cité, soit des tiers, soit M. BLUM lui-même. « A trop d'intelligence et pas assez de personnalité (André GIDE) ». « Ne pas se soucier du réel et aligner dans le vide ses syllogismes... » « L'impossibilité de s'adapter au présent... »

Je ne veux retenir qu'une seule de ces notations, un membre de phrase que BLUM a trouvé dans *Guerre et Paix* de TOLSTOÏ et qui, dit-il, lui revient à l'esprit comme un leit-motiv à chaque choc trop brutal qu'il reçoit du monde extérieur. « Tout était si étrange, si différent de ce qu'il avait espéré... » Cette phrase traduit à merveille l'inaptitude à recouvrer sa personnalité égarée, cette sorte de dépaysement, de vacuité, de creux qui constitue l'anomalie maîtresse d'une pensée de schizoïde. Marcel THIÉBAUT semble avoir senti fortement ce que ce membre de phrase a de typique car, après l'avoir cité au cours de l'ouvrage, c'est encore par elle qu'il termine son livre : « M. BLUM monarque des idéologies, au milieu des ruines accumulées, regardera sans comprendre et peut-être entendra-t-il chanter dans son esprit la phrase, la petite phrase mystérieuse, saisissante, la phrase de TOLSTOÏ qui a déjà tinté à ses oreilles comme un glas : « Tout était si étrange, si différent de ce qu'il avait espéré... »

Mais, pour terminer, voici qui est plus amusant. Le

(18) A. LODS, *Les Prophètes d'Israël*, p. 62.

(19) La Pythie de Delphes, la plus connue, devait son inspiration, si nous en croyons STRABON, LONGIN, JUSTIN et bien d'autres, à des vapeurs qui sortaient du gouffre à l'entrée duquel on posait son siège tripode. Chez tous les oracles, exhalaisons méphitiques, potions stupéfiantes, appareils mécaniques sont les adjuvants courants de la manifestation divine.

(20) Marcel THIÉBAUT, *En lisant M. Léon Blum*, p. 207.



principal de mon travail, ce qui est technique, est emprunté au livre de MINKOWSKI *La Schizophrénie*. Je ne sais qui est cet auteur, ce qui ne m'empêche pas de rendre hommage à son savoir. Cependant, sa connaissance approfondie de la psychiatrie allemande, sa

qualité d'assistant de consultation à Paris en 1930, me donnent à penser qu'il pourrait être Juif. N'est-il pas piquant que le même homme qui a fait une étude aussi poussée d'une anomalie constitutionnelle de l'esprit puisse en être atteint ?

## NOTÉ SUR L'HYSTÉRO-NEURASTHÉNIE JUIVE

par Jacques PLONCARD

Même le profane en médecine n'a pas manqué d'être très souvent frappé par la « gesticulation » juive. Les Juifs parlent autant avec leurs mains, l'agitation de tout leur corps, qu'avec leur bouche. Le regard inquiet, tourmenté, l'allure généralement morbide du Juif ont également attiré l'attention des pathologues.

Des cris comme le : « Je vous hais ! » de Blum accompagné de tout un frémissement de son corps sont des symptômes qui ne sauraient tromper. Il existe une hystérie collective juive. Les anciens Hébreux semblent bien en avoir été atteints déjà. On voit, tout au long du *Nouveau Testament*, une foule d'individus possédés du diable, aliénés, hommes avec des esprits impurs invoquant le Christ pour les en délivrer.

BÉNÉDIKT, CHARCOT et de nombreux auteurs reconnaissent que l'hystérie est plus l'apanage des Juifs que des Aryens. D'après leurs observations il s'agit surtout d'une hystérie atteignant davantage les hommes. Elle se combine d'ailleurs souvent à la neurasthénie. Le docteur Jean FLAMANT, étudiant, dans sa thèse de doctorat (publiée en 1934 à la librairie juive Lipschutz), la *Pathologie des Israélites*, notait que cette hystérie revêtait surtout « le type de la manie hystérique », apparaissant le plus souvent à la puberté. Les symptômes en sont classiques : boule hystérique, perte de connaissance, grands mouvements, attitudes passionnelles. CHARCOT a observé une grande proportion de névropathes et d'hystériques chez les Juifs et a relaté de nombreuses observations à ce sujet.

Il n'est pas sans intérêt de constater que l'étude de la pathologie juive confirme que nous nous trouvons bien devant une race nettement déterminée. Le Docteur FLAMANT, dans l'introduction du travail que nous venons de citer, indiquait qu'il lui avait paru intéressant d'envisager si, dans le domaine pathologique, la race juive « ne présentait pas une physionomie particulière » et sa conclusion était que cela était évident. Il lui apparaît d'une part qu'un certain nombre de maladies semblent épargner davantage la race juive et que par contre elle est plus particulièrement prédisposée à d'autres. Parmi les maladies dont Israël semble être le plus rarement atteint, il cite l'alcoolisme, la tuberculose et la syphilis. Pour donner un ordre de grandeur en ce qui concerne la tuberculose par exemple, REMLINGER note que pendant la période 1884-1900, à Tunis la mortalité occasionnée par la tuberculose a été de 0,75 % chez les Juifs, 5,13 % chez les Aryens, 11,30 % chez les Musulmans. Il est éminemment intéressant de constater que l'évolution des ma-

ladies varie suivant la race. Comment pourrait-on nier que la race soit un phénomène naturel et que la Juiverie constitue incontestablement une race ? La pathologie fournit sur ce point des arguments supplémentaires qui ne sont point à négliger. Autres maladies fréquentes chez les Juifs : l'obésité, surtout chez les femmes, le diabète et les affections cutanées.

Mais où la pathologie devient extrêmement parlante c'est lorsqu'on étudie les maladies mentales. Là le pourcentage juif est considérable, il traduit bien cette instabilité intellectuelle notée par tous les sociologues.

Le professeur juif LOMBROSO trouve en Italie quatre fois plus d'aliénés juifs que d'aryens. VERGA confirme cette opinion et trouve 1 aliéné sur 1.755 catholiques, 1 sur 1.725 protestants et 1 sur 385 juifs.

D'après ces chiffres, on peut aisément s'assurer de la fréquence de l'aliénation mentale chez les Juifs. Non seulement la proportion d'aliénés, comme le note le docteur FLAMANT, est plus élevée chez eux, mais encore le pronostic de l'aliénation mentale est plus sombre. D'après plusieurs auteurs, en particulier BEADLES, les chances de guérison des maladies mentales sont moins grandes pour les Juifs que pour les autres peuples. « On rencontre dans la race juive l'aliénation mentale sous toutes ses formes, mais on note surtout la plus grande fréquence de l'Idiotie et aussi celle de la paralysie générale, malgré la rareté de la syphilis, ce qui semble paradoxal. »

Tout en se défendant de faire du racisme, le docteur FLAMANT est obligé de reconnaître que la pathologie juive tout entière « découle des habitudes qu'is ont acquises depuis des temps très anciens et ont transmises à leurs descendants par esprit de tradition. Les mœurs qui déjà caractérisent le Juif dans le domaine psychologique, moral ou social, continuent à lui donner dans sa pathologie, une physionomie particulière. Ainsi les caractéristiques juives sont nettement marquées même dans le domaine pathologique.

Il est impossible qu'un Etat français soucieux de la santé morale et physique de son peuple ne prenne pas en considération cet aspect extrêmement grave de la question juive.

Ce nous est une raison de plus pour réclamer avec le professeur MONTANDON et Armand BERNARDINI la création de cet « Office de Généalogie Sociale » qui, permettant d'établir la fiche ethnologique de chaque famille française, fournira les données nécessaires à l'étude des moyens de régénération indispensable pour la race.

# L'ETHNIE JUIVE :

## VII. — La circoncision

par George MONTANDON

*Poursuivant l'étude de l'ethnie juive, nous sommes arrivé, après l'exposé des éléments raciaux et linguistiques, aux éléments culturels de cette ethnie. Leur discussion devrait débiter par une introduction historique et générale. Mais comme ce numéro contient déjà plusieurs exposés de doctrine, nous renverserons l'ordre des facteurs. Quitte à revenir plus tard sur des données plus générales, nous aborderons aujourd'hui le thème très précis qu'est celui de la circoncision. C'est là, d'ailleurs, une matière dont la connaissance est de grande importance pratique, lorsqu'il s'agit — comme c'est le cas pour l'auteur de ces pages — de fournir, au Commissariat Général aux Questions Juives ou aux tribunaux, des rapports sur l'appartenance ethnique de sujets d'origine douteuse.*

*(Les indications entre crochets se rapportent à la bibliographie finale.)*

Pour le grand public, qui n'en a guère entendu parler qu'à propos des Juifs, cette coutume opératoire est un des signes fondamentaux distinguant ces derniers des Aryens. Il n'en va pas différemment pour qui a fait le tour de la question juive, mais celui-ci n'arrive à la même conclusion que par un long circuit.

### DISTRIBUTION DE LA CIRCONCISION

Cette pratique est certainement très ancienne chez les Hébreux. En effet, ils se servaient autrefois de couteaux de pierre (Josué 5 : 2-3 ; Exode 4 : 25), ce qui témoigne d'une forme rituelle préexistante à l'âge des métaux, remontant donc à plus de 3.000 ou même 4.000 ans avant notre ère, c'est-à-dire à une époque antérieure à ce que l'on connaît de l'histoire du peuple hébreu.

On sait d'autre part que leurs voisins immédiats, tels les Phéniciens au Nord-Ouest, les Moab-Ammon-Edomites au Sud-Est, Sémites les uns et les autres, pratiquaient aussi la circoncision. Seuls faisaient exception les Philistins, sur la côte sud-occidentale, « peuple de la mer » venu d'Asie Mineure, d'appartenance probablement alarodienne. Les Egyptiens, des Kamites, y étaient aussi adonnés, et, selon HERODOTE (II, 104) : « Les Phéniciens et les Syriens qui sont en Palestine reconnaissent eux-mêmes avoir appris la circoncision des Egyptiens ». On peut dire que l'ensemble du bloc kamito-sémitique pratiquait et pratique la circoncision, sauf, principalement [SCHMIDT et KOPPERS, p. 239], les Assyro-Babyloniens (Sémites), les Galla d'Éthiopie (Kamites — mais d'autres auteurs affirment leur circoncision : voir plus bas), les Bahima du lac Victoria (Kamitoïdes) et quelques tribus de Berbères (Kamites).

La vie de l'humanité n'a cependant pas commencé avec les Egyptiens, comme le croient encore même des historiens, et tout le continent africain connaît la circoncision, à l'exception de la large arête dorsale qui, à partir du Cap, remonte vers la région des sources du Nil, pour, de là, se diriger à angle droit, vers le moyen Niger. Cet ample ruban territorial sans circoncision, domaine des plus vieilles civilisations africaines, répartit l'aire de la coutume sur ce continent selon trois versants, comme si elle avait pris pied en venant de trois côtés différents : rive de l'océan Indien et de la mer Rouge, rive de la Méditerranée occidentale et de la Mauritanie, rive enfin du golfe de Guinée. L'arrière-pays de la mer Rouge, c'est-à-dire l'Égypte, et le domaine méditerranéo-mauritanien ont été supplémentaires soumis à partir du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, à la forme musulmane de

la circoncision, la plus récente, bien postérieure à celle des Hébreux.

L'Inde non musulmane ne pratique pas cette coutume, mais, plus à l'Orient, celle-ci se rencontre chez diverses populations anciennes (en sus de la circoncision des peuplades musulmanes) de l'Indonésie, de l'Océanie et, fait le plus intéressant, de l'Australie (où elle est souvent accompagnée de la terrible subincision ou hypospadie artificielle), tandis qu'elle est suivie chez peu de tribus de l'Amérique. Mais, partout, chez ces anciennes populations, elle est le fait, de façon prédominante, de peuplades se rattachant aux formes culturelles patriarcales totémiques (c'est particulièrement manifeste en Australie) et austro-nésoïde, tandis que les civilisations les plus anciennes ne la connaissent pas (1).

La circoncision est donc une pratique qui, selon l'expression consacrée, « se perd dans la nuit des temps », antérieure aux Hébreux, antérieure aux Sémites en général, antérieure aux anciens Egyptiens.

### RAISONS DE LA CIRCONCISION

On en a donné de nombreuses explications : but général d'hygiène, protection contre les affections vénériennes, épreuve d'endurance, initiation à la vie sexuelle, offrande symbolique, expression de la croyance à une nouvelle naissance, recrudescence du plaisir sexuel. Cette dernière raison pourrait avoir joué un rôle dans l'incision rectiligne pratiquée en Indonésie, mais, de toute façon, un pareil rôle a dû être très limité. Une explication, rentrant dans celle de l'offrande symbolique et qui eut un temps certaine vogue parmi les sociologues, car elle fut, entre autres, défendue par LETOURNEAU, de l'École d'Anthropologie, fut celle qui considérait la circoncision comme un symbole résiduel de la phallotomie (ablation du phallus), soit que cette dernière pratique eût été elle-même le symbole résiduel de sacrifices humains, soit que la circoncision fût un écho affaibli de la phallotomie ou de la castration exercée par certains peuples guerriers comme les Abyssins sur leurs ennemis vaincus.

Aujourd'hui, une seule explication doit être retenue. Il n'y a pas de doute qu'à l'origine la circoncision a signifié l'initiation du jeune homme à la vie sexuelle. Le prépuce étant considéré comme un obstacle, réel ou symbolique, à cette vie, est éliminé. Une preuve en est l'autorisation, pour quelques jours,

(1) On trouvera plus de détails sur cette répartition, avec cartes à l'appui, dans les chapitres relatifs au « Cycle totémique » et aux « Mutilations sexuelles » de notre *Traité d'ethnologie culturelle*, Paris, Payot, 1934. — Voir aussi la note suivante.

chez de nombreux peuples, d'un débordement sexuel pour ainsi dire sans limite, à celui qui, le temps d'initiation passé à l'écart et la blessure cicatrisée, vient d'être créé jeune homme (région du Niger, Afrique orientale, Cafrerie, Madagascar, Sud de l'Australie, et surtout îles Fidji). Puis, nous l'avons dit, la pratique a gardé sa valeur primitive chez de nombreux peuples relevant grosso modo de la civilisation totémique.

Par contre, elle a changé de signification chez les Egyptiens, les Sémites, les Hébreux, puis chez les musulmans — en un mot chez les peuples qui appartiennent, à l'origine ou encore actuellement, au cycle culturel pastoral, — en même temps qu'elle était effectuée à un âge de plus en plus précoce. C'est ainsi que l'Égypte la plus ancienne la réalisait à 14 ans, l'Égypte plus récente à 6 [LODS, p. 226] et même à 2 ans [SCHMIDT & KOPPERS, p. 239]. Les Hébreux, qui, aujourd'hui, soumettent rigide-ment chaque nouveau-né à l'opération le 8<sup>e</sup> jour, même si c'est un sabbat, la pratiquaient à l'origine à un âge beaucoup plus avancé, ainsi que cela ressort des trois passages suivants de l'Ancien Testament : Abraham, son fils Ismaël et la maisonnée d'Abraham furent circoncis le même jour, le premier à 99 ans, le deuxième à 13 ans, les autres manifestement à l'âge adulte en majorité (Genèse 17 : 24-27) ; le fils de Moïse fut circoncis alors que ce dernier se trouvait sur le chemin du retour en Égypte, à la suite d'un incident peu clair, tandis que ce fils était certainement âgé de plus de 8 jours (Exode 4 : 24-26) ; après que les Hébreux n'eurent plus été circoncis depuis leur sortie d'Égypte, pendant 40 ans, Josué soumit tout le peuple à l'opération avant l'entrée dans le pays de Canaan (Josué 5 : 2-9).

En ce qui concerne les innombrables sectes chrétiennes, musulmanes, hébraïques et même païennes du Proche-Orient, on entend dire fréquemment : les chrétiens ne sont pas circoncis, les musulmans le sont. Mais cette règle n'est valable que pour l'Asie, pas pour l'Afrique. Sur ce dernier continent, non seulement les musulmans, mais aussi les chrétiens sont circoncis, à savoir les Coptes d'Égypte et les Abyssins (2). Les Coptes, racialement descendants des anciens Égyptiens pratiquent la circoncision de 6 à 8 ans en général, mais aussi de 2 à 20 ans [ANDREE, 189].

(2) On peut formuler le schéma suivant pour le dédale du Proche-Orient, celui-ci étant conçu comme s'étendant de la frontière méridionale de l'Éthiopie à la frontière occidentale de l'Inde.

4 groupes religieux : Paganisme, Judaïsme, Christianisme, Islamisme.

2 grandes régions : Asie, Afrique.

**Asie.** — Le paganisme ne subsiste plus guère que chez les Guèbres ou Parsi du Sud de l'Iran, mainteneurs de la religion mazdéenne de l'ancienne Perse, et, à l'état de croyances et coutumes résiduelles dans certaines des autres religions, comme chez les Yézidi ou Adorateurs du diable, les Alaouites, les Ismaélites et Cadmoudistes, les Druzes. Les Parsi ne sont pas circoncis. Pour les autres, voir ci-dessous.

Les Juifs sont circoncis.

Les Chrétiens, à savoir, d'une part les chrétiens unis (à Rome) : Latins, Maronites (Liban), Melchites ou Melkites (dispersés dans l'arrière-Syrie de Damas vers le Sud), Arméniens unis, Syriaques et Jacobites unis, Chaldéens et Nestoriens unis ; d'autre part les chrétiens séparés : Géorgiens, Arméniens, Syriaques orthodoxes, Jacobites (Antioche), Chaldéens, Nestoriens (Mossoul, Perse et Sts Chrétiens de St-Thomas en Inde), Sabiens ou Chrétiens de St-Jean (y compris les Mandéens, Mésopotamie), Protendants indigènes, ne sont pas circoncis.

Les Musulmans, et leurs sectes à éléments païens et chrétiens : Yézidi (Kurdistan), Alaouites ou Ansariéh ou Nosairi (Syrie côtière du Nord), Ismaélites ou Assassins et Cadmoudistes (Syrie centrale), sont circoncis. Seuls font exception les Druzes (Djebel-Hauran, Sud de l'arrière-Syrie), qui ne sont pas circoncis.

**Afrique.** — Tous, Païens, Falacha ou Juifs indigènes d'Éthiopie, Chrétiens indigènes à savoir Coptes d'Égypte et Amhara ou Abyssins chrétiens, et Musulmans sont circoncis.

Quant aux *Abyssins chrétiens* ou *Amhara*, ALLAIX dit simplement [p. 116] que les prêtres l'effectuent « de 8 mois à 4 ans », sans que nous sachions où il a recueilli cette donnée. La question est plus compliquée que cela (3), elle a été discutée à deux reprises par ZABOROWSKI [ZAB. 1894 et ZAB. 1896]. Notons tout d'abord que COURBON (p. 15) et PAULITS-CHKE [ZAB. 1896, p. 657] ont commis une erreur en prétendant que les Abyssins circoncisaient au 8<sup>e</sup> jour, c'est-à-dire comme les Juifs. Selon BRUCE [ibidem], les Agaou, c'est-à-dire la vieille population éthiopienne païenne, se circoncisent tous ; et les Abyssins chrétiens pratiquent la cérémonie « parce que Jésus-Christ et les apôtres étaient circoncis » [ibidem], sans qu'il y ait un âge déterminé pour l'opération, dit expressément le même auteur [ZAB. 1894, p. 91]. D'après SANTELLI [ibidem], elle s'effectuerait chez eux, comme chez leurs voisins musulmans les Danakil et les Somali, entre 9 et 12 ans, ou parfois plus tôt. Selon MARCHI aussi, tous les Abyssins se circoncissent, et cet auteur a rapporté une photographie représentant des Abyssins chrétiens procédant à l'opération sur un enfant de 3 ans au moins [ZAB. 1896, p. 656-7]. Ce qui a dû créer la confusion relativement à la date de la circoncision chez les Amhara, c'est le fait que les Falacha ou Juifs d'Abyssinie (Éthiopiens ayant adopté la religion hébraïque) la pratiquent au 8<sup>e</sup> jour, mais — à la différence des vrais Juifs — au 9<sup>e</sup> jour si le 8<sup>e</sup> est un sabbat [FLAD, 31] (4).

Selon l'historien JOSEPH, qui vivait au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, c'est en souvenir de l'âge susmentionné de leur ancêtre Ismaël lorsqu'il fut opéré, que les Arabes de son époque (donc préislamiques) se faisaient circoncire à 13 ans. L'Islam propagea l'usage de la coutume, mais sans y attacher un sens proprement religieux, car le Coran n'en parle pas ; c'est donc, pour les musulmans, une opération certes traditionnelle — des considérations hygiéniques ou anatomiques peuvent avoir joué un rôle à l'origine, — mais pas à proprement parler religieuse, et l'âge de la coutume est variable selon les contrées. Ainsi les musulmans en général la pratiquent de 7 à 13 ans [ALLAIX, p. 112], pas avant 6 à 7 ans, dit ZABOROWSKI [1894, p. 87], qui ajoute cependant qu'en Algérie on y a souvent recours dès 4 ans. CORRE donne les dates suivantes : Algériens de 5 à 9 ans,

(3) Au cours des deux années que nous avons passées en Éthiopie, nous ne nous sommes malheureusement pas occupé de la question, de sorte que nous devons avoir recours, sur ce point, à d'autres auteurs.

(4) Nous noterons ici que les sectes subhébraïques des Caraimes et des Soubotniki observent toutes deux la circoncision.

Les Caraimes (avec un t), ethno-racialement des Irano-tataro-finno-slaves, cantonnés principalement en Crimée et descendants probables des Khazars, professent la religion caraimite (avec un m), c'est-à-dire hébraïque non-talmudique. La Russie tsariste et le Reich d'aujourd'hui les reconnaissent comme non-Juifs. Le Gouvernement français n'a pas encore pris position. Personnellement, nous estimons qu'on peut les considérer comme non-Juifs, étant donné qu'ils n'ont pas la mentalité juive et sont régis par une stricte règle matrimoniale endogamique : les enfants d'un Caraimite, homme ou femme, qui épouse un non-Caraimite, sont perdus pour leur communauté. Les Caraimes, pour rester caraimites, ne peuvent donc se marier qu'entre eux, postulat difficile à satisfaire pour les membres épars de la communauté. Aussi celle-ci diminue-t-elle et les Caraimes ne sont-ils guère aujourd'hui plus de 8.000, dont 250 en France, parmi lesquels moins de 200 à Paris. Ceux-ci disposent d'un organisme central où tous les vrais Caraimes sont enregistrés. Les sujets qui, pour esquiver le statut des Juifs — comme nous avons pu le constater plus d'une fois — se prétendent caraimites sans être enregistrés, sont à considérer comme Juifs.

Les Soubotniki ou Sabbatiens ou Judaïsants sont une secte qui s'est recrutée au XIX<sup>e</sup> siècle (elle est aujourd'hui quasi éteinte) parmi la population slave de la Russie méridionale ; les Soubotniki, c'est-à-dire « observateurs du samedi » n'ont pas été tolérés par les tsars.

Kabyles (Berbères musulmans) 6 à 8 ans. Les Arabes pratiquent aujourd'hui la coutume à la puberté [ZAB. 1894, 87], de 6 à 15 ans [LODS, 226], les Arabes du Sud-Ouest de l'Arabie le 7<sup>e</sup> jour, ou le 14<sup>e</sup>, ou le 21<sup>e</sup> ou à un autre multiple de 7, pendant plusieurs mois de la première année [HILDEBRANDT, X 397], les Arabes d'Égypte paysans de 12 à 14 ans, les citadins de 5 à 6 ans [LANE, I, 86]. Pour HILDEBRANDT [VII, 4], les Somali opèrent entre 8 et 10 ans, pour SANTELLI [ZAB. 1894, 91], les Danakil et les Somali de 9 à 12 ans et parfois plus tôt, tandis que SCHMIDT & KOPPERS [239] parlent de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année pour les Somali, les Kounama (païens) du Nord de l'Abyssinie et les Kabyles. Les Turcs font l'opération de 8 à 10 ans [CORRE dans ZAB. 1896, 655], de 8 à 13 ans [ANDREE, 171], les Persez modernes de 3 à 4 ans [ibidem], mais aussi, d'après le vieux récit de GMELIN [164], de 7 jours à 10 ans. MAC MUNN [161] s'exprime presque similairement au sujet des musulmans de l'Inde : « l'opération doit se pratiquer entre 7 et 12 ans, ou bien le 7<sup>e</sup> jour après la naissance », et le même auteur ajoute : « Chez les Arabes, et l'on sait que l'Islam leur a emprunté beaucoup de coutumes, c'était aux époques reculées une cérémonie qui précédait le mariage et qui se pratiquait, non pas devant les femmes de la famille, mais devant la promise ; si le courage de son fiancé faiblissait, elle pouvait refuser de l'épouser ». De façon générale, il paraît certain qu'au cours de ces derniers siècles, la recherche de la virginité a fait hâter, dans le monde musulman du Nord et de l'Est de l'Afrique, le mariage et l'âge de la circoncision.

Si l'on passe, au delà de l'Inde, aux musulmans de l'Indonésie, on constate [ANDREE, 171-2, d'après WILKEN] que l'âge requis se rapproche notablement de l'âge adulte, preuve entre autres symptômes, que l'islamisme s'est établi là chez des peuplades qui pratiquaient déjà l'opération ; c'est, de plus, en Indonésie (et en général en Océanie et en Amérique) que l'on observe non seulement la circoncision vraie ou circulaire, par ablation d'un lambeau de chair, mais aussi la circoncision par incision rectiligne, sans ablation. L'auteur mentionné donne comme époque générale en Indonésie de 10 à 16 ans, plus particulièrement à Java, où se pratiquent circoncision et incision : de 12 à 15 ans ; dans le Sud des Célèbes 12 ans ; une autre donnée intéressante se rapporte au Nord de cette île, où l'on pratiquait, de 12 à 20 ans, la circoncision dans les classes sociales supérieures, l'incision dans les classes inférieures.

En ce qui concerne les populations païennes, nègres de l'Afrique en particulier, il n'y a pas lieu de procéder à une énumération interminable ; les exemples recueillis par ZABOROWSKI montrent que, chez eux, la circoncision se pratique, à part quelques exceptions douteuses, à un âge relativement avancé, c'est-à-dire à la puberté ; d'autre part, la date de 25 ans fournie par JOMARD, pour les Ethiopiens païens que sont les Galla, doit être erronée ; celle de 14 ans, de JOUSSEAUME, est plus vraisemblable. Pour les Noirs donc, on notera, dans ZABOROWSKI : Noirs en général, de 14 à 15 ans ; Bambara (GALLIENI), de 12 à 15 ans ; Bambara (JAIME), de 10 à 15 ans ; Mandingues (CAILLIE), de 15 à 20 ans ; Mandingues (MARCHE), de 14 à 16 ans ; Bechuana (LIVINGSTONE), 14 ans ; Transvaal (JACOT), de 12 à 13 ans, tous les 6 à 7 ans ; Bechuana et Hova de Madagascar, de 10 à 16 ans, tous les 7 ans. Selon CHERON (p. 297), les Malinké opèrent « comme la plu-

part des peuplades du Soudan français... les garçons âgés de 15 à 17 ans » ; d'après LEIRIS (p. 65), les Namchi du Cameroun entre 10 et 20 ans ; et Georges BRUEL, dans son grand ouvrage *La France Equatoriale* (p. 187), dit des populations de cette région que les tribus qui pratiquent la circoncision, le font à la puberté.

Ces dates de la vie, fort variables, on le voit, selon la communauté, l'âge de l'individu et la durée pendant laquelle l'opération peut se pratiquer, se laissent cependant grouper autour de trois époques de l'existence, à savoir autour des trois pubertés. Ce sont [ALLAIX, 131] :

La *première puberté*, ou *puberté de naissance*, se manifestant (avec pointe maxima au cours de la deuxième semaine) par des traits plus accentués qu'ultérieurement, par un volume des testicules qu'ils reperdront, par l'apparition, une fois sur quatre, de règles chez les filles, de lait dans les seins (même chez les garçons), de modifications cutanées et de pousse de poils qui disparaîtront par la suite.

La *deuxième puberté*, *petite puberté* ou *puberté de 7 ans*, à la fin du premier septennat, avec des phénomènes plus instinctifs que somatiques (PENDE, de Gènes, aurait cependant observé des phénomènes de « matronisme » de cet âge), puberté caractérisée par une certaine attirance sexuelle, une exubérance se traduisant par le rire et le chant, ainsi qu'une intelligence plus éveillée, alors que ces manifestations s'atténueront au cours des années suivantes, qualifiées à juste titre, dit le D<sup>r</sup> ALLAIX, d'âge « ingrat ».

La *troisième puberté*, ou *puberté tout court*, à la fin du deuxième septennat, qui est celle dont il est habituellement question quand on parle de ce phénomène et qui se caractérise par : l'apparition de la menstruation, le développement du système pileux sur tout le corps, ainsi que la manifestation de caractères sexuels, somatiques et psychiques. C'est là le *début de la vie sexuelle*.

Sans tenir compte des cas moins précis, on peut faire en somme la triple constatation suivante : les *peuples primitifs se livrant à la circoncision la pratiquent à la troisième puberté*, les *musulmans à la deuxième*, les *Juifs à la première puberté*. Et l'on ajoutera, relativement au but de la pratique : la circoncision à la troisième puberté a une valeur *initiatrice*, à la première puberté une valeur *symbolique* ; quant à la pratique à la deuxième puberté, elle a été empruntée par les musulmans aux autres ressortissants du cycle culturel pastoral ; selon SCHMIDT & KOPPERS, c'est dans ce cycle que la signification d'un rite d'initiation aurait « muté » et serait devenue une manière d'offrande, comparable au don des prémices ; subsidiairement, chez les musulmans, l'opération relève peut-être aussi d'un souci d'hygiène plus marqué que ce n'est le cas dans la première et dans la troisième puberté ; cet âge intermédiaire de la deuxième puberté est trop tardif pour un symbole en vue de toute l'existence, trop précoce pour une initiation à la vie sexuelle.

\* \* \*

La circoncision, chez les Hébreux, est symbolique, avons-nous dit. Symbolique de quoi ? — Les trois passages de l'Ancien Testament qui s'y rapportent ne sont pas parfaitement concordants ; ils expriment des variantes, si même ils ne doivent pas être interprétés comme des explications différentes.

Le premier passage, le plus communément cité, est

le suivant (Genèse 17 : 9-14) : « Dieu dit à Abraham : « Toi, tu garderas mon alliance, toi et tes descendants « après toi, selon leurs générations. C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta « postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez ; et ce sera un signe « d'alliance entre moi et vous. A l'âge de huit jours, « tout mâle parmi vous sera circoncis, selon vos générations, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il soit « acquis à prix d'argent de tout fils d'étranger, sans « appartenir à ta race. On devra circoncire celui qui « est né dans la maison et celui qui est acquis à prix « d'argent ; et mon alliance sera dans votre chair une « alliance perpétuelle. Un mâle incirconcis, qui n'aura « pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du « milieu de son peuple ; il aura violé mon alliance. »

Le deuxième passage, contradictoire avec le premier, est moins net (Exode 4 : 24-26) : « Pendant le « voyage [du retour de Moïse en Egypte], en un lieu « où Moïse passa la nuit, l'Eternel l'attaqua et voulut « le faire mourir. Séphora prit une pierre aiguë, « coupa le prépuce de son fils, et le jeta aux pieds de « Moïse, en disant : Tu es pour moi un époux de sang ! « Et l'Eternel le laissa. C'est alors qu'elle dit : Epoux « de sang ! à cause de la circoncision. »

Il en résulte que Moïse, postérieur à Abraham, n'avait pas fait circoncire son fils, et il ne l'était pas lui-même. Le rite aurait été introduit par cette ofrande propitiatoire.

Le troisième passage, qui n'est pas absolument contradictoire avec les deux précédents et pourrait être conçu comme complémentaire, n'en paraît pas moins instituer la circoncision pour remémorer la levée d'opprobre qu'elle devait signifier (Josué 5 : 2-9) : « En ce temps-là, l'Eternel dit à Josué : Fais-toi des « couteaux de pierre, et circoncis de nouveau les enfants d'Israël, une seconde fois. Josué se fit des « couteaux de pierre, et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline d'Araloth. Voici la raison pour « laquelle Josué les circoncit. Tout le peuple sorti « d'Egypte, les mâles, tous les hommes de guerre « étaient morts dans le désert, pendant la route, après « leur sortie d'Egypte. Tout ce peuple sorti d'Egypte « était circoncis ; mais tout le peuple né dans le désert, pendant la route, après la sortie d'Egypte, « n'avait point été circoncis. Car les enfants d'Israël « avaient marché quarante ans par le désert jusqu'à « la destruction de toute la nation des hommes de « guerre qui étaient sortis d'Egypte et qui n'avaient « point écouté la voix de l'Eternel ; l'Eternel leur « jura de ne pas leur faire voir le pays qu'il avait « juré à leurs pères de nous donner, pays où coulent « le lait et le miel. Ce sont leurs enfants qu'il établit « à leur place ; et Josué les circoncit, car ils étaient « incirconcis, parce qu'on ne les avait point circoncis « pendant la route. Lorsqu'on eut achevé de circoncire toute la nation, ils restèrent à leur place dans « le camp jusqu'à leur guérison.

« L'Eternel dit à Josué : Aujourd'hui, j'ai roulé de « dessus vous l'opprobre de l'Egypte. Et ce lieu fut « appelé du nom de Guilgal [action de rouler] jusqu'à ce jour. »

Si le terme d'alliance n'est formellement exprimé que dans le premier passage, les deux autres postulent aussi une manière d'alliance, et c'est bien ce sens que l'on attribue couramment à la circoncision hébraïque. L'importance du symbole explique la ténacité avec laquelle les Juifs se cramponnent à ce rite — mais cela signifie aussi l'intérêt que revêt la constata-

tion de l'opération subie pour le dépistage de l'« esprit » judaïque : nous en reparlerons tout à l'heure.

Cependant, le fait de savoir que la circoncision représente, pour les Juifs, une alliance avec Yahvé, ne donne pas encore la raison de ce symbole. L'explication de GERLAND [dans WAITZ, 28, 40], à laquelle ANDREE reproche d'être trop habile, a du moins le mérite de fournir une possibilité d'interprétation en profondeur. Il est de nombreux peuples primitifs, surtout dans le cycle totémique, où l'on dérobo à la vue, non pas l'ensemble des organes sexuels, mais le pénis seul, ou même uniquement le gland, et cela au moyen d'un coquillage ou de toute autre enveloppement. GERLAND dit : « La crainte d'exposer le gland « à la vue ne provient pas de l'instinct de décence, « mais d'un sentiment religieux, qui l'a fait considérer tabou et donc, interdit aux regards. On découvre opératoirement cette partie organique, dispensatrice de vie et sacrée, pour ne pas la cacher à la « divinité, mais on la dérobo aux regards humains « pour ne pas enfreindre le tabou. Et la circoncision juive n'est pas, dans son essence, à considérer autrement. Elle est ordonnée par Dieu en même temps « qu'Abraham reçoit son nom signifiant : « Père de la « foule » et la promesse d'une nombreuse postérité. « Il introduit la coutume dans son peuple ; le membre dispensateur de vie est consacré à Dieu en « échange de la promesse d'une postérité. »

#### TECHNIQUE DE LA CIRCONCISION

Nous avons fait allusion plus haut à deux modes opératoires possibles de la circoncision. Elle peut, en effet, être effectuée selon deux principes différents :

- 1) circoncision circulaire,
- 2) circoncision rectiligne ou débridement.

La *circoncision circulaire*, ou circoncision vraie (au sens littéral du mot), peut être elle-même pratiquée, au début de l'intervention, de deux façons :

a) Par l'ablation, d'un coup d'instrument tranchant, de l'extrémité du prépuce étiré vers l'avant — un point c'est tout ! C'est là, parmi les populations nous intéressant ici plus particulièrement, la circoncision des musulmans (pour eux plus *ethnique* que rituelle, puisqu'elle n'est pas prescrite par le Coran) et des Caraïmes.

b) Par une incision dorsale, continuée sur les côtés par l'excision du cône préputial correspondant et la suture des bords de la plaie. C'est là la technique *chirurgicale* aujourd'hui courante des médecins français (par influence juive : voir plus loin). Avant la suture, le procédé peut être complété, de façon analogue, par une incision dorsale et l'excision correspondante d'un cylindre de la muqueuse restante — ce qui rapproche le status post-opératoire de celui qu'obtiennent les rabbins par la circoncision rituelle. Cette dernière se pratique selon le mode a de l'ablation simple, mais elle est complétée par une intervention particulière, qui en fait le 3<sup>e</sup> mode circulaire suivant.

c) L'opération *rituelle* hébraïque, pratiquée par l'opérateur dit *moheul* (le « coupeur »), comporte 3 actes successifs (ANDREE, 168) : le *milah*, le *priah* et le *mezizah*.

Le *milah* comprend lui-même l'étirement du prépuce en avant, d'un coup sec qui brise l'élasticité des tissus (à tel point que, laissé à lui-même, il ne se rétracte plus) son introduction dans une pince fixe en lyre et l'ablation de la partie étirée d'un coup de bistouri (jusqu'ici l'opération correspond à la circoncision ethnique musulmane).

Le *priah* est le refoulement, le déchiquetage, la décortication, avec les ongles des deux pouces, et l'arrachement de la muqueuse du prépuce jusqu'au delà de la couronne du gland, avec arrachement simultané du frein (et, la plupart du temps, des chancrelles situées de part et d'autre du frein). — Pour le status post-opératoire, le *priah* est la partie essentielle de l'intervention rabbinique ; elle ne se pratique normalement que dans la circoncision rituelle hébraïque, et permet de la reconnaître (en principe) de toutes les autres. En effet, l'arrachement de la muqueuse oblige le fourreau cutané à ce coller tout près du gland, tandis que dans la circoncision sans décortication, un cylindre muqueux de quelque 3 centimètres précède le fourreau cutané. A la vérité, peau et muqueuse peuvent à la longue apparaître si semblables qu'on les distingue avec peine ; l'arrachement du frein reste alors le symptôme de la circoncision rabbinique.

Le *mezizah* est la succion de la blessure (par le rabbin) pour arrêter l'hémorragie, des astringents pouvant être ensuite appliqués secondairement.

La succion de la plaie ne représente pas simplement un rite traditionnel vide de sens. Une succion tend réellement à arrêter l'hémorragie, à condition d'être assez violente. Nous rappellerons à ce propos, que, dans tout le cercle arctique, la castration du renne s'opère avec les dents et non pas au couteau. L'arrêt plus prompt de l'hémorragie est la raison qu'en donnent les Lapons et autres aborigènes du grand Nord. Il est certain que l'écrasement des tissus adjacents à la plaie, par les lèvres et les dents, apporte une contribution mécanique à la coagulation chimique spontanée du sang à l'air ; le principe d'écrasement des tissus est utilisé en chirurgie pour l'hémostatique. On peut même avancer que la castration avec les dents a été le processus primitif sur le globe ; en effet, si aujourd'hui, on ne neutralise plus que le renne de cette manière, nous avons trouvé, dans la relation que J. B. B. de LESSEPS a donnée en 1790 de son voyage au Kamtchatka, un passage se rapportant à la castration du chien selon ce procédé. Comme le chien a été domestiqué avant le renne, cette pratique aura subi les mêmes péripéties que d'autres coutumes et aura été « transportée » du chien sur le renne.

Revenons à la circoncision. La plaie est ensuite recouverte d'emplâtres ou d'un lambeau d'amadou (percés au centre) que retient un bandage.

Dans la *circoncision rectiligne*, on pratique un simple débridement, une incision dorsale (ou, mieux, deux incisions bilatérales), et l'on suture la nouvelle bordure, de longueur quasi doublée, du prépuce. Il n'y a donc pas ablation de matière en cette conjoncture, mais le résultat est le même, dans les deux cas, pour le gland, qui est désormais découvert (5).

Les opérations chirurgicales, circulaire et rectiligne, s'effectuent principalement dans les cas de phimose ou de paraphimose. Dans la phimose (ou le *phimosi*), l'orifice cutané est si étroit qu'il empêche le gland d'être découvert. Dans la paraphimose (le *paraphimosi*), le prépuce, dont l'orifice était trop étroit,

a été retiré de force et, turgescents, étrangle le gland en arrière de sa couronne. L'opération est alors nécessaire de crainte que le gland ne se sphacèle *in toto*. Les processus inflammatoires de la paraphimose peuvent nécessiter le recours à des procédés chirurgicaux aberrants ; ce que nous avons dit plus haut se rapporte au cas de phimose, de beaucoup plus fréquent.

Il existe donc, en résumé, 4 modes de circoncision : circulaire simple (comme la musulmane), circulaire avec déchiquetage (hébraïque), circulaire suivie de suture (chirurgicale), par débridement suivi de suture (chirurgicale).

Tant dans le domaine ethnographique que dans celui des observations sociales — telles celles qui se pratiquent pour la détermination de l'appartenance de certains individus à l'ethno-race juive —, il faudrait toujours pouvoir indiquer à quelle circoncision on a affaire.

Nous avons vu que, dans le domaine ethnographique, la distribution des deux procédés n'est pas la même et que l'incision rectiligne se pratique particulièrement à partir de l'Indonésie vers l'Orient. Chez bien des auteurs, la description des procédés n'est pas satisfaisante et l'on remarquera que d'autres langues prêtent moins à erreur que le français, du fait qu'elles disposent d'un terme général signifiant la « taille », « coupe », pour l'ensemble de la coutume, ce qui permet de réserver le terme de « circoncision » à l'opération circulaire et celui d'« incision » à l'opération rectiligne.

Mais sans parler des descriptions défectueuses, une stricte distinction des divers procédés est malheureusement, dans bien des cas, fort difficile. Des opérations atypiques, des interventions malhabiles, des cicatrices provenant d'ulcères ou de nécroses pré ou postopératoires, peuvent compliquer le diagnostic. En fait d'interventions malhabiles, nous avons observé des cicatrices tout à fait obliques et non pas perpendiculaires à l'axe du pénis. Il en est de si partielles que l'intéressé prétend ne pas être circoncis et tente de se recouvrir le gland avec ce qui lui reste de prépuce. A l'opposé, nous nous souvenons de deux sujets chez lesquels l'opérateur — rabbin ou non — avait porté son coup de bistouri si loin qu'il avait coupé l'extrémité du gland !

Ces deux opérateurs si généreux du bien d'autrui, ne devaient pas disposer des instruments classiques de la circoncision juive. Selon le tome II du grand ouvrage illustré, paru à Amsterdam en 1789 et intitulé *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, ces instruments sont au nombre de 3 (sans parler des accessoires) : 1° une baguette d'argent, épaisse comme une aiguille à tricoter, munie d'un gros bouton terminal, sur laquelle l'opérateur tire et tend le prépuce ; 2° une pince en forme de petite lyre renversée, dont les deux bras, immobiles, sont proches au point de ne laisser qu'une fente étroite entre eux (les Caraïmes se servent d'une pince analogue) ; 3° un bistouri dont le profil rappelle celui des couteaux individuels d'argent pour le poisson. Il est certain que lorsque le prépuce, étiré sur la baguette, a été passé dans la pince, celle-ci ne peut empiéter sur le gland. Mais il s'agit là d'un jeu d'instruments dont ne disposent certes pas toutes les communautés juives non citadines — non plus que les opérateurs non juifs.

Une autre grande difficulté à reconnaître les divers

(5) Il importe de savoir qu'il est des glands découverts qui n'ont pas été circoncis. Voir en particulier : LOTH (Edward), *Anthropologie des parties molles*, Paris, Masson, 1931, un des seuls exposés qui existent sur le sujet, mais qui est encore fort incomplet. Il suffit d'ailleurs, dans le cas de gland découvert, de ramener le prépuce en avant pour recouvrir le premier, du moins pendant un instant. — Quelques rares individus naissent sans prépuce, cela s'accompagnant en général d'autres malformations sexuelles.

modes opératoires, difficulté augmentant avec l'âge de l'opéré, est l'extrême élasticité des tissus de la région. Avec le temps, les inégalités tendent à s'effacer, les cicatrices peuvent devenir très peu apparentes ; ainsi, à la longue, les points de suture ne laissent plus de trace visible. Parfois le diagnostic est facilité par l'examen du champ opératoire à la lumière noire (lumière de Wood), qui renforce les pigmentations et blanchit les parties pâles. Des points de suture, par exemple, imperceptibles à la lumière normale, peuvent alors apparaître.

La difficulté principale pour distinguer l'intention rituelle d'une opération est cependant d'un tout autre ordre. Nous en parlerons plus loin.

### RACE ET CIRCONCISION

Rappelons, au début de ce que nous avons maintenant à dire, la définition quasi officielle de la race : « La race est un groupe humain pourvu d'un certain effectif de propriétés biologiques héréditaires qui manquent à d'autres groupes ».

Les traces de la circoncision sont-elles héréditaires ? — Chacun sait que ce n'est pas le cas et que l'intervention doit se répéter à chaque individu. La circoncision n'est pas, en conséquence, un caractère racial. Toutefois, elle n'est pas sans un certain rapport avec la race, nous verrons comment !

Mais il nous faut préalablement déblayer le terrain en réfutant une thèse, fort intéressante bien qu'erronée, assez connue à Paris, puisque son auteur est praticien de notre ville et que, de façon générale, la France, patrie de LAMARCK, a tendance à rester fidèle au lamarckisme, c'est-à-dire à la doctrine de l'évolution par adaptation au milieu.

Le D<sup>r</sup> ALLAIX fait de ce qui n'est qu'une simple coutume, toute enracinée qu'elle soit dans les mœurs de l'ethnie juive, la cause même de ce qu'il y a de racial dans cette communauté. Pour lui, la race juive, — dans ses caractères somatiques répétons-le pour être bien compris —, est le résultat de la circoncision. Selon cet auteur, il y aurait, et non seulement pour les Juifs, répercussion intime de l'opération sur l'organisme entier, celle-ci favorisant le « principe masculin », lequel correspondrait, en morphologie, au caractère de convexité : « convexité générale de l'axe facial, et convexités partielles liées à l'augmentation de volume des sinus et au développement des zones parasexuelles : nez et lèvres » [p. 133].

L'admission d'une pareille thèse aboutirait à la négation, pure et simple, de la race, avec toutes les absurdités qui en découleraient. Sans parler de ce qu'on sait sur la non-hérédité des caractères acquis (du moins de ceux qui proviennent d'un traumatisme brusque), la façon dont la thèse ALLAIX est obligée de se défendre dans le cas suivant suffirait à prouver sa fragilité.

Il est des Levantins — nous avons eu affaire à des cas de cet ordre lors de nos examens — qui, tels les Melkites et les Maronites, étant catholiques et non circoncis, n'en présentent pas moins, dans un grand nombre de leurs représentants, un type si judaïque, que nous ne nous chargerions pas personnellement de les distinguer au simple vu de leur typologie extérieure. Dans ces cas, que ne nie pas ALLAIX, il admet que l'influence exercée par la circoncision, vraisemblablement subie par leurs ancêtres, il y a bien des siècles, a tellement marqué le type que ce dernier en reste inaltérable. En d'autres termes, le milieu n'agirait maintenant plus en retour — thèse

non seulement partielle dans le choix de ses agents modificateurs, mais contraire à ce que nous savons de l'annihilation rapide de changements superficiels lors de la transplantation d'un sujet modifié dans ses conditions primitives.

Ainsi, la thèse d'ALLAIX ne reste intéressante que parce qu'elle représente, de façon paradoxale, certaines vues qu'on entend parfois vaguement exprimer relativement à la circoncision. Celle-ci n'est pas sans un certain rapport avec la race, mais sous un autre angle. Avant d'en montrer l'incidence, nous ne voulons pas quitter les Melkites et Maronites sans rapporter la méprise à laquelle ils peuvent donner lieu, qui témoigne au reste de l'analogie de leur type avec le type judaïque.

Peu de temps avant la guerre, et après les troubles entre Arabes et Juifs qui avaient ensanglanté la Palestine, Louis-Ferdinand CELINE nous avait engagé à aller voir un photographe monmartrois, qui revenait de là-bas et rapportait d'intéressants souvenirs, tant pour l'œil que pour l'oreille. Or, relativement au sujet que nous traitons ici, un détail nous frappa particulièrement dans le récit du voyageur : il arrivait aux Arabes, racontait-il, de se promener tout nus pour montrer qu'ils n'étaient pas circoncis et ne pas être pris pour des Juifs. Mais on sait, mises à part diverses communautés montagnardes ou vivant à l'écart, que les musulmans sont circoncis ; même si certains Arabes de Palestine songeaient à ne plus pratiquer la circoncision dans leurs familles pour ne plus être confondus avec les Juifs, cela ne pouvait être valable pour les adultes de 1937-1938. Comme nous ne voulons pas mettre en doute le récit du voyageur, il ne peut s'agir que de Syriens dans le genre des Melkites et Maronites, si fort ressemblants aux Juifs et à l'allure peut-être différente de celle des Arabes, qui ne voyaient pas de meilleur moyen de ne pas être pris par ces derniers pour des Juifs.

Mais la circoncision a tout de même quelque rapport avec la race, avons-nous dit. Certes, le stigmate organique n'est en lui-même pas transmissible. Toutefois la race est un phénomène biologique et si ses caractères somatiques sont les seuls qui frappent la vue, ils n'en sont pas moins accompagnés de certains traits psychiques héréditaires, donc raciaux. Quand on s'est rendu compte que la religion juive est aujourd'hui moins une confession de foi qu'un signe de ralliement ethnique, et que la circoncision, au lieu d'être une tradition quelconque, appartient à l'essence même du bagage religieux hébraïque, la question s'éclaire. L'acharnement de demi-Juifs à vouloir maintenir cette pratique inutile est un des principaux symptômes permettant de juger de leur bonne foi, quand ils prétendent être détachés de leur ancienne religion, et ségrégués de leur ancienne ethnie.

L'examen de demi-Juifs nous a fait faire la connaissance d'un nombre insoupçonné de « protestants » d'Ukraine et de circoncis « chirurgicalement ». Nous nous demandons parfois si, dans les rares cas où nous avons admis une typologie non-judaïque malgré la circoncision, nous ne nous sommes pas montré trop peu sévère, car, nous basant sur notre expérience, nous pouvons formuler les axiomes suivants :

a) Les demi-Juifs qui prétendent ne pas se souvenir des prénoms et noms de leurs grands-parents mentent presque toujours. La démonstration se fait, dans le cas des naturalisés, par la recherche, au Ministère de la Justice, du dossier de naturalisation — où

l'on trouve les raisons des oublis et des fables ;

b) Les certificats des églises catholique, protestante, orthodoxe, musulmane, etc., sont à considérer avec la plus grande méfiance. Nous avons tenu en mains de ces certificats attestant le christianisme d'ascendants de demi-Juifs, que ces derniers eux-mêmes, soumis à notre interrogatoire, nous déclarèrent être Juifs. Et nous avons pu constater la complaisance non seulement de certificats récents, mais de papiers vieux de plus d'un demi-siècle : tel document, muni de timbres authentiques de l'époque tsariste, affirmait l'orthodoxie de telle dame, dont le fils reconnaissait qu'elle était Juive ;

c) Pour la circoncision, le processus devient plus compliqué et encore plus important à connaître. Non seulement certaines attestations médicales d'opération chirurgicale sont mensongères, mais celles qui sont véridiques devraient, presque toutes, être rejetées. Pourquoi ?

Il est hors de doute, pour nous, que nombre de pères désirant faire pratiquer sur leur fils le « signe de l'alliance », demandent ou suggèrent au praticien une opération que ce dernier a intérêt à effectuer, et pour laquelle on peut toujours trouver une indication. Inversement, nombre de médecins Juifs, judaïsants ou intéressés conseillent l'opération non seulement dans une idée de lucre, mais avec une arrière-pensée rituelle. Nous avons observé des fils de médecins juifs de la région parisienne — depuis déportés — qui avaient été circoncis à fond sans excuse, puisque du point de vue hygiénique, les prescriptions suffisent, qu'en cas de phimose, une dilatation suffit pour ainsi dire toujours au dire de praticiens comme le D<sup>r</sup> ALLAIX, et qu'en cas très rare d'opération nécessaire, un simple débridement tient parfaitement lieu d'ablation. Nous avons même eu l'occasion de demander à un confrère, dont nous avions sous les yeux une attestation de circoncision chirurgicale, la raison pour laquelle il avait procédé par ablation et non simplement par incision. Il nous répondit que ses maîtres lui avaient appris à procéder par ablation de façon régulière. Or, quand on veut bien se remémorer la campagne qui fut faite, il y a un certain nombre d'années, dans le corps médical, en faveur de la circoncision, prétendument par hygiène, on peut être certain d'une chose : c'est que cette campagne était d'inspiration juive. Nombre de praticiens ne se doutent pas qu'ils ont subi, sans y songer, une suggestion du prosélytisme juif.

D'autre part, ce qui risque d'enlever toute valeur à la tentative de distinguer entre les suites opératoires de la pratique rituelle et l'intervention chirurgicale, c'est le fait, comme nous le tenons de médecins ayant assisté à de nombreuses opérations rituelles à Paris, que les « moheuls », aujourd'hui, n'effectuent généralement plus le déchetage classique avec les ongles, mais enlèvent la muqueuse, moins complètement, avec des ciseaux. Etant donné, d'autre part, leur habileté, il arrive fréquemment que les familles demandent, en vue d'une opération à but strictement chirurgical, le moheul et non le chirurgien. Il en résulte que si l'on constate les suites d'un déchetage, on peut affirmer l'opération rituelle, mais que l'inverse n'est pas nécessairement juste, puisque des opérations à but parfaitement rituel sont performées sans déchetage.

Mais dans ce domaine, nous possédons encore mieux. Un demi-Juif, qui a été opéré dans son enfance, nous a communiqué la correspondance de ses

parents témoignant de leur appréhension au sujet de l'intervention. Le père, Juif ne pratiquant plus la religion hébraïque, avisé à distance (en service militaire) par la mère, réputée chrétienne, lui écrit : « ...Je suis tellement étonné du diagnostic de ce « médecin de quartier que je me demande s'il n'exige pas cette circoncision un peu à la légère, sans raisons vraiment impérieuses. Quel âge a ce médecin et comment se nomme-t-il ? Ne serait-ce pas un « israélite, qui voudrait en quelque sorte convertir « notre fils en usant de son autorité de médecin ?... » Même si la correspondance joue en faveur du sujet en question (disons en passant que la qualification de « Juif » lui a tout de même été maintenue), le fait ici intéressant c'est qu'elle prévoit dûment cette possibilité, alors que des têtes de linotte d'Aryens vous soutiennent que pareille idée ne peut même effleurer le cerveau d'un médecin et d'un simili-phimosé en quête d'opération.

Nous avons ainsi pu observer des groupes entiers de familles, d'origine certainement juive par la consonance des noms, disposer d'une gamme de vieux papiers chrétiens, tout en continuant à pratiquer la circoncision et à se marier strictement entre elles. En fait, ces familles restent juives ; vis-à-vis de la loi, les papiers sauvent la mise !

C'est pourquoi on peut affirmer que les lois actuelles sont tournées, les attestations de religion chrétiennes, nécessaires sans doute, ne signifiant cependant rien si les familles autrefois de religion hébraïque continuent à se marier entre elles et à pratiquer des circoncisions dites chirurgicales (6).

Une rédaction révisée de la loi devrait donc tenir compte de ces deux ordres de faits ; mariages entre les lignées autrefois juives et pratique d'une opération préputiale quelconque chez l'intéressé, chez son père, chez son fils, chez son frère, chez son cousin. La législation ne risquerait pas d'errer sensiblement en établissant que tout juif à 50 % qui est circoncis — quel qu'en soit le motif — doit être considéré comme Juif (et non pas seulement, comme le prévoit la loi actuelle, s'il est de religion juive ou marié à un conjoint juif). En tout cas, au point de vue statistique, on se trompera toujours le moins en posant l'équation : circoncis = Juif ! et les circoncis n'ont pas à prétendre qu'ils l'ont été contre leur gré. Le maintien de la pratique sous-entend la persistance, dans le milieu où ils ont été élevés et dont ils ont subi l'influence, d'une mentalité connexe, anti-aryenne.

S'il arrive pourtant, dans une famille reconnue française bien que partiellement de filiation juive, de devoir réellement réclamer une opération pour phimose, paraphimose ou accident de cette nature, on ne saurait trop lui recommander de faire établir dès avant l'opération les justifications médicales nécessaires — avec photographie des organes sexuels en grandeur naturelle — afin de pouvoir, plus tard, dûment présenter l'état des faits. Les conseils de révision devraient, en effet, être chargés d'un examen sous ce rapport, avec notations appropriées.

C'est d'ailleurs, en bonne partie, à l'intention des demi-Juifs, que nous avons proposé (dans *Le Soir*, de Bruxelles, du 26 juin, dans *Le Matin* du 16 juillet

(1) Nous avons même entendu dire que des familles se contentent de faire ouérer l'aîné des fils — rite valable pour tous les autres. Mais il se peut que cette interprétation de certains faits soit erronée. Elle mérite en tout cas confirmation, car rien, dans la loi mosaïque, ne permet la possibilité d'une « délégation de pouvoirs » dans ce domaine.



let, ainsi que le 5 novembre, dans notre rapport sur *La conception de l'ethnie française et le passeport ethnique* au 4<sup>e</sup> Congrès du Parti Populaire Français) l'introduction, dans la loi, d'une discrimination entre « citoyens » et « ressortissants » français. Dans ces derniers entreraient, naturellement, les demi-Juifs que la France doit garder, mais qui portent encore des traces de leur première origine.

Aujourd'hui, les individus qui ont subi la circoncision, sur l'ensemble du globe, peuvent être estimés, Juifs, musulmans et primitifs pratiquant la coutume

additionnés, à un huitième du sexe masculin, c'est-à-dire à quelque 150 millions de sujets mâles. La circoncision n'est pas aryenne. Celui qui a la prétention d'appartenir à la famille aryenne ne peut être circoncis. Que les ressortissants à des civilisations inférieures obéissent machinalement à cette routine, c'est compréhensible. L'intellectuel prétendument aryen qui y soumet encore les siens montre *ipso facto* qu'il refuse l'assimilation totale, pour lui et pour ses enfants. Il doit alors en supporter les conséquences matériellement et spirituellement.

## BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA CIRCONCISION

(à celle du Proche-Orient en particulier)

GMELIN. — 1774. — *Reise durch Russland...* III. — St-Petersburg.

Une société de gens de lettres. — 1789. — *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*. — Amsterdam (et Paris chez Laporte), 4 t.

LANE — 1846. — *Modern Egyptians*. — Londres.

COURBON. — 1862. — *Observations topographiques et médicales, recueillies dans un voyage en Abyssinie*, dans *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, III, 1861.

FLAD (M.). — 1869. — *Kurze Schilderung der abessinischen Juden*. — Kornthal.

HILDEBRANDT. — 1875 et 1878. — Dans *Zeitschrift für Ethnologie*, années 7 et 10.

ANDREE (Richard). — 1889. — *Ethnographische Parallelen u. Vergleiche*. Neue Folge. — Leipzig, Veit

ZABOROWSKI. — 1894. — *De la circoncision des garçons et de l'excision des filles comme pratiques d'initiation*, dans *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 4<sup>e</sup> série, t. 5, p. 81-104.

Le même. — 1896. — *La circoncision, ses origines et sa répartition en Afrique et à Madagascar*, dans *L'Anthropologie*, t. 7, 652-675.

GRAY (L.H.). — 1910. — Article *Circumcision*, dans *Encyclopaedia of religion and ethics*, t. 3.

SCHMIDT (W.) et KOPPERS (W.). — 1924. — *Volker und Kulturen*. I. — Regensburg, Habel.

LODS (Adolphe). — 1932. — *Israël, des origines au milieu du 8<sup>e</sup> siècle*. — Paris, Albin Michel, collection « L'évolution de l'humanité ».

MACMUNN (George). — 1934. — *Mœurs et coutumes des basses classes de l'Inde*. — Paris, Payot.

MONTANDON (George). — 1934. — *Traité d'ethnologie culturelle*. — Paris, Payot.

CHERON (Georges). — 1933. — *La circoncision et l'excision chez les Malinké*. — Dans *Journal de la Société des Africanistes*, t. 3.

LEIRIS (Michel). — 1934. — *Rites de circoncision namchi*. — Ibidem, t. 4.

ALLAIX (Henri). — 1936. — *Les mutilations sexuelles*, dans *Réunions Médico-Chirurgicales de Morphologie*, 1<sup>re</sup> année, N° 4 (décembre). — Paris, chez le Dr Claoué.

Notre travail était achevé lorsque nous avons eu connaissance de BARAS (E.). *La circoncision. Son histoire et son importance au point de vue hygiénique*, Paris, Lipschutz, 1936, mémoire de 57 pages doté d'une forte bibliographie médicale. — Le Docteur BARAS préconisant la circoncision devrait être fusillé.

## L'Institut allemand des Sciences de l'étranger à Berlin

Sous les auspices de la Société Berlinoise d'Anthropologie, d'Ethnologie et de Préhistoire (président : Prof. UNVERZAGT), notre directeur a donné à Berlin, le 21 mai, une conférence sur *Les Paranthropiens* (singes humanoïdes fossiles) de l'Afrique du Sud. Cette conférence — sur un thème trop spécial pour que nous nous y arrêtions ici — lui a fourni l'occasion de visiter diverses institutions berlinoises, dont, entre autres, l'Institut Anthropologique de Berlin-Dahlem, et l'Institut des Sciences de l'Etranger. L'Institut Anthropologique (*Kaiser Wilhelm-Institut für Anthropologie, menschliche Erblehre und Eugenik*) a sa réputation mondiale faite. Organisé et dirigé jusqu'à ces dernières semaines par le professeur Eugène FISCHER, entre les mains duquel ont passé la majorité des anthropologues allemands actuels, il a maintenant à sa tête le Professeur Otmar von VERSCHUER tandis que le Professeur Wolfgang ABEL a repris la succession d'Eugène FISCHER à la chaire d'anthropologie de l'Université de Berlin. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce centre anthropologique, mais dirons deux mots de l'Institut allemand des Sciences de l'Etranger, qui représente quelque chose de tout nouveau, non seulement en Allemagne, mais pour le monde entier.

Le dit Institut (*Deutsches Auslandswissenschaftliches Institut*) a été fondé en 1939-40. Il occupe un beau bâtiment rouge sur la Schinkelplatz, à proximité immédiate du Dôme et de l'Université, c'est-à-dire en plein centre de la ville. Il forme d'ailleurs une faculté nouvelle, de l'Université dirigée par le Professeur SIX, et son but est triple :

1° Formation de spécialistes versés dans la connaissance des pays étrangers : connaissance de la langue, connaissance du pays lui-même et adaptation de ces con-

naissances à la politique; la formation politique est même considérée — les programmes y insistent — comme la science fondamentale. Ces études sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme de Docteur ès Sciences de l'Etranger.

2° Libres recherches dans le domaine scientifique propre à l'Institut, cette recherche s'accompagnant d'une participation active à la politique. Parmi les travaux effectués, il faut mentionner une « Bibliographie européenne » (*Europabibliographie*), publiée régulièrement, à raison d'un fascicule par pays.

3° Création d'un terrain sur lequel il serait possible, tant en Allemagne qu'au delà de ses frontières, de discuter scientifiquement des problèmes de la politique. Des organes comme la « Revue de politique » (*Zeitschrift für Politik*), ainsi qu'une série de précis (ceux qui ont paru jusqu'ici concernant : la Turquie, l'Irlande, l'Irak, la Hongrie, le Siam, le Japon, les Etats-Unis), préparent ce terrain.

Il s'agit, d'un mot, pour l'Allemagne, de préparer des hommes à la tâche immense que le nouveau Reich aura à accomplir dans la nouvelle Europe et dans le monde. A Paris, l'Institut a un représentant bien connu des cercles intellectuels, dont la mission est d'intéresser les savants et les écrivains français aux travaux de l'Institut.

Ajoutons qu'un des pédagogues de l'Institut des Sciences de l'Etranger, le Professeur von LOESCH, est en même temps Directeur d'un institut spécial pour l'étude des questions relatives aux frontières (*Institut für Grenz-und Auslandsstudien*), à Berlin-Steglitz, ce qui prouve l'énorme développement qu'a pris l'enseignement politique des problèmes de l'étranger dans le nouveau Reich.

# BIBLIOGRAPHIE

BERAUD-VILLARS (J.). — *L'empire de Gaô. Un Etat soudanais aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.* — Paris, Plon, in-16°, XXXII-214 p., 3 cartes, plus 6 figures hors texte, 1942.

Au moment où l'empire colonial est menacé de toutes parts et où l'on ne sait pas bien ce qui en subsistera, l'excellent petit livre de BÉRAUD-VILLARS contribue à montrer au grand public ce que représente pour nous la « boucle du Niger », centre de l'Afrique Occidentale Française. C'est un exposé historique, mais l'histoire éclaire ce que fut la contrée et ce qu'elle peut encore devenir.

On croit généralement que les Nègres d'Afrique ont toujours été dans la condition inférieure qu'ils occupent présentement. En fait, avant d'avoir été sous la direction des Blancs, ils avaient monté des Etats, qui, sans avoir naturellement jamais atteint au niveau des organisations de l'Asie, du Proche-Orient et de l'Europe, furent d'intéressantes créations féodales. Les bords du Niger en particulier virent florir une succession de ces Etats dont le dernier, l'empire du Sonraï, est le thème de l'ouvrage. Cet Etat qui s'étendait sur tout le cours du Niger moyen, s'écroula sous les coups des Maures, métis de Blancs, qui y cherchaient une compensation aux pertes que leur avaient fait subir les Espagnols dans la presqu'île Ibérique et les Turcs sur les frontières orientales du Maroc.

L'exposé historique est lui-même précédé d'une très bonne introduction sur les origines ethniques des populations dont il sera parlé au cours du récit, ainsi que de l'énumération des sources historiques indigènes (en langue arabe) qui permettent de remonter relativement si loin en amont dans le temps. Ajoutons que les quelques photographies de l'ouvrage, presque toutes prises par l'auteur lui-même, sont très heureuses, ce qui fait contraste avec d'autres publications coloniales que leurs auteurs parsèment d'innombrables petites vues indéchiffrables.

Le style est alerte, de sorte que la lecture se poursuit avec plaisir. Il est au reste émaillé de pertinentes remarques générales, telle celle-ci : « Si réduit que soit le domaine des nomades, il prend encore le monde en écharpe de Dakar à Vladivostok, en passant par les bordures du Sahara, l'Arabie, la Syrie et la Perse, le Turkestan, la Mongolie et la Sibérie. Un meneur de troupeaux pourrait pousser ses bêtes du Sénégal au fleuve Amour sans cesser de rencontrer les tentes de gens qui vivent la même existence qu'il ». L'auteur a dédié ses pages à la mémoire des soldats de l'armée noire morts pour la France. Puissent ces sacrifices n'avoir pas été vains pour l'avenir de l'empire !

George MONTANDON.

EICKSTEDT (Egon Freiherr von). — *Rassenkunde und Rassengeschichte der Menschheit* [Traité de raciologie et d'histoire raciale de l'humanité]. — Stuttgart, Enke, en cours de publication.

Il est des auteurs — nous pensons involontairement à un pseudo-anthropologiste français — qui écrivent toujours le même livre, en en permutant les paragraphes et en changeant le titre. Voilà un reproche qu'on n'adressera pas à EICKSTEDT. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> édition de ce traité, mais il a subi un tel développement, par rapport à la première, qu'on peut parler d'un nouvel ouvrage — sous le même titre. La première édition, en 6 fascicules, constituait un beau volume de 900 pages. Or, les 11 fascicules parus de la nouvelle édition, avec près de 1.400 pages, n'achèvent pas encore le premier volume, sur les 2 à 3 que comportera l'œuvre complète. C'est au moment de mettre sous presse que nous recevons les fascicules 10/11 ; comme les précédents superbement illustrés, ils sont presque exclusivement consacrés aux différences raciales du tronc et des extrémités : ces régions sont souvent traitées en parentes pauvres par rapport à la tête ; l'ampleur avec laquelle l'auteur expose son sujet ressort de ce seul fait.

Le traité de raciologie d'EICKSTEDT sera ce que l'on possèdera vraisemblablement de plus complet en la matière. Mais il ne s'agit nullement d'une publication ésotérique. Au contraire, l'auteur paraît avoir constamment à l'idée

de pouvoir être compris d'un large public, et les lueurs constantes — soutenues par une puissante illustration — qu'il projette sur les répartitions géographiques et l'histoire de l'humanité, permettent à tout homme de culture moyenne de suivre le fil de l'exposé — de l'exposé de ce que tout homme de culture moyenne devrait précisément savoir pour comprendre la valeur de la notion de race dans les heures que nous vivons présentement.

Ces échappées en dehors du domaine racial propre sont très dangereuses pour un auteur qui ne possède pas la notion claire de ce qu'est la race, par opposition à l'ethnie et à la nation. Mais EICKSTEDT lui-même fustige à juste titre ceux qui, confondant ces trois notions, beuglent « race, race, race » pour avoir ce vocable au bout de leur plume. Il devrait pourtant être manifeste qu'à vouloir faire de la race le *melting-pot* de toutes les valeurs, on se met dans l'impossibilité d'en dégager le substrat biologique, qui seul, est la race. L'auteur est donc un homme averti. Il peut se permettre toute digression, parce qu'il n'embrouillera pas les notions. Ces digressions, au contraire, les clarifieront.

Comment la matière de l'ouvrage, dont nous avons déjà le plan, est-elle répartie ? Il comporte trois sections, elles-mêmes englobant trois subdivisions, qui schématiquement, sont les suivantes :

## A. Préliminaires :

- a) Définitions.
- b) Histoire de l'étude de l'Homme.
- c) Les méthodes.

## B. Les formes humaines :

- d) Le développement de l'individu.
- e) La forme extérieure.
- f) Le comportement psychique.

## C. Les groupes humains :

- g) L'origine de l'humanité.
- h) Les races.
- i) La vie de la communauté.

On voit donc qu'il ne s'agit pas d'un traité d'anthropologie systématique comme l'est celui de Rudolf MARTIN, lequel, base de travail pour tout anthropologue, n'en reste pas moins réservé aux spécialistes. Il s'agit bien ici d'un traité de raciologie, qui ne perd de vue, dans aucune de ses considérations, le groupe humain tel que le forge l'appareil génétique.

Quelques voyageurs se figurent avoir la notion géographique d'un pays quand ils lui ont jeté un coup d'œil par la portière du wagon. Si on ne peut quitter le wagon, on ne s'imprègne de la réalité d'un désert ou d'une forêt qu'en la regardant, sans une parole, du matin au soir défilé. C'est seulement alors que l'image s'en est indélébilement fixée dans le cerveau. On ne saura ce qu'est la race et la raciologie si l'on ne s'attache au texte détaillé d'un exposé, du reste pittoresque, et si l'on n'en déchiffre l'une après l'autre les images parlantes.

G. M...N

MUEHLMANN (Wilhelm). — *Methodik der Völkerkunde* [Méthodologie ethnique]. — Stuttgart, Enke, in-8°, VIII-275 p., 1938.

Il s'agit d'un de ces copleux ouvrages à ouverture orange de la maison Ferdinand Enke, dont on sait d'avance qu'ils sont pleins de suc. Les événements ont empêché d'en parler en temps normal, et une autre raison nous rendait perplexe. Une œuvre méthodologique discute les méthodes. Or, l'auteur ne tient pas compte de la seule œuvre d'ensemble parue en France dans le domaine de l'ethnologie culturelle. A la vérité, MUEHLMANN rejette l'étude cyclo-culturelle, et l'on peut dire que son ouvrage s'oppose à la fameuse *Méthode der Ethnologie* de feu GRAEBNER — manuel qui a été, pendant un quart de siècle, le cathéchisme de l'ethnologie culturelle classique.

Dans son chapitre sur la théorie de l'ethnie, MUEHLMANN dit (p. 227) : « L'ethnologie n'est pas la science des for-

mations sociales et n'est pas la science des cultures, mais la science des ethnies ».

Voilà un point de vue que prêche le soussigné déjà bien avant la fondation de cette revue-ci. Le but est l'*ethnologie ethnique*, si l'on peut ainsi s'exprimer. C'est entendu ! Mais l'ethnologie culturelle ou culturologie ne saurait être condamnée globalement, cela pour deux raisons : 1° Elle devait tenter de donner ses preuves, avait à fournir une carrière. Elle doit être considérée, par rapport à l'ethnologie ethnique comme une science d'approche. A vouloir, d'emblée, mêler les notions, on tombe dans la confusion dont souffre encore la science française de l'Homme. C'est pourquoi il paraît nécessaire que des œuvres préliminaires fassent un exposé séparé des éléments biologiques (raciaux) et des éléments culturels (de civilisation). 2° La culturologie offre par ailleurs une valeur permanente. Elle n'est que la méthode de la préhistoire — la seule méthode possible en archéologie préhistorique ! — appliquée à l'époque actuelle, car la comparaison des peuples préhistoriques et actuels mettra toujours dans la nécessité de se limiter essentiellement aux seuls éléments susceptibles d'être comparés, à savoir, en sus des ossements, aux éléments ergologiques.

Ce en quoi, par contre, la méthode cyclo-culturelle à la GRAEBNER est critiquable, c'est d'avoir prétendu œuvrer selon une ligne prétendument « historique », alors que l'étude des civilisations doit relever des sciences naturelles.

Et ce n'est que quand on est dûment entraîné à savoir considérer l'ethnologie somatique pour elle-même, et l'ethnologie culturelle pour elle-même, que l'on peut aborder avec fruit, maître de sa matière, l'ethnologie ethnique, la science de l'ethnie, de l'« ethnos », comme s'exprime MUEHLMANN avec SHIROKOGOROFF.

Car, ainsi que le dit fort bien l'auteur (p. 236) : « Race et peuple ne sont pas identiques. Cependant, ils tiennent ensemble, et cela par sélection. Celle-ci produit une différenciation ethnique, mais aussi un élevage racial. Le processus de la formation de la race se passe à l'intérieur de l'ethnie ». Et plus loin, d'autre part : « Une autre circonstance est la conscience raciale. C'est un des plus importants facteurs pour la consolidation d'une ethnie, parce que la croyance en une origine commune appartient à la conception même de l'ethnie ».

Ces quelques considérations montrent déjà l'importance méthodologique de l'ouvrage de MUEHLMANN, qui se compose de quatre parties :

I. Introduction terminologique.

II. Historique de l'ethnologie ethnique (*Völkerkunde*).

III. Systématique : les problèmes de l'ethnologie ethnique et leur solution méthodique — partie se terminant par le chapitre essentiel : « La théorie de l'ethnie ».

IV. En guise de conclusion : les tâches de l'ethnologie ethnique.

Nous avons en France des ethnographes connaisseurs des régions qu'ils ont parcourues, mais ceux qui savent s'élever à la synthèse, vrai, combien sont-ils ? L'ouvrage de MUEHLMANN se présente donc comme un exposé nécessaire à la compréhension de l'ethnologie ethnique, conforme aux préoccupations de l'heure, et il est illusoire de prétendre avoir une connaissance de l'ethnographie si l'on n'est pas capable d'étudier les œuvres doctrinales qui s'y rapportent tant en allemand qu'en français.

G. M...N

VOLZ (Wilhelm). — *Die Besitznahme der Erde durch das Menschengeschlecht. Eine anthropogeographische Untersuchung* [La prise de possession du globe par l'humanité. Etude d'anthropogéographie]. — Stuttgart, Enke, in-8°, VII-205 p., 22 fig. et cartes, 1942.

L'auteur est connu pour ses explorations en Indonésie. Le contact de plusieurs années avec les multiples phénomènes géographiques de cette région et ses populations variées l'a bien préparé à entreprendre cette esquisse générale d'anthropogéographie — par quoi il faut entendre l'étude des liens internes qui unissent l'Homme à tous les phénomènes de la surface du globe.

Les ouvrages de géographie humaine, comme on appelle en français l'anthropogéographie, ne manquent pas chez nous, mais on peut constater d'emblée une différence de perspective entre ces ouvrages et celui que nous avons sous la main. Tandis que les traités de Vidal de LA BLACHE,

de Jean BRUNHES, et de leurs disciples, sont uniquement des descriptions, très fouillées sans doute, des rapports actuels de la Terre et de l'Homme, l'ouvrage de Volz se saisit de l'Homme dès la préhumanité et le suit au cours de son développement morphologico-spirituel et de sa formation typologique ou raciale. Et de même que les types préhumains et humains ont varié et que l'espèce humaine s'est multipliée, de même les milieux géographiques ont été bouleversés par certains phénomènes, tels, entre autres, que les glaciations. Il s'agit donc de suivre la concomitance des phénomènes humains et géographiques au cours des âges ; c'est l'histoire de ces rapports que tente l'auteur et l'on voit tout de suite la supériorité de principe que donne à Volz le fait de considérer l'Homme dans son dynamisme et dans son développement, contrairement aux considérations de notre géographie humaine.

Cela ne veut pas dire que nous serons d'accord avec l'auteur dans tous les détails de son exposé. Si, par exemple, entre la monogénèse et la polygénèse, il avait fait une petite place à l'ologénèse, il aurait tout naturellement pu résoudre le problème de la présence simultanée, au Quaternaire moyen, de Préhumains aux quatre coins de l'Ancien Monde (Java, Chine, Europe, Sud-Afrique).

L'auteur conçoit comme foyer de la première préhumanité la forêt équatoriale. Ces préhumains auraient acquis la station verticale en quittant la sylvie et en peuplant deux aires géographiquement totalement séparées, où se développèrent deux des grandes races actuelles : la grande race leucoderme (blanche) dans l'espace indo-européen ; la grande race xanthoderme (jaune) dans l'espace sino-extrême-oriental. La zone équatoriale restait occupée par les descendants sur place de la première humanité, scindés en 3 races noires locales : en Afrique, les Nègres, en Inde les Dravidiens, en Inionésie-Australie les Australo-Mélanésiens. Les Leucodermes, conformément aux richesses de leur aire, devinrent des chasseurs et mangeurs de viande, les Xanthodermes des végétariens. Etant donné ces manières de vivre différentes, les Leucodermes développèrent la civilisation lithique de la préhistoire, tandis que les Xanthodermes créaient une civilisation du bambou — ce pourquoi il n'en reste plus rien, car le fait de l'absence d'une civilisation paléolithique en Extrême-Orient a fait admettre à tort que cet espace n'aurait alors pas été occupé. Plus tard, les Leucodermes passaient à l'élevage et inventaient la charrue pour l'agriculture, tandis que les Xanthodermes en restaient à la houe, développant à l'extrême le jardinage qui fait vivre la Chine et le Japon.

Un des grands mérites de l'auteur, c'est de tenir ainsi la balance égale entre les facteurs de l'hérédité et ceux de l'environnement.

G. M...N

COSTON (Henry). — *La Franc-Maçonnerie sous la Troisième République*. — Paris, C.A.D., 8, rue de Puteaux, in-16°, p.

Que la III<sup>e</sup> République ait été l'instrument politique de la dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France, voilà ce qu'on ne saurait plus nier aujourd'hui sans faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

Laisant les contradicteurs de mauvaise foi de côté et s'attachant à éclairer les ignorants, plus nombreux qu'on pourrait le croire, M. Henry Coston vient d'écrire ce livre tant attendu de tous les militants révolutionnaires nationaux : « *La Franc-Maçonnerie sous la III<sup>e</sup> République* ».

Dans ce volume édité par le Centre d'Action et de Documentation antimaçonnique installé dans les locaux mêmes qu'occupaient les maçons de la Grande Loge de France, Henry Coston s'attache à montrer quelle fut l'emprise constante de la Franc-Maçonnerie sur les gouvernements successifs de la III<sup>e</sup> République.

Cela commence par le premier ministère dit de la Défense Nationale, où nous trouvons les FF. Em. ARAGO, Jules FAVRE, FERRY, GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, Jules SIMON, E. PICARD et CRÉMIEUX.

Cela continue par le premier Cabinet de la Présidence d'Adolphe THIERS, le Cabinet DUFAURE qui comptait un franc-maçon à chaque poste de commande important du Cabinet : F. Jules FAVRE, ministre des Affaires étrangères ; F. Ernest PICARD, ministre de l'Intérieur ; F. Léon SAY, Juff par-dessus le marché, ministre des Finances, et le F. Jules SIMON, ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

On voit donc nettement, au début de la III<sup>e</sup> République,

la main-mise de la Franc-maçonnerie s'affirmer sur le régime nouveau. Cette dictature connaîtra plus ou moins de puissance, des discussions intérieures pourront momentanément diviser les maçons au pouvoir, il n'en restera pas moins vrai que l'esprit maçonnique, tout au long de la III<sup>e</sup> République, orientera notre politique intérieure, extérieure, scolaire, militaire.

Cela restera vrai jusqu'au dernier ministère de cette III<sup>e</sup> République qui, née d'une défaite, finira dans une défaite : le cabinet Paul REYNAUD, où nous trouvons le F. : CHAUMPS, vice-président du Conseil, le F. : Henry Roy, ministre de l'intérieur, le F. : Albert SARRAUT, ministre de l'Education nationale, le F. : Alphonse RIO, ministre de la Marine marchande, le F. : Georges MONNET, ministre du Blocus, le F. : Fabien ALBERTIN, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics.

De son origine à sa fin, la III<sup>e</sup> République se révèle donc bien comme l'instrument politique de la franc-maçonnerie.

Sur les 105 ministères que connut la République depuis 1871, il n'en est que deux qui ne comptèrent aucun maçon : le premier Cabinet de BROGLIE, du 25 Mai 1873, et le Cabinet de ROCHEBOUET, du 23 Novembre 1877, ceci sous la Présidence du Maréchal de MAC-MAHON qui essaya de sauver la France de l'emprise maçonnique, mais finalement tomba sous les coups de la Secte.

Quel enseignement que celui du Maréchal de MAC-MAHON !

Après lui, c'est la dictature cynique des Loges. 36 Présidents du Conseil francs-maçons, 38 ministres des Affaires Etrangères francs-maçons, 47 ministres de l'Instruction publique francs-maçons, 48 ministres des Finances francs-maçons, et l'on pourrait continuer la nomenclature.

Comment voulez-vous que la vie politique française n'ait pas été profondément imprégnée de maçonnerie ?

Comment voulez-vous que l'air que l'on respire dans certaines administrations ne soit pas encore de l'air de la Loge ?

Comment voulez-vous que les anciens politiciens soient complètement dégagés de cette atmosphère ?

Comme le dit Henry COSTON, commentant le Message du Maréchal du 12 Août 1941 : « Souhaitons que ces sages paroles soient entendues de tous les Français. Souhaitons aussi que les décisions qu'elles annoncent soient appliquées dans toute leur rigueur, par ces fonctionnaires auxquels la nostalgie de l'Ancien Régime fait parfois oublier leur devoir le plus élémentaire. Au besoin nous y aiderons. »

Car pour Henry COSTON comme pour tous les vrais Révolutionnaires nationaux, il ne s'agit pas d'approuver la Révolution Nationale, mais de la faire.

Jacques PLONCARD

PONCINS (Léon de). — *La mystérieuse internationale juive*. — Paris, Beauchesne, in-16°, 308 p., nouv. édition, 1941.

Le même. — *La F. : M. : d'après ses documents secrets*. — Ibidem, in-16°, 370 p., 3<sup>e</sup> édition, 1942.

Nous joignons au compte rendu sur Henry COSTON la mention de ces deux ouvrages de PONCINS, puisque nous ne l'avons pas encore fait. Il s'agit, du reste, de deux éditions, revues et augmentées, d'ouvrages bien connus sur les deux thèmes respectifs qu'ils traitent. L'auteur est réputé pour le sérieux de sa documentation. Et, comme de coutume, le dessin de la couverture, qui attire l'œil, est de sa main.

George MONTANDON

PONCINS (Léon de). — *Israël, destructeur d'empires. Un document prophétique de 1899*. — Paris, Mercure de France, in-8°, 159 p., 1942.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons ce petit volume où PONCINS fait connaître l'étonnante prophétie de TROCASE, publiciste parfaitement ignoré. Il y a quarante ans, TROCASE a prévu la chute de l'Empire austro-hongrois, l'échec de la ruée juive sur l'Allemagne, la montée hitlérienne, la fusion austro-allemande, le bolchévisme judéo-russe, se demandant pour finir si la France ne suivra pas l'Autriche en qualité de victime de la ruée juive. Il importait que le nom d'un tel « visionnaire » ne sombrât pas dans l'oubli.

G. M...N

## REVUES BRETONNES NOUVELLES :

*Stur*, paraissant mensuellement à Rennes, 2, rue de Rohan, n° 1-2 (mai-juin) et n° 3-4 (juillet-août) 1942.

En réalité, *Stur* (« Gouvernail », terme curieusement proche de l'allemand « Steuer ») est une reprise, sous un format un peu plus grand, de la revue qui paraissait sous ce nom avant la guerre, avec le même directeur Olier MORDREL et le même administrateur Yann BRICLER. Ce sont aussi les mêmes mots d'ordre, éclairés d'un jour particulier par les événements actuels, et exprimés par la plume alerte de MORDREL. On lira aussi sa longue dissertation (à suivre), accompagnée de nombreux croquis, sur *Le mythe de l'hexagone. Etude de géopolitique française*. Nous ne nous exprimerons pas sur le fonds ; en ce qui concerne la forme — mais cela clarifierait même les questions de fond — les notions de race et d'ethnie n'y sont pas suffisamment dissociées. Quoi qu'il en soit, le mouvement est à suivre, et cela est aisé, puisque la revue, étant donné le but de propagande qu'elle poursuit en faveur du bretonisme, est écrite presque exclusivement en français.

*Nemeton, Revue d'études druidiques*, paraissant quatre fois par an à Laval, 61 bis, rue de Solférino. Second trimestre 1942.

Comme l'indique son sous-titre, il s'agit là d'un organe moins politique, plus folklorique, plus ethnologique. Le directeur en est Morvan MARCHAL (ARTONOVIOS), auquel est dû le principal mémoire de ce numéro : *Le druidisme dans la nouvelle Europe* (à suivre). On lira également avec intérêt, dans la « Tribune libre », les considérations émises sur le catholicisme et le celtisme

G. M...N

WELTKAMPF, COMBAT MONDIAL. LA QUESTION JUIVE DANS L'HISTOIRE ET DANS LES TEMPS PRESENTS. Francfort s/M., Die hohe Schule (Editions Hohenelchen, Munich). Périodique scientifique trimestriel pour l'étude de la question juive, 1942, n° 2, avril-juin, 10 p. plus 2 planches h. t.

Cette splendide publication se voit, sous sa couverture brune, en de nombreuses mains (elle est en vente dans tous les kiosques), car la puissante organisation Rosenberg a réservé ce fascicule à une collaboration presque exclusivement française. Il a paru, parallèlement, un numéro à couverture paille — couleur normale de la revue — qui contient les mêmes articles, traduits en langue allemande. Le sommaire est le suivant :

George MONTANDON : *L'étude raciale et l'antijudaïsme en France*.

Jean HÉRITIER : *L'émancipation des Juifs de France*.

William GUEYDAN DE ROUSSEL : *Conditions préalables de l'émancipation des Juifs de France*.

Jean DRAULT : *La question juive dans les théâtres de Paris*.

Wilhelm GRAU (directeur de WELTKAMPF) : *La dissolution intérieure de l'antijudaïsme européen au cours des siècles précédant l'émancipation*.

Armand BERNARDINI : *Les noms français portés par les Juifs*.

Jacques MEURGEY : *A propos des sceaux et des armoiries des Juifs en France*.

Elisabeth de GRAMONT : *Les Rothschild à Paris*.

Disons, à propos du premier article, qu'il peut remplacer, pour les lecteurs de L'ETHNIE FRANÇAISE, les études que nous avons annoncées sur les principaux représentants de l'anthropologie française ; on y trouvera les données essentielles sur six d'entre eux ainsi que leurs portraits.

Ces divers articles sont suivis de rapports dont nous citerons en particulier la note de W. SCHWARTZ sur *La question juive en France à l'heure actuelle* et le *Calendrier politique*. Ce dernier, très instructif, montre que, malgré les atterrolements de l'Autorité chez nous, la lutte anti-juive entreprise en Europe par la Grande-Allemagne ne reste pas un vain mot.

Nous ne voudrions pas clore ces lignes sans rappeler le souvenir du Dr Karl H. BREMER, de l'Institut Allemand de Paris, qui, secondant le Dr SCHWARTZ dans l'élaboration de ce fascicule, en avait amorcé la publication en consultant notre directeur ; il ne devait pas en voir la parution, frappé mortellement sur le front de l'Est, en pleine jeunesse, en pleine foi et en pleine ardeur, pour les valeurs spirituelles qu'il défendait.

L'E. F.

# ÉCHOS UNIVERSITAIRES

Fait étonnant, la Sorbonne — l'Université — ne possédait aucun enseignement relatif à l'anthropologie et à l'ethno-raciologie, sciences directrices d'un renouveau, pour la jeunesse, de la conception de la vie.

Ce défaut repéré, et reconnues la nécessité et l'urgence de la réforme, il était possible de voir grand et de monter un organisme adéquat. Or, non content de faire petit, n'a-t-on pas involontairement laissé trahir l'idée que l'on prétend servir? Car, mettre des DARLAN et des NOGUES aux postes de commande, c'est livrer ces postes à la trahison. Sans doute, on peut se tromper sur les hommes, mais les avertissements auraient-ils manqué? Lorsque, au lieu de décision à prendre, il s'agit d'un enseignement, la trahison peut cheminer par propos inconscients. On ne voit même pas comment, dans le cas présent, la trahison spirituelle ne pourrait pas suivre son cours.

Pour ne pas nous perdre en considérations générales, précisons les faits.

On a créé, pour le nouvel enseignement prévu, deux petites chaires, perdues au milieu de la forêt des postes concurrents : l'une d'*Histoire du judaïsme*, l'autre d'*Ethnologie*.

La chaire d'Histoire du judaïsme a été confiée à Henri LABROUE, ancien député de la Gironde. Il a écrit récemment un *Voltaire antijuif* qui ne manque pas de verve. Nous savons que c'est un antisémite d'avant le 3 septembre 1939 — *l'attitude spirituelle avant cette date étant la pierre de touche pour l'appréciation de ce que valent ceux qui ont chevauché les deux époques*. Comme il est, de plus, patent que LABROUE est bon orateur et non moins bon écrivain, nul doute que, tout isolé que soit son poste dans le magma universitaire, il sache vraiment faire œuvre utile du haut de la tribune mise à sa disposition.

Quant à la chaire d'ethnologie, d'importance réellement positive si elle ne ment pas à son titre, elle a été confiée à Marcel COHEN-MAUSS-RIVET-GRIAULE.

Qui est Marcel COHEN-MAUSS-RIVET-GRIAULE ?

Pendant un quart de siècle, Marcel GRIAULE a suivi, à plat ventre, l'enseignement de trois maîtres : le Juif Marcel COHEN, qui lui a inculqué ses premières connaissances amhariques, le Juif Marcel MAUSS (l'un des fondateurs de l'HUMANITE), qui l'a saoulé de son enseignement de sociologie communisante, et Paul RIVET, un des champions francs-maçons de l'émétique Front Populaire, en fuite à Bogota, qui l'a introduit au Musée de l'Homme. Dans le cadre de ce dernier organisme, il eût été difficile de battre le record des exercices de reptation de GRIAULE vis-à-vis de son patron.

GRIAULE sait-il du moins ce qu'est l'ethnologie ? — Il connaît une chose, en suite des missions que lui valut la protection de MAUSS et de RIVET : les mœurs et coutumes des Noirs du Soudan. Mais cela, c'est de l'ethnographie, de l'ethnographie africaine. L'ethnologie nécessite, en sus, d'une part, la connaissance des races — GRIAULE n'a jamais fait d'anthropologie somatique, et, n'étant pas médecin, n'aurait pas même pu s'y mettre facilement, — d'autre part, la possibilité de pouvoir s'élever à la notion de l'*ethnos* ou *ethnie*, en disposant de connaissances générales que chacun sait manquer totalement à GRIAULE.

La chaire d'où devrait être diffusé l'enseignement de la science ethno-raciale en France est donc confiée : 1° à un homme qui n'a aucune notion, ni ancienne, ni moderne, de son sujet ; 2° à un homme qui, ayant moralement couché pendant vingt-cinq ans avec COHEN, MAUSS et RIVET, reste, *volens nolens*, imbu de leur esprit. Le circoncis n'échappe pas à l'atmosphère dans laquelle il a baigné, mais c'est ce qui importait à la mafia occulte cramponnée à ses positions.

Comme démonstration du maintien de la prévalence de ces forces crapuleuses sous la Révolution Nationale, c'est réussi !

CELINE a raison : le « mur » est toujours debout.

---

## DERNIÈRE HEURE

---

M. DARQUIER de PELLEPOIX, Commissaire Général aux Questions Juives, ayant demandé à notre Directeur Scientifique de bien vouloir accepter la direction de l'Institut d'Etudes des Questions Juives, le Professeur MONTANDON a accepté cette fonction, aussi intéressante que délicate à assurer.

Nous espérons ainsi élargir le cercle de nos lecteurs, et d'autre part, *L'Ethnie Française* reflétera principalement le résultat des travaux de l'Institut d'Etudes des Questions Juives.

Nous espérons également que *L'Ethnie Française* bénéficiera d'une expansion accrue, et que ses lecteurs ne pourront que se réjouir des possibilités plus larges qui seront ainsi réservées aux idées qui leur sont chères.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

---

Nom : .....

Prénom : .....

Titre ou qualité : .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....


Tarif d'Abonnement : Un An (ou 12 Numéros) : 100 fr.

Six mois (ou 6 Numéros) : 55 fr.

Etant donné l'irrégularité des tirages, due aux circonstances actuelles,  
l'abonnement d'un an est compté pour **12 Numéros**, 6 mois **6 Numéros**.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



---

ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

---

## SOMMAIRE

INAUGURATION DE L'INSTITUT D'ETUDE DES  
QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES

### D E F I N I T I O N S

MONTANDON : Ethno-raciologie judaïque.

Jean HERITIER : Les Juifs et l'ancienne France.

VILLEMALIN : L'ethno-racisme et les doctrines spiri-  
tuelles.

GUEYDAN de ROUSSEL : Méthodes historiques pour  
l'étude du caractère des peuples.

de BONNAULT : L'art du meuble au XVIII<sup>e</sup> siècle :  
une collaboration franco-allemande.

MONTANDON : « L'ethnie juive » ; VIII. — Pré-  
noms juifs.

Les Nègres en France sous Louis XVI (LAVILLE).

Bibliographie (MAUGER).

Programme des cours de l'Institut des Questions Juives  
et Ethno-Raciales.

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

D<sup>r</sup> George MONTANDON

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris

22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.


TELEPHONE : MIChelet 25-75.

### REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :

Gérard MAUGER.

L'ETHNIE FRANÇAISE, 33, Rue Vivienne, PARIS (2<sup>e</sup>).

Téléphone : Central 55-20 et Gut. 71-57.



LE NUMÉRO

10 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 8.

## SOMMAIRE

MAI 1943.

- 1° Inauguration de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-raciales.
- 2° D E F I N I T I O N S.
- 3° Ethno-raciologie judaïque (Sociologie de l'ethnie juive) par George MONTANDON.
- 4° Les Juifs et l'ancienne France (Position du problème et orientation bibliographique) ..... par Jean HERITIER, Professeur à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.
- 5° L'ethno- racisme et les doctrines spirituelles (Le Sol et le Soleil) ..... par Pierre VILLEMMAIN, Chargé de cours à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.
- 6° Les principales méthodes historiques ayant pour objet l'étude du caractère spécifique des peuples ..... par William GUEYDAN de ROUSSEL.
- 7° L'art du meuble au XVIII<sup>e</sup> siècle : une collaboration franco-allemande ..... par Claude de BONNAULT.
- 8° « L'ethnie juive » : VIII. — Prénoms juifs ..... par George MONTANDON.
- 9° Les Nègres, indésirables en France, sous Louis XVI .. par Ch. LAVILLE.
- 10° Bibliographie (von VERSCHUER, FRATEUR, BIA-SUTTI, MONTANDON) ..... par Gérard MAUGER.
- 11° Programme des cours de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES (I.E.Q.J.E.R.) a inauguré son activité le 24 mars dernier. Succédant à l'Institut d'Etudes des Questions juives, organisme de combat de la première heure, la nouvelle organisation s'assigne comme but principal l'étude et l'enseignement des problèmes relatifs à la question juive et — base même de cette étude et de cet enseignement — la connaissance des problèmes ethno-raciaux en général.

La séance inaugurale de l'Institut a été ouverte, dans l'auditoire de l'immeuble qu'il partage avec l'« Union Française pour la défense de la race » au 21 de la rue La Boétie, par une brillante allocution du Commissaire Général aux Questions Juives, M. DARQUIER DE PELLEPOIX. On en trouvera l'essentiel dans LA QUESTION JUIVE EN FRANCE ET DANS LE MONDE, qui reste l'organe officiel de l'Institut (2<sup>e</sup> année, n° 9). L'allocution du Commissaire Général fut incontinent suivie de la première leçon du Professeur MONTANDON, Directeur de l'Institut, sur L'ethno-raciologie judaïque.

Nous reproduisons ici cette leçon, vu son importance générale, (on la trouvera également dans LA QUESTION JUIVE), mais la faisons précéder des Définitions que notre Directeur avait réservées pour sa deuxième leçon. Nous estimons essentiel, pour cet organe-ci, de mettre en vedette ces définitions dont l'assimilation est la condition d'une claire vision des problèmes ethno-raciaux dont nous entretenons nos lecteurs.

La dernière page de ce numéro donne le programme des cours professés à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.



# DÉFINITIONS

par le D<sup>r</sup> George MONTANDON

*Professeur d'ethnologie à l'École d'Anthropologie  
et à l'École des Hautes-Études Sociales,*

*Directeur de l'Institut d'Étude des Questions Juives et Ethno-Raciales.*

Au début de l'enseignement doctrinal que le Commissariat Général aux Questions Juives nous a fait l'honneur de nous confier, il est capital, fondamental, de donner la définition de certaines notions qui reviendront constamment dans nos exposés et nos discussions :

Qu'est-ce que la *race* dans son sens premier ?

Qu'est-ce que l'*ethnie* ?

Qu'est-ce que la *nation* ?

Qu'est-ce que la *race* dans son sens second ?

**1. La R A C E (dans son 1<sup>er</sup> sens) est un groupe humain se distinguant des autres groupes par ses caractères BIOLOGIQUES HEREDITAIRES**

[ou, en termes de génétique, c'est-à-dire de science de l'hérédité : **La Race est un groupe muni d'un certain effectif de gènes homozygotes qui manquent à d'autres groupes**]

**2. L' E T H N I E est un groupe humain NATUREL, déterminé par la totalité de ses caractères, héréditaires (biologiques) et non héréditaires (traditionnels).**

**3. La N A T I O N est le groupement HISTORIQUE compris dans les limites de l'Etat.**

**4. La R A C E (dans son 2<sup>e</sup> sens) est la VALEUR EUGENIQUE de la population (que cette population soit une race biologique, une ethnie ou une nation).**

Le terme de *race* peut donc avoir 2 sens (il est déjà suffisamment malheureux que le second sens donne lieu à des confusions avec le premier), mais il ne saurait en avoir 4.

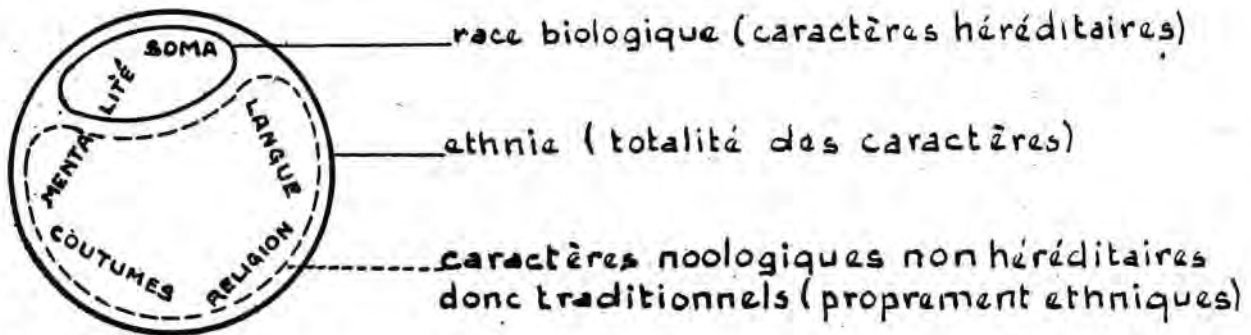
Quand on parle de faire du *racisme*, cela signifie avant tout favoriser la valeur eugénique de la population. Le racisme, c'est de l'eugénisme. On pourrait appeler la race dans son second sens : l'« eugénie ».

Il est certains peuples (le terme de « peuple » s'applique volontairement à un groupe qu'on entend désigner de façon vague) chez lesquels une race systématique (biologique) est particulièrement représentée ou particulièrement favorisée. Chez ces peuples, le racisme consistera à promouvoir simultanément la race dans son 1<sup>er</sup> sens et la race dans son 2<sup>e</sup> sens.

Mais ce n'est pas là le cas de la France. Notre population est faite d'éléments appartenant, en proportions sensiblement égales, aux 3 races systématiques de l'Europe (races nordique, alpine et méditerranéenne). L'eugénisme français ne saurait donc favoriser une race spécialement, mais bien l'ensemble de l'ethnie française, en laquelle ethnie fusionnent les éléments de ces 3 races.

En d'autres termes, le « racisme » français est fait d'« eugénisme » et d'« ethnisme ». Sous peine de se donner l'air de ne pas même savoir ce que nous sommes, le mieux sera de dire que le *but* de nos organisations eugéniques, telle l'« Union française pour la défense de la race », est *l'ethnisme français*.

\*\*



En effet, la race biologique est faite, nous l'avons dit, des caractères somatiques (anato-mo-physiologiques) et d'une partie des caractères mentaux, de ce qui constitue les tendances générales de la psyché, tandis que les aspects mobiles de la psyché sont davantage dûs au façonnage par la tradition. Pour montrer que la mentalité est à moitié due à l'hérédité et à moitié au milieu, on coupera le mot « mentalité » en deux, comme l'indique le schéma.

L'ethnie ne s'oppose donc pas à la race : elle l'englobe. Mais la réciproque n'est pas vraie, et la meilleure preuve que les caractères purement traditionnels ne sauraient suffire à caractériser les groupes naturels, ce sont les Nègres des Etats-Unis ; oublieux de leurs anciens langues et coutumes, seule la race biologique les distingue de leurs concitoyens blancs d'Amérique.

Enfin, sur un autre front, les termes d'*ethnie* et

Et maintenant, voyons de plus près ce qu'est l'*ethnie* par rapport à la race biologique ou systématique.

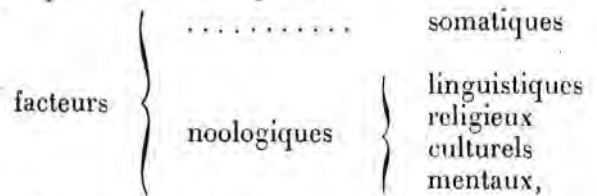
Le règne animal se cloisonne comme suit (les chiffres indiqués n'étant valables que comme ordre de grandeur) :

Embranchements	10
Classes	100
Ordres	1000
Familles	10000
Genres	100000
Espèces	1000000
Races	.....

Ainsi les races sont les ultimes subdivisions systématiques du règne animal, caractérisées par leurs propriétés biologiques, c'est-à-dire somatiques (de *soma*, le corps) et, *partim*, psychiques.

Car l'Homme en particulier, en sus de ses propriétés somatiques, possède des caractères dûs au travail de son esprit, caractères dits en conséquence noologiques (de *noos*, l'esprit), dont les uns sont héréditaires et les autres simplement traditionnels.

L'ensemble des divers facteurs humains pouvant être répartis en 5 rubriques :



pour bien comprendre ce qu'est la race biologique par rapport à l'ethnie, on se servira du schéma suivant :

d'*ethnicité* doivent se défendre contre ceux de *nation* et de *nationalité*. La confusion vient ici principalement des Napoléon, Napoléon I<sup>er</sup> et surtout Napoléon III. Ils disaient faire une politique des nationalités : ils faisaient en réalité une politique des ethnicités, car il est souverainement illogique de donner à « nationalité » un sens s'opposant à celui de « nation ». La nationalité ne peut être que l'appartenance à une nation, entité historico-politique, comme l'ethnicité est l'appartenance à une ethnie, entité naturelle, souvent indépendante des frontières politiques.

Quelques exemples illustreront ces définitions :

Le groupement esquimau est une race propre en même temps qu'une ethnie propre.

Le groupement négro-américain ne se différencie de ses voisins que par ses caractères raciaux.

Le groupement français est une ethnie principalement différenciée par ses caractères linguistiques.

Le groupement juif est une ethnie principalement différenciée par ses caractères mentaux et religieux (subsidièrement par ses caractères raciaux).

Le groupement tzigane est une ethnie ne formant ni une nation, ni une race en propre.

Le groupement suisse est une nation ne formant ni une ethnie, ni une race en propre.

\*  
\*\*

Celui qui vous parle n'est pas seul à professer cette interprétation des notions en question, de la notion de race en particulier.

La définition génétique de la race que nous avons inscrite au tableau entre parenthèses est celle du Professeur Eugène FISCHER, fondateur de l'Institut d'Anthropologie, d'Hérédité humaine et d'Eugénique de Berlin, et du Professeur von VERSCHUER, qui lui a récemment succédé.

Mais écoutons maintenant un auteur français qui ne manque pas d'autorité. Il s'est exprimé à propos d'un ouvrage dont il nous faut une fois parler, une fois pour toutes, ouvrage qui a redoublé la confusion parmi ceux qui cherchent à voir clair dans le domaine ethno-racial. Le confusionniste est un vieux *toubib*, retiré à 70 ans de ses fonctions obscures et qui, dans son désœuvrement, s'est senti subitement éclairé des lueurs de l'anthropologie — dont il ignore les données les plus élémentaires. Mis à la porte, pour insuffisance documentaire, de l'Ecole d'Anthropologie, où on lui avait laissé tenter un essai, il a publié, auprès d'une firme littéraire (après qu'une maison scientifique en eut refusé le manuscrit), l'ouvrage en question, basé sur une conception vétuste dont le public n'est pas encore totalement guéri. Voici donc comment s'exprime une voix française au sujet du livre du D<sup>r</sup> MARTIAL, intitulé *La Race française* :

« Il est dommage que ce livre, dont l'intérêt n'est pas niable, et qui envisage la formation de la nation française à un point de vue en partie nouveau, porte un titre qui prête à méprise... Quand il s'agit de groupes sociaux, linguistiques, religieux, etc., d'autres termes doivent être utilisés, et celui d'ethnie... a déjà acquis une juste faveur. Prendre, comme le fait ici l'auteur, le mot race pour désigner la nation est un retour en arrière dont on ne peut saisir les avantages. Et sa définition de la race, comme « l'ensemble d'une population dont les caractères psychologiques latents ou manifestes (langage en particulier), et les traits anthropo-biologiques constituent dans le temps (histoire) une unité distincte », fait appel à tant de caractères hétérogènes qu'on ne voit pas en pratique comment on pourrait l'appliquer. »

H.-V. VALLOIS

(Directeur du Musée de l'Homme)  
dans L'ANTHROPOLOGIE,  
t. 45, 1935, p. 436-437.

Enfin, même chez les Anglo-Saxons, ainsi que le rapporte le même organe (t. 47, 1937, p. 210-211), à propos de la réunion d'un comité d'anthropologistes et de biologistes, la notion de race est l'objet d'une appréciation analogue :

### La valeur de la race

«... Pour le moment, le Comité s'est à peu près exclusivement limité à la première partie de sa tâche, et le rapport qu'il a élaboré cherche surtout à définir la race. Tous ses membres ont été unanimes à décider que ce terme doit être pris dans le seul sens de l'anthropologie physique, et ont condamné une fois de plus l'emploi qui en est fait dans d'autres. Certes, ce ne sont pas tant les anthropologistes proprement dits qui sont responsables de ces confusions, que les littérateurs et les historiens qui font une pseudo-anthropologie. Mais comme ce sont justement les livres de cette catégorie qui touchent le plus de public, l'erreur continue à se propager, et il était bon que le Comité insiste à nouveau sur sa nocivité.

« La majorité des membres s'est finalement ralliée à la définition suivante : « Une race est composée d'un ou de plusieurs groupes d'individus avec leur descendance, tous se croisant entre eux et possédant en commun un certain nombre de caractères héréditaires qui les distinguent des autres groupes. Ces caractères doivent exister chez la majorité des individus et ne pas être pathologiques, ni de ceux (comme les cheveux roux) qui ne s'observent que sur une faible minorité de la population. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons utiliser pour différencier les races que les caractères dits physiques, quoiqu'il soit possible que l'existence de caractères psychologiques héréditaires soit plus tard démontrée. »

« Certains membres ont préféré une autre définition, qui ne diffère pas fondamentalement de la première, mais est énoncée en termes plus conformes aux principes généraux de la biologie : « Par race, on entend un groupe biologique possédant en commun un certain nombre de caractères héréditaires qui les séparent des autres groupes, et par lesquels se distingue également sa descendance, aussi longtemps que ce groupe continue à rester isolé. »

H.-V. VALLOIS,

Ces citations dispensent d'en dire davantage sur la prétendue conception de MARTIAL, due, au début, à l'ignorance, et dont il n'a plus pu se dégager — ignorance que démontrent de multiples affirmations échafaudées sur des notions hâtivement acquises et dont la fausse interprétation se laisse mathématiquement prouver. Nous ajouterons simplement que le même saltimbanque en anthropologie a fait la proposition saugrenue, du point de vue eugénique — c'était même là, un temps, son grand cheval de bataille — de régénérer la France par des « greffes interraciales ». Proposition d'impuissant dans tous les sens du terme, quand on songe que le bonhomme n'a pas été capable, en 70 ans d'existence, de greffer un rejeton français sur une fille d'Eve. Hâtons-nous de dire que ce fut peut-être heureux puisque, raconte-t-on, son épouse était... juive !

Les définitions de base étant posées et le terrain étant déblayé, nous aborderons notre sujet, proprement dit, à savoir l'étude de l'ethno-raciologie judaïque.

# ETHNO-RACIOLOGIE JUDAÏQUE

## Sociologie de l'ethnie juive

(Leçon inaugurale des cours professés à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales et Première leçon du cours sur l' « Ethno-racologie judaïque » — 24 mars 1943.)

par George MONTANDON

L'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales inaugure son activité en ouvrant ses cours. Il a paru, en effet, que la première tâche de l'Institut devait être l'enseignement. L'enseignement, par contraste avec d'autres manifestations, qui n'en ont pas moins leur extrême utilité, offre l'avantage d'être un effort constant, maintenant avec le public un contact vivant et permanent. Mais un enseignement systématique, d'allure posée, permettant de prendre des notes, exige un corps enseignant. Vous nous jugerez à l'œuvre. Permettez-moi, en ce premier jour, de vous présenter d'abord ceux qui seront les ouvriers de la première heure.

Armand BERNARDINI, qui s'est livré à des études de linguistique, de sociologie et d'histoire des religions, est Secrétaire général de la Société des Océanistes, et bien avant la guerre déjà, il faisait des communications aux Congrès internationaux d'Anthropologie. S'étant, depuis, attaché à l'étude du problème du contrôle ethnoracial, il a été amené à dégager les objectifs et les méthodes de cette discipline nouvelle que constitue la Généalogie sociale. En même temps, la recherche philologique de l'origine des patronymes, qui en est l'indispensable complément, l'a conduit à se faire le créateur en France de l'onomastique juive.

Jean HERITIER est un universitaire qui ne se soucie de pédagogie que dans la limite des nécessités de l'enseignement. Toute son œuvre en effet — et elle est considérable — est celle d'une puissante personnalité. Sous son double aspect critique et historique, elle tire de ces dualités complémentaires une particulière qualité. Critique littéraire, Jean HERITIER a voulu être l'historien perspicace de la littérature française contemporaine. Historien, il apparaît comme le critique de l'histoire conventionnelle. Formé aux meilleures méthodes de la science historique et doué d'une puissance de travail peu commune, il est, on le sait, le spécialiste du xvi<sup>e</sup> siècle. Ses ouvrages sur *Marie Stuart* et sur *Catherine de Médicis* sont des œuvres auxquelles l'Institut de France a tenu à rendre un juste hommage.

Charles LAVILLE est l'homme des études patientes et éminemment précieuses. C'est par l'étude de la biologie, avec BARON, d'Alfort, qu'il a été amené à la racio-logie et à l'étude du judaïsme. Et comme sa documentation est considérable, nous nous félicitons qu'il ait accepté de donner un cours sur la technique de la judéocratie dans notre pays.

Enfin Pierre VILLEMEN, en lutte depuis toujours contre la sclérose des programmes scolaires et en qui le

professeur libre se double d'un homme d'action, crut, au retour de la guerre, le moment venu d'entrer en lice pour ceux qui s'étaient préparés pour l'heure du sursaut sauveur. L'essentiel lui parut être de refaire les Français, corps et âme, ce à quoi tendent ses articles dans la presse hebdomadaire et son action parmi les jeunes. Récemment encore, il ne craignait pas d'exposer, en temps que chrétien, les raisons de son attitude à l'égard de la lutte européenne.

Au cours de cette année scolaire, qui nous amènera jusqu'aux premiers jours de juillet, le thème que j'aurai personnellement l'honneur de développer sera l'exposé des grandes lignes de l'ethno-racologie judaïque.

L'ethno-racologie judaïque !

Ce simple titre nécessitera quelques définitions de principe, mais une pareille discussion, tout inéluctable qu'elle soit, a quelque chose d'aride, et nous la renvoyons à une autre leçon. En effet, nous n'avons pas l'intention de vous faire, au long de nos quelque 15 heures de cours, un exposé doctrinal de la question ethno-raciale, où nous définirions, puis traiterions dans l'ordre classique, les chapitres s'y rapportant. Si vous le voulez bien, nous aborderons le problème de façon plus pratique, je dirais de façon plus vivante.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, celui qui vous parle a eu l'occasion, soit pour le Commissariat Général aux Questions Juives, soit pour le Juge d'Instruction, soit pour les Tribunaux, d'examiner plusieurs centaines d'individus plus ou moins juifs, dont les papiers de famille étaient incomplets, dans le but de déterminer si, du point de vue ethno-racial, il y avait lieu de considérer les individus en question comme Juifs, comme non-Juifs, ou comme demi-Juifs.

Or, je puis dire que si même telle n'avait pas été notre intention, nous aurions involontairement vu défiler devant les yeux tous les aspects de la question juive. Et c'est bien ce que prétend être un examen ethno-racial : un examen *total* de l'individu. Un examen même plus total que ne peut l'exprimer cet adjectif. Expliquons-nous.

En premier lieu, l'examen sera total en ce sens qu'il inventoriara l'individu soumis à l'investigation sous tous ses aspects : sous ses aspects héréditaires, c'est-à-dire biologiques ou raciaux, et sous ses aspects traditionnels, c'est-à-dire proprement ethniques — la définition plus précise de ces notions étant renvoyée à une autre heure, comme nous l'avons dit. (Remarquons simplement en passant qu'on ne sortira pas des incompréhensions actuelles, tant que la loi n'aura pas distingué entre la race et l'ethnie: il arrive en effet journalle-

ment que des gens instruits, et, ce qui est plus grave, que des hommes de loi ne résolvent pas la contradiction apparente de la loi définissant la « race » par la « religion » ; en fait, la loi, en parlant de « race », entend dire l'ethnie — laquelle englobe et la race et la religion (et d'autres facteurs encore). Mais l'examen dont nous vous parlons portera plus loin que sur la détermination ethno- raciale individuelle et c'est une comparaison qui vous fera le mieux comprendre le procédé.

Vous savez qu'il est divers Etats, comme l'Allemagne, plusieurs cantons suisses, divers Etats d'Amérique, qui autorisent ou exigent la stérilisation d'individus qu'il serait dangereux pour la communauté de voir se reproduire. Ainsi, la législation allemande prévoit 9 cas dans lesquels la stérilisation peut être indiquée :

- 3 psychoses : la faiblesse mentale congénitale ;  
la schizophrénie (ce qu'on appelait autrefois la démence précoce) ;  
la folie maniaco-dépressive ;
- 2 névroses : l'épilepsie héréditaire ;  
la chorée d'Huntington héréditaire ;
- 2 affections des sens : la cécité héréditaire ;  
la surdité héréditaire ;
- 8° : les malformations somatiques héréditaires graves et
- 9° : l'alcoolisme grave.

Se contentera-t-on, pour faire obstacle à ces affections et à leur reproduction, d'examens individuels ? Certainement pas. A côté de l'examen individuel naturellement nécessaire, l'établissement du dossier familial est capital. Ce n'est que l'examen de la famille au sens large, avec les frères et les sœurs, les parents et grands-parents, les enfants et petits-enfants, les oncles et les tantes, les cousins et cousines, qui permet de statuer en connaissance de cause. Eh bien ! Il en est de même des examens ethno-raciaux ayant trait aux individus plus ou moins juifs. Voilà pourquoi on peut dire que l'examen ethno-racial est plus que total, car il est et doit être *familial*.

Nous avons été amené, en vue de ces examens, à établir un *formulaire ethno-racial d'examen*, de test, tout à fait particulier, non seulement parce que différent de schémas que d'autres, dans les mêmes circonstances, auraient peut-être conçus, mais particulier en ce sens qu'un schéma d'investigation ethno-raciale judaïque porte, pour atteindre son but, un caractère qui n'est ni celui des enquêtes anthropologiques communes, ni celui des enquêtes d'anthropométrie judiciaire, ni celui des enquêtes sur la paternité.

Les *formules d'anthropologie* ont pour but l'enregistrement des caractères qui font distinguer, somatiquement et physiologiquement, les groupes raciaux les uns des autres. Ces formulaires sont inadéquats au repérage des Juifs, d'abord parce que nombre de ces derniers ne se révèlent pas par leurs caractères physiques, puis parce que même pour ceux qui trahissent physiquement leur origine raciale, cette origine se caractérise par des traits spéciaux des parties molles, dont l'inspection détaillée ne rentre pas dans les schémas courants d'anthropologie.

L'*anthropologie judiciaire*, créée à Paris par Alphonse BERTILLOX, a un but bien défini : l'enregistrement et

le repérage de certains individus. Dans ce but, elle s'appuie sur certaines mensurations, et aussi sur certains stigmates pathologiques, sans intérêt racial ; si cette méthode nous intéresse cependant, c'est parce qu'elle est observatrice de menus traits tels qu'il est nécessaire d'en relever dans le repérage du Juif.

Enfin, les *enquêtes en recherche de paternité* s'en tiennent aussi à quelques détails précis, mais d'un autre ordre, caractères fournissant, soit par l'examen du sang, des preuves négatives, soit par celui des crêtes papillaires, du réseau de l'iris, de la structure de l'oreille, etc... les preuves positives d'un lien génétique entre deux individus. La méthode rendra service à l'occasion, vu les cas relativement nombreux dans lesquels des sujets affirment ou nient des liens génétiques.

Notre formulaire d'enquête tient donc compte de ces trois procédés, mais seulement partiellement, et il comporte en plus divers éléments qui lui sont tout à fait spéciaux.

Or, c'est ce schéma pratique d'examen que nous voudrions parcourir avec vous. Chemin faisant, nous pourrions nous étendre à volonté sur un chapitre ou sur l'autre de l'ethno-raciologie. Nous avons eu l'occasion d'exposer le sujet en 4 heures devant un corps d'inspecteurs de police : il ne nous était naturellement pas possible de faire le tour de la question de façon détaillée dans un espace de temps si limité. Nous avons une quinzaine d'heures devant nous, mais le sujet se laisse indéfiniment développer. Vous ne vous étonnerez pas que nous consacrons peut-être 2 heures entières soit à la prétendue religion hébraïque, soit à la question des sangs que bien des gens méconnaissent ou au contraire surestiment, soit à la circoncision, etc. Les thèmes spéciaux ne manqueront pas. Mais aujourd'hui, nous voudrions aborder une question d'ensemble, vous convier à considérer à vol d'oiseau ce que représente scientifiquement, sur le plan social, pour nous, membres de l'ethnie aryenne, l'ethnie juive, la race juive, disons d'un mot simple et compris de chacun, la communauté juive.

\*\*

Les Juifs forment une communauté. Ils le proclament et nous reconnaissons cet état de fait. Mais c'est une communauté qui n'est pas constituée comme les autres. Elle comporte un caractère qui, dans toutes les autres grandes communautés, n'affecte que quelques sous-groupes de l'ensemble. Chez les Juifs, ce caractère est valable pour la quasi-totalité des individus, et voici ce caractère : l'ethnie juive, du point de vue culturel, est une *communauté ethnique purement citadine*. Voilà 2.000 ans que la communauté juive vit sans connexion avec un sol qui soit le sien. C'est même le seul peuple de plusieurs millions d'âmes (de 16 à 20 millions sur l'ensemble du globe), qui ne soit plus fixé par aucune racine à un territoire propre. D'autres groupes raciaux s'étiolent dans les villes ; ils sentent la nécessité de rester en communion avec la terre. Parmi les nations subjuguées au cours de l'histoire, il n'en est aucune qui ait complètement lâché pied sur le territoire ancestral pour se disperser dans sa totalité sur le reste du globe ; or, ce comportement des Juifs, n'est pas à concevoir comme un simple déplacement de la

population hébraïque : il s'agit d'une *mutation interne* dans les buts sociaux de la communauté en question.

Extérieurement déjà, le tableau qu'offre cette communauté frappe par deux aspects : son habitat et son mode d'activité.

L'habitat est caractérisé par une vie bloquée en commun — ce qui finalement a donné le *ghetto*. Mais ce serait une erreur de croire que le ghetto ait été, à l'origine, imposé par les hôtes des Juifs à ces derniers. Sans doute, il arrive qu'on ait été et qu'on soit encore dans la nécessité de réimplanter les Juifs dans leurs ghettos. Mais, au début, c'est par eux-mêmes que cette organisation prit corps, dans la diaspora, c'est-à-dire au cours de la dispersion du peuple juif hors de ses frontières, par leur hantise de se ségréger des autres populations. Ce n'est que dans les pays occidentaux que la forme extérieure du ghetto s'atténua ou disparut, pour, d'ailleurs, laisser subsister l'agglutination morale des membres de la communauté juive.

Quant au mode d'activité extérieure qui a toujours frappé les observateurs du monde juif, c'est le fait que l'immense majorité de ses membres se livrent à des métiers, non de producteurs, mais d'*intermédiaires*.

Ces deux symptômes, le ghetto et le rôle d'*intermédiaires*, suffisent à caractériser l'aspect culturel extérieur de la communauté juive.

Cependant, phénomène plus remarquable déjà, la vie citadine a conféré aux Juifs un *caractère biologique propre*, dont, sans doute, certains aspects peuvent avoir appartenu au peuple hébreu à l'origine, mais qui n'ont pu qu'être aggravés par la vie dans les villes.

En laissant de côté les caractères héréditaires purement raciaux qui les signalent à la vue, on constate chez les Juifs, par contraste avec la population indigène (c'est-à-dire avec nous autres Français) :

un relâchement de la musculature et du tissu conjonctif,

l'aplatissement de la cage thoracique,

le voûtement du dos,

l'aplatissement de la plante des pieds.

Ce n'est pas tout; il y a chez eux une beaucoup plus grande proportion des maladies, plus citadines que campagnardes, que sont les névroses et les psychoses, dont, en particulier, la paralysie agitante, la schizophrénie (ou démence précoce) et son contraire la folie maniaco-dépressive, enfin l'hystérie et surtout la neurasthénie, répandue au point qu'on a pu avancer que tout Juif est neurasthénique.

Mais il est surtout une affection qui démontre combien les Juifs se sont biologiquement adaptés à l'écologie qu'ils ont choisie (nota bene, nous ne parlons pas ici des maladies qui les atteignent très spécialement si ces maladies, comme le diabète, ne caractérisent pas leur vie citadine). En somme, il est manifeste que le Juif est, en moyenne, plus chétif, plus faiblard que le gros de la population indigène, française, allemande, occidentale en un mot. Or, fait actuellement dûment enregistré, le Juif meurt moins de tuberculose que nous autres, alors que d'habitude cette affection atteint plus durement et plus sûrement le malingre que l'homme robuste. Comment expliquer cette anomalie ?

L'histologie pathologique le révèle. Les formes cliniques de la tuberculose qui frappent les Juifs sont des

formes conjonctives, c'est-à-dire des formes où le tissu conjonctif encapsule volontiers les foyers d'infection, tandis que les formes à fonte purulente de ces foyers sont notablement plus rares chez eux que chez nous. En définitive, la tuberculose revêt chez les Juifs une forme plus bénigne que dans le reste de la population. Du point de vue biologique, il y a là un phénomène remarquable d'adaptation au milieu, à savoir au milieu citadin. Sans doute, la sélection aura frappé dans le début les plus faibles, mais ceux qui ont résisté se sont finalement fortifiés, quant au bacille de la tuberculose, dans le milieu somme toute malsain de la ville, et ils sont actuellement relativement immunisés.

\*\*

L'adaptation biologique de la communauté juive à la vie citadine étant posée en principe, comment qualifier le comportement de cette communauté dans le domaine social ?

Ses exploits sont connus et ce sera à nos collègues à vous en parler par rapport aux différents domaines de l'activité humaine.

Nous ne voudrions chercher qu'à qualifier ce comportement de la façon la plus appropriée, en considérant la communauté juive globalement. Son histoire nous apprend que cette communauté est :

1° Asociale;

2° Dissociante des autres communautés au milieu desquelles elle vit;

3° Exploitante de ces autres communautés

(comme exemple de cette exploitation, il suffira de rappeler que les Juifs possédaient en France le 20 % de la fortune publique, alors qu'ils ne formaient numériquement que le 1 % de notre population, et qu'en Roumanie la richesse aux mains des Juifs atteignait le 90 %).

Ce qu'il faut donc se demander, sur le terrain social, c'est si d'autres associations de cet ordre existent. Sans doute ! il en existe et précisément dans les villes.

Notre collaborateur Armand BERNARDINI qualifiait un jour la communauté en question de « société d'épaullement ». La définition est bonne, mais il nous faut de plus une comparaison sociale. On peut donc dire que la communauté juive est à considérer socialement, — je contrôle mes termes — comme une *association de filous*. Ce n'est là nullement propos de réunion électorale ! C'est en pesant chacun des mots qu'on doit établir ce parallèle.

Les associations de filous, les bandes de « gangsters » si vous aimez mieux, ne sont nullement, si elles veulent mériter leur nom, des bandes d'individus s'assemblant au petit bonheur. Elles sont « organisées ». La différence d'avec la communauté juive est simplement quantitative. Tandis que les associations de filous sont organisées ville par ville (mais vous savez qu'il y a aussi des bandes internationales !), l'association juive est organisée sur le plan non seulement international, mais mondial. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce sont des organisations asociales, dissociantes et exploitantes, sans scrupule national, patriotique et même humain. Et l'analogie peut être poussée jusque sous le rapport linguistique ! De même que les grandes bandes de filous usent d'un langage spécial, d'un argot

propre, la communauté juive a créé un argot international qui, mêlé d'hébreu, d'allemand et de slave, permet à ses membres de s'entendre entre eux : le *yiddisch*. La comparaison de ces associations nous révèle donc des analogies sociales, intellectuelles, morales !

\*  
\*\*

S'il en est ainsi, me direz-vous, les Juifs sont-ils vraiment une *race* ?

Sans parler de ceux qui ont intérêt à nier l'existence d'une race biologique juive, il y a eu des savants qui ont prétendu que l'ethnie juive était principalement formée de tous les individus se sentant l'esprit juif et qui, peu à peu, se sont agrégés à cette ethnie.

En réalité, la vérité est entre deux, ou plutôt elle participe de l'un et de l'autre de ces faits. A l'origine, quand les Hébreux formaient une nation, il n'y a pas de doute que le type somatique, dit judaïque, qui permet de reconnaître certains individus comme lui appartenant, était marqué sur un beaucoup plus grand nombre de membres de la communauté que ce n'est le cas aujourd'hui. La preuve en est que dans les communautés du Proche-Orient, comme, par exemple, dans celle des Samaritains, constituée à l'origine d'un mélange d'anciens Hébreux et de colons assyriens transplantés par l'empereur Sargon au 22<sup>e</sup> siècle avant notre ère (Assyriens du reste racialement fortement apparentés aux Hébreux), la presque totalité des individus porte encore actuellement le masque judaïque (un album du Professeur GENNA, de Rome, qui a publié les portraits de tous les membres de cette petite communauté samaritaine, en fait foi).

Mais en même temps que se produisit, au cours des siècles, le passage, de plus en plus marqué d'une mentalité nationale à une mentalité d'association filoutaire, un grand nombre d'individus originairement étrangers à l'association s'y agrégèrent. C'est surtout sur le territoire de la branche polono-allemande ou branche achkénazim du peuple juif que se produisirent des adhésions, dont celle de l'empire khazar, qui occupait la Russie méridionale au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, fut la plus considérable. Et c'est surtout du fait de ces adhésions dans l'Est de l'Europe que l'on rencontre relativement tant de cheveux blonds et d'yeux bleus parmi les Juifs — mais ce qu'il faut admettre c'est que ce sont de préférence des individus qui se sentaient *asociaux* comme les Juifs eux-mêmes qui rejoignaient leur communauté. De sorte que, en définitive, *le type racial judaïque s'est plus altéré au cours des âges sous le rapport somatique que sous le rapport mental*, et c'est avec raison qu'on considérera la mentalité juive comme étant le facteur le plus caractéristique de l'ethnie juive, tous les autres symptômes, somatiques, culturels et religieux n'étant que des moyens adjuvants devant permettre le dépistage de l'appartenance à l'ethnie juive.

Si l'on a bien compris que la communauté juive, socialement, est à homologuer avec une association de filous montée sur une grande échelle, on ne s'étonne plus de la voir prospérer, s'épanouir et se multiplier dans les moments de crise que passent les nations au milieu desquelles elle campe. Ces crises, elles les provoquent même, et, lorsqu'elles ont éclaté, elle les exploite. L'histoire offre une série d'exemples de cette mise à

profit des crises nationales par les Juifs, dont les plus éclatants sont la chute de l'empire romain, la Révolution française, la Révolution russe et, tout près de nous, la désorganisation française à la veille de la guerre.

\*  
\*\*

La conception que nous venons d'exposer du rôle de la communauté juive ne sera pas une manière de voir stérile : elle permettra de tirer des conclusions quant au traitement à lui appliquer. Mais ce rôle, tel que nous venons de le définir, est celui que joue la communauté juive vis-à-vis de chacune des nations au milieu desquelles elle loge, rôle de politique intérieure pourrait-on dire. Quant à son comportement vis-à-vis des Etats, en politique étrangère dira-t-on pour s'exprimer par analogie, nous n'y insisterons pas, parce que nous avons déjà développé le thème ailleurs. Nous rappellerons simplement que les Juifs, aujourd'hui, à défaut de patrie, au lieu de servir un seul pays, les servent tous, comme une fille publique à la disposition de tous les hommes. Nationalement, les Juifs vivent donc, peut-on dire, au milieu des autres peuples en état de prostitution ethnique.

Ces deux notions de communauté sociale filoutaire et de communauté ethnique prostituée font finalement comprendre l'échec des tentatives, faites jusqu'ici, de solution de la question juive.

Historiquement, 3 solutions ont été mises à l'épreuve.

La première, *l'assimilation*, fut en particulier tentée par les Visigoths et cet épisode intéresse notre pays, puisque les Visigoths en occupèrent longtemps la partie méridionale avant de se cantonner exclusivement en Espagne. Aussi l'Espagne a-t-elle été inondée de Juifs, même beaucoup plus nombreux alors dans la presque île Ibérique qu'ils ne le furent jamais en France. Cette inondation prit fin avec l'année 1492, date à laquelle l'Espagne expulsa les Juifs, le Portugal la suivant 4 ans plus tard (en 1496) dans cette voie. Et l'on a pu dire qu'il n'y avait plus de Juifs en Espagne, sauf dans le sang des hidalgos !

La deuxième tentative de solution de la question juive, solution par *ségrégation*, fut surtout mise à l'épreuve entre les V<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, par le refoulement des sujets juifs dans leurs ghettos strictement fermés. Mais la solution n'était pas idéale, comparable qu'elle était au passage, pour un organisme, d'une infection généralisée à une éruption pustulaire — le danger était persistant de voir l'infection se régénéraliser à tout instant.

La troisième solution est celle qui fut tentée au XIX<sup>e</sup> siècle : *l'émancipation*. La méthode fut inaugurée par la Révolution française. Mais l'essai ne pouvait aboutir, car l'émancipation n'a jamais détourné de ses buts — bien au contraire ! — une association de filous. L'émancipation n'empêcha donc ni l'exploitation des peuples par les Juifs, ni la prostitution ethnique, internationale, de ces derniers.

Subsistent deux autres solutions :

Si la communauté juive était susceptible d'être rassemblée en un point et capable de se constituer normalement, on pourrait appliquer le principe de la *stabilisation*, sur un territoire donné. Mais les prémisses

nécessaires à cette solution ne sont pas remplies aujourd'hui et, d'autre part, seule la prostitution ethnique est justiciable de cette solution — dont l'avenir décidera.

Resterait à traiter le comportement filoutaire de la communauté juive. Quel est, pour nous autres, la solution normale appliquée au problème que pose l'existence d'une bande de gangsters ? Une seule : *l'extirpation*. Vous vous rendez donc compte que la conception sociale que nous avons envisagée de la communauté

juive légitimerait par avance toutes les mesures, allant jusqu'à la mort du troupeau, qui auraient pour but d'assurer l'élimination totale de l'association filoutaire de nos pays d'Occident.

Ces problèmes généraux, il ne m'appartient cependant pas de les traiter. Je n'ai entendu que les évoquer avant d'entrer dans le détail de l'étude de l'ethno-racologie judaïque, sujet que nous serrons de plus près dans notre prochaine leçon.

## LES JUIFS ET L'ANCIENNE FRANCE (DES MÉROVINGIENS A 1789)

(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)

Par Jean HÉRITIER

Première leçon (27 mars 1943) :

### Position du problème et orientation bibliographique

Le cours d'histoire traitant des Juifs et de l'Ancienne France que j'aurai l'honneur de professer devant vous, cette année, sera bien un cours. J'entends par là qu'il ne s'agira pas plus de conférences mondaines que de polémique. La question juive est totalement ignorée de la presque unanimité des Français, et il n'est pas d'autre raison de l'aveuglement de l'esprit public, en présence de la Guerre juive qui se déroule depuis bientôt quatre ans, ayant gagné, de proche en proche, la planète entière. Il n'est pas non plus d'autre raison à l'effrayante réceptivité de l'organisme français devant la contagion de cette véritable peste intellectuelle et morale, que représente la propagande radiophonique de Londres, Boston et Moscou.

Même parmi les Français qui savent que la question juive existe, et que l'invasion de la France par les Juifs est un fait aux mortelles conséquences, fort peu sont assez documentés pour pouvoir adopter une autre attitude qu'un antisémitisme sentimental. Pour louable que soit celui-ci dans ses intentions, il n'a point valeur rationnelle, par là-même, il ne peut être démontré, justifié, imposé.

Le but du cours inauguré aujourd'hui est donc de fournir aux nationaux français les éléments de leur propagande antijuive. Comme il est naturel, ce cours ne sera pas lui-même de la propagande. Il sera rigoureusement objectif. Il ne sera pas un combat. Il sera le travail de fabrication des instruments de combat. Dans nos propres articles, à WELTKAMPF, RÉVOLUTION NATIONALE, L'APPEL, AU PILORI, nous menons avec assez de véhémence ce combat, pour n'être point suspecté de nous y refuser, et de chercher, dans l'objectivité historique, le refuge d'une neutralité qui ne serait, par le temps qui court, que le masque de la lâcheté, sinon de la perfide et sournoise opposition aux nécessités de la guerre pour la libération de l'Occident, que mènent l'Allemagne de Hitler et l'Italie de Mussolini, entourées de toutes les forces vives de l'Europe. Europe

renovée par le national-socialisme et le fascisme, sous leurs diverses apparences.

Notre objectivité, qui n'est pas neutralité, est volontaire. Il faut des armes dont le métal offre une invincible pureté. Il faut que l'histoire la plus humblement soumise aux faits soit la base d'une offensive contre Israël, qui ne lui permette pas de crier à la persécution, fondée sur des préjugés et des haines, là où il ne s'agit que de justice, fondée sur la connaissance de la question.

\*\*\*

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de vouloir bien prendre la peine de suivre ces leçons comme des leçons, comme les étapes méthodiques d'un cours où tout s'enchaîne, selon la double logique des idées et des faits, celle de la nature et de la raison. Je me permettrai de vous prier de prendre des notes. Obligation à laquelle il convient de se soumettre, devant un sujet aussi complexe et aussi déformé par la ruse juive, si l'on veut disposer de moyens d'information précise, permettant seuls de triompher de cette ruse et de débusquer l'ennemi de ses tanières.

Pour comprendre le problème politique juif contemporain, et pouvoir le combattre avec efficacité, c'est-à-dire en créant, dans l'esprit public, de nombreux et solides îlots de résistance, sur quoi s'appuiera l'action répressive de l'Etat, il importe d'en bien saisir et posséder les conditions historiques. Selon une formule qui nous est personnelle, et qui a connu, depuis douze ans, une diffusion dont nous avons la légitime fierté, si la politique est l'histoire qui se fait, l'histoire est la politique qui s'est faite. Aussi, étudier l'histoire des Juifs, c'est la condition préalable à toute politique nationale antijuive.

Le temps presse. L'insolence juive, nourrie des catastrophes mêmes qu'entraîne la durée de la Guerre juive, est de plus en plus grande. Il faut, par consé-



quent, limiter le sujet traité aux immédiates exigences de l'action. Nous bornerons à la France notre examen de l'histoire juive. Même ainsi borné, le sujet demeure trop vaste pour qu'une seule année suffise à en mener à bonne fin l'exposé. Nous ne traiterons, dans le cours de cette année, que des Juifs en France avant la Révolution française, et nous ne commencerons qu'au moment même où, sortie de la Gaule, celtique puis romaine, il existe une France pouvant être considérée déjà en tant que telle : la France chrétienne et royale de Clovis, celle du Baptistère de Reims, celle qui, sous les trois races de nos Rois, Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens, se développa, quinze siècles durant, pour devenir ce qu'elle fut, avant qu'Israël, libéré par la folle imprudence des Français du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne la rongeat et ne la corrompît. Et ce qu'elle était, avant l'invasion juive, c'est-à-dire l'une des premières nations du monde, elle ne le redeviendra que le Juif une fois chassé.

La France juive, a dit Edouard Drumont. C'est la France non juive, celle d'avant 1789, que nous vous invitons à étudier avec nous. Vous verrez que cette France non juive n'a pu prospérer que parce qu'elle s'est constamment protégée contre les Juifs, des Mérovingiens à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le jour où, sous l'influence de l'idéologie libérale et humanitaire, propagée par les sociétés de pensée et les loges maçonniques, elle introduisit les Juifs dans son sein, elle y introduisit, en même temps, le germe de sa déchéance. Déchéance dont vous êtes les témoins, et qui aboutira, sous peu, à la mort de la patrie, si le germe juif n'est pas exterminé par une impitoyable thérapeutique d'État, servie par les Français enfin éclairés sur l'étiologie de l'infection juive, conduisant la France au tombeau !

\*\*

En cette leçon d'ouverture, je ne m'excuserai pas d'une inévitable austérité : je vous présente une orientation bibliographique du sujet, qui pourra, tout d'abord, vous sembler ardue et même ennuyeuse, mais dont vous reconnaîtrez bien vite l'intérêt. Le caractère même de ces leçons les rend succinctes. Il s'agit de vous fournir les grandes lignes d'un travail, dont c'est à vous qu'il appartiendra d'enrichir la substance, et de déployer l'étoffe, par vos lectures personnelles.

Pour guider ces lectures, voici les indications essentielles.

Contrairement à ce que diffuse le mensonge d'Israël, l'antisémitisme n'est pas, en France, d'importation étrangère. Quoique l'Ancienne France, grâce à l'isolement des Juifs dans leurs communautés, n'ait pas connu la maladie effrayante que le grand Gougenot des Mousseaux, en son livre immortel, appelait la judaïsation des peuples chrétiens, elle a fort bien connu le péril de la contagion juive, le foyer d'infection morale, intellectuelle, politique et sociale, formé par l'existence même du peuple déicide, auquel la malédiction divine avait retiré ses vertus pour ne lui laisser que ses vices. Vertus réfugiées chez quelques Juifs isolés, justes survivant en Israël, et sans autorité sur leurs frères. Vices étendus à la nation juive tout entière, et qui ont fait d'elle, au long des siècles, l'exécration du genre humain.

De ces vices, un saint authentique, et que sa charité même portait à l'indulgence et au pardon, fut le témoin terrifié, en des conditions trop exceptionnelles pour que ce témoignage n'ait point une éclatante valeur. Dans un article récent des NOUVEAUX TEMPS (n° du 11 mars 1943), notre confrère Roger Deport écrivait ceci : « Lorsque Charles de Foucauld explora le Maroc, alors rigoureusement fermé aux Européens, il dut, pour passer inaperçu, revêtir les guenilles d'un rabbin d'Algérie, dont il endossa l'humble personnalité. Les avanies subies, le mépris enduré, la saleté et la corruption dans lesquelles il vécut, du 20 juin 1883 au 23 mai 1884 furent la rançon de ses itinéraires. — L'état d'Israélite ne manquait pas de désagréments, écrira-t-il ; marcher pieds nus dans les villes, et quelquefois dans les jardins, recevoir des injures et des pierres n'était rien ; mais vivre constamment avec les Juifs marocains, gens méprisables et répugnants entre tous, sauf de rares exceptions, était un supplice intolérable. On me parlait en frère, à cœur ouvert, se vantant d'actions criminelles, me confiant des sentiments ignobles... »

Ce crime, cette ignominie d'Israël, nos ancêtres avaient fini par les enfermer au ghetto. Si bien tendues qu'en fussent les chaînes, les Juifs réussissaient à les franchir, parce que les isoler à l'intérieur de chaque nation n'est qu'un demi-remède, à cause de toutes les possibilités d'évasion du ghetto et de pénétration, même restreinte, dans la société chrétienne, qui subsistent. La solution valable ne sera que de les isoler de toutes les nations, en les rassemblant en quelque territoire, au préalable vidé de ses habitants. La Chrétienté médiévale n'en avait pas les moyens, pour des raisons géographiques évidentes. La Chrétienté victorieuse de la Guerre juive les aura. Faute de ces moyens, il n'y avait que la solution du ghetto.

Par le fait même que le ghetto communiquait avec la Chrétienté, nos pères ont bien connu, et, ils l'estimaient à bon droit, trop connu leurs Juifs. Aussi existe-t-il une documentation fort ancienne sur Israël et ses rapports avec les peuples aryens. Documentation aussi bien juive que chrétienne, et qui constitue les sources mêmes de tout travail sérieux sur ce sujet. A ces sources viennent s'ajouter les innombrables travaux relatifs au sujet.

Sources et travaux, limités à la question des Juifs dans l'Ancienne France, forment déjà une masse écrasante de textes. Pour les avoir explorés depuis plus de trente ans, je me dissimule, moins que quiconque, combien imparfaite est toute tentative de choix parmi eux. Il faut, néanmoins, choisir, en s'efforçant d'éviter l'arbitraire, et en indiquant les textes que nous nommerons les textes d'orientation, c'est-à-dire ceux qui présentent eux-mêmes, comme les poteaux indicateurs des carrefours et des étoiles dans les grandes forêts domaniales, les possibilités, pour le promeneur, de se guider dans la multitude des chemins.

Nous choisirons donc, tant pour les sources que pour les travaux, les textes repères. Les textes offrent eux-mêmes une bibliographie détaillée, en même temps que des exposés de faits et des citations. Au mensonge juif, la vérité historique s'oppose, avec une abondance, une précision, une profondeur, qui permettent de le dissi-

per aisément. Encore faut-il que cette vérité soit mise aux mains des Français soucieux du salut public.

D'abord, et avant tout :

*La Bible*, où la confrontation de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* permet de voir tout ce qui différencie le Juif, même antérieurement à la malédiction entraînée par le déicide, du Chrétien, au point de vue théologique, moral et intellectuel, philosophique et sociologique, et de l'Aryen, au point de vue ethno-racial. Si les Français lisaient davantage l'Écriture sainte, on ne verrait pas de catholiques suivre le Vatican et certains princes de l'Église de France dans leur politique projuive, qui est exactement au rebours de l'enseignement de Jésus-Christ et de la tradition du christianisme.

*Le Talmud de Jérusalem*, dans la traduction française intégrale de Moïse Schwab, qui compte onze tomes.

Le bref opuscule de Moïse Maïmonide, l'illustre médecin et théologien juif de Cordoue, au XIII<sup>e</sup> siècle, qui commenta brillamment Aristote, et exerça une influence réelle sur la genèse de la pensée de saint Thomas d'Aquin, cherchant à établir l'accord de la raison et de la foi. Ce bref opuscule est intitulé : *Les Lois concernant les Rois et la Guerre*.

Pour les rabbins d'aujourd'hui, *le Talmud*, par exemple, relève de la jurisprudence, et non de la théologie. Dans la théocratie juive, Église et État ne font qu'un. La jurisprudence ne peut être distinguée de la théologie que pour des motifs de commodité. En fait, *le Talmud* constitue la théologie morale pratique d'Israël, comme l'*Ancien Testament* en est la théologie dogmatique, en même temps que l'histoire narrative, d'une part, et la morale théorique, de l'autre. Les travaux de Gougenot des Mousseaux, de l'abbé Auguste Rohling, notamment, et sur quoi nous reviendrons, ne permettent aucun doute à cet égard.

Nous nous abstenons ici de donner les sources de la philosophie juive, ce qui nous entraînerait dans une direction passionnante — nous le savons par expérience personnelle, ayant approfondi cette matière, aux temps lointains de notre agrégation de philosophie — mais ne se référant qu'indirectement à notre sujet. Nous tenons à dire, toutefois, qu'une initiation à la philosophie juive s'impose à qui veut bien comprendre comment et pourquoi le talmudisme, propagé par les docteurs d'Israël, a pu infecter la société chrétienne.

Les sources françaises les plus importantes, relatives aux Juifs dans l'Ancienne France, sont à capter dans les grandes collections des merveilleux érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, clercs et laïques, français (surtout-bénédictins de Saint-Maur, groupés autour des Montfaucon et des Mabillon), allemands ou italiens. Et ce vous sera l'occasion, à la Nationale ou à l' Arsenal, de vous promener parmi les incomparables travaux de ces grands hommes. Soit dit en passant, cela vous permettra de juger comme il convient la farce universitaire, selon laquelle l'érudition critique et l'histoire scientifique ont commencé avec la Troisième République et les lumières de la Maçonnerie et de la laïcité.

Pour avoir les canons des conciles où il est question des Juifs sous les Mérovingiens, se reporter à la *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, établie par Jean-Dominique Mansi (1692-1769), qui fut

archevêque de Lucques. Il en existe une réédition, dont une cinquantaine de tomes ont paru, depuis 1901, à Paris. Vous trouverez là de quoi vous enchanter à lire les textes vigoureux de l'Église médiévale s'occupant des Juifs : conciles de Vannes en 463, d'Orléans, en 533, de Clermont, en 535, de Mâcon, en 581, de Reims, en 625, notamment. Toutes les décisions canoniques prises par la suite, soit par les évêques, soit par les papes, se réfèrent à la tradition fortement établie en ces âges lointains. La *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, dans toutes les parties où elle traite des rapports entre chrétiens et juifs, est conforme à cette tradition dogmatique. Tradition toujours valable, empressons-nous de le dire, pour les catholiques qui savent que l'Église romaine n'a pas commencé en 1892, au temps du ralliement à la République et à la démocratie, qui devait, sans tarder, devenir le ralliement à la judéo-maçonnerie.

Etienne Baluze (1630-1718) présente les textes de nos Rois dans ses *Capitularia Regum Francorum*, dont la dernière édition est celle de 1780. Ses *Vies des Papes d'Avignon*, dans la traduction de 1783, d'après la 1<sup>re</sup> édition latine en deux tomes, Paris, 1693, sont riches en détails sur les Juifs de la cité pontificale et du Comtat-Venaissin. L'érudit abbé G. Mollat a donné trois tomes d'une réédition latine, de 1916 à 1922.

Dom Martin Bouquet (1685-1754) vous offrira une fructueuse moisson, dans son magnifique *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, dont il a lui-même composé les treize premiers tomes. Ses continuateurs, Dom Brial et les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'ont pas été plus indifférents que lui aux faits et gestes d'Israël, et aux mesures salvatrices prises à leur égard. Il n'y a encore que vingt-quatre tomes publiés, et ils ne dépassent point l'année 1328. Un beau florilège antijuif serait à puiser dans les nobles ni-folio, où demeure vivante l'ancienne France, pieusement entretenue et servie par les incomparables érudits que se plaisait à saluer le grand Fustel de Coulanges. On y peut voir que nos pères connaissaient bien les Juifs, même au ghetto, et savaient se prémunir contre leur éternelle malice.

Grâce aux recueils des érudits de l'Ancienne France et à quelques nouvelles éditions, nous disposons des sources suivantes pour l'étude des juiveries médiévales établies sur la terre des Francs :

Dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, dont la formidable masse de ses 221 tomes latins et de ses 161 tomes grecs impressionne même les bibliographes les plus intrépides, lorsqu'ils en affrontent les rangées dans la salle de travail de la Nationale, tomes publiés entre 1844 et 1886, on trouve :

au tome LXVII, une *Vie de saint Césaire*, évêque d'Arles, en 502, né en 470, mort en 542, et qui lutta sans trêve contre les Juifs ;

au tome CIV l'admirable *De Insolentia Judaeorum* d'Agobard, archevêque de Lyon, et qui vécut de 779 à 840 ;

au tome CXVI, il y a une *Epistola seu Liber contra Judaeos*, d'Amolon, successeur d'Agobard ;

au tome CLXXXIX de Pierre le Vénérable abbé de Cluny (1092-1156), traducteur et réfutateur du *Coran*, on rencontre un fort pertinent *Tractatus adversus*

*Judaeorum inveteratam duritiam*, qui ne le cède pas en vigueur à l'ardent Agobard.

De même, Aimoin, abbé de Fleury, contemporain de Hugues Capet, est l'auteur d'une *Chroniqua Moisiacensis*. Rigord, moine de Saint-Denis (1145-1210), s'est occupé des Juifs dans ses *Gesta Philippi-Augustii*; le comte Delaborde a édité ce texte important, en 1882, dans la collection de la *Société de l'Histoire de France*. On trouve d'intéressants détails sur les Juifs du Midi sous Philippe-le-Bel, dans le *Catalogue des Documents du Trésor des Chartres*, établi par Siméon Luce. Saint Grégoire de Tours parle des Juifs au temps des Mérovingiens (le célèbre évêque vécut de 538 à 594) dans son *Histoire*, dont l'édition Guadet et Taranne, publiée à Paris en 1836-38, en quatre tomes, par les soins de la *Société de l'Histoire de France*, comporte une traduction française en regard du texte latin.

Saint Sigismond, roi des Burgondes et fils de Gondobaud, qui régna de 516 à 524, fit paraître des édits contre les Juifs, qui se trouvent dans le recueil des lois de Bourgogne.

Vers la fin du VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle, l'illustre évêque espagnol, docteur de l'Eglise, saint Isidore de Séville (560-636), doit être cité comme source essentielle, même pour la France, pour son *De Fide catholica ex Veteri et Novo Testamentis contra Judaeos*, recueilli au tome LXXXIII de la *Patrologie latine* de Migne.

Il y a lieu de remarquer, ici, que c'est durant le Haut-Moyen-Age que toute cette argumentation contre les Juifs a été développée. Cela tient à ce qu'alors les Juifs n'avaient pu être encore suffisamment isolés dans les ghettos.

La valeur de ces œuvres est telle que nos ancêtres les pratiquèrent plus d'un millénaire. Les éditions des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en témoignent, pour Guibert de Nogent (1053-1124) et son *De Incarnatione adversus Judaeos*, réédité à Paris en 1651; pour Pierre de Blois (1135-1212), qui l'avait été en 1519. On a, de même, l'édition de Paris, 1651, du *Capistrum Judaeorum*, la *Muselière des Juifs*, et du *Pugio Fidei*, le *Poignard de la Foi*, du dominicain Raymond Martin, au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1612, F. de Rosset traduisait en français, sous le titre des *Jours caniculaires*, les œuvres de l'évêque Maieul qui fut célèbre à l'époque de la Renaissance. Tout un tome des *Dierum canicularium* traite de *Perfidia Judaeorum*.

En 1759 Claude Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises et françaises*, a recueilli la *Chronique* de Frédégaire, qui traite de la période de 584 à 642. Gabriel Monod en a donné une édition critique en 1885, qui figure dans la Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Etudes. Frédégaire, on le sait, est un nom d'emprunt. On ignore le véritable auteur. Toujours est-il que cette source narrative, unique pour les années précitées, qui sont celles des règnes de Chilpéric-I<sup>er</sup>, Clotaire-II et Dagobert I<sup>er</sup>, contient d'intéressants passages sur les Juifs d'alors.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, collaborateur d'Hinemar, l'illustre archevêque de Reims, s'est occupé des Juifs dans ses *Gesta Dagoberti*, consacrés à Dagobert le Grand, et composés aux environs de 830-840.

Voilà quelles sont les sources principales relatives

aux Juifs de l'Ancienne France. Nous le répétons, ces sources datent surtout des Mérovingiens et des Carolingiens, parce que les Juifs sont, en ces temps lointains, encore trop dangereux pour que les clercs se désintéressent de leur activité.

Par la suite, il n'y aura presque pas de littérature antijuive. Les sources seront constituées presque uniquement par les ordonnances et les édits des Rois de France qui auront, comme on le verra, plus d'une fois à s'occuper d'Israël, malgré la clôture en ghetto, clôture insuffisante.

Par contre, les travaux, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ont été nombreux sur les Juifs dans l'Ancienne France. Certains de ces travaux ne traitent que des Juifs de France. D'autres en traitent parmi les Juifs d'Europe. Pour simplifier les choses, nous ne classerons pas séparément les uns et les autres.

Voici les plus importants :

Joseph Ha-Cohen : *La Vallée des Pleurs*, publiée par ce Juif d'Avignon en 1575, traduite par Julien Sée en 1881 ;

Basnage, de la célèbre famille protestante normande, réfugiée en Hollande sous Louis XIV, a publié à La Haye, en 1716, une grande *Histoire des Juifs* ;

sur les Juifs d'Alsace voir les *Curiosités d'Alsace*, anonyme, Strasbourg 1651, et les *Chroniques* de Jacques de Königshoffen, parues à Strasbourg en 1698 ;

J.C. Ulrich a publié à Bâle, en 1763, une *Histoire des Juifs*.

Pour la préparation et l'entrée des Juifs dans la communauté française, à la fin du règne de Louis XIV, on a les trois ouvrages suivants :

Cerfber de Medelsheim : *Ce que sont les Juifs en France*.

Mirabeau : *Sur Moses Mendelssohn et sur la Réforme politique des Juifs*, Londres 1787.

Abbé Grégoire : *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, Metz 1789.

Y ajouter, sans nom d'auteur : *Les Juifs d'Alsace*, 1790, et Zalkim Hourvitz : *Apologie des Juifs*, 1789.

Tous ces livres pro-juifs étaient inspirés du mémoire d'un conseiller d'Etat prussien Christian-Guillaume Dohm, paru en 1781 sous le titre : *Sur la Réforme politique des Juifs (Ueber die bürgerliche Verbesserung der Juden)*. La traduction française en a été faite par Jean Bernouilli, éditée en 1782 par A. Dessau, dans la *Librairie des Auteurs et des Artistes*. Les Juifs, les Sociétés de pensée, les Loges maçonniques leur assurèrent une large diffusion.

A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la bibliographie juive est immense, qu'il s'agisse d'ouvrages juifs, protestants ou catholiques, favorables ou hostiles aux Juifs, ou purement documentaires. Ceux de ces ouvrages qui renferment le plus de textes et de faits, relatifs aux Juifs dans l'Ancienne France, sont les suivants :

Arthum Beugnot : *Les Juifs d'Occident* Paris 1924;

G.B. Depping : *Les Juifs dans le Moyen-Age*, Paris 1845 ;

Dagovert Fischer : *De Statu Judaeorum*, Strasbourg, 1864 ;

J. Bédarride : *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, Paris, 1867. Une réédition en a été faite, il y

a quelques années, par la Librairie Lipschutz, à Paris. C'est sous la même firme que parurent :

Grand Rabbin Ginsburger : *Les Juifs de Belgique au XIII<sup>e</sup> siècle ; Histoire des Juifs de Bayonne, des origines à nos jours*, en 2 tomes ;

A. Mossé : *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin* ;

Léon Berman, Grand Rabbin de Lille : *Histoires des Juifs de France des Origines à nos Jours*, très récent travail, puisqu'il est de 1937, et insolemment juif. Beaucoup de faits et de textes. Et maints aveux, d'autant plus précieux qu'ils sont involontaires. *Habemus confitentem reum*. Pour bien situer les Juifs de France dans l'évolution d'ensemble de la race et de la nation juives, recourir à l'*Histoire du Peuple Juif*, de deux rabbins américains, Max L. Margolis et Alexandre Marx, dans la traduction de l'anglais de J. Robillot, Paris, Payot, 1930.

F. Saige publia en 1881, à Paris, *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle*.

Les livres premier et deuxième de *La France juive* d'Edouard Drumont (p. 1 à 294 de la nouvelle édition, la 115<sup>e</sup>, Paris, Flammarion 1887) forment une vivante esquisse des généralités indispensables sur le Juif et l'existence des Juifs en France jusqu'en 1789. Pour les généralités, se reporter au livre essentiel du chevalier Gougenot des Mousseaux : *Les Juifs, le Judaïsme et la Judaïsation des Peuples chrétiens*, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1886. Ce chef-d'œuvre a disparu de la circulation aussitôt que réédité, parce qu'il était accablant pour les Juifs. De même : *Le Juif selon le Talmud* de l'abbé Rohling, dans l'édition traduite de l'allemand, Paris 1888. Un abrégé de cet ouvrage, par l'abbé M. de Lamarque se trouvait encore, il y a quelques années, sous le titre : *Le Juif talmudiste*, 4<sup>e</sup> édition, aux Editions Action et Civilisation, à Bruxelles, Parvis Sainte-Gudule.

Sont également à consulter à ce point de vue :

Saint-André : *Francs-Maçons et Juifs*, Paris, 1880 ;

Abbé Chabauty : *Les Juifs nos maîtres*, Paris, 1883 ;

Gustave Tridon, fut membre de la Commune de Paris en 1871 : *Du Molochisme juif*, Bruxelles, 1884 ;

A. Regnard : *Aryens et Sémites*, Paris, 1890 ;

Kadmi-Cohen : *Nomades, essai sur l'Âme Juive*, Paris ; et, dans la 17<sup>e</sup> édition, Paris 1937, précédé d'un avant-propos de M. Lucien Romier, d'une judéophilie délirante, *Israël chez les Nations*, d'Anatole Leroy-Beaulieu, paru, tout d'abord, en 1893, et très pro-juif.

Se référant particulièrement au xviii<sup>e</sup> siècle, mais avec d'abondants aperçus sur l'Ancienne France :

Abbé Joseph Lemann, Juif converti : *L'Entrée des Israélites dans la Société française*, Paris, 1886.

Sont à lire aussi, parus depuis lors :

H. de Maulde : *Des Juifs dans les Etats français du Saint-Siège*, Paris 1891 ;

E. Rodocanachi : *Le Saint-Siège et les Juifs*, Paris, 1891 ;

Th. Malvezin : *Histoire des Juifs de Bordeaux*, Bordeaux, 1895 ;

J. Cochard : *Les Juiveries au Moyen-Âge*, Paris, 1896 ;

C. Gasnos : *Etudes historiques sur la condition des Juifs dans l'ancien droit français*, Rennes, 1897 ;

Henry-Lucien Brun : *La Condition des Juifs en France depuis 1789*, 2<sup>e</sup> édition, Paris et Lyon, 1901, où les 42 premières pages sont un bref résumé sur les Juifs avant 1789 ;

M. Maignat : *La Loi de 1791 et la Condition des Juifs en France*, Paris, 1903 ;

Théodore Reinach : *Histoire des Israélites depuis la Ruine de leur Indépendance nationale jusqu'à nos jours*, 5<sup>e</sup> édition, Paris 1914 ;

Jacqueline Rochette : *La Condition des Juifs en Alsace jusqu'au décret du 28 septembre 1791*, Paris, 1938.

Le dernier en date des travaux sur la question est celui de M. Henri Prado-Gaillard : *La Condition des Juifs dans l'Ancienne France*, Paris, 1942, trop cursif (190 pages in-8<sup>o</sup>), mais en général bien informé. Bibliographie insuffisante en étendue comme en précision. Les 50 dernières pages du volume sont consacrées à la Révolution et à l'Émancipation des Juifs.

Enfin, l'on ne saurait, sous aucun prétexte, se dispenser de lire la remarquable synthèse, faite par un Juif, et un Juif de combat pour Israël : *L'Antisémitisme, son Histoire et ses Causes*, de Bernard Lazare, Paris, 1894. Une réédition en a été faite en 1937. Comme l'*Histoire des Juifs de France* de Léon Berman, *L'Antisémitisme* de Bernard Lazare contient des aveux du plus haut prix sur l'insociabilité, l'impuissance à se laisser assimiler et même à vouloir être assimilé, d'Israël.

\*\*

Ces prolégomènes une fois posés, je m'efforcerais, Mesdames et Messieurs, dans les leçons à venir, de demeurer toujours soumis aux faits et aux textes, afin de vous présenter un tableau, aussi exact et fidèle que possible, des rapports d'Israël et de l'Ancienne France.

Vous y verrez qu'avant la Révolution française, quelques difficultés qu'aient pu rencontrer, dans leurs rapports avec les Juifs, l'État royal et le peuple de France, il n'y avait point de problème juif, au sens politique de l'expression. Nulle part, et pas davantage en France qu'ailleurs, les Juifs n'étaient citoyens. Dans son *Antisémitisme*, Bernard Lazare n'a pas manqué de faire ressortir que la société chrétienne était fermée au peuple d'Israël. Cette situation, que nous étudierons comme il convient, excluait tout problème politique juif. Des mesures de police, locale ou nationale, pouvaient être prises contre les habitants, insociables et dangereux, du ghetto, selon les nécessités de l'ordre public et du bien commun. Toutes portaient de ce fait que les Juifs n'appartenaient point à la cité chrétienne.

Fait que vous voudrez bien avoir toujours présent à l'esprit, afin d'éviter toute projection du présent dans le passé, qui est la pire illusion historique, et toute interprétation du présent par le passé, qui est la pire erreur politique.

La condition des Juifs dans l'Ancienne France appartient irrémédiablement au passé. Passé auquel nous devons demander des exemples et des enseignements, mais que l'on ne saurait en rien tenter de rétablir. Pour

nos pères, le Juif est hors de la cité chrétienne. Les questions que soulève son insupportable voisinage sont d'ordre politique et religieux. Il n'en saurait être de même, aujourd'hui, que les Juifs ont été introduits, depuis un siècle et demi, et pour sa ruine, dans la cité. Le problème est devenu ethno-racial, exclusivement. Le côté religieux n'a plus à intervenir en quoi que ce soit, puisque la cité d'aujourd'hui ne possède plus l'unité de foi. Le côté politique n'intervient qu'en fonction des nécessités ethno-raciales, puisque l'Etat moderne ne pratique plus une religion d'Etat.

Mêler ici politique et religion, religion et race, c'est

se tromper du tout au tout. Il en allait autrement pour nos pères. Certaines de leurs fureurs comme certaines de leurs indulgences envers leurs Juifs n'ont plus de raison d'être.

Il n'en est que plus digne d'attention de voir combien, sur un plan théologique, sociologique et politique si différent du nôtre, les Français d'autrefois ont rencontré, en Israël, le même ennemi perfide et irrécyclable que rencontre la France envahie par lui, et réduite à merci, au point d'être véritablement devenue, comme le prophétisait Drumont, voilà près de soixante ans, la France juive.

---

## L'ETHNO-RACISME ET LES DOCTRINES SPIRITUELLES

*(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)*

Par Pierre VILLEMAIN

*Première leçon (26 mars 1943) :*

### Le sol et le soleil

Un jour que je parlais « racisme » avec un Allemand et que j'en discutais, en affectant de partager quelques-uns des préjugés qui sévissent couramment chez les Français, je m'entendis faire cette réponse : « Nous ne demandons pas mieux : soyez donc racistes pour vous Français comme nous le sommes pour nous. »

Cette exhortation à un racisme français, venant d'où elle venait, comporte, vous l'avouerez, quelque chose de rassurant, elle semble bien reléguer au magasin des accessoires pour guerre de rechange, les foudres brandis par nos boute-feu à retardement.

Elle rejoignait dans mon esprit le souvenir de ce mot de Victor Hugo à l'Académie Française le 13 juillet 1841 : « La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. »

Elle rejoignait aussi, cette réponse, la revendication que formule A. de CHATEAUBRIANT dans son livre *La Gerbe des Forces* en laveur d'un homme concret, âme, chair et sang, car « pas plus que l'arbre, l'homme en soi n'existe pas. Le hêtre, le chêne existent... (et même le roseau). De même il existe des Français, des Allemands ». Elle faisait écho à la prière de PÉGUY pour « la terre charnelle ». Et, par un cheminement obscur de la pensée, je songeais et je songe encore à cette Iphigénie nostalgique en sa lointaine et étrangère Tauride et qui pleure, et qui supplie Oreste : « Viens me chercher, ne me laisse pas mourir ici, ramène-moi dans Argos ma patrie et tire-moi d'une contrée barbare. »

Il me semblait que les hommes de mon pays se plaignaient à travers le mythe antique de ce qu'on les eût arrachés à leur Terre-Mère, qu'ils dépérissaient dans cette contrée barbare de l'homme en soi, de l'individu

Roi, de l'homme international, de l'homme statufié de la Déclaration des Droits, de l'Homme égalitaire, de l'Homme solitaire, de l'Homme « Bouddha » perdu dans la contemplation de son ventre. Il me semblait que l'arbre Français, s'il n'eût pas été déraciné de son sol, s'il eût continué d'y boire une vie drue et forte et jaillissante de source, eût mieux tenu sous les assauts de la tempête. Et que, en conséquence, le travail urgent était d'enfoncer à nouveau ses racines dans son terreau naturel. C'est ainsi que m'apparaissait à moi, le fameux retour à la terre.

\*\*

Mais il arriva aussi qu'un jour, je parlai « racisme » avec un de mes amis, catholique scrupuleusement orthodoxe. Et ce fut une autre chanson.

On a toujours envie, n'est-ce pas, en ces sortes de discussions d'être plus royaliste que le roi, de raidir son attitude devant un adversaire lui-même inexpugnable. Je ne sais si j'allais plus loin que ma pensée, ou si mon interlocuteur entendit dans mes propos un sens que je n'y mettais pas ; toujours est-il que je me retirai de cette discussion nanti d'une excommunication majeure !... « Vous êtes un hérétique, me criait-il. Ne savez-vous pas que le Pape a condamné le racisme dans son Encyclique « Mit brennender Sorge » du 14 mars 1937 ? »

Et comme, dans le malheureux temps que nous vivons, le confusionnisme des idées, des principes, des sentiments, de la religion et de la politique semble devenu la caractéristique française, il n'y avait de là qu'un pas à faire pour nier la possibilité d'une collaboration avec l'Allemagne.

Le refus de la discipline nécessaire, le refus de comprendre, le refus de la vraie révolution était prononcé sous les vocables de la Religion, de la Foi et de Dieu lui-même. Ce pas, vous ne l'ignorez point, combien de nos compatriotes l'ont franchi !...

« Soyez racistes pour vous comme nous le sommes pour nous », nous disait cet Allemand ; et nous avons tout lieu de croire qu'il voulait par là traduire son vœu sincère de nous voir trouver *en nous* la force de redevenir *nous* et de nous affirmer une fois de plus devant le monde et devant l'histoire... « Le racisme est inconciliable avec la foi » répond mon chrétien.

Voilà tout le problème.

Délicat problème que celui-là ! Nous le savons. Nous connaissons la difficulté des questions qu'il pose, les préjugés et les préventions qu'il oblige à affronter ; nous connaissons les susceptibilités des casuistes, les hargnes revanchardes, les modes enjuivées et maçonnisées de pensée qu'il incite à combattre ; nous n'ignorons pas le danger qu'il y a à se croiser contre la croisade dévotieuse des démocrates niveleurs et apatrides.

Nous aurions reculé devant un combat inégal, nous aurions décliné l'invitation de Monsieur le Ministre DARQUIER de PELLEPOIX et du Professeur MONTANDON ; nous aurions renoncé à chercher avec vous le trait d'union entre la Chair et l'Esprit, la terre et les doctrines spirituelles, le Sol et le Soleil, si ne nous était apparue en même temps que ses difficultés, l'importance primordiale du problème Ethno-Racial.

Et puis, j'ai pensé qu'un enseignement sur une matière aussi nouvelle et aussi actuelle est bien moins un enseignement qu'une recherche commune, qu'une méditation, à la lumière d'une science enfin défrichée et de l'histoire, sur quelques-unes des conditions ou plutôt sur la condition de notre salut, lui-même intimement lié au salut du monde. Alors, je me suis armé d'audace.

Réfléchissant ensuite sur la mission qui m'incombe, je pensai qu'elle m'aiderait à donner sa forme définitive à un idéal de vie à la recherche duquel je suis parti il y a quelque trois ans en compagnie de jeunes camarades de plus en plus nombreux. Une telle étude, avec tout l'effort qu'elle exigerait, constituait la meilleure des préparations à l'action. Car nous touchons là à ce que ne saurait découvrir que *l'homme tout entier* en y engageant toutes ses forces et sa vie elle-même. Cela aussi m'invitait à l'audace.

Et cette audace s'accroît encore aujourd'hui devant vous. Car votre présence ici ne veut pas seulement dire que vous êtes exempts, à tout le moins, de ces préjugés dont nous parlions tout à l'heure. Elle signifie qu'à vous aussi il apparaît que l'avenir de l'ordre individuel, français, européen, de l'Ordre tout court, dépend dans son essence de la solution qu'on donnera demain aux rapports entre le spirituel et le temporel, de la place qui sera réservée à l'homme dans l'immense entre-deux qui va du sol au soleil. En un mot, mot que je n'aime guère, mais qui est pratique, de la découverte au bout de ce tunnel, obscur et semblable à un moyen âge, que le monde traverse, de la découverte d'un nouvel *humanisme*.

La prétention est grande, penserez-vous. Non, seul

est grand notre désir de servir, grande notre conviction que la France ne sera sauvée que le jour où les meilleurs de ses fils se considérant comme individuellement responsables de son salut entreprendront, sans orgueil mais avec amour, une tâche qui les dépasse.

J'espère qu'à l'issue de nos premiers contacts nous serons bien d'accord, vous et moi, sur les raisons qui font que, dans ce problème des rapports de l'ethno-racisme avec les doctrines spirituelles, nous voyons le Problème Numéro Un, celui qui surclasse et conditionne tous les autres. Nous énumérerons ensuite les questions apparemment ou réellement litigieuses qu'il soulève.

Mais pour écarter toute équivoque du chemin que nous avons à parcourir ensemble, il nous faut préalablement nous entendre dès aujourd'hui, sur un certain nombre de points.

Et d'abord, nous entendre sur les mots. Ce ne serait pas nécessaire si j'étais sûr de m'adresser uniquement à un public composé d'auditeurs du professeur MONTANDON ou de lecteurs de ses ouvrages qui ont fait le tour du monde. Car le premier mérite de ce savant est d'avoir fixé la terminologie d'une manière si simple et si précise que l'emploi s'en impose à tous ceux qui ont le souci de la clarté, la phobie du quiproquo et qui apprécient à leur juste valeur les services que rendent les bonnes définitions. Cette terminologie sera la nôtre.

La voici maintenant exposée d'après MONTANDON lui-même que je me fais un devoir de suivre ici de très près ; car nous sommes en ce moment, pour peu de temps, dans son domaine et non dans le nôtre (Voir L'ETHNIE FRANÇAISE de mars 1931 — et l'ouvrage *L'Ethnie Française* du Professeur MONTANDON, chez Payot).

Quand l'homme de la rue se représente, dans son ensemble et en gros, l'espèce humaine, il l'aperçoit composée de Noirs, de Jaunes et de Blancs.

Et quand, à l'intérieur de ces trois groupes, il cherche à pousser sa classification, ce qui lui vient à l'esprit c'est une race jaune composée de Japonais, Chinois, etc..., une race blanche composée d'Allemands, de Français, de Russes, etc...

Dans le premier cas, ce sont les caractères physiques, somatiques (du mot grec « soma » corps) qui ont permis cette première discrimination.

Dans le second cas, qui ne le voit ? les caractères somatiques n'ont joué à peu près aucun rôle.

Eh bien, le savant, je veux dire l'anthropologue, ne veut connaître ni Français, ni Allemands, ni Russes ; ce qui l'intéresse, ce qu'il poussera à fond, c'est l'étude que faisait grossièrement à l'instant notre homme de la rue, l'étude des caractères somatiques de l'homme. Classant dans les mêmes groupes déterminés tous ceux qui présentent les mêmes caractères somatiques, c'est à ces groupes que l'anthropologue donne le nom de races. Ainsi pour l'anthropologue, la race c'est le groupement humain déterminé par ses seuls caractères biologiques (à l'exclusion de ses caractères qui ne sont que traditionnels). Par exemple l'Europe est peuplée de trois races principales : au Nord, les Nordiques, blonds ; au centre les Alpines, brunets trapus ; au Sud les Méditerranéens, brunets déliés.

Mais si cette définition de la race satisfait l'anthropologue, elle n'explique pas la classification, même rudimentaire, qui nous montre chez les Blancs des Espagnols, des Italiens, des Français, des Allemands. Pas davantage elle ne satisfait le *raciste* qui fait entrer dans le concept de Race tout ce que les historiens d'autrefois comme Augustin Thierry, ou les essayistes comme le Comte de Gobineau, y mettaient, et ce qu'y mettent de nos jours littérateurs, moralistes, apologistes, publicistes et propagandistes. Il ne s'agit pas pour eux seulement de l'homme mesuré, ni du degré de l'indice céphalique; il s'agit de l'homme tout entier, défini par tous ses caractères; il s'agit de ce que nous conviendrons d'appeler, avec le Professeur MONTANDON, l'*ethnie*, c'est-à-dire le groupement naturel délimité et décrit par la totalité de ses caractères humains « à répartir en cinq rubriques : somatiques (c'est-à-dire raciaux proprement dits), linguistiques, religieux, culturels et mentaux. »

Joignons maintenant, si, vous le voulez bien, les deux bouts de la chaîne, ou plutôt, superposons aux trois principales *racés* de l'Europe ses trois principales *ethnies* et nous comprendrons qu'on peut être d'ethnie latine et de race nordique ou alpine ou méditerranéenne; d'ethnie germanique et de race nordique ou alpine; d'ethnie slave et de race nordique, alpine ou plus ou moins méditerranéenne.

Il va sans dire que pour nous qui faisons, en somme, de la *philosophie* ethno-raciale, il n'est aucunement question de mettre d'accord l'anthropologie moderne avec les doctrines spirituelles et en particulier avec les doctrines spirituelles de l'Eglise. Nous laissons cette tâche à ceux qui, mieux que nous, sont capables de l'entreprendre et de la mener à bien, les abbés BREUIL et BOUYSSONNIE par exemple, pour ne citer que les plus connus. Seule l'ethnie et la valeur eugénique de l'ethnie, que l'on appelle populairement « race » (ce qui prête à confusion) nous intéressent. Car c'est sans doute sur la race, mais aussi sur l'ethnie que le raciste, qu'il soit Italien, Hongrois ou Allemand a construit ses théories; c'est de l'ethnie qu'il a fait jaillir une mystique; c'est sur l'ethnicité qu'il entend appuyer demain l'ordre nouveau. Théories, mystique, ordre social et politique issus du racisme, c'est cela qui, dans l'esprit de certains chrétiens, semble en contradiction avec leur christianisme. Est-ce inconciliable? n'est-ce pas plutôt complémentaire?

Nous chercherons avec ferveur et avec confiance la réponse à ces questions; elles troublent certaines âmes scrupuleuses qui dans leur générosité et leur amour de la vie, se penchent avec une secrète envie, une impatiente jalousie sur le creuset où forgent l'histoire les peuples qui ont su se refaire et redevenir forts en devenant racistes.

Ainsi ce qui est entré dans notre langage sous le vocable de « racisme » trouverait son expression mieux appropriée et plus précise sous celui d'ethnisme. Nous nous en servons. Et s'il nous arrive comme il est probable, de payer notre tribut aux habitudes, qu'on sache bien que dans notre bouche « race » signifie « ethnie » et valeur eugénique de l'ethnie; qu'on sache bien que s'il nous arrive au cours de ces causeries de prononcer « racisme » pour « ethnisme », c'est que

nous voulons, comme le veulent les racistes, *désigner la doctrine, la mystique et la politique* qui s'appuient sur l'ethnicité.

D'ailleurs, le mélange des races nordique, alpine, méditerranéenne est tel en France qu'il nous est impossible de ne pas tenir compte chez nous, contrairement aux Italiens et aux Espagnols ou aux Allemands et aux Scandinaves, beaucoup plus des caractères linguistiques, religieux, culturels et mentaux que des caractères raciaux proprement dits, c'est-à-dire biologiques. Raison de plus pour souhaiter de voir triompher, pour la France, la terminologie proposée par le Professeur MONTANDON : Ethnie — Ethnicité — Ethnisme ! Gravons donc dans notre mémoire ces courtes définitions (Lecture de ces définitions : pp. 2 et 3 du N° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE — Mars 1941). Et n'allons pas surtout en confondre les notions avec celles de Nation et de Nationalité ! Nation, Nationalité, voici deux exemples qui vous en convaincront, ajoutent un élément politique au concept d'ethnie : sans faire partie de la nation française les Canadiens de Montréal sont d'ethnie française et les habitants de la Suisse Romande sont d'ethnie française tout en étant citoyens suisses.

En résumé, nous voudrions corriger le mot de notre interlocuteur allemand et lui faire dire « Français, soyez donc ethnistes ! ».

\*\*

Après l'équivoque des mots, venons-en à l'équivoque dans les choses, autrement grave en pareille matière. Autrement dit, posons nettement la question : Qu'est-ce qui ressortit à l'objet propre de nos leçons ? Qu'est-ce qui lui est étranger ?

Grâce aux définitions de mots que nous venons de donner, il ne nous sera pas difficile de répondre.

Seule, pour nous, compte l'ethnie et sa valeur eugénique. Seul, le rapport des doctrines spirituelles, traditionnelles avec les théories philosophiques, sociales et politiques qui s'appuient sur l'ethnicité telle que nous l'avons définie, est de notre ressort. Seulement cela. Ce qui ne signifie pas que nous sous-estimons le rôle de la biologie dans l'élaboration des doctrines ethnistes.

Car, nous n'ignorons pas, par exemple, combien il est dommage qu'avertie depuis plus de soixante années par VACHER DE LAPOUGE, la Politique ne se soit pas davantage appuyée sur l'Anthropologie. L'Anthropologie, science somatique de l'homme, eut permis aux responsables de nos destinées nationales à la fois de mieux comprendre les humiliations ou les gloires du passé et de mieux préparer l'avenir. Gouverner, dit-on c'est prévoir. Alors, l'utilité politique d'une sérieuse connaissance de la répartition et de la puissance à travers le globe des éléments raciaux qui, de tout temps, furent moteurs et promoteurs d'Histoire, cette utilité n'est pas contestable. On demeure effrayé devant la précision de certains pronostics de LAPOUGE; appuyé sur sa science d'anthropologue, il a prévu quelques-unes des convulsions dont nous sommes actuellement les témoins. Or, son ouvrage *L'Aryen* est de 1899; et il ne fait que développer et préciser la sténographie d'un cours professé en 1889 !

Puissent ses prophéties ne pas se réaliser toutes !...

Je ne résiste pas au désir de vous en lire une, car si elle fait trembler, elle permet tout de même d'entrevoir la voie du salut « En l'état, l'Allemagne est le bouclier de l'Occident contre l'invasion russe. Tant que le bouclier tiendra, la civilisation que nous avons pourra durer. Dès qu'il sera rompu, je crois que l'empire des Tsars s'étendra jusqu'aux limites extérieures, à l'Atlantique et à la Méditerranée. »

N'est-ce pas Joseph de MAISTRE qui disait aussi : « L'Europe sera chrétienne ou bien elle sera cosaque ! » MAISTRE arrivait aux mêmes conclusions que LAPOUGE, par d'autres chemins. Mais en ce qui concerne LAPOUGE c'est sa connaissance de l'homme physique, de la répartition des races à travers le monde, de leurs rapports de forces, qui lui permettait de lire si lumineusement dans l'avenir.

Tout ceci pour vous dire : la physique humaine, l'anthropologie somatique, les lois de MENDEL, sont une base essentielle ; c'est sur cette base que doit se construire l'édifice raciste ; elle en est l'assise scientifique et nous emprunterions volontiers le langage de CÉLINE à l'usage des gouvernants.

« Pour la question des grandes réformes, des sociologies progressives, c'est aux chromosomes d'abord qu'il faut s'adresser. A l'esprit plus tard. On a le temps — on en a que trop fait d'esprit ! »

Mais nous ne sommes pas le gouvernement et c'est lui qui nous a donné la tâche d'étudier le racisme, précisément dans ses rapports avec l'esprit. C'est pourquoi le racisme, ou l'ethnisme, répétons-le, n'intéresse ce cours que par ses ramifications philosophiques, ses rapports avec l'homme tout entier, avec la mystique qui peut s'en inspirer, sa position vis-à-vis de l'âme et de la personne, vis-à-vis de Dieu.

Nous laisserons donc les savants à leurs laboratoires et à leurs fouilles. Nous leur demanderons seulement de nous aider à rester sur la terre solide, dans le réel, et d'éclairer sous nos yeux, d'une manière constante, la subtile limite du possible et de l'impossible.

Pour la même raison, nous ne nous mêlerons pas d'accorder entre eux exégètes des textes sacrés et hommes de science. Il ne s'agit, le titre adopté pour ces leçons l'indique bien, que d'une confrontation entre doctrines. Nous voulons découvrir le trait d'union entre les nouvelles doctrines issues de la race et de l'ethnie et les anciennes c'est-à-dire, pour les désigner par leur nom générique : le christianisme.

Nous avons d'ailleurs toujours cru que les querelles faites au dogme d'un point de vue strictement scientifique finissent toujours par s'apaiser et que les désaccords entre savants et théologiens ne peuvent être qu'apparents et momentanés, pourvu que le théologien et le savant ne confondent ni leurs méthodes ni leurs objets.

Le monde, voyez-vous, est le royaume de l'Homme, immense royaume aux richesses à demi inexplorées. Il est livré à l'exploration de l'Homme et lui livre en retour, de siècle en siècle, ses secrets, récompense d'un étonnant labeur. Dieu ne révèle jamais la science. Quand il sort, pour parler comme VIGNY, de son « éternel silence », ce n'est pas pour nous apporter l'électri-

cité ou la machine à vapeur, ni pour nous ouvrir les tombeaux préhistoriques où dort le mystère de nos origines : c'est pour nous parler de Lui. Le reste, tout le reste sans mesure, est notre empire et chaque science, l'anthropologie comme les autres, dissipe pour sa part les ombres qui le soustraient à notre possession et à notre connaissance.

Mais la vérité est une. Il ne saurait y avoir contradiction entre la vérité divine et la vérité humaine et scientifique. Le chemin qui conduit à cette vérité en descendant de Dieu par la révélation rencontre fatalement un jour le chemin qui y monte par l'effort et le travail de l'homme. Nous nous contentons, quant à nous, d'affirmer ici cette certitude après saint Thomas d'AQUIN « Nulla unquam inter fidem et rationem vera dissentio esse potest ». (« Il ne peut y avoir aucune vraie mésentente entre la foi et la raison »).

\*  
\*\*

Ainsi, nous appelons « un chat, un chat et Rollet un fripon ». Nous sommes désormais d'accord sur les mots. D'accord aussi pour éliminer du rôle qui nous est assigné les préoccupations d'ordre exclusivement anthropologique. Pas davantage nous n'entreprendrons de chausser les bécs de l'exégète éplucheur de textes pour trouver dans le récit de la Genèse, par exemple, un enseignement scientifique qui n'y est pas, pas plus d'ailleurs que nous ne jaugerons le Christianisme à la mesure de l'indice céphalique présumé de son fondateur...

Il est, maintenant, une autre équivoque à dissiper.

Puisque vous êtes ici, Messieurs, c'est que vous êtes, à tout le moins sans préjugés.

Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous assimiler au troupeau bêlant de ces Français, incapables d'objectivité, devant qui il n'est que de prononcer le mot « racisme » pour être immédiatement classé, non pas parmi les esprits généreux mais chimériques (ce serait trop aimable) mais au nombre des intoxiqués de germanisme et des persécuteurs de Juifs, taxé d'hérésie par surcroît si ce sont des chrétiens qui vous jugent. Loin de moi cette pensée !

Mais certains d'entre vous, en venant à ce cours, ont peut-être espéré y trouver un exposé du racisme allemand, son appréciation non tendancieuse par un libre chrétien, des arguments pour une possible conciliation. Et je ne nie pas qu'on pourra bien trouver, chemin faisant, quelque chose de tout cela. Mais ce sera dans la mesure où, tous les ethnismes ayant forcément des principes communs et des buts communs, ces buts et ces principes rencontreront, dépasseront ou affronteront les doctrines traditionnelles. « Soyez racistes pour vous comme nous le sommes pour nous. » C'est un racisme français qu'il s'agit de créer. Ce sont les doctrines de ce racisme-là à propos desquelles nous nous demanderons si elles peuvent, par dessus les ruines actuelles, collaborer avec les doctrines traditionnelles pour construire la cathédrale des temps nouveaux.

Ainsi par exemple, notre plan de travail nous entraînera, au cours d'une de nos prochaines leçons, à étudier l'Encyclique « Mit brennender Sorge » du 19 mars



1937 sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire Allemand. Cette encyclique que mon ami chrétien me jette à la tête avec si peu de charité !... Nous l'étudierons. Mais ce ne sera pas à titre de document intéressant les relations du Vatican avec Berlin ; ce ne sera pas pour y trouver des renseignements sur l'histoire ni du catholicisme, ni du racisme en Allemagne. Ce sera pour y découvrir ce qui, dans ce document, dépasse l'Allemagne afin de le confronter et, nous l'espérons, afin de l'accorder avec les thèses et la mystique de tout racisme légitime.

N'allez pas non plus, à l'inverse, imaginer, qu'il y ait de notre part préjugé défavorable à l'égard du racisme allemand. Notre attitude est dictée par le désir d'être Français avant tout. L'Allemagne a son racisme qui la sauve. Il nous faut trouver le nôtre qui nous sauvera.

Ceci dit, et bien affirmée l'indépendance dans laquelle nous entendons diriger notre effort, il serait absurde et contraire à l'esprit même du racisme de refuser le bénéfice des expériences d'autrui ; il serait encore plus absurde d'imaginer que l'ethno-racisme français pourra se développer en vase clos comme une plante solitaire. Ce serait n'avoir rien compris aux causes profondes de l'actuelle révolution mondiale ni aux conditions de l'avenir que de ne pas voir dans l'union des frères de race européens la vraie garantie de la paix millénaire à laquelle il nous faut travailler.

Je suis, à ce propos, de l'avis de Gérard MAUGER : « Aussi longtemps que l'Etat Français n'aura pas établi, codifié et appliqué le statut de l'*anthropos*, réglé les questions raciales et ethniques sur la même base que nos voisins, il n'y aura pas de collaboration possible. » Et j'ajoute, car ceci est particulièrement de la compétence du cours que nous inaugurons, il n'y aura pas de collaboration entre les peuples de l'Europe tant qu'une certaine mystique commune n'existera pas.

Or, quels sont les éléments qui peuvent concourir à élaborer une mystique (nouvelle) commune et par voie de conséquence une certaine unité dans les conceptions sociales et politiques ? On peut les ranger, je crois, sans risque de se tromper, sous deux rubriques : le sentiment de la fraternité dans le sang et celui de la fraternité dans la civilisation.

Mais alors vous retombez dans l'égalitarisme que vous reprochez aux démocraties ? — Du tout. Plus vous serez Français, plus vous accuserez vos traits de Français (les bons !...) plus, je dirai, l'ethnisme sera content et nous en disons autant de tous les ethnismes.

Mais nous ne renonçons pas pour cela à tisser à l'Europe son beau manteau d'unité, non pas d'une trame partout égale, et non pas davantage fait de pièces rapportées, mais tout chatoyant des mille couleurs de ses ciels, de ses climats, de ses traditions, de ses types humains différents. Nous aurons d'ailleurs, à y revenir dans une leçon que nous nous proposons de faire sur « le Racisme et la Paix ».

Donc fraternité de sang, fraternité de civilisation sont les sources qui devront entretenir dans chaque ethnisme particulier une doctrine et une mystique communes.

Et je touche ici au point que je m'étais fixé comme

point final de cette première leçon. J'ai prononcé le mot « civilisation ». Eh bien ! oui, l'ethnisme doit faire saillir en chaque peuple des traits particuliers, doit sculpter en un puissant relief, le visage de chaque famille d'hommes. Mais il doit aussi dégager les traits communs aux différentes ethnies. Et parmi les facteurs communs essentiels aux ethnies sœurs, aux ethnies fondues dans une communauté plus vaste qui les comprend, il doit y avoir le facteur « civilisation ». Je pense qu'on reconnaîtra facilement, à cet égard, la présence, dans toutes les ethnies européennes, du facteur « Christianisme ». Et puisqu'il s'agit, pour nous Français, de creuser les traits de l'ethnie française, qui donc ferait difficulté pour admettre que c'est elle entre toutes, que le Christianisme a le plus profondément marquée. C'est au point qu'un Allemand, dans un livre récent, constate que nul peuple n'a été plus transformé que le nôtre par la doctrine chrétienne et que, dans aucun autre pays, le christianisme n'a déclenché des forces aussi puissantes et accompli des œuvres aussi considérables. Les radicaux incroyants de France, dit-il en substance, ont plus de christianisme en eux que les chrétiens des autres pays ; quelles que soient les croyances personnelles de celui qui aborde le racisme, le facteur essentiel de toute ethnicité européenne et, en particulier de l'ethnicité française, il doit admettre en toute objectivité que c'est le facteur chrétien.

On entend constamment parler, surtout en ces jours de lutte sanglante sur le front de l'Est, de la défense de la Civilisation chrétienne occidentale ; mais peu nombreux sont ceux qui réalisent à quel point cette expression est juste.

En tout cas, le réalisme commande de tenir le plus grand compte de l'élément chrétien dans l'élaboration de notre ethnie et il semble bien qu'en raison de tout ce qu'elle roule de christianisme dans ses veines, c'est à la France de faire, si elle doit jamais être faite, la synthèse racisme-christianisme.

Je n'ai qu'un désir : c'est que le cours que nous inaugurons aujourd'hui apporte à cette synthèse sa modeste contribution. Je le souhaite avec d'autant plus de ferveur que je suis de ceux qui croient, avec le Maréchal et avec tous les racistes que la terre ne ment pas. Mais je suis de ceux, aussi, qui croient que le christianisme, lui non plus ne ment pas.

Après les convulsions, le fer, le feu et le sang, viendront les jours où il faudra construire la paix et refaire le Monde. Pour nous, recréer le Monde, ça ne peut pas être autre chose que trouver, pour l'individu, un nouvel équilibre entre sa chair et son âme ; pour la société un nouvel équilibre entre le spirituel et le temporel. Les problèmes que pose cet équilibre sont nombreux ; certains sont de tous les temps mais notre temps en pose aussi de nouveaux. Nous les étudierons avec conscience, avec foi aussi parce qu'aucune étude ne peut-être plus constructive.

Entre le sol et son humus particulier qui individualise chaque famille humaine, et le soleil qui brille le même pour toutes, il doit y avoir place pour un épanouissement de l'ethnie française, pour la montée joyeuse d'une sève arrachée à la Terre-Mère et qui éclate à la lumière en fleurs de printemps.

# LES PRINCIPALES MÉTHODES HISTORIQUES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DU CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DES PEUPLES

Par William GUEYDAN de ROUSSEL

Chaque conception du monde est liée à une conception particulière de l'homme. La différence existant entre un Nègre et un Blanc, pour prendre un exemple élémentaire, n'est pas appréciée de la même façon par un missionnaire, un astrologue, un moraliste ou un anthropologue. Le missionnaire verra dans le premier un païen et dans le second un chrétien. L'astrologue cherchera à expliquer la différence du Nègre et du Blanc par l'influence particulière des planètes qui gouvernent chacun de ces deux types humains. Le moraliste s'attachera plus particulièrement à l'étude de leurs mœurs respectives. L'anthropologue enfin considérera les différences physiques entre la race noire et la race blanche. A chacun de ces divers points de vue correspond un jugement de valeur différent. Pour le missionnaire, le Nègre païen est simplement un Blanc non encore christianisé. Pour l'astrologue, l'Africain noir est et restera toute sa vie aussi différent de l'Européen blanc que Saturne et Vénus sont différentes de Mars et de la Lune. Pour le moraliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, le sauvage est un homme que la civilisation n'a pas encore corrompu. Et pour l'anthropologue enfin, le Nègre est le représentant d'une race inférieure. En pratique cependant il est excessivement rare que l'anthropologue se contente de juger uniquement d'après sa science, le moraliste d'après ses principes, l'astrologue d'après sa doctrine et le missionnaire d'après sa croyance. Le premier se laisse généralement guider par les préjugés du second, le second fera appel aux traditions du troisième et tous les trois se laisseront influencer par les dogmes de la théologie. En sorte qu'il n'est pas toujours possible en ethnologie d'attribuer tel ou tel jugement de valeur à l'influence unique de la science anthropologique, de la morale, de l'astrologie ou de la théologie.

Historiquement, nous nous trouvons en face de la même confusion. Il serait téméraire d'affirmer, par exemple, que les seuls critères distinctifs entre les peuples aient relevé uniquement de la théologie jusqu'à la Renaissance, de l'astrologie jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, de la morale jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, et au XIX<sup>e</sup> siècle seulement de l'anthropologie. Les grands génies de la Renaissance étaient trop versés dans tous les domaines de la connaissance humaine pour qu'il soit possible de les compartimenter d'une façon aussi rigoureuse. Nous verrons que la science moderne des races, par exemple, possédait bien avant GOBINEAU des devanciers qui, pour être moins célèbres que l'auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*, n'en sont pas moins dignes de la plus grande attention. Ceci dit, passons en revue les

principaux systèmes historiques qui ont permis à l'homme de connaître son prochain.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, la connaissance de l'homme était principalement fondée sur l'étude des astres, des tempéraments ou du climat. Nous allons passer successivement en revue ces trois sources de l'anthropologie.

Commençons par l'étude des influences planétaires. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement les astrologues, mais aussi les médecins, les historiens, les philosophes et les théologiens faisaient grand cas de l'astrologie. La plupart des astrologues divisaient la terre en sept régions ou climats, dont chacun était placé sous l'influence prépondérante d'une des sept planètes. Et comme chaque planète conférait à ses sujets des qualités physiques et morales distinctes, il en résulterait chez les habitants de chacune de ces sept régions des différences très nettes. Saturne, par exemple, qui gouverne en particulier les Juifs, conformément à l'opinion des astrologues les plus réputés, rend les hommes moralement opiniâtres, envieux, avarés et taciturnes, physiquement maigres, imberbes et livides. Mercure, qui gouverne les Gaulois, rend ces derniers inconstants, instables, prompts, de mœurs légères, spirituels, curieux, adonnés aux sciences et sensibles aux honneurs; au physique, cette planète engendre un type châtain, au visage allongé, au front élevé, avec de beaux yeux tirant sur le noir, un nez droit un peu long, etc...

D'autres astrologues se contentaient de répartir la terre d'une façon sommaire entre les Quatre points cardinaux, plaçant l'Orient sous l'influence de Saturne, l'Occident sous l'influence de Mars, le Septentrion sous l'influence de Jupiter et le Midi sous l'influence de Vénus.

Ces classifications étaient généralement complétées par une division du monde connu entre les Douze signes du Zodiaque. Or, en astrologie, chaque signe du zodiaque communique à celui qui lui est assujéti des qualités physiques et morales distinctes. Le Bélier, aux dires de CAMPANELLA (1) célèbre philosophe italien de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, rend les humains féroces, cruels, audacieux, improbés, insidieux, comme les Anglais; le Taureau les rend mondains et adonnés aux plaisirs, comme les Napolitains; les Jumeaux les rendent au contraire, prudents, intelligents, intuitifs et calculateurs, comme les Egyptiens, le Scorpion les rend mystiques, ardents, jouisseurs, faux perfides, comme les Juifs, et ainsi de suite...

(1) *Astrologicorum Libri VII*, Lyon 1630, p. 120.

Notre grand jurisconsulte et philosophe du xvi<sup>e</sup> siècle, Jean BODIN, qui nous a laissé des observations fort judicieuses sur le moyen de connaître le naturel des peuples, comme il le disait lui-même, s'est efforcé de découvrir « la proportion des planètes aux peuples » (2). Sa classification tripartite du genre humain imitée par Pierre CHARRON (1541-1603) est en grande partie fondée sur l'astrologie : il place les peuples septentrionaux, vivant entre le 60° et le 90° de latitude, sous l'influence de la Lune et de Mars, les peuples moyens, vivant entre le 30° et le 60°, sous l'influence de Jupiter et de Mercure, et les peuples méridionaux, vivant entre l'Équateur et le 30°, sous l'influence de Saturne et de Vénus. Il en résulte pour les peuples compris dans chacune de ces trois zones un certain nombre de qualités communes. Ceux de la zone Nord sont jeunes et malhabiles, adonnés à la guerre et à la chasse, préoccupés avant tout d'exécuter et d'obéir, composés d'ouvriers, d'artisans et de soldats. Ceux de la zone moyenne sont prudents; ils connaissent le bien et le mal; ils sont préoccupés surtout de juger et de commander; ils fournissent au monde les empereurs, les orateurs et les magistrats. Enfin ceux de la zone méridionale sont graves, sages et pensifs, voués à la contemplation et à l'amour; ils possèdent la science du vrai et du faux; ils fournissent au monde les pontifes et les philosophes. Dans la pensée de BODIN, « le peuple méridional est contraire au septentrional : cestuy-cy grand et robuste, l'autre petit et faible : l'un chaud et humide, l'autre froid et sec : l'un a la voix grosse et les yeux verts, l'autre a la voix grêle et les yeux noirs : l'un a le poil blond et la peau blanche, l'autre a le poil et la peau noirs : l'un craint le froid, l'autre craint le chaud : l'un est joyeux, l'autre est triste : l'un est craintif et paisible, l'autre hardi et mutin : l'un est sociable, l'autre est solitaire : l'un est ivrogne, l'autre sobre : l'un est rustique et lourdaut, l'autre avisé et cérémonieux : l'un est prodigue et rapace, l'autre tenant et avare : l'un est soldat, l'autre philosophe : l'un est duit aux armes et au labeur, l'autre aux sciences et au repos. » (3). BODIN qui n'avait pas parcouru notre planète dans tous les sens, à l'exemple des premiers grands explorateurs, ses contemporains, montre néanmoins un talent de synthèse remarquable. Il est intéressant de remarquer en passant que l'astrologie, fortement influencée par les savants juifs de l'époque, n'est généralement pas favorable aux peuples nordiques. Les orientaux au contraire sont ses favoris. Le système des climats au contraire reconnaît la supériorité des peuples nordiques comparés aux orientaux et parviendra à une connaissance plus précise du génie de chaque race. Analysons auparavant la théorie des tempéraments étroitement liée à l'astrologie.

La théorie des tempéraments distinguait quatre humeurs dans l'homme; ces quatre humeurs correspondaient aux quatre climats : le sang correspondait à l'air, la pituite à l'eau, la bile noire à la terre et la bile jaune au feu. L'homme était ainsi considéré comme un monde en miniature, un microcosme. Les quatre principaux tempéraments humains, le tempérament flegmatique ou pituiteux, le tempérament colérique, le

tempérament atrabilaire ou mélancolique et le tempérament sanguin étaient produits par l'influence prépondérante d'une des quatre humeurs, la pituite, la bile jaune, la bile noire et le sang. Ces tempéraments se manifestaient extérieurement par certaines qualités physiques et morales, couleur du sang et de l'urine, degré d'humidité et température du corps, façon de rire, etc. La pituite rendait l'homme pesant et lourd, la bile jaune actif et dispos, la bile noire constant et posé et le sang joyeux et robuste. La prédominance de l'une ou de l'autre des quatre humeurs élémentaires expliquait en outre les différences corporelles et spirituelles observées chez les différents peuples. Jean BODIN que nous avons cité tout à l'heure, se proposait dans ses *Six Livres de la République* parus en 1577, de connaître « les qualités générales de tous les peuples », et en particulier « l'humeur des peuples ». Les données de l'astrologie ne suffisaient pas à ce savant et lorsqu'il s'adonnait à l'étude de l'ethnologie, il avait en outre recours à la théorie des tempéraments. Dans sa répartition des peuples par zones terrestres, il place les pituiteux aux extrémités polaires entre le 60° et le 90°, les mélancoliques au Midi, et, entre les deux, passant graduellement des pituiteux septentrionaux aux mélancoliques méridionaux, les sanguins et les colères. Cette répartition mondiale des tempéraments permettait à BODIN d'expliquer « d'où provient la variété de couleur aux visages », les peuples étant blancs vers les pôles (la pituite est une humeur blanche), « basanés de noir et de jaune » en tirant vers le Midi (la mélancolie étant, comme son nom l'indique, une humeur noire).

D'autre part, comme l'observe Pierre CHARRON dans ses *Trois Livres de la Sagesse* (1601), « de cette diversité et inégalité de chaleur naturelle viennent ces différences non seulement corporelles ce qui est aisé de remarquer, mais encore spirituelles » : les Méridionaux mélancoliques sont solitaires, sobres, contemplatifs, ingénieux, sages, religieux, à cause de leur tempérament froid; les Moyens tempérés sont d'une belle humeur, joyeux, dispos et actifs; et les Septentrionaux pituiteux sont, contrairement aux Méridionaux, sociables, ivrognes, rustiques, lourdauts, prodigues, consacrés aux crimes et combats. Ces derniers sont, de l'avis de BODIN, les peuples les moins propres à la contemplation à cause de l'abondance de leur sang et humeur. Là encore les peuples nordiques sont traités sans égards par les savants judaisants de la Renaissance.

Les partisans de la théorie des tempéraments ne se contentèrent pas d'enregistrer les différences produites par le mélange des humeurs, ils prétendirent les diriger. Un célèbre médecin espagnol du xvii<sup>e</sup> siècle, Juan HUARTE (1530-1592) conçut un véritable système de sélection sociale basé sur l'étude des tempéraments. Son projet mérite d'être rappelé. A son avis, il eût fallu créer des « brasseurs de mariages, qui scussent par art cognoistre les qualitez des personnes qui se mariroient, pour donner à chacun la femme qui serait convenable et à chacune femme aussi, un mary déterminé ». (4). Il est très possible que le prophète de l'Etat socialiste, le philosophe italien CAMPANELLA (1568-1639) se soit inspiré de ce passage lorsqu'il imagine dans sa *Cité du*

(2) Voir le *Cinquième Livre de la République*.

(3) l. c. p. 799.

(4) Anacrise ou parfait jugement et examen des Esprits propres et naiz aux sciences. Traduction. Lyon. 1580, p. 284.

*Soleil* (1643) la création d'un ministère Amour. La fonction du ministre Amour était en effet de surveiller minutieusement les unions sexuelles des solariens afin de leur faire produire la plus belle race possible : *Amor generationis primum curam gerit, ut ita copulentur masculi foeminis, quod optimum edant prolem*. Le ministre en question était assisté dans ses fonctions par des médecins et des astrologues.

Comme on le voit par cette analyse sommaire, la théorie des tempéraments complétait et confirmait les conclusions offertes par l'astrologie. Seul le point de départ différait. La théorie des tempéraments recherchait dans l'Homme les causes de la diversité des peuples, l'astrologie au contraire expliquait cette diversité par l'influence externe des planètes. Cependant cette différence, que nos rationalistes eussent considérée comme capitale, était à peine sensible à l'époque. L'homme n'était pas encore, en effet, pour le savant de la Renaissance, un individu complètement indépendant du monde extérieur, il participait au contraire par toutes les fibres de son être à la vie et au mouvement de l'Univers. Comme l'enseignaient encore CHARBODIE et ALSTREDIUS au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les astres eux-mêmes sont dans l'Homme, cet « abrégé du monde » ; la Lune est dans son cerveau, Mercure sur sa langue et sur son visage, Vénus dans ses parties génitales, le Soleil dans son cœur, Jupiter dans son foie, Mars dans son fiel, et Saturne dans sa rate. Par orgueil et par ignorance, le rationalisme scientifique moderne a séparé l'Homme du monde; il en a fait un isolé. À ce point de vue, soit dit en passant, le racisme marque le retour à une conception plus ample et moins matérialiste : l'anthropologie contemporaine ne se contente pas de rechercher l'individu dans l'Homme ; il étudie avant tout sa race, autrement dit il cherche en lui l'image du groupe ethnique auquel le lient ses origines ; l'être humain tend à devenir aujourd'hui « l'abrégé d'une race », il porte en effet en lui les vertus et les tares physiques et morales de sa race, sa destinée est liée à celle de sa race. Nous sommes malheureusement obligés de constater que cette vérité élémentaire était plus familière à un médecin espagnol ou à un philosophe italien du XVI<sup>e</sup> siècle qu'à certains de nos soi-disant savants du XIX<sup>e</sup> et même du XX<sup>e</sup> siècle.

Passons maintenant à la *théorie des climats*. Cette théorie attribuait une importance primordiale à l'influence de l'air, des lieux et de la nourriture sur le physique, le caractère, la forme de gouvernement et la religion des peuples. Divers adages anciens ont affirmé cette influence prépondérante du climat ; on disait couramment par exemple : *Quot regiones, tot mores* — ou bien : *mores hominum ut plantae ad regionis habitum respondent*. LE TASSE a exprimé la même idée dans ces deux vers de sa *Jérusalem Délivrée* :

La terra molle et lieta et diletta  
Simili a se gli abitator produce

Pierre CHARRON, qui, comme nous l'avons vu, avait fondé sa connaissance de l'homme et des peuples sur l'étude des tempéraments et des influences planétaires, reconnaissait également l'action du climat. « Ainsi que les fruits et les animaux naissent divers selon les diverses contrées, constatait ce moraliste, aussi les hommes naissent plus ou moins belliqueux, justes, tempérans,

dociles, religieux, chastes, ingénieux, bons, obéissants, beaux, sains, forts. »

Cette loi, appuyée sur d'abondantes citations tirées des Anciens, et en particulier sur l'autorité d'Hippocrate, de Platon, de Plutarque, de Polybe et de Tite-Live, était confirmée par les nombreux voyageurs, explorateurs et littérateurs du temps. CHARDIN (1643-1713) écrivait dans son *Voyage en Perse* : « Je trouve toujours la cause ou l'origine des mœurs et des habitudes des orientaux dans la qualité de leur climat, ayant observé dans mes voyages que, comme les mœurs suivent le tempérament du corps, selon la remarque de Galien, le tempérament du corps suit la qualité du climat; de sorte que les coutumes ou habitudes des peuples ne sont point l'effet du pur caprice, mais de quelque cause nécessairement naturelle qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche. » L'Abbé DUBOS donnait, en 1719, à l'un des chapitres de ses *Réflexions critiques* le titre suivant : « Comment il se peut faire que les causes physiques ayent part à la destinée des siècles illustres. » Dans un autre chapitre intitulé : « Le pouvoir de l'air sur le corps humain prouvé par le caractère des Nations », l'auteur s'efforce d'analyser l'action de l'air sur le sang et « l'action de l'air sur notre machine. »

MONTESQUIEU fut le représentant le plus célèbre de la théorie des climats. Son *Esprit des Loix* (1748) proclame l'action prépondérante de l'air et du terrain sur le caractère des peuples; l'auteur n'y mentionne, par contre, ni l'influence des planètes, ni celle des tempéraments. Le livre XIV de *L'Esprit des Loix* est intitulé : « Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat » ; le livre XVII : « Comment les lois de la servitude politique ont du rapport avec la nature du climat », le livre XVIII : « Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec la nature du terrain. » MONTESQUIEU qui professait une vénération justifiée pour « nos pères, les anciens Germains » s'est efforcé de prouver, grâce à la théorie des climats et en dépit des affirmations de ses prédécesseurs, la supériorité des peuples nordiques sur les méridionaux. Selon lui, les climats du Nord rendent en effet les hommes vertueux, sincères, francs, courageux, vigoureux et libres, alors que les climats du Midi les rendent vicieux, immoraux, lâches, timides et esclaves.

Des auteurs illustres et représentatifs tels que BUFFON, LACÉPÈDE et VOLNEY furent également partisans de la théorie des climats, qui devait s'effacer à peine un siècle plus tard devant la théorie des races. La célébrité des auteurs ne garantit pas toujours la perfection des théories et les grands hommes ne sont pas toujours les plus révolutionnaires. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en effet, certains écrivains obscurs avaient déjà constaté que la théorie traditionnelle attribuant les caractères physiques des peuples à l'action toute puissante du climat était en contradiction avec les données mêmes de l'expérience. JANUS CAECILIUS FREY (mort en 1631) invoquait contre cette théorie le fait que les Européens nés en Afrique ne deviennent pas noirs (1) et l'auteur du *De Indiarum Jure* (1629), SOLORZANO, faisait observer aux partisans de la climature humaine

(1) « Europaei illi nati non nigrescunt », *Opera*, Paris 1645, T. 11, p. 101.

que les Ethiopiens et les Indiens transportés pendant plusieurs siècles dans des régions froides continuent à engendrer respectivement des enfants noirs et jaunes. En d'autres termes ces écrivains révolutionnaires proclamaient, plus de deux siècles avant GOBINEAU, les principes essentiels du racisme moderne, l'inégalité et la constance des races. Et ils ajoutaient d'ailleurs que si le caractère spécifique des peuples n'étaient dû, à leur avis, ni à l'influence du climat ni à celle des planètes, il résidait dans la nature particulière du sang ou du sperme. Juan HUARTE dont nous avons déjà exposé les opinions, estimait qu'il ne faudrait pas moins de 3 à 4.000 ans pour enlever aux nègres leur couleur et aux juifs leur génie particulier « tant est grande, disait-il, la force de la semence humaine, quand elle reçoit en soy quelque qualité bien enracinée. » (6).

(6) I. c. p. 224.

Ce rapide regard jeté sur le passé des doctrines ethniques n'aura sans doute pas pour effet de flatter l'intelligence de nos contemporains, lorsque l'on songe que beaucoup d'entre eux, considèrent aujourd'hui encore le racisme comme un article d'importation ou comme une invention moderne destinée à servir les intérêts de certains peuples et de certains hommes. Quant à nos jeunes savants qui s'efforcent d'expliquer les caractères spécifiques des peuples à l'aide des théories racistes, ils connaissent suffisamment les difficultés d'une telle entreprise pour savoir estimer à leur juste valeur les travaux de leurs devanciers. Puissent ces quelques pages d'histoire les familiariser davantage avec nos grands génies des siècles passés qui, comme eux, se sont attaqués au problème toujours actuel et toujours différent de la connaissance de l'Homme, et qui, comme eux, ont cru l'avoir résolu.

---

## LE MEUBLE FRANÇAIS AU XVII<sup>ÈME</sup> ET AU XVIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLES : UNE COLLABORATION FRANCO-ALLEMANDE

Par Claude de BONNAULT

La marqueterie est l'art d'enrichir le bois par des incrustations d'autres bois ou de matières différentes. En France elle a produit des œuvres remarquables. Mais la marqueterie française est d'origine allemande. Il ne faut pas renier ses parents.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Anne de BEAUJEU, fille de LOUIS XI, régente de France pour son frère CHARLES VIII possédait une belle table carrée en marqueterie ; elle avait été faite en Allemagne.

D'Allemagne, d'Italie sont venus en France les meubles qui ont servi de modèles. D'Allemagne sont venus les artistes et ouvriers qui les premiers en ont fabriqué en France.

De 1560 environ à 1640, un meuble fut en grande vogue dans les intérieurs français : le cabinet, meuble à volets ou à tiroirs, souvent supporté par des colonnes, qui remplaçait les anciens buffets et dressoirs. De ce meuble tout était étranger : la forme — allemande, espagnole ou italienne — ; la matière : marqueterie allemande ou italienne ; l'exécution : la plupart du temps allemande.

C'est aux environs de 1572 qu'on peut fixer l'apparition des meubles de marqueterie en France. Dans les appartements de Catherine de MÉDICIS se trouvaient des tables, des cabinets, en marqueterie, mais « façon d'Allemagne ». S'ils avaient été faits en France, ils l'avaient sans doute été par des ébénistes allemands. En 1576 un Hans KRAUS, de Cologne, avait le titre de marqueteur du roi Charles IX.

A la cour des derniers Valois, par suite des alliances matrimoniales, les influences allemandes ne pouvaient manquer de se faire sentir.

Furent-elles moins fortes sous LOUIS XIV ? Au début de son règne, le grand Roi avait autant désiré être allemand que français. Il avait voulu, il avait essayé d'être souverain des deux pays. Empereur et Roi. Roi de France par droit de naissance, Empereur d'Allemagne par élection. Mais en 1656 les princes électeurs avaient mieux aimé maintenir la couronne impériale dans la maison des Habsbourg. LOUIS XIV eut sa revanche l'année suivante. La Ligue du Rhin, organisée en 1658 et qui groupait plusieurs princes d'Allemagne, l'admit dans son sein, le prit pour chef. Pendant une vingtaine d'années, le roi de France sera prince Allemand.

Plus d'un artiste, plus d'un ouvrier, né aux abords du Rhin, prit alors le chemin de la France — sûrs qu'ils étaient d'y être bien reçus. « Les Français aiment fort les étrangers, écrivait en 1665 Sébastien LOCATELLI, prêtre de Bologne, particulièrement les Allemands ». Les sujets les aimaient, le souverain les favorisait. En les prenant à son service, en leur donnant le titre d'ouvriers du Roi, il leur permettait de fabriquer et de vendre, sans faire d'apprentissage, sans avoir besoin de se faire recevoir maîtres en leur métier. Ils étaient libres d'exercer leur profession comme s'ils avaient été français, à complète égalité de droits avec les Français de naissance, sans avoir été naturalisés.

Jean ÉQUEMAN, menuisier en ébène de la maison du

Roi en 1638-1652 et de 1674 à 1677, était-il allemand? Son nom semble un nom germanique francisé. On ne peut pas non plus affirmer avec certitude l'origine allemande de Jacques SOMMER ou ZOMER, ébéniste de LOUIS XIV. Il pratiquait la marqueterie de cuivre et d'étain. Comme il mourut en 1671, il la pratiquait avant André-Charles BOULLE, le plus grand de la famille dont on ne suit la carrière qu'à partir de 1672.

Michel CAMPS, de Cologne, est un peu mieux connu. Lui-même se qualifiait de « pauvre artisan ». De son atelier sortaient des cabinets — bien que la mode en fût un peu passée — des tables et autres meubles. C'était un marqueteur en bois. Sa marqueterie était une mosaïque de bois différents. A cet effet, il faisait venir à Paris des bois des pays étrangers, des bois rares, précieux. En 1672 un incendie détruisit son atelier et tout ce qu'il y avait. Le Roi dut intervenir pour le protéger contre les poursuites de ses créanciers.

La mosaïque de bois connaîtra de beaux jours en France, mais dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la marqueterie de cuivre, d'écaillage, d'étain, d'ivoire s'impose, à Versailles, à Paris, aux châteaux et aux villes du royaume. Elle exclut tous les autres procédés de l'ébénisterie. La mosaïque de bois était d'invention allemande ; mais les incrustations de cuivre, d'écaillage l'étaient aussi. Et l'emploi de l'ébène, pour matière première du meuble, c'étaient les Allemands et les Italiens qui l'avaient appris aux Français.

Certaines expressions ont trop servi. On n'ose plus les employer. Qui se risquerait à dire aujourd'hui : nous nous trouvons, nous avons été à un tournant de l'histoire ? Personne assurément, sinon quelqu'un qui n'aurait peur de rien, pas même du ridicule. De toute évidence, dans la vie des peuples, il est pourtant des dates que l'on peut appeler des époques critiques, il y a des moments où se précipitent les événements, où s'accélère le passage de ce qui est encore et qui déjà n'est plus à ce qui doit être. Les révolutions les plus importantes ne sont pas toujours les plus bruyantes. Le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la minute historique qui s'inscrit très exactement entre 1748 et 1750 a peut-être été marquée, en France, par un bouleversement d'idées plus radical que celui des années 89 et suivantes. De cette phase décisive, la physionomie de l'Etat, la figure de la Nation sont sorties tout autres. Des chocs leur avaient été imprimés, auprès desquels ceux qui devaient se produire quarante ans plus tard peuvent paraître superficiels, anodins. Car, en 1750, c'est un peu plus que la condition des terres ou quelques articles de la législation qui a été modifié. L'âme française a été atteinte. Avant de s'insérer dans les décrets des assemblées délibérantes, la révolution s'est faite dans les esprits ; c'est en 1748-1750 qu'entre la vieille France — celle qui avait succédé aux guerres de religion — et la France moderne encore à naître, s'est creusé un fossé. Des ouvrages ont paru alors : le premier discours de ROUSSEAU, l'Esprit des Lois, le premier volume de BUFFON, qui avec des différences de manières, d'accent, plus ou moins de violence, ont créé une rupture avec le passé.

A partir de 1748, les attaques des philosophes dépassent leurs premiers objectifs. De l'Eglise, ils remontent à la religion elle-même. Ils s'en prennent au prin-

cipe du christianisme. Sur un autre terrain, leur critique commence à déchirer les voiles derrière lesquels s'accordaient droits des rois et droits des sujets. L'autorité divine de la monarchie s'est sentie sapée à la base.

Des symptômes trahissent le malaise social. La communauté nationale se désagrège. Le royaume va périr, car il s'est divisé.

Malgré tout, au regard de l'étranger, jamais la France n'avait paru si souveraine. Courte, très courte apogée que si peu de mois séparaient des désastres irrémédiables. Les ennemis de la France, avaient-ils tort de s'alarmer en dénonçant le danger qu'elle faisait courir au monde d'une domination universelle ? Ses ennemis, non, son ennemie. La France n'en avait qu'une. Et c'était, comme cela si souvent, presque constamment avait été, c'était l'Angleterre.

De notre part d'Asie, d'Amérique, l'Angleterre s'appête à nous éliminer. Elle va nous attaquer au dehors ; elle nous attaque au-dedans.

1748-1750, heure cruciale, tragique, douloureuse. La fortune se disposait à désertir la France. Les colonnes de l'édifice chancelaient. Et le mal avait commencé son œuvre qui allait déraciner l'arbre géant dont le feuillage ombrageait toute la chrétienté.

Ce fut l'instant précis où, en pleine bataille entre l'autorité de la tradition et l'attrait inquiétant des nouveautés, au milieu du désordre intellectuel, parmi les symptômes de ruine politique, de décomposition sociale, resplendit une des plus claires manifestations du génie de la race. Alors naquit, dans l'art du meuble,

le style Louis XV. Il n'est pas né plus tôt. Le goût éclairé, délicat, de Madame de POMPADOUR, du comte de CAYLUS ont incité les artistes à chercher de nouvelles formes, les ont aidés à trouver la perfection. Aux Français de cette fin de règne, la découverte de Pompéi donnera le moyen d'être plus français que leurs devanciers, plus français que les Français d'aucun temps. Ce sont des principes, des leçons de beauté, qu'ils demandent à l'antique et non des modèles. Ils s'inspirent, ils n'imitent pas : encore moins copient-ils.

Liste d'influences qui peut se grossir d'autres éléments. Presque toujours, on oubliera le principal, l'essentiel, l'étincelle génératrice. De tous les arts, le plus français de tous les arts cultivés en France, celui qui s'est le plus approché de l'idéal, cet art, sans une collaboration de la France et de l'Allemagne, il n'aurait jamais existé.

Artistes ou artisans, les ouvriers français du meuble, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont réalisé des merveilles, chefs-d'œuvre éternels de l'habileté manuelle et de la science la plus raffinée des proportions, des lignes, de l'adaptation des parties au tout, de la relation des détails et de l'ensemble, échantillons d'une beauté incomparable, désespérante, unique. Meubles où la sûreté du goût s'allie à tant d'imagination ; meubles qui, dans leur extraordinaire variété, présentent tous un air de famille ; meubles dont l'infinie diversité se prête à tous les usages, multiplie les besoins et les satisfait. Jamais depuis le moyen âge, les gens à peine aisés n'avaient joui de telles commodités. Jamais, depuis le moyen âge, ce luxe nécessaire, ce superflu indispensable, l'art, ne s'était installé à tant de foyers. Ces meubles, dont les

contours devaient si vite devenir populaires, sont-ils français ou allemands ?

Ils ont été fabriqués en France. Mais ceux qui les ont fabriqués étaient-ils français ? En 1785, le tiers des ébénistes parisiens étaient étrangers, presque tous allemands. Et la qualité surtout, la qualité était allemande. Les maîtres, les créateurs des types achevés proposés à l'admiration des contemporains et de la postérité, qu'étaient-ils ? Allemands. La France du XVIII<sup>e</sup> siècle a beaucoup donné à l'Allemagne, mais pour en recevoir beaucoup. D'un pays à l'autre, il y eut échange continu. Et l'échange, c'est la vie. La France et l'Allemagne, de plus d'une façon, vivaient d'une vie commune.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la France n'a eu qu'un grand capitaine. Et il était Allemand. Faut-il nommer celui qui de son temps, fut le Comte MAURICE, mais qui pour la postérité demeure le Maréchal de SAXE ?

Les plus grands artistes du mobilier français dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle n'étaient pas français. Qu'étaient-ils donc ? Mais Allemands et Allemands d'Allemagne. De nationalité allemande également, leurs procédés techniques : marqueterie de bois rapportés, placages de bois de couleur, rose et amarante. Pour le reste, pour tout le reste, collaboration. Main-d'œuvre, indifféremment française ou allemande. A combien de recherches et longues et minutieuses faudrait-il perdre son temps pour savoir les noms de tous les menuisiers et ébénistes, maîtres ou ouvriers qu'ils ont employés. Les Allemands avaient envahi le faubourg Saint-Antoine, mais rien ne prouve que leurs compatriotes, fournisseurs de la cour, les aient favorisés. La France accueillait les Allemands ; les Allemands n'étaient pas ingrats envers les Français, ne cherchaient pas à leur nuire.

Dans ce chapitre de l'histoire des arts, tout particularisme politique s'abolit. Les différences de peuple à peuple se mêlent et s'entrelacent. Action et réaction, influences réciproques, mélange des concours. Avant que les Etats soient unis, les arts l'ont été.

Jean-François OEBEN, l'ébéniste de Mme de POMPADOUR, était né en Franconie, mais il avait travaillé à Paris. Des BOULLE il avait été l'élève. Jean-Henri RIESENER eut OEBEN pour maître ; mais c'est à Paris qu'il reçut sa formation, acheva son éducation. RIESENER, ébéniste du roi, était de Cologne. David ROENTGEN, ébéniste de la Reine, le plus grand ébéniste de l'Europe, disait-on, était de Neuwied : c'est à Paris qu'il fut reçu maître en 1780. Guillaume BENNEMAN, ébéniste du Roi n'était pas moins allemand : ses œuvres témoignent qu'il n'était pas devenu moins français.

Mais, tous tant qu'ils sont, les éclipsent les quatre incomparables. Ceux-là ont été des créateurs, des inventeurs. Ils ont eu ces hautes aptitudes, cette originalité, cette nouveauté de conceptions qui constituent le génie. Autant que par son sens exquis de la mesure, l'art du meuble au XVIII<sup>e</sup> siècle nous émerveille par l'étonnante variété de ses formes. Le meuble se métamorphose, il veut s'adapter aux besoins les plus divers, se plier à toutes les exigences, répondre à tous les vœux. Sous Louis XIV on trouvait dans les maisons quelques meubles, les meubles indispensables. Sous

LOUIS XV, les intérieurs font connaissance avec les commodités de l'existence.

Qu'est-ce que n'a pas imaginé OEBEN ? Des tables de malades ou d'accouchée, des tables liseuses, des meubles à secrets, des secrétaires à coffre-fort, des barbières, des chiffonniers, des fauteuils mécaniques, des coquilliers, etc... C'est de 1748 à 1759 qu'il travailla pour la marquise de POMPADOUR. Il mourut en 1763. Sa veuve se remaria à RIESENER. OEBEN, RIESENER, protagonistes d'une lutte à laquelle l'histoire n'a pas porté grande attention. Un conflit entre nations est capable de prendre toutes les formes. Tous les aspects que peut revêtir une guerre, la rivalité, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle de la France et de l'Angleterre les a présentés. De toutes les manières possibles s'est marquée l'opposition de peuple à peuple, s'est révélé l'antagonisme de pensée à pensée, traditions à traditions, s'est manifestée la contrariété de deux fois différentes, de deux systèmes sociaux de plus en plus divergents. Et les arts eux aussi ont été un champ clos. A partir de 1753, l'acajou mène l'offensive. L'acajou, importé d'Angleterre ; l'emploi de l'acajou dans les meubles, mode anglaise. Mme de POMPADOUR un moment fut séduite. Mais les Allemands OEBEN et RIESENER interviennent. De tout le poids de leur virtuosité, ils font pencher la balance. L'acajou recule, l'acajou cède le pas. Il ne reviendra, il ne triomphera qu'environ un demi-siècle plus tard. OEBEN, RIESENER ont assuré, pour jusqu'à la fin de l'ancien régime, la victoire de la marqueterie et des placages de bois rares.

Au jugement des gens de sa profession Jean-Henri RIESENER demeure le maître suprême, celui que personne n'a encore égalé. Il défie les critiques les plus sévères. Aucune faute de goût dans aucun de ses meubles ne peut être relevée. VOLTAIRE a décrit le Temple du Goût. Il a oublié de le meubler. A RIESENER, il eût dû confier ce soin. Des meubles de RIESENER nous rêverons quand nous échafaudrons dans notre esprit des palais enchantés, des paradis civilisés. Son chef-d'œuvre, le bureau plat de LOUIS XVI, qu'avait du reste commencé OEBEN, est resté français. Mais il a été souvent dit qu'on ne connaît pas RIESENER tant qu'on n'a pas visité à Londres la Wallace Collection.

C'est BENNEMAN qui, à partir de 1784 remplaça RIESENER comme artiste à la mode. MARIE-ANTOINETTE lui fit souvent des commandes. Il ne devait mourir qu'en 1807. A-t-on le droit de l'appeler : le créateur du style Empire ? Les motifs qu'affectionnera BONAPARTE premier consul, NAPOLÉON, empereur, apparaissent dans les commandes signées par BENNEMAN : déjà les montants simulent des faisceaux de licteurs ou des pilastres rectangulaires surmontés de chapiteaux corinthiens ; déjà l'art du meuble, à la fin du règne de Louis XVI, par la noblesse monumentale de ses lignes, se rapproche de l'architecture.

Le style Empire exagérera ses tendances. Dans les meubles du XVIII<sup>e</sup> siècle, les amateurs ne se lassent pas d'admirer un sens exquis de l'élégance, la réalisation d'un idéal aussi strictement français que le style de VOLTAIRE ou de RIVAROL, un souci désespérant de distinction, la politesse, la culture, mises dans les objets matériels. Rien n'attire spécialement l'attention, mais tout est parfait, tout est à sa place, il n'y a rien

à en retrancher, rien à y ajouter — et les hommes du métier, devant une commode de RIESENER sont tentés de se mettre à genoux.

Le goût, telle est en définitive la marque essentielle de cet art, son caractère dominant, son mérite et sa vertu. C'est le résultat d'une civilisation qui, arrivée à son apogée, n'avait plus qu'à disparaître. C'est l'achèvement d'une éducation raffinée de l'œil, de la main et de l'esprit.

Les meubles français du XVII<sup>e</sup> siècle sont des fleurs. Et des Allemands les ont fait pousser en France. Mais si bien doué qu'ait été un OEBEN, un RIESENER, peut-on les décréter les inspirateurs de ce miracle artistique? Ils ont fourni le technique mais une répartition impartiale des apports tiendra compte de ce qu'ils ont trouvé en France. Et ce n'est ni plus ni moins que le goût. Le

Roi, les grands seigneurs en étaient alors les arbitres. Ils protégeaient les arts et les artistes comme les lettres et les littérateurs. Aujourd'hui ce sont les marchands qui passent les commandes et font les réputations. Autrefois, les salons. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la France avait une civilisation aristocratique. Aujourd'hui, elle vit en démocratie. Si le régime a changé de nom, les mœurs demeurent ce qu'elles étaient hier. A la collaboration franco-allemande le climat aristocratique, avouons-le, s'était montré singulièrement propice.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, HERDER écrivait : « Ce que les autres peuples ont perfectionné, presque toujours les Allemands l'avaient découvert. » RENAN a dit aussi : « La France, pays très mixte, offre cette particularité que certaines plantes germaniques y poussent mieux que dans leur sol natal ».

## L'ETHNIE JUIVE :

### VIII. — Prénoms juifs

par George MONTANDON

*L'étude des éléments linguistiques de l'ethnie juive ne pouvait donner ici lieu à de longs développements. Nous y ajoutons cependant en appendice une statistique que nous venons d'avoir l'occasion d'effectuer sur les prénoms juifs — statistique dont les aspects ne manquent du reste pas d'ouvrir une fenêtre sur le psychisme hébraïque.*

Nous avons dans les mains, par l'aimable entremise de notre collègue BERNARDINI, les épreuves brochées d'un ouvrage sans auteur et sans nom d'éditeur, évidemment collationné par les soins d'un organisme juif sur la base des données officielles, et qui porte sur la couverture du brochage :

2<sup>e</sup> Epreuve. N'est pas en vente.

1914-1918. *Les Israélites dans l'Armée Française*  
Angers. Imprimerie Frédéric Gaultier, 4, rue Garnier. 1921.

Cet ouvrage in-8<sup>o</sup> de 516 pages comprend 2 parties. La première est la liste de tous les noms des Juifs de l'armée française tués au cours de la première guerre mondiale ; la seconde, la liste de tous ceux qui obtinrent une citation (avec le libellé de cette dernière). Quelques femmes y figurent aussi, qui bénéficièrent d'une citation à titre d'infirmières. Les deux listes sont établies par ordre alphabétique des noms de famille ; chacune d'elles comporte environ 3.400 noms, ce qui donne — certains sujets avantagés d'une citation ayant été tués par la suite — environ 7.500 individus, correspondant à 2.676 patronymes différents (dont 1.709 dans la 1<sup>re</sup> partie, relative aux morts, et 967 nouveaux, dans la 2<sup>e</sup> partie, consacrée aux citations).

L'ouvrage est certainement très rare. Il nous a été impossible de nous en procurer un second exemplaire. C'est une mine inappréciable pour le repérage de patronymes soupçonnés juifs, comme l'est, à un degré supérieur encore, l'ouvrage du rabbin EISENBETH : *Les Juifs dans l'Afrique du Nord*, honoré d'une subvention du Gouvernement Général de l'Algérie, sorti de l'Imprimerie du Lycée, 1, rue Eugène-Robe à Alger, 1936, et dont il nous a été également

impossible de nous procurer un second exemplaire. La différence des deux ouvrages quant à leur utilité et à leur utilisation, ainsi qu'on peut le soupçonner d'après leurs titres respectifs, est la suivante : si l'EISENBETH est exhaustif (il énumère et commente 4.063 patronymes), il se limite à l'Afrique du Nord et ne fournit pas les prénoms, tandis que *Les Israélites dans l'Armée Française* ne se limite pas à une région, mais ne saurait être exhaustif des patronymes juifs, pas même pour la métropole ; par contre, il fournit le prénom de chaque sujet. Cependant, s'il est possible de se rendre immédiatement compte de la présence éventuelle dans cet ouvrage d'un patronyme recherché, il n'en est pas de même des prénoms ; ceux-ci, accolés à leurs patronymes respectifs, ne sont donc pas groupés par ordre alphabétique et leur liste séparée n'a pas été établie (l'ouvrage ne poursuivait pas un but de recherche onomastique), cet éparpillement ne permettant aucune recherche.

Or, la question de savoir si un prénom de consonance étrangère est juif ou peut l'être sera parfois d'un utile secours dans la recherche de l'ethnicité d'un individu suspect — les collaborateurs du Statut des Personnes, du Commissariat Général aux Questions Juives le savent bien. C'est pour faciliter à l'occasion leur tâche que nous publions la liste qui suit de prénoms juifs. Ce faisant, nous n'entrons dans aucune digression relative à la philologie de ces noms, étude qui ne serait pas de notre compétence. Notre but est purement pratique. Encore nous faut-il donner les explications nécessaires sur la façon dont nous avons établi cette liste.

En feuilletant les pages du livre, on constate bientôt que les prénoms qui y figurent peuvent être répartis en 3 groupes :

1. *Les prénoms purement français et courants, tels*



que Paul, André, Robert, etc. Ces prénoms n'offrent aucun intérêt ici ; ils ont été purement ignorés.

2. *Les prénoms purement hébraïques et courants*, tels que Moïse, Abraham, Salomon, etc. Ces prénoms n'offrent non plus pas d'intérêt ici, puisqu'ils sont connus de chacun pour être hébraïques ; nous les avons également laissés de côté.

3. *Les prénoms rares* — pour des oreilles françaises. Ce sont ceux qui ont retenu notre attention et qui ont été notés. Quelques-uns sont français, mais rares ; quelques-uns, rares, sont anglais, italiens, arabes, et il n'est pas inutile peut-être de constater que certains Juifs de l'armée française les portaient. La plupart, cependant, des prénoms cités sont juifs. Parmi l'ensemble des prénoms juifs, on pouvait parfois hésiter quant à savoir si tel d'entre eux devait être retenu ou non. Nous nous sommes laissés guider par notre expérience personnelle, avons rejeté ceux qui nous paraissaient parfaitement usuels et avons admis ceux qui, tout notoires qu'ils soient, sont numériquement plus rares, tels que ceux de *Baruch*, *Job*, *Eliézer*, etc.

Parfois, une raison spéciale nous a incité à faire figurer tel prénom. Ainsi *Mardochée* figure sur la liste pour bien montrer que quand nous écrivons aussi *Marchodée*, ceci n'est pas une erreur de plume. Et ceci fournit un exemple de ces renversements de lettres et de syllabes dont sont coutumiers les Juifs — comme les lecteurs de L'ETHNIE FRANÇAISE s'en sont rendu compte d'après les travaux déjà parus d'Armand BERNARDINI.

Dans cet ordre d'idées, il faut citer encore deux exemples, parce que particulièrement instructifs. Quand, en français, on écrit *Jules* ou *César*, c'est *Jules* et c'est *César*. Tout au plus certains prénoms tels que *Henri*, *Georges*, supportent-ils l'orthographe anglo-saxonne : *Henry*, *George*. Mais choisissons le prénom hébreu de *Maklouf* ! Sans préjudice d'autres possibilités ne figurant pas au long des pages de l'ouvrage, vous trouvez, dans *Les Israélites dans l'Armée Française*, les versions suivantes de ce prénom : *Macklouf*, *Maclouf*, *Makhlouf*, *Maklouf*, *Malklouf*, *Malkouf*. Mais c'est le prénom de *Haïm* qui, sous ce rapport, bat le record. En sus de *Aï*, *Aïem*, *Aïn*, de *Caïn* et de *Chaïm*, qui sont strictement le même prénom malgré la lettre initiale différente, vous enregistrez le chapelet des modifications suivantes : *Hai*, *Haï*, *Haïem*, *Haïm*, *Haïm*, *Hayem*, *Hayim*, *Haym*, *Hayme*, *Heymann*, *Himan*.

Ce ne sont pas là variantes dues à la fantaisie du copiste ; nous répétons qu'il doit s'agir d'orthographe très soigneusement relevées d'après les pièces officielles. De pareilles constatations ont une valeur psychologique profonde : elles révèlent d'un coup d'œil toute la *versatilité* de l'âme juive.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas là de nombreuses fautes de transcription, non pas du copiste des documents, mais des divers fonctionnaires ayant rédigé les documents d'origine ? — Certes, un grand nombre des variantes doivent avoir cette cause pour origine ; il n'y a qu'à voir avec quelle fantaisie les prénoms et noms étrangers, russes par exemple, d'interprétation phonétique courante, sont torturés sur les cartes d'identité, livrets de famille et passeports français. Mais cela prouve aussi une chose : que les solliciteurs se sont désintéressés de l'orthographe de leurs noms, négligeant d'indiquer immédiatement au fonctionnaire comment leurs prénoms et patronymes doivent se transcrire.

En tout cas, aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de relever d'après une pièce d'identité française, un de ces noms d'origine étrangère, on devrait, toujours, d'abord reproduire intégralement l'orthographe, correcte ou déformée dudit nom ou prénom, puis, s'il y a eu déformation, indiquer entre crochets le nom tel qu'il aurait dû être orthographié. (\*)

Nous donnons ici un exemple vécu de l'utilité de la transcription exacte — transcription qui, dans une affaire que nous avons à élucider, a été le premier symptôme (pas le seul) du fait que nous nous trouvions en présence d'un individu Juif cachant son origine. L'individu était de nationalité russe. Il s'agissait donc de savoir s'il était non seulement de *nationalité russe* (ce dont font foi passeports et autres documents officiels), mais aussi d'*ethnicité russe* (celle-ci se subdivisant en sous-ethnicités grand-russienne, petit-russienne ou ukrainienne et blanc-russienne), ou bien d'*ethnicité polonaise*, ou bien d'*ethnicité juive*. (L'appartenance à la religion juive comporte toujours l'appartenance à l'ethnicité juive, mais l'inverse n'est pas toujours vrai en fait, et la législation française actuelle est trop crédule ; un sujet de lignée juive mais qui a ses papiers chrétiens est encore juif, pour l'ethnologue averti à l'affût de la tromperie, si ledit sujet, par exemple, est circoncis, ou s'il ne parle pas correctement la langue de la nouvelle ethnicité dans laquelle il prétend avoir passé, ou si son maintien et sa mentalité gardent les caractères de l'ancienne ethnicité, ou s'il a épousé une personne dans le même cas que lui). Pour en revenir à l'exemple que nous remémorons, l'individu disait se prénommer *Elias* ou *Eliach* et portait en effet, sur les pièces ayant servi à sa naturalisation, le prénom d'*Elias*, orthographe hébraïque du prénom *Elie*, tandis que la transcription russe orthodoxe de ce prénom est *Ilia*, *ne varietur*. Il était ainsi vraisemblable, avant toute autre preuve, que le sujet était d'ethnicité juive et non russe.

Qu'on ne nous dise pas qu'à faire ces remarques, nous donnons aux Juifs le moyen de parer à un danger qui les menace. D'abord, nous espérons que cette fois la question juive sera réglée pour l'Europe ! Ensuite, les noms et prénoms des Juifs de France sont d'ores et déjà fixés sur leurs pièces actuellement existantes. On ne se contentera donc pas de relever un prénom d'après le simple dire du sujet : on le transcrit — la prétendue perte de toutes pièces françaises d'identité devant par ailleurs être interprétée en défaveur du sujet.

Cela dit, voici la liste des prénoms en question :

Abitbol	Amram
Achir	Anaïm
Aï	Ancel
Aïem	Ange
Aïn	Announ
Aïouch	Antonin
Aïzer	Antony
Akiba	Arfi
Albou	Aria
Ali	Ascher
Allas	Askil
Amar	Askim

(\*) Il est recommandable, dans la reproduction d'un texte, de laisser naturellement entre parenthèses les remarques qui s'y trouvent entre parenthèses, et de réserver les crochets à ses propres remarques. Si le texte original comporte des crochets, porter ses propres remarques en note. Pour un texte de longue haleine, indiquer à quoi correspond le procédé utilisé.

Assous	Eschyle	Issachar (3)	Martial
Auser	Exile	Itala [f.]	Marx
Avram	Ezio	Itamar	Mattéo
Ayouche (4)		Itzic	Mayer (8)
Azar (3)	Faïvel	Itzig	Mbourak
	Falkenstein	Izikoutz	Meborakli
Bacri	Faradj		Mechilem
Bacry	Farouz	Jaada	Médéah
Baou	Ferand	Jchoua	Mehahem
Barouck	Ferhat	Jamel	Meilak
Bart	Ferradj (2)	Jammy	Meilek
Baruch (7)	Fred	Jankel (2)	Méier
Batna	Fredj (4)	Jassé (2)	Memoum
Bechichi	Fredja	Jassuda	Menaem
Behar	Frenda	Jaudel	Menahem (4)
Ben (5)	*	Joachim	Ménahem (2)
Berla	Gad	Job	Menahim
Bernstein	Gdalia	Joby	Menassé
Berr	Gédéon	Jocèf	Mendel (5)
Binvil	Geo	Joé (2)	Mendil
Blanor	Georgels	Joël	Meniaoum
Bonfils	Gerson	Joëli	Méniaoum
Boune [femme]	Geston	Jona	Menotti
Bourak	Geubel	Jossel	Mesaoud
Bourif	Ghali	Josue	Messaoud (47)
Braham (2)	Gregorio	Jouda	Meyer (22)
(ben) Brahim	Gubernon (2)	Juda (15)	Miéciolas
	Guérard	Judas (39)	Mimoum (2)
	Guido (2)	Julius	Mimoun (8)
Caïn			Mines
Cemah		Kadmi	Moché
Cemalhi	Hadjadj	Kahan	Moklay
Cerf	Hai (3)	Kalfa (8)	Montie
Chaïm	Hai (6)	Kalman (2)	Mordecai
Chaloum (30)	Haiem (2)	Kalmine	Morel
Chebabé	Haiem (5)		Moris
Chemaou	Haim		Mosel
Chemaoun	Haim (23)	La'ou	Mouché
Chemoul	Halfa	Lehmann (2)	Mouchi (3)
Chéri (2)	Halphen	Leib	Mouchy (2)
Chloumoun	Hams	Leiba (3)	Mourad
Chmoul (2)	Hanania	Leiser (2)	Myrtil (5)
Choué	Hanoum	Lélo	
Cohen (2)	Hanoun (4)	Leslie	
Cosman	Hanoûn	Liao	Nabet
Cressa	Hanoune	Liaou (5)	Nahman
	Haouati	Lionel (5)	Naoum
Daoud	Harris (2)	Lucas	Narcisse (4)
Dallili	Harry	Lyonel	Nathan (30)
Darius (2)	Hayem		Nathanel
Davidotel	Hayim	Macklouf	Nathaniel
Drai	Haym	Maclouf	Nazaire
	Hayme	Madjie	Neftali
Edgard (10)	Hazan	Maël	Néhémie
Edma [f.]	Henoch	Maetto	Nelson
Eizik	Herich	Mair (2)	Nephtali (2)
Eléazar	Heymann	Makhlouf	Nephtalie (2)
Elghali	Hilaire	Maklouf (39)	Nessim (14)
Eliahou	Hiler	Malek	N'gaous
Eliou (24)	Himan	Malklouf (3)	Nissim (14)
Éliou (3)	Hirsch	Malkouf (2)	Noémie [f.]
Elias (5)	Hirsch (6)	Manahem	Nouchim
Eliezer	Hona	Mantout	
Eliézer (3)		Marchina	Osias (2)
Elie (109)	Ichaïa	Marchodée	Oubuisson
Elie	Ichaïa	Marcu	Ouriel
Eliyahou (3)	Icho	Marcus (5)	
Emond	Ichoua (13)	Mardochee (62)	Palmyre [f.]
Ephraïm (7)	Isko	Marien	Partouche
Epraïm	Ismaël (3)	Marix (3)	Pascal

Pelté	Sinah
Perès	Sion (3)
Pérez	Soledad
Pessach	Sofie [f.]
Pinchas	Soussan
Pincu [Roumanie]	Spire
Pinhas (3)	Sportiche
Piredy	Syoune
Pol (2)	
Primice	Taoré
	Tanoudji
Rabbin (2)	Thadée
Rahmin (3)	Théogène
Rahmine (4)	Tobie
Reby	
Rémi	Uziel
Roushim	
Ruben (17)	Valf
Rubens (2)	Victyor
Rubin	Vidal
	Vital (4)
Saadia (5)	Vitali
Sadia (12)	Vitalis
Sadoum	Volf
Saïd (4)	
Saïda	Walter
Salem	Wanaf
Salvador	Wolf (8)
Salvator	Wolff
Sami	
Saoud	Yamine
Sassi	Yankel
Sassy (3)	Yehiel
Sauveur (7)	Yeschoua
Schalom	Yomtob
Shemoul	Youda
Schoua	Youmtob
Seban	Youssef (2)
Selig (2)	Yvel
Seligmann	
Séligmann	Zabulon
Sem	Zalman
Semah	Zalmen
Semali	Zaki
Semtob (4)	Zebouloune
Senor	Zeilik (2)
Séphora [f.]	Zeizer
Sétif	Zélig
Severin	Zelik
Séverin	Zemmorah
Simah	Zenou
Simha	Zéria

Quelques remarques encore relativement à la fréquence des prénoms relevés ! Le troisième groupe qui nous a occupé, celui des prénoms rares, est tout aussi riche, si ce n'est plus, que les deux groupes de prénoms usuels, mais il correspond à un nombre d'individus beaucoup moins grand. Nous n'avons pas compté les individus dans les deux grands groupes, mais il s'obtiendra par déduction, après décompte du groupe des prénoms rares. Il n'était pas tout à fait dénué d'intérêt de savoir combien d'individus, sur les 7.500 du livre, portaient des prénoms rares et combien de fois chacun de ces derniers est représenté ; aussi ce chiffre est-il indiqué entre parenthèses pour chacun des prénoms. Ceux qui ne sont pas suivis d'un chiffre ne figurent qu'une seule fois dans l'ouvrage. Le nombre des prénoms qui nous ont paru rares est de 380 (non compris *Elie* qui figure là pour le dénombrement d'un prénom fréquent). Ces 380 prénoms dont 291 ne sont représentés qu'une seule fois, sont ceux d'environ 950 individus. Etant donné que l'ouvrage se rapporte à 7.500 sujets environ (nantis de quelque 10.000 à 12.000 prénoms, car plusieurs en portent plus d'un), cela fait pour chacun des deux groupes de prénoms usuels plus de 3.000 individus, et comme, à feuilleter les pages, les prénoms usuels français paraissent aussi courants que les prénoms usuels juifs, cela donne approximativement, pour un prénom hébraïque rare, 3 à 4 prénoms hébraïques usuels et autant de prénoms français (ces derniers recouvrant ainsi la moitié d'une marchandise qui se reconnaît juive).

On aura remarqué, par ailleurs, le grand nombre de noms de famille faisant office de prénoms. Enfin, des prénoms dignes d'attention sont celui d'Ismaël, patron des Arabes, cousins ennemis des Juifs, celui de Yeschoua, c'est-à-dire Jésus, et celui fort en honneur de Judas (39 fois).

Cela dit, nous ne croyons pas exagérer en admettant que plus d'un Français aura été suffoqué de l'effarante cacophonie des noms relevés.

Certes, comme ne manqueront pas d'en faire la remarque les judéophiles à tout prix, on trouverait des consonances tout aussi bizarres à nos oreilles chez les Dravidiens de l'Inde, les Cafres du Bechuanaland et les Arowak des forêts vénézuéliennes ! Mais il ne faut pas oublier que les prénoms ici relevés figuraient sur les rôles de l'ex-armée française. Et nous ne doutons pas que ce sont ces éléments juifs qui l'avaient minée ! Quelle que soit la forme qu'elle revêtira à l'avenir, il importera qu'elle soit débarrassée d'aussi invraisemblables scories.

# Les Nègres, indésirables en France... sous Louis XVI

En 1921, peu d'années après que l'idéologie wilsonnienne était venue déferler sur le monde, quelques Nègres s'assemblèrent en Congrès, à Paris, dans le but de revendiquer le droit d'être, sans différence aucune, traités à l'égal des blancs.

Le public n'y prêta guère attention, l'élément noir comptant un nombre trop restreint de représentants dans notre pays pour que s'y posât, avec acuité, une « question des hommes de couleur ». On sait qu'il n'en va pas de même en Amérique où, encore que les dirigeants aient pris une position antiraciste qui, de fil en aiguille, les a amenés à déclarer la guerre aux Puissances de l'Axe, les Nègres sont rigoureusement tenus à l'écart de la vie publique, doivent habiter dans des quartiers spéciaux, n'ont pas accès dans les lieux fréquentés par les Blancs et sont contraints de voyager dans des compartiments à eux réservés...

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France s'est trouvée elle-même dans l'obligation d'édicter des mesures racistes dirigées contre les noirs : ces derniers affluaient en telle quantité sur son territoire, en provenance des colonies, que des mesures draconiennes de protection contre cette invasion ne tardèrent pas à s'imposer. Elles furent prises par M. DE SARTINES, Lieutenant-général de Police, qui lança une « Déclaration royale pour la police des noirs », datée de Versailles le 9 Août 1777, et confirmée par Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 11 Janvier 1778.

Dans cette Ordonnance, le Roi commence par exposer que « le nombre des noirs s'est tellement multiplié par la facilité de la communication avec l'Amérique, qu'on enlève journellement aux colonies cette portion d'hommes la plus nécessaire pour la culture des terres, en même temps que leur séjour dans les villes de notre Royaume, surtout dans la capitale, y cause les plus grands désordres; et, lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité, et y deviennent plus nuisibles qu'utiles. »

Voici l'essentiel des mesures prises par M. DE SARTINES :

« 1<sup>o</sup> Faisons défense expresse à tous nos sujets, de quelque qualité et de quelque condition qu'ils soient, « même à tous étrangers, d'amener dans notre royaume « aucun noir, mulâtre, ou autres gens de couleur de l'un « ou de l'autre sexe, et de les retenir à leur service, le « tout à peine de 3.000 livres d'amende;

« 2<sup>o</sup> Défendons pareillement sous les mêmes peines, à « tous noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un

« ou l'autre sexe, qui ne seraient point en service, d'en- « trer à l'avenir dans notre royaume, sous quelque cause « et prétexte que ce soit;

« 3<sup>o</sup> Les noirs et mulâtres qui auraient été amenés en « France, ou qui s'y seraient introduits depuis ladite pu- « blication, seront arrêtés et reconduits dans le port le « plus proche, pour être ensuite embarqués pour nos « colonies, à nos frais;

« 4<sup>o</sup> Permettons néanmoins à tout habitant de nos « colonies qui voudra passer en France, d'embarquer avec « lui un seul noir ou mulâtre, de l'un ou de l'autre sexe, « pour le servir pendant la traversée, à la charge de le « remettre, à son arrivée dans le port, au dépôt qui sera « à ce destiné par nos ordres;

« 6<sup>o</sup> Faisons très expresses défenses à tous officiers de « nos vaisseaux de recevoir à bord aucun noir ou mu- « lâtre ou autres gens de couleur;

« 9<sup>o</sup> Ceux de nos sujets, ainsi que les étrangers qui « auront des noirs à leur service lors de la publication « de la présente déclaration seront tenus dans un mois « de déclarer les noms et qualités des noirs, mulâtres ou « autres gens de couleur de l'un ou de l'autre sexe qui « demeurent chez eux; voulons que, passé ledit délai, ils « ne puissent retenir lesdits noirs que de leur consente- « ment;

« 10<sup>o</sup> Les noirs, mulâtres ou autres gens de couleur qui « ne seraient pas en service au moment de ladite publi- « cation, seront tenus de faire une pareille déclara- « tion... »

Il faut croire que cette ordonnance fut appliquée avec ponctualité par les services de police de M. DE SARTINES: pendant toute la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence de noirs sur le sol de France fut une exception. Il en fut encore ainsi pendant les trois premiers quarts du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les bonnes habitudes se perdent petit à petit, et les décrets les plus rigoureux finissent par tomber en désuétude. Quoique l'ordonnance de Louis XVI n'ait jamais été abrogée, les gens de couleur venaient, en toute liberté, depuis de nombreuses années, s'installer sur notre territoire. Nous n'avons fort heureusement, jamais eu un tel nombre de Nègres chez nous qu'ils aient pu y constituer un danger pour l'avenir de notre ethnie.

Ch. LAVILLE.

## BIBLIOGRAPHIE

VERSCHUER (Otmav von). — *Manuel d'Eugénique et Hérité humaine* (traduit de l'allemand par le Professeur George MONTANDON). — In-8°, 264 p., 131 fig., Paris, Masson 1943.

La littérature raciale vient avec cet ouvrage, de s'enrichir d'une unité de portée considérable.

Le Professeur von VERSCHUER est le Directeur de l'Institut d'Anthropologie, d'Hérédité humaine et d'Eugénique de Berlin, poste auquel il vient de succéder au célèbre Eugène FISCHER, l'homme auquel l'Allemagne doit le plus dans la mise sur pied de ce faisceau de sciences fondamentales pour la vie des Etats modernes. Quant au Professeur von VERSCHUER, il a poussé les études de l'hérédité, au moyen des observations gemellaires spécialement, à une profondeur telle qu'il est devenu en quelque sorte, en Allemagne, le surexpert des problèmes généraux et particuliers de l'hérédité.

Le *Manuel d'Eugénique* de VERSCHUER vient à son heure. De l'efficacité et du prodigieux résultat de l'application de mesures eugéniques en Allemagne, chacun se rend compte. Mais sur quels éléments cette science est-elle fondée dans sa théorie et dans sa pratique ? Le public n'est-il pas haletant de le savoir ?

Le *Manuel d'Eugénique*, autant qu'il est possible de le faire en 260 pages, permet l'examen de l'immense problème sous toutes ses faces. L'analyse du contenu en donnera la preuve. L'ouvrage comporte 9 sections :

- A. — Introduction historique.
- B. — Biologie générale de l'hérédité.
- C. — Biologie de l'hérédité chez l'Homme.
- D. — Biologie raciale.

E. — Science et politique démographiques.

F. — Hérité pathologique.

G. — Eugénique médicale pratique.

H. — Conclusions.

I. — Appendice : problèmes pratiques.

La biologie générale traite, comme le veut son nom, des problèmes d'hérédité généraux, à la lumière des lois auxquels le moine MENDEL a immortellement attaché son nom : actions réciproques de l'hérédité et du milieu, processus d'hérédité selon la modalité dominante, processus d'hérédité selon la modalité récessive, processus d'hérédité liée au sexe (processus si capital et aux échappées si curieuses!), phénomène de l'allélie multiple, particulièrement important dans l'hérédité humaine. Ces problèmes sont évidemment le fondement de la connaissance dans le domaine de l'hérédité.

La biologie de l'hérédité chez l'Homme entre dans le détail du développement de nos divers organes, de nos propriétés physiologiques et psychiques.

Quant à la biologie raciale, elle reprend dès ses débuts préhistoriques, bien que de façon très résumée, le problème de l'anthropogénèse c'est-à-dire de la formation des races, puisque l'Homme a poursuivi son évolution sous la forme de races diverses, au reste changeantes au cours des temps.

La section consacrée à la science et à la politique démographiques débute par une « Histoire raciale et héréditaire du peuple allemand. » Etait-il bien nécessaire de traduire ce chapitre ? Ne s'arrête-t-il pas à des contingences intéressant l'Allemagne exclusivement ? — Celui qui, se mettant au niveau de la ladrerie morale encore prédominante parmi ceux qui ont la responsabilité de nos

jeunesse estudiantine médicale, « cogiterait » de la sorte, montrerait qu'il n'a rien compris à l'actuel bouleversement et qu'il mérite individuellement l'écrasement auquel les mentalités de sa catégorie ont conduit le pays. Dans ce chapitre, comme dans tout l'ouvrage, ce qui importe au plus haut point, c'est de se rendre compte de la manière dont l'Allemagne, de son état de vaincue désemparée, a su se relever au cours d'un quart de siècle, en construisant sur les données de l'hérédité et de l'eugénique. Et c'est dans ce chapitre qu'est exposée, en un sous-chapitre, « La question juive », but et clef de toute raciology européenne.

Vient maintenant l'étude de l'hérédité pathologique. Traitant de ce qu'il y a d'héréditaire ou d'occasionnel dans les différents maux qui nous atteignent, cette section porte une empreinte médicale, et, dans le détail, cette rubrique sera la plus appréciée, tant pour sa matière que pour son langage, des étudiants en médecine. Mais elle est le fondement de la section suivante.

Celle-ci expose les principes de l'eugénique pratique, à savoir les cas dans lesquels, finalement, cette science, mise au service de la loi, doit mettre le holà à la propagation des affections héréditaires incurables qui, non bridées, envahissent et débilitent de plus en plus le corps ethnique. Ces affections, une fois leur marche individuelle et héréditaire connue, il s'agit de les stopper par la stérilisation des individus susceptibles de les propager. La législation allemande prévoit la stérilisation dans les 9 cas suivants :

- faiblesse mentale congénitale;
- schizophrénie;
- cyclophrénie;
- épilepsie héréditaire;
- chorée d'Huntington héréditaire;
- cécité héréditaire;
- surdité héréditaire;
- malformations héréditaires graves;
- alcoolisme grave.

Les pages qui s'y rapportent exposent les principes qui doivent diriger, dans leur tâche délicate, les médecins hérédologues chargés de l'expertise de ces cas et les garanties juridiques prévues pour les intéressés (les exemples de cas vécus se trouvant dans l'appendice final). Les chapitres finaux de la même section sont consacrés aux actions importantes que représentent : l'examen prénuptial, la consultation matrimoniale et la recherche de la paternité (on sait que, sous ce rapport, une inhibition juridique empêche le Français de se mettre à la hauteur des exigences naturelles).

Les Conclusions de l'ouvrage sont suivies d'un Appendice extrêmement utile. Il s'agit de cas concrets (quelques cas seulement particulièrement instructifs, extraits de ses dossiers), dans lesquels des collègues se sont adressés au Professeur von VERSCHUER lui demandant son avis lors de situations délicates à expertiser — et l'auteur se met aimablement à la disposition des collègues qui le lisent et désirent avoir recours à ses conseils.

On le voit, nous disposons là d'une œuvre résumant l'ensemble de cette pyramide à quadruple face que constituent la raciology, la génétique, la démographie et l'eugénique. Bien entendu, la lecture n'en sera pas à chaque page, facile pour le profane. Aussi, l'ouvrage a-t-il été écrit en première ligne pour les étudiants en médecine. Mais le profane sera cependant à même, en sautant les passages qui concernent les spécialistes, de se rendre compte du puissant intérêt qui se dégage de cette lecture, car, comme le dit l'auteur à la fin de son Introduction : « Le Chef de l'ethnempire allemand est le premier homme d'Etat qui ait fait des données de la biologie héréditaire et de l'eugénique un principe directeur de la conduite de l'Etat. »

Gérard MAUGER.

FRATEUR (J.-L.). — *La notion de race à la lumière des données de l'hérédité expérimentale* (t. VIII, 2, p. 587-601, 1937) et *La nature de l'atavisme* (t. X, 2, p. 289-305, 1939) de l'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE, BULLETIN DES SEANCES (Bruxelles).

FRATEUR (J.-L.). — *Le caractère héréditaire* (Séance du 26 mars 1938, p. 116-131, 1938) et *L'individu et sa personnalité* (Séance du 21 déc. 1940, p. 1-11, 1941) du BULLETIN DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE (Bruxelles).

Le Directeur de l'Institut de Zootechnie de Louvain n'oublie jamais dans ses études, le problème humain — et le raciology, de son côté, ne devrait jamais oublier la zootechnie, l'animal domestique faisant lien naturel

entre l'animal sauvage et l'Homme, cet « animal domestique par excellence ».

Serrant de près les concepts d'espèce et de race, l'auteur s'exprime comme suit : « Dans la circonscription d'une race, on fait très souvent intervenir des aptitudes non héréditaires, véritables caractères acquis, transmis par éducation, de génération en génération. Ces aptitudes existent chez les animaux... mais c'est surtout pour les races humaines que ces caractères non héréditaires jouent un rôle très important... Ajoutez à cela des considérations d'ordre politique, social, militaire et autres que l'on fait intervenir pour circonscrire les races humaines et vous avez un imbroglio tel qu'il est presque impossible d'y voir clair.

« Toute race est cependant caractérisée par un ensemble de caractères héréditaires qui ne se rencontrent que chez elle. Ce sont ces caractères héréditaires propres, c'est-à-dire ce génotype de la race, qui forment seuls une base solide pour son identification. Tout le groupe des caractères acquis, si important surtout chez l'Homme, est à rejeter, parce qu'ils ne sont pas spécifiquement caractéristiques. Toutes les races peuvent les acquérir ou les perdre. Les caractères héréditaires sont constants, à travers les générations; les caractères acquis ne le sont pas. »

Les races sont, pour FRATEUR, produites par des dissociations de caractères dans le cadre de l'espèce. Ce qui fait l'espèce, ce sont des caractères homozygotes (c'est-à-dire de même valeur génétique) en grand nombre; des hétérozygoties créent les races. Une race non sélectionnée conserve des possibilités plus grandes que la sélectionnée, appelée perfectionnée parce qu'on recherche pour elle un nombre limité de caractères.

Mais pour les races humaines, les variations des caractères héréditaires semblent être proportionnelles aux possibilités de civilisation. Il doit y avoir plus d'homozygotes chez les primitifs que chez les Européens; ceux-ci, plus hétérozygotes et par suite plus variables, sont capables de produire cette multitude de caractères héréditaires, avec leurs modifications phénotypiques (apparentes) inévitables, indispensables pour faire face à toutes les exigences de la civilisation moderne.

L'auteur en déduit qu'il faut favoriser chez les Noirs aussi — à l'intérieur de la grand-race noire, *nota bene*, car ce sous-métissage n'est pas à confondre avec le métissage — le brassage des tribus noires aux fins d'améliorer l'ensemble noir.

Sans nous prononcer sur le fond, les étapes du raisonnement sont intéressantes, et on en retirera surtout cette leçon que si les mélanges entre groupes proches peuvent être fructueux, il n'en est pas de même entre groupes distants.

Gérard M.

B I A S U T T I (Renato) avec la collaboration de plusieurs auteurs. — *Le Razze e i Popoli della Terra*. [Les races et les peuples de la Terre]. — Turin, Unione Tipografica Editrice Torinese, 3 vol., gd in-8°, de XVI-826, VIII-735 et VIII-613 pp. ornés de 2.009 figures, 123 cartes, plus 36 pl. hors-texte, 1941.

Dans le numéro précédent nous avons parlé du gros œuvre que représente le *Traité de raciology* d'EICKSTEDT. Et voici que nous parvient, d'Italie, un traité tout aussi volumineux, comme on peut en juger d'après le simple décompte des pages et des illustrations, ouvrage qui couronne la carrière du professeur BIASUTTI, Directeur de l'Institut de Géographie de Florence.

Venu à l'anthropologie par la géographie, ce dernier avait publié, il y a trente ans, une première esquisse de ce qui est devenu l'imposant ouvrage d'aujourd'hui. Les 224 pages d'antan ont donc décuplé et si l'auteur n'a plus eu recours à son délicat coup de crayon pour représenter les types raciaux (d'admirables photographies, sur papier couché, se sont substituées aux croquis), on retrouve la même finesse d'expression dans l'exécution des cartes qui parsèment les trois volumes.

Comme structure, il s'en faut que le BIASUTTI et l'EICKSTEDT soient une réplique l'un de l'autre. Ce dernier est plus biologique, le premier plus ethnique. Le BIASUTTI rappelle, mais de façon considérablement plus développée, le DENIKER français, dont il porte d'ailleurs le titre.

Le plan de l'ouvrage est le suivant :

Tome I : Résumé de préhistoire somatique (Sergio SERGI).

Résumé de préhistoire culturelle (GRAZIOSI).  
Les caractères somatiques (BIASUTTI).

L'anthropogénèse (BIASUTTI).

La classification raciale — dont un important chapitre sur le métissage avec la bibliographie correspondante (BIASUTTI).

La linguistique (TAGLIAVINI-BARTOLI-VIDOSI).

L'ergologie (BIASUTTI).

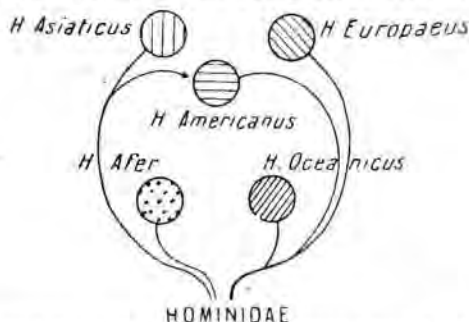
La sociologie et l'animologie (CORSO).

Les cycles culturels (BIASUTTI).

Cette partie générale est suivie d'une partie spéciale, consacrée aux quatre régions suivantes de l'Europe, considérée à tour de rôle, du point de vue somatique, puis du point de vue culturel : l'Italie, l'Europe occidendo-centrale (de l'Ibérie à la Scandinavie), l'Europe orientale, l'Europe danubo-balkanique.

Les Tomes II et III poursuivent cette étude spéciale du globe, le Tome II pour l'Afrique et l'Asie, le Tome III pour l'Océanie et l'Amérique. Cependant, pour ces continents extra-européens, la distinction du somatique et du culturel n'est plus systématiquement opérée et leurs peuples sont considérés selon leurs groupements naturels, c'est-à-dire selon les ethnies qu'ils constituent.

Malgré que l'œuvre soit due à l'action de plusieurs collaborateurs, elle porte bien la marque personnelle de son auteur principal ; celle-ci se manifeste par la conception « géographique » qu'il a du développement de l'humanité. C'est d'ailleurs une conception qu'il a défendue dès le début, en 1912, et le graphique ci-contre, que nous reproduisons, l'exprime mieux que toute description :



Ce graphique signifie que 5 grandes races correspondent aux 5 continents, même s'il est vrai que leur position ne soit pas réciproquement identique : la souche primitive se serait scindée en deux : une branche afro-asiatique, aux deux rameaux du reste plus séparés entre eux que ne le sont les trois rameaux de l'autre branche, océano-amérindo-européenne, le rameau amérindien ayant d'autre part reçu de très forts apports asiatiques. Par un autre chemin, ces vues rejoignent celles d'Eugène FISCHER, pour lequel les Noirs crépus d'Océanie ne sont pas à rattacher aux Noirs crépus d'Afrique, mais aux Noirs ondulés d'Australie.

Chaque chapitre est suivi de la bibliographie se rapportant au sujet traité. Chaque tome s'achève par de copieux index des matières (en particulier des noms de tribus) et des auteurs, index qui, en faisant de l'ensemble un instrument de travail, lui donnent toute sa valeur. Il se passera du temps avant qu'un ouvrage de cette envergure voie le jour sur le sujet, et il est caractéristique que ce soient les deux grands pays de l'Axe qui, simultanément, nous fournissent les deux œuvres scientifiques les plus monumentales sur les races humaines.

George MONTANDON.

MONTANDON (George). — *L'Homme préhistorique et les Préhumains*. — Paris, Payot, « Bibliothèque scientifique » in-8°, 355 p., 92 figures, plus 16 pl. hors-texte 1943.

La Bibliographie de ce Numéro de L'ETHNIE FRANÇAISE sera décidément consacrée à des ouvrages de grande classe.

Sans doute, à première vue, un livre de cet ordre paraît en marge des préoccupations ethno-raciales de l'heure. Mais il n'est aucun anthropologue méritant ce nom qui fasse fi des leçons que fournit le passé quant à la formation des races et au développement parcouru par la forme humaine pour parvenir à son stade actuel.

Depuis l'ouvrage de BOULE, *Les hommes fossiles* — au titre du reste contestable puisque par « Homme » on n'entend aujourd'hui que l'Homme lui-même et pas les Préhumains qui l'ont précédé — ouvrage épuisé et dont les données sont actuellement dépassées, la littérature anthropologique française ne dispose plus d'aucun traité sur la somatique des ancêtres de notre humanité.

Notre Directeur offre donc aujourd'hui une magnifique mise au point de nos connaissances dans ce domaine, et il se trouvait dans une position singulièrement favorisée pour pouvoir le faire. En effet, nos lecteurs se souviennent peut-être de la mention faite d'une conférence qu'il donna l'an dernier à Berlin, où il avait été invité par le Professeur Eugène FISCHER, pour présenter les moulages dentaires des Paranthropiens (êtres intermédiaires entre les Hominidés et les Singes anthropomorphes), moulages que, sur le continent européen, notre Directeur est actuellement le seul à posséder. L'exposé de ce que représentent les Paranthropiens, chapitre récent de la paléontologie humaine, forme naturellement une des parties les plus importantes de l'ouvrage, mais celui-ci a d'autres avantages à son actif.

Prenez un manuel quelconque de préhistoire ou de paléontologie humaine ! L'exposé commence toujours par le début des temps, par les questions relatives à la première origine supputable de la préhumanité — et cela semble logique au premier abord. Mais c'est à l'origine que les problèmes sont les plus ardues, c'est relativement aux données du début que l'interprétation des documents — seulement des dents en général parce que l'ivoire est la matière de l'organisme qui se conserve le mieux — nécessite le plus de connaissances spéciales. Or, le lecteur courant n'est pas préparé à affronter ces problèmes de but en blanc. Aussi le Professeur MONTANDON a-t-il inversé l'ordre des matières à discuter. Procédant du plus connu au plus inconnu, il traite d'abord des races fossiles les plus proches de nous, pour s'élever graduellement dans l'échelle du temps jusqu'aux êtres les plus anciens pouvant figurer dans la lignée préhominidienne. De plus il nous expose préalablement — pour la première fois dans un manuel de paléontologie humaine — les notions odontologiques nécessaires à la lecture en connaissance de cause des discussions se rapportant aux documents dentaires fossiles.

Le plan de l'ouvrage est en conséquence le suivant :

A) Généralités, relatives à la terminologie, à la classification, aux correspondances géologico-archéologico-ostéologiques, à la dentition.

B) Les faits d'ordre ancien, c'est-à-dire déjà bien connus en principe, même si de nouveaux documents les confirment, faits se rapportant :

1. Aux Hommes préhistoriques (dont ceux dits les Cro-magnoniens sont les plus répandus) ;

2. Aux Hominiens primigènes (dont les Néandertaliens sont les plus connus) ;

3. Aux Anthropiens (dont le fameux Pithécantrope, aujourd'hui représenté par 7 individus, et le Sinanthrope sont les principaux).

C) Les faits d'ordre nouveau, c'est-à-dire dont la discussion n'a pas encore reçu dans la littérature la place qu'ils méritent, ou dont l'interprétation n'est pas encore définitive, c'est-à-dire :

4. La découverte, en Palestine principalement, d'hybrides, ou pseudo-hybrides, d'Hommes et d'Hominiens ;

5. La révélation du groupe des Paranthropiens en Afrique du Sud ;

6. Le curieux problème du Prot'homme de la région londonienne ;

7. La reprise de la question du Pithécantrope sur la base du dernier document (un maxillaire) s'y rapportant.

D) Les singes anthropomorphes fossiles.

On notera que chacune des découvertes, dans chacune des catégories, a son propre paragraphe, ce qui rend l'exposé — et la recherche — extrêmement clairs.

Puis le texte proprement dit se termine par quelques pages évocatrices du tableau qu'offrirait le globe au moment où, à l'âge tertiaire, il était en gestation de l'humanité.

Enfin, nous ne croyons pas qu'aucun autre ouvrage de paléontologie humaine ait jamais été suivi d'une si abondante bibliographie, dûment classée selon les catégories d'êtres auxquels les mémoires se rapportent. On sent là la patte du maître, dont même ses ennemis reconnaissent la puissante documentation.

Relevons encore un immense mérite de l'œuvre : le fait que, loin de s'appuyer sur les seules sources françaises, aujourd'hui insuffisantes pour une étude qui embrasse le globe, elle tient compte des mémoires originaux écrits en toutes langues. Les anthropologues et les préhistoriens de notre pays se voient ainsi munis du traité le plus complet et le plus nouveau qui soit sur l'Homme préhistorique et les Préhumains.

Gérard MAUGER.

# INSTITUT D'ÉTUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES

21, rue La Boétie, Paris (8<sup>e</sup>)

## PROGRAMME DES COURS

Le mardi à 17 h. :

M. MONTANDON,  
**Ethno-raciologie judaïque**

Le mardi à 18 h. :

M. MONTANDON (provisoirement)  
**Génétique et Eugénique**

Le mercredi à 17 h. :

M. BERNARDINI,  
**Généalogie sociale**

Le mercredi à 18 h. :

M. LAVILLE,  
**Judéocratie : Technique de l'intrusion juive dans la direction du pays**

Le vendredi à 18 h. 30 :

M. VILLEMMAIN,  
**Philosophie ethno-raciale : L'ethno-racisme et les doctrines spirituelles**

Le samedi à 15 h. :

M. Jean HERITIER,  
**Les Juifs et l'ancienne France  
(des Mérovingiens à 1879)**

L'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales délivre un **Diplôme d'Assiduité** aux auditeurs qui ont suivi régulièrement deux cours au moins, pendant deux années scolaires, ou quatre cours au moins pendant une année scolaire.

Le Directeur : Prof. Dr. George MONTANDON.. .

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom .....

Titre ou qualité : .....

Adresse .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

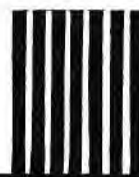
Tarif d'Abonnement : Un An (ou 12 Numéros) : 100 fr.

Six mois (ou 6 Numéros) : 55 fr.

Etant donné l'irrégularité des tirages, due aux circonstances actuelles, l'abonnement d'un an est compté pour **12 Numéros**, 6 mois **6 Numéros**.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNO-SOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

MONTANDON : La qualité de Juif.

Jean HERITIER : Les Juifs et l'ancienne  
France (suite).

VILLEMALIN : L'ethno-racisme et les doctrines spiri-  
tuelles (suite).

de BONNAULT : Peaux Rouges et Visages Pâles.

MONTANDON : « L'ethnie juive » : IX. — L'élément  
religieux.

MONTANDON : Eléments de génétique et Eugénique.

Bibliographie (MAUGER).

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris  
22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.  
TELEPHONE : MIChelet 25-75.

### REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :

**Gérard MAUGER.**

L'ETHNIE FRANÇAISE, 33, Rue Vivienne, PARIS (2<sup>e</sup>).  
Téléphone : Central 55-20 et Gut. 71-57.



LE NUMÉRO

10 fr.



# *L'Union Française pour la défense de la Race*

n'est pas un parti \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ C'est un mouvement :

**scientifique,** qui connaît l'importance de la Race et combat pour la sauver par tous les moyens.

**politique,** qui démasque l'influence du Juif dans tous les domaines et s'oppose à la démocratie.

**économique,** qui lutte contre le capitalisme, produit juif et ennemi majeur de la propriété.

\_\_\_\_\_ **social,** qui s'attaque au marxisme juif, source de misère et de mort, pour le peuple et les élites.

La vraie richesse d'un homme  
**c'est la santé.**

La vraie richesse d'un peuple  
**c'est la race.**

**Adhérez à l'Union Française pour la défense de la Race**

**21, rue de La Boétie, PARIS-8<sup>e</sup>**

Cotisations :

Membre actif 10 à 25 frs. Membre titulaire 25 à 500 frs. Membre à vie 500 frs.

Membre fondateur 500 à 1.000 frs. Membre bienfaiteur au-dessus de 1.000 frs.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :  
Dr GEORGE MONTANDON,  
Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :  
GÉRARD MAUGER.

N° 9

## SOMMAIRE

JUILLET 1943.

	Pages
1° La qualité de Juif .....	par George MONTANDON..... 1
2° Les Juifs et l'ancienne France (Au temps des Mérovingiens. — Au temps des Carolingiens) .....	par Jean HERITIER, Professeur à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales..... 5
3° L'ethno-racisme et les doctrines spirituelles (Le Sol et le Soleil — suite) .....	par Pierre VILLEMMAIN, chargé de cours à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.... 19
4° Peaux Rouges et Visages Pâles .....	par Claude de BONNAULT..... 24
5° « L'ethnie juive »: IX. — L'élément religieux .....	par George MONTANDON..... 27
6° Eléments de génétique et eugénique .....	par George MONTANDON..... 32
7° Bibliographie (THOMAS-CHEVALLIER) .....	par Gérard MAUGER..... 40

## LA QUALITÉ DE JUIF

par le Dr George MONTANDON

Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie  
et à l'Ecole des Hautes-Etudes Sociales,  
Directeur de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

Ce n'est pas coutume ici de faire d'un compte rendu bibliographique un article de fond. Mais l'importance du sujet traité par le Docteur en droit André Broc est telle, que la prise en considération de son ouvrage sera l'occasion de développements sur le fond même de la matière.

L'ouvrage est exactement intitulé: *La qualité de Juif. Une notion juridique nouvelle* (in-8°, 160 p., Presses Universitaires, 1943). C'est dire qu'il s'agit d'une dissertation purement juridique, et le profane en droit ne sera pas à même de suivre l'auteur dans le développement « technique » de tous ses raisonnements. Il constatera du reste bientôt que les juristes eux-mêmes ne sont jusqu'ici pas d'accord entre eux quant à savoir, par exemple, si la qualité juive est de la seule compétence de l'Administration (c'est-à-dire du Pouvoir exécutif) ou si c'est une question de droit privé relevant des Tribunaux civils. Et cela ne devra pas surprendre que la notion nouvelle soit, d'une part, incomplète, et de l'autre, complexe, puisque le légis-

lateur s'est mis à légiférer sur une matière — l'ethnobiologie — dont il n'a pas encore saisi l'essence, et qu'il semble ne pas avoir voulu logiquement aboutir au but qu'il prétend s'être assigné.

\*\*

Au début de sa discussion relative à la notion de *race*, l'auteur s'exprime comme suit (p. 11): « Notre « premier soin sera de définir avec précision ce que nous entendons par la *race* comme élément de la « nationalité en général, en distinguant cette acception topique à la fois de l'acception courante et « de l'acception anthropologique du même vocable. »

Pour distinguer l'acception topique des acceptions courante et anthropologique, il faut tout d'abord définir ces dernières. Si nous nous exprimons différemment de l'auteur, nous aboutirons au même résultat en rappelant que, dans l'acception courante, c'est-à-dire pour la moyenne du grand public, la *race* est une entité humaine *vague et de valeur changeante*, partant quasi indéfinissable, se distinguant d'autres entités

raciales par des caractères choisis au gré de l'argumentation du moment, entité n'englobant pas cependant tous les facteurs humains, excluant en particulier, habituellement, le facteur religieux. De là la manie étonnée, de la part de ceux qui sont le moins capables de définir la race, à répéter qu' « affaire de race » n'est pas « affaire de religion ».

Quant à la race selon les anthropologues, c'est un groupement systématique qui, sans doute, se reconnaît visuellement à ses caractères somatiques, mais qui, quand on va au fond des choses, doit être conçu comme une entité somato-physio-psychique, en un mot comme une entité biologique, à caractères transmissibles par hérédité (voir *Définitions* en tête du n° 8 de L'ETHNIE FRANÇAISE). A son propos, l'auteur déclare (p. 12) : « Nous nous permettrons de douter, du point de vue de notre sujet, sinon du point de vue scientifique, qui est hors de notre compétence, de la valeur des critères raciaux actuellement adoptés par les anthropologues. Cet essai d'extrapolation à l'intérieur de l'espèce humaine de la taxonomie zoologique est sans doute méthodologiquement légitime, mais il ne correspond à aucune réalité sociologique. »

Bravo ! Mais l'auteur ne se doute pas de la raison pour laquelle nous applaudissons.

Acceptons donc, pour l'instant, que soient éliminées les acceptions courante et savante. Reste l'acception *topique*, c'est-à-dire, selon la définition de LITTRÉ, l'acception « qui se rapporte exactement à ce dont il s'agit ». C'est ce qui s'appelle, si nous ne nous abusons, définir une chose par elle-même et l'explication de l'acception n'en découle pas automatiquement. On la trouvera cependant dans cette phrase de l'auteur (p. 13-14) : « De notre point de vue, identique, d'ailleurs, à celui du *jus sanguinis* dans le domaine de la nationalité juridique, seront donc actuellement considérés comme étant de race juive, les individus qui se rattachent généalogiquement aux communautés historiques du judaïsme. »

La définition est acceptable, mais à condition qu'on tire au clair l'état des faits. Celui qui est en contact journalier avec des Juifs, du point de vue anthropologique, se rend bien compte que si l'on ne voulait considérer comme Juifs que ceux qui le sont génétiquement, la majorité d'entre eux échapperaient à l'emprise, car (on en trouvera l'explication dans le cours d'ouverture sur *L'Ethno-raciologie juvaise* du n° 8 de cet organe) le sang hébraïque est en minorité dans la communauté juive actuelle. Les anciennes lignées génétiques se sont racialement constamment adulterées par l'apport d'éléments mentalement judaïsants, mais somatiquement allogènes ; quelle que soit toutefois l'origine génétique, l'agrégation ethnique à un moment quelconque suffit pour que les descendants de ce magma soient « rattachés généalogiquement aux communautés historiques du judaïsme » de l'expression de Broc.

Or, qu'est-ce qu'une communauté pareillement constituée ? C'est tout simplement une *ethnie*, notion que cite bien notre auteur, mais sans paraître se rendre compte que tout le débat reçoit sa claire solution si l'on se dit simplement : la « race » dont parle la loi

c'est l'ethnie, dans l'acception aujourd'hui courante de ce vocable (\*).

La meilleure preuve de la validité de cette équation, c'est la nécessité dans laquelle s'est trouvé le législateur de recourir au symptôme religion pour définir le Juif (nous reviendrons sur ce point tout à l'heure). Et en veut-on une autre démonstration ?

L'auteur de ces lignes a, de temps à autre, affaire à des *Soubotniki* ou « Sabbataires », prétendus descendants d'une secte ethno-racialement russe, qui s'est convertie au judaïsme aux siècles derniers. « Puisque, disent-ils, la loi parle de race, et que nous descendons racialement de Russes, nous ne sommes pas des Juifs, bien que nous ayons adopté leur religion. » Si l'on marchait vraiment sur le terrain génétique, on devrait leur donner raison, mais, sans parler du fait que ces dits Sabbataires sont des imposteurs (les vrais sont éteints), la réponse à faire est la suivante : « Vous savez qu'il y a des COHEN et des LEVY qui, sans conteste descendants généalogiquement de Juifs, se sont convertis au Christianisme il y a plus de trois générations et qui, de ce fait, sont reconnus par la loi comme non-Juifs. Il est donc naturel que, puisque vos aïeux se sont convertis au judaïsme, vous soyez considérés comme Juifs ! » Les Sabbataires en cause ne peuvent répliquer et s'inclinent.

Dans la pratique rédactionnelle, la terminologie n'a sans doute pas grande importance. Puisque la loi parle de « race », il y a qu'à discourir de « race ethnique » ou d'« ethno-race », sans insister sur ce que cela veut dire.

Mais si cela va sans dire, le dire vaut encore mieux, et la loi ne sera claire que lorsqu'elle parlera de l'« ethnie » et de l'« ethnicité » juives. Il est vrai qu'elle atteindrait si bien son but — la mainmise, sans échappatoire possible, sur tous les ressortissants à la communauté juive — qu'on peut se demander si, à la prochaine refonte de la loi, le législateur satisfera à ce désir de clarté envers le public et envers lui-même.

\*\*

Revenons à la *religion*. L'auteur s'exprime fort pertinemment à son sujet. Ainsi (p. 17) : « La religion juvaise n'est qu'un aspect de l'ethnicité juive » [Broc dit à tort « nationalité », ce qui est un non-sens, puisqu'il n'y a de nation juive ni en fait, ni en droit] et il est par conséquent légitime d'en faire « un critère de qualification juive. » Et plus loin (p. 19) : « Beaucoup de Juifs ont abandonné la pratique de leur culte tout en restant fidèles à l'essence du judaïsme. »

Quant à la fameuse phrase de la loi du 2 juin 1941 : « La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres con-

(\*) Nous ferons remarquer au Dr BROC que le collègue avec lequel nous eûmes autrefois une discussion relativement à l'acception du terme d'ethnie n'est pas le créateur de la signification actuellement adoptée de cette notion. Prière de se reporter au schéma de la page 3 du n° 8 de L'ETHNIE FRANÇAISE. Notre collègue proposait que le terme d'ethnie désignât le groupe (artificiel) caractérisé par les propriétés nœologiques seules, tandis que nous contreproposâmes d'appliquer le terme d'ethnie au groupe *naturel* tel qu'il apparaît par la totalité de ses caractères. La discussion a été publiée au long dans la REVUE ANTHROPOLOGIQUE d'avril-juin 1931. Par la suite, notre collègue se rallia à notre point de vue, aujourd'hui accepté par tous ceux qui parlent d'ethnie.

« fessions reconnues par l'État avant la loi du 9 décembre 1905 », elle donne naturellement lieu à de longs commentaires, d'autant plus complexes que la jurisprudence et l'administration du Commissariat Général aux Questions Juives ne pouvaient s'en tenir à un texte aussi insensé.

Dans ce même numéro, nous traitons plus loin de *L'élément religieux* dans l'ethnie juive. Il suffira donc de résumer le point de vue permettant d'accorder le bon sens, le repérage du Juif et le texte de la loi :

a) Des visées cléricales ont fait rédiger le texte cité déclarant littéralement religion juive ce qui n'est ni catholicisme, ni protestantisme.

b) Dans la pratique, on dut immédiatement assimiler au catholicisme et au protestantisme l'orthodoxie et l'islamisme (ainsi que d'autres religions rares chez nous).

c) La brèche, ainsi faite par nécessité au texte de la loi, fut bientôt élargie au profit de ceux se déclarant sans religion, et Broc apporte ici secours à ceux qui font irruption en remarquant (p. 68) : « Le texte de « la loi ne porte pas « n'est établie que », mais simplement « est établie », et pas plus ici que pour la « présomption de race juive attachée à la religion « juive, il n'y a lieu de solliciter le texte. » Il est normal d'accepter que, pour les grands-parents, on se contente souvent de présomptions et de vraisemblance, mais, comme nous allons le voir, tout le flot demi-juif tente de déferler par la brèche. C'est une lutte journalière dans l'administration et devant les tribunaux entre ceux qui défendent le texte de la loi (on peut se demander si elle n'a pas été rédigée par un pro-Juif machiavélique !), en l'interprétant simplement selon la rubrique *b*, et ceux qui veulent aller plus loin.

d) On n'arrivera à la clarté et à la vérité qu'en posant l'équation : *religion juive = formule ethnique sans religion propre*. Il en découle que si un descendant d'Aryen peut être areligieux sans inconvénient légal pour lui, un descendant de Juif sans religion est par là même *juif au point de vue dit religieux*. Sauf pour de rares exceptions dictées par la situation d'ensemble du cas, la loi devrait se régler sur le principe suivant : « La non-appartenance à la religion juive est établie « par la preuve de l'adhésion à une autre religion, « l'areligiosité ne pouvant être considérée non-juive « que pour les sujets ethno-racialement non-Juifs à « 100 %. »

\*  
\*\*

Le problème qui, du fait de la loi, se pose pour le grand-parent (rubrique ci-dessus), se pose aussi pour le demi-Juif, et Broc traite tout au long, en un important chapitre, de « La qualification juive du demi-Juif » (p. 69-79). Il montre que l'Administration, suivie en partie par la jurisprudence judiciaire, avait tout d'abord créé de toutes pièces une troisième catégorie de demi-Juifs devant être considérés comme Juifs : les demi-Juifs sans religion, puis relate que la jurisprudence plus récente (cour d'Aix, 12 mai 1942, p. 76) établit qu'on peut être sans religion sans pour cela être considéré comme Juif. Broc partage ce point de vue, que nous venons de contrebattre, mais si nous ouvrons ici cette parenthèse sur le *demi-Juif*, c'est pour montrer que l'hypothèse de départ sur la-

quelle est construit ce chapitre est biologiquement fausse. Cette hypothèse de départ est la suivante (p. 69) : « Comme nous l'avons vu au chapitre premier, toute définition du Juif basée sur la race « doit, pour être complète, prévoir le cas des demi-« Juifs, c'est-à-dire de ceux dont l'ascendance est pour « moitié juive et pour moitié non-juive, car *a priori* « rien ne permet de classer ces individus soit parmi « les Juifs, soit parmi les non-Juifs. »

Nous déclarons cette hypothèse fausse biologiquement. En effet, on sait aujourd'hui, par l'analyse mendélienne des propriétés somatiques, que le faciès juif comporte un bon nombre de caractères importants qui sont dominants au sens mendélien du mot, ce qui fait que chez les rejetons dûs à des croisements, la pigmentation, par exemple, l'emporte numériquement sur la coloration claire, pour la peau, pour les yeux, pour les cheveux, que le cheveu crépu l'emporte sur le cheveu lisse souple, que les lèvres épaisses l'emportent sur les lèvres minces, etc. Il n'y a pas de raison de soupçonner que la dominance des caractères somatiques ne soit pas accompagnée d'une dominance parallèle des caractères psychiques. Si la preuve, pour ainsi dire clinique, ne s'en peut administrer comme pour le somatique, l'expérience historique de nombreuses générations enseigne qu'en effet la mentalité juive, à chances égales, l'emporte chez les rejetons sur la mentalité aryenne. De sorte que nous ne serions pas éloigné de poser en principe, puisque, généalogiquement, on compte par quarts : *le demi-Juif biologique commence au quart-de-Juif généalogique*.

Sans doute, la loi est la loi, et, pour le moment, le demi-Juif généalogique est à considérer comme légalement à mi-chemin entre l'Aryen et le Juif (les facteurs accessoires de la religion et du conjoint faisant pencher la balance dans un sens ou dans l'autre). Il n'en est pas moins vraisemblable que la vérité biologique n'ait pas été présente à l'esprit du législateur, non plus — ce dont pâtit le lecteur — qu'à celui de l'interprète du législateur.

\*  
\*\*

Nous rentrons dans la détermination religieuse en nous arrêtant un instant à la *circumcision*. Broc dit fort bien (p. 19) : « Il n'y aurait souvent pas de moyen « objectif d'établir le lien entre les Juifs et leur religion, si celle-ci n'avait conservé le signe qui distinguait déjà ceux-là dans l'antiquité, nous voulons « dire la *circumcision*. » Et il ajoute (p. 19-20) : « En « principe, tout Juif doit être circoncis, huit jours « après sa naissance, par son père. Pratiquement, « celui-ci délègue ses pouvoirs, soit à un spécialiste, « le mohel, pratiquant l'opération selon le rite antique... soit assez fréquemment aujourd'hui à un « médecin utilisant une technique purement chirurgicale. L'on ne pourra donc identifier chez un individu adulte une *circumcision* judaïque, qui pourra « ne pas avoir été rituelle, sans pour autant avoir « perdu son caractère religieux, que si l'on peut reconnaître la *circumcision* faite à la naissance, soit d'une « *circumcision* faite à la puberté — telle que la pratiquent les Musulmans par exemple —, soit d'une « *posthécotomie* faite à une époque quelconque de la « vie dans un but thérapeutique... Cependant les pra-

« ticiens que nous avons consultés inclinent à penser  
« que dans beaucoup de cas il leur serait impossible  
« de se prononcer d'une façon sûre.

« Nous concluons donc que la circoncision ne peut  
« être considérée en soi comme un critère de qualité  
« juive, et d'ailleurs, l'opération correspondante chez  
« les individus de sexe féminin paraissant inconnue au  
« judaïsme, ce critère manquerait de généralité, mais  
« qu'elle constitue une présomption d'appartenance à  
« la religion juvétique, qui, alliée à une présomption  
« de race juive, telle que celle que nous allons étudier  
« maintenant, pourrait être utilisée. »

Insistons ! Même une opération chirurgicale effectuée plus tard correspond, dans l'immense majorité des cas, à une opération religieuse. Nous nous sommes longuement étendu sur le sujet dans le n° 7 de L'ETHNIE FRANÇAISE et, peu de temps après, Jean DRAULT offrait une confirmation éclatante de notre point de vue en rapportant (dans L'UNION FRANÇAISE du 6 mars 1943, page 2), ce mot de Joseph REINACH : « Dans quarante ans d'ici, nous ferons circoncire tous les Français ». On avait pris pour une boutade ce qui dévoilait le fond de la pensée juive. Donc, sauf cas exceptionnels (simple débridement par exemple), il en est de la circoncision comme de l'areligiosité : toute circoncision chez un demi-Juif est à considérer comme équivalant à une opération rituelle.

En ce qui concerne la femme, nous avons répondu par avance dans le n° 7 : la circoncision est valable pour la femme si ses proches masculins sont circoncis.

\*\*

Il y aurait encore bien d'autres points à toucher et la pratique actuellement courante dans l'administration des *déclarations sur l'honneur* nous fait approuver Bnoc lorsqu'il écrit (p. 57) : « L'exigence d'une déclaration sur l'honneur, soit de non-recensement, soit de qualité non-juive, si elle peut dégager la responsabilité propre de l'agent devant sa fonction, n'est pas d'un point de vue plus général pleinement satisfaisante. Il est à présumer, en effet, que le Juif qui s'est soustrait sciemment au recensement passera facilement du mensonge par omission au mensonge en acte. »

Nous irons plus loin. Le Juif, par principe, n'ayant pas d'honneur, la question ne devrait jamais être posée. La responsabilité de l'agent n'est pas dégagée par une pareille exigence ; elle est au contraire engagée, car elle lui fait fermer inconsciemment les yeux sur d'autres faiblesses de la situation ethno- raciale de l'intéressé. On pourra noter l'impression de sincérité que laisse tel individu, mais lui demander sa parole d'honneur, nous répétons : *Jamais !*

\*\*

Dans le concret, on constate souvent que les Autorités allemandes sont plus coulantes que les Autorités françaises. Cela s'explique par une raison psychologique : celui qui est fort est plus enclin à la bienveillance occasionnelle que celui qui se sent menacé. Et l'on peut même dire que la menace ne fut jamais aussi grave pour l'Allemagne qu'elle ne l'est encore aujourd'hui pour la France.

La situation réciproque des deux pays est comparable en quelque sorte aux réactions dont l'organisme est susceptible vis-à-vis de tumeurs. Celle dont souffrait l'Allemagne était analogue à un néoplasme certes gênant par sa grosseur, mais qui n'avait pas pénétré tous les interstices des tissus, tel un gros fibrome qui, avec quelque peine, se laisse tout de même énucléer. En effet, point cardinal, l'armée n'avait pas été contaminée ; partant, l'élément juif n'avait pas pris solidement pied dans la haute société. En France, par contre, les divers corps sociaux, sans exception, la haute armée comme les autres, étaient atteints, et la société infestée dans ses moindres replis. Vis-à-vis de l'organisme France, le néoplasme juif se comportait comme un carcinome, avec développement de métastases abondantes — et le chirurgien sait combien il est vain de vouloir courir après les métastases !

Nous tournons donc en France dans un cercle vicieux. D'une part, la France n'envisage pas le problème de la séparation aryano-juive avec l'ampleur que comporte la situation : la zone sud est toujours un abri pour les indésirables et rien ne se fait, non seulement pour rupturer les unions entre Aryens et Juifs, mais pour faire obstacle aux liens nouveaux qui se créent à une allure accélérée. D'autre part, le judaïsme est si inféodé à la France (dans le Sud depuis les Romains), que celle-ci, par l'organe de ses gouvernants, refuse de s'en dissocier. Ce qu'il aurait fallu réaliser d'emblée, ce qui en aurait imposé aux masses, c'eût été des mesures précisément massives telles celle de l'abrogation pure et simple du décret du 27 septembre 1791 reconnaissant les Juifs comme citoyens français, mesure que préconise, avec sa lucidité habituelle, le vieux lutteur Lucien PEMJEAN.

Au fond, ainsi que cela ressort de l'ouvrage de THOMAS-CHEVALLIER dont nous parlerons dans la Bibliographie, le drame réside en ceci : tandis que la législation allemande a éliminé le Juif de son corps ethno-social, la législation française, tout en le « discriminant », le maintient au sein de la famille française.

Nous soupirons après le jour où les Autorités allemandes, usant de leur *droit* de vainqueurs, imposent, à nos concitoyens à l'âme métisse, la ségrégation radicale du corps allogène juvétique, en attendant sa déportation.

---

**Le Haut Commissaire Général aux Questions Juives, M. DARQUIER DE PELLEPOIX, vient d'obtenir du Chef de l'Etat la réalisation d'une mesure qu'il préconisait depuis longtemps et qui est un pas en avant dans la voie du rejet de l'élément juvétique hors du milieu français. La mesure prise sera promulguée après mise au point de dispositions préparatoires — raison pour laquelle il est préférable de n'en point encore énoncer le détail.**

# LES JUIFS ET L'ANCIENNE FRANCE (DES MÉROVINGIENS A 1789)

(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)

Par Jean HÉRITIER

Deuxième leçon (3 avril 1943) :

## Au Temps des Mérovingiens

Le Grand Rabbin de Lille, Léon BERMAN, dans son *Histoire des Juifs de France*, a reconnu qu'il n'est venu de Juifs en Gaule, qu'à partir de la conquête romaine. M. Henri PRADO-GAILLARD, qui suit de très près, dans la *Condition des Juifs*, LÉON BERMAN (il va jusqu'à le recopier textuellement, sans jamais le citer, et le procédé n'est pas acceptable, on l'avouera, même vis-à-vis d'un pontife d'Israël), le reconnaît aussi. Nous ne le rappelons que pour éclairer le sujet, la Gaule romaine n'étant que partie de l'Empire romain, et notre cours se trouvant limité aux Juifs de France.

Sous l'Empire romain, il est vraisemblable que les Juifs établis en Gaule y étaient venus comme exilés. Ce n'est qu'à partir du IV<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne que l'on entend parler de communautés juives en Gaule. Les rapports entre Juifs et Chrétiens étaient variables. On a des textes montrant les deux groupes religieux (alors il n'est question que de cela, et non de race) vivant en bons rapports. Lorsque moururent certains évêques, comme Hilaire d'Arles, en 449, et Gallus de Clermont, en 551, par exemple, c'est-à-dire plus d'un siècle après l'intronisation des Mérovingiens, les Juifs suivirent leurs funérailles, en témoignant de la plus vive douleur. Par contre, en 336, à la mort de Saint Hilaire, Père de l'Eglise, illustre évêque de Poitiers, invincible adversaire de l'hérésie d'Arius, on rendit hommage à sa mémoire, pour avoir évité l'impur contact d'Israël.

Les infiltrations juives dans la société gallo-romaine avaient été nombreuses et profondes, du fait que l'Empire n'avait point enfermé les Juifs au ghetto. M. Léon BERMAN écrit textuellement : « En dépit de la pénurie de documents, il nous est cependant permis de croire que les Juifs étaient beaucoup plus nombreux en Gaule qu'il n'y paraît ; ils y sont venus comme y sont venus tant d'autres citoyens romains, protégés qu'ils étaient par les lois romaines. On sait en effet, que, jusque vers le V<sup>e</sup> siècle, les lois romaines leur accordaient des droits, et même, en certains cas, des privilèges qui n'étaient pas à dédaigner. Ils avaient, tout d'abord, la liberté d'exercer leur culte. Celui-ci fut même, à une certaine époque, partiellement reconnu comme culte officiel. Et quand le christianisme triomphant eut obtenu, des empereurs, la suppression des autres cultes, une exception fut faite en faveur du judaïsme ». Cette exception, disons-le dès maintenant, devait être partout accordée à Israël dans la chrétienté. Aux yeux de l'Eglise, les Juifs sont les représentants de l'Ancienne Loi. Le déicide, qui les rend criminels et abominables en tant que com-

munauté humaine, ne retire rien à la vérité révélée de l'Ancien Testament. Les Juifs sont les ennemis du Christ, et doivent être regardés et traités en tant que tels. Ils ne sont ni hérétiques, ni apostats, ni païens. Leur religion est vraie, d'une vérité incomplète, et que l'orgueil d'Israël refuse de conduire à sa plénitude, qui est la Loi nouvelle, la religion chrétienne. Théologiquement, la religion d'Israël ne peut être interdite. C'est si vrai qu'un Juif qui se convertit doit s'instruire, et non abjurer. Il a vécu dans une vérité mutilée, non dans l'erreur. Le musulman, au contraire, est dans l'erreur, puisque Mahomet, s'il se fonde, lui aussi, sur l'Ancien Testament, ayant accompli sa prédication et son œuvre après Jésus-Christ, n'avait théologiquement pas le droit d'ignorer sa divinité. L'Islam est infidèle. Israël ne l'est point.

Il convient d'avoir toujours présentes à l'esprit ces constatations théologiques, pour bien comprendre l'attitude religieuse de nos pères envers les Juifs. Quelques haïssables que leur aient été ceux-ci, nos pères ont toujours distingué la religion juive de la nation juive — c'est le terme qu'ils employaient. C'est pourquoi aucune de leurs mesures anti-juives, si sévères fussent-elles, ne s'est accompagnée, en des temps où l'unité de foi exigeait l'extermination des hérétiques, de mesures antireligieuses contre le culte israélite. En revanche, tout l'apport intellectuel et moral d'Israël postérieur au christianisme, ou même simplement étranger à l'Ancien Testament, est rejeté : *Mischna*, c'est-à-dire recueil des décisions juridiques et commentaires sur les textes bibliques, assemblés pour les rabbins, et *Gemara*, commentaire de la *Mischna* (l'une et l'autre constituant les fondements du *Talmud*, enseignement rabbinique, interprétatif de la loi de Moïse). Comme le reconnaissent les rabbins eux-mêmes, Israël, dans son ensemble, refuse de se convertir. Nos pères ont cru à la conversion possible et proche. Cela explique leur exceptionnelle tolérance pour la religion mosaïque.

Tolérance à base d'illusion. Ainsi que l'a écrit le rabbin Julien WEILL, d'esprit pourtant libéral : « Le judaïsme ne peut que taxer d'illusion un pareil espoir en ce qui le concerne. Le nombre des conversions, dues à une adhésion sincère des âmes juives touchées par la grâce — négligeons celles qui sont dues à la contrainte ou à l'intérêt — est bien insignifiant, eu égard aux efforts incessants dépensés, soit par le catholicisme, soit par les églises protestantes, pour gagner du terrain en Israël ». Au bout de dix-neuf siècles et demi, la preuve est faite : Israël se refuse au Christ. Le problème est

purement politique et national, sociologique et économique, ethnique et racial. Il ne l'était pas pour nos ancêtres : la question religieuse, pour eux, l'emportait. Il en était de même pour les Juifs. Depuis ses origines, et M. Adolphe Lods l'a souligné dans son livre, d'ailleurs fort intelligent et objectif, sur la *Religion d'Israël*, « le judaïsme, réduit en fait à la seule tendance rabbinique, à la suite de l'élimination du saducéisme, du fanatisme politique des Zélotes, et du libéralisme alexandrin, garde la Loi, en l'entourant d'une haie de règles de plus en plus minutieuses, et assure ainsi la conservation du culte de la communauté, à travers des siècles d'épreuves inouïes ».

Sous l'Empire romain, cette haie de règles s'était fort relâchée, en ce qui concerne les Juifs vivant hors de Judée, les Juifs de la première diaspora. Tout insociables qu'ils étaient — comme ils l'ont toujours été, selon l'aveu de Bernard LAZARE, dans l'orgueil de leur Thorah, faisant d'eux le peuple élu — les Juifs, dispersés à travers l'Empire, s'étaient peu à peu mêlés, sur le plan social et politique, aux populations qui les entouraient. « Partout, remarque Bernard LAZARE, ils voulaient rester Juifs, et partout ils obtenaient des privilèges leur permettant de fonder un Etat dans l'Etat. A la faveur de ces privilèges, de ces exemptions, de ces décharges d'impôts, ils se trouvaient rapidement dans une situation meilleure que les citoyens mêmes des villes dans lesquelles ils vivaient ; ils avaient plus de facilité à trafiquer et à s'enrichir, et ainsi excitèrent-ils des jalousies et des haines ».

Jalousies et haines dont ils n'avaient cure, devenant de plus en plus puissants, au temps de la seconde diaspora. Vaincus et anéantis sur leur propre sol, par Titus, d'abord, en l'an 70, puis sous Hadrien, en 135, lors de la révolte de Bar-Cochébas, le Fils de l'Etoile, qui s'était fait passer pour le Messie, ils s'étaient si bien adaptés, en dehors de leurs pratiques religieuses spéciales, au milieu où ils se trouvaient, que la plupart d'entre eux étaient citoyens romains. Cela leur donnait accès aux diverses charges de l'Etat. Chevaliers, sénateurs, préfets, décurions, publicains, nulle fonction n'était interdite aux Juifs, qui devaient, en contre-partie, le service militaire. M. BERMAN s'en enchante : « Comme ils portaient volontiers des noms latins, les Gaulois ne les distinguent, semble-t-il, pas des païens ; pour eux, ils sont uniquement des Romains. Il était d'autant plus difficile de distinguer les Juifs des Romains, que les Juifs s'adonnaient, en général, aux mêmes occupations que les païens et les chrétiens ».

Ainsi ne peut-on parler d'une condition des Juifs qui leur fût particulière dans la Gaule romaine. Les droits des Juifs étant les mêmes que ceux des autres citoyens, il n'y avait aucune contrainte résidentielle, point de ghetto. Leur liberté de se fixer où ils le désiraient était pleine et entière. Ils purent ainsi faire du prosélytisme. Il y eut des conversions, et assez nombreuses pour inquiéter les évêques, et provoquer les railleries des païens. On en trouve l'écho dans les satires d'Horace, de Juvénal et de Perse. Ce renoncement à leur farouche racisme héréditaire est indéniable chez les Juifs gallo-romains. Selon les historiens juifs, compétents en la matière, des néophytes chrétiens formaient le plus grand nombre de ces convertis

au judaïsme. « Il est fort probable, écrit le rabbin BERMAN, qu'une partie des Juifs de la Gaule provenaient de ces néo-juifs, plus ou moins nettement gagnés à notre culte, et c'est vraisemblablement la présence, au sein des communautés juives, de païens ou de néo-chrétiens fraîchement passés au judaïsme, qui explique les conversions massives opérées vers le IV<sup>e</sup> siècle par les évêques, sous la menace, il est vrai, du glaive ».

Ces conversions au judaïsme sont la cause lointaine de métissages qui ont pu être observés par la suite, et qui, en raison des mystères de l'hérédité, font que, de nos jours encore, certains Juifs authentiques, ayant, derrière eux quinze cents ans de tradition juive, et intégralement juifs, au double point de vue mental et moral, présentent fort peu, et, parfois même, pas du tout, le type racial caractéristique. Des Juifs ayant du sang gallo-romain ont existé. Leurs descendants existent. Ils se sont fondus dans la communauté juive. La réciproque n'est pas vraie : les Juifs baptisés, sauf exceptions, ne sont pas fondus dans la communauté chrétienne. L'exemple caractéristique des Marranes, dans l'Espagne des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, se retrouve chez les nouveaux chrétiens français du Moyen-Age et de la Renaissance. Dans le métissage, c'est le Juif qui l'emporte toujours. Dans la conversion, on constate que, si tous les chrétiens judaïsés sont devenus juifs, un nombre infime de Juifs baptisés sont vraiment devenus chrétiens. Le grand historien des *Origines et Formation de la Nationalité française (Eléments ethniques, Unité territoriale)*, Auguste LONGNON, en avait été frappé. Il est de fait que, cinq siècles avant les Francs, les Burgondes et les Wisigoths, huit siècles avant les Normands, il y avait des Juifs en Gaule, et y vivant librement. « Au VI<sup>e</sup> siècle, rappelait LONGNON, il existait des Juifs et des Syriens, dans la plupart des villes de Gaule. Les communautés israélites de Paris avaient, dès lors, une certaine importance numérique. Les Syriens étaient également nombreux en ces deux cités : on ne saurait nier, en effet, l'importance qu'avait alors la communauté syrienne de Paris, puisque le Syrien, Eusèbe, devenu évêque de cette ville, remplaça tous les fonctionnaires de l'Eglise parisienne par des Syriens, ses parents ; rappelons aussi que, lors de l'entrée solennelle du roi Gontran à Orléans, en 585, le syrien aurait été, avec le latin et l'hébreu, l'une des trois langues employées concurremment pour célébrer les louanges du souverain. »

Or, les Syriens n'étaient pas moins des Sémites que les Juifs. Ils ont assez vite disparu dans ce que LONGNON appelle la fusion des éléments ethniques. Les Juifs, non. Cela tient, dira-t-on, à ce qu'ils étaient enfermés au ghetto. Réponse spécieuse. C'est parce qu'ils étaient Juifs, qu'il les y fallut mettre. Jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, ils n'y étaient pas. Après le IV<sup>e</sup> siècle, ils n'y furent mis que peu à peu, et fort inégalement, avec une extrême lenteur. La cause de cette clôture fut leur permanente insociabilité.

\*\*

On s'accorde à reconnaître que, dès les invasions barbares, la situation des Juifs devint moins bonne, et, bientôt, s'aggrava. L'hérésie arienne leur fut profitable, en ce sens que la profondeur et la vivacité du

conflit entre orthodoxes et hérétiques détournait les chrétiens de s'occuper d'eux. On sait qu'Arius, prêtre d'Alexandrie, qui vécut de 280 à 336, prétendait que le dogme de la Trinité devait être rejeté, sinon dans son essence, du moins dans la forme que lui avait donnée la théologie chrétienne : l'égalité des Trois Personnes. Arius enseignait que, seul, Dieu le Père était véritablement Personne divine, et que le Fils et le Saint-Esprit, semblables de nature au Père, ne lui étaient pas identiques. La divinité du Christ se trouvait ainsi pratiquement niée par les ariens. C'était se rapprocher des Juifs, et ceux-ci ne manquèrent pas de le remarquer et d'en tirer parti. Malgré la condamnation de l'arianisme par le concile de Nicée, en 325, l'hérésie se propagea, qui niait que le Fils fût consubstantiel au Père. Les Goths se convertirent au christianisme sous la forme arienne. Par la suite, le roi burgonde Gondebaud, contemporain de Clovis, demeura fidèle à l'arianisme. Au contraire, les Francs Saliens se convertirent au catholicisme. Cela n'arrangea pas les affaires des Juifs, qui n'avaient point caché leurs sympathies pour une hérésie négatrice de la divinité de Jésus. Quoi qu'en aient prétendu les rabbins, arguant du fait que certains princes adeptes de l'hérésie arienne traitèrent mal les Juifs, il n'est pas niable que ceux-ci bénéficièrent, en général, de l'arianisme. L'Espagne wisigothique leur fut une nouvelle Terre promise, où il n'était pas tenu compte des canons du concile d'Elvire, qui, en 306, avait interdit aux chrétiens d'avoir des relations avec eux. L'égalité des droits entre conquérants wisigoths et Juifs établis en Espagne était complète. On assista même à ce spectacle, unique dans l'histoire, de voir une armée juive assurer la garde des Pyrénées. La conversion de Reccared au catholicisme entraîna, de sa part et de celle de ses successeurs, toute une série de mesures antijuives.

La lutte était engagée entre catholiques et Juifs. De l'Espagne, cela gagna l'Italie et la France. Au fur et à mesure que le catholicisme remplaçait l'arianisme, la puissance des Juifs était abaissée. C'est ainsi que Saint Sigismond, roi des Burgondes, légiféra contre eux. Les Mérovingiens ne devaient pas tarder à en faire autant.

L'origine religieuse de la législation antijuive des Mérovingiens est manifeste. Il était inévitable que, pour se traduire dans la vie civile, elle empruntât des éléments à la législation romaine, qui comportait un certain nombre de textes relatifs aux Juifs. Ces textes avaient pour objet de restreindre les privilèges dont ceux-ci n'avaient point tardé, selon leur coutume, aussi ancienne que la race, à abuser.

Le code théodosien en témoigne.

On y voit, par exemple, qu'en 339, l'empereur Constance avait interdit aux Juifs, sous peine de mort, le mariage avec des chrétiennes, car on avait constaté que les enfants issus de ces unions étaient élevés dans la religion mosaïque. En 340, il fut défendu aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens, et d'exercer des fonctions publiques.

Sous Honorius, de 395 à 423, les Juifs réussirent à faire rapporter cet édit, à obtenir des juges à eux réservés tant pour le civil que pour le criminel, à redevenir fonctionnaires, à n'avoir plus de profession inter-

dites, sauf les charges fiscales, la carrière militaire et les hauts emplois d'Etat.

Le code théodosien, promulgué en 438, confirma les mesures restrictives de Constance, et maintint certaines mesures favorables d'Honorius. L'ensemble de ces textes *de Judaeis* forme une sorte de statut. « Toutes les dispositions légales furent prises, rapporte M. Henri PRADO-GAILLARD, pour favoriser l'essor de la religion chrétienne, et protéger les Chrétiens, devenus très nombreux dans toutes les provinces romaines, contre les atteintes que les Juifs auraient pu être tentés de commettre contre eux et leur religion. »

Quelles sont ces lois protectrices ?

La liberté de tester est refusée aux Juifs voulant déshériter ceux de leurs enfants qui se seront convertis au christianisme. Sous aucun prétexte, le quart de la succession ne pourra être refusé au fils converti. Même le meurtre de ses parents juifs n'est pas cause d'exhérédation pour le fils converti. Cette clause a beaucoup scandalisé. Si nous nous replaçons dans l'esprit et les mœurs du temps, extrêmement brutales et fanatiques, nous en comprenons le sens : entre convertis et non convertis, la violence des querelles allait souvent jusqu'au meurtre. Le législateur n'a pas voulu que le fils ayant tué son père au cours d'une de ces querelles fût victime de son ardeur pour la foi, ni que ses frères non convertis fussent les bénéficiaires de l'exhérédation prononcée en ce cas. Contrairement aux juristes modernes, l'historien n'a point à s'indigner d'une loi correspondant à des mœurs et à un esprit si profondément différents des nôtres.

L'exclusion des Juifs de toutes fonctions publiques « a pour but, remarque à bon droit M. PRADO-GAILLARD, de protéger les chrétiens contre l'animosité des Juifs, qui abusaient souvent de l'influence et de l'autorité dont ils étaient investis dans les charges qu'ils occupaient, pour opprimer ceux de leurs administrés appartenant à la religion chrétienne ». Précaution là aussi, on le voit, contre le fanatisme d'Israël. Pour la même raison, la profession d'avocat elle-même leur fut interdite. On renouvela aussi la défense qui leur avait été faite de posséder des esclaves chrétiens.

Le code de Justinien, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, confirma celui de Théodose, avec certaines aggravations. Par exemple, la circoncision des chrétiens entraîne, pour les Juifs qui s'en sont rendus coupables, le bannissement à perpétuité et la confiscation des biens; la lapidation des convertis (on se rappelle le martyr de saint Etienne) est punie de la mort par le feu; les mariages entre Juifs et chrétiens sont interdits et considérés comme adultères; le trésor impérial bénéficiera désormais des offrandes envoyées à Jérusalem; les tribunaux spéciaux pour les Juifs sont supprimés; le sabbat réglementé selon les commodités de l'administration impériale, la Pâque juive célébrée seulement après les Pâques chrétiennes; enfin le *Schemo*, prière au Dieu unique, est prohibé, comme offensant pour la sainte Trinité.

Dans ces lois romaines, il n'y avait qu'à puiser, si l'on voulait agir contre Israël, qui, n'étant pas encore au ghetto, était lui-même administré et gouverné selon la législation impériale, et non selon celle de Moïse. Mais c'était, ne cessons pas d'y penser, pour des raisons



essentiellement religieuses, que l'on s'efforçait d'imposer aux Juifs un régime d'exception, qui les mit hors d'état de poursuivre un prosélytisme de plus en plus inquiétant. Les raisons politiques et sociales ne vinrent qu'ensuite s'y ajouter, et de manière accidentelle.

\*\*

Les Juifs de la Gaule romaine exerçaient toutes sortes de professions. De même qu'il y avait des soldats juifs, on rencontrait, en ces temps différents des nôtres, de nombreux Juifs agriculteurs et viticulteurs, cultivant eux-mêmes, comme en Palestine, leurs champs et leurs vignes. Ils étaient ainsi exploitants directs des terres achetées par eux. Le commerce ni la banque n'étaient devenus leur domaine de prédilection. Les artisans formaient, avec les agriculteurs, la masse des travailleurs juifs. De ce fait, ils contaminaient très facilement les chrétiens au point de vue religieux. C'est pourquoi les mesures prises contre eux le furent de ce point de vue. Bernard LAZARE a bien fait ressortir que les Francs appliquèrent aux Juifs, sur l'initiative des évêques, les dispositions des codes de Théodose, puis de Justinien. « Ces dispositions furent aggravées et compliquées par l'autorité ecclésiastique, qui laissa au pouvoir séculier le soin d'exécuter et de faire observer ses décisions. Du cinquième au huitième siècle, la partie du droit canonique relative aux Juifs s'élabore en Gaule. Ce furent les conciles qui formèrent les lois que corroborèrent, par leurs édits, les rois mérovingiens. »

Le principe épiscopal est la séparation des Juifs d'avec les chrétiens. Reconnus contagieux spirituellement, les Juifs sont isolés, d'une manière de plus en plus stricte. Etymologiquement, le ghetto est un mot qui vient de l'hébreu *ghet*, dont le sens est à peu près celui de divorce, qui vient lui-même du latin *divortium*, séparation, de verbe *divertere*, détourner. Le mot *ghetto* est spécifiquement italien. Il désigne, dans l'Italie, renaissance et moderne, le quartier réservé aux Juifs, où ils sont astreints à la résidence et où on les enferme la nuit. C'est par abus de langage que l'on dit *ghetto* pour tout quartier juif soumis à une réglementation spéciale. Cet abus est entré dans l'usage; il a force de loi. Par commodité, nous l'emploierons pour les Juifs de l'Ancienne France.

En fait, le ghetto médiéval n'avait pas le caractère matériel étroit du ghetto italien, qui ne fut lui-même établi qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Le ghetto médiéval ne s'accompagne pas nécessairement du quartier réservé. Il est moral, religieux, administratif et politique. Même n'étant pas contraints de résider en un lieu clos à eux réservé, les Juifs sont soumis à une réglementation spéciale. C'est même dans leur intérêt, pour leur éviter de perpétuelles avanies, que le Saint-Siège se décida d'imiter les Etats musulmans, en assignant aux Juifs un quartier spécial, le ghetto. Le pape Paul IV établit en 1555 celui de Rome, quinze ans plus tard, ce fut celui de Florence: à Padoue, le ghetto ne fut institué qu'en 1603. En Allemagne, on disait *Juden-gasse*.

\*\*

Au Moyen-Age, la pratique du quartier juif ne se généralisa pas. Mais les Juifs vivaient sous une sur-

veillance constante, portaient costumes et insignes. Recensés, ils étaient soumis à une réglementation et à des restrictions que rappellent, beaucoup moins sévères, la réglementation et les restrictions qui leur sont imposées dans la Nouvelle Europe.

Séparer les Juifs des chrétiens, arrêter la judaïsation de ceux-ci, tel est le but de l'Eglise, dès les temps mérovingiens.

Le principe est théologique, d'abord. Il a été fixé par le concile de Nicée : abaisser le judaïsme, pour le châtier de ses crimes, et le mettre hors d'état de les perpétuer ; ne point l'exterminer, puisque Israël, représentant de l'Ancienne Loi, demeure le peuple témoin, qui refuse d'accepter la Loi Nouvelle. N'oublions jamais cela, si nous voulons comprendre le véritable sens, volontairement déformé par la judéophilie de trop de prêtres et de fidèles catholiques d'aujourd'hui, des mesures de protection prises par les papes et les princes, en faveur des Juifs d'autrefois. Ces mesures n'ont aucun caractère de bienveillance. Elles visent uniquement à empêcher la colère des peuples, exaspérés par les intrigues d'Israël et son génie de perfidie et de domination, de massacrer les Juifs, ou d'exercer contre eux des sévices graves ou d'intolérables injustices. Avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la prédominance de l'idéologie libérale et humanitaire, les textes et les faits interdisent également de parler d'une judéophilie des pouvoirs publics et religieux. Quelques Juifs ont pu bénéficier de faveurs ou de privilèges, justifiés ou non, dans aucun cas ces faveurs et ces privilèges, même au moment où ils eurent le plus d'extension, ne portèrent atteinte au principe fondamental, mis en vigueur à partir des Mérovingiens, et qui est la séparation des Juifs et de la Cité chrétienne.

Le concile de Vannes, en 465, interdit aux clercs de manger avec les Juifs. On avait constaté que ces agapes étaient dangereuses pour la foi, à cause des facilités de prosélytisme qu'elles entraînaient. Les Juifs excellaient à profiter de ces réunions pour entamer des controverses théologiques. Plus savants que les clercs, les rabbins y étaient aisément vainqueurs. Les infiltrations juives se faisaient de plus en plus nombreuses dans les milieux ecclésiastiques. Saint Sidoine Apollinaire, par exemple, évêque de Clermont vers la fin du V<sup>e</sup> siècle, homme de haute valeur intellectuelle et morale, poète inspiré, savant théologien, proclamait sa dilection pour les Juifs, ne regrettant que de les voir persister dans leur refus devant la loi du Christ. Il avait pour confident un Juif, du nom de Gozola. Il conseillait à saint Eleuthère, évêque de Tournai, évangéliste et controversiste de renom, de s'entourer de Juifs, ces gens, disait-il, ayant l'habitude des bonnes causes. Le péril était donc extrême. On conçoit que l'Eglise ait réagi avec vigueur.

Il importe ici de remarquer que les peines contre les clercs et les fidèles, qui fréquentaient des Juifs, étaient plus dures que les dispositions de défense prises contre ces derniers. Ainsi, tandis que des châtiments corporels, comme la bastonnade, et spirituels, allant jusqu'à l'excommunication, étaient prévus contre les fidèles coupables, clercs ou laïcs, on se contentait, en ce qui concerne les Juifs, d'imposer le baptême pour

les enfants issus d'unions mixtes et l'annulation des mariages si le conjoint refusait de se convertir. Contre les Juifs, on s'en remettait aux lois romaines, puisqu'ils ne dépendaient pas religieusement de l'Eglise chrétienne. Les lois canoniques concernaient les fidèles. A prendre connaissance de ces lois, on se rend compte de l'étroitesse des rapports existant, au début de l'époque mérovingienne, entre chrétiens et Juifs. Rapports qui révèlent une véritable invasion.

Peu à peu, les lois mérovingiennes s'ajoutèrent aux lois romaines ou les remplacèrent, en s'en inspirant. Administrativement et politiquement, les Mérovingiens ignorent, pour leurs Juifs, la loi mosaïque. Par là-même, la tradition théocratique d'Israël est brisée. Aussi est-ce d'eux-mêmes que les Juifs ont tendu à s'isoler des chrétiens, afin de rétablir la loi de Moïse dans sa plénitude. Selon leur immuable comportement, ils voulaient bien se mêler, de manière superficielle, aux non-Juifs, afin d'en tirer profit, mais sans rien sacrifier de leur judaïsme. La législation mérovingienne, sans le vouloir, d'ailleurs, les contraignit à se séparer des chrétiens, pour ne point affaiblir leur judaïsme.

Les lois mérovingiennes tinrent vite compte de ce caractère séparatiste des Juifs. Elles les frappent de pénalités plus lourdes que les chrétiens. Nous n'entreons point en des détails juridiques qui nous entraîneraient trop loin. Nous nous bornerons à quelques exemples, que cite M. PRADO-GAILLARD. La Loi Gombette des Burgondes (du nom de Gombaud, altération de Gondobaud, rédigée à la fin du v<sup>e</sup> siècle) ordonnait de couper le poing au Juif qui aurait frappé, fût-ce simplement de la main, un chrétien laïque. Latitudo était laissée au délinquant de se racheter par un *wehrgeld* de 75 sols (composition pécuniaire) plus une amende de 12 sols. Si le Juif avait frappé un prêtre, il était condamné à mort, et ses biens confisqués. Rédigée du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle, la Loi Ripuaire (celle des Francs habitant entre Meuse et Rhin) davantage inspirée par l'Eglise, est plus dure pour les Juifs. Le *wehrgeld* leur est refusé. Par contre, on ne peut ouvrir d'information contre le chrétien meurtrier d'un Juif.

Au tome IV du *Recueil des Institutions de la France*, de Dom Bouquet, on lit en préambule à une loi wisigothique sur les Juifs : « Plein de confiance dans la force de Dieu, j'attaquerai ses ennemis, je ne laisserai point en repos ses détracteurs, je poursuivrai ses adversaires, j'emploierai toutes mes forces, je mettrai toute ma constance à les dissiper comme la poussière, ou à les détruire comme la vase infectée, afin de propager la foi, et d'élever un trophée à la gloire de Dieu. »

Le combat fut si vif que les Wisigoths ariens, et ne dépendant pas de l'Eglise catholique, toujours modératrice, pour les raisons précédemment indiquées, en arrivèrent à des mesures contre la religion mosaïque elle-même. Interdiction de célébrer le Sabbat et la Pâque, de circoncire les nouveau-nés, de s'abstenir de viande de porc ou de viande de bœuf et mouton non abattus selon les rites. Tout contrevenant serait lapidé ou brûlé.

Clovis, païen, roi des Francs, Sigismond, arien, roi des Burgondes, se convertirent au catholicisme. Ces

princes mirent leur pouvoir au service de l'Eglise en lutte contre Israël. Les conciles se succédèrent, qui établirent une véritable législation religieuse concernant les Juifs, appliquée par l'Etat mérovingien.

L'évêque d'Arles, Saint Césaire, réunit à Agde, en 506, un concile qui réaffirme les décisions de celui de Vannes. De même en 517, le premier concile d'Epaone, qui étend aux évêques l'interdiction de manger avec les Juifs. Le second concile d'Epaone le confirme. A Orléans (533), à Clermont (535), à Orléans de nouveau (538), on fulmine contre les mariages judéo-chrétiens. En 541, à Orléans, la question des esclaves des Juifs est étudiée ; elle est reprise en 581, au concile de Mâcon ; le rachat des esclaves chrétiens des Juifs est ordonné.

Le rabbin BERMAN déclare que c'est le souci de combattre le prosélytisme juif qui inspira les conciles. D'où l'importance de toutes les mesures qui tendent à empêcher la fréquentation des chrétiens et des Juifs. Ceux-ci, beaucoup mieux armés, parce que plus instruits, sur le double terrain de l'exégèse et de l'apologétique, convertissaient même des clercs.

L'Eglise, devant ce péril, donna tous ses soins à la conversion des Juifs. On sait combien ce peuple est réfractaire à la christianisation. En désespoir de cause, les évêques recoururent, assez souvent, à la conversion forcée. Ainsi, Saint Avit, à Clermont, en 676. A la suite de bagarres, la communauté juive eut à choisir entre la conversion et l'expulsion : 500 Juifs se convertirent, et l'on imagine ce que pouvait être une conversion de ce genre ; la majeure partie émigra d'Auvergne en Provence, et s'établit à Marseille. Saint Grégoire le Grand, pape, intervint contre les conversions forcées qui se multipliaient : à Arles, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, sous l'évêque saint Virgile, à Bourges ; sous l'archevêque saint Sulpice le Pieux, au début du vii<sup>e</sup>.

On lit, dans Grégoire de Tours, que Chilpéric I<sup>er</sup> ordonna le baptême des Juifs. Plus tard, le concile de Paris, en 614, prescrivit la conversion de tout Juif voulant exercer une fonction publique, ce qui révèle combien étaient peu respectées les lois antérieures qui le leur interdisaient. Clotaire II, le fils de Chilpéric I<sup>er</sup> et de Frédégonde, l'ennemi de Brunehaut, fut très hostile aux Juifs. Le concile de Reims le soutint, en 615.

Le Louis XIV de la Première Race, Dagobert le Grand, à qui M. R. BARROUX a consacré, en 1938, un livre remarquable, ne régna que dix ans, de 629 à 639. Il fut résolument antijuif. On le sait par les conséquences. Sur les faits, on est fort mal renseigné, faute de textes, car les *Gesta Dagobertii* ne s'étendent pas sur ce sujet. M. BARROUX emploie une formule lapidaire : « Il supprime les Juifs ».

Suppression qui est un fait. Après Dagobert I<sup>er</sup>, durant tout un siècle, on n'entend absolument plus parler d'eux. Ils ont disparu. Que s'était-il passé ?

Il semble que l'origine du conflit entre le grand roi, fondateur de l'abbaye de Saint-Denis en France, et les Juifs de ses Etats, ait été la question des esclaves chrétiens, qu'ils persistaient à conserver, malgré l'ordonnance de Chilpéric I<sup>er</sup> en 582. On a l'ordonnance de Dagobert, en 630. Elle réitère l'interdiction faite aux Juifs et qui ne fut pas davantage respectée.

Dagobert était un prince puissant. Devant la mauvaise volonté d'Israël et les justes doléances de ses peuples, il édicta, en 633, que tous ceux qui ne professaient pas la foi de Jésus-Christ devraient vider les lieux soumis à son autorité. Comme il y avait, en France, une multitude de Juifs réfugiés d'Espagne, d'où ils avaient été expulsés, en 612, sous le règne de Sisebut, la loi dagobertienne atteignait la majeure partie des Juifs d'Occident. S'il faut en croire Frédégaire, dans sa *Chronique*, et Aimoin, dans la *Chronica Moisiacensis*, l'empereur Héraclius avait donné ce conseil à Dagobert, après l'avoir donné à Sisebut. Héraclius, qui régna sur Byzance de 610 à 641, reconstitua l'Empire d'Orient, qu'il avait trouvé dans une situation désespérée. Eclairé et soutenu par le patriarche Servius, il fut un grand souverain, épris d'unité. C'est sous son règne, en 629, qu'eut lieu le retour de la Sainte Croix à Jérusalem, après la délivrance des Lieux Saints, dont les Perses s'étaient emparés en 614. Il nous plaît de penser que Frédégaire et Aimoin en aient dit vrai, et que le libérateur du Saint Sépulcre ait été l'animateur de la politique antijuive de Sisebut et de Dagobert, de l'Espagne et de la France au début du VII<sup>e</sup> siècle. Et nous regrettons que M. BARROUX juge que fut inutile la persécution des Juifs par Dagobert, sur l'instigation d'Héraclius. Lorsque l'on songe à l'anarchie qui suivit la mort de Dagobert, on ne

peut douter de ce que les Juifs eussent fait de la France naissante, s'ils n'en avaient point été expulsés.

Nous avons, en effet, des textes qui révèlent leurs tentatives de rentrée et d'action pendant la minorité de Clotaire III, au temps de la régente Bathilde, sainte dont l'Eglise célèbre la fête le 26 janvier, veuve de Clovis II et mère de trois rois, Clotaire III, Childéric II, Thierry II. Cette grande princesse, dans un royaume divisé, réussit à abolir l'esclavage, à fonder des hôpitaux, et les deux abbayes de Chelles et de Corbie. BASNAGE, dans son *Histoire des Juifs*, écrit qu'elle supprima la capitation, impôt jugé par elle injuste et funeste, et il en donne la raison : « La capitation faisait deux effets fâcheux : l'un que les habitants craignaient le nombre des enfants qui leur attiraient une grosse taxe, et se mariaient plus rarement ; l'autre que ceux qui se mariaient vendaient leurs enfants, afin de s'en défaire. Des Juifs faisaient ce trafic honteux et cruel, car ils achetaient de petits esclaves qu'ils allaient vendre aux Barbares. Aussi la reine Bathilde abolit la capitation, racheta les enfants, et défendit aux Juifs de se mêler de ce commerce. »

Une sainte rachetant des enfants chrétiens dont les Juifs faisaient commerce ! Vous me permettrez de terminer sur ce trait, pour vous demander si Dagobert avait tort ou raison d'expulser de son royaume les esclavagistes d'Israël.

Troisième et quatrième leçons (10 et 17 avril 1943):

## Au Temps des Carolingiens

L'antijudaïsme des Mérovingiens, dont nous vous avons entretenu dans notre dernière leçon, n'était pas un phénomène isolé, particulier à la partie de la Gaule que gouvernaient ces princes. Il s'était, malgré l'arianisme, hérésie, nous l'avons vu, favorable à Israël, étendu, des Francs, aux Wisigoths. Il importe d'y insister, si l'on veut bien comprendre pourquoi, entre la mort de Dagobert le Grand, en 639, et l'avènement de Pépin le Bref, en 751, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, la peste juive semble avoir disparu de l'Occident tout entier.

De même que les Francs dominent entre la Meuse et la Moselle, au Nord, et la Loire, au Sud, l'Austrasie à l'Est, ayant pour capitale Metz, et la Neustrie, à l'Ouest, ayant pour capitale Soissons, ce qui entraîne, à partir de la mort de Caribert, en 567, une véritable sécession, qui ne disparaîtra que pour la durée, très brève — dix ans — du règne de Dagobert le Grand, les Wisigoths dominent au sud de la Loire, et jusqu'aux Pyrénées, d'abord, puis en Espagne. Enfin, les Burgondes occupent les vallées de la Saône et du Rhône.

Peu à peu, pour le sujet qui nous occupe, Francie, Wisigothie et Burgondie se débarrassent de leurs Juifs. Malgré le manque de documents, il semble à peu près certain que la Septimanie, demeurée gallo-romaine au centre des Etats wisigothiques, véritable enclave s'étendant sur la partie de la Gaule méridionale formant aujourd'hui les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, servit de refuge aux Juifs.

Refuge d'où ils menèrent une telle agitation qu'en 614, nous l'avons dit, le roi wisigoth Sisebut étendit à la Septimanie, en même temps qu'à l'Espagne, les mesures prophylactiques conseillées par le basileus Héraclius contre Israël. En 633, le IV<sup>e</sup> concile de Tolède, tout en interdisant les conversions forcées, décrétées par Sisebut, ordonna des mesures sévères contre les Juifs convertis, même de force, qui retournaient au mosaïsme et reentraient en relations avec leurs anciens coreligionnaires.

La lutte était vigoureusement engagée par les rois wisigoths, ayant abjuré l'hérésie arienne, contre les Juifs. Ceux-ci, écrit Bernard LAZARE, « furent soumis à une législation tâtilonne et dure... Ces lois successives se trouvent toutes dans l'édit publié par Receswinth (652) ; elles furent remises en vigueur et aggravées par Erwig, qui les fit approuver par le douzième concile de Tolède (680). On défendait aux Juifs de pratiquer la circoncision, d'établir des différences entre les mets, d'épouser leurs parents jusqu'à la sixième génération, de lire des livres condamnés par la foi chrétienne. On ne leur permettait pas de témoigner contre les chrétiens, ni d'intenter contre eux une action judiciaire, ni d'exercer un emploi civil quelconque. Ces lois, qui avaient été constituées peu à peu, ne furent pas toujours appliquées par les seigneurs wisigoths qui vivaient dans une certaine indépendance, mais le clergé redoubla d'efforts, pour obtenir leur stricte observance.

Bernard LAZARE, Léon BERMAN et tous les histo-

riens juifs gémissent et s'indignent des persécutions wisigothiques. En réalité, Wamba, qui régna de 672 à 680, fut un grand monarque, qui rappelle Dagobert I<sup>er</sup>. Il eut à combattre la rébellion et la trahison des grands, notamment du duc Paul et du comte de Nîmes, Hildéric, en Septimanie. Celui-ci, soutenu par l'évêque de Maguelonne, Grimaldus, s'était fait le champion des Juifs. Wamba réduisit Hildéric et châtia les Juifs et leurs complices. Au bout de quelques années, les édits de Wamba ne furent plus observés. C'est pourquoi le douzième concile de Tolède fut réuni. Egica, roi des Wisigoths de 687 à 701, reprit l'offensive contre Israël, dont la ruse à tourner les édits royaux était merveilleuse. Les Juifs convertis de gré ou de force formaient ce que l'on devait appeler, par la suite, les Marranes. Ces Judéo-Christiens demeuraient fidèles à leur race et à leur religion, sous le masque du catholicisme. LÉON BERMAN raconte, à sa façon, l'œuvre de protection chrétienne d'Egica : « La persécution anti-juive, dit-il, atteignit son paroxysme : quand le 17<sup>e</sup> concile de Tolède se réunit (694), on venait de répandre le bruit d'une conspiration qui aurait été fomentée par des Juifs convertis, en vue de livrer le royaume wisigoth aux Sarrazins. Egica demanda au concile de prendre des mesures draconiennes contre tous les Juifs, et de considérer tous les néo-chrétiens d'entre eux comme relaps et traîtres. »

Ce que BERMAN met au conditionnel dubitatif est la vérité même. Toute l'histoire de l'Espagne médiévale prouve que les Juifs y furent, constamment, les fourriers de l'invasion. Et ce qui est vrai de l'Espagne médiévale l'a été de la Pologne, puis de l'Allemagne, puis de la Hongrie, puis de la France. Bismarck aimait à dire : « Pourquoi Dieu aurait-il fait le Juif, si ce n'était pour servir d'espion ? ». Sous nos yeux, nous constatons ce qui se passe en Afrique du Nord. Egica tenta de libérer l'Espagne du péril juif. Il condamna tous les Juifs, convertis ou non, à la confiscation des biens et à la servitude. D'ordre du concile de Tolède, on sépara, de leurs parents, les enfants de Marranes, afin d'être sûr qu'ils seraient véritablement élevés dans la religion catholique ; on les mariait ensuite à des jeunes filles catholiques. Malgré cela, presque tous redevenaient Marranes, et nombre d'entre eux, dès qu'ils le pouvaient, retournaient au judaïsme. La répétition des ordres des conciles, toujours les mêmes, ne permet pas d'en douter. Il est un fait : la victoire de l'Islam, par la ruine et la dislocation de l'Empire des Wisigoths, amena la revanche des Juifs, qui rentrèrent derrière les vainqueurs, qu'ils avaient aidés de tous leurs moyens. Le dernier roi wisigoth, Roderic, fut attaqué par les Maures, que commandait Tariq, au printemps de 711. Tariq gagna la bataille de Guadalete, non loin de Cadix. Il n'est pas contesté que la trahison des nobles et des évêques, conjuguée à l'action des Juifs, livra les côtes de cette partie de l'Espagne à l'envahisseur, qui put y débarquer aisément une armée de 7.000 hommes, chiffre considérable pour un corps de débarquement à cette époque. Deux ans de combats suivirent. Roderic fut tué à la bataille de Salamanque, en 713. Cinq ans plus tard, les Musulmans étaient maîtres de la majeure partie de la péninsule ibérique. Les Juifs de Septimanie avaient profité

de la défaite wisigothe pour se réorganiser, avec le concours de l'évêque de Narbonne. Il faut citer ici LÉON BERMAN : « L'évêque de Narbonne, se trouvant aux prises, de par sa situation de propriétaire immobilier, avec des responsabilités économiques et financières importantes, avait été à même d'apprécier l'importance du levain juif. »

Un pareil texte se passe de commentaire. Remarquons, toutefois, que le haut Moyen-Age a connu, lui aussi, des évêques d'affaires, qui livraient la cité à Israël. Mais, alors, ils étaient l'exception confirmant la règle des Agobard et des Isidore de Séville. Et le peuple croyant ne les approuvait pas. Le rabbin BERMAN avoue qu'« en dépit du traitement de faveur dont ils jouissaient, les Juifs de Septimanie sentaient une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes, et ils durent considérer comme une libération la prise de Narbonne et de la région par les Sarrazins ».

L'alliance de l'Islam et d'Israël florissait alors. Cela tenait à ce que l'envahisseur mahométan trouvait, dans le Juif, un allié. Une fois installés en Occident, les Maures ne tardèrent pas à découvrir quel allié perfide ils avaient. Ils le ménagèrent cependant, parce qu'ils en avaient besoin contre le chrétien. Parallèlement aux Marranes, Juifs d'apparence christianisée, se constitua une curieuse catégorie de chrétiens convertis à l'islamisme, que l'on nommait les renégats. Ceux-ci et les Juifs corrompirent l'esprit de résistance de la masse chrétienne, qui, sous le nom de mozarabes, se soumit, les évêques acceptant, pour la plupart, la domination musulmane.

C'est au brassage de races et de religions, dans les premiers siècles de la domination sarrazine en Espagne, qu'il nous paraît que l'on doit attribuer la réapparition de la puissance juive que Dagobert et les rois wisigoths avaient presque exterminée. Les chrétiens espagnols, dits mozarabes, ceux d'entre eux qui s'étaient convertis à l'Islam, ou renégats, les enfants issus des unions mixtes entre chrétiens et musulmans, appelés mouladies, et professant la foi du Prophète, tout ce mélange composait un bouillon de culture éminemment favorable à la prolifération des microbes juifs. Tous les historiens de l'Ancienne Espagne s'accordent à dire que la conquête maure permit le relèvement des Juifs.

Nous avons, à dessein, quelque peu insisté sur ces côtés wisigothique, espagnol et maure, de l'histoire des Juifs à la fin des temps mérovingiens, parce que, sans eux, la réapparition d'Israël dans la France carolingienne demeurerait incompréhensible. Si le Juif fut le fourrier de l'invasion musulmane, le Musulman, par réciprocité, fut l'introducteur des Juifs remontant, avec lui, vers le Nord. Ensuite, par un singulier paradoxe, qui, à bien examiner les choses, est beaucoup moins surprenant qu'il ne semble de prime abord, ce furent les progrès mêmes du christianisme qui étendirent, de plus en plus, du Sud au Nord et d'Ouest en Est, la pénétration juive. Réintroduits parmi les peuples chrétiens, les Juifs les suivaient, cette fois, dans leurs conquêtes sur les Barbares, comme ils avaient, en Espagne, accueilli les Musulmans. Le Juif n'est pas moins nomade qu'espion. Fourrier de l'invasion en Espagne, il a été, le plus naturellement du monde,

l'accompagnateur en Europe des armées franques. Bernard LAZARE a fort exactement traduit la réalité historique, lorsqu'au début du chapitre V de l'*Antisémitisme*, il évoque la marche en avant des Juifs, s'accomplissant dans le sens contraire de la diaspora. La diaspora, le long des rivages de la Méditerranée, les avait conduits d'Orient en Occident. La christianisation de l'Europe leur permit de refaire le chemin en sens inverse, à l'intérieur des terres. Avec le marxisme et le bolchevisme, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on les verra repartir en sens inverse, d'Orient en Occident.

Il faut citer, en entier, une page de Bernard LAZARE. Page lumineuse, après laquelle on ne saurait mieux dire, et qui donne la clef de l'apparente énigme du fait que nous exposerons ensuite : la revanche d'Israël sous les Carolingiens.

« A mesure que le christianisme se répandit, écrit Bernard LAZARE, les Juifs, à sa suite, s'établirent. Au neuvième siècle, ils vinrent de France en Allemagne, et de là pénétrèrent en Bohême, en Hongrie et en Pologne, où ils se rencontrèrent avec un autre flot juif, celui qui arrivait du Caucase, en convertissant sur sa route quelques peuplades tartares. Au douzième siècle, ils s'installèrent en Angleterre et en Belgique, et dans tous les pays ils fondèrent leurs synagogues, ils organisèrent leurs communautés, à cette heure décisive où les nationalités sortaient du chaos, où les États se formaient et se consolidaient. Ils restèrent en dehors de ces grandes agitations, au milieu desquelles les races conquérantes et conquises s'amalgamaient et se liaient entre elles, et, au sein de ces combinaisons tumultueuses, ils demeurèrent en spectateurs, étrangers et hostiles aux fusions : tel un peuple éternel, regardant surgir de nouveaux peuples. Toutefois, leur rôle ne fut pas nul, certes ; ils furent un des ferments actifs de ces sociétés en formation. »

\*\*

Ferment actif qui se manifeste dès les premiers temps carolingiens. 112 ans après la mort de Dagobert le Grand, l'avènement de Pépin le Bref, fils de Charles Martel, permet d'entreprendre une nouvelle unification de la France.

Dès le commencement de son règne, Pépin le Bref rencontre les Juifs. Il les rencontre à Narbonne, et il est permis de se demander ici, en passant, si Léon Blum n'a point été, avant la guerre juive, aux jours du Front populaire, chercher un fiel électoral en cette ville, par un ressurgissement, après treize siècles, de la mémoire raciale et héréditaire.

Les Juifs avaient livré aux Sarrazins Béziers, Narbonne et Toulouse. Dans sa campagne de 737, cinq ans après son immortelle victoire de Poitiers, le 17 octobre 732, Charles Martel avait repris Béziers, Agde, Nîmes, mais, ayant échoué devant Narbonne, avait dû finalement évacuer la Septimanie. La région de Narbonne demeurait le réduit de l'occupation sarrazine. En 752, Pépin entreprit une nouvelle expédition contre la Septimanie, qu'il occupa sans grande difficulté. Il dut, par contre, mettre le siège devant Narbonne. Il ne réussit pas à prendre la ville d'assaut. Les Francs et les Wisigoths unis poursuivirent, sept années entières, le siège de cette cité. Grâce aux habitants

wisigoths, qui négocièrent avec lui par l'intermédiaire des Juifs, les portes de Narbonne furent livrées à Pépin le Bref. Il avait fallu quarante ans aux Francs pour venir à bout des Sarrazins, qui s'étaient emparés de Narbonne en 718.

Pépin, pour reconnaître le double service que lui avaient rendu les Wisigoths et les Juifs, respecta la loi nationale des premiers et accorda aux seconds des privilèges si importants qu'eux-mêmes créèrent une tradition historique, selon laquelle la ville reconquise aurait été divisée en trois quartiers, l'un appartenant au comte de Narbonne, l'autre à l'évêque, le troisième aux Juifs, qui même y auraient eu un roi. Les historiens juifs tiennent pour légendaire cette tradition. La ville n'était partagée qu'entre le comte et l'évêque. Quant aux Juifs, Pépin leur accorda le droit de posséder des biens immobiliers dans les deux parties de Narbonne, l'ecclésiastique comme la laïque, et d'avoir une école rabbinique.

Léon BERMAN salue, avec enthousiasme, cette innovation : « Alors que, jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons connaissance d'aucun rabbin célèbre en France, on voit apparaître à cette époque, et précisément à Narbonne, un talmudiste de valeur, nommé Makhir, et originaire de Babylone. C'est dans ce pays que siégeaient les académies et le Resch Gueloutha, le Prince de l'Exil. Quand les dirigeants des communautés françaises avaient des difficultés d'ordre rabbinique à trancher, — les rabbins avaient alors la charge, non seulement d'appliquer le code rituel, mais une grande partie du code civil juif — on avait recours aux lumières et à l'autorité des docteurs de Babylone. »

Selon BERMAN, l'origine de la légende du Roi de Narbonne est là. Makhir se disait de la descendance du Prince de l'Exil, et se prétendait d'origine davidique. A la manière du Resch Gueloutha, il se faisait appeler Nossi, c'est-à-dire prince. Les Juifs de Narbonne en conclurent qu'il était roi de la ville.

\*\*

Accorder le droit de propriété aux Juifs en terre chrétienne n'était rien de moins que violer les canons des conciles. En 768, le pape Étienne III écrivit à l'évêque de Narbonne Aribert qu'il avait été frappé de douleur et tourmenté jusques à la mort, à la nouvelle que la plèbe judaïque, toujours en rébellion contre Dieu et hostile aux cérémonies catholiques, possédait comme les chrétiens du pays, et au milieu de terres chrétiennes, des alleux. Cette possession était héréditaire et exonérée d'impôts. Soucieux de ménager les Juifs, l'évêque laissa les choses en l'état. Le pape ne s'adressa pas à Charlemagne, connaissant son amitié pour les Juifs.

L'amitié du Grand Empereur pour Israël est un fait que l'on ne peut contester.

Quelle est la raison de ce fait, qui est exactement le contraire de ce que l'on a constaté chez le plus grand des Mérovingiens, véritable prédécesseur de Charlemagne, Dagobert I<sup>er</sup> ?

La raison en est essentiellement économique. Il convient ici d'insister, car le grand empereur fut la dupe d'une illusion que nous ne connaissons, hélas ! que trop. Il crut que l'économique pouvait, en ce qui concerne les Juifs, passer avant le politique, étant don-

nés les réels services que rendent ceux-ci en ce domaine. Services bientôt anéantis par tous les profits usuraires, les exactions scandaleuses des Juifs. Nos ancêtres de l'époque carolingienne n'allaient point tarder à en faire la cruelle expérience.

En attendant que fût payée, par les Français venus après lui, une erreur aussi grave, Charlemagne s'était engagé dans cette voie funeste, parce qu'il avait été frappé du génie mercantile d'Israël. Comme tous ses contemporains, il regardait les Juifs ainsi que des étrangers, pratiquant une religion différente du christianisme. Depuis les faveurs que leur avait accordées son père, les Juifs n'avaient pas encore eu le temps d'asseoir et d'étendre leur domination sur le royaume des Francs. Désireux de développer la vie économique de son empire, Charlemagne favorisait les marchands étrangers, afin d'accroître les échanges entre les diverses parties de cet empire et avec les nations qui ne relevaient pas de son autorité.

Dans le Midi de la France, il y avait afflux de ce Sang des Races qui a inspiré à Louis BERTRAND son chef-d'œuvre portant ce titre, et qui évoque, sous la forme du roman, l'Afrique du Nord française dans les toutes dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. HENRI PIRENNE, en son admirable livre sur *Mahomet et Charlemagne*, a consacré des pages de haute importance à la *Navigation orientale, Syriens et Juifs*, qui éclairent la genèse de ce que nous appellerions, aujourd'hui, la judéophilie de Charlemagne, et qui n'apparaissait pas telle à l'Empereur ni à ses contemporains, oublieux des abus d'Israël un siècle et demi plus tôt.

Les Syriens étaient alors les rouliers de la mer, comme l'ont été, au XVII<sup>e</sup> siècle, les Hollandais, et, à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup>, les Anglais. Les comptoirs méditerranéens étaient, à la même époque, entre les mains des Juifs. HERTMANN, dans son *Histoire des Italiens au Moyen-Age*, a souligné qu'à Naples, par exemple, lors du siège de cette cité par Bélisaire, ils formaient une grande partie de la population marchande de la ville. Sous Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, à la fin du V<sup>e</sup> siècle et au début du VI<sup>e</sup>, c'est-à-dire fort peu avant la conquête byzantine, le pouvoir protégeait les Juifs contre les fureurs populaires, à cause des services financiers qu'il en tirait. La Sicile, la Sardaigne ont de riches juiveries négociantes. De même, Marseille et Bordeaux.

A la différence des Mérovingiens, et parce qu'il est à la tête d'un vaste empire, Charlemagne s'intéresse particulièrement à la navigation et au commerce méditerranéens. A ce titre, les Juifs n'attirent pas moins que les Syriens sa bienveillante attention. Syriens et Juifs sont des intermédiaires tout trouvés avec l'économie arabe. Le *Mahomet et Charlemagne*, d'Henri PIRENNE, a étudié à fond la question des rapports économiques entre l'Empire d'Occident, l'Empire d'Orient et les Califats de Bagdad et de Cordoue. Je me permets de vous renvoyer à cette œuvre capitale, en même temps qu'au magnifique *Charlemagne* de M. A. KLEINCLAUSZ, pour bien situer la conception que pouvait se faire Charlemagne de ses rapports avec les Juifs, et bien comprendre qu'il se posait, pour lui, des problèmes inconnus des Mérovingiens, et qui intéressaient peu les rois wisigoths. Dans la chaîne des relations éco-

nomiques de Charlemagne, les Juifs se placent, comme les Syriens, entre l'Islam et la Chrétienté. Par le fait même que les rudes nettoiyages mérovingiens et wisigothiques avaient purgé la cité chrétienne de la contamination juive et que celle-ci n'a pas encore eu le temps de recommencer ses ravages, Charlemagne ne voit, en Israël, qu'un intermédiaire économique. Il juge normaux et bienfaisants les privilèges accordés par son père à des gens qui ne sont, pour lui, que des courtiers ingénieux et utiles.

Les préoccupations économiques de Charlemagne sont impériales, ne l'oublions jamais. A ce point de vue, l'Empereur sait comment les califes de Bagdad ont collaboré de manière profitable avec leurs Juifs. Sur le terrain purement économique, et c'est le seul qui intéresse Charlemagne, lorsqu'il s'occupe des Juifs, la collaboration judéo-arabe a porté d'heureux fruits. Sans remarquer qu'une collaboration judéo-franque entraînera, du fait qu'il s'agit de la cité chrétienne, et non plus de la cité musulmane, des conséquences qui ne pourront être les mêmes, Charlemagne demeure surtout frappé des avantages matériels que les califes de Bagdad et de Cordoue ont tirés de leur propre collaboration avec Israël.

Bien plus, des faits qui intéressent la partie méditerranéenne de la France retiennent son attention de manière favorable.

Il s'agit ici de ce que les historiens juifs désignent sous le nom de commerce radanite, c'est-à-dire rhodanien, des rives du Rhône, et qui joua grandement dans le commerce méditerranéen. Les batailles contre l'envahisseur sarrazin avaient ruiné, sur le plan économique, le Midi de la France. Les Juifs, par leurs relations avec les Syriens, contribuaient, tout particulièrement, à recréer le commerce maritime, à ranimer ainsi l'économie exsangue, à supprimer les conséquences du blocus de fait qu'avait entraîné la guerre contre l'Islam.

Le rabbin Léon BERMAN a fort bien posé le problème, qui était de réorganiser le commerce de l'Empire d'Occident. « Charlemagne n'eut pas de peine à comprendre quels services il pouvait attendre des Juifs. Leur réussite était facilitée par leur connaissance des langues (français, grec, espagnol, arabe, persan et même slave) et les relations qu'ils avaient dans le monde entier. Comme les commerçants chrétiens, ils se groupaient en caravanes importantes, et, vu l'insécurité des routes, ils se faisaient accompagner de cavaliers, pour se rendre dans les principaux centres de trafic. D'Europe, ils exportaient des esclaves, des armes, des fourrures et des soies manufacturées. Leurs clients se trouvaient dans le Nord de l'Afrique, l'Egypte, l'Arabie, les Indes. A leur retour, qui se faisait par Constantinople, ils rapportaient d'Orient des épices, du baume, des brocarts, des métaux précieux. Les voyageurs, qui empruntaient souvent des vaisseaux appartenant à des armateurs juifs, partaient d'Arles, pour s'embarquer, soit à Marseille, soit à Narbonne, qui étaient fermées au trafic français, mais ouvertes au trafic international. »

Les commerçants juifs, notamment l'un qui se nommait Isaac, se mirent à la disposition de l'Empereur d'Occident pour lui servir d'envoyés auprès d'Haroun-

al-Rachid, le fameux Calife de Bagdad. Envoyés commerciaux, que leur souplesse transforma bientôt en envoyés diplomatiques. BERMAN célèbre les ambassadeurs juifs de Charlemagne, et leur chef de mission, cet Isaac, qui lui servait d'interprète auprès des Arabes et des Persans, et de porteur de présents échangés entre les deux souverains, le chrétien et le mahométan. Devenus ainsi des traits d'union entre l'Islam et la Chrétienté, les Juifs excellaient, selon leur coutume, à faire valoir leurs talents et leurs mérites. Ils s'empressèrent d'en profiter pour améliorer leur condition, tant matérielle que morale. Charlemagne, tout ami des Juifs qu'il se montrait, était un politique trop avisé pour se désarmer devant eux. Il se garda bien d'abroger les lois juives des Mérovingiens. Il les adoucit, y introduisit de nombreuses exceptions, relatives aux personnes et aux biens. Il prit surtout une précaution sur laquelle il y a lieu d'insister : les Juifs dépendaient directement de son autorité personnelle ; ainsi, ils devaient tout à la faveur du prince, immédiatement révocable, si les circonstances l'exigeaient. Atténuation des rigueurs légales, privilèges personnels ou collectifs, quelque importants qu'ils fussent, n'étaient point abrogation des lois antérieures.

La législation des Juifs en vigueur sous Charlemagne se trouve surtout dans les capitulaires de 789, exactement mille ans avant que la folle légèreté des Français du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se fût engagée sur la voie mortelle de l'intégration des Israélites dans la communauté nationale.

\*\*

En voici les principaux éléments, qui ressortent des textes colligés par Etienne BALUZE et dom Martin BOUQUET :

1° est renouvelée l'interdiction pour les Juifs de détenir des esclaves chrétiens, alors que certaines dérogations étaient admises, notamment en ce qui concernait les domestiques ;

2° défense leur était maintenue de se marier entre parents jusqu'au septième degré canonique ;

3° ils devaient constituer une dot avant mariage et recevoir bénédiction nuptiale, cela pour éviter les concubinages ; précisons qu'il s'agit bien d'une bénédiction donnée par un prêtre de l'Eglise catholique ; il semble que, dans la pratique, c'était une mesure fiscale, cent sous d'amende étaient prévus en cas d'inobservance, ou, à défaut de l'amende, cent coups de fouet. Pénalité appliquée aussi aux chrétiens ;

4° les Juifs n'ont pas plus que les chrétiens le droit de divorcer ;

5° le droit de propriété mobilière leur est reconnu, mais non celui de propriété immobilière, sauf pour leur logis personnel ou leur boutique ; les Juifs de Septimanie étaient exempts de la clause restrictive de la propriété immobilière ; ils en avaient le droit, qu'il s'agit d'immeubles d'exploitation ou d'habitation ;

6° les contrats usuels du commerce leur sont permis ;

7° le prêt à intérêt, de même, alors que, pour des raisons théologiques, il est interdit aux chrétiens ; Charlemagne, voulant faciliter les opérations bancaires, accorda ce privilège aux Juifs ; pour des raisons de commodité, l'Empereur fut ainsi le fondateur de la

banque juive, de l'usure juive ; la ploutocratie d'Israël est issue de cette incontestable erreur ; n'osant pas enfreindre les lois de l'Eglise en ce qui concernait ses sujets catholiques, Charlemagne créait, par contre, un privilège exorbitant en faveur des Juifs. On sait ce qu'il en est advenu ;

8° les Juifs n'ont pas le droit de porter une accusation publique ; sur ce point, ils sont assimilés aux esclaves et aux personnes réputées d'infamie ; leur génie de calomnie était trop connu pour que la bienveillance même de Charlemagne l'oubliât, et lui abandonnât ses sujets ;

9° par contre, ils pouvaient intenter des procès civils ;

10° ils payaient de plus lourds impôts que les chrétiens ;

11° défense leur était faite d'accepter en gage des biens ecclésiastiques ;

12° ils n'avaient pas le droit de faire le commerce des monnaies, ce qui les privait du moyen de ces manipulations que nous connaissons, et où ils excellent.

On le voit, cette charte carolingienne d'Israël lui est beaucoup plus favorable que celle des Mérovingiens. On comprend que les historiens juifs chantent le los de Charlemagne.

\*\*

Quelles furent les conséquences du nouvel état de choses ?

Dans l'ordre matériel immédiat, Charlemagne et ses contemporains purent s'en féliciter. Les Mérovingiens avaient éliminé de la vie agricole, comme de toute la vie économique, d'ailleurs, les Juifs. On ne devait les voir reparaitre comme paysans, champs et vignobles n'ayant passé aux mains des seigneurs et surtout, de l'Eglise, que par exception. Le rabbin Léon BERMAN a insisté sur ce point : « Les Juifs, à qui il fut désormais impossible de se procurer des terres, furent donc naturellement évincés de la grosse culture, et même les quelques terres qu'ils détenaient encore, ils furent contraints de les abandonner, car la politique instaurée par les conciles, et qui comportait, entre autres défenses pour les Juifs, celle d'avoir à leur service des esclaves chrétiens, leur avait rendu impraticable le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire. A un certain moment, ils crurent avoir trouvé le moyen de tourner la difficulté, en se procurant des esclaves musulmans ou païens. Mais l'Eglise para le coup, en promettant la liberté aux esclaves barbaresques ou païens servant chez les Juifs, et qui accepteraient de se convertir au christianisme. »

Teinturiers, mégissiers, corroyeurs, meuniers, les Juifs furent, peu à peu, contraints de renoncer à l'artisanat comme à l'agriculture à cause des jurandes et des maîtrises qui les excluaient comme non-catholiques. Ainsi, par la force des choses, ils se déshabituaient du travail manuel. Il ne leur resta que le commerce et la finance, où Charlemagne leur avait accordé tant d'avantages.

Gagnant de l'argent, les familles juives purent diriger certains de leurs enfants vers des professions non lucratives. C'est ainsi qu'une culture intellectuelle juive se constitua, nettement supérieure, en son ensemble, à celle des chrétiens, limitée aux clercs, et, parmi les

clercs, à une élite. Le grand effort de Charlemagne en faveur des écoles ne porta que des fruits peu abondants, si l'on considère la masse du peuple. Proportionnellement à leur nombre, les Juifs comptèrent beaucoup plus d'intellectuels que les chrétiens.

Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du développement de la philosophie juive au Moyen-Age. Très vite, l'Eglise s'aperçut du danger, et c'est pourquoi nous avons constaté un si grand souci, chez elle, de préserver du prosélytisme juif les clercs. Cela contribua, moins que leur élimination des métiers manuels, mais dans une mesure non négligeable, à orienter les Juifs vers le commerce et la finance. Ce peuple, héréditairement doué pour la spéculation, appliqua ses dons, de plus en plus, aux affaires d'argent.

Comment les princes carolingiens, en acceptant encore la bienveillance de Charlemagne, leur prédécesseur, envers Israël, fortifièrent la puissance de celui-ci, et comment reparut l'antijudaïsme des temps mérovingiens, c'est ce qu'il nous reste à examiner.

\*\*

Tout bienveillant qu'il était aux Juifs, Charlemagne avait trop de sens politique pour négliger de les surveiller. C'est pourquoi il les avait mis sous la dépendance personnelle du souverain. Le danger d'une méthode de ce genre est qu'elle vaut ce que vaut l'homme qui la pratique. Avec un homme de génie, un chef de la qualité de Charlemagne, elle pouvait être sans danger, et même féconde au point de vue économique. Le chef disparu, il suffirait que son successeur manquât de puissance et d'autorité, pour que les Juifs, selon leur coutume, en profitassent pour abuser de leurs privilèges et immunités.

On ne devait point tarder à en faire la cruelle expérience.

Charlemagne rendit son âme à Dieu, le 28 janvier 814. Comme l'a dit Benjamin GUÉRARD, le roi des Francs avait reçu un Etat dans le chaos; il avait dû, au milieu des ruines mérovingiennes, que n'avaient point eu le temps de réparer Charles-Martel et Pépin le Bref, arracher cet Etat à des brigands, à « un pêle-mêle de races, de chefs de bandes, d'hommes attachés à des institutions, à des usages, à des seigneurs différents ».

Cet Etat, la forte main du grand Empereur réussit à le former, à le maintenir, non à le vraiment fonder et, moins encore, le consolider. M. Frantz FUNCK-BRENTANO, après Camille JULLIAN, l'a très bien montré: « Tout ce que le travail, écrit-il, l'énergie, la volonté d'un homme peuvent faire, sans doute Charlemagne le réalisa. Pour fonder un gouvernement, il n'avait que deux soutiens, le sentiment religieux et celui de la fidélité. Or, les chefs de la religion, les évêques, vont être les premiers à tout désorganiser; quant à la fidélité, on en connaît la fragilité, quand elle n'est pas maintenue par la crainte d'une main puissante et l'espoir de nouveaux bienfaits. »

On imagine combien les Juifs, étrangers, du tout au tout, à la religion catholique, et même, en leur fond, ses ennemis mortels, et exempts de toute fidélité envers des princes qui n'étaient pas de leur race, pourraient se considérer déliés de toute obligation envers le successeur de Charlemagne, si la force de celui-ci n'existait plus.

C'est ce qui arriva. Louis le Pieux, que l'on surnomma aussi le Débonnaire, fils de Charlemagne, auquel il succédait, à l'âge de 36 ans, n'était ni sans intelligence ni sans valeur, remarquablement cultivé, latiniste et même helléniste, théologien fort compétent, plein de vertus privées, mais âme de clerc, et non cœur de roi. Sa faiblesse de caractère était de notoriété publique. Sa vocation était d'un moine, et d'un moine fait pour obéir, et non pour commander. Il eût été incapable de diriger un grand ordre, faute de volonté. Il l'était encore davantage pour gouverner un empire. Et, si l'on songe à la fragilité extrême de cet empire, on mesure mieux encore que Louis le Pieux était exactement l'homme qu'il n'aurait point fallu à sa tête. Son règne de 26 ans (il mourut le 20 juin 840) devait être désastreux pour la France.

Rien de plus naturel qu'il ait été merveilleusement profitable aux Juifs. Les historiens appartenant à la nation juive célèbrent l'âge d'or d'Israël sous Louis le Débonnaire. Ils admirent la protection accordée par cet empereur à leurs compatriotes. Ecoutons M. Léon BERMAN: « Certains marchands, dit-il, et certains rabbins (par exemple Donatus et Nathan), possédaient des lettres de protection nominatives, signées du roi, aux termes desquelles quiconque attenterait à leur vie serait livré à la justice royale. Ces lettres étaient destinées à la fois aux agents du pouvoir royal et aux autorités ecclésiastiques, et elles valaient non seulement pour leurs bénéficiaires, mais aussi pour leur entourage direct. On a même trouvé des lettres par lesquelles Louis le Débonnaire accordait sa protection à des communautés entières. »

A l'enthousiasme d'Israël, il convient d'opposer cette simple remarque: pour que le pouvoir royal fût ainsi amené à protéger les Juifs, c'est que les autochtones se dressaient contre eux. Louis le Pieux, mû par un zèle judéophile qui n'est que de la charité mal entendue, arrivait à écrire, dans une lettre de protection délivrée à la communauté juive de Banyuls, en Septimanie, que la miséricorde divine interdisait de faire aucune différence entre fidèles et infidèles. On voit que le libéralisme ne date point d'aujourd'hui. Le fils de Charlemagne confond la charité envers les personnes et l'acceptation de la vérité et de l'erreur, sur le même plan. Il n'hésite pas à déclarer qu'il convient de faire bénéficier les infidèles de sa dévotion bienveillante. On ne pouvait mieux ouvrir aux Juifs les portes de la cité chrétienne.

La logique des faits s'ensuivit. On accorda aux Juifs des juges particuliers. Arthur BEUGNOT, dans ses *Juifs d'Occident*, rapporte qu'en 828 il y eut « un comte Ewrad, personnage illustre, qualifié *magister Judaeorum*, qui avait pour mission de contrôler les palatins chargés de juger les différends dans lesquels étaient engagés les Juifs ».

Les capitulaires des monarques carolingiens témoignent de l'insigne faveur dont les Juifs furent l'objet sous les successeurs de Charlemagne. Par exemple, sous Louis le Débonnaire, il fut décidé que si un chrétien faisait un procès à un Juif, trois chrétiens et trois Juifs devaient siéger. Ces tribunaux mixtes constituaient une reconnaissance de fait de l'égalité des deux races.



\*\*

Les abus des Juifs ne tardèrent pas à provoquer de vives réactions.

L'archevêque de Lyon était alors saint Agobard, dont l'Eglise célèbre la fête le 6 juin.

Espagnol de naissance, Agobard n'était pas de tempérament ni de caractère libéraux. Il avait passé son enfance en Septimanie, et vu de près les Juifs et leurs privilèges. Admis dans le clergé de Lyon, il y fit sa carrière. En 816, il succéda, sur le siège archiepiscopal, au primat des Gaules, Leidrade. Par une curieuse rencontre, l'épiscopat de saint Agobard coïncida presque exactement avec le règne du Débonnaire, puisque tous deux moururent en 840. Les démêlés d'Agobard et de l'Empereur eurent, pour principale origine, la question juive, et aboutirent à l'exil de l'archevêque, qui ne fut autorisé à rentrer à Lyon qu'en 838.

Nous avons quatre lettres du saint pontife sur les Juifs. Eward, *magister Judaeorum*, ayant reproché à l'archevêque de maltraiter les Juifs, Agobard répliqua par une lettre intitulée: *De Insolentia Judaeorum*. Il montrait que les Juifs se laissent aller à une insolence odieuse, menaçant le peuple chrétien de toutes sortes de châtiments de la part des fonctionnaires chargés de protéger les fils d'Israël. Ceux-ci ont même exercé des sévices contre les chrétiens. S'adressant à l'Empereur, saint Agobard s'écrie : « Les Juifs se vantent de vous être chers à cause de leurs patriarches, d'être reçus par vous avec faveur et congédiés avec honneur. Ils prétendent que vos conseillers sont irrités contre nous, parce que nous avons défendu de boire de leur vin ; qu'ils ont parcouru les canons de l'Eglise, et qu'ils n'ont pas trouvé pourquoi les chrétiens doivent s'abstenir de boire et de manger avec eux. Ils montrent des mandements scellés de votre anneau d'or, que nous ne croyons pas authentiques, et qui contiennent des privilèges en leur faveur. Ils exhibent des vêtements qu'ils disent leur avoir été envoyés par vos parents, et des robes que leurs femmes auraient reçues des dames du palais. Ils exaltent la gloire de leurs ancêtres, et, contrairement à la loi, ils se permettent d'élever de nouvelles synagogues. On en est même arrivé à ceci, que des chrétiens ignorants prétendent que les rabbins prêchent mieux que nos prêtres. De plus, les délégués du Maître des Juifs ont supprimé des marchés qui se tenaient le jour du Sabbat, pour permettre aux Juifs de l'observer, tandis qu'auparavant les chrétiens faisaient leurs achats le samedi, et pouvaient, plus facilement le dimanche assister à la messe et aux sermons. »

Ainsi, les intérêts religieux des Juifs passaient avant ceux des chrétiens. Quel témoignage de l'influence politique, économique et sociale, dont jouissait Israël sous le successeur de Charlemagne !

Agobard reprochait aussi aux Juifs de s'être remis à pratiquer le commerce des esclaves. Il citait des faits, notamment l'arrivée dans son diocèse d'un Espagnol, originaire de Cordoue, volé, encore enfant, vingt-quatre ans plus tôt, par des Juifs lyonnais, et vendu comme esclave. Le Cordouan parvint à s'enfuir avec un Arlésien qui se trouvait, depuis six années, dans la même situation : enfant volé puis vendu. Agobard prescrivit une enquête, qui lui apprit que ces vols et ventes

d'enfants chrétiens par les Juifs n'étaient pas exceptionnels.

Devant la résistance des hauts fonctionnaires impériaux, judéophiles comme leur maître, l'archevêque de Lyon s'efforça d'associer à son offensive contre Israël les autres évêques. Deux d'entre eux rédigèrent avec lui une lettre sur les *superstitions juives*. Nibrîdus, archevêque de Narbonne, continuant de recevoir les Juifs à sa table, Agobard lui écrivit qu'il était réellement absurde que la vierge, chaste épouse du Christ, qu'était l'Eglise catholique, recherchât les festins d'une prostituée comme la Synagogue. Il redoutait que les chrétiens, partageant volontiers les mets charnels des Juifs, ne se laissassent séduire par leur nourriture spirituelle, et convertir au judaïsme. Il suppliait l'archevêque de Narbonne d'intervenir auprès de ses diocésiens, et de leur défendre toute relation avec les Juifs. Il estimait qu'il fallait rétablir toutes les séparations qui existaient, avant Charlemagne, entre Juifs et chrétiens.

Saint Agobard rappelle à Nibrîdus qu'il a lui-même vécu jadis en Septimanie, et qu'il connaît bien les relations judéo-chrétiennes des Narbonnais : « Juifs et chrétiens fraternisent ensemble, organisent des banquets en commun, habitent sous le même toit ; des chrétiens et des chrétiennes sont au service des Juifs. » Les mariages mixtes sont fréquents, et Agobard y insiste. Il relève également que « les chrétiens acceptent la discussion avec les Juifs en matière religieuse ; quelques-uns même célèbrent le Sabbat avec les Juifs, enfreignent le repos dominical, rompent les jeûnes, se laissent convertir au judaïsme ».

L'archevêque de Lyon s'adressa ensuite à Louis le Pieux en personne.

L'Empereur lui reprocha d'avoir converti une esclave juive contre le gré de ses maîtres. Il ordonna, en conséquence, à Agobard, de venir tenter de se justifier devant lui. Voilà où en était l'Empereur d'Occident ! Le conflit avec l'archevêque de Lyon s'aggrava. Saint Agobard, lors de la révolte des fils de Louis le Débonnaire, prit parti pour eux contre leur père. Celui-ci l'ayant finalement emporté, l'archevêque dut se réfugier en Italie. Il ne lui fut permis de rentrer à Lyon qu'en 838, après amende honorable. L'adversaire des Juifs avait incontestablement eu tort de se révolter contre son souverain. La lutte qu'il mena contre Israël n'en prouve pas moins sa lucidité. Lucidité que les événements postérieurs devaient confirmer.

\*\*

On sait qu'après la mort de Louis le Pieux, le traité de Verdun, dont ce sera, en août prochain, le onzième centenaire, partagea l'Empire entre ses trois fils. Date néfaste dans l'histoire d'Occident qui marqua la première déchirure de la Chrétienté. Il est hors de notre sujet d'en traiter. Lothaire, l'aîné, conservait le titre d'Empereur, sans suprématie sur ses deux frères, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Il recevait l'Italie carolingienne et le territoire intermédiaire entre les Gaules et la Germanie, que l'on devait, par la suite, désigner sous le nom de Lotharingie. C'était une bande de terre d'environ 50 lieues de large, et qui s'étendait ainsi de la mer du Nord à la Méditerranée. Les pays à l'est du Rhin échurent à Louis le Germanique, avec,

à l'ouest, les régions de Mayence, Worms et Spire. La Francie occidentale, bornée à l'est par l'Escaut, la Meuse et la Saône, échut à Charles le Chauve.

Florus, diacre de Lyon, qui avait été l'ami de saint Agobard, dans sa *Querela de Divisione Imperii*, se lamentait en ces termes : « Pleurez sur la race des Francs ! Pleurez, parce que l'Empire, élevé par la grâce du Christ, est maintenant gisant dans la poudre ! » Florus avait raison de pleurer. Au bout de onze cents ans, la Chrétienté verse toujours des larmes de sang sur la désolation de l'Occident, génératrice de guerres perpétuelles, qui la livrèrent, sans cesse, aux Barbares, ou bien aux Anglais, au double ennemi venu des steppes orientales ou de l'autre côté de la Manche.

Tout de suite, les Juifs se précipitèrent sur la Francie, où ils étaient en plus grand nombre. Dès 845, les évêques se réunirent en concile, à Meaux, puis, l'année suivante, à Paris, pour remettre en vigueur les lois mérovingiennes de protection contre Israël. Charles le Chauve entendait poursuivre la politique judéophile des Carolingiens. Son médecin et confident était le Juif Sédécias, qui avait séduit, par sa culture, ce prince lui-même cultivé, comme son père. L'intelligence des hommes, la sensualité des femmes ont toujours servi à Israël d'arme perfide, pour s'emparer des Aryens. C'est l'histoire de Joseph chez le Pharaon, d'Esther chez Assuérus. On sait ce qu'il en a coûté à l'Égypte et à la Perse.

Charles le Chauve fut mal récompensé de sa tendresse pour les Juifs. Selon l'annaliste de Saint-Bertin, lorsque l'Empereur, au cours d'une campagne qui devait être, pour lui, la dernière, tomba malade à son retour d'Italie, en arrivant au mont Cenis, Sédécias, sous prétexte de couper sa fièvre, lui donna un breuvage empoisonné. Il mourut le 6 octobre 877, dans une misérable chaumière du village de Brios, sur le versant occidental de la montagne.

L'anarchie n'avait fait que croître, au long du demi-siècle qui avait suivi la mort de Charlemagne. Elle atteignit son apogée après celle de Charles le Chauve, sous Louis II le Bègue, et ne cessa pour ainsi dire pas sous ses successeurs, jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle. Anarchie, avec son cortège ordinaire de guerres civiles, de séditions et d'invasions. Ce fut vraiment la nuit du x<sup>e</sup> siècle, favorable aux exactions juives.

On assista, sur le plan qui nous intéresse, à des choses vraiment extraordinaires. Un diacre qui appartenait à la cour de Louis le Pieux, et se nommait Bodon, se convertit au judaïsme. Cet Aimé Pallière du temps des Carolingiens changea son nom chrétien en celui d'Elcâzar. Le scandale fut tel que cet Elcâzar, nouvellement circoncis, dut s'enfuir en Espagne, pour y chercher refuge auprès des Maures. Les évêques fulminèrent encore une fois.

C'est alors que le Primat des Gaules, Amolon, successeur d'Agobard, intervint pour animer la défense chrétienne. On a de lui un traité, remarquable de violence et de raison tout ensemble, simplement intitulé : *Contra Judaeos*. Les rabbins lui reprochent d'avoir développé les arguments d'Agobard, et d'avoir poursuivi, contre Israël, une campagne d'excitation. Le *Contra Judaeos* est de 846, au début du règne de Charles le

Chauve. Voici comment Amolon argumentait : la vraie foi mise en danger par le prosélytisme juif, qui, s'infiltrant dans la dogmatique chrétienne, y produit l'effet d'une véritable hérésie, les pouvoirs publics sont coupables de ne réagir point contre la ruse juive, qui s'empare des esprits et des emplois publics ; les relations entre Juifs et chrétiens doivent cesser.

Amolon prêchait en vain — *Vox clamantis in deserto*. La judaïsation du peuple chrétien, clercs et laïcs, progressait régulièrement. On voyait de nombreux catholiques s'associer aux Juifs, pour célébrer le Sabbat, suivre les sermons des rabbins, qui prêchaient en latin ou en roman, afin de se faire comprendre d'eux. Beaucoup de chrétiens entraient comme domestiques chez les Juifs. Enfin, Amolon protestait contre le mépris du gouvernement royal envers les décrets des conciles, et qui aboutissait à faire, des Juifs, des collecteurs d'impôts. Le rabbin BERMAN s'étonne ou s'indigne de voir Amolon protester en apprenant « que les quelques Juifs, qui s'étaient convertis au christianisme, étaient travaillés par une contre-propagande, qui finissait, en général, par les ramener au judaïsme (ce qui démontre, notons-le au passage, que le Juif converti a presque toujours eu l'état d'esprit d'un Marrane). Mais ce qui mit son exaspération au comble, ce fut d'apprendre que les Juifs, et notamment certains fermiers d'impôts, ne se faisaient aucun scrupule d'essayer de gagner les chrétiens ».

Laissons le rabbin s'étonner et s'indigner. Sa mauvaise foi est manifeste : il s'enchant, alternativement, que les Juifs soient si rebelles à la conversion, et les chrétiens si prompts à l'apostasie. Les Juifs sont, à ses yeux, des persécutés, lorsque l'on baptise de force leurs enfants. Par contre, l'archevêque de Lyon lui paraît coupable, en s'opposant à la contamination des chrétiens par le prosélytisme juif.

La contre-offensive de l'Église se traduit par des mesures dont nous emprunterons le récit à Léon BERMAN lui-même, qui se voile la face devant les humiliations spéciales — ce sont ses propres termes — des Juifs. Il cite deux exemples, Toulouse et Béziers.

Voici les faits.

Le Vendredi Saint, à l'Ascension, à Noël, les chrétiens molestaient les Juifs de Toulouse, au temps de l'interrègne qui suivit la mort de Louis II le Bègue, en 879, et dura jusqu'à l'élection de Charles le Gros, en 884, c'est-à-dire sous Louis III et Carloman. Un concile fut réuni à Toulouse, en 883. Il proclama, ce qui était la vérité même que conteste, sans arguments, le rabbin BERMAN, la collusion des Juifs avec les Sarrasins, au temps de l'invasion, un siècle et demi plus tôt. Collusion qui avait facilité l'invasion. Les humiliations infligées aux Juifs, déclarait le concile, n'étaient que représailles. Les chefs des communautés juives étaient publiquement gillés le Vendredi Saint, à l'Ascension et à Noël. Le rabbin BERMAN affecte de prendre au sérieux une horrible histoire, selon quoi, en 908, le soufflet administré à Toulouse, un Vendredi Saint, le fut avec une telle violence que la cervelle et les yeux du syndic juif giflé jaillirent de la boîte crânienne brisée, ce qui entraîna la mort instantanée de la victime. Même avec une main gantelée de fer, on ne voit pas comment une si effroyable assom-

made eût pu s'accomplir. Versons ce récit aux archives des lamentations d'Israël, et ne prenons pas au tragique cette cérémonie, conforme aux mœurs brutales du Haut-Moyen-Age. Aussi bien, à partir du xiii<sup>e</sup> siècle, les Juifs obtinrent le rachat de la colophonisation (c'est ainsi que l'on désignait cette cérémonie).

A Béziers, la Semaine Sainte était marquée par des violences antijuives, devenues une coutume. Le peuple fidèle entendait ainsi venger la Passion et la mort du Sauveur. Les prédicateurs rappelaient la perfidie et la cruauté des Juifs contre Jésus. L'évêque en personne montait en chaire, le dimanche des Rameaux. Il rappelait au peuple, assemblé dans la cathédrale, que les Juifs étaient les descendants des bourreaux du Christ. Il les invitait à lapider leurs maisons. Ce qui est très caractéristique de l'époque, c'est l'autorisation accordée aux Juifs de se défendre, à coups de pierres, eux aussi. On imagine le combat, qui devenait vite furieux. Il y avait des blessés et même des morts, de part et d'autre. Ce divertissement servait de dérivatif aux colères antijuives du peuple, et évitait un plus grand mal, qui eût été un pogrom, un massacre. Les gens raisonnables se rendaient compte de sa cruauté, du danger qu'il présentait, chaque fois, de dégénérer en tuerie. Ce ne fut pourtant qu'à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, en 1161, qu'un évêque de Béziers, du nom de Guillaume, y mit un terme. Il lui fallut recourir à la menace d'excommunication. Les Juifs, libérés de ce jeu brutal dont ils n'étaient d'ailleurs pas, nous le répétons, les seuls victimes, puisqu'ils avaient le droit de répondre, payèrent une rançon, et furent taxés pour orner la cathédrale, le dimanche des Rameaux de chaque année.

\*  
\*\*

De telles coutumes, qui doivent être envisagées selon l'esprit de ces âges sans douceur (mais, par le temps qui court, on n'est point qualifié pour faire, aux hommes d'autrefois, des remontrances sur leur dureté), révèlent combien le fanatisme des masses s'opposait au libéralisme des gouvernements, durant la période carolingienne. Le rabbin BERMAN est scandalisé de voir, en 876, l'archevêque de Sens chasser les Juifs de la ville, « parce que, dit-il, il redoutait une invasion des Normands, et qu'il soupçonnait, sans aucun fondement, les Juifs d'être de connivence avec eux ». Etant donné ce qui s'était passé en Espagne, lors de l'invasion musulmane, nous sommes beaucoup moins sûrs que M. BERMAN de la pureté des intentions des Juifs de Sens. Là encore, nous apercevons un indice de la défiance de gens qui avaient vu les Juifs à l'œuvre. Et l'histoire des Juifs, si souvent fourriers de l'invasion, n'est pas faite pour justifier leurs plaintes à ce sujet.

Il est un fait : l'Eglise combat de plus en plus les Juifs, durant la décadence carolingienne. Que le désir de s'emparer de leurs biens ait joué un rôle ici, nous ne contesterons pas. Mais l'essentiel n'était point là. Malgré le trop petit nombre de textes dont nous disposons, nous pouvons, tout de même, d'après ces textes, nous rendre compte des deux raisons fondamentales qui ont fait agir les évêques. La première était la nécessité de protéger et défendre la foi ; la seconde, celle de protéger et de défendre les autochtones contre

la main-mise, de plus en plus grande, des Juifs sur les emplois et les biens. Ce phénomène sociologique et politique s'étant produit à toutes les époques, il serait contraire à l'expérience historique de prétendre que le Haut-Moyen-Age a fait exception à une règle plus de deux fois millénaire.

Nous avons insisté sur l'importance du rôle commercial des Juifs au temps de Charlemagne. Nous avons également rappelé combien l'administration impériale leur avait été facilement accessible, et avec quelle énergie le clergé s'y était opposé. Très vite, les Juifs durent renoncer aux emplois de fonctionnaires. Les historiens juifs s'accordent à dire que c'est l'impossibilité où se trouvèrent leurs compatriotes d'être fonctionnaires, qui poussa vers le commerce d'argent ceux d'entre eux qui n'avaient point le goût des professions manuelles. La mise aux mains de l'Eglise et de la noblesse des terres, cultivables ou non, élimina les Juifs de la vie agricole. Les mieux doués d'entre eux devinrent ainsi commerçants, puis prêteurs, usuriers, changeurs et banquiers. Il n'est pas contestable qu'à cette époque, où le commerce de l'argent n'était encore que très peu important, et où la véritable richesse était terrienne, ce ne furent que contraints et forcés que les Juifs abandonnèrent l'agriculture pour le commerce. Le capitalisme juif s'est constitué très lentement au long du Moyen-Age. On ne peut en parler, au sens que nous donnons à ce terme, qu'à partir de la Renaissance. Du jour où les échanges commencèrent à devenir inter-continentaux, à la suite des grandes découvertes géographiques, il y eut, pour les Juifs, un nouveau champ d'action. Un peu plus tard la Réforme, en levant, pour ses fidèles, les interdictions de l'Eglise catholique contre le prêt à intérêt, favorisa l'essor du capitalisme. C'est alors que l'on voit apparaître les premières banques juives. Rien de tel au Moyen-Age. Rien de tel, surtout, au Haut-Moyen-Age.

Si la décadence carolingienne a favorisé les Juifs, ce fut sur le plan local. Nous entendons, par là, que la cohésion de la race permit, en chaque ville, aux communautés israélites, de monopoliser le commerce. Le rôle méditerranéen des changeurs et armateurs juifs, dont nous avons parlé, ne concernait que fort peu de personnes et un volume d'affaires restreint.

Encore une fois, n'oublions pas que nous sommes, en ces âges lointains, en présence d'un type de société qui ne pouvait permettre aux Juifs que des exactions locales, dans l'ordre économique. Le péril qui venait d'eux était surtout d'ordre religieux, c'est-à-dire intellectuel et moral. Voilà pourquoi l'Eglise mène contre eux un combat essentiellement théologique. Nous connaissons trop cette forme, non matérielle, du péril juif, pour ne comprendre point l'extrême importance qu'il avait aux yeux des chefs de l'Eglise catholique. Ceux-ci l'ont jugé conformément à l'esprit et aux intérêts de l'esprit du temps. Leur exemple demeure valable, en ces conditions morales, intellectuelles et spirituelles, où, quelque différents qu'ils soient, on retrouve les principes de la religion catholique et les lois de la politique chrétienne.

# L'ETHNO-RACISME ET LES DOCTRINES SPIRITUELLES

(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)

Par Pierre VILLEMMAIN

Deuxième leçon (2 avril 1943) :

## Le sol et le soleil (suite)

Je ne perds pas de vue le but que j'assignais mardi dernier à mes premières leçons : provoquer entre vous et moi un accord sur les raisons qui font que, dans le problème des rapports de l'Ethno-Racisme avec les doctrines spirituelles traditionnelles, nous voyons le problème qui conditionne tous les autres problèmes que posent et la lutte mondiale actuelle, et l'avenir de notre pays, et l'avenir du monde.

Mais le chasseur, quand éclate son coup de fusil dans le silence d'un bois, n'atteint pas (ou ne rate pas) seulement le lièvre de ses convoitises : il réveille en même temps et découvre toute une faune qu'il n'apercevait pas. Ce n'est pas ma faute si, ayant choisi d'étudier avec vous l'ethno-racisme et les Doctrines spirituelles, le sujet qu'enferme ce titre pourtant bien simple se révèle, à la réflexion, infiniment complexe.

Plus je médite (ne vous ai-je pas dit que plutôt qu'un enseignement il convenait de faire de ce cours une méditation ?) plus je médite sur l'objet de notre étude et plus je m'aperçois qu'il ne suffit pas, pour le délimiter, d'avoir précisé, comme je crois l'avoir fait, l'esprit de notre travail, ni de l'avoir distingué de l'étude purement biologique de l'homme, ni d'avoir renoncé à mettre d'accord anthropologie et exégèse biblique, ni même d'avoir spécifié en quoi nos recherches toucheraient à l'ethnisme en général et par conséquent à tous les ethnismes particuliers, et comment cependant ces recherches se réservaient d'être seulement françaises.

Non, plus je fixe la doctrine chrétienne, plus je vois converger vers elle, d'un cercle entièrement constitué par la question ethno-raciale, des routes nombreuses. Autrement dit, il n'est pour ainsi dire pas d'aspect de l'ethno-racisme qui, d'une certaine manière, n'ait de rapport avec le Christianisme, comme il n'y a pas un atome de notre corps qui n'ait de relation avec notre âme. Ou pour employer une nouvelle fois le symbole sous lequel nous nous plaisons à nous représenter les rapports ethniques et spirituels : comme il n'y a pas un coin de sol qui ne soit tributaire du soleil.

Ainsi sur tous les points du cercle ethno-racial travaille tel ou tel spécialiste appliqué à creuser son trou particulier de fondation. L'anthropologue, le biologiste, l'historien, le sociologue, le politique, le philosophe, l'économiste, le juriste, œuvrent chacun à sa bonne et due place.

Et nous, tournant autour de ce cercle, les yeux fixés sur le centre christianisme, nous devrions passer successivement de l'un à l'autre, pour repérer s'il ne travaille pas en deçà ou au delà de la ligne, pour noter

les convergences, constater les écarts, chercher les accommodations, suggérer peut-être les rectifications. Courageusement aussi, il nous faudrait avoir l'audace parfois de nous placer au centre, sans outrecuidance, aussi éloignés de l'imbécile et fâcheuse prétention de vouloir trancher de tout que de l'irréfléchi, couarde et servile orthodoxie. Là alors, respectueux de l'esprit de Christianisme, forts de notre soumission à ce qui est pour les hommes communication de la sagesse divine, scrupuleusement attentifs à ne pas confondre l'humain et le divin, le dogme révélé et la science humaine, la vérité de foi et le préjugé, nous devrions ne pas craindre de déceler la myopie ou le presbytisme qui gênent certains chrétiens pour apercevoir sur le cercle raciste la place exacte où les ouvriers dressent les arcs-boutants de cette cathédrale de la Paix dont nous voudrions, quant à nous, voir le Christianisme revigoré et renouvelé devenir la clef de voûte...

Travail surhumain et qui dépasse singulièrement nos forces. Mais travail essentiel, qui doit être fait et qui sera fait ; car nous savons que, déjà, nous ne sommes pas seuls à l'avoir entrepris en quelque partie.

En tout cas, ce qui importe, c'est que nous fixions exactement, sur ce cercle, le point d'où nous voulons envisager les rapports ethno-spirituels en ces quelques semaines qui nous séparent des mois de vacances.

Malgré l'apparente retraite où les événements, ou d'autres raisons moins indépendantes de notre volonté, laissent notre pays, le temps n'est pas aux spéculations « ad majorem gloriam professorum ». Le monde entier se presse aux portes de l'avenir et je trouve à peine concevable qu'il puisse y avoir place, car nous sommes inclus dans le drame, pour une méditation qui n'engage pas la vie. Je n'ai, quant à moi, entrepris ce travail que dans la pensée qu'il est un commencement d'acte.

C'est pourquoi, ne sachant de quoi demain sera fait, je n'ai présentement qu'une préoccupation : découvrir parmi tant de problèmes spirituels que pose l'ethno-racisme, ceux dont la solution est la plus urgente ; commencer par le plus pressé, fut-ce au mépris de la logique ; répondre, en somme, à l'appel de la vie, qui n'attend pas.

L'embarras vient de ce que, à première vue, tout nous sollicite, tout nous paraît urgent ; tout ce que le nom de « race » ou « d'ethnie » évoque nous paraît avoir des rapports avec les doctrines spirituelles.

\*\*

Si nous suivions l'ordre de la logique, nous devrions, en premier lieu, examiner les différentes sour-

res philosophiques qui ont fini par joindre leurs eaux pour réaliser l'idée raciale ou ethnique telle qu'elle se présente aujourd'hui, soit qu'on la découvre, pareille à la Patrie des Réprouvés, brûlant sourdement en quelques cerveaux hardis, soit qu'on l'observe dans son expression politique en quelques pays. Politiquement réalisé ou non, l'ethno-racisme est maintenant une chose qui existe et qui vit, une sorte de fleuve. Mais d'où viennent les eaux ?

Il faudrait, pour retrouver leur origine, remonter beaucoup plus loin qu'on ne pense. Et nous nous apercevons que la pensée ethniste en ses débuts est liée à tels principes, à telles conceptions de vie, en un mot à des philosophies parfois très différentes les unes des autres, les unes orthodoxes par rapport aux doctrines traditionnelles et les autres non orthodoxes, mais qu'il serait de notre rôle de repérer et d'étudier.

Je sais bien que le fleuve adulte peut être fort différent de ses composantes sources ; il a brassé, mêlé toutes ces eaux de provenances diverses et il serait peut-être difficile de retrouver dans l'ethnisme en acte les tendances philosophiques, les préoccupations doctrinales de certains de ses précurseurs. Toujours est-il qu'il conviendrait d'y regarder de près et cela ne déborderait pas notre sujet.

Remarquez bien qu'un certain ethno-racisme de fait a toujours existé ; auto-défense des peuples sains contre la perte de leur propre personnalité et les Français, le plus universaliste des peuples cependant, l'ont pratiqué autant que quiconque. Je ne saurais mieux faire à cet égard que de vous renvoyer au cours professé ici par Jean HÉRITIER. Vous y verrez comment le Moyen-Age sut protéger l'ethnie française en n'ouvrant pas aux Juifs les portes de la Chrétienté ; le Juif restait chez nous un étranger, connu pour étranger et dont l'activité n'empiétait pas sur la « res publica » française. Il eût été bien étonnant que notre peuple avec son sens atavique et son goût de la propriété, n'eût pas le souci de la protection de son patrimoine ethno-racial. Tous les peuples l'ont eu : les Hindous qui infligeaient des châtimens terribles à quiconque se mariait hors de sa caste, aussi bien que les Spartiates qui supprimaient d'une manière que nous jugeons inhumaine tout individu contrefait ou malsain.

Mais il ne s'agit pas ici, pour le moment du moins, de cet eugénisme naturel qui fait partie de l'hygiène des peuples. Nous y reviendrons tout à l'heure. Nous voulons parler de ce moment où les prolégomènes de la décomposition du monde furent aperçus ou devinés par les savants ou les philosophes aux écoutes. Car les hommes ordinaires s'aperçoivent du tremblement de terre quand leur maison s'écroule sur leur tête ; mais le vrai philosophe, même quand il se trompe, est toujours un précurseur. A ce moment-là, quelque cinquante ans après que le franc-maçon ABBÉ GRÉGOIRE eût fait reconnaître aux Juifs par la Constituante la qualité de citoyen français, les philosophes et les savants virent, dans le chaos racial et l'universalisme égalitaire, la raison profonde de la ruine où le monde coulait à une allure précipitée depuis 1789, date qui marque le début de la dernière étape de cette chute (*Histoire de l'Antisémitisme*, Jean DRAULT, p. 70, Edit. C.L.).

Nous ne parlerons pas de Voltaire qui, antérieurement et pour des raisons étrangères à notre sujet, voulait déjà qu'il en fût des hommes comme des plantes, car il les voyait si différents les uns des autres qu'il se refusait à leur accorder la même origine. Mais songez à KANT dont la philosophie se cogne en plus d'un point au dogme catholique et qui, par ailleurs, trouve à l'ethno-racisme, sans s'en douter, sa plus belle devise : « Ce qui fausse votre être intime, vous ne devriez pas le souffrir. » Le tout est de savoir, et c'est marqué sur notre rôlet, s'il est possible que notre être intime soit faussé par ce que le Christianisme propose à notre foi et à notre volonté et si les « inspirations » du sang peuvent vraiment être en contradiction avec les exigences de la foi.

Le nom seul de KANT si mêlé, d'une part, à l'évolution de la pensée germanique que d'autres le considèrent comme le vrai continuateur de l'œuvre de LUTHER et, d'autre part, si différent de la philosophie traditionnelle de l'Eglise dans sa conception des rapports de l'homme avec l'univers, ce nom seul nous entraînerait à des développements qui ne seraient qu'apparemment des digressions. Songez, en effet, qu'un des plus grands parmi les précurseurs du racisme, un de ceux dont le racisme allemand en particulier s'est le plus inspiré, je veux dire HOUSTON STEWART CHAMBERLAIN, s'apparente directement à la pensée de Kant qu'il a scrutée, approfondie et défendue mieux que personne. Nous ne nous écarterions donc pas de notre objet, mais certainement nous nous éloignerions de l'étude immédiatement efficace que nous avons entrepris de faire.

Songez aussi à l'utilité que nous pourrions tirer d'une étude de GOBINEAU. Son *Essai sur l'Inégalité des races humaines*, paru en 1854, fait de lui, sans conteste, le grand philosophe, longtemps tenu sous le boisseau de l'ethno-racisme. En France, son œuvre ne trouva qu'un faible écho, mais le reste de l'Europe, et en particulier l'Allemagne, vit bien la richesse en puissance que cette œuvre contenait. RICHARD WAGNER disait de lui : « Gobineau est mon seul contemporain ». Il est certain que, seul, le titre de son ouvrage dresse devant la conscience chrétienne l'objection fondamentale de l'égalité de tous les hommes devant Dieu.

De toute évidence, nous touchons ici un des points qu'il nous sera nécessaire de traiter sans retard. D'abord parce qu'il est comme le lieu commun de toutes les objections qu'on fait à l'ethno-racisme (les Juifs sont des hommes comme tout le monde... les Nègres sont aussi respectables que nous... toutes ces objections dictées par la sensiblerie la moins éclairée et qui rejoignent les slogans démagogiques les plus usés). Ensuite parce que c'est l'objection des âmes généreuses mais fourvoyées, faciles à éclairer pourvu qu'il n'y ait que cet obstacle à les empêcher d'adhérer à la pensée ethno-raciste. Enfin, et surtout, parce que cette inégalité des races affirmée par la longue étude d'un philosophe et d'un savant, c'est aussi l'affirmation spontanée, l'expression de la légitime défense, le sursaut sauveur de tout peuple qui, au bord de l'abîme et dans la profondeur même de son désespoir, retrouve en soi, aux sources mêmes de sa vie, la foi en ses destinées.

Ainsi, à la lumière de la croyance chrétienne et catholique en l'égalité des hommes qui ont tous coûté le

même prix, à savoir le sang du Christ, nous aurons à étudier ce quasi dogme ethno-raciste de l'inégalité des races humaines.

Le titre seul du livre de GOBINEAU a suffi, vous le voyez, à nous amener au seuil de ce problème important. Mis il n'y aurait pas moins d'intérêt à suivre de près la pensée de GOBINEAU, intuitif génial et catholique docile, mais parfois inquiet. Voir sa pensée raciste et par conséquent inégalitaire faire chemin avec sa pensée catholique et par conséquent empreinte d'égalitarisme et d'universalisme, voilà qui ne nous ferait pas sortir de notre sujet, et, qui plus est, nous fournirait l'occasion de pénétrer dans l'intimité d'un homme hors série, précurseur, philosophe, sociologue et poète de l'ethno-racisme.

Où, le racisme, tel qu'on le trouve dans ses origines scientifiques ou philosophiques rouvre le problème éternel de la Science et de la Foi, de la Philosophie et de la Théologie. Se pose à nous, à sept siècles d'intervalle, le même problème qu'au Docteur Angélique THOMAS D'AQUIN. C'est sa gloire, je crois, d'avoir tenté de le résoudre et... de n'y avoir pas trop mal réussi dans les années 1260, et cela pour plusieurs siècles. De siècle en siècle, ou plutôt d'époque en époque, le même besoin se fait sentir, la même nécessité s'impose. L'équilibre trouvé momentanément semble rompu ; le temps ajoute son poids de connaissance dans le plateau de l'homme. Dans le plateau de Dieu, pendant ce temps, le Verbe, qui pourtant contient tout, ne livre que lentement aux hommes son éternel contenu de vérité. Probablement parce que les hommes ne sont pas assez ardents à l'y chercher, pas assez amoureux de la grande aventure qu'elle leur offrirait, car la vérité est une aventure. Parce qu'ils la cherchent en exégètes et non en conquérants...

Nous vivons une de ces époques, nous entrons, comme le dit le titre d'un ouvrage russe, dans un nouveau Moyen Age (mais qui ne ressemblera pas au premier). Il nous faut trouver un nouvel équilibre entre la science qui progresse, les conceptions sociales, politiques, humaines qui varient et la doctrine chrétienne qui reste, quant à son fond, immuable, mais inépuisable et capable de répondre aux exigences des siècles qui, sous des formes différentes, cherchent cependant toujours à résoudre le même problème : le problème de l'harmonieux équilibre entre le corps et l'esprit, entre le spirituel et le temporel.

L'histoire de l'ethno-racisme, si nous la feuilletions, nous montrerait, comme l'histoire de toutes les choses humaines, ou plus exactement comme l'histoire de tout essai vers un humanisme, cet effort et cette inquiétude. Les uns plus « naturalistes » et plus « biologistes » que philosophes inclinent un peu trop à demander à la science des races humaines de les éclairer sur les perspectives de l'histoire et d'être le « Sésame ouvre-toi » de tous les problèmes politiques ou même moraux. D'autres, plus philosophes que savants, courbent les données de la science à des fins présumées.

Il y a VACHER DE LAPOUGE par exemple, qui place l'étude de l'inégalité des races, proclamée par GOBINEAU, sur un terrain plus scientifique. Son livre *L'Aryen* est capital. Tous les ethnoracistes étrangers s'en sont inspirés et les nôtres ne peuvent pas ne pas le

faire. Mais la question chrétienne est par lui bien rapidement résolue, et d'une façon qui ne manque pas de s'opposer aux conclusions qui seront les conclusions définitives de notre cours de cette année. Il ne saurait pour lui y avoir demain (il écrit cela en 1899) : « que deux camps en présence : celui des écoles métaphysiques, religieuses ou anticléricales, et celui des écoles scientifiques dont le sélectionnisme est pour le moment l'expression bien imparfaite encore, mais la plus adéquate. » Le chrétien ethno-raciste qui ne veut pas perdre le bénéfice des apports de LAPOUGE fera donc bien de suivre son propre conseil : « Le lecteur pourra retenir les faits, sans retenir la doctrine. » Ou plutôt, il pourra bien retenir, pour ce qu'elle a d'essentiel, la doctrine raciste qu'on peut bâtir sur son œuvre, mais oublier le préjugé philosophique de l'auteur ou bien dissocier ce qui lui semblait marcher de pair et parallèlement : le vieillissement et la mise hors d'usage du christianisme et une sorte de déterminisme biologique de l'histoire du monde remplaçant une Providence retirée des affaires après faillite.

D'ailleurs, le temps a marché ; le bouleversement actuel du monde est là pour nous montrer d'une part la vérité des prophéties que LAPOUGE tirait de la biologie, et d'autre part, pour nous prouver que le temps des guerres de religion n'est pas clos et ne sera probablement jamais clos jusqu'à ce que, selon le mot de l'Évangile, il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Un seul troupeau, un seul pasteur. La vérité, vous le savez, a toujours deux faces. Cette image représente une face de la vérité, une face sur laquelle l'Église et le Christianisme ont les yeux constamment fixés, et ne peuvent pas ne pas avoir les yeux fixés sans cesser d'être eux, face que, par conséquent, nous ne devons jamais perdre de vue. L'autre face, c'est la nécessité, le devoir même de chaque ethnie d'être ce qu'elle est, d'être pourrait-on dire « le plus individuée » possible. Tels sont les deux bouts de la chaîne et toute la difficulté du travail que nous avons entrepris tient à l'obligation dans laquelle nous sommes de ne jamais lâcher l'un ou l'autre.

Quelles questions ne posent pas à ce point de vue les œuvres maîtresses des précurseurs du racisme. Il faut bien le remarquer si la France n'a rien à envier aux autres pays (au contraire !) quant au nombre et au génie de ses penseurs et de ses savants précurseurs de l'ethno-racisme, leurs œuvres (jusqu'à ce que la défaite nous ait à la fois obligés à regarder en nous-mêmes et à ouvrir nos fenêtres sur ce qui se passe à l'extérieur pour y apercevoir les conditions dans lesquelles les autres peuples, tandis que nous nous desséchions, s'épanouissaient), leurs œuvres n'ont guère impressionné ni le public, ni la politique. Il y a certes, à cela, de nombreuses raisons parmi lesquelles il en est une bien simple : c'est que ne se soigne pas qui ne se sait pas malade ! Et notre aveuglement était sans limites ! Mais il est permis de se rendre compte que le protestantisme prédispose mieux à l'ethno-racisme que le catholicisme congénital des Français, ce Protestantisme qui est la manière ethnique des peuples de s'affirmer religieusement. C'est un fait sur lequel dans l'avenir nous aurons probablement l'occasion de revenir longuement.

Je me contente seulement (que les catholiques de cet auditoire ne s'inquiètent pas !) de vous faire remarquer que nous n'en prendrons pas prétexte pour souhaiter à la France un protestantisme national. Loin de moi cette pensée. Je souligne seulement un fait.

Et je le souligne (mais voyez combien la matière est intarissable et que de choses ressortissent à notre étude), je le souligne parce que, vous le devinez, chez nos auteurs, chez nos précurseurs, s'affrontent tantôt sourdement et tantôt violemment le particularisme protestant et l'universalisme catholique. C'est ce qu'on ne manque pas d'apercevoir, par exemple, et pour ne citer que le plus important, dans *La Genèse du XIX<sup>e</sup> siècle*, le magnifique ouvrage du gendre de WAGNER, Houston Stewart CHAMBERLAIN, dont nous avons, il n'y a qu'un instant, brièvement parlé, ce fils d'Amiral anglais, collégien à Versailles, étudiant à Genève, l'une des colonnes du racisme germanique et de l'ethno-racisme tout court.

Et quelles confrontations n'invite pas à faire avec le catholicisme traditionnel de la France la simple lecture de quelques titres de *La Genèse du XIX<sup>e</sup> siècle* ? Voici ces titres : le Christ, Religion, Politique et Eglise ; Conception du Monde et Religion, Rome, Ame religieuse, Ame chrétienne. POUR CHAMBERLAIN l'avenir appartient à la race et au Christ (car la christianisation du monde est à peine commencée). Quelles perspectives un ouvrage aussi original et aussi profondément pensé nous ouvre ! Mais aussi quelles tendances anti-romaines n'aurions-nous pas à confronter avec le minimum d'obédience requis d'un catholique à l'égard de Rome !

Mais, vous le savez, le Christianisme a été le véritable successeur de l'Empire Romain ; il s'est peu à peu installé, coulé et comme moulé dans son cadre administratif, hiérarchique et juridique. De là de multiples questions dont chacune marquerait une tendance de l'un ou l'autre auteur et dont aucune n'est étrangère aux préoccupations qui sont les nôtres.

L'Eglise ne doit-elle pas à cette circonstance le caractère à la fois monarchiste et universaliste de son organisation ? N'a-t-elle pas subi l'influence du droit romain qui depuis la loi Canuleia (309 avant Jésus-Christ) laisse peu à peu s'effacer les distinctions sociales fondées sur la naissance pour ne plus voir que des distinctions sociales fondées sur la fortune, au point de faire dire à MESSERSCHMITT cité par Hubert Thomas CHEVALLIER dans son livre *La Protection légale de la Race* (Presses Universitaires de France) : « Pour rénover le Sénat, des familles marquantes de Gaule, d'Espagne, d'Afrique, y furent introduites sous Vespasien. Cette idée d'universalité a transformé par la suite la population de l'Empire romain en une grande « bouillie » de races et amené finalement la chute de l'Empire ».

Cette « bouillie » de races qui a amené la chute de l'Empire et qui amènera la chute de tous les empires, ce « chaos racial » dont parle CHAMBERLAIN et qui est à l'origine de la décadence française après cent-cinquante ans de mélanges désordonnés, ne reproche-t-on pas à l'Eglise de l'avoir favorisé ? Le droit canon, en effet, ne fait entrer en ligne de compte pour autoriser le mariage que des considérations d'ordre strictement religieux.

Nous n'en finirions pas d'énumérer seulement toutes les questions que pose à l'Eglise l'ethno-racisme. Il faut pourtant que nous en signalions encore quelques-unes. Celle-ci particulièrement : Est-ce que le Christianisme qui s'est moulé dans les formes abandonnées par l'Empire Romain croulant, héritier de son universalisme et de son égalitarisme, le couronnant même par son dogme de l'égalité spirituelle de tous devant Dieu et par l'affranchissement des esclaves qui en est la conséquence, n'a pas contribué à affadir, à désindividualiser les peuples qui les uns après les autres ont fini par se ranger sous sa houlette ?

Il y a là un problème historique énorme. Et pour le résoudre, il me semble que j'essaierais d'imaginer ce que le monde ou plutôt l'Europe seraient devenus sans Christianisme. Il me semble aussi que j'essaierais de me représenter de la façon la plus précise possible quelles sont les fins de l'humanité, car je ne puis évidemment pas apprécier le progrès, c'est-à-dire la marche en avant, provoquée par le Christianisme, si je n'ai pas une idée du but qu'il faut atteindre. Ah ! ce serait une étude passionnante à faire. Le Christianisme a-t-il affranchi les peuples, ou a-t-il muselé leur génie propre ? Ce n'est là, comprenez-le bien, qu'une question de fait et non pas de droit. Car il est impossible de concevoir que le Christianisme fût d'une part la vérité (et nous avons dit dans notre première conférence que telle était notre foi), et que l'Homme, individu ou peuple, s'étiolât dans cette lumière de vérité. Question de fait donc ! Mais nous pouvons, dès maintenant, vous dire quelle sera l'issue de notre étude le jour où nous l'entreprendrons : ce sera la découverte que, quelles que soient les imperfections qu'une doctrine divine doit, dans ses applications, au fait qu'elle est prêchée par des hommes, les peuples y ont plus gagné que perdu et y gagneront encore plus qu'ils n'y perdront. Dans le chaos racique où se trouvait la latinité, l'homme était comme en suspension dans le vide, proie désignée de toutes les anarchies tant spirituelles que physiques. Le Christianisme lui a donné son pôle spirituel ; de sorte que, désormais fixé par en haut, il ne lui restait plus qu'à se fixer par en bas : il aurait pu, il aurait dû l'apprendre de ceux qu'on appelait les Barbares. Mais à tout prendre il était préférable qu'il eût trouvé à se fixer par en haut que pas du tout.

Une grande partie de ces problèmes se trouve à nouveau soulevée par un des plus récents et des plus importants ouvrages de philosophie raciale : *Le Mythe du XX<sup>e</sup> siècle*. C'est dire que le cours dont nous sommes chargé ne mériterait pas son nom de « Philosophie ethno-raciale » s'il n'était pas dans ses intentions de s'y arrêter un jour sérieusement. Mais, nous nous permettons de le rappeler, notre but n'est pas d'étudier la conciliation possible de toutes les thèses racistes étrangères avec le Christianisme. Nous répétons que, dans ce qui s'est fait à l'étranger, rien n'intéresse directement notre cours que ce que chacun de ces ouvrages comporte d'ethno-racisme universel, pourrait-on dire. Par ailleurs, pour important que soit cet ouvrage dans l'histoire du racisme et du national-socialisme allemand, on a tort de le considérer comme une bible. L'auteur lui-même, ROSENBERG, insiste sur le fait que son ouvrage, ainsi que le constate Henri LICHTENBERG-

GER (*L'Allemagne nouvelle* — Flammarion) « n'a rien d'officiel et n'engage que lui-même ». De toute façon, entre l'individualisme germanique que préconise *Le Mythe du xx<sup>e</sup> siècle* et ce qu'il nous faudrait peut-être appeler son exagération, et l'universalisme catholique qui a tendance à négliger l'homme concret de chair et de sang, il y aurait, il y aura place un jour pour une étude des plus utiles et des plus intéressantes en raison même de l'effort de synthèse qu'elle exige. Car un autre aspect du problème posé par l'ethno-racisme c'est : découvrir et déterminer ce que la sagesse latine doit donner à la sagesse germanique et ce que la sagesse germanique doit donner à la sagesse latine. Ethniquement parlant, nul peuple n'est mieux placé que la France pour trouver la solution, le trait d'union. Et nous voyons dans cette possibilité un gage que, n'ayant pas encore achevé sa mission dans le monde, la France vivra.

\*\*

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les perspectives qui s'ouvrent à nous. Voilà les avenues que nous aurons à parcourir, soit que, penseurs travaillant sur le cercle ethno-racial nous cherchions à rejoindre le christianisme, soit que du centre christianisme, nous nous dirigeons tour à tour à la rencontre de chaque penseur. Encore n'avons-nous fait que quelques pas dans chacune de ces avenues. Si nous étions allés plus loin, nous aurions rencontré le problème posé par la transcription sur le plan politique des rapports entre le sol et le soleil : celui des rapports entre l'Eglise et l'Etat, du domaine réservé à chacun d'eux. L'esprit tranche facilement la question en accordant à l'Etat tout ce qui est du temporel, et à l'Eglise tout ce qui est du spirituel. Ce n'est pas si simple que cela et l'Histoire le montre fréquemment. Mais si l'on n'a jamais douté que le spirituel ait sa répercussion et quelque droit de visite, pour ainsi dire, sur le temporel ; si de tout temps, le souci des nations fortes a été de ne rien laisser distraire de leur force au profit de puissances dont le siège est situé extra-muros, jamais cependant il n'est devenu plus urgent, ni peut-être à la fois plus facile, ni plus difficile de trouver l'équilibre, aujourd'hui que la menace d'une bolchevisation intérieure comme extérieure oblige les peuples à retrouver et accentuer, creuser leur personnalité. Jamais peut-être non plus ni le monde, ni les nations, ni l'Eglise elle-même n'ont été plus près de trouver leur rafraîchissement et leur jouvence dans la découverte du difficile et nécessaire trait d'union.

Nous sommes obligé d'arrêter là ces aperçus, en regrettant de ne pouvoir que mentionner que l'ethno-racisme invite également, au delà du christianisme, à retrouver non pas les croyances de nos ancêtres, mais l'esprit de ces croyances, à l'époque où l'on peut croire qu'elles « issaient » plus vraiment du fond de notre nature, qu'elles étaient comme la floraison de notre sang. Et l'éducateur ethno-raciste qui pense, à juste titre d'ailleurs, que l'ethno-racisme doit être, d'une part, une matière à inscrire au programme de nos écoles et inspirer à son tour, d'autre part, tout le reste de notre enseignement, l'éducateur nous entraîne sur un terrain où la rencontre avec les doctrines spirituelles est inévitable et fréquente.

\*\*

Il y a, vous le voyez, (et c'est agréable à constater en

ces temps de restrictions) du pain sur la planche. Nous n'avons tracé cette esquisse que pour vous donner une idée de l'ampleur, de la variété, pour ne pas dire de l'universalité du problème ethno-racial. Nous l'avons tracée aussi pour pouvoir, à l'occasion répondre aux gens pressés d'en venir à tel ou tel point qui les intéresse plus particulièrement : « Vous savez bien que nous l'avons prévu ; cela viendra en son temps ».

Mais pour l'instant, nous ne voulons nous occuper que de ce qui, dans l'ethno-racisme, a des rapports immédiats avec notre immédiat avenir. Quand sur tous les continents, et sur toutes les mers, tant de sang coule, on ne peut se contenter de philosopher. La pensée doit être déjà un acte : à tout le moins doit-elle être avant-garde d'acte. Le destin du pays nous pousse aux épaules ; il faut marcher. A plus tard, les rétrospectives. A plus tard même, les projets dont l'exécution ne dépend pas de nous ou qui sont à échéance trop lointaine. Il faut parer au plus pressé.

Nous reprenons à notre compte le mot de Stewart CHAMBERLAIN (*La Genèse du XIX<sup>e</sup> siècle* — annexe « Race ») : « Le but que je poursuivais, écrit-il, exigeait que mon regard se fixât davantage sur le présent et sur l'avenir que sur le passé ». Le but que nous poursuivons, ajouterons-nous, exige que nous fixions davantage sur l'avenir proche que sur l'avenir lointain, bien que le but ne doive jamais être perdu de vue. CHAMBERLAIN m'aide ainsi à fixer, en cette fin de leçon ce que je me propose de faire au cours des quelques dix heures de cours que nous avons devant nous.

L'immédiat utile de la France, au lendemain de sa défaite et devant les dangers qui la menacent encore, qu'est ce donc ? Sinon de se sentir profondément France, de répondre à l'injonction des vieilles civilisations qui se sont écroulées pour l'avoir finalement oubliée : « Connais-toi toi-même ». « Deviens ce que tu es ». C'est de retrouver dans un ethno-racisme français ce qu'il y a de particulier, de nominal, d'intransmissible à d'autres peuples et par conséquent de nécessaire à l'humanité dans le génie français. Il n'y a que ce moyen d'échapper au danger de désagrégation qui nous enserre par derrière avec le passé d'individualisme, d'intellectualisme, de libéralisme, de démocratisme qui nous a usés, amenuisés, retiré du poids, — par devant avec les perspectives d'une bolchevisation intérieure et extérieure.

Une mystique ethno-raciste, parade contre la mort, défense instinctive, doit naître. C'est la plus urgente des exigences de notre temps et de notre état. Ainsi aborderons-nous enfin le sujet annoncé dès notre première conférence et ferons-nous un grand pas dans la voie d'une conciliation entre cette mystique ethnique et les doctrines traditionnelles si nous montrons qu'elles ont mêmes ennemis. Il est temps qu'on s'aperçoive enfin que le même danger qui menace les sociétés fondées sur la communauté de sang, d'histoire et d'éducation, menace aussi l'universalisme chrétien. Inversement, tout universalisme qui tente de supplanter (tel le bolchévisme) l'universalisme chrétien, menace les ethnismes particuliers.

Quand nous aurons fait ce rapprochement en quelque sorte négatif, nous étudierons les documents pontificaux concernant le racisme, non pas, nous l'avons



dit, pour y préciser un point d'histoire Berlin-Vatican, mais pour chercher le tracé des berges à l'intérieur desquelles il ne saurait déplaire à l'Église et au Christianisme de voir couler le racisme.

Peut-être nous reprochera-t-on de rester dans les nues. Ce ne sont pas des nues. Pensez-vous, en effet, que les lois qui protégeront l'ethnie française pourront être édictées, puis respectées si le climat nécessaire n'est pas préalablement créé ?

C'est pourquoi nous ne craignons pas d'encourir le reproche de manquer de réalisme en plaçant au premier plan de nos préoccupations la mystique ethno-raciste. Ce faisant nous obéissons à l'ordre de l'heure... et au bon sens.

Car je tiens pour assuré que les Français ne souscriront de cœur à une politique anti-juive que le jour où une mystique ethnique française leur ayant donné conscience d'eux-mêmes, ils sentiront en eux la présence juive comme un corps étranger qu'il faut d'une façon ou de l'autre éliminer.

Je tiens pour assuré également que les lois relatives

à la prophylaxie de l'ethnicité soit contre les maladies qui l'affaiblissent, soit contre les mélanges qui l'altèrent et l'abaissent, je tiens pour assuré que ces lois n'auront leur plein effet que le jour où une mystique ethnique française tiendra constamment devant les yeux du Français un type d'Homme français vers lequel il lui faut peu à peu se hausser.

Mais une fois fixés les rapports de la mystique ethnique avec les doctrines spirituelles, l'urgence des actes que le gouvernement de la France doit pouvoir accomplir, nous amènera nécessairement à l'examen de la politique anti-juive en fonction de l'idée chrétienne et du respect de la personne et de la liberté humaine.

Ces grandes lignes me paraissent suffisantes pour fixer à la fois notre programme et vos réflexions.

Et ce programme me semble suffisant, pour peu que Dieu nous aide, pour éclairer la conscience des meilleurs. « Or, dit Renan, la conscience d'une nation « réside dans la partie éclairée de la nation, laquelle « entraîne et commande le reste ».

Puissions-nous, Messieurs, entraîner et commander le reste !

---



---

## PEAUX ROUGES ET VISAGES PALES

### La question des races au Canada sous le régime français

Par Claude de BONNAULT

Lorsqu'en 1534 les Français avec Jacques Cartier abordèrent au Canada, ce pays neuf n'était pas une terre vierge. Des indigènes l'habitaient qui, tout de suite, avant d'être convertis, furent baptisés du nom générique d'Indiens, tant on était sûr d'avoir atteint une extrémité de l'Asie — la grande Tartarie — de s'être approché des Indes ! Sous ce nom mirifique d'Indes Orientales ne comprenait-on pas ou plutôt est-ce que l'on ne confondait pas le Tonkin, la Chine, le Japon ? Au XVII<sup>e</sup> siècle, pour désigner ces autochtones, les Français ont un moment hésité entre Canadiens ou Canadois et Sauvages. A partir de 1665, une nation française est constituée au Canada qui se réserve l'appellation ethnique « Canadiens ». Désormais quand il s'agira des indigènes, documents officiels, correspondances privées, usage de la conversation ne connaîtront plus que des Sauvages. Sauvages pour les Français, mais Indiens pour les Anglais, ceux-ci restant fidèles à la façon de s'exprimer, si inexacte qu'elle fût, du XVI<sup>e</sup> siècle.

Si l'on se rallie aux conclusions de R. BIASUTTI, ces Américains ou Amérindiens d'avant Christophe Colomb constituaient une race distincte, propre à ce continent, une race plus proche des races européenne et océanienne que des races africaine et asiatique. Constatation qui bouleverse bien des positions estimées très solides. Pendant longtemps n'avait-il pas été admis que les Amérindiens primitifs n'étaient que des Asiatiques modifiés par le climat ?

D'innombrables tribus de la race amérindienne peuplaient ce qui fait aujourd'hui le Canada et les Etats-Unis. A quatre groupes ethniques, les Français eurent affaire : Algonkins, Hurons-Iroquois, Chicachas et Sioux. Car ces Hurons, car ces Iroquois, qui, à s'entretuer, s'entrebrûler, s'entremanger, mirent tant de volonté persévérante, pour ne pas dire de perverse obstination ou d'acharnement diabolique, ces Hurons, ces Iroquois, étaient frères. Les guerres les plus impitoyables n'ont-elles pas toujours été les guerres civiles ?

Ces Amérindiens préétablis, ils étaient nomades ou ils étaient sédentaires. Les uns vivaient dans des demeures fixes, des cabanes de bois, les autres, sous des tentes mobiles en écorces. Le plus grand nombre vagabondait. Au XVIII<sup>e</sup> siècle un progrès semble avoir été réalisé, ou une évolution. Les sauvages marquent une tendance à s'arrêter dans leurs courses perpétuelles.

L'agriculture n'a jamais tenu une grande place dans les préoccupations de peuples qui avaient toujours été, qui foncièrement, essentiellement, presque exclusivement, demeuraient des chasseurs.

Combien étaient-ils ? Beaucoup moins que ne l'ont dit certains ou qu'ils ne l'ont cru. Atteignaient-ils le chiffre de 200.000 ?

Parce qu'ils se faisaient la guerre, ils se détruisaient. Ils se sont détruits encore plus après l'arrivée des Européens. Les Européens ne leur ont pas apporté la paix. Ce qu'ils n'avaient pas, ce qu'ils ne connais-

saient pas, ce que les Blancs leur ont donné de nouveau, c'est l'eau-de-vie, si vite devenue pour eux l'eau de mort. Peut-être leur auront-ils dû une autre charité : une plus grande diffusion de la syphilis.

Aux aborigènes, les Français ont fait la guerre. Et d'abord aux Iroquois. Cette guerre, ces guerres sauvages, était-il au pouvoir des hommes de les éviter ? Au XVIII<sup>e</sup> siècle, si les Français ont lutté contre diverses peuplades, Renards, Chicachas, Natchez, c'est parce qu'elles menaçaient les communications entre le Canada et la Louisiane. Nécessité impériale, tâche irrémissible, devoir inéluctable. Il fallait passer, et pour passer, il fallait vaincre. L'on vainquit. La force française brisa l'obstacle. Les Renards, les Natchez furent exterminés.

Les Iroquois ne l'ont jamais été. Et pourtant entre eux et les Français, l'enjeu à plusieurs reprises parut une question de vie ou de mort. Qu'était-ce que ces Iroquois ? Un bien petit peuple sur le théâtre du monde — 20.000 âmes en tout — qui jamais ne put aligner plus de 2.000 guerriers. Mais ces 2.000 Iroquois étaient la terreur d'un continent entier. De la Baie d'Hudson à la Caroline ils régnaient. Sur un parcours de quinze cent lieues, l'univers sauvage tremblait devant eux, devant leurs armes toujours victorieuses. Et les Blancs, eux aussi, devant eux, ont tremblé. Avant de savoir si l'Amérique du Nord, les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, les Grands Lacs, l'Ouest et le Grand Nord, serait française ou anglaise, une autre alternative s'était posée, avait été longtemps, ardemment, désespérément disputée : blanche ou rouge, française ou iroquoise. S'en doute-t-on ? Se doute-t-on que plusieurs fois, en 1641, en 1648, en 1650, en 1652, en 1660, en 1664, les Iroquois ont été à deux doigts de nous chasser du continent, de nous renvoyer en France ? Avec eux les hostilités avaient débuté en 1609. Mais la vraie guerre, le conflit décisif, tragique, sans merci, ne date que de 1641. Depuis un an, ils avaient des armes à feu que leur vendaient les Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam — aujourd'hui New-York — et ils avaient bien vite appris à s'en servir. De 1666 à 1684, grâce à la démonstration militaire du régime de Carignan, la Nouvelle-France put respirer. Répit de dix-huit ans. Mais en 1684 renaît le péril iroquois. Après le massacre de « La Chine » (1689), la dernière heure de la colonie semble venue. Frontenac, renvoyé comme gouverneur général, la sauve. En 1701, la paix est conclue avec les Iroquois. Et elle sera définitive. Les Iroquois renoncent à gêner l'expansion française. Toute leur politique, toute leur diplomatie pivoteront désormais autour de ce seul objet : entre la France et l'Angleterre, maintenir leur indépendance. Tant qu'il y aura en Amérique des Français à opposer aux Anglais et réciproquement, sauvegarder l'existence de cet Etat tampon : le territoire des cinq (ou six) cantons iroquois. En marchandant leur amitié, mettant à haut prix leurs faveurs ou leurs concessions, promettant beaucoup, tenant peu, écludant leurs obligations ! Et ils y ont réussi jusque et aussi tard que 1760. Les Français n'avaient pu vaincre les Iroquois. Mais ces ennemis irrécyclables de la nation canadienne avaient abdiqué. Devant la toute-puissance du fait, ils

s'étaient inclinés. Sans l'avouer formellement, ils l'avaient reconnu, que l'empire désormais était aux Français en Amérique du Nord. Car cette configuration politique du continent, il y eut une heure de l'histoire où elle apparut comme une loi voulue par le destin.

\*\*

En 1701, la majeure partie des nations amérindiennes, toutes celles dont les Blancs avaient appris le nom étaient entrées dans l'amitié française. Alliance toujours précaire, fidélité plus qu'aléatoire et même parfois incertaine neutralité. Edifice constamment vacillant, œuvre constamment défaite qu'il fallait sans cesse, sans trêve, sans relâche, reprendre et recommencer. Par des promesses ou des menaces, des flatteries ou des présents, l'âme mobile des sauvages était perpétuellement à reconquérir.

De ces autochtones, les Français avaient rêvé de faire plus que des amis ou des alliés : des frères, d'autres Français. Trois politiques, trois méthodes, à l'égard des populations indigènes sont possibles, sont concevables : l'extermination, l'assimilation, l'association. Les Français ne se sont résignés à exterminer que dans les cas extrêmes pour ne pas être exterminés eux-mêmes. Ils ont essayé de l'assimilation, ils y ont échoué. Ont-ils voulu, ont-ils cherché une association avec les sauvages ? Question à examiner après celle de la francisation.

Francisation ou assimilation. Francisation équivalent de civilisation. Les Français du XVII<sup>e</sup> siècle — ont-ils changé ? — ne connaissaient qu'une civilisation, la leur. A un peuple sauvage, quand on lui voulait du bien, que souhaiter de mieux si ce n'est de devenir semblable à des Français ? Il a été proposé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du XX<sup>e</sup>, de remplacer le mot sauvage par celui de : non civilisés. Les Canadiens n'ont pas usé de ce mot, ils n'ont pas eu besoin de l'inventer, l'idée qu'il traduit leur demeurant étrangère. Non civilisés implique un jugement de valeur. Les Canadiens n'ont jamais dit, ni pensé que les sauvages — par le seul fait d'être des sauvages — fussent leurs inférieures. Ils n'ont jamais cru à une hiérarchie systématique, scientifique des races. De leur égalité, beaucoup plus que de leur inégalité, il auraient discoursé si, à ce sujet, l'envie de philosopher leur avait pris. Volontiers, comme Voltaire, ils eussent parlé des « peuples nommés par nous sauvages ». En quel signe physique les Jésuites faisaient-ils consister la différence essentielle « entre un Européen et un Sauvage » ? — Le port de la barbe. L'Européen en avait et le Sauvage n'en avait pas. Différence et non classement. Civils ou militaires, religieux ou laïques, les Français et les Canadiens, qui ont approché les sauvages, pour louer leurs qualités physiques et morales se trouvent, sans s'être donné le mot, avoir conspiré en leur faveur. Ils ont célébré leur sens de l'honneur, leur générosité, leur aptitude à la reconnaissance. Comment ne pas s'entendre avec des gens qui ont de l'esprit ? Les Français tenaient à en avoir, mais ils ne prétendaient pas s'en réserver le monopole. Ils se sont plu à constater chez les Indiens le don de répartie, la capacité d'ironie, la faculté à percevoir des rapports inattendus, le goût de la conversa-

tion. Que de fois ils leur ont concédé que, dans leurs propos, dans leurs gestes, dans toute leur conduite, on ne sentait rien de sauvage ! Canadiens et Iroquois se sont fait autant de mal qu'ils ont pu : ils se sont mutuellement suppliciés, brûlés, écorchés vifs. Les Iroquois ont mangé du Français, les alliés des Français ont bu du bouillon d'Iroquois ; n'importe, les Français ont toujours estimé les Iroquois.

Le respect de l'indigène — telle a été l'attitude caractéristique de l'homme français vis-à-vis de l'homme amérindien. Respect qui aurait voulu aller jusqu'à l'union, atteindre le stade de la fusion. Richelieu, Champlain, les Jésuites, tous les fondateurs de la Nouvelle-France avaient envisagé son peuplement sous un double aspect. Ils avaient espéré y introduire la race blanche, par le mélange des Blancs et des Rouges, ils avaient rêvé d'y créer une race nouvelle, cependant que, par leur francisation, les sauvages entreraient de plain-pied dans la société française, comme enfants du Roi très chrétien, au même titre que les régnicoles ou habitants du royaume. A l'ombre de la croix, sous les auspices des fleurs de lys, la race blanche a pris possession du Canada. Mais les autres projets se révélèrent à l'usage autant d'illusions. L'esprit libéral, humain, de la charte de la Compagnie de la Nouvelle-France n'a pas été, sans motif, admiré. Un article de ses statuts disposait que tout sauvage converti serait réputé naturel français, même en France, et qu'il n'aurait nul besoin de prendre des lettres de naturalité. Mais ces droits, peu de sauvages les ont revendiqués. C'est une minorité qui s'est convertie. Pour se marier avec des Français ou des Françaises, il y eut encore moins de sauvages ou de sauvagesses. De 1632 à 1698, missionnaires et religieuses se sont dévoués à une tâche magnifique en apparence, décevante en réalité : l'éducation des sauvages. Mais dès 1673, et même avant, l'insuccès final de la francisation ne faisait plus aucun doute. En vain Jésuites, Récollets, Sulpiciens, prêtres du Séminaire de Québec, Ursulines, hospitalières de Québec, Sœurs de la Congrégation, tous et toutes, se sont-ils dépensés — même alors qu'ils n'espéraient plus — pour accomplir le programme que leur traçaient l'Eglise, le Roi, les Ministres : rendre les sauvages polis, leur donner un cœur et un courage français, leur inculquer, avec la langue, les manières françaises. En vain, ont-ils ouvert des séminaires — ou pensionnats — où ils recevaient petits sauvages et petites sauvagesses. A devenir français, les sauvages se sont refusés. Les petits sauvages se sauvaient, retournaient, à toutes jambes, au fond de leurs forêts natales. Parce qu'on gardait plus facilement les petites sauvagesses, pouvait-on dire que le résultat fût plus satisfaisant ? « De cent de celles qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une. » Tel était le bilan de la francisation, dressé en 1663 par Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Québec. Donc peu, très peu d'Indiennes se laissaient franciser. Y avait-il lieu de le regretter ? L'indendant du Canada, M. de Meulles, en 1682, liquidait ainsi la situation : « L'expérience fait voir que les sauvagesses qu'on instruit chez les Ursulines et qui apprennent la langue française sont les plus grandes putains du monde. » Ce n'était pas là

exactement le but que l'on s'était proposé. Elever des sauvagesses, les former, les éduquer, dans la pensée des promoteurs de la francisation, n'était qu'une préparation en vue du rôle qu'on leur destinait : d'épouses des colons, d'agentes de la réconciliation des races. A cet appel n'ont répondu ni les Français, ni les sauvagesses. Pas plus les uns que les autres n'ont marqué de goût pour des unions légitimes. Les quelques exemples que l'on cite de mariages mixtes n'ont jamais été que des cas exceptionnels. Les Canadiens estimaient les aborigènes, ils les traitaient comme leurs égaux. Mais ils ne se sont pas mariés avec eux. L'idéal de Colbert qui avait été celui de Champlain, des deux races, ne faire qu'un même peuple et un même sang, ce mélange tant désiré des Européens et des Américains ne se produisit pas. La nation canadienne française ne descend pas des Peaux-Rouges, ces premiers occupants du sol.

Les Jésuites n'avaient pas oublié le motif qui leur avait fait passer l'océan. La conversion des sauvages les avait attirés au Canada. Ils continuèrent leur apostolat. Le souci de leurs néophytes leur suggéra de leur appliquer un règlement de vie, une organisation sociale déjà expérimentés ailleurs. Dans la colonie même, à l'intérieur des seigneuries et des paroisses, dans la partie du Canada que les Français habitaient, défrichaient, exploitaient, ils installèrent des cités indiennes, des chrétientés. Les sauvages de ces « missions sédentaires » avaient été prêchés, évangélisés, baptisés dans les bois. Mais depuis longtemps les missionnaire avaient appris à se méfier pour leurs ouailles des rapports qu'elles pouvaient entretenir avec les Français. Voyageurs ou interprètes, des trafiquants couraient la forêt. Et l'effet qu'avaient obtenu les sermons des Jésuites ou des Récollets, leur exemple le détruisait. Ils enivraient les sauvages, débauchaient les sauvagesses, ne les aidaient aucunement à devenir français, mais, au contraire, s'ensauvageaient eux-mêmes.

Les missions sédentaires du Canada présentent cette originalité, offrent ce caractère paradoxal d'avoir été des établissements dont les directeurs s'assignaient comme but de former à la vie civilisée des sauvages en les tenant à l'écart de toute fréquentation des Européens, mais au milieu de ces mêmes Européens et sous leur protection. Car ceux qui avaient eu l'idée de ces villages, bourgades ou petites nations, de ces enclaves indiennes en province française, projetaient d'y faire des sauvages non seulement chrétiens, mais bien élevés et presque d'honnêtes gens, au sens ancien du mot. C'était aller au devant de nouvelles déceptions. Sauf dans une mission, celle de Lorette, où les Hurons parlaient français, les sauvages domiciliés — ainsi qu'on les appelait quelquefois — s'obstinaient à ne rien apprendre des Français, à ne rien oublier de leurs coutumes ancestrales. Toujours le même refus de leur part, et toujours la même conclusion aux efforts canadiens ou français : la francisation, une chimère !

Sept de ces missions ont réuni au Canada des sauvages de toutes dénominations. Mais faiblement peuplées. Au total peu de chrétiens rouges. 3.000 probablement à la veille de la cession.

Restait la masse des « nations », l'infinie diversité des peuplades éparses dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi et des Grands Lacs au pied des Rocheuses, presque toutes alliées de la France. Les Français n'ont ni exterminé, ni assimilé les sauvages, ils se sont servis d'eux, ils les ont employés à leurs fins de domination. La France a commandé toute l'Amérique du Nord, tout ce qui en Amérique du Nord n'était ni anglais, ni espagnol, mais par le moyen, par l'intermédiaire, par l'utilisation des sauvages. Aucune partie du gouvernement du Canada n'était plus importante que le maniement des Indiens. La politique indigène constituait la clé de voûte de l'Empire français, la raison supérieure qui faisait tenir ensemble les pièces et les morceaux qui le composaient.

A ces nations amérindiennes, dont le concours était indispensable, il fallait le moins possible laisser voir ce besoin que l'on avait d'elles. Sur ces innombrables tribus, l'autorité de la France se manifestait par un assez vague protectorat. A certaines formes de contrôle pratiquées par les Anglais, il pourrait se comparer : très souples, peu apparentes, peu exigeantes, institutions de fait et non de droit, état de choses indépendant de tous liens juridiques. La présence de la France se matérialisait chez les sauvages par le jalonnement des postes, dont le réseau couvrait le continent, maîtrisant tous les points stratégiques, elle s'incarnait dans les officiers qui commandaient les postes, les soldats qui les défendaient, les missionnaires qui les desservaient et surtout dans les agents, dénommés interprètes, civils ou militaires, établis à demeure, là où il n'y avait ni fort, ni mission, souvent adoptés par les indigènes et véritables résidents.

Aux sauvages alliés, les Canadiens n'ont demandé qu'une vertu, un mérite, un seul genre de service : se battre, tuer des Anglais et d'autres Peaux-Rouges. Ils se sont bien battus, ces « chiens de guerre » des Français. Amalgamés avec les Canadiens — sur le sol de l'Amérique, à la terreur iroquoise ils ont fait succéder la terreur canadienne.

Donc association purement militaire. Plus de mis-

sion éducatrice, de mandat civilisateur. A l'offre de devenir Français, les sauvages avaient répondu : non. Les Français se sont désintéressés de leurs progrès, de leur amélioration, renonçant définitivement à voir en eux des êtres perfectibles ou, si l'on préfère, capables d'évolution. Ils n'ont cessé de leur fournir l'eau-de-vie qui les rendait fous et les tuait ; jamais ils n'ont trouvé mauvais qu'ils suppliciaient leurs prisonniers, qu'ils les mangeassent.

Parmi ces sauvages quelques-uns acquièrent d'assez belles manières pour faire bonne figure dans l'uniforme d'officier français ou à la table des gouverneurs généraux, mais des exceptions ne sont pas des exemples. « L'assimilation de l'individu et l'assimilation de la race sont... deux phénomènes d'ordre différent. » Peu de remarques sont aussi justes que celle-ci, de Léopold de SAUSSURE.

Les Canadiens ont exercé sur les sauvages un ascendant extraordinaire. Les Anglais n'ont pu rivaliser avec eux qu'en imitant leurs procédés. De ces êtres inquiets, perfides, indisciplinés, indociles, féroces qu'étaient les sauvages, les officiers ou interprètes français, bien souvent ont fait ce qu'ils ont voulu. Ces âmes de primitifs, mystérieuses et obscures, si voisines des forces élémentaires, ces intelligences rebelles à toute logique, ces créatures d'instinct, ces natures mal dégagées des suggestions de l'inconscient, les Canadiens les ont comprises, dirigées, macévrées. Prestige inouï que le leur. Attachement incroyable que celui des sauvages aux Canadiens.

Le secret de cette action, de cette emprise de la France sur les indigènes, Lyautéy l'avait retrouvé. Il tient tout entier dans un mot de lui : *politique des égards*. Les sauvages ont suivi les Canadiens parce que les Canadiens les respectaient, les estimaient, sympathisaient avec eux. Les Canadiens ont aimé les sauvages. Ils ont aussi aimé les sauvagesses. Et ce fut heureux pour les intérêts de la domination française en Amérique du Nord. Les hommes sauvages ont, d'aventure, trahi les Français. Les femmes sauvages, jamais. « Petites alliées », les plus fidèles de toutes.

---

## L'ETHNIE JUIVE :

### IX. — L'élément religieux

par George MONTANDON

Parmi les éléments ethniques (pas proprement raciaux), le premier dont il y ait lieu de s'enquérir est la religion. Non seulement, parce qu'il s'agit là d'un élément extrêmement important, dont il est nécessaire de fixer immédiatement la qualité chez l'individu en cause, mais parce que, si l'on commence par le commencement, c'est la religion qui est le premier élément ethnique que la plupart des humains impriment aux nouveaux-nés. C'est certainement le cas dans les deux grandes ethnies que nous confrontons constamment : l'ethnie aryenne et l'ethnie juive. Dans les premiers jours de la vie, les juifs circonscisent l'enfant ; les chrétiens, qui ont remplacé la circoncision par le baptême, le baptisent.

Si les choses se passent normalement, au point de vue social, on peut dire qu'on naît « dans une religion ».

Aussi, lors d'examen ethnico-raciaux pour la détermination de la qualité de Juif, la première question posée à l'intéressé, une fois remplies les rubriques administratives, est-elle celle-ci : « Dans quelle religion êtes-vous né ? »

Nombre de sujets vous répondent : « Dans aucune », ou bien, plus longuement, vous disent que, leur père étant chrétien et leur mère juive, les parents décidèrent de surseoir à l'adoption d'une religion jusqu'à ce que le sujet pût librement choisir à sa majorité. On entend ainsi invoquer le respect du libre-arbitre,

ou bien l'indifférence religieuse, ou bien l'intérêt dûment soupesé. En effet, l'adolescent sans religion adoptera plus facilement une religion qu'il n'en changera, s'il s'agit de se rallier à la confession du conjoint désiré.

Or, une religion spirituelle ne se choisit pas comme un gâteau. Elle s'impose à coups de plat de sabre dans la figure. Les chrétiens, Mahomet, les catholiques, les protestants n'en ont pas usé autrement.

Celui donc qui laisse aller les choses chez les enfants est en fait un areligieux, et l'enfant qui n'a pas été voué à une religion est sans religion.

Or la loi du 2 juin 1941 s'exprime comme suit :

« La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905. »

Voilà qui paraît donc bien simple. Mais la loi a été manifestement mal rédigée. En effet, les religions dont tenaient compte les textes antérieurs à la loi du 9 décembre 1905 étaient le catholicisme romain, le protestantisme et le judaïsme. Ce dernier étant exclu par la loi de 1941, les religions catholique romaine et protestante seraient les seules non juives et l'appartenance à toute autre religion signifierait l'appartenance à la religion juive — si l'on s'en tenait strictement au texte littéral de la loi.

Cela est impossible. Les cas les plus fréquents de non-judaïsme que l'on rencontre en France, dans la pratique, sont l'orthodoxie russe et l'islamisme. On fut bien obligé de ne pas considérer comme Juifs les ressortissants à ces deux religions, ainsi qu'à d'autres confessions plus rares chez nous.

Mais cela ouvrit la porte à une interprétation de la loi qui alla bientôt au delà de ce qui est admissible quand il s'agit de combattre le judaïsme. Les juristes et la jurisprudence se mirent en branle et les arrêts de diverses cours de justice décidèrent que l'areligiosité ne pouvait être considérée comme équivalant à l'appartenance à la religion juive.

Si ce point de vue devait être définitivement adopté, la loi serait tournée dans la plupart des cas où l'on a affaire à ceux qui sont des demi-Juifs sur le papier, mais qui sont des Juifs totaux quant à leur mentalité.

Certes, il doit être vrai que l'imprudente intransigeance du texte de la loi ait été due à des influences cléricales qui voulurent profiter des événements pour annexer des âmes à l'Eglise.

Il n'en est pas moins vrai que la loi a raison dans le fond, à condition que son texte soit légèrement modifié. Mais avant de préciser ce qui devrait être spécifié sous ce rapport, nous devons nous demander ce qu'est en réalité la religion juive.

Or, il faut le proclamer, et l'on ne comprend rien à la question si l'on ne se met en tête cet aphorisme : *La religion juive n'est pas une religion*. Expliquons-nous.

Sans doute, le jahvéisme fut une religion spirituelle autrefois par rapport aux credos païens qui l'entouraient. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui :

1° la religion juive n'est qu'un ramassis de menues pratiques matérielles ;  
2° que son premier rôle est celui d'un drapeau ethnique autour duquel se groupent les membres de la communauté juive.

Si l'on ne veut pas se laisser tromper, il faut en conséquence poser l'équation : *religion juive = pas*

*de religion*. Il s'en suit que quand un individu vraiment sans religion descend de membres de l'ethnie juive, il est encore juif du point de vue religieux.

Alors les athées sont tous juifs ?

— Nullement ! Un athée dont les ascendants sont aryens 100 % (catholiques, protestants, orthodoxes) ou musulmans, etc., à 100 % n'est pas juif. Mais un athée qui a de l'ascendance juive dans les veines n'a pas le droit de se dire non-Juif. Son athéisme ne lui vient pas du rejet d'une confession, mais du manque de confession qui caractérise les Juifs.

La politique nous offre constamment le tableau de ce qu'on exige dans des situations analogues. Un royaliste qui devient communiste ou vice-versa est obligé de passer avec armes et bagages dans l'autre camp s'il entend que l'on ait confiance en lui ; il est tenu de faire du zèle ! De même le Juif, qui soutient avoir quitté sa prétendue religion, ne l'a pas quittée s'il n'a pas adopté une vraie religion avec toutes les manifestations que comporte l'adoption d'un credo.

La conclusion juridique et légale à tirer, vous la voyez poindre déjà, mais avant de la formuler, nous voulons, cependant nous étendre sur deux particularités de la religion hébraïque qui feront plus intimement comprendre son essence.

\*\*

Des volumes, disons plutôt des bibliothèques, ont été consacrés à la philosophie religieuse juive. Cet aspect de la question ne nous retiendra pas. Il suffira de rappeler que la religion hébraïque était autrefois un credo national ignorant de l'au-delà et dans l'attente d'un messie qui, sur cette Terre même, relèverait son peuple. La religion hébraïque ne s'était nullement assigné le but d'être, comme la religion chrétienne, une foi à tendances universelles. La structure de la religion hébraïque lui rendait normale cette attitude, puisqu'elle ne comporte aucune dogmatique, le monothéisme étant son seul article de foi. Ces remarques suffiront quant à la philosophie religieuse.

La tâche dont nous entendons nous acquitter ici consistera à faire ressortir deux caractères de la religion hébraïque, l'un relatif à son attitude, officielle peut-on dire, vis-à-vis des autres credos et en particulier de la foi chrétienne, l'autre ayant trait à la position ethnique de la religion hébraïque par rapport aux autres religions.

Bien entendu, les adhérents à la religion juive, et même les Juifs les plus détachés de toute croyance religieuse, taisent l'attitude en question et la minimisent quand on leur en parle (tout en l'approuvant *in petto*, la plupart d'entre eux). Mais il est inutile de discuter ce point ! « Avez-vous un texte ? » demandait Fustel de Coulanges (1). Voici les textes (2).

Les auteurs qui ont recueilli avec le plus grand soin les passages du Talmud et des Midraschim (3)

(1) Nous n'avons jamais été en admiration devant cette demande péremptoire, car, valable pour l'époque de l'histoire écrite, elle n'a plus de sens pour l'histoire d'avant l'histoire, c'est-à-dire pour la préhistoire, qui intéresse avant tout l'ethnologue. Mais ici, ladite parole est tout à fait à sa place.

(2) M. Paul VULLIAUD, fameux pour son ouvrage sur *La Kabbale juive*, a bien voulu revoir avec nous ces pages sur le Talmud et les Midraschim. Nous lui exprimons encore ici notre reconnaissance.

(3) Les trois groupes d'écrits hébraïques sont :

a) La *Thora*, c'est-à-dire la « loi », le terme s'appliquant aux livres de Moïse, mais aussi, par extension, à tout l'Ancien-Testament (moins les écrits dits apocryphes.) La *Thora* (écrite originellement sur un rouleau de parchemin) correspond donc à un seul volume.

b) Le *Talmud* (ou les *Talmuds*, puisqu'il y en a plusieurs versions), c'est-à-dire des commentaires de la *Thora*, dont l'ensemble

se rapportant au Nouveau-Testament sont, vraisemblablement, STRACK & BILLERBECK, dont l'œuvre résume et couronne l'effort de tous leurs prédécesseurs (4). Il est étonnant que leur gros ouvrage ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale, mais nous avons pu le consulter à celle de la Faculté de Théologie protestante (Boulevard Arago), et nous remercions M. le Pasteur J.S. JAVET de nous avoir mis sur sa piste. L'ouvrage reproduit, pour chaque verset du Nouveau-Testament, ce qui s'y rapporte dans le Talmud et les Midraschim. Ce sont naturellement les passages relatifs à l'origine et à la naissance de Jésus qui sont les plus susceptibles d'instruire quant à l'appréciation que portent les Juifs sur la Vierge Marie et sur Jésus, et comme la naissance de Jésus n'est mentionnée que dans les deux Évangiles de Matthieu et de Luc, ce sont les commentaires relatifs aux premiers chapitres de ces deux Évangiles qu'il faut consulter.

Nous traduisons ci-dessous textuellement ce qui a trait à Matthieu, à partir du chapitre I, verset 16, en en remplaçant par des ... les passages qui ne nous sont pas utiles. Le texte de STRACK & BILLERBECK est d'une lecture peu agréable du fait que les auteurs se contentent de séparer par deux points (:) leur propre texte des textes qu'ils citent, alors que ces citations en comportent elles-mêmes d'autres, avec toutes les répétitions en usage dans cette littérature. Aussi ajoutons-nous au texte des guillemets (de trois ordres) pour le rendre plus intelligible; les pages indiquées à gauche sont celles de STRACK & BILLERBECK; les □ sont mis en lieu et place de termes écrits en caractères hébreux; nos remarques personnelles sont entre crochets.

(p. 36) « 3. Dans la littérature rabbinique, Jésus est plusieurs fois appelé, généalogiquement, Iéchoua ben Pantera (Pantere) [c'est-à-dire Iéchoua fils de Pantera] ou Pandera ou Ben (Bar) Pandera. Les passages les plus importants se trouvent dans : Tos. Chullin II, 22 sq (503) : ...; *ibidem* II; 24 (503) : ... (p. 38) « ...; p AZ II, 40<sup>d</sup>, 35 : ... Deux autres passages contenant le nom « Ben Pandera » se trouvent dans Schab. 104<sup>b</sup> et Sanh. 67<sup>a</sup>, voir sous 4 [c'est-à-dire ci-dessous].

« Les plus anciens passages (Tos. Chullin II, « 22-24) se servent de la forme Ben Pantera ou Ben Pantere; cette forme correspond le mieux au nom propre grec dont elle dérive de Panther ou Panthera [écrit en grec dans le texte]. Comme, d'après « d'anciens écrivains ecclésiastiques (voir STRACK, « *Jesus, die Haeretiker und die Christen nach den aeltesten jüdischen Angaben*, Leipzig 1910, p. 10 « sq [brochure se trouvant à la Nationale: 8<sup>o</sup>.H.5322. « N<sup>o</sup> 37]), Jacob, le père de Joseph (Matthieu I, 16) « portait le surnom de Panther [écrit en grec], il est « extrêmement probable que cette tradition généalogique est la raison du nom de Ben Pantera (Pan- « dera) pour Jésus. En tout cas, il n'y a-nulle part, « à l'époque ancienne, la tendance à rendre le nom « de Ben Pantera insultant pour Jésus. Cela ne se

« produit que dans le Talmud babylonien (voir « Schab. 104<sup>b</sup> et Sanh. 67<sup>a</sup> sous 4), où, à la manière « de Celse (voir Origène, dans STRACK ci-dessus « mentionné, p. 9 sq), Pandera est stigmatisé comme « amant de la mère de Jésus (5).

« 4. Un autre nom de Jésus est celui de *Ben Stada*. « Les passages les plus anciens le mentionnant sont « Tos. Schab. XI, 15 (126) : ...

(p. 39) « Dans les citations de Tosephta, rien n'in- « dique que le nom de Ben Stada se soit appliqué à « Jésus; au contraire, le fait que Ben Stada est qua- « lifié de □ (nan, c'est-à-dire fou), l'indication locale « de « à Lydda », ainsi que finalement sa mort par « lapidation, parlent formellement contre cette inter- « prétation. Mais les passages ci-dessus mentionnés « parallèlement montrent déjà comment on a com- « mencé peu à peu à comprendre Jésus sous le nom « de Ben Stada... De plus, la transformation du nom « de Stada en Soteda (6) (p Sanh. VII) rappelle « vivement □, terme par lequel la mère de Jésus est « donnée comme la femme bien connue soupçonnée « d'adultère. Finalement la phrase finale de Sanh. 67<sup>c</sup>, « selon laquelle Ben Stada aurait été pendu la veille « de Pâques, ne laisse pas de doute sur son identi- « fication ultérieure avec Jésus. L'identification se « trouve aussi dans Schab. 104<sup>b</sup>; Bar : " R. Eliézer « (vers 90) dit aux savants : « Est-ce que Ben Stada « n'a pas rapporté d'Égypte des sortilèges par des « incisions dans sa chair? » Ils répondirent : « Il était « fou et l'on n'invoque pas le témoignage d'un fou. « Il aurait été fils de Stada? Il était le fils de Pan- « dera! » Rab Chisda (+309) a dit : « Le mari était « Stada, l'amant était Pandera (7). C'était Pappos « ben Jehuda (voir sous 5) qui était le mari, sa mère « était Stada (8). Sa mère était Miriam [Marie], la « coiffeuse (voir sous 7) (9). Comprends donc ce « qu'on dit à Pum Beditha (école supérieure de Ba- « bylonie) : " □ a trompé son mari " » (c'est-à-dire « que Miriam était son vrai nom, mais Stada son sur- « nom, parce qu'elle avait été soupçonnée d'adultère : « voir plus haut le nom de Soteda). — Il en est de « même des mots : « Il aurait été fils de Stada ? », « également dans Sanh. 67<sup>a</sup>.

« 7. La mère de Jésus a été identifiée avec une coif- « feuse du nom de Miriam, voir Schab. 104<sup>c</sup> (ci-des- « sus p. 39), Chag. 4<sup>b</sup> (dans Matthieu IV, 1). — « Miriam, la fille d'Éli Boçlim (p. 42) (Beçalim), « citée dans p Chagiga II, 77<sup>d</sup>, 50, n'a rien à faire « avec la mère de Jésus; voir dans Eli Lk III, 23. « Relativement aux insultes à Marie par l'ancienne « Synagogue, voir Schab. 104<sup>b</sup> (ci-dessus p. 39) et « Bekhoroth 8<sup>b</sup> (dans Matthieu V, 13). De plus, Kalla « 18<sup>b</sup> : " « L'insolent, a dit R. Eliézer (ben Hyrkanos, « vers 90), est un bâtard »; R. Jehoschua (vers 90) a « dit : « Le fils d'une femme en menstruation » [coha- « biter pendant la menstruation était le fait d'une « femme impure]; R. Aqiba (+vers 135) a dit : « Un « bâtard et fils d'une femme en menstruation ». Une « fois les anciens étaient assis sur la porte et deux « garçons passèrent; l'un avait la tête couverte, l'au- « tre l'avait nue. R. Eliézer dit de celui-ci (celui qui

correspondrait, en publications actuelles en format in-8<sup>o</sup>, à une douzaine de volumes.

(c) Le Midrasch ou les *Midraschim*, c'est-à-dire tout ce qui s'écrivait, histoire, histoires, historiettes, un inimaginable fatras mettant tout sur le même plan : somme toute la littérature de l'époque, littérature édifiante. L'ensemble des *Midraschim* correspondrait à quelques centaines de volumes actuels.

(4) STRACK (Hermann L.) & BILLERBECK (Paul). — *Kommenlar zum Neuen Testament aus Talmud und Midrasch*. — Munich, 3 vol., 1922 (t. 1), 1924 (t. 2), 1926 (t. 3). — Cote de la Bibliothèque de la Faculté de Théologie protestante de Paris : 15.665.

(5) [Certains hébraïsants se demandent si « Ben Pantera » ne signifie pas « fils d'un animal luxurieux » (comme la panthère).]

(6) [C'est-à-dire « cette putain » ou « c'est une putain », par jeu de mot en araméen.]

(7) C'est la première fois que le nom de Ben Pandera est nettement employé de façon insultante.

(8) Stada était donc ici le nom d'une femme.

(9) [Il serait difficile de sortir des contradictions apparentes — très orientales — de ce passage sans l'explication qu'en donnent immédiatement ci-dessous, entre parenthèses, STRACK & BILLERBECK.]

« avait la tête découverte) : « Un bâtard ». R. Jehos-  
 « chua dit : « Fils d'une femme en menstruation ».  
 « On dit à R. Aqiba : « Comment as-tu eu le courage  
 « de ne pas observer les paroles de tes compagnons ? »  
 « Il répondit : « Je déterminerai la chose ». Il alla  
 « vers la mère de l'enfant et vit qu'elle était assise  
 « et vendait des légumes sur le marché. Il lui dit :  
 « « Ma fille, si tu réponds à ce que je te demande, je  
 « t'amènerai dans la vie de l'au-delà ». Elle répondit :  
 « « Jure-le moi ! » R. Aqiba jura avec ses lèvres, mais  
 « rendit la promesse inopérante dans son cœur. Il  
 « lui dit : « Ce fils qui est à toi, dans quel rapport  
 « est-il avec toi ? » Elle répondit : « Lorsque je me  
 « rendis dans la chambre des épousailles, j'étais en  
 « menstruation, et mon mari se sépara de moi, mais  
 « mon ami de nocces vint vers moi, et j'eus ainsi ce  
 « fils ». On sut ainsi que l'enfant était un bâtard et  
 « le fils d'une femme en menstruation. On dit alors :  
 « « R. Aqiba est grand, car il a fait honte à ses maî-  
 « tres (R. Eliézer et R. Jeoschua) ». On s'écria aussi  
 « à cette même heure : « Loué soit Jahvé, le Dieu  
 « d'Israël, qui a communiqué son secret à R. Aqiba  
 « ben Joseph ! »'.

« Comme ces trois maîtres sont plus jeunes que  
 « Jésus d'un demi-siècle, Jésus ne peut être identifié  
 « avec le garçon qui est ici donné comme modèle  
 « d'insolence [parce qu'il avait la tête découverte].  
 « Malgré cela, les époques postérieures ont mis l'his-  
 « toire sur son compte et sur celle de sa Mère Marie  
 « (voir STRACK ci-dessus mentionné p. 28). — Il  
 « en est de même de Jeb. IV, 13 : " « Qui est un  
 « bâtard ? » R. Jehoschua (vers 90) a dit : « Tout  
 « homme, à cause duquel les parents méritent la  
 « peine de mort ». R. Schimon ben Azzai (voir ci-  
 « dessus sous 4) a dit : « J'ai trouvé un registre fami-  
 « lial □ à Jérusalem, dans lequel il était écrit : ' Un  
 « tel et un tel est un bâtard d'une femme mariée ' .  
 « Cela pour confirmer les paroles de R. Jehos-  
 « chua »' . — Bien que je ne trouve rien qui m'oblige  
 « à identifier un tel et un tel avec Jésus, on a tou-  
 « jours rapporté ce passage à lui, par exemple Jos.  
 « Derenbourg, dans STRACK ci-dessus mentionné  
 « p. 27. »

Nous pourrions continuer à citer les écrits hébraïques d'après les auteurs mentionnés, mais cela suffit pour les déductions qu'il y a à tirer des textes.

Les lecteurs non initiés seront en premier lieu surpris de la façon injurieuse dont la littérature religieuse juive parle, effectivement ou prétendument, de Jésus et de la Vierge, puis il en est qui se diront peut-être que toute l'affaire tombe à l'eau, puisque des auteurs chrétiens modernes pensent avoir prouvé que ces épithètes injurieuses ne s'appliquaient pas, à l'origine, à Jésus.

Remarquons d'abord que tous les auteurs chrétiens ne sont pas d'accord et qu'il en est qui pensent encore que ces passages s'appliquent bien à Jésus (4).

Le lecteur profane se demandera aussitôt comment il est possible que des écrits religieux consignent de tels ragots s'ils ne concernent pas quelqu'un d'important ! Sur ce point, nous avons pu observer que les commentateurs des écrits bibliques ne sont pas non plus tous d'accord. Selon les uns, les Midraschim sont un salmigondis de faits historiques et d'inci-

(4) Un hébraïsant nous fait remarquer que ce sont les textes portant *peloni* (« personne » dans le sens de *ignotus*) qui, vraisemblablement, se rapportent le plus authentiquement à Jésus.

dents locaux tout à fait insignifiants, Jésus n'étant devenu un personnage pour l'histoire juive, par le schisme qu'il avait provoqué, qu'au bout d'un certain temps ; Jésus n'aurait pas été le seul fomentateur de schismes, le mysticisme des Orientaux en faisant surgir à tout moment. Selon d'autres, le schisme chrétien a été un phénomène immédiatement important, du vivant même de Jésus, pour une Eglise aussi sensible, quant à la vertu de ses rites, que l'Eglise juive.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que si les passages en question du Talmud et des Midraschim ne devaient pas se rapporter à Jésus à l'origine, il y aurait là une *circonstance aggravante* de la culpabilité des Juifs quant à leur attitude vis-à-vis d'une autre religion. S'emparant de textes qui, à l'origine, s'appliquent ou ne s'appliquent pas à Jésus, les Juifs, pendant vingt siècles et jusqu'à aujourd'hui, proclament Jésus un bâtard et sa mère une prostituée. Le savant hébraïsant, déjà mentionné, nous fait encore remarquer que, dans le jargon légendaire des Juifs, la Vierge est appelée Miriam Hari, « Marie l'ordure », dans le sens scatologique du mot.

Les chrétiens (de fait ou de naissance) adoptent-ils une pareille attitude vis-à-vis des autres religions ? Tout au plus les Européens traitèrent-ils Mahomet de saltimbanque, lorsque l'islamisme menaça leur continent ! Mais se sont-ils acharnés, en paix comme en guerre, à qualifier Mahomet et Bouddha de fils de prostituées ? Nous avons dit que nous définirions brièvement, mais nettement, l'*attitude* des Juifs vis-à-vis de la religion chrétienne : c'est une attitude *insultante*.

Or — l'histoire du boumérang ! — s'il y a une ethnologie qui, en bloc, mérite le qualificatif d'ethnologie putain, tant moralement que politiquement, c'est précisément l'ethnologie juive, comme il a été facile d'en fournir la démonstration historique (*Racisme et Juifs* dans le n° 7 de L'ETHNIE FRANÇAISE).

\*\*

Quant à la *position ethnique de la religion juive*, ou, mieux, de la religion hébraïque si l'on ne veut pas tenir compte des différences secondaires qui séparent les Juifs d'autres Hébreux tels les Samaritains (ceux-ci n'ont pas tout l'Ancien Testament comme livre sacré, mais seulement le Pentateuque), cette position est remarquable et unique.

On attend, en effet, d'une religion, qu'étant affaire de sentiment personnel, elle soit indépendante des limites des races, des ethnies, des nations. Les Juifs ne forment plus de nation. Pas d'Etat donc qui puisse même paraître leur imposer une religion ! Il n'en est pas moins vrai que tous les ressortissants à l'ethnologie juive adhèrent à la religion hébraïque et que même s'ils n'en pratiquent pas les rites, ils n'ont adopté aucune autre religion — de rares exceptions individuelles n'entrant pas en ligne de compte. D'autre part, sauf de petits groupes non hébraïques d'origine, comme les Caraïmes (des Tatars hébraïsés) de Crimée ou les Falacha (des Chamites hébraïsés) d'Abysinie, aucune race, aucune ethnologie autre que la juive, aucune nation de quelque importance ne pratique aujourd'hui la religion hébraïque. Il en résulte — fait ethnologique que nous n'avons jamais vu relever avant nos publications — que des dix grandes religions (catholicisme, protestantisme, orthodoxisme, islamisme, brahmanisme, bouddhisme, confucianisme, taoïsme, shintoïsme), l'hébraïsme est la seule religion qui corresponde à une ethnologie unique et soit ignorée des autres ethnologies.

Il est facile de contrôler cette assertion.

Le catholicisme (350 millions d'âmes) et le protestantisme (200 millions) sont universels.

L'orthodoxisme (nous disons *isme* pour homologuer les dix désinences) est déjà plus concentré; il est cependant la religion la plus répandue de l'empire russe, que de nombreux individus des populations non-russes de cet immense territoire ont aussi adoptée, puis il est la religion dominante des ethnies roumaine, bulgare, serbe et grecque (150 millions).

L'islamisme, on le sait, est la religion de populations négroïdes en Afrique, de populations plus ou moins européïdes dans la région méditerranéenne, en Inde et en Indonésie, de populations semi-mongoloïdes au Turkestan (250 millions).

Le brahmanisme n'appartient qu'à l'Inde, mais l'Inde est un monde plus vaste que l'Europe, en fait de races et d'ethnies, et, dans ce monde, le brahmanisme n'est pas seul, ni seul pour une race ou pour une ethnie (250 millions).

Le bouddhisme a disparu de l'Inde, mais il y est né et s'est propagé — y existant encore — à Ceylan, en Indochine, dans la Chine avec toutes ses marches (Tibet, Turkestan chinois, Mongolie), dans la province transbaïkalienne de la Sibérie, en Mandchourie, en Corée, au Japon enfin (250 millions).

Le confucianisme et le taoïsme sont avec le bouddhisme, les trois grandes religions de la Chine. Les Chinois ont donc trois religions (le trait caractéristique de ces religions est leur tolérance réciproque; on peut adhérer à plusieurs d'entre elles à la fois, un peu comme, chez nous, on peut être membre de plusieurs clubs simultanément; aussi n'y eut-il jamais de guerres de religion en Chine — jusqu'à l'introduction du christianisme et de l'islamisme) (confucianisme, 250 millions; taoïsme, 100 millions).

Le shintoïsme (qui consiste principalement en un culte des ancêtres) est la plus strictement cantonnée des dix religions mentionnées, puisqu'on ne la rencontre qu'au Japon et que les Japonais forment une ethnie compacte. Mais si elle est très importante, parce que religion officielle d'Etat et de nombreux fonctionnaires, elle n'est, pour le Japon proprement dit (sans tenir compte des nouvelles terres de l'empire où elle n'existe pas dans la population), que celle d'environ un cinquième des Japonais, les autres adhérant au bouddhisme. Rien donc de comparable à ce qu'est le judaïsme pour l'ethnie juive (shintoïstes: 20 millions; judaïstes: 20 millions, ce qui, avec 110 millions de païens dits fétichistes, donne les 2 milliards d'habitants du globe en chiffres ronds).

On ne saurait trop insister sur l'importance de ce rapport de la religion judaïque à l'ethnie juive: l'ethnie juive est la seule à avoir une religion à elle. Aussi, quand vous entendez dire: « Les Juifs ont une religion qui doit être tolérée comme une autre », êtes-vous en droit de répliquer: « Non, ce n'est pas une religion comme les autres. Dans le domaine religieux (comme dans d'autres), le Juif *triche*. Au lieu de faire de la religion une affaire de foi, il en fait un *signe de reconnaissance ethnique!* » (11). — Il en résulte une solution telle que celle que nous avons formulée dans nos articles de tête des N<sup>os</sup> 7 et 8 de cette revue et que nous précisons le moment venu.

\*

\*\*

Et maintenant tirons la conclusion pratique de cette étude sur la religion juive par rapport aux examens

ethno-raciaux. Le sujet aux 3/4 juif, ou 1/2 juif ou même 1/4 juif, qui se prétend areligieux, doit être considéré comme appartenant religieusement à la communauté juive. Il s'agira donc de modifier le texte de la loi du 2 juin 1941 de façon appropriée et de la rédiger, de manière approchée, comme suit:

« La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à une autre religion, l'areligiosité ne pouvant être considérée non-juive que pour les sujets ethno-racialement non-juifs à 100 0/0. »

Parmi les symptômes religieux juifs, il en est un qui est capital: la *circumcision*, mais les considérations morphologiques s'y rapportant sont de telle importance que nous avons abordé le sujet pour lui-même (L'ETHNIE FRANÇAISE N<sup>o</sup> 7).

Enfin, il faut encore mentionner la ligne de conduite à adopter vis-à-vis des deux sectes hébraïques qui sont les Caraïmes et les Soubotniki ou Sabbataires.

Nous avons vu déjà (N<sup>o</sup> 7) que les *Caraïmes*, religieusement des judaïsants non talmudistes, sont racialement des Irano-tataro-finno-slaves, judaïsés au cours du premier millénaire de notre ère, et qui ne sont plus guère que 8.000, dont le principal noyau est en Crimée (il y en a aussi en Lithuanie près de Vilna et 250 en France, dont près de 200 à Paris). Reconnus non-juifs par les anciennes Autorités tsaristes et les Autorités allemandes d'aujourd'hui, il est indiqué de les admettre comme non-juifs. Sans doute, les Juifs de Crimée se prétendent facilement caraïmes! Mais étant donné la stricte règle d'endogamie qu'ils observent (si l'un des époux n'est pas caraïme, les enfants ne le sont pas), il est facile de contrôler, pour la France, l'assertion de ceux qui prétendent appartenir à la secte: s'ils ne sont pas inscrits au registre des membres de la communauté caraïme (D<sup>r</sup> KASAS, 8, rue Duban, Paris-XVI<sup>e</sup>), ils ne sont pas à considérer comme caraïmes.

La situation des *Soubotniki*, c'est-à-dire des *Sabbataires* n'est pas la même. Les Sabbataires sont des Slaves qui ont adopté la religion juive (au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). Les Tsars leur appliquaient les lois d'exclusion édictées contre les Juifs et il n'y a en effet aucune raison de faire bénéficier de la moindre indulgence ces hurluberlus qui se sont faits juifs religieusement. Dans le cas particulier, la question est d'autant plus facile à résoudre qu'il n'y a plus de *Sabbataires*. La secte a cessé d'exister. Celui qui se déclare sabbataire doit être considéré, sans ambage, comme *juif*.

Maintenant, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que pour l'élément religieux, comme pour les autres éléments ethniques, une enquête ethno-raciale ne se bornera pas au seul sujet incriminé, mais à tous les membres de sa famille. On en tirera parfois de précieux indices quant à l'atmosphère spirituelle dans laquelle ont baigné les intéressés.

(11) C'est exactement, sous une autre forme, ce que font dire les frères THARAUD à l'encyclopédiste Moïse MENDELSSOHN, dans leur histoire « intérieure » du peuple juif (*Petite Histoire des Juifs* p. 139-140): « En un mot, les Juifs ne connaissent, selon moi, rien d'une religion *révélée*, au sens où les chrétiens entendent ce mot; ce qu'ils possèdent, c'est une *législation révélée*. Ils ont des lois, des ordonnances conformes à la volonté divine et qui leur apprennent à se conduire, s'ils veulent atteindre la félicité dans ce monde et dans l'autre, mais point de dogmes, point d'articles de foi, point de vérités fondamentales. Bien plus, le mot hébraïque que l'on a coutume de traduire par *foi*, ne signifie le plus souvent que confiance, assurance, tranquille espoir en l'accomplissement des promesses données. »



# ÉLÉMENTS DE GÉNÉTIQUE ET EUGÉNIQUE

par George MONTANDON

*L'importance de cette matière, pour l'éducation du public dans les questions d'hygiène de la race, nous a engagé à mettre sans tarder les auditeurs de l'INSTITUT D'ÉTUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES au bénéfice d'un cours élémentaire de Génétique et d'Eugénique. L'ETHNIE FRANÇAISE assurera la publication de la matière pour ceux qui n'ont pas assisté aux leçons, mais désirent avoir connaissance de cet exposé. Ajoutons que ce dernier s'appuie largement sur les ouvrages de GUYÉNOT, de LAMY et de VERSCHUER, dont les titres exacts sont précisés ci-dessous.*

## INTRODUCTION

Nous avons à parler de « génétique » et d' « eugénique ». Les deux termes dérivent d'une racine grecque qui a donné :

ghignomai = je nais, je deviens,  
ghennaô = j'engendre,  
ghenesis = la création, la genèse,

« eu » étant une particule qui signifie : bien, bon, favorable.

L'eugénique est donc la « génération favorable ».

L'eugénique est aussi appelée l' « hygiène raciale ».

Nous ferons cependant une différence de gradation entre les deux. L'hygiène raciale, qui aura un sens plus restreint, se rapportera surtout aux mesures pratiques employées pour relever le niveau qualitatif et quantitatif de la population, que ce soit par des pratiques sportives, par la mise en œuvre de la stérilisation sur les individus déficients, ou par toute autre mesure. L'eugénique signifiera, sens plus large, l'ensemble scientifique du problème dont l'hygiène raciale est l'application pratique.

Mais l'eugénique ne se comprend pas, et ne se légitimerait pas aux yeux du public, sans la connaissance de la *génétique* qui est la science de l'hérédité. Avant de discourir d'eugénique, il faut donc d'abord parler de génétique et c'est avant tout de génétique que je vous entretiendrai.

Enfin, en parlant d'eugénique, il est nécessaire d'avoir recours à la *démographie* qui est la statistique de la population. C'est la démographie qui nous renseigne sur la valeur eugénique de la population, sur le taux de natalité et de mortalité, sur le nombre de celles des maladies dont il importe d'enrayer la propagation, vu qu'elles présentent un danger pour la santé du corps ethnique.

L'importance qu'a acquise l'eugénique dans l'enseignement universitaire de certains pays vous sera révélée par le fait suivant : depuis 5 ans, cette branche de la connaissance ethno-raciale est obligatoire en Allemagne dans les facultés de médecine, comportant 4 heures hebdomadaires dans l'enseignement préclinique et 5 heures hebdomadaires dans l'enseignement clinique.

Nous ne vous exposerons, bien entendu, ici que les éléments, combinés, de la génétique et de l'eugénique, mais nous indiquons le titre de deux ouvrages (d'ailleurs les deux seuls qui nous connaissions en français sur le sujet) pour le lecteur désireux d'approfondir le sujet; ce sont celui du D<sup>r</sup> G. BANU, *Hygiène de la race*, paru à Paris en 1939, chez Masson, et celui du Profes-

seur Otmar von VERSCHUER, Directeur de l'Institut d'Anthropologie, d'Eugénique et d'Hérédité humaine de Berlin, *Manuel d'Eugénique et Hérédité humaine*, paru ces jours derniers (1943) également chez Masson.

\*\*

L'eugénique a été créée par Francis GALTON (1827-1911), un cousin de Charles DARWIN. GALTON reconnut le premier l'importance de la biologie de l'hérédité par ses études de familles et de jumeaux. Depuis cette science s'est considérablement développée, particulièrement en Allemagne.

L'eugénique s'est appuyée sur quatre branches de la science de l'Homme.

1°) sur l'anthropologie et la raciologie, c'est-à-dire sur l'étude physico-psychique de l'Homme et des groupes humains ;

2°) sur la connaissance de la sélection ;

3°) sur l'ancienne notion de constitution qui faisait concevoir les maladies générales comme constitutionnelles — tandis qu'aujourd'hui les unes sont reconnues comme locales et les autres comme héréditaires ;

4°) sur la biologie de l'hérédité.

Dans le domaine de l'hérédité, on retiendra le nom du botaniste français Charles NAUDIN comme étant celui du précurseur qui avait (en 1863) prévu les règles de l'hérédité, telles qu'elles ont été depuis précisées et définies par le moine de Moravie Johann Gregor MENDEL dont elles portent aujourd'hui le nom : lois de Mendel ou lois mendéliennes.

Cependant la publication des lois de l'hérédité, effectuée par MENDEL en 1865, avait passé inaperçue. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles furent redécouvertes en 1900 simultanément et indépendamment, par trois botanistes : le Hollandais Hugo de VRIES, les Allemands C. CORRENS et E. TSCHERMAK — dont les travaux firent sortir de son tombeau le mémoire original de MENDEL.

Depuis ces débuts, l'homme qui a le plus fait pour le dépistage des phénomènes d'hérédité est l'Etatsunien Thomas Hunt MORGAN qui opéra sur la mouche *Drosophila*, mouche du vinaigre.

En France, on citera CUENOT, de Nancy, qui opéra sur les souris. Quant à la littérature, le meilleur ouvrage en français sur la seule hérédité est celui de GUYENOT de Genève *L'hérédité*, dont la 3<sup>e</sup> édition est de 1943, chez Doim, à Paris, et le même éditeur vient de publier une claire et brève plaquette (144 pages) du D<sup>r</sup> Maurice LAMY sur *Les applications de la génétique à la médecine*.

Comme indiqué, l'ouvrage de GUYÉNOT ne traite que de l'hérédité. Sur ses 717 pages, il y a exactement un appendice d'une forte demi-page (p. 611-612) qui soit consacré à l'eugénique. Il vaut d'ailleurs la peine de citer cette demi-page pour les vérités qu'elle contient (les passages du milieu, relatifs à la dominance et à la récessivité, vous seront expliqués par la suite).

### L'Eugénique

Devant les progrès de la science de l'hérédité, beaucoup d'hommes, ayant voué leur activité à l'amélioration de la race humaine, ont jeté les bases d'une science nouvelle, l'*Eugénique*, qui se propose, entre autres choses, d'éliminer, par un contrôle judicieux des unions, certaines de ces maladies héréditaires qui sont un fléau de l'humanité. Quelques-uns ont proposé une législation prohibitive, d'autres croient suffisant d'éclairer le public sur le danger de certaines unions. Il semble que l'on puisse d'une façon générale s'en tenir aux indications suivantes. Les individus porteurs de maladies dominantes, étant assurés de transmettre leur maladie à au moins une partie de leurs descendants, l'abstention serait pour eux la seule règle de conduite. Les individus, ayant eu des ancêtres porteurs de maladies récessives, doivent savoir qu'une union consanguine a des chances d'être néfaste pour quelques-uns de leurs descendants.

Les efforts de l'Eugénique ont été raillés par ceux des pseudo-savants qui prennent leurs illusions pour des réalités. La vérité est qu'il est scandaleux, alors que les lois de l'hérédité permettent d'améliorer les races de bœufs, de chevaux ou de cochons, que seule l'humanité continue à se reproduire au hasard comme elle le faisait à l'âge des cavernes. Situation d'autant plus grave que les progrès de la médecine, de la chirurgie, des conditions sociales tendent à conserver et à mettre en état de procréer les déchets humains que la sélection naturelle aurait jadis éliminés. Les dégénérés sont légion ; les hospices d'aliénés manquent de place ; la légalité stérilise les familles. Les Etats qui n'auront pas su comprendre à temps paieront cher leur imprévoyance.

On croyait autrefois le milieu plus puissant que l'hérédité. On sait aujourd'hui combien l'hérédité pèse lourdement sur chacun d'entre nous et l'examen de *jumeaux* en est une preuve tangible.

En effet, l'étude de jumeaux, ou étude *gémellaire* (qui nous retiendra par la suite plus en détail) permet de déterminer ce qui est dû, chez les sujets observés, à l'hérédité et ce qui est dû au milieu.

La valeur de la connaissance des lois de l'hérédité a été reconnue par certains chefs d'Etat — circonstance capitale dans la vie du peuple que cela concerne. En Allemagne, l'histoire de la science de l'hérédité est liée de la façon la plus intime à l'histoire récente du pays, et, comme le dit excellemment von VERSCHUER à la fin de l'Introduction de son *Manuel d'Eugénique* : « Le chef de l'ethempire allemand est le premier homme d'Etat qui ait fait des données de la biologie héréditaire et de l'eugénique un principe directeur de la conduite de l'Etat ».

### HEREDITE ET MILIEU

La grande ressemblance somatique et mentale entre des gens apparentés est une évidence qui a toujours frappé l'Homme civilisé. Ce n'est cependant qu'au cours du siècle dernier qu'une connaissance des faits, basée sur l'étude de la nature, a remplacé les spéculations de philosophie naturelle sur le sujet. L'Homme appartient aux êtres qui se reproduisent par voie sexuelle. Lors de la fécondation, une cellule d'origine naît de la réunion d'un ovule et d'un spermatozoïde, et c'est d'elle que se développe l'organisme par division et différenciation continues des cellules.

Le fait de la ressemblance de caractères extérieurs d'une génération à l'autre, doit dépendre du transfert de prédispositions — c'est-à-dire de conditions particulières de développement dans les cellules germinales parentales — sur l'enfant. Les conditions particulières transférées sont appelées *aptitudes héréditaires* ou *facteurs héréditaires*, et leur ensemble *patrimoine héréditaire* (prédisposition héréditaire, masse héréditaire).

Le patrimoine héréditaire impose une limite aux réactions. Dans chaque cas particulier, celle des possibilités de développement qui se réalise dépend des conditions du milieu. On entend par *milieu*, *environnement* ou *péristase* (circonstances mésologiques) l'ensemble des forces qui, de l'extérieur, agissent sur l'organisme : les influences maternelles pendant la vie utérine, les influences du milieu, dans le sens courant du mot, après la naissance. Mais d'autres conditions de développement jouent encore, qui ne sont pas causées directement ou indirectement par les aptitudes héréditaires — conditions appelées le « milieu interne », dont nous parlerons une autre fois.

On appelle l'ensemble des caractères réalisés dans un être sa forme apparente (image apparente) ou son *phénotype* (ou phénomène, du grec *phainomai*, j'apparais). Les divers phénotypes que peut présenter un organisme possesseur d'un certain patrimoine héréditaire selon l'action de l'environnement sont appelés « modifications ». Mais ce dernier terme nous est l'occasion de mentionner, par anticipation, les 3 modalités selon lesquelles s'héritent les caractères.

On parle de *transmission* d'un caractère, lorsque ce dernier se transmet identique des ascendants aux descendants. C'est là le mode habituel par lequel procède l'hérédité.

On parle de *mutation* lorsqu'un caractère est devenu différent en passant de l'ascendant au descendant, le caractère nouveau se transmettant par la suite, à travers les générations ultérieures, avec la même constance que le caractère qui a été remplacé.

On parle enfin de *modification durable* lorsque le milieu a agi de façon suffisamment profonde sur un individu (action de l'alcool par exemple) pour que ses descendants s'en ressentent pendant plusieurs générations (les résultats obtenus par l'*autodomestication* humaine rentrent dans les modifications durables).

Quant à la *modification simple*, elle n'est plus le fait de l'hérédité, mais le simple résultat du milieu, la modification subie disparaissant dans la lignée (plante transplantée, par exemple, du sommet d'une montagne à son pied) dès que les êtres en question sont replacés au sein du milieu primitif (les résultats obtenus par l'*automodelage* du faciès et de l'allure, chez l'Homme, rentrent dans les modifications simples).

La propriété de l'organisme de réagir à certaines conditions du milieu par certains changements de sa destinée est dite *variabilité du phénotype* (ou « modifiabilité »).

Nous distinguons deux formes de variabilité. L'une consiste dans la gradation progressive d'un caractère comparable au changement de longueur d'une baguette métallique selon la température. L'autre ne témoigne d'aucune transition progressive. Les différentes modi-

fications, dans ce cas, sont plus ou moins nettes l'une de l'autre, de façon comparable aux états solide, liquide et gazeux de corps fusibles et vaporisables. La première modalité du phénotype s'appelle *variabilité graduelle* ou *continue* (ou encore fluctuante) ; la seconde, *variabilité brusque* ou *discontinue* (ou encore alternative). La variabilité graduelle est la plus fréquente.

Comparons le poids de grains de haricots d'une certaine sorte, dont nous aurions acheté une grande quantité chez un marchand. Dans cette « population » (selon le terme consacré !) de haricots, dont nous ignorons complètement les relations de parenté, nous constatons une certaine variabilité du poids des grains, ce poids variant par exemple entre 20 et 90 centigrammes. Si nous établissons des catégories comprenant les grains pesant 20 à 25 centigrammes, 26 à 30, 31 à 35, etc., jusqu'à 90 centigrammes et dénombrons les grains appartenant à chaque catégorie, nous obtiendrons, pour exprimer les chiffres obtenus, une courbe dite courbe binomiale (parce qu'elle s'exprime algébriquement par un binôme) ou courbe de hasard ou mieux encore *courbe de variabilité*.

Etant donné une semblable variabilité de la population (population de haricots ici), c'est-à-dire d'une collection d'individus n'ayant entre eux aucun rapport génétique précis, il sera facile de vérifier que si l'on sélectionne, c'est-à-dire si l'on choisit, comme reproducteurs, les types extrêmes, leur descendance ressemblera plus à ces extrêmes qu'à l'ensemble de la population. Ainsi les haricots les plus grands donneront naissance à des haricots grands, les haricots les plus petits à des haricots petits.

Il semble donc, d'après cette première expérience, que la sélection ait été réellement efficace et qu'il ne reste plus qu'à employer la même méthode pour obtenir des formes à grains de plus en plus gros ou de plus en plus petits jusqu'à une certaine taille limite. Pour cela choisissons à nouveau dans la descendance des gros grains les grains les plus lourds, dans la descendance des petits grains les plus petits et semons-les. Or, contrairement à ce que l'expérience précédente permettait, semble-t-il, de prévoir, les descendants de ces grains présentent exactement la même courbe de variation que les parents, et cela dans les deux cas. On peut vérifier que, quel que soit le poids des grains semés, qu'ils appartiennent aux catégories les plus légères, les plus lourdes ou de valeur moyenne, le résultat reste toujours le même et qu'il en est ainsi pendant autant de générations que l'on voudra. La sélection est désormais inefficace.

On peut ainsi, dans une population, isoler par sélection une série de lignées, maintenues pures par autofécondation. Une fois séparées du reste de la population, elles se montrent indéfiniment stables et n'offrent plus aucune prise à la sélection. Ces lignées pures, stables, sont ce que l'on appelle encore les *génotypes* ou *espèces élémentaires*. Certaines espèces linnéennes renferment en réalité des centaines de ces espèces élémentaires.

Cependant, ce qui est stable, dans une lignée pure, ce n'est pas un type absolument rigide, exactement reproduit dans tous les descendants, c'est une certaine courbe de variabilité caractéristique.

La variabilité que présente une espèce élémentaire,

et qui se traduit par une courbe constante, tient certainement à ce que les divers grains ne se forment jamais dans des conditions identiques. La grosseur des grains dépend de facteurs multiples, tel que les conditions d'éclaircissement de chaque pied, le nombre et la dimension des feuilles, le nombre des gousses, celui des grains dans chaque gousse. Suivant les façons multiples dont ces facteurs sont combinés, un grain recevra beaucoup de nourriture, un autre moins, avec tous les intermédiaires possibles.

Nous saisissons ainsi sur le vif l'action des conditions extérieures dans la réalisation du type apparent de chaque individu, de ce que l'on appelle le *phénotype*. Un génotype est donc, à chaque génération, formé d'une collection de phénotypes, en relation avec les diverses circonstances des développements individuels. Mais — et nous touchons ici au point essentiel de cette étude de la variation — il est, au point de vue héréditaire, indifférent que le parent appartienne à un phénotype ou à un autre, qu'il se soit développé dans des conditions bonnes, moyennes ou mauvaises. Il peut être gros, petit ou de taille intermédiaire ; dans tous les cas, les descendance des différents individus seront rigoureusement comparables, présenteront la même courbe de variabilité, celle qui est caractéristique du génotype auquel ils appartiennent tous.

Cela revient à dire que les petites variations individuelles, phénotypiques, dépendant des circonstances extérieures, ne sont pas héréditaires. Ce qui est héréditaire, c'est une certaine constitution qui fait que tous les individus d'un même génotype réagissent toujours de la même manière aux conditions du milieu, quel que soit le phénotype des parents. Cette constitution héréditaire est ce qu'on appelle encore la *constitution génotypique* ou *patrimoine héréditaire* d'une lignée pure. Ce patrimoine est stable et largement indépendant des fluctuations du milieu extérieur.

## JUMEAUX

La meilleure méthode d'observation de la variabilité péristatique ou modifiabilité chez l'Homme, est l'étude des jumeaux. Il faut cependant soigneusement distinguer entre : les faux jumeaux, biovulaires ou bivitelins, et les jumeaux vrais, monovulaires ou univitellins.

*Des jumeaux monovulaires se produisent par scission d'une disposition unique à l'origine, mais cette scission peut avoir lieu à différentes étapes du développement de l'œuf fécondé. Si la scission a lieu tardivement, les deux jumeaux resteront dans la même enveloppe, le même « chorion » ; ils seront monochorionés. Les jumeaux monochorionés sont toujours monovulaires, c'est-à-dire des jumeaux vrais.*

On croyait autrefois que quand les deux jumeaux ont chacun leur enveloppe, lorsqu'ils sont *dichorionés*, on a affaire à de faux jumeaux, à deux jumeaux provenant de deux dispositions à l'origine, c'est-à-dire de deux fécondations simultanées. Ce n'est cependant pas toujours le cas. Nous avons dit que la scission peut avoir lieu à des étapes différentes du développement de l'œuf fécondé. Si la scission d'une disposition unique a lieu tardivement, les deux jumeaux peuvent avoir chacun leur enveloppe, être dichorionés et n'en être pas moins monovulaires. Quant aux jumeaux provenant de 2 fé-

condations quasi simultanées, c'est-à-dire de deux dispositions à l'origine, ils ont naturellement, comme mentionné plus haut, chacun leur enveloppe, ils sont dichorionés.

Donc : les jumeaux monochorionés sont toujours monovulaires ; les jumeaux dichorionés peuvent être indifféremment monovulaires et biovulaires.

Et voici maintenant ce qui est important. En conséquence de leur origine unique, *des jumeaux monovulaires sont des humains à patrimoine héréditaire semblable. Ils correspondent à l'espèce élémentaire pure* qu'on obtient en botanique et en zoologie par sélection, tandis que de faux jumeaux ne se ressemblent ni plus, ni moins, que des frères ou des sœurs d'âge différent.

La similitude de jumeaux monovulaires est renversante. Ainsi, vous savez l'extrême rareté de dessins papillaires identiques et l'on a calculé que, chez des

sujets normaux, 16 détails papillaires ne se rencontrent identiques sur 2 humains que 1 fois sur près de 4 milliards 300 millions d'individus (raison pour laquelle la police judiciaire a recours à la comparaison des empreintes digitales, à ce qu'on appelle la dactyloscopie, pour reconnaître les sujets qu'elle recherche). Or, sur des jumeaux vrais, on a compté jusqu'à 30 détails papillaires identiques.

Dans quel rapport se trouvent les modifications occasionnées par le milieu avec les différences héréditaires habituelles dans une population donnée ? On obtient une vue particulièrement précieuse du *rapport des forces de l'influence mésologique et de l'influence héréditaire chez l'Homme* en répartissant en 3 groupes les observations faites sur les jumeaux, selon le graphique suivant :

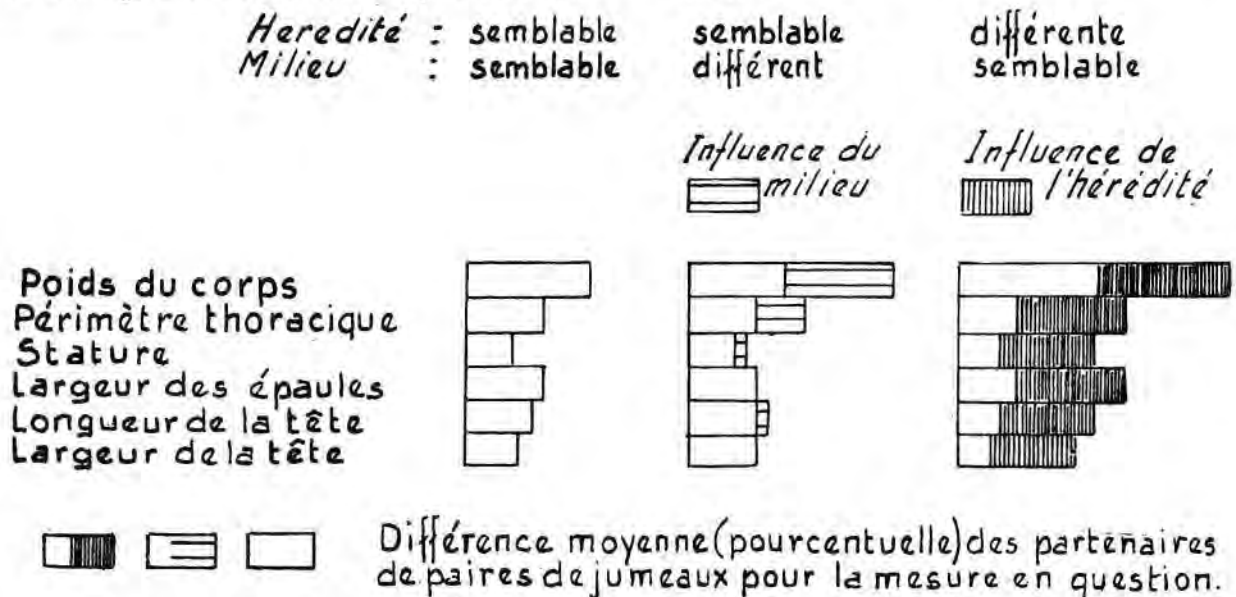


Fig. 1. — Participation de l'hérédité et du milieu à la formation de différences dans certaines mesures du corps (D'ap. v. Verschuer.)

Quand on juge la condition de jumeaux, on doit toujours avoir à l'esprit qu'une grossesse gémellaire représente déjà, en soi, une circonstance péristatique extraordinaire. Un peu moins des 3/4 de toutes les grossesses gémellaires atteignent le dixième mois ! La raison en est à rechercher dans une distension exagérée de l'utérus et dans les maladies plus fréquentes de la mère. De fausses couches et un trépas prématuré se produisent plus fréquemment chez les jumeaux monovulaires que chez les bi-ovulaires. La mort avant et peu après la naissance est aussi probablement plus élevée chez les enfants jumeaux.

Des jumeaux de sexe différent (ce qu'on appelle des couples de jumeaux, qu'on désigne par les lettres PZ) sont toujours bi-ovulaires, étant donné que le sexe est conditionné héréditairement, comme nous le verrons. Parmi les paires de jumeaux de même sexe, on fait la différence entre monovulaires (EZ) et bi-ovulaires (ZZ) au moyen de la *diagnose de similitude*. A cet effet, on compare de nombreux caractères héréditaires dont on sait qu'ils ne présentent qu'une faible possibilité de modification. Les caractères qui se sont révélés particulièrement précieux sous ce rapport sont les groupes sanguins et d'autres propriétés héréditaires telles que la couleur des yeux, des cheveux et de la peau, la nature

des cheveux, les traits physiologiques du visage (les sourcils, le nez, les lèvres, le menton), la forme et la position des dents, la forme de l'oreille externe, les vaisseaux cutanés, les crêtes papillaires de la pulpe des doigts, de la paume des mains et de la plante des pieds. La confiance que mérite une diagnose de similitude uniquement appuyée sur des caractères morphologiques a été mise à l'épreuve de contrôles sérologiques : dans aucun cas de jumeaux monovulaires, on n'a pu constater de différence dans les caractères sérologiques héréditaires. L'état du placenta ne peut servir que conditionnellement : comme nous l'avons dit, les jumeaux nés dans une enveloppe unique (monochorionés) sont toujours monovulaires, ceux nés dans des enveloppes séparées (dichorionés) peuvent être monovulaires ou biovulaires.

Il se produit une naissance gémellaire sur 80 à 85 naissances. La fréquence du phénomène est cependant très diverse selon les régions du globe. Les naissances gémellaires sont plus abondantes dans les pays du Nord de l'Europe que dans les zones chaudes. Les jumeaux sont un peu plus fréquents à la campagne qu'à la ville. Un quart des paires de jumeaux sont monovulaires. On n'observe au Japon une naissance gémellaire que sur 150 à 200 naissances, mais les jumeaux monovulaires y

sont tout aussi nombreux qu'en Europe ; la rareté des naissances gémeillaires au Japon ne concerne donc que les jumeaux bi-ovulaires. Il y a donc des différences raciales quant à l'apparition de naissances gémeillaires.

**LES CHROMOSOMES  
PORTEURS DES APTITUDES HEREDITAIRES**

Tout individu est fait de la réunion de deux cellules germinales, mâle et femelle. Les cellules germinales,

qui sont des cellules incomplètes en comparaison de celles du reste du corps, ont reçu le nom de *gamètes*. La fusion d'un gamète mâle et d'un gamète femelle forme un *zygote*. Il est nécessaire, avant tout, que nous nous rendions compte du cercle vital conduisant du premier zygote, point de départ d'un individu, à la production, par cet individu, de gamètes, qui, avec les gamètes d'un autre individu, créeront de nouveaux individus. Les 4 groupes de dessins qui suivent aideront à cette compréhension (Fig. 2 à 5).

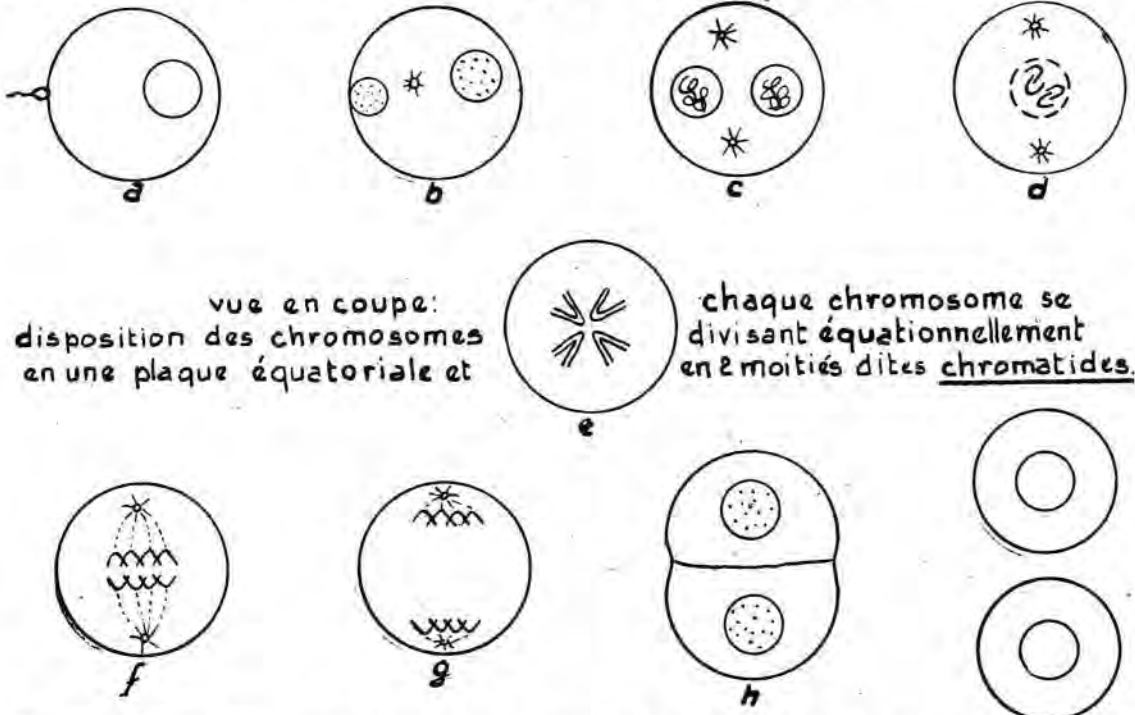


Fig. 2. — Schéma du premier stade de la création d'un nouvel être : Rencontre du gamète mâle (spermatozoïde) et du gamète femelle (ovule), leur fusion en un premier zygote, cellule complète initiale du nouvel être et, simultanément, première division de la première cellule en deux cellules.

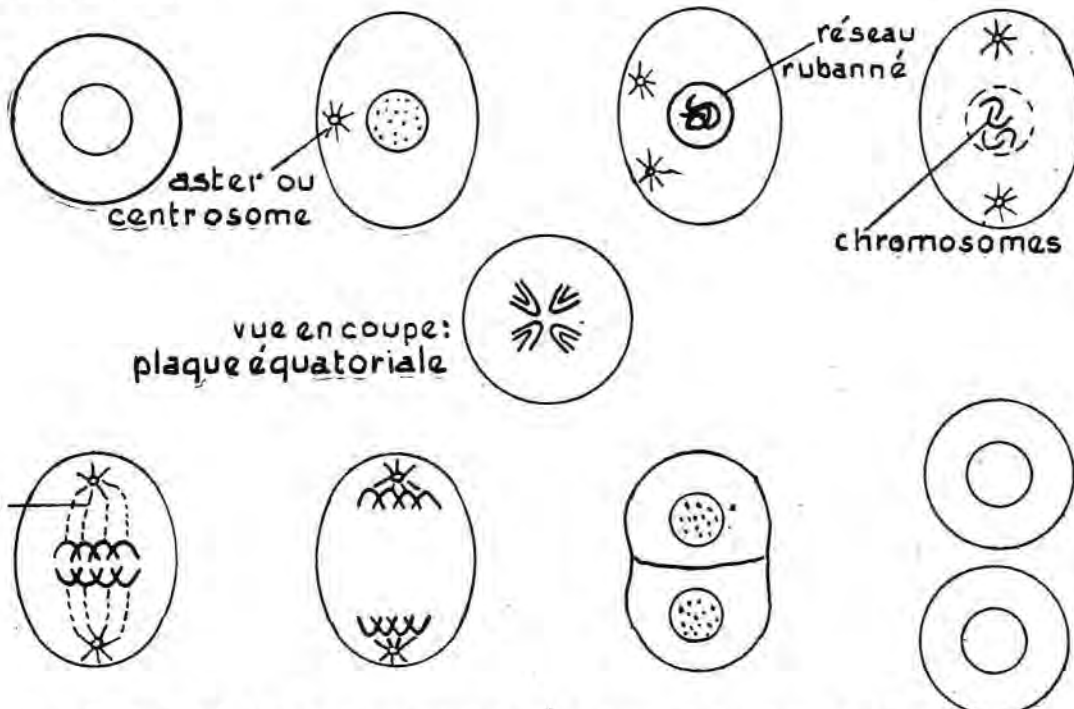


Fig. 3. — Schéma de la division, par cariocinèse ou mitose, que subissent de la naissance à la mort, les cellules du soma de l'organisme (c'est-à-dire toutes les cellules sauf les cellules germinales). Même processus qu'au schéma précédent, sauf qu'au lieu que la division soit provoquée par la rencontre de deux cellules incomplètes mâle et femelle, cette division a lieu par forces internes, c'est-à-dire par segmentation spontanée des cellules qui possèdent en elles les principes mâle et femelle.

Ainsi, lors de la fécondation, le spermatozoïde (gamète mâle) pénètre à travers l'enveloppe de l'ovule (gamète femelle). Les deux noyaux cellulaires s'accostent et le premier zygote est constitué. Mais, phénomène qu'il faut bien garder à l'esprit, la fusion des deux gamètes et la première segmentation du premier zygote ainsi formé ont lieu simultanément, sont un seul processus. Les noyaux cellulaires contiennent les filaments nucléaires dits chromosomes (ou corps colorés, du grec *chromos*, la couleur et *soma*, le corps), faciles à déceler au moyen de colorants spéciaux. Les chromosomes sont les porteurs des aptitudes héréditaires maternelles et paternelles, qui s'unissent chez l'enfant.

Lors de la fécondation, le zygote, ou cellule première du nouvel organisme, reçoit de l'ovule (gamète maternel), beaucoup plus gros que le spermatozoïde, le corps cellulaire ou *plasma* cellulaire et, comme nous l'avons vu, un noyau cellulaire muni d'une garniture simple (effectif réduit de moitié) de chromosomes ; d u

spermatozoïde (gamète paternel), le zygote reçoit le *centrosome* ou corpuscule central (aster) et un noyau cellulaire également muni d'une garniture de chromosomes. Chacun des parents fournit ainsi une garniture de chromosomes ; de plus, la mère seule donne le corps cellulaire, tandis que le père dispense l'appareil de segmentation qu'est le centrosome.

On ne connaît rien des prédispositions héréditaires dans le centrosome. Nous savons par contre que la composition du plasma est importante pour les phénomènes d'hérédité. Le plasma est le matériel de construction pour tous les caractères. Il y a des différences de plasma entre les espèces et aussi entre les races. Ces constatations ont été principalement faites chez des plantes et des insectes. La composition du plasma s'appelle aussi *plasmotype* ou *plasmon*. Nous n'avons encore, cependant, aucune lumière sur la signification du plasmon dans les processus héréditaires chez l'Homme ; aussi ne pouvons-nous pas mettre le plasmon à contribution pour notre exposé pratique des phénomènes de l'hérédité. Nous devons nous en tenir aux enseignements que nous apporte l'observation de l'activité chromosomique.

Le noyau cellulaire se compose, pour chaque espèce, d'un nombre invariable de chromosomes, qui ne se multiplient que par segmentation et ne se forment jamais spontanément. Les cellules germinales mûres, ou gamètes, contiennent, répétons-le encore, un demi-effectif de chromosomes, les autres cellules de l'organisme un effectif complet. Comme la figure 6 (page ci-contre) l'a montré, la réduction à la moitié de la garniture chromosomique s'effectue par le moyen de la *première segmentation de maturité*. Toutes les autres divisions cellulaires de l'organisme sont des *segmentations équationnelles* consistant en une division en long des chromosomes (c'est aussi le cas de la seconde segmentation de maturité, dont le rôle, peu net, doit être un rôle d'harmonisation préparatoire, avant la fusion éventuelle avec un gamète de sexe opposé).

Les cellules germinales de l'Homme, gamètes mâles ou femelles, contiennent 24 chromosomes (un génome de 24), les cellules de son corps 48 (deux génomes de 24 chromosomes). En d'autres termes, ces 48 chromosomes des cellules de l'organisme (ou *soma*) sont groupés en 24 paires ; aussi dit-on que les cellules du soma ont une *constitution diploïde* (du grec *diploûs*, double). Quant aux cellules germinales, cellules du « germen », les gamètes, ne possédant que 24 chromosomes simples au lieu de 24 paires de chromosomes, sont dits avoir une *constitution haploïde* (du grec *haploûs*, simple). Chaque chromosome du spermatozoïde trouve dans l'ovule le chromosome qui lui correspond et reconstitue une paire avec lui. De cette manière, nous retrouvons donc l'ovule fécondé avec ses 48 chromosomes, dont 24 fournis par le père et 24 par la mère. Et ce nombre de 24 paires de chromosomes sera celui des cellules du nouvel individu jusqu'au moment où, à son tour, il formera des gamètes de constitution haploïde à 24 chromosomes.

\*  
\*\*

Lorsque, par suite d'une mutation, une aptitude héréditaire ou gène (les gènes sont logés dans les chromosomes) est devenu pathologique, le gène pathologique peut exister sur l'un et l'autre chromosome de la

paire qui est en jeu dans le cas particulier ; on dit alors que le sujet est *homozygote* (du grec *homoïos*, semblable et *zugon*, la paire) pour le gène ou pour le caractère pathologique en question. A noter qu'un individu normal, porteur du gène normal sur les deux éléments de la paire chromosomique, est, lui aussi, homozygote.

Mais lorsque l'un seulement des deux chromosomes porte le gène pathologique, l'autre portant le gène sain ou normal, l'individu qui possède ces deux chromosomes dissemblables est dit *hétérozygote* (du grec *heteros*, autre, et *zugon*, la paire) pour le gène ou le caractère en question.

Conception essentielle : ces deux gènes, l'un pathologique et l'autre normal, sont des gènes de même fonction mais d'effets dissemblables. L'un par rapport à l'autre, ils sont appelés gènes *alléomorphiques* ou *allémorphes* (du grec *allélôn*, les uns les autres) ou simplement *allèles*.

Mais deux gènes allèles ne sont pas dans un rapport d'égalité fonctionnelle. Quand l'un d'eux produit son effet (de santé ou de maladie) aussi bien s'il est présent sur un seul chromosome de la paire en question que sur les deux, on dit qu'il est *dominant*. Quand il ne produit son effet que s'il existe sur les deux chromosomes de la paire, on dit qu'il est *récessif*. Il est clair que si un gène est dominant, son allèle est récessif et vice-versa.

Les individus qui sont porteurs d'un gène dominant peuvent être soit homozygotes, soit hétérozygotes. Si le gène est de même qualité pour les deux chromosomes de la paire, l'individu est homozygote ; si la qualité est différente pour les deux gènes (qualité normale par contraste avec qualité pathologique), l'individu est hétérozygote. L'individu hétérozygote a la même apparence que l'individu homozygote qui est porteur de deux gènes dominants au lieu d'un seul. Leur génotype est par contre différent, puisqu'ils ne possèdent pas les mêmes gènes, le même génome, mais leur apparence extérieure, leur *phénotype* est identique.

#### DOMINANCE ET RÉCESSIVITÉ

Avant de parler des trois modalités de l'hérédité : hérédité dominante, hérédité récessive, hérédité liée au sexe, il faut brièvement remémorer ce qu'est la dominance et la récessivité. Le thème a été développé dans le n° 1 de *L'Ethnie Française*, avec 6 graphiques. Un seul graphique synthétique suffira ici, avec le rappel des 3 lois découvertes par Johann MENDEL (Père Gregor de l'ordre des Bénédictins) en croisant des variétés différentes de pois de senteur dans le jardin de son couvent à Brunn (1).

Ces 3 lois ou règles sont :

- 1° la loi d'uniformité des hybrides de première génération ;
- 2° la loi de maintien séparé des caractères parentaux ;
- 3° la loi de regroupement indépendant des caractères parentaux (2).

Les faits sur lesquels reposent ces lois mendéliennes sont en résumé les suivants :

Pour la loi d'uniformité : le croisement de 2 indi-

(1) Certains auteurs, français en particulier, parlent des « 2 lois » de Mendel. Certes, il y a bien 2 grandes lois, mais, malheureusement, ce ne sont pas les lois 1 et 2 lorsqu'on en compte 3, mais les lois 2 et 3. De là parfois des confusions !

(2) Il nous faut nous expliquer sur cette nomenclature, qui

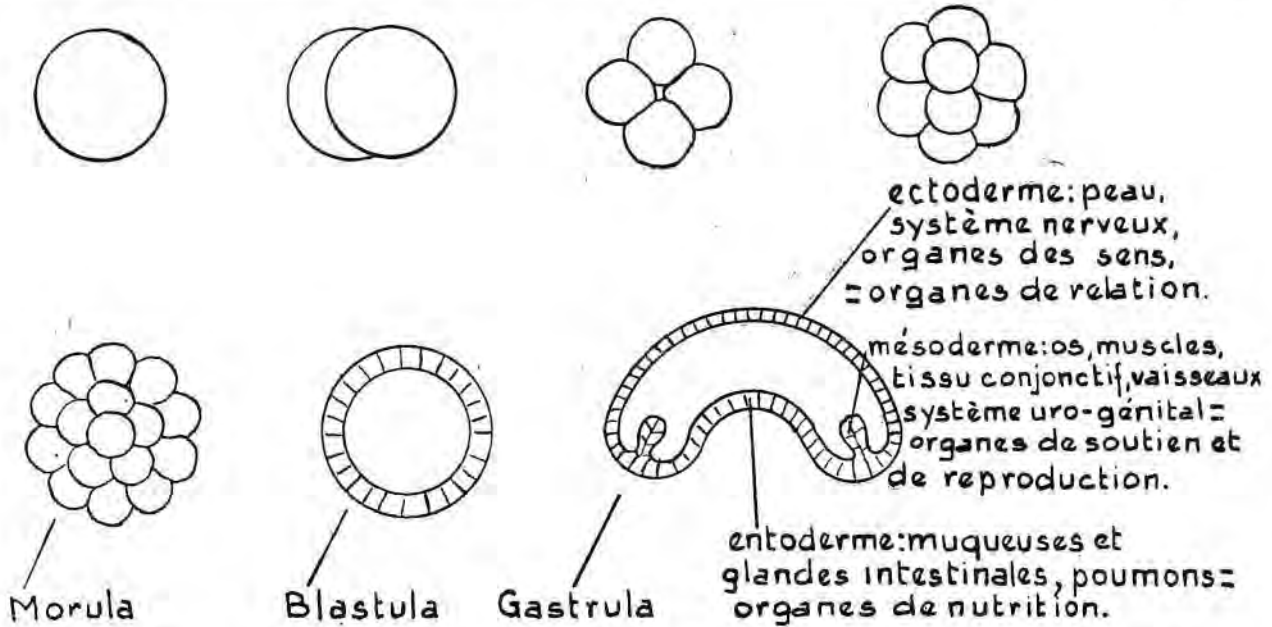


Fig. 4. — La multiplication de la cellule initiale et la production qui en dérive de tous les tissus et organes du corps.

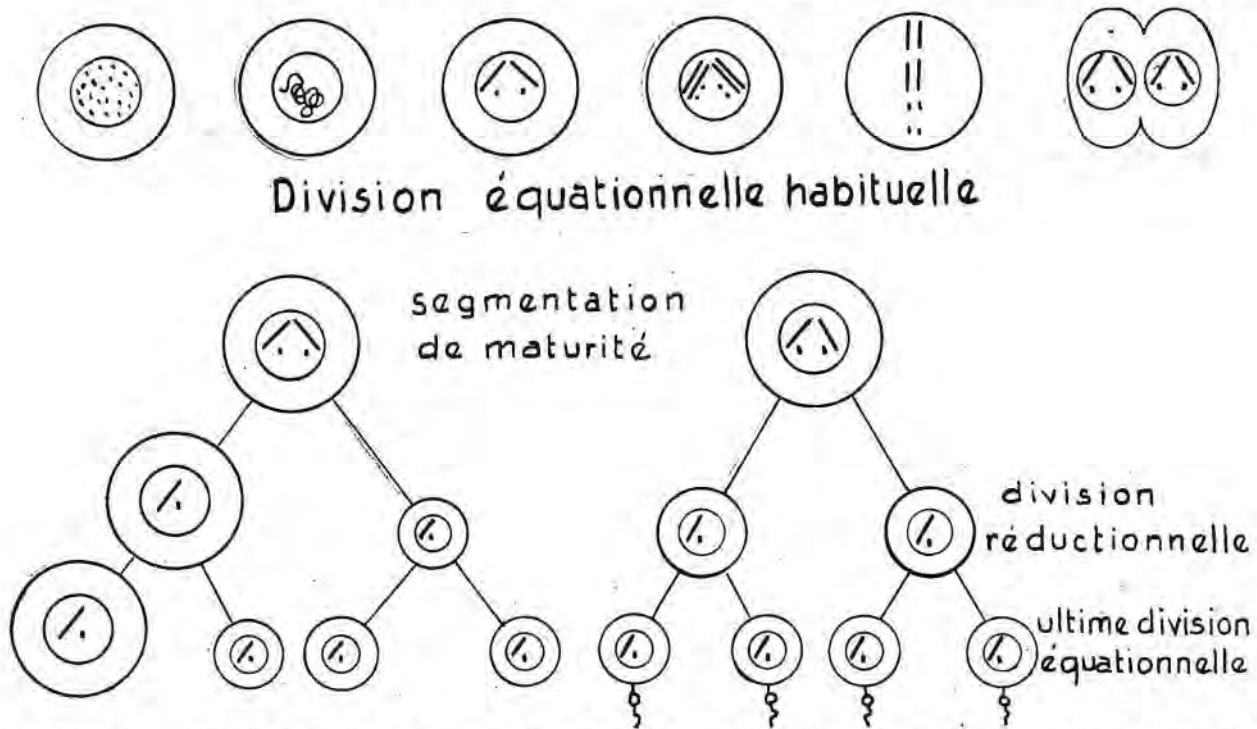


Fig. 5. — La formation spéciale des cellules germinales, par division non plus équationnelle, comme pour toutes les autres cellules, mais par division réductrice. Le résultat en est que, tandis que les cellules du corps ont 2 génomes (2 fois 24, soit 48 chromosomes), les cellules germinales n'ont qu'un génome (1 fois 24 chromosomes dans l'espèce humaine). A gauche, formation d'un ovule (et de globules polaires abortifs); à droite, formation de spermatozoïdes.

n'est pas habituelle, sauf pour la première loi. Pour les deux autres, on dit communément :

pour la 2<sup>e</sup> : loi de disjonction ou de divorce des caractères parentaux

pour la 3<sup>e</sup> : loi de ségrégation indépendante ou de divorce indépendant desdits caractères.

En ce qui concerne la 2<sup>e</sup>, le terme de disjonction et surtout celui de divorce ne conviennent pas parfaitement, puisqu'il ne saurait y avoir divorce qu'entre ce qui a été uni. Or, on veut justement dire que les caractères parentaux ne sont jamais unis (même s'ils le paraissent parfois momentanément chez certains hybrides). On exprimera mieux les choses en parlant d'*étanchéité* ou de *maintien séparé* des caractères parentaux.

En ce qui concerne la 3<sup>e</sup> loi, ce qui vient d'être dit pour le terme de divorce reste valable. Quant à celui de ségrégation, il paraît indiquer une disjonction répétitive et des débutants réclament une terminologie marquant plus nettement la différence des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lois, essentiellement exprimée par l'adjectif « indépendant ». Nous dirions donc : loi du *lotissement indépendant* ou mieux encore, pour bien marquer qu'il s'agit du jeu simultané de plusieurs caractères se rassemblant sur de nouvelles bases : loi du *regroupement indépendant* des caractères parentaux.

vidus appartenant à 2 variétés (races) différentes produit des rejetons qui, selon les espèces, seront différents d'un croisement à l'autre, mais qui, pour un croisement, seront tous semblables entre eux. Ainsi, comme le montre la figure 6, à droite, si dans une espèce, on croise une plante à fleurs rouges avec une plante de même espèce à fleurs blanches (race différente), toutes les fleurs des rejetons seront rouges et ne seront pas les unes rouges, les autres blanches. Pour telle autre espèce, dont 2 races auraient aussi l'une des fleurs rouges, l'autre des fleurs blanches (Fig. 6, au centre), les fleurs des rejetons seront toutes roses. Enfin, pour une troisième espèce (Fig. 6, à gauche), les fleurs des rejetons seront panachées, c'est-à-dire qu'elles présenteront des plaques rouges et des plaques blanches côte

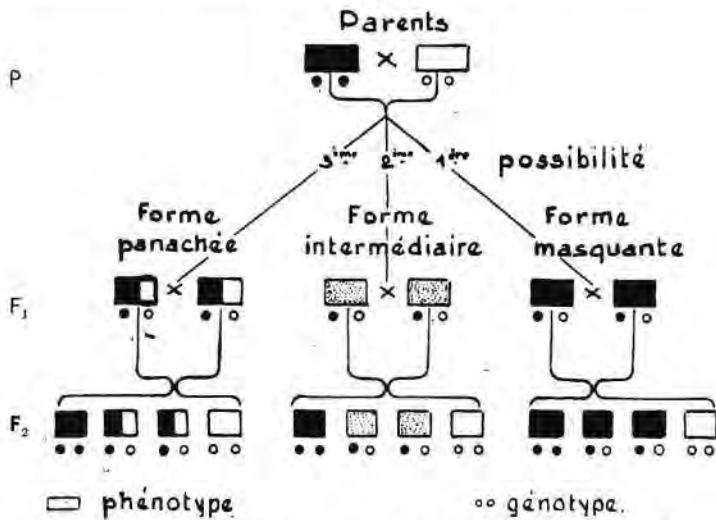


Fig. 6. — Schéma démontrant les deux premières lois mendéliennes d'uniformité des hybrides de première génération et de disjonction des caractères.

à côté sur chacune d'elles. Les premiers rejetons métis peuvent donc présenter des aspects variés, mais, pour un même croisement, ils présenteront tous un même aspect uniforme.

*Pour la loi de maintien séparé des caractères :* les rejetons des rejetons — et cela dorénavant pour X générations — n'ont pas tous le même aspect, le même phénotype, que les rejetons de première génération. Sans doute, la moitié des rejetons, pour chaque génération, ont le même aspect (les deux carrés centraux pour chacun des trois groupes de la 2<sup>e</sup> génération des enfants), mais les deux autres quarts reprennent l'un le phénotype d'un parent, l'autre le phénotype de l'autre parent. C'est là la preuve que, chez les rejetons de la 1<sup>re</sup> génération, et dans chacune des générations suivantes, chez la moitié des rejetons, les gènes porteurs des aptitudes héréditaires ne sont pas fusionnés, mais restent disjoints. La modalité de droite a été subsidiairement révélatrice de la dominance possible d'un caractère sur son caractère alléomorphe, non pas disparu mais masqué et dit récessif — révélation la plus sensationnelle, à première vue, des lois de MENDEL.

Les proportions de 50 % et de 50 %, et dans ces derniers 50 %, de 25 % et de 25 %, n'ont rien de cabalistique : C'est le même résultat qu'on obtient, dans le jeu de pile ou face, avec une pièce de monnaie ; si l'on se contente de la lancer en l'air 10 fois, on obtiendra rarement 5 fois le recto et 5 fois le verso, mais si on la jette 1.000 fois, on aura réellement environ 500 fois le recto et 500 fois le verso. Les proportions mentionnées peuvent donc être en défaut pour tel cas précis, mais se retrouvent dans les grands nombres.

*Pour la loi de regroupement indépendant des caractères :* les faits qui s'y rapportent, et qui sont le phénomène le plus essentiel mis en évidence par les expériences mendéliennes, ne se lisent pas sur la figure 6, mais bien sur la figure 7 empruntée à GUYÉNOT. Ce phénomène n'apparaît en effet que si l'on croise entre elles des races différant par au moins deux paires (et non pas comme jusqu'ici par une seule paire) de caractères alléomorphes. Aussi appelle-t-on cette situation le dihybridisme (hybridisme double, c'est-à-dire de deux caractères).

Ce croisement d'individus différant par 2 paires de caractères allèles, démontre, d'abord que les premiers rejetons sont uniformes (les deux caractères d'une des races étant dominants sur les deux caractères allèles) comme le veut la première loi d'uniformité, puis, que les rejetons de 2<sup>e</sup> génération présentent 4 phénotypes, selon les proportions de 9, 3, 3 et 1. Les ailes longues et la couleur claire de cette *Drosophile* étant dominants par rapport aux ailes courtes et à la couleur noire, on a, à côté du dominant parental (au nombre de 9) et du récessif parental (au nombre de 1), des individus clairs à ailes courtes (3) et des individus noirs à ailes longues (3), c'est-à-dire dont les caractères sont groupés en sens inverse. Cela ne peut se comprendre que si l'on admet que, lors de la formation des gamètes des hybrides de la génération F<sub>1</sub>, les caractères de la paire allèle clair-noir ont été ségrégués (séparés) indépendamment des caractères de la paire allèle ailes longues-ailes courtes. Ainsi la répartition des caractères dans les gamètes de l'hybride est indépendante de la façon dont ces caractères étaient groupés chez les parents. Cela peut donner lieu à des races pures nouvelles, quand deux rejetons hybrides ont la même constitution homozygote, mais

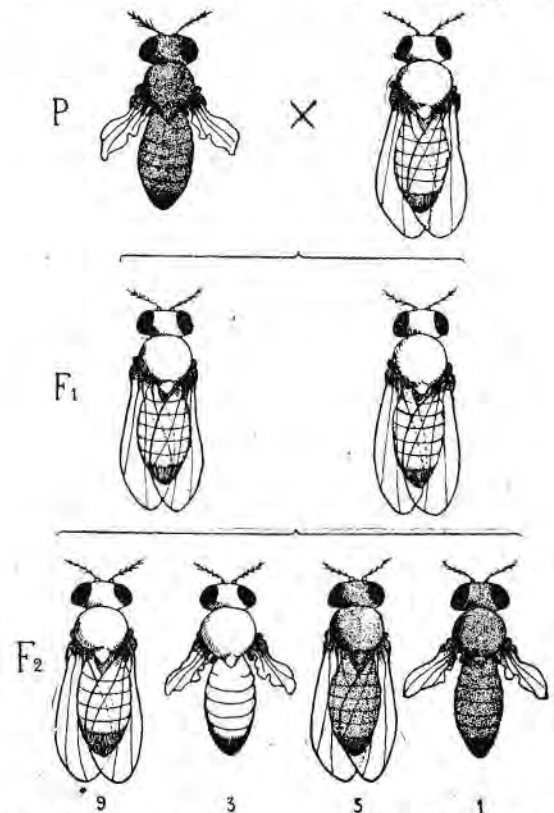


Fig. 7. — Croisement de deux races de *Drosophila melanogaster* l'une noire à ailes courtes (caractères récessifs), l'autre claire et à ailes longues (caractères récessifs), démontrant, par la production de 4 types en deuxième génération des hybrides, la troisième loi de MENDEL, loi de regroupement indépendant des caractères. (D'après GUYÉNOT.)

on remarquera que, dans ces races, il n'y a pas fusion de deux caractères d'une même paire allèle, mais simple juxtaposition.

Mais il peut y avoir plus de deux paires allèles et alors la complication peut être telle que le tableau en devient indéchiffrable, et, pour d'autres complications du schéma initial, nous renvoyons aux développements éventuels ultérieurs.



# BIBLIOGRAPHIE

THOMAS-CHEVALLIER (Hubert). — 1942. — *La protection légale de la race. Essai sur les lois de Nuremberg.* — Paris, Presses Universitaires de France, in-16°, 212 p.

L'auteur, docteur en droit et avocat de Nancy, a écrit son ouvrage dans un camp de prisonniers de guerre. C'est remarquable, puisque les sources bibliographiques dans ce milieu sont sans doute limitées, et c'est là une circonstance qui excuse certaines expressions inadéquates, ainsi que quelques références méritant un crédit plus que limité.

Rétablissons d'abord, entre autres noms propres estropiés, celui du père de l'eugénique, qui est GALTON (et non pas CARTON : p. 38).

La nomenclature des races, même si les subdivisions admises sont correctes, n'est pas satisfaisante (pp. 56 et 75 en particulier) :

Sur le vocable de race *nordique*, chacun est d'accord.

La race *falique* est la même que la race *dalique* ; mentionnons que « falique » vient de Westphalie (le *ph* étant remplacé par un *f*) et que « dalique » vient de Dalécarlie (province de Suède). Ceci n'est pas une critique, mais une explication.

Il faut de même bien s'entendre sur le terme de race « occidentale », traduit de « westisch » (terminologie GUENTHER) que l'on continue à appeler chez nous race *méditerranéenne* ; il est vrai que ce dernier vocable est souvent employé de façon trop large ; on pourrait concilier les deux appellations en parlant de race *ouest-méditerranéenne*.

La race « baltique-orientale » se dit en général race *est-baltique*, traduction littérale de terme « ost-baltisch » créé par NORDENSTRENG. Nous allons voir tout à l'heure le danger de l'adjectif « oriental ».

En effet, l'auteur parle ensuite de la race « orientale » tout court, traduit d'« ostisch ». Or, ce que GUENTHER a ainsi désigné est couramment connu sous le nom de race *alpine*. Il est de toute nécessité de l'indiquer. L'adjectif « oriental » est d'autant moins admissible qu'il a d'abord été employé par DENIKER pour désigner la race est-baltique plus haut mentionnée (avec une conception d'elle légèrement différente), et, surtout, qu'il est aujourd'hui en vogue pour qualifier, selon la terminologie d'Eugène FISCHER, la race *araboïde*. Cette appellation d'« orientale », ou d'« orientaliste », ou d'« orientaloid », est d'ailleurs excellente ; elle est peut-être même préférable au terme d'« araboïde ». Mais cela, à condition qu'on ne qualifie de race orientale que cette entité de la Méditerranée orientale. Car THOMAS-CHEVALLIER, par deux fois, sur une même page, parle d'abord de la « race orientale » pour dire l'alpine, puis pour désigner celle du Levant. C'est naturellement inadmissible.

Sur la race *dinarique*, tout le monde est d'accord.

Quant à la race dite « sudète » (foncée, de petite stature, à crâne rond avec certains caractères de primitivité), elle est une variante de l'alpine, et n'aurait peut-être pas été particulièrement relevée sans les événements des dernières années. On peut, dans une nomenclature à grands traits, la laisser tomber et donner comme éléments composants de l'ethnie allemande les 6 races : nordique, falique, est-baltique, alpine, dinarique et ouest-méditerranéenne (avec prédominance des types nordique et alpin).

Puis la race « préasiatique » doit être appelée *antéro-asiatique* (ou anatolienne), le préfixe *pré* étant réservé pour ce qui est antérieur chronologiquement, (« préhis-toire » par exemple).

Enfin, le terme de « kamitique » ou « hamitique » est plus une appellation linguistique que racologique ; dans ce dernier cas, il nécessite une précision supplémentaire.

Puisque nous en sommes aux critiques, relevons encore que le grand et très utile tableau (ad p. 172) des mariages possibles judéo-aryens en Allemagne omet, de même que le texte (p. 134), de mentionner ce qui en est des unions entre mélangés de Juifs au 1<sup>er</sup> degré (demi-Juifs). Comme toutes les autres combinaisons possibles sont envisagées, c'est certainement un oubli et le renseignement

a son intérêt quand on sait que les mariages entre mélangés de Juifs au 2<sup>e</sup> degré (quart-de-Juif) sont interdits (en réalité, les unions entre mélangés au 1<sup>er</sup> degré sont autorisées).

Mais ces critiques de surface formulées, il n'y a que du bien à dire du petit livre de THOMAS-CHEVALLIER, dont la matière est exposée avec une extrême clarté et qui rendra, pour l'instruction du public, le plus grand service.

Il sera utile pour nos lecteurs de préciser la qualification allemande des Juifs et mélangés de Juifs, ainsi que d'indiquer leurs possibilités matrimoniales.

Tandis que la France ne connaît que des citoyens et des étrangers, l'Allemagne reconnaît : des citoyens du Reich (sélection), des ressortissants de l'Etat, des étrangers (les Juifs et mélangés de Juifs sont soit étrangers, soit ressortissants de l'Etat).

Les Juifs sont ceux dont 3 ou 4 grands-parents sont Juifs.

Les mélangés au 1<sup>er</sup> degré sont ceux dont 2 grands-parents sont Juifs, ce que l'on appelle ici des demi-Juifs.

Les mélangés au 2<sup>e</sup> degré sont ceux dont 1 grand-parent est Juif, ce que l'on appelle les quart-de-Juif.

D'autre part, un « sang allemand » se définit par lui-même. Un « sang apparenté » est un sang européen (non-Juif) en dehors d'Allemagne. Ensemble, ils forment ce que l'on appelle ici le « sang aryen ».

Résumons maintenant les possibilités matrimoniales légales, judéo-aryennes, en Allemagne (en sus du mariage toujours possible avec un étranger) :

1. Les citoyens du Reich ne peuvent pas épouser un Juif, mais un quart-de-Juif (et un demi-Juif avec autorisation spéciale).

2. Les quart-de-Juif ne peuvent épouser un Juif ou un autre quart-de-Juif, mais un Aryen (ou un demi-Juif avec autorisation spéciale).

3. Les demi-Juifs ne peuvent épouser un Juif, mais un autre demi-Juif (ou, avec autorisation spéciale, soit un Aryen, soit un quart-de-Juif).

4. Un Juif ne peut épouser ni un Aryen, ni un quart-de-Juif, ni un demi-Juif, mais seulement un Juif.

L'interdiction aux quart-de-Juif de s'épouser entre eux ou d'épouser un Juif s'explique par l'obligation dans laquelle on veut mettre les quart-de-Juif de passer complètement dans le camp aryen.

D'autre part, l'interdiction de mariage entre Juif et demi-Juif s'explique, comme celle entre Juif et quart-de-Juif, par le refus d'abandonner du sang aryen aux Juifs (le jour par exemple, où ils seraient parqués sur un territoire propre).

Par ailleurs, étant donné ce qui a été dit (cf. article de tête) de la dominance des propriétés juives chez les demi-Juifs, on comprend que le mariage entre un demi-Juif et un Aryen ou entre un demi-Juif et un quart-de-Juif, ne soit permis qu'avec autorisation spéciale.

La porte qui reste la plus largement ouverte aux demi-Juifs, c'est le mariage entre eux. On en voit sans doute le danger : celui de perpétuer le statut des demi-Juifs, d'en faire une caste de demi-sang entre les pôles juif et aryen, quelque chose dans le genre de la caste des Maranes.

Cette situation du demi-Juif, peu satisfaisante pour chacun, fait voir combien il est nécessaire de s'opposer à la réalisation de toute nouvelle union judéo-aryenne, postulat auquel la France effective désobéit chaque jour, tandis que la France officielle laisse faire.

Le problème des mariages judéo-aryens est un de ceux qui méritent d'être suivis au plus près parmi ceux qui se posent devant l'ethnie française, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes attardé à son sujet, mais le petit livre de THOMAS-CHEVALLIER, par son étude des grandes lois allemandes sur la protection du sang et sur la protection de la santé, passe en revue tous les problèmes que comporte cette protection, et montre le chemin que nous avons encore à parcourir sur la voie de la régénération ethno-raciale et eugénique.

Gérard MAUGER.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE  
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE



ANTHROPOLOGIE. GÉNÉTIQUE  
EUGÉNISME. ETHNOSOCIOLOGIE  
ETHNO-PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE

**MONTANDON** : Loi trompeuse.

**Jean HERITIER** : Les Juifs et l'ancienne France (suite).

**D<sup>r</sup> QUESNOY** : Les caractères anthropologiques du Nord et du Pas-de-Calais.

**MONTANDON** : " L'ethnie juive " : X° Les Juifs de Salonique.

**Bibliographie (Prof. G. M. et Claude de BONNAULT)** : BOULENGER, BRASAT, SICARD, GEISSEL, SAINT-SAUD.

### DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :

**D<sup>r</sup> George MONTANDON**

Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris

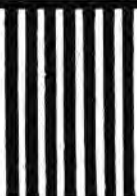
22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.

TELEPHONE : MIChelet 25-75.

### SERVICE COMMERCIAL :

33, rue Vivienne — PARIS (2<sup>e</sup>)

Téléphone : Gut. 71-57



LE NUMÉRO

10 fr.

# L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE

et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :

Dr GEORGE MONTANDON,

Professeur d'ethnologie  
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :

GÉRARD MAUGER.

N° 10

AVRIL 1944.

## SOMMAIRE

1° Loi trompeuse .....	par George MONTANDON .....	1
2° Les Juifs et l'ancienne France (suite) : Au temps des premiers Capétiens .....	par Jean HERITIER .....	5
3° Contribution à l'étude des caractères anthropologiques des populations du Nord et du Pas-de-Calais .....	par le Dr Pierre-F. QUESNOY .....	17
4° « L'ethnie juive » : X. — Les Juifs de Salonique .....	par George MONTANDON .....	26
5° Bibliographie : BOULENGER, BRASAT, SICARD, GEISEL, SAINT-SAUD .....	par le Prof. G. M. et Claude de BONNAULT .....	30

## LOI TROMPEUSE

par le Dr George MONTANDON

Professeur d'ethnologie  
et Expert ethno-racial

*Quels que soient les responsables et quelles qu'aient été leurs vraies intentions, la loi N° 2332 du 2 juin 1941 a été rédigée de telle sorte qu'elle trompe le public et même — et surtout — les juristes chargés de l'appliquer. Il est, de plus, des notions tirées de l'ethnologie susceptibles d'éclairer le juriste. Aussi nous paraît-il nécessaire d'expliquer la loi en question sur les deux points où elle reste incomprise. Pour régler le premier point (la modalité selon laquelle la qualité ethno-raciale d'un grand-parent se détermine), nous reproduisons, selon le désir qui nous en a été exprimé, ce que nous avons dit à un déjeuner de la Presse, au Cercle Aryen, le 24 janvier dernier.*

*La seconde partie du texte pourvoiera à l'éclaircissement du second point (la conception juridique de la religion juive).*

### I

Convie à l'honneur de parler, devant les représentants de la presse, d'un point relatif à la question juive, je voudrais soulever le problème de la divergence qui existe, dans l'interprétation qu'on donne, sur la base des textes législatifs, à la qualité de juif, préciser en quoi consiste la divergence, et en déduire l'interprétation nécessaire à donner de la loi.

Avant tout, lisons le texte, bien connu, du premier article de la loi du 2 juin 1941 :

Article premier. — Est regardé comme juif :

1° Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive.

Or, comment ce texte est-il interprété par tout le

monde, c'est-à-dire par les juristes, par les fonctionnaires, par les intéressés, par le grand public et, j'ajouterais, par moi-même au début, car, s'il ne me paraissait pas donner satisfaction, j'étais bien obligé d'accepter ce qui semblait en être le sens grammatical.

Tous admettaient, et presque tous admettent encore, que ce dernier alinéa :

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive

est l'explication du premier alinéa, l'explication de la façon dont se reconnaît le juif.

La pratique apprenait cependant que les Autorités Occupantes n'acceptaient pas cette détermination par la seule religion, sans que la légitimité du texte que je viens de vous lire fût contestée. D'où venait donc cette divergence d'appréciation ? Résidait-elle uniquement dans la conception de la situation ou dans les textes ?

L'examen montre qu'il y a divergence et dans la conception et dans les textes, mais on peut dire que si la conception allemande a précédé le texte allemand, le texte français a précédé la conception française.

Il était, en effet, entendu, entre les Autorités respectives, que la loi française se moulerait sur la loi allemande. Voyons donc comment s'exprime la loi allemande, à savoir le passage des lois de Nuremberg traitant du point qui nous préoccupe (traduction de l'allemand) :

#### § 5

(du 1<sup>er</sup> décret sur la loi de citoyenneté du Reich, du 14 nov. 1935)

(1) Est juif, celui qui descend d'au moins trois grands-parents pleinement juifs par la race. Le § 2, article 2, phrase 2, est applicable ici.

(2) Compte aussi comme juif : le ressortissant mélangé de juif descendant de deux grands-parents pleinement juifs :

a) qui, lors de la parution de la loi, appartenait à la communauté religieuse juive ou qui, plus tard, y est agrégé.

Vous avez entendu que le premier alinéa se termine par le renvoi suivant :

Le § 2, article 2, phrase 2, est applicable ici.

Ce renvoi n'a l'air de rien et, dans son livre sur les lois de Nuremberg, THOMAS-CHEVALLIER l'omet simplement. Or, c'est dans le contenu de ce renvoi que gît toute la divergence de vues des Autorités allemandes et françaises. Lisons donc ce que dit ce texte auquel reporte ce renvoi ; voici ce qu'il dit :

§ 2 (2) (phrase 2) : Compte, sans autre, comme pleinement juif, un grand-parent, s'il a appartenu à la communauté religieuse juive.

Ce texte correspond donc au 2<sup>d</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi française, avec deux différences, capitales, cependant.

D'abord, ce texte n'est pas placé, en 2<sup>d</sup> alinéa, à la suite du premier alinéa ; il ne donne donc pas, en allemand, l'impression d'en être une explication. En outre, il contient deux petits mots, qui ne figurent pas en français et qui, s'ils figuraient dans le texte français, empêcheraient qu'on lui fit dire ce qu'il ne doit pas dire. Ce sont les mots « ohne weiteres », en français « sans autre ».

Je relis maintenant le texte français en y ajoutant les mots « sans autre » :

Est regardé, sans autre, comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive.

Vous percevez maintenant le sens que doit avoir le second alinéa. « Est juif... » ne signifie pas que c'est ainsi qu'on reconnaît le juif. Cela signifie simplement que dans les cas, relativement rares, où un Aryen a adopté la religion juive, il est considéré comme juif sans qu'on se préoccupe de son ascendance — et j'ajouterais que le terme de race, dans toute cette discussion, serait avantageusement remplacé par celui d' « ascendance ».

Vous allez me dire : « Mais personne ne peut grammaticalement ainsi interpréter le texte ! » — Je réponds : Certes, les juifs d'ascendance, mais qui se sont christianisés, ont intérêt à l'interprétation courante, et, je l'ai dit, elle est encore aujourd'hui acceptée par le grand public français, par presque tous les juristes, donc par les tribunaux ; mon opinion, contraire, n'aurait ainsi aucune valeur puisque je ne suis pas juriste, mais voici cependant, à ce sujet précis, l'opinion d'un homme de loi français, docteur en Droit, le D<sup>r</sup> André BROC, qui, depuis la publication de son ouvrage, *La qualité de Juif*, est préposé, sous les ordres de M. PERMILLEUX, aux affaires juives à la Préfecture de police. Au sujet de l'interprétation à donner à ce second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 juin 1941, voici comment s'exprime le juriste D<sup>r</sup> BROC, dans cet ouvrage qui n'est pas de lecture facile, il est vrai, étant destiné aux juristes en particulier\* :

Quant à la question de la race juive ou non-juive des grands-parents, d'aucuns ont vu un abîme entre la qualification du 2 juin 1941 et celle du 3 octobre 1940, et bien que les définitions soient essentiellement les mêmes, en raison de cette disposition nouvelle : « Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive. »

Le législateur, ont-ils pensé, ayant reconnu l'échec d'une qualification basée sur la race des grands-parents, n'a maintenu ce critère que comme affirmation de principe, et s'est empressé de mettre en œuvre un autre critère, celui de la religion.

C'est ainsi que M. le Professeur Perreau a écrit (op. cit.) : « Ce n'est plus la possession d'état des grands-parents qui déterminera s'ils sont juifs ; on examinera seulement s'ils appartiennent à la religion juive. » Il n'y avait pourtant aucune raison, au contraire, que ce texte ne parût pas à première lecture avoir au moins la même portée que le texte allemand de Nuremberg : « Un grand-parent vaut comme pleinement juif, sans autre considération, s'il a appartenu à la religion juive. »

Nous devons convenir toutefois que l'importance donnée dans la même définition aux confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905 ne pouvait que donner cette impression qu'en pratique la nouvelle qualification s'établirait, quant aux grands-parents, uniquement sur des considérations religieuses, à l'instar de la qualification de l'ordonnance des autorités occupantes du 27 septembre 1940. Il y a là une erreur qui ne s'est que trop propagée. Tout comme dans le texte allemand de Nuremberg, cette disposition concernant la religion du grand-parent ne vise pas à substituer subrepticement un principe nouveau au principe de base, mais simplement à y ajouter, d'une part, un principe subsidiaire, extensif, permettant d'assimiler au grand-parent de race juive celui de race non-juive qui s'est converti à la religion juidaïque, d'autre part un système pratique de preuve par la présomption légale irréfragable de race juive, attachée à la religion juive du grand-parent. Elle doit avoir cette conséquence pratique que le grand-parent dont l'adhésion à la religion juive sera prouvée, ne pourra en aucun cas être admis à la preuve de sa race non-juive, mais qu'à l'inverse la race du grand-parent qui n'a appartenu qu'à une religion non-juive, ou qui n'a appartenu à aucune religion, pourra être recherchée et prouvée par tous moyens. Cette interprétation est commandée non seulement par l'esprit général de la loi du 2 juin 1941, mais par la lettre même du texte, lequel ne porte pas « n'est regardé comme étant de race juive que le grand-parent... ».

Le texte de la loi du 2 juin 1941 est donc cause de cruelles perplexités. On peut se demander si c'est astucieusement que son rédacteur a omis les deux mots « sans autre », prévoyant la confusion qui en résulterait. Au cas où les deux mots auraient été omis en

(\*) *La qualité de juif. Une notion juridique nouvelle.* Paris, Presses Universitaires de France, 1943. P. 66-67.

connaissance de cause, on peut se demander subsidiairement s'il a pris l'initiative de cette omission ou si c'est à la suggestion de plus hautes personnalités. Mais sa réponse ne changerait rien, en fait, à un texte aujourd'hui ambigu. Vous avez d'ailleurs vu, par l'interprétation qu'en donne Broc, qu'on peut être homme de loi et l'interpréter comme, d'ailleurs, le bon sens l'indique.

Prenons un exemple concret. Voici un KAHN qui prouve, par documents authentiques, que sa famille est chrétienne depuis trois générations ou plus. Est-il devenu aryen? La chose se laisse admettre si les ascendants KAHN chrétiens et KAHN lui-même ont épousé des chrétiennes aryennes. Mais, si ledit KAHN a épousé une OPPENHEIMER, elle-même aussi chrétienne depuis trois générations ou plus, c'est non, certainement non, car ce KAHN, descendant de juifs, ne devait pas épouser une descendante de juifs, même de famille chrétienne depuis trois générations. Par de tels mariages endogamiques, les juifs christianisés prouvent qu'ils ne sont pas ségrégués de l'ethno-race juive et qu'ils sont à considérer comme de descendance, ou bien comme la loi s'exprime, de race juive.

C'est donc, non pas en opposition avec la loi, mais en conformité de la loi que, dans un pareil cas, les deux intéressés sont à considérer comme juifs.

## II

La seconde question à mettre au net est relative à la religion elle-même. Les juristes disputent sur le point de savoir si un demi-juif peut être reconnu comme non-juif lorsqu'il est sans religion (la législation française ne reconnaissant pas, jusqu'ici, l'existence légale de demi-juifs, tout demi-juif doit, en effet, être fait, administrativement, soit juif, soit non-juif). Pour juger du débat, il est nécessaire de reproduire tout l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 juin 1941 :

Loi 2332 du 2 juin 1941

Article premier. — Est regardé comme juif :

1<sup>o</sup> Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive.

2<sup>o</sup> Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive.

La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désaveu ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme juif sont sans effet au regard des dispositions qui précèdent.

Les juristes ont voulu voir une contradiction entre le 1<sup>er</sup> alinéa du § 1 et le 2<sup>d</sup> alinéa du § 2, contradiction résidant en ceci :

Selon l'alinéa 1 du § 1 : celui qui, issu de deux grands-parents juifs, est sans religion, est juif s'il a un conjoint juif (en cas contraire, il ne l'est pas).

Selon l'alinéa 2 du § 2 : celui qui, issu de deux grands-parents juifs, est sans religion, est juif.

Certains tribunaux (Toulouse, 28 mai 1942) ont même déclaré que, du fait de cette contradiction, la

loi était inapplicable, mais la majorité des hommes de loi et l'Administration interprètent la loi. Cette interprétation est variable, mais deux tendances se sont succédées, avec la résultante suivante dans la pratique.

Dans une première période, on mit tout le poids sur la religion. Celui qui, issu de deux grands-parents juifs, était sans religion, était considéré comme juif (les religions orthodoxe, musulmane, etc., étant assimilées aux religions catholique et protestante prévues par la loi). La circoncision ou non-circoncision n'était pour ainsi dire pas prise en considération.

Des juristes protestèrent; c'était là, dirent-ils, créer une catégorie de juifs non prévus par la loi : les demi-juifs sans religion. L'Administration, renversant alors son char, considéra que ce n'était plus la non-appartenance à la religion juive qu'il y avait lieu d'établir (le 2<sup>d</sup> alinéa du § 2 n'étant plus considéré comme sur le même pied que le 1<sup>er</sup> alinéa du § 1, mais comme un simple élément de preuve), mais bien l'appartenance à la religion juive. Cette appartenance pouvant être facilement celée, la circoncision gagna considérablement en importance, la constatation de cette opération équivalant à l'appartenance à la religion juive. L'absence de documents religieux ne fut, par contre, plus considérée comme péremptoire pour la détermination de la position d'un demi-juif.

On pensait satisfaire ainsi au contrôle de l'appartenance à la religion juive (selon l'alinéa 1 du § 2) et au respect de la non-appartenance à une confession quelconque (selon l'alinéa 1 du § 1). Celui qui signe ces lignes a trop plaidé pour la prise en considération de la circoncision et pour l'interprétation de presque toute circoncision chirurgicale comme opération rituelle, pour se plaindre de ce que ces vues soient pratiquement admises. Mais il estime que, pour rester fidèle non seulement à l'esprit mais au texte de la loi, il y a également lieu d'exiger le rattachement positif à une autre religion que la religion juive.

On peut excuser le lecteur de ne pas connaître la valeur de la religion juive. Les juristes devraient posséder une certaine connaissance des faits quant à cette pseudo-religion. Le N<sup>o</sup> 9 de L'ETHNIE FRANÇAISE a traité de cette dernière, tant dans l'article de tête (p. 2 à 3) que dans celui relatif à *L'élément religieux* de l'ethnie juive.

Nous reprenons l'argument sous une forme qui s'applique directement au texte législatif.

Tous les juristes raisonnent comme s'il n'y avait qu'une forme de religion juive. C'est là l'erreur. Il y a en fait deux formes de religion juive : la forme franche, patente, et la forme larvée, cachée.

On les connaît ces étudiants juifs qui persuadent leurs collègues chrétiens de l'absurdité des formes religieuses et qui, surpris à l'improviste en train de manger « kasher » ou de satisfaire à quelque rite hébreu, expliquent que « c'est pour faire plaisir à ma grand'mère ». On les connaît ces opérés pour phimose (98 o/o des demi-juifs contre 2 o/o des paysans français) qui entendent jouer sur les deux tableaux religieux. On les connaît ces baptisés, qui, comme Arthur MEYER, de feu LE GAULOIS, se font tout de même

inhumer en terre israélite. Il faut être un fier imbécile pour ne pas les connaître! Tout cela, c'est la religion juive, la religion juive larvée, mais la religion juive. Pour un issu de juif, ne fût-ce que pour un quart, l'areligiosité n'existe pas, car elle correspond à la religion juive larvée. Seul un pur non-juif peut être, éventuellement, areligieux. Si elle ne veut pas être roulée, l'Administration doit réclamer, des demi-juifs susceptibles d'être reconnus non-juifs, et la non-circoncision et une religion non-juive positive avant la date légalement prévue.

La loi ne sera pas violée. Elle sera, au contraire, respectée. Sans doute, elle est mal rédigée et voici une possibilité de rédaction qui enlèverait toute ambiguïté, chacun des deux § de la loi actuelle étant dédoublé en deux :

#### Est regardé comme juif :

1° Celui ou celle appartenant ou paraissant ne pas appartenir à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents ethniquement juifs.

(Est regardé, sans autre considération, comme ethniquement juif, le grand-parent ayant appartenu à la religion juive, quelle que soit son ascendance).

2° Celui, appartenant ou paraissant ne pas appartenir à une confession quelconque, qui est issu de deux grands-parents ethniquement juifs, si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents ethniquement juifs.

3° Celui qui est issu de deux grands-parents ethniquement juifs et appartient à la religion juive (franche ou larvée).

4° Celui qui n'a pas au moins deux grands-parents ethniquement non-juifs et qui appartient à la religion juive (franche ou larvée).

La non-appartenance à la religion juive (franche ou larvée) n'est établie que par la double preuve de l'absence de toute opération préputiale (de quel ordre que soit cette dernière) et de l'adhésion à une autre religion avant le 25 juin 1940.

(Est réputé religion juive larvée, le manque de religion effective chez celui ou celle dont, ne fût-ce qu'un seul des quatre grands-parents, était ethniquement juif).

Mais tout ce qu'exprime ce texte rectificatif est en fait contenu dans la loi du 3 juin 1941 (que le rédacteur de la loi s'en soit complètement rendu compte ou non). Interpréter la loi en conformité de cette rédaction explicative, c'est l'appliquer dans sa lettre et dans son esprit. (\*)

(\*) Il en est de même pour l'interprétation des ordonnances allemandes, qui parlent, non pas de « religion juive », mais de « communauté religieuse » juive: la communauté juive peut être soit ouverte, soit camouflée.

Il faut, d'ailleurs, remarquer que, si les Autorités occupantes, sur la base de ces ordonnances, reconnaissent en principe, plus aisément que l'Administration française, comme non-juif un demi-juif, c'est que la situation n'était pas la même, déjà avant 1933, en Allemagne et en France. En Allemagne, où le Gouvernement ne favorisait pas l'athéisme et où l'Administration notait la religion des individus, les Juifs étaient, plus qu'en France, obligés de montrer leur « couleur », tandis qu'ici ils profitèrent de l'anarchie morale du Gouvernement pour envahir, *camouflés en athées*, toutes les couches de la population et tous les rouages de l'Administration. La reconnaissance de cette forme larvée de religion et de communauté juives est donc nécessaire à l'assainissement français, et c'est bien là l'intention qu'il faut attribuer au législateur lorsqu'il a exigé le rattachement à une autre religion que la religion juive avant le 25 juin 1940.

Répondons encore d'autre manière à ceux objectant que, tout de même, la loi parle de Juifs sans religion.

Si un législateur légifère sur le quadrupède à trois pattes, il ne trouvera jamais un cas relevant de son texte. Il en est de même s'il parle de Juif sans religion, car le terme de « religion » n'a pas le même sens pour le Juif et pour l'Aryen. La religion, pour le Juif, a une valeur ethnique à la base, pour l'Aryen une valeur spirituelle avant tout. Donc, même quand la spiritualité est réduite à zéro chez le Juif, il reste la valeur ethnique de la religion juive, valeur qu'il a héritée avec ce qu'il y a de psychogénétiquement juif chez lui (ce que l'on peut appeler religion larvée), et qui ne peut être éventuellement compensée que par l'assimilation d'une autre religion effective.

*Au fond, dans la question des demi-juifs, il serait normal qu'on s'inspirât de la façon dont la coutume veut qu'on juge les demi-nègres, les mulâtres. Partout, on les classe avec les Noirs, à moins qu'on ne les laisse entre eux, mais on ne les classe pas avec les Blancs.*

Pratiquement, comme le Gouvernement ne paraît pas vouloir d'une classe de demi-juifs, il simplifierait la répartition, en même temps qu'il la rendrait conforme à la réalité biologique (du fait de la dominance de l'élément juïdaïque dans les croisements) en établissant uniformément que le fait d'avoir deux grands-parents juifs entraîne la qualité de juif, établissant en d'autres termes la nécessité d'avoir trois grands-parents non-juifs pour être considéré comme non-juif.

# LES JUIFS ET L'ANCIENNE FRANCE (DES MÉROVINGIENS A 1789)

(SUITE) \*

Par Jean HÉRITIER

## Au Temps des premiers Capétiens

### I

Dans la dissolution de l'Empire carolingien, les Juifs purent développer à l'aise leur parasitisme. Par contre, les seigneurs réagirent et traitèrent, en maints endroits, les Juifs comme des serfs, de race et de religion étrangères, ce qui entraînait une dure condition de vie, car les inconvénients du servage pesaient sur eux, et ils n'en connaissaient point les bienfaits, qui se fondaient sur le lien personnel de suzerain à vassal, essence de la féodalité. Il semble que Hugues Capet — nous ne pouvons être plus affirmatif, faute de textes précis — ne se soit pas intéressé aux Juifs. Que se passa-t-il sous son règne, dans les rapports entre Juifs et chrétiens ? On ne sait. Toujours est-il qu'avec Robert le Pieux apparaît ce que les historiens juifs appellent une agitation antijuive. On sait que le successeur d'Hugues Capet, qui régna de 996 à 1037, mérita le surnom de Pieux parce que, comme l'a si justement dit Achille Luchaire, dans son admirable *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les Premiers Capétiens*, « de tous les souverains capétiens nul n'a plus contribué à revêtir la monarchie de cette couleur ecclésiastique qui était, d'ailleurs, pour elle une véritable marque d'origine... Elève de Gerbert, il avait acquis, dans les arts libéraux et les sciences ecclésiastiques, une instruction qui ne le rendait pas seulement capable de composer des hymnes ; elle lui permettait encore de prendre une part active aux synodes, et de discuter les points de dogme et de discipline avec les évêques ». Helgaud, le vieux et grand chroniqueur, qui fut le maître et l'ami du roi Robert, dont il a conté la vie, évoque ce prince discutant, avec l'archevêque de Sens, Liétri, du dogme de l'Eucharistie.

Théologien éminent, Robert II fut, malheureusement, un politique sans caractère. *Præ imbecillitate regis*, disent certains auteurs, ce qui signifie : faiblesse. Il est fort curieux de remarquer que, sous Hugues, roi énergique, on n'entend point parler des Juifs. On voit, au contraire, ceux-ci reparaitre dans les textes contemporains, sous Robert, souverain débile.

On n'est renseigné que sur ce que les historiens juifs, nous l'avons noté, appellent l'agitation antijuive. Il y a tout lieu de supposer que le règne de Robert le Pieux vit les Juifs se comporter comme au temps des Mérovingiens fainéants et des Carolingiens décadents : s'emparer des places et des biens, ce qui provoqua l'iné-

vitabile réaction des peuples. Léon BERMAN arrange les choses à sa façon, en attribuant cette vague d'antijudaïsme sous Robert II à une légende venue d'Orient. Voici ce qu'il écrit : « Agitation antijuive favorisée par les nouvelles aussi alarmantes que confuses qui arrivaient de Palestine ; dans ce pays, qui abritait le tombeau du Christ, le sultan égyptien Hakim se livrait, affirme-t-on, à des attentats contre les églises, qu'il mettait à sac ou détruisait avec un acharnement barbare. On assurait même qu'à Jérusalem le Saint-Sépulcre n'avait pas été épargné. Confondant dans une même réprobation tous les mécréants, et sans se soucier de tout ce qui séparait les musulmans des Juifs, les chrétiens cherchèrent à venger sur ces derniers les affronts infligés à l'Eglise. Et pourtant le sultan Hakim ne traitait guère mieux les Juifs que les chrétiens, ni les synagogues que les églises. Toujours est-il que la légende prit corps (1010). Et vingt ans après, on alla plus loin ; on découvrit la soi-disant origine des attentats commis par le sultan Hakim : « Ce sont des Juifs d'Europe, d'Orléans, précisait-on, qui auraient invité les musulmans à détruire le tombeau du Christ à Jérusalem. » Les Juifs de France furent alors soumis à une rude épreuve. »

La *fides judaica* est ici manifeste du rabbin, esprit trop avisé pour être dupe de cette explication ridicule. Des Juifs d'Orléans, invitant les musulmans à détruire le Saint-Sépulcre ! En fait les Juifs d'Orient avaient été persécutés comme les chrétiens. Ils n'avaient donc pris aucune part à l'action antichrétienne de Hakim. Les textes arabes sont formels là-dessus. Mais on connaît l'art de mentir des Juifs. L'explication véritable, si les textes chrétiens médiévaux ne la donnent pas, tout imprégnés qu'ils sont de mysticisme irrationnel, nous la connaissons : la propagation, par les Juifs, des nouvelles venues d'Orient, et leur déformation. Il suffit qu'à Orléans, se trouvassent des chrétiens moins endurants que d'autres, et les premières ripostes commencèrent. Elle s'étendirent peu à peu. Un courant d'antijudaïsme naquit, grossit et se développa, trois années entières. A Limoges, les Juifs eurent à opter entre le baptême et l'exil. De même à Rouen. La masse juive préféra l'exil à la conversion. Il y eut des martyrs. L'indomptable génie d'Israël, lorsqu'il a épuisé toutes les ressources de la ruse, offre une force de résistance qu'il convient de saluer. Le Juif n'est héroïque qu'à la dernière extrémité, lorsque toute issue lui est fermée. Alors son orgueil l'emporte sur sa lâcheté

\* Voir L'ETHNIE FRANÇAISE, Nos 8 et 9, mai et juillet 1943.

coutumière, et se mue en un courage que rien n'ébranle, le courage du désespoir. Plutôt que de céder, lorsqu'il ne peut plus tromper, le Juif combat jusqu'à la mort. A moins que ses chefs religieux ne lui ordonnent la ruse de la fausse conversion collective, ce qui s'est produit pour les Marranes. Cela seul explique que certaines communautés aient apostasié, tandis que d'autres s'exilaient, et que d'autres se laissaient massacrer. Sauf des cas exceptionnels, le Juif ne se convertit pas au Christ, qui est l'objet de sa haine. Il peut jouer, par ordre, la comédie de la conversion, ou la faire spontanément, par crainte. Elle n'est sincère que chez de rares personnes. Cela, nous le savons, par une expérience deux fois millénaire. Nos ancêtres du Moyen Age ne s'en rendaient pas compte. C'est pourquoi nous assistons au renouvellement perpétuel des tentatives de conversions, soit par la prédication, soit par la force. En 1010, année du grand exode des Juifs de France, on constate que la presque totalité des fidèles de la religion mosaïque ne céda pas plus à la violence qu'à la persuasion.

Les textes sont trop peu nombreux pour que l'on puisse connaître, de manière exacte et précise, cette action du peuple contre les Juifs, sous Robert II et Henri I<sup>er</sup>. En 1049, on signale un pogrom à Lyon. Disons-le en passant, nous employons le terme de pogrom, ainsi que nous avons fait de celui de ghetto, pour des raisons de commodité. En fait, le mot pogrom est spécifiquement russe, et il a le sens, tout ensemble, d'émeute, de désordre, de dévastation, de désolation. Il n'a été employé qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, lors des massacres de Juifs par les Russes, entre 1903 et 1906, en Pologne annexée et en Ukraine, massacres que les Juifs rendirent aux Russes, décuplés, avec la Révolution bolcheviste. Ces massacres réciproques entre barbares antagonistes ne sont naturellement pas admissibles. Pour nos pères, il n'en allait point de même. Ils vivaient eux-mêmes en des conditions très primitives et très dures. L'Eglise et les Rois de France firent toujours les plus grands efforts pour empêcher les pogroms, alors que, dans la Russie tsariste, ils ont été l'œuvre de la police politique. La même police qui, d'ochrana devenue tchéka, devait faire massacrer les Russes pour le compte des Juifs. Tant il est vrai que la présence d'Israël dans les sociétés chrétiennes est une cause de désordre, se muant aisément en atrocité.

\*\*

La société féodale représentait une organisation nouvelle toute différente de ce qu'avait été l'Empire romain, dont l'essentiel avait survécu jusqu'aux Carolingiens. Il est historiquement établi que c'est sous les Carolingiens que le monde féodal commença de se substituer au monde antique, entré en décomposition sous les Mérovingiens. Il ne l'est pas moins que l'on ne peut vraiment parler d'une société féodale que sous Hugues Capet et ses successeurs. Les travaux de Fustel de Coulanges, Achille Luchaire, Jacques Flach, Marc Bloch, Joseph Calmette ne permettent plus d'ignorer la structure de l'Etat féodal. Ainsi que l'a dit M. Calmette : « Deux notions servaient de base à la société antique : l'Etat, la propriété. Le principe féo-

dal s'attaque à ces deux notions, et, pour ainsi dire, les désintègre. Féodalement, il n'y a, à proprement parler, ni Etat, ni propriété... La possession, dissociée définitivement de la propriété, réduit celle-ci à n'être plus qu'un droit transcendant, la pure et simple faculté d'exiger certains services... L'Etat, de même, s'éclipse... Un homme commande, non une entité. Cet homme se lie les autres hommes par un serment à caractère personnel. L'idée de dévouement personnel désagrège la substance de l'Etat, comme la jouissance perpétuelle et héréditaire du tenancier désagrège la propriété... C'est la vassalité qui s'enracine... La vassalité se combine avec la concession terrienne. »

Vassalité. Paiement des services rendus, sous forme d'usufruit. Bénéfice ou honneur. « Vassalité et bénéfice combinés engendrent le fief... Le seigneur reçoit le serment du vassal et lui remet le fonds, dont le produit est la rémunération des services dérivés du serment. Ainsi se crée entre seigneur et vassal un contrat : c'est le contrat féodal. »

On imagine aisément que, dans la féodalité, il n'y a nulle place pour les Juifs, qui forment une communauté spéciale. L'eussent-ils voulu, leur organisation tout ensemble sociale et religieuse les aurait empêchés de s'intégrer à la féodalité. Ils ne le voulaient d'ailleurs pas. Michelet, dont les intuitions sont si souvent justes, et qui s'est profondément intéressé aux Juifs du Moyen Age, a fait ressortir cette volonté d'Israël de se refuser à toute fusion ethnique, à toute transformation. La structure même du monde féodal ne pouvait que favoriser la résistance juive à l'assimilation. « Rester original, a écrit Michelet, se préserver de l'influence étrangère, repousser les idées des autres, c'est demeurer incomplet et faible. Voilà aussi ce qui a fait tout à la fois la grandeur et la faiblesse du peuple juif. Il n'a eu qu'une idée, l'a donnée aux nations, mais n'a presque rien reçu d'elles. Il est toujours resté lui, fort et borné, indestructible et humilié, ennemi du genre humain et son esclave éternel ! »

A l'époque de ce que l'on appelle la Haute Féodalité, c'est-à-dire sous les dix premiers Capétiens, de Hugues Capet à Philippe III le Hardi, soit de 987 à 1285, date de l'avènement de Philippe IV le Bel, durant trois siècles entiers, les Juifs, en marge de la société féodale, eurent une situation administrative et juridique différente, selon qu'ils appartenaient au Nord ou au Midi de la France.

Administrativement, les Juifs du Nord vivent comme les serfs du seigneur sur le domaine duquel ils se trouvent. Même vis-à-vis du Roi il en va ainsi, puisque le Roi n'est que le premier des féodaux. Les Juifs du Midi ne sont pas considérés comme serfs. Ils conservent des privilèges. M. Henri Prado-Gaillard remarque, à ce sujet : « Pour bien comprendre cette différence, il faut se représenter l'état de notre pays pendant la première partie de l'époque féodale. L'unité territoriale de la France n'était pas encore réalisée, et notre pays était divisé en deux parties, alors nettement distinctes : au Nord étaient situés les pays de langue d'oïl, comprenant le domaine royal et les fiefs septentrionaux ; au Sud, les pays de langue d'oc. La diversité de langue, de législation, de mœurs, la dis-



sidence même de religion, causée par l'hérésie albigeoise, tout tendait à séparer le Languedoc de la France proprement dite. »

La remarque de M. Prado-Gaillard est juste. Nous ajouterons et précisons ceci : le droit romain continue, dans l'ensemble, à régenter la France méridionale ; l'antichristianisme des Cathares trouve, au temps de l'arianisme, et comme au temps des invasions islamiques, un allié naturel. Une sorte de symbiose, nous dirons même, plus exactement encore, d'endosmose intellectuelle se produit entre les communautés juives et le peuple cathare, sans que les Juifs, pour cela, se fondent, en tant que nation, dans ce peuple. Ils le pénètrent, sans se laisser, et c'est la règle immuable en tout temps et en tout lieu, absorber par lui. Gustave SAIGE, dans *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle*, insiste sur le fait que « favorisés par les mœurs du pays, ils aient pu s'élever, pendant la période la plus brillante de la civilisation méridionale, à un état social très supérieur au sort de leurs coreligionnaires dans le reste de la Chrétienté. »

Quelle a été la situation administrative et juridique des Juifs les plus favorisés, ceux du Midi, et les moins favorisés, ceux du Nord ? Nous disposons de nombreux textes, nous permettant de nous en faire une idée assez exacte, au temps des Capétiens antérieurs à Philippe le Bel. C'est à dessein que nous établissons une division à ce moment-là : ce grand monarque, véritable fasciste du Moyen Age, a donné à l'Etat royal, dans la société féodale, une place prépondérante, qui devait, inéluctablement, influencer sur la situation des Juifs de France.

Nous examinerons donc, successivement, la situation des Juifs méridionaux, administrative et juridique, puis celle des Juifs septentrionaux, sous les dix premiers Capétiens.

## JUIFS DU MIDI

### *Situation administrative*

Gustave SAIGE, qu'a cité Edouard DRUMONT, lui reprochant, avec raison, de ne pas aller au fond des choses, mais qui connaissait bien les faits, a donné une vue d'ensemble de la condition des Juifs méridionaux, et, par lui, on se rend bien compte des privilèges dont jouissaient les communautés israélites dans les régions de langue d'oc. SAIGE a souligné « la protection éclatante que les seigneurs les plus compromis dans l'hérésie, les vicomtes de Béziers, avaient accordée aux Juifs ». Il est de fait que les fonctions administratives les plus élevées avaient été accordées à ceux-ci. Le catharisme, ce bolchevisme médiéval, était en naturelle affinité avec le judaïsme. Cela non plus n'avait point échappé à MICHELET. Le Juif est le fourrier de l'hérésie et de la révolution comme il l'est de l'invasion. Il a donné à l'hérésie cathare ses cadres politiques et sociaux. Regrettons, à ce propos, que, soucieux de ne déplaire ni au Vatican ni aux Anglo-Saxons, le Révérend Père GILLET, dans son *Saint Dominique*, et M. Pierre BERPERRON, dans sa *Croisade contre les Albigeois*, qui sont deux œuvres de valeur, aient passé sous silence le rôle des Juifs dans le catharisme, tout à fait analogue à celui qu'ils jouent dans le bolchevisme.

Grâce à cela, les Juifs du Midi obtinrent des privilèges surprenants pour l'époque. Ainsi, dans les pays de Toulouse, Carcassonne et Béziers, ils pouvaient exercer la préture de baile, c'est-à-dire administrer des terres dépendant directement des seigneurs, percevoir des revenus, et juger de nombreuses affaires. Baile veut dire ministre, régent ou tuteur, du latin *bajulus*, porteur. Qu'il y ait eu des Juifs bailes prouve combien les offices étaient tombés entre leurs mains. Dom Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, nous apprend que les redevances auxquels les Juifs étaient tenus demeuraient fixes, quels que fussent leurs revenus. MICHELET a très justement dit que le Languedoc, au Moyen Age, était la Judée de la France. Edouard DRUMONT, dans *La France Juive*, fait remarquer que, dans le Midi, « les Juifs portaient des noms vulgaires, Astruc, Bougodas, Crescas, Dileral, Estori, mais en se mêlant à la population le plus qu'ils pouvaient, ils restaient fidèles au souvenir de la patrie, ils donnaient des noms de villes bibliques à celles du pays : Lunel devenait Jéricho ; Montpellier, Hac ; Carcassonne, Kirrath Jearin ; ils se francisaient pour conquérir, ils judaïsaient ce qu'ils croyaient avoir conquis ».

Avant DRUMONT, Michelet, que le maître de *La France Juive* cite souvent, avait profondément vu et rendu cette judaïsation du Midi catharisé : « Les Juifs, dit-il, vivante image de l'Orient au milieu du christianisme, semblaient là pour entretenir la haine de la religion. »

Et il constatait que « la noblesse du Midi, qui ne différait guère de la bourgeoisie, était toute composée d'enfants de Juives ou de Sarrazines ». Dans son livre sur *les Albigeois*, l'abbé DOUAIIS a montré que c'est en s'introduisant dans l'enseignement que les Juifs avaient pu exercer leur influence intellectuelle sur les Français d'oc, et préparer les voies du catharisme.

C'est ainsi qu'Israël était devenu pratiquement maître des territoires gagnés par l'albigisme.

### *Situation juridique*

Les Juifs méridionaux avaient le droit de propriété immobilière. CAZENEUVE, dans son livre *Du franc-alleu*, les montre possesseurs ruraux. Ils pouvaient, propriétaires de francs-alleux, en réservant pour eux le domaine éminent, bailler à fief à un tenancier le domaine utile. On trouvait donc des Juifs devenus de véritables seigneurs féodaux. Ce fait seul suffit à montrer l'étendue et la profondeur de leur emprise dans le Midi de la France, puisque, nous l'avons précédemment dit, le type de société féodale était le plus contraire qui fût aux intérêts d'Israël.

GASNOS, dans ses *Etudes historiques sur la Condition des Juifs dans l'ancien Droit français*, rappelle que la règle n'était pas la même dans les villes, où les Juifs ne pouvaient être détenteurs d'immeubles qu'à titre précaire. Peu à peu, la détention précaire devint détention de vraie propriété. En 1218, par exemple, le vicomte Aimery de Narbonne concéda la propriété aux Juifs des quartiers des Grandes-Juiveries et des Vieilles-Ecoles.

Les Juifs du Midi pouvaient transmettre, à titre de succession, leurs biens, même immobiliers.

Il ressort des textes qu'en fait les Juifs méridionaux échappaient au servage.

### JUIFS DU NORD

Au contraire, pour les Juifs du Nord, la condition normale est celle de serf. Il en résultait que cette condition était, de beaucoup, inférieure à celle de leurs coreligionnaires du Midi.

#### *Situation administrative*

Le Juif ne peut faire partie de la société féodale très rigoureuse, qui caractérise la France de langue d'oïl. Il n'est ni homme libre, ni soldat, ni agriculteur. Il ne peut occuper de tenure à charge de foi et hommage. « Etant, en effet, un étranger, écrit M. Prado-Gaillard, on ne lui permet pas de prêter le serment de fief, qui unit le vassal au suzerain, l'obligeant, en échange de la terre qui lui est concédée, à l'exécution d'un certain nombre de prestations en faveur du seigneur. Ainsi, ne participant pas à la fortune des armes ni à la possession de la terre, le Juif n'avait aucune des qualités requises pour jouer le rôle du feudataire. » Il ne pouvait être noble. Ne cultivant pas le sol, ils ne pouvaient être censitaires. Il était serf par nécessité.

Dans la *Somme théologique*, saint Thomas d'Aquin enseigne qu'ils sont *servi principum servitute civili*. Ils sont les serfs du seigneur sur les domaines duquel ils demeurent, avec cette aggravation, par rapport au serf attaché à la glèbe, qu'il n'a pas les garanties de celui-ci. C'est ce qu'expose fort bien M. Prado-Gaillard : « Le Juif n'est pas un serf de la glèbe, mais constitue, pour le seigneur, une propriété distincte du sol. Le Juif n'étant incorporé à rien, peut être aliéné, à titre gratuit ou onéreux, par son seigneur, indépendamment de la terre sur laquelle il vit. Le Juif se trouve donc, à ce point de vue, dans une servitude spéciale, mais, à tous autres égards, il est placé dans la condition des autres serfs. »

Plus la structure féodale est stricte, plus sévère est cette condition. Les Rois de France, toujours soucieux de justice, n'ont pas manqué de l'être envers les Juifs de leur domaine. Ils les ont surveillés de fort près, et cette surveillance sera cause des mesures alternées d'expulsion et de rappel, que nous étudierons en nos prochaines leçons, en même temps que les ordonnances rendues pour régulariser leur situation. Jusqu'à Philippe le Bel, le Roi ne légifère que pour ses Juifs. C'est au seigneur qu'il appartient de légiférer pour les leurs. L'explication de la différence de condition entre Juifs royaux et Juifs seigneuriaux est ici. L'arbitraire, souvent capricieux, auquel sont soumis ces derniers, est très limité par la justice du Roi sur ses propres terres.

#### *Situation juridique*

Étant des serfs, les Juifs sont juridiquement régis conformément aux us et coutumes du servage. Étant

des serfs exceptionnellement distincts du sol, ils peuvent être vendus, échangés ou hypothéqués comme des troupeaux. Le servage ici équivaut, par là-même, à l'esclavage. On trouve de nombreux actes de cessions de Juifs, à titre onéreux ou gratuit. Les Juifs que Philippe le Bel, par exemple, possédait en son fief de Pontoise, furent simplement donnés à son frère, Charles de Valois. Par contre, Pierre de Chambly vendit au Roi un Juif du nom de Samuel. Un autre Juif, Samuel Vial, de Rouen, figure sur un acte, comme vendu au Roi par Charles de Valois, avec tous les Juifs de son comté.

La seule différence entre le servage des Juifs et l'esclavage pur et simple est que le droit ordinaire en ce qui concerne les personnes leur est appliqué. On n'a pas droit de vie et de mort sur eux, ni de les empêcher de se marier, et de posséder des meubles, des bijoux, des ustensiles. Ils avaient le droit de prêter de l'argent, de faire des créances, et cela prouve qu'ils avaient le droit de posséder de l'argent, et d'en user à leur guise. C'est ainsi que, lorsqu'ils furent expulsés en 1182, RIGORD, dans son *De Gestis Philippi Augusti*, put affirmer qu'ils possédaient la moitié de Paris. La propriété immobilière leur étant interdite, nous interprétons ce texte comme M. Prado-Gaillard : les Juifs avaient, pour débiteurs, la moitié des propriétaires parisiens engagés ou hypothéqués. Achetables et vendables, en tant que serfs, les Juifs du Moyen Age sont acheteurs et vendeurs en tant que personnes privées. Telle était l'extrême complexité de leur condition. Complexité dont il importe de toujours tenir compte, si l'on veut connaître, avec exactitude et précision, leur condition sous le régime féodal.

Par ce qui nous semble un paradoxe, mais qui était fort naturel pour nos pères, vivant dans le concret et ne s'embarrassant jamais de logique abstraite, les Juifs peuvent hypothéquer les immeubles qu'il leur est interdit d'acquérir. Par contre, le seigneur a droit de mainmorte sur leurs biens meubles. Et ces biens meubles, ils en peuvent, de leur vivant, disposer de leur gré.

Cette disposition à leur gré des biens meubles est l'origine de leurs richesses, et d'une manière apparemment déconcertante. Nous citerons M. PRADO-GAILLARD, qui l'a fort exactement exposée : « La partie la plus importante de la législation civile des Juifs au Moyen Age est relative à la matière des obligations. Les Juifs jouissaient d'un privilège considérable : les ordonnances royales consacrant les dispositions des canons conciliaires interdisaient aux chrétiens le prêt à intérêt. Mais les rois de France autorisaient les Juifs à s'y livrer, et ceux-ci ne s'en faisaient pas faute, à une époque où le besoin d'argent se faisait sentir dans toutes les classes de la société : les seigneurs, pour s'armer et prendre part aux croisades; le roi de France, pour guerroyer contre les seigneurs féodaux, et assurer l'unité du royaume ; les roturiers et censitaires, pour mettre leurs terres en culture; les commerçants, pour développer leurs entreprises et les corporations pour alimenter l'industrie de leurs métiers. La loi de Moïse interdisait le prêt à intérêt entre deux Juifs, mais le permettait à l'égard des étrangers.

Aussi les Juifs abusaient-ils de cette licence, et percevaient-ils les intérêts à des taux usuraires. »

\*  
\*\*

Autorisation religieuse et juridique du prêt à intérêt envers les étrangers, c'est-à-dire les chrétiens, et cela du double consentement des rabbins et du Roi, tel est le fait qui commande la condition des Juifs sous le régime féodal.

Fait dont découlent deux conséquences.

La première est que le Juif deviendra le possesseur

Nous avons vu quelle était la condition administrative et juridique des Juifs en France durant le Haut Moyen Age. Nous consacrerons la présente leçon et la suivante, à exposer les faits historiques qui ont accompagné ces conditions, de l'avènement d'Henri I<sup>er</sup>, en 1031, à la mort de Louis VIII, en 1226. Nous fixons à dessein cette limite, parce qu'avec saint Louis on entre dans l'apogée du Moyen Age. Le XIII<sup>e</sup> siècle, celui de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin, celui de saint Dominique et de saint François d'Assise, constitue vraiment un monde nouveau. Et cette nouveauté du siècle exercera son influence sur la condition des Juifs, comme sur toutes choses.

De Charlemagne à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les historiens du Moyen Age s'accordent à reconnaître que la situation des Juifs ne cessa d'être de plus en plus forte. Sous Henri I<sup>er</sup>, il n'y eut que fort peu de réactions populaires antijuives. Vers 1049, on supplicia quelques Juifs à Lyon, et leurs biens confisqués furent dévolus au monastère d'Ainay. Selon le rabbin BERMAN, la cause de ces mesures demeure inconnue. Quant à la dévolution à l'Eglise des biens confisqués, elle « n'alla pas, écrit M. BERMAN, sans provoquer des réclamations de la part des seigneurs laïcs, qui estimaient avoir des droits sur ces biens. Pour faire taire ces revendications, l'archevêque menaça les protestataires d'anathèmes ».

Nous remarquerons, à ce propos, que la querelle fut vive, ce qui révèle qu'il s'agissait de biens considérables. Le phénomène était général : depuis Charlemagne, les Juifs n'avaient cessé de s'enrichir. Sur ce point, nous disposons de nombreux textes, relatifs à la période qui comprend les règnes d'Henri I<sup>er</sup> (1037-1060), Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108), Louis VI le Gros (1108-1137). Et nous constaterons que les violences du peuple français contre les Juifs, violences qui provoquent les lamentations des historiens juifs, offrent un synchronisme frappant dans leur accroissement même, avec l'accroissement de la puissance des Juifs.

Montrons un peu, d'abord, cette puissance.

On lit, par exemple, dans le *Suger* d'Alphonse VETAUT, livre excellent, paru en 1871, et que devaient suivre un *Godefroy de Bouillon* et un *Charlemagne*, ceci qui relate la visite du pape Innocent II, à Pâques 1131, à Saint-Denis, dont l'illustre ministre de Louis le Gros était abbé : « Des troupes rangées en bataille

du monopole du commerce d'argent et, ainsi, même dans le Nord de la France, où il est un serf inférieur, pourra s'enrichir, moins, toutefois, que dans le Midi, où il peut être propriétaire immobilier et investir ses capitaux en maisons et même en terres.

La seconde est qu'il deviendra, dans une société non capitaliste, l'unique capitaliste, qu'il ne tardera pas à constituer une ploutocratie au sein de la cité chrétienne et royale.

Cette ploutocratie, qui fait sa force, fera aussi, à cause de la réaction des peuples exploités par son usu-re, le malheur d'Israël.

## II

formaient la haie et contenaient à grand-peine les flots pressés de la foule qui voyait, reproduite sous ses yeux, dans une image frappante, l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, dont les cérémonies liturgiques célébraient en ce jour la commémoration. L'analogie fut plus saisissante encore, quand, au milieu de ces masses de fidèles, vint à passer la Synagogue de Paris, qui voulait rendre honneur au représentant de Celui que les chefs de la Synagogue antique avaient, en des circonstances semblables, voué à la mort. En recevant, des mains des rabbins, le texte de l'ancienne Loi, écrit sur un rouleau de parchemin, qui enveloppait un voile précieux, l'apôtre de la Loi nouvelle leur dit, avec une fraternelle douceur : « Puisse le Dieu tout puissant arracher le voile qui couvre vos cœurs ! »

Edouard DRUMONT, dans *La France Juive*, commente, en ces termes, ce fait que les prélats judéophiles de notre temps regrettent sans doute de ne pouvoir reproduire. « On le voit, écrit-il, la Synagogue avait sa place marquée dans l'organisation d'alors... Cette époque fut incontestablement pour Israël la plus brillante qu'il eût connue depuis la destruction du Temple. Les Juifs atteignaient alors le chiffre de 800.000. »

Je me permets d'attirer votre attention sur ce chiffre. Quoique l'on n'ait aucun chiffre précis, il y a tout lieu de penser que la population des territoires correspondant à la France d'aujourd'hui ne dépassait pas alors sept à huit millions d'habitants, de sorte que le dixième était formé de Juifs.

La plupart de ces Juifs s'étaient enrichis, et certains d'entre eux, à l'extrême. Dans son *Tractatus adversus Judaeorum inveteratam duritiam*, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, à peu près contemporain de Suger, écrit : « Si les Juifs emplissent leurs greniers de fruits, leurs celliers de vivres, leurs sacs d'argent et leurs cassettes d'or, ce n'est ni en travaillant la terre, ni en servant à la guerre, ni en pratiquant quelque autre métier utile et honorable, mais c'est en trompant les chrétiens, et en achetant à vil prix aux voleurs les objets dont ceux-ci se sont emparés. » Dès cette époque, et cela sera vrai durant tout le Moyen Age, un des thèmes favoris des moines, prédicateurs populaires, est l'invective contre les Juifs, nation infâme, vivant de rapines, dont l'insolence, la dureté, la cupidité appellent les colères des peuples.

Bernard LAZARE a consacré, dans son *Antisémitisme*, des pages remarquables à cet enrichissement

des Juifs, dont il voit la cause dans le commerce où ils avaient fini par se spécialiser, le commerce de l'or, qui équivalait, en ces temps précapitalistes, à la spéculation en Bourse d'aujourd'hui.

Ayant rappelé ce qu'était le capitalisme antique, éliminé, par la suite, de la société chrétienne, Bernard LAZARE montre comment et pourquoi le Juif a pu monopoliser, au Moyen Age, le commerce de l'or :

« Les Juifs en tant que peuple ne se distinguèrent en rien des autres peuples, et s'ils furent, d'abord, une nation de pasteurs et d'agriculteurs, ils en arrivèrent, par une évolution toute naturelle, à constituer parmi eux d'autres classes. En s'adonnant au commerce après leur dispersion, ils suivirent une loi générale qui est applicable à tous les colons. En effet, sauf les cas où il va défricher une terre vierge, l'émigré ne peut être qu'artisan ou négociant, car il n'y a que la nécessité ou l'appât du gain qui puisse le contraindre à quitter le sol natal. Les Juifs, donc, en arrivant dans les cités occidentales, n'agirent pas autrement que les Hollandais ou les Anglais, fondant leurs comptoirs. Néanmoins, ils en vinrent assez vite à se spécialiser dans ce commerce de l'or, qu'on leur a si vivement reproché depuis, et, au quatorzième siècle, ils sont avant tout une tribu de changeurs et de prêteurs ; ils sont devenus les banquiers du monde. »

On sait que l'Eglise a toujours théologiquement condamné le prêt à intérêt. Depuis le seizième siècle, elle l'accepte en fait. Théoriquement, elle le condamne toujours. Au Moyen Age, dans la Cité chrétienne, théorie et pratique ne se contredisent point. Les Juifs, qui sont hors de la Cité chrétienne, peuvent donc pratiquer le prêt à intérêt, dont le fait s'impose de plus en plus, au fur et à mesure que l'organisation économique se développe et se complique. Bernard LAZARE l'a fort bien montré : « L'Eglise n'avait sur eux aucune action morale, elle ne pouvait leur défendre, au nom de la doctrine et du dogme, de pratiquer l'échange et la banque. Les Juifs qui, à cette époque, appartenaient en majorité à la catégorie des commerçants et des capitalistes, profitèrent de cette licence et de la situation économique des peuples au milieu desquels ils vivaient. L'autorité ecclésiastique les encouragea dans cette voie, plutôt qu'elle ne les retint, et les bourgeois chrétiens les y engagèrent, en leur fournissant des capitaux, en se servant d'eux comme hommes de paille. »

Hommes de paille. Rien de plus exact. Mais l'homme de paille ne tarde pas à enchaîner étroitement à son destin celui qui l'utilise. C'est ce qui arriva au Moyen Age. Le Juif, que l'on s'était imaginé employer comme instrument d'affaires, ne mit pas longtemps à monopoliser les affaires. Cela explique sa puissance croissante, de Charlemagne au xii<sup>e</sup> siècle. De prêteurs, les Juifs devinrent vite usuriers. Et, par l'usure, ils ne mirent que peu de temps à tenir à la gorge le noble possédant, le serf travaillant, et même le clerc enseignant. La soumission à Israël de la Cité chrétienne, dans laquelle il n'avait pas le droit d'entrer, s'accomplissait, étape par étape, indirectement.

Un jour, la Cité chrétienne s'aperçut que le Juif, tout méprisé qu'il était, détenait une puissance incomparable, celle de l'or.

Dès ce jour, qui remonte à la fin du x<sup>e</sup> siècle, l'antijudaïsme médiéval allait se généraliser. Il sortait de la nécessité. Dans les cadres de la théologie, il allait être une réalité économique et politique.

Ce ne sont donc pas les Croisades, comme l'osent effrontément soutenir les historiens juifs, qui entraînèrent cet antijudaïsme. Il y a eu synchronisme entre l'élan mystique des peuples pour la défense de l'Occident contre l'Islam et pour la libération du Saint Sépulchre, d'une part, et l'effort, lui aussi de défense et de libération contre l'emprise juive. Synchronisme, parce que les deux invasions, la guerrière et l'économique, menaçaient l'existence même de la chrétienté. Les peuples se soulèvent contre les ennemis du Christ.

Sous Philippe I<sup>er</sup>, en 1065, des bandes armées, dans le midi de la France, pourchassèrent les Juifs, que protégea Béranger, vicomte de Narbonne. Le pape Alexandre II ordonna de distinguer les Juifs des Sarrasins, ceux-ci étant seuls à persécuter les chrétiens.

Trente ans devaient s'écouler, sans que l'action anti-juive se manifestât autrement que par endroits, et de façon locale et brève. Mais 1096 est appelée, par les historiens juifs, *l'Année terrible*.

Il convient, ici, de laisser la parole au rabbin BERMAN, car son texte est très significatif, par la confusion qu'il veut établir entre l'esprit de croisade et l'antijudaïsme, faisant, du premier, la cause du second.

Voici le texte de M. Léon BERMAN :

« 1096, en hébreu *Titenou*, 856, abréviation de la datation 4856, qui correspond à l'an 1096 de l'ère courante... Cette date fatidique revient comme une plaie brûlante dans toutes les chroniques juives du Moyen Age ; dans les *Kinoth*, les élégies du 9 d'Ab, et dans les *Seli'hoth*, les implorations des jours de pénitence et de jeûne. Depuis la destruction du second Temple de Jérusalem par Titus, aucun événement n'avait à ce point bouleversé et horrifié le monde juif. C'est que, pour animer le zèle de tous ceux que le pape Urbain II, au concile de Clermont, avait invités à délivrer des mains des Infidèles, la Ville Sainte de Jérusalem, « centre de la Terre, second Paradis, et surtout Tombeau du Christ », on n'avait reculé devant aucun moyen. C'est surtout Pierre l'Ermite, qui avait le don d'éveiller les élans mystiques de ses coreligionnaires. Ceux-ci, au sortir de ses prédications, se ruaient au désordre... Savaient-ils seulement au juste vers quoi ils se dirigeaient ? Que représentait pour eux la Palestine ? Ignorants, pour la plupart, fussent-ils nobles ou même clercs, connaissaient-ils seulement la position géographique exacte de la Terre Sainte ? »

L'ironie sert ici, non sans lourdeur, au rabbin pour masquer sa mauvaise foi. *Fides judaïca*. M. Léon BERMAN est trop informé pour croire, un instant, que les Croisades n'ont été que l'explosion d'un fanatisme puéril. Le livre, déjà ancien, de M. Louis BREHIER, (*Les Croisades*, 5<sup>e</sup> édition, Paris 1928) et l'œuvre, non moins monumentale qu'essentielle, de M. René Grousset (trois tomes in-8° de près de 2.600 pages ensemble, Paris, 1934-1936), *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*, que l'éminent orientaliste a reprise, sous une forme adaptée au grand public, dans *L'Épopée des Croisades* (un volume de

385 p., Paris 1939) ne laissent rien subsister de ces légendes pour école du soir rabbinique et républicaine.

Il est historiquement établi que la Première Croisade n'a versé, qu'après avoir été prêchée pour des raisons très fortes et très précises, dans ce que M. René Grousset appelle la démagogie de Pierre l'Ermite. En fait, la Première Croisade a été l'œuvre personnelle d'Urbain II. Français, de la famille des comtes de Semur, Eudes de Châtillon était né en Champagne, à Châtillon-sur-Marne, vers 1042 ; à Reims, il avait été le disciple de saint Bruno, puis moine de Cluny, était devenu l'ami de Hildebrand, le futur Grégoire VII. Celui-ci le créa cardinal-évêque d'Ostie. En ces temps d'autorité pontificale, les papes désignaient eux-mêmes leur successeur, et l'élection par le conclave n'était qu'un consentement, ce qui réduisait au minimum les dangers inévitables de l'élection. Désigné par saint Grégoire VII, l'abbé du Mont-Cassin, Didier, lui succéda, sous le nom de Victor III, le 23 mai 1086. Sacré seulement un an plus tard, le 9 mai 1087, Victor III devait mourir le 7 septembre suivant. Il était avant tout préoccupé du péril musulman. Il avait envoyé une expédition de chevaliers italiens en Afrique du Nord. Victor III désigna pour successeur Eudes de Châtillon, élu le 12 mars 1088, et qui prit le nom d'Urbain II.

Ce grand Français, qui allait être, selon la belle et juste expression de M. René Grousset, dans son *Epopée des Croisades*, le Pape défenseur de l'Europe, avait toujours été préoccupé de l'invasion arabe en Espagne. « N'avait-il pas vu en 1064, écrit M. Grousset, son compatriote Eble de Roucy prendre, avec la chevalerie française de l'Est, le chemin des Pyrénées, pour aller chasser les Arabes de l'Aragon ? Fidèle à ces souvenirs, comme à l'exemple de son prédécesseur Grégoire VII, Urbain, une fois devenu pape, avait en 1089 lancé lui-même, sur les routes d'Espagne, une autre expédition française, composée en majorité, celle-là, des chevaliers du Midi. Or, la *reconquista* espagnole, à cette date, c'est déjà comme les grandes manœuvres de la Croisade. »

Ainsi, ajouterai-je en passant, il y a huit siècles et demi, la Guerre d'Espagne a précédé la Guerre de Russie: 1936... 1941. L'Islam a fini par devenir un des éléments de la civilisation méditerranéenne, parce qu'il portait en lui des éléments de vérité religieuse, politique et sociale. Au XI<sup>e</sup> siècle, le problème ne pouvait pas se poser dans les mêmes termes qu'après les victoires de la Chrétienté sur le Croissant, et qui ne se sont affirmées, ne l'oublions jamais, qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour nos ancêtres médiévaux, et jusques au milieu du dix-huitième siècle, le péril islamique était du même ordre qu'est pour nous le péril bolcheviste, quelque différence qu'il y ait entre eux sur le plan des idées et des mœurs. Les croisades sont défense de la Chrétienté, protection de l'Occident. Elles n'ont rien à voir avec la sordide démagogie, purement accidentelle, qui marqua la croisade de Pierre l'Ermite, et nous ne laisserons pas les Juifs, fussent-ils rabbins, confondre ce qui est distinct, afin de tirer, de cette confusion, des arguments anticatholiques.

Extension à l'Orient de la défense occidentale con-

tre les Sarrazins, telle est la réalité historique des Croisades. Devant l'assaut islamique, mené par les Turcs, l'Empire byzantin s'effondrait. Le même danger de destruction apparaissait à l'Orient de l'Europe, au XI<sup>e</sup> siècle, qu'à l'Occident, au VII<sup>e</sup>. Urbain II le comprit; c'est pourquoi, le 27 novembre 1095, « dixième jour du concile de Clermont, écrit M. René Grousset, Urbain II appela toute la Chrétienté aux armes, appel du pontife à la défense de la foi menacée par la nouvelle invasion musulmane, appel du véritable héritier des Empereurs romains à la défense de l'Occident, de la plus haute autorité européenne à la sauvegarde de l'Europe contre les conquérants asiatiques, successeurs d'Attila et précurseurs de Mahomet II ».

Il s'agissait, selon la si exacte expression de M. Grousset, d'un ordre de mobilisation européen. Et le Pape était fort bien informé de la situation favorable qu'offrait le moment choisi, où l'Empire des Turcs Seldjoukides était profondément divisé.

La croisade populaire a devancé la croisade militaire, qui ne pouvait être improvisée, et qui devait nécessairement être longue à préparer. Le rabbin BERMAN falsifie la réalité historique, lorsqu'il réduit la seconde à la première.

Il ne la falsifie pas moins, lorsqu'il prétend que c'est de propos délibéré que les prédicateurs dirigèrent contre les Juifs les hordes fanatisées des croisés. Il ose écrire que les croisés « trouvèrent tout naturel, avant de régler leur compte à ceux qui avaient profané (soi-disant) le tombeau du Christ, de châtier les descendants des « déicides ». Avant de rendre Jérusalem aux Chrétiens, ils jugèrent indispensable d'anéantir le judaïsme. Et les Juifs furent mis en demeure de reconnaître Jésus ou de mourir. Ceux de Rouen furent les premiers à qui l'on imposa cette contrainte. On les traîna de force à l'église, et ceux qui refusèrent d'accepter le baptême furent exécutés sur place ».

Les choses ne se passèrent pas du tout ainsi. Pierre l'Ermite, sans attendre les ordres du Pape, s'était mis à entraîner les multitudes du menu peuple. Le 12 avril 1096, il arrivait à Cologne, suivi de quinze mille pèlerins, où abondaient les pauvres, les mendiants, les vagabonds, et même les criminels, à qui le moine exalté remettait leurs péchés. Gautier-sans-Avoir, de son côté, conduisant des foules analogues, traversait la Hongrie, et entrait dans l'Empire d'Orient. Pierre l'Ermite prit, peu après, la même route.

Les bandes pillaient et massacraient sur leur passage, et non du tout spécialement les Juifs. Il faut lire, dans les livres de CHALANDON sur *Alexis Comnène* et sur *La Première Croisade*, le récit terrible et grandiose de ces jacqueries ambulantes. Les églises même n'étaient pas épargnées par le flot dévastateur. D'autres migrations de ce genre, parties des régions rhénanes, et que menaient — on ne peut dire dirigeaient ou commandaient, car il n'y avait rien qui ressemblât à une direction ou un commandement — Volkmar, Gottschalk et Emich de Leisingen, accomplirent des excès encore plus affreux. Les massacres de Juifs ne furent pas systématiques. Ils ont leur place dans une épouvantable suite d'atrocités collectives. Les textes cités par M. René Grousset, au début du premier tome de sa

grande *Histoire des Croisades*, ne permettent aucun doute à ce sujet. A Prague, par exemple, les bandes de Volkmar, au nombre de douze mille hommes, massacrèrent les Juifs, malgré l'intervention de l'évêque. En Hongrie, elles pillèrent les chrétiens qui répondirent en les exterminant. Une autre bande, plus importante, de quinze mille hommes, celle-là, fut exterminée à son tour, pour les mêmes raisons, par Coloman, roi de Hongrie. Les pogroms imputables aux bandes d'Emich de Leisingen, chevalier-brigand des bords du Rhin, furent du même ordre.

M. GROUSSET a mis au point ces tristes histoires, qui relèvent de la fureur homicide des foules déchaînées, et non du tout d'un antijudaïsme méthodique. Celui-ci ne viendra que plus tard, et n'a rien de commun avec ces tueries collectives, à quoi le rabbin BERMAN a l'audace de les assimiler, afin de rendre les Croisades responsables des horreurs perpétrées antérieurement à celles-ci. Voici les faits, tels que les expose, avec une incontestable objectivité, M. GROUSSET : « Le massacre, commencé à Spire le 3 mai 1096, dura un mois plein à Mayence, Cologne, Trèves et Worms. A Metz, 22 Juifs furent tués, dont le précepteur de la Communauté, Rabbi Samuel Ha-Cohen. L'épiscopat se fit le protecteur des victimes. A Spire, l'évêque Jean abrita les Juifs dans son palais, et fit couper les mains aux meurtriers qu'il put arrêter. A Trèves, les Juifs, réfugiés de même dans le palais de l'évêque, y échappèrent aux égorgements. A Mayence, l'évêque Rothard ouvrit, lui aussi, son palais aux Juifs, mais alors les bandes d'Emich attaquèrent le palais épiscopal, mirent l'évêque en fuite, et massacrèrent les réfugiés. De même à Worms, prise d'assaut du palais de l'évêque, où se sont réfugiés les Juifs. En vain, à la prière du rabbin Kalonymos, chef de la communauté juive de Mayence, l'Empereur Henri IV, puis le duc de Lotharingie, Godefroy de Bouillon, avaient-ils protesté... Le 29 mai, Kalonymos fut massacré à son tour. »

Cela n'empêche pas le rabbin BERMAN d'attribuer à Godefroy de Bouillon, avec les chroniqueurs juifs du Moyen Age, qu'il ne cite d'ailleurs pas, les Salomon Bar Siméon et les Eliézer Bar Nathan, un extraordinaire serment, dont l'accusait Kalonymos, dans son message à Henri IV. Selon Kalonymos, Godefroy avait juré de ne point désarmer, avant d'avoir fait payer aux Juifs le meurtre de Jésus, en effaçant jusqu'au nom d'Israël de la surface de la terre. « L'Empereur, reconnaît toutefois le rabbin BERMAN, intima à ses vassaux l'ordre de laisser les Juifs en paix ». Mais il ajoute — *perfidia Judaei* — : « A quoi Godefroy de Bouillon rétorqua qu'il n'avait jamais songé à lui faire le moindre mal. Il prit même l'engagement, envers les communautés de Worms et Mayence, de les prendre sous sa protection. Inutile de dire que cet engagement fut payé assez cher par les communautés terrorisées. »

\*\*

Ces massacres sont un des innombrables exemples de ce mystère des foules qu'a si profondément étudié Paul Adam : « Mystère du peuple, disait-il, si vil

devant la force de ses instincts, et puis si passionné pour la mort, en certaines heures de délire universel, Mystère attirant, ainsi que le fond d'abîme aux ondes changeantes et pleines de sirènes. »

Le mystère lui-même a ses causes et ses lois. De cet antisémitisme populaire de la croisade démagogique en l'année 1096, M. René GROUSSET, toujours objectif, s'est demandé quelle pouvait être la cause. Il est hors de conteste que ces atrocités allaient contre toutes les intentions du Pape et de l'Empereur, responsables de la défense de la Chrétienté. « Faut-il y voir, écrit M. GROUSSET, puisque la Croisade avait pour but de venger les offenses faites au Saint-Sépulcre, un souvenir des émeutes antichrétiennes de Jérusalem, émeutes au cours desquelles les Juifs s'étaient si souvent solidarisés avec les musulmans ? En 966, par exemple, musulmans et Juifs avaient mis le feu aux portes de la basilique du Saint-Sépulcre, fait effondrer la coupole, envahi et pillé le sanctuaire, puis dévasté de même l'église de Sion. »

Nous retrouvons ici la constatation, que nous avons déjà faite, de la complicité des Juifs et des mahométans contre les chrétiens. M. GROUSSET estime qu'il n'est pas besoin d'invoquer, pour expliquer ces massacres de 1096, ces vieux griefs. Nous n'en sommes pas sûrs du tout. On voyageait beaucoup au Moyen Age, et l'historien est émerveillé de la force et de la vitesse de propagation des nouvelles, vraies où fausses, en ces âges lointains. Les pèlerins, les chevaliers avaient beaucoup vu et retenu, et l'Espagne et le Languedoc n'étaient pas au bout du monde pour les peuples des bords du Rhin. Nous estimons que l'antichristianisme juif, de notoriété publique depuis un millénaire, a fort contribué au déchaînement des fureurs de ces bandes terroristes. Nous ne nous en accordons pas moins avec le maître de l'*Histoire des Croisades*, pour voir, dans ces massacres, surtout un phénomène de jacquerie. Jacquerie tournée contre Israël, justement parce que les actes antichrétiens d'Israël étaient connus de tous, et fournissaient aux massacreurs un excellent argument pour justifier, aux regards de Dieu, leurs massacres de Juifs.

Ce qui est historiquement acquis, ce sont ces remarques de M. GROUSSET : « La croisade populaire fut, sous le couvert d'un mouvement religieux, un prétexte de jacqueries et de manifestations anarchiques. Occasion pour les ennemis spontanés de l'ordre social de détruire autour d'eux, ainsi qu'il arrive sous le couvert de toute révolution religieuse ou politique. La croisade populaire n'avait été qu'une agitation anarchique et dangereuse, telle la levée des volontaires de 1792, avec l'accompagnement des massacres de septembre. En 1792, l'épopée révolutionnaire ne devait commencer que lorsque — la mystique jacobine reléguée à sa place — les anciens cadres et toute l'organisation de la vieille armée monarchique assumèrent la responsabilité de la guerre. De même la Croisade ne parvint à lancer ses armées vers l'Orient que lorsque l'enthousiasme dangereux des foules et les agitations de la démagogie chrétienne firent place à des expéditions

féodales, régulièrement organisées dans le cadre de l'ordre social existant, et méthodiquement conduites. Tandis que — jacques et chevaliers-brigands — la démagogie de croisade massacrait les Juifs et tombait sous les coups des Hongrois, des Byzantins et des Turcs, exaspérés par ces pillages, la croisade des barons se mettait en mouvement par groupes réguliers. »

Ainsi les faits, et l'explication rationnelle et réelle des faits, interdisent d'admettre la théorie juive selon quoi la Première croisade a entraîné un immense pogrom, dont la responsabilité incombe aux barons chrétiens. Les Juifs massacrés l'ont été parmi une multitude d'habitants des territoires traversés par les hordes qui précédèrent les barons. C'est un pur et simple mensonge que d'affirmer, comme le rabbin BERMAN, que les chefs de la croisade furent impuissants à réfréner les ardeurs de leurs troupes. Ni Pierre l'Ermite,

ni Gautier-sans-Avoir n'ont été des chefs. Et les chevaliers-brigands, pas davantage.

Lors de la prise de Jérusalem par les croisés de Godefroy de Bouillon, les 15 et 16 juillet 1099, si les Juifs, enfermés dans la synagogue, y furent brûlés vifs, cela ne se sépara pas du massacre général des Infidèles. Ceux-ci avaient multiplié, durant le siège, les provocations contre les chrétiens, outrageant sans cesse Jésus-Christ. Et les Juifs avaient été, à maintes reprises, avant l'arrivée des croisés, égorgés de chrétiens. Représailles cruelles, comme on en rencontre dans l'histoire de toutes les guerres, en particulier civiles et religieuses.

Mais Israël, nous ne le savons que trop, se tait avec soin sur les massacres qu'il a accomplis, et hurle à propos de ceux que l'impartiale histoire est obligée de reconnaître qu'il a lui-même, par ses propres excès, provoqués.

### III

Les conséquences de pogroms qui s'étaient déroulés au temps de la Première Croisade avaient été si cruelles pour les Juifs de France, que leurs rabbins avaient conseillé à la plupart d'entre eux de se laisser baptiser. Devant la menace d'un massacre général du Peuple élu, il convenait, comme on l'avait fait en Espagne avec les Marranes, de sauver son existence par d'apparentes conversions massives.

Apparentes, disons-nous, et à dessein. Les historiens juifs se vantent, en effet, que le plus grand nombre des Juifs convertis revint au judaïsme, dès que le péril parut s'atténuer.

L'ordonnance de Philippe 1<sup>er</sup>, en 1096, les avait expulsés du royaume. Mesure sans lendemain, parce que les États chrétiens, par suite de la victoire même des Croisés en Terre Sainte et de la fondation du royaume de Jérusalem, eurent d'énormes besoins d'argent, et que les Juifs, baptisés ou non (car les massacres avaient été locaux, et nullement universels, comme voudraient le faire croire les historiens juifs), étaient, pour les raisons que nous avons précédemment exposées, les maîtres du commerce, de l'argent. Afin de pouvoir leur emprunter, on rapporta les mesures d'expulsion décrétées par Philippe 1<sup>er</sup>. Les Juifs n'avaient, d'ailleurs, quitté la France qu'en petit nombre. La masse était demeurée. Les exilés ne tardèrent point à rentrer. Lorsque Philippe 1<sup>er</sup> mourut à Melun, le 29 juillet 1108, après un long règne de près d'un demi-siècle, la condition d'Israël en France était, de nouveau, florissante.

Elle le resta tout au long du règne de Louis VI le Gros, qui, durant les 29 années qu'il fut au pouvoir, eut autre chose à faire, bataillant contre les barons, que de s'occuper des Juifs. L'émancipation communale favorisa même ceux-ci. Les liens féodaux se relâchant dans les villes, les Juifs en profitèrent pour s'établir là où ils échappaient au servage. Ce que l'on a appelé la Révolution communale ne pouvait que les favoriser: les communes s'érigèrent en asile, ouvrant leurs por-

tes à tous, et les Juifs ne manquèrent point de s'y précipiter.

Le 1<sup>er</sup> août 1137, Louis-le-Gros mourut à Poitiers. Son fils aîné, Louis-le-Jeune, lui succédait. Il s'inquiéta bientôt de l'activité des Juifs convertis qui retournaient au judaïsme. Ces relaps constituaient un immense scandale, et un danger réel, pour l'Église catholique.

En 1144, une ordonnance les expulsa du royaume, sous peine de mort ou de mutilation. Deux ans plus tard, commençait la Deuxième Croisade, prêchée par saint Bernard. Louis VII, ayant besoin d'argent pour la croisade, s'adressa, selon l'usage, à Israël, à qui des concessions furent inévitablement faites. Par contre, le pape Eugène III dispensa les Croisés de l'obligation de payer les intérêts, d'ailleurs usuraires, de leurs dettes. C'était un coup très dur pour les Juifs, prêteurs réguliers, en ces temps-là.

Il s'en suivit d'énergiques protestations, de la part des créanciers ainsi frustrés. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, intervint. Il écrivit au Roi, lui demandant pourquoi il s'en allait au bout du monde, à grande perte d'hommes et d'argent, combattre les Sarrazins, alors qu'il laissait, parmi ses sujets, des infidèles infiniment plus coupables envers le Christ que les mahométans. Sans réclamer qu'on les mit à mort, le grand réformateur de Cluny comparait les Juifs à Caïn, déclarant que, comme le meurtrier d'Abel, le peuple déicide devait être voué à l'opprobre et à la souffrance de l'expiation. Ainsi l'existence leur serait plus pesante que la mort, et le châtiment proportionné à leur crime. C'était à eux, en compensation du déicide, de payer les dépenses de la croisade et non de prêter, à des taux usuraires, de l'argent aux guerriers qui partaient pour délivrer le Saint-Sépulcre.

Saint Bernard, qui était un mystique beaucoup plus qu'un politique, — *la spiritualité agissante*, ai-je moi-même écrit de lui —, et dont, ainsi que l'a dit Geor-

ges GOYAU dans l'admirable livre qu'il lui a consacré, l'âme était tout amour, que l'amour détachait du monde, et que l'amour y ramenait, s'émut, en son infinie charité, de voir les Juifs de nouveau exposés aux fureurs du peuple fidèle. « Il apprit, rapporte Georges GOYAU, que, sur les bords du Rhin, un cistercien, nommé Raoul, prêchait à la fois la croisade et l'antisémitisme. Le rôle de ce Raoul inquiéta. Que signifiaient de pareilles promenades ? L'office d'un moine, pensait Bernard, n'est pas d'enseigner, mais de pleurer... En quelques jours, il fut sur le Rhin, pour empêcher qu'une campagne absurde ne détournât contre les Juifs une campagne qui ne devait viser que l'Islam. »

Campagne absurde, Georges GOYAU le dit avec raison. On se souvient de ce que nous avons dit nous-même, avec M. René GROUSSET, de la croisade démagogique de Pierre l'Ermite et de Gautier-sans-Avoir. Saint Bernard avait raison de s'opposer à ce que ces atrocités recommencent. Mais le zèle de la charité de l'incomparable serviteur de la Très Sainte Vierge que fut saint Bernard, dépasse son but, il est vraiment zèle indiscret, lorsque l'adversaire, pourtant si dur, d'Abélard, s'attendrit sur les Juifs au point de dire qu'ils étaient la chair et les os du Messie, et qu'à les molester on risquait de blesser le Seigneur à la prunelle de l'œil. Saint Bernard, saluant, dans les Juifs, de vives images de la Passion du Seigneur, est un devancier, que nous ne pouvons suivre, des prélats judéophiles de notre époque. Nous préférons la prudence politique de Pierre le Vénérable, trop oublié de nos jours, et que ses contemporains égalaient à saint Bernard. Moins profond mystique, mais plus réaliste réformateur, l'illustre abbé de Cluny n'oubliait pas le mal que les Juifs continuaient de faire à la chrétienté. Entre saint Bernard, qui célébrait les Juifs, et le moine Raoul, qui prêchait leur massacre, il y a place pour la sagesse politique et la ferme justice, l'une et l'autre que nous trouvons en Pierre le Vénérable. Saint Bernard allait jusqu'à soutenir que, non seulement, on ne devait point égorger les Juifs, mais que l'on ne devait pas même les chasser. Il fit un voyage à travers les communautés juives de Strasbourg, Spire et Cologne. Soutenu par l'archevêque de Mayence et l'Empereur Conrad III, il prêcha partout en faveur des Juifs. Quelque vénéré qu'il fût, le grand saint ne fut pas suivi. L'insolence des Juifs ne facilitait pas son apostolat de pitié.

\*\*

Il est fort remarquable que les pogroms se soient produits sur des points du territoire français très éloignés les uns des autres, aussi bien en Champagne qu'en Normandie, en Picardie qu'en Orléanais. A Carentan, par exemple, dans le Cotentin, il y eut un combat sanglant où les Juifs ne succombèrent qu'après une résistance désespérée. Joseph Ha Cohen, dans *La Vallée des Pleurs*, raconte ainsi le massacre, à Ramerupt, en Champagne, non loin d'Arcis-sur-Aube, du rabbin Rabénou Tam, petit-fils de Raschi : « Les Croisés pénétrèrent dans sa maison, lui prirent tout ce qu'il possédait et déchirèrent devant lui les rouleaux de la Loi. Puis ils le saisirent, le rudoyèrent et le frappèrent à la tête, en disant : N'est-il pas vrai que tu sois un homme consi-

déré en Israël ? Nous voulons donc venger sur toi la mort de Notre Seigneur... » Il fut sauvé par un chevalier qui passait, le reconnut et le prit sur son cheval.

Des massacres eurent lieu à Ham, en Picardie, à Sully, en Orléanais.

\*\*

A ce moment, apparut, selon les rabbins, la première accusation de meurtre rituel. Voici ce qu'écrivit M. Léon BERMAN : « Une odieuse accusation se répandit contre les Juifs, accusation qui devait lourdement peser sur leur existence durant des siècles, c'est celle du *meurtre rituel*. Déjà, en 1146, cette accusation avait fait son apparition en Angleterre. Mais elle trouva en France un terrain tout à fait propice. A Paris, on racontait que, sur la tombe d'un des martyrs du fanatisme juif, exécuté pour les besoins rituels des Juifs, l'enfant Richard, originaire de Pontoise, mais inhumé dans un des cimetières de la capitale, des miracles s'étaient produits. Excitée par des prêtres fanatiques, la foule se rua sur les maisons juives qu'elle mit à sac, et Louis VII lui-même, partageant le ressentiment de la foule, fit monter 80 Juifs sur le bûcher. »

Avant de poursuivre l'exposé des faits relatifs aux massacres de Juifs sous Louis le Jeune, pour cause d'accusation de crime rituel, il importe de tenter de voir clair en un sujet qui a donné lieu aux plus violentes accusations comme aux plus énergiques protestations, s'exprimant dans une immense littérature polémique.

De quoi s'agit-il ?

Une fort abondante bibliographie du sujet existe.

Les historiens juifs ou judaisants tirent argument des bulles pontificales et des lettres épiscopales, c'est-à-dire de textes de l'Eglise enseignante ayant valeur, sinon de foi, du moins de précepte disciplinaire, et où sont condamnées les accusations de meurtre rituel, portées contre les Juifs depuis le Haut Moyen Age.

Dans un livre à peine connu, et du plus haut intérêt, qu'il consacra, en 1898, à Raphaël Lévi, Juif du village de Boulay, près de Metz, brûlé vif en janvier 1670, pour avoir tué un enfant — accusation contre laquelle il protesta jusque sur le bûcher, et il semble bien que son innocence personnelle soit prouvée — Joseph REINACH a cité de nombreux textes pontificaux réfutant la fable du crime rituel. Le 28 mai 1247, Innocent IV écrivait à l'archevêque de Vienne en Dauphiné, que c'était à tort que l'on imputait aux Juifs l'usage, au moment de leur Pâque, du cœur d'un enfant tué par eux. Dans une bulle du 25 septembre 1253, il défendait à qui que ce fût d'imputer aux Juifs l'usage du sang humain dans leurs rites, attendu que, dans l'Ancien Testament, il leur est interdit de se servir d'un sang quelconque, sans même parler de sang humain. Grégoire V, dans une bulle du 7 octobre 1272, écrivait : « Il arrive que les pères de certains enfants morts, ou d'autres chrétiens ennemis des Juifs, cachent secrètement ces enfants, et cherchent à extorquer de l'argent aux Juifs, comme rançon des vexations qu'on leur fait entrevoir. Ils affirment très faussement que les Juifs eux-mêmes ont secrètement enlevé ces enfants, et qu'ils les sacrifient avec leur cœur et leur sang, alors que la Loi leur interdit très expressé-



ment l'usage du sang pour le sacrifice, la nourriture et la boisson. » La peine d'excommunication était prévue contre ceux qui propageraient ces calomnies. Martin V renouvela les interdictions de ses prédécesseurs, dans sa bulle du 20 février 1422. Paul III, le 12 mai 1540, fulmina contre ceux qui, « aveuglés par la haine et l'envie, ou, ce qui paraît plus probable, par la convoitise, et afin de trouver un prétexte pour s'approprier le bien des Juifs, les accusent faussement de tuer les petits enfants, et de boire leur sang. »

Parce que Rome a parlé, la cause est-elle entendue, et le meurtre rituel doit-il être relégué parmi les innombrables légendes de l'histoire ?

GOUGENOT DES MOUSSEAUX a consacré à cette question, sous le titre de *L'Assassinat talmudique*, le chapitre sixième de la première partie de son grand livre: *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des Peuples chrétiens*. Il y a là environ une trentaine de pages de discussion serrée, et l'auteur conclut à l'existence du crime rituel, qu'il classe parmi les atroces superstitions du Talmud. Il cite de nombreux faits, dans le détail desquels je n'ai malheureusement pas le loisir d'entrer, et qui sont impressionnants en faveur de la thèse de l'accusation. Le plus impressionnant d'entre eux a reçu la consécration du magistère de l'Eglise romaine elle-même. Il s'agit de l'assassinat, dans la ville de Trente, par les Juifs, le 21 avril 1475, d'un petit garçon de deux ans et demi, du nom de Simon, de famille purement chrétienne. Grégoire XIII a officiellement proclamé la passion de cet enfant, « petit innocent, cruellement égorgé par les Juifs, en haine du Christ, et qui ensuite brilla par beaucoup de miracles ». Sixte-Quint, en 1588, autorisa le cardinal Madruce, prince-évêque de Trente, à célébrer la fête du martyr dans son diocèse. Le plus récent des crimes considérés comme rituels ne fut point perpétré sur un enfant, mais sur un religieux, le Père Thomas, capucin, à Damas, le 5 février 1840. Gougenot des Mousseaux examine les textes de près, et conclut au crime rituel. Il fonde cette conclusion sur la distinction que nous faisons, avec lui, de la Bible et du Talmud. La Bible justifie la thèse de ceux qui nient le crime rituel. Le Talmud justifie la thèse de ceux qui l'affirment. Il est hors de conteste que si la Bible interdit le crime rituel, le Talmud l'autorise. Au chapitre septième, Gougenot des Mousseaux en administre toutes preuves souhaitables.

Le crime rituel n'est pas imputable à la tradition de Moïse. Il l'est à la tradition talmudiste. En réfutant l'accusation au nom de l'Ancien Testament, on s'abstient volontairement de discuter sur le seul véritable terrain, celui du Talmud. Terrain sur lequel, en effet, la discussion est impossible pour les négateurs du crime rituel que le Talmud autorise. Les textes cités par Gougenot des Mousseaux, à qui je ne puis que renvoyer, sont probants.

Edouard DRUMONT a repris la question dans le chapitre III du livre sixième et dernier de *La France Juive*. Il traite, entre autres, de l'affaire Raphaël Lévy. Pour notre part, nous croyons, avec REINACH, que Lévy n'était pas coupable du crime. Nous n'en croyons pas moins, avec les historiens du XVII<sup>e</sup> siècle qui s'occupèrent de cette cause, que le crime fut bien rituel. Et, connaissant bien Israël et sa capacité de sacrifice, lors-

qu'il s'agit de sa propre cause, nous voyons, en Raphaël Lévy, un Juif qui se sacrifia pour sa communauté, un nouvel Eléazar. Il le dit lui-même dans une lettre interceptée, aux chefs de la Synagogue de Metz : « Je me suis mis dans la misère pour la communauté, le grand Dieu m'assistera, je désire l'enterrement juïdaïque, autrement je ne pardonne pas. »

DRUMONT a fort bien mis en lumière le double courant, en Israël, du molochisme et du jehovisme. Le goût du sang a été d'autant plus combattu par la Loi et ses adeptes qu'il était plus violent chez les Juifs. « Les prescriptions relatives à la viande, observées encore par les Israélites modernes, fait remarquer DRUMONT, semblent un souvenir de ces précautions contre cette volupté du sang, propre à la famille sémitique, et que les Aryens ne connurent pas ». Le bolchevisme, essentiellement juif, la néobarbarie anglo-américaine, non moins juive, ont, en tout, donné raison à DRUMONT. Et raison aussi à Gustave TRIDON, que saluait DRUMONT, en ces termes : « Le livre de Gustave TRIDON, *Le Molochisme juif*, met bien en relief cette lutte soutenue par les Prophètes contre le culte du Moloch, personnifié soit par le Taureau, soit par le Veau d'Or. »

Deux historiens allemands ont étudié à fond ce sujet : Frédéric DAUMER, dans *Le Culte de Moloch chez les Hébreux de l'Antiquité*; T. W. GULLANY, dans *Les Sacrifices humains chez les Hébreux de l'Antiquité*.

Le crime rituel, pour contraire qu'il soit au mosaïsme, est conforme au sombre génie d'Israël. C'est pourquoi le Talmud, expression théologique de ce génie de ruse et de férocité — n'oublions jamais qu'il y a un bolchevisme éternel, et qu'il est juif — autorise le crime rituel. DRUMONT lui-même s'est trompé, lorsqu'il a écrit que cette tradition sanguinaire ne semblait plus être représentée dans le judaïsme moderne, épris uniquement, à l'heure actuelle, de luxe et de bien-être, que par quelques retardataires isolés. Ces retardataires, trente ans après *La France juive*, s'emparent de la Russie. Et voilà vingt-cinq ans entiers qu'ils menacent et terrorisent le monde. Ils s'appellent les bolchevistes. Et la haine du Christ, la haine du Sang du Calvaire, est leur caractéristique permanente. Le crime rituel n'est plus rituel chez les Juifs devenus sans Dieu. Il est le massacre organisé, au nom du marxisme, cette ultime forme du molochisme. Que des princes de l'Eglise, tels que le cardinal Liénart, évêque de Lille, osent proclamer que l'on ne doit pas mêler l'Eglise à la lutte contre le bolchevisme, parce que « nous ne croyons pas, dit-il, que ce soit par les armes qu'on tue les idées », cet outrage à saint Louis et à Jeanne d'Arc permet de juger du degré de décomposition des milieux catholiques, infectés par le judaïsme et la démocratie. La bolchevisation du catholicisme, voilà le crime rituel de l'effrayante époque de démission du christianisme où nous vivons. Nos pères, eux, ne démissionnaient point. Croisés et Inquisiteurs faisaient leur devoir, et quiconque connaît le molochisme juif, cette frénésie du crime rituel à quoi Albert MONNIOT, en 1914, consacra un livre capital, préfacé par DRUMONT, ne peut se refuser à saluer, en Torquemada, le vengeur et le justicier de Jésus-Christ. Je ne sais si le livre d'Albert MONNIOT se trouve encore à la

librairie Pierre Téqui. S'il s'y trouve, je vous demande de ne pas manquer de vous le procurer. Lisez-le, faites-le lire. Vous conclurez, avec Monnot, qui a fourni toutes preuves et démonstrations nécessaires, qui annonçait, sans le prévoir, le bolchevisme, en disant que « l'inéluctable loi de haine, l'ordre implacable d'immolation ajouteront fatalement, dans l'avenir, de nouveaux cadavres au charnier du fanatisme juif », vous conclurez, avec lui, « qu'une nation qui a de telles lois, et leur obéit, devrait être au ban de l'humanité ».

La victoire des armes de la Chrétienté renouée, conduite par l'Allemagne de Hitler, finira bien par l'y mettre. Nos aïeux du temps des croisades l'avaient compris. C'est pourquoi, malgré saint Bernard, sans approuver, dans notre charité, les pogroms du Moyen Age, notre justice nous interdit de les flétrir. Et c'est pourquoi, nous rappelant l'impassibilité de l'Ange exterminateur, ayant, sous nos yeux, les tueries sans exemples de Russie, d'Ukraine, de Hongrie, de Bavière, d'Espagne, des Pays baltes et de Pologne, nous terminerons cette leçon en refusant d'unir nos cris et nos pleurs à ceux des rabbins, faisant retentir les airs de leurs imprécations, devant le massacre de Blois, en mai 1171, il y a donc, exactement, 772 ans, et qui eut, pour origine, un crime rituel.

\*\*

Voici comment cela se passa. On crut, — à tort ou à raison — les textes ne permettent pas de se prononcer, en mai 1171, dans les environs de Blois, qu'un Juif avait noyé un petit garçon assassiné par ses coreligionnaires. Le gouverneur de Blois fit arrêter tous les Juifs de la ville, qui n'étaient pas plus d'une quarantaine. On les mit au cachot. Suivons ici le texte du rabbin BERMAN : « Or, à Blois, vivait une Juive nommée Pulcinella, que le seigneur haïssait, parce que, femme vertueuse, elle résistait à ses avances. Pulcinella, qui était restée en liberté, venait fréquemment voir les prisonniers, et les exhortait à prendre leur captivité en patience. Elle était convaincue que le gouverneur, qui la respectait à cause de sa vertu, lui accorderait la grâce des prisonniers. Mais celui-ci avait une femme qui l'excitait journellement contre les prisonniers, et qui agit de telle sorte qu'il se prit à haïr Pulcinella, et à lui interdire l'accès du palais. » J'arrête ici la citation, dont les contradictions vous ont, j'en suis sûr, immédiatement frappés. Cette haine qui est, en même temps sympathie, et qui devient haine sous l'influence de la femme légitime, ce roman chez la portière, qu'il emprunte à *La Vallée des Pleurs* de Ha-Cohen, M. BERMAN n'a pas honte de la reprendre à son compte. Comme on ne dispose que du texte de Ha-Cohen, il lui est facile de dire qu'il travaille sur l'original. Mais un original relève de la critique des textes, et le récit de *La Vallée des Pleurs* est plus que suspect.

A ne garder que l'essentiel de ce récit, on apprend qu'il y eut épreuve de l'eau ; à la suite de quoi les Juifs furent déclarés coupables de l'assassinat de l'enfant. Après diverses péripéties, où l'on voit un moine exciter le gouverneur de Blois à faire périr les huit accusés, ceux-ci furent condamnés au feu. Selon Ha-Cohen, on leur proposa la vie sauve au prix de la con-

version. Ils refusèrent d'apostasier. Ils furent torturés. Nul ne céda. Il se produisit alors des merveilles dans le style de l'Ancien Testament : « Les bourreaux s'emparèrent de trois des dirigeants de la communauté juive accusée, les garrotèrent, et mirent le feu aux fagots et aux branchages. Mais quand le feu eut atteint les cordes qui liaient leurs bras, ils les rompirent, sortirent de l'enceinte et dirent : « Vous voyez, le feu n'a pas de pouvoir sur nous ». Les bourreaux se précipitèrent sur eux, et les jetèrent à nouveau dans la fournaise. Mais les trois Juifs qui étaient doués d'une force herculéenne, entraînent l'un des bourreaux avec eux. Les gardes parvinrent à l'arracher à leurs mains, et, pour venger leur congénère, ils transpercèrent les trois prisonniers de leurs épées, et les jetèrent dans les flammes ; puis ils se saisirent des autres Juifs, au nombre desquels se trouvait, dit-on, Pulcinella, et ils les précipitèrent également dans le brasier. Mais le feu ne parvint pas à les consumer, et si, en fin de compte, ces malheureux moururent, ce fut d'épuisement. Les chrétiens, témoins de ce prodige, se regardèrent l'un l'autre avec étonnement, et s'écrièrent : « En vérité, c'étaient des saints ! »

Voilà les niaiseries que reproduit pieusement un esprit aussi averti que M. LÉON BERMAN. Nous y avons insisté à dessein, afin de bien montrer comment les Juifs excellent à grossir, pour obtenir un effet de terreur et de pitié, ainsi que d'admiration crédule, ce qui ne fut qu'un incident de la lutte des gens du Haut Moyen Age contre les excès et les crimes d'Israël.

A faire objectivement le point, on s'aperçoit que la recrudescence d'antijudaïsme, sous le règne de Louis VII, n'a fait que répondre à la faveur dont les Juifs avaient joui sous Louis VI, et dont, selon leur coutume inimmémoriale, ils avaient abusé. Nous retrouverons constamment, au cours de ces leçons, le rythme alterné des indulgences et des répressions, qui coïncident avec celui de la sagesse forcée et de l'insolence vite retrouvée d'Israël.

Persécuteurs ou persécutés, tel est le destin des Juifs, à, un jour, avoué Joseph REINACH. C'est la vérité même. D'où, l'inévitable monotonie de l'histoire d'Israël, depuis la dispersion. Essentiellement insociable et inassimilable, le Juif ne peut connaître un autre sort, aussi longtemps qu'il est dispersé parmi les autres nations. C'est si vrai que cette loi sociologique se vérifie aussi bien dans la Cité antique que dans la Cité chrétienne, chez les chrétiens que chez les musulmans, chez les Arabes, qui sont des sémites, pourtant, que chez les Aryens.

Nos pères entrevirent la solution par l'isolement des Juifs au ghetto. Solution incomplète. C'est l'isolement par rapport à toutes les autres nations qui s'impose, par l'envoi de tous les Juifs de la planète dans un territoire où ils seront seuls.

Les mesures d'expulsion furent inopérantes parce que les Etats qui recevaient les Juifs étaient eux-mêmes, à plus ou moins brève échéance, obligés de les renvoyer. Les expulsions sous Philippe-Auguste et ses successeurs démontrent la vérité de cette constatation. Vérité que nos exposés ultérieurs serviront à démontrer.

# CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES CARACTÈRES ANTHROPOLOGIQUES DES POPULATIONS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

par le D<sup>r</sup> Pierre-F. QUESNOY

*Quand l'Institut flamand de France fut fondé, à Lille, en 1942, il fit appel, pour sa chaire d'Anthropologie racologique, au Docteur Pierre-François QUESNOY, Directeur du Laboratoire d'analyses médicales de Douai. Sans quitter la direction de son laboratoire et à côté de ses cours, le D<sup>r</sup> QUESNOY entreprit alors la première grande enquête anthropologique qui se fasse en France depuis l'époque du Docteur COLLIGNON. Il a exposé les premiers résultats de son enquête à la Société d'Anthropologie de Paris, le 15 mars dernier, au Musée de l'Homme, et a bien voulu réserver à L'ETHNIE FRANÇAISE son premier manuscrit, en attendant la publication de ses résultats intégraux dans un ouvrage approprié.*

## AVANT-PROPOS

Le Nord de la France n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune enquête anthropologique d'ensemble. Il est d'ailleurs remarquable de constater la rareté de cette sorte de travaux pour le territoire français. Si l'on excepte, à la fin du siècle dernier, les recherches de COLLIGNON pour la Lorraine, le Pays Basque, le Calvados et surtout le Sud-Ouest de la France, celles de BROCA sur la Basse-Bretagne, les autres parties du territoire n'ont fait l'objet d'aucune publication spéciale. Les classifications, comme les cartes qui les représentent pour la totalité de la France, reposent sur une synthèse de travaux dus à des auteurs différents portant sur un nombre de caractères restreint. Ces enquêtes particulières poussées parfois jusqu'au niveau du canton, si on les confronte avec d'autres, portant sur des caractères différents, sont capables souvent de donner une interprétation suffisante de caractères raciaux des populations étudiées. Cependant, si des groupes humains se caractérisent par un ou des caractères non recherchés par les enquêteurs, il est bien évident qu'ils ne figureront pas sur les cartes et dans les classifications en tant que races autonomes. D'autre part, l'anthropologie racologique ne repose pas seulement sur les données des mesures et des statistiques. Un observateur expérimenté, dégagé de toutes théories préconçues et de tous préjugés, pourra souvent, mieux que le néophyte muni de compas et d'appareils de mesures, préciser les caractères des populations du pays qu'il étudie au cours d'une enquête ou d'un voyage... Mais seuls, les chiffres et les mesures, appuyant la photographie et le dessin, permettent de rendre accessible, au public et aux spécialistes, le résultat de ces observations, en même temps que de justifier les faits annoncés.

Le présent mémoire n'est pas un exposé complet de la

question des races dans le Nord de la France. Il constitue seulement une vue globale de la question qui devra être précisée ultérieurement. Il est une base sur laquelle nous nous proposons de dresser plus tard un inventaire et une carte des éléments humains peuplant notre région. Une semblable carte, nous avons l'intention de l'établir par arrondissements, par cantons, par régions naturelles ; par « pays » aussi et parfois même par groupes de communes ou communes, lorsque cela sera nécessaire pour préciser un point de détail. Un tel travail, en voie de réalisation, demande des années de labeur. Les événements que nous subissons ne favorisent pas la recherche scientifique et il n'est pas possible de prévoir le temps qui sera nécessaire pour l'achever et même si les conjonctures nous permettront un jour de mener nos projets jusqu'au bout.

C'est pourquoi nous avons décidé de publier d'ores et déjà une partie de nos résultats qui, donnant pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais une première idée de leur structure raciale, contribuera à mettre au point quelques erreurs communément admises en même temps qu'à étayer les hypothèses d'auteurs ou mieux informés, ou plus scrupuleux, les uns et les autres n'ayant d'ailleurs pu voir la question qu'à travers les documents fragmentaires qui leur ont été livrés par d'autres et dont nous ferons tout à l'heure l'inventaire.

Notre mémoire est donc la première contribution d'ensemble à l'étude de l'anthropologie du Nord de la France (Nord et Pas-de-Calais) qui, on pourra s'en étonner, n'a pas présenté pour les chercheurs l'attrait que son passé historique et racial d'une part, et d'autre part son importance dans la communauté nationale, auraient pu justifier.

## INTRODUCTION GEOGRAPHICO-HISTORIQUE

La région dont nous traitons comprend la totalité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, c'est-à-dire les arrondissements de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes et Dunkerque-Hazebrouck pour le premier ; d'Arras, Boulogne, Béthune, Saint-Omer et Montreuil pour le second. C'est pour cette région que valent les chiffres que nous publions ici.

Cependant, l'aire géographique sur laquelle nous nous proposons de faire porter nos travaux est un peu plus vaste. Elle comprend la région qui est au nord de la Somme, entre cette rivière au sud, l'Oise au sud et au sud-est, la frontière belge au nord et à l'est et la mer du Nord et la Manche au nord et à l'ouest. Elle comprend donc, outre les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, la partie du département de la Somme au

nord de cette rivière, c'est-à-dire la moitié septentrionale des arrondissements de Péronne, Abbeville et Amiens ; enfin, dans l'Aisne, l'arrondissement de Saint-Quentin, correspondant à l'ancienne province de Vermandois, ainsi que quelques communes situées en Thiérache au nord de l'Oise, rentrent dans l'étude définitive que nous nous proposons de publier ultérieurement. Il paraît y avoir quelque arbitraire à délimiter ainsi la zone étudiée pour en faire une région naturelle, surtout si l'on s'en rapporte à l'opinion qui tend généralement à faire de cette partie septentrionale de la France une dépendance du Bassin Parisien. Mais, à l'observateur attentif, il apparaît que justement la région au nord de la Somme se différencie nettement, tant au point de vue géographique que géopolitique, de la région située plus au sud, et ceci, par des

caractéristiques nettes qui ont entraîné, en ce qui concerne le peuplement, des conséquences qui se traduisent par une physionomie spéciale de sa population.

Le Bassin Parisien apparaît constitué par une série de cuvettes de plus en plus larges et s'emboîtant les unes dans les autres, le rebord de chaque cuvette plus éloignée du centre formant falaise sur celle qui lui est intérieure. La plus extérieure de ces falaises est, au nord, justement celle dessinant la frontière sud du bassin de la Somme qui, avec ses rivières parallèles : Bresle, Authie, Canche, constitue un bassin autonome dont le système hydrographique est dirigé d'est en ouest vers la Manche. De la rive droite de la Somme, montant vers la chaîne de collines et de plateaux qui forment de la côte à l'Ardenne un rempart continu, existe en quelque sorte un glacis, lui-même coupé de fossés; l'ensemble de ce système constituant la frontière sud du « Bas Pays le Long de la Mer », terminaison méridionale de la grande plaine du Nord qui s'étend de la Somme à la Baltique.

Au nord de ces collines du Boulonnais et de l'Artois, quelle qu'en soit l'origine géologique (1), le système hydrographique est dirigé perpendiculairement à celui du bassin de la Somme, c'est-à-dire du sud au nord vers la Mer du Nord.

En dehors du seuil du Vermandois, ou trouée de Guise, lieu de passage des invasions, qu'elles aillent du nord au sud ou du sud au nord, la région délimitée par la Somme est, et surtout était, aux temps préhistoriques et à l'aube de notre histoire, beaucoup plus hermétique qu'il n'apparaît au premier abord. La Somme qui ne nous paraît pas à l'heure actuelle un obstacle de grande importance, si l'on envisage la représentation de son cours sur une carte à grande échelle, n'en a pas moins joué longtemps le rôle d'une véritable frontière naturelle. Ainsi que l'a noté le Dr P<sup>e</sup> Ewald BANSE, qui a écrit à ce sujet des lignes importantes, elle était également une frontière stratégique. La Somme, en effet, comme le note Jean BRUNHES (2) « dans son parcours est-ouest est large, l'eau « courante y étant doublée par des eaux mortes, marais, « anciennes tourbières; ses bras et ses faux bras lui donnent en moyenne 1 kilomètre de large, ce qui en fait un « obstacle non négligeable et lui assure sa valeur comme « ligne de défense. Les fonds tourbeux et les marécages « des vallées évasées dans la craie expliquent quel rôle « ont joué de tout temps et naguère encore, dans la guerre « en général et dans les épisodes de la bataille, la Somme « ou tel de ses modestes affluents ».

« Les comtes de Flandre et ducs de Bourgogne établirent à la Somme leur frontière et ne cessèrent de vouloir l'y reporter lorsque, par suite de malheurs militaires ou de défaites diplomatiques, ils l'eurent perdue. Les rois de France firent l'impossible pour s'assurer la possession « des « Villes de la Somme » (Ham, Péronne, Corbie). Ce fleuve fut, dans toutes les guerres à l'ouest, l'enjeu des grandes batailles et des vastes mouvements stratégiques. Il fut fatal pour l'Allemagne de n'y pouvoir atteindre en mars 1918. De s'y être établie par une manœuvre géniale en mai 1940, décida de la Bataille des Flandres et du sort militaire de la France. » (3).

A l'est et au sud-est, la frontière de la région est constituée par l'Oise et la Sambre, doublée de ses affluents, la Petite et la Grande Helpe et la Solre, entre lesquelles s'étendent les parties schisteuses, derniers renforts du massif ardennais. L'ensemble forme également une frontière naturelle, d'autant plus importante que le massif et la forêt d'Ardenne étaient doublés, à l'époque du peuplement de la région, à l'est du glacis des Ardennes, de la grande forêt charbonnière qui s'étendait, non comme on l'a cru longtemps d'est en ouest, séparant le Brabant germanique de la Hesbaye wallonne, mais bien, comme l'ont démontré des travaux récents (4), du nord au sud, suivant 110 kilomètres, des parallèles 50 à 51, et sur une épaisseur de 50 à 60 kilomètres, du Quesnoy à Philippeville, couvrant, dans l'antiquité et à l'époque des grandes invasions, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, la région de la

Belgique et du nord de la France, entre l'Escaut supérieur et moyen et la Sambre et la Dijle jusqu'à la Fagne, la Lomagne et l'Ardenne. Au nord, elle dépassait un peu l'emplacement où s'élèveront Bruxelles et Louvain; au sud, en France, la forêt de Mormai et de Landrecies en sont des débris, peut-être aussi, dans la région comprise entre la rive gauche de l'Escaut et la Scarpe, les forêts de Ralsme et de Saint-Amand. Un autre témoignage, en Belgique, en est le petit bois dit « La Charbonnière », de 4 kilomètres de long et de 700 mètres de large, dans la commune de Fontaine-l'Évêque, à l'ouest de Charleroi. La grande voie romaine se dirigeant du nord au sud-ouest, de Cologne à Maëstricht, Tongres, Bavay, Cambrai, la coupait en son milieu. Cette forêt constituait un obstacle quasi infranchissable entre l'ouest et l'est. Les diverses invasions qui contribuèrent au peuplement de notre pays et qui vinrent du nord se butèrent sur ces deux obstacles du sud et de l'est et s'y tassèrent contre eux pour donner dans cette sorte de cul-de-sac un peuplement plus dense et en conséquence différent de celui qui se constituait par la suite au sud de cette région. C'est ainsi que se forma sur le territoire du nord de la France actuelle celle des trois zones que qualifie DRIEU LA ROCHELLE (5) « La France proprement franque, nordique, germanique », qui correspondait à la Gaule Belgique de César et dont déjà celui-ci reconnaissait la différence d'avec la Gaule Aquitaine et la Gaule Celtique. « Cette France qui va jusqu'à « la Somme était profondément germanique; là seulement les Francs avaient émigré en masse et recouvert « d'une façon dense les plus anciennes populations. Cette « émigration avait commencé de fort bonne heure et du « temps de César même; là régnaient des mœurs et des « lois germaniques (Loi Salique) et là subsistait le noyau « toujours revisité de la force franque qui, au delà, « s'étalait et se perdait dans la masse gallo-romaine. « C'était la France proprement dite qui, en gros, est aussi « l'Austrasie des Mérovingiens... et qui s'étendait en profondeur, sans solution de continuité, jusqu'au fond de « la Germanie. Cette France se continue le long de la « mer par la province largement nordique de Normandie. « De l'autre côté, à l'est, elle descend assez bas par la « Bourgogne, jusqu'aux approches de Lyon. »

Ce fait est confirmé notamment par celui des conjectures du peuplement de nos régions à l'époque de Clovis que donne l'historien GORCE (6) lequel considère que, dans la zone correspondant à celle que DRIEU LA ROCHELLE désignait ci-dessus, le peuplement était, 4 siècles auparavant, de 2.000 Francs pour 100 Romains ou Gallo-Romains, donc une proportion où l'élément non germanique ne dépassait pas 5 %.

\*\*

On peut affirmer, en se basant sur les données de l'histoire, de l'anthropologie et de la toponymie, que toute la zone que nous étudions doit son peuplement à des éléments en majorité nordiques.

Sans nous étendre sur la question des habitants successifs du pays, nous devons énumérer du moins à quels peuples on peut rapporter les races qui sont observées dans nos régions et dans quel ordre ces peuples se sont succédés sur le territoire.

L'Homnien du Paléolithique ancien, s'il a habité la région du nord de la France — n'est-ce pas le village de Saint-Acheul dans la Somme qui a donné son nom à l'une des plus anciennes industries de l'homme préhistorique! — n'a pas, chez nous plus qu'ailleurs, laissé de traces dans sa descendance. Si parfois un menton ou un front exagérément fuyants, un prognathisme marqué, un nez aplati, une arcade sourcilière exagérément prononcée, distinguent leur porteur de l'ensemble de ses voisins, c'est plus sur le compte de malformations pathologiques que sur celui d'un héritage génétique de l'Homnien de Néandertal, de ses précurseurs ou suivants immédiats, qu'il faut porter cette anomalie. Cependant les industries de tout le Paléolithique, et même les squelettes de Spy, témoignent de la présence, dans la région, de l'Homnien du préchelléen, du chelléen, de l'acheuléen, du moustérien, puis de l'Homme de l'aurignacien, du magdalénien dont les traces, claires et rares, se retrouvent pourtant sur tout le territoire, sans que l'on puisse, de quelque façon, rattacher le peuplement actuel à celui de ces lointains ancêtres. Les populations préhistoriques sans

(1) Reste de la chaîne hercynienne qui, à l'aube des temps géologiques, chasse la mer de la région écossaise d'abord, puis du sud de l'Angleterre, de la Belgique et de la France, ou exhaussement à la fin du Crétacé de la partie sud du continent ardennais, le long de l'ancien anticlinal hercynien, elle forme ainsi l'axe d'Artois, séparé du Massif Ardennais par le seuil du Vermandois, par où se font les communications du nord au sud.

(2) JEAN BRUNHES, *Géographie humaine de la France*, t. 1, p. 223.

(3) H. VON BULFELD : *Jusqu'où s'étendent en France les Pays-Bas*, Anvers, de Sikket, 194, p. 106.

(4) VAN DER LINDEN, *REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE*, t. 2, 1923.

(5) DRIEU LA ROCHELLE, *Chronique Politique 1934-1943*, p. 238. Edit. N.R.F.

(6) M.-M. GORCE, *Clovis (465-515)*, Paris, Payot, p. 311.

cesse refoulées ou détruites par de nouveaux arrivants « n'ont pas laissé de traces profondes sur l'argile flammée ou le calcaire artésien recouverts par ailleurs, « à l'époque, de forêts denses ou de marécages profonds » (7).

La population la plus ancienne, qui s'y établit d'une façon dense, n'apparaît qu'à l'époque néolithique, où les peuples des palafites et des mégalithes paraissent avoir été dispersés dans le pays avec une concentration assez importante. Ces peuples, bien qu'assez divers peut-être, paraissent avoir été des brachycéphales du type que nous appelons aujourd'hui alpin et qui ont subsisté jusqu'à nos jours, parfois même à l'état pur, comme cette vieille population qui, en 1904, se trouvait encore rassemblée en huttes dans le hameau de Tereest, au nord de la forêt de Houthulst et que les habitants des villages voisins appelaient les « Buschkanters » (hommes des bois), dont la taille était au-dessous de la moyenne, les cheveux noirs, les yeux brun-forcé, la peau brunâtre, le crâne arrondi; proches parents à coup sûr des « Moërdruivels » qui se maintinrent dans les Moëres jusqu'en 1850 où ils fusionnèrent avec la population voisine.

A cette population succédèrent sans doute ces peuples que l'on a appelés « Peuples du Gobelet », brachycéphales eux aussi, se rattachant pour les uns au type dinarique, pour d'autres au contraire à ce type de Borreby qui présente les mêmes caractères osseux, mais dont on a voulu faire des blonds par analogie avec certaines peuplades du Danemark et dont COON a cru relever la présence dans la région ardennaise et le sud du département du Nord.

Ces peuples, dont les derniers passages cessent 1.500 ans avant J.C., ont été progressivement submergés par d'autres, dont l'apparition dans nos Pays-Bas paraît commencer environ 2.000 ans avant l'ère chrétienne et se poursuivre avec des zones d'accalmie jusqu'aux grandes invasions du V<sup>e</sup> siècle. Ces peuples, que l'on a qualifiés de pré-celtiques et de celtiques, apportèrent avec eux la civilisation du bronze, puis la civilisation du fer. Ils constituaient vraisemblablement un mélange de peuples où l'on trouvait à la fois des types nordiques ou alpins, la proportion de blonds devenant de plus en plus forte à mesure que les couches de peuplement se succédaient. Ces « Celtes », les restes découverts dans les tombes nous les révèlent comme étant dolichocephales et probablement blonds : ils ne devaient pas différer de ceux que nous décrivit un peu plus tard CÉSAR et TACITE, DION CASSIUS, STRABON et PTOLÉMÉE, et présentaient tous les caractères que l'on attribue ordinairement à la race nordique.

PITTARD — de Genève — note que les masses de peuplement nordiques, de la Manche à la Scandinavie, sont « presque homogènes », la structure morphologique de cette population se rattachant au Nordique. Ces habitants des Pays-Bas, les Belges, constituaient la grosse majorité de la population à la conquête de CÉSAR, qui, elle, n'apporta vraisemblablement que fort peu d'éléments hétérogènes du type méditerranéen. Si faible qu'il soit, il

faut cependant tenir compte de cet apport dont la présence a dû être diluée par les invasions franques qui succédèrent à l'occupation romaine.

C'est ce peuplement germanique, nous l'avons vu, qui est considéré par beaucoup d'auteurs comme le plus important. Les Francs, Nordiques purs, succédant à un fond de population lui-même nordique, constituèrent donc la majorité des facteurs raciaux contre une minorité due d'une part à l'apport primitif des populations néolithiques et d'autre part aux « Gallo-Romains ».

Les invasions normandes ne firent qu'accentuer ce caractère nordique dans la mesure où elles se fixèrent dans le pays.

Depuis lors, jusqu'à nos jours, si l'on excepte l'occupation espagnole à laquelle il est difficile d'attribuer une grosse influence dans la composition raciale du pays, c'est surtout à une pénétration lente et pacifique d'éléments comprenant beaucoup plus d'Alpins que de Méditerranéens qu'est dû le « foncement » relatif de nos populations. Cet apport, originaire du sud de la Somme, s'est surtout produit depuis la conquête de Louis XIV et s'est considérablement renforcé par la venue de nombreux fonctionnaires depuis la Révolution et l'Empire, conséquence du centralisme administratif. Enfin, l'établissement de la grosse industrie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a provoqué un afflux d'individus originaires du reste de la France, la plupart du temps encore du type alpin, en même temps que d'une main-d'œuvre étrangère : Espagnols, Italiens, Africains du Nord, apportant des éléments méditerranéens entachés parfois d'éléments négroïdes. Enfin, tout récemment, depuis la guerre de 1914-1918, un élément blond dans sa majorité, souvent de type est-baltique et constitué par des Polonais, pourra avoir plus tard une influence importante sur la composition ethnique et raciale du pays. L'ensemble de ces éléments étrangers, dont le total atteint environ 12 % (les « Belges » flamands et wallons non compris) de la population, dont 10 % de Polonais, est, en raison même de sa masse, à considérer comme un facteur important.

\*\*\*

Ces quelques considérations sur le peuplement étant définitivement acquises, et avant d'établir les éléments sur lesquels les anthropologues de la fin du dernier siècle ont basé leur interprétation des caractères raciaux de la région, il suffira de faire remarquer que le peuplement d'un pays ne peut être interprété qu'en raison de facteurs historiques nous montrant justement la composition ethnique et raciale des peuples qui habitèrent le pays. Notamment l'hypothèse du peuplement de la région à un moment donné, par la race que DENIKER appela atlanto-méditerranéenne, est improbable. Sans insister sur ce fait ni sur la description des races, ni sur leur classification suivant les différents auteurs, descriptions et classifications qui ont d'ailleurs été exposées dans cette revue lors d'articles antérieurs, nous nous efforcerons de donner ici un bref résumé des travaux publiés avant nous. Puis nous passerons à l'exposé des résultats dus à nos recherches personnelles.

(7) L.-A. CAQUANT, LION DE FLANDRE, mars 1943. *Histoire des Pays-Bas français*. Les premières couches de peuplement, p. 160.

## LES DONNÉES ANTHROPOLOGIQUES ÉTABLIES JUSQU'ICI

Pour les premiers anthropologues, la France, comme d'ailleurs l'Europe entière, était habitée par deux grands groupes humains, une race blonde au nord, une race brune au sud, des mélanges plus ou moins intenses entre ces deux variétés ayant constitué les populations intermédiaires. C'est avec BROCA, en 1873, après l'introduction en anthropologie de l'indice céphalique dû à RETZIUS, que s'affirma l'existence d'une troisième race différente des deux autres et caractérisée par sa brachycéphalie.

En 1889, dans sa *Racial Geography*, RIPLEY établit la théorie des trois grandes races européennes, montrant que les brachycéphales pénétrèrent en Europe comme un coin, occupant en France une zone importante allant du Massif Central jusqu'à la Bretagne et poussant une pointe vers le Nord dans les Ardennes.

Au nord de ce bloc massif de brachycéphales bruns, s'étendaient les Nordiques à proprement parler, et, au sud, les Méditerranéens.

Pour GOBINEAU, c'est à la race nordique des « Aryans » en majorité que doit se rapporter le peuplement du nord

de la France, que VACHER DE LAPOUGE reconnaît lui aussi comme habitée en majorité par l'*Homo Europeus*.

Pour des auteurs plus récents, et notamment pour VERNEAU (8), le nord, comme l'est, est habitée par des Nordiques, « ...une foule de tribus germaniques, suèves, bur-gondes, goths, franques, etc... des Normands venus de Scandinavie ont contribué à la formation de la nation... Dans le nord et dans l'est, on retrouve la grande « race à cheveux blonds ou châtain-clair, aux yeux peu « foncés, industrieuse, résistante à la fatigue, remarquable par son sang-froid... »

HADDON (9) considère que la France a été envahie et colonisée par les Nordiques et dit qu'une zone de mésocéphalie s'étend le long de « l'axe de fertilité » depuis les

(8) *L'Homme, Races et Coutumes*, par le Dr R. VERNEAU, Prof. à l'Institut de Paléontologie Humaine, Prof. au Muséum d'Histoire Naturelle, Conservateur Honoraire du Musée d'Ethnologie, Paris, Larousse, p. 365.

(9) A.-G. HADDON, Prof. d'Ethnologie à l'Université de Cambridge, *Les Races Humaines et leur Répartition Géographique*, Paris, Alcan, 1930, p. 143.

Flandres jusqu'à Bordeaux, « ...elle est due à diverses invasions par terre et par mer de tribus nordiques... la fréquence maximum des blonds se rencontre partiellement le long du Pas-de-Calais et de la frontière du « nord-est ».

Telle est également l'opinion de PITTARD qui ne voit dans le nord de la France d'autre peuplement que celui qui occupe tout le nord de l'Europe.

Hans F.-K. GUNTHER (10) attribue à la race nordique en France la zone qui va de la côte de la Manche et de la Mer du Nord jusqu'à la Champagne, au sud des Ardennes (dans lesquelles prédomine la race alpine), mais des infusions de sang germanique se sont produites de part et d'autre du Massif Central, jusqu'à Limoges d'une part, et jusqu'à la vallée du Rhône d'autre part.

En ce qui concerne plus particulièrement notre région, GUNTHER partage l'opinion des auteurs français de l'école de DENIKER sur le mélange Nordique-Méditerranéen avec prédominance nordique, mais y ajoute une forte influence de la race falique. GUNTHER partage également, semble-t-il, l'opinion erronée à notre avis de la coïncidence de la frontière linguistique et de la frontière raciale pour les Flandres Française et Belge. Les cartes qu'il nous donne d'ailleurs à ce sujet dans son ouvrage sont assez contradictoires avec le texte.

Pour VON EICKSTEDT, toute la région au nord de la Seine, donc celle que nous étudions ici, est à rattacher à la race nordique, sauf le noyau alpin des Ardennes (11).

Pour DENIKER, la France héberge deux types : le Nord-Occidental qui occupe dans le Nord l'arrondissement de Lille, dans le Pas-de-Calais les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Omer, dans la Somme celui de Péronne, le reste des quatre départements sur lesquels porte notre enquête étant le domaine du Subdinarique. Ce dernier est, pour DENIKER (12), un mélange de la race principale adriatique avec « les grands mésocéphales blonds » (race secondaire subnordique), le Nord-Occidental étant, lui, la race secondaire dérivant du mélange de Nordiques ou de Subnordiques avec la variété littorale du type méditerranéen. La race Nord-Occidentale occupe d'ailleurs en France d'autres habitats situés hors de la région que nous étudions.

La carte de DENIKER n'est construite que d'après les recoupements de la pigmentation, de la stature et de l'indice céphalique. MONTANDON remarque que cet auteur ne peut donc pas considérer dans son travail, par cela même, aucun des types qui diffèrent des autres par un ou plusieurs caractères ne figurant pas dans les cartes ou les tableaux ayant servi à établir son schéma.

DENIKER apparente son Subdinarique au Dinarique qui s'apparente lui-même à l'Alpin; comme d'autre part le même auteur allie son Nord-Occidental au Littoral, lequel n'est qu'un parent du Méditerranéen, il en résulte que des deux races qui occupent le nord en particulier, et des 6 races que plus généralement il reconnaît en France, trois se groupent autour du type alpin au sens large (alp-arménoïde) trois autres se rassemblant autour du type méditerranéen, tandis que le groupe blond ou nordique n'est pas représenté en France. « C'est — ainsi que le fait remarquer MONTANDON qui, le premier, a exposé les termes de cette critique — rompre des parentés naturelles et dénaturer les faits. »

Pour ce dernier auteur, la réalité est autre : considérant qu'en France, et dans notre région en particulier, le nombre des Nordiques vrais est restreint et surtout réparti principalement en Flandre où il constitue le type « Flamand », il remarque qu'il existe autour du type Nordique une grande quantité de types qui, tout en se rapprochant de celui-ci, en diffèrent en ce qu'ils sont moins blonds, ou aux yeux moins bleus, ou à la taille plus petite, ou au crâne plus court, ou au visage plus bas, ou par tout autre caractère ou ensemble de caractères. MONTANDON propose de les réunir sous le terme général de Subnordiques et ce serait ces Subnordiques qui constitueraient 30 % de la population française et notamment la presque totalité des régions du Nord et de l'Est.

Toutefois, MONTANDON considère qu'il y a lieu de réserver une place sur le territoire français au vrai Nordique et il lui attribue toute l'étendue des départements du Nord

et du Pas-de-Calais : « à moins de ne rien lui allouer, il est difficile de faire moins ».

Toutefois, afin d'éviter de considérer ces Subnordiques comme le « dépotoir » de tout ce qui ne peut se classer ailleurs et qui présente un caractère d'attachement au Nordique, il faut bien préciser que ce terme « Subnordique » est un terme général dont le contenu demande à être précisé. Les études futures montreront qu'en effet à côté des races représentées parfois par un nombre d'individus peu important, à côté aussi des types locaux, il existe des métis, instables dans leur avenir génétique et dont les descendants pourront retourner aux types parentaux. Il est bien évident que ces métis, même s'ils présentent des caractères nordiques, ne peuvent être classés à proprement parler sous la rubrique « Subnordique » qu'à condition de faire les réserves ci-dessus.

En se basant sur les divers caractères relevés par les anthropologues et dont nous ferons plus loin l'inventaire, MONTANDON, à l'appui de sa thèse, donne le tableau suivant :

DEPARTEMENTS AVEC LE PLUS DE FACTEURS  
NORDIQUES (MONTANDON)

Facteur	Nord	Pas-de-Calais	Somme	Aisne
Cheveux .....	+	+	+	-
Yeux .....	+	+	+	-
Défaut de stature .....	-	(+)	(+)	-
Statures de plus de 1 m 73 .....	+	-	+	-
Ségrégation des statures .....	+	-	-	-
Indice céphalique par départements .....	+	+	-	+
Indice céphalique par cantons et arrondissements .....	+	+	-	+
	6	4 à 5	2 à 3	2

C'est donc bien, conclut l'auteur du livre *L'Ethnie Française*, le Nord et le Pas-de-Calais qui présentent le plus de manifestations de nordisme et c'est aussi dans ces régions que se constate de visu le plus fréquemment le type carrément nordique. Si COLLIGNON (13) trouve que le type blond classique s'est mieux conservé chez les descendants des « Nordman » qu'ailleurs, « c'est peut-être là qu'il est le plus typique mais pas le plus nombreux », et ce sont certainement les départements dont nous parlons ici, « étant donné l'ensemble de ces faits, « qui méritent de recevoir la signature qui distingue légitimement le type nordique du type subnordique » (MONTANDON).

Corrigeant encore cette opinion dans un sens plus favorable, une carte de MONTANDON publiée récemment dans la revue *L'ETHNIE FRANÇAISE* augmente encore la superficie de la zone plus proprement Nordique de nos régions et lui attribue une partie de la Somme : l'arrondissement de Péronne.

Sous l'influence vraisemblablement héritée de DENIKER et sur la foi de celui-ci, il distingue dans nos régions, parmi ces Subnordiques, 2 races principales qui sont, comme nous l'avons dit pour la partie la plus septentrionale du Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, le type Nord-Occidental et, pour la partie sud du département du Nord et pour l'Aisne, le type *norique* qui correspondrait à un type blond, au crâne court, aux yeux clairs et à la haute stature décrit jadis par COLLIGNON sous le nom de race lorraine, par GUIART sous le nom de race galate et qui est à proprement parler le Subdinarique de DENIKER que Gérard MAUGER propose d'appeler « Norico-Lorrain » et auquel il attribue comme habitat le sud du département du Nord et l'Aisne, le reste du pays étant occupé par les Nord-Occidentaux.

Enfin, POISSON, dans son livre *Le Peuplement de l'Europe*, attribue tout le territoire de nos régions à la race dalique de PAUBLER, encore appelée falique par VON EICKSTEDT, refoulant au nord les Nordiques à proprement parler et, au sud et à l'est du bloc alpin des Ardennes, les Dinarico-Nordiques, qui ne sont autres, répétons-le

(13) R. COLLIGNON, *Anthropologie du Calvados et de la région environnante*, plaquette in-16°, Caen, typographie Valin, 1894.

(10) Hans F.-K. GUNTHER, *Rassenkunde Europas*, Munich, Lehmann, p. 114-115.

(11) VON EICKSTEDT, *Rassenkunde und Rassengeschichte der Menschheit* Stuttgart, Enke.

(12) DENIKER, *Les Races et les Peuples de la Terre*, Paris, Masson.

une fois encore, que les Noriques ou Subdinariques ou Lorrains ou Galates.

Signalons, pour terminer, que COON, dans un ouvrage tout récent paru en Amérique, attribue à la race nordique tout le nord de la France, le type de Borreby qui forme la seule exception qu'il décrive au nord de la Seine, devant se rapporter plutôt aux Ardennes.

Avant de donner le résultat de nos recherches nous allons maintenant faire l'inventaire des documents qui nous sont fournis par les anciennes enquêtes afin de les comparer aux résultats de nos travaux.

### TAILLE

Les premières statistiques se rapportant à un caractère somatique et à la représentation de sa distribution au moyen d'une carte furent publiées en France par BROCA en 1860 (14). Le mémoire fournit par départements la proportion pour mille d'exemptés du service militaire pour défaut de taille (au-dessous de 1 m. 56) de 1831 à 1849. Pour l'ensemble de la France la carte représente :

en blanc les départements de X à 54 0/00 d'exemptés  
en gris — 55 à 74 — —  
en noir — 75 à Y — —

Pour la région du nord, les départements étudiés ont moins de 50 0/00 d'exemptés ; ils sont donc uniformément blancs. Cette teinte blanche est d'ailleurs celle de toute la région qui va du sud du Calvados à la Savoie, les 0/00 dépassant 55 étant exclusivement répartis dans le Sud-Ouest.

Le tableau qui suit donne les résultats de BROCA pour les départements ci-après :

Départements	Rang.	0/00 d'exemptés
Nord .....	4	33,8
Pas-de-Calais .....	9	37,8
Somme .....	5	34
Aisne .....	12	40
Ardennes .....	6	37,1

Signalons en passant que 1, 2, 3 et 7, 8, 10, 11 sont représentés respectivement par les départements du Doubs, du Jura, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, de la Seine-et-Marne et du Bas-Rhin.

En 1868, dans un second mémoire, étendant la recherche jusqu'à cette date, BROCA donne une nouvelle carte légèrement différente de la première, d'où nous pouvons tirer le classement suivant :

Départements	Rang	0/00 d'exemptés
Nord .....	13	43,88
Pas-de-Calais .....	5	36,58
Somme .....	6	36,61
Aisne .....	14	45,73
Ardennes .....	8	38,37

Le Nord a donc reculé. On est en droit de se demander si la cause ne doit pas en être recherchée dans le développement de la grosse industrie dans cette région entre 1849 et 1860 qui amena d'une part sur place des éléments hétérogènes, surtout alpins, différant racialement des autochtones, et ensuite dans un abaissement de la taille dû aux conditions particulièrement pénibles du travail dans l'industrie.

Les numéros 1, 2, 3, 4 sont dans l'ordre : le Doubs, la Côte-d'Or, le Jura, la Haute-Marne; le 7 est l'Oise; les 9, 10, 11, 12 : le Bas-Rhin, la Haute-Saône, la Moselle et la Seine-et-Marne.

En 1879, LAGNEAU, ne trouvant pas les mêmes résultats que BROCA et opérant des coupures légèrement différentes qui lui permettent — selon MONTANDON — de mettre en valeur la répartition schématique des trois grandes races cantonnées en France, distingue dans ses cartes trois catégories :

en blanc 24 à 56 0/00 d'exemptés : Pays de Galates et des Belges.  
en gris 57 à 81 0/00 d'exemptés : Pays des Ligures et des Aquitains.  
en noir 84 à 174 0/00 d'exemptés : Bretagne, Massif-Central et Ardennes

(14) P. BROCA, *Sur l'Anthropologie de la France*, dans MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, 1<sup>re</sup> Série, t. 1, et MÉMOIRES D'ANTHROPOLOGIE DE BROCA, t. 1, 1871.

Nous avons donc le classement suivant :

Départements	% d'exemptés
Pas-de-Calais .....	36
Somme .....	36
Ardennes .....	38
Nord .....	43
Aisne .....	45

Précisons que par « Pays des Galates et des Belges » on doit entendre le pays à prédominance des races blondes; par « Pays des Ligures et des Aquitains » le pays des races dolichocéphales brunes. Les races blondes étant grandes ou en tous cas sur-moyennes, il n'est pas étonnant que les 0/00 de petites tailles y soient faibles. Notons encore la faible proportion des petites tailles dans les Ardennes qui cependant, pour beaucoup, passent pour être influencées par la race alpine et qui, sur toutes les cartes de répartition des races, sauf celle de COON citée plus haut, sont considérées comme un îlot alpin. Ce département se classe néanmoins parmi ceux comportant une faible proportion de petites tailles.

A côté de la répartition des petites tailles, voyons celle des grandes tailles. A ce sujet BOUDIN (15), en 1863, publie la distribution des hautes statures, c'est-à-dire le pourcentage des tailles de plus de 1 m. 732 (taille minima exigée alors pour entrer dans les régiments de cuirassiers). Dans chaque département, la carte de BOUDIN porte inscrit le nombre de recrues pour 10.000 dont la taille dépasse 1 m. 732.

De cette carte nous tirons le tableau suivant :

Départements	Rang	Nombre de Hautes Tailles pour 0/000
Nord .....	3	1.244
Pas-de-Calais .....	9	1.108
Somme .....	2	1.354
Aisne .....	11	1.094

Tous ces départements font partie de ceux qui ont les plus hautes statures. Le Doubs avec 1.560, la Marne et la Haute-Vienne avec 316 étant les extrêmes de ce groupe, la moyenne étant occupée par l'Aveyron avec 686 et l'Orne avec 694.

En 1885, Jacques BERTILLO (16), reprochant aux précédents auteurs de n'avoir considéré que la proportion des tailles dans les extrémités des séries, établit une carte par département. Cette carte classe les départements en 6 teintes allant du plus clair au plus foncé. Le territoire est donc divisé en 6 groupes de tailles :

N° 1 de 1.668 à 1.658
N° 2 de 1.657 à 1.647
N° 3 de 1.646 à 1.636
N° 4 de 1.635 à 1.625
N° 5 de 1.624 à 1.614
N° 6 de 1.613 et au-dessous

Tous les départements que nous étudions sont compris dans la teinte n° 2, c'est-à-dire immédiatement après la plus claire, donc après la plus haute, soit dans la zone de 1.657 à 1.647. Il est à noter que BERTILLO ne donne pas la *moyenne* par département, mais la *médiane*, c'est-à-dire le chiffre central encadré par autant de valeurs au-dessous qu'en dessus. La stature médiane est en général (d'après MONTANDON) inférieure de 1 centimètre à la moyenne, surtout en ce qui concerne les petites tailles. D'autre part la population du midi, du centre et de l'ouest de la France peut être considérée comme homogène. BERTILLO estimait que pour le nord et l'est, la carte des fréquences accuse deux sommets, symptôme de deux populations distinctes et vivant côte à côte, l'une de plus de 1 m. 69, donc surmoyenne, et l'autre de 1 m. 64, donc sous-moyenne. BERTILLO donnait comme possible deux explications de ce phénomène en disant qu'il s'agissait 1° de deux populations socialement différentes, l'une plus riche et mieux portante, ou 2° que l'on pouvait voir là la persistance de deux composantes raciales : une race conquérante, celle de Kymris (Cimbres) apparentée racialement au groupe nordique, et une autre race conquise dérivée du type « celte », c'est-à-dire « alpin ».

(15) BOUDIN, *Etudes ethnologiques sur la taille et le poids de l'homme*, dans RECUEIL DE MÉMOIRES DE MÉDECINE... MILITAIRES, t. 9 et 10, 1863.

(16) Jacques BERTILLO, *La Taille de l'homme en France*, dans REVUE SCIENTIFIQUE, 1885.

Le résultat général des données de BERTILLOU concorde avec ceux des chiffres obtenus avant lui. Les chiffres portent sur la statistique des conscrits d'une période de 10 années, de 1858 à 1867. Ces chiffres varient d'une année à l'autre, mais si les extrêmes se trouvent chaque fois dans des départements différents, la répartition des départements à taille élevée et ceux à taille plus petite est toujours respectivement située dans le nord-est et le sud-ouest de la France.

Le Nord et les Ardennes avec un rang moyen compris entre 1.647 et 1.657 présentent deux types de tailles : l'un allant de 1 m. 679 à 1 m. 705, l'autre allant de 1 m. 625 à 1 m. 651, le pourcentage des chiffres pour chacune des deux tailles étant à peu près équivalents, bien qu'un peu plus fort dans le Nord pour les statures élevées. Pour le Pas-de-Calais et l'Aisne, le pourcentage des tailles faibles est un peu plus élevé (17).

Depuis BERTILLOU, le seul travail d'importance sur la taille est celui de DENIKER en 1908 sur *La Taille en Europe*. Pour la France la carte est établie par départements, par arrondissements, et même parfois, selon les possibilités, par cantons ou groupe de cantons. Elle ne considère pour nos départements qu'une seule taille, de 1 m. 620 à 1 m. 674. Pour la France, la zone des tailles élevées est encore le nord-est et celles des plus petites le sud-ouest, mais nos départements ne viennent qu'au second rang après la Lorraine, le Dauphiné, la Champagne, le Pays-Basque (187-163) et même, en ce qui concerne la Picardie (165), au troisième rang.

Depuis 1908, aucun travail n'est venu, à notre connaissance, apporter de nouveaux éléments à la question de la stature dans le nord de la France.

#### INDICE CEPHALIQUE

Alors que la mesure de la taille, pratiquement obligatoire chez tous les conscrits, est susceptible de donner pour les hommes un grand nombre de mesures, l'obtention de l'indice céphalique, qui nécessite l'intervention directe de l'anthropologue, a été l'objet d'un moins grand nombre d'observations.

Pour l'ensemble de la France, le travail de COLLIGNON, *L'Indice Céphalique des Populations Françaises*, portant sur 8.707 sujets, dont 7.000 mesurés par l'auteur et le reste fourni par les enquêtes de DEBIERRE pour le Plateau Central, du Dr FALLOT pour le littoral méditerranéen, de GUIBERT pour la Côte-d'Or et DURAND DE GROS pour l'Aveyron, etc., tous ayant été joints à la statistique de COLLIGNON avec laquelle ils concordent d'une façon satisfaisante, sont la seule donnée d'ensemble qui existe pour la France.

L'indice pour ce pays est de 83,57, pour la moyenne des départements, avec des écarts étendus et qui vont (la Corse avec 76,9 étant exclue) de 78,2 pour les Pyrénées-Orientales à 83,2 dans le Jura. Quant aux écarts individuels, ils vont de 97,09 (112 et 167) pour un homme du Lot, à 65,3 (102 et 132) pour un homme de la Seine-Inférieure. En dehors de ces cas hors série, la courbe ne commence réellement qu'à 72, avec 13 cas.

Comme pour la taille, un premier point ressort immédiatement, en affectant un grand caractère de régularité : Si en gros, on coupe la carte de France par deux lignes en forme de X les hautes tailles se trouvent toutes au-dessus et à droite d'une des branches de l'X et les petites au-dessous. Pour l'indice céphalique, les dolichocéphales se trouvent au-dessus, à gauche de l'autre branche de l'X, les brachycéphales au-dessous. Si, en d'autres termes, en se basant sur le chiffre de 83,57 trouvé pour l'ensemble de la population, nous traçons une ligne de démarcation entre les indices 83 et plus d'une part, et d'autre part entre les indices 82 et moins, et que, pour la commodité du langage on appelle les premiers « brachycéphales » et les seconds « dolichocéphales », nous voyons en effet que les brachycéphales forment dans tout l'est du pays une masse absolument compacte séparée des dolichocéphales par une ligne oblique qui, partant des Ardennes, vient aboutir aux Landes, si l'on excepte les zones dolichocéphales de l'extrême nord et de l'extrême midi de la France.

La zone du nord qui nous préoccupe est donc toute entière d'un indice inférieur à 83. C'est dans ces départements, note COLLIGNON, que le type moyen du crâne moyen

s'éloigne le plus du type « celtique » (nous disons aujourd'hui brachycéphale alpin).

Le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne se rangent parmi les plus dolichocéphales avec les chiffres suivants :

Nord .....	80,4
Pas-de-Calais .....	80,4
Somme .....	81,9
Aisne .....	80,9

COLLIGNON ne cherche pas à expliquer cet indice autrement que par la prédominance du type nordique. Sa statistique porte dans ces régions sur le nombre de sujets suivants :

Nord .....	171	80,38
Pas-de-Calais .....	183	80,36
Somme .....	51	81,88
Aisne .....	62	80,88

Tous les sujets étaient âgés de 21 à 25 ans dans le Nord et le Pas-de-Calais. L'indice des dix premiers sujets et l'indice définitif donnèrent des chiffres relativement peu différents ou ne différaient l'un de l'autre que par un nombre de l'ordre de l'unité :

Départements	Indice des 10 premiers sujets	Indice définitif	Différence
Nord ... ..	79,35	171—	80,38 +1,03
Pas-de-Calais ...	79,98	183—	80,36 +0,37

Par la suite, COLLIGNON porta le nombre des mesures à 10.000 puis à 16.000 sans obtenir une répartition différente.

DENIKER (18) en 1899, colligea toutes les données obtenues par les différents auteurs en France et publia un travail sur l'indice céphalique en Europe accompagné d'une carte où le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, restent des départements à indice crânien entre 80 et 81, sauf dans le Nord l'arrondissement de Cambrai, dans le Pas-de-Calais celui d'Arras et dans l'Aisne celui de Saint-Quentin qui oscillent entre 78 et 79 et d'autre part, dans la Somme, Abbeville qui va de 82 à 83.

Enfin, pour n'omettre aucun document se rapportant à la question de l'indice céphalique dans nos régions, mentionnons la carte de Bernhard STRUCK reproduite par GUNTHER.

Suivant cette carte, dans nos régions, seule la partie septentrionale du département du Nord et la partie sud de l'Aisne auraient un indice entre 81 et 83. Ce chiffre est notablement supérieur à ceux relevés, tandis que le reste de la région allant de 72 à 81 correspondrait assez bien avec les autres indications. Encore faut-il faire quelques réserves sur ces cartes établies à très grande échelle et au sujet de l'établissement desquelles GUNTHER ne donne pas d'indications.

#### INDICE FACIAL

Aucune carte de l'indice facial n'a été publiée en dehors de celle existant dans GUNTHER (19) et qui donne, pour l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais, des chiffres de 86 à 89.

Nous n'avons trouvé de chiffres précis dans aucun autre auteur.

#### INDICE NASAL

L'indice nasal non plus n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucun travail d'ensemble dans notre région, non plus que de l'établissement d'aucune carte.

DENIKER donne en appendice dans son livre quelques chiffres pouvant servir de repère et parmi lesquels nous citerons plus loin ceux qui se rapportent à des peuples du nord de l'Europe. Signalons seulement ici que tous ces groupes ethniques sont leptorhiniens — moins de 70 —, le seul chiffre mésorhinien étant fourni par BEDDOE pour 10 Ecosseis (70), et les Euryrhiniens ne figurant en principe dans aucune race de l'Europe.

#### PIGMENTATION

La seule importante enquête sur la complexion est celle qui a été dirigée à partir de l'année 1880 par le Professeur Raoul TOPINARD avec le concours d'un millier

(17) Il paraîtrait cependant qu'il y a eu une erreur de méthode dans le travail de BERTILLOU qui enlèverait sa valeur à cette constatation de deux sommets distincts dans l'appréciation et la stature. En réalité, la gradation des statures serait insensible.

(18) *L'indice Céphalique en Europe*, dans ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DE LA SCIENCE, CONGRÈS DE ST-ETIENNE, 26<sup>e</sup> SESSION, 1897 (1899).

(19) GUNTHER, loc. cit.



d'observateurs, médecins pour la plupart et munis de formulaires précis.

L'enquête porta approximativement sur 200.000 adultes. Le résultat final fut classé par départements de 1 à 88 et divisé en 4 groupes, du plus blond au plus foncé. Les 88 départements sont classés en :

- 22 départements les plus clairs.
- 22 intermédiaires clairs.
- 22 intermédiaires foncés.
- 22 départements foncés.

Des départements nous intéressant, seul l'Aisne figure dans les intermédiaires clairs : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme y figurent par les numéros 2, 5, 18, alors que l'Aisne vient avec le 27<sup>e</sup> rang.

En ce qui concerne la pigmentation des yeux, nous posédons également une carte de TOPINARD classée exactement comme celle qui se rapporte aux cheveux et se répartissant en 4 classes, du plus clair jusqu'au plus sombre. Le Nord et le Pas-de-Calais n'occupent plus là que les 15 et 17<sup>es</sup> rangs; quant à la Somme et l'Aisne, occupant les 28 et 29<sup>es</sup>, ils passent dans la catégorie des intermédiaires blonds. Les deux cartes précédentes ont été synthétisées par DENIKER dans une carte où le Nord a le 18<sup>e</sup> rang, le Pas-de-Calais le 6<sup>e</sup>, la Somme le 20<sup>e</sup>, et l'Aisne le 24<sup>e</sup>; les départements les plus clairs étant le Calvados

(1<sup>o</sup>), la Seine-Inférieure (2<sup>o</sup>) et l'Eure (3<sup>o</sup>). Remarquons avec MONTANDON que l'échelle des cartes de TOPINARD n'est pas absolue mais relative.

Au contraire, dans sa carte, DENIKER part d'un principe plus absolu. Il appelle type brun (MONTANDON dit « brunet ») l'addition de cheveux brun-foncé ou bruns avec des yeux foncés et divise l'Europe en trois zones :

- Zone des blonds où les brunets font moins de 17 %.
- Zone des châtaîns où les brunets font de 17 à 30 %.
- Zone des bruns où les brunets font plus de 30 % de la population.

Une telle zone de blonds n'intéresse pas le territoire français si l'on considère les adultes. Restent les deux autres zones. MONTANDON fait remarquer qu'en comparant les cartes de DENIKER on constate que la zone des châtaîns correspond aux trois autres zones de TOPINARD (quelques corrections mises à part qui ne touchent d'ailleurs pas à notre région). C'est donc bien la répartition de DENIKER qui se rapproche le plus de la réalité. C'est dire que si l'on compare la pigmentation en France à l'état des choses dans le reste de l'Europe, la France n'a plus en effet qu'environ le quart de son territoire qui soit blond, ou plus exactement où il y ait une proportion de blonds importante. La carte de Bernhard STRUCK rend d'ailleurs compte, aussi bien que celles de TOPINARD et de DENIKER, de ce phénomène.

## NOTRE ENQUETE ET SES RESULTATS

Dans ses travaux déjà cités, COLLIGNON estimait, après BROCA, qu'un minimum de 20 mesures par canton est nécessaire pour donner une moyenne qui soit conforme à la réalité. Ce chiffre de 20, qui peut paraître suffire lorsqu'il s'agit de populations presque exclusivement rurales et relativement homogènes par cela même, nous semble faible lorsqu'il s'agit d'étudier un peuplement du type de celui du nord de la France où des populations urbaines importantes, attirées par les centres industriels, doivent être considérées à côté des populations rurales. Tel qu'il est, ce chiffre de 20 n'a cependant pas encore été atteint dans la plupart des cantons de l'aire étudiée. Il n'est donc pas encore possible de donner des cartes par cantons, ou même par arrondissements, dans ce travail qui ne prétend être qu'une esquisse des faits. Mais, à côté des mesures, nous avons pratiqué des notations de types raciaux au nombre de plus de 12.000 et qui nous permettent, en corrélation avec nos mesures, de prévoir et d'esquisser la répartition des races dans la zone étudiée. Dans la moyenne de nos mesures, nous avons éliminé systématiquement tous les éléments hétérogènes (Africains du Nord, Polonais, Italiens, Espagnols, Juifs, etc...), attirés par les villes ou les centres industriels et dont l'ensemble forme un pourcentage important de la population (plus de 12 % dans l'ensemble de la région, Belges exceptés). Nous avons cependant compté dans nos statistiques les individus de nationalité belge, Wallons ou Flamands, en raison du fait que, dans toute la France du nord, les échanges de population avec la Belgique sont constants et extrêmement importants (plus de 70.000 chefs de famille de nationalité belge ou issus d'un parent de nationalité belge), et surtout en considérant que l'élément ethnique en deça et au delà d'une frontière purement artificielle doit être sensiblement le même.

Nos mesures portent actuellement sur un peu plus de 1.800 individus, dont 267 femmes et 312 enfants,

le reste étant composé d'hommes adultes de plus de 18 ans. En outre, notre statistique relative à des caractères raciaux non mesurés a été établie sur 12.000 personnes environ.

Enfin, des déterminations des groupes sanguins portent sur 3.000 personnes environ (enfants des écoles surtout), les sujets mesurés se répartissant en trois catégories :

a) une première, constituée uniquement d'éléments masculins de plus de 18 ans, élèves d'Instituts ou de Facultés. C'est à cette série que nous attachons le plus d'importance ; en effet, les origines géographique et sociale de ces jeunes gens en font une véritable synthèse de la population de la région étudiée.

b) une seconde série est uniquement constituée d'ouvriers et d'employés d'établissements industriels de la région Lille-Douai-Valenciennes. C'est dans cette série, composée d'individus des deux sexes, que nous avons trouvé les plus grosses différences, d'une usine à une autre par exemple, suivant que les industries faisaient appel à des ouvriers se consacrant uniquement à des travaux de force ou au contraire à des occupations nécessitant un effort moindre, voire un effort intellectuel. Nous nous contentons de signaler ce fait sans chercher à l'expliquer jusqu'à ce qu'une plus grande quantité de documents nous permette de rechercher la nature des corrélations mises en cause.

c) la dernière série correspond à des individus des deux sexes, commerçants, intellectuels des villes ou paysans de toutes les régions du Nord et du Pas-de-Calais. Cette série, plus homogène que la précédente, peut être considérée, ainsi que la première, comme représentant assez bien la structure ethnique du pays.

Les moyennes que nous publions sont la résultante de ces trois séries de mesures. Elles figurent, selon nous, un état suffisamment exact de la constitution raciale de la région étudiée.

Chez chacun des individus étudiés, nous avons effectué les mesures et notations suivantes :

longueur et largeur maxima de la tête,  
hauteur et largeur du visage,  
hauteur et largeur du nez.

A partir de ces mesures nous établissons :

l'indice céphalique,  
l'indice facial,  
l'indice facio-céphalique,  
l'indice nasal.

Puis :

taille debout,  
couleur des cheveux dans l'enfance,  
couleur actuelle des cheveux,  
couleur des yeux,  
couleur de la peau,  
profil du front,  
profil du nez,  
profil des lèvres,  
profil du menton,  
profil de l'occiput,  
groupe sanguin.

Les particularités éventuelles : pommettes accusées, bride mongolique, forme des yeux, etc... sont notées. Enfin, depuis quelque temps nous notons l'envergure et la taille assise, ce qui permet de déterminer l'indice skelique et l'indice crural.

Dans le début de notre enquête nous nous contentions de noter la couleur des cheveux suivant la classification : blond, roux, châtain, brun, noir, en ajoutant la qualification « clair » ou « foncé ». En ce qui concerne la couleur des cheveux dans l'enfance, d'après les dires de l'adulte, nous avons conservé cette notation. Pour l'adulte, nous avons remplacé le terme « châtain » trop imprécis, ainsi que les autres teintes, par les dénominations de l'échelle de SCHULTZ à laquelle nous nous reportons dans tous les cas. Cette table, si elle n'est pas absolument parfaite (et quelle table pourrait avoir la prétention de l'être, sans verser dans la complication extrême !) offre en effet l'avantage de la simplicité et aussi celle d'éviter soigneusement le terme « châtain ».

La notation de la couleur des yeux primitivement classés en : bleus, gris, verts, bruns, noirs, oranges a été par la suite remplacée par l'échelle de SCHULTZ.

Chacun des caractères étudiés n'a pas fait l'objet d'une étude particulière dans le présent travail. C'est le cas notamment pour le profil du front, du nez, de l'occiput, des lèvres, de la taille assise, de l'indice skelique et de l'indice crural que nous étudierons plus tard quand les données numériques acquises à ce sujet seront plus nombreuses. D'une manière générale, la question des corrélations a été simplement effleurée. Nous nous réservons de les étudier dès que nos documents seront suffisamment nombreux pour éviter les causes habituelles d'erreur.

Voici maintenant les résultats de nos mensurations

## LA TAILLE

On sait que la moyenne de la taille est chez l'homme de 1 m. 65. Chez la femme ce chiffre est plus petit de 11 cm. : il est donc de 1 m. 54. Pour la moyenne, en France, TOPINARD donne, d'après BROCA 1 m. 65 à 20 ans et 1 m. 66 à 30 ans. Nous avons vu plus haut que Jacques BERTILLON (1885) donne, pour les quatre départements ici étudiés, une stature allant de 1 m. 647 à 1 m. 657 avec deux types de taille allant l'un de 1 m. 625 à 1 m. 651 l'autre de 1 m. 679 à 1 m. 705.

Les chiffres que nous avons trouvés sont notablement plus élevés, la taille moyenne de l'homme est de 1 m. 792 celle de la femme 1 m. 593, soit pour cette dernière exactement 109 mm. (au lieu des 110 théoriques prévus) en moins.

Ces chiffres élevés (DENIKER en 1908 donne 1 m. 650 à 1 m. 674) nous ont surpris. Disons de suite que nous sommes obligé de faire une réserve légère à ce sujet. En effet, dans une partie importante de nos recherches, nous n'avons pas mesuré nous-mêmes les tailles, nous rapportant à la taille portée sur la carte d'identité et qui est généralement pour l'homme celle mesurée lors des conseils de revision. Toutefois il faut considérer que cette stature à l'âge de 20 ans est en moyenne de 1 cm. inférieure à la taille définitive et que ce fait pourrait éventuellement atténuer la différence en plus portée sur la carte d'identité. Lorsqu'après nos 1.500 mesures nous nous sommes aperçu de la grande différence qui nous séparait des auteurs anciens, nous avons pris la précaution de mesurer réellement la taille sur deux séries de 50 à 67 individus. La première de ces séries étant composée de gens de la catégorie 3 citée plus haut et l'autre de jeunes gens élèves de l'Institut Pédagogique du Nord, âgés de 18 à 20 ans et originaires des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. La moyenne pour la première série a été de 1 m. 701, pour l'autre de 1 m. 735; enfin, notons que pour ces deux séries la moyenne mesurée a été de 3 mm. supérieure à celle relevée sur la carte d'identité.

Ces faits nous donnent à penser que les chiffres que nous donnons, les seuls d'ailleurs sur lesquels nous nous croyons malgré tout tenu de faire des réserves, sont extrêmement voisins de la vérité. Cette taille se rapproche assez de celle donnée par QUETELET pour la moyenne de la Belgique, moyenne citée par TOPINARD : 1 m. 686 (qui reste toutefois au-dessous de la nôtre bien qu'au-dessus de celle donnée par E. Houzé en 1887-88 et qui s'étale de 1 m. 645 (Hainaut) à 1 m. 66 (Limbourg), ce qui nous semble manifestement au-dessous de la réalité si nous considérons qu'en tous lieux dans le nord de la France et de la Belgique une stature surmoyenne comme celle de l'auteur de ce travail (1 m. 668) se trouve être au-dessous de celle de son entourage. Signalons en outre que cette moyenne de la taille se place, dans les statistiques données par DENIKER en appendice de son livre *Races et Peuples de la Terre*, aux environs de celle qu'il donne pour les

Hollandais de la province d'Overijssel, au-dessus de celle des Hollandais en général (1 m. 685).

Ces tailles, dans le nord de la France se répartissent comme suit, si l'on classe avec MONTANDON (20) les tailles en :

	Hommes	Femmes
très petites . . . (moins de 150)	0 %	0 %
petites . . . . . (de 150 à 159)	2,51 %	1,47 %
moyennes . . . . . (de 160 à 169)	40,70 %	41,18 %
grandes . . . . . (de 170 à 179)	48,54 %	51,49 %
très grandes. . . . . (plus de 179)	7,77 %	5,89 %

(Il est bien entendu que dans chacune des catégories ci-dessus les tailles féminines ont été diminuées de onze centimètres par rapport à celles des hommes).

Si, avec W. SCHEIDT on établit cinq catégories de tailles, on voit qu'elles peuvent se répartir comme suit :

Hommes		
très petites . . . . .	(moins de 159)	2,59 %
petites . . . . .	(de 160 à 163)	8,88 %
moyennes . . . . .	(de 164 à 169)	31,82 %
grandes . . . . .	(de 170 à 179)	48,84 %
très grandes . . . . .	(plus de 180)	7,77 %
Femmes		
très petites . . . . .	(moins de 148)	1,47 %
petites . . . . .	(de 149 à 152)	11,77 %
moyenne . . . . .	(de 153 à 158)	29,41 %
grandes . . . . .	(de 159 à 167)	50,20 %
très grandes . . . . .	(plus de 168)	7,36 %

les tailles au-dessous de la moyenne étant chez l'homme de 22,21 % et chez la femme de 17,17 % ; celles au-dessus de la moyenne (1 m. 64) étant pour la femme de 83,82 % et pour l'homme de 77,71 %.

Les chiffres exceptionnellement grands que nous avons trouvés, et au sujet desquels nous avons d'ailleurs déjà fait des réserves, montrent que la moyenne est très élevée dans nos régions. Des travaux tous récents ont montré, aussi bien en France qu'à l'étranger, que des variations de l'ordre de celles que nous avons déjà enregistrées ont été notées par les observateurs.

L'élément de petite taille et de très petite taille (0,37 %) est pratiquement inexistant dans nos régions. D'autre part, les tailles au-dessous de la moyenne (1 m. 65) représentent une fraction peu importante de la population : 16,28 % chez l'homme et 16,18 % chez la femme. Le reste est surmoyen et près de 56 % des tailles se classent dans les grandes ou très grandes,

la moyenne générale (1 m. 702) étant elle-même à classer parmi les grandes tailles.

Quatre races européennes présentent des tailles qui peuvent être mises en rapport avec celles que nous avons notées dans nos régions, ce sont les races : Nordique, Falique, Dinarique et Littorale, avec éventuellement leurs sous-races. Nous verrons tout à l'heure la part que chacune d'elles a pu avoir dans le peuplement.

En outre nous n'avons pas noté la présence des deux maxima trouvés par BERTILLON et se plaçant pour l'ensemble des départements étudiés respectivement entre 1 m. 625 et 1 m. 651 et entre 1 m. 679 et 1 m. 705. Nos chiffres paraissent au contraire avoir une certaine homogénéité. La plus grande irrégularité des chiffres en ce qui concerne les tailles féminines provient de ce qu'elles ont été mesurées en nombre plus restreint.

Considérons les faits en eux-mêmes. Les données de la génétique montrent que l'hérédité de la taille chez l'homme est due à un ensemble de facteurs homodynames polymères pouvant donner une hérédité intermédiaire, l'influence de l'hérédité sur la taille n'étant pas douteuse, compte tenu des caractères secondaires modificateurs. A ce titre, la moyenne élevée de nos populations montre que, quels que soient les mélanges possibles, la masse héréditaire du pays contient un nombre considérable de gènes conditionnant une taille élevée.

Mais cette taille élevée pourrait être due à des facteurs raciaux apportés soit par des éléments blonds, (Nordiques et Faliques) soit par des éléments bruns (Atlanto-Méditerranéens ou Dinariques). Ces deux races, la seconde surtout, sont de grande taille, mais elles sont toutes deux brunes, aux yeux foncés et à la peau brune. Or, tous ces facteurs sont génétiquement dominants et l'apport de gènes atlanto-méditerranéens ou dinariques en quantité importante aurait tendu à brunir l'ensemble de la population d'une façon beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est réellement, tant pour le cheveu que pour la teinte de l'œil, et aussi pour la peau, qui n'est, dans le nord de la France, que très exceptionnellement brune (blanc-basané).

D'autres facteurs secondaires ne manqueraient pas de se faire sentir : par exemple la présence d'éléments dinariques tendrait à augmenter la proportion des cheveux frisés ou ondulés, le frisé étant dominant par rapport à l'ondulé et celui-ci par rapport au lisse. Par ailleurs le nez busqué ou convexe est lui-même un dominant par rapport au nez droit et en conséquence celui-ci devrait être beaucoup moins fréquent qu'il ne l'est. Le même raisonnement est valable pour la forme du crâne, très court chez le Dinarique (85 à 88) ; le pourcentage pour cette catégorie de crânes est extrêmement faible et d'autre part l'examen sur nos fiches montre que l'association : crâne court, face longue et taille élevée est une exception presque rarissime dans nos régions. D'autre part, l'Atlanto-Méditerranéen, si tant est que l'on puisse accorder une existence ou même une autonomie à cette race ou à ce type, est plutôt moyen que grand et nous voyons qu'en ce qui concerne notre population, la moyenne est grande.

(20) MONTANDON, *La Race, Les Races*, p. 59.

# L'ETHNIE JUIVE :

## X. -- Les juifs de Salonique

par George MONTANDON

L'onomastique des Juifs de Salonique devait faire suite à la publication similaire, relative à ceux d'Alexandrie d'Egypte, que nous avons fait paraître dans le N° 11 de LA QUESTION JUIVE. Ledit organe ayant suspendu sine die sa parution, nous publions ici cette seconde partie, de telle façon à en faire bénéficier sans plus tarder les bureaux du Commissariat Général aux Questions Juives et de la Préfecture de Police dont la tâche est de s'occuper du statut personnel des individus juifs ou soupçonnés de l'être.

L'ouvrage qui nous a servi de minerai pour l'extraction de noms juifs saloniciens a pour auteur le docteur I.-S. Emmanuel et porte le titre complet suivant :

*Histoires des Israélites de Salonique*

(T. I.)

(140 av. J.-C. à 1640)

*Histoire sociale, économique et littéraire de la « Ville Mère en Israël », illustrée par 19 clichés contenant un supplément de 68 p. hors-texte sur L'histoire de l'Industrie des Tissus des Israélites de Salonique avec une Lettre à l'auteur de S.E. Ben-Sion M. Ouziel, grand rabbin de Jaffa et Tel-Aviv*

(in-8° de 304 p., plus 16 planches et 68 p. hors-texte, imprimé à Thonon 1936, édité chez Lipschutz, à Paris). C'est donc un volume notablement plus gros que celui nous ayant permis (n° 11 de LA QUESTION JUIVE, juillet-septembre 1943) un collationnement analogue pour Alexandrie. Aussi la cueillette est-elle cette fois plus abondante. L'introduction de notre mémoire précédent étant également valable pour celui-ci, nous diviserons de nouveau la matière selon les trois rubriques suivantes : 1° Historique de la communauté juive de Salonique ; 2° Remarques sur la composition des listes onomastiques (il y aura quelques remarques complémentaires à celles du précédent mémoire) ; 3° Les listes elles-mêmes.

### RESUME DE L'HISTOIRE DE LA COLONIE JUIVE DE SALONIQUE

La ville de Thessalonique a été fondée, en 315 avant notre ère, par Cassandre, fils d'Antipater, régent à la mort d'Alexandre le Grand. Cassandre avait épousé la sœur d'Alexandre, Thessaloniké. Il baptisa la ville naissante du nom de sa femme, qui, elle-même, avait été ainsi appelée par son père, le roi Philippe de Macédoine, en souvenir de la victoire remportée, à la naissance de sa fille, sur les Thessaliens. La ville conserva son premier nom sous les Romains et sous l'empire de Byzance, jusqu'à la conquête turque. Les Turcs s'en emparèrent (bien avant Constantinople qui ne tomba qu'en 1492) par quatre fois, en 1387, 1391, 1413 et 1430, cette dernière conquête définitive effectuée par le sultan Murad II. *Thessalonique* fut, dès cette dernière date, appelée *Selanik*, d'où le nom francisé de *Salonique*.

La naissance de villes nouvelles voyait affluer le trop-plein d'autres cités et l'on peut supposer que le premier et fort apport juif à Thessalonique fut constitué par des individus quittant Alexandrie à la suite des querelles dynastiques qui avaient éclaté en Egypte en 140 avant notre ère, c'est-à-dire sous la domination romaine (laquelle avait débuté à Thessalonique quelques années auparavant, en — 168).

L'épître de Saint Paul aux Thessaloniens nous apprend que la communauté juive de cette cité était déjà prospère et l'on sait, entre autres par les inscriptions tombales conservées, que le grec était sa langue. Le christianisme et le judaïsme devaient alors faire figure, aux yeux des païens maîtres de l'Etat, de deux sectes assez proches l'une de l'autre. Mais, en 380, c'est à Thessalonique que l'empereur Théodose I<sup>er</sup> signa un décret imposant le christianisme à tous les habitants de l'empire d'Orient. Il se rendit probablement bientôt compte de son peu d'effet auprès des Juifs, puisque l'année 388 vit la promulgation, aussi à Thessalonique, de la loi interdisant les mariages entre chrétiens et juifs.

En 531, l'empereur Justinien I<sup>er</sup> institue, le premier, à Byzance, un serment spécial pour les Juifs, dit serment *more judaico*, adopté successivement par les Etats européens et qui ne fut annulé en France, sous l'influence de Crémieux, qu'en 1828. En 722, Léon III ordonna à tous les Juifs de l'empire de se convertir, geste renouvelé, ultérieurement, par divers de ses successeurs, mais les Juifs se sentent relativement bien à Thessalonique, car les catholiques grecs avaient encore plus violemment maille à partir avec les catholiques latins et arméniens, en qui ils voyaient des ennemis politiques, tandis que les Juifs ne représentaient alors que des ennemis religieux. Cette haine intrachrétienne devait culminer en 1182 par le massacre des Latins, à Constantinople, exécution vengée en 1185 par la grande tuerie que firent subir les Normands aux Thessaloniens, les Juifs étant plus ou moins englobés dans le massacre. Mais ceux-ci acceptent leurs maîtres successifs et, comme ils s'étaient soumis aux empereurs de Byzance, ils acceptèrent, à l'arrivée des Croisés, Boniface de Montferrat, roi de Thessalonique de 1202 à 1222.

Pendant toute cette période, Thessalonique, malgré les attaques que la ville eut à subir de la part de multiples hordes, avait une industrie florissante. On y élevait le ver à soie dès le VI<sup>e</sup> siècle ; ses tissus et son orfèvrerie étaient réputés. Cet état de choses se maintint jusqu'à l'arrivée des Vénitiens, en 1423.

o o o

Le fond de la colonie juive de Thessalonique était alors constitué par les *Romanotes*, c'est-à-dire par des Juifs descendant de ceux de l'empire romain, Juifs de la Méditerranée orientale, à rattacher, dans une simple division bipartite, aux Séphardim comme l'immense majorité des Juifs méditerranéens (\*).

En 1376, le roi de Hongrie, Louis I<sup>er</sup> avait expulsé

(\*) Nous rappelons que les Juifs séphardim (« d'Espagne », selon le sens primitif du terme) sont environ 1 million d'individus, contre à peu près 9 millions de Juifs européens achkénazim (« d'Allemagne », « du Nord », selon le sens primitif du terme).

tous les Juifs de son royaume; les expulsés se répandirent en Bulgarie, d'où plusieurs gagnèrent Thessalonique, entre temps tombée (pour la première fois: 1387) aux mains des Turcs. Ces derniers Juifs, ayant envoyé à leurs coreligionnaires d'Allemagne un message vantant le régime turc, en firent émigrer de ce pays, et une colonie *achkénazim* se constitua définitivement en 1470 dans la ville, lorsque les Juifs eurent été expulsés de Bavière.

Cependant, la très grande masse de la colonie juive salonicienne fut formée d'apports *sephardim* faisant, de la Méditerranée occidentale, retour vers l'Orient. La vente, par les Byzantins, en 1423, de Thessalonique aux Vénitiens, avait déjà amené des Juifs de Venise, des ports de l'Adriatique et de la Sicile (arrivage d'abord spontané de cette dernière île, puis, contraint, lorsque les Juifs de Sicile se virent également expulsés, en 1493). Devant la menace turque constante, la vente de la ville à Venise coïncida cependant à une fonte de sa population: de 40.000 en 1423, elle était tombée à 7.000 lorsque les Turcs, en 1430, la prirent définitivement. Cette prise de possession fut le début d'une ère de prospérité pour la cité, et la communauté juive s'enfla d'année en année jusqu'à mériter d'être appelée, par les Juifs, « Mère en Israël », et par les étrangers, la « Rome des Juifs ».

Ce fut à la fin du même XV<sup>e</sup> siècle que se produisit l'événement qui devait donner à la colonie juive son cachet définitif, celui qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui. Le 31 mars 1492, malgré les appuis formidables dont disposaient les Juifs dans la haute société espagnole, Ferdinand et Isabelle, inspirés par Torquemada, le grand-maître de l'Inquisition, signèrent l'édit d'expulsion d'Espagne des Juifs. En vertu de cet édit, « tous les Juifs et Juives de n'importe quel âge », habitant dans les possessions espagnoles, soit: Castille, Aragon, Léon, Séville, Grenade, Tolède, Valence, Galice, Majorque, Barcelone, Sardaigne, Corse, Murzia, Jahen, Algarves, Gibraltar, Algésiras, les îles Canaries et, un peu plus tard (1493), la Sicile, devaient, au bout de trois mois après la publication de cet édit (signé le 31 mars, il fut publié un mois plus tard); soit à la fin de juillet 1492, quitter le pays pour toujours. Défense était faite, sous menace de réquisition des biens, à tout Chrétien d'aider les Juifs à cette occasion. Les Israélites ne pouvaient emporter ni or, ni argent, ni monnaie, ni autres biens dont l'exportation était interdite. « On pouvait vendre les immeubles, à l'exception des synagogues qui étaient confisquées et converties en églises chrétiennes. »

L'édit fut radicalement mis à exécution. Pour éviter la perte définitive et totale de leurs biens, c'est alors que les Juifs inventèrent la *lettra de cambio*, la lettre de change, que leur signaient des Marranes restant dans le pays. En effet, une bonne partie des Juifs se convertirent alors, devenant « Marranes » (« maudits »), dont la plupart n'étaient que des pseudo-chrétiens, tenus en juste suspicion et, plus tard, expulsés également.

Le nombre des Juifs qui quittèrent l'Espagne peut être évalué à 300.000 environ (les divers auteurs fournissent des chiffres extraordinairement différents: de 90.000 à 800.000!). Les uns se réfugièrent au Portugal, les autres se dirigèrent vers l'Afrique du Nord, l'Italie et la Turquie. Le sultan Bajazet II donna l'ordre de recevoir les émigrés avec bienveillance, et les principales villes où ils se déversèrent furent Constantinople, Andrinople et, surtout, Salonique. Des 40.000 émigrés qui s'installèrent en Tur-

quie, ce fut Salonique qui reçut le plus gros contingent, plus de 20.000, ce qui, avec un nombre sensiblement égal de Juifs s'y trouvant déjà cantonnés, portait leur nombre à plus de 40.000 pour cette cité (ils y étaient devenus 85.000 en 1913!).

L'expulsion d'Espagne fut complétée par celle du Portugal. Le roi de ce pays, Emmanuel le Fortuné, ayant demandé la main de l'infante d'Espagne, elle lui fut accordée sous la double condition d'une alliance avec l'Espagne contre la France et de l'expulsion des Juifs espagnols réfugiés au Portugal. Les conditions furent acceptées et le décret d'expulsion signé à Muga, le 5 décembre 1496. Enfin, les Juifs furent expulsés, partiellement, la même année, de Naples et définitivement en 1540, ainsi que de Provence en 1550. Tous ces expulsés refluent, pour la plus grande partie, en Turquie et, particulièrement, à Salonique.

L'influence déterminante des Juifs hispano-portugais trouva sa consécration dans le fait que le grec, qui était la langue des Romaniotes, c'est-à-dire du gros de la colonie juive à Salonique (les Achkénazim parlant yiddish), fut, dès 1550, supplanté par l'espagnol, un castillan quelque peu corrompu, mais qui n'en marque pas moins nettement ses origines. Les Juifs de Salonique parlent encore aujourd'hui cet espagnol et on les appelle fréquemment eux-mêmes des « Spaniols ».

Une circonstance qui a contribué à maintenir cet état de choses est le fait politique suivant, que nous n'avons vu mentionner nulle part et que nous a exposé le consul d'Espagne à Paris. Notre attention à ce sujet avait été éveillée par la réponse d'un Juif de Salonique, se disant Espagnol; comme nous avançons que, sans doute, il parlait espagnol, mais était sujet turc, il maintint ses dires. Selon donc les données du consulat général d'Espagne, les Juifs « spaniols » de Salonique, tout curieux que cela soit, restèrent « protégés » espagnols, et cela jusqu'à ces ultimes années, à savoir jusqu'à Primo de Riveira. Le gouvernement de ce dernier fit savoir à ces protégés (l'année ne nous a pas été précisée) que l'état de protection cessait, mais que ceux le désirant deviendraient citoyens espagnols, tandis que les autres ne seraient, dorénavant, plus rien pour l'Espagne. Or, les neuf dixièmes des protégés acceptèrent de devenir citoyens espagnols, vivant en Turquie, et le sont actuellement.

La colonie juive de Salonique était, aux siècles derniers, la plus importante de la Turquie, plus forte même que celles de Constantinople et de Smyrne. Les Juifs n'étaient pas seulement tolérés; il en est qui jouèrent un rôle considérable. Rappelons celui, vraiment hors série, qui fut départi à un Marrane portugais, Joseph Nassi. Ayant sauvé une partie de sa fortune, il séjourna en Flandre, puis se réfugia à Constantinople. Il y devint conseiller des sultans Soliman le Magnifique et Sélim II, et fut créé duc de Naxos. C'est à lui que fut due, en bonne partie, la politique d'invasion des Turcs contre l'Europe, invasion arrêtée sous les murs de Vienne (1529), puis à la bataille sur mer de Lépante (1571).

Si le rôle des Juifs de Turquie baissa dans le domaine politique, la colonie de Salonique se maintint toujours importante par son commerce et son industrie — industrie des tissus en particulier — et cela jusque de nos jours. Le lecteur s'est donc rendu compte de l'intérêt qu'il y a à préciser les noms de ceux qui formèrent et forment les éléments de cette communauté, d'autant plus que divers de ses représentants se sont rabattus sur la France et portent des

noms que l'on ne soupçonnerait pas ne pas provenir de notre terroir.

### ETABLISSEMENT DES LISTES ONOMASTIQUES

Nous avons suivi les mêmes principes que pour la triple liste d'Alexandrie. Quantitativement, la récolte a été plus fructueuse, du moins pour les patronymes, rubrique principale :

Prénoms masculins ..	165 (contre 158)
Prénoms féminins ....	8 (contre 26)
Patronymes .....	687 (contre 389)

On constatera, en outre, que la liste des patronymes (il y a plus de répétitions pour les prénoms courants) représente un apport presque intégralement nouveau par rapport à celle d'Alexandrie. On aurait pu s'attendre à plus de similitude des onomastiques de ces deux centres du Levant; en fait, les patronymes figurant sur les deux listes ne sont qu'au nombre de 37; ils sont précédés d'une astérisque sur cette liste-ci (de même que les prénoms à double).

Les particules *de, di, dei, de la, della, ben, ibn* (plus fréquent cette fois puisque nous sommes en Turquie propre), sont traités comme dans le mémoire précédent (voir les ERRATA qui suivent cet article). Un exemple de transformation de *ben*, particule, en première syllabe du patronyme, est bien démontré par le fait qu'on trouve les trois orthographes suivantes pour ce qui est, en somme, un seul et même nom: *ben Nachmias, Ben-Nahmias, Benahmias*; de tels noms sont donc rangés, comme précédemment, et dans les B et dans la lettre du patronyme proprement dit. Il y a, en sus, deux particules nouvelles: *bar* (cette particule figurait dans le mémoire d'Alexandrie au patronyme *Bar Baroukh*, mais la typographe l'avait soudée au patronyme proprement dit) et *lebeth*. La signification de cette dernière, nous la trouvons dans ce passage d'Emmanuel (p. 298): « Nous avons déjà parlé de la famille *Perahia*. Il y en avait d'autres, comme celles des *Bedressi, des Hazan et des Calyi*, qui, comme les *Halévi*, accompagnaient leur nom de famille du mot « *lebeth* » (de la maison de). Cette particule remplaçait le génitif « de » employé par les familles *Boton, Abravanel*, qui donnèrent également des rabbins et des médecins à la ville. »

Les noms multiples sont beaucoup plus nombreux et plus complexes pour Salonique que pour Alexandrie. En voici des exemples :

- (p. 95) Mosché ben Salomon ben Mosché ben Alkabiz;  
(p. 163) Gedalia ben Mosché ben Jahia;

- (p. 181) Samuel Mendes de Soda J.-S. Gabay;  
(p. 270) Joseph ben Isaac ben Erza;  
(p. 280) Abraham Uri Halévi Aschkenazi;  
(p. 286) David Lévi Minzi Aschkenazi.

Bien qu'à l'origine il n'y eût pas de différence entre prénoms et patronymes, on est obligé de considérer ces deux rubriques, d'autant plus que les autorités demandent aux intéressés d'indiquer un nom comme prénom et un autre comme patronyme et que, sur les pièces d'identité françaises, les noms levantins doubles sont, en général, inscrits le premier comme prénom, le second comme patronyme (Kemal Ataturk a définitivement introduit l'usage du prénom et du patronyme en Turquie). Dans les exemples précités, il est naturel de prendre le nom du début pour un prénom et celui de la fin pour un patronyme. Mais que faire des intermédiaires? Nous les avons inscrits et dans la liste des prénoms et dans celle des patronymes, et nous nous sentions d'autant plus en droit de le faire que nous avons pu constater, par d'autres exemples, que ces divers noms fonctionnent tantôt comme prénoms, tantôt comme patronymes.

Quelques noms ont été laissés de côté, à savoir ceux d'un certain nombre d'auteurs cités par Emmanuel, dont on ne voit pas nettement s'il s'agit de Juifs ou de non-Juifs.

Les patronymes juifs saloniciens se retrouvent chez nous plus fréquemment que ceux d'Alexandrie. Il en est même qu'une oreille non prévenue ne soupçonnerait jamais être des patronymes juifs, tels ceux de *Caro, Garçon, Hamon, etc.* Le patronyme *Caro* est mentionné aux pages 157, 276, 299, II 26. Quant à celui de *Garçon*, Armand Bernardini nous avait dit un jour se méfier de son origine et nous trouvons, en effet, dans Emmanuel, les passages suivants :

(P. 99) : « Mentionnons pour la même époque Mosché Garçon, qui fut rabbin dans plusieurs temples et qui mourut rabbin du temple Apulis en 1554. »

(P. 176) : « Sa sœur était mariée à un certain Garçon, dont son fils Mosché édita le *Meamez-Goah*. »

(P. 209) : « C'est ainsi que certaines familles aristocratiques comme les *Sinior, Jahia, Hamon, Benveniste, Abravanel, Ben-Schouschan, Garçon et Almosnino*, ne se mariaient qu'entre elles. »

Ce qui ne veut pas dire que certains porteurs actuels de tels patronymes, si français d'apparence, ne soient pas, depuis longtemps, légalement et de fait, parfaitement francisés; nous avons donné ces exemples, pris au hasard, comme preuve de l'intérêt qu'il y a à la compulsions des archives hébraïques.

### PRENOMS MASCULINS

Aaron.	*Baroukh.	*Daniel.	*Eliézer.	*Haïm.	- Jaacob.
Aben.	*Baruck.	Daud.	Estruc.	Haïn.	*Jacob.
*Abraham.	Bath.	*David.	Even.	Hakan.	Jacobo.
Absalom.	*Benjamin.	Devar.		Halévi.	Jahiel.
Acher.	*Benson.	Diego.	Flavios.	Hanania.	Janjacobo.
Alkabez.	Berav.	Dosa.	Francisco.	Hasdai.	Jehuda.
Ahmed.	Bezalel.		Franco.	Hia.	Jekoutiel.
Alvaro.	Bohor.	Eben.		Hiia.	Jeoschua.
Amatus.	Bonafus.	Elazar.	Gedalia.	Hiya.	Jesahia.
Ani.	Buena.	Elia.	Gédalia.		Job.
Aolé.		Eliah.	Gereschon.	*Isaac.	Joël.
Aroestro.	*Cohen.	Eliahu.	*Giacomo.	Ischaï.	Johanen.
Ascher.	Comprado.	Eliath.	Guédalia.	*Israël.	Jom-Tov.
Aschkenazi.	Cord.	Eliau.		Issac.	Jona.
Astruc.	Crescas	Eliauh.	Hacohen.	Issakhar.	*Joseph.
Azaria.		*Elie.	*Haim.		Josua.

*Josué.	Méir.	Mosché.	Rabbenou.	Scharvit.	Tam.
Juan.	Méir.	Mossé.	*Rabbi.	Schechath.	Tan.
Juda.	Méir.		*Raphaël.	Schemahia.	Tobia.
	Mékor.	Nahum.	Reuben.	Schemaria.	Tom.
Léo.	Menachem.	Natathia.		Schem-Tob.	
Léon.	Menahem.	Nathan.	Saadia.	Schem-Tov.	Vidal.
*Levi.	Mendes.	*Nissim.	Sabbethaï.	Schemuel.	
Lévi.	Messer.	Noah.	Saomon.	Semahia.	Yom-Tov.
	Mikhaël.		*Salomon.	Sem-Tob.	
Maestro.	*Moïse.	Ovadia.	Saltiel.	Sem-Ton.	Zadic.
Malkhiel.	Mordechai.		*Samuel.	Sem-Tov.	Zecharia.
Maor.	*Mordechai.	Pablo.	Saul.	*Simon.	Zekharia.
Mardechai.	Mordechay.	Perahia.	Schabbethaï.	Sion.	
Matatia.	Mordekhay.	Pinto.	Schalom.	Som-Tov.	
Mazliah.	Mosche.		Schaltiel.	Suleiman.	

## PRENOMS FEMININS

Esther.	Gracia.	Kyra.	Rachel.	Simha.	Siti.	Dolça.
---------	---------	-------	---------	--------	-------	--------

## PATRONYMES

Aaron.	Alnaqua.	Bar Jehzekel.	Ben Malkhiel.	Buber.	Çulema.
Aba.	Alphandari.	Bar Nehémia.	Ben Matathia.	Bueno.	
Abajoth.	Altajib.	*Baroukh.	Ben Mayor.	Burgel.	*Daniel.
Abajoud.	de Alva.	Baroukhs.	Ben Mosché.		*Danon.
Abas.	Alvo.	Barukh.	Ben Mubhar.	Caballero.	Daud.
Abayouth.	Amaragi.	Basula.	Ben Nachmias.	de Caceres.	David.
Abenaqua.	Amarilio.	Bath-Schebah.	Ben-Nahmias.	Cadenet.	de la Robissa.
Abenjaex.	Amarillio.	Bedressi.	Ben Nahmias.	Cagofono.	Del Medico.
Abenxuxen.	Ami.	Bega.	Ben Namias.	Cagophono.	Djadé.
Aboah.	*Amram.	Béga.	Ben Natathia.	Calahorri.	
Abohab.	Anar.	Ben Aderet.	Ben Nin.	de Calo.	Efraïm.
Aboth.	Anatoli.	Ben Adereth.	Ben Nun.	Calyi.	Elbogen.
Abou.	Angel.	Ben Alkabiz.	Ben Nunez.	Camhi.	Elia.
Abravanel.	Angeli.	Ben Altajib.	Ben Porat.	Campelias.	Eliakim.
*Acher.	Apondopolou.	Benahmias.	Ben Poria.	Campélias.	Eliézer.
Aderet.	Arama.	Ben Amram.	Ben Rey.	Cansino.	Elschakar.
Adereth.	Arbaro.	Ben Arama.	Ben Salomon.	de Cantazaro.	Emmanuel.
Adribi.	Arditty.	Benardut.	Bensanchi.	Cara.	Erza.
Afia.	Ardut.	Ben Ardut.	Ben Sanchi.	Carasso.	Escapa.
Afius.	Aripoul.	Ben Ascher.	Ben Sarouk.	Carmoli.	Espagna.
Akra.	d'Arles.	Ben Atar.	Ben Schechath.	Carmouli.	Estrossa.
Akrisch.	Arma.	Ben Azuz.	Ben Schemuel.	(de) Caro.	d'Evora.
Alativ.	Arollio.	Ben Barukh.	Ben Schipa.	Caspi.	Ezobib.
Alaton.	Aroukh.	Bendus.	Ben Schoaïb.	de Casseres.	Ezoviv.
Albelda.	Aroyo.	Ben Eliakim.	Ben Schoeb.	Castiliar.	*Ezra.
Albo.	d'Arta.	Ben Elie.	Ben Schouschan.	*de Castro.	
Albocher.	de Arta.	Ben Eliézer.	Ben Schuchan.	Catalan.	Fagi.
Alboher.	*Ascher.	Ben Erza.	Ben-Sion.	Catalano.	Falcon.
Alcalay.	Aschkenazi.	Ben Ezra.	*Benveniste.	de Catalonia.	Faradje.
Alcalayi.	*Assael.	Ben Gereschon.	Ben Verga.	Cavaller.	(de) Faro.
Alchen.	Assaël.	Ben Habib.	Ben Yacar.	Cavallero.	Fassi.
Alconstantini.	Asséo.	Ben Haim.	Ben Yaesch.	Celyi.	de Ferara.
Alègre.	Assieg.	Ben Haïm.	Benyaësch.	Chajun.	Fieres.
Aleso.	Asso.	Ben Haïoun.	Ben Yaësch.	Chico.	Figo.
Alfals.	Atar.	Ben Hasson.	Ben Zeruya.	Christani.	Firmon.
Alfassi.	Atia.	Ben Hayyoun.	Ben Zimra.	*Cohen.	Firmont.
Algasi.	Atias.	Ben Iochay.	Berab.	Comprado.	Florentin.
Alguadez.	Aupinag.	Ben Isaac.	Berav.	Comtino.	Formon.
Alhamati.	*Avigdor.	Ben Jacob.	Bermann.	Confonte.	Françes.
Alhanati.	(de) Avila.	Benjacar.	Bertinoro.	Conforte.	*Franco.
Alia.	Azubi.	Ben Jacar.	Bezalel.	Conimbriel.	
Alias.	Azulai.	Ben Jacob.	Bibago.	Cordova.	Gabay.
Alil.	Azulaï.	Ben Jahia.	Bivas.	de Coriel.	Gabison.
Alis.	Azuz.	Ben Jakhiel.	Bon.	de Corfou.	Gagin.
Alkabez.		Benjamin.	de Bossal.	Corphi.	de Gaieta.
Alkabiz.	Bargeloni.	Ben Joseph.	(de) Bossaldo.	Cousin.	*Galante.
Almoli.	Bargilon.	Ben Juda.	(de) Boton.	Covo.	Galipapa.
Almosnino.	Barki.	Ben Lev.	Broudo.	Cuenca.	Gallejo.

Gaon.	Ibn Aleso.	Lev.	Mung.	Rivca.	Sokolli.
Garçon.	Ibn Alkabiz.	*Levi.	Murad-Tschelebi	de la Robissa.	Sol.
Gascon.	Ibn Atar.	Lévi.		Romano.	de Sola.
Gategno.	Ibn Burgel.	*Lévy.	Nachar.	Rosanes.	Soncin.
Gatégno.	Ibn Chajun.	Lewin.	Nachmias.	Rosano.	Soncino.
Gattegno.	Ibn Ezra.	Libermann.	Nahar.	*Rossano.	Sornaga.
Gebirol.	Ibn Gebirol.	Lindo.	Namias.	Rossi.	Soulam.
Gedalia.	Ibn Haïoun.	Lobel.	Nageara.	Ruvio.	Soulema.
Gédalia.	Ibn Hasday.	Longo.	Nahama.		Sulam.
Gelmissi.	Ibn Hasson.	de Lonzano.	Nahar.	Saba.	Sulema.
Gereschon.	Ibn Jaesch.	*Louria.	*Nahmias.	Sabbethai.	
Gerezu.	Ibn Jahesch.	de Lunel.	de Narbonne.	Sabbethaï.	Trafali.
Gerondi.	Ibn Lev.	Lusitanus.	Nassi.	Sabul.	Taitaçac.
Gévir.	Ibn Moubhar.	Luzatho.	Natathia.	Sacouth.	Talvi.
Gikitilia.	Ibn Moussa.	Luzatto.	Nathan.	Sacrobosco.	Tam.
Goualtel.	Ibn Perah.		Navarro.	de Sacro-Bosco.	Tamar.
Gualtel.	Ibn Schoaïb.	Maestro.	duc de Naxos.	Sages.	Tamou.
Guébirol.	Ibn Schouschan.	*Magar.	Nehémia.	*Salama.	Tamrari.
Gukalil.	Ibn Tibbon.	Magoza.	Nessimi	Salem.	Tan.
	Ibn Verga.	(de) Mahza.	Nin.	Salmona.	Tarfon.
Haber.	Ibn Yaech.	Maïmonide.	Nissim.	Salomon.	Termissi.
*Habib.	Iochay.	Maïo.	Num.	Saloudes.	Tibbon.
Habilio.	Isaac.	Malkhiel.	Nun.	Sambari.	Tobia.
Habraeo.	Ishaki.	Mann.	Nunez.	Samiga.	Toledano.
Hacalir.	Israel.	Mantino.	de Nuves.	Samout.	(de) Toledo.
*Hacohen.	*Israël.	Maor.		Samuel.	Tordos.
Ha-Cohen.	Isserlan.	Mariana.	Onequinera.	Sanchez.	de Toulon.
Hadotor.	Italiani.	Martinez.	Oni.	Sanchi.	de Touques.
Haezer.	Italiano.	*Matalon.	Otetea (?).	Saragossi.	Trana.
Hagadol.		Matathia.	Otteta (?).	Sardi.	de Trani.
Hager.	Jacar.	Mayo.	Ouziel.	Sarouk.	di Trani.
Hagez.	Jacob.	Mayor.	Ovadia.	Saruk.	de Trinchi.
Hagola.	Jacobo.	Del Medico.		Sasportas.	Trogas.
Hahama.	Jaesch.	(de) Medina.	Palagi.	*Sasson.	de Trois.
Haim.	Jahbez.	(de) Médina.	Perahia.	Saul.	Tschelebi.
Haim.	Jahesch.	Melamed.	Papou.	*Saül.	Tudela.
Haïoum.	Jahia.	Menasche.	Papu.	Schabbath.	de Tulede.
Haïoun.	Jahias.	Menasché.	Parazi.	Schabbethai.	*Uri.
Haïoun.	Jakhiel.	Mendes.	*Pardo.	Schabbethaï.	Uziel.
Haïzhari.	Jehezkel.	Mendesia.	Pati.	Schabbethay.	
Hakan.	Jehuda.	Mendez.	Perah.	Schabul.	Valenci.
*Hakim.	Jona.	Messer.	Perahia.	Schalom.	Valensi.
Hakin.	Jorga.	de Metilli.	*Perez.	Schamaï.	Varon.
Halevi.	Joseph.	Meyouhas.	Perpignan.	Schani.	Velessid.
Halévi.	Juda.	Mikhaël.	Pezanti.	Scharvit.	Vellissid.
Halevy.		Mindo.	Picco.	Schaul.	de Ventoura.
Halida.	Kalmann.	Minz.	Pichio.	Schêchath.	Verga.
Hamon.	Kalonymos.	Minzi.	Pichon.	Schemaria.	Vidal.
Hananel.	Kapsali.	Misrahi.	*Pinto.	Schemuel.	de Vidas.
Hanania.	Kapuzato.	Mitatron.	Pipano.	Schimschon.	
Handali.	Kaufmann.	Mitrani.	Piza.	Schipa.	Weil.
Hanini.	Kimhi.	Mocato.	Polastro.	Schoaïb.	
Haradach.	Klazkin.	de Modéna.	Porat.	Schouschan.	Yacar.
Hardevaz.	Kohen.	Modigliano.	Poria.	Schuchan.	Yaech.
Haschimoni.	Kolbo.	Moharil.	de Portugal.	Sebah.	Yaesch.
Hasday.	Kol-Bo.	Moharschakh.	de Prostitz.	Sedilio.	Yaësch.
*Hassan.	Kosselo.	Molcho.	Provençal.	Sédilio.	
Hasson.	K(o)ulleli-Sâfer.	Molin.	Provençali.	de Segoura.	Zacuto.
Hay.	Kyra.	*Montefiore.	de Provence.	Senior.	de Zafeth.
Hayoun.		Mor.	Purpach.	Sévi.	Zarco.
Hayyoun.	de la Robissa.	Morenzi.	Purvach.	Sevilio.	Zarfathy.
Hazahav.	Léal.	Mosche.		Shouschan.	Zeéb.
*Hazan.	lebeth Calyi.	Mosché.	Rabbi.	Sid.	Zéeb.
Hebraeo.	lebeth Franco.	Moschorro.	Raschi.	Sides.	Zeevi.
Hefez.	lebeth Halevi.	Mosconi.	Rason.	de Sidrocapsi.	Zeruya.
Hizkia.	lebeth Halévi.	Moubhar.	Rassim.	Simha.	*Zimra.
Hora-Buena.	lebeth Hazan.	Moussa.	Reuben.	Simon.	Zovi.
Houdara.	Ledidi.	Moutal.	Rey.	Sinior.	Zurita.
	*(de) Léon.	Mubhar.	Ricio.	Siralvo.	
Iahbez.	de Lépante.	Muchachon.	Ries.	de Soda.	



ERRATA relatifs au premier mémoire, sur les Juifs d'Alexandrie (*La Question Juive*, N° 11) :

P. 31, lire Ezra (au lieu de Ezea); Gabriel (au lieu de Gabirel);

P. 33, lire Abousnagh (au lieu de Abousnach);

P. 34, lire Hemsî (au lieu de Hamsi);

P. 35, lire Rossano (au lieu de Rossado); de Tudèle (au lieu de de Tulède).

Jusqu'aux M, le typographe a cru bon de mettre les particules *de* et *di* entre parenthèses, après le patronyme, ce qui ne permet pas, jusqu'aux M, d'opérer la distinction que nous nous étions proposé de faire, selon le texte du milieu de la page 30 (à partir des M, comme dans ce mémoire-ci, lorsque *de* et *di* précèdent, entre parenthèses, le patronyme, c'est que ce dernier est employé avec ou sans la particule; lorsque *de* et *di* ne sont pas entre parenthèses, c'est que la particule précède toujours le patronyme).

Quelques fautes d'accent ne sont pas à corriger, l'accent étant l'élément le plus variable de l'onomatistique.

## BIBLIOGRAPHIE

BOULENGER (Jacques). — *Le Sang français*. — Paris, Denoël, in-8°, 347 p., 1943.

Il est nécessaire que les vues, souvent ardues, des spécialistes, soient à l'occasion retriturées par des hommes de lettres dont les écrits portent au loin.

Au fait, on pourrait se demander si Jacques BOULENGER n'est pas lui-même un spécialiste, à voir la quantité énorme de matériel biologique, ethnologique, anthropologique et historique qu'il s'est assimilée. Sans doute, dans la partie biologique de l'œuvre, il trahit ses origines par quelques lapsus (on trouve d'ailleurs de tels lapsus même sous la plume de spécialistes), qu'il ne vaut pas la peine de relever dans le détail et qui n'ont pas de conséquence sur l'ensemble.

Mais cet ensemble est excellent. Enfin, voici un littéraire qui a pleinement saisi l'essence des notions de race, d'ethnie et de nation, et qui, tout au long de l'histoire de France, sait quand il faut parler de race, quand il faut discuter d'ethnie et quand il faut traiter de nation. Il ne s'agit pas de quelques définitions sommaires, il s'agit de l'application de cette différenciation dans la suite des événements multiples qui ont façonné la France. A ce seul titre déjà, l'ouvrage de BOULENGER serait le très bienvenu.

Mais il a un autre mérite. Que se passe-t-il habituellement quand un écrivain repense la France? Ou bien c'est un anthropologue-ethnologue qui se met à la tâche, et la constitution de la France n'est envisagée que sous l'angle biologique; ou bien c'est un historien qui dit son mot, sans connaissance des données biologiques (nous ne parlons pas des ignorants aux nocives synthèses). Entre ces deux groupes d'auteurs, un fossé est tracé. Les anthropologues n'étudient pas l'histoire; les historiens, se laissant aller à leur facilité stylistique, ignorent les données bio-ethnologiques permettant de juger en connaissance de cause des faits à la base constitutive de l'histoire.

*Le Sang français* a le très grand mérite d'accoupler ces deux ordres de faits. Cette fois l'ethnologie éclaire l'histoire de la France, en même temps que cette histoire prolonge harmonieusement les données ethnologiques initiales. Citons quelques formules bien frappées. « Il est facile de voir aujourd'hui que l'Essai sur l'inégalité des races humaines de GOBINEAU a un autre défaut : c'est de confondre race et ethnie » (328). « La nation ne saurait se caractériser par son langage » (99). « La Gaule indépendante, ethnie très solide, allait être une nation : il ne lui manquait que d'avoir enfin un Etat » (190). « Durant la domination romaine, la Gaule n'avait pas perdu tout à fait ce que nous appellerons sa conscience ethnique puisqu'on ne saurait parler ici de conscience nationale » (205). « Les Juifs forment une ethnie, presque une nation » (275). Et, en accord avec ce que nous avons dit en tête de ce numéro de la religion juive larvée : « Les Israélites se marient entre eux; c'est là une tradition qu'on respecte jusque chez les libres penseurs, car si la foi est partie, l'orgueil est resté; ainsi l'héritage se perpétue » (291).

Comme cela peut se soupçonner, la limpidité du texte fait de la lecture de l'ouvrage un très grand agrément, et nous en avons assez dit pour montrer combien est souhaitable le succès du *Sang français*.

George MONTANDON.

BRASAT (Léon). — *Synthèse de la question juive*. — Paris, Sorlot, in-8°, 190 p., 1943.

Malgré son jeune âge, Léon BRASAT a eu de hautes ambitions. Il a tenté d'embrasser l'ensemble de la question juive, dans son énormité, en un manuel. Est-ce que nous l'en blâmons? — Nullement. Au contraire, une synthèse de cet ordre était nécessaire, en français, car elle manquait et l'auteur place, comme cela se doit, à la base de la connaissance de l'ensemble, les données ethno-biologiques du problème. Le sujet est distribué en trois parties : 1°) les données premières à connaître : ethniques (non pas ethnographiques), démographiques, historiques, religieuses; 2°) l'action juive dans les différents domaines de la vie moderne; 3°) les solutions au problème juif (sionisme et statut légal).

Le plan est donc parfait, mais il faut reconnaître que, dans le détail, plusieurs inexactitudes ou affirmations hasardeuses se sont glissées dans le texte. Il n'en pouvait guère être autrement dans ce premier essai. Une deuxième édition mettra certainement ces points au net. Disons, à titre personnel, qu'en ce qui concerne les solutions, il n'y en a qu'une : le sionisme, pour employer le terme consacré par l'usage, les statuts légaux n'étant que des mesures préparatoires et momentanées. Le sionisme, tel que nous le comprenons, comprend 3 étapes : 1°) videment complet de certains territoires de leurs habitants non-juifs; 2°) empilement des Juifs du monde sur ces territoires avec des instruments aratoires; 3°) surveillance permanente des frontières de ces territoires. — Il s'agit donc essentiellement non pas tant d'un sionisme-patrie que d'un *sionisme-prison*. Territoires : a) Chypre, pour l'administration centrale — quelques torpilleurs européens suffiraient à la garde du pourtour; b) Samarie et Galilée (pas la Judée, d'où tout Juif devrait être expulsé!) dans leurs limites naturelles (Jourdain, crêtes montagneuses pour l'établissement de barbelés); c) pour le trop-plein, les quatre Guyanes, en tout ou en partie, qui sont à peu près vides d'habitants. — En somme, le sort de l'Europe et de la France (métropolitaine et africaine) nous paraît plus important que celui de quelques Grecs, quelques Arabes de Galilée, quelques Galibis et Roucouyennes.

Mais revenons à notre auteur! D'ores et déjà, sa synthèse est digne de louange et le fait que, lors de l'attribution du « Prix de la France aryenne », une partie des voix se sont portées sur le manuel de BRASAT est une consécration de son mérite et de son utilité.

G. M.

SICARD (Maurice-Ivan). — *Vive la France!* Paris, Editions de France, in-16°, 196 p., 1943.

C'est SICARD qui a obtenu le prix que nous venons de mentionner. Ensuite de diverses circonstances, le « Prix de l'Ethnie Française », annoncé dans notre n° 7, a été transformé en « Prix de la France aryenne », attribué par un Comité prenant son appui au Cercle Aryen. La conception du prix en a, par là même, été quelque peu transformée, le côté « Révolution nationale » prenant le pas sur le côté purement ethno-racial des ouvrages pris en considération. Dans ces conditions, c'est en toute justice que SICARD a reçu le prix en question (car, sans cela, il faudrait lui reprocher d'attribuer encore quelque valeur

au saltimbanque dont nous parlons plus loin à propos de GEISSEL).

Les trois rubriques suivantes forment le fil conducteur de l'ouvrage : causes ethniques du déclin de la France ; conditions de la Renaissance nationale ; comment accomplir la Révolution ? Les solutions proposées sont nettement formulées et pratiques. De plus, la « manière » de SICARD est alerte : ses pages se lisent aisément. Le titre, enfin, de l'ouvrage résume bien la pensée de l'auteur et montre clairement le but poursuivi.

G. M.

\*\*\*

GEISSEL (Heinz). — *Rassenmischung und ihre Folgen* [Le Métissage et ses suites]. Pt in-8°, 74 p., 32 fig., Dresde, Ehlermann, 1943.

Nous avons dit plus haut l'excellence du livre de Jacques BOULENGER pour l'éducation du grand public quant à la différenciation à faire entre éléments raciaux, ethniques et nationaux entrant dans la constitution d'une communauté en général et de la communauté française en particulier. Voici un autre ouvrage, mais beaucoup plus petit, une simple plaquette, qui serait tout aussi utile — si elle était traduite en français — pour l'éducation du public quant à la question du métissage. Son format réduit est même une réussite, car, dans le domaine de la génétique, les spécialistes ont tendance à s'étendre sur leur passionnant sujet. GEISSEL évite cet écueil.

Son petit livre développe les thèmes suivants : Ce dont il s'agit. L'expression du visage. L'action des aptitudes héréditaires. La notion de « race naturelle ». Les conséquences du métissage. L'hérédité d'aptitudes intellectuelles. Le déséquilibre mental des métis. Métissage et éclosion de génies. Lois régissant le métissage et ce qui en résulte. Résumé. Bibliographie.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun — je dis aucun — ouvrage bref et sérieux français destiné au grand public, sur le métissage et les métis, et les organes savants de notre pays (REVUE SCIENTIFIQUE, novembre 1942, ANNALES DE GÉOGRAPHIE, janvier 1943) reconnaissent que sur les questions du métissage on laisse jusqu'ici s'agiter les seuls bateleurs de l'anthropologie.

La traduction du petit GEISSEL remplirait donc un vide.

G. M.

\*\*\*

SAINT-SAUD (Comte de). — *Nouveaux essais généalogiques périgourdiens*. — Paris, Saffroy, in-8°, 435 p. (blasons dans le texte), plus 1 planche hors texte, 1942.

Ce volume porte une toponymie significative : *Recherches sur le Périgord et ses familles*. XVII. Et ces dix-sept tomes sont loin de représenter tout ce qu'a fait, écrit, cherché, trouvé DE SAINT-SAUD. Il s'en faut de beaucoup qu'ils contiennent son œuvre d'historien du Périgord. Combien d'articles, de monographies n'y sont pas compris ! C'est un trésor que ce labeur de toute une vie. Que de découvertes ne doit-on pas à SAINT-SAUD ! Ainsi l'aumônier du Cid était un Périgourdin. Le sait-on ? On devrait le savoir. DE SAINT-SAUD nous l'a appris.

Son dernier recueil nous donne à la fois des modèles de généalogie et la méthode pour en établir d'autres. SAINT-SAUD ne procède pas par voie didactique : il prêche d'exemple. Cette méthode, elle suppose l'esprit critique, l'absence de préjugés, la connaissance du passé.

Des recherches minutieuses, consciencieuses comme celles-là, nous aident à mieux pénétrer le sens du mot : communauté nationale. Elles montrent comment l'on s'élevait, comment l'on tombait et comment ceux qui avaient de la chance ou du mérite se relevaient. Que de familles se sont agrégées à la noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle ! Ce fut une époque de grand bouleversement social. La confusion des rangs favorisée par l'esprit d'égalité qui soufflait en tempête y était extrême. Mais, parce que tel ou tel individu se trouve, en 1500, marchand ou homme de loi, est-ce un raison pour qu'il ne descende pas de chevaliers ou de damoiseaux de 1300 ? Des travaux comme ceux de SAINT-SAUD restaurent dans les études historiques les dons, l'éducation que possédaient les érudits du XVIII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, ce qu'on pourrait appeler l'intelligence généalogique.

Rien de plus instructif au point de vue social que sa monographie : *Le marquisat de La Roche-Chalais*, publiée à la Roche-Chalais en 1938. On trouvera là des notes

extrêmement curieuses sur la bourgeoisie de cette petite ville du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours, des listes des représentants de toutes les professions et corps de métier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, des notices détaillées sur les familles les plus importantes. S'y trouvent les Trigant, ancêtres maternels, des célèbres frères Reclus. Une famille Moure, de la Roche-Chalais, au XVII<sup>e</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle, a compté au moins six officiers militaires, dont un lieutenant-colonel. Simple constatation, mais intéressante ; les Moure n'ont jamais été anoblis.

Les procédés de SAINT-SAUD sont des procédés rigoureusement scientifiques. En histoire, en généalogie, il apporte des habitudes intellectuelles qu'apprend la pratique de disciplines réputées plus exactes. DE SAINT-SAUD est un éminent topographe. C'est un grand pyrénéiste, le plus grand de l'heure présente.

Il a fallu la guerre de 1939 pour suspendre ses opérations d'ingénieur topographe. Depuis soixante ans, à ses frais, il servait la France. C'est en 1879 que le Colonel PRUDENT, chargé de la confection de la carte au 500.000<sup>e</sup>, se l'adjoignit comme collaborateur civil et bénévole. C'est en 1879 qu'il a commencé ses relevés, visées, triangulations, photographies, reconnaissances, toute une besogne scrupuleuse, minutieuse, complétée, contrôlée par des correspondances avec les autorités espagnoles.

De 1879 à 1890, le rayon d'action de SAINT-SAUD s'est étendu de la Navarre orientale à la Catalogne occidentale. Le Colonel PRUDENT soupçonnait-il des erreurs à rectifier, des lacunes à combler, avait-il vent de quelque région peu connue à explorer scientifiquement, il recourait à M. SAINT-SAUD, et celui-ci partait en campagne. De 1891 à 1901, c'est au versant occidental du Neou-Biehl qu'il s'attaque, pour passer en 1905-1906 à l'examen d'une autre partie des Hautes-Pyrénées, la contrée de Cailhouas. Là, dans le massif des Gourgs-Blancs, s'érige un pic de 3.060 mètres qui n'avait pas encore de nom. Le colonel PRUDENT a tenu à ce que, dorénavant, il en eut un, celui de SAINT-SAUD. En 1912, en 1926, c'est la frontière d'Aragon et de Navarre que, boussole et règle d'éclimètre en main, étudie DE SAINT-SAUD. En août 1930, il se remet à la tâche sur la frontière franco-aragonaise, déjà abordée en juillet 1920, commune de Lescun. Ce sont des milliers de points qu'a déterminés ce grand pyrénéiste, des milliers de lectures d'angles qu'il a faites.

En 1890 lui arriva une belle aventure. Ayant été le premier touriste à pénétrer dans une partie absolument ignorée de la péninsule ibérique, le pays des Batuecas et des Jurdes, il eut la satisfaction de pouvoir rassurer les Espagnols au sujet de leurs compatriotes de ces quartiers perdus. Compatriotes assez mystérieux pour que, dix ans auparavant, le Bulletin de la Société espagnole d'anthropologie écrivit : « Ce sont des bêtes sauvages ; la religion est inconnue chez eux ; le parricide et la polygamie y sont fréquents ». SAINT-SAUD ne découvrit que de braves gens, très pauvres, mais très bons catholiques et très hospitaliers.

En 1941, sous le titre trop modeste de *Notes historiques sur la frontière des Deux Navarres*, il a publié la substance d'enquêtes approfondies faites tant dans les archives de France que dans celles d'Espagne. A combien de litiges, de commissions, de rapports, n'a-t-elle pas donné lieu la détermination de cette frontière ? S'en douterait-on ? Elle n'est pas encore fixée partout. Ce que nous appelons de ce nom est une limite purement artificielle, un tracé contesté qui ne suit ni la ligne de crête, ni celle de partage des eaux, une séparation arbitraire qui ne satisfait parfois ni l'une ni l'autre des communautés montagnardes riveraines, une borne que n'admettent point les voisins intéressés.

Les minutieuses investigations de SAINT-SAUD constituent d'inappréciables documents, un dossier dont devront un jour tenir compte les diplomates. Elles tirent une valeur particulière de la constatation qu'il a toujours fait histoire et géographie sur place ; qu'il n'y a pas d'endroit dont il parle qu'il n'ait visité. A aucun Français les Pyrénées ne sont familières comme à lui elles le sont. Entre elles et lui dure une vieille intimité de quelque soixante-dix ans.

Pourrait-on citer un ouvrage bien fait sur les Pyrénées, thèse sérieuse, ou monographie scientifique — en français ou en n'importe quelle langue — qui, de ses observations, ne fasse état, qui n'utilise son expérience, ne s'étale de son autorité ?

Claude DE BONNAULT.